This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 549 244

Digitized by Google

Tr. 1.7 Bd. Sept. 1892.

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830).

"For books relating to Politics and Fine Arts."

6 Feb. – 4 May, 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQ

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

101e LIVRAISON

1er JANVIER 1892

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1892

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1892.

Pages.

I. — LE CULTE RENDU AUX SOUVERAINS DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET ROMAINE, par **M. l'abbé E. Beurlier** 5

II. — LA CROISADE DE MAJORQUE EN 1229, par **M. A. Lecoy de la Marche** 57

III. — LOUIS Ier, DUC D'ANJOU ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1378-1380), par **M. Noël Valois** 115

IV. — L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL (1791-1801), par **M. Emmanuel de Beaufond** 159

V. — CORRESPONDANCE. — L'HISTOIRE PRIMITIVE DU PEUPLE D'ISRAËL. — Lettre de **M. Félix Robiou**. — Réponse de **M. l'abbé De Moor** 208

VI. — MÉLANGES : MARIAGES PRINCIERS EN ÉGYPTE, QUINZE SIÈCLES AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE, d'après les lettres de Tel El-Amarna, par le **R. P. Delattre, S. J.** 222

LA CHRONIQUE DE TAVERNA ET LES FAUSSES DÉCRÉTALES DE CATANZARO, à propos du registre de Calixte II, par **M. l'abbé Pierre Batiffol** 235

LE LÉGAT PIERRE DE PAVIE, CHANOINE DE CHARTRES, par **R. P. Hippolyte Delehaye, S. J.** 244

LE « *CURSUS* » OU RYTHME PROSAIQUE DANS LA LITURGIE ET LA LITTÉRATURE DE L'ÉGLISE LATINE DU IIIe SIÈCLE A LA RENAISSANCE, par **M. Léonce Couture**. . . 253

LES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL DE MARBOT, par **M. Joseph d'Aubecourt** 261

VII. — COURRIER DU NORD, Danemark et Norwège, 1889, par **M. E. Beauvois** 267

VIII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos**. 280

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 298

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 308

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LI 1er JANVIER 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

597.41

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME VII

(LIe DE LA COLLECTION)

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1892

Digitized by Google

VIII .113
1892, Feb. 6-

Digitized by Google

LIBRARY

LE CULTE RENDU AUX SOUVERAINS

DANS

L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET ROMAINE

Toutes les croyances qui se partagent aujourd'hui le monde civilisé ont pour point de départ l'unité de Dieu. Entre ce Dieu unique, créateur de l'univers, et l'homme sorti de ses mains, il y a un abîme infranchissable. Aussi avons-nous peine à comprendre comment, pendant de longs siècles, on a pu placer sur les autels de simples mortels, fussent-ils maîtres souverains d'un immense empire. Ce fait étrange s'explique cependant si nous revivons par la pensée au milieu des générations qui ont précédé le christianisme. Pour les Grecs et pour les Romains, la distance n'était pas grande entre la divinité et l'humanité. Les dieux de l'Olympe ressemblaient par bien des côtés aux mortels qui habitaient la terre. Comme eux, ils avaient un père et une mère ; ils étaient soumis, dans leur destinée, à des vicissitudes qui rappelaient les misères humaines, ils avaient les mêmes faiblesses et les mêmes passions que leurs adorateurs. Par ailleurs, plus d'une légende racontait qu'aux premiers âges du monde des hommes s'étaient égalés aux dieux par leurs mérites et avaient pris rang parmi eux. Il eut été difficile de dire si les chefs des dynasties grecques ou latines étaient des hommes ou des dieux. De même, dans chaque famille, les ancêtres étaient adorés comme des êtres divins ; on leur offrait des sacrifices, leur culte était le lien qui unissait entre eux leurs descendants. Quand un homme se signalait par des mérites particuliers, par une vigueur physique exceptionnelle ou par un génie hors pair, les oracles le signalaient à la piété publique après sa mort. C'est ainsi que plus d'un athlète, d'un philosophe ou d'un poète, eurent des autels.

Digitized by Google

Toutefois le culte des chefs d'état, qui joua un si grand rôle dans la religion grecque à partir d'Alexandre, fut à peu près inconnu en Occident avant cette époque. La raison en est, ce me semble, dans la constitution républicaine des cités de la Grèce. Les magistrats, élus par le peuple, rentraient dans la vie privée à l'expiration de leur charge. Cela seul suffisait à les empêcher d'être des dieux. On ne conçoit pas en effet un dieu temporaire. On ne peut être ancien dieu, comme on est ancien stratège ou ancien archonte. La divinité ne peut être l'apanage que de rois héréditaires ou tout au moins de rois à vie. Un dieu ne peut quitter son trône terrestre que pour aller prendre place dans l'Olympe. Aussi, les quelques cités où les chefs d'état reçoivent des honneurs quasi-divins sont celles où l'on trouve des familles de rois, par exemple Sparte et quelques villes de Sicile. Encore était-ce seulement après leur mort que ces princes étaient ainsi honorés. A ces quelques exceptions près, on peut dire qu'en général l'opinion publique des Grecs répugnait à rendre un culte à des chefs d'état. Les Grecs avaient horreur du despotisme, et il leur semblait qu'un souverain ne pouvait être dieu sans être presque nécessairement un despote.

Ce joug qu'elle redoutait, la Grèce le subit quand Philippe de Macédoine, par ruse ou par force, la soumit tout entière à sa domination. Du même coup, elle vit naître une religion nouvelle. Le jour où il maria sa fille Cléopâtre, Philippe fit placer sa propre statue au milieu de celles des douze grands dieux. C'était une première tentative, encore timide. Le glaive de Pausanias l'empêcha d'oser davantage, mais son fils Alexandre alla plus loin et réussit à faire rendre à sa propre personne un culte qui durait encore plusieurs siècles après sa mort et après la ruine de son empire.

I

Alexandre avait le dessein de créer un vaste empire Greco-asiatique dans lequel il réunirait sous un même joug la Macédoine, la Grèce et les peuples autrefois soumis au roi de Perse. Nous n'avons pas à faire ressortir ici la sagesse avec laquelle fut

Digitized by Google

conçu le plan du fils de Philippe et la rapidité avec laquelle il fut exécuté. Plus on étudie la vie d'Alexandre, plus on est frappé d'admiration pour ce héros, aussi habile politique que grand capitaine. Le succès l'enivra, disent quelques historiens, et, aveuglé par l'orgueil, il ne se contenta pas d'être le plus illustre des conquérants, il voulut être dieu. Sans doute, plus d'un crime dépare la vie d'Alexandre, mais, sans vouloir le justifier, on peut dire qu'attribuer uniquement à l'orgueil les efforts que fit le roi de Macédoine pour être adoré par ses sujets, c'est être injuste à son égard. Quand on examine les faits avec soin, on s'aperçoit facilement que la divinité d'Alexandre était une condition presque nécessaire à la réalisation de ses desseins.

En effet, les peuples que le roi de Macédoine voulait soumettre étaient depuis longtemps habitués à voir dans leurs rois une race de dieux. Les Pharaons d'Égypte étaient les incarnations successives de Râ, le soleil, le plus grand des dieux. « Pharaon, dit M. Maspéro [1], est un dieu visible, un dieu devenu chair, on l'appelle le dieu bon, le dieu grand, le dieu vivant et on ne l'aborde qu'avec les paroles et les honneurs dus à un dieu... Chaque mouvement, chaque action officielle du souverain est comme un acte de culte qu'on célèbre au chant des hymnes solennels. S'il donne une audience, celui de ses sujets qu'il admet à la faveur de le contempler ne l'aborde qu'avec une formule d'adoration dévote. S'il convoque le conseil pour une affaire quelconque, les grands du royaume ouvrent la délibération par une sorte de service religieux en son honneur. » Il en est de même des rois de Perse. « Femme du dieu des Perses, dit à Atossa le chœur des vieillards dans Eschyle, tu es aussi la mère d'un dieu [2]. » Aussi Darius, comme ses prédécesseurs, était-il adoré par ses sujets.

Alexandre voulait prendre en tout la place du souverain qu'il détrônait. Il voulait que les peuples de l'Égypte et de l'Asie reconnussent désormais en lui leur seul et unique maître. Pour cela, il devait être en tout l'égal des anciens rois. Ils étaient dieux, il devait être dieu lui-même. Aussi est-ce en Égypte qu'il se fait tout d'abord saluer du titre de fils d'Ammon par les prêtres de l'oasis. Les Grecs sceptiques ont inventé les explica-

[1] Maspéro, *Lecture d'histoire ancienne*, p. 47.
[2] Eschyle, *Perses*, vers 157.

Digitized by Google

tions les plus variées pour rendre raison de la réponse de l'oracle. Arrien et Plutarque sont seuls dans le vrai quand ils disent : le premier, qu'Alexandre voulait se rendre plus vénérable à ses sujets ; le second, qu'il voulait, en faisant croire à sa divinité, rendre la soumission plus facile. Cette pensée domine toute la vie d'Alexandre. Partout il se présente aux nations qu'il subjugue sous l'apparence du dieu ou même de la déesse que chaque peuple honore plus particulièrement. Ici il est Mercure, là Hercule, ailleurs Diane ou Bacchus. A plus forte raison se fait-il adorer par les Perses comme l'étaient les Achéménides.

Les Macédoniens n'acceptaient pas volontiers ces façons d'agir, ils protestaient même publiquement contre la conduite du roi. Philotas, fils de Parménion, n'avait pas craint d'écrire à Alexandre « qu'il plaignait ceux qui allaient être gouvernés par un chef qui s'élevait au-dessus de l'humanité. » Philotas paya de sa vie son incrédulité. Alexandre, en effet, n'avait pas l'intention de laisser subsister dans son empire deux catégories distinctes de sujets, dont l'une l'honorerait comme un dieu et dont l'autre le regarderait seulement comme un chef égal en nature à ceux qu'il commandait. Les flatteurs poussaient le roi dans cette voie, si bien qu'il résolut d'amener les Macédoniens à adorer sa majesté, comme le faisaient déjà les Perses.

C'est à Bactres, à la fin d'un banquet, que la question fut posée devant les chefs de l'armée macédonienne. Alexandre s'était retiré de la salle du festin et l'un de ses courtisans, Cléon ou Anaxarque, on ne sait lequel, s'efforça de démontrer que « le roi méritait à plus juste titre d'être appelé dieu que Bacchus ou Hercule, et qu'il valait mieux l'honorer de son vivant, puisqu'on le ferait après sa mort, alors que cette adoration ne servirait plus à rien. » Plusieurs furent ébranlés, mais Callisthènes prit la parole au nom des opposants. « Était-il en leur pouvoir de conférer la divinité, à eux qui ne pouvaient conférer la royauté ? Rendre un culte à Alexandre vivant, c'était l'en priver après sa mort. C'est à la postérité seule qu'il appartient de décerner les honneurs divins. » Ces propos et d'autres semblables furent généralement approuvés et Alexandre, qui entendait tout, comprit qu'il était imprudent d'exiger ce qu'on ne lui accorderait pas de bon gré. Il fit retirer la proposition émise par ses amis, mais il garda rancune à Callisthènes et bientôt il le fit périr comme complice d'une conjuration ourdie par les pages.

Digitized by Google

Un peu plus tard, le roi de Macédoine fit une tentative du même genre auprès des villes grecques. Par l'intermédiaire d'orateurs dévoués à sa cause, il fit proposer à Athènes et à Sparte de voter des décrets qui le placeraient au rang des immortels. Là encore l'opposition fut très vive et Alexandre dut être singulièrement froissé, s'il eut connaissance des plaisanteries qui furent faites sur son compte dans les assemblées.

« Quel Dieu ! disait l'un ! il faudra se purifier au sortir de son temple. » « Il est trop jeune », ajoutait insolemment un autre. Diogène demandait ironiquement que, si l'on proclamait le roi de Macédoine fils de Zeus et de Poseidôn, on profitât de l'occasion pour le proclamer lui-même Sérapis. Pour obtenir un vote favorable, Alexandre fit savoir qu'en récompense il permettrait le retour des exilés. Démosthènes persuada au peuple qu'à ce prix on pouvait bien satisfaire à la demande du fils de Philippe et l'on vota un décret où il était dit : « Nous accordons à Alexandre, selon son désir, d'être fils de Zeus et de Poseidôn. » A Sparte, on vota la proposition dans les mêmes termes. Les anecdotes des historiens grecs qui rapportent ces faits font penser à la lettre où Paul Louis Courrier raconte comment, dans son régiment, le premier consul fut proclamé empereur. « Qu'il soit empereur, puisqu'il le veut, et allons jouer au billard. » Mais les bons mots de l'opposition n'ont jamais arrêté la marche des événements. Napoléon fut empereur et Alexandre fut dieu. C'était pour l'un et l'autre le point important. Bientôt les Grecs envoyaient des députations au divin Alexandre et les Athéniens changeaient le nom de la Salaminienne en celui d'Ammoniade.

La mort d'Alexandre amena une réaction momentanée chez les Grecs ; Démade, auteur de la proposition de loi votée à Athènes, fut condamné à une amende de dix talents ; les ambassadeurs qui avaient adoré le roi furent sévèrement châtiés. Mais cette tentative d'indépendance fut éphémère. Athènes était mûre pour la servitude. Elle le montra bientôt par la bassesse avec laquelle elle se jeta aux pieds de Démétrius Poliorcète.

Vainqueur de Démétrius de Phalère en 307, le Poliorcète proclama solennellement la liberté d'Athènes. Le mot suffit aux Athéniens et ils permirent à Démétrius et à Antigone, son père, de les traiter comme auraient pu le faire les pires tyrans. Spontanément, ils les saluèrent du titre de dieux sauveurs ; ils instituèrent des jeux en leur honneur ; ils nommèrent un prêtre

Digitized by Google

chargé de leur offrir des sacrifices ; ils créèrent deux nouvelles tribus dont Antigone et Démétrius furent les héros éponymes; un mois chaque année, un jour chaque mois, porta le nom de Démétrius ; les vaisseaux sacrés changèrent encore une fois de nom et s'appelèrent la Démétriade et l'Antigonide ; l'antique fête des *Dionysies* devint la fête des *Démétries*.

Quand Démétrius entrait dans la ville, le peuple allait au-devant de lui en chantant des hymnes où on le saluait, fils de Poseidôn et d'Aphrodite. « Les autres dieux étaient de pierre ou de bois, lui était un dieu véritable qui avait des oreilles dont les autres étaient privés. » Démétrius était trop peu scrupuleux pour ne pas user et abuser de la servilité des Athéniens. Il fit du temple d'Athéna, qu'il appelait sa sœur aînée, le théâtre des plus infâmes débauches. Il avait installé, dans le sanctuaire même, la courtisane Lamia, et le respect du lecteur empêche de faire même allusion à tout ce que nous racontent Plutarque et Clément d'Alexandrie. Démétrius n'avait pas à se gêner avec l'opinion publique, un décret avait déclaré que « sa volonté faisait loi auprès des dieux comme auprès des hommes. » Pour mettre leur conduite d'accord avec leurs décrets, les Athéniens élevaient des autels aux maîtresses et aux mignons de Démétrius, comme à lui-même, et les autres cités de la Grèce suivaient leur exemple.

Mais laissons de côté cette méprisable adulation. Aussi bien le culte de Démétrius cessa avec sa puissance. Dès qu'il fut vaincu, ses autels furent renversés et les honneurs dont on l'avait comblé furent abolis.

Les rois de Macédoine, ses successeurs, furent, dans quelques villes isolées, l'objet d'honneurs divins, mais on ne voit pas qu'il y ait eu à leur égard une religion semblable à celle dont furent l'objet les autres successeurs d'Alexandre : les Ptolémées et les Séleucides. La raison de ce fait ressort de ce que nous avons vu jusqu'ici. Les rois de Macédoine règnent au pays occidental et sur un peuple où la tradition qui divinise le souverain n'existe pas. Tout au contraire, les Ptolémées règnent au pays des Pharaons ; fils et incarnations successives de Râ, les Séleucides, en toute leur conduite, s'inspirent des Ptolémées et les peuples d'Asie obéissent docilement à leur volonté.

La domination grecque en Égypte n'eut jamais pour effet d'helléniser complètement le pays. Les Macédoniens restèrent

Digitized by Google

campés dans quelques cités qu'ils fondèrent, à Alexandrie, à Ptolémaïs. Les autres villes et toute la campagne resta égyptienne, fidèle au culte des dieux nationaux et parlant la vieille langue. Aussi les Ptolémées furent-ils honorés d'un double culte. Ils prirent place parmi les dieux antiques de l'Égypte et ils établirent à Alexandrie et à Ptolémaïs des sacerdoces grecs, destinés à offrir des sacrifices à Alexandre et à la dynastie des Lagides.

Le culte égyptien des Ptolémées paraît avoir commencé dès le règne de Philadelphe, mais il nous est surtout connu par deux documents, dont le premier date du règne d'Évergète et le second du règne d'Épiphane : le décret de Canope et le décret de Rosette [1]. Le premier nous apprend qu'à certains jours déterminés par une décision des prêtres égyptiens, on célébrait solennellement dans les principaux temples des dieux du pays, les anniversaires royaux, le cinq de chaque mois, la naissance des dieux Évergètes, le vingt-cinq, leur avènement à l'empire, le neuf, un fait glorieux de leur règne que nous ne connaissons pas.

Peu de temps après, par un nouveau décret, les prêtres augmentèrent encore les honneurs rendus aux rois. Chacun d'entre eux devait joindre le nom des Évergètes à celui des dieux dont il était le serviteur. Aux quatre classes de prêtres qui existaient précédemment, devait s'ajouter une cinquième classe, celle des dieux Évergètes. Enfin, les jours de fête devenaient plus nombreux. Les processions solennelles qui commençaient l'année devaient désormais durer cinq jours, au lieu de quatre, et avoir lieu en l'honneur des dieux Évergètes, comme en celui des anciens dieux. Chaque année bissextile était marquée par des sacrifices offerts au roi et à la reine, pendant les jours complémentaires. La loi établie fut respectée jusqu'à la chute des Ptolémées et les successeurs d'Évergète furent joints à lui à mesure qu'ils montaient sur le trône.

Sous le règne d'Épiphane, à la suite d'une victoire sur les rebelles qui essayèrent de secouer le joug macédonien et après le couronnement du roi à Memphis, les prêtres, pour donner une

[1] Le décret de Canope a été publié notamment par M. Miller dans le *Journal des Savants*, 1883, p. 214 et suiv.; le décret de Rosette a été publié et commenté par Letronne, *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, I, p. 244 et suiv.

Digitized by Google

nouvelle force à la puissance royale, augmentèrent une troisième fois les honneurs religieux rendus aux princes. « Désormais, dit le décret qu'ils votèrent, l'image royale sera placée dans tous les temples, au lieu le plus sacré. A côté d'elle, sera peinte celle du dieu local, offrant au roi l'arme, symbole de la victoire. Trois fois le jour, l'image royale sera parée et ornée comme celles des dieux. Dans le sanctuaire, on conservera une autre image en bois *(xoanon)* et un édicule *(naos)* qui seront portés dans les processions, en même temps que les images et les édicules des dieux ; on y joindra les insignes de la royauté. La naissance du roi, le jour où il a reçu son nom, seront rappelés par une fête, non plus seulement chaque année, mais chaque mois, et plus solennellement pendant les cinq premiers jours du mois de Thoyth. »

Les inscriptions et les contrats nous montrent que les décrets des prêtres étaient partout scrupuleusement exécutés. Ici un scribe signe au nom des prêtres d'Ammon-Râ, roi des dieux, des dieux Adelphes, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, etc. A Alexandrie, le culte des dieux Soters est joint à celui de Sérapis et d'Isis ; à Thèbes, le prêtre d'Ammon-Râ-Sonther l'est en même temps des dieux Adelphes, des dieux Évergètes et de leurs successeurs ; à Memphis, le prêtre de Phtha est également prêtre des Ptolémées ; à Abatos et à Philée, le culte des rois se confond avec celui d'Isis. Qui ne voit quelle force ces hommages religieux donnaient à la puissance des princes macédoniens ? Refuser de leur payer l'impôt était un sacrilège ; quand les fermiers royaux ou les agents du fisc avaient juré par le nom du prince de remplir loyalement leur office ou de fournir les prestations légales, ils étaient liés par un lien religieux plus encore que par un lien administratif.

Au milieu des Égyptiens, étaient établis ce qu'on pourrait appeler les campements macédoniens d'Alexandrie et de Ptolémaïs. Là, les Ptolomées établirent des sacerdoces purement grecs. A Alexandrie, Philadelphe institua un prêtre d'Alexandre qui rendait en même temps un culte au roi vivant. A mesure que s'augmentait la liste des successeurs de Lagus, s'accroissait en même temps celle des dieux qu'honorait ce prêtre unique. Les inscriptions et les contrats nous montrent que l'institution de Philadelphe subsista jusqu'à la conquête romaine.

Digitized by Google

Le prêtre d'Alexandrie était un très grand personnage dans le royaume. Nommé par le roi pour une année, il appartenait par sa naissance à la plus haute noblesse grecque, il était un fonctionnaire important dans la ville, il recevait un traitement égal à celui des généraux, il portait comme insignes une couronne d'or et une robe de pourpre, et jouissait du privilège de l'inviolabilité. Quand il sortait de sa charge, qu'il pouvait exercer plusieurs fois, il en conservait les honneurs et les immunités et transmettait à ses descendants une véritable noblesse héréditaire. Un fait en particulier nous montre l'importance du prêtre d'Alexandrie : son nom figurait en tête de tous les contrats après celui du roi et servait à dater les actes.

A Ptolémaïs, Ptolémée Soter eut la place qu'avait Alexandre à Alexandrie. Il fut le premier des dieux qu'honorait un prêtre institué probablement sous Philadelphe, mais que les documents ne mentionnent qu'à partir du règne de Philopator. Toutefois l'organisation sacerdotale de Ptolémaïs ne fut pas aussi simple que celle d'Alexandrie. On y trouve jusqu'à huit prêtres différents dont chacun dessert le culte d'un Ptolémée particulier.

Enfin, les deux organisations furent assimilées l'une à l'autre. Soter eut sa place à Alexandrie comme à Ptolémaïs et les prêtres de cette dernière ville figurèrent, eux aussi, dans les protocoles des contrats.

Dans le culte qui était rendu à leurs maris, les reines d'Égypte avaient aussi leur part. Nouvelles Isis ou nouvelles Aphrodites, elles étaient honorées dans les temples par les prêtres des dieux nationaux. Les décrets de Canope et de Rosette leur décernent des honneurs spéciaux. « Pour célébrer l'anniversaire du jour où Bérénice est retournée vers les dieux, dit le décret de Canope, une procession aura lieu dans tous les temples d'Égypte et se prolongera pendant quatre jours. La statue dorée de la reine sera placée dans le sanctuaire et figurera à côté de celle des dieux..... Les vierges sacrées et les femmes des prêtres chanteront des hymnes en son honneur, et recevront en souvenir un pain marqué d'un signe qui rappellera la reine et appelé de son nom. »

Pour nous dispenser d'entrer dans des détails fastidieux par leur répétition, qu'il suffise de rappeler que les dieux Adelphes,

Digitized by Google

Évergètes, Epiphanes, sont toujours nommés au pluriel et que ce nom désigne à la fois le roi et la reine.

De plus, à Alexandrie, furent fondés des sacerdoces féminins : la canéphorie d'Arsinoë Philadelphe, l'athlophorie de Bérénice, le sacerdoce d'Arsinoë Philopator, et d'autres du même genre. Les noms des titulaires de ces fonctions sacrées furent rappelés dans les protocoles des contrats à côté de ceux des prêtres grecs d'Alexandrie et de Ptolémaïs.

Les contrées soumises à la domination des Lagides et notamment les îles rivalisèrent avec le continent de piété envers leurs maîtres. Rhodes éleva un temple à Soter, Chypre eut un prêtre qui offrait des sacrifices aux rois, au nom de toute l'île, et ce prêtre était toujours un membre de la noblesse égyptienne et un haut fonctionnaire, un commandant des forces de terre ou de mer. A Citium, à Telmessos, à Delos et à Lesbos, le culte des Adelphes fut très florissant. Athènes elle-même eut un souvenir pieux pour les Ptolémées. Enfin, en Égypte et dans les îles, les collèges d'artistes et les particuliers, en plus des sacrifices officiels, avaient leurs pratiques privées de dévotion à l'égard des rois.

Les Séleucides, en Syrie, ne furent pas plus modestes que les Ptolémées en Égypte. Sur leurs propres monnaies, ils se donnèrent les titres de sauveurs et de dieux. Leur nom fut associé à ceux d'Apollon et d'Athéna, et des prêtres leur offrirent des sacrifices. Toutefois, il est aisé de constater que le culte Ptolémaïque et celui des rois de Syrie présentent de notables différences. Dès qu'ils ont reçu des prêtres le nom divin qu'ils porteront désormais, les Ptolémées sont dieux au même titre que leurs ancêtres et la mort ne leur donnera aucune consécration nouvelle. Il n'en est pas de même des Séleucides; un prêtre spécial est attaché au culte du roi vivant, un autre dessert le culte de tous les rois morts. Les Ptolémées prennent place dans la religion égyptienne en même temps qu'ils sont dieux pour les Grecs. En Syrie, il n'est pas besoin d'un double culte, depuis longtemps le pays est entièrement hellénisé, aussi les Séleucides ont-ils préféré donner à la religion dont ils étaient les dieux une organisation provinciale. Dans chacune des satrapies du royaume, un prêtre, nommé par le roi et appartenant comme en Égypte, à la haute aristocratie du pays, était chargé

Digitized by Google

de sacrifier au roi vivant, tandis qu'une prêtresse sacrifiait à la reine.

Comme les Ptolémées, les Séleucides ne furent pas ingrats envers celui à qui ils devaient leur royaume et ils se placèrent à la suite d'Alexandre, ordonnant qu'au jour où se réuniraient les délégués des villes, pour fêter l'anniversaire de la naissance du roi de Macédoine, eux-mêmes, ses successeurs, fussent honorés comme lui.

Le royaume des Ptolémées resta intact jusqu'à la conquête romaine ; il n'en fut pas de même des deux autres grands royaumes formés de l'empire d'Alexandre. A leurs dépens, se formèrent les royaumes de Pergame, et de Commagène, sans compter les états de Bactriane, de Parthie, de Characène et du Pont. Les dynasties qui régnèrent dans ces contrées n'eurent garde de manquer à la tradition. Les Attalides furent dieux comme les Séleucides et leur culte paraît avoir été copié sur celui de leurs voisins. Association du roi à Esculape, célébration des anniversaires, jeux, sacrifices au roi vivant et aux rois morts par des prêtres distincts, tout ce que nous avons trouvé en Syrie se retrouve à Pergame. Dans les deux pays, contrairement à l'usage égyptien, on décerne au roi mort les honneurs de l'apothéose ; enfin, à Pergame, comme en Égypte et en Syrie, les reines sont déesses en même temps que leurs maris sont dieux.

Les découvertes récemment faites en Commagène et notamment la longue inscription de Nemroud-Dagh nous ont fait connaître en détail les institutions du culte des souverains de ce pays [1]. Antiochus Ier, qui fit graver cette inscription, voulut que les peuples associassent, dans une vénération commune, les dieux des Perses et des Grecs, les rois de Macédoine et les Achéménides. Il établit, dans chaque province, des fêtes en leur honneur, dota des prêtres, créa des collèges de chanteurs, pourvut à des réjouissances publiques, aux fêtes des dieux et des rois, et prononça, au nom de ces dieux, les plus terribles malédictions contre quiconque, prince ou particulier, oserait porter atteinte aux institutions fondées par lui.

Je ne cite que pour mémoire les rois des Parthes, de la Bactriane et les autres sur le culte desquels nous ne savons rien,

[1] Voir Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, p. 272 et suiv.

Digitized by Google

mais qui, sur leurs médailles, prennent les titres de sauveurs et de dieux et, comme les Ptolémées, les Séleucides et les Attalides, mettent leur propre divinité sous la protection de celle d'Alexandre.

Ainsi le roi de Macédoine fut véritablement l'ancêtre commun de nombreuses familles de dieux. Sa mémoire restait vivante parmi les peuples qu'il avait conquis ; ses fêtes demeuraient populaires, son nom était invoqué comme celui d'un génie protecteur. Encore aujourd'hui, dans plus d'une région d'Asie, où son histoire est ignorée, son nom est demeuré néanmoins comme celui d'un être mystérieux et surhumain.

II

Quand les Romains conquirent l'Égypte et l'Asie, ils trouvèrent les habitants de ces pays depuis longtemps habitués à rendre un culte à leurs maîtres. Ils n'avaient qu'à le vouloir pour occuper la place des dieux qu'ils renversaient, et on comprend qu'ils se soient laissé faire. « Dédaigner les hommages des Grecs, ç'eût été les blesser gratuitement, ç'eût été même, dit M. Guiraud, compromettre le prestige du nom romain. » Aussi « les gouverneurs des provinces toléraient-ils qu'on les déifiât, quand ils ne le désiraient pas et le Sénat n'avait garde de les blâmer, puisqu'en somme la domination de Rome y trouvait son compte [1]. » Mais, comme nous l'avons observé plus haut, il est difficile au magistrat temporaire d'une république d'être un dieu sérieux et c'est seulement le jour où César fonda la monarchie impériale qu'un romain prit rang à côté de Jupiter et d'Alexandre.

Jules César eut d'abord quelques scrupules à accepter les honneurs qui lui furent offerts par ses compatriotes après la victoire de Pharsale, mais, quand il eut été nommé consul pour dix ans, il se laissa appeler dieu invincible, il permit la célébration de jeux quinquennaux, la création d'un collège de prêtres qui porta son nom : les *Luperci Julii*, le changement qui faisait du cinquième mois de l'année le mois *Julius*, la construction

[1] P. Guiraud, *Les assemblées provinciales dans l'empire romain*, p. 18.

Digitized by Google

d'un temple à sa clémence, enfin la nomination d'un flamine, comme en avaient Jupiter, Mars et Quirinus.

Le poignard des conjurés enleva au dictateur sa puissance terrestre, mais consacra définitivement sa divinité. Le peuple eût volontiers brûlé Rome pour faire un bûcher à son idole, il dressa au milieu même du Forum un autel où il offrait des sacrifices au héros César. Les pouvoirs publics furent obligés de donner une sanction légale aux démonstrations populaires. Une loi régulièrement votée, la loi Rufrena, décerna à César le titre de *Divus*. Ainsi apparaissait un fait nouveau dans l'histoire romaine : l'apothéose officielle ; on créait un mot nouveau pour désigner celui qui en était l'objet, ou plutôt on donnait une acception nouvelle à un mot ancien. *Divus* désigna l'homme devenu dieu, par opposition au mot *Deus*, qui désignait le dieu qui l'avait toujours été.

Le culte du *Divus* devint une affaire de la plus haute importance. Antoine et Octave rivalisèrent de zèle pour honorer celui dont l'un et l'autre convoitaient l'héritage politique. Une comète qui apparut peu de temps après, fut considérée par le peuple comme la preuve que César avait pris place dans l'Olympe.

Dans la lutte qui suivit la mort du dictateur, les prétendants à son héritage comprirent, tellement l'opinion publique s'était transformée, qu'il fallait, pour être maître de l'empire, avoir en soi quelque chose de divin. Sextus Pompée se fit passer pour fils de Neptune, Antoine fut un nouveau Dionysos. On comprend assez facilement l'idée qui le dirigea dans le choix de ce nom. Dans le partage qu'Antoine et Octave firent un instant de l'empire, Antoine eut l'Orient ; or, Dionysos était le conquérant par excellence de l'Orient, et les orgies des bacchanales étaient du goût du triumvir. Par malheur pour lui, il rencontra sur son chemin une déesse qui voulut être la Séléné du nouveau Dionysos, l'Isis du nouvel Osiris. C'était Cléopâtre. La reine d'Égypte ne négligea rien pour séduire Antoine, en qui elle croyait trouver un défenseur qui remplacerait César. Elle vint à lui, comme une autre Aphrodite, et l'Asie crut que l'union de ces deux divinités tutélaires assurait à jamais son bonheur. L'espoir de l'Asie fut trompé, des présages sinistres annoncèrent la chute d'Antoine et Actium réalisa ces présages.

Digitized by Google

Le vainqueur d'Actium, Octave, avait compris que le dieu dont le prestige devait assurer la faveur populaire, était celui que venait de consacrer le Sénat et il ne porta pas d'autre titre que celui de *fils du Divus*. Les honneurs par lesquels fut salué le vainqueur d'Antoine lui montrèrent qu'il ne s'était pas trompé. Désormais, tout l'encens fut pour Octave. Les fonctions que se partagent les anciens dieux dans le gouvernement du monde, il les remplira à lui seul. Il sera, selon sa volonté, le maître de Rome et du monde, il fera pousser les moissons et réglera les saisons, il gouvernera les flots et sera seul vénéré des matelots ; il sera le fils de Vénus et le gendre de Téthys. A lui seront immolées les victimes, car il est le dieu qui a donné la paix au monde [1].

En présence de pareilles démonstrations, Octave fut assez habile pour rester modeste. Sa modestie même fit mieux ressortir l'enthousiasme général. Il affectait la plus grande simplicité, il ne permettait pas qu'on l'appelât directement maître ou dieu, ni qu'on lui dédiât de temple à Rome. Mais tous comprenaient qu'un tel changement s'était opéré dans la constitution, qu'il fallait un nom nouveau pour désigner le chef du pouvoir. On choisit le nom d'Auguste, mot sous lequel les Romains désignaient les choses les plus sacrées et les plus vénérables, et un sénatus-consulte accorda ce nom à Octave et à ses successeurs, comme un titre définitif et héréditaire. Il faisait du prince quelque chose de plus qu'un homme et, au temps de Végèce, il lui assurait encore un respect religieux « comme à un dieu partout présent. »

L'Italie eut plus de liberté que la capitale. Aussi voyons-nous de toutes parts des temples s'élever au dieu Auguste ; à Pompéï, à Pise, à Bénévent, à Crémone, à Pola et ailleurs. Les provinces ne restèrent pas en retard. L'Asie donna l'exemple et demanda à Auguste la permission de bâtir un temple à sa divinité. L'empereur accorda l'autorisation demandée, mais à la condition que son nom serait associé à celui de Rome. Le culte devait s'adresser à la souveraineté de la ville éternelle et à son représentant, c'est-à-dire, selon la formule qui devint officielle, *à Rome et à Auguste*. De plus, les provinciaux seuls, ceux qu'en

[1] Voir Virgile, *Géorgiques*, I, 24 et suiv.

Digitized by Google

Asie on appelait les Hellènes, par opposition aux Romains, devaient prendre part à ce culte. Les citoyens ne devaient honorer que Rome et César, devenu *divus Julius*. Ephèse et Nicée eurent des temples de César, Pergame et Nicodémie, des temples d'Auguste.

L'Espagne à Tarragone, les Gaules à Lyon, La Narbonnaise à Narbonne, établirent à leur tour des centres du culte impérial et bientôt toutes les provinces imitèrent ces exemples.

En même temps que le culte provincial, peut-être même auparavant, commença le culte municipal de l'empereur. Presque partout, les villes bâtirent des temples, instituèrent des jeux quinquennaux et d'autres cérémonies religieuses. La terre entière, selon l'expression de Philon, égala Auguste aux dieux de l'Olympe. Le *Caesareum* ou l'*Augusteum* fut presque partout, sinon le principal, du moins l'un des principaux monuments de la ville. Enfin les rois vassaux, Hérode à Samarie, Polémon roi de Pont à Cyme, Juba en Maurétanie, montrèrent leur fidélité à l'empire par leur piété envers l'empereur. Quand Auguste mourut en l'an 14 après Jésus-Christ, son œuvre était définitivement fondée. L'empire, solidement organisé, devait assurer pendant plusieurs siècles l'unité du monde civilisé, et, comme expression de ce fait nouveau, le culte impérial était créé.

Les successeurs d'Auguste veillèrent à ce que la religion nouvelle, qui était le plus sûr appui de leur puissance, ne fût pas délaissée. Tibère, en particulier, surveilla avec soin la conduite des provinciaux. Les villes coupables de négligence furent punies avec sévérité et les gouverneurs qui montrèrent peu de zèle pour le culte impérial subirent de dures condamnations. Les empereurs qui avaient quelque sagesse suivirent à cet égard la même ligne de conduite qu'Auguste. A Rome, par respect pour la dignité des citoyens, ils refusaient tout honneur divin, ils se contentaient des sacrifices que leur offraient les provinces et les municipes. C'était pour eux le plus sûr moyen d'obtenir du Sénat, après leur mort, le décret qui les adjoignait à César et à Auguste sur la liste des *divi*. D'autres, au contraire, enivrés par leur puissance, ne pouvaient, à Rome même, se contenter d'être des hommes ; ils voulaient être dieux, même pour les citoyens. Tels furent en particulier Caligula et Commode.

Caligula, peut-être à la suite d'une maladie, fut en proie à une

Digitized by Google

véritable folie. Successivement, il se crut chacun des héros et des dieux de la mythologie. Un jour, il était Hercule, se revêtait de la peau d'un lion et tenait à la main une massue d'or ; une autre fois, il était Bacchus et se couronnait de lierre et de feuilles de vignes. Bientôt il s'élève au rang des dieux supérieurs, il est Mercure et porte le caducée et les ailes aux talons. Tout à coup, il disparaît et revient vêtu en Apollon, la tête ornée d'une couronne radiée, tenant de la main gauche l'arc et les flèches, tandis que de la droite, il présente aux assistants les grâces qu'ils demandent ; Castor et Pollux sont les portiers de son palais ; enfin, plus exigeant que chacun des dieux, il réclame à la fois les honneurs dus à tous. Les sénateurs avilis acceptent tous ses caprices et se font les échos des idées les plus bizarres du maître.

Commode se contenta d'être Hercule. Fier de l'habileté avec laquelle il tuait les bêtes fauves de l'amphithéâtre, il quittait souvent la pourpre impériale, pour paraître en public un arc à la main et la peau de lion sur les épaules. Il se donnait à lui-même un flamine, qui s'appelait le flamine herculéen.

Les flatteurs qui se prêtaient à sa fantaisie se vengeaient quand le tyran était mort. Ni Caligula, ni Néron, ni Domitien qui l'imitèrent, ne furent *divi*. Il fallut, pour forcer le Sénat à consacrer Hadrien, toutes les instances d'Antonin et Commode ne dut son apothéose tardive qu'au nom d'Antonin, qu'il portait et au désir qu'avait Septime-Sévère d'entrer dans cette illustre famille.

On peut donc dire qu'en somme l'organisation régulière du culte impérial était la suivante : à Rome, l'empereur vivant était le premier magistrat et le maître de la cité, mais il était homme, il ne devenait dieu qu'après sa mort, par l'apothéose ; en dehors de Rome, pour les provinces et pour les cités, il était déjà dieu de son vivant. Les provinces et les cités incarnaient en lui la divinité de l'État et à ce titre lui offraient des sacrifices.

L'apothéose était décernée par le Sénat. « C'est une vieille coutume, dit Tertullien, qu'un empereur ne peut devenir dieu qu'avec l'approbation du Sénat. » On le comprend aisément, quand on se rappelle que le Sénat seul avait eu de tout temps le droit d'autoriser un culte nouveau dans la République. Jamais les empereurs ne protestèrent contre ce privilège sénatorial.

Digitized by Google

Tibère, Caligula, Hadrien, Antonin, Sévère et les autres s'adressèrent toujours au Sénat, quand ils voulurent obtenir l'apothéose de leurs prédécesseurs ou des membres de leur propre famille. Sans doute, ce pouvoir n'était pas exercé en toute indépendance. La volonté de l'empereur régnant ou celle des soldats obligeait parfois le Sénat à consacrer malgré lui un prince détesté, mais parfois aussi il résistait. Caligula dut céder devant le refus qui fut fait de consacrer Tibère, et quand Hadrien mourut, peu s'en fallut que l'apothéose ne lui fut pas accordée. Le Sénat était fort mal disposé à son égard. On lui reprochait la mort de quelques personnages illustres. Le vote semblait devoir être négatif. Antonin vint en personne à la Curie. Il pria, supplia avec larmes, il déclara aux sénateurs que, si Hadrien était déclaré ennemi public, lui-même perdrait tout droit à l'empire, puisque son adoption serait annulée. Le Sénat fut ému à la pensée de perdre un bon empereur ; à cette crainte s'ajouta la peur des soldats ; l'apothéose fut votée.

En même temps qu'il donnait le titre, le Sénat réglait les détails de l'apothéose et les honneurs accessoires qui devaient être le partage du nouveau *divus*. La consécration d'un empereur donnait lieu, en effet, à une cérémonie grandiose que les descriptions de Dion Cassius et d'Hérodien nous permettent de reconstituer [1]. Comme de longs préparatifs étaient nécessaires, il était impossible de garder le cadavre sans l'ensevelir. On l'enfermait dans un cercueil ou on le brûlait, suivant qu'il y avait plus ou moins longtemps à attendre, et le mort était représenté par une image de cire. Cette image était revêtue de la pourpre triomphale et exposée dans le vestibule du palais, sur un lit d'ivoire couvert d'une étoffe d'or. La pâleur de la cire simulait la maladie de l'empereur, et, pendant toute une semaine, chaque jour, en présence des sénateurs et de leurs femmes habillés de deuil, les médecins s'approchaient du lit du malade. Chaque fois ils le trouvaient plus malade, jusqu'au moment où ils annonçaient sa mort.

Alors avait lieu le départ du cortège funèbre. Les plus jeunes

[1] Dion Cassius, LVI, 31 et suiv., LXXIV, 4 et suiv., Hérodien, IV, 2 et suiv.

Digitized by Google

sénateurs portaient le lit de parade sur leurs épaules jusqu'au Forum. Là, se dressait un catafalque, et, après que les personnages importants avaient pris place autour du monument, avait lieu un défilé qui devait offrir un spectacle magnifique. Les statues des Romains illustres ouvraient la marche, puis venaient des chœurs d'enfants et d'hommes chantant des hymnes funèbres. Derrière eux, marchaient les peuples vaincus, représentés par des personnages vêtus de leurs costumes nationaux, puis les scribes, les licteurs et les hérauts, les bustes des personnages illustres par leurs actions ou par leurs découvertes, les cavaliers et les fantassins, les chevaux de course et tous les présents funèbres envoyés par l'empereur vivant, les sénateurs et leurs femmes, les chevaliers et les corporations de Rome. Le défilé se terminait par un autel enrichi d'ivoire et de pierres précieuses. Tout ce cortège faisait le tour de l'estrade en chantant des hymnes en l'honneur du *divus*, auxquelles répondaient des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles placés de chaque côté sur des estrades.

La seconde partie de la cérémonie était l'éloge funèbre, prononcé par l'empereur régnant ou tout au moins par un des membres de la famille du défunt. Pendant qu'il parlait, les assistants témoignaient, par leurs acclamations, de leur admiration et de leurs regrets. L'éloge terminé, le lit funèbre était enlevé par des personnes considérables, de la tribune où il avait été déposé. Pendant le trajet, le cortège continuait ses lamentations. Les uns se frappaient la poitrine, les autres chantaient au son des flûtes. On arrivait ainsi au champ de Mars. Là, avait été construit le bûcher sur lequel devait avoir lieu la crémation du cadavre et la dernière scène de l'apothéose. Ce bûcher nous est décrit longuement par Hérodien. « On élève, dit-il, au milieu de la place, une charpente carrée en forme de pavillon. Le dedans est rempli de matières combustibles, l'extérieur est orné de drap d'or, de plaques d'ivoire et de peintures. Au-dessus du premier édifice, on en construit un second. La forme et la décoration sont les mêmes, mais il est plus petit et les portes sont ouvertes. Celui-ci est surmonté d'un troisième et d'un quatrième, qui en supporte d'autres dont la dimension va toujours en diminuant. » Un char d'or couronne le sommet. A l'intérieur du bûcher, on place le lit de parade autour duquel on jette des

Digitized by Google

herbes odoriférantes, des parfums, des fruits, des présents de toute espèce. Quand les portes sont refermées, les sénateurs montent sur des estrades pour voir la cavalcade et l'incendie du bûcher. Les magistrats, l'ordre équestre, les troupes à pied et à cheval, les chars défilent autour du bûcher et exécutent divers exercices. La cavalcade achevée, l'empereur ou les consuls mettent le feu au bûcher et un aigle est lâché du sommet. Cet aigle, à ce que croyait le peuple, emportait au ciel l'âme du nouveau dieu, et l'on trouvait, au besoin, un sénateur complaisant qui affirmait sous serment qu'il avait vu le miracle.

Dès lors l'empereur consacré était définitivement admis au nombre des dieux et avait les mêmes droits qu'eux. Dans les festins religieux il prenait place au milieu d'eux, couché, comme eux, sur un coussin sacré ; des jeux étaient célébrés en son honneur ; l'anniversaire de sa naissance était une fête religieuse ; dans les prières, dans les serments, dans les chants sacrés, son nom était inscrit avec le leur ; on lui bâtissait un temple, on lui élevait des autels ; un prêtre et souvent un collège sacerdotal était chargé de lui offrir des sacrifices.

Les prêtres des *divi* furent appelés flamines comme ceux de Jupiter, de Mars et des autres grandes divinités. Le nom du *divus* que chacun d'eux honorait formait un adjectif qui servait à le désigner. Ainsi le flamine de César s'appelait *flamen Julianus*, celui d'Auguste *flamen Augustalis*, etc. Presque tous ceux que nous connaissons faisaient partie de la famille impériale. Germanicus, Drusus, Néron, Silanus, qui furent flamines d'Auguste, étaient ses petits-fils ou arrière petits-fils. Le fils de Pertinax fut flamine de son père, ceux d'Antonin furent choisis parmi les alliés de ce prince. Comme les autres grands flamines, les flamines des *divi* recevaient du souverain pontife, c'est-à-dire de l'empereur lui-même, l'investiture de leurs fonctions ; comme eux, ils étaient soumis à la cérémonie de l'inauguration.

Les membres des collèges institués en l'honneur des *divi* portaient le nom de *sodales*, auquel on adjoignait un adjectif servant à les distinguer et rappelant, soit le nom de la gens à laquelle appartenait le *divus*, soit le nom du *divus* lui-même. La raison pour laquelle furent établis les plus anciens de ces col-

Digitized by Google

lèges ne fut pas, à proprement parler, le culte du *divus* lui-même. Ils étaient plutôt destinés à prendre la succession de la *gens* dans les sacrifices qu'elle avait à célébrer. C'est à ce titre que furent institués par Tibère les *Sodales Augustales*. Leurs fonctions consistaient à sacrifier sur l'autel de *Vediovis Pater*, situé à Bovillæ, près d'Albe-la-Longue et desservi jusque-là par la *gens Julia*. Mais, en même temps, on leur confia le soin du sanctuaire construit dans cette localité en l'honneur de la *gens Julia* et orné d'une statue du *divus Augustus*. Ils présidèrent aux jeux qui furent célébrés en cet endroit et ajoutaient à tout cela l'accomplissement de quelques rites à Rome même.

Les *Sodales Augustales* furent à l'origine au nombre de vingt-cinq. Vingt et un furent tirés au sort parmi les principaux citoyens, nous dit Tacite, et on leur adjoignit Tibère, Drusus, Claude et Germanicus. Chacune des places du collège s'appelait une décurie. Le nombre des décuries fut porté à vingt-huit par l'adjonction successive de divers princes. Ce chiffre ne fut jamais dépassé. Patriciens et plébéiens étaient également admis dans le collège, mais tous étaient sénateurs. Quand l'un des membres de la sodalité mourait, le Sénat lui désignait un successeur et celui-ci était ensuite soumis à l'acceptation de ses collègues qui ne lui était jamais refusée. Les *Sodales Augustales* recevaient des honneurs proportionnés à la dignité du dieu qu'ils servaient. Ils avaient des places réservées au Théâtre et ils s'asseyaient sur des chaises curules ; dans les cérémonies religieuses, ils étaient adjoints aux grands collèges sacerdotaux.

Quand la *gens Claudia* se fut alliée à la *gens Julia*, les *Sodales Augustales* ajoutèrent à leur nom celui de *Claudiales* et une inscription qui nous donne la liste des présidents ou *magistri* de la sodalité pour les années 213 et 214 nous montre que, malgré l'adjonction de ce nouvel adjectif, on continuait de dater les années à partir de l'institution de la corporation par Tibère.

Après la consécration de Vespasien, une sodalité nouvelle fut instituée, dont les membres portèrent le nom de *Sodales Flaviales*, mais les fonctions du nouveau collège sont tout autres que celles du précédent. Les *Flavii* étaient des parvenus. Le grand-père de Vespasien avait été centurion et commis d'un banquier ; son père, percepteur en Asie. Dans ces conditions, il ne pou-

Digitized by Google

vait y avoir de culte gentilice à conserver. Les *Sodales* furent donc prêtres du *divus Flavius*. Voilà pourquoi ils s'appellent tantôt *Sodales*, tantôt *Sacerdotes;* voilà pourquoi encore, après la consécration de Titus, ils prennent le nom de *Titiales*. Jamais il n'y eut de *gens Titia*. C'est donc bien l'empereur Flavius Vespasien, puis l'empereur Titus qu'honorèrent les *Sodales* ou *Sacerdotes*, appelés d'abord *Flaviales* puis *Flaviales Titiales*.

Quand Antonin le pieux eut arraché au Sénat l'apothéose d'Hadrien, il créa les *Sodales Hadrianales* qu'il organisa sur le modèle du collège précédent. Pour accentuer encore le changement, on ne prit pas, pour désigner le nouveau corps sacerdotal, le nom gentilice, mais le surnom de l'empereur. Ainsi rajeunie, l'institution prit une vigueur nouvelle et Antonin eut, après sa mort, des *Sodales Antoniniani*. Ce collège fut le dernier créé ; son nom, à chaque apothéose, s'accrut d'un adjectif qui rappelait le nouveau *divus*. On arriva ainsi au titre de *Sodalis Antoninianus*, *Verianus*, *Marcianus Aurelianus*, *Commodianus*, *Helvianus*, *Severianus*, *Alexandrianus* qui rappelait les noms d'Antonin, de L. Verus, de Marc-Aurèle, de Commode, de Pertinax, de Septime-Sévère et de Sévère Alexandre.

En plus des hommages que leur rendaient les prêtres et les collèges spécialement institués en leur honneur, les empereurs furent souvent associés aux autres dieux. Les vieilles corporations sacerdotales leur firent une large place dans leurs rites. Les Saliens, par exemple, ces prêtres de Mars dont l'origine remonte à l'époque des rois, insérèrent dans leurs chants les noms de plus d'un empereur. Il paraît même probable que le culte impérial les préoccupa plus que celui de Mars, puisque plus tard on en vint à croire qu'ils étaient des prêtres des Césars. Il en est de même des Arvales. Les procès-verbaux de leurs réunions mentionnent de nombreux sacrifices aux empereurs. Un des monuments où ils se réunissaient s'appelait le *Caesareum* et une partie de leurs rites s'accomplissait dans un édifice du Palatin, le temple des *divi*.

L'apothéose ne fut pas réservée aux seuls empereurs, les impératrices, les princes et les princesses de leur famille furent

Digitized by Google

comme eux admis au rang des dieux. Livie, femme d'Auguste ; Drusilla, sœur de Caligula ; Claudia, fille de Néron ; Poppée, et bien d'autres impératrices furent déclarées *divae* par sénatus-consulte. Les cérémonies de la consécration étaient, pour elles, à peu près les mêmes que pour les princes, mais, au lieu de flamines, c'étaient des flaminiques qui étaient chargées de leur culte. Les *Sodales* et les Saliens ne paraissent pas leur avoir rendu d'hommages, mais leur nom figure plus d'une fois dans les procès-verbaux des Arvales et nous savons que les Vestales furent spécialement chargées par Claude du culte de Livie.

III

Auguste, qui avait refusé les honneurs divins à Rome, se laissa néanmoins élever des temples par les provinciaux. Le premier fut bâti en Asie à l'usage des Grecs seuls, à l'exclusion des citoyens romains. Après Auguste, Tibère fut nommément l'objet de semblables hommages dans les provinces qui demandèrent à faire pour lui ce que d'autres avaient fait pour son père adoptif. Le culte provincial commença donc d'une manière concrète ; ce fut, non l'*Auguste*, mais Auguste, fils de César, qui fut dieu. Il ne pouvait en être autrement pour les contemporains du prince. Par une conséquence inévitable, les successeurs d'Auguste et de Tibère devaient recevoir les mêmes honneurs que lui. Il eut été difficile de faire admettre à l'un d'eux qu'il n'avait pas les mêmes droits que ses prédécesseurs. Le culte personnel se changea bientôt en un culte impersonnel, on sacrifia à l'Auguste et aux Auguste régnants.

La distinction entre le culte de l'empereur vivant et celui de *divus César* ne paraît pas avoir subsisté longtemps, ou du moins partout, après la mort d'Auguste.

Dans un certain nombre de provinces, en effet, en Espagne, en Sardaigne, en Afrique, nous avons la preuve que les prêtres provinciaux associaient le *divi* au prince vivant. Rien du reste que de très naturel en cela. L'empereur régnant espérait bien être *divus* à son tour, et les *divi* étaient ceux qu'on honorait la veille sous le nom d'Augustes. Grâce à cette association, l'empe-

Digitized by Google

reur régnant était plus assuré que sa mémoire ne périrait pas sous ses successeurs.

Il est également probable que les citoyens romains ne furent pas longtemps exclus du culte provincial en Orient ; en tous cas, nous ne voyons pas que cette exclusion ait jamais existé en Occident.

Le culte provincial fut organisé de deux façons différentes. Tantôt il fut une simple transformation d'institutions antérieures à la conquête ; tantôt au contraire, il fut constitué de toutes pièces en l'honneur d'Auguste et de ses successeurs. Le premier cas est celui de la plupart, sinon de toutes les provinces grecques ; le second, celui de la généralité des provinces latines.

Les Romains se trouvèrent souvent en présence de confédérations depuis longtemps établies dans les pays qu'ils soumettaient à leur empire. Ces confédérations honoraient en commun un dieu protecteur. En Lycie, par exemple, les délégués des cités se réunissaient chaque année dans une ville désignée d'avance et, après avoir offert à Apollon les sacrifices accoutumés, élisaient le *lyciarque* et les autres magistrats fédéraux et discutaient sur les intérêts communs. Quand la Lycie eut été conquise par les Romains, ceux-ci enlevèrent à la ligue tout pouvoir politique, mais ils laissèrent subsister les institutions fédérales. Seulement au dieu Apollon fut joint le culte de Rome et, bientôt après, celui de l'empereur. De même la ligue étolienne et la ligue achéenne apparaissent dans les documents au temps des Césars comme à l'époque de Philopœmen. Mais elles ne sont plus que des associations religieuses dont l'empereur est le dieu. Rien n'est changé aux habitudes locales. Le prêtre fédéral est nommé comme autrefois ; son rang, ses privilèges, la durée de ses fonctions sont les mêmes.

En Gaule s'opéra un changement analogue. Quand César s'empara du pays, les Gaulois se réunissaient chaque année dans le pays des Carnutes, sous la présidence des druides. Les Romains abolirent ces assemblées qui eussent pu être dangereuses pour leur domination, en entretenant un foyer permanent de révolte. Mais bientôt ils réunirent à Lyon, au centre des trois provinces de la Gaule chevelue, les délégués des soixante cités gauloises, pour célébrer en commun la fête de Rome et d'Auguste.

Ailleurs, au contraire, tout était à créer. L'empereur lui-même s'occupa d'organiser une institution qui l'intéressait à

Digitized by Google

tant de titres. Une inscription, récemment découverte près de Narbonne, nous apprend comment il procéda [1]. Auguste chercha à Rome le personnage sacerdotal qui devait servir de type au flamine provincial. Il choisit le plus respectable de tous, le flamine de Jupiter. Appliquer à son propre prêtre les règles établies pour le prêtre du maître des dieux et des hommes, c'était du même coup s'égaler à lui.

La loi prévoyait tout, la durée des fonctions des flamines, le lieu de réunion de l'assemblée, et très probablement aussi le mode d'élection des prêtres et des députés. C'était en un mot une constitution complète.

Ainsi fut établi, sur des bases différentes, selon les pays, le culte provincial de l'empereur. On dit culte provincial pour simplifier, mais la division des circonscriptions de la religion impériale, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne correspondait pas exactement au groupement provincial. Tantôt plusieurs provinces étaient réunies ensemble, comme les trois Gaules ou les trois Dacies ; tantôt, au contraire, une seule province comprenait plusieurs groupes. Ainsi la province de Pont et de Bithynie, la province de Lycie et de Pamphylie, et d'autres encore avaient deux assemblées et deux prêtres. En Achaïe il y en avait même un plus grand nombre. La province était cependant la division normale et la création de nouvelles assemblées suivait d'ordinaire le sectionnement des provinces.

Le lieu de réunion était le plus souvent le chef-lieu. Les exceptions cependant ne sont pas rares, la raison en est d'ordinaire quelque tradition religieuse antérieure. Quand plusieurs provinces étaient associées ensemble, elles possédaient en commun un territoire fédéral où se réunissait l'assemblée. Tel était, près de la colonie romaine de Lyon, le terrain fédéral situé au confluent de la Saône et du Rhône. Par contre, en Asie, la rivalité des villes entre elles avait nécessité une sorte de roulement. L'assemblée se tenait successivement à Pergame, à Smyrne, à Ephèse, à Cyzique, à Sardes et dans quelques autres villes encore. Enfin quand la province se fractionnait en plusieurs groupes, chacun de ces groupes avait son centre particulier.

[1] Cette inscription a été publiée pour la première fois dans le *Bulletin critique*, 1888, p. 111 (cfr., p. 187 et 254), et depuis lors un grand nombre de fois, notamment dans le *Corpus Inscr. latinar.*, XII, 6038.

Digitized by Google

Dans chacun des lieux de réunion était un autel ou un temple et presque toujours un amphithéâtre pour les jeux.

L'assemblée provinciale se réunissait à époques fixes. Ces époques variaient suivant les pays. A Lyon on se réunissait le premier jour du mois d'août ; nous savons, au contraire, que l'assemblée d'Asie à la suite de laquelle fut martyrisé saint Polycarpe se tint à la fin du mois de février. La même diversité se retrouve dans la longueur des intervalles qui séparent les réunions. La règle générale paraît avoir été la périodicité annuelle. En Gaule, en Espagne, en Afrique, en Asie, en Bithynie, en Lycie, cette règle est observée, mais en Galatie l'assemblée ne se réunissait que tous les cinq ans.

Une fois réunie, l'assemblée nommait le prêtre provincial et célébrait les cérémonies du culte impérial. Ces cérémonies consistaient en des prières et des sacrifices qui ressemblaient à tous les autres. De même les jeux qui suivaient étaient les mêmes que dans toutes les fêtes analogues : courses de chars, combats de gladiateurs et d'athlètes, courses de taureaux, représentations dramatiques, concours de poésie et d'éloquence. Comme dans les autres jeux sacrés, les vainqueurs étaient récompensés par de simples couronnes. Une des parties les plus imposantes de la fête était la procession. Le gouverneur, les principaux fonctionnaires y prenaient place précédés de leurs licteurs. Les prêtres des dieux, les corps constitués n'avaient garde de manquer de s'y rendre ; les délégués des villes y avaient leur rang soigneusement marqué. On y portait aussi probablement les images des empereurs divinisés.

Tout cet ensemble de fêtes nécessitait des dépenses considérables, auxquelles il faut ajouter les salaires des agents, les indemnités accordées aux députations, les frais d'avocats, les présents faits aux juges dans les procès intentés par la province, les dépenses occasionnées par l'érection des statues, etc. Sans doute beaucoup de ces dépenses étaient supportées par les prêtres ou par ceux qui recevaient les honneurs, mais il n'en restait pas moins pour la province des sommes considérables à débourser.

Pour subvenir à ces dépenses, l'assemblée percevait des impôts sur les cités. Parfois, il n'y avait qu'à maintenir les

Digitized by Google

usages antérieurs. En Lycie, par exemple, on continua à lever sur les villes, pour le culte d'Auguste, les impôts qu'elles payaient depuis longtemps à la caisse fédérale. Rien ne nous indique, du reste, quelle était la nature de l'impôt et comment il était perçu. Peut-être la caisse était-elle alimentée par les contributions volontaires de chaque cité ou par des taxes dont le taux était fixé par l'assemblée, tout en laissant les cités libres de trouver l'argent par les moyens qui leur sembleraient bons.

Ces contributions étaient versées dans la caisse particulière de l'assemblée. Malheureusement les renseignements nous manquent sur l'administration de cette caisse, excepté en ce qui concerne les trois Gaules. Là, existait toute une hiérarchie de fonctionnaires attachés à l'administration du trésor de l'assemblée. Les principaux étaient le *juge* chargé de trancher toutes les contestations relatives à la perception et à la répartition de l'impôt et l'*allecteur* chargé d'encaisser et de garder les fonds. L'un et l'autre devaient, avant d'obtenir ce titre, avoir passé par tous les degrés de la carrière municipale. Ils étaient, selon toutes les vraisemblances, choisis parmi les délégués des villes [1].

Pour avoir une idée complète des revenus appartenant à l'assemblée, il faut ajouter aux contributions et aux revenus des temples les statues, les objets d'art et enfin les esclaves attachés au service du culte.

L'assemblée récompensait par des honneurs, notamment par des statues, les prêtres et les divers fonctionnaires qui avaient bien rempli leurs charges. La plupart du temps, les statues et les inscriptions commémoratives entouraient le temple commun. C'est ce qui explique pourquoi elles ont été trouvées en si grand nombre à Lyon, à Tarragone et dans d'autres chefs-lieux. Là, les formules qui devaient être inscrites sur la base de la statue étaient parfois réglées par la loi et elles devaient con-

[1] On a cru longtemps que l'*inquisitor* était également un fonctionnaire attaché à la caisse provinciale, M. Guiraud a émis l'hypothèse que c'était plutôt une sorte de magistrat instructeur chargé des enquêtes relatives aux procès intentés par les provinces. Cf. Guiraud, *Assemblées provinciales*, p. 183.

Digitized by Google

tenir simplement le nom du flamine, celui de son père, sa patrie et l'année de son sacerdoce. Quand la statue était élevée dans la patrie de celui qui l'avait méritée, on permettait à sa vanité où à celle de sa famille de se donner plus libre cours. Tous ces honneurs étaient soumis à la ratification de l'empereur.

A ses attributions religieuses, l'assemblée ajouta bientôt la discussion des intérêts généraux de la province. Elle récompensa par des statues et des inscriptions honorifiques les gouverneurs qui avaient bien mérité d'elle, par leur sage administration. Elle usa aussi des droits que conférait aux provinciaux la loi sur la concussion, pour accuser les magistrats qui avaient mal usé de leur puissance. Nombreux sont les procès de ce genre que nous signalent les historiens et nous pouvons constater que souvent justice était rendue par l'empereur. L'assemblée se fit aussi l'interprête des cités et des particuliers pour présenter au prince des pétitions de tous genres. En un mot elle devint l'intermédiaire naturel entre la province et le gouvernement impérial.

Le principal personnage de l'assemblée provinciale, son président et son chef était le prêtre de Rome et d'Auguste. Le nom de ce prêtre varie suivant les lieux. Ici il s'appelle *flamen*, là *sacerdos*, ailleurs *coronatus*, *archiereus* dans les provinces grecques.

Le seul fait que le prêtre provincial portait le nom de flamine prouve qu'il était seul. Nous savons, en effet, qu'il n'y eut jamais de collèges de flamines. Aussi personne ne conteste-t-il le fait pour l'Occident. En Orient, la chose n'est pas aussi claire. On trouve en effet, dans les auteurs et dans les inscriptions, deux groupes de personnages auxquels est attribué le rôle principal dans les cérémonies du culte impérial. Les uns portent un nom composé de celui de la province et de la terminaison *arque*. Ce sont : l'Asiarque, le Galatarque, le Lyciarque, etc. Les autres s'appellent grand prêtres d'Asie, de Galatie, de Lycie, etc. Faut-il identifier ces deux groupes de titres, ou avons-nous affaire à des personnages différents ? Ce problème a divisé longtemps les savants. En général les Français tenaient pour la distinction, les Allemands pour l'identité. Un savant français a essayé, dans un travail récent, de concilier les tenants

Digitized by Google

des deux opinions[1]. Selon lui l'Asiarque était le grand-prêtre nommé chaque cinquième année, et il portait ce titre particulier parce que, cette année-là, les fêtes étaient plus solennelles que les autres années. Les documents, dont le nombre augmente chaque jour, démontrent qu'il est impossible d'avoir recours à cette hypothèse. Déjà nous connaissons un nombre trop considérable d'Asiarques pour admettre que cette fonction était quinquennale. Tout, au contraire, nous prouve qu'elle était annuelle et que ce titre était l'un de ceux que portait le grand-prêtre de la province d'Asie. Il en était de même partout ailleurs, excepté en Lycie. Le Pontarque est le grand-prêtre du Pont, le Galatarque, le grand-prêtre de Galatie, etc. Seul le Lyciarque n'est pas le grand-prêtre de Lycie. Cette exception a sa raison d'être dans le procédé suivi pour l'organisation du culte provincial des empereurs. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on respecta autant que possible ce qui existait précédemment. Or, dans la fédération lycienne, le sacerdoce d'Apollon était exercé par le secrétaire de l'assemblée ; ce secrétaire fut donc également le prêtre impérial.

Les prêtres provinciaux étaient nommés par l'assemblée, et les lois veillaient à ce que les candidats n'exerçassent aucune pression sur les électeurs. Il ne semble pas que les gouverneurs aient exercé un droit de *veto* sur l'élection une fois faite.

Les électeurs choisissaient le titulaire parmi les plus illustres personnages. Les inscriptions qui mentionnent des prêtres provinciaux nous les présentent toujours, en effet, comme gens appartenant aux meilleures familles, anciens magistrats de leur cité ou prêtres des divinités les plus honorées. Souvent, avant ou après leur sacerdoce, ils obtiennent des grades dans l'armée romaine, ils sont chevaliers romains, ils deviennent fonctionnaires de l'ordre financier, quelquefois même ils entrent dans la carrière sénatoriale, comme ce Télémaque qui fut consul, après avoir gouverné l'Achaïe.

On comprend, après cela, comment les plus grandes familles provinciales se glorifiaient d'avoir parmi leurs ancêtres des prêtres du culte impérial.

[1] Paul Monceaux, *De communi Asiæ*, p. 105 et suiv.

Digitized by Google

On devait aussi, dans les élections, tenir grand compte de la fortune des candidats. Ce n'était pas une petite charge, en effet, que l'on imposait à celui sur qui se portaient les suffrages. Le prêtre avait à payer une grande partie des dépenses relatives aux jeux. Il fournissait les gladiateurs et les bestiaires. Pour remercier la province de l'honneur qu'elle lui faisait, il était tenu d'entreprendre à ses frais des travaux publics fort coûteux. Aussi les villes où se trouvaient les plus grosses fortunes fournissaient aussi le plus souvent les prêtres provinciaux.

A cause de ces dépenses les sacerdoces ne furent bientôt plus recherchés avec autant d'avidité qu'ils l'avaient été à l'origine et les empereurs furent obligés de régler les cas d'exemption. Sévère permit au père de cinq enfants de refuser le sacerdoce et ce privilège, d'abord particulier à la province d'Asie, fut ensuite étendu aux autres provinces. Il est probable aussi que les rhéteurs, les médecins, les philosophes et les grammairiens furent déclarés exempts. On avait de plus statué que nul ne serait empêché de remplir deux fois les fonctions de prêtre provincial, s'il le voulait bien. Enfin, pour stimuler le zèle, on avait accordé l'exemption de la tutelle et des liturgies au titulaire, pendant la durée de sa charge.

Si importante qu'ait été la situation du prêtre provincial des empereurs, il ne paraît pas que, jusqu'à la fin du IIIe siècle, il ait exercé une juridiction quelconque sur les prêtres municipaux du même culte ni, à plus forte raison, sur les prêtres des autres dieux. C'est seulement à l'époque de Dioclétien que Maximin essaya d'en faire le chef d'une véritable hiérarchie sacerdotale. Pour lutter plus aisément contre le christianisme, ce prince fit du prêtre municipal des empereurs le chef des prêtres de sa cité et soumit à leur tour les prêtres municipaux au prêtre provincial. C'est là un fait nouveau et qui n'est pas sans importance. C'est la première fois que dans la religion gréco-romaine on essaie de subordonner les prêtres les uns aux autres. Il est remarquable que cette tentative se soit produite dans l'organisation du culte impérial. En présence de l'affaiblissement du paganisme, les Césars avaient compris que le seul dieu capable de résister était le dieu vivant qui gouvernait l'empire. L'empereur seul avait des adorateurs dans toutes

Digitized by Google

les cités, son prêtre seul pouvait être placé au-dessus des autres sans éveiller les subtilités locales. Cette tentative, qui fut limitée aux provinces d'Orient, paraît avoir échoué avec la persécution qui en avait donné l'idée.

Le prêtre provincial jouissait de grands honneurs et de nombreux privilèges pendant la durée et même après l'expiration de ses fonctions. Pendant l'exercice de sa charge il était, comme le flamine de Jupiter, dispensé de prêter serment en justice ; il marchait précédé de licteurs, et siégeait dans la curie municipale du chef-lieu ; il avait une place privilégiée au théâtre et son costume le signalait aux yeux de tous. Il portait la robe prétexte et la couronne d'or. Son sacerdoce durait de la tenue d'une assemblée à l'autre, mais, pendant toute sa vie, il continuait à recevoir des honneurs particuliers. Il avait droit de siéger à l'assemblée provinciale et d'apposer son cachet aux délibérations de ce corps. Il avait une place d'honneur dans la curie et à l'assemblée. A certains jours, c'est-à-dire pendant les spectacles et les fêtes solennelles, les anciens flamines portaient la robe prétexte et siégeaient sur les premiers rangs du théâtre ou du cirque.

Les femmes des prêtres provinciaux étaient associées aux honneurs rendus à leurs maris et portaient elles-mêmes le titre de flaminiques ou de grandes-prêtresses. Dispensées comme eux du serment, elles portaient une robe blanche ou une robe de pourpre, siégeaient près de leurs maris au théâtre et souvent la province ou leur ville natale leur décernaient des statues.

IV

Le culte des empereurs n'avait pas seulement pour siège le centre de la province et pour organes l'assemblée des délégués et le flamine provincial ; chaque cité avait ses prêtres, ses temples, ses confréries, ses jeux en l'honneur de l'empereur vivant ou des empereurs consacrés. Le culte que les villes rendaient aux Césars se manifestait sous les formes les plus diverses. Souvent l'empereur était assimilé à l'un des dieux déjà vénéré par la cité. Il devenait un nouvel Apollon, un nou-

Digitized by Google

veau Jupiter, et l'impératrice était une autre Junon ou une autre Vesta. Ici, il prenait place parmi les héros éponymes des tribus ; là, il donnait son nom à l'un des mois du calendrier local. Presque partout, surtout en Orient, les villes fondèrent des jeux annuels, triennaux ou quinquennaux en l'honneur d'Auguste et de ses successeurs. Il suffit de parcourir les recueils d'inscriptions ou de médailles pour rencontrer à chaque pas des *Augustea*, des *Cesarea*, des *Antoniana*, des *Severea*, etc. Nombreux aussi sont les temples, dont quelques-uns sont demeurés debout jusqu'à nos jours. Enfin chaque cité avait son prêtre municipal, représentant officiel de la ville dans les sacrifices qu'elle offrait au dieu César.

Comme le culte provincial, le culte municipal des empereurs commença par le culte personnel d'Auguste. Après lui, Tibère, Claude, Néron, et les autres eurent également des prêtres particuliers, mais, à côté de ces prêtres, on en rencontre d'autres, dont le titre n'est pas suivi du nom du dieu dont ils desservent le temple. Les inscriptions qui les concernent indiquent seulement la ville au nom de laquelle ils sacrifient. Ce sont les prêtres de l'empereur en général. Ils offrent des victimes au prince régnant quel qu'il soit. D'autres honorent tous les empereurs consacrés d'autres enfin tel ou tel *divus* en particulier.

A côté des flamines sont les flaminiques. Dans les cités, ces prêtresses ne semblent pas, comme dans les provinces, avoir seulement partagé le titre de leurs maris, elles avaient un sacerdoce propre. Elles étaient chargées du culte des impératrices vivantes ou divinisées. Les unes sont flaminiques de l'Augusta régnante, les autres de telle princesse nommément désignée, d'autres de toutes les impératrices divinisées ou de quelqu'une d'entre elles.

Les flamines occupaient un rang très élevé dans la cité. Quoiqu'il soit assez difficile de déterminer exactement ce rang, on peut dire que le flaminat était presque toujours le couronnement de la carrière municipale. Chevaliers romains, pour la plupart, les prêtres municipaux étaient souvent appelés à exercer des commandements dans les troupes romaines, ou des fonctions financières. Quelques-uns étaient sénateurs, mais il paraît probable qu'alors, comme nous le montre l'exemple de Pline le

Digitized by Google

Jeune à Côme, on a affaire à d'illustres personnages qui veulent honorer leur ville natale en y acceptant le plus élevé des titres qu'elle puisse décerner.

Le flaminat était donné, en effet, par le suffrage des décurions, c'est-à-dire des membres du Sénat municipal. Depuis sa nomination jusqu'à son entrée en fonctions, le nouvel élu s'appelait flamine désigné ; après la fin de sa charge il portait le titre d'ancien flamine ou de flamine perpétuel, selon l'usage du pays. Telle était du moins la coutume occidentale ; en Orient, il est impossible d'indiquer une règle générale. La constitution des sacerdoces grecs ne ressemblait en rien à celle des sacerdoces latins. Bien plus, d'une cité à l'autre, il y avait les plus grandes différences dans la durée des fonctions des prêtres. Pour un grand nombre de dieux, ils étaient à vie ; il est probable qu'il en a été de même, dans plus d'une ville, pour les prêtres des empereurs.

Les prêtres municipaux portaient, comme marque distinctive de leur dignité, la robe prétexte et une couronne. Ils avaient une place privilégiée au théâtre, ils étaient exempts des charges publiques et de la milice. Ces exemptions étaient méritées par les dépenses considérables qu'était obligé de faire un prêtre qui voulait remplir dignement ses fonctions. L'usage, en effet, sinon la loi, l'obligeait à verser au trésor de la ville, au moment de son entrée en charge, une somme qu'on peut évaluer en moyenne à 10,000 sesterces (2,500 fr. environ). S'il avait quelque générosité, il ne pouvait se contenter de cela ; il devait, comme ses prédécesseurs, faire construire, à ses frais, un théâtre, un aqueduc, des thermes, un marché ; il devait surtout donner des jeux et faire des distributions au peuple. Parmi les dépenses les plus onéreuses, il faut placer en première ligne les ambassades à Rome. Quand la cité voulait obtenir quelque faveur du prince, elle déléguait souvent auprès de lui son propre prêtre, pensant qu'il serait plus favorablement accueilli. Aux prêtres qui s'étaient, en tout cela, montrés particulièrement généreux, la ville prouvait sa reconnaissance en plaçant leurs statues sur la place publique, ou en leur décernant des funérailles aux frais de la cité.

A côté des flamines, on rencontre, dans les villes latines, un collège sacerdotal, dont le nom vari eun peu selon les cités : c'est

Digitized by Google

le collège des *Sévirs* ou *Sévirs Augustaux*. Le document le plus circonstancié que nous possédions sur cette institution est aussi l'un des plus anciens. Il appartient à la Gaule, c'est l'inscription gravée sur l'autel élevé à la divinité d'Auguste par le peuple de Narbonne [1]. La ville atteste, dans cette inscription, qu'elle s'est engagée, par un vœu perpétuel, à célébrer chaque année un certain nombre de fêtes. A chacun des jours indiqués, trois chevaliers romains de la plèbe et trois affranchis immoleront des victimes et fourniront, à leurs frais, aux habitants, l'encens et le vin nécessaires aux libations. Des collèges du même genre furent institués à peu près dans toutes les villes de Gaule, d'Afrique, d'Espagne et d'Italie. Quelquefois, dans le sud de l'Italie, on se contenta de confier le culte nouveau à une corporation déjà existante et de changer son nom ; mais, presque toujours, on fut obligé d'imiter l'exemple de Narbonne et de créer des *Sévirs* ou des *Augustaux*.

L'organisation du nouveau collège ne fut pas partout identiquement la même, le nombre et le titre des membres qui le composent varient d'une ville à l'autre, mais on peut dire que l'organisation généralement adoptée est la suivante : chaque année le Sénat municipal désigne six personnes pour remplir les fonctions sacerdotales dévolues par la loi locale aux *sévirs*. En sortant de charge, ceux-ci conservent un titre qui rappelle les fonctions qu'ils ont remplies et, peu à peu, forment un corps qu'on appelle d'ordinaire le collège ou le corps des Augustaux. Les sévirs appartiennent à une classe inférieure à celle des flamines. Parmi les sévirs, les uns sont des hommes libres, mais de petites gens, des marchands, des licteurs, des scribes, etc. ; les autres sont de riches affranchis. Tous sont égaux dans le collège, quelle que soit leur naissance.

Les fonctions des sévirs sont, comme nous l'avons dit en parlant de l'inscription de l'autel de Narbonne, d'offrir des sacrifices aux fêtes impériales. Comme les flamines, ils donnent aussi des jeux et des banquets et font distribuer à leurs compatriotes du pain et du vin. Ils devaient en outre, s'ils étaient généreux, contribuer par la construction ou la réparation de quelque monu-

[1] *Corpus, Inscr. latin.*, XII, 4333.

Digitized by Google

ment, à l'embellissement de leur patrie. Ils étaient tenus, en tous cas, de verser au trésor public une certaine somme, au moment de leur entrée en fonctions et, si la ville les nommait sévirs à titre gratuit, c'est-à-dire les dispensait de verser cette somme, ils avaient soin de reconnaître l'honneur qui leur était fait par une générosité plus grande. Les inscriptions nous montrent que les sévirs Augustaux ne se faisaient pas prier pour combler de leurs bienfaits la ville qui les avait nommés et cette prodigalité n'a rien qui nous étonne de la part des riches affranchis qui composaient la plus notable partie du collège.

Pendant l'exercice de leurs fonctions, les sévirs portaient la robe prétexte. En effet, ils étaient prêtres et présidaient des jeux, double titre à porter ce vêtement. Ils marchaient précédés de licteurs et, dans les jeux et les repas qu'ils offraient, ils prenaient place sur un siège d'honneur. En entrant, par l'honorariat, dans le collège des Augustaux, les anciens sévirs continuaient à occuper un rang distingué dans la cité. Ils continuaient à porter la robe prétexte au théâtre et dans les cérémonies du culte. Ils avaient partout une place à part. Quelques-uns d'entre eux étaient nommés décurions, les autres, que leur naissance empêchait de parvenir à cet honneur, recevaient souvent le droit de prendre place à côté des membres du sénat municipal dans les banquets publics, de porter le même costume qu'eux, de recevoir une part égale à la leur, dans les distributions, et, enfin, d'être enterrés avec la même pompe.

Le collège des Augustaux était organisé sur le modèle ordinaire des collèges. Il avait un local pour ses séances et une caisse commune. Il possédait des biens-fonds et pouvait recevoir des dons et des legs. L'administration de ces biens était confiée à des fonctionnaires qui s'appelaient selon les villes : curateurs, préfets, maîtres ou questeurs et qui étaient nommés par le collège lui-même. Enfin, comme tous les collèges, celui des Augustaux avait des patrons, riches personnages du pays, qui devaient mériter ce titre par leur générosité à l'égard de la corporation.

Composé de petites gens, le collège des Augustaux n'eut pas tout d'abord une grande importance dans la cité, mais à partir du IIe siècle, il prend une place chaque jour plus considérable.

Digitized by Google

A cause de son caractère public, il est de plein droit, pour ainsi dire, au-dessus des autres collèges. De plus, la richesse de ses membres devait nécessairement lui donner une grande influence. Aussi, quoique distincts des décurions, les Augustaux sont-ils, dans un grand nombre de cas, associés à eux et le même mot *ordre* est appliqué aux uns et aux autres. Ils avaient un caractère sacerdotal que les autres collèges ne possédaient pas. Les décurions intervenaient dans leur nomination, ce qu'ils ne faisaient pas pour les membres des autres collèges ; ils avaient, en un mot, un rang à part, intermédiaire entre les décurions et la plèbe.

Dans les pays de langue grecque, on ne rencontre aucune corporation semblable, mais les villes portent parfois un titre qui n'a point d'analogue dans les pays de la langue latine : celui de *néocore*. Ce mot, qui désignait à l'origine les serviteurs inférieurs du temple, était devenu peu à peu un titre très important. Il était réservé à celui qui avait la direction des biens du sanctuaire et qui était chargé de son entretien. On en vint bientôt à appeler néocore d'un dieu tous ceux qui se montraient particulièrement zélés pour son culte. C'est ainsi que, dans les actes des apôtres, les Éphésiens se disent néocores d'Artemis. Cependant le néocorat n'apparaît comme titre officiel des villes qu'à l'époque impériale, pour signifier que la cité s'est vouée d'une façon spéciale au culte des Augustes. Plus de trente cités, la plupart très considérables, se firent un honneur de graver ce titre sur leurs monnaies.

Pour être néocore, une ville devait donner des témoignages notables de sa dévotion à l'égard du prince, ériger des temples, instituer des jeux, etc. Les plus riches cités, étant à même de montrer plus de zèle, étaient celles qui recevaient d'ordinaire le droit de s'appeler ainsi, mais le néocorat n'était refusé à aucune, quand elle le méritait par sa munificence. Nulle cependant n'avait le droit de s'appeler néocore de son autorité propre, il fallait qu'elle en eût obtenu la permission du Sénat. Il est inutile de dire que sur ce point, comme sur tous les autres, le Sénat se conformait toujours aux désirs du prince.

Parfois, après un premier néocorat, une ville en obtenait un second et même un troisième. C'est qu'alors elle avait bâti un second ou un troisième temple et institué de nouveaux jeux. Au

Digitized by Google

culte d'Auguste ou de Néron, par exemple, elle ajoutait celui d'Hadrien ou de Sévère.

Comme si toute cette organisation provinciale et municipale du culte des empereurs eût été insuffisante, un grand nombre d'associations privées s'étaient fondées çà et là pour le même objet. Tacite nous apprend qu'à Rome même existaient, presque dans toutes les maisons, des sortes de confréries consacrées au culte d'Auguste. Nous en constatons également l'existence sur tous les points de l'empire. Ici, elles honorent la divine famille des Césars ; là, le salut Auguste ; ailleurs, les images de l'empereur. Les associations d'artistes qui prenaient part aux concours institués à l'occasion des fêtes religieuses, ajoutent le culte de l'empereur à celui du dieu Dionysos. Les collèges de jeunes gens, et en particulier celui des Éphèbes d'Athènes, se signalent par leur piété à l'égard des Césars. Les légions romaines vénèrent leurs statues et les images qui décorent les enseignes. De tous côtés s'élèvent des temples ou des autels bâtis par des particuliers. On en voit qui, pour faire montre de leur dévotion par delà la tombe, attribuent au culte impérial le produit des amendes encourues par ceux qui violeraient leur sépulture. Ainsi de mille façons, à tous les degrés de la hiérarchie politique, les habitants de l'empire étaient unis par un lien commun : la vénération du prince.

V

Cependant la prétention qu'avaient eue les empereurs de s'élever au rang des dieux, n'avait pas été sans soulever chez les Romains certaines oppositions. Ceux qui avaient conservé quelqu'attache aux idées républicaines reprochaient à Auguste de s'être donné des prêtres et d'avoir permis la construction des temples en son honneur. Mais ce mauvais vouloir de la première heure disparut bientôt. A peine cite-t-on quelques exemples de gens qui, comme Thraséas, montrèrent leur mécontentement, quand une apothéose leur paraissait trop révoltante. Pour la presque unanimité des sujets de l'empire, le culte des

Digitized by Google

Augustes n'offrait rien qui choquât leurs croyances religieuses. Deux groupes d'hommes cependant, par la nature même de leurs idées sur la divinité, ne pouvaient prendre part à ce culte. Ils révéraient un Dieu unique, créateur du ciel et de la terre. Pour eux, l'empereur était un homme plus grand que les autres, sans doute, par la puissance, mais leur égal par la nature. Le respecter et lui obéir était un devoir, mais l'adorer était un sacrilège. C'étaient les juifs et les chrétiens.

Moitié par largeur d'esprit, moitié par crainte de ce peuple turbulent, les Romains avaient toujours usé de tolérance envers les Juifs. Les troupes, quand elles entraient à Jérusalem, avaient ordre de laisser à Césarée les enseignes surmontées des images impériales. A plus forte raison, ni Auguste ni Tibère n'avaient-ils jamais eu la pensée que les Juifs leur bâtiraient des temples. Caligula, pris de la folie dont nous avons parlé, n'eut pas la réserve de ses prédécesseurs. Le monde entier s'était soumis à ses caprices, il ne put comprendre que la petite nation juive osât seule lui résister.

La première tentative faite contre elle eut lieu à Alexandrie. Les Gréco-Égyptiens de cette ville avaient accepté facilement de rendre à Caligula les hommages qu'il demandait. Quand ils virent que les Juifs s'abstenaient de les imiter, ils se réjouirent de l'occasion qui leur était offerte de vexer des voisins détestés et d'attirer sur eux les foudres impériales. Ils placèrent de force dans les synagogues des statues de l'empereur. C'était violer la loi qui défendait les images taillées. Les Juifs envoyèrent alors à Caligula une députation à la tête de laquelle se trouvait Philon.

L'empereur s'amusa à traîner à sa suite les pauvres Juifs dans la course qu'il faisait de plaisirs en plaisirs à travers les riches villas du sud de l'Italie. Bientôt les ambassadeurs apprirent une nouvelle qui devait leur inspirer peu de confiance dans le succès de leur mission. Caligula venait d'ordonner qu'on mît sa statue dans le temple même de Jérusalem et qu'on inscrivît au-dessous le nom de Jupiter. Il voulait, en effet, se faire adorer dans le temple le plus beau du monde, et cela, avec d'autant plus d'ardeur, qu'on opposait une résistance plus grande à ses caprices. Pour mieux assurer l'exécution de ses volontés, il

Digitized by Google

avait ordonné au gouverneur de Syrie, Pétronius, de faire escorter sa statue par deux légions et par des corps auxiliaires détachés de l'armée qui opérait sur l'Euphrate. Pétronius, qui savait qu'il n'en fallait pas tant pour exciter une révolte générale, essaya de gagner du temps. Sous prétexte que la statue devait être un chef-d'œuvre digne de celui qu'elle représenterait, il faisait travailler les ouvriers avec lenteur. En même temps il essayait d'agir sur les Juifs par la persuasion. Peine inutile ! les chefs de la nation et le peuple tout entier déclaraient qu'ils préféraient perdre les yeux plutôt que de voir une si horrible impiété. De toutes parts, vieillards, femmes, enfants, hommes faits accouraient en suppliants, et conjuraient le gouverneur d'épargner à leur nation le plus grand des outrages.

A la prière d'Aristobule, frère du roi Agrippa, et d'Helcias le grand, Pétronius consentit à écrire à l'empereur pour essayer de le fléchir. Cette lettre excita d'abord la colère de Caligula ; il fit à Agrippa, qui vivait à Rome, les reproches les plus sanglants sur l'audace de ses compatriotes, mais enfin il céda et la statue ne fut pas placée dans le temple.

Pendant que ces événements se passaient en Palestine, les Juifs d'Alexandrie attendaient toujours une audience qui leur était toujours refusée. De Pouzzoles ils étaient revenus à Rome avec l'empereur. Enfin, celui-ci les reçut dans la maison de Mécène qu'il venait d'acheter. Caligula avait préparé une mise en scène qui était une insulte à Philon et à ses collègues. Il les promena de chambre en chambre, s'arrêtant de temps en temps pour leur adresser de violents reproches, puis reprenant sa visite, il critiquait ce qui lui paraissait défectueux, ordonnait des changements, comme s'il n'avait pas eu derrière lui des hommes qui demandaient justice.

Les pauvres Juifs suivaient, poussés et insultés par leurs adversaires. Tout à coup, interrompant les ordres qu'il donnait pour l'aménagement des bâtiments, Caius s'adresse aux délégués, et après des plaisanteries d'assez mauvais goût sur leurs pratiques religieuses, il leur demande sur quoi est fondé leur droit de cité. Ceux-ci commencent à exposer leurs raisons ; l'empereur n'est déjà plus là. Il a traversé en courant toute une salle dont il fait fermer les fenêtres. Il revient, paraît radouci, et leur

Digitized by Google

demande, comme s'il les voyait pour la première fois « qu'avez-vous à me dire ? » Et, sans attendre la réponse, il repart, tout en courant, pour examiner une galerie de tableaux.

Malgré tout, le sentiment de sa propre divinité était si profondément enraciné dans l'esprit de Caligula, qu'il triompha même de sa colère. « Ces gens-là, dit-il, sont plus malheureux que méchants. Il faut qu'ils soient fous pour ne pas croire que je suis d'une nature divine. »

Caligula fut le seul empereur qui ait fait une tentative quelconque pour forcer les Juifs à rendre un culte à sa propre personne. La guerre qui se termina par la ruine de Jérusalem fut une guerre purement politique ; et quand Hadrien bâtit Ælia Capitolina, sur l'emplacement de Sion, il ne construisit aucun monument du culte impérial. Les Juifs, qui, après leur dispersion dans tout l'empire, furent quelquefois appelés à faire partie des curies municipales, furent exemptés de toute pratique contraire à leur foi et, par conséquent, ils furent dispensés de l'obligation d'être flamines ou sévirs.

Il n'en fut pas de même des chrétiens. Ils ne formaient point comme les Juifs une nation privilégiée, ils appartenaient à toutes les classes de la société et à toutes les races qui habitaient l'empire. Aussi quand, pour rester fidèles à leur religion, ils refusaient de rendre à l'empereur un culte qui n'était dû qu'à Dieu, encouraient-ils le reproche d'être des sujets infidèles. Leurs apologistes sont obligés de les justifier sur ce point. « Nous prions pour les empereurs, disent saints Justin et Tertullien, mais nous ne pouvons les appeler dieux, parce que nous ne savons pas mentir. » Et ils aimaient à opposer leur propre fidélité aux révoltes et aux complots de ceux qui cherchaient à renverser ou à mettre à mort ceux à qui, la veille, ils offraient des sacrifices.

Cette fidélité n'empêchait pas cependant les empereurs de sévir contre ceux qui refusaient de les adorer. Les actes authentiques des martyrs nous montrent que très souvent on demandait aux chrétiens traduits devant les tribunaux d'adorer les images impériales ou de jurer par le nom de César. Dans la lettre où il expose à Trajan la conduite qu'il a suivie à l'égard des chrétiens, Pline le Jeune lui écrit qu'il a fait conduire les ac-

Digitized by Google

cusés devant les images des dieux, parmi lesquelles se trouvait celle de l'empereur. Ceux qui ont offert l'encens et le vin ont été renvoyés absous, ceux qui ont refusé d'adorer la statue de César ont été condamnés. Saint Polycarpe, saint Achatius, saint Pionius, les centurions Marinus et Marcellus, le porte-étendard Fabius et probablement beaucoup d'autres, sont requis de jurer par le génie impérial ou de sacrifier à l'empereur, et leur refus a pour conséquence leur condamnation. Parfois même on voit par les paroles des magistrats que ceux-ci, indifférents au culte de Jupiter ou des autres dieux, sont intraitables pour tout ce qui touche au culte de César. Le proconsul d'Afrique, Saturninus, par exemple, expose ainsi sommairement ce qu'il demande aux fidèles qui comparaissent devant lui : « Nous avons un culte et ce culte est simple ; nous jurons par le génie de l'empereur notre maître et nous prions pour sa conservation ; il faut que vous fassiez comme nous. »

Mais outre le sacrifice proprement dit qu'ils devaient refuser, dussent-ils pour cela subir la mort, mille occasions de scandales naissaient pour les chrétiens du culte des empereurs. Que d'épreuves pour les femmes dont les maris aimaient à prendre part aux réjouissances qui signalaient les fêtes religieuses ! Tertullien nous montre la servante de Dieu agitée au commencement de chaque année par l'odeur de l'encens. Elle est obligée de sortir d'une porte couverte de lauriers et ornée de lumières, de s'asseoir aux banquets des collèges avec son mari, peut-être même de prendre part aux festins dans les tavernes. Autant de dangers pour le salut de son âme !

Les hommes, plus indépendants, n'étaient pas exposés à ces périls, mais la vie municipale ou provinciale leur en présentait d'autres. La curie pouvait obliger ceux dont la fortune lui paraissait suffisante, à être flamines ou sévirs. L'assemblée provinciale pouvait de même les désigner pour le sacerdoce de la province. A mesure que le nombre des chrétiens croissait, un plus grand nombre d'entre eux était exposé à être élu. Que faire en pareil cas ? Comment refuser ? Et, si l'on acceptait, que déciderait l'Église à l'égard de ses enfants coupables de ce compromis ? Les conciles eurent à se préoccuper de cette situation.

Les modifications qui s'étaient introduites dans le culte impérial, surtout au IIIe siècle, permirent aux évêques de se montrer

Digitized by Google

indulgents. En effet, le caractère religieux du culte impérial avait disparu peu à peu, la dévotion publique étant chaque jour moins exigeante. Ce qu'on demandait aux prêtres, c'était surtout de généreuses distributions d'argent, des jeux magnifiques, la construction de beaux monuments. On préférait un somptueux festin, la fondation de thermes ou la réparation d'un aqueduc à l'immolation de nombreuses victimes. Il était donc possible de distinguer entre la partie religieuse et la partie civile des charges imposées aux flamines.

Certains chrétiens profitèrent de ces dispositions et acceptèrent, sans trop de scrupules, le titre de flamine, bien résolus à ne rien faire qui allât contre la foi.

Les Pères du concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, c'est-à-dire un peu avant la persécution de Dioclétien, eurent donc à délibérer pour savoir comment ils les traiteraient [1]. Le concile maintient intacte la loi qui interdit toute participation à l'idolâtrie. Ceux qui prendront part aux sacrifices seront à tout jamais exclus de la communion, surtout s'ils ont ajouté à ce premier crime celui d'être complices des combats des gladiateurs ou des spectacles immoraux, en les présidant. A l'égard de ceux qui ont été assez habiles pour se faire suppléer dans les cérémonies du culte, pour les supprimer peut-être et se contenter de subvenir aux frais des jeux, le concile est moins sévère ; il les exclut de la communion pendant leur vie, mais les reçoit à l'article de la mort, s'ils font pénitence. Encore ne faut-il pas qu'il y ait récidive de leur part, sans quoi, ils seraient excommuniés sans rémission. Pour les catéchumènes, le concile se contente de retarder de trois ans leur baptême, s'ils se sont abstenus de sacrifices. Enfin, pour ceux qui se sont contentés de porter des couronnes, c'est-à-dire les insignes de leur fonction, le concile tient à affirmer qu'il tolère leur conduite sans l'approuver. Aussi leur inflige-t-il l'éloignement de la communion pendant deux ans.

On a ainsi une triple échelle de peines, selon le degré de participation des flamines chrétiens aux actes idolâtriques. Le fait

[1] Sur la date de ce concile, voir l'abbé Duchesne, *Mélanges Rénier*, p. 162 et suiv.

Digitized by Google

même que l'autorité ecclésiastique ne se montre plus d'une sévérité inexorable à l'égard des prêtres du culte impérial, nous montre l'évolution qui s'est faite dans les idées. L'état des esprits est tel que bientôt les empereurs chrétiens vont pouvoir supprimer toute la partie religieuse du culte et ne laisser subsister que la partie civile. C'est ce que nous allons constater dans la dernière période du culte impérial.

Cependant, avant la paix définitive, une dernière lutte s'engagea, plus sanglante que les autres et qui porte dans l'histoire le nom de persécution de Dioclétien. Maximin, l'un des Césars qui se partageaient l'empire, essaya de se servir des prêtres du culte impérial pour triompher du christianisme.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il institua entre eux une hiérarchie, il donna au prêtre impérial de chaque ville juridiction sur les prêtres des autres dieux. A son tour le prêtre provincial eut juridiction sur les prêtres impériaux des villes. Tous devaient exercer une active surveillance sur les chrétiens, les empêcher de bâtir des églises et de tenir des réunions. Ils avaient le droit de les arrêter, de les forcer à sacrifier et de les traduire devant les tribunaux, s'ils refusaient. Pour aider les prêtres dans cette tâche, l'empereur leur donna des satellites.

Cette organisation, si elle eut été imaginée plus tôt et étendue partout, eut été un instrument terrible de persécution ; mais elle n'exista que dans les provinces d'Orient soumises à Maximin, et elle fut de courte durée.

VI

Quand l'empereur Constantin donna la paix religieuse au monde par l'édit de Milan, il ne fit pas du christianisme le culte officiel de l'État; il laissa à chacun la liberté de pratiquer la religion de son choix. Néanmoins il montrait, dans la teneur même de l'édit, que ses sympathies étaient pour les chrétiens. Lui-même se fit baptiser à la fin de sa vie.

Abandonner le culte de Jupiter et d'Apollon était chose facile. Peu importait à l'empereur que ses sujets adorassent ou non ces divinités. La politique n'avait rien à voir avec elles. Il n'en était

Digitized by Google

pas de même du culte de la Majesté Impériale. Qu'allaient faire Constantin et ses successeurs? Allaient-ils renoncer à tout hommage de la part des cités et des provinces? Après leur mort, ne recevraient-ils plus, comme leurs prédécesseurs, le titre de *Divus?* Un changement brusque était difficile, la façon dont on comprenait le culte impérial au IIIe siècle facilita la transition.

Parmi les hommages qui étaient rendus à l'empereur, beaucoup pouvaient être considérés comme de simples marques de respect. Tout ce qui, à ce titre, put être maintenu, le fut par les empereurs chrétiens. Ils furent même très conservateurs à cet égard, et certains des hommages qu'ils tolérèrent nous paraîtraient à bon droit, aujourd'hui, dépasser la limite de ce qui peut être permis à l'égard des souverains.

Cette remarque s'applique tout d'abord aux termes qu'on continua à employer en parlant de l'empereur régnant et aux cérémonies qui furent en usage à la cour de Constantinople.

L'empereur continue à être appelé par les fonctionnaires une Majesté divine et éternelle. Tous les actes qui émanent de lui sont sacrés et divins. Toutes les fonctions de la cour sont des fonctions sacrées ; on dit les sacrées largesses, le sacré palais. La demeure de l'empereur est un sanctuaire d'où sa parole sort comme un oracle. Sans doute, ces flatteries commençaient à choquer les plus raisonnables et Ammien Marcellin reproche à Constance II de s'appeler *Eternité;* mais ces sages étaient rares; nombreux au contraire étaient les fonctionnaires qui répétaient à l'envi les formules chères à leurs maîtres.

L'adoration du prince introduite pour la première fois sous Elagabal, mais qui avait été abolie sous Alexandre-Sévère, avait reparu sous Dioclétien. Après Constantin, on continua à se mettre à genoux devant l'empereur et à baiser sa pourpre sacrée. La suprême faveur était de recevoir un baiser de sa bouche; c'était une sorte de consécration. Sans doute on peut dire qu'il ne s'agit en tout ceci que d'une vénération exagérée, mais ce rappel perpétuel de sa divinité avait pour conséquence, on ne saurait le nier, de faire de l'empereur un être d'une nature pour ainsi dire surhumaine.

De même on continua à rendre aux images impériales des hommages qui touchaient de près à l'idolâtrie. Les marques de

Digitized by Google

respect qu'on leur prodiguaient étaient assez grandes pour que Philostorge pût reprocher aux habitants de Constantinople d'offrir des sacrifices à la statue de Constantin, de brûler de l'encens devant elle et de lui adresser des prières comme à un dieu. Saint Jérôme s'indigne en voyant les gouverneurs des provinces faire, à l'égard des statues impériales, ce que Daniel et ses compagnons avaient refusé de faire à l'égard de la statue de Nabuchodonosor.

Tout éternels qu'ils fussent, les empereurs n'en subissaient pas moins la loi commune de la mort, mais leurs successeurs tenaient à leur assurer un titre qui les placât au-dessus de leurs sujets, même après leur trépas. Le titre de *divus*, qui avait perdu sa signification religieuse pour devenir un honneur presque banal que le Sénat décernait à tous les Césars, fut donné aux successeurs de Constantin comme à ses prédécesseurs. Quand Gratien eut aboli les rites païens, le titre de *divus* ne disparut pas pour cela, tant il est vrai qu'il n'avait plus son sens primitif. Théodose lui-même fut consacré après sa mort et les documents juridiques nous permettent de dresser la liste des *divi* jusqu'à Justinien.

De plus, il ne faut pas oublier que, dans les temps qui suivirent immédiatement le règne de Constantin, les païens étaient encore nombreux. Ils s'attachaient avec ardeur aux restes de l'ancienne religion. Aussi les voyons-nous donner comme autrefois à la consécration impériale le sens d'une admission parmi les dieux. Ils notent avec soin la comète qui annonce la mort de Constantin; la main gravée sur les médailles de consécration était pour eux la main de Jupiter accueillant le prince dans l'Olympe.

Le titre de *divus* était probablement décerné à cette époque, comme à l'époque précédente, par un décret du Sénat de Rome. Ce Sénat était composé en grande partie de païens. Les vieilles familles de l'aristocratie furent, en effet, les dernières à embrasser la religion nouvelle.

De même rien n'empêche que, comme à l'époque antérieure, le prince régnant ait demandé lui-même la consécration du prince défunt. C'était un acte purement civil que pouvait faire un empereur chrétien.

Digitized by Google

Les rites de l'apothéose, le bûcher du sommet duquel on faisait envoler un aigle furent remplacés par un rite que nous ne connaissons pas, mais qui devait être de nature à ne pas choquer les chrétiens. En effet, sur les médailles de consécration de Constantin, les dernières que nous possédions, ne figurent ni le bûcher ni l'aigle, mais seulement un quadrige qui emporte l'empereur au ciel et une main qui sort des nuages pour le recevoir. Rien n'empêchait un chrétien de voir là l'image du vrai Dieu recevant son serviteur dans le ciel.

Des honneurs rendus aux empereurs consacrés, tout ce qui ressemblait à un culte véritable disparut. Plus de temples, plus de flamines, la célébration de l'anniversaire de la naissance du *divus* subsista seule. On n'y offrait plus de sacrifices, cela va sans dire, mais il y avait toujours des réjouissances et des festins ; cela suffisait à la foule.

Dans le culte provincial, nous avons constaté trois éléments : des sacrifices, des jeux, qui avaient, sans doute, par certains côtés, un caractère religieux dans les habitudes de l'antiquité, mais qu'il était possible de concevoir comme des fêtes civiles ; enfin, un rôle politique, pris, peu à peu, avec l'autorisation impériale, par les assemblées convoquées tout d'abord uniquement pour rendre hommage à la divinité de l'empereur. De ces trois éléments, le premier disparut complètement, les deux autres subsistèrent.

Donner des jeux devint la charge principale des prêtres provinciaux, si bien que présider aux spectacles ou exercer le sacerdoce furent bientôt deux expressions équivalentes. Les Codes contiennent toute une série de lois statuant sur la ville où doivent se donner les jeux et sur le nombre de jours pendant lesquels les prêtres des provinces voisines peuvent demeurer au lieu où ils se donnent. Les empereurs prennent les précautions les plus minutieuses pour que toute trace de paganisme disparaisse. Les lieux entachés de paganisme doivent être séparés des lieux destinés aux services publics. Il ne faut, à aucun prix, laisser subsister un danger quelconque de perversion. Mais, somme toute, les jeux demeurent et ce sont les prêtres provinciaux qui y président.

Julien voulut leur donner un rôle plus important. Renouve-

Digitized by Google

lant la tentative de Maximin, il imagina de leur confier la surveillance des prêtres de toutes les divinités. Ils devront agir à la façon des évêques chrétiens, gouverner les prêtres des villes et des campagnes, les exhorter à la vertu, leur donner l'exemple de la charité et les destituer s'ils manquent à leur devoir. Julien avait vu de près l'influence des évêques sur les prêtres soumis à leur autorité et il pensait qu'une institution semblable à celle de l'épiscopat serait le seul moyen de fortifier le paganisme battu en brèche de toutes parts. Le prêtre provincial pouvait seul être placé au-dessus des autres. L'autorité que lui conférait la délégation de ses concitoyens, l'éclat de la gloire impériale qui rejaillissait sur lui, en faisait un personnage à part.

Ainsi, pendant quelques années, exista une sorte d'Église païenne en face de l'Église chrétienne. Comme celle de Maximin, la tentative de Julien ne dura pas. Après lui, les prêtres provinciaux redevinrent de simples présidents de jeux. Ils ne pouvaient être autre chose sous des empereurs chrétiens.

Les prêtres provinciaux furent élus dans les mêmes conditions que pendant la période précédente. Ils devaient, comme autrefois, avoir obtenu tous les honneurs municipaux. Les lois recommandent aux électeurs de choisir ceux qui ont rendu le plus de services à leur patrie et qui, par leur fortune, peuvent supporter les frais qu'entraînent leurs fonctions. Les candidats, de leur côté, ne doivent pas mendier les suffrages. Comme autrefois, ils sont élus pour un temps limité. S'il en eût été autrement, ils n'auraient pu supporter pareille charge.

Pour indemniser les prêtres des dépenses qu'ils avaient à faire, les empereurs leur accordèrent un certain nombre d'exemptions. Ils sont dispensés de fournir des abris à la poste, d'assurer les approvisionnements de grains et d'autres corvées du même genre. Assimilés aux comtes, ils sont comme eux soustraits à la torture et aux châtiments corporels. En même temps, ils sont soumis aux obligations des personnes de leur condition. Ils ne peuvent épouser ni la fille d'une servante, ni une affranchie ou sa fille.

La troisième fonction des prêtres provinciaux, sous le haut empire, était la présidence des assemblées provinciales. Ces assemblées continuèrent à exister sous le bas empire, mais elles

Digitized by Google

ne furent plus organisées de la même façon. Elles comprennent un certain nombre de membres de droit. Le culte impérial n'est plus l'objet de leur réunion. Elles s'occupent seulement à faire des doléances au gouvernement central, à décerner des éloges, à envoyer des députations. Nous n'avons donc pas à en parler ici. Elles ne nous intéressent que par un seul côté. Leurs délégués à la cour étaient presque toujours les prêtres provinciaux.

Les changements que nous venons de constater dans le culte provincial eurent lieu de la même façon dans le culte municipal. Un document du règne même de Constantin nous montre comment cet empereur concevait la transformation qu'il imposa à ce culte.

Les habitants d'Hispellum en Étrurie lui avaient demandé la permission d'élever un temple à la famille Flavienne à laquelle appartenait l'empereur. Constantin accéda à leur demande à la condition toutefois « que ce temple ne fût pas souillé par les fraudes d'une superstition contagieuse [1]. » Ce devait être par conséquent plutôt une sorte de monument commémoratif qu'un temple proprement dit.

Les prêtres municipaux subsistèrent sans doute ; nombreuses sont les inscriptions qui les mentionnent et dont les plus récentes sont du VIe siècle ; ils sont toujours élus par les curies ; ils sont, comme les prêtres provinciaux, exemptés d'un certain nombre de corvées souvent fort onéreuses ; mais ils n'ont plus qu'un titre honorifique. Ils forment comme une sorte de noblesse municipale, composée de ceux que leurs concitoyens ont distingué parmi les anciens magistrats de la ville.

D'après ce que nous venons de voir, les chrétiens n'avaient plus à craindre d'être obligés de rendre à l'empereur des hommages incompatibles avec leur foi. Dans les premiers temps néanmoins, ils s'abstinrent de donner au prince vivant des titres empruntés au vocabulaire religieux. Par contre, ils n'hésitaient pas à désigner les empereurs morts par le titre de *divus*. Ce mot est pour eux l'indication d'une date et pas autre chose. Aussi l'emploient-ils, même devant le nom de leur persécuteur Julien.

[1] Wilmanns, 2843.

Digitized by Google

Malgré la sécularisation du culte impérial, un grand nombre de chrétiens hésitèrent encore à accepter les fonctions de prêtres des empereurs. Ils savaient que l'Église voyait avec peine la célébration des jeux, et ils considéraient comme un devoir de n'y pas assister et à plus forte raison de ne pas les présider. Aussi Théodose défendit-il qu'on les forçât à accepter le sacerdoce. Mais tous n'avaient pas ce scrupule. Les privilèges accordés aux prêtres et le désir d'éviter de lourdes charges, poussèrent un certain nombre d'entre eux à solliciter les suffrages. Les compromis de ce genre furent surtout fréquents en Afrique. L'amour des spectacles y était plus grand qu'ailleurs et les nobles de Carthage encoururent à ce sujet les reproches les plus sanglants de Salvien. Les Donatistes, en particulier, paraissent avoir accepté volontiers le sacerdoce provincial.

Ajoutons toutefois que la précaution prise par certains flamines municipaux du VIe siècle d'ajouter à leur titre le nom de chrétien prouve qu'ils avaient quelque crainte que leur fonction ne les fît prendre pour des adorateurs des faux dieux.

Le clergé protesta toujours contre ce qu'il regardait comme une faiblesse regrettable et Innocent Ier, écrivant aux évêques de Tolède, blâmait ceux qui, après le baptême, acceptaient de porter la couronne du sacerdoce impérial et de présider aux jeux publics. Il interdit même de les recevoir dans le clergé. On a prétendu cependant que les évêques avaient fait partie des assemblées provinciales. Hincmar l'affirme, mais son affirmation repose sur un texte apocryphe. Néanmoins les évêques ne pouvaient éviter toute relation avec les prêtres provinciaux. Ils étaient obligés de recourir à eux pour faire valoir leurs réclamations ou leurs demandes auprès du gouvernement. C'était là une situation pénible ; aussi les évêques d'Afrique demandèrent-ils à Honorius l'autorisation d'avoir d'autres intermédiaires auprès des bureaux impériaux. Honorius leur accorda le privilège qu'ils demandaient; mais il chargea en même temps les prêtres provinciaux de veiller à ce que les agents épiscopaux ne s'occupassent que d'affaires ecclésiastiques.

A mesure que les Barbares envahirent l'Occident, le culte impérial disparut devant eux ; en Orient les derniers vestiges qui en subsistèrent furent la terminologie que nous avons

Digitized by Google

signalée, l'adoration du souverain et le culte de ses images. Peu à peu les chrétiens, les évêques même s'habituaient aux formules les plus outrées, devenues banales par leur répétition même. Ils n'hésitaient plus à parler du divin empereur et de l'adorable impératrice, et un jour vint où le concile de Chalcédoine inscrivait dans son protocole qu'il était rassemblé par la volonté de Dieu et en vertu de l'édit divin, sans même s'apercevoir qu'il mettait ainsi presque sur le même rang la majesté divine et la majesté impériale.

VII

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, de présenter à nos lecteurs un tableau aussi exact que possible du culte rendu à Alexandre et à ses successeurs, puis à Auguste et aux empereurs romains. La conclusion qui ressort selon nous de cette étude, c'est que ce culte a été avant tout un instrument de domination politique. Ce n'est pas seulement pour satisfaire un orgueil criminel qu'Alexandre et ses successeurs ont voulu être dieux, c'est pour mieux assurer leur domination sur les peuples qu'ils avaient conquis. Successeurs des Pharaons et des rois de Perse, ils voulaient être aux yeux des Égyptiens et des Asiatiques les égaux de ceux qu'ils remplaçaient.

Laisser aux Grecs le droit de refuser aux rois les hommages que leur prodiguaient les autres peuples, c'eût été à la fois donner à ceux-ci la pensée de les négliger à leur tour et établir à tout jamais une race privilégiée. Alexandre ne l'entendait pas ainsi ; il voulait courber tous ses sujets sous le même joug, et ses successeurs suivirent la même politique. La résistance des Grecs dura peu, elle cessa du vivant même d'Alexandre et nous n'en trouvons aucune trace sous ses successeurs. Les Ptolémées, les Séleucides, les Attalides et les autres furent adorés dans tout leur empire avec la même piété par tous leurs sujets.

On peut affirmer de même qu'aucune institution n'a contribué plus que le culte des empereurs à affermir l'autorité impériale et à unifier le monde romain. Le prudent Octave avait su éviter tout ce qui aurait pu choquer ses concitoyens. Dans la capitale,

Digitized by Google

il voulut rester le premier parmi ses égaux. Le divin Jules et les empereurs divinisés après lui eurent seuls des temples à Rome, mais le culte qui leur était adressé suffisait à unir étroitement les princes et les membres de l'aristocratie. Les premiers d'entre les Sénateurs étaient heureux de faire partie d'un de ces collèges institués en l'honneur des *divi* et d'être par là les collègues des princes. Le Sénat était fier d'introduire dans l'Olympe, par son vote, ceux qu'il avait revêtus de la pourpre. En même temps les plus anciennes confréries : les Arvales, les Saliens, les Luperques, donnaient une place d'honneur aux empereurs parmi les divinités qu'ils honoraient. Tout ce qu'il y avait de plus illustre à Rome était ainsi de quelque façon, associé au culte impérial, sans que la dignité romaine en fût blessée. L'empereur régnant bénéficiait des hommages rendus à ses ancêtres ; il était déjà lui-même à moitié dieu, puisqu'il devait le devenir un jour.

Dans les provinces, l'empereur n'attendait pas l'heure de sa mort pour être adoré. De son vivant même il avait des temples ; on lui offrait des sacrifices comme à Jupiter. Les provinciaux étaient heureux de l'occasion qui leur était ainsi, offerte de témoigner leur reconnaissance à celui dont la protection se faisait sentir à eux chaque jour. Les fêtes du culte impérial étaient les plus solennelles de l'année. Spectacles grandioses, réjouissances sans nombre, festins abondants, telle était la part du peuple. Les plus riches briguaient les suffrages qui devaient les déléguer à l'assemblée commune au nom de leur cité. Plus d'un nourrissait le secret espoir de revêtir un jour la robe prétexte du flamine provincial et de présider à son tour à la réunion annuelle. Celui qui était élu recevait, par son élection, un témoignage de la confiance de ses concitoyens ; il avait une occasion de faire montre de ses richesses, et, souvent, son sacerdoce était le point de départ d'une brillante carrière.

Ajoutons à cela qu'après la célébration des cérémonies religieuses, l'assemblée ne se séparait pas sans que les délégués eussent échangé leurs vues sur les affaires communes. La faculté qui était ainsi donnée à la province de récompenser, par des éloges et des statues, les gouverneurs dont elle avait à se louer, ou, au contraire, de poursuivre devant le Sénat ceux dont elle avait à se plaindre, lui rappelait que, grâce au dieu Auguste,

Digitized by Google

elle n'était plus livrée sans défense à l'arbitraire des magistrats venus de Rome. Elle pouvait faire entendre sa voix avec plus d'autorité, signaler les abus, demander des faveurs avec plus d'espoir d'être entendue. N'était-ce pas assez pour que ce culte devînt le plus populaire de tous? L'empereur, de son côté, trouvait là un excellent moyen de gouvernement. La bonté avec laquelle il accueillait les requêtes et la justice avec laquelle il punissait les exactions, augmentaient encore la dévotion des peuples.

Si de l'assemblée provinciale nous passons à chacune des villes, nous verrons un spectacle semblable. Pour les plus riches et les plus illustres citoyens, le plus haut honneur auquel ils puissent aspirer dans leur patrie, c'est le flaminat impérial. Pour les petites gens et les affranchis à qui la Curie est fermée, s'ouvre le corps des Augustaux. Qui pourrait dire avec quelle joie ils reçoivent un titre qui leur assure une place d'honneur dans les cérémonies publiques ? Eux aussi ne peuvent oublier qu'ils doivent au culte impérial d'être placés au-dessus de leurs concitoyens. La plèbe, elle-même, profite de tout cela. A l'occasion des fêtes, elle voit se renouveler les spectacles dont elle est avide. Elle a sa part dans les distributions qui sont faites. La ville s'orne de monuments offerts par les flamines et les Augustaux.

Ainsi, depuis le haut de l'échelle sociale jusqu'aux degrés les plus bas, tous les habitants de l'empire sont intéressés à la splendeur du culte dont César est le dieu.

On comprend, après cela, que chaque pas en avant dans la conquête ait été marqué par l'établissement d'un autel ou d'un temple. Aux confins de la Germanie, se dresse l'autel des Ubiens. La prise de possession de l'Elbe et des régions situées au delà de ce fleuve est marquée par l'érection des autels Flaviens. Le temple de Claude à Camulodunum est, nous dit Tacite, le symbole de l'éternelle domination de Rome en Bretagne, et le culte impérial est organisé en Dacie, dès que Trajan a pris possession des rives du Danube. C'est par leur piété envers les empereurs, que les rois vassaux manifestent le mieux leur soumission à l'empire, témoin cette famille de rois du Pont qui, issue de la fille d'un asiarque, exerça, jusqu'au IIIe siècle, le sacerdoce héréditaire des Augustes.

Digitized by Google

Ceux qui demeuraient volontairement en dehors du courant général se plaçaient, par le fait même, en dehors de l'empire. Tels étaient, nous l'avons dit, les juifs et les chrétiens. Si les premiers furent traités avec ménagement, excepté sous le règne de Caligula, les seconds eurent plus d'une fois à payer de leur vie leur fidélité à la loi, qui leur défendait de sacrifier à un homme. Tel était cependant le caractère politique du culte impérial que les chrétiens eux-mêmes furent amenés à transiger et que, dès le IIIe siècle, plusieurs d'entre eux portèrent la robe prétexte et la couronne du flamine.

Quand les empereurs eux-mêmes furent devenus chrétiens, les sacrifices disparurent complètement et il ne resta que les formes civiles de l'institution primitive. Ce qui demeura suffit à assurer au prince, un rang qui l'élevait au-dessus du reste des hommes. Il semble même que le langage ait été d'autant plus outré que les mots avaient un sens moins précis. Jamais on ne parla autant des lois divines, des largesses sacrées, de l'éternité des empereurs. La religion païenne qui succombait trouva dans le style de la Chancellerie impériale sa dernière et sa plus vivace expression.

A mesure que les barbares envahissaient l'Occident, le culte impérial reculait devant eux. Le dernier des prêtres impériaux d'Afrique est un contemporain d'Hildéric, roi des Vandales au commencement du VIe siècle. Seul l'empire de Constantinople conserva avec les traditions romaines toute la phraséologie antique. Les conciles grecs l'adoptèrent au grand scandale des latins qui l'avaient oubliée [1]. On peut dire que les dernières traces du culte impérial ne disparurent qu'avec l'empire lui-même.

Le culte des souverains était né en Orient ; c'est en Orient qu'il devait disparaître en dernier lieu.

E. BEURLIER.

[1] Voir notamment à ce sujet les *Livres Carolins*. Migne, *Patrol. lat.* XCVIII. 1148 et suiv.

Digitized by Google

LA CROISADE DE MAJORQUE

EN 1229.

I

LES PREMIERS MAITRES DES BALÉARES ; L'OCCUPATION ARABE.

Le voyageur qui prend place sur un des légers bateaux à vapeur partant, le soir, de Barcelone dans la direction des îles Baléares se trouve, au point du jour, transporté dans une vaste baie, aux eaux endormies, rappelant, par leur saisissante immobilité, les grands calmes de certains parages de l'Océan. En face de lui se déroule un panorama féerique : au centre, une blanche cité, d'aspect quelque peu oriental, couchée au fond du golfe et semblant vouloir l'étreindre dans ses bras, qui s'allongent au loin sur la rive; à gauche, plusieurs étages de montagnes, couvertes d'une verdure sombre, sur laquelle se détache en clair la masse grise d'une antique citadelle de forme circulaire, chef-d'œuvre admirablement conservé de l'art des ingénieurs du XIVe siècle ; à droite, des collines plus basses et des plaines fertiles, semées de citronniers, d'orangers, et surtout de bois d'oliviers, célèbres par les contorsions fantastiques de leurs troncs raccornis. Çà et là, des tours isolées ou des tourelles de moulins, plus vieilles encore, ponctuent le paysage. Dans le port se presse une forêt de mâts aux pavillons les plus divers : ce sont des navires marchands, venus pour chercher une cargaison de fruits ou simplement un refuge contre la tempête. Sur le môle, qui date également du moyen âge [1], grouille une popu-

[1] On trouve la mention de ce môle, ainsi que des nombreux moulins de l'île, dès la première moitié du XIIIe siècle. (Arch. de Barcelone, reg. 26.)

Digitized by Google

lation presque aussi bigarrée, au milieu de laquelle les indigènes se distinguent par leurs traits accentués, leur teint bronzé, leurs yeux d'un noir vif, aussi bien que par leur langage à la fois rauque et harmonieux. Tout, sur cette côte, accuse un mélange étonnant de types opposés et de civilisations successives. Le sang arabe et la race du nord de l'Espagne semblent s'y être perpétués, sinon croisés. Les doux sons de l'idiome roman s'y mêlent aux aspirations gutturales de la prononciation aragonaise. Derrière les églises et les constructions à l'européenne, se cachent des débris d'architecture exotique, des vestiges de mosquées, des arcades mauresques. La nature elle-même présente un caractère hybride. Au nord de ces montagnes verdoyantes, dont la chaîne se prolonge bien au delà de l'horizon, c'est la fraîcheur, c'est le climat tempéré de l'Europe centrale, ce sont les rocs escarpés de la Bretagne ou de la Suisse. Au sud, c'est la luxuriante végétation des pays du soleil, ce sont les ardeurs du ciel africain.

Cette terre pleine de séductions et de contrastes, c'est la *Balearis major* des anciens, la *Medina Mayurka* des Arabes, qui en ont chanté les beautés dans leurs poésies nationales [1], l'*insula Majoricarum* du moyen âge, l'île de *Mayorque* ou de *Majorque* des temps plus récents [2]. Ce nom lui vient uniquement de son étendue, relativement plus grande que celle de la seconde Baléare, sa voisine, qui, pour la même raison, a été appelée *Minorque (Minoricæ)*. Jusque vers la fin du xve siècle, il a été commun à l'île et à sa capitale, plus connue depuis sous celui de Palma, qui lui est déjà donné par Pomponius Mela, et que l'on prétend tiré d'un palmier planté autrefois sur son emplacement.

[1] V. Gayangos, *History of the Mohammedan dynastien*, I, 72 et suiv. Aboulfeda, géographe arabe, a dit aussi en parlant d'elle : « La colombe lui a prêté son collier, et le paon l'a vêtue de sa robe aux mille couleurs. On dirait que ses eaux sont un vin réparateur, et que les plaines où elles s'épanchent leur servent de coupes. » (Cité par M. de Tourtoulon, *Jacme Ier*, I, 231.)

[2] La forme du singulier semble s'être substituée au pluriel au moment du passage de ce vocable dans la langue vulgaire. Mais les écrivains latins, même au moyen âge, ont toujours dit *Majoricæ*, *Minoricæ*, en parlant de l'une ou de l'autre des deux îles. Mela nommait déjà Majorque *Baleares majores*, et Minorque *Baleares minores* (liv. II, ch. VII).

Digitized by Google

Les dénominations de Majorque et de Minorque avaient supplanté, au temps des Romains, celles de *Clumba* et de *Nuba* [1], ou celles d'*Afrosiade* et de *Gennefide* [2], qui remontaient à la plus haute antiquité. Quant à l'appellation générale de *Baléares* (du grec βαλλειν, lancer), elle paraît avoir son origine dans les frondes perfectionnées dont les anciens habitants du pays avaient fait une arme redoutable, et grâce auxquelles, d'après Tite-Live et d'autres écrivains anciens, ils apportèrent une force nouvelle aux armées romaines. Elle avait fait disparaître de bonne heure le nom primitif de *Gynesiæ* ou *Gymnesiæ*, dû, suivant Diodore de Sicile, au costume plus primitif encore des anciens indigènes.

Dans le groupe des Baléares proprement dites, on comprenait encore, sous le nom d'îles *adjacentes*, les îles de Cabrera et de Dragonera, avec quelques îlots voisins. Le reste de l'archipel, c'est-à-dire *Iviça (Ebus, Evissa)* et *Formentera* (jadis *Ophiusa*, l'île des serpents), formait le groupe accessoire des *Pityuses*, ainsi appelé par les Grecs, à cause des forêts de pins qui en recouvraient la surface [3]. Mais les Pityuses elles-mêmes ont été quelquefois englobées, dans l'usage, sous la désignation générale de Baléares [4].

Placée entre toutes ces miettes de terre comme une reine au milieu de sa cour, et formant la plus riante oasis de ce désert liquide qui a séparé si longtemps les unes des autres les nations civilisées, Majorque était nécessairement appelée à tenir dans l'histoire une place bien plus grande que dans la géographie. Elle devait tour à tour servir aux peuples de terrain de rapprochement et de champ de bataille, de lien naturel et de proie obstinément disputée. Aussi joua-t-elle un rôle important, d'une part dans les relations commerciales des puissances riveraines de la Méditerranée, de l'autre dans leurs révolutions politiques. Ses destinées ont été mêlées d'une façon particulière à celles de la France. Pendant de longues années, elle a été le centre d'un royaume indépendant, auquel elle a donné son nom, et qui comprenait une portion du territoire français actuel. Un jour même,

[1] Mariana, I, 25.
[2] Arch. nat., KK 1413.
[3] *Marca hispanica*, col. 144 et suiv.
[4] Notamment dans la chronique de Marsilio (ch. I).

Digitized by Google

elle faillit être rattachée directement à notre patrie, et, tant que son autonomie a subsisté, ses souverains ont entretenu avec les nôtres des rapports étroits, de tous les genres et de tous les instants. Ces rapports, dont ils auraient pu tirer plus d'avantage, ont tourné au profit de la puissance française. Ils ont contribué pour une part notable au développement et aux succès de notre diplomatie naissante. Ainsi la reine des Baléares est pour nous un peu plus qu'une voisine, et le récit des événements communs aux deux pays est fait pour nous inspirer un double intérêt. Mais, en attendant mieux, je me contenterai de montrer ici comment se forma le royaume de Majorque, ou, du moins, comment sa portion principale fut conquise sur les infidèles, pour devenir le noyau d'un nouvel État chrétien.

Aux temps héroïques, d'après la légende locale, un certain Géryon, que nos documents nomment Gémen, et dont l'origine est inconnue, aurait fait des îles Majorque et d'Iviça une souveraineté à trois têtes, nommée par les Latins *Tricorpus*, dans laquelle ses trois fils lui auraient succédé. Ces premiers rois auraient été ensuite renversés par un corsaire grec désigné par le nom générique d'Hercule, qui implanta pour un temps sur ces terres la domination hellénique [1]. C'est même de là que ce farouche conquérant, accusé d'avoir décimé la population indigène, envoya, dit-on, ses compatriotes poser les premières pierres de la ville de Barcelone, ainsi appelée, suivant une explication fort peu vraisemblable, en mémoire de la barque neuve *(barca nova)* où ils étaient montés ; et le prétendant français ne manquera pas d'alléguer, un jour, ces vieilles traditions pour démontrer que Majorque ne dépendait nullement, à l'origine, du domaine de Barcelone [2]. Il est certain qu'à moins de remonter au commencement du monde, l'on ne pouvait invoquer de précédents plus lointains, et en même temps plus fabuleux. Toutefois le fait de l'indépendance primitive des Baléares vis-à-vis de l'Espagne n'en est pas moins très admissible, étant donné la provenance et la nationalité de leurs premiers maîtres.

De très bonne heure, peut-être même avant les Hellènes, les Phéniciens occupèrent et colonisèrent ces îles. Les négociants

[1] Dameto, *Hist. del regno Balearico*, p. 102 et suiv. Arch. nat., KK 1413.
[2] Arch. nat., *ibid.*

Digitized by Google

de l'opulente Carthage, après s'être emparés d'Iviça, fondèrent à Minorque le port de *Magona*, aujourd'hui Mahon, situé, en effet, vers la pointe la plus rapprochée de leur pays. Ils n'osèrent point d'abord pénétrer dans l'intérieur des terres, tant les habitants leur semblaient inhospitaliers, et se dirigèrent de là sur l'Espagne. Cependant, à la longue, ils en arrivèrent à éliminer l'élément grec et à dominer dans la plus grande partie de l'archipel ; ce qui a permis à l'île de Cabrera, ou plutôt à un îlot voisin, nommé La Tricuadra, de revendiquer, sans titre sérieux d'ailleurs, l'honneur d'avoir donné le jour à Annibal. Ce sont les Carthaginois qui se trouvèrent en face des Romains, le jour où ces redoutables envahisseurs mirent à leur tour le pied sur le sol des Baléares. Après avoir énergiquement soutenu les premiers, notamment dans la guerre de Sicile, où trois cents insulaires suivirent l'armée d'Hamilcar, la population indigène s'allia aux seconds, et le pays fut définitivement soumis à Rome, l'an 123 avant J.-C., par les armes de Quintus Cecilius Metellus, dit *le Baléarique*, fils du célèbre proconsul du même nom qui avait contribué à dompter les derniers défenseurs de l'indépendance hellénique. C'est alors que, pour la première fois, le groupe d'îles situé en face des côtes de l'Ibérie fut rattaché officiellement à cette contrée : il fit partie de l'Espagne citérieure, et fut placé dans le ressort de la métropole de Tarragone [1].

La foi chrétienne s'y étant introduite à une époque assez reculée, Majorque fut, au ve siècle, et peut-être avant, pourvue d'un évêché, qui, se trouvant le suffragant de la même métropole, créa de nouveaux liens entre cette île et la terre ferme. Minorque et Iviça obtinrent aussi un évêque particulier pour chacune d'elles, ce qui s'explique par la difficulté qu'il y avait alors à passer fréquemment le moindre bras de mer. Les titulaires de ces trois diocèses figurèrent en cette qualité au concile de Tolède, en 675. L'institut monastique s'était lui-même propagé très anciennement dans les Baléares ; car à Cabrera, sur ce rocher désert, aujourd'hui presque inhabitable, on constate l'existence d'une communauté de religieux augustins sous le pontificat de saint Grégoire le Grand [2].

[1] Mariana, I, 25 ; Dameto, p. 102, 114 et suiv. ; Bover, *Noticias de la isla de Mallorca*, p. 158, 355, etc.
[2] Dameto, p. 146, 150, 170 ; Bover, *op. cit.*, p. 158, 32, etc.

Digitized by Google

Ce fait, il est vrai, ne saurait être pris pour un indice de prospérité matérielle, car les moines recherchaient surtout la solitude et les lieux sauvages. D'ailleurs, les Vandales, devenus maîtres des îles sous leur roi Gondéric, l'an 421, les avaient tellement ravagées, que presque toutes les traces de la civilisation romaine en avaient disparu. Les Goths passèrent à leur tour sur ce sol dévasté ; Bélisaire ne put le leur arracher que momentanément, pour le réunir aux possessions de l'empire byzantin. Ainsi s'explique la rareté relative des ruines antiques que l'on y retrouve : Palma, fondée cependant par Cécilius Métellus, n'en possède, pour ainsi dire, pas ; seule, l'ancienne colonie romaine de *Pollentia* (aujourd'hui *Pollenza*), à l'extrémité septentrionale de l'île de Majorque, a conservé des débris importants, des inscriptions, des pierres tombales, des vestiges d'amphithéâtre. Mais la principale cause de cette pauvreté relative et le grand fléau qui s'abattit sur ces chrétientés jadis florissantes, ce fut l'invasion musulmane.

Pendant cinq longs siècles, sauf de courtes interruptions, les Baléares furent occupées par les Sarrazins; ils eurent, par conséquent, tout le temps de façonner le pays à leur image, et ils y ont laissé une empreinte profonde, encore visible à l'heure qu'il est, malgré les grands travaux exécutés depuis par les rois chrétiens de Majorque. Vers la fin de cette période, ils purent y développer à leur manière l'art de bâtir et l'art de cultiver les terres. Mais, durant deux ou trois cents ans, ils n'exercèrent d'autre métier que la piraterie, et ce sont eux qui commencèrent à faire de ces îles le nid de corsaires si longtemps redouté des riverains de la Méditerranée. Ils paraissent s'y être établis presque aussitôt après leur entrée en Espagne, qui eut lieu, comme l'on sait, en 713, et ils s'en firent un point d'appui pour tenter sur les plages voisines des descentes souvent désastreuses. Leurs déprédations attirèrent la colère de Charlemagne. Appelé par un groupe de chrétiens demeuré en esclavage à Majorque et à Minorque, le roi des Francs envoya à leur secours son fils Pépin, qui parut en vengeur dans les repaires des pirates musulmans, mit à mort la plupart d'entre eux, et rapporta leurs étendards à Charles, un an avant le rétablissement de l'empire d'Occident [1]. Toutefois cette

[1] Éginhard, éd. Teulet, p. 238, 242.

Digitized by Google

première revanche n'eut pas de résultats durables. En 813, le comte d'Ampurias, chargé par Pépin du gouvernement de Majorque, fut encore assez heureux pour repousser une attaque des Maures, qui revenaient de Corse en Espagne avec un riche butin : il leur prit huit vaisseaux et délivra plus de cinq cents captifs entassés sur ces bâtiments ; pour se dédommager, ils allèrent de là ravager les côtes de la Toscane et de la Narbonnaise [1]. Mais, fort peu de temps après, l'île principale fut livrée aux rois mahométans de Bône par des Génois qui s'y étaient fixés, et qui ne songeaient qu'à trafiquer. Les Baléares se trouvèrent alors rattachées à l'Afrique, et de là vient, sans doute, que les évêchés de Majorque et de Minorque sont rangés dans la province ecclésiastique de Mauritanie sur une notice rédigée vers le xe siècle [2]. En effet, quelques chrétiens y végétaient encore, et les églises subsistaient au moins de nom, car ces deux évêchés furent adjoints un peu plus tard à celui de Girone, puis, par concession de l'émir régnant, à celui de Barcelone [3].

Ces nouveaux maîtres firent de leur conquête un centre redoutable, d'où ils attaquèrent et enlevèrent par deux fois la ville de Barcelone. A leurs dévastations se joignirent, pour comble de malheur, celles des Normands [4]. L'invasion de ces barbares du nord, se heurtant à celle des barbares du midi, amena des troubles qui ont jeté une certaine obscurité sur cette période de l'histoire de l'archipel baléarique. Nous le retrouvons, au xie siècle, sous la domination des seigneurs arabes de Denia, en Andalousie, dont l'un, le terrible Mogehid, se rendit célèbre par l'incendie de Pise [5]. A ce moment, toutefois, la puissance musulmane commence à décliner, et les fils de Mahomet vont non seulement se disputer entre eux les lambeaux de leur proie, mais les disputer aux chrétiens, devenus à leur tour agresseurs.

En 1053, on vit tout à coup surgir dans le Magreb, c'est-à-dire dans le pays des Berbères, dont la plus grande partie forme aujourd'hui l'Algérie et la Tunisie, une nouvelle horde d'envahisseurs, tenant à la fois de la race arabe et de la vieille

[1] Éginhard, éd. Teulet, p. 304.
[2] Buchon, *Atlas*, p. 3 et suiv.
[3] *Marca hispanica*, col. 374, 834, 1114.
[4] *Ibid.*, col. 328.
[5] Dameto, p. 179; de Mas-Latrie, *Traités*, p. 7.

Digitized by Google

souche indigène. Sobres et vigoureux, montés uniquement sur des chameaux de course et vivant de leur chair ou de leur lait, ils emportaient avec eux tout le nécessaire et s'en allaient librement à la conquête des terres cultivées. Ils se faisaient appeler les Marabouts (*Al-Morabetin*); l'histoire leur a conservé le nom d'Almoravides. Après avoir soumis tout le pays jusqu'au Maroc, leur chef, Yousouf Ibn-Tachefin, passa le détroit de Gibraltar à la tête d'une armée formidable. Les Arabes d'Espagne allaient succomber sans les efforts héroïques d'Alphonse de Castille : il les sauva, en 1086, à la journée de Zalaca, mais pour substituer sa domination à la leur. L'émir de Denia fut chassé, et les Baléares formèrent l'apanage héréditaire d'un chef almoravide venu d'Andalousie, qui s'appelait Al-Murthadi, et qui sut se rendre indépendant [1]. C'est sous le règne de ce prince ou de son successeur que les chrétiens, enhardis par de récents succès en Sicile et en Afrique, enthousiasmés par les brillants débuts de la croisade de Palestine, firent les premières tentatives pour reprendre ces îles aux Mahométans. Un prince catalan, le comte d'Urgel, paraît d'abord avoir essayé de les leur disputer ; mais il mourut bravement en se battant contre eux, et son expédition en resta là (1102). Ce fait n'est cependant pas d'une authenticité bien démontrée. Quelques années plus tard, les Pisans, sous les auspices du pape Pascal II, engagèrent une lutte plus heureuse. Mais il était réservé à Raymond Bérenger III, comte de Barcelone, d'apprendre aux Maures des Baléares le chemin de l'exil.

Avec le concours des puissantes cités de Gênes, de Pise, des seigneurs de Montpellier et de Narbonne, ce prince enleva, en 1114, l'île d'Iviça, puis, l'année suivante, celle de Majorque, dont la capitale, après une résistance énergique, fut mise au pillage [2]. Les

[1] Sur toutes les révolutions survenues chez les Maures de ces contrées, voy. Dozy, *Hist. des musulmans d'Espagne*, et principalement Gayangos, *History of the Mohammedan dynasties in Spain*, t. I. Sur les émirs de Majorque, voy. ce dernier volume, Appendice, p. 48, 67, etc.

[2] Cette conquête a été placée tantôt en 1113, tantôt en 1114, et tantôt en 1115. Les deux dernières dates sont exactes l'une et l'autre. Le testament authentique de Guillaume V, seigneur de Montpellier, rédigé en 1114, contient, en effet, ces mots : *Ego Guillelmus... pergens contra paganos ad expugnandam Majoricam insulam* (Germain, *Hist. de Montpellier*, t. I, p. xx). Cf. la chronique du *Petit Thalamus*, p. 329, 587 ; Zurita, *Anales de*

Digitized by Google

historiographes italiens et catalans ont revendiqué pour leurs compatriotes respectifs tout le mérite de cette glorieuse expédition. Il est certain que les marins génois et pisans, déjà très exercés, contribuèrent pour une grande part au succès. Malheureusement, les premiers souillèrent presque aussitôt leurs lauriers en livrant de nouveau leur conquête aux infidèles, sans doute dans un intérêt mercantile. Raymond-Bérenger, rappelé sur le continent par l'attaque inopinée d'une autre armée sarrazine, qui avait mis le siège devant Barcelone, leur avait confié le soin de garder Majorque, et ils l'avaient assuré qu'il pouvait s'en aller tranquille. Ayant fait un grand carnage des envahisseurs, « tellement que l'eau du Lobregat s'en allait toute vermeille à la mer », il s'apprêtait à repasser dans l'île, quand des messagers vinrent lui annoncer que les Génois avaient abandonné la cité et que les Maures y étaient rentrés. Grande fut sa colère ; mais il n'y avait plus de remède [1]. Les chroniqueurs de leur pays ne se vantent pas du fait ; mais ceux de la Catalogne les accusent formellement de s'être laissés corrompre par l'or des infidèles [2]. Quant aux écrivains arabes, ils se bornent à dire que les Génois s'emparèrent de Majorque en l'an 509 de l'hégire (1115-16), malgré le courage déployé en cette circonstance par l'émir Mubashsher, et que l'île fut délivrée, dès l'année suivante, par Ibn-Tafertast, général almoravide ; le sultan Ali, fils de Yousouf-Ibn-Tachefin, reprit alors possession des Baléares [3].

Depuis lors, ce ne fut plus entre les souverains mahométans de ces îles et les comtes de Barcelone, devenus rois d'Aragon, qu'une lutte intermittente ; la partie engagée devait se poursuivre jusqu'à la défaite définitive des uns ou des autres. Des courses maritimes, des prises navales fréquentes attisèrent de plus en plus l'hostilité des deux peuples. En 1147, Raymond Béranger IV tenta encore de profiter du secours que lui offrait

Aragon, I, 39 ; *Marca hispanica*, col. 484, 546, 755 ; Dameto, p. 182. Laurent de Vérone a consacré un poème latin à chanter la croisade des Pisans contre les Maures des Baléares (Migne, *Patrol.*, t. CLXIII).

[1] V. Mariana, I, 424.

[2] Ibn-Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, II, p. 83 ; Makkari, trad. Gayangos, II, 258 ; Gayangos, *op. cit.*, t. II, append., p. 48.

[3] Telle est, du moins, l'explication donnée par Marsilio, qui écrivait au commencement du XIVe siècle (ch. XIX).

Digitized by Google

une escadre génoise, revenant de la conquête d'Almeria. Alphonse II, Pierre II projetèrent ou entreprirent de nouvelles descentes. Dans l'une d'elles, exécutée en 1185, si la chronique de Saint-Victor de Marseille ne se trompe pas de date, le palais du roi de Majorque fut même envahi, et les captifs qui s'y trouvaient furent rendus à la liberté [1]. Néanmoins aucune de ces tentatives n'eut de résultats durables. Les Maures étaient devenus plus méfiants et organisaient mieux la défense de leurs possessions. Mais ce n'était plus la dynastie almoravide qui régnait à Majorque. Une nouvelle poussée d'envahisseurs avait chassé devant elle cette race africaine, comme elle-même avait pris la place des premiers conquérants de l'Espagne. La dernière alluvion de la barbarie musulmane était partie, comme la précédente, des profondeurs du Magreb. Elle s'était formée, celle-là, d'un groupe de tribus berbères réunies sous l'influence d'une idée religieuse et sous la conduite d'un prétendu messie ou *mahdi*, appelé Mohammed-Ibn-Toumert. Cette secte étrange, qui prit le nom d'Almohades, ne tarda pas à franchir à son tour le détroit. « En l'an 551 (1156), dit Ibn-Khaldoun, Abd-el-Moumen passa en Espagne avec les Almohades et se rendit maître de ce pays. De tous côtés, la mort enveloppa les Lentouna (leurs rivaux), et avec eux succombèrent leurs émirs ; mais une bande de fuyards réussit à se jeter dans les îles orientales, Maïorque, Minorque et Iviça. Plus tard, ces réfugiés quittèrent leur asile et allèrent fonder un nouvel empire dans la province de l'Ifrikia [2]. » Les gouverneurs almoravides établis aux Baléares par Tachefin n'en durent pas moins reconnaître l'autorité des nouveaux occupants. Ils furent même renversés par un de ces derniers, En-Nacer, fils d'Almanzor, qui fit périr la plus grande partie de ses adversaires et exerça, sous le titre d'émir ou de roi, la pleine souveraineté (1187). L'ancienne famille princière des Ibn-Ghania fut complètement dépossédée ; mais elle conserva des partisans. Aussi les dissensions intestines continuèrent longtemps encore entre les premiers et les derniers occupants. Les massacres, les séditions se succédèrent. Les émirs en vinrent à appeler le roi d'Aragon

[1] Dameto, p. 359; Quadrado, *Hist. de la conquista de Mallorca*, p. 168; Chronique de Marseille, *España sagrada*, p, 338.
[2] *Hist. des Berbères*, II, 86

Digitized by Google

à leur secours, et ces faits, mal connus d'ailleurs, devaient, en affaiblissant la résistance, ouvrir la porte à la conquête chrétienne. Au moment où celle-ci se préparait, tout l'empire almohade se disloquait déjà ; le Magreb se divisait en trois États, et l'Espagne musulmane se séparait complètement de l'Afrique. Majorque se trouvait alors sous le gouvernement particulier de Mohammed-Ibn-Ali-Ibn-Musa, et ce prince était occupé à réprimer une nouvelle rébellion[1]. L'heure était propice pour tirer vengeance de ce long asservissement.

Les Arabes de Majorque étaient surtout agriculteurs. Le partage des terres opéré aussitôt après leur dépossession nous fait voir qu'ils avaient établi dans l'île, sous le nom d'*alquerie* ou de *rahal*[2], une quantité de petits domaines ruraux, qui avaient

[1] *Histoire des Berbères*, II, 87, 217; Gayangos, II, append., 67, 329. Le nom de l'émir varie chez les écrivains musulmans comme chez les historiens chrétiens. Il est écrit *Abohehie* dans les manuscrits de la Chronique royale et dans Marsilio, *Rotabohihe* dans l'édition de la même chronique, *Retabohie* dans Zurita; ce sont là, évidemment, des formes estropiées, des mots mal entendus et mal reproduits par les Catalans. D'autres modernes parlent d'*Al-Hakem;* mais il y a là une confusion très probable avec le dernier gouverneur de Minorque, lequel s'appelait *Abou-Omar-Ibn-Hakem* et qu'Ibn-Khaldoun a placé par erreur à Majorque (II, 398). Loin de ne nous donner aucune indication propre à rétablir le vrai nom du souverain de Majorque, ainsi que le dit M. de Tourtoulon (I, 304), les auteurs arabes nous fournissent au moins deux leçons : suivant Ibnu-Saïd, cité par Gayangos, l'île aurait été prise *par les Francs* sous le gouvernement d'*Abu-Yahya-Ibn-Abi-Imram-Tinmeleli;* mais ce nom, dont la première partie rappelle, au reste, la forme *Abohehie*, est plutôt celui du suzerain nominal qui régnait en Espagne, et qu'Ibn-Khaldoun (*loc. cit.*) appelle le sultan *Abou-Ishac*. Al-Makhzumi nous révèle celui de Mohammed-Ibn-Ali-Ibn-Musa (Gayangos, II, 332), et le mieux est de s'en rapporter, en pareille matière, au témoignage d'un contemporain musulman ayant vécu à Majorque même. Un autre auteur arabe, cité par l'historien espagnol Conde (*Hist. de los Arabes*, part. IV, ch. II), parle aussi d'un *cid Muhamad*, qui croyait que le tyran Gaymis (Jayme ou Jacques) marchait contre Majorque pour défendre sa cause. Mais il s'agit sans doute ici d'un émir détrôné de Valence que le roi d'Aragon protégeait, Cid Abu-Abdala Muhamad. D'ailleurs, le récit de cet auteur, qui confond également les événements de Majorque avec ceux de Minorque et qui écrivait fort loin du théâtre des uns et des autres, ne mérite guère confiance.

[2] Le mot arabe *Al-caria* (*alqueria*, *algeria*) désigne un vaste établissement agricole comprenant des bâtiments, des champs, des pâturages, des bois, des vignes, des cours d'eau, etc.; le mot *rahal* ou *raal* (*rafal*, *rafallo*) s'applique plutôt à une simple maison ou à une grange isolée. (Voir Du Cange, ALCHERIA, RAPHALIS; Dozy, *Gloss. des mots espagnols dérivés de l'arabe*, p. 328; Quadrado, *Conquista*, p. 435.)

Digitized by Google

porté la vie et l'industrie agricole jusque dans la région montagneuse [1]. La plupart de ces métairies, de même qu'un certain nombre de villages, tenaient d'eux leur nom primitif. Ils avaient aussi pratiqué des routes, construit des aqueducs, utilisé de différentes manières la fertilité admirable du sol; cependant ils n'avaient pas multiplié les jardins autant que les chrétiens le firent après eux.

Autour de la seule ville de Palma, fonctionnaient, de leur temps, plus de quatre-vingts moulins à eau, dont plusieurs sur le ruisseau de Canet; ce qui laisse supposer que l'île produisait une quantité de blé et de farine bien supérieure à ses besoins et qu'elle en faisait un article d'exportation [2]. Du reste, le commerce extérieur avait pris dans ses ports une grande activité, par suite des traités conclus avec les Pisans, les Génois et d'autres peuples, et de relations continuelles avec les Sarrasins d'Afrique ou même d'Orient [3]. Toutefois les Juifs, très nombreux aux Baléares, avaient accaparé, là comme ailleurs, les principaux comptoirs, et leur richesse, accrue par une usure exagérée, avait fait d'eux les maîtres du marché.

Les Maures ont également laissé à Majorque des traces de leurs talents d'architectes. La mosquée de Palma, convertie plus tard en église, la *Zuda* ou alcazar royal, qui servait de résidence à l'émir, étaient de vastes proportions et de beau style. Mais ils étaient peut-être encore plus habiles dans l'art des ingénieurs, à en juger par les forteresses élevées tout autour de l'île, par les redoutables remparts de la capitale, qui l'enfermaient dans une triple enceinte et la rendaient à peu près imprenable, enfin par l'imposante *Almodayna*, sorte d'acropole, dont ils avaient fait le centre de la défense de cette place et dont il subsiste encore quelques débris remarquables [4].

[1] Reg. 26 des Archives de Barcelone. Cet important document a été publié en partie, sous le titre de *Repartimiento de Mallorca*, dans la collection des documents inédits des Archives de la couronne d'Aragon (tome XI), et commenté dans l'*Historia de la conquista de Mallorca*, par don Quadrado, archiviste à Palma (p. 432 et suiv.).

[2] *Ibid.*

[3] V. de Mas-Latrie, *op. cit.*, p. 53, 109, 113, etc.

[4] Les juifs avaient aussi à Palma leur *almodayna*, qui était peut-être moins une citadelle qu'une enceinte fermée, un *ghetto*. (Arch. des Pyrénées-Orientales, B. 10.)

Digitized by Google

A côté de cela, il faut savoir le reconnaître, cette civilisation arabe, qu'on a tant vantée, avait des aspects beaucoup moins brillants. On n'a qu'à jeter les yeux sur les pages écrites, vers cette époque, par les écrivains musulmans d'Espagne pour se représenter ce que devait être le régime en vigueur à Majorque. Un despotisme absolu d'une part, un sensualisme effréné de l'autre, en étaient les deux pôles. Les malheureux chrétiens qui s'étaient résignés à demeurer sur la terre profanée de leurs ancêtres, écrasés sous la double domination des Sarrasins et des Juifs, séparés de leurs coreligionnaires par la mer ou les montagnes, n'entendaient aucun cri d'espérance parvenir jusqu'à eux. Les victoires remportées par les croisés d'Espagne ou de Palestine, ils les ignoraient la plupart du temps. De guerre lasse, ils finissaient par accepter le joug. D'abord les pères s'habillèrent comme les mahométans. Les fils se mirent à vivre comme eux ; on vit même plus d'un riche chrétien posséder un sérail. Les petits-fils en arrivèrent à penser et à croire comme eux. Il fallait, du reste, se résigner à embrasser l'islamisme ou à payer une lourde capitation. A cette condition, l'on sauvegardait sa vie, ses biens, sa foi. Mais beaucoup ne pouvaient acquitter le tribut. Et c'est ainsi que se multiplia la classe méprisée des renégats, dont le nom seul était aux yeux des Majorquins une injure mortelle.

D'autre part, la différence des mœurs et des usages entretenait entre les conquérants et les peuples voisins une sourde animosité, que rien ne pouvait désarmer. En dehors même des questions de religion ou de doctrine, la piraterie, le rapt et l'internement des femmes, le dur esclavage imposé aux captifs des deux sexes révoltaient la chrétienté tout entière. Les chants nationaux, ceux qui célébraient les prouesses de Charlemagne comme ceux qui exaltaient les exploits du Cid, excitaient encore les haines soulevées contre les Maures d'Espagne. En même temps que le régime social et politique organisé par les Arabes s'affaiblissait par la corruption, l'indignation montait au cœur de leurs victimes et de leurs adversaires. Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, il était impossible qu'une telle situation se prolongeât. La moindre étincelle devait amener un embrasement, et, cette fois, tout l'édifice de la conquête musulmane, déjà fortement ébranlé, devait s'en aller par morceaux. La

Digitized by Google

reprise définitive de Majorque sera le premier signal de l'écroulement général.

II

LES PRÉPARATIFS DE L'EXPÉDITION DE JACQUES Ier.

Depuis 1213, régnait sur l'Aragon un jeune prince plein d'une noble ambition et brûlant du désir d'illustrer son nom par des prouesses éclatantes : il devait, en effet, le rendre célèbre par sa bravoure militaire comme par ses talents d'organisateur et ses réformes législatives. C'était Jacques Ier, que ses compatriotes, dans un accès d'admiration fort légitime, ont surnommé Jacques le Conquérant, parce qu'il enleva successivement aux infidèles et Majorque, et Valence, et Murcie. Fruit d'une union malheureuse, il ne devait la naissance qu'à un rapprochement fortuit, ménagé, d'après la légende, par les consuls de Montpellier, désireux d'avoir un héritier de leur seigneur [1]. Privé de très bonne heure de son père, tué à la bataille de Muret, où il combattait à côté du comte de Toulouse, il avait été élevé par un des maîtres de la fameuse milice du Temple ; puis il avait vu se liguer contre lui la noblesse aragonaise, et sa couronne, comme sa vie, avait couru les plus grands dangers. Il avait donc été formé à une rude école, et cette enfance agitée, cette éducation virile, contribuèrent sans doute à faire de lui un homme avant

[1] Les chroniqueurs catalans ont raconté avec un grand luxe de détails et une parfaite bonne foi, quoique avec de légères variantes, cette singulière anecdote, répétée par la plupart des historiens (Muntaner, ch. III-VI; d'Esclot, ch. IV). Jacques Ier, dans sa propre chronique, rapporte les faits d'une autre manière et ne les place pas à Montpellier; mais cependant son récit se rapproche beaucoup de la version de Bernard d'Esclot (ch. XLVI). Peut-être y a-t-il dans cette aventure romanesque de la femme légitime substituée à une autre dans le lit conjugal, et d'une population entière passant la nuit à prier Dieu pour que le stratagème réussisse, un fond de vérité embelli ou amplifié par l'imagination méridionale. La principale objection qu'on puisse élever contre son authenticité, c'est que le père de Jacques venait de promettre aux gens de Montpellier de ne pas entrer dans leur ville avant de leur avoir payé une somme de 175,000 sous melgoriens, qu'il leur devait, et qu'entre le mois d'octobre 1206, date de cette promesse, et le mois de mai 1207, époque où son fils dut être conçu, rien n'indique qu'il se soit exécuté. D'après Guillaume de Puylaurens, le roi Pierre d'Aragon se serait simplement réconcilié avec sa femme sur les instances de plusieurs prélats, et, dans la première nuit passée avec elle, aurait engendré Jacques. (Voir la nouvelle édition de l'*Hist. du Languedoc*, VI, 38.)

Digitized by Google

l'âge ordinaire. Il montra, en effet, la précoce maturité du fils de Blanche de Castille, né quelques années après lui. Sous plus d'un rapport même, il fut un autre saint Louis, et le monde ne vit pas sans admiration deux royaumes voisins, parfois rivaux, gouvernés en même temps par d'aussi grands monarques. Toutefois, dans sa vie privée, Jacques fut loin d'observer la régularité impeccable de son auguste émule. Qu'on le compare à lui comme guerrier chrétien, comme législateur, comme protecteur du peuple, soit ; mais que l'on vienne demander pour lui, ainsi que le firent après sa mort des amis trop zélés, les honneurs de la canonisation, cela semble téméraire. Ici doit s'arrêter le parallèle.

Le Conquérant partagea encore avec le saint roi de France un autre privilège, celui de rencontrer parmi ses contemporains des narrateurs fidèles de ses exploits, et des narrateurs écrivant, à l'instar de Villehardouin et de Joinville, en langue vulgaire, première condition, à cette époque, pour composer des mémoires familiers, touffus, attachants. Lui-même, du reste, a rédigé sa propre chronique, dans l'idiome national également, et cette œuvre royale, si étonnante dans un temps où les simples seigneurs commençaient à peine à tenir la plume, va nous fournir, malgré la note personnelle qui d'un bout à l'autre y domine, les renseignements les plus précieux [1]. Ensuite, vers 1285, Bernard Sclot ou d'Esclot, noble catalan, composa dans le même dialecte, et d'après des témoins oculaires, la *Cronica del rey en*

[1] On a contesté l'authenticité de la *Chronique de Jacques Ier*. Un auteur espagnol, Villaroya, l'a vivement combattue, et de nos jours M. de Tourtoulon l'a défendue contre lui avec non moins d'énergie (*op. cit.*, II, 531 et suiv.). Il est certain que la fin, tout au moins, a été ajoutée par une main étrangère, puisqu'on y trouve rapportée la mort du royal écrivain. Mais des critiques sérieux, comme Mila y Fontanals, admettent le fond comme authentique (*De los trovadores en España*, p. 158). On ne saurait, en tout cas, révoquer en doute que la personnalité du rédacteur, et non la contemporanéité ni l'autorité du récit. Peut-être le roi d'Aragon aura-t-il dicté ses souvenirs à un de ses secrétaires, qui se sera cru obligé de les compléter par une addition finale. En effet, c'est lui-même qui parle d'un bout à l'autre de la narration, tandis que la dernière phrase est écrite, comme cela se devait, au nom d'un autre. V. à ce sujet un article paru dans la *Revue des langues romanes* (an. 1878). La *Chronique de Jacques Ier* a été publiée par M. Aguilo dans la *Bibliothèque catalane*, d'après un manuscrit de 1343, conservé jadis au monastère de Poblet. Une première édition en avait été donnée à Valence (1557, in-4°, rare).

Digitized by Google

Pere, où sont rapportées, avant les actions de Pierre III d'Aragon, celles de son père Jacques Ier. Ce second auteur, naturellement partial en faveur de ses princes, n'en est pas moins d'une fécondité inusitée, et l'histoire, tout en contrôlant ses longs récits, peut en tirer le plus grand parti [1].

En 1325, un vieux chevalier qui avait pris part à trente-deux combats, subi plusieurs captivités, et dont le père avait été à la conquête de Majorque, raconta sur le ton héroïque, toujours en catalan, les grandes guerres auxquelles lui ou les siens avaient été mêlés. Ramon Muntaner est le Joinville de sa nation, mais un Joinville plus passionné que le nôtre, et souvent aveuglé par son patriotisme ; il n'écrit (lui-même le déclare) que pour louer les prouesses des rois d'Aragon. Malheureusement, sur l'expédition des Baléares, antérieure à sa naissance, il n'a que quelques pages [2].

Enfin un religieux dominicain, nommé Marsilio, entreprit, peu après, de célébrer à sa façon, en latin, les exploits du Conquérant; mais sa version, visiblement poétisée, a moins d'autorité que les précédentes, bien qu'elle ait pour base les mémoires en langue vulgaire conservés alors dans le palais de

[1] La chronique de d'Esclot a été publiée d'abord en castillan par Raphaël Cervera, puis dans son texte original par Buchon (*Chron. étrangères*, p. 565 et suiv.). Elle existe en ms. à la Bibliothèque des Carmes déchaussés de Barcelone et à la Bibl. nat. (fonds espagnol, n° 328, xve siècle). La personne de l'auteur est à peu près inconnue. (V. la notice que lui a consacrée Buchon, *op. cit.*, p. LXIX.)

[2] La « Chronique du très magnifique seigneur Ramon Muntaner, » après avoir été imprimée à Valence en 1558, à Barcelone en 1562, puis en 1595 (cette fois en castillan), a paru en français dans les *Chroniques nationales* de Buchon (tomes V et VI), et dans les *Chroniques étrangères* du même (p. 217 et suiv.). Le texte catalan a été donné plus récemment par Lanz (Stuttgard, 1844, in-4°). Le court fragment relatif à l'expédition de Majorque est reproduit dans le livre de don Quadrado (*Hist. de la conquista de Mallorca*, p. 399-402). Buchon a aussi donné sur Muntaner une notice biographique intéressante, qui nous le montre intimement lié à la fortune de la maison d'Aragon et chargé par elle de missions importantes (*Chron. étr.*, p. XLIII et suiv.). Sa famille était originaire de Peralade et reçut des domaines dans l'île de Majorque, où elle survit encore. Un de ses parents, Pierre Muntaner, avait émigré du Roussillon en Espagne au moment de l'occupation française, sous Philippe le Hardi, et la femme de ce partisan aragonais, traité en rebelle par le roi de Majorque, en avait été réduite à emprunter la somme de 48 sols à une juive du pays. (Arch. des Pyrénées-Orientales, B. 19.)

Digitized by Google

Barcelone [1]. Elle n'est guère que la paraphrase de la chronique royale. Toutefois Marsilio était venu dans sa jeunesse aux Baléares et avait aussi consulté des survivants de la conquête.

A côté de ces diverses relations espagnoles, on a, pour leur faire contre-poids, le témoignage de plusieurs écrivains arabes, qui ont rapporté les événements au point de vue opposé, et que les historiens ont eu le tort de ne pas utiliser jusqu'à ce jour : Al-Makhzumi, Ibn-Khaldoun et autres [2]. Enfin, à toutes ces voix particulières, animées de sentiments variés, vient se joindre la voix froide et grave des documents officiels, connus ou inconnus, qui rectifient les dates, remettent les faits en place et achèvent de nous éclairer sur la conquête aragonaise, sur le partage des terres occupées, sur l'organisation du nouveau royaume chrétien. Rarement un plus riche ensemble d'autorités historiques a permis de suivre la marche et de peser les résultats d'une croisade. Car c'est bien d'une croisade qu'il s'agit : l'expédition de Jacques Ier en eut l'importance et les allures ; elle en porta même le nom, et, dès le début, elle revêtit un caractère épique. Aussi l'historique de ce grand événement n'intéresse-t-il pas uniquement la nation espagnole. Un certain nombre de chevaliers de nos anciennes provinces du midi prirent leur part des combats et des récompenses. Les Francais, qui avaient été à Antioche, à Jérusalem, à Constantinople, partout où avait brillé l'étendard e la croix, purent se vanter aussi d'avoir été à Majorque. D'ailleurs, nous avons si peu de renseignements précis au sujet de la manière dont les croisés victorieux s'établissaient sur les terres enlevées aux Sarrasins, des conditions qu'ils imposaient à ces derniers, du régime social qu'ils substituaient au leur, que nous pouvons fructueusement, concluant du particulier au général, chercher la solution de ces questions obscures dans le dramatique épisode dont le récit va suivre.

En 1228, il n'était bruit dans Barcelone que de deux nouvelles prises faites par les Maures des Baléares au détriment de la

[1] Le texte latin de Marsilio est encore inédit. Don Quadrado l'a traduit à la fois en espagnol et en catalan, d'après un exemplaire du xve siècle conservé à Majorque (*Conquista*, p. 17 et 147).

[2] *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, II, 398 ; Gayangos, *op. cit.*, II, 329 et suiv., etc.

Digitized by Google

marine catalane et de l'injure lancée par leur chef à l'adresse du roi Jacques, en place de la réparation qu'il demandait. Deux sagittaires, partis en course du port de Tarragone, avaient d'abord attaqué, sur la côte d'Iviça, une galère et une tartane majorquines, qui chargeaient des bois de charpente destinés à construire des vaisseaux. La galère put échapper ; mais la tartane fut capturée avec sa cargaison. Quelques jours après, une nef barcelonaise, venant de Bougie, passait tranquillement dans les eaux de Palma, lorsque l'émir, usant de représailles, la fit prendre à son tour avec tout ce qu'elle contenait, puis, armant aussitôt plusieurs galères dans l'île d'Iviça, les mit à la poursuite d'une autre barque, portant à Ceuta des marchandises du plus grand prix : elles l'atteignirent, et tout fut pillé ; l'équipage entier fut emmené captif à Majorque. Ce dernier acte d'hostilité n'était plus une revanche ; c'était une provocation nouvelle, et des plus graves. Jacques se trouvait précisément dans la capitale de la Catalogne. A la nouvelle de ce qui venait de se passer, il s'émut. Toutefois, se possédant, il envoya d'abord à l'émir une galère bien armée, munie de soixante rameurs, et sur cette galère un ambassadeur, qui était un de ses sujets de Montpellier, nommé Jacques Sanz, chargé de le sommer de rendre les personnes et les biens illégalement saisis, et, en cas de refus, de lui signifier un défi solennel. Mohamed fit assembler les marchands génois, pisans et provençaux établis dans son île, et leur tint ce petit discours :

« Vous autres, négociants chrétiens, vous venez sur ma terre, vous y faites fortune, et vous y vivez en sécurité sous ma protection. Eh bien ! donnez-moi franchement votre avis. Voilà le roi d'Arangon qui m'envoie sommer et défier. Quel pouvoir a-t-il, ce roi, et qu'ai-je à craindre de lui si je refuse ? »

A ces mots, un de ces riches génois dont la race était fatale au pays se leva et répondit pour les autres :

« N'ayez aucune peur du roi d'Arangon ; c'est un prince de petite puissance. Dernièrement, il a mis le siège devant un château mal défendu, celui de Peniscola [1], et il a dû se retirer sans

[1] Près de Tortose. Cette place, située alors sur la frontière commune des Maures et des Catalans, était, au contraire, une forteresse presque inaccessible et en a conservé l'apparence jusqu'à nos jours. Jacques venait, en effet, de l'assiéger inutilement. (D'Esclot, ch. XIII.)

Digitized by Google

pouvoir le prendre. Vous n'avez donc pas besoin de lui rendre aucun de ses gens. »

Les autres Génois et les Pisans, auxquels la marine marchande des Catalans faisait une concurrence redoutable, opinèrent de même, dans l'espoir d'entraver leur trafic. L'émir fit donc répondre à Jacques qu'il ne rendrait rien, ni gens ni effets, et qu'il n'avait cure de ses défis. L'ambassadeur rapporta cette parole à son maître, qui, transporté de colère, s'écria : « Par Dieu ! que je n'aie plus le nom de roi, si je ne vais pas le prendre par la barbe [1]. » C'était un serment, et, à cette époque, de tels serments étaient sacrés.

Telles étaient les causes de l'émotion qui régnait à Barcelone. Les sujets du jeune monarque partageaient sa patriotique indignation. Mais on se demandait ce qui allait s'ensuivre, et si la guerre allait éclater immédiatement. Rien n'était prêt pour une semblable entreprise. Cependant, l'intérêt se joignant ici aux questions d'honneur et de religion, on vit la haute bourgeoisie, on vit les riches négociants échauffer le zèle des chevaliers, celui du roi lui-même, et se montrer plus ardents que tout le monde. Un de ceux qui avaient le plus d'influence dans la cité, Pierre Martell, alla jusqu'à offrir à Jacques Ier, à Tarragone, un banquet somptueux, où la question devait être officieusement agitée. On s'est étonné de cette familiarité inusitée entre un souverain du moyen âge et un simple roturier, son sujet; on a voulu en tirer toute sorte de conséquences sur le caractère populaire de la royauté aragonaise. Sans doute, les princes de ce pays se montraient parfois débonnaires ; mais cette qualité leur est surtout attribuée par leurs panégyristes [2], et d'habitude le naturel fier et altier de leur race, dont nous aurons plus d'une preuve, la sévérité de l'étiquette espagnole, dont on rencontre dès ces temps reculés de curieux exemples, leur interdisaient plutôt de pareilles marques de condescendance. Il est donc probable que,

[1] D'Esclot, ch. XIV. La Chronique royale ne parle pas de cette origine première de la guerre des Baléares, et M. de Tourtoulon, qui l'a suivie, dit que l'expédition de Jacques Ier ne fut pas entreprise à cette occasion. Mais la version de d'Esclot se concilie parfaitement avec les causes déterminantes indiquées par le roi, et qui vont être exposées plus loin ; les deux récits se complètent l'un par l'autre.

[2] V. Muntaner, ch. XX.

Digitized by Google

si Jacques Ier se dérangea pour répondre à l'invitation d'un marchand, c'est surtout parce que ce banquet devait être l'occasion ou le prétexte, admis d'avance, d'une grande réunion politique, où le roi devait prendre l'avis de ses chevaliers, de ses « riches hommes [1] », des marins expérimentés, et arrêter avec eux de graves résolutions, pour les communiquer ensuite aux *cortes* qui allaient se tenir. En effet, une partie de la cour prit part au festin. On y vit les héros de la future croisade : Nuño Sanchez, descendant des comtes de Barcelone; les deux Moncade; le comte d'Ampurias ; Raymond Alaman ; Bernard de Sainte-Eugénie, seigneur de Torreilles, d'autres encore. Les bourgeois, qui allaient être appelés pour la première fois à délibérer dans les grandes assemblées de l'État, furent aussi représentés, très probablement, à la table royale. Pierre Martell lui-même était un ancien capitaine de navire [2] et connaissait parfaitement toutes les côtes, tous les points dangereux ou propices à un débarquement. L'endroit choisi pour cette réunion préparatoire, Tarragone, était un port habité par l'élite de la marine catalane, et celui qui était désigné d'avance comme lieu d'embarquement ; on pouvait y étudier sur place la question des voies et moyens, et s'entourer des lumières des hommes les plus compétents. Dans toutes les croisades, la marine marchande jouait, on le sait, un rôle important, et dans celle-ci, en particulier, le succès devait surtout dépendre de son concours. Le négociant de Barcelone paraît donc avoir été, en cette circonstance, plus qu'un amphitryon, et peut-être faut-il lui attribuer une bonne part de l'initiative dont on a trop souvent fait honneur au monarque seul.

A la fin du repas, qui fut somptueux, la conversation fut amenée, comme par hasard, sur les incidents récents, et la question des Baléares se trouva indirectement posée. On fit parler Martell. Il dit la beauté et la fertilité de Majorque, la sûreté de ses ports, les écueils de sa côte septentrionale, l'abondance de ses eaux vives, l'agrément de ses montagnes, couvertes

[1] On appelait ainsi, en Aragon, une catégorie supérieure de grands barons, distincte des autres nobles, contrairement à l'usage des autres pays.

[2] *Comître de galeras*, dit la Chronique royale. Les services rendus par Martell à l'expédition de Majorque lui valurent le don de 41 *chevaleries* et de 4 *alquerie* dans l'île, plus 14 maisons dans la cité même.

Digitized by Google

de vignes et d'oliviers, l'aspect opulent de ses plaines, remplies de champs de blé, de pâturages, de vergers, le site pittoresque et avantageux de sa capitale, aux trois portes de fer, aux riches villas, aux jardins délicieux. Il peignit aussi Minorque, ses nombreuses *cales*, son sol plus aride, mais favorable à la chasse, les îlots pleins de lapins qui l'avoisinaient [1], ses mystérieuses constructions antiques [2], la nacre et les perles qu'on récolte sur ses bords ; puis Iviça, avec ses rochers, ses bois de pins, ses mines d'argent, ses maisons éparses ; Formentera, toute plate ; la Dragonera, aux formes de serpent ; Cabrera, terre inhospitalière [3]. On eût cru entendre quelque héros d'Homère décrivant à ses compagnons silencieux les merveilles rencontrées dans ses lointains voyages. Les convives, électrisés par la parole de ce vieux marin, qui leur annonçait une vraie terre promise, supplièrent le jeune roi d'arracher un si beau domaine aux mécréants et de les emmener à la conquête des Baléares : la foi chrétienne en serait exaltée, et l'univers admirerait ce prince de vingt ans, s'en allant « gagner un royaume au milieu de la mer. »

Jacques répondit : « Votre proposition m'est souverainement agréable ; il ne tiendra pas à moi que je la laisse tomber à terre. Que Dieu nous soit en aide ! »

Aussitôt après, les *cortes* furent convoquées à Barcelone. Elles s'ouvrirent quelques jours avant la fête de Noël (1228). Les trois ordres de la nation catalane y figurèrent, à savoir : le clergé, représenté par l'archevêque de Tarragone, les évêques de Barcelone, de Vich, de Girone, l'abbé de Saint-Félix de Guixols et une quantité d'autres dignitaires; la noblesse, en tête de laquelle se retrouvaient Nuño Sanchez, comte de Roussillon, Hugues, comte d'Ampurias, Guillaume et Raimond de Moncade, et les autres invités de Pierre Martell ; enfin la bourgeoisie, compre-

[1] L'un de ces îlots s'appelle encore l'île des Lapins.

[2] *Masas molt beylas e de sobreabundant aparelament edificadas*, dit Marsilio. Le texte latin les appelle *mausolea*. Allusion évidente, suivant l'éditeur, aux *atalayas* ou anciens monuments dits celtiques, dont l'île de Minorque est couverte.

[3] Ce discours paraît avoir été amplifié par Marsilio ; mais la Chronique royale en donne brièvement la substance. En tout cas, la description qu'il renferme est d'une grande exactitude, et l'état des lieux n'avait certainement pas changé entre l'époque de Jacques Ier et celle du chroniqueur.

Digitized by Google

nant les syndics, prudhommes ou délégués de plusieurs cités importantes. Devant toute l'assemblée, au milieu d'un silence profond, le roi prit la parole et prononça en substance le petit discours suivant :

« Barons, vous savez que je suis votre seigneur naturel, et que je suis le seul, n'ayant ni frère ni sœur issus de mon père et de ma mère. J'étais bien jeune quand je vins au milieu de vous ; j'avais six ans et demi. Je trouvai l'Aragon et la Catalogne tellement troublés, que leurs habitants marchaient les uns contre les autres et ne pouvaient s'accorder en rien ; ce qui leur a valu une mauvaise renommée. Pour arriver à la dissiper, je vous demande très affectueusement, au nom de Dieu, au nom des liens qui nous unissent, de me conseiller et de m'aider à trois choses : la première, à mettre ma terre en paix ; la seconde, à servir Notre Seigneur dans le voyage que je me propose de faire à Majorque et aux îles qui en dépendent ; la troisième, à aviser aux meilleurs moyens d'exécuter ce projet pour la plus grande gloire de Dieu [1]. »

Cette déclaration renfermait à la fois un engagement officiel et une mise en demeure. En effet, l'expédition projetée ne rentrant pas dans le service féodal, le roi avait à demander à ses vassaux leur concours volontaire et à s'entendre avec eux. Les trois ordres, voulant peser mûrement les termes de leur réponse, demandèrent trois jours de réflexion. Le roi les leur accorda, et mit cet intervalle à profit pour s'assurer des dispositions particulières de ses chevaliers : il les trouva remplis d'ardeur. Le clergé fit quelques objections. Il exprima, dans une

[1] J'abrège un peu ce discours et ceux qui vont suivre. On en trouve le texte intégral dans la *Chronique de Jacques Ier* (ch. XLVI-LIII) et la traduction dans le livre de M. de Tourtoulon (I, 234 et suiv.). D'Esclot donne de la harangue royale une version différente, plus ferme et plus concise, mais qui a nécessairement moins d'authenticité, puisque l'autre nous a été conservée par l'orateur lui-même : « Barons, bien vous savez le mal et le dommage que le roi de Majorque fait tous les jours à mes gens. Je lui ai envoyé un messager, et il m'a tenu comme vil. C'est pourquoi j'ai mis en mon cœur et en ma volonté qu'avec la grâce de Dieu, si vous voulez me seconder, je m'en irai prendre la cité de Majorque et l'île tout entière. Et, en cela, je vous prie de montrer bon courage et de me faire telle réponse, que Dieu en soit béni et payé, et moi-même, et vous tous également » (Ch. XIV). Marsilio reproduit un troisième texte où il ne fait que paraphraser, suivant son habitude, celui de la Chronique du roi (Ch. III).

Digitized by Google

réunion particulière, la crainte que les secours extraordinaires qu'on lui demandait ne constituassent un dangereux précédent, pouvant l'obliger pour l'avenir. Afin de le rassurer, Jacques signa en sa faveur, le 21 décembre, un acte qui le garantissait contre toute éventualité de ce genre et reconnaissait le caractère purement bénévole de sa contribution [1]. Tout le monde étant d'accord, les *cortes* se réunirent de nouveau le lendemain 22. On adopta une procédure destinée à produire beaucoup d'effet, et qui fait penser à l'appel nominal de nos assemblées modernes. Les représentants des trois ordres, ou du moins les principaux, durent se lever l'un après l'autre et faire connaître en termes positifs leur réponse motivée à la demande du souverain. L'obligation de partir en guerre n'était imposée à personne ; c'était un service libre et facultatif que le roi requérait de ses vassaux, ou plutôt de ses pairs. Il leur fallait donc, s'ils le lui accordaient, s'engager à leur tour en sa présence ; après quoi, ils seraient tenus de lui obéir comme au chef unique de cette association volontaire, sauf à partager ensuite avec lui les bénéfices de la campagne. Il y a, comme on le voit, dans tous ces préliminaires, un mélange d'indépendance antique et de liens féodaux très curieux à observer, et qui achève d'imprimer à cette scène grandiose, comme à toutes celles dont se composait la vie publique des anciens Catalans, une couleur locale saisissante. Elle nous offre, en même temps, les plus anciens monuments connus de l'éloquence parlementaire, ce genre si tardivement cultivé chez nous et dont les origines sont encore si obscures. Elle mérite donc doublement d'arrêter notre attention.

La parole fut donnée d'abord à Guillaume de Moncade, vicomte de Béarn [2]. C'était un intrépide chevalier, qui devait à sa haute situation, comme aux services rendus par sa famille, une influence considérable. Il avait jadis obligé le roi à marcher contre lui, les armes à la main, et il était justement du nombre de ces seigneurs turbulents aux discordes desquels Jacques avait

[1] Archives de Barcelone, Actes de Jacques Ier, n° 363; Tourtoulon, I, 450.

[2] D'Esclot (ch. xv et suiv.) place en premier les réponses du clergé, sans doute pour observer l'ordre hiérarchique ; mais la Chronique du roi (*loc. cit.*) donne la priorité à celles des seigneurs. Ce point, du reste, a peu d'importance.

Digitized by Google

fait allusion dans son discours. Mais, depuis, il s'était amendé, et l'on espérait que son ardeur belliqueuse entraînerait toute l'assemblée. Guillaume parla ainsi :

« Seigneur, il est parfaitement vrai que vous avez été fait pour nous gouverner, et nous pour vous servir loyalement. C'est donc une chose raisonnable de ne pas repousser l'idée dont vous nous avez parlé, d'aller conquérir le royaume de Majorque, situé au milieu de la mer, ce qui vous vaudra plus de gloire que d'en conquérir trois sur le continent. Sur les trois conseils que vous nous avez demandés, voici ce que nous vous disons : d'abord, ordonnez paix et trêve dans toute la Catalogne, et que chacun de nous s'engage par écrit à les observer. Voilà don Nuño, le petit-fils du comte de Barcelone (c'était justement le seigneur avec lequel Moncade avait eu les plus vives querelles), qui est tout disposé à se joindre à ma requête, à cause de sa parenté avec vous et aussi des prouesses que vous voulez accomplir ; et si quelqu'un en Catalogne refusait la trêve, nous le forcerions à y consentir, bon gré mal gré. Ensuite, nous voulons que vous preniez sur nos hommes le droit de *bovatge* [1] ; vous l'avez pris déjà une fois, selon votre privilège ; nous vous le concédons une deuxième fois, par grâce et bon amour. Enfin, pour vous aider à exécuter votre projet, je vous promets, au nom de mon lignage et au mien, d'aller vous servir avec quatre cents chevaliers armés, jusqu'à ce que Dieu ait mis en vos mains la seigneurie de Majorque et des îles qui sont autour. Nous vous prions, puisque nous faisons ces trois choses pour vous, de nous donner part à la conquête que vous ferez, aux meubles comme aux immeubles, afin de perpétuer la mémoire de nos bons services. »

S'il faut en croire d'Esclot, Guillaume de Moncade, après avoir remercié délicatement son souverain de lui fournir l'occasion de faire oublier sa félonie passée, aurait aussi demandé, avec d'autres, que ce prince, en raison de sa grande jeunesse, laissât d'abord ses barons partir seuls et vînt les rejoindre après la victoire ; Jacques, en effet, avait à peine vingt et un ans. Cette proposition était-elle réellement inspirée par un affectueux intérêt,

[1] Droit sur le bétail, perçu dans beaucoup de pays, et tout particulièrement en Aragon, en signe de suzeraineté. Il était généralement fixé à 12 deniers par paire de bœufs. V. Du Cange, BOVAGIUM.

Digitized by Google

ou bien cachait-elle une arrière-pensée d'ambition et de jalousie? En tout cas, elle avait peu de chance de plaire au monarque ; et puis, il n'eût peut-être pas été très prudent de sa part d'abandonner une pareille entreprise à des seigneurs si souvent en lutte les uns avec les autres ou avec leur propre suzerain. Il était, au contraire, d'une sage politique de les réunir contre un adversaire commun sous un chef militaire d'une autorité incontestée, pour les maintenir dans l'accord mutuel et dans la soumission. C'était là justement une des grandes utilités des croisades ; c'est ce qu'avaient fort bien compris les papes, qui, en prêchant avec insistance la guerre sainte, avaient surtout pour objectif de faire régner la paix entre les princes chrétiens. Aussi la motion du vicomte de Béarn, si elle fut vraiment faite, n'eut pas de suite.

Après lui se leva Nuño Sanchez, comte apanagé de Roussillon et de Cerdagne, qui, lui aussi, avait fait acte de rébellion et s'était ligué avec Ferdinand, infant d'Aragon, pour enfermer Jacques dans le château de Saragosse, sous prétexte de mettre sa vie en sûreté. Il était, comme on vient de voir, le proche parent de ce prince [1], qui, malgré ses légitimes griefs, l'avait défendu contre les Moncade. Son adhésion n'était pas douteuse. Il répondit noblement à l'avance que venait de lui faire son ancien adversaire :

« Seigneur, dit-il au roi, les paroles que vient de prononcer Guillaume de Moncade sont excellentes. Il a parlé pour lui et son lignage ; je veux vous parler pour ce qui me regarde. Notre Seigneur a voulu que vous fussiez notre souverain, et cela doit nous plaire, à moi surtout, qui suis votre parent. L'œuvre que vous entreprenez est une œuvre de Dieu, et qui agit avec Dieu ne peut mal agir. La paix et les trêves, je vous les accorde pour moi et mes terres. Je vous accorde aussi le *bovatge*, et, de plus, je vous accompagnerai à Majorque avec cent chevaliers armés à mes dépens [2]. Vous me donnerez une part de la terre que Dieu vous aura fait gagner. »

[1] Son oncle, suivant d'Esclot (ch. XXIII). En réalité, il était son oncle à la mode de Bretagne, comme étant né de Sanche, troisième fils de Raymond-Bérenger IV et de Pétronille d'Aragon, arrière grand-père et arrière grand-mère de Jacques Ier.

[2] Deux cents, d'après d'Esclot (*ibid.*). Le traité qui intervint ensuite ne justifie pas cette dernière version.

Digitized by Google

Ensuite on vit se dresser le vieux comte Hugues d'Ampurias. Celui-là était un ancien combattant de la guerre sainte. Les Maures de Majorque avaient fait autrefois une descente dans son comté et lui avaient causé des pertes cruelles. Il avait à cœur de venger son affront sur ceux-là même qui le lui avaient infligé.

« Seigneur, dit-il, votre entreprise est au-dessus de tout éloge, et grand bien peut nous en advenir. Je mènerai soixante chevaliers armés, avec leurs chevaux. Ces chevaliers sont compris dans les quatre cents que vous a promis Guillaume de Moncade pour son lignage, dont je fais partie, et j'approuve toutes les paroles qu'il a dites, car c'est le meilleur seigneur et le plus noble de notre famille. Je demande une part pour les hommes de cheval et de pied que je commanderai, car tous les cavaliers que nous vous conduirons iront avec des chevaux bien armés [1]. »

Alors tous les seigneurs, se piquant d'émulation, se lièrent par des promesses semblables, chacun selon ses forces. Raymond de Moncade offrit vingt-cinq chevaliers accompagnés d'un bon nombre de sergents, d'arbalétriers, de marins. Bérenger d'Ager, Bernard de Sainte-Eugénie, etc., suivirent leur exemple. Pas un ne se récusa. L'élan était donné ; il ne devait plus s'arrêter.

Quand ce fut au tour du clergé, le premier dignitaire de l'Église d'Aragon, Spargo ou Sparago de la Barca, métropolitain de Tarragone, éleva la voix et fit entendre quelques paroles d'édification. A la note militaire, il était bon de mêler de religieux accents. L'orateur était, d'ailleurs, un serviteur dévoué du jeune prince, quelque peu son parent, et il avait servi de médiateur entre lui et les grands barons aragonais. Son concours était encore plus assuré.

« Le vieillard Siméon, dit le prélat, s'écriait à la vue de l'enfant Jésus : Mes yeux ont vu votre salut. Aujourd'hui, prince, je vois votre salut et le nôtre. »

Et, après avoir développé ce thème, il recommanda au roi de

[1] C'est-à-dire accompagnés de sergents à pied. Ceux-ci devaient être au nombre de 1,000, selon d'Esclot, qui porte à 80 le chiffre des cavaliers promis par le comte d'Ampurias (ch. XXIV).

Digitized by Google

rémunérer largement ses auxiliaires et de leur distribuer les fruits de la conquête. « Quant à moi, ajouta-t-il, je n'ai jamais pris part à un fait d'armes, et je suis bien âgé pour pouvoir vous aider. Mais, pour ce qui est de mes hommes et de mes biens, je les mets à votre disposition. Et, si quelque abbé ou prélat veut vous suivre, je lui donnerai volontiers dispense, car il s'agit d'une œuvre pieuse, où tout le monde doit vous aider de parole et d'action. »

On sait cependant que les canons de l'Église interdisaient rigoureusement aux clercs tout service militaire. Mais, en fait, il y eut beaucoup d'exceptions, surtout à la croisade, et le type du légendaire Turpin est là pour prouver qu'on était assez habitué à voir des ecclésiastiques prendre part à la guerre sainte, notamment contre les Sarrasins d'Espagne. Avaient-ils des dispenses ? On n'en connaît pas d'exemple, et l'archevêque de Tarragone semble s'avancer beaucoup en proposant d'en donner. Mais ses paroles ont-elles été bien exactement reproduites ? Heureusement pour le roi d'Aragon, il lui offrit un secours plus positif : mille marcs d'argent, cinquante muids d'avoine et deux cents cavaliers, avec mille sergents armés de lances et d'arbalètes, entretenus à ses frais jusqu'à la fin de la campagne. Personnellement, du reste, il s'abstint de partir, comme il l'avait annoncé.

Bérenger de Palou, évêque de Barcelone, se leva après son métropolitain et promit à Jacques le royaume céleste, récompense assurée d'avance à tous les croisés. Il concéda, pour sa part et pour celle de son église, cent chevaliers, mille sergents, plus un certain nombre de marins, et réclama pour eux tous une part de la conquête. L'évêque de Girone offrit à son tour trente chevaliers et trois cents sergents. Le sacristain de la même église, l'archidiacre et le sacristain de Barcelone, puis les chanoines, les abbés, les prieurs les imitèrent les uns après les autres. Tous, avec un désintéressement exemplaire, voulurent participer aux charges de l'expédition, en payant de leur personne ou de leurs biens [1].

Enfin les bourgeois admis aux *cortes* furent appelés à mani-

[1] D'Esclot, ch. XV-XXI; *Chronique de Jacques Ier, loc. cit.* La solde ou l'entretien d'un chevalier représentait alors mille sous, d'après un passage de Marsilio (ch. XXXVI).

Digitized by Google

fester de la même manière leurs sentiments. Pierre Groyn parla au nom des prud'hommes barcelonais, et fit voir que le dévouement du peuple était à la hauteur de celui de la noblesse et du clergé. Il exprima la joie, la confiance de ses concitoyens, et mit de leur part à la disposition du roi toutes les barques, grandes ou petites, qui pouvaient se trouver dans leur port. Pour des gens qui vivaient presque tous du commerce maritime, c'était un sacrifice important, devant nécessairement amener une suspension complète de toutes les affaires. Les bourgeois de Tarragone et de Tortose firent, de leur côté, la même déclaration. Leur exemple fut imité ensuite par ceux de Lérida, de Girone, de Manrèse, de Cervera, de Tarraga, de Villafranca, de Caldes, de Montblanch, de Prades, d'Apiera, etc. C'était à qui témoignerait le plus d'empressement [1].

Un véritable mouvement national se dessinait donc. Il fallait profiter au plus vite de cet élan unanime et ne pas laisser refroidir l'enthousiasme. Aussi, dès le lendemain de cette mémorable séance, le 23 décembre 1228, les promesses échangées furent mises par écrit et consolidées dans toutes les formes voulues.

Un contrat solennel fut passé entre Jacques Ier et les grands de son royaume. Dans cet acte important, qui nous a été conservé, le roi d'Aragon jure à l'archevêque de Tarragone, aux évêques de Barcelone, de Girone et de Vich, à son cousin Nuño Sanchez, au comte d'Ampurias, à Guillaume et Raymond de Moncade, à Guillaume de Cervera, à Hugues de Mataplana, à Raymond Alaman, à Guillaume de Claramunt, à Raymond-Bérenger d'Ager, et à tous les autres seigneurs ou prélats réunis à Barcelone, de partir dans la dernière semaine du prochain mois de mai, avec son armée et sa flotte, pour faire la conquête des Baléares et en chasser les « nations barbares » ; de donner à chacun d'eux, sur les domaines, cités, châteaux, villages, terrains déserts ou habités, biens meubles ou immeubles, revenus, péages, leydes et droits de toute nature que Dieu fera tomber entre ses mains, dans ces îles ou sur la mer qui les entoure, une part proportionnelle au nombre de chevaliers et d'hommes d'armes qu'il aura emmenés avec lui. Lui-même aura

[1] *Chronique de Jacques Ier, ibid.*; Marsilio, ch. XIII. Cfr. le livre de la Répartition. D'après Marsilio seul, un intervalle de trois jours aurait été mis entre la demande du roi et les réponses des barons.

Digitized by Google

sa part personnelle, établie sur la même base ; il se réserve, en outre, les alcazars et autres habitations royales comprises dans les villes. Le partage de tous ces biens sera fait par des répartiteurs spéciaux, qui seront Bérenger, évêque de Barcelone, Nuño Sanchez, Hugues, comte d'Ampurias, Guillaume de Moncade, Raymond Foulques ou Folch, vicomte de Caldona, et Guillaume de Cervera. Ces commissaires seront également chargés d'assigner aux églises et aux clercs que l'on établira dans le pays conquis les domaines et les revenus convenables. Tous ceux qui voudront avoir une part du pays conquis y demeureront, pour faire juger par eux les questions relatives à leur établissement et à la *retenue* des terres, ou bien ils constitueront des défenseurs pour les représenter [1]. Toutes les propriétés distribuées seront tenues du roi suivant le mode prescrit par la coutume de Barcelone ; elles pourront être vendues et aliénées, réserve faite des droits royaux. Si, par aventure, le roi n'accomplit pas son voyage, il dédommagera ses vassaux des frais qu'ils auront faits, et ces frais seront estimés conformément à la même coutume. Toute guerre sera interdite entre ceux qui obtiendront des terres, ainsi que toute querelle au sujet de leurs parts respectives. Jacques s'oblige à mener à la guerre, pour son compte personnel, deux cents chevaliers, et garantit l'exécution de ces différentes clauses, tant par son serment prêté sur les saints évangiles que par l'apposition du seing royal. D'autre part, les principaux barons stipulent qu'ils conduiront chacun un nombre déterminé de combattants, conforme ou à peu près aux engagements de la veille [2].

Telle est la charte qu'on peut considérer comme le premier acte constitutif du royaume de Majorque. Mais n'était-il pas téméraire, dira-t-on, de disposer ainsi à l'avance d'un bien qui

[1] D'après la brève analyse de M. de Tourtoulon (I, 243), cet article stipulerait que « ceux des conquérants qui obtiendront des terres dans le partage seront obligés d'y résider ou d'y laisser des hommes en nombre suffisant pour les défendre. » Tel n'est pas, ce semble, le sens du texte latin : *Item, ad eorumdem cognitionem ibi remaneant, in stabilimento et in retenimento terræ, illi qui partem terræ habere voluerint, vel alios per se constituant defensores.*

[2] Archives nationales, KK 1413, f° 126 ; d'Achéry, *Spicil.*, III, 597 ; Quadrado, *Conquista*, p. 416. Cette pièce est presque entièrement identique à l'acte du 28 août 1229.

Digitized by Google

n'était pas encore acquis, et n'existe-t-il pas certain dicton populaire prédisant malheur aux individus, princes ou particuliers, qui se mettent dans ce cas ? Oui, sans doute ; mais, d'un autre côté, il était prudent de prévoir les questions de toute sorte que pouvait faire surgir la victoire, et de prévenir les compétitions qui devaient nécessairement se produire. Grâce à ces sages précautions, le partage s'effectuera de la manière la plus régulière et la plus pacifique. On a là un exemple trop rarement suivi dans les croisades, mais d'autant plus précieux à recueillir. Et puis, quelle belle assurance, quelle confiance dans le résultat final ne dénote-t-il pas ? Dans toute entreprise militaire, rien ne contribue au succès comme la certitude du succès.

Le 27 décembre, la trêve générale demandée par Guillaume de Moncade fut signée par le roi et les nobles de Catalogne [1]. Au nom du Christ, pour qui l'on allait combattre, toutes les hostilités, toutes les querelles particulières durent cesser, de la Cinca à Salses. Les églises, les pauvres, les veuves, les orphelins furent mis à l'abri de toute agression et de toute injustice. Il fut ordonné d'observer la paix de Dieu tous les dimanches, et aussi de la fête de la Noël à l'octave de l'Épiphanie, du commencement du carême à l'octave de Pâques, le jour de l'Ascension, aux fêtes de la Vierge et des apôtres, de saint Jean-Baptiste, de saint Michel, de la bienheureuse Eulalie de Barcelone, de saint Félix de Girone, de saint Martin, enfin le jour de la Toussaint. C'était préluder dignement à la guerre sainte, et rien ne montre mieux l'heureuse influence exercée par les croisades pour la pacification intérieure des États de la chrétienté.

Aussitôt après, l'on commença à s'occuper des préparatifs de l'expédition. Aucun obstacle ne put arrêter le jeune prince. En vain les seigneurs aragonais, jaloux des lauriers et des profits réservés à leurs voisins de Catalogne, cherchèrent à détourner les vues de leur souverain commun vers le royaume de Valence, appelé, si l'on s'en emparait, à devenir pour leur patrie particulière une sorte d'annexe, tandis que les Baléares étaient,

[1] Quadrado, *Conquista*, p. 536. D'Esclot raconte (ch. xxx) que les seigneurs réunis à Barcelone s'en retournèrent le jour de Noël, après des réjouissances de toute espèce. Mais leurs souscriptions apposées à l'acte du 27 décembre indiquent, au contraire, que l'assemblée ne se sépara pas avant d'avoir accompli tout ce qui avait été convenu.

Digitized by Google

comme l'on disait, de la *conquête* de Catalogne. En vain le légat du pape, envoyé pour prononcer la nullité de son mariage avec Léonor de Castille, se récria-t-il sur la mine juvénile de cet enfant d'hier, qui déjà voulait jouer au conquérant, et tenta-t-il de le faire revenir sur sa résolution. « J'ai juré, dit Jacques ; rien ne me fera transiger avec mon serment. » Et, pour couper court à toutes les représentations, il prit à l'instant même un cordonnet, qu'il avait sur lui, en fit une croix, et forçat le légat à la lui fixer sur l'épaule de ses propres mains. En apprenant que le roi avait revêtu l'insigne sacré, les seigneurs l'imitèrent en foule, et l'enthousiasme redoubla [1].

Au lieu de recourir à des constructeurs de navires étrangers et de traiter avec des patrons de Gênes, comme le firent saint Louis et d'autres chefs de croisés, le roi d'Aragon confia toute l'entreprise des préparatifs à un « riche homme » de Barcelone, nommé Raymond de Plegamans. Celui-ci se chargea, non seulement d'approprier à leur nouvelle destination les bâtiments de transport offerts par ses compatriotes, mais d'apprêter d'autres vaisseaux et de faire des approvisionnements de biscuit, de farine, de froment, d'avoine, de fromage, de viande fraîche et de porc salé. Le rendez-vous général avait été fixé au premier mai, sur le rivage de Tarragone, dans le port appelé Salou. Au jour dit, Jacques arriva. La ville entière était en liesse. Le peuple couvrait au loin la plage, et criait : A Majorque ! A Majorque ! Malheureusement, comme il arrivait presque toujours en pareil cas, l'on n'était pas prêt ; malgré toute l'activité qu'on avait déployée, une partie des hommes requis et des bateaux commandés manquait à l'appel. Force fut bien d'ajourner le départ. Il fallut encore trois mois pour terminer les préparatifs, car l'on ne voulait rien négliger pour s'assurer la victoire [2].

Ce retard imprévu fut, du reste, plus utile que nuisible au succès de l'expédition, et l'on va voir comment. Dans tous les pays voisins, et particulièrement sur les côtes méridionales de la France, dont les habitants se trouvaient en rapports particuliers avec les marins catalans, le bruit s'était répandu que leur

[1] D'Esclot, ch. XXX.
[2] Chronique du roi, d'Esclot, *ibid.* ; Marsilio, ch. XIV.

Digitized by Google

prince allait tenter la conquête des Baléares, que des avantages considérables étaient faits à tous ceux de ses sujets qui voudraient l'accompagner, et que l'on était certain de réussir. C'en était plus qu'il fallait pour attirer une foule de preux chevaliers, toujours prêts à marcher contre les infidèles, de marins sans emploi, d'aventuriers cherchant fortune. Heureux de leur affluence, et ne voulant pas créer d'inégalités parmi ses auxiliaires, Jacques, revenu à Tarragone vers le milieu d'août, résolut d'étendre aux étrangers les bénéfices garantis à ses compatriotes. Le 28 de ce mois, ses vassaux étant de nouveau réunis autour de lui, tous les préparatifs achevés, les vaisseaux sur le point de mettre à la voile, le contrat du 23 décembre fut renouvelé, à peu près dans les mêmes termes, mais avec cette clause additionnelle que tous les hommes de la terre du roi *et ceux qui venaient d'autres pays* auraient part, sans distinction aucune, aux domaines conquis avec leur coopération [1]. En même temps, la composition de la commission de répartition fut légèrement modifiée : aux noms du vicomte de Caldona et de Guillaume de Cervera furent substitués ceux de l'évêque de Girone et du commandeur du Temple, Bernard de Campans, lieutenant du précepteur de la Ribera et de Miravet. En effet, depuis la réunion des *cortes*, les Templiers avaient joint leurs forces à celles de la chevalerie séculière, et le nouveau commissaire avait annoncé, pour sa part, trente chevaliers et vingt balistiers bien armés [2]. Cet ordre militaire devait jouer un grand rôle dans la conquête et obtenir à Majorque, par don spécial du roi, l'Almodayna des Juifs, avec un terrain et un port situés hors la ville [3]. Enfin, le contingent que chaque prince ou seigneur devait fournir fut définitivement fixé, dans la charte en question, de la manière suivante :

Le roi.	200	chevaliers.
L'archevêque de Tarragone .	100	»
Nuño Sanchez	100	»

[1] *Omnes homines de terra nostra et aliunde venientes qui hic juvare voluerint, et venire nobiscum in viatico supradicto, habeant similiter partes suas.* (Arch. nat., KK 1413.)

[2] D'Esclot (ch. XXII) place l'offre du commandeur du Temple avec celles des grands du royaume, dans la séance des *cortes;* mais il ne figura point dans cette assemblée.

[3] Arch. des Pyrénées-Orientales, B 10.

Digitized by Google

Le comte d'Ampurias.	70	chevaliers.
Guillaume de Moncade.	100	»
Raymond de Moncade	50	»
Bernard de Sainte-Eugénie Gilabert de Cruilles	} 30	
Raymond Alaman Guillaume de Claromunt	} 30	
Raymond-Bérenger d'Ager, nombre indéterminé.		
Gérard de Cervellon. . . *id.*		
Ferrer de Saint-Martin. . *id.*		

Quant aux deux répartiteurs substitués, ils s'engageaient aussi pour un nombre indéterminé, le plus fort possible [1]. Chacun de ces chefs promettant de faire accompagner ses chevaliers de la quantité voulue de sergents ou de servants d'armes, ces chiffres, joints à l'apport du roi, formaient déjà un effectif de plusieurs milliers d'hommes. Mais, rien que par les offres faites dans la séance des *cortes*, on voit que ces indications sont fort incomplètes ; nous n'avons ici que le contingent respectif des signataires de l'acte.

D'Esclot, qui est encore loin de nommer tous les seigneurs enrôlés, en mentionne une vingtaine d'autres, dont chacun devait conduire une compagnie plus ou moins nombreuse [2]. Parmi eux figurent plusieurs nobles roussillonnais, amenés par Nuño Sanchez, et deux barons de Castille. Les Aragonais, qui s'étaient tenus d'abord à l'écart, se firent aussi représenter par quelques-uns de leurs « riches hommes » [3]. Le reste des cadres fut rempli en grande partie par la noblesse du midi de la France, accourue

[1] Ces chiffres diffèrent quelque peu de ceux qui sont énoncés dans l'accord du 23 décembre et dans les réponses verbales des barons. Mais il faut observer, en ce qui concerne Guillaume de Moncade, qu'il avait promis 400 chevaliers pour lui *et sa maison*, et que ce nombre est à peu près atteint sur cette liste, en comptant, comme appartenant à sa maison, ses parents, le comte d'Ampurias, Raymond de Moncade, Bernard de Sainte-Eugénie, Guillaume de Claramunt, Raymond Alaman, etc.

[2] Ch. XXXI-XXXIII.

[3] Au nombre des Aragonais qui partirent avec Jacques Ier était le père du célèbre Raymond Lull. Sa femme vint le rejoindre ensuite à Majorque, et c'est là que naquit leur fils, vers 1235. Raymond Lull put donc être témoin d'une partie des faits qui seront racontés ici. Néanmoins, c'est sans fondement sérieux qu'on lui a attribué la composition d'un poème sur la conquête de Majorque. (V. *Hist. littér. de la France*, t. XXIX, p. 69.)

Digitized by Google

avec son cortège habituel de gens d'armes. L'historien de Jacques Ier, M. de Tourtoulon, a dressé, dans un travail séparé, la liste alphabétique et l'armorial des Français ayant pris part aux conquêtes de Majorque et de Valence, en y comprenant naturellement les hommes originaires des provinces ou des villes qui ne faisaient pas encore partie du domaine de la couronne, mais qui dépendaient cependant du royaume, ou tout au moins de l'ancienne Gaule [1]; dans le nombre, quarante-six au moins s'enrôlèrent dans la première de ces deux expéditions.

Voici leurs noms triés et rangés suivant leur pays d'origine. Ils méritent bien d'être cités, car la plupart d'entre eux devaient se signaler par des actions héroïques. Quelques-uns demeurèrent ensuite aux Baléares, où ils ont fait souche :

Roussillon : Durand Coch ou Coq ; Bérenger Garau, de Perpignan ; Bérenger ou Bernard de Montesquiou ; Guillaume-Pierre Olms ; N. Rossello, de Collioure ; Pierre Zaguardia.

Foix : N. Borraz.

Navarre : N. d'Aigremont ; Bérenger de Montréal ; N. Sirot ou Soyrot [2].

Languedoc : Jaspert de Barbaira, Pierre-Arnau de Barbaira, Dalman de Barbaira (probablement originaires de Barbairan, dans la sénéchaussée de Carcassonne) ; Bernard de Loret, de Narbonne ; Geoffroy de Mila ou Milan ; Bérenger de Narbonne ; Olivier de Termes (plus tard croisé avec saint Louis et cité par Joinville comme l'un des hommes les plus hardis que l'on pût voir [3]).

Seigneurie de Montpellier : Pierre Bar ; Pierre de Conques ; Bérenger Gayran ou Gaëran (capitaine de la nef royale) ; Pierre de Montpellier; Jacques de Montpellier; Jean de Salvia ; Jacques Sanz (envoyé précédemment en ambassade auprès de l'émir de Majorque); Pierre Serra ; André de Tornamira.

[1] *Les Français aux expéditions de Majorque et de Valence*, dans la *Revue nobiliaire*, an. 1866.

[2] Il faut ajouter à ces noms celui de Guillaume, bâtard de Navarre, fils du roi Sanche VII, lequel prit part à la bataille de Portupi. (V. plus loin.)

[3] Joinville, éd. de Wailly, n° 629. Olivier de Termes, alors exilé de France, accompagnait le comte de Roussillon. Le roi d'Aragon lui donna les châteaux de Saint-Laurent, d'Estagel et d'Argelès, dans la même contrée; mais il n'eut rien à la répartition de Majorque, probablement parce qu'il n'y demeura point. Cfr. Quadrado, *Conquista*, p 219.

Digitized by Google

Marseille : Jacques Barbera ; N. Bastal ou Bestal ; Gombert Baldovi ; Anselme Feri ; Raymond Pexonat ; Raymond Poquet; Hugues Rotlan ; Bérenger Sastre ou Sartre.

Provence : Jean Le Sol (armateur, qui équipa deux frégates à ses frais) ; N. Franch ; Guillaume Rabasa ; Jacques Roig ; N. Tarascon.

Forcalquier : Hugues de Forcalquier, maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Auvergne (?) *:* N. de Rocafort ou Rochefort.

Guise : Guillaume Tallada ou Taillade.

Provinces non désignées : Pierre Grillet ; Jacques Mateu ou Mathieu ; Guillaume de Palafox (franco-aragonais, de la famille duquel descend l'impératrice Eugénie [1]); G. de Saint-Vincent.

On trouve de plus, dans le livre de la *Répartition de Majorque,* la mention de divers groupes d'hommes de Marseille, de Montpellier, de Gênes, qui, à des titres quelconques, se joignirent au roi d'Aragon et se fixèrent aussi, plus tard, dans le pays conquis [2].

L'ensemble de l'armée royale, d'après les évaluations les plus vraisemblables, comprenait environ vingt mille hommes et quinze mille chevaux [3]. Elle était répartie en quatre corps, commandés, le premier par Jacques en personne ; le second, par Bérenger de Palou, évêque de Barcelone, ou son représentant ; le troisième, par Nuño Sanchez ; le quatrième, par Guillaume de Moncade. Quant à la flotte, elle se composait de vingt-cinq gros bâtiments, de dix-huit *tarides* ou tartanes, barques sans rames, destinées au transport des chevaux et des machines, de douze *galées* ou navires de combat, et d'une centaine de petites embarcations, dont le nombre devait s'accroître et varier suivant les cas [4]. Gênes, Marseille et d'autres ports méditerranéens apportèrent à ces forces navales un contingent très appréciable [5]. Narbonne fournit un navire à trois ponts qui fit sensation. Les gens de Montpellier envoyèrent, comme on vient de voir, à leur

[1] V. le tableau généalogique dressé par M. de Tourtoulon, I, 394.
[2] Arch. de Barcelone, reg. 26, passim.
[3] Miedes, *Vida de don Jayme,* liv. VI ; Quadrado, *Conquista,* p. 191.
[4] Tourtoulon, I, 256.
[5] Les navires génois sont mentionnés dans le livre de la *Répartition.*

Digitized by Google

souverain la nef sur laquelle il devait s'embarquer. La marche de cette escadre fut également réglée avec soin : à l'avant-garde, on plaça le vaisseau monté par le vicomte de Béarn ; à l'arrière, celui d'un seigneur allemand, du nom de Carroz ou Carrocio, habitant l'Espagne et particulièrement estimé du roi, qui devait l'armer chevalier sous les murs de Palma. Ainsi l'expédition, qui était d'abord une œuvre exclusivement catalane, prit par la force des choses un caractère presque international. Au moins toutes les populations des bords de la Méditerranée s'y associèrent ; et toutes n'y étaient-elles pas directement intéressées ?

Le mercredi 5 septembre 1229, au lever du jour, le jeune conquérant, après avoir invoqué le Seigneur des armées et fait ses dévotions à la métropole avec la plupart de ses compagnons d'armes, donna enfin l'ordre de mettre à la voile. Les gros bâtiments massés dans le port de Salou gagnèrent le large en bon ordre, et aussitôt toutes les petites embarcations qui couvraient au loin la plage de Tarragone s'ébranlèrent pour les rallier.

Le temps n'était pas des plus sûrs ; mais tout vent nous paraissait bon, dit le roi dans sa chronique, pourvu qu'il nous éloignât du rivage. Il voulut demeurer le dernier, pour surveiller jusqu'au bout le départ et contempler l'imposant spectacle de cette multitude de voiles, dont la mer était toute blanche. Puis, quand tout le monde fut embarqué, ce qui ne s'opéra point sans peine, car plus de mille hommes faillirent rester à terre faute de place, il monta sur la galée de Bertrand Gayran, où on l'attendait, et rejoignit sa flotte.

En véritable chevalier du Christ, Jacques d'Aragon, au début de la traversée, inscrivit ces mots sur son journal :

« Nous allons en ce voyage pour défendre la foi et combattre « les mécréants. Nous nous proposons un double but : convertir « ces païens et ramener leur royaume sous l'obéissance de Dieu. « Et, puisque nous marchons en son nom, nous avons confiance : « il nous conduira [1]. »

[1] *Chronique de Jacques Ier*, ch. LIV. Cfr. d'Esclot, ch. XXXIV ; Marsilio, ch. XVI ; Zurita, *Anales de Aragon*, an. 1229.

Digitized by Google

III

LA CONQUÊTE.

Pendant que toutes ces choses se passaient en Catalogne, des scènes d'un genre bien différent se déroulaient de l'autre côté de la mer. L'île de Majorque était sous le coup de la terreur. Les discordes, les rébellions se perpétuaient chez ses dominateurs, et l'émir Mohammed Ibn-Ali-Ibn-Musa se préparait à sévir avec une froide cruauté contre un nouveau parti de séditieux. Cinquante habitants de la capitale venaient d'être condamnés à mort par ses ordres, et parmi eux un de ses proches parents, Ibn-Sheyri, qui jouissait d'une haute situation à sa cour et d'une influence considérable dans le pays [1]. L'assouvissement de sa vengeance, les apprêts du supplice absorbaient l'attention du terrible potentat. Il ne songeait plus guère au défi qui lui avait été envoyé par un enfant de vingt ans, sans renommée, sans prestige, et, comme il le lui avait fait dire, il n'en avait cure. Cependant il est presque impossible que le bruit des préparatifs du roi d'Aragon ne fût pas venu jusqu'à lui. Un historien musulman assure même qu'il en était informé [2] ; mais il ne s'attendait sans doute pas à une attaque immédiate.

Tout à coup, au milieu de la consternation répandue par l'annonce de cette sanglante hécatombe, une rumeur stupéfiante se répandit par la ville : Les chrétiens arrivent ! Quelque tartane rapide devait avoir aperçu dans les eaux catalanes la flotte de Jacques Ier et rapporté en toute hâte la fatale nouvelle. Alors l'émir s'émut et pensa sérieusement à organiser la résistance. L'urgence du péril détourna son esprit des voies de rigueur ; les querelles intestines devaient s'effacer devant l'intérêt de la défense commune. Aussi la première mesure qu'il prit fut de gracier immédiatement les condamnés, qui pouvaient lui appor-

[1] Cette affaire est racontée, ainsi que les détails peu connus qui suivent, par Al-Makhzumi, auteur contemporain ayant séjourné, comme je l'ai dit, à Majorque (dans Gayangos, II, 329 et suiv.).
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

ter un concours des plus utiles, surtout son cousin Ibn-Sheyri, chef aussi brave qu'estimé. Il fit ensuite munir et garder les remparts, assez forts par eux-mêmes pour arrêter l'envahisseur le plus audacieux. Puis il envoya des messages aux rois maures de Grenade, d'Almeria, de Bougie et des côtes barbaresques, afin de leur demander du secours [1]. Mais il était bien tard pour qu'ils pussent intervenir à temps.

Le bruit qui courait était, d'ailleurs, des mieux fondés : la flotte chrétienne approchait. Elle avait essuyé en route une violente bourrasque, et Jacques, supplié par les siens de regagner la terre, s'était adressé à Dieu en ces termes touchants, qui rappellent la belle attitude de saint Louis en face de la tempête à son retour de la croisade :

« Faites, mon Seigneur et mon Créateur, qu'une pieuse entreprise comme celle que j'ai commencée ne vienne pas à échouer ; car ce n'est pas moi seul qui perdrais, mais vous-même perdriez aussi, puisque je vais en ce voyage pour faire triompher la foi et rabaisser ceux qui ne croient pas en vous. Dieu vrai et tout-puissant, vous pouvez me sauver de ce péril et employer ma bonne volonté à votre service. Ayez en mémoire vos miséricordes, et comment vous avez pitié de tous ceux qui vous crient merci, principalement lorsqu'ils souffrent travail et passion de leur corps pour votre bon droit, et je veux être du nombre. Souvenez-vous, Seigneur, de cette grande multitude et de cette tant belle compagnie qui me suit pour vous servir. Et vous, très compatissante Mère de Dieu, qui êtes le pont et la sûreté des pécheurs, je vous supplie, par les sept joies et les sept douleurs que vous avez ressenties, d'avoir souvenir de moi et de présenter à votre Fils ma prière et celle de mes compagnons, afin que, par égard pour vous, il nous tire de danger [2]. »

A la suite de cette invocation, le temps s'était quelque peu rasséréné, et la flotte avait continué sa route. Mais le roi, voyant que le vent repoussait ses vaisseaux de la côte de Pollenza, située vers la pointe septentrionale de l'île, et où l'on avait projeté de

[1] Chroniques de Saint-Denis, *Histor. de la France*, XXI, 107. Le rédacteur de ces chroniques commet, du reste, à propos de la conquête de Majorque, plus d'une erreur géographique ou chronologique.

[2] *Chronique de Jacques Ier*, ch. LV ; Marsilio, ch. XVII.

Digitized by Google

débarquer (idée bien malheureuse, au reste, car cette côte est pleine de récifs), réunit ses marins et leur dit :

« Quelqu'un de vous a-t-il été à Majorque et possède-t-il une connaissance particulière des lieux ?

— Moi, dit le capitaine, je suis allé à Majorque.

— Y a-t-il un port qui regarde du côté de la Catalogne, aux environs de la cité ?

— Il y a un rocher qui se trouve à quatre lieues de cette ville, à vingt milles par mer, et qu'on appelle la Dragonera. On y trouve de l'eau ; mes matelots en ont pris là une fois, et m'en ont rapporté à bord. Entre ce rocher et l'île de Majorque s'élève un autre petit rocher, nommé Pantaleu, qui protège un bon port appelé Palomera, et qui n'est séparé de l'île que par la longueur d'un jet d'arbalète [1].

— Eh bien! fit le roi tout joyeux, allons-y, sans nous inquiéter d'aborder à Pollenza ; nous pourrons faire rafraîchir nos chevaux, et choisir de là le point le plus propice au débarquement. »

Ainsi fut fait ; et, le vendredi 7 septembre, après trente-six heures de traversée, le vaisseau royal accostait à la Palomera, rade excellente, située à l'extrémité nord-ouest de l'île. Toute la flotte y arriva le lendemain. Puis, le dimanche, les barons catalans descendirent à l'îlot de Pantaleu et y passèrent la journée pour se mettre à l'abri des traits des Sarrasins, tandis que deux d'entre eux, Nuño Sanchez et Raymond de Moncade, allaient étudier la côte. Ce jour-là, les Majorquins, mis en éveil, commencèrent à se masser sur le rivage, au nombre de quinze mille environ, pour s'opposer au débarquement ; et, à peine s'étaient-ils approchés, que la trahison se glissa dans leurs rangs, comme on le vit maintes fois durant les croisades. Un des leurs se jeta à la nage, au grand étonnement des chrétiens, et vint se prosterner devant le roi Jacques, le saluant « dans son latin », dit d'Esclot [2]. Il lui raconta que sa mère était une femme très savante, et que l'art de l'astronomie lui avait révélé que le chef des Aragonais devait conquérir cette terre. Puis, quand on lui

[1] Ces îlots se trouvent à la pointe occidentale de l'île de Majorque. Le nom de Pantaleu est un des rares vocables à physionomie grecque qui aient subsisté dans la grande Baléare.

[2] Ch. XXXV.

Digitized by Google

eut donné des vêtements, on le fit causer : il s'appelait Ali ; il était majordome de l'émir ; celui-ci se tenait dans la cité, comptant, pour se défendre, sur quarante-deux mille hommes armés, dont cinq mille cavaliers ; on ferait bien de prendre terre au plus vite, avant qu'ils ne sortent.

Le roi le remercia de ces avis précieux. Puis, pendant que les Sarrazins se préparaient à une résistance énergique en face de Pantaleu, il entreprit, la nuit venue, de faire transporter ses troupes à Santa-Ponza, petit port situé à près de deux lieues de là, dans la direction de la ville de Majorque. Avant le jour, une partie du débarquement était opéré sans que les habitants s'en fussent aperçus. Un simple sergent, nommé Bernard Riu de Meya, posa le pied le premier sur le sol de l'île, et s'en alla tout droit planter l'étendard d'Aragon sur un mamelon voisin, où le suivirent aussitôt les principaux chefs de l'armée [1]. A l'aube, l'ennemi stupéfait lança sur ce point un détachement de cavalerie et d'infanterie ; mais Raymond de Moncade, profitant de la position, fondit sur lui avec une poignée d'hommes et le refoula dans la plaine. Puis, dans son ardeur, il laissa ses soldats en arrière et s'avança tout seul contre les Maures. Ceux-ci l'entourèrent aussitôt. Alors il revint vers les siens, en criant : « Les Sarrasins sont nombreux, mais Dieu est avec nous ; frappons ferme. » Et, en un clin d'œil, il les mit en déroute. Jacques débarquait justement lorsqu'on vint lui annoncer qu'un premier engagement avait eut lieu, et que c'était une victoire. Fâché de ne pas en avoir eu sa part, il s'élança à son tour sur les fuyards, avec une vingtaine de chevaliers. La lutte recommença ; il tua de sa main un fier cavalier, qui refusait énergiquement de se rendre, et, dans cette seule journée, plus de mille infidèles mordirent la poussière. En revenant, le jeune prince fut sévèrement blâmé de son imprudence par plusieurs de ses hauts barons, qui n'étaient guère moins téméraires que lui : il dut leur promettre de ne plus s'exposer ainsi à l'avenir et de prendre leur avis [2].

Le mardi 11, le dernier corps d'armée, qui était demeuré à la Palomera avec les gros vaisseaux, prenait terre à la Porrasa,

[1] Il reçut, pour ce beau trait, la terre de Santa-Ponza. (Zurita, *Anales*, I, 127.)

[2] *Chronique de Jacques Ier*, ch. LVII ; d'Esclot, ch. XXXV.

Digitized by Google

plus près encore de la capitale. Il était alors conduit par un seigneur d'origine navarraise, appelé don Ladro, qui accompagna Jacques Ier dans plusieurs de ses expéditions. A peine débarqué, il se trouva en face du gros des troupes ennemies, qui avait pris position sur les hauteurs voisines de Portupi [1], couvrant la capitale et faisant front aux envahisseurs, sous le commandement de l'émir en personne. Le roi fut prévenu aussitôt. Il donna l'ordre qu'on se tînt prêt pour le lendemain : une bataille sérieuse, décisive, allait nécessairement s'engager.

Dans cette audacieuse campagne, le 12 septembre est la journée épique. Jour de gloire, mais jour de larmes ! Le récit de cette terrible rencontre semble une page détachée de la *Chanson de Roland* ou d'*Aliscamps*. On y retrouve et la confession générale, et les discours avant le combat, et les rudes coups d'épée, et les prouesses du chef suprême, tout enfin, jusqu'au *planctus* final. Pourtant cette page est de l'histoire, et de l'histoire vécue, racontée par des témoins oculaires. La légende serait-elle donc plus près de la vérité qu'on ne le suppose, et nos épopées ne seraient-elles pas elles-mêmes, quant aux détails, de vraies sources historiques ?

L'aube apparaît. Dans le camp de Santa-Ponza, tout le monde est debout. Le roi d'Aragon réunit ses vassaux, ses chevaliers, et leur dit : « Barons, nous devons tous être joyeux et rendre grâce à Dieu de l'honneur qu'il nous a fait, en nous permettant de descendre sur la terre sarrasine et de repousser nos adversaires. Apprêtons-nous maintenant à marcher vers leur cité. Voyons si nous les rencontrerons, car Dieu est avec nous, et nous les vaincrons. Que chacun pense à confesser ses péchés et à s'en repentir, et se mette en peine de travailler pour Notre Seigneur, qui a travaillé pour nous jusqu'à la mort. » Le conseil est trouvé bon. Tout le monde se confesse, puis se rend devant la tente royale, où un autel est préparé. L'évêque de Barcelone est là : il commence à chanter la messe, et on l'écoute avec recueillement. Au milieu de l'office, il prend la parole à son tour :

« Seigneurs, ce n'est pas le lieu de vous faire un long sermon. Mettez seulement cette pensée dans votre cœur : le droit pour

[1] *Portus pineus*, petit port situé dans la baie de Palma, et dont le nom est dû à un pin remarquable qui s'élevait près du rivage. Laurent de Vérone l'appelle déjà ainsi dans ses vers.

Digitized by Google

lequel nous sommes ici est le droit de Notre Seigneur Dieu. Donc, ceux qui tomberont dans la bataille sous les coups des mauvais, qui verseront leur sang et donneront leur vie, ceux-là seront de vrais martyrs. N'ayons donc peur de rien : si nous mourons, nous sommes transportés au ciel ; si nous restons vainqueurs, nous conquérons des mérites aux yeux de Dieu et de la gloire aux yeux du monde. Le Roi et la Reine du ciel, dans la compagnie desquels nous servons, seront là près de nous et nous assisteront. Ayez la contrition de vos péchés, reconnaissez-les de bouche, faites ou promettez satisfaction entière, et munissez vos âmes et vos corps du corps sacré de Notre Seigneur. »

Puis l'évêque donne l'absolution générale et bénit toute l'assistance. La messe finie, il distribue la communion. En la recevant, Guillaume de Moncade, qui n'avait pu remplir ce pieux devoir avec ses compagnons au départ de Tarragone, laisse couler des larmes sur son mâle visage. Est-ce un pressentiment qui l'agite ?...

Après la cérémonie, l'armée prend son repas ; car il faut des forces pour courir à l'ennemi. Ensuite on plie les tentes, les bagages, et les chevaliers armés de toutes pièces s'élancent sur leurs montures. On décide que le bouillant vicomte de Béarn conduira l'avant-garde avec les Templiers, que le roi et Nuño Sanchez fermeront la marche. Il s'agit d'aller attaquer par le flanc droit les Sarrasins campés au-dessus de Portupi, pendant que le corps de don Ladro les occupera par devant, et de rallier ensuite ce dernier sous les murs de la cité de Majorque. Opération difficile, car l'ennemi a l'avantage du terrain : il s'est établi à loisir sur les points les plus élevés, tandis que les chrétiens se trouvent en bas, près du rivage.

Les troupes s'ébranlent enfin. Mais les sergents, placés en tête, s'avançent imprudemment sans attendre la cavalerie. Le roi, monté sur un roussin, se précipite pour les retenir, suivi du sire de Rocafort. Heureusement Moncade les rejoint avec le comte d'Ampurias et les autres chevaliers de son lignage, et la marche reprend. Au bout de quelques instants, Jacques, demeuré entre les deux corps, entend du tumulte à l'avant-garde. « Bienheureuse Marie, s'écrie-t-il, à notre secours ! Je crois qu'ils ont bataille. » Il dépêche aussitôt une estafette à Nuño Sanchez, lui mandant d'avancer en toute hâte. Après s'être fait attendre, le comte de Roussillon arrive avec sa compagnie.

Digitized by Google

« Comment vous trouvez-vous là ? demandent-ils au roi.

— J'ai été retenir des hommes qui s'aventuraient trop loin. Mais je viens d'entendre un grand bruit. Pour sûr, ils sont attaqués. Courons les retrouver.

— Mais vous n'avez même pas votre haubert ! dit Bertrand de Naya. »

C'était vrai ; le jeune monarque, dans son empressement quelque peu fébrile, n'avait pas pris le temps de compléter son équipement. Il endosse à la hâte l'armure du chevalier qui l'interpelle, puis s'élance en avant, appelant à la rescousse Olivier de Termes, Pierre Cornell, Ximénès d'Urrea et leurs gens.

« Que font les nôtres ? dit-il au premier combattant qu'il rencontre.

— Le comte d'Ampurias et les Templiers ont envahi les tentes des Sarrasins ; les Moncade ont engagé le combat sur la gauche. Trois fois déjà nous avons repoussé l'ennemi ; trois fois il a repris le dessus.

— Et où sont ces braves ?

— Sur cette colline [1]. »

Jacques se met à monter pour les rejoindre. A ce moment, il aperçoit un des vavasseurs de Catalogne, Guillaume de Mediona, qui s'en revient, la bouche et la poitrine tout ensanglantées.

« Comment pouvez-vous quitter la bataille avant qu'elle soit finie ? lui crie-t-il.

— Je suis blessé.

— Comment ? Et où ?

— D'un grand coup de pierre, à la bouche.

— Est-ce qu'un preux doit reculer pour si peu ? réplique le roi en saisissant les rênes du cheval. Retournez vous battre. »

Et ce héros, très simplement, court se jeter de nouveau dans la mêlée. On ne le revit plus.

Pendant que Jacques continuait à gravir la colline avec une douzaine de chevaliers, le vicomte de Béarn, emporté par son

[1] La colline qui s'appelle aujourd'hui le *puig de Saragosse*, d'après la tradition et l'étude du terrain faite par don Quadrado (*op. cit.*, p. 221).

Digitized by Google

ardeur, atteignait une seconde montagne [1], dont la possession lui semblait devoir décider la victoire, et bientôt, par une gorge étroite, il arrivait tout en haut. En l'apercevant, l'émir, outré de dépit, lance sur sa compagnie un détachement de douze mille hommes. Guillaume les voit venir et dit à ses gens : « Allez à leur rencontre ; je reste ici avec un seul chevalier, car, si nous pouvons garder cette position, la bataille est gagnée. » Fatale imprudence !

Les chevaliers béarnais redescendent avec un élan si impétueux, qu'ils traversent les lignes de leurs agresseurs. Les rangs de l'ennemi se referment sur eux : ils ne pourront plus rejoindre leur chef. Moncade se voit alors enveloppé, perdu. Il cherche une issue pour s'enfuir ; mais les rochers embarrassent les pas de sa monture. Il se défend en désespéré. Enfin, un coup mortel l'atteint à la jambe. Aussitôt son cheval est tué, et lui-même tombe la face contre terre. On lui coupe la tête pour la planter sur un étendard, pendant que son unique compagnon, qui a le visage couvert de sang, se fraye un chemin à travers les infidèles. A la même heure, Raymond de Moncade, son parent, le vainqueur de Santa-Ponza, succombait à quelques pas de là en se portant à son secours. Ainsi périrent prématurément, au début de la conquête, les deux Ajax de cette Iliade en action.

Sur ces entrefaites, le roi parvenait au sommet de la première colline, suivi ou dépassé par la compagnie de Nuño Sanchez, avec laquelle marchait le bâtard de Navarre. On distinguait de là le théâtre de la lutte et toutes les lignes de l'infanterie sarrasine, massée sur les hauteurs sous les ordres de l'émir en personne, avec un étendard blanc et rouge et une tête d'homme piquée au bout d'un fer de lance. « Courons sur eux ! » s'écrie, à cette vue, le fougueux monarque. Mais deux de ses barons arrêtent son cheval par la bride et l'empêchent de courir à la mort. « Je ne suis ni lion ni léopard, leur dit-il, pour que vous vous jetiez ainsi sur moi. Je vous cède ; mais plaise à Dieu que ce retard ne nous soit pas funeste. » Un instant après, cependant, voyant Jaspert de Barbaira se lancer en avant, il n'y tient plus et pique des deux, suivi, cette fois, de toute sa chevalerie. Les

[1] Celle qui a conservé le nom de *coll del Rey*, d'après le même auteur (*ibid.*).

Digitized by Google

Sarrasins se mettent alors à pousser de grands cris; une grêle de pierres s'abat en même temps sur leurs adversaires, et déjà les troupes engagées commençaient à lâcher pied lorsque Jacques les rejoignit. « Courage ! crient les chefs à leurs soldats. Voici la bannière royale. »

Aussitôt la bataille change de face : les arrivants s'unissent aux Béarnais, redescendus de la hauteur; ils attaquent avec vigueur ; la position est enlevée en un instant, et l'ennemi, frappé d'épouvante, se replie en arrière. Il faut même croire que le chemin de la capitale lui fut barré par un mouvement rapide de don Ladro, car l'émir, au lieu de se réfugier derrière ses remparts, dut se jeter dans la montagne avec les débris de son armée. En intervenant malgré les siens, au plus fort de la mêlée, le roi d'Aragon, ce général de vingt ans, avait sauvé le résultat de la journée.

Dans l'élan de la victoire, il voulait, sans perdre un instant, marcher sur la capitale, dont il n'était plus qu'à deux ou trois milles, et ce parti était peut-être le meilleur à prendre au point de vue de la tactique. Mais il ne savait pas ce qu'était devenu l'intrépide vicomte de Béarn. L'évêque de Barcelone le prit à part et lui dit : « Ne vous pressez pas tant; j'ai à vous parler. » Et il lui annonça les pertes cruelles que son armée avait faites. Non seulement les deux Moncade, mais huit de leurs parents Hugues de Mataplana, Hugues Desfar, d'autres encore, avaient été trouvés morts sur le champ de bataille. On n'avait perdu, disait-on, que quatorze chevaliers ; mais le total des victimes de ce choc meurtrier devait être considérable. C'était un triomphe bien chèrement payé.

« Quoi ! fit Jacques bouleversé. Ils ne sont plus ? »

Et il pleura amèrement.

Lorsque la triste nouvelle se fut répandue, ce fut un cri de douleur général. Sur les corps mutilés des héros retentirent les grandes lamentations des jours de deuil national. L'évêque se fit l'éloquent interprète de la pensée de tous [1]. Mais le jeune prince,

[1] Voici le *planctus* des Moncade, tel que le donne Marsilio (ch. XXII). Il ne fut sans doute pas prononcé textuellement ; mais il donne l'idée des sentiments exprimés dans cette circonstance par l'armée chrétienne, et l'on y trouve en même temps la description des armoiries des deux défunts :

« *Pietas divina, quæ semper rebus creatis assistis et omnia conservas, ubi*

Digitized by Google

retrouvant le premier son énergie et craignant de compromettre le sort de ceux qui survivaient, coupa court aux manifestations, puis, voyant ses troupes trop fatiguées (huit jours de traversée et de combats les avaient mises sur les dents), fit préparer le campement sur le lieu même de la bataille. Après avoir gravi une dernière élévation, d'où l'on apercevait la capitale, et contemplé avec bonheur cette pittoresque cité, dont Dieu lui livrait la clef, il alla dîner sous la tente d'Olivier de Termes, qui,

eras, cum isti duo nobiles, tui pugiles, tuique præcones tantorum infidelium manibus, quasi botrus in torculari, crudeliter sunt compressi? Ecce tui nobiles ignobilitati subduntur, tui fideles ab infidelibus superantur, tui præcones equorum pedibus conculcantur! Christianus ac pretiosus sanguis copiose effunditur; et vertices chrismate divites, generositate præcellentes, auctoritate potentes, gladiis brutorum et hominum Deum ignorantium trucidantur! O exercitus, quasi unum corpus unum regem quasi unius corporis caput habens, oportet te sentire dolorosius tam principalium tuorum membrorum mutilationem, tantorum sociorum separationem, tantorum consiliariorum extinctionem, tantorum præcessorum dejectionem. Jam intrate per insulam, christiani victores, quia gloriosi nobiles fregerunt muros, exposuerunt corpora, pericula contempserunt, exemplum dederunt fortitudinis, et regnum hoc Christo et suis servitoribus suo vivo sanguine consecrarunt. Prostrantur isti ut ascendatis, incurvantur ut transeatis, moriuntur ut vivatis. O fortissimi milites, quam cito cessit vobis mundialis pugna! Quam cito occurrit optata opulentia! Quam cito cœlum et terram implevit vestra celebris fama! Regnum quærebatis, et una die regnum invenistis; regi serviebatis, et ad Regem pervenistis; exercitum hominum præcedebatis, et ad exercitus angelicos attigistis. Eucharistia vere fuit hodie vobis in morte viaticum, in passione solatium, in timore refugium, in dolore remedium, in judicio diffugium, in regno prœmium. Recte fuistis inimicis fortiores, prostrantibus eminentiores, conculcantibus nobiliores. Dum humanæ militiæ finem datis, Christi cruci vos configitis, peccata cruore redimitis, fidem martyrio defenditis, et ad cœlestia militiæ stipendia adipiscenda transitis. Quid, miseri Sarraceni, facitis, dum abscissum caput super vexillum ponitis? An non injuriam regi vestro facitis, dum materiali vestro gladio gloriam procuratis? Nescitis, canes, quod verum est quod unum geritur et aliud per gesta signatur? Noster erat cujus caput est separatum a corpore, et, dum ipsum super vestrum vexillum ponitis, gloriam nostræ futuræ victoriæ designatis; et dum ipsum ad cœlum erigitis, habere nos hodie de nostris conventuales et advocatos in palatio cœli prædicatis. Frequenter enim quod figura indicat, res cum geritur manifestat. Nam, cum hodie sumpsit G. corpus dominicum, postea sumpsit arma, et aperuit scutum medietate distinctum, et ab una parte vitulos habet in campo aureo vermiculatos, et ab alia placentas aureas in campo vermiculato: quo video intelligi ipsos futuros hodie sacrificii vitulos esse mactandos, suo sanguine rubricatos, aurea charitate munitos, et per fortitudinem passionis ad placentas aureas, id est ad interminabilia æternitatis gaudia pervenire. O animæ dignæ, angelicis comitatæ præsidiis! O corpora pretiosa, lacrimis deplorata regiis! Dicit enim historia: flebat rex amare, flebatque episcopus cum eo. »

Ce morceau est le seul dont l'éditeur ait reproduit le texte original.

Digitized by Google

durant la journée, avait fait honneur au nom français, et, bien que ce repas improvisé ait dû être fort sommaire, le lieu où il fut offert a conservé jusqu'à nos jours le nom de *Bendinat* [1].

Il alla ensuite visiter les corps de ses malheureux compagnons d'armes et dire pour eux une dernière prière. On fit bonne garde toute la nuit, pour ne pas être surpris par les Sarrasins, et, le lendemain, après avoir fortifié le camp, on prépara les funérailles des victimes. Des draps furent tendus pour cacher ce lugubre spectacle aux habitants du pays, qui eussent pu s'en réjouir. Puis, le vendredi 14, on procéda, dès l'aube, à la triste cérémonie. Les morts reçurent là une sépulture provisoire, et prirent ainsi possession les premiers de la terre étrangère [2]. Les larmes recommencèrent à couler, et, pour consoler tant de douleurs, le roi lui-même prononça en l'honneur des héros une courte oraison funèbre, où il promit aux hommes qui avaient perdu leurs seigneurs de les prendre sous sa protection, en leur faisant entrevoir la perspective prochaine d'un succès définitif. Le soir, toute l'armée investissait la ville de Palma, pendant que la flotte réunie en bloquait le port [3].

Les historiens arabes ont glissé rapidement sur la bataille de Portupi. Al-Mackhzumi avoue cependant que Mohammed essaya vainement de s'opposer au débarquement des chrétiens, qu'il envoya contre eux quelques détachements de cavalerie et d'infanterie, mais qu'après plusieurs tentatives infructueuses, ils finirent par atteindre leur but, et qu'à une petite distance de la ville ils livrèrent aux Musulmans un combat où ils les battirent complètement ; après quoi, ils vinrent s'établir dans une plaine déserte et non cultivée, qui s'étendait devant les remparts, et entreprirent un siège en règle [4]. Ces renseignements ne diffèrent

[1] Telle est, du moins, l'origine prêtée à ce nom de lieu par la tradition locale ; mais il a une apparence arabe qui doit peut-être le faire remonter plus haut.

[2] Les restes des Moncade furent transférés plus tard à Palma, puis en Catalogne, dans un monastère fondé par leur maison.

[3] Pour tout ce récit de la bataille de Portupi, j'ai combiné les indications fournies par la *Chronique de Jacques Ier* (ch. LXII et suiv.), par Bernard d'Esclot (ch. XXXVI-XXXVII), et par Marsilio (ch. XXI-XXIII). D'Esclot se trompe en plaçant cette journée à la date du mardi 11 décembre, au lieu du mercredi 12 ; mais les détails qu'il nous donne n'en sont pas moins fort précieux.

[4] V. Gayangos, II, 329. L'écrivain arabe dit que la bataille eut lieu un

Digitized by Google

pas assez de ceux que nous ont fournis les chroniques catalanes pour pouvoir modifier la physionomie des débuts de la campagne.

Le même auteur nous apprend qu'une garde permanente surveillait jour et nuit les portes de la ville : sans cela, en effet, les vainqueurs auraient peut-être pu y pénétrer, sans coup férir, le soir même de la bataille. Quand l'émir reparut, au bout de quatre jours, et voulut regagner son palais à la faveur de l'obscurité, cette garde l'aperçut; elle se mit alors à allumer de grands feux d'un autre côté et à pousser des cris perçants, de manière à détourner l'attention des Aragonais, et c'est ainsi que le fier potentat, parti pour exterminer les chrétiens, rentra clandestinement dans sa capitale, à l'heure où le coq chantait [1].

Le siège de Palma ne dura pas moins de trois mois et demi, et il aurait pu durer davantage. On sait, en effet, combien, à pareille époque, les opérations militaires de ce genre traînaient en longueur. Les moyens de défense étant bien supérieurs aux moyens d'attaque, il suffisait à une place de guerre d'être solidement fortifiée pour tenir indéfiniment, et celle-ci, nous l'avons vu, possédait des remparts qui passaient pour inexpugnables ; il fallait, pour s'en rendre maître, une patience héroïque ou des incidents imprévus. Les assiégeants avaient encore d'autres causes d'infériorité. Privés de communications faciles avec leurs compatriotes, et ne pouvant compter sur aucun secours de la part des habitants de l'île, ils se trouvaient comme isolés du monde, en face d'ennemis beaucoup plus nombreux qu'eux et d'une triple enceinte de murailles, qu'ils étaient hors d'état d'investir d'une façon complète. Obligés de faire venir sur des bateaux marchands leurs machines de siège, il leur était difficile d'en avoir d'aussi puissantes que sur le continent. Les patrons marseillais offrirent de construire avec le bois de leurs navires un énorme engin. On avait avec cela deux *trabuchs* ou trébuchets, grandes catapultes à contre-poids, battant les murs à coups de boulets et de quartiers de roche, un *fonevol* ou *funebol*, baliste à cordes envoyant des pierres un peu moins grosses, et un *manganel*, servant à lan-

lundi, 18e jour du mois de *Schoual*, dans l'année de l'hégire correspondant à l'an 1228. L'accord des autres textes ne permet pas d'adopter cette version.

[1] Cf. d'Esclot, ch. XXXVIII.

Digitized by Google

cer des traits ou de petits projectiles de diverse nature [1]. Mais les assiégés possédaient, de leur côté, des instruments redoutables, notamment deux *trabuchs* et quatorze *algarades*, machine d'invention arabe, dont l'une atteignait jusqu'au sixième rang des tentes aragonaises [2].

Pour se protéger contre les projectiles et pour avancer assez près des remparts, il fallut ériger trois de ces grosses tours en charpente que Joinville appelle des *chats-châteaux* et qui rendirent de si grands services aux croisés d'Égypte [3]. Un seigneur languedocien, Jaspert de Barbaira, fit bâtir la première ; le roi et le comte d'Ampurias commandèrent les deux autres. Alors les travaux prirent une tournure plus sérieuse; on entreprit des tranchées, des excavations, et l'on s'occupa d'entamer les fondations des remparts.

Lorsqu'une portion de ces fondations était suffisamment minée, on l'étayait avec des pièces de bois goudronnées ; puis on enflammait celles-ci, et, pendant que les mineurs s'éloignaient, la chute des étais entraînait celle d'un pan de mur plus ou moins considérable. Il paraît qu'un système plus commode ou plus rapide fut imaginé par le prévôt du chapitre de Tarragone : il consistait à tirer de loin, avec de grosses cordes, les poutres servant de supports. Plusieurs tours furent abattues successivement par ces deux procédés ; mais rien ne valait, comme dit d'Esclot, puisque derrière la première enceinte se dressaient de nouveaux obstacles. Des fossés profonds opposaient aux assaillants, et surtout à leurs chevaux, une autre barrière infranchissable. On tâchait de les combler au moyen d'assises superposées de terre et de bois ; mais c'était là un ouvrage de longue haleine, et d'une exécution fort difficile. Les assiégés établissaient des contre-mines, et détruisaient quelquefois en un jour le travail de plusieurs semaines. Un tir également soutenu de part et d'autre paralysait aussi bien la défense que l'attaque. Les Maures ne faisaient point de sorties ; du moins il n'en est question ni dans les

[1] *Chron. de Jacques Ier*, ch. LXIV ; Marsilio, chr. XXIV. Cf. Du Cange, aux mots TREBUCHETUM, FUNDABULUM, MANGANUM.

[2] Ce mot vient de l'arabe *gara*. Du Cange, au mot ALGARA, ne donne pas cette signification.

[3] Joinville, éd. de Wailly, nos 192, 205, etc. Ces tours sont désignées dans les chroniques catalanes sous le nom de *gata*. Elles avaient une triple toiture, recouverte de terre et de branchages, afin de mieux amortir les projectiles lancés par les assiégés. (Marsilio, ch. XXIV.)

Digitized by Google

écrivains arabes ni dans les chroniqueurs catalans. Cependant, comme ils entretenaient des rapports journaliers avec l'intérieur de l'île, ils trouvaient moyen de léser ou d'inquiéter de plus d'une façon leurs adversaires. Une fois, un de leurs auxiliaires du dehors, que les chrétiens appelaient Fatilla (probablement pour Fatih-Ellah) descendit de la montagne avec cinq mille hommes et détourna la source qui alimentait le camp aragonais : Nuño Sanchez marcha contre lui avec une poignée de cavaliers, le tua, mit sa troupe en fuite et rétablit le cours d'eau[1].

Pendant ces interminables labeurs, le courage de l'armée royale était soutenu par deux Frères Prêcheurs qui devaient à leur habit nouveau et déjà vénéré, à leur parole enflammée, à leur dévouement désintéressé, une popularité universelle. Nous voyons ici en action ces prédicateurs de la croisade auxquels Humbert de Romans, un des généraux du même ordre, s'efforçait un peu plus tard de tracer leurs devoirs, et qu'il nous montre annonçant les indulgences, accompagnant les croisés jusqu'au bout, les animant au combat, ouvrant le ciel aux mourants[2]. Ces deux moines exerçaient sur le moral des troupes une influence souveraine ; tous les soldats, dit la Chronique du roi, obéissaient à leur moindre mot. L'un d'eux s'appelait Michel de Fabra ; et, comme les Maures entendaient répéter son nom presque aussi souvent que celui de *Santa Maria*, ils avaient coutume de dire, après la conquête, que l'île avait été prise par deux personnes, Marie et Michel[3]. Ce disciple de saint Dominique avait fait partie de la première mission envoyée à Paris, en 1217, pour fonder la célèbre maison de Saint-Jacques, et il y avait enseigné les lettres sacrées. Revenu ensuite en Aragon, son pays, il avait été choisi par Jacques Ier pour son confesseur, ce qui explique en partie l'autorité dont il jouissait, et dont il se servit pour fonder un peu plus tard la maison des Dominicains de Palma. Il suivit son prince dans l'expédition de Valence, et le servit jusqu'à sa mort, arrivée en 1248[4]. Son compagnon, Béren-

[1] *Chronique de Jacques Ier*, ch. LXV; Marsilio, *loc. cit.*; d'Esclot, ch. XXXIX.
[2] V. la *Prédication de la croisade*, par Lecoy de la Marche, dans la *Revue des Questions historiques*, n° de juillet 1890.
[3] La ville de Palma fut envahie au cri de *Santa Maria !*
[4] V. Quétif et Échard, *Script. ord. Prædic.*, I, 16.

Digitized by Google

ger de Castelbisbal, devenu ensuite évêque de Girone, fut, au contraire, disgrâcié et eut la langue coupée, pour avoir trahi, dit-on, le secret de la confession royale ; châtiment cruel, pour lequel le pape exigea une réparation éclatante [1].

Un encouragement d'une toute autre nature fut donné aux assiégeants par une défection très inattendue, qui ôta aux infidèles une de leurs principales forces. Bernabet, ou plutôt Ben-Abet, gouverneur du district de Pollenza, un des chefs les plus puissants de l'île, et sans doute un de ceux qui étaient en querelle avec l'émir, vint faire sa soumission au roi d'Aragon et lui amena vingt chevaux chargés de vivres. Il était temps, car la famine commençait à se déclarer au camp. Ce secours inespéré parut une faveur du ciel et combla de joie l'armée entière : il faisait présager une reddition générale, et, en effet, plusieurs chefs imitèrent presque aussitôt l'exemple de Ben-Abet ; si bien que Jacques dut nommer, pour administrer les territoires soumis, situés au nord-est de l'île, deux délégués officiels, qui furent Jacques Sanz, de Montpellier, et Bérenger Durfort, de Barcelone : dès ce moment, le Conquérant pouvait se qualifier roi de Majorque.

A cette nouvelle, qui coïncidait avec une reprise vigoureuse de l'attaque, Mohammed courroucé fit attacher sur les remparts tous les captifs chrétiens renfermés dans la ville, pensant arrêter par là le tir des assiégeants. Mais son attente fut trompée : soit que ces malheureux aient crié de loin à leurs frères de ne pas renoncer pour eux à leur conquête, soit qu'au contraire on les ait exhortés, du camp, à faire le sacrifice de leur vie pour l'intérêt commun [2], les Aragonais continuèrent à tirer, et, par un miracle

[1] V. É. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, n° 1996.

[2] La première version est adoptée par M. de Tourtoulon (I, 292) ; mais elle semble en désaccord avec la phrase de Bernard d'Esclot, qui est le seul à raconter cet incident tragique, peut-être embelli ou amplifié par un des assiégeants à son retour de Majorque. Voici le texte original : « *Quant vench al mayti, que cells de la host ho viren, foren ne molt irats, e acostarense al vall, e parlaren ab ells, e dixerenlos que haguessen bona fe en Deu, que per ells no s' lexarian de tirar en la ciutat ne al mur, e que, si s' en lexavan, no porian pendre la ciutat, e no seria bo que per ells la pedressen.* (Ch. XL). Muntaner rapporte, de son côté, que des captifs chrétiens furent lancés sur leurs compatriotes par les trébuchets des Sarrasins (ch. VIII). Ce n'est là, sans doute, qu'une autre version ou une autre exagération du même fait.

Digitized by Google

évident, ajoute le chroniqueur, leurs traits n'atteignirent point les victimes de ce cruel procédé.

A partir de ce jour, la lutte prit un caractère d'acharnement féroce. Les puissantes machines de siège redoublèrent leurs coups furibonds. Les mineurs et les contre-mineurs se rencontrèrent dans les souterrains creusés par eux et s'y massacrèrent. Le comte d'Ampurias fit pratiquer une grande excavation où deux cents combattants pouvaient se tenir à l'abri et qui ressemblait à une véritable maison, avec deux portes donnant sur le fossé. De là, on abattit sans pitié tous les Sarrasins qui se montraient. Sur ces entrefaites, un fossé se trouva comblé. Déjà l'on disait que les chevaux allaient passer, lorsque les assiégés trouvèrent le moyen de mettre le feu aux bois qui le remplissaient [1]. Jacques eut alors une inspiration de génie : il fit détourner en toute hâte l'eau d'un canal voisin et inonder le fossé. L'incendie s'arrêta ; le passage était encore praticable.

Acculé à cette extrémité, l'émir ouvrit les négociations. Un renégat vint offrir de sa part de rembourser aux chrétiens tous les frais de leur expédition s'ils voulaient se rembarquer. Cette proposition singulière, apportée au roi par Pierre Cornell, fut repoussée avec indignation. Peu de jours après, Mohammed voulut avoir une entrevue solennelle avec Nuño Sanchez, qu'il savait très influent sur l'esprit de son cousin. Une tente fut dressée devant la porte de Portupi, qui s'ouvrait du côté du camp, à l'ouest de la ville, et les deux chefs s'entretinrent là par l'intermédiaire d'un juif ou d'un *alfaqui* possédant l'une et l'autre langue. Mohammed se plaignit amèrement de l'invasion dont il était victime ; il essaya de faire croire qu'il était en état de résister fort longtemps ; puis, après que Nuño eut réfuté ses raisons, il finit par dire : « Eh bien ! je donnerai à votre maître cinq besants par tête pour tous les habitants de la ville, y compris les femmes et les enfants [2], et il nous procurera des vaisseaux pour que nous puissions passer en Afrique, en laissant ici ceux qui voudront rester. »

Cette fois, l'offre était tentante. Lorsqu'elle lui fut rapportée,

[1] On ne rencontre pourtant, dans les récits du siège, nulle mention du fameux feu grégeois.

[2] Ces besants, d'après la Chronique royale, valaient chacun 3 sous et

Digitized by Google

Jacques se montra disposé à l'accepter. Il réunit son conseil. Mais le comte d'Ampurias, qui avait à venger le sang des Moncade, ses cousins, mais les autres seigneurs, qui étaient venus pour prendre Majorque et qui voulaient la prendre, mais l'évêque de Barcelone lui-même, qui tenait à une réparation éclatante pour tous les dommages subis, ne laissèrent pas le jeune prince obéir à son premier mouvement. « Qui vous garantit, fit observer Raymond Alaman, que ce vieil émir, qui est un homme rusé, beau parleur, tiendra loyalement sa parole ? qu'il vous laissera la libre possession de son royaume, si on le laisse partir tranquille ? — Et nos morts si chers, dirent les autres parents des Moncade, est-il possible de les oublier ? » Le roi essaya quelques timides représentations; mais il finit par s'incliner devant l'avis unanime de ses barons, qui était peut-être le plus prudent, et fit répondre aux propositions de l'ennemi par un refus formel.

La lutte suprême allait donc commencer. Les Maures le comprirent et résolurent de résister jusqu'au bout. Ils se massèrent devant la brèche, ils se multiplièrent, ils firent des prodiges de valeur. Chacun de leurs hommes en valait deux, dit la Chronique royale. En face d'une pareille attitude, les chrétiens n'avaient plus qu'un parti à prendre : donner l'assaut, et le donner au plus vite; car l'hiver était venu, les mauvais temps arrêtaient les travaux, tout manquait, même l'argent, et, pour comble de misère, on parlait d'un soulèvement général de l'île contre les envahisseurs.

Le jour de Noël, un grand conseil fut tenu. Tous les chefs de l'armée, sans exception, s'engagèrent par un serment héroïque, prêté sur la croix et sur l'évangile, à franchir les murs en tête de leur compagnie respective, à ne point reculer avant d'être atteint d'une blessure mortelle, à ne point s'arrêter, même pour secourir un parent ou un compagnon grièvement blessé, mais à se contenter de le recommander à Dieu en allant toujours de l'avant, à frapper comme un païen quiconque ferait mine de s'en retourner, fût-ce un ami, enfin à n'envahir aucune maison avant que la cité fût complètement prise. Traître à Dieu et au roi, *assassin*

4 deniers barcelonais. La somme offerte représentait 400,000 besants, puisque d'Esclot évalue la population de la ville à 80,000 habitants (ch. XLI).

Digitized by Google

de son seigneur, celui qui violera sa parole [1] ! Le jour de l'assaut fut fixé; mais le roi et ses conseillers gardèrent le secret sur ce point, de peur que l'ennemi ne fût informé à l'avance.

Les journées qui suivirent furent employées par Jacques à surveiller les derniers préparatifs et à donner des ordres. Il distribua les postes, il répondit à toutes les demandes, il régla tous les détails. Durant trois nuits, il ne dormit pas; jamais on n'avait vu un général plus vigilant, plus actif, que ce conquérant à ses débuts. Il trouva même le moyen de se faire remettre sur le champ une somme de soixante mille livres par certains négociants, dont on n'indique point la nationalité, à charge de les dédommager quand la cité serait en son pouvoir. Nul ne doutait qu'elle y fût dans quelques jours.

Enfin, le 30 décembre au soir, il ordonna que, le lendemain, dès l'aurore, on chantât la messe, que l'on distribuât la communion à ses troupes, et que chacun se tînt prêt à marcher. Dans le courant de la nuit, un vieux chevalier vint lui dire que deux de ses écuyers avaient déjà pénétré au dedans des remparts, qu'ils avaient trouvé le sol jonché de cadavres, et que, de la cinquième à la sixième tour, aucune sentinelle ne veillait : rien n'était plus facile que d'y pénétrer par surprise. « Ah ! Don le vieux [2] ! répondit Jacques en riant, vous me conseillez de prendre une ville la nuit ! Mais mes soldats ne se verraient même pas ! Non, non; je la prendrai au grand jour. »

Le 31, qui était un lundi, la journée s'annonça claire et froide; le beau temps était revenu. Comme au départ de Barcelone, toute l'armée entendit la messe, toute l'armée communia. Au soleil levant, elle était déjà rangée, en bel ordre, sur le terrain séparant le camp de la ville, du côté de la porte de Portupi, non loin de laquelle se trouvait la brèche. Les fantassins étaient placés devant la cavalerie et devaient lui frayer le chemin. Jacques s'avança sur son cheval et, d'une voix forte, leur cria : « En avant, barons vaillants, au nom de Jésus-Christ ! Entrez dans cette place que Dieu vous a livrée. »

[1] Les trois chroniques citées donnent, avec quelques variantes légères, la formule du serment, ainsi que les détails qui précèdent ou qui suivent, et d'autres encore.

[2] *Ah ! don veyl !* dit la Chronique du roi. *O soldado envejecido !* dit moins bien Marsilio.

Digitized by Google

A sa grande surprise, personne ne bougea. Ces héros, qui se battaient si bien en rase campagne, hésitaient devant la masse effrayante d'une pareille forteresse. « Sainte Mère de Dieu ! dit le roi en levant les yeux au ciel, épargnez-nous cette honte ! » Et il réitéra son commandement, mais sans plus de résultat.

A la troisième fois seulement, les premiers rangs s'ébranlèrent ; les autres suivirent. Arrivés au fossé, tous se mirent à crier ensemble à mainte reprise, comme s'ils eussent voulu s'étourdir : *Santa Maria ! Santa Maria !* Et ils s'élancèrent par la brèche. Presque aussitôt, un sergent barcelonais se montra sur une tour, d'où il venait de déloger les sentinelles avec cinq compagnons, et planta un pennon sur le faîte. « Tout est à nous ! dirent de loin ces braves en faisant signe aux autres ; le chemin est ouvert [1] ! »

En un clin d'œil, cinq cents hommes furent dans la place. Ils se trouvèrent en face de l'émir en personne, qui accourait à la tête de ses troupes. Les Maures commencèrent à frapper leurs grands coups d'épée, et le petit corps des fantassins allait être immolé tout entier, lorsque la cavalerie survint et le dégagea. Les seigneurs tenaient leur serment ; ils arrivaient au galop, sans détourner la tête. Les premiers chevaliers entrés appartenaient à la compagnie du roi et à celle du bâtard de Navarre. Jacques lui-même, résistant à toutes les supplications, avait franchi les remparts avec eux. Mais devant tous marchait un guerrier inconnu, vêtu de blanc, monté sur un cheval blanc, et faisant reculer les plus fiers des Sarrasins ; on eût dit l'ange exterminateur frappant d'épouvante les ennemis d'Israël. Il disparut au bout d'un instant, et on ne le revit plus. Les Aragonais dirent que c'était saint Georges, leur patron, qui, suivant son habitude, était venu à leur secours ; les infidèles déclarèrent plus tard qu'ils l'avaient parfaitement remarqué et que son aspect les avait terrifiés [2].

Les rues étroites de la cité mauresque n'étaient pas un théâtre

[1] *Via dins ! via dins ! que tot es nostre.* (D'Esclot, ch. XLVII.)

[2] Sur cette apparition de saint Georges et ses analogues, voy. Tourtoulon, I, 303 ; Quadrado, *op. cit.*, 282. La Chronique royale la mentionne comme une pieuse conjecture ; mais beaucoup d'écrivains la donnent comme un fait, et saint Vincent Ferrier a même prononcé un sermon en l'honneur de saint Georges, *propter auxilium quod exhibuit christianis in captione nobilis civitatis Majoricarum.*

Digitized by Google

propice pour une lutte semblable [1]. A mesure qu'arrivaient les cavaliers, la foule des combattants s'empilait, s'écrasait; l'on n'osait plus frapper, de peur d'atteindre quelqu'un des siens. Le vieux Mohammed, que son coursier blanc signalait, lui aussi, aux regards de tous, retenait ses soldats déjà en débandade et criait : « Arrêtez ! arrêtez ! » On ne l'écoutait pas. La population entière se précipitait vers les portes pour s'enfuir au plus vite, et le bousculement augmentait de minute en minute. A la faveur de ce désordre, les chrétiens durent franchir assez facilement les remparts intérieurs. Il n'y eut bientôt plus que la redoutable *Almodayna* qui leur opposât quelque résistance.

L'émir demeura un des derniers sur le lieu du combat, puis se retira dans une habitation particulière, où il attendit son sort. Deux hommes de Tortose, ayant découvert sa retraite, vinrent proposer à Jacques de le conduire auprès de lui, demandant pour ce service deux mille besants d'or. Le roi en offrit mille; puis il se rendit avec Nuño Sanchez du côté qu'on lui indiquait, et trouva le fier Sarrasin couvert d'un manteau de soie blanche, entouré de quatre serviteurs armés de lances africaines. En voyant venir son vainqueur, Mohammed se leva. Jacques lui dit, par l'intermédiaire d'un truchement, de ne pas avoir peur, qu'il aurait la vie sauve, mais qu'il était son prisonnier. Puis il le prit par la barbe, comme il l'avait juré, et lui demanda la reddition de l'*Almodayna*, ainsi que la délivrance de tous les chrétiens qu'il y détenait. Les portes de la citadelle s'ouvrirent, et cent vingt-quatre captifs, soumis depuis longtemps à de cruelles souffrances, se précipitèrent, ivres de joie, aux genoux de leur libérateur, lui baisant les mains. On lui amena aussi le fils de l'émir, âgé de treize ans, qu'il garda près de lui pour le faire élever dans la religion catholique, et qu'il maria plus tard à une noble aragonaise. Des trésors sans prix furent saisis dans le palais; ils furent confiés provisoirement au frère Michel de Fabra et à son compagnon, auxquels on adjoignit une garde spéciale.

S'il faut en croire Al-Makhzumi, les assaillants se seraient montrés sans pitié : vingt-quatre mille habitants auraient été massacrés dans cette terrible journée, et Mohammed lui-même

[1] Une des rues où l'on se battit le plus est la petite rue Saint-Michel, aujourd'hui encore *calle San-Miguel* (Muntaner, ch. VII).

Digitized by Google

aurait été soumis à divers genres de torture, au point qu'il en serait mort six semaines après [1]. Mais les cruels procédés de ce despote n'appelaient-ils pas de sanglantes représailles, et l'ardeur de la lutte ne les explique-t-elle pas ? Les chroniqueurs catalans évaluent à vingt mille au moins le nombre des infidèles tués ou blessés mortellement ; d'Esclot parle même de cinquante mille. Mais, comme ils ne mentionnent, du côté des leurs, que cinq morts, il est facile de voir que ces derniers chiffres sont exagérés, dans un sens comme dans l'autre [2]. Néanmoins les cadavres qui jonchaient les rues étaient en quantité si considérable, qu'ils empestèrent la ville et qu'on dut réquisitionner des hommes pour les jeter hors des murs, en leur faisant promettre pour cette pénible corvée des indulgences particulières. Il est certain, au reste, qu'il y eut des excès commis. Les vainqueurs se livrèrent au pillage, et le roi demeura huit jours avant de retrouver les gens de sa maison. Beaucoup de soldats pénétraient dans les habitations et s'appropriaient un butin qui, régulièrement, devait être réservé pour le partage et qui fut, au contraire, mis à l'encan. Ils surprenaient, dans les chambres les plus reculées, des femmes, des jeunes filles d'une rare beauté, qui leur présentaient des bijoux précieux, des monnaies d'or et d'argent, en leur disant : « Tout cela est à vous ; assurez-nous seulement la vie. » En effet, les survivants avaient fui dans la montagne, et les plus pressés avaient abandonné leurs épouses, leurs enfants, leurs richesses, trop heureux de sauver leurs jours. Trente mille personnes, dit-on, avaient ainsi échappé au danger, et trente mille autres étaient demeurées prisonnières. La vieille cité mauresque « une des plus fortes places du monde et des mieux protégées par ses remparts [3] », comme le dit Muntaner, ne comptait plus un seul défenseur.

[1] V. Gayangos, *loc. cit.*

[2] Une ancienne inscription, reproduite par Dameto, et qui ornait jadis les murs de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, nous montre qu'un certain nombre de chefs et de seigneurs chrétiens succombèrent dans cette journée : *Kal. januariis, anno Domini supradicto, fuerunt hic recondita corpora ducum et imperatorum quos in invasione civitatis Majoricæ Sarraceni interfecerunt, qui, comitatu exercitus felicis regis Aragonum Jacobi ad expugnandam insulam venientes, plantaverunt in ea fidei puritatem ; quorum animæ requiescant in pace.*

[3] Muntaner, ch. VII.

Digitized by Google

Ainsi rentra dans le giron de la chrétienté, le lundi 31 décembre 1229, le royaume baléarique fondé jadis par les Almoravides [1]. La conquête de Majorque, ce rêve presque invraisemblable, était entrée dans l'ordre des faits : il ne restait plus qu'à l'achever et à la consolider. La soumission du reste de l'archipel et son érection en État indépendant, avec le Roussillon et Montpellier pour annexes, devaient assurer cet heureux résultat et couronner, dans un bref délai, l'œuvre de Jacques Ier.

A. Lecoy de la Marche.

[1] V., outre les chroniqueurs originaux cités plus haut, Zurita, *Anales*, I, 126 et suiv. ; Dameto, *op. cit.*, 195 et suiv. ; Ferreras, *Hist. d'Espagne*, IV, 110-112 ; Mariana, I, 525-528 ; Quadrado, *Conquista de Mallorca ;* Tourtoulon, *op. cit.*, I, 287 et suiv., etc. Plus d'une erreur a été commise au sujet de la date de la prise de Majorque : Muntaner l'a placée au 31 décembre 1228, Al-Makhzumi ; au 18 décembre 1230 ; Ibnul-Abbar, autre historien arabe, au 12 janvier 1230 ; Zurita, Mariana et Baluze, au dernier jour de cette même année. L'ordre des faits et les documents officiels ne permettent pas d'adopter une autre date que la nôtre. Elle est donnée, d'ailleurs, par les auteurs les mieux informés et par des notes insérées dans plusieurs chroniques contemporaines : *Anno Domini MCCXXIX, II Kal. januarii, capta est civitas Majoricarum a domino rege Aragonum.* (Mss. des *Usages de Barcelone*, aux Archives de Palma, *in fine.* — *MCCXXIX, pridie kal. januar., capta fuit iterum civitas Majoricarum a domino rege Jacobo.* (*Chron. breve Barcinon.*, dans d'Achéry, *Spicil.*, III, 141.) — *En l'an MCCXXIX, lo dernier jorn de decembre, so es à dire la vigilia d'an nuou, pres lo senhor en Jacme d'Aragon Malhorgas am sas ostz.* (Chronique romane de Montpellier, dans le *Petit Thalamus*, p. 333.) L'erreur de Muntaner et de quelques autres, partagée par d'Esclot lui-même, d'après l'édition de Buchon, mais non d'après celle de Quadrado, provient peut-être, comme celle de Baluze et de Mariana, d'une différence dans l'époque où l'on faisait commencer l'année, époque qui a varié dans le royaume d'Aragon. Zurita a certainement voulu parler du 31 décembre 1229, puisqu'il place le récit de l'événement en tête de l'année 1230. Quant à la date de 1286, que l'on trouve dans Ibn-Khaldoun (*Hist. des Berbères*, II, 398), elle provient d'une confusion manifeste, non avec la prise d'Iviça, comme l'a cru son traducteur, mais avec celle de Minorque par Alphonse III d'Aragon, qui eut lieu en 1287.

Digitized by Google

LOUIS Ier, DUC D'ANJOU

ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT

(1378-1380)

Dans toutes les monarchies, apparaît d'ordinaire, à côté du souverain régnant, un personnage qui attire fatalement les regards, soit qu'il ait part à la direction des affaires publiques, soit qu'il demeure écarté du pouvoir : c'est celui que sa naissance appelle à succéder un jour, sinon au trône, du moins au gouvernement ; c'est le souverain ou le régent du lendemain. En France, vers l'année 1378, ce personnage se nommait Louis, duc d'Anjou.

De deux ans et demi plus jeune que son frère Charles V, il semblait destiné, grâce à sa constitution robuste, à fournir une bien plus longue carrière [1]. La possession du Maine, de l'Anjou, du Loudunois, de la Touraine, le gouvernement du Languedoc, le souvenir de cinq campagnes heureuses contre les Anglais de Guyenne, la perspective d'une régence, tout contribuait à rehausser sa situation dans le royaume. Néanmoins, comme tout bon cadet de la maison de Valois, il rêvait une souveraineté indépendante. Deux enfants lui barraient le chemin du trône de France : il se rabattit modestement sur celui de Majorque, et, à partir de 1375, tous les efforts de sa diplomatie tendirent à disputer au roi Pierre d'Aragon la possession de ce faible empire méditerranéen. Dans la suite, ses idées prirent un autre cours. Mais n'anticipons pas sur le récit des événements. Une des conséquences du schisme qui divisa la chrétienté, à partir de 1378, fut précisément d'ouvrir une carrière nouvelle à l'ambition du duc d'Anjou.

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denys* (éd. Bellaguet), t. I, p. 328.

Digitized by Google

Énumérer les fonds d'archives qui contiennent des documents propres à éclairer cette politique aventureuse serait par trop fastidieux. Cependant la Bibliothèque Barberini, de Rome, a droit à une mention spéciale. Elle possède un manuscrit provenant sans doute d'un des secrétaires de Louis d'Anjou et conenant, sous forme de copies contemporaines, un grand nombre de lettres missives émanées de ce prince. Les dates en sont généralement tronquées; mais on les restitue sans trop de peine. Le texte ne doit avoir subi aucune altération ; il est fort instructif, surtout en ce qui concerne l'intervention du prince dans les affaires de l'Église [1].

On se figure d'ordinaire que l'élection d'Urbain VI fut, dès le premier jour, mal accueillie en France. C'est une grave erreur. Je l'ai déjà constaté en ce qui concerne Charles V [2]; le rôle de Louis d'Anjou en est une autre preuve. Le duc, en apprenant que Grégoire XI avait pour successeur un prélat italien, résolu vraisemblablement à fixer le saint-siège au delà des Alpes, ne put s'en montrer que médiocrement satisfait : en 1376, n'avait-il pas tenté une démarche personnelle auprès de Grégoire XI pour le retenir dans le Comtat [3]? Néanmoins, rien n'indique qu'il ait eu tout d'abord l'idée de contester la légitimité d'Urbain. Deux actes dressés sous ses yeux le 13 juillet, à Toulouse, mentionnent l'an premier du nouveau pontificat. La même formule se retrouve, sous la date du 4 août, dans une relation officielle de l'ambassade envoyée par le duc en Sardaigne [4].

[1] Le ms. XXX,174 de la Bibliothèque Barberini porte ce titre moderne : *Ludovici et Caroli, regum Franciæ, Frederici et Sigismundi, imperatorum, epistolæ ad diversos et alia.* Jusqu'au fol. 29 v°, l'écriture est une jolie minuscule du XIVe siècle ; le reste du manuscrit paraît appartenir plutôt au XVe siècle. Les lettres écrites au nom du duc Louis Ier d'Anjou, ou adressées à ce prince, occupent toute la première partie ; elles sont suivies de diverses lettres de Sigismond, de Frédéric II et de saint Louis. Sous la même couverture est relié un fragment de *liber supplicationum* se rapportant à la dixième année du pontificat de Clément VII (1387-1388).

[2] *Le rôle de Charles V au début du Grand Schisme*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV (1887), p. 226-229.

[3] Lettre de Christophe de Plaisance à Louis de Gonzague (Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivj Milanesi*, t. I, p. 183). Cfr. le discours mis par Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 47) dans la bouche du duc d'Anjou ; il est évidemment dû à l'invention du chroniqueur.

[4] Bibl. nat., ms. fr. 3884, fol. 69 r°, 95 v° et 100 v°.

Digitized by Google

Il y a plus encore. Une lettre autographe adressée à Urbain VI par le cardinal de Pampelune, le 3 juillet 1378, contient, en post-scriptum, l'avis suivant : « Les lettres que vous avez envoyées au seigneur duc d'Anjou *par l'écuyer du Trésorier* sont parvenues à leur adresse. Monseigneur n'a voulu *fixer aucun terme;* mais il a répondu *qu'il retarderait autant qu'il pourrait le faire commodément* [1]. » Langage assez énigmatique, qui a plongé récemment dans un grand embarras l'auteur d'une importante compilation [2], mais dont cependant la clef ne paraît pas bien difficile à découvrir. Louis d'Anjou avait prêté 120,000 francs d'or à la Chambre apostolique. Le terme du remboursement, prorogé d'abord jusqu'à Pâques [3], le fut ensuite jusqu'à la Toussaint 1377; le 12 octobre, Grégoire XI implorait un nouveau répit [4]. Ces atermoiements successifs finirent par lasser la patience du duc, qui, au mois de novembre, réclama directement 60,000 francs au collecteur apostolique de la province de Tours [5]. Vainement, au mois de janvier 1378, le pape lui envoya une nouvelle ambassade composée de son neveu et d'un clerc de sa chambre [6] : il dut s'exécuter. Néanmoins les divers acomptes qu'il fit payer au duc ne montèrent pas à plus de 41,500 francs [7]. Les choses en étaient là quand Grégoire XI mourut. Nul doute que son successeur n'ait cherché, à son tour,

[1] L. Gayet, *Le Grand Schisme d'Occident* (Paris, 1889, in-8°), t. II, p. 213.

[2] « Que contenaient ces lettres envoyées au duc d'Anjou ? Quelle était cette affaire dont celui-ci promettait de retarder l'exécution ?... Aucun document ne répond à ces questions... » (L. Gayet, *loc. cit.*)

[3] Lettre de Grégoire XI au duc d'Anjou, du 1er mars [1377], dans Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne* (Paris, 1645, in-folio), pr., p. 133.

[4] D. Vaissete, *Hist. génér. de Languedoc* (édit. Privat), t. IX, p. 862.

[5] « Audit Boniface, ordené par M. le Duc pour aler, en la compaignie d'autres des genz de mondit seigneur, pardevers le collecteur de N. S. P. le pape en la province de Tours, pour lui requerir et demander la somme de LXm frans d'or que nostredit S. P. doit audit M. le Duc à cause de prest à paier à la Toussains CCC LXXVII. Auquel M. le lieutenant, par ses lettres données le XIXe jour de mars CCC LXXVII [v. st.], a ordené et tauxé prendre et avoir par la main dudit tresorier, pour XXIII jours, qui sont du Xe jour de novembre l'an dessus dit jusques au IIIe jour de decembre ensuivant, par jour II frans... » (*Comptes de la trésorerie du duc d'Anjou.* Arch. nat., KK 242, fol. 79 v°.)

[6] Lettre de Grégoire XI à Raymond de Turenne et à Me Pierre Girard, du 5 janvier [1378], dans Justel, *op. cit.*, pr., p. 101.

[7] Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad annum 1378-1379.*

Digitized by Google

à faire ajourner un payement que le trésorier pontifical était moins que jamais en état d'effectuer. C'est là, si je ne me trompe, l'objet des fameuses lettres portées au duc d'Anjou *par l'écuyer du Trésorier*. L'accueil que fit le prince à l'ouverture du pape Urbain fut loin d'être aussi défavorable qu'on pouvait le supposer. Soit que le duc ressentît alors un besoin d'argent moins pressant, soit qu'il désirât se concilier les bonnes grâces du nouveau pontife, il répondit, comme on vient de voir, qu'il n'entendait point *fixer de terme*, mais *qu'il retarderait autant qu'il pourrait le faire commodément*. Effectivement, au mois d'octobre, la dette contractée envers le duc continuait de grever le trésor pontifical, et l'un des premiers soins de Clément VII dut être d'écrire au frère de Charles V pour tâcher d'obtenir une nouvelle surséance [1]. On voit que Louis d'Anjou prit soin, durant les premiers temps, de témoigner à Urbain VI plus que de la déférence; en tous cas ses procédés, je ne dirai pas corrects, mais obligeants, excluent tout parti pris d'hostilité.

J'imagine que, telles étant ses dispositions premières, Louis d'Anjou ne vit pas arriver sans surprise, vers le mois de septembre 1378, un ambassadeur des cardinaux. C'était Jean de Bar, ce sous-diacre de l'Église romaine, parent de Grégoire XI [2], dont le nom, confondu avec celui de Bari, avait soulevé lors du conclave, tant de bruyantes protestations [3]. Il apportait d'Anagni la déclaration du 9 août, qui dénonçait Barthélemy Prignano comme intrus, de plus une lettre du 15 août munie des sceaux de douze cardinaux [4]. Quand le duc eût achevé la lecture de ces actes, dont l'un contenait un pressant appel à son intervention, quand il eût entendu les récits de Jean de Bar, Urbain VI comptait un ennemi de plus.

[1] Au mois d'octobre 1378, les cardinaux résidant à Avignon faisaient parvenir à Clément VII l'avis suivant : « Item advisetur dominus noster quod scribat domino duci Andegavensi quod de summa florenorum restanti sibi deberi per Cameram det dilacionem usque ad festum Penthecostes, vel amplius. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad annum 1378-1379.*)

[2] Baluze, *Vitæ paparum avenionensium*, t. I, c. 1216.

[3] Cfr. l'article que j'ai publié dans cette revue même (1er octobre 1890), p. 399.

[4] Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 478.

Digitized by Google

Dans quelle mesure cette conversion, un peu précipitée, fut-elle l'effet d'une conviction sincère ou d'un calcul intéressé, il serait difficile de le dire. Le zèle anti-urbaniste du frère de Charles V se traduisit d'abord par un envoi d'argent [1] : sacrifice méritoire de la part d'un prince aussi besoigneux. Il est vrai que la rapacité du second fils de Jean le Bon n'eut d'égale que sa prodigalité.

D'autre part, il se hâta d'écrire la lettre suivante à quelque prince italien, qu'on peut, sans trop risquer de faire erreur, identifier avec Onorato Caetani, comte de Fondi : « Les opprobres, les torts, les tracasseries, les violences que les Romains ont très méchamment fait subir aux révérendissimes cardinaux, maintenant en résidence à Anagni ou en quelque autre lieu des environs de Rome, les ont empêchés jusqu'à présent de mettre un terme au long veuvage de l'Église. Incapables de supporter plus longtemps ces outrages, ils souhaitent de gagner quelque retraite paisible. Mû par un sentiment d'ardente charité, nous vous prions, cher ami, nous vous supplions du fond du cœur de vouloir bien, si par hasard ils se dirigent de votre côté, leur accorder libre entrée, libre passage sur vos terres et dans les villes de vos états, à eux et à leurs gens. Veuillez le faire par respect pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, et pour l'Église, son épouse, qu'il a daigné consacrer sur la croix, en répandant son propre sang pour la rémission des péchés. Veuillez le faire aussi pour nous. Fournissez-leur des vivres ; accordez-leur un sauf-conduit. Qu'en un mot, grâce à vous, notre sainte mère l'Église retrouve sa pleine indépendance, et que les cardinaux soient délivrés de la vue de leurs persécuteurs [2]. »

[1] En renvoyant Gilles Bellemère auprès de Clément VII, au mois d'octobre 1378, les cardinaux d'Avignon lui remirent des instructions dont je détache le passage suivant : « Item, explicabit sibi illa que impetravit a domino Andegavensi, quando ibi fuit missus per dominos cardinales ; virtute cujus est missa certa pecunia per Johannem Hervei, et amplior, etc. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad annum 1378-1379.*)

[2] « Matris ignominiam filii legitimi dolere tenentur, ejusque doloribus compati, et eam ab omnibus flagitiis possetenus relevare. Ne ergo infesta et infausta perversorum Romanorum perfidia, que matrem universorum christianorum sacrosanctam Romanam Ecclesiam modernis temporibus tam.

Digitized by Google

Cette lettre ne produisit peut-être pas grand effet : le sacré collège devait se trouver en sûreté depuis longtemps derrière les remparts de Fondi, quand elle parvint à son adresse. L'intention du moins était louable, et surtout d'un heureux présage.

Le temps, en effet, ne fit qu'affermir ces bonnes dispositions. De retour à Toulouse, après sa dernière campagne de Guyenne, le duc apprit, par un message du cardinal de Thérouanne, l'élection de Robert de Genève. Aussitôt, proclamation, dans toutes les rues de la ville, du nouveau pape Clément ; ordre de lui obéir ; défense d'obtempérer aux mandements de l'intrus ; chant du *Te Deum* dans les églises ; célébration, en la cathédrale, d'une messe du Saint-Esprit. De sa propre main, le frère du roi répond au cardinal, et sa lettre témoigne d'une adhésion si franche que, bien vite, on en expédie copie d'Avignon à Fondi[1].

nequiter tamque nephandissime sauciavit, addat cruciantibus *(sic)* cruciatus, omnes, quotquot eadem pia mater suis lactavit uberibus, assurgere debent affectione filiali, et eidem auxilium operibus et opere propinare, ut a tantis imminentibus periculis valeat preservari. Cum igitur reverendissimi patres cardinales, Ananie vel alibi, versus Romam, nunc degentes, opprobria, contumelias, convicia, perturbationes, oppressiones, gravamina, violencias et ignominias, in prefatam Romanam Ecclesiam et ipsos perperam et iniquissime per ipsos Romanos illatas, ob quarum occasionem dicte sancte matri Ecclesie, jamdiu est capite viduate, nondum de novo pastore providere potuerunt, amplius sustinere non valentes, ut pacis transquillitate gaudeant, ad locum tutum et securum accedere, prout intelleximus, direxerint vota sua : amiciciam vestram ferventi desiderio caritatis exortamur, et mente sincera rogitamus, quatenus eisdem cardinalibus, si ipsos contingat propter hoc ad partes vestras accedere, eorumque gentibus et sequelis per loca, villas et districtus vestros ob Domini Nostri Jhesu Christi et sancte matris Ecclesie, sponse sue, quam, in cruce pendens, proprio sanguine suo in remissionem peccatorum dignatus est consecrare, reverenciam et honorem, nostrorumque precaminum intuitu, liberum aditum et transitum prebeatis, eisdem de victualibus et securo conductu benigne providentes, ut, juvamine vestro mediante, prefata sancta mater Ecclesia ipsique cardinales meniis utantur plenarie libertatis, tuerique et erui valeant a facie tribulantis, intimantes nobis eciam fiducialiter, si que volueritis pro vobis nos facturos. Datum, etc. » (Ms. de Rome, Bibl. Barberini, XXX, 174, fol. 1 v°.) — Une partie de cette lettre a été déjà publiée (avec d'étranges incorrections) et traduite par M. l'abbé Gayet *(op. cit.*, t. II, p. 265).

[1] « Item, audita creacione domini nostri, cardinalis Morinensis misit nova domino Andegavensi, qui de ea habuit maximum gaudium, et fecit cantari *Te Deum laudamus* et missam de S. Spiritu, et ultra fecit proclamari per totam villam Tholose quod nullus obediret illi Bartholomeo, sed domino Clementi VII°, prout scutifer, qui celeriter portavit nova, retulit dicto cardinali, et quod, auditis novis, fecit celebrari missam de S. Spiritu in ecclesia cathedrali Tholose; et litteram quam dictus dominus dux rescripsit

Digitized by Google

Ensuite le duc d'Anjou reçoit un message du cardinal de Vergne, puis, le 10 octobre, deux lettres datées aussi de Fondi, du 29 septembre, l'une d'un cardinal dont j'ignore le nom, l'autre de Clément VII lui-même. Le style de la réponse qui nous est parvenue respire un contentement tel, qu'il serait fâcheux de ne point en donner au moins un échantillon : « Il me serait fort difficile, disait Louis d'Anjou, d'exprimer par écrit la joie qui a rempli tout mon être à la réception de ces nouvelles. Mon cœur, très cher ami, a bondi d'allégresse. Ce maudit intrus n'aurait pas craint, si Dieu l'avait permis, de violer notre sainte mère l'Église. Mais j'espère qu'elle va bientôt se rétablir entièrement, grâce à la circonspection prévoyante du souverain pontife que le Christ vient de choisir pour vicaire. Cet homme, ce proche parent, issu comme moi de la maison de France, j'ai la joie de voir briller en ses mains le sceptre qui régit l'Église universelle ; il m'apparaît sur le siège glorieux qui domine la hiérarchie ecclésiastique. Depuis longtemps d'ailleurs, une étroite amitié nous unissait l'un à l'autre : de son côté, j'ai tout lieu de l'espérer, cette amitié ne se refroidira pas ; elle n'a fait, et ne fera encore que croître de mon côté. Il peut être sûr de me trouver prêt à lui rendre joyeusement tous les services qui seront en mon pouvoir [1]. »

dicto cardinali, manu sua propria, portat dominus Egidius ex parte ipsius cardinalis dicto domino nostro, inclusam in littera ipsius domini cardinalis.» (Instructions données à Gilles Bellemère par les cardinaux d'Avignon. Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad annum 1378-1379.*)

[1] « Reverendissime pater specialissimeque et amice carissime, die X° mensis hujus, litteras sanctissimi domini nostri pape Clementis vestrasque, datas Fundis die penultimo septembris, recepi, jocundam creacionem dicti domini nostri pape continentes. Que nova, quanquam ipse primo per litteras cardinalis Morinensis et iterum per alias cardinalis de Vernio perantea ad mei noticiam devenissent, tanto tamen gaudio repleverunt viscera mentis mee quod esset valde difficile calamo compunctere *(sic)* scripture. Ex hoc enim, amice carissime, prenimia leticia merito cor meum tripudians exaltavit et exultet (*sic*), tam propter reparacionem Ecclesie sancte Dei, matris nostre sponseque Christi, quam sub umbra tirannice potestatis ille nephandus intrusus non esset veritus, si Deus permisisset, violare, quiem (*sic*) spero totaliter infra breve resurgere per hujus summi pontificis circumspectam providenciam, auxilio fulciti Christi, qui ipsum in pastorem dicte sponse sue et suum vicarium preelegit; cum quia diebus istis quibus auras ago utiles, verum (*sic*) quem domus sanguisque Francie, prout et me, propagarunt, ac michi consanguinitate propinquum, video sceptro regiminis universalis Ecclesie prefulgere et in statu dignissimo, cujus omnes

Digitized by Google

Tandis que le duc d'Anjou faisait ainsi publiquement profession de foi clémentine, son frère Charles V paraissait ignorer jusqu'à l'élection de Clément. Le nom du nouveau pape avait été, depuis plus d'un mois, proclamé dans les rues de Toulouse par ordre du lieutenant du roi, que le roi lui-même, encore indécis, du moins en apparence, semblait attendre le résultat des délibérations du clergé. A cette différence d'attitudes, on peut mesurer la distance qui séparait l'habile souverain assis sur le trône de France et le batailleur inconsidéré investi du gouvernement de Languedoc. Celui-ci, tout à la joie d'avoir retrouvé un pape selon ses goûts, s'inquiétait peu de compromettre la réputation des fleurs de lys, de froisser les susceptibilités des clercs ou de violenter les consciences.

Cependant la déclaration que publia Charles V le 16 novembre, à l'issue de l'assemblée de Vincennes, sembla donner raison à la politique dont le duc d'Anjou avait pris si brusquement l'initiative. Le lieutenant du roi en Languedoc se hâta, bien entendu, d'écrire aux évêques de la province, en insistant sur le caractère impératif de cette déclaration, ou plutôt, pour employer ses propres expressions, de cette décision ayant force de loi. Les prélats devaient la faire lire en chaque église de leurs diocèses, y faire célébrer les offices usités lors de l'avènement d'un pape et exhorter les ecclésiastiques à suivre l'exemple du clergé de Langue d'Oïl, quelque obscure que leur parût peut-être la question du schisme. Il fallait que le peuple de France, qui, dans

alii gradus ecclesiastici inferiores censentur, extolli, tum etiam quia idem summus pontifex, antequam gradum istum ascenderet, et ego eramus invicem fuimusque per longa tempora conjuncti vinculo firmissime ferventissimeque dilectionis; quam (*sic*), prout verissime teneo, pro parte sua propter statum hujusmodi nullatenus refrigescet, cum, quo ad me, plus solito creverit et accrescat; meque reperiet promptum sibi et Ecclesie hylariter serviendi, quantum mei possibilitas se extendet. Verumtamen, reverendissime pater et amice carissime, regracior dilectioni vestre, quantum possum, ista nova michi jocundissima que scripsistis, eandem affectuosissime rogans quatenus amorem consuetum inter dictum dominum nostrum papam et me confovere cupiatis, michique statum Ecclesie et persone sue sepius intimare, quem Spiritus Sancti gratia illustret corroboretque et confirmet in omni opere bono. Si que vero vestra Paternitas voluerit pro ipsa me facturum, michi significet fiducialiter, eidem animo libenti placituro. Reverendissime pater carissimeque et specialissime amice, Altissimus vos conservet feliciter et votive. Scriptum Tholose. » (Ms. de Rome, Bibl. Barberini, XXX, 174, fol. 9 v°.)

Digitized by Google

l'ordre temporel, obéissait à un chef unique, reconnût avec la même unanimité le chef spirituel de l'Église [1].

Au surplus, le duc d'Anjou n'était pas homme à circonscrire son action dans les limites d'une province ou d'un royaume. C'était, alors, le moment où Clément VII envoyait plusieurs cardinaux, comme légats, en diverses contrées de l'Europe : Guy de Malesset en Angleterre, Guillaume d'Aigrefeuille en Allemagne. Afin de faciliter la mission du premier, le duc d'Anjou lui délivra un sauf-conduit en bonne forme et l'autorisa même, durant son passage par la France, à se faire accompagner d'Anglais. Pour ouvrir au second les portes de l'Allemagne (16 février

[1] « Ad tollendam zizaniam..., serenissimus princeps dominus meus rex..., nuper celebratione electionis tunc reverendissimi in Christo patris domini Roberti, cardinalis Gebennensis, consanguinei nostri carissimi, nunc summi pontificis..., eidem patefacta..., archiepiscopos, episcopos et alios prelatos, necnon solemniores clericos et personas Lingue de Oyl regni sui, in multitudine non modica, propter hoc, ut firmam columpnam fidei, ad sui [presentiam] accersuit; quibus invicem coram se congregatis, bullas, litteras et alia quecunque intersignia que habuit super utroque facto ipsorum amborum, domini pape videlicet et Bartholomei, declaracionemque dictorum cardinalium contra dictum Bartholomeum diu factam ostendi precepit, et eos inter ipsos cui adherere, cujusve partem fovere deberet indagari. Qui, visis omnibus supradictis..., in eorum conscientiis judicarunt prefatum dominum meum dicto domino pape, olim cardinali Gebennensi, adherere debere, tamquam vero pape... Quod idem dominus meus, sui super hoc habita matura deliberatione Consilii, determinavit et declaravit illico se facturum, quoscunque eciam regnicolas et subditos suos ipsum in hoc prosequi, et hanc legem in toto regno suo teneri et servari per sua decreta regalia senciendo, prout ipse nobis de [*un blanc*] per suas litteras intimavit. Nobis insuper significatis (*sic*) ut declaracionem istam omnibus prelatis et ecclesiis patrie sue Lingue Occitane publicari et notificari faceremus. Ut autem, amice carissime, hujusmodi determinacio et declaracio, ymo pocius legalis sanccio dicti domini mei vobis cunctisque ecclesiis et Christi fidelibus locumtenencie nostre plenius innotescat, presentis scripti paginam vobis duximus transmitendam, vos hortantes et zelo fidei requirentes vobisque nichilominus injungentes quatenus prefatas declaracionem et determinacionem in vestra et omnibus aliis ecclesiis vestre diocesis personisque vobis in spiritualibus subditis insinuetis, notificetis et publicetis, aut insinuari, notificari et publicari, et in dictis ecclesiis et per ipsos subditos vestros festa solennia de nova creacione dicti domini pape, prout hactenus fuit consuetum, fieri faciatis, eosdem vestros subditos exhortantes ut hujusmodi declarationis effectum (*sic*), vestigiaque dicti domini mei in hoc, prout faciunt alii dicte Lingue de Oyl, de cetero, semota calligine cujuscunque scrupuli et scismatis, imitantur (*sic*) : ut, quemadmodum populus regni Francie uni capiti terreno, videlicet dicto domino meo subditus [est], ita, quod conveniencius censemus, soli capiti universalis Ecclesie subditur (*sic*) et hereat..., nec sit inter fideles regnicolas (a) propter hoc aliqua divisio... Datum, etc. » (Ms. cit., fol. 2 v°.)

Digitized by Google

1379) [1], il écrivit à Wenceslas [2]. Le roi des Romains ferait-il mauvais accueil au légat qui lui était spécialement adressé, qui pouvait éclairer sa conscience? Ne viendrait-il pas en aide au pape légitime? au pape que Charles V et Louis d'Anjou reconnaissaient? Qui pouvait attribuer l'intention de tromper à des hommes aussi vertueux et aussi savants que les cardinaux? « J'ai entendu, ajoutait-il, les quatre cardinaux-légats : leur témoignage est d'accord avec les monuments écrits pour démontrer la justice de cette cause. Donc, je vous en supplie très affectueusement, levez-vous ; tirez vengeance de l'intrus, placez sous votre égide notre sainte mère l'Église... Ne laissez point errer en matière de foi les sujets de l'Empire, parce qu'il plaît à ce Barthélemy et à ses pseudo-légats de proférer d'impudents mensonges [3] ! »

C'était principalement sur l'Italie qu'il étendait sa sollicitude. Une première ambassade, envoyée à Clément VII, se composait

[1] Louis d'Anjou s'adresse sur le ton du commandement à tous les sujets du royaume, et, sur le ton de la prière, aux autres officiers, capitaines, bourgeois, etc., pour les inviter à bien accueillir le cardinal de Poitiers : « Ipsum... et familiam... et omnes quos in sua comitiva ducere voluerit, eciam si sint anglici aut partem regis Anglie tenentes, cum de hiis in sua legacione poterit se juvare, usque tamen, quoad ipsos Anglicos, numerum octo personarum et ecclesiasticarum, nobilium aut aliorum, cujuscumque status existant, arma nulla deferentium... Datum Avinione, die XVI. » (Même ms., fol 15 r°.) — La date de cette lettre doit être fixée au 16 février 1379 : car Louis d'Anjou, qui avait fait le voyage d'Avignon, sans doute pour se concerter avec les cardinaux-légats, séjourna dans cette ville entre le 6 et le 16 février. (Cfr. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, p. 870.)

[2] Cette dernière lettre est certainement postérieure au 7 février 1379, car elle mentionne l'entrevue de Louis d'Anjou avec les quatre cardinaux-légats. Cependant, par une étrange inadvertance, elle est adressée à l'empereur Charles IV, dont pourtant le duc ne pouvait ignorer la mort, survenue à Prague dès le 29 novembre 1378. Son secrétaire, n'ayant point eu encore l'occasion d'écrire à Wenceslas, aura-t-il employé, par mégarde, dans ce projet de lettre les formules usitées dans la correspondance du duc avec l'Empereur (*serenissime princeps, domine et avuncule carissime... ; ut novit imperialis celsitudo... ; cesaream majestatem suppliciter obsecro...*)? Ou bien la lettre, destinée à n'être expédiée qu'après le voyage d'Avignon, aura-t-elle été préparée plusieurs semaines d'avance?

[3] Même ms., fol. 3 r°. — Cette lettre, fort détaillée, reprend l'histoire du Schisme dès le début, s'étend sur l'assemblée de Vincennes, insiste sur ce que Charles V n'a point agi sans réflexion, annonce que tous les princes de la maison de France ont la ferme intention de persister dans la même voie : « Ipse dominus meus rex et ego ac omnes principes hujus regni in hujus fidei proposito intendimus firmissime perdurare... »

Digitized by Google

de Regnauld Bresille, chambellan [1] ; de Guillaume Gayan, conseiller [2] ; de Jacques de Compiègne, secrétaire et aumônier du prince [3]. Ces ambassadeurs passèrent le 23 février par Florence, et s'efforcèrent, en deux jours, de convertir au parti de Clément la grande ennemie du pouvoir temporel ; ils offrirent même leur médiation pour négocier la paix entre la République et l'Église, représentée par Clément VII. Les Florentins, qui avaient déjà traité avec Urbain, se montrèrent touchés de l'intérêt que leur témoignait le duc, mais déclarèrent s'en tenir à leur première croyance, jusqu'à ce qu'un concile général leur eût prouvé qu'ils avaient tort [4].

Les mêmes ambassadeurs portaient au comte de Fondi les compliments de Louis d'Anjou [5]. Onorato Caetani, l'hôte et le protecteur des cardinaux dissidents, avait mérité d'être appelé, dans ce style imagé qu'affectionnaient les secrétaires du prince : « l'ancre dont le Christ avait voulu munir la barque de Pierre pour la préserver du naufrage [6] ». Il importait de confirmer ce précieux auxiliaire dans ses bonnes dispositions ; quel meilleur moyen d'y parvenir que de porter à sa connaissance la déclaration, les résolutions des princes et du clergé de France [7] ?

[1] Le même à qui Louis d'Anjou avait donné 200 francs, le 29 octobre 1377, pour services rendus dans une des expéditions de Guyenne. (Arch. nat., KK 242, fol. 103 r°.)

[2] Précédemment envoyé en ambassade vers le juge d'Arborée. (Bibl. nat., ms. fr. 3884, fol. 68.)

[3] Lettre de Louis d'Anjou au comte de Fondi. (Ms. de Rome, Bibl. Barberini, XXX, 174, fol. 2 v°.)

[4] *Diario d'anonimo Fiorentino*, dans *Cronache dei secoli XIII e XIV* (t. VI des *Documenti di storia italiana*, Firenze, 1876, in-4°), p. 392. Cfr. les documents cités par l'éditeur, M. Aless. Gherardi.

[5] « Nedum ad domini nostri regis et nostram, ymo vero ad omnem tocius orbis, principum et sancte matris Ecclesie fidelium subditorum de vestre probitatis (et) reverencia, consilioque et efficacissimo juvamine per vos sanctissimo domino pape, collegio reverendissimorum patrum cardinalium et Ecclesie sancte Dei hactenus exhibitis et impensis fama redolens advolavit... » — Ce n'étaient point, d'ailleurs, les premiers remerciements que Louis d'Anjou adressait au comte de Fondi : « Et nos, prout per nostras alias litteras jam fecimus, vobis iterum et iterum inde multiplices referimus gratiarum actiones. »

[6] « Hanc igitur ancoram Christus, ut pie credendum est, navicule Petri stabilivit, ut in mari fluctuans a procellarum turbine eripi et erui juvaretur... »

[7] Ms. cit., fol. 2 v°.

Digitized by Google

Au commencement du mois de mars 1379, autre départ pour l'Italie. Le nouvel ambassadeur (cette fois, c'est un échanson du prince [1]) se rend de Nîmes à Fondi par le plus long chemin. Un beau-frère de Charles V et du duc d'Anjou, le jeune comte de Vertus, Jean-Galéas Visconti, partageait alors la seigneurie de Milan avec son oncle Bernabo. L'ambassadeur se présente d'abord à lui, muni d'une lettre pleine de renseignements et de recommandations [2]. L'astucieux Jean-Galéas, qui tenait à se ménager l'amitié des Valois, avait si bien réussi à se faire passer en France pour un secret partisan du pape de Fondi, que Louis d'Anjou le félicitait, naïvement, de « la pureté de sa foi [3] ». A Vérone, où se rend ensuite l'ambassadeur de Louis, le terrain ne semblait pas aussi bien préparé pour recevoir la bonne semence. La lettre adressée par le prince aux seigneurs della Scala n'aborde seulement pas la question religieuse ; les deux frères sont priés d'accorder leur protection et de fournir au besoin une escorte à l'échanson du prince, qu'on dit être envoyé simplement vers la reine de Sicile [4].

Je pense savoir de quel message ce personnage était chargé pour le pape Clément ; il en sera question plus loin. Mais, à la cour de Fondi, le souverain pontife n'était pas le seul avec qui

[1] Dans les textes que j'ai eus sous les yeux, son nom se présente sous les formes suivantes : « Stubucius, Stiburcius, Stirbucius. »

[2] Cette lettre, datée de « Nîmes, au mois de mars », ne peut se rapporter qu'aux neuf premiers jours de ce mois. Louis d'Anjou, en effet, s'était rendu à Nîmes dès le 16 février, mais n'y prolongea pas son séjour au delà du 9 mars. (D. Vaissete, t. IX, c. 870.)

[3] « Status vestri nepotisque et neptis nostrorum liberorumque vestrorum prosperitatem semper audire cupientes, fraternitatem vestram rogitamus ut ipsos nobis velit sepius nunciare... Nos vero, frater carissime, die date presencium, Christo favente, fruebamur corporea sospitate... Ad maximum gaudium vestra fidei puritas animum nostrum excitavit, dum prudencie vestre consilia negocium Ecclesie sancte Dei sensimus viriliter assumpsisse... (Suit le récit de la détermination prise par Charles V, d'accord avec le clergé)... Igitur, frater carissime, Magnificenciam vestram attentius exoramus quatenus, equo libramine premissa ponderantes, dicti domini mei insequendo vestigia, cepta proposita complere studeatis et... domino Clementi VII in hoc necessitatis articulo subvenire... » Il sollicite, en terminant, un sauf-conduit pour son ambassadeur. (Ms. de Rome, Bibl. Barberini, XXX, 174, fol. 7 v°.) — Cfr. un acte du 22 janvier 1379, par lequel Jean-Galéas, d'une part, Othon de Brunswick et Jean, marquis de Montferrat, d'autre part, s'en rapportent à l'arbitrage de Clément VII et du comte de Savoie. (Muratori, t. XXIII, c. 600.)

[4] Ms. cit., fol. 14 v°.

Digitized by Google

le duc d'Anjou entretint un commerce de lettres. Trop heureux d'avoir des intelligences parmi les cardinaux, il consultait les plus anciens, complimentait les plus nouveaux, demandait que son nom fût souvent prononcé [1], et surtout que les nouvelles lui fussent régulièrement transmises.

Enfin l'échanson poursuivit son voyage jusqu'à Naples et, là, vint déposer, de la part de son maître, aux pieds de la reine Jeanne, un nouveau tribut de louanges et de congratulations [2]. Il dut même profiter de l'occasion pour rendre à la reine un service. Quelques capitaines gascons, provençaux ou bretons, après avoir guerroyé, sans doute pour le compte de l'Église, s'étaient enrôlés, paraît-il, sous la bannière de François de Baux, l'ex-duc d'Andria révolté depuis plusieurs années contre l'autorité de Jeanne. La chose eût paru toute simple, si la souveraine qu'ils attaquaient n'eût été le principal champion du pape Clément en Italie. Dès lors, leur crime devenait impardonnable. Le duc d'Anjou se promettait bien, s'ils persistaient dans cette révolte, de s'en souvenir, le jour où ils rentreraient en France, et de leur infliger un châtiment qui pût servir d'exemple à toutes les générations de traîtres [3].

Veut-on une dernière preuve de l'ardeur singulière avec laquelle le duc d'Anjou embrassait le parti de Clément ? J'ai signalé, durant l'été de 1378, l'envoi d'un premier subside. Ce

[1] « Quantum semper intima cordis affectione peropto sanctissimi domini nostri pape ceterorumque cardinalium nunc trans montes stancium status scire prosperos et votivos, amicitiam vestram deprecor et exoro ut inde persepe me velit reddere certiorem... » (Lettre de Louis d'Anjou à un cardinal qu'il complimente de sa promotion récente, *ibid.*, fol. 14 r°.) — J'ignore si c'est au même cardinal que Louis assigna une pension de 500 livres tournois sur la recette de Nîmes. (*Ibid.*, fol. 17 r°.)

[2] « Ex hoc, serenissima principissa, tanquam verus ejusdem Ecclesie filius, vestris fructuosis operibus congaudentes, Excellencie vestre, prout alias pluries jam fecimus, multiplices referimus gratiarum actiones... » Suit le récit habituel de l'assemblée de Vincennes et de la détermination prise par Charles V. (Lettre du duc d'Anjou à la reine Jeanne, *ibid.*, fol. 8 r°.)

[3] « Indignanter audimus nonnullos capitaneos istarum parcium nuper, p[ernic]iem Ecclesie foventes, prefatam Ecclesiam divisisse et duci Andrie contra vestram Excellenciam se junxisse. Quibus nunc per dilectum scutiferum talem, laterem presencium, scribimus ut a tali nequicia se desistant, terrisque Celsitudini vestre subditis nulla de cetero prebeant nocumenta. Et, si contrarium fecerint, ad eorum punicionem procedemus, ubicunque sub dicti domini mei et meis manibus poterunt reperiri, quod ceteris sic delinquentibus perpetuo cedet in exemplum... » (Suite de la même lettre.)

Digitized by Google

fait, assez caractéristique, ne tarda guère à se renouveler. Le 15 mars 1379, Louis d'Anjou prête 12,000 francs d'or à la Chambre apostolique d'Avignon ; le 28 mars, 10,000, et, le 28 avril, 13,000, soit, en moins de deux mois, un total de 35,000 francs [1]. Nous sommes loin du temps où le pape se plaignait de l'âpreté avec laquelle Louis d'Anjou poursuivait le recouvrement de ses créances.

Ce serait le moment de se demander si la conduite de Louis d'Anjou, dans cette circonstance, fut exclusivement dictée par un sentiment de foi et de dévouement désintéressé à l'Église. Mais, pour qui connaît le second fils de Jean le Bon, poser cette question, c'est presque la résoudre. Cherchons plutôt quel bénéfice il comptait retirer de tant d'éloquence déployée dans sa correspondance, de tant de messages expédiés à grands frais, de tant d'argent versé dans les caisses du saint-siège ?

Ce mystère ne tardera pas à être éclairci. Toutefois, pour bien comprendre la conduite de Clément à l'égard du frère de Charles V, il est nécessaire de jeter un rapide coup d'œil sur la situation de l'Italie et sur les forces respectives des deux prétendants à la tiare.

L'Italie méridionale offrait à Clément VII non seulement l'hospitalité, mais aussi, à ce qu'il semble, un solide point d'appui. Rien à redouter de ce côté, tant que le comte de Fondi, nommé recteur de Campanie [2], continuerait ses bons offices, et tant que l'on pourrait compter sur l'amitié de la reine Jeanne. Celle-ci venait de payer à Clément VII 64,000 florins sur les termes arriérés du cens dû au saint-siège par les souverains de Sicile [3]. La cour de Naples, à son exemple, abandonnait Urbain. Othon de Brunswick, époux de la reine, Robert d'Artois, mari de la duchesse de Durazzo, une foule de barons et de chevaliers napolitains avaient fait, à la fin d'octobre, le voyage de Fondi pour

[1] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 350.— Il est question dans les mêmes comptes, à la date du 6 mars, d'un certain Guillaume « de Luco », envoyé à Nimes, vers le duc d'Anjou, par le cardinal d'Embrun et par le Camérier. Les mêmes envoient au duc, à Toulouse, le 11 avril, un nommé Florimond « pro certis et arduis dicte Camere negociis ».

[2] G.-B. Carinci, *Lettere di Onorato Caetani* (Roma, 1870, in-8°), p. 119.

[3] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351 (à la date du 31 janvier 1379).

Digitized by Google

assister au couronnement de Robert de Genève[1]. Le comte de Caserte lui prêtait 9,047 florins [2], et dans les registres de suppliques présentées à Clément VII, j'ai relevé des noms tels que celui du comte d'Eu [3] ou de Marie de Bourbon, impératrice de Constantinople[4].

La situation n'était point aussi prospère, tant s'en faut, dans le reste de la Péninsule. Les Italiens, en général, fort satisfaits des résultats du premier conclave, et peu disposés à approfondir les causes de nullité relevées contre l'élection d'Urbain VI, ne voyaient dans la défection du sacré collège qu'une nouvelle preuve de la perfidie et de l'incorrigible orgueil des cardinaux « ultramontains ». Mais ce qui contribuait à leur rendre Robert de Genève particulièrement odieux, c'était le souvenir des massacres de Césène. Triste page, en effet, dans la vie d'un prélat chez qui rien ne révèle une cruauté native. Légat dans les Romagnes, alors que toutes les villes, les unes après les autres, se révoltaient contre l'Église, il avait cru pouvoir compter sur la fidélité des Césénates. Les routiers venus de France et entretenus à la solde du pape s'étaient chargés de lasser par leurs intolérables exigences la patience des habitants. Un soulèvement général, survenu le 1er février 1377, eut pour conséquence la mort de plusieurs centaines de « Bretons » et l'expulsion des autres. Après la seconde journée de bataille, le légat, qui, de la citadelle, assistait, non sans terreur, à la défaite de ses troupes,

[1] *Clementis VII antipapæ electio et diuturni Schismatis origo* (ms. de Rome, Bibl. Vallicelliane, I, 39, fol. 22). Cfr. le discours mis par Froissart dans la bouche de la reine Jeanne (éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 150-153).

[2] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351 (à la date du 9 février 1379). — Le comte de Caserte fut, ainsi que Nicolas Spinelli et François, évêque de Cajazzo, englobé dans les poursuites exercées par ordre d'Urbain VI (bulle du 28 juin 1379 : Bibl. du Vatican, ms. lat. Vat. 6330, fol. 141 v°).

[3] Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 210 r° et 214 r°. — Il n'est pas jusqu'à l'ambassadeur vénitien à la cour de Naples, Daniel Cornaro, qui ne suive l'exemple général et ne présente des suppliques à Clément VII ; la réponse de celui-ci porte la date du 22 novembre 1378 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars II, fol. 184 r°).

[4] Détail curieux : deux actes dressés pour cette princesse, à Naples, les 6 et 7 septembre 1379, et rédigés par le même notaire (un clerc du diocèse d'Évreux) portent, l'un la mention du pontificat de Clément, l'autre la mention du pontificat d'Urbain (L. de Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 375).

Digitized by Google

commit la faute d'appeler la compagnie de Jean Hawkwood, déjà fameuse par les excès qu'elle avait commis à Faënza. Ce fut, à partir du 3 février, dans les rues et hors des murs de Césène, une horrible boucherie, à laquelle Robert de Genève ne sut, ou ne voulut point s'opposer. Les Florentins, comme bien on pense, exploitèrent l'indignation causée par ces atrocités, et représentèrent sous les couleurs les plus sombres, mais aussi, je veux le croire, les plus outrées, le rôle à la fois fourbe et sanguinaire du cardinal-légat[1]. Quoi qu'il en soit, le Schisme survenant au bout de dix-huit mois, la réputation de Robert de Genève, attaquée par les partisans aussi bien que par les adversaires du saint-siège, demeura gravement endommagée, et c'eût été folie de sa part que d'espérer réduire autrement que par la force les populations de la Haute-Italie.

Telle n'était point son ambition : c'est bien à grands coups d'épée qu'il entendait reculer les limites de son obédience, et tout d'abord s'assurer de Rome.

Rome n'était point tout entière tombée au pouvoir d'Urbain VI. Le Château-Saint-Ange continuait d'abriter une troupe valeureuse de soldats étrangers, par conséquent clémentins, qui, sous les ordres de deux dauphinois, Pierre Gandelin et Pierre Rostaing, bravaient les assauts des habitants, faisaient pleuvoir les projectiles sur les maisons du Borgo et réduisaient Urbain VI à se réfugier dans le Trastévère[2].

[1] *Cronaca Riminese* (Muratori, t. XV, c. 917) ; *Annales Mediolanenses* (*ibid.*, t. XVI, c. 764) ; *Cronicon Estense* (*ibid.*, t. XV, c. 503) ; P. de Gazata, *Chronicon Regiense* (*ibid.*, t. XVIII, c. 87) ; N. de Donato, *Cronica Sanese* (*ibid.*, t. XV, c. 253) ; *Annales Bonincontri* (*ibid.*, t. XXI, c. 26) ; Th. de Niem, *de Scismate libri tres* (édit. Erler, p. 125) ; Sozomène, *Speculum historiale* (Muratori, t. XVI, c. 1099) ; lettres des Florentins (Canestrini, *Archivio storico italiano*, 1re série, t. XV, p. XLVI) ; G. Gori, *l'Eccidio di Cesena*, (*ibid.*, nouvelle série, t. VIII, 2e partie, p. 11) ; cfr. Gherardi, *la Guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI* (*ibid.*, 3e série, t. V, 2e partie, p. 105 ; t. VIII, 1re partie, p. 280), et la scène dramatique publiée par G. Gori (*loc. cit.*). — Baluze (*Vitæ paparum*, t. I, c. 1085) a tenté de réhabiliter Robert de Genève : ses arguments sont faibles. D'autre part, les historiens modernes oublient trop volontiers que tous les récits détaillés du massacre de Césène émanent d'ennemis du cardinal (cfr., par exemple, G. Temple-Leader et G. Marcotti, *Giovanni Acuto, storia d'un condottiere*, Firenze, 1889, in-8o, p. 94).

[2] *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV, c. 260) ; Th. de Niem, *de Scismate libri tres* (éd. Erler), p. 30 et 38. — Quelques prélats français titulaires d'évêchés italiens, tels que les évêques de Montefiascone et d'Orviéto (Pierre Bohier) suivirent le parti de Clément VII, et furent immédiatement

Digitized by Google

D'autre part, Clément VII disposait d'un certain nombre de mercenaires ou d'alliés qui se tenaient à distance, mais qui, à un moment donné, pouvaient faire converger leur action vers Rome. Au nord, c'était François de Vico : sa ville de Viterbe, servait habituellement de base d'opérations à des bandes de routiers qui, de là, rayonnaient dans toutes les directions, un jour pour s'emparer de cinquante habitants de Corneto, un autre jour pour prendre et piller Fabriano, une fois même pour capturer, jusque sous les murs de Rome, douze mille têtes de bétail [1]. Au sud, un membre de la grande famille Orsini, Giordano, seigneur de Marino, commandait, avec une troupe soldée par Clément VII [2], les défilés des monts Albains. Je laisse à penser de quels bienfaits la reconnaissance du pape payait de tels services : les fiefs de Genzano et de Némi [3], les châteaux de Larino et de Sant'Elia, d'autres terres provenant de la dépouille des couvents romains de San Spirito, de Sainte-Anastasie ou de Saint-Paul-hors-les-Murs ne tardèrent pas à passer aux mains de Giordano [4]. A l'embouchure du Tibre, Clément VII entretenait une flottille qui interceptait les communications [5]. Enfin, plus en arrière, à Traetto, à Capoue, et jusqu'à Naples, s'échelonnaient des troupes breton-

poursuivis et déposés par Urbain VI (bulle datée du 28 juin 1379, à Sainte-Marie-au-Trastévère, et adressée à deux frères Prêcheurs : Bibl. du Vatican, ms. lat. Vat. 6330, fol. 141 v°; cfr. Ughelli, *Italia sacra*, t. I, c. 985 et 1474).

[1] *Cronaca di fra Francesco di Andrea da Viterbo*, dans l'*Archivio storico per le Marche e per l'Umbria*, t. IV (1888), p. 317. — Niccola della Tuccia, dans les *Cronache e statuti della città di Viterbo* publiés par Ignazio Ciampi (Firenze, 1872, in-fol.), p. 39. — *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV, c. 261).

[2] A la date du 31 décembre 1378, Clément VII fait payer à Giordano Orsini la solde de trente lances et de cent hommes de pied. (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351.)

[3] Bulle du 2 décembre 1378. (Ratti, *Storia di Genzano*, app., p. 104 ; cité par Gregorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, t. VI, p. 590.)

[4] Bulles du 3 décembre 1378. (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 89 v°.) Cfr. Th. de Niem, *de Scismate* (éd. Erler), p. 30. — D'après Gregorovius (t. VI, p. 591), Giordano aurait traité avec les Romains dès le mois de février 1379.

[5] Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351. Le 3 mars 1379, payement de 77 florins « pro XXXVIII salmatis panis emptis de mandato [domini nostri] ad portandum apud Gaietam, pro galeis domini nostri que nuper venerunt de faucibus Rome pro levandis victualibus, ut ibi cicius revertantur, et pro loquerio XXVIII saumariorum qui portaverunt dictum panem apud Gaietam ». Autre payement de 8 florins fait, le même jour, au capitaine

Digitized by Google

nes, gasconnes ou languedociennes, que Clément VII avait eu soin de retenir à son service[1] : vétérans des guerres de Romagne, vainqueurs du Ponte Salario, chefs de bandes renommés par leur vaillance, parmi lesquels il suffira de nommer Jean de Malestroit, Sylvestre Budes, Pierre de la Sagra[2], Bernardon de la Salle. Que ce dernier tombe malade au camp de Traetto : le pape veille à ce qu'il boive du vin de son pays[3]. Telle est sa sollicitude pour les chefs de routiers. Il leur a donné d'ailleurs comme généralissime un de ses propres neveux, le franc-comtois Louis de Montjoie[4], qui, décoré du titre de « maréchal du pape et de la cour de Rome[5] », reçoit, le 4 février 1379, avec quelques centaines de florins, l'ordre de marcher au secours de la garnison du Château-Saint-Ange[6].

Quelles que fussent les forces dont ils disposaient, Clément VII et ses cardinaux paraissent avoir été, somme toute, assez peu

Regnauld de Gaëte, « pro conducendo IV squiffos sive parvas barchas quas conduci ordinaverunt capitanei galearum domini nostri pro intrando fauces Rome ad transeundum gentes armorum domini nostri ultra Tiberim, cum aqua ibi sit parva, quod galee dictas fauces intrare non audent ».

[1] A la date du 31 janvier 1379, je relève dans les comptes de Clément VII un payement de 36,000 florins fait aux gens d'armes du pape. Les sommes sont ainsi réparties entre les diverses garnisons : 3,000 florins à Capoue, 3,000 à Naples et 30,000 à Traetto. (*Ibid.*)

[2] *Ibid.*, fol. 24 r°, et *Introitus et exitus*, n° 350 (à la date du 21 avril 1379). — Jean de Malestroit et Pierre de la Sagra sont au nombre des schismatiques qu'Urbain VI, dans sa bulle du 29 novembre 1378, dénonce à la vengeance des chrétiens orthodoxes (Raynaldi, t. VII, p. 362). Le pape englobe plus tard dans les mêmes poursuites Sylvestre Budes, Bernardon et Guilhonnet de la Salle. (Bulle du 28 juin 1379 : Bibl. du Vatican, ms. lat. Vat. 6330, fol. 141 v°.) — Cfr. diverses suppliques présentées à Clément par Sylvestre Budes et par Pierre de la Sagra. (Arch. du Vatican, *Liber supplicat. Clém. VII antip.*, anni I pars II, fol. 35 v° et 38 v°.)

[3] *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 24 r° (à la date du 5 janvier 1379). J'ai relevé dans le même registre, à la date du 20 janvier, un payement de 3,392 florins 2 livres 10 sols 2 deniers fait au même Bernardon pour arriéré de solde. Ces détails sont à joindre à ceux qu'a fait connaître M. Durrieu dans son intéressante biographie de Bernardon (*les Gascons en Italie*, Auch, 1885, in 8°).

[4] A. Figlio, *Istoria Padovana* (Muratori, t. XVII, c. 264). Cfr. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 24 r° (aux dates du 30 décembre 1378 et du 5 janvier 1379). — On peut consulter sur ce personnage l'étude toute récente publiée par M. J. Meynier dans les *Annales franc-comtoises* (juillet-août 1891), p. 242.

[5] Montjoie prend déjà ce titre dans une supplique présentée à Clément VII dont la réponse est datée du 22 novembre 1378. (*Liber supplic. Clem. VII antip.*, anni I pars II, fol. 36 r°.)

[6] *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 34 r°.

Digitized by Google

rassurés. Avaient-ils conscience de la répulsion qu'ils inspiraient à la masse du peuple ? Redoutaient-ils les effets de la croisade prêchée contre eux par ordre d'Urbain VI [1] ? La perte du château de Césène, que son capitaine clémentin avait vendu au cardinal de Bologne [2], et la défaite de Carpineto avaient-elles ébranlé leur confiance dans les gens d'armes « d'outre-monts [3] » ? Ou plutôt la nouvelle qu'Urbain VI venait de prendre à sa solde Alberigo de Barbiano et la compagnie italienne de Saint-Georges ne leur faisait-elle pas appréhender un mouvement offensif de l'ennemi vers le sud [4] ? L'envoi d'un écuyer de Clément VII vers cette célèbre compagnie, sans doute dans l'espoir d'acheter sa neutralité, tendrait à confirmer cette dernière hypothèse [5].

A vrai dire, le départ de Clément VII et de sa cour pour Sperlonga, château situé à peu de distance de Gaëte, sur une colline en vue de la Méditerranée, me paraît devoir être attribué à quelque raison de santé plutôt qu'à la crainte de l'ennemi [6]. Ce trajet se fit au grand jour, avec une certaine pompe ;

[1] Le cardinal de Padoue arrive à Pise le 19 février 1379 ; il y prêche dans le Dôme, avec succès, contre Clément, puis se dirige vers Lucques. (*Croniche di Pisa*, dans Tartini, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, col. 783.) Un frère Prêcheur envoyé par Urbain VI prêche à Bologne, le 24 avril, la croisade contre l'antipape, mais il récolte peu d'argent. (*Cronaca di Bologna*, dans Muratori, t. XVIII, col. 519.)

[2] *Cronaca di Bologna*, loc. cit.

[3] D'après une lettre de Rinaldo Orsini, les troupes d'Urbain VI battirent à Carpineto, le 5 février 1379, les « Gascons » et les gens du comte de Fondi ; elles en tuèrent plus de cent, en prirent plus de cent soixante, et le pays demeura au pouvoir d'Urbain VI. (L. Fumi, *Notizie officiali sulla battaglia di Marino dell' anno 1379*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VII, 1886, p. 8.)

[4] *Cronaca Sanese* (Muratori, t. XV, c. 259) ; *Annales Mediolanenses* (*ibid.*, t. XVI, c. 772) ; Ercole Ricotti, *Storia delle compagnie di ventura in Italia* (Torino, 1844, in-8°), t. II, p. 175.

[5] Il est question de cette démarche, dans les comptes de Clément VII, à la date du 18 mars et à la date du 14 avril 1379 : je ne sais s'il faut comprendre que la tentative a été renouvelée ou simplement ajournée. (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 46 r° et 54 r°.)

[6] Clément VII paraît avoir souffert de la fièvre pendant son séjour à Fondi (*Clementis VII antipapæ electio et diuturni Schismatis origo*, ms. de Rome, Bibl. Vallicelliane, I, 39). Quant à la version donnée par Walsingham (*Historia Anglicana*, édit. Riley, t. I, p. 393), suivant laquelle Clément VII se serait enfui à Sperlonga en recevant la nouvelle de la défaite de Marino, elle ne supporte pas l'examen : le pape résidait à Sperlonga depuis un mois, quand fut livré le combat dont parle le chroniqueur anglais.

Digitized by Google

23 florins[1] 18 sols 8 deniers furent jetés au peuple sur le passage du Pape (30 mars 1379)[2].

Il n'en est pas moins vrai que les comptes pontificaux se rapportant au séjour de Clément VII à Sperlonga témoignent de quelque inquiétude. Des sentinelles au nombre de douze ou quinze montent la garde, chaque nuit, sur les murs du château. Les portes inutiles, les fenêtres pouvant favoriser l'introduction de l'ennemi sont condamnées ou bouchées. Le 18 avril, on amène de Gaëte trois bombardes avec leurs munitions. Du bois coupé dans le voisinage sert à construire une palissade du côté des rochers. Il est question de surélever en charpente une tour de pierre inachevée et de faire aménager une sorte de parapet au-dessus de la muraille. D'autre part, on va jusqu'à envoyer, le même jour (le 14 avril), deux messagers au comte de Fondi, et l'on ne cesse d'expédier des courriers à Marino : c'est là que se sont avancées les troupes de Montjoie ; c'est là que doit se décider le sort des deux armées[3].

L'ambassadeur de Louis d'Anjou dont j'ai parlé plus haut parvint sans doute auprès de Clément VII dans cet instant critique. Le moment, on en conviendra, n'était point mal choisi pour rappeler au souverain pontife les services déjà rendus, en réclamer la récompense et surtout poser les conditions d'une assistance plus efficace, dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

On s'entendit, cela va sans dire. La question pécuniaire fut en partie réglée par une bulle du 20 avril, qui ne paraît point connue[4]. Elle concédait à Louis d'Anjou le droit de lever à son

[1] Le florin de chambre usité dans les comptes de la Chambre apostolique est d'un quinzième environ plus faible que le franc d'or.

[2] Les comptes pontificaux révèlent ces détails et fournissent la date précise du déplacement : « Die penultima dicti mensis, dominus noster papa recessit de Fundis et ivit apud Speluncam, Gaietane diocesis. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 46 r°.)

[3] *Ibid.*, fol. 54 r°, 58 r°, 59 v°, 61 v°, 62 v° et 63 r°.

[4] Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 219 r°. — Je n'en donne ici que le préambule : « Dum preclara devotionis et fidei merita quibus tam tu quam carissimus in Christo filius noster Carolus, rex Francorum illustris, Romanam ecclesiam reveremini, illius vos semper beneplacitis coaptando, dumque laudabilia tua ac ipsius regie Celsitudinis studia, quibus jugiter elaboratis ut catholicam fidem protegatis, ac partes et terras Occitanas et ducatum Aquitanum, in regno Francie consistentes, ac ecclesias et personas [ecclesiasticas] existentes in illis in pacis amenitate conservetis, diligenter attendimus, affectu paterne caritatis inducimur ut tibi reddamur in tuis oportu-

Digitized by Google

profit, durant trois ans, les décimes ecclésiastiques du Languedoc et des parties de la Guyenne *qui étaient déjà, ou qui seraient, par la suite, soumises à la domination française.* Formule bonne à retenir : elle indique chez Clément VII l'intention bien nette de ratifier toutes les conquêtes passées ou futures du roi de France en Guyenne. En revanche, il était stipulé que tout impôt levé sur le clergé dans les mêmes provinces cesserait d'avoir cours. Rien, d'ailleurs, dans cette bulle, qui pût faire soupçonner la conclusion d'un marché entre Louis et Clément : le pape ne faisait d'allusion qu'à la piété de Charles V et à celle de son frère, à la protection que l'un et l'autre étendaient sur le clergé du midi et aux dépenses qu'imposait à Louis la défense de ces contrées.

L'attention des historiens s'est jusqu'ici concentrée sur une autre bulle, datée du 17 avril, beaucoup plus curieuse en effet, et qui fait connaître tous les projets mystérieusement concertés entre Clément VII et le duc d'Anjou [1].

Louis mettait son épée au service du saint-siège ; mais il le faisait dans des conditions très particulières.

Il allait devenir roi — il l'était déjà : la bulle lui décernait ce titre, — roi vassal du saint-siège, comme les souverains de Sicile. Ses états, taillés dans les propres domaines de l'Église, recevaient, on ne sait trop pourquoi, la dénomination singulière de royaume d'Adria [2]. Ils comprenaient les villes et territoires de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, la Romagne, la province

nitatibus, et presertim illis per que, sicut pie satagis, terris, partibus, ducatui et personis predictis tranquillitas optata proveniat, liberales. Nuper siquidem, pro parte tua, fuit propositum coram nobis et venerabilibus fratribus nostris S. R. E. cardinalibus quod, pro defensione et tuicione parcium, terrarum et ducatus predictorum magna te oportuit et oportet subire onera expensarum. Quare, pro parte tua, nobis fuit humiliter supplicatum ut tibi, pro faciliori supportacione expensarum et onerum predictorum,... aliquo ecclesiasticorum proventuum auxilio providere de benignitate apostolica dignaremur... » — A la suite, autre copie de la même bulle, avec adresse aux cardinaux Anglic Grimoard, Guillaume de Chanac et Hugues de Saint-Martial.

[1] Arch. nat., J 495, n° 2, fol. 10 ; Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, t. I, p. 239.

[2] « Sans doute parce que le nouveau royaume était situé sur les côtes de l'Adriatique. L'ancienne cité d'Adria en faisait partie, mais elle semble alors bien déchue pour avoir pu donner son nom à tout le royaume. » (P. Durrieu, *le Royaume d'Adria*, Paris, 1880, in-8°, p. 12.)

Digitized by Google

de Massa Trabaria, la Marche d'Ancône, Pérouse, Todi et le duché de Spolète : vaste contrée à cheval sur la chaîne des Apennins et baignée, sur une longue étendue de côtes, par la mer Adriatique. En principe même, la donation paraissait porter sur toutes les terres que possédait l'Église en Italie ; puis, on faisait exception (mais exception seulement, la chose a son importance) pour le patrimoine de Saint-Pierre en Toscane, pour la ville et le territoire de Rome, pour les provinces de Sabine, de Maritime et de Campanie, enfin pour le royaume de Naples.

Somme toute, le pape se réservait un état flanqué au nord et au sud de deux royaumes feudataires : royaumes qui se faisaient contrepoids, sans pouvoir toutefois ni se heurter, ni se confondre. A cet égard, la bulle multipliait les précautions : les deux souverains de Naples et d'Adria n'avaient la permission de se combattre ni directement, ni indirectement, un arbitrage pontifical devant, en cas de différend, régler les questions litigieuses. D'autre part ils ne pouvaient, ni eux ni leurs héritiers, se succéder réciproquement, *cum non expediat Romanæ Ecclesiæ feuda in unam personam uniri* : Clément VII n'entendait point faire, aux dépens du saint-siège, l'unité de l'Italie.

La bulle était, du reste, visiblement copiée sur celle du 28 juin 1265, par laquelle Clément IV avait fait don du royaume de Sicile à un autre fils de France, au chef d'une autre maison d'Anjou, à Charles Ier, frère de saint Louis [1]. C'était la même obligation de prêter hommage lige au saint-siège, de défendre ses possessions, de lui payer un cens de 40,000 francs et, tous les trois ans, d'offrir au pape un palefroi blanc en signe de vassalité. C'était la même interdiction de cumuler la souveraineté de l'Allemagne ou de la Lombardie, d'acquérir même une terre, de gouverner une ville, d'exercer un commandement dans les provinces réservées au saint-siège.

Autre similitude : le royaume d'Adria devait être conquis à la pointe de l'épée. Si les états de l'Église refusaient de reconnaître l'autorité de Clément VII, ce n'était point pour accepter un maître de sa main. Une expédition s'imposait. On fixait donc au duc d'Anjou un délai de deux ans : si, deux mois après

[1] Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, p. 220.

Digitized by Google

l'expiration de ce terme, Louis n'avait point opéré sa descente en Italie ou envoyé, du moins, un général qui, au jugement du pape, fût capable de diriger convenablement l'entreprise, l'inféodation du 17 avril 1379 demeurait nulle de plein droit.

Il allait donc être réalisé, ce rêve qui hantait, depuis plusieurs années, l'imagination de Louis d'Anjou. Le sceptre longtemps entrevu dans la direction des Baléares était demeuré insaisissable : un autre plus riche apparaissait du côté de la mer Adriatique, et le duc semblait n'avoir qu'à étendre la main pour se l'approprier. Heureux schisme qui réduisait l'Église à se laisser sauver par le frère de Charles V, et qui procurait à ce prince, épris de grandes aventures, la rare fortune d'être à la fois champion du souverain pontife et conquérant pour son compte !

Plaignons toutefois le pape, qui eut le triste courage de sceller l'aliénation d'une partie des domaines de l'Église pour s'assurer la victoire sur son compétiteur. Lui-même paraît avoir eu conscience de la gravité de cette défaillance, si peu conforme aux traditions léguées par ses prédécesseurs [1]. Il n'eut garde de consulter les membres du sacré collège ; et cependant la formule, ici bien mensongère, « *de fratrum nostrorum consilio et assensu,* » fut insérée dans le dispositif de la bulle, comme pour rappeler que, suivant les règles de droit les plus élémentaires, tout acte aliénant une portion du domaine de l'Église devait être passé en consistoire. Clément VII avoua plus tard que la bulle de Sperlonga, « faite en hâte et soudainement, sans délibération et sans conseil, et en un lieu où lui et les siens étaient continuellement en péril de leurs états et personnes », contenait « moult de notables fautes [2]. »

En attendant que l'intervention armée du duc d'Anjou pût se produire, la situation du parti clémentin empirait de jour en jour.

La garnison du Château-Saint-Ange avait tenu bon jusque-là en dépit de l'acharnement des Romains, dont l'artillerie battait

[1] D'après Villani (lib. X, cap. CXCVI et CCXI), Jean XXII aurait eu à repousser une demande analogue présentée par Philippe VI au nom de son frère Charles de Valois. (Cfr. H.-Fr. Delaborde, *l'Expédition de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888, in-4°, p. 10 ; P. Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891, in-8°, p. 393.)

[2] P. Durrieu, *le Royaume d'Adria*, p. 30 et 33.

Digitized by Google

constamment les murs de la forteresse, et qui poussaient la barbarie jusqu'à couper parfois les mains des clémentins qu'ils faisaient prisonniers [1]. Cependant un siège de six ou huit mois avait fini par épuiser les approvisionnements du Château. Clément VII, plein de sollicitude, avait autorisé pendant le carême, les gens de la garnison à user d'aliments gras [2] : mais, gras ou maigres, les aliments leur faisaient dès lors totalement défaut. D'autre part, le secours promis ne paraissant point à l'horizon, il fallut capituler (27 avril 1379) [3]. Urbain VI eût bien voulu demeurer maître du Château-Saint-Ange : mais les Romains se le firent livrer. Ils y entrèrent, enseignes déployées, le 30 avril, de grand matin [4], et en commencèrent aussitôt la démolition [5].

Cette même journée du 30 avril n'était point achevée qu'un autre succès, plus éclatant encore, avait mis le comble au triomphe des partisans d'Urbain [6].

Louis de Montjoie, le commandant en chef des troupes clémentines, chargé de débloquer et de ravitailler le Château-

[1] Le 14 septembre 1379, le trésorier de Clément VII paie 16 florins « Johanni Chipiano, qui in guerra Castri Sancti Angeli perdidit ambas manus », et 10 florins « Jacobo Florentini, alias Fauconier, de Leodio, qui in guerra Castri Sancti Angeli contra Romanos perdidit unam manum ». Le 12 novembre 1379, le même trésorier de Clément VII paie 21 florins 24 sols « Guillelmo Fauconerii et Johanni de Leconberry, qui fuerunt capti per Romanos dum servirent in Castro Sancti Angeli, et per eos fuerunt eis manus amputate. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 26 r° et 42 v°; cfr. *ibid.*, fol. 51 v°.)

[2] Bulle du 8 février 1379. (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 93 v°.)

[3] L. Fumi, *Notizie officiali...*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VII (1886), p. 9.

[4] *Ibid.*, p. 6 et 9. — Cette date est confirmée par un mémoire qu'Urbain VI fit adresser à Charles V : « Item quod die sabbati ultima aprilis Castrum Sancti Angeli... in manibus dicti domini nostri Urbani et populi romani fuit omnino expeditum. » (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. 33, fol. 132.)

[5] Th. de Niem, *de Scismate libri tres* (édit. G. Erler), p. 30, 38 et 39. — Gregorovius, *op. cit.*, t. VI, p. 594.

[6] La date du 30 avril est fixée, sans doute possible, par la publication de M. L. Fumi. Les historiens jusqu'ici ont adopté les dates du 28 (P. Durrieu, *le Royaume d'Adria*, p. 13) ou du 29 avril (Mansi, dans les *Annales ecclesiastici* de Raynaldi, t. VII, p. 382 ; Gregorovius, t. VI, p. 592 ; P. Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 132 ; G. Erler, *Th. de Nyem de Scismate libri tres*, p. 38, 39 ; C. Cipolla, *Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530*, Milano, 1881, in-4°, p. 184).

Digitized by Google

Saint-Ange, s'était borné à établir son quartier général autour de Marino. De là, ses incursions fréquentes dans la campagne romaine troublaient singulièrement la sécurité des *contadini*. Urbain VI finit par donner ordre à Alberigo de Barbiano de marcher contre lui. D'après le récit d'un chroniqueur dont les historiens modernes se sont généralement inspirés [1], Alberigo sortit de Rome, un soir, à la tête de sa compagnie, après avoir reçu la bénédiction du Saint-Père, et s'en alla camper à peu de distance de Marino. Mais il résulte d'un récit fait le jour même de la bataille que, le 30 avril au matin, la compagnie de Saint-Georges se trouvait encore non loin de Tivoli, près du Ponte Lucano [2] : elle venait sans doute du nord et n'avait point traversé Rome. Alberigo, coupant en biais la campagne romaine, s'avança donc dans la direction de l'ennemi. La petite armée ne comptait pas plus de deux cent quarante lances [3], divisées en trois troupes, sans compter l'infanterie, qui remplissait, avec les bagages [4], l'intervalle entre les deux premiers escadrons. A son approche, Louis de Montjoie, dont les forces s'élevaient au plus à cinq ou six cents lances [5], divisa également son armée en trois corps, et en partagea le commandement avec Sylvestre Budes et Bernardon de la Salle : la Bretagne et la Gascogne, représentées chacune par son plus vaillant capitaine [6]. Le résultat des premières charges fut tout à l'avantage de Montjoie ; il rompit l'avant-garde des troupes urbanistes, commandée par Galéas de'Pepoli, et entama l'infanterie, qui venait en seconde ligne. Mais, à ce moment, Alberigo avec le reste de sa cavalerie, prit

[1] A. Gataro, *Istoria Padovana* (Muratori, t. XVII, c. 277).

[2] L. Fumi, *Un nuovo avviso della battaglia di Marino*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. VII (1886), p. 58.

[3] On ne saurait trop se méfier des chiffres fournis par les chroniqueurs : la *Cronaca Riminese* parle d'une armée de mille lances. (Muratori, t. XV, c. 920.)

[4] Le texte édité par M. L. Fumi doit porter ici « salma » ou « sagma », et non « salmas », qui n'a point de sens.

[5] Lettre du 30 avril (L. Fumi, *Un nuovo avviso...*) ; *Chronicon Estense* (Muratori, t. XV, c. 503) ; *Diario d'anonimo Fiorentino* (*Documenti di storia italiana*, t. VI), p. 396.

[6] Gataro nomme Pierre de la Sagra à la place de Sylvestre Budes. Mais le témoignage du *Chronicon Estense* est ici préférable : il est d'accord avec la lettre du 30 avril et avec celle du Ier mai (L. Fumi *Notizie officiali...*, p. 9).

Digitized by Google

hardiment l'offensive et, à la suite d'un combat acharné, demeura maître du champ de bataille. Trois cents ennemis tués, autant de prisonniers, parmi lesquels plus de cinquante capitaines [1] et les trois chefs, Louis de Montjoie, Sylvestre Budes, Bernardon de la Salle, cinq cents chevaux capturés [2], c'en était assez pour couvrir de gloire et combler de richesses la compagnie de Saint-Georges [3].

Le chroniqueur qui nous a raconté le départ d'Alberigo nous fait assister de même à sa rentrée triomphale : lui et son second, Galéas de'Pepoli, traînant derrière eux leurs adversaires captifs, dont les bannières ont été renversées en signe de défaite, viennent se prosterner aux pieds du pape Urbain, qui les arme chevaliers le soir même de la bataille [4]. Malheureusement, ici encore, André Gataro est en contradiction avec les pièces originales. Le lendemain de la victoire, les délégués romains sur le fait de la guerre ne connaissaient encore les détails du combat que par une lettre d'Alberigo [5] : il est évident que le condottière avait couché sur le champ de bataille. Je ne conteste pas toutefois l'allégresse des Romains, ni la reconnaissance d'Urbain VI. Un spectacle touchant fut de voir le pontife guidant nu-pieds une procession jusqu'au tombeau des Apôtres [6].

Il n'en est pas moins vrai que les pièces officielles récemment mises au jour réduisent notablement les proportions

[1] Ce sont les chiffres officiels fournis par les vainqueurs : ils sont donnés dans les deux lettres du 30 avril et du 1er mai qu'a publiées M. Fumi.

[2] La *Cronica Sanese* dit : « plus de sept cents » ; le *Diario d'anonimo Fiorentino :* « huit cents » ; la *Cronaca Riminese :* « plus de douze cents ». (Muratori, t. XV, c. 263 et 920 ; *Monumenti di storia italiana*, t. VI, p. 396.)

[3] Cfr. la lettre de félicitations adressée par les Florentins à la compagnie de Saint-Georges. (Gregorovius, *op. cit.*, t. VI, p. 593.)

[4] A. Gataro (*Istoria Padovana*, c. 277), et, d'après lui, Collenuccio (*Compendio della storia di Napoli*), Canestrini (*Documenti per servire alla storia della milizia italiana*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XV, p. 71), E. Ricotti (*op. cit.* p. 175), Gregorovius (*op. cit.*, t. VI, p. 593), P. Durrieu (*les Gascons en Italie*, p. 132), etc.

[5] En faisant part de la victoire aux habitants d'Orviéto, ils on soin d'ajouter : « Prout ex litteris capitanei dicte Societatis ytalice S. Georgii nobis directis ingnotuit. » (L. Fumi, *loc. cit.*)

[6] Raymond de Capoue (Raynaldi, t. VII, p. 383) ; lettres de sainte Catherine de Sienne (édit. Cartier, t. I, p. 227 et 390).

Digitized by Google

du combat de Marino [1]. Il est également certain que l'armée de Montjoie n'a pas été, comme on l'a prétendu, entièrement anéantie. Les éclaireurs clémentins envoyés à sa recherche [2] en retrouvèrent d'importants débris sur la voie Appienne, en avant de Vellétri, à Cisterna di Roma, et même à Marino. Clément fit bien vite parvenir 4,000 florins à ces bretons, gascons ou autres qui avaient eu le mérite de ne point se laisser prendre et de ne pas se faire tuer. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il y joignit une somme de 5,000 florins pour des gens d'armes appartenant à la compagnie de Saint-Georges, et qui déjà, paraît-il, avaient passé à son service, ou qui allaient le faire incessamment [3]. Ainsi, huit jours à peine après le combat de Marino, une partie des vainqueurs, alléchés par l'appât d'une solde plus forte ou par l'espoir d'un plus riche butin, se tournaient du côté des vaincus, tout prêts à croiser la lance avec leurs compagnons d'armes de la veille. Que voilà bien l'insouciance propre aux routiers du moyen âge, à quelque langue qu'ils appartiennent ! Mais que ces sentiments sont loin du noble patriotisme qu'on prête quelquefois aux vainqueurs de Marino [4] !

Bien que les restes de l'armée de Montjoie, renforcés de ce contingent et de cent autres lances italiennes [5], pussent encore, en opérant de concert avec Giordano Orsini et Onorato Caetani [6],

[1] Walshingham comptait au moins cinq mille partisans de Clément VII, tués à la bataille de Marino. — Cipolla (*op. cit.*, p. 184) parle d'une « immensa strage ».

[2] Voir aux Arch. du Vatican, dans le reg. des *Introitus et exitus* n° 351 (fol. 65 r°), un payement de 9 florins 29 sols fait, le 2 mai, « pro exploratoribus mittendis ad sciendum veritatem de gentibus armorum domini nostri, qui *(sic)* ruppte fuerant per illos de Societate Sancti Georgii. »

[3] « Traditi... Alderico de Interminellis, scutifero domini nostri, scilicet pro solvendo domino Jordano de Marino mille, Britonibus, Vasconibus et Normannis et aliis gentibus ultramontanis existentibus in Marino et Chisterna IV^M, et illis de Societate Sancti Georgii qui debent retineri ad servicium Ecclesie, sive de presenti sunt retenti, V millia... IX^M VIII^C XIII^XX VIII floreni Camere XXXI solidi X denarii. » (*Ibid.*, fol. 67 v°.)

[4] Cfr. Gregorovius, t. VI, p. 592, 593.

[5] Je relève à la date du 2 mai, dans les comptes de Clément VII, un payement de 2747 florins 18 sols 8 deniers « pro stipendiis centum lancearum italicorum de novo conducendorum duorum mensium, inter quos est unus de capitaneis Reynaudus de Connessang, dictus Tempeste ». (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 65 r°.)

[6] Le 8 mai, Clément VII fait passer 1894 florins 37 sols 4 deniers au comte de Fondi, pour qu'il puisse entretenir des troupes destinées à la

Digitized by Google

couvrir la route du Labour, Clément VII ne jugea point à propos d'attendre à Sperlonga l'attaque des troupes d'Alberigo [1]. Il s'embarqua, le 9 mai [2], à Gaëte [3], accompagné de trois cardinaux (Pierre Flandrin, Guillaume Noëllet et Nicolas Brancacci), sur une flotte composée de six galères et d'une galiote, qui, en moins de vingt-quatre heures, les conduisit à Naples [4].

Là, de nouveau déboires attendaient l'infortuné pontife. Non que la cour de Naples lui refusât les hommages dus au chef de

défense de ses terres (*ibid.*, fol. 71 r°). — Dès le 30 avril, on avait fait payer 947 florins 18 sols 8 deniers à Paul, fils de Luca Savelli, « pro ruppendo contra Romanos et tenendo gentes armorum ad faciendum guerram et defendendum terram suam ». — Cfr. *Cronaca Riminese* (Muratori, t. XV, c. 920).

[1] Dès le 2 mai, une barque armée est louée, par ordre de Clément VII, « pro eundo quesitum galeas Petri Bernardi et vicecomitis Rodi ». (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 351, fol. 65 r°.) Ce Pierre Bernaldez est un corsaire aragonais dont il est question dans la chronique portugaise de Fernand Lopez (*Cronica d'el rey D. Fernando*, dans *Collecção de livros inéditos de historia portugueza*, Lisboa, 1816, in-4°, t. IV, p. 367).

[2] La date exacte nous est encore ici fournie par les comptes du pape : « Die nona maii, dominus noster recessit de Spelunca, ante prandium, ad eundum apud Neapolim, ubi applicuit in crastinum, ante prandium.» (*Ibid.*, fol. 72 v°.)

[3] Est-ce alors que les habitants de Gaëte, se déclarant urbanistes, refusèrent de recevoir Clément ? (Cfr. la déposition de l'évêque de Todi, Raynaldi, t. VII, p. 384.)

[4] Ces détails et ceux qui vont suivre sont empruntés à une relation en langue latine, déjà plusieurs fois citée dans les pages qui précèdent, et que j'ai pu consulter, à Rome, dans le ms. I,39 de la Bibliothèque Vallicelliane. Je ne sache pas que les historiens de Naples en aient eu connaissance ; elle n'est point davantage mentionnée dans le mémoire de M. B. Capasso sur les *Fonti della storia Napoletana* (*Archivio storico per le provincie Napoletane*, 1re année, p. 598 et sq.). Le *Clementis VII, antipapæ, electio et diuturni Schismatis origo* (c'est le titre moderne de cette relation) fournit, sur une partie des événements de 1378 et de 1379, des renseignements précis dont j'ai eu plus d'une fois l'occasion de vérifier l'exactitude. C'est ainsi qu'il donne les dates exactes de la bataille de Marino et de l'arrivée de Clément VII à Naples, ce que ne fait presque aucun chroniqueur ; c'est ainsi encore qu'il mentionne fort à propos le second séjour de Clément VII à Sperlonga (du 13 au 22 mai 1379). Il est presque toujours d'accord avec les pièces originales, et aussi avec le fragment de journal napolitain publié, en 1880, par M. Attilio Hortis dans l'*Archeografo Triestino* (nouvelle série, vol. VI, fasc. IV) et réédité, l'année suivante, par M. B. Capasso dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane* (année VI, p. 333), journal d'ailleurs beaucoup moins détaillé. En ce qui concerne notre époque, l'autorité de cette relation est évidemment très supérieure à celle par exemple des *Giornali Napolitani* (Muratori, t. XXI, c. 1040), que Summonte (*Dell' historia della città e regno di Napoli*, Napoli, 1675, in-4°, t. II, p. 455) et d'autres historiens modernes suivent aveuglément.

Digitized by Google

l'Église. Le comte Chambrier vint en galiote à sa rencontre ; la reine elle-même l'attendait au seuil du château de l'Œuf, et, après lui avoir témoigné, ainsi que tous les princes, les respects accoutumés, le conduisit dans le château, où était préparé un repas [1]. Mais la ville était loin de partager les sentiments de la reine Jeanne à l'égard de Clément. Une critique imprudente proférée en pleine rue par un certain Philippe Frenario attira l'attention de quelque courtisan, qui riposta par un coup dirigé contre l'œil du bourgeois mécontent. Il n'en fallut pas plus pour que la population se soulevât. Tandis que les uns mettent au pillage les maisons dépendantes de l'archevêché, alors occupé par un prélat français, et le couvent de San Pietro ad Aram, dont le cardinal de Saint-Eustache était abbé commendataire, et qu'ils profitent même de l'occasion pour installer l'archevêque et l'abbé nommés par Urbain VI, d'autres se dirigent vers le château de l'Œuf en criant : « Mort à l'Antechrist ! Mort à Clément et à ses cardinaux ! Mort à la reine, si elle prend leur défense ! Vive le pape Urbain ! »

Trois jours après, Clément VII quittait piteusement la baie de Naples (13 mai 1379), et, avec ses trois cardinaux, ses six galères et sa galiote, s'en retournait à Sperlonga [2].

Il n'y fit point un long séjour. L'air de l'Italie n'était décidément pas favorable au pape et aux cardinaux « ultramontains ». Trop de peurs, d'avanies, d'émotions de toutes sortes avaient, depuis quatorze mois, empoisonné leur existence. Ils aspiraient à la tranquillité qu'on goûte sur les rives du Rhône. Le 22 mai, ils s'embarquèrent à destination de Marseille [3], laissant seulement derrière eux les deux nouveaux cardinaux Jacques d'Itri et Léonard de Giffone.

[1] Suivant la *Cronica Sanese* (Muratori, t. XV, c. 263), le clergé et l'archevêque de Naples seraient venus, croix en tête, au devant de Clément VII ; le peuple furieux aurait tué l'archevêque et les porteurs de croix. (Cfr. Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, c. 133.)

[2] Il paraît même être retourné à Fondi. Une bulle du 18 mai (Raynaldi, t. VII, c. 384) est datée de cette ville.

[3] Sur des galères envoyées de Marseille et d'Aragon. Ils avaient avec eux le corsaire aragonais Pierre Bernaldez. Serait-ce le même que Froissart (édit. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 154) appelle le comte de « Rokebertin », vaillant capitaine aragonais ? Cfr. *Vita Ii Clementis VII* (Baluze, *op. cit.*, t. I, c. 494) ; *Diarium Napolitanum* (*Archivio storico per le provincie Napoletane*, t. VI, p. 333) ; Fernand Lopez, *Cronica d' el rey D. Fernando*, p. 367.

Digitized by Google

L'Italie, cette fois, semblait bien perdue pour Clément VII. Le 18 mai, la reine Jeanne elle-même, faiblissant devant l'émeute, avait fait proclamer dans la ville et dans tout le royaume la légitimité d'Urbain VI [1]. Et, le 3 juin, une ambassade solennelle, composée des plus grands noms du royaume de Naples, monta sur deux galères armées pour aller déposer aux pieds du pape de Rome l'humble soumission de la reine [2].

C'était aussi le moment où sainte Catherine de Sienne, enflammée de la plus généreuse ardeur, plaçait tout son espoir, pour le rétablissement de l'unité de l'Église, dans la vaillance d'Alberigo. « Combattez, lui écrivait-elle, avec l'étendard de la très « sainte Croix... Soyez reconnaissant des bienfaits que vous « avez reçus de Dieu et du glorieux chevalier saint Georges, « dont vous portez le nom. Nous ferons comme Moïse : lorsque « le peuple combattait, Moïse priait, et pendant que Moïse priait, « le peuple triomphait [3]. » Effectivement Alberigo, avec l'aide des Romains, enleva la forteresse de Cisterna, qui appartenait à Giordano Orsini. Puis ce fut le tour de Marino et de Rocca di Papa. Giordano lui-même se soumit (3 juin). La route de Naples était ouverte et par terre et par mer [4].

A ce moment, le pape Urbain se flatte de toucher au but de ses désirs. L'Italie tout entière soumise à sa domination, son rival expulsé, la chrétienté en grande partie favorable à sa cause, c'est plus qu'il ne faut pour justifier les accents triomphants qu'on remarque dans son encyclique du 12 juin 1379 [5]. Que lui restait-il à faire pour rendre sa victoire à la fois complète et définitive ? Gagner l'adhésion de la France. Il crut un instant y parvenir :

[1] Le même jour, celui-ci avait désigné un nonce pour le royaume de Naples (Raynaldi, t. VII, c. 384).

[2] Notre relation latine nomme les comtes d'Ariano, de Belcastro et de Squillace et Hugues de San Severino. Le *Diarium Napolitanum* ajoute à ces quatre noms celui du comte de Nola, qui figure également dans le récit de l'évêque de Todi (Raynaldi, t. VII, c. 387) et dans une lettre du 4 juin, (L. Fumi, *Notizie officiali...*, p. 10).

[3] On a voulu établir que cette lettre était antérieure au combat de Marino. (E. Ricotti, *op. cit.*, t. II, p. 175.) Cfr. une note de Mansi, dans les *Annales ecclesiastici* de Raynaldi (t. VII, p. 382-383).

[4] L. Fumi, *Notizie officiali...*, p. 7 et 10. — Raynaldi, t. VII, c. 386. — Gregorovius, t. VI, p. 591.

[5] Raynaldi, t. VII, c. 386. — R. de Rivo, *Gesta Leodiensium* (édit. Chapeaville), t. III, p. 37. — Cfr. une lettre d'Urbain VI à Wenceslas, du 24 mai 1379, citée par Palacky (*Geschichte von Böhmen*, Prag, 1845, in 8°, t. III, 1re partie, p. 17).

Digitized by Google

j'ai retrouvé au Vatican un très curieux mémoire adressé par Urbain, vers cette époque, à Charles V, et destiné, dans sa pensée, à dessiller les yeux et à faire tomber les dernières objections du roi de France.

L'illusion fut grande, mais de courte durée. Les événements italiens prennent quelquefois aux yeux des papes une importance que les politiques étrangers parviennent difficilement à saisir. Les incidents de la petite guerre dont le massif des monts Albains venait d'être le théâtre ne pouvaient produire une émotion bien vive à la cour des Valois, où d'ailleurs on était loin de regretter les circonstances qui obligeaient Clément VII à réintégrer le séjour d'Avignon.

En ce qui concerne Louis d'Anjou, son zèle ne parut être aucunement refroidi. Le 7 mai, à Vincennes, il avait assisté, ainsi que le roi son frère, à l'assemblée du clergé de France qui, pleinement édifiée par les déclarations des cardinaux de Limoges, de Poitiers et d'Aigrefeuille, s'était prononcée en faveur de Clément. Le 15 mai (un dimanche), il avait paru sur un échafaud dressé en la place du Parvis, escortant les quatre cardinaux Jean de Cros, Guillaume d'Aigrefeuille, Jean de Malesset et Pierre de Barrière qui venaient proclamer, au pied des tours de Notre-Dame, l'avènement du même pape : curieuse manifestation dont le souvenir ne m'est parvenu que grâce à une copie anciennement faite par le chanoine Sarrazin sur un registre capitulaire aujourd'hui disparu [1].

Durant le même séjour à Paris [2], par conséquent avant de savoir la défection de la reine Jeanne, le duc d'Anjou lui adressa Robert Capon, l'un de ses chevaliers, qui voulait prendre du service dans les troupes royales ou dans celles de Clément. A cette occasion, il se répandit de nouveau en éloges sur la conduite de

[1] « Dominus Andegavensis cum quatuor cardinalibus fuit ad Ecclesiam pro annuntiando populo papam Clementem ; et fuit ante ymaginem factum quoddam eschaffault per carpentarios Regis ; et pro pulsatione facta in expectatione dictorum dominorum XXIV solidi. » (Arch. nat., LL 310, à la date du 15 mai 1379).

[2] Louis d'Anjou se trouvait encore à Viviers le 21 avril 1379 (D. Vaissete, t. IX, p. 870). Le 29, Nicolas de Mauregart, son trésorier, part de Paris pour aller à sa rencontre, à Montargis (Arch. nat., KK 242, fol. 106 r°). Le duc séjourna du 7 au 30 mai, soit dans son hôtel de la rue de la Verrerie, soit à Saint-Germain, soit à Vincennes.

Digitized by Google

Jeanne, qui, depuis le début du schisme, faisait, disait-il, l'admiration du roi et de tous les princes français. Il ne manqua point d'ajouter que Charles V était résolu à soutenir Clément VII avec la dernière énergie, et que lui-même comptait s'employer, dans la mesure de ses forces, au triomphe du pape légitime [1].

Plus tard, vers le mois de juillet, quand, retourné en Languedoc, il eût appris, de la bouche même du souverain pontife [2], la

[1] « Excellentissime principisse regine Jerusalem et Sicilie, consanguinee nostre carissime, Ludovicus, regis quondam Francorum filius, dux Andegavensis et Turonensis et comes Cenomanensis. Excellentissima principissa et consanguinea carissima, regalis vestre Celsitudinis successus felices audire cupientes, ipsam quesumus ut nos inde velit sepissime reddere certiores, quos prosperos faciat Omnipotens et votivos. Excellentissima principissa et consanguinea carissima, quantum certi de statu domini mei Regis et nostri sumus, Serenitatem vestram libenter audire illud idem, eidem Excellencie serie presencium innotescat ipsum dominum meum Regem nosque et suos liberos, per Dei gratiam, die date presencium frui prospera corporea sospitate. Serenissima principissa et consanguinea carissima, sincera devocio quam ad sanctam Ecclesiam Dei in suis perturbationibus quas huiusque sustinuit, prestantissima quoque juvamina que vestra Celsitudo sanctissimo Summo Pontifici et reverendissimis patribus Sacro Collegio (*sic*) cardinalibus efficaliter exhibuit, innumeras laudes sibi laudibus cumularunt. Unde vere, consanguinea carissima, apud Deum et Christi fideles est vestra Serenitas multipliciter collaudanda, et exinde merito vos collaudet dictus dominus meus Rex nosque et omnes principes hujus regni. Et ut tanto vestra Serenitas plus gaudeat tam fructuosa opera peregisse quanto se senserit pluribus coadjutoribus refulciri, ad vestre Serenitatis noticiam deducimus quod dictus dominus meus Rex partem summi pontificis predicti sustinet et decrevit virilissime sustinere. Et nos, ut debemus, ejus insequentes vestigia, dicto summo pontifici et eidem Ecclesie juvamina prestabimus, quantum possibilitas nostra se extendet. Serenissima principissa et consanguinea carissima, omnia nova parcium istarum Excellencie vestre, si placet, dilectus miles noster, Robertus Capon, lator presencium, explicabit. Idem vero Robertus, quem usus armorum edocuit, et in hiis se reddidit strenuum, ut serviat Ecclesie et vobis, arripuit iter suum : quem velit Excellentia vestra nostri favore suscipere specialiter commendatum, et nobis significare, quecumque sibi placita votis libentibus impleturis. Excellentissima principissa et consanguinea carissima, regalem Excellentiam vestram conservet Altissimus feliciter et longeve. Scriptum Parisius, die, etc. » (Ms. de Rome, Bibl. Barberini, XXX, 174, fol. 8 v°.)

[2] On lit dans Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 154) : « Si fu li dus d'Ango avecques le pappe environ xv jours, et puis s'en retourna il à Toulouse dalès la ducoise sa femme. » L'entrevue du duc avec le pape est d'ailleurs prouvée par cette phrase de sa lettre au comte Chambrier du royaume de Naples: « Gaudenter audivimus, viva voce sanctissimi in Christo patris domini Clementis pape VII et universalis Ecclesie summi pontificis, quod in factis Ecclesie vos invenit ejusdem Ecclesie ferventissimum zelatorem... » (Ms. Barberini XXX, 174, fol. 10 v°.)

Digitized by Google

triste situation des affaires d'Italie, on le vit écrire encore à la reine Jeanne. Les louanges qu'il persistait à lui adresser, ainsi qu'au prince son mari, les compliments qu'il y joignait pour le comte Chambrier, l'engagement de plus en plus formel qu'il prenait de mettre prochainement ses forces au service de Clément VII, semblaient destinés à combattre chez Jeanne les effets d'un découragement momentané [1].

La conversion de celle-ci au parti d'Urbain VI n'avait été, d'ailleurs, qu'une de ces feintes perfides auxquelles la reine de Sicile recourait volontiers dans les circonstances critiques. A peine rassurée par les nouvelles reçues d'Othon de Brunswick, elle avait rappelé ses ambassadeurs de Rome, et commencé contre les urbanistes napolitains, particulièrement contre l'archevêque Buzzuto, une série de représailles, destinées à leur ôter l'envie d'infliger désormais à leur reine pareille humiliation [2]. Qui sait ? c'est peut-être là l'énergique attitude qui lui valut les félicitations si chaudes de Louis d'Anjou.

C'est ainsi que le parti clémentin relevait la tête en Italie. Clément VII, de son côté, ne perdait point de vue la Péninsule. S'il se fût borné, durant l'année 1379, à récompenser, comme il le devait, les héros de la dernière campagne — don des seigneuries de Saint-Crépin, de Champcella, de Rame, de la Roche-de-Briançon au vaillant Pierre Rostaing [3] ; reconnais-

[1] Ms. cit., fol. 9 r° et 10 v°.— Le passage suivant est extrait de la lettre adressée à Jeanne : « Hic et ubique terrarum insonuit vox sanctissimi in Christo patris domini Clementis pape VII..., reverendissimorumque patrum dominorum cardinalium laudancium precipue Magnificencie vestre veritatem que, factum dicte Ecclesie, matris nostre, contra illos Intrusi antechristi... sustinuit [ita] potenter quod ad vestram Celsitudinem, tanquam ad firmissimam auchoram spei sue, naviculo Petri in procellis Oceani fluctuante, semper recursum habuerunt persecurum. » — Le duc d'Anjou écrit à peu près dans les mêmes termes à un prince qu'il appelle « illustris princeps et consanguinee carissime », sans doute Othon de Brunswick, et il ajoute : « Nosque, predecessorum nostrorum vestigia insequi cupientes, prefati domini Pape et Ecclesie sancte Dei, matris nostre, serviciis bono corde volumus potenciam nostram exercere, ita quod infra pauca tempora, faciente Domino, percipiet vestra Magnificencia in factis Ecclesie dicti domini mei et nostra juvamina interesse. »

[2] Déposition de l'évêque de Todi (Raynaldi, t. VII, p. 387) ; *Giornali Napolitani* (Muratori, t. XXI, c. 1040, 1041).

[3] Les seigneuries de Saint-Crépin, de Champcella, de Rame et de la Roche paraissent avoir appartenu plus anciennement encore à une branche de la famille Rostaing. (Cfr. J. Roman, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, 1887, in-4°, t. I, p. 57 et 59.)

Digitized by Google

sance de Pierre Gandelin comme héritier éventuel de la terre de Saint-Crépin [1] ; indemnités pécuniaires aux soldats mutilés de la garnison du Château-Saint-Ange — on eût pu croire qu'au sortir des tribulations de l'exil et des dangers de la traversée, le pape d'Avignon, découragé, avait hâte de liquider un passé douloureux, pour jouir plus à l'aise de sa tranquille retraite. Mais les libéralités de Clément VII s'adressaient de préférence aux hommes d'État ou aux barons dont il attendait de nouveaux services. C'est ainsi que le chancelier du royaume de Naples, Nicolas Spinelli, reçut au mois d'octobre, la ville de Bitetto [2]. Les châteaux de Fratte [3] et de Castelnuovo [4], enlevés à l'abbaye du Mont-Cassin, furent offerts au comte de Fondi [5]. Ce dernier fit même, au mois de novembre, le voyage d'Avignon, pour y dresser, d'accord avec le pape, les plans d'une nouvelle campagne, et il en rapporta, outre 20,000 florins payés comptant, une lettre de change de 15,000 florins destinée à la reine de Sicile [6]. Les rôles, à cette époque, se trouvaient parfois inter-

[1] Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 215 r°, 216 v° et 217 v°. — M. G. Erler (*Th. de Nyem de Scismate libri tres*, p. 38) confond à tort Pierre Gandelin avec un « Robinetus Gandelli, alias de Lavaleya », du diocèse de Laon, défenseur du Château-Saint-Ange, à qui Clément VII donna, le 6 août, 158 florins d'or.

[2] Bulle du 4 octobre 1379 (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 160 v°.)

[3] Aujourd'hui Ausonia, non loin de Gaëte.

[4] Castelnuovo Parano, autrefois appelé Castelnuovo di San Germano, à 18 kil. du Mont-Cassin.

[5] Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 26 r°.

[6] Le 24 novembre 1379, payement de 20,000 florins au comte de Fondi, « pro factis et negociis Romane Ecclesie sustinendis in partibus Italie et aliis faciendis que inter dictum dominum nostrum et ipsum fuerunt et sunt ordinata... Fuerunt soluti, die XXIIII presentis mensis, domino comiti Fondorum et magistro Angelutio de Ravallo, secretario domine regine Sicilie et Jherusalem, ad tradendum et assignandum prefate domine regine, pro subvencione quam sibi facit dominus noster propter suas guerras — et de presenti summa fuerunt littere cambii eis assignate, per quas summam ipsam recipere deberet in Neapoli — XV^M floreni Camere. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 28 r°.) — Il paraît certain que le comte de Fondi reprit l'offensive (cfr. *Cronica di Bologna*, Muratori, t. XVIII, c. 522). Un chroniqueur étranger (*Chronique des quatre premiers Valois*, éd. S. Luce, p. 285) prétend même qu'avec le concours de Bernardon de la Salle et des routiers normands et bretons, il remporta, en 1380, une grande victoire sur les Romains : « Et en mistrent à desconfiture plus de 1400, que mors, que prins. » (Cfr. P. Durrieu, *les Gascons en Italie*, p. 134.) Au contraire, Menendo, évêque de Cordoue, parle d'une défaite du comte de Fondi, qui aurait été suivie de la prise d'Anagni par les Romains (Raynaldi, t. VII, p. 397).

Digitized by Google

vertis : le cens dû au saint-siège par la reine feudataire se transformait en un subside qu'elle même puisait dans le trésor pontifical.

Cependant le 25 octobre 1379, tandis que le duc d'Anjou était retenu au loin, soudain une révolte sans précédent éclate en plein Languedoc. Les habitants de Montpellier massacrent le chancelier du lieutenant général, ses officiers et ceux du roi, jettent leurs corps dans des puits, et donnent aux villes voisines le signal de la plus audacieuse rébellion. Dans une circonstance analogue on n'a point oublié quelles cruelles représailles avait exercées Robert de Genève. Peut-être la pensée de se faire pardonner le massacre de Césène ne fut-elle point étrangère au dessein qu'il forma aussitôt d'intervenir en faveur de Montpellier. Quoi qu'il en soit, comprenant à merveille le rôle miséricordieux qui convient au chef de l'Église, il se hâta de députer vers la cité rebelle Anglic Grimoard, frère du pape Urbain V, de sainte et populaire mémoire. Le pieux cardinal s'acquitta si bien de sa tâche de conciliateur que, le 1er janvier 1380, les habitants, ramenés à de plus justes sentiments de leurs devoirs et de leurs intérêts véritables, déclaraient se soumettre aveuglément aux volontés de Charles V et de son frère [1]. Toutefois le duc d'Anjou revint de France et se rendit à Avignon avec la résolution bien arrêtée de tirer une vengeance terrible des gens de Montpellier. Mais ce que les historiens oublient de nous apprendre, c'est qu'au moment où il levait une véritable armée pour marcher contre la ville coupable, le bon duc Louis d'Anjou avait bien d'autres projets en tête. S'emparer de Montpellier, passer hommes et femmes au fil de l'épée, raser la ville et sur ses ruines promener la charrue : telles étaient les intentions qu'il annonçait en public. Mais, au même moment, son imagination errait au delà des Alpes, rêvant de bien plus lointaines et de bien plus glorieuses conquêtes.

Il ne s'agissait plus seulement du royaume d'Adria. Avant de chercher à constituer un second état feudataire, Clément VII avait compris qu'il lui importait de s'assurer de la fidélité du premier. Or, une expérience récente prouvait que la reine Jeanne maintenait à grand peine le royaume de Sicile dans

[1] *Grandes Chroniques de France* (éd. P. Paris), t. VI, p. 462 ; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 281 ; D. Vaissete, t. IX, p. 873.

Digitized by Google

l'obédience d'Avignon. Entourée d'ennemis, anathématisée et déposée par le pape Urbain VI, à la veille d'être attaquée par Charles de Durazzo, sa situation devenait de jour en jour plus précaire. A tout prix, il fallait consolider son trône. Le plus sûr moyen d'y parvenir parut être d'y intéresser l'ambition de Louis d'Anjou. Ce fut l'objet d'un mystérieux conciliabule tenu, le 11 janvier, dans le palais d'Avignon ; réunion tout intime, à laquelle n'assistèrent probablement, avec le pape, que le comte de Genève, son frère, le duc d'Anjou, le cardinal de Mende, les témoins et le notaire dont la présence était indispensable. Séance tenante, on arrêta les conditions d'un traité que trois ambassadeurs furent chargés, de la part du duc d'Anjou, d'aller soumettre à la reine Jeanne.

Celle-ci, bien que mariée quatre fois, était parvenue à l'âge de cinquante-trois ans sans avoir d'enfant vivant. On lui proposait d'adopter un prince, de treize ans plus jeune qu'elle, qui n'était autre que Louis d'Anjou ; elle devait, en outre, lui assurer la succession de son royaume et des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont. L'héritage était considérable et bien fait pour tenter l'ambition du duc, qui d'ailleurs n'avait point attendu jusque là pour en convoiter une partie [1]. Cette fois, loin de prendre une attitude agressive, il se présentait en sauveur, mettait à la disposition de la reine quatre galères armées, la laissait puiser à pleines mains dans son trésor ; en cas d'attaque par mer, lui envoyait ou lui amenait lui-même assez de troupes pour la mettre à l'abri du danger ; en cas de descente des ennemis en Provence, repoussait les envahisseurs ; discret, d'ailleurs autant que généreux, et sachant se tenir à sa place, et ne voulant point se mêler, du vivant de la reine, au gouvernement des états, et résolu à n'occuper tout ou partie du royaume qu'autant que Jeanne l'ordonnerait, et demandant, tout au plus, que quelques forteresses lui fussent livrées en avancement d'hoirie ; enfin tout prêt à ratifier les dispositions que Jeanne voudrait prendre en faveur de son quatrième mari, et surtout décidé à ne jamais faire grâce au ci-devant duc d'Andria [2].

[1] Froissart (éd. S. Luce), t. VII, p. XXV et XXVI ; M. Prou, *Relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V* (Paris, 1888), in-8°, p. 69. — P. Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne*, p. 497.

[2] Arch. nat., J 375, n° 5 ; J 512, n° 31 ; J 848, n° 3.

Digitized by Google

Une fois le projet de traité arrêté sur ces bases et l'affaire ainsi lancée, le duc d'Anjou pouvait vaquer aux soins de son gouvernement. Il ne s'achemina toutefois vers le Languedoc qu'après avoir effectué entre les mains du trésorier pontifical un premier versement de 5,000 florins, qui devait être suivi de plusieurs autres [1]. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'après avoir condamné au feu, à la corde, ou au glaive six cents habitants de Montpellier, il adoucit trois jours après, et transforma du tout au tout cette sentence barbare, en ayant soin de faire remarquer que la mesure de clémence était due en partie à l'intercession du pape : le désir de concilier à Clément VII la reconnaissance des populations du midi rentrait en effet dans le programme de sa politique religieuse.

De son côté, Clément VII travaillait activement au succès de la combinaison nouvelle. Ayant appris (c'est ainsi qu'il s'exprime en deux bulles datées du 1er février [2]) que la reine Jeanne, « pour se consoler de la perte de ses enfants, » *désirait* adopter Louis d'Anjou et l'instituer son héritier, il autorisa d'avance cette dérogation aux lois de la succession en ligne collatérale, telles qu'elles avaient été fixées dans la bulle d'inféodation du royaume de Naples. Bien entendu, ces lettres du 1er février n'étaient point destinées, pour le moment du moins, à la publicité. L'affaire était toujours traitée, dans le plus grand secret, entre le Pape et le duc ; ce dernier, retenu dans le Languedoc, confiait à trois de ses conseillers intimes, le soin de présenter au pape une longue série de demandes, auxquelles Clément VII répondait sans prendre aucun avis [3].

[1] Le 12 janvier 1380, premier versement de 5,357 florins de chambre et 4 sols ; le 17 février, nouveau versement de 3,214 florins de chambre et 8 sols ; le 1er mai, versement de 1,000 florins de chambre, le tout à titre de prêt. (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352 et n° 353, fol. 67 r°.)

[2] Arch. nat., J 375, n° 4 ; J 512, nos 30 et 31 ; J 848, n° 3.

[3] Il s'agit du mémoire qu'a publié Le Laboureur (*Histoire de Charles VI*, t. I, p. 51) d'après un ms. de la collection Vyon d'Héronval. L'abbé Christophe, qui l'a réimprimé (*Histoire de la papauté au XIVe siècle*, t. III, p. 473), semble vouloir en reculer la rédaction après le mois de septembre 1381, tandis que M. Th. Lindner (*Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel*, Braunschweig, 1875, in-8o, t. I, p. 186) la place en 1380. Cette dernière date est la bonne ; je crois seulement possible de la préciser davantage. L'article XXV et la réponse du pape à cet article contiennent des allusions très claires aux deux bulles du 1er février 1380 dont il vient

Digitized by Google

Rien de plus curieux, d'ailleurs, que cet échange de vues entre un pape et un prince également convaincus que la réalisation de leur plan doit assurer « l'exaltation de l'Église » et « l'exterminement du Scisme. » Certes, Clément VII nous a donné déjà plus d'une preuve de sa confiance en Louis d'Anjou. On croit rêver néanmoins quand on voit l'importance et le nombre des concessions qu'il se laisse arracher pour prix d'une intervention armée en Italie dont le mode et l'époque ne sont même pas fixés (ils ne doivent l'être qu'ultérieurement, d'accord avec la reine).

Tout le produit des décimes de Languedoc, tout le produit de celles qui seront imposées en Langue d'Oïl, après que Louis d'Anjou se sera entendu à ce sujet avec ses frères, tout le produit des « procurations » que paient les prélats français est abandonné au duc d'Anjou. Il en est de même du « cens biennal » échu ou à échoir, des sommes actuellement dues au saint-siège pour « communs services », et des revenus analogues dont la rentrée s'effectuera durant les quatre années suivantes, au moins quant à la moitié laissée à la disposition du Pape. La concession de l'autre moitié ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un acte passé en consistoire; mais le pape promet d'agir auprès des cardinaux, lorsque le moment sera venu de divulguer l'entreprise. Sur les « dépouilles » des prélats, il ne se réserve que les livres et que les ornements. En revanche, il cède au duc tous les droits, levés sur les bénéfices vacants et, d'une manière générale tous les deniers que doit percevoir la Chambre apostolique pendant un laps de quatre années, à moins que l'expédition ne se termine plus tôt. Pour plus de sûreté, il consent à confier le recouvrement de ces sommes aux agents mêmes du prince, et ceux-ci prêteront serment de les verser intégralement en la caisse ducale. Un cardinal dont le dévouement ne peut faire de doute, Guillaume de Chanac, ancien chancelier de Louis d'Anjou [1],

d'être question. D'autre part, le mystère dont s'entourent le duc d'Anjou et Clément VII prouve que ce mémoire a été rédigé et soumis au pape à une époque où le projet d'adoption de Louis d'Anjou par la reine Jeanne n'était pas encore venu à la connaissance des cardinaux. Enfin, dans sa réponse aux art. XIV et XIX, le Pape fait allusion à la prochaine arrivée du duc d'Anjou à Avignon. J'en conclus que le mémoire a été envoyé par le duc à Clément entre le 1er février 1380 et la fin d'avril de la même année.

[1] D. Vaissete, t. IX, c. 811, 827, 828 et 845.— Baluze lui conteste à tort le titre d'ancien chancelier de Louis d'Anjou (*Vitæ paparum*, t. I, c.

Digitized by Google

sera « ordonné principal et souverain sur toutes les choses dessus dites, » avec la mission de se rendre, comme légat *a latere* auprès de Charles V, et de « li recommander l'Église : » on devine ce que cela veut dire. Il aura, d'ailleurs, tous les pouvoirs nécessaires pour transiger ou pour contraindre les ecclésiastiques récalcitrants. Il doit jurer de ne laisser divertir aucun des fonds destinés à l'expédition d'Italie, fût-ce en vertu d'un mandement du Pape : précaution étrange, que le duc néanmoins ne juge pas inutile, ni même suffisante, puisqu'il demande au Pape de prêter sur la croix, un serment analogue. La prétention, il est vrai, parut un peu trop forte, et, cette fois, Clément VII crut de sa dignité d'écarter la proposition de son trop méfiant allié.

Aux ressources déjà si considérables fournies par le clergé de France, Clément VII se proposait de joindre ce qu'il toucherait, jusqu'à l'achèvement de la conquête, sur le cens du royaume de Sicile. Il comptait obtenir du Génevois un contingent de troupes ; persuader aux clercs et aux marchands avignonnais de lui prêter quelque somme ; étendre la perception des décimes et des « procurations » dans toutes les terres de l'obédience : Dauphiné, Franche-Comté, Savoie, royaume de Naples, Écosse et Portugal ; l'expédition projetée, tendant à l'extinction du Schisme, n'intéressait-elle pas l'Église tout entière ? Il allait même jusqu'à promettre au duc d'Anjou la moitié des revenus apostoliques de deux royaumes dont l'adhésion n'était point encore accomplie.

On se demandera peut-être ce qu'après tant de concessions, le Pape conservait pour subvenir aux dépenses courantes. A cette question que Clément VII se posait lui-même, non sans quelque anxiété, Louis d'Anjou avait une réponse toute prête : les revenus d'Avignon et du Comtat-Venaissin, avec les émoluments des provinces d'Arles et d'Embrun. Bien que Clément trouvât ces ressources un peu maigres, eu égard au chiffre présumé des dépenses nécessaires, il promettait de s'en rapporter à l'équité du duc d'Anjou.

1088). — Remarquez que Guillaume de Chanac, présent au conciliabule du 11 janvier, était probablement alors le seul cardinal qui eût connaissance du plan concerté entre le pape et Louis d'Anjou.

Digitized by Google

Ajoutons que les versements que l'on vient d'indiquer ne devaient nullement être imputés sur les sommes dues au duc pour prêts antérieurs. Quant aux 130,000 francs qu'il avait, paraît-il, déjà dépensés en vue de l'expédition, et aux 50,000 qu'il entendait y consacrer par la suite, Clément VII promettait de les lui rembourser, si l'entreprise échouait autrement que par sa faute. Et l'on critique quelquefois l'imprévoyance de Louis d'Anjou ! On voit qu'il était homme à prendre ses sûretés, et qu'il ne voulait se laisser tenter que par une aventure où il y eût beaucoup à gagner et fort peu à risquer, au point de vue pécuniaire s'entend.

La même prévoyance, la même exigence si l'on veut, apparaît dans ses autres requêtes. La ville de Bénévent, qui appartient au saint-siège, lui semble faire tache au milieu de ses futurs états ; il trouverait bon que Clément VII la lui baillât en fief. Mais non : le pape préfère la garder pour l'Église ; seulement, durant l'expédition, les portes de Bénévent s'ouvriront au duc et à ses troupes aussi souvent qu'il sera nécessaire.

Quant au royaume d'Adria, l'on croit généralement que le projet en fut abandonné du jour où les visées du duc d'Anjou furent détournées vers le royaume de Naples[1]. Mais comment expliquer alors que, vers le printemps de 1380, Clément VII se déclare prêt à céder immédiatement au duc « Ancone et tous autres lieux *qui sont du royalme de Italie*..., avecques toutes leurs appartenances, territoires et destroits » ? Notez que pour être mieux compris, le pape désigne expressément ce « royalme d'Italie duquel il veut inféoder Monseigneur ». Il s'agit bien de ces états de l'Église dont la bulle du 17 avril 1379 consacrait l'abandon, de ceux du moins qui, actuellement, sont au pouvoir de Clément VII. Le plan de Sperlonga n'est point abandonné, tant s'en faut ! il semble même amendé dans un sens favorable au duc Louis. La bulle de 1379, si contraire à l'esprit du saint-siège, prenait, on s'en souvient, certaines précautions conformes à la tradition romaine ; elle déclarait impossible et rendait irréalisable la réunion sur une même tête des deux couronnes de Naples et d'Adria : au lieu qu'en 1380, c'est à l'héritier présomptif du royaume de Sicile que Clément VII entend livrer les

[1] P. Durrieu, *le Royaume d'Adria*, p. 13; *les Gascons en Italie*, p. 131.

Digitized by Google

Marches et la Romagne, au risque de placer Rome sous la dépendance d'un tyran, maître de l'Italie depuis le Pô jusqu'au Phare. Ainsi argent, pouvoir, provinces, dignité, tout, jusqu'à l'indépendance future du saint-siège, se trouve sacrifié au désir d'attirer le duc d'Anjou dans la Péninsule et de lui faire trancher à coups d'épée la question du Schisme.

Robert de Genève et Louis d'Anjou étaient faits pour s'entendre. La faiblesse de l'un et l'ambition de l'autre s'accordaient d'autant mieux qu'ils poursuivaient chacun leur but avec la même ténacité. Malheureusement, il leur fallait obtenir le consentement du sacré collège, et Clément VII avait lieu d'appréhender l'accueil que les cardinaux feraient à leurs ouvertures. Quand Louis d'Anjou, sentant le besoin de tâter le terrain, demanda qu'au moins les cardinaux d'Albano, de Limoges, de Viviers, de Cosenza, d'Autun, de Saint-Eustache et de Saint-Ange fussent mis au courant, ainsi que le Camérier, « tant de la donation des terres de l'Église, come de son fait traitié entre ly et Mme la royne », le pape se récria que ce serait la ruine de l'entreprise. Il fallait attendre, suivant lui, le retour du duc à Avignon : quand son pieux dessein serait connu, et qu'on verrait le frère du roi tout prêt à exposer sa vie, à sacrifier ses biens au triomphe de l'Église, qui aurait le cœur de lui refuser l'argent dont il avait besoin, les terres qu'il allait conquérir ?

J'ignore à quel moment le silence fut rompu, et l'on a tout lieu de croire qu'une partie des projets si mystérieusement concertés entre Clément VII et Louis d'Anjou ne fut jamais divulguée. Néanmoins des négociations s'ouvrirent à Naples entre la reine et les ambassadeurs du duc, Jean, évêque d'Agen, Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, et Pierre de Murles [1], auxquels avait été adjoint, comme secrétaire, Arnoul Lacaille [2]. Elles traînèrent en longueur. Dans deux lettres que j'ai retrouvées à Rome, Louis

[1] Le même qu'on a vu jouer un rôle des plus équivoques comme ambassadeur d'Urbain VI auprès de Charles V (*le Rôle de Charles V au début du Grand Schisme*, p. 229-233).

[2] Ces ambassadeurs avaient reçu leurs pouvoirs dès le 11 janvier 1380; mais ils ne partirent pas immédiatement. Georges de Marle est envoyé par Clément VII à Montpellier, vers le duc d'Anjou, à la fin du même mois, et, le 17 février, puis le 6 mars, nous le retrouvons à Avignon. Il ne s'embarqua pour l'Italie que vers le 12 avril, sur une galère précédemment desti-

Digitized by Google

d'Anjou insiste auprès de la reine et d'un des conseillers du royaume pour la prompte expédition et le renvoi de ses ambassadeurs. « Ici, ajoute-t-il, les affaires du pape Clément prospèrent, grâce à Dieu. Que votre Altesse lui continue les secours accoutumés, étant bien persuadée que Mgr le roi se prépare, ainsi que nous, à intervenir efficacement pour infliger à ce misérable intrus et à ses sectateurs le châtiment qu'ils méritent : c'est ce que l'on verra sous peu [1]. » Enfin, le 29 juin 1380, Jeanne, alléguant en première ligne des motifs d'ordre religieux, tels que le désir d'extirper le Schisme et de défendre son royaume contre un partisan de l'intrus, adopta Louis d'Anjou et l'institua son héritier, puis lui conféra le titre et les prérogatives de duc de Calabre, dont étaient investis les fils aînés des rois de Sicile [2]. Le 8 juillet, elle accrédita l'un de ses secrétaires [3], en qualité d'ambassadeur, auprès de Clément VII, du sacré collège et de Louis d'Anjou, avec une double mission : obtenir les ratifications du traité et rapporter d'Avignon la promesse écrite d'un envoi d'hommes, de navires et d'argent [4]. Par bulles du 22 et du 23 juillet, Clément VII, en effet, ratifia l'adoption, la concession du titre de duc de Calabre et le don du royaume de Sicile, en vertu de son droit apostolique, enfin le don des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont, en vertu du droit de suprématie qu'il s'attribuait sur l'Empire vacant. Ce lui fut une occasion de célébrer, publiquement cette fois, les hautes

née à y transporter Eudes de Villars (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 352, fol. 49 r°, 50 r° et 56 v°). Quant à l'évêque d'Agen et au secrétaire Arnoul Lacaille, nous les voyons occupés, durant les mois de février, de mars ou d'avril, à transmettre au pape les lettres et mémoires du duc d'Anjou (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, t. I, p. 51).

[1] Ms. de Rome, Bibl. Barberini, XXX, 174, fol. 10 r°. — L'évêque d'Agen et Georges de Marle se trouvaient encore le 8 juillet au château de l'Œuf (Arch. nat., J 1043a, n° 4).

[2] Les originaux de ces deux actes se trouvent aux Archives nationales (J 375, n° 4 ; J 1043a, n° 3), qui en possèdent également des copies authentiques (J 512, n°s 31 et 33; J 848, n° 3). Le premier a été souvent imprimé. (D. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 542; D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, c. 1580; Raynaldi, t. VII, p. 409, etc.)

[3] Angeluccio di Forno di Ravello, le même qui, au mois de novembre précédent, avait déjà fait le voyage d'Avignon, sans doute afin de solliciter du pape un secours pécuniaire (v. plus haut, p. 148, note 6).

[4] Arch. nat., J 1043a, n° 4 (original). D. Martène, *op. cit.*, c. 1584.

Digitized by Google

vertus d'un prince qui, dans la défense des intérêts de l'Église, promettait non seulement d'égaler, mais de surpasser tous ses ancêtres [1].

Ainsi fut conclue cette alliance qui devait sauver la reine Jeanne, et qui précipita sa chute, qui devait amener à bref délai l'écrasement d'Urbain VI, et qui ne contribua même pas à rétablir, au bout de trente-sept ans, l'unité dans l'Église. La convention de juin 1380 eut comme conséquence d'asseoir sur les rives du Rhône la domination de la seconde maison d'Anjou, mais aussi de détourner vers l'Italie presque toutes ses forces, d'y engloutir une notable partie des richesses de l'Église et, plus tard, d'y entraîner le roi de France lui-même : les droits conférés par Jeanne Ire à Louis d'Anjou furent le fondement des prétentions qu'éleva Charles VIII sur le royaume de Naples, et le traité de 1380 a pour corollaire l'expédition de 1493.

Dans quelle mesure Charles V est-il responsable d'une entreprise dont les résultats, en somme, répondirent si peu aux espérances premières ? De tout temps, l'attention des Valois s'était portée sur l'héritage de la première maison d'Anjou, et l'espoir d'en capter au moins une partie au profit de quelque fils de France, avait séduit tour à tour Philippe VI, Jean le Bon et Charles V lui-même. Toutefois le rêve que ce dernier avait principalement caressé consistait à obtenir la succession de Jeanne pour son fils cadet Louis [2]. On peut se demander s'il vit d'aussi bon œil le choix de son frère Louis d'Anjou.

D'autre part, le duc d'Anjou se distingue, surtout à cette époque, par des allures singulièrement indépendantes. Dès le début du Schisme, il affiche ses sympathies pour les cardinaux et pour Robert de Genève probablement sans prendre conseil du chef de sa maison. De Toulouse ou de Nîmes, il expédie ses messagers directement en Allemagne, en Portugal, en Italie. Il ne combat point, je le veux bien, mais il accentue singulièrement la politique de son frère ; il se met toujours et partout en avant. Ses rêves de monarchie italienne n'ont d'abord d'autre confident que

[1] Arch. nat., L 375, n° 5 (original) ; J 512, nos 32 et 33.

[2] A. Lecoy de la Marche, *le Roi René* (Paris, 1875, in-8°), t. I, p. 13 ; E. Jarry, *la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (Paris, 1889, in-8°), p. 4-15 ; P. Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne*, p. 391 et suiv., 406, 497, etc.

Digitized by Google

le pape Clément VII. Lorsque, ensuite, les deux conspirateurs (le mot n'est point trop fort) entrevoient la nécessité de passer du projet à l'exécution, ils songent, afin de s'assurer le concours du roi de France, à lui envoyer un légat. N'est-ce point la preuve que Charles V était demeuré étranger à l'élaboration de leurs plans ? Qui sait si le roi n'a point eu connaissance de l'affaire traitée à Naples par son frère d'Anjou seulement quand celui-ci eut regagné la France, au mois de mai 1380, après avoir été relevé du gouvernement de Languedoc ?

C'est ce que l'on a appelé la révocation de Louis d'Anjou [1]. Assurément le départ du duc fut accueilli sans regret, soit par les populations méridionales, qu'il avait pressurées impitoyablement, soit même par le roi, qui ne pouvait fermer l'œil sur les exactions de son frère [2]. Qui ne voit pourtant que Louis d'Anjou dut être le premier à solliciter son rappel ? Au point où en étaient les choses, l'administration du Languedoc et la conquête de la Guyenne tenaient évidemment peu de place dans ses préoccupations, au lieu que les préparatifs de son expédition d'Italie, qui absorbaient tous ses soins, devaient réclamer sa présence soit à Angers, soit à Paris.

Mais, en somme, Charles V a-t-il fini par approuver les desseins de son frère ? Rien n'autorise à le supposer. Les correspondances diplomatiques sont muettes à cet égard [3]. La mort, d'ailleurs, survint assez vite pour empêcher le roi soit de prêter son appui, soit d'infliger un public désaveu à une entreprise dont l'exécution n'appartient plus à l'histoire de son règne.

NOËL VALOIS.

[1] La thèse de la destitution repose sur le témoignage du Religieux de Saint-Denis (édit. Bellaguet, t. I, p. 92 et 572). Révoquée en doute par Lafaille (*Annales de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1687, in-folio, t. I, p. 129), elle a été défendue par D. Vaissete (t. X, c. 121.)

[2] Un détail qui n'a point été relevé : le Parlement, par arrêt du 16 juin 1380, donna tort à Me Jean Halouyn, notaire du duc d'Anjou, et par conséquent au duc lui-même, dans une affaire d'exactions commises au diocèse de Mende (Arch. nat., XIa 29, fol. 158 ro.)

[3] Notamment les lettres adressées par les Florentins à Charles V. J'en dois communication à l'extrême obligeance de M. P. Durrieu.

Digitized by Google

L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL

1791-1801.

La constitution civile du clergé fut la grande faute de la Constituante. Sans aucun pouvoir, sans aucun mandat [1], l'Assemblée nationale, sous prétexte de réformer l'Église, obéissant en cela à certaines influences jansénistes, gallicanes ou philosophiques, imposa à la France catholique une église schismatique, qui fut pour notre pays une source de beaucoup de malheurs et de nombreuses persécutions.

C'est de ceux qui furent les chefs et les premiers pasteurs de cette nouvelle Église que nous allons essayer de retracer l'histoire, sans parti pris, étudiant leur administration, suivant pas à pas les actes de leur existence, si courte mais si remplie de faits.

I

ÉLECTION DES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS. — LEUR SACRE. — LEUR INSTALLATION.

L'Église de France, qui, avant 1791, comptait cent quarante-un archevêques ou évêques, n'avait plus, avec la loi nouvelle, que quatre-vingt-trois évêques [2]. Parmi les titulaires des anciens sièges, quatre seulement consentirent à prêter le serment. Ce furent : le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens ; MM. de Savines, évêque de Viviers ; de Jarente, évêque d'Orléans, et de Talleyrand, évêque d'Autun. Il convient d'ajouter à ces quatre noms ceux de M. Gobel, évêque

[1] Voir *Les cahiers de 1789*, par le comte de Poncins. Paris, 1889, in-8°, p. 170.

[2] On trouvera à la fin de cette étude la liste des évêques constitutionnels.

Digitized by Google

in partibus de Lydda, et de M. du Bourg-Miroudot, évêque *in partibus* de Babylone.

Il fallut donc au plus tôt que les administrations départementales convoquassent les électeurs pour combler rapidement les vides qui venaient de se produire. Ces élections épiscopales, comme tout à l'heure l'installation des heureux élus, présentent à peu près toutes le même caractère et donnent lieu à peu près partout aux mêmes incidents. Raconter l'une d'elles sera donc raconter toutes les autres.

On se conforma scrupuleusement à la loi. C'est ainsi que, pour ne donner qu'un exemple, le dimanche 13 mars 1791, les électeurs d'Indre-et-Loire se réunirent à Tours, dans la cathédrale, à l'issue de la messe à laquelle ils étaient tenus d'assister. Après la nomination du bureau, le procureur-général syndic rappela que la réunion de l'assemblée avait pour but la nomination de l'évêque du département. Il en profita pour faire un discours dans lequel, avec une grande ignorance, il s'étonna de ce que l'archevêque, Mgr de Conzié, ait refusé le serment. Puis, parlant du nouvel évêque à élire, il s'écria : « En le nommant, vous exercerez un droit qu'avait la « Nation. L'ambition, l'intrigue et la force l'en avaient dé- « pouillée ; c'est à présent que l'Église va être rendue à son état « primitif [1]. »

Ce ne fut pas la chose la moins bizarre que de voir, à la fin de l'incrédule et libertin dix-huitième siècle, des hommes que rien n'avait préparé à la connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, venir, de bonne foi sans doute, célébrer les vertus des premiers siècles du christianisme, et se réjouir de recouvrer des droits, si droits il y avait, auxquels il ne pensaient guère quelques mois auparavant.

Une députation du *Club des Jacobins* demande à être introduite, pour témoigner aux électeurs la joie avec laquelle la société voyait cette élection : « Choisi par vous (l'évêque), il « sera, dit l'orateur de la députation, fidèle à ses serments et à « la loi ; il aimera la paix, la justice, la Constitution, la liberté ; et « son élévation, juste prix de ses talents et de ses vertus, fera « retentir les voûtes sacrées de ce temple de nos cris d'allé- « gresse et de nos bénédictions. » Ce ne fut que le lendemain

[1] Bibliothèque de Tours, fonds Taschereau, n° 275.

Digitized by Google

que les électeurs allèrent aux voix et choisirent pour évêque M. Suzor, ancien curé d'Écueillé [1].

Dans quelques départements, certains électeurs montrèrent par leurs votes qu'ils ne prenaient pas toujours au sérieux le devoir qu'ils allaient accomplir. C'est ainsi qu'à Quimper on trouva des suffrages pour le maire, deux religieuses et même pour le chien du collège [2] ! Même particularité se produisit en Corse, où l'on sortit de l'urne un bulletin portant le nom du Saint Père et un autre celui du diable [3].

Trouver des citoyens pour se faire élire, une administration complaisante pour assurer l'élection était chose aisée ; mais se faire sacrer devenait plus difficile. Et pourtant, si les nouveaux élus ne rencontraient personne pour leur imposer les mains, l'Église constitutionnelle était destinée à périr. On aurait pu croire que, puisque quelques-uns des anciens évêques avaient prêté le serment, toute difficulté allait se trouver aplanie, mais il n'en fut rien. On ne devait pas, tout d'abord, songer à M. de Savines, qui était trop éloigné. De leur côté, MM. de Jarente et de Brienne, pressentis sur ce point, auraient, paraît-il, répondu : « Nous jurons, mais nous ne sacrons pas. »

Les deux premiers évêques, en mesure de se faire sacrer, MM. Expilly et Marolles, n'avaient pas l'embarras du choix. Aussi, après s'être présentés pour la forme à leur métropolitain, s'adressèrent-ils à M. de Talleyrand, qui, assisté de MM. Gobel et Miroudot, se décida à donner la vie à la nouvelle Église. Cette cérémonie eut lieu à Paris, le 24 février 1791, dans l'église de l'Oratoire ; peu de jours après, M. Gobel donna l'imposition des mains à M. Saurine, des Landes [4] ; puis les sacres se continuèrent ainsi, avec une rapidité telle qu'au milieu de juin le nouvel épiscopat se trouvait constitué.

Pour donner une idée de ces cérémonies, nous allons reproduire le procès-verbal du sacre de M. Huguet, évêque de la Creuse.

A dix heures, le cortège s'est rendu pour chercher MM. les

[1] Bibliothèque de Tours, fonds Taschereau, n° 275.

[2] *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, par M. l'abbé Téphany (Quimper, 1879, in-8°), p. 138.

[3] Renseignements fournis par M. V..., de Bastia.

[4] Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, t. VI, p. 74.

Digitized by Google

prélats et les conduire à la nouvelle cathédrale. Sous les voûtes collatérales de la nef s'étaient placées, à droite les confréries du Saint-Sacrement et des pénitents blancs, à gauche celle des pénitents noirs. M. Héraudin, évêque nommé pour faire la consécration, s'est placé sur le fauteuil adossé au milieu de l'autel. A côté était son vicaire épiscopal. Plus bas, après la première marche, sur un autre fauteuil à droite, M. Jean-Joseph Brival, évêque de la Corrèze, et sur un autre fauteuil, M. Léonard Gay de Vernon, ayant chacun à leurs côtés leurs vicaires épiscopaux. Au bas de l'autel, couvert d'un tapis semé de fleurs de lys, sur un fauteuil en face de l'autel, s'était placé M. Marc-Antoine Huguet; aux deux coins de l'autel et au bout de chaque marche étaient placés des grenadiers de la garde nationale. La cérémonie de la consécration eut lieu ensuite et fut terminée par une procession générale dans l'intérieur de la ville, à laquelle assistèrent tous les corps constitués, au milieu d'un concours immense [1].

Après leur sacre, il y eut une autre formalité que les évêques constitutionnels durent accomplir, conformément à la loi : nous voulons parler de leur *lettre de communion* au saint-siège. Si certains évêques, comme M. Debertier, ne craignirent pas de donner au souverain pontife des conseils, le plus grand nombre écrivit des lettres froides, mais polies. Nous allons citer celle de M. Le Masle, du Morbihan :

« Déjà Votre Sainteté aurait reçu l'hommage de mon respectueux dévouement et de ma piété filiale, en ma qualité d'évêque constitutionnellement élu du département du Morbihan, si ma santé ne m'eut forcé de différer à remplir ce vœu sacré de mon cœur.

« J'ai cette confiance, et Dieu m'est témoin que rien de ma part n'a provoqué un choix auquel je devais peu m'attendre, ne tenant à ce diocèse que par le civisme qui lie tout bon Français à la patrie commune.

« Mon premier désir était de consommer ma carrière au milieu d'un peuple que de longues habitudes m'avait rendu cher, et dont la foi simple et la docilité consolaient ma vieillesse. Mais on m'assura que le refus du sieur Guégan d'accepter le siège auquel l'avait appelé le suffrage du peuple, causait de fâcheuses impressions et

[1] *Revue du Centre*, n° du 15 avril 1886.

Digitized by Google

qu'un nouveau refus pouvait entrainer des suites funestes pour la religion et la patrie ; dès lors, ni mon âge, ni les droits que j'avais à une vie paisible ne purent m'arrêter. Je pris conseil de mon cœur et je crus devoir tout sacrifier au bonheur de concourir de tout mon possible à rétablir la paix et la confiance générales.

« Tels sont, Très Saint Père, les motifs de mon acceptation, auxquels je joins la promesse formelle d'entretenir toujours avec le Saint-Siège la communion la plus entière et la plus parfaite, de lui demeurer toujours attaché comme au centre de l'unité, voulant vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine, dont vous êtes le Chef, comme successeur de saint Pierre.

« Accordez, Très Saint Père, votre bénédiction apostolique à un vieillard qui remplit depuis quarante ans les fonctions du saint ministère.

« De Votre Sainteté,

le très respectueux et très dévoué serviteur et coopérateur en N. S. J.-C.

« † CHARLES LE MASLE,
évêque du département du Morbihan [1]. »

Les dignitaires du nouvel épiscopat eurent hâte d'arriver dans leurs villes épiscopales et les autorités constituées firent tous leurs efforts pour que les choses allassent bien. Ces réceptions furent la plupart correctes ; quelques-unes cependant donnèrent lieu à de vrais scandales.

Dans l'Aisne, le procureur-général syndic, accompagné du régiment des dragons de la reine, vint jusqu'aux portes de Laon féliciter M. Marolles ; de son côté, le peuple se porta en foule au-devant du prélat. A sa descente de voiture, il fut complimenté par le corps municipal. A Soissons, où il y eut de l'enthousiasme, on put voir les rues tendues de tapisseries [2].

La réception de M. Séguin, à Besançon, fut magnifique ; le soir il eut des illuminations qui n'eurent que le tort d'être un peu forcées [3].

[1] Communiqué par M. l'abbé Patarin, du diocèse de Nantes.

[2] *Le clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution*, par T. Fleury. Paris, 1853, in 8°, p. 221.

[3] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, par Jules Sauzay, t. I, p. 409 (Besançon, 1861-1873, 10 vol. in-12).

Digitized by Google

Dans le Gard, M. Dumouchel eut à essuyer bon nombre de huées, au milieu des applaudissements que lui prodiguait la population, composée en partie de protestants. A un moment, on put le voir pâlir ; mais il parut remis dans la soirée, pendant laquelle il y eut à l'évêché un grand souper, suivi de danses qui durèrent jusqu'à trois heures du matin. Au moment où les invités se disposaient à quitter leur hôte, la *Carmagnole* fut entonnée, et, au refrain du *Ça ira*, M. Dumouchel parcourut les rangs, une bouteille à la main, versant à boire et choquant le verre avec tout le monde [1].

Lors de l'arrivée de M. Pelletier à Angers, il y eut un grand dîner à l'hôtel du *Cheval blanc*, puis un second aux Halles, auquel prirent part deux cents personnes [2].

Bien qu'en temps de carême, M. Expilly trouva, à son arrivée dans sa *maison épiscopale* de Quimper, un splendide festin, servi en maigre et en gras. « Plus de cinquante personnes choisies parmi les meilleurs patriotes de toutes les classes s'assirent à ce banquet peu épiscopal. On but à plusieurs reprises à la santé du *citoyen* évêque, et tandis que la musique exécutait le fameux air *Ça ira*, l'amphytrion et ses dignes compagnons l'accompagnaient de leurs voix [3]. »

Moins gaie fut l'arrivée de M. Delcher ; la première chose qui frappa ses regards ne fut-elle pas un drap mortuaire étendu sur la route? Rentré au séminaire pour s'y reposer, le prélat se trouva fâcheusement impressionné par la vue d'une potence [4].

Une des premières visites faites par les évêques assermentés, et qui, pour beaucoup d'entre eux, prime celle qu'ils doivent à leur cathédrale, est pour le Club des Jacobins. C'est ainsi que, par exemple, à peine arrivé à Blois, M. Grégoire se dirige vers la puissante société pour y faire preuve de civisme. A Toulouse, M. Sermet est très fêté au club, où des femmes lui apportent des fleurs. Dans leur département, MM. de Villar et Marolles sont nommés présidents de la société.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'installation des nouveaux prélats présenta à peu près partout le même caractère.

[1] Documents fournis par M. G...

[2] *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, par M. Tresvaux (Paris, 1852-1859), t. II, p. 385.

[3] *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, par M. l'abbé Téphany, p. 162.

[4] Détails fournis par M. l'abbé Arsac, du diocèse du Puy.

Digitized by Google

Voici comment les choses se passèrent à Versailles pour M. Avoine. L'évêque fut conduit en grande pompe et escorté par des troupes nombreuses jusqu'à la cathédrale. Là, le maire fit un pompeux éloge de la Constitution civile et célébra les vertus et les talents du pasteur assermenté, vertus et talents qui seuls l'avaient fait distinguer par les électeurs. M. Avoine monta ensuite en chaire et assura l'assemblée des fidèles qu'il venait avec la plus grande satisfaction renouveler le serment solennel qui le liait à ses diocésains. Après la messe, l'évêque se rendit processionnellement aux églises Saint-Louis et Saint-Symphorien, et dans chacune il donna la bénédiction du Saint-Sacrement [1].

La journée se termina par un repas magnifique, offert à M. Avoine par l'administration départementale [2].

II

ADMINISTRATION DES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS. PRISE DE POSSESSION.

Une fois revêtus du caractère épiscopal, les prélats assermentés se proposèrent un triple but : mériter les bonnes grâces du roi, de leur clergé, de leurs ouailles.

Le *Moniteur* nous rapporte l'entrevue des évêques du Finistère et de l'Aisne avec le Roi. Le ministre de l'Intérieur, M. de Lessart, fut chargé d'introduire les deux prélats auprès du prince.

M. Expilly porta le premier la parole :

« Sire,

« Jurer amour et fidélité à votre sacrée Personne n'est plus un pri-
« vilège. L'attachement de Votre Majesté à la plus heureuse Constitu-
« tion qui existe sur la terre en a fait le devoir de tous les Français,
« et c'est un des plus chers de leur cœur. Nous l'avons prêté, ce

[1] Archives de Seine-et-Oise, série V.
[2] Document trouvé à la Bibliothèque du grand séminaire de Versailles

Digitized by Google

« serment, avec allégresse, comme citoyens; nous l'avons réitéré « comme évêque, et nous le renouvelons entre les mains de Votre « Majesté avec toute l'effusion du sentiment. L'autorité spirituelle, que « nous tenons de Dieu par le choix du peuple et la mission de l'Église, « nous l'emploierons tout entière à faire aimer, observer les règles « de la Religion et les lois de l'État. Ainsi nous accomplirons nos « promesses, ainsi nous prouverons que les amis de la Constitution « sont les vrais amis du Roi, et en même temps nous travaillerons au « salut de nos concitoyens, au maintien de l'ordre public, à la « prospérité de l'empire et au bonheur de Votre Majesté. »

L'évêque de l'Aisne adressa à Louis XVI un discours à peu près semblable. Pour toute réponse, le roi se contenta de remercier les deux prélats des sentiments qu'ils venaient de lui exprimer [1].

L'un des membres du nouvel épiscopat, M. Gobel, n'ayant pu se rendre aux Tuileries aussitôt qu'il l'aurait désiré, s'empressa d'informer le ministre de l'Intérieur que sa visite n'était que remise, et que, dès que ses occupations le lui permettraient, il irait faire sa cour au roi [2].

Les évêques constitutionnels n'eurent pas de grandes difficultés à se faire reconnaître par les assermentés ; aussi tous leurs efforts tendirent-ils à les fortifier dans leurs idées et à amener à eux les insermentés. Ainsi agit M. Périer, quand il écrit : « Venez à moi, comme votre ami, votre défenseur, votre concitoyen, je vous en conjure par le Dieu de toute sanctification, qui veut que nous travaillions de concert aux fonctions de notre ministère, à la perfection des saints, à l'édification du corps de Jésus-Christ ; que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, d'une même connaissance du Fils de Dieu... Venez à moi, je vous en conjure par cette Vierge pure et sans tâche, qui protège d'une manière spéciale ce diocèse, qui intercède sans cesse pour nous auprès de Jésus-Christ son fils et notre Dieu. Je vous en conjure par l'Apôtre de cette province, de tous les saints Pontifes, *mes prédécesseurs*, qui veillent sur cette église du haut des cieux, où ils jouissent du bonheur inaltérable qu'ils ont mérité par leur zèle, leurs travaux et leurs vertus. Je vous en conjure par votre amour pour l'épouse de

[1] *Moniteur*, année 1791.

[2] *Gobel, évêque constitutionnel de la Seine*, par E. Lemerle, dans l'*Univers* du 24 février 1890.

Digitized by Google

Jésus-Christ, par votre attachement inviolable pour la patrie et pour le monarque chéri que la Providence nous a donné dans sa grande miséricorde [1]. »

Avant de parler des mandements de prise de possession, nous devons dire un mot de la manière dont ces mandements étaient rédigés.

Un décret de l'Assemblée nationale avait aboli les armoiries ; aussi les dignitaires de la nouvelle Église n'imitèrent-ils pas en cela les faiblesses de leurs devanciers. Presque toutes les pièces émanant des évêchés, devenus, suivant le style du temps, *maisons épiscopales*, ne portent pas d'armoiries. Certains évêques firent pourtant exception, tel M. de Villeneuve [2], tel M. Gobel, qui place sur l'un de ses mandements un écusson sur lequel se trouve la Sainte Vierge assise tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus [3]. Le sceau de M. Font présente un écu vide sur cartouche, portant couronne de marquis, mitre à dextre, crosse à senestre, sommé du chapeau de sinople à quatre rangs de houppe [4].

Dans une récente et savante publication, les armes des deux évêques assermentés du Cantal, MM. Thibaut et Bertin, sont indiquées. Elles sont, pour le premier un écusson d'argent à un *A* de sable, et pour le second un écusson de sinople au rosier à cinq roses d'argent, accosté en pointe de deux roses de même, au chef d'argent chargé d'un agneau pascal surmonté d'une couronne de... chapé de gueules [5].

A ce propos, nous ferons observer que certains évêques constitutionnels ne renoncèrent pas à un luxe contre lequel ils avaient tant de fois déclamé.

C'est ainsi qu'à Toulouse on trouva beaucoup à redire contre le faste déployé par M. Sermet dans les cérémonies publiques, contre son portier à épaulettes, sa chaise à porteur, ses mules, ses gants brodés, son tapis au chœur, son écusson aux armes [6].

[1] Lettre du 2 mai 1791, communiquée par M. Chaludet, du diocèse de Saint-Flour.

[2] Voir les mandements de cet évêque.

[3] Mandement du 18 septembre 1791.

[4] Renseignements fournis par M. le chanoine Barbier, directeur du petit séminaire de Pamiers.

[5] *Notice héraldique sur les évêques de Saint-Flour*, par M. l'abbé Chaludet, Aurillac, in-8°, 1890.

[6] *Histoire générale de l'église de Toulouse*, par M l'abbé Salvan. Toulouse, 1856-1861, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 527.

Digitized by Google

Le journaliste Prud'homme est offusqué par l'élégance de M. Fauchet ; il blâme la splendeur de son costume épiscopal, son rochet en large dentelle, le camail violet doublé d'écarlate dont il se sert pour prêcher à Notre-Dame [1].

Le préambule des mandements et lettres pastorales le plus généralement employé fut celui-ci : « *N*..... par la miséricorde divine et dans la communion du saint-siège apostolique, à tous ses coopérateurs et aux fidèles du diocèse, salut et bénédiction. »

L'évêque du Calvados se servit d'une formule assez bizarre et qui mérite d'être citée : « Claude Fauchet, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, dans la communion du saint-siège apostolique et dans la charité du genre humain... salut, fraternité, liberté, paix, union, bonheur et bénédiction éternelle en Notre Seigneur Jésus-Christ [2]. »

L'évêque de l'Ardèche adopta une méthode franchement civile : « Lafont Savines, de par la Constitution française et l'autorité de l'Assemblée nationale, évêque de l'Ardèche [3]. »

La difficulté de se faire accepter par les fidèles fut très grande ; aussi les évêques constitutionnels mirent-ils leurs soins à défendre le mieux possible la Constitution civile. Tous, ayant à soutenir un nouvel ordre de choses difficile à établir, firent des mandements de prise de possession à peu près semblables.

L'évêque de la Seine résuma parfaitement tous les arguments mis en avant depuis plusieurs mois en faveur du serment.

1° L'assemblée, selon lui, n'a nullement outrepassé les bornes de son pouvoir, quand elle a uni, érigé, supprimé, circonscrit des diocèses et fixé un certain nombre de métropoles dans l'étendue du royaume ;

2° Le refus des anciens pasteurs de remplir une condition devenue indispensable a autorisé leur remplacement par une loi subséquente ;

3° Les prêtres qui les remplacent ne sont ni des intrus, ni des schismatiques [4].

[1] *Révolutions de Paris*, n° 121.
[2] Lettre pastorale du 6 juin 1791.
[3] *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche*, par M. Simon Brugal. Toulouse, 1889, in-8°, p. 16.
[4] Mandement du 21 avril 1791.

Digitized by Google

Voici comment M. Grégoire souhaite la bienvenue aux habitants de Loir-et-Cher :

« Mes frères, en vous adressant pour la première fois l'expression de mes sentiments et de mes vœux, en vous envoyant le témoignage d'affection qui m'unit à vous, je puis dire, comme saint Paul, que des tribulations et des épreuves m'attendent. Mais, à son exemple, j'ajoute que je ne crains rien des maux que des esprits pervers me préparent, pourvu qu'en suivant au milieu de vous ma carrière, je remplisse fidèlement le ministère de la parole, dont Jésus-Christ m'a confié l'auguste dépôt, et qu'un jour avec vous j'obtienne la palme du salut.

« Dieu a sans doute voulu éprouver votre foi en permettant que la calomnie devançât un évêque que vous ne connaissez pas encore. Honoré de la haine des méchants, cet avantage m'est commun avec tous les nouveaux évêques que l'élection libre du peuple vient d'appeler au saint ministère. L'imposture s'efforce d'obscurcir la pureté de votre foi, de présenter votre patriotisme sous les couleurs odieuses de l'irréligion... Calmez vos inquiétudes, on n'a pas voulu toucher à l'arche du Seigneur. L'arbre antique, majestueux de la Religion reste dans toute sa force... La Religion reste inébranlable au milieu des assauts que lui livrent les préjugés et les passions... Dans ce moment, où l'on accuse la Constitution d'attenter aux saintes vérités que vous professez, vous avez un moyen infaillible de confondre ces détracteurs, en redoublant de respect pour la Religion et de zèle pour en accomplir les devoirs [1]. »

Toutefois, certains prélats se montrent embarrassés et se trouvent mal à l'aise sur des sièges qui, en définitive, ne sont pas vacants.

Si M. Seguin a obéi à la voix de Dieu en acceptant l'épiscopat, du moins ne peut-il se consoler de la perte de Mgr de Durfort, *son prédécesseur*, et, avec une excessive naïveté, il se demande pourquoi a disparu ce pasteur qui méritait à tant de titres la vénération et les hommages [2].

M. Delcher s'excuse de n'être pas encore arrivé dans sa ville épiscopale, mais il a eu peur d'occasionner des troubles, surtout au moment de Pâques ; de plus, il ne dissimule pas que sa

[1] Mandement de prise de possession.

[2] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. I, p. 503.

Digitized by Google

présence sera pour plusieurs un sujet de tristesse. Mais ce qui lui semble le plus dur, c'est qu'il ne peut s'asseoir sur son siège épiscopal sans en faire descendre un prélat à l'égard duquel il est pénétré de vénération [1].

L'évêque de la Corrèze, tout en faisant un grand éloge de la Constitution civile, n'a pas une foi immense dans ses propres lumières.

«...Nous supplions, écrit-il, tous les fidèles de notre diocèse de nous accorder le secours de leurs ferventes prières, afin d'attirer sur nous les grâces nécessaires pour l'accomplissement de tous nos devoirs et la bénédiction céleste sur nos travaux. Pour cela, nous demandons à chaque religieux et religieuse la récitation d'un chapelet, et à tous les laïcs des deux sexes, nos diocésains, au moins une fois la pieuse récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave Maria* [2]. »

Pourtant, au milieu de ces plaidoiries en faveur de la Constitution civile, au milieu de ces craintes, au milieu de ces prières, deux évêques assermentés, MM. Périer et Huguet, parurent comprendre le rôle dans lequel devait se confiner le clergé constitutionnel, s'il ne voulait pas manquer à la justice.

Le premier réclame de ses diocésains la charité envers les prêtres insermentés en raison du respect dû à leur caractère sacré, des services qu'ils ont rendus dans le cours de leurs travaux, services qui ne doivent point être oubliés. Ce serait pour M. Périer une douleur s'il venait jamais à recevoir une plainte à ce sujet. Les prêtres insermentés ne sont pas des rebelles pour n'avoir pas voulu prêter serment : le rebelle est celui qui transgresse la loi ; mais quand la loi présente l'alternative de deux conditions différentes, celui-là est-il coupable qui choisit l'une des deux préférablement à l'autre ? Les prêtres insermentés sont libres de renoncer à l'emploi qui leur est confié ; leur refus n'est donc pas une rébellion [3].

M. Huguet s'exprime ainsi :

« Hélas ! C'est avec la douleur la plus amère que nous le disons,

[1] Lettre du 25 avril 1791, communiquée par M. Arsac, du diocèse du Puy.
[2] Mandement du 9 avril 1791, communiqué par M. Poulbrière, du diocèse de Tulle.
[3] Mandement du 28 mars 1791, communiqué par M. Chaludet.

Digitized by Google

des *pasteurs vertueux, des hommes recommandables* ont refusé d'obéir à une loi consacrée par la volonté générale. Ils ont considéré la Constitution civile comme le glaive destructeur de la catholicité. Ah ! N. T. C. F., respectez les alarmes de la piété, gardez-vous, nous vous en conjurons, de vues trop indignes d'elle. La charité chrétienne vous le défend, et nous nous ferons toujours un rigoureux devoir de vous ramener à ce sublime précepte de l'Évangile, sans lequel les autres ne sont rien et qui lui seul est l'accomplissement de tous. Ne vous permettez jamais de juger sévèrement les consciences timorées ; on doit se contenter de les éclairer avec tous les égards que mérite la vertu malheureuse [1]. »

III

ORDINATIONS. — SÉMINAIRES CONSTITUTIONNELS. VISITES PASTORALES.

Pour nous rendre compte de l'administration des évêques constitutionnels, nous devons nous placer à un double point de vue. Nous examinerons d'abord comment les prélats ont essayé d'assurer le recrutement de leur clergé ; nous verrons ensuite quels ont été leurs rapports avec les fidèles et leurs coopérateurs.

Comme l'ont fort bien fait remarquer ceux qui ont étudié la Constitution civile, les ecclésiastiques assermentés furent loin d'être en majorité et les premiers pasteurs eurent souvent le plus grand mal à présenter à l'élection tous les sujets nécessaires au service des paroisses. Puisqu'à son début les cadres de la nouvelle Église n'étaient pas remplis, qu'allait-il arriver si l'on ne réussissait pas à peupler les séminaires ?

L'évêque de la Seine avait nommé, dès le 1er avril 1791, les directeurs et le supérieur de son séminaire, et, sur sa demande, le directoire de Paris avait affecté la maison de Saint-Magloire au séminaire diocésain. Le nombre des élèves fut-il nombreux ? Aucun document ne permet de le dire ; mais ce qui est certain, c'est que directeurs et supérieur ne tardèrent pas à réclamer des autorités une somme suffisante pour leur entretien

[1] Mandement du 12 mars 1792.

Digitized by Google

et l'entretien des domestiques. Depuis leur nomination, ils avaient vécu sur les revenus de la maison de Saint-Magloire ; mais, à la suppression de l'Oratoire, le local ayant été pris par la municipalité, il ne restait pas même une maison pour les prêtres qui devaient être ordonnés. Cet état de choses dura jusqu'au mois de juillet 1793, époque à laquelle la maison de Saint-Magloire fut de nouveau affectée au séminaire [1].

M. Expilly organisa constitutionnellement son séminaire, qui ne paraît pas avoir fonctionné [2]. M. Porion rencontra de grandes difficultés pour avoir l'argent nécessaire à cet établissement. A la première rentrée, douze élèves se présentèrent ; mais le prélat fut si facile dans ses admissions que le nombre des séminaristes ne tarda pas à augmenter [3].

Pour recevoir des fonds, M. Saurine était constamment obligé d'écrire aux autorités, qui n'obéissaient nullement à ses injonctions ; aussi le séminaire allait-il fort mal [4]. Vers la fin de novembre 1791, le séminaire du Doubs fut inauguré; l'appel qu'avait fait M. Seguin, dans son mandement du 3 octobre, n'avait pas été écouté : une trentaine d'élèves seulement s'étaient présentés. L'administration, du reste, ne tarda pas à devenir déplorable, directeurs et supérieur s'occupant plus de suivre les séances du club que de donner l'instruction à leurs élèves. Aussi la nouvelle rentrée ne fournit-elle plus que quinze sujets, parmi lesquels cinq nouveaux. Au mois d'avril suivant, il ne restait que cinq clercs ; au mois de mai trois, auxquels vinrent se joindre deux Allemands. A la fin de 1793, le séminaire n'ayant plus d'élèves, on le ferma [5].

Le 17 juin 1791, l'évêque de la Loire-Inférieure fit un court mandement pour annoncer l'ouverture du séminaire, dont l'existence ne paraît pas avoir été brillante [6].

[1] *Gobel, évêque constitutionnel de la Seine*, par E. Lemerle, dans l'*Univers* du 24 février 1890.

[2] *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et de Léon, op. cit.*, p. 168.

[3] *Le clergé du diocèse de Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, par l'abbé Deramecourt. Paris, 1884-1887, 4 vol. in-8°, t. II, p. 197.

[4] *Les diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révolution*, par l'abbé Pelgé. Aire, 1875, 2 vol. in-8°, t. I, p. 199.

[5] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. I, passim.

[6] *Revue de la Révolution. Minée et son épiscopat*, par M. Lallié, t. II (année 1883) p. 32.

Digitized by Google

M. Prud'homme fut tout heureux de pouvoir accueillir une vingtaine de jeunes gens, connus pour leur incapacité et leur inconduite [1].

Le séminaire de Nancy fut ouvert, après un chaleureux appel de M. Lalande, et fermé en 1793, sans avoir eu beaucoup d'élèves [2].

Dans la Meuse, M. Aubry se donna beaucoup de peine pour n'arriver qu'à un résultat médiocre. La rentrée qui eut lieu au milieu de 1791 n'amena que neuf élèves [3]. Le séminaire des Bouches-du-Rhône eut un personnel complet, mais ne compta que peu ou point d'élèves [4]. Dans le plus grand nombre des départements, les séminaires ne furent guère établis que sur le papier.

Les registres relatant les ordinations constitutionnelles sont assez rares. Nous avons eu la bonne fortune d'en retrouver quelques-uns. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Ordinations du Jura. — 1° 24 septembre 1791 : quatre prêtres, trois diacres, quatre sous-diacres, un minoré (l'un des quatre prêtres reçoit en un même jour les quatre ordres mineurs et les trois ordres majeurs).

2° 17 octobre 1791 : six prêtres, un diacre, un sous-diacre.

3° 24 mars 1792 : trois prêtres, un diacre, un sous-diacre, un tonsuré, un minoré.

4° 2 juin 1792 : un diacre, un sous-diacre, un minoré.

5° 22 décembre 1792 : six prêtres, un minoré (l'un des prêtres a reçu en un jour tous les ordres et en plus la dispense d'âge).

6° 16 mars 1793 : un prêtre.

7° 25 mai 1793 : un diacre, un sous-diacre, un minoré.

8° 21 septembre 1793 : dix prêtres du Jura, deux prêtres de l'Ain. Sur les dix premiers, deux reçoivent en un jour tous les ordres, avec dispense d'âge (ils ont vingt et un ans).

9° Ordination *extraordinaire* du 28 octobre 1793 : quatre

[1] *Histoire de l'église du Mans*, par Dom Piolin, t. I, p. 198.

[2] *Histoire du diocèse de Toul et Nancy*, par l'abbé Guillaume. Nancy, 1867, t. V, p. 155.

[3] Renseignements fournis par M. Poncelet, secrétaire général de l'évêché de Verdun.

[4] *Documents sur les évêques Roux et Aubert*, par M. de la Tour Keirié. Aix, 1889, in-8°, p. 190.

Digitized by Google

prêtres (deux ont vingt ans, les deux autres ont vingt et un ans).

10° Ordination du 21 décembre 1793 : un homme de vingt-six ans reçoit la tonsure, les ordres mineurs et majeurs [1].

ORDINATION D'ILLE-ET-VILAINE. — 1° 17 juin 1791 : sept tonsurés, huit minorés, deux diacres, six prêtres.

2° 24 septembre 1791 : douze tonsurés, vingt et un minorés, treize sous-diacres pour Rennes ; trente et un sous-diacres de la Manche.

Dimissoire pour les séminaristes de Rennes, afin qu'ils soient ordonnés à Laval, M. Lecoz étant retenu à l'Assemblée nationale : trois sous-diacres, neuf diacres et trois prêtres.

Dimissoire pour les séminaristes de Rennes, pour être ordonnés à Saint-Brieuc, le 2 mai 1792 : trois sous-diacres, un diacre, six prêtres.

Dimissoire pour les séminaristes de Rennes, afin qu'ils soient ordonnés à Dinan, le 21 septembre 1792 : trois minorés, trois sous-diacres, quatre prêtres.

3° Ordination à Rennes, 10 novembre 1792 : un tonsuré, un sous-diacre, deux diacres, deux prêtres.

4° 22 décembre 1792 : un minoré, trois sous-diacres, deux diacres, cinq prêtres.

5° 22 février 1793 : quatre diacres, cinq prêtres.

6° 21 septembre 1793 : un tonsuré, trois prêtres [2].

ORDINATIONS DU MORBIHAN. — 1° 24 septembre 1791 : un tonsuré, deux minorés, un sous-diacre, un diacre (du diocèse de Nantes), un prêtre.

2° 17 décembre 1791 : un Hollandais qui est fait tonsuré, minoré et sous-diacre, deux prêtres.

3° 3 mars 1792 : un diacre.

4° 7 mars 1792 : un prêtre, un diacre du diocèse de Nantes.

5° 22 septembre 1792 : deux tonsurés et un minoré, deux prêtres.

6° 16 janvier 1793 : un prêtre [3].

ORDINATIONS DU GERS. — 1° 24 mars 1791 : deux tonsurés, deux minorés, huit sous-diacres, un diacre, deux prêtres.

[1] Communiqué par Dom Benoît, du diocèse de Saint-Claude.
[2] Communiqué par M. le chanoine Guilotin de Courson.
[3] Communiqué par M. l'abbé Gorelle, secrétaire de Mgr l'évêque de Vannes.

Digitized by Google

2° 13 décembre 1791 : trois tonsurés, un minoré, cinq sous-diacres, huit diacres, six prêtres.

3° 20 décembre 1791 : trois tonsurés.

4° 4 mars 1792 : un minoré et sous-diacre, trois diacres, cinq prêtres (y compris les trois diacres *ab interstitiis dispensati*).

5° 24 mars 1792 : deux tonsurés, huit minorés, quatre sous-diacres, trois diacres, deux prêtres.

6° 7 avril 1792 : un tonsuré, deux minorés, trois sous-diacres, quatre diacres, cinq prêtres.

9° 7 août 1792 : deux sous-diacres.

10° 21 décembre 1792 : trois tonsurés, cinq minorés, un sous-diacre, deux diacres.

11° 22 décembre 1792 : huit tonsurés, onze minorés, dix sous-diacres, trois diacres, quatre prêtres.

12° 23 février 1793 : un tonsuré, un minoré, cinq sous-diacres, quatre diacres, deux prêtres.

13° 20 mars 1793 : trois tonsurés, deux minorés, deux sous-diacres, huit diacres, quatre prêtres.

14° 17 mai 1793 : un diacre, trois prêtres.

15° 25 mai 1793 : trois tonsurés, cinq minorés, un sous-diacre, quatre diacres, sept prêtres.

16° 21 septembre 1793 : trois prêtres [1].

A Toulouse, M. Sermet fit de nombreuses ordinations, notamment le 24 septembre 1791. Cette ordination donna au département de la Haute-Garonne dix minorés, dix-huit sous-diacres, six diacres, dix prêtres [2].

A Rouen, M. Charrier de la Roche procéda, le 18 juin 1791, à une ordination qui donna seize prêtres constitutionnels. Le cinq août suivant, cinq jeunes gens reçurent la tonsure.

Son successeur, M. Gratien, fit, le 7 avril 1792, trois prêtres ; le 2 juin 1792, six prêtres ; le 22 septembre, six prêtres ; en mars 1793, sept prêtres ; le samedi d'avant la Trinité 1793, sept prêtres ; le mardi de la quinzième semaine après la Pentecôte, *ab objurgantem necessitatem*, trois prêtres ; le samedi des Quatre-temps de septembre, un prêtre [3].

Dans la Manche, du 16 octobre 1791 au 21 décembre

[1] Archives du département du Gers.
[2] Archives du département de la Haute-Garonne.
[3] *La cathédrale de Rouen*, par M. l'abbé Loth. Rouen, 1879, in-8°, *passim*.

Digitized by Google

1793, M. Bécherel conféra les ordres à trois cent vingt-deux sujets, parmi lesquels deux cent quinze appartenaient au diocèse de la Manche, cent dix à celui du Calvados et sept à d'autres départements. Sur ce nombre deux cent quarante et un reçurent la prêtrise [1].

En septembre 1791, nous voyons l'évêque de l'Aisne ordonner prêtres vingt-deux sujets. Dans cette circonstance, M. Marolles ne tint aucun compte de la capacité ni de la moralité de ceux qu'il appelait au sacerdoce ; aussi peuplait-il le département de prêtres constitutionnels ignorants et vicieux [2].

M. Dumouchel fit une ordination dans laquelle figurèrent des musiciens de régiments et des maîtres d'école de campagne [3]. A quelqu'un qui reprochait à M. Expilly des ordinations de ce genre, celui-ci répondit : « Quand on ne peut travailler la terre avec des chevaux, on la travaille avec des ânes [4].»

Dans les départements du Pas-de-Calais et de la Corrèze, où l'on se plaignait de nombreuses vacances, les prélats assermentés arrivèrent tant bien que mal à remplir *à peu près* leurs cadres. Au Mans, M. Prud'homme ne conféra les ordres qu'à vingt-deux sujets [5].

Dans la plupart des diocèses, les personnes acceptées furent peu nombreuses et mal choisies.

Les évêques constitutionnels déployèrent en général un grand zèle pour accomplir leurs visites pastorales. Cela était du reste fort naturel de leur part, puisqu'ils avaient principalement reproché à *leurs prédécesseurs* de manquer à ce devoir.

Fort mal reçus dans les couvents, où les religieuses refusèrent de les reconnaître, les nouveaux évêques donnèrent souvent des marques de leur mécontentement.

C'est ainsi que l'on vit l'évêque de l'Orne dénoncer au directoire du département les Sœurs de la Providence et se plaindre de ce que ces religieuses négligeaient les offices constitutionnels [6].

M. Lindet adressa aux religieuses de l'Eure une lettre pour les

[1] *Semaine religieuse du diocèse de Coutances et Avranches*, n° 42.
[2] *Le clergé dans l'Aisne pendant la Révolution*, par M. Fleury, p. 313.
[3] Documents particuliers.
[4] *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, op. cit., p. 168.
[5] Dom Piolin. *Histoire de l'église du Mans*, t. I, p. 198.
[6] *Semaine catholique du diocèse de Séez*, 13 mars 1869.

Digitized by Google

informer que toutes les réformes de l'Assemblée à leur égard étaient justes et nullement contraires à la religion. Ils les invitait à demeurer respectueuses pour les lois nouvelles et à ne pas donner leur confiance à des hommes turbulents, aspirant à l'honneur de la persécution [1].

M. Saurine, craignant d'être mal reçu par les Ursulines, n'osa même pas franchir la porte de leur couvent [2].

Dans le Doubs, M. Séguin ne put se faire admettre ni par les Visitandines, ni par les Carmélites; les Bénédictines, sauf trois, refusèrent de le voir [3]. M. Minée ne put entrer chez les Carmélites de Nantes ; un certain nombre de dames patriotes se livrèrent sur les pauvres sœurs à d'abominables violences, sans doute pour venger leur évêque [4]. Quand l'évêque de l'Indre se présenta aux religieuses de Châteauroux, celles-ci lui refusèrent l'entrée du monastère ; tous les arguments dont il se servit ne purent aboutir à aucun résultat. Pour les punir de leur résistance, le directoire du département demanda à l'Assemblée nationale la suppression de la maison [5].

Comme on parlait un jour contre les religieuses de la Visitation de Belley, qui ne voulaient point communiquer avec les assermentés, l'évêque de l'Ain aurait répondu : « Le bon remède pour guérir ces femmes, ce serait de les fouetter en public [6]. »

Dans la visite qu'il fit aux Carmélites d'Arles, M. Roux fut loin d'avoir l'accueil qu'il désirait [7]. Il en fut de même dans le Cantal, où les religieuses de deux ordres, pour avoir refusé de reconnaître M. Thibault, durent cesser de donner l'instruction aux jeunes filles du département [8].

Dans leurs visites pastorales, qui ne réussirent pas tou-

[1] *Thomas Lindet*, par M. Henry Turpin. Bernay, 1886, in-8°, p. 123.
[2] *Les diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révolution*, par M. Pelgé, t. I, p. 111.
[3] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. I, p. 469.
[4] *Revue de la Révolution. Minée et son épiscopat*, par M. Lallié, t. II, p. 31.
[5] *Revue du Centre*, 15 avril 1886.
[6] *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ain*, par M. Leduc. Bourg. 1889, 6 vol. in-8°, t. VI, p. 333.
[7] *Documents sur les évêques Roux et Aubert*, op. cit., p. 95.
[8] Communiqué par M. Chaludet.

Digitized by Google

jours, les prélats assermentés furent soutenus par les autorités départementales.

L'évêque de l'Aisne fut assez mal reçu, notamment à Liesse et à Laon [1]. M. Lefessier, redoutant un fâcheux accueil, ne se mit en route qu'au mois de juin 1793 [2]. M. Lindet se dirigea tout d'abord vers sa ville natale, Bernay, où l'on mit tout en œuvre pour le recevoir dignement. Il y célébra la messe, prêcha aux vêpres, au milieu d'une assistance immense. A l'hôtel de ville, il y eut une grande réception, pendant laquelle on but à la santé de l'évêque et des bons patriotes. L'évêque de l'Eure se rendit ensuite à Louviers, puis à Pont-Audemer, où il officia pontificalement et où il bénit les drapeaux [3]. Peu de temps après son arrivée, M. Gausserand se rendit dans les principales localités du Tarn ; il eut à Castres une réception, paraît-il, fort belle, pendant laquelle les cris de « Vive notre évêque constitutionnel ! » se firent entendre plusieurs fois. On donna une garde de vingt-quatre volontaires à l'évêque, qui le lendemain se rendit aux Jacobins, où l'on poussa l'enthousiasme jusqu'à l'embrasser. On le vit officier pontificalement à Notre-Dame, donner le baptême à un enfant et faire une exhortation pleine d'à-propos ; le soir il y eut un banquet civique. Malheureusement pour l'évêque, la tournée ne fut pas partout aussi brillante ; aussi M. Gausserand ne tarda-t-il pas à regagner Alby [4].

M. Brival, qui visita en 1793 plusieurs districts de la Corrèze, constata que le *fanatisme expirait* [5].

M. Fauchet parcourut son département et prononça de nombreux discours, en général fort goûtés [6].

L'évêque des Hautes-Alpes prend la peine de nous raconter ses visites. « Jamais je n'oublierai les bénédictions qui m'accompagnaient, lors de la visite que je fis à pied, dans « toutes les paroisses du Briançonnais ; ces bénédictions

[1] *Le clergé dans l'Aisne pendant la Révolution*, p. 240.
[2] *Semaine religieuse du diocèse de Séez*, 21 octobre 1869.
[3] *Thomas Lindet*, par M. Henry Turpin, p. 108.
[4] Renseignements particuliers.
[5] *Le diocèse de la Corrèze pendant la Révolution*, par M. Fage. Tulle, 1889, in-12, p. 47.
[6] *Notes sur Claude Fauchet*, Caen, 1842, in-8°, p. 12.

Digitized by Google

« m'ont complètement dédommagé des fatigues inséparables « d'un voyage dans des pays aussi escarpés [1]. »

Immédiatement après son installation, M. Aubry parcourut les chefs-lieux du canton de la Meuse. A tous les coins du département, on trouve, dans les registres de cette époque, des comptes rendus et les listes des confirmations faites par l'évêque. Ce prélat aimait à se faire rendre les honneurs militaires par la garde nationale, qui d'habitude escortait les confirmants en procession [2]. M. Grégoire visita Vendôme et Romorantin, et donna la confirmation dans beaucoup d'endroits [3].

IV

MANDEMENTS. — L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL ET LE MARIAGE DES PRÊTRES. — ABOLITION DU CULTE.

Le nouvel épiscopat écrivit beaucoup, profitant de toutes les circonstances pour attirer à lui un grand nombre de prosélytes.

Nous allons d'abord indiquer quelques mandements écrits pour le carême. Le sujet traité par M. Séguin pour l'année 1792 est *la Paix*. Le prélat affirme que l'on pourrait goûter ce précieux bienfait sans le fanatisme qui s'y oppose ; il fait ensuite un long réquisitoire contre les catholiques demeurés fidèles [4].

L'instruction de l'évêque du Pas-de-Calais (carême 1792) porte sur *la Pénitence*. Les fidèles sont mis en garde contre les prêtres et les évêques exilés [5]. Dans son mandement du 14 février 1792, M. Thibault, au lieu de donner l'exemple des vertus chrétiennes, se contente de parler contre le clergé inser-

[1] *La Révolution française*, livr. du 14 avril 1890, article de M. Lemas.
[2] Renseignements fournis par M. Poncelet, secrétaire général de l'évêché de Verdun.
[3] *Revue du Loir-et-Cher*, mai 1890, article de M. du Merle.
[4] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. II, p. 209
[5] *Le clergé du diocèse d'Arras*, t. II, p. 349.

Digitized by Google

menté, qui n'a pas voulu se soumettre à la loi, contre « ces hommes aveuglés par l'intérêt et les passions, » qui ne peuvent s'accoutumer à la perte des privilèges et des abus qui accablaient le peuple [1].

L'évêque de la Haute-Saône regrette (1792) le scandale et la discorde qui règnent partout [2]. Le 25 janvier 1793, M. Diot adresse à ses diocésains de la Marne un mandement sur le jeûne et l'abstinence [3]. Les instructions données par M. Moyse sont d'un ton assez convenable. Dans celle de 1792, l'évêque demande à ses ouailles d'entrer dans les vues de l'Église pendant ces temps de prières ; il leur rappelle qu'après s'être occupés toute l'année du corps, il est désirable qu'ils n'oublient pas ce qu'ils doivent à l'âme. Dans son mandement de 1793, le même évêque gémit sur la dépravation des mœurs et spécialement sur les discordes religieuses [4].

Voici le dispositif du carême prescrit en 1792 par M. Marbos, de la Drôme : « A ces causes, après en avoir délibéré avec notre Conseil, nous vous exhortons, N. T. C. F., à observer fidèlement pendant le carême la loi du jeûne et de l'abstinence. Nous usons de la même indulgence que *nos prédécesseurs* en permettant l'usage des œufs dans ce temps, excepté les quatre derniers jours. Nous nous en rapportons à la prudence et à la sagesse de vos pasteurs pour vous accorder les dispenses de jeûne et d'abstinence dont vous pourriez avoir besoin [5]. »

M. Lafont de Savines se montra fort peu sévère pour les pénitences du carême, et déclara que le jeûne et l'abstinence n'étaient plus obligatoires.

A côté des mandements pour le carême, les prélats assermentés traitèrent dans leurs lettres pastorales une foule de sujets. Ils n'oublièrent pas d'invoquer Dieu pour obtenir de lui les biens de la terre ou le succès de nos armes.

Quand, pendant l'année 1791, le roi Louis XVI tomba

[1] Pièce communiquée par M. l'abbé Chaludet.

[2] *La chronique de l'église de Vesoul*, par M. l'abbé Morey. Montbéliard, 1886, in-8°, p. 196.

[3] Communiqué par M. l'abbé Hanesse, secrétaire de l'archevêché de Reims.

[4] Communiqué par Dom Benoît, du diocèse de Saint-Claude.

[5] Communiqué par M. l'abbé Perrossier, archiviste diocésain de Valence.

Digitized by Google

malade, on vit M. Loménie de Brienne demander à ses ouailles de prier pour le rétablissement du prince [1]. Le futur régicide, M. Lindet, s'écriait aussi, à la même époque : « ... N. T. C. F., il est bien consolant pour nous que notre arrivée dans ce diocèse ait été marquée par un événement qui intéresse tous les Français. L'heureuse convalescence du roi avait disposé tous les esprits à cette effusion de joie, qui se manifeste quand la Providence comble les vœux d'un grand peuple. La protection évidente du ciel ne nous permet plus de douter que c'est le doigt de Dieu qui a dirigé les réformes salutaires dans l'État et dans l'Église. Nous bénirons ce Dieu de bonté et de miséricorde d'avoir préservé la France des étrangers dont l'aurait certainement menacé la perte d'un prince chéri, qui ne connaît d'autre gloire que celle d'assurer le bonheur et la liberté de la nation [2]. »

L'Église constitutionnelle désirant toujours faire croire à sa communauté avec le saint-siège, M. Lamourette ne l'oublie pas, et il adresse un mandement à ses ouailles au sujet de la maladie du Saint-Père [3].

Au moment de la triste aventure de Varennes, certains prélats écoutèrent plus leurs passions politiques que la charité chrétienne et vinrent, soit accabler le malheureux monarque, soit lui donner des conseils importuns. Ainsi agirent, par exemple, MM. Grégoire et Diot. Pour Grégoire, Louis XVI, que l'on a proclamé *Restaurateur de la Liberté*, n'est qu'un homme perfide et parjure. Le prélat se rit du manifeste laissé par le roi en quittant Paris ; il raille le prince qui se plaint de ne pouvoir secourir les indigents, alors que le peuple lui a prodigué si longtemps sa sueur pour satisfaire les plaisirs de Trianon [4].

« La fuite du roi avait répandu la consternation dans les cœurs, dit M. Diot ; on croyait tout perdu ; Dieu a déjoué les projets des méchants... Monarque infortuné, victime des intrigues et des perfidies de la cour..., réparez vos erreurs [5] ! »

[1] Renseignements particuliers.
[2] *Thomas Lindet*, par M. Henry Turpin, p. 100.
[3] *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française*, par M. Gonon. Lyon, 1845, in-8°, p. 148.
[4] *Revue du Loir-et-Cher*, mai 1890.
[5] Communiqué par M l'abbé Hanesse.

Digitized by Google

A l'époque ou certains évêques parlaient ainsi contre le roi, celui-ci, au retour de Varennes, descendu chez l'évêque de Seine-et-Marne, M. Thuin, faisait une réponse dans laquelle était bien peinte l'opinion du monarque sur le clergé assermenté.

M. Thuin s'étant excusé auprès de Louis XVI du peu de confortable de l'évêché et ayant donné comme excuse qu'il n'y était que depuis peu, le roi lui répondit sèchement : « Quand on n'est pas chez soi, on est dispensé de s'excuser [1]. »

Dès que la Constitution de 1791 fut achevée, les évêques assermentés, membres de la Constituante, s'efforcèrent d'obtenir que Louis XVI demandât des prières à l'Église constitutionnelle. Ce fut M. Gobel qui se chargea des négociations qui, du reste, n'aboutirent pas [2]. Malgré ce refus, les évêques constitutionnels adressèrent de nombreuses lettres pastorales pour remercier le ciel de l'achèvement de la Constitution et de son acceptation par le roi.

« Le voilà donc enfin terminé, N. T. C. F. le grand ouvrage de la régénération française, écrit l'évêque de la Seine; elle est donc achevée, malgré tous les efforts des passions humaines, cette Constitution, le lien indissoluble de toutes les parties de l'Empire. Bientôt, sur les débris honteux de la féodalité, de l'odieuse chicane, du régime fiscal, de toutes les espèces de tyrannie, s'élèvera l'édifice simple et majestueux de la Constitution française, offrant dans son ensemble tout ce que peut offrir pour le bonheur des hommes en société l'heureux accord de la morale, de la politique et de la religion. Eh! comment ne pas chérir, sous le double rapport du chrétien et du citoyen, une constitution qui ne paraît être que le code même de l'Évangile approprié pour le bonheur du peuple à son gouvernement [3]. »

Ainsi, ou dans des termes à peu près semblables, s'exprimèrent MM. Huguet, Aubry, Pouchot, Gouttes, Barthe, Diot, Séguin, Lefessier, Moyse, Constant, etc.

Les *Te Deum* des constitutionnels ne touchèrent pourtant

[1] *Louis XVII*, par M. de Beauchesne, t. I, p. 119.
[2] *Gobel, évêque constitutionnel de la Seine*, par M. Lemerle, dans l'*Univers*, du 24 février 1890.
[3] Mandement du 18 septembre 1791.

Digitized by Google

pas le ciel, qui ne permit pas qu'une constitution dans laquelle il était si gravement offensé pût être durable.

La Convention eut aussi les prières des prélats assermentés ; des messes solennelles furent célébrées pour l'ouverture des assemblées électorales dans les départements de l'Aisne, de l'Allier, de l'Aube, de l'Aude, du Calvados, du Cantal, de la Charente-Inférieure, de la Creuse, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Loire-Inférieure, de la Manche, de la Meurthe, du Morbihan, des Hautes-Pyrénées, du Haut-Rhin, de la Somme. Les opérations électorales furent clôturées par un *Te Deum* dans les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine et le Loir-et-Cher [1].

Quand le clergé avait été *réformé*, les *réformateurs* n'avaient pas manqué de donner, comme arguments favorables au nouvel ordre de choses, qu'à des prêtres quelquefois moins édifiants allaient succéder des hommes doués de toutes les vertus. Il n'en fut pourtant pas ainsi ; et le moment où l'on commença à parler du mariage des prêtres ne tarda pas à arriver. Si l'on doit citer des évêques constitutionnels assez courageux pour défendre le célibat ecclésiastique, on ne doit pas oublier qu'un certain nombre se laissa entraîner aux dernières concessions.

Déjà un certain nombre de prêtres assermentés avaient renoncé au célibat, quand on vit un évêque constitutionnel, membre de la Convention, M. Lindet, se marier à Paris, à la fin de 1792. Le triste prélat éprouva le besoin de justifier sa déplorable conduite. Il fit donc connaître à ses ouailles que, dans toutes les positions qu'il avait occupées, il avait rempli ses devoirs de manière à obtenir l'estime générale. Ayant donc toujours pratiqué les vertus civiques et religieuses, il lui restait un grand exemple à donner, c'était de s'élever au-dessus des préjugés superstitieux. Il avait dans ce but choisi une compagne, avec laquelle il devait donner l'exemple des vertus domestiques ; puis il prononçait cette phrase, qui était une véritable condamnation de la Constitution civile : « La loi du célibat a obligé tous les ministres du culte, tant qu'elle a été en vigueur dans l'Église de France ; elle a cessé d'obliger dès qu'une nouvelle discipline a été introduite. Les ministres du

[1] *Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Terneaux, t. IV, p. 50.

Digitized by Google

culte qui osent crier au scandale... manifestent une profonde erreur ou une grande mauvaise foi. Ils prétendent qu'il faut un canon d'un concile pour abroger le célibat ; *il en fallait donc un pour abolir le Concordat, et ils devraient quitter* les évêchés et les paroisses qu'ils ont obtenus par la nouvelle élection [1]. »

L'évêque métropolitain de M. Lindet s'émut d'un acte qui jetait le plus mauvais jour sur l'Église constitutionnelle; il voulut convoquer un concile pour juger l'évêque de l'Eure, mais ce concile n'eut pas lieu [2]. L'exemple de M. Lindet fut malheureusement suivi par MM. Porion, Massieu, Torné, Laurent, Pontard, Joubert, Dumouchel et de Jarente. Il convient d'ajouter que M. de Jarente ne se maria que pour la forme et afin d'échapper aux persécutions [3].

D'autres évêques ne voulurent pas se marier, mais on put les voir bénir l'union de leurs prêtres. Ainsi, dans la Marne, M. Diot donna la bénédiction nuptiale, le 6 novembre 1793, à l'un de ses vicaires épiscopaux [4]. D'autres ne craignirent pas de donner l'institution canonique à des prêtres mariés ; c'est ce que fit M. Gobel, auquel cet acte valut les remontrances de plusieurs curés de Paris et de son collègue de la Seine-Inférieure [5].

A côté de ces prélats, il s'en trouva qui se rappelèrent qu'ils étaient prêtres. Le métropolitain d'Ille-et-Vilaine fit entendre sa voix en faveur du célibat ecclésiastique [6], ainsi que son collègue d'Indre-et-Loire [7] et plusieurs autres. M. Lemasle refusa toujours son ministère au mariage des prêtres [8].

Le célèbre abbé Fauchet fit à ce sujet une ordonnance qui mérite d'être citée : « Tout prêtre qui aura administré la bénédiction nuptiale à un ministre engagé dans les ordres sacrés sera par le seul fait suspendu de ses fonctions et ne pourra en recouvrer l'usage qu'après la pénitence canonique qui lui sera

[1] *Thomas Lindet*, p. 145.
[2] *Mariage des prêtres*, par l'abbé Grégoire. Paris 1826, in-8°, p. 108.
[3] Renseignements particuliers.
[4] Renseignement fourni par M. Hanesse.
[5] *Gobel, évêque constitutionnel de la Seine*, dans l'*Univers* du 24 février 1890.
[6] *Biographie bretonne*, article Lecoz, par M. Levot.
[7] Bibliothèque de Tours, fonds Taschereau, n° 275.
[8] Renseignement fourni par M. l'abbé Patarin.

Digitized by Google

imposée par l'évêque ou, en son absence, par le premier vicaire épiscopal..... Tout sous-diacre, diacre ou prêtre qui contractera mariage avant que l'Église l'ait autorisé par une déclaration solennelle qui abroge sur ce point l'ancienne discipline intérieure du ministère, sera par ce seul fait interdit de toutes ses fonctions sacrées, et les fidèles ne devront recourir à lui pour aucune fonction du culte [1]. »

Du mariage des prêtres à leur abjuration, il n'y avait pas une grande distance ; aussi cette distance fut-elle facilement franchie.

Tout le monde connaît la triste séance de la Convention pendant laquelle, poussés par la Commune de Paris, l'évêque Gobel et plusieurs de ses vicaires épiscopaux vinrent renoncer à leurs fonctions ecclésiastiques et faire abdication du culte catholique ; cet exemple ne fut que trop suivi.

Cette page lamentable se trouve dans toutes les histoires ; nous ne voulons donc pas la retracer de nouveau.

Ce fut un coup terrible pour les assermentés, et si l'on put voir parmi eux des prêtres et des évêques qui surent résister, il est impossible d'oublier le nombre de ceux qui apostasièrent.

A la fin de l'année 1793, époque à laquelle nous sommes arrivés, l'Église constitutionnelle, en tant qu'Église reconnue et salariée par l'État, a vécu.

Nous allons examiner maintenant comment ses membres influents vont essayer de la faire revivre.

V

EFFORTS TENTÉS POUR RÉTABLIR LE CULTE CONSTITUTIONNEL. LES RÉUNIS. — LES ENCYCLIQUES. — LE CONCILE DE 1797.

Au moment où expirait le régime de la Terreur, un simple prêtre assermenté de Seine-et-Oise tentait de restaurer le culte constitutionnel. Ce prêtre se nommait l'abbé Clément.

« Il ne songeait, dit son historien anonyme, qu'aux maux de

[1] Mandement du 29 novembre 1792.

Digitized by Google

l'Église de France. Son âme en était tout absorbée. Quelles lois suivre dans un tel chaos, sans risquer de s'égarer ? Il ne vit que les lois de l'Église ; il regardait ce *clergé constitutionnel* comme formant seul, avec les fidèles, l'Église gallicane rétablie dans tous ses droits. C'est vers ce clergé canonique qu'il dirigeait toutes ses vues, désirant cependant avec ardeur que la Providence permît une parfaite réunion d'esprit avec ceux qui étaient d'une opinion différente. Mais ce clergé même, dans quel état déplorable se trouvait-il alors ? Les uns étaient dispersés par la persécution ; les autres avaient *apostasié* ou donné leur démission, plusieurs s'étaient mariés, beaucoup étaient morts, ou naturellement, ou sacrifiés à l'impiété des persécuteurs. De part et d'autre tout était perdu pour toujours, si quelqu'un n'eût fait de généreux efforts pour rétablir l'existence d'une Église en France, autant que les circonstances le lui permettaient. M. Clément en conçut le dessein [1]. »

M. Clément se mit en devoir de retrouver et de grouper les évêques constitutionnels résidant à Paris ; c'étaient MM. Saurine, Royer, des Bois de Rochefort, Primat, et enfin, le plus célèbre, Grégoire.

L'abbé Clément travailla à leur communiquer son zèle. « Sentez, leur dit-il, qui vous êtes, de quel état vous sortez, quelles fonctions vous avez à remplir. C'est sur vous que repose la solidarité de l'épiscopat et le soin de régénérer l'Église de France. Dites aux curés fidèles et échappés à la persécution : « La loi de l'Église, le siège étant vacant, est que vous vous établissiez en presbytère et que vous preniez en main le gouvernail du diocèse, tandis que la sollicitude des évêques s'étendra sur toutes les églises de France, travaillera à réparer les ruines du sanctuaire et à rendre au culte divin toute l'activité dont il peut être susceptible [2]. »

Les évêques constitutionnels se rendirent aux vœux de leur inférieur hiérarchique. On convint que l'on se réunirait chez l'un d'eux, le 21 novembre 1794, jour de la Présentation de la Sainte Vierge, pour y célébrer la messe *Pro Synodo* et que, dès le lendemain, on commencerait des réunions régu-

[1] *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément*, Paris, 1812, in-12, p. 45.
[2] *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément*, p. 47.

Digitized by Google

lières. Ces réunions se tinrent en effet pendant plus de six mois, quatre fois par semaine, quelquefois tous les jours, depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du soir, dans la maison de M. Clément ; elles se prolongèrent jusqu'au mois de juillet 1796.

On fortifia cette assemblée, au moins certains jours de la semaine, de tout ce qu'on put réunir d'ecclésiastiques, de jurisconsultes et autres laïcs.

Dès la première assemblée, M. Clément proposa le projet de travaux qu'il avait conçu.

Plusieurs objets se présentaient à remplir : 1° Découvrir ce qu'était devenu chacun des membres du clergé dans l'étendue de la France, et le genre d'occupations qu'il pouvait remplir au milieu des persécutions qui subsistaient encore ;

2° Renouer une correspondance au moins avec les principaux, les exciter à sortir de leur retraite, ranimer leur courage et les engager à reprendre le soin des âmes ;

3° Employer tout le crédit que l'on pourrait se procurer auprès des autorités constituées pour rompre les chaînes de ceux qui seraient encore dans les prisons, et étendre cette sollicitude charitable également sur les membres du clergé qui, quoique d'une opinion différente, étaient toujours considérés comme frères en Jésus-Christ ;

4° Presser par tous les moyens convenables le gouvernement de rendre la liberté du culte catholique, former des presbytères dans les sièges vacants, travailler à obtenir l'ouverture des églises [1].

Dans le même temps commença à paraître un journal rédigé pour la défense de l'Église constitutionnelle et intitulé : *Les Annales de la Religion.*

Tels furent les premiers efforts tentés par les évêques assermentés qui se trouvaient à Paris et que l'on appela dans la suite *Les Réunis.*

Le premier acte des *Réunis* fut de faire paraître deux lettres encycliques, auxquelles adhérèrent un certain nombre d'évêques constitutionnels (1795). Ces encycliques forment comme les canons de l'Église assermentée.

C'est à cette même époque que, pour mieux restaurer leur

[1] *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément*, p. 47.

Digitized by Google

culte, les *Réunis* eurent l'idée d'assembler un concile dont l'ouverture, fixée d'abord au 1er novembre 1795, n'eut lieu qu'au mois d'août 1797.

Avant de parler de cette assemblée, il convient d'examiner les efforts tentés par les prélats assermentés dans leurs départements. Ces efforts se manifestèrent de deux manières : par les visites pastorales et par les écrits.

Ici, nous prions le lecteur de ne pas perdre de vue une observation importante. Pour suivre les assermentés dans leur travail de réorganisation, nous avons dû recueillir les faits dans des documents qu'ils ont publiés eux-mêmes, faute de pouvoir trouver des renseignements contradictoires. Or, comme il arrive bien souvent à ceux qui racontent leur propre histoire d'embellir certains faits, de grossir ou de diminuer l'importance de certains autres, pareille particularité a pu se produire dans le cas présent. Nous ne voulons pas, évidemment, rejeter les faits rapportés par les constitutionnels, mais il nous est permis de nous mettre en garde contre un certain enthousiasme.

M. Constant, du Lot-et-Garonne, nous a laissé une curieuse correspondance qui nous a initié à ses travaux. C'est ainsi que le 26 avril 1795, il écrit au citoyen Leclère, libraire :

« Dès que le décret qui remet aux citoyens la liberté de leur culte eût paru, je vis leurs vœux (les vœux de ses ouailles) se porter sur moi pour la reprise des travaux religieux. Je crus que la prudence demandait d'attendre encore quelque temps, surtout dans l'état de gêne où nous étions par rapport au local. Cependant, vers les fêtes de Pâques, je vis ce vœu si prononcé que je me déterminai à faire une chapelle dans ma maison. Je fus étonné de voir le zèle avec lequel le peuple se reportait vers la Religion. J'ai eu constamment dix prêtres, chaque jour de fête et de dimanche, et le peuple s'est toujours rendu en foule à chaque messe [1]. »

Le 24 mai, il écrit à M. Saurine :

« Dès que le décret sur la liberté des cultes fut venu, je sentis de mon devoir d'instruire les fidèles par une lettre et je formais le projet de l'exécuter ; je voulais même y joindre la lettre encyclique de

Revue de l'Agenais, année 1879, t. VI, p. 228.

Digitized by Google

nos évêques, afin de la répandre dans le diocèse, mais les frais d'impression m'ont fait trembler. Nous sommes toujours par rapport au culte dans la situation la plus fâcheuse ; nous n'avons ni temples, ni vases sacrés, ni ornements, ni linge. Plusieurs personnes, qui avaient suivi constamment les exercices de la religion jusqu'à l'époque où on a renversé les autels, ne se montrent plus dans nos chapelles, et l'on ne peut douter que la défection scandaleuse des prêtres ne soit la cause de ce changement à notre égard [1]. »

Le 26 mai 1790, M. Constant rend compte à l'évêque des Landes de ses tournées pastorales :

« J'ai fait depuis Pâques quelques visites dans les villes et les campagnes de mon diocèse. En général, j'ai eu de la consolation ; j'ai vu dans plusieurs endroits le peuple se porter avec beaucoup d'empressement et de zèle à nos cérémonies religieuses. Je tâche par mes instructions de leur faire sentir le prix de la Religion. Je me trouvais, il y a quelques jours, dans une commune où j'étais attendu depuis quelque temps ; j'y donnais la confirmation à sept cents personnes, toutes munies du certificat de préparation. Je dois partir la semaine prochaine pour une autre ville, où j'ai tout lieu d'espérer un accueil favorable [2]. »

Le 12 octobre, il écrit au même évêque :

« Je crois qu'une de mes dernières lettres vous a annoncé que, dans le cours du mois de septembre, je devais faire une nouvelle tournée dans le diocèse.... Je dois vous dire que dans cette dernière visite, je n'ai pas eu dans le peuple *le même empressement que dans les précédentes*. Il semble que les impies d'un côté, les *dissidents* avec leur parti, de l'autre, détachent quelques personnes [3]. »

Dans la Somme, l'évêque assermenté visite avec grand soin les fidèles [4]. M. Maudru ne se contente pas de son département, les Vosges ; il visite l'église du Haut-Rhin et y établit un presbytère. Cette première tournée ne suffisant pas à son zèle, il en

[1] *Revue de l'Agenais*, t. VI, p. 230.
[2] *Ibidem*, t. VI, p. 242.
[3] *Ibidem*, p. 304.
[4] *Annales de la Religion*, t. I, p. 217.

Digitized by Google

promet une seconde, dans laquelle il lui sera loisible de donner la confirmation dans plus de deux cents paroisses [1]. L'évêque de la Haute-Marne a reçu tous ceux qui se sont présentés ; il a été très satisfait de l'état des esprits [2]. L'évêque du Lot a donné la confirmation dans plusieurs paroisses [3]. Celui du Jura a eu un grand succès ; les fidèles de plusieurs endroits sont venus entendre sa voix [4]. « Je suis presque exténué par mon âge et mes infirmités, écrit M. Besaucelle ; je suis abattu, mais non découragé ; je fais autant de visites que je le puis [5]. »

En juillet 1797, les *Annales* reçoivent la lettre suivante : « Nous avons la satisfaction de vous apprendre que le culte reprend dans le département du Nord avec une activité qui excite notre admiration. Nous devons beaucoup à la présence de notre évêque, le citoyen Primat ; il a tout vivifié par ses travaux et ses courses apostoliques, par le maintien des lois de l'Église et sa correspondance avec les curés de ce vaste diocèse [6]. »

Mais les prélats constitutionnels ne pouvaient aller partout où ils désiraient se rendre. Aussi suppléaient-ils à cette lacune en multipliant leurs écrits. M. Gratien remercie Dieu de ce que la persécution ait pris fin ; il engage en même temps les pécheurs à revenir au Seigneur [7]. M. Maudru, pour ranimer le zèle de ses ouailles, fait paraître un livre intitulé : *Les Brefs attribués à Pie VI convaincus de supposition* [8].

L'évêque de la Somme regrette que la persécution n'ait point eu comme résultat de réunir les prêtres assermentés et insermentés [9]. M. Flavigny exhorte ses diocésains à la prière, leur demande de se jeter aux pieds des autels pour obtenir de Dieu la prospérité de la patrie, son véritable bonheur, et enfin la réunion si désirable de tous les membres de l'Église [10]. Même note chez l'évêque du Var, qui consent à pardonner à ses frères égarés [11].

[1] *Annales de la Religion*, t. II, p. 382.
[2] *Ibidem*, t. III, p. 164.
[3] *Ibidem*, t. III, p. 304.
[4] *Ibidem*, t. III, p. 397.
[5] Renseignement particulier.
[6] *Annales de la Religion*, t. V, p. 231.
[7] *Ibidem*, t. I, p. 121.
[8] *Ibidem*, t. II, p. 49.
[9] *Ibidem*, t. II, p. 217.
[10] *Ibidem*, t. V, p. 308.
[11] *Ibidem*, t. II, p. 496.

Digitized by Google

Les *Réunis* ont adressé aux fidèles de leurs diocèses respectifs une lettre pour leur demander des prières en actions de grâces des succès remportés par les armées de la République [1].

Dans une lettre du commencement de 1797, M. Saurine rappelle les maux que les Français ont eu à subir ; il ajoute qu'il faut en empêcher le retour, car des maux nouveaux seraient encore plus terribles [2].

Vers le même temps, M. Primat fait une instruction pour défendre la Constitution civile. Il y dit que l'Église est une, et que, pour montrer cette unité, la primauté a été accordée à saint Pierre, mais il ajoute que pour cela saint Pierre n'a pas eu plus de dignité ni de puissance [3].

L'évêque des Vosges ne se contenta pas d'écrire, il voulut entreprendre quelque chose pour l'éducation. Dans ce but, il fonda à Senones un collège dans lequel les élèves devaient apprendre les connaissances les plus utiles [4]. M. Molinier s'occupa de former de nouveaux lévites ; ses efforts furent, paraît-il, couronnés de succès par une ordination nombreuse [5].

D'un autre côté, dans les départements qui n'avaient plus d'évêques constitutionnels, comme ceux du Gard, des Pyrénées orientales, du Haut-Rhin, du Calvados, etc., les membres influents du clergé assermenté se réunissaient en presbytères pour administrer l'Église veuve.

Pendant que les évêques travaillaient ainsi dans leurs départements, les *Réunis* étaient parvenus à organiser un concile national qui s'ouvrit à Paris dans l'église Notre-Dame, le 15 août 1797, et finit au milieu du mois de novembre suivant. Quatre métropolitains et vingt-sept évêques étaient présents ; onze s'étaient fait représenter directement. Le concile comptait en outre des membres du second ordre.

Les séances solennelles eurent lieu à Notre-Dame ; les autres à l'hôtel de Pons, que M. Clément, récemment élu évêque de Seine-et-Oise, avait loué [6].

Dans la première session des prières solennelles pour la conservation de l'Église catholique, la prospérité de la Répu-

[1] *Annales de la Religion*, t. III, p. 74.
[2] *Ibidem*, t. IV, p. 457.
[3] *Ibidem*, t. IV, p. 104.
[4] *Ibidem*, t. IV, p. 550.
[5] *Ibidem*, t. V, p. 120.
[6] *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément*, p. 93.

Digitized by Google

blique, ainsi que l'envoi d'une lettre au souverain pontife, pour lui annoncer l'ouverture du concile, furent décrétées. Les *Pères du concile* firent la profession de foi du concile de Trente.

Dans la seconde session, les Pères prêtèrent le serment de haine à la royauté, récemment ordonné par les autorités ; ils déclarèrent que l'Église gallicane n'admettrait dans son sein que ceux qui auraient manifesté leur fidélité à la République et auraient donné les garanties prescrites par la loi.

La troisième session vit naître le fameux décret de pacification. Les Pères décidèrent que les prêtres non apostats devaient être admis dans l'Église, quelles qu'aient été leurs opinions sur les questions qui avaient divisé le clergé de France. Dans les églises où il n'y avait qu'un seul évêque ou un seul curé constitutionnel ou insermenté, celui-là serait reconnu. S'il se trouvait deux évêques ou deux curés, l'un insermenté, l'autre constitutionnel, celui qui avait été nommé avant 1791 resterait en place, le second serait son successeur.

On s'occupa, dans la quatrième session, de pourvoir aux sièges vacants, et on donna des règles pour les élections ecclésiastiques.

On ordonna, dans la cinquième session, des prières pour la République ; on prescrivit d'élever chrétiennement la jeunesse. Dans la sixième session, des décisions furent prises au sujet du mariage. Le concile introduisit la langue française dans la liturgie, tout en conservant le latin pour les formules sacramentelles.

Des évêchés furent créés dans les colonies, et l'on traita d'apocryphes les brefs du Pape, auquel une lettre fut adressée à la clôture du concile.

VI

NOUVEAUX EFFORTS DE L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL. — NOUVELLES ÉLECTIONS. — MANDEMENTS ET VISITES PASTORALES. — SYNODES DIOCÉSAINS. — CONCILES PROVINCIAUX. — CONCILE DE 1801. — DÉMISSIONS DES ÉVÊQUES ASSERMENTÉS.

Une fois le concile terminé, la grande préoccupation des prélats assermentés fut le relèvement complet de leur culte.

Digitized by Google

Pour arriver à ce résultat, ils se servirent de trois moyens qui, bien qu'employés parallèlement, seront examinés successivement pour plus de clarté.

1° On songea à donner de nouveaux pasteurs aux églises veuves ;

2° Des synodes départementaux et des conciles provinciaux se réunirent pour étudier les besoins de l'Église constitutionnelle et prendre des décisions utiles ;

3° Les évêques constitutionnels se mirent en rapport avec leurs ouailles par leurs discours et leurs visites pastorales.

De 1795 à 1801, de nouvelles élections eurent lieu pour remplacer les prélats qui étaient morts, ou qui avaient abandonné leurs fonctions. Le tableau que nous donnons à la fin de ce travail fait connaître les noms des nouveaux élus.

Pourtant, dans plusieurs départements, où l'on parvint à faire élire des évêques, ceux-ci refusèrent le siège qui leur était offert.

Deux élections eurent lieu sans succès dans l'Ain, pour donner un successeur à M. Royer, devenu évêque de la Seine. A Chartres, M. Grappin refusa la place qu'on lui proposait. A Orléans, M. Baillet ne voulut pas remplacer M. de Jarente. Même décision de la part de M. Ponsignon, qui n'accepta pas la succession de M. Loménie de Brienne.

Dans l'Indre, M. Dufraisse refusa, sous prétexte qu'ayant été jésuite, il avait fait vœu de ne plus accepter de dignités ecclésiastiques. M. Py refusa également l'évêché de la Creuse.

A Beauvais, Soissons, Nantes, Angers, Luçon, Saintes, Limoges, Angoulême et Ajaccio, on n'arriva même pas à trouver un candidat [1].

Le second moyen d'action fut la réunion de synodes diocésains et de conciles provinciaux. Les principaux se tinrent à Saint-Brieuc, Tarbes, Séez, Versailles, Béziers, Abbeville, Pamiers, Besançon, Toulouse, Vesoul, Vannes, Saint-Claude, Grenoble, Digne, Colmar, Bayeux, Bourges, Carcassonne, etc. [2].

Pour montrer ce que furent ces réunions, nous allons donner

[1] Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII° siècle*, t. VII, p. 359 et suiv.

[2] *Annales de la Religion, passim.*

Digitized by Google

le compte rendu de la première d'entre elles, tenue à Versailles au commencement de 1796.

Le synode de Versailles s'ouvrit le 18 janvier à dix heures du matin. Le clergé sortit processionnellement de la sacristie, en chantant les litanies, l'antienne, le verset et l'oraison de la Chaire de saint Pierre (fête du jour), le *Veni Creator*, la leçon de saint Grégoire indiquée dans le rituel, article *de Synodo*. Puis eut lieu la grand'messe, pendant laquelle le président du synode (M. Clément) prononça un discours. Le sujet était tiré de ce verset du cantique des cantiques, appliqué à l'Église : « Pulchra es amica mea, suavis et decora ut Jerusalem, terribilis ut castrorum acies ordinata. »

En terminant son discours, M. Clément parla des inutiles démarches qu'il avait faites auprès des dissidents. En raison du peu de succès de ces premières tentatives de ralliement, les membres du clergé constitutionnel se réunirent dans l'après-midi du même jour pour la formation du bureau (président, secrétaire, promoteur, congrégations destinées à se partager les travaux). On vérifia les titres des présents, les procurations des absents.

Le lendemain, après le *Veni Creator* et la messe, les membres du synode, revêtus de l'étole pastorale, s'assemblèrent autour d'un bureau sur lequel étaient exposées des saintes reliques, une Bible et un recueil de canons. Le président annonça les divers objets dont le synode devait s'occuper. Le promoteur présenta ceux qui devaient fixer la première session. Le synode donna un premier statut pour sa formation en synode.

On fit la profession de foi et on récita le *De Profundis* pour l'évêque défunt (M. Avoine). Le synode décida d'user d'indulgence envers les prêtres qui, par faiblesse ou par terreur, avaient livré leurs lettres de prêtrise et qui en témoignaient du regret ; il résolut d'exclure des fonctions ecclésiastiques les prêtres mariés et ceux qui s'étaient souillés par quelque crime pendant la Révolution.

Dans la seconde session, on fit des statuts relatifs à l'organisation du diocèse, que l'on divisa en archiprêtrés et en doyennés.

Digitized by Google

La troisième session eut pour objet diverses questions de discipline ; on s'occupa de l'élection d'un évêque.

On proposa dans la quatrième session les points qui devraient occuper le prochain synode. Puis l'assemblée se sépara après avoir donné aux fidèles lecture de ses travaux [1].

De même que dans les années qui précédèrent le concile de 1797, ainsi que dans les années qui le suivirent, les évêques assermentés multiplièrent leurs visites et leurs mandements. Nous demandons pardon au lecteur de nous répéter un peu, mais cela est nécessaire pour conduire jusqu'au bout notre récit.

L'évêque des Bouches-du-Rhône accomplit de nombreuses courses apostoliques et s'occupa des églises veuves de sa métropole [2].

M. Maudru se rendit le jour de l'Ascension (1798) à Nancy, où il n'y avait pas d'évêque ; il profita de son passage pour donner la confirmation à un grand nombre de personnes et pour célébrer un service en l'honneur des militaires morts pour la République [3].

A Bordeaux, M. Lacombe prépara à la première communion et à la confirmation plusieurs jeunes gens appelés à la défense de la patrie. Il visita Libourne et y exerça son ministère pendant trois jours [4].

M. Etienne écrit aux *Annales de la Religion* qu'il vient de finir sa troisième course épiscopale, pendant laquelle il a donné la confirmation [5].

L'évêque du Var s'occupe de visiter et de réorganiser les paroisses de son département [6]. M. Villa a visité cinquante-sept paroisses des Pyrénées-Orientales ; dans l'une d'elles, on a pu le voir confesser de cinq heures à onze heures, célébrer la messe, faire une instruction, quitter l'église à deux heures, y revenir de quatre à huit, et cela pendant quatre jours [7].

M. Reymond informe ses diocésains de Grenoble que, sachant

[1] *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément*, p. 66 et suiv.
[2] Renseignements particuliers.
[3] *Annales de la Religion*, t. VII, p. 273.
[4] *Ibidem*, t. VIII, p. 38.
[5] *Ibidem*, t. VIII, p. 69.
[6] *Ibidem*, t. VIII, p. 38.
[7] *Ibidem*, t. IX, p. 84.

Digitized by Google

que l'instruction religieuse est bien donnée aux enfants de la ville, il ira faire le catéchisme aux enfants de la campagne pendant le carême de 1800, à Voiron [1].

M. Primat fait une tournée de confirmation, et la ville de Roanne reçoit deux fois sa visite [2]. « Je viens, écrit l'évêque des Côtes-du-Nord, de terminer une visite de cinq semaines ; j'ai confirmé dans dix-neuf églises *quatre mille cent* citoyens. Le peuple y accourait en foule, et notre attendrissement après une longue et périlleuse séparation a été réciproque [3]. »

Il ajoute que pourtant *beaucoup de fidèles reviennent aux insermentés* [4].

Au retour de ses tournées, M. Audrein s'écrie : « J'arrive bien « fatigué, mais comblé de consolations ; sept semaines de tra- « vaux ont rempli de la manière la plus heureuse les quatre « missions que j'avais annoncées [5]. » C'est à peu près dans les mêmes termes que l'évêque de l'Orne se réjouit des consolations qu'il a éprouvées [6].

Quand ils ne parcouraient pas leurs diocèses, les évêques assermentés stimulaient le zèle de leurs ouailles par de nombreux écrits.

Les mandements pour le carême n'offrent rien de bien particulier. Ici les *Réunis* font, pour leurs départements respectifs, une lettre pastorale sur *la confession sacramentelle* (carême de 1798)[7]. Là, M. Étienne rappelle aux fidèles la nécessité de faire de dignes fruits de la pénitence ; il s'attache à leur montrer les avantages de la Religion ; puis il termine sa lettre en encourageant les insermentés à une réconciliation [8]. L'évêque du Jura parle dans ses mandements pour les carêmes de 1800 et 1801 de l'austérité de l'ancienne Église [9].

En dehors des mandements de carême, l'épiscopat aborde

[1] *Annales de la Religion*, t. X, p. 377.
[2] Renseignements particuliers.
[3] *Annales de la Religion*, t. VIII, p. 86.
[4] *Ibidem*, t. VIII, p. 86.
[5] *Ibidem*, t. IX, p. 425.
[6] Document particulier.
[7] *Annales de la Religion*, t. VI, p. 363.
[8] *Ibidem*, t. X, p. 357.
[9] Renseignement fourni par Dom Benoit.

Digitized by Google

une foule de sujets. L'évêque du Finistère, se rendant compte que l'Église constitutionnelle est finie, si on ne se hâte de former de nouveaux lévites, adresse une lettre pastorale sur le recrutement du clergé. Il invite les parents à former leurs enfants à la vertu et à l'adoration du Dieu de leurs pères pour les préparer à l'état ecclésiastique [1].

Pareille tentative avait été faite, sans être suivie de réussite, par MM. Demandre et Moyse [2].

L'évêque du Pas-de-Calais essaya d'établir une maison d'éducation pour les enfants du département; il en donna le règlement dans une lettre pastorale (mars 1798) [3].

Beaucoup d'évêques multiplièrent les *Te Deum* pour remercier le Ciel du succès de nos armes et des différentes paix conclues à cette époque.

Nous citerons seulement le mandement de l'évêque de la Marne, ordonnant le *Te Deum* pour la paix du continent [4].

De leur côté les *Réunis* tentaient de nombreux efforts pour la convocation d'un nouveau concile. Le plus célèbre d'entre eux, Grégoire, essayait d'amener le Premier Consul à une solution en faveur du clergé constitutionnel ; il avait préparé sur cette question des notes et des rapports nombreux [5].

Le second concile constitutionnel s'ouvrit le 25 juin 1801. Nous craindrions de fatiguer le lecteur en le faisant assister aux débats de cette assemblée, débats assez analogues du reste à ceux du concile de 1797. Ce concile, qui comptait huit métropolitains et trente-quatre évêques, fut brusquement interrompu par la signature du concordat intervenu entre le saint-siège et le gouvernement de la République française. Les évêques assermentés durent donner leur démission. L'église constitutionnelle avait vécu.

[1] *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, p. 408.
[2] *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. X, p. 242.
[3] *Le clergé du diocèse d'Arras*, t. IV, p. 206.
[4] Communiqué par M. Hanesse, secrétaire de l'archevêché de Reims.
[5] *La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*, par M. Maggiolo. Nancy, 1884, 3 vol. in 8°, t. II, p. 55.

Digitized by Google

VII

Les évêques constitutionnels n'ont pas laissé un souvenir favorable chez les catholiques ; aussi est-ce pour nous un devoir de réhabiliter la mémoire des prélats assermentés qui ont reconnu et regretté leurs erreurs.

Mgr Charrier de la Roche, devenu évêque de Versailles, se réconcilia avec le saint-siège ; ses sentiments sont consignés dans l'un des premiers mandements qu'il écrivit après le Concordat [1].

Mgr Leblanc de Beaulieu, nommé évêque de Soissons en 1802, déploya une grande activité pour l'organisation de son diocèse. Il montra beaucoup de fermeté sous l'Empire dans les moments les plus critiques, notamment en 1811, 1814 et 1815, où Soissons et tout le diocèse eurent tant à souffrir. Il donna un dernier gage à l'orthodoxie en rétablissant la chapelle et l'office du Sacré-Cœur, lequel figura dans ses armes [2].

L'abbé Fauchet, au moment de mourir, confessa et exprima hautement son repentir [3].

Le second successeur de M. Fauchet, M. Bisson, se rétracta également ; nommé chanoine honoraire par Mgr Brault, il vécut à Bayeux, passant son temps entre les exercices de piété et l'étude des belles-lettres [4],

Mgr Bécherel, nommé évêque de Valence, fit à certains moments une confession publique, les larmes aux yeux ; au moment de sa mort, il rétracta solennellement ses erreurs [5].

M. Lamy mourut dans des sentiments chrétiens [6].

M. Asselin se rétracta, et eut une mort parfaitement édifiante [7].

L'évêque de la Meuse, M. Aubry, ne tarda pas à reconnaître

[1] *Tableau des évêques constitutionnels*, publié en 1827, in-8°.
[2] Renseignements fournis par M. l'abbé P.... du diocèse de Soissons.
[3] *Vie de M. Emery*, par Gosselin, t. I, p. 367.
[4] Renseignements particuliers.
[5] *L'abbé Serpeilles*, par M. Perrossier, archiviste diocésain de Valence. Valence, 1890, in-8°, p. 33.
[6] Renseignement fourni par M. le curé de Saint-Aubin-le-Vertueux.
[7] Renseignement fourni par M. Deramecourt.

Digitized by Google

ses erreurs. Nommé curé de Commercy lors du Concordat, on le vit par trois dimanches de suite, les larmes aux yeux, demander pardon du haut de la chaire. Dans la suite et jusqu'à sa mort, il ne démentit jamais ses bonnes dispositions [1].

M. Lalande se réconcilia avec le saint-siège un an avant sa mort [2].

M. Monin donna un acte d'adhésion aux jugements du souverain pontife sur les affaires ecclésiastiques de France ; il succomba à une maladie pendant laquelle il montra de pieux sentiments [3].

Nommé à l'archevêché de Toulouse, Mgr Primat y fut d'abord froidement accueilli, mais il ne tarda pas à triompher de tous les obstacles. Sa douceur vraiment épiscopale calma les passions ; sa patience, sa charité rapprochèrent les cœurs. Quand il mourut, les pauvres perdirent dans Mgr Primat un père, les séminaires un bienfaiteur, les établissements religieux un protecteur généreux, les fidèles un pasteur qui leur avait toujours donné de saints exemples de piété.

Mgr Berdolet, qui fut appelé au siège d'Aix-la-Chapelle, rétracta son serment [3].

M. Volflus se soumit à une rétractation publique et avoua la faute qu'il avait faite d'accepter un siège qui n'était pas vacant [4].

M. Wandelaincourt fit une rétractation qui, pour n'être pas très explicite, n'en fut pas moins sincère [5].

M. Lemasle écrivit une lettre de rétractation au saint-siège ; Mgr de Pancemont lui porta le saint viatique [6].

M. Jacob, ancien évêque des Côtes-du-Nord, oublia ses erreurs [7].

M. Gobel eut le bonheur de se réconcilier avec Dieu avant de monter sur l'échafaud [8].

M. Prudhomme fit sa rétractation entre les mains de Mgr

[1] Renseignement fourni par M. Poncelet, secrétaire de l'évêché de Verdun.
[2] Tableau des Évêques constitutionnels, publié en 1827, in-8°.
[3] *Ami de la Religion*, in-16, t. VII, p. 110.
[4] Renseignement fourni par M. le curé de la Madeleine, à Strasbourg.
[5] Renseignements particuliers.
[6] Renseignements fournis par M. Patarin.
[7] *Biographie bretonne*, t. I, p. 930.
[8] *Vie de M. Emery*, par Gosselin, t. I, p. 366.

Digitized by Google

Pidoll [1]. M. de Villar se repentit également d'avoir prêté le serment [2].

Les deux évêques constitutionnels de l'Aube, MM. Sibille et Blampoix, se rétractèrent [3].

Mgr de Jarente, après une vie bien agitée, termina religieusement ses jours [4].

M. Thuin accepta comme pénitence de demeurer à genoux à la porte du chœur pendant une messe des chanoines à Meaux [5].

Aucun document n'atteste le repentir de M. Suzor ; mais un vénérable et savant ecclésiastique du diocèse de Tours nous a affirmé avoir entendu dire par de vieux prêtres que l'évêque d'Indre-et-Loire s'était rétracté, et que cette tradition orale pouvait être considérée comme certaine.

Nous avons la bonne fortune de tenir d'un ecclésiastique, qui, dans sa jeunesse, a connu Mgr Montaut des Iles, les renseignements suivants sur cet évêque : « Son épiscopat à Angers fut jusqu'à la fin une expiation de ses égarements, par son zèle, sa piété exemplaire et l'humilité de toute sa conduite. Il fut vénéré de tous, surtout de son clergé, qui trouvait en lui un modèle de vertus sacerdotales. J'ai vu Mgr Montaut pleurer en parlant de sa grande faute et du scandale qu'il avait donné à ce cher peuple de Poitiers. »

Le second évêque de l'Allier, M. Butaut Dupoux, tombé malade à Paris, se confessa et fut administré après avoir signé une rétractation [6].

M. Brival mourut également en chrétien et dans les véritables sentiments d'un ministre de Dieu [7].

Mgr Belmas, évêque de Cambrai, mérita par ses vertus de laisser beaucoup de regrets à ses diocésains [8].

[1] Renseignement fourni par M. l'abbé D.... du diocèse du Mans.
[2] *Ami de la Religion*, t. XLIX, n° du 28 août 1826.
[3] Documents particuliers.
[4] Renseignement fourni par M. Mouillé, du diocèse d'Orléans.
[5] Renseignement fourni par M. le chanoine Denis.
[6] Renseignements particuliers.
[7] *Scènes et portraits de la Révolution du Bas-Limousin*, par le comte de Seilhac, p. 362.
[8] Renseignements particuliers.

Digitized by Google

M. d'Anglars regretta ses fautes et mourut avec des sentiments de grande piété [1].

M. Deville mourut contrit et absous par le curé de Cassanges [2].

Les deux évêques des Bouches-du-Rhône revinrent à des sentiments orthodoxes. Avant de monter sur l'échafaud, M. Roux se confessa et reçut l'absolution *in articulo mortis*. Son successeur, M. Aubert, écrivit une lettre pleine de foi au souverain pontife, qu'il alla visiter à Rome pour compléter sa soumission. Au moment de sa mort, qui fut très édifiante, on le trouva couvert d'un cilice [3].

M. Guasco, malade et à toute extrémité, demanda publiquement pardon de son usurpation sacrilège [4].

M. Champsaud, des Basses-Alpes [5], ainsi que les deux évêques des Hautes-Alpes, MM. de Cazeneuve et Garnier, se rétractèrent [6]. Il en fut de même de M. Marbos, qui se réconcilia en 1819 [7].

L'abbé Lamourette fit une rétractation solennelle, sur laquelle on a vainement essayé de faire naître des doutes [8].

Le second évêque du Cantal, M. Bertin, mourut dans les plus ferventes dispositions, après avoir rétracté publiquement son serment et ses actes schismatiques [9].

Mgr de Savines, après avoir donné beaucoup de scandales, finit chrétiennement [10].

M. Royer se rétracta dans l'église de Chavannes ; sa rétractation, connue à Bourg, fut affichée à la porte de l'église Notre-Dame [11].

Condamné à mort, l'abbé Gouttes reconnut ses erreurs et les confessa [12].

[1] Renseignement fourni par le chanoine A..., de Cahors.
[2] *Le clergé des Pyrénées orientales pendant la Révolution*, par M. l'abbé Torreilles, Perpignan, 1890, in-8°, p. 514.
[3] *Documents sur les évêques Roux et Aubert*, par MM. de la Tour Keirié et Sabatier, p. 237.
[4] *Ordo* du diocèse d'Ajaccio, année 1885, p. 160.
[5] Renseignements particuliers.
[6] *Ami de la Religion*, t. IV, p. 147.
[7] Renseignement fourni par M. Perrossier.
[8] Documents particuliers.
[9] Renseignement fourni par M. Chaludet.
[10] *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche*, par M. Simon Brugal, p. 172.
[11] Renseignements particuliers.
[12] Renseignements particuliers.

Digitized by Google

Pour les évêques constitutionnels maintenus au Concordat et dont nous n'avons pas parlé, on peut les considérer comme ayant rétracté le serment, mais aussi comme ayant conservé un certain penchant pour leur ancienne doctrine. Ce sont NN. SS. Lecoz, archevêque de Besançon ; Lacombe, évêque d'Angoulème ; Saurine, évêque de Strasbourg ; Périer, évêque d'Avignon ; Reymond, évêque de Dijon.

Il existe enfin un certain nombre de prélats sur la rétractation desquels nous ne connaissons rien de positif, mais qui, d'après une tradition assez répandue, paraissent s'être réconciliés avec Dieu ; ce sont MM. Tollet, Schelles, Pouchot, Sanadon, Delcher, et Rigouard.

EMMANUEL DE BEAUFOND.

Digitized by Google

LISTE DES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MANCHE.

Seine-Inférieure.	MM.	Charrier de la Roche.	10 avril 1891.(*)	MM. Gobel (**), Miroudot, Dumouchel.
»		Gratien.	18 mars 1792.	Lindet, Bonnet, Massieu.
»		Le Blanc de Beaulieu.	18 janv. 1800.	Royer, Saurine, Grégoire.
Calvados.		Fauchet.	1er mai 1791.	Gobel, Miroudot, Dumouchel.
»		Duchemin.	10 févr. 1799.	Royer, Saurine, des Bois.
»		Bisson.	6 octobre 1799.	Royer, Saurine, des Bois.
Manche.		Bécherel.	20 mars 1791.	Lindet, Saurine, Grégoire.
Orne.		Lefessier.	3 avril 1791.	Gobel, Miroudot, Gouttes.
Eure.		Lindet.	6 mars 1791.	Gobel, Expilly, Saurine.
»		Lamy.	14 juillet 1799	Royer, Saurine, Grégoire.
Oise.		Massieu.	6 mars 1791.	Gobel, Expilly, Saurine.
Somme.		des Bois.	3 avril 1791.	Gobel, Miroudot, Gouttes.
Pas-de-Calais.		Porion.	10 avril 1791.	Massieu, Delcher, Sibille.
»		Asselin.	8 octobre 1797.	Gratien, des Bois, Bécherel.

MÉTROPOLE DU NORD-EST.

Marne.	MM.	Diot.	1er mai 1791.	MM. Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Meuse.		Aubry.	13 mars 1791.	Saurine, Lindet, Laurent.
Meurthe.		Lalande.	29 mai 1791.	Gobel, Saurine, Grégoire.
»		Nicolas (***).	2 février 1801.	
Moselle.		Francin.	3 avril 1791.	Gobel, Miroudot, Gouttes

(*) Date du Sacre.
(**) Le premier nom est celui du consécrateur ; les deux suivants ceux des assistants.
(***) Fut vraisemblablement sacré par M. Diot.

Digitized by Google

Ardennes.	MM.	Philbert.	13 mars 1791.	MM.	Saurine, Lindet, Laurent.
»		Monin.	1er sept. 1798.		Les Réunis.
Aisne.		Marolles.	24 févr. 1791.		de Talleyrand, Miroudot, Gobel.
Nord.		Primat.	10 avril 1791.		Massieu, Delcher, Sibille,
»		Schelles.	9 nov. 1800.		Diot, Thuin, Monin.

MÉTROPOLE DE L'EST.

Doubs.	MM.	Séguin.	27 mars 1791.	MM.	Gobel, Miroudot, Saurine.
»		Demandre.	17 juin 1798.		Flavigny, Berdolet, Moyse.
Haut-Rhin.		Martin.	10 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Dumouchel.
»		Berdolet.	15 août 1796.		Maudru, Brendel, Flavigny.
Vosges.		Maudru.	20 mars 1791.		Lindet, Saurine, Grégoire.
Bas-Rhin,		Brendel.	13 mars 1791.		Gobel, Massieu, Aubry.
Haute-Saône.		Flavigny.	10 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Côte-d'Or.		Volfius.	13 mars 1791.		Gobel, Massieu, Aubry.
Haute-Marne.		Wandelaincourt.	10 avril 1791.		Massieu, Delcher, Sibille.
Jura.		Moyse.	10 avril 1791.		Massieu, Delcher, Sibille.

MÉTROPOLE DU NORD-OUEST.

Ille-et-Vilaine.	MM.	Lecoz.	10 avril 1791.	MM.	Massieu, Delcher, Sibille.
Côtes-du-Nord.		Jacob.	1er mai 1791.		Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Finistère.		Expilly.	24 févr. 1791.		de Talleyrand, Miroudot, Gobel.
»		Audrein.	22 juillet 1798.		Lecoz, Le Masle, Jacob.
Loire-Inférieure.		Minée.	10 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Maine-et-Loire.		Pelletier,	13 mars 1791.		Gobel, Massieu, Aubry.
Morbihan.		Le Masle.	8 mai 1791,		Gobel, Jacob, Grégoire.
Sarthe		Prudhomme.	13 mars 1791.		Gobel, Massieu, Aubry.
Mayenne.		de Villar.	22 mai 1791.		Gobel, Lindet, Aubry.
»		d'Orlodot.	7 avril 1799.		Lecoz, Le Masle, Jacob.

Digitized by Google

Métropole de la Seine.

Seine.	MM. Gobel.	Sacré avant la Constitution civile.		
»	Royer.	3 avril 1791.	MM.	Lamourette, Périer, Prudhomme.
Seine-et-Oise.	Avoine.	27 mars 1791.		Gobel, Miroudot, Saurine.
»	Clément.	12 mars 1797.		Thuin, Wandelaincourt, Saurine.
Eure-et-Loir.	Bonnet.	27 mars 1791.		Gobel, Miroudot, Saurine.
Loiret.	de Jarente.	Sacré avant la Constitution civile.		
Yonne.	de Brienne.	Sacré avant la Constitution civile.		
Aube.	Sibille.	3 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Gouttes.
»	Blampoix.	4 nov. 1798.		Royer, Saurine, Grégoire.
Seine-et-Marne.	Thuin.	27 mars 1791.		Gobel, Miroudot, Saurine.

Métropole du Centre.

Cher.	MM. Torné.	26 avril 1791.	MM.	Gobel, Miroudot, Dumouchel.
»	Dufraisse.	26 octob. 1799.		Grégoire, Saurine, Royer.
Loir-et-Cher.	Grégoire.	13 mars 1791.		Gobel, Massieu, Aubry.
Indre.	Héraudin.	6 mars 1791.		Gobel, Expilly, Saurine.
Indre-et-Loire.	Suzor.	10 avril 1791.		Massieu, Delcher, Sibille.
Vienne.	Lecesve.	27 mars 1791.		Gobel, Miroudot, Saurine.
»	Montaut.	28 octob. 1791.		Suzor, Mestadier, Rodrigue.
Creuse.	Huguet.	29 mai 1791.		Héraudin, Brival, Gay de Vernon.
Allier.	Laurent.	6 mars 1791.		Gobel, Expilly, Saurine.
»	Butaut-Dupoux.	26 octob. 1799.		Grégoire, Saurine, Royer.
Nièvre.	Tollet.	27 mars 1791.		Gobel, Miroudot, Saurine.

Métropole du Sud-Ouest.

Gironde.	MM. Pacareau.	3 avril 1791.	MM.	Saurine, Barthe, Robinet.
»	Lacombe.	14 février 1798.		Saurine.

Digitized by Google

Vendée.	MM.	Rodrigue.	29 mai 1791.	MM. Gobel, Saurine, Grégoire.
Charente-Inférieure.		Robinet.	20 mars 1791.	Lindet, Saurine, Grégoire.
Landes.		Saurine.	27 février 1791.	Gobel, Expilly, Marolles.
Lot-et-Garonne.		Constant.	5 juin 1791.	Pacareau, Robinet, Pontard.
Dordogne.		Pontard.	3 avril 1791.	Saurine, Barthe, Robinet.
»		Bouchier.	22 mars 1801.	Lacombe.
Corrèze.		Brival.	13 mars 1791.	Saurine, Lindet, Laurent.
Haute-Vienne.		Gay de Vernon.	13 mars 1791.	Saurine, Lindet, Laurent.
Charente.		Joubert.	27 mars 1791.	Gobel, Miroudot, Saurine.
Deux-Sèvres.		Mestadier.	5 juin 1791.	Pacareau, Robinet, Pontard.

MÉTROPOLE DU SUD.

Haute-Garonne.	MM.	Sermet.	26 avril 1791.	MM. Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Gers.		Barthe.	13 mars 1791.	Saurine, Lindet, Laurent.
Aude.		Besaucelle.	15 mai 1791.	Sermet, Pacareau, Barthe.
»		Belmas.	21 octob. 1800.	Sermet, Debertier, Villa.
Tarn.		Gausserand.	3 avril 1791.	Lamourette, Perier, Prud'homme.
Basses-Pyrénées.		Sanadon.	26 avril 1791.	Gobel, Miroudot, Dumouchel.
»		Saurine.	27 févr. 1791.	Gobel, Expilly, Marolles.
Hautes-Pyrénées.		Molinier.	26 avril 1791.	Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Aveyron.		Debertier.	1er mai 1791.	Gobel, Miroudot, Dumouchel.
Lot.		Danglars.	3 avril 1791.	Brival, (assisté de deux curés).
Pyrénées-Orientales.		Deville.	1er mai 1791.	Gobel, Miroudot, Dumouchel.
»		Villa.	6 mai 1798.	Sermet, Debertier, Font.
Ariège.		Font.	15 mai 1791.	Sermet, Pacareau, Barthe.
»		Lemercier.	1er mars 1801.	Sermet, Barthe, Belmas.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MÉDITERRANÉE.

Bouches-du-Rhône.	MM.	Roux.	3 avril 1791.	MM. Gobel, Miroudot, Gouttes.
»		Aubert.	6 mai 1798.	de Villeneuve, Rigouard, Étienne.
Corse.		Guasco.	16 juin 1791.	Roux.

Digitized by Google

Var.	MM. Rigouard.	22 mai 1791.	MM.	Gobel, Lindet, Aubry.
Basses-Alpes.	de Villeneuve.	2 juin 1791.		Roux, Dumouchel, de Cazeneuve.
»	Champsaud.	5 mai 1799.		Aubert, Etienne, Rigouard.
Hautes-Alpes.	de Cazeneuve.	3 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Gouttes.
»	Garnier.	19 janv. 1800.		Aubert, Etienne (*).
Drôme.	Marbos.	3 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Gouttes.
Lozère.	Nogaret.	8 mai 1791.		Gobel, Jacob, Grégoire.
Gard.	Dumouchel.	3 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Gouttes.
Hérault.	Pouderoux.	3 avril 1791.		Gobel, Miroudot, Gouttes.
»	Rouannet.	10 avril 1799.		Aubert, Etienne, Champsaud.
Vaucluse.	Rovère.	2 octob. 1793.		Roux.
»	Etienne.	27 avril 1798.		(**).

MÉTROPOLE DU SUD-EST.

Rhône-et-Loire.	MM. Lamourette.	27 mars 1791.	MM.	Gobel, Miroudot, Saurine.
»	Primat.	10 avril 1791.		Massieu, Delcher, Sibille.
Cantal.	Thibault.	3 avril 1791.		Lamourette, Périer, Prud'homme.
»	Bertin.	3 mai 1801.		Primat, Debertier, Périer.
Puy-de-Dôme.	Périer.	27 mars 1791.		Gobel, Miroudot, Saurine.
Haute-Loire.	Delcher.	3 avril 1791.		Lamourette, Périer, Prud'homme.
Ardèche.	de Savines.	Sacré avant la Constitution civile.		
Isère.	Pouchot.	3 avril 1791.	MM.	Lamourette, Périer, Prud'homme.
»	Reymond.	15 janv. 1793.		de Savines, (assisté de deux curés).
Saône-et-Loire.	Gouttes.	3 avril 1791.		Lamourette, Périer, Prud'homme.
»	Poullard.	14 juin 1801.		Primat.
Ain.	Royer.	3 avril 1791.		Lamourette, Périer, Prud'homme.

(*) Il n'y eut qu'un seul assistant au sacre de M. Garnier.

(**) L'évêque consécrateur fut très vraisemblablement M. de Villeneuve, premier évêque des Basses-Alpes.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

L'HISTOIRE PRIMITIVE DU PEUPLE D'ISRAËL.

LETTRE DE M. FÉLIX ROBIOU.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ DE MOOR.

Monsieur le directeur,

Je viens de lire l'article que M. l'abbé De Moor a publié sur l'*Histoire primitive du peuple d'Israël*. En le lisant, j'ai reconnu qu'une note rectificative et complémentaire était indispensable pour atteindre pleinement le but apologétique que se propose le savant auteur, des erreurs, même partielles, pouvant porter, dans l'état présent des esprits, un coup funeste aux vérités que formule un apologiste, et je me permets, à titre de vieux collaborateur de votre *Revue*, de vous adresser cette lettre.

Je ne m'arrête pas aux identifications proposées dans la note de la page 6 du tirage à part, quoiqu'elles me paraissent bien difficiles à soutenir en présence de certaines pages publiées par M. Oppert dans le *Bulletin* de l'Académie des Inscriptions (1887, p. 492-97 ; 1888, p. 216-17). Je m'en tiens ici à ma spécialité d'égyptologue et, sur ce terrain, aux questions chronologiques soulevées par M. De Moor. Les points qu'il me paraît indispensable d'examiner ici à fond peuvent se ramener à deux : 1° le synchronisme égyptien de l'Exode, 2° le synchronisme hébraïque de Ramsès III, objets dont la connexion est d'ailleurs étroite dans le travail de M. le curé de Selzaete-lez-Gand.

I. — Champollion et M. de Rougé ont identifié à Meri-en-Ptah, fils et successeur de Ramsès II (Sésostris), le Pharaon auquel échappèrent les Hébreux. L'âge avancé de Moïse quand il rentra en Égypte après la mort du Pharaon qu'il avait fui une première fois (quatre-vingts ans), et la longue durée de cet exil exige, pour ce prince, un long règne, et la XIXe dynastie, à laquelle l'ensemble de l'histoire reporte l'Exode, n'a laissé la preuve que d'un seul règne très long, celui de Ramsès II lui-même. Cependant, il est à propos de remarquer qu'au-

Digitized by Google

cun texte égyptien ne prouve que ce règne ait dépassé soixante-sept ans. Si donc il est le Pharaon qui, quatre-vingts ans auparavant, avait ordonné de noyer les enfants hébreux à leur naissance, comment concilier ces chiffres ?

Cela ne me paraît pas impossible ; l'ordre peut avoir été donné, avant l'avènement de Ramsès, par son père Séti Ier, du moins avant l'avènement effectif du jeune prince. Si, en effet, comme l'a pensé l'illustre professeur, Ramsès tenait surtout ses droits de sa mère, on peut l'avoir considéré comme roi depuis sa naissance (un texte dit : dès le sein de sa mère), avec une association nominale ou virtuelle à la royauté de Séti. Peu importe ici d'ailleurs ; il nous faut un long règne ; or, ceci ne paraît possible pour *aucun* des prochains successeurs de Ramsès II, et le prédécesseur de Séti Ier n'eut qu'un règne très éphémère.

Le règne de Meri-en-Ptah doit donc être celui sous lequel s'accomplit l'Exode, et le texte de Moïse me paraît impossible à concilier avec l'opinion qui propose celui de Séti II. Mais l'Exode doit avoir eu lieu vers le commencement d'un règne. Comment donc expliquer les dates égyptiennes de la Ve et de la VIIIe année (voy. p. 13-15) de Meri-en-Ptah, s'il a péri dans la mer Rouge ? Comment ? mais fort bien, en admettant, avec M. l'abbé Vigouroux, qu'il n'y a point péri. M. De Moor, il est vrai, cite (p. 10) le psaume CXXXV (CXXXV de la *Vulgate*), où il lit que Dieu « culbuta le Pharaon et son armée dans la mer Rouge. » Ils étaient dans le lit, momentanément desséché, de la mer, quand Dieu « défit leur armée, renversa les roues de leurs chariots et les précipita dans le fond de la mer » (sur le sable) ; mais l'Exode place cet incident *avant* le retour des eaux qui les engloutirent, et elle dit que ces eaux « enveloppèrent les chariots, les cavaliers [1] et toutes les troupes du Pharaon, qui étaient entrées dans la mer, tellement qu'il ne s'en sauva aucun. » Les troupes ; il n'est pas dit : le roi lui-même, qui, s'il était à l'arrière-garde, put regagner la terre, au moins en nageant l'espace de quelques brasses.

Un détail cité à la page 14 donne à penser que la terre de Gessen était *évacuée* avant l'année V du règne de Meri-en-Ptah. Il n'y a donc aucune raison de penser qu'il faille reporter l'Exode au règne ultérieur de Séti II.

Quant à la durée des événements, confus pour nous, qui suivent de près le règne de Meri-en-Ptah, il faut toujours se souvenir que, quand on n'a pas de date monumentale pour évaluer par un minimum

[1] Ce qui signifiait, en Egypte comme dans Homère, les guerriers montés sur des chars.

Digitized by Google

la durée du règne d'un Pharaon, il faut se tenir sur une très grande réserve, les chiffres des copistes qui nous ont transmis *les listes* de Manéthon n'offrant aucune sûreté ; loin de là, quand la vérification est possible, elle tourne souvent contre ces chiffres, sans parler même des innombrables et parfois énormes variantes qu'ils nous présentent. Mais le très petit nombre des générations (peut-être une ou deux) avec des collatéraux qui séparent le règne de Meri-en-Ptah Ier de la fin de la dynastie, ne permet pas d'attribuer un très long temps à cette série, qui ne présente *nulle part* un chiffre élevé dans les monuments : encore une fois *rien* n'y indique un *long règne*.

II. — M. De Moor place, avec raison, l'Exode à la fin du XVIe siècle, un texte biblique sans variante comptant quatre cent-quatre-vingts ans de cet événement à la fondation du temple de Salomon ; cette durée concorde à merveille avec les trois siècles que le livre des Juges indique comme séparant l'Exode de la domination des Ammonites sur Israël. Or, la date de Salomon est solidement établie, au moins à très peu près, par le rapprochement entre les chronologies de Juda, d'Israël et de Ninive. Il en résulte que la famille de Ramsès ne peut avoir régné jusqu'à la fin du XVe siècle et, à plus forte raison, jusqu'au milieu du XIVe siècle. M. De Moor est d'ailleurs loin de le penser ; mais il en résulte une conséquence à laquelle il n'a pas songé.

Nous savons d'une manière *positive* quand le second règne de la XXe dynastie a commencé. Nous savons par une inscription contemporaine que Sirius, l'étoile *Sothis* des Égyptiens, a eu son lever héliaque au 1er thoth de l'année civile, la XIIe année de Ramsès III, et que par conséquent, la marche de l'année civile égyptienne (365 jours) dans l'année astronomique étant parfaitement connue, cette 12e année tombe en 1322, ou tout au plus à deux ou trois ans de là, la coïncidence suivante nous étant donnée en date romaine par un écrivain du temps de l'empire : M. Biot a rigoureusement établi cela. Donc, il n'est pas possible de compter beaucoup moins d'un siècle entre Séti II et Set-Necht ou Necht-Séti, le fondateur de la XXe dynastie ; donc il y a plus d'un siècle entre l'Exode et le règne de Ramsès III, et il faut rejeter comme *absolument impossible* l'idée que ce prince ait régné avant et pendant la conquête de Josué. Le long intervalle entre Séti II et Set-Necht est rempli par les troubles et la domination syrienne que mentionne le grand papyrus de Ramsès III, lequel énonce expressément que cette période de calamités fut de longue durée. Il faut donc rejeter *absolument et à toujours* le synchronisme de cette défaite des Khétas

Digitized by Google

par lequel l'orateur cherche à expliquer la non-intervention de ceux-ci dans les guerres contre Josué, c'est-à-dire le synchronisme de la victoire de Ramsès III sur les confédérés, en l'année VIII de son règne.

Mais est-il nécessaire de chercher une explication? Pourquoi vouloir affirmer que des relations s'étaient maintenues entre les Héthéens (Khétas, Kittim) du bassin de l'Oronte et ceux de la Palestine [1]? La seule difficulté qui paraisse se présenter ici, c'est de savoir comment et pourquoi l'histoire d'Israël n'a conservé aucune trace de la grande invasion de peuples divers qui vint de l'Asie-Mineure et de la Syrie se briser contre la puissance de Ramsès III. Voici les faits qui expliquent ce silence.

L'invasion avait eu lieu quatre ans avant la coïncidence astronomique mentionnée plus haut, et par conséquent vers 1325. L'invasion des Ammonites en Israël, ayant eu lieu trois siècles après la conquête de Josué, doit être placée vers le milieu du XIIe siècle, et, en nous reportant à peu près un siècle plus haut, pour atteindre l'invasion des Madianites et des Amalécites, on arrive vers le milieu du XIIIe siècle. Enfin, en remontant jusqu'à l'abaissement de la région occidentale sous les Chananéens, celui auquel mit fin la victoire de Barac, on arrive a utemps de Ramsès III, je ne dis pas à telle ou telle année de son règne, puisque les chiffres du livre des Juges paraissent souvent être des nombres ronds. Si donc l'on considère à la fois la situation effacée du peuple israélite pendant les derniers temps du XIVe siècle et le fait que, même dans les premiers temps de la conquête, la région maritime resta, en grande partie, aux mains des anciens habitants, si enfin nous nous rappelons que le livre des Juges ne nous fait guère connaître, dans l'histoire du peuple de Dieu, que ce qui concerne ses prévarications, ses châtiments et ses délivrances, on n'aura pas de peine à admettre que l'invasion dont parle M. De Moor, invasion que nous savons avoir été *appuyée par une flotte,* a pu traverser la Palestine maritime — comme un torrent — sans laisser de trace dans l'histoire d'Israël.

FÉLIX ROBIOU,
Correspondant de l'Institut.

[1] Je ne vois pas non plus pourquoi l'on attribuerait la fondation de l'empire Khéta en Syrie à l'émigration forcée des Hyksôs expulsés de l'Egypte, puisque, dans les textes concernant les guerres de la XVIIIe dynastie en Asie, le nom des Khétas ne se trouve nulle part, tout au moins comme peuple dominant.

Digitized by Google

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ DE MOOR.

Dans la livraison d'octobre 1891, la *Revue* a publié mon mémoire sur *l'Histoire primitive d'Israël selon les documents égyptiens et héthéens.*

J'ai eu l'honneur d'offrir à M. Félix Robiou, le savant égyptologue de Rennes, un exemplaire du tirage à part de ce mémoire. Après avoir pris connaissance de son contenu, M. Robiou a eu la bienveillance de me communiquer la *Note* qu'il avait adressée à M. le directeur de la *Revue*, concernant divers points de mon Mémoire, qu'il croit devoir répudier au nom de la science historique.

Fidèle à l'adage : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*, mon savant contradicteur a mis sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, dans la Note qui précède, les divers points de mon Mémoire qui lui paraissent inadmissibles.

Ces points sont les suivants : 1° l'Exode des Hébreux a eu lieu non pas sous Séti II, mais sous Meri-en-Ptah Ier, fils et successeur de Ramsès II, le Sésostris des Grecs ;

2° Le Pharaon de l'Exode n'a pas péri dans la catastrophe de la mer Rouge ;

3° La conquête de la Terre promise par Josué n'a pas pu avoir lieu sous le règne de Ramsès III, dont la XIIe année correspond à l'an 1321, date du renouvellement de la période Sothiaque, la conquête de la Terre promise s'étant effectuée, selon nous, en 1460-1453.

Tels sont les points principaux que le savant égyptologue s'est appliqué à établir dans son érudite réplique à notre Mémoire. Si concluants que puissent paraître ses arguments à première vue, je dois avouer qu'ils ne m'ont pas convaincu et que je ne saurais pas me rallier à ses conclusions.

Examinons attentivement les arguments allégués à l'appui des trois points ou des trois conclusions que M. Robiou cherche à établir.

1° Pour établir que l'Exode n'a pas pu avoir lieu sous le règne de Séti II, il invoque l'âge de Moïse, qui devait être âgé de quatre-vingts ans à l'époque de l'Exode, que je place à l'an 1500.

Admettons ce chiffre de quatre-vingts ans, duquel résulte que Moïse naquit en 1580 et qu'il s'enfuit dans le pays de Madian en 1540, âgé de quarante ans.

Supposé maintenant que Séti II, auquel nous attribuons trois ans de règne[1], ait été le pharaon de l'Exode et qu'il ait péri dans la mer Rouge ; supposé ensuite, comme on l'admet communément, une durée de douze ans pour les règnes des deux usurpateurs *Amenmessu*

[1] Les monuments ne mentionnent que la *seconde* année de son règne.

Digitized by Google

et *Sa-Ptah*, ses prédécesseurs immédiats, et pour *Meṛi-en-Ptah Ier* une vingtaine d'années de règne, nous arrivons à un total de trente-cinq ans *antérieurs* à l'an 1500, date de l'Exode. L'an 1535 représenterait donc la date du décès de *Ramsès II*, mort dans la soixante-septième année de son règne. Par conséquent, ce monarque commença à régner cent deux ans *avant* l'Exode, soit en 1602.

Moïse s'enfuit de l'Égypte quarante ans *avant* l'Exode, soit dans la vingt-septième année de règne de Ramsès II, et il naquit quarante ans plus tôt, par conséquent, tout au début du règne de ce monarque, dont la fille le fit tirer des eaux et l'adopta comme fils.

Il résulte de ce qui précède que le *long* règne requis, selon M. Robiou, par l'histoire de Moïse, nous est fourni par le règne de Ramsès II, qui dura soixante-sept ans, supposé que l'Exode s'effectua dans la troisième et dernière année de Séti II.

Rien de ce côté-là ne s'oppose donc à ce qu'on tienne Séti II pour le pharaon de l'Exode. Nous allons voir ce qui s'oppose à ce que nous tenions Meri-en-Ptah pour le pharaon en question.

2° Quant au second point, savoir celui de l'engloutissement du pharaon de l'Exode dans les flots de la mer Rouge, nous croyons avoir prouvé suffisamment dans notre Mémoire que, eu égard au contexte du récit biblique et au témoignage du ℣. 15 du Psaume CXXXVI, ce fait est à considérer comme incontestable. Une fois ce fait mis hors de doute, on ne saurait plus, me semble-t-il, songer à faire de Meri-en-Ptah Ier le pharaon de l'Exode, car, selon un document égyptien qu'on a intitulé *Hymne au Nil*, Meri-en-Ptah serait mort *paisiblement* dans un âge avancé [1].

3° Quant au troisième point, savoir l'impossibilité de faire de Ramsès II le contemporain de la conquête de la Terre promise par Josué, événement que nous plaçons à la date de 1460-1453, ce point semble avoir, à première vue, une grande apparence de vérité pour lui.

En effet, les savants placent communément dans la XIIe année du règne de Ramsès III, le renouvellement de la période Sothiaque qui correspond à l'an 1321 avant notre ère. Or, entre les deux dates de 1321 et de 1460-1453, il y a un intervalle de cent trente-deux ans. D'où M. Robiou conclut à l'inadmissibilité du synchronisme que nous

[1] Voir Wiedemann, *Aegyptische Geschichte*, p. 477. — M. l'abbé De Moor ayant communiqué sa réponse à M. Robiou, celui-ci fait observer qu'il y a ici erreur de fait; que M. Maspéro lui a adressé, au mois d'octobre, une lettre où il affirme, tout en expliquant l'erreur de M. Wiedemann, que le texte auquel l'auteur renvoie (*Records*, t. IV, p.29), n'appartient pas à un hymne au Nil et ne parait concerner ni Meri-en-Ptah, ni aucun personnage de la famille royale.

Digitized by Google

avons admis entre l'époque de la conquête de la Terre promise par Josué et le règne de Ramsès III.

Cette conclusion serait parfaitement juste, si la prémisse d'où elle est déduite était incontestable, savoir que le renouvellement de la période Sothiaque de l'an 1321 coïncide avec la XIIe année du règne de Ramsès III. Nous devons dire que cette prémisse est loin de nous sembler incontestable. Voici pourquoi. Selon le témoignage de *Théon* [1], homme certainement compétent dans la matière, le renouvellement en question de la période Sothiaque a eu lieu sous le règne du roi *Ménophrès*. Il faudrait donc commencer par prouver l'*identité* de Ramsès III avec le roi Ménophrès de Théon. Et pour pouvoir identifier légitimement les deux monarques, on devrait pouvoir montrer que parmi les prénoms de Ramsès III, il s'en trouve un qui répond au nom de *Ménophrès*. Or, on n'en trouve aucun parmi les prénoms de Ramsès III qui puisse être considéré comme répondant, même de loin, à ce dernier nom.

Pour pouvoir identifier les deux monarques, M. Unger a *fabriqué* le nom égyptien *Maa-n-pa-Râ* (la Vérité de Râ) comme correspondant au nom du roi *Ménophrès* de Théon et émis en outre la *supposition* que ce nom aura été un des noms populaires de Ramsès III [2]. Pareil procédé ne saurait évidemment apporter aucun appui sérieux en faveur de l'identification des deux monarques.

Entretemps, la tentative faite par M. Unger pour parvenir à identifier Ramsès III avec le roi Ménophrès de Théon, prouve que ce savant attachait une haute importance au témoignage de Théon en ce qui concerne le *nom* du roi sous le règne duquel a eu lieu le renouvellement de la période Sothiaque, et qu'il avait compris que l'absence parmi les prénoms de Ramsès III d'un nom qui réponde à celui de Ménophrès constituait une difficulté capitale, qu'il n'est certes pas parvenu à écarter au moyen de l'expédient sans valeur auquel il a eu recours.

Il nous est avis que, pour résoudre la difficulté résultant du nom Ménophrès allégué par Théon on doit pouvoir trouver un nom

[1] Il s'agit de Théon d'Alexandrie, dont le *Dictionnaire des Dictionnaires* publié par Mgr Guérin dit : « Mathématicien et astronome grec de la seconde moitié du IVe siècle après J.-C., fut père de l'illustre Hypathie. »

[2] *Chronologie des Manetho*, p. 220-221. Voici les propres termes de M. Unger : « Der Menophres, in dessen Zeit die Sothis epoche von 1321 einfiel, (ist) kein andrer als Ramses III und da wir uns nicht denken können, dass die ägyptischen Gelehrten der späteren Zeit über den König dieser Sothis Epoche uneinig waren, so müssen wir den von Theon überlieerten Namen aus den Legenden des Ramses III erklären. »

« Im Sothisbuch heisst er Οὐσιμάρης d.i. *Vesu* (r)-*maa-ra*, wie die erste Hälfte seines Tronnamens lautet ; ein Denkmalname des Königs ist *Pa-ra* ; Menophres darf auf *Maa-n-pa-ra* (die Wahrheit des Ra) zurückgeführt werden. »

Digitized by Google

répondant à celui-ci parmi les autres Ramessides de la XXe dynastie. Or il y a parmi eux Ramsès X, qui porte le prénom de miAMENNO-FIR, auquel correspond bien la transcription grecque raccourcie MENOFRES ou Menophrès.

Devant ce *fait historique* s'évanouissent les conjectures de M. Unger. Eu égard à la correspondance du prénom de Ramsès X avec le nom du monarque égyptien sous le règne duquel eut lieu, selon Théon, le renouvellement de la période Sothiaque de l'an 1321, nous nous croyons autorisé à rapporter cet événement au règne de Ramsès X.

Maintenant, pour prouver que Ramsès III a pu être contemporain de la conquête de la Terre promise par les Hébreux, il nous reste à établir, en prenant pour point de repère la date de l'an 1321 comme correspondant à la XIIe année du règne de Ramsès X, que les règnes intermédiaires entre celui de ce monarque et celui de Ramsès III fournissent un nombre suffisant d'années pour atteindre la date de 1460-1453, à laquelle nous plaçons la conquête de la Terre Sainte par Josué.

Avant d'essayer de faire cette preuve, nous tenons à avertir le lecteur que l'ancienne Égypte n'a pas eu d'*ère* chronologique proprement dite. Quant aux textes monumentaux, ils ne fournissent le plus souvent que la date de *telle* année du règne d'un roi tel et non pas la *somme totale* de ses années de règne.

On reste ainsi nécessairement dans l'incertitude concernant la durée totale de ces règnes.

Quant aux chiffres de Manéthon, tels qu'ils figurent auprès de Flavius Josèphe, l'Africain et le Syncelle, on est d'accord pour dire qu'ils sont très sujets à caution.

Tel étant l'état des choses, le lecteur comprendra aisément que, quant à la question que nous allons examiner, nous ne pourrons procéder que par voie d'hypothèses et qu'essayer d'arriver à des résultats qui ne sortent pas des limites de la probabilité.

Abordons maintenant le problème à résoudre.

Nous plaçons, par voie d'hypothèse, l'avènement de Ramsès III à l'an 1660, date du commencement de la conquête de la Terre promise. Ce monarque régna *au moins* trente-deux ans, car sa trente-deuxième année se trouve mentionnée sur les monuments. Il mourut, par conséquent, au plus tôt, en 1428. De 1428 à 1321, il y a cent sept ans. Déduisons de ces cent sept ans douze années du règne de Ramsès X, à la XIIe année duquel correspond l'an 1321, il ne restera plus que quatre-vingt-quinze ans à répartir sur les règnes de six de ses prédécesseurs immédiats. Cette répartition attribuerait à chaque règne en moyenne environ seize ans. ($16 \times 6 = 96$).

Digitized by Google

Rien ne semble donc s'opposer jusqu'ici à ce que nous rapportions au règne de Ramsès X le renouvellement de la période Sothiaque de l'an 1321.

Confrontons maintenant avec la date de l'an 1321, qui correspond à la XIIe année de Ramsès X, le synchronisme biblico-égyptien *Sheshonq-Roboam*. Le passage II *Paralip*. XII, 2 et suivants nous apprend que le roi d'Égypte *Sheshonq* de la XXIIe dynastie envahit le royaume de Juda dans la *cinquième* année de Roboam, soit, selon nos calculs, en 981. Entre cette date et celle de l'an 1321 ou de la XIIe année de Ramsès X, il y a un intervalle de trois cent quarante ans. Il s'agit maintenant de faire droit à ce chiffre.

Supposons que Ramsès X ait régné encore dix-huit ans au delà de sa XIIe année. Alors ce monarque aurait régné trente ans. Ramsès XII figure sur les monuments avec trente-trois ans. Il a donc régné *au moins* trente-trois ans. Nous pouvons en dire autant de Ramsès XIII, qui y figure avec vingt-sept ans. Nous obtenons déjà ainsi un total de soixante-dix-huit ans. Pour Ramsès XI, les monuments ne mentionnent aucun chiffre. Nous croyons ne pas sortir des limites de la probabilité en lui attribuant hypothétiquement vingt ans de règne. Cela fait avec les soixante-dix-huit ans qui précèdent quatre-vingt-dix-huit ans. Déduisons ces quatre-vingt-dix-huit ans des trois cent quarante ans, auxquels il faut faire face ; il reste deux cent quarante-deux ans pour les huit règnes *connus* de la XXIe dynastie. Outre les sept rois, attribués par l'Africain à cette dynastie, les monuments mentionnent le roi *Pa-Seb-Châ-nen* Ier, qui ne figure pas sur la liste de l'Africain. Cette dynastie a donc compté au moins huit monarques.

Selon les chiffres de l'Africain, les deux premiers règnes donnent déjà un total de soixante-sept ans, soit en moyenne environ trente-trois ans pour chaque règne. Si nous étendons cette moyenne aux *six* règnes restants, nous arrivons à un total de cent quatre-vingt-dix-huit ans, qui, joint aux soixante-sept années pour les deux premiers règnes, donne deux cent soixante-cinq ans, soit un excédent de vingt-trois ans sur le chiffre de deux cent quarante-deux ans, qu'il fallait atteindre.

Une moyenne de trente-trois ans pourra paraître à d'aucuns exagérée et peu probable. Mais nous n'avons guère besoin d'une moyenne aussi élevée. Voici de quelle façon nous parvenons à la réduire assez considérablement. Il importe de remarquer que nous ne rencontrons pas sur les monuments de mention *spéciale* de l'expédition de Sheshonq contre la Judée, et que même le grand relief du mur méridional extérieur du temple de Karnak, où figure parmi les

Digitized by Google

cartouches contenant les noms des pays assujettis celui du royaume de Juda, ne mentionne pas non plus l'année du règne en laquelle eut lieu l'expédition du monarque égyptien contre ce pays. Eu égard aux dates monumentales, Shedhong aurait régné *au moins* vingt et un ans. Or, selon M. Maspero [1], ce monarque « mourut bientôt après » son expédition en Judée. Dès lors, nous croyons pouvoir placer cette expédition en la XVIIIe année de son règne, ce qui nous permet de défalquer encore dix-huit ans, outre les vingt-trois ans mentionnés ci-dessus, soit ensemble quarante et un ans, du chiffre de deux cent quarante-deux ans pour les six règnes restants de la XXIe dynastie. Si à ces quarante et un ans nous ajoutons les soixante-sept ans représentant la durée des *deux premiers* règnes de cette dynastie nous arrivons à un total de cent huit ans, qui, défalqué des deux cent quarante-deux ans en question, réduit ce dernier chiffre au chiffre de cent trente-quatre ans, auquel il reste à faire face au moyen de la durée totale de *six* règnes. Or, 134 divisé par 6 donne vingt-deux ans et une fraction comme moyenne de la durée de chacun de ses six règnes. Cette moyenne ne saurait pas paraître exagérée ni en elle-même et moins encore comparativement à la longue durée des deux premiers règnes de cette même dynastie. Il continue toujours à régner une certaine obscurité touchant cette dynastie de Prêtres-Rois qu'éclaircira peut-être prochainement la découverte faite au commencement de l'an 1891 par M. Grébaut à Deir-el-Bahari. Mais, quoi qu'il puisse en être des surprises que nous réserve peut-être cette découverte touchant la XXIe dynastie, il suffit pour le moment que nous soyons parvenus à établir qu'il y a moyen de maintenir debout le synchronisme Sheshonq-Roboam vis-à-vis de la date de l'an 1321 comme correspondant à la XIIe année de Ramsès X. En effet, il s'ensuit que rien ne s'oppose de ce côté à ce que Ramsès III, qui régna de 1460 à 1428, puisse être considéré comme contemporain de la conquête de la Terre promise effectuée par Josué de 1460 à 1453. Déjà en 1455, la Ve année de Ramsès, ce monarque eut à repousser une invasion de Libyens. Postérieurement à cette date, un flot formidable de barbares sortis des îles de la Grèce vint s'abattre sur l'Asie-Mineure et sur la Syrie septentrionale ; d'où, après y avoir réduit les Khétas à l'impuissance, il se déchaîna contre l'Égypte par terre et par mer dans la VIIIe année de Ramsès III.

Ce double événement, ménagé par la divine Providence pour permettre au peuple élu de conquérir la Terre promise, explique la non-intervention aussi bien de Ramsès que des Khétas dans la lutte de Josué contre les Chananéens.

[1] *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 361 (4e édition).

Digitized by Google

Notre opinion concernant la date du règne de Ramsès III trouve, nous semble-t-il, un point d'appui dans le récit de Manéthon que l'historien juif Flavius Josèphe nous a conservé dans son *Livre Ier contre Appion*, chapitre IX de la traduction d'Arnauld d'Andilly. Nous y trouvons mentionnée une révolte antidynastique des *Impurs*, dénomination sous laquelle Manéthon désigne également les Hébreux de l'Exode. A la tête de cette révolte cet auteur place comme chef un prêtre héliopolitain du nom d'*Osarsiph*, qu'il essaie d'identifier avec *Moïse* et, moyennant cette confusion, cette révolte antidynastique avec l'Exode des Hébreux. Il résulte en tout cas clairement du contexte du récit manéthonien, que cette révolte suivit *de très près* l'Exode des Hébreux. Devant cette révolution, devenue triomphante grâce au secours que lui apporta le Syrien *Arsou* avec ses bandes guerrières, se vit forcé de se réfugier en Éthiopie le père de Ramsès III, *Setnecht*, faussement désigné sous le nom d'*Aménophis*, mais dont on retrouve encore aisément le véritable nom SETN*ec*H*t* dans le nom raccourci de SETHoN, faussement attribué à son fils, qui s'y trouve d'ailleurs désigné également sous le nom de *Ramsès*, son nom de règne. Selon le récit en question, Setnecht demeura treize ans en Éthiopie, après lesquels il parvint à expulser de l'Égypte l'usurpateur Arsou, qui avait tyrannisé avec une extrême brutalité tout le pays du Nil pendant ces treize ans. Après l'expulsion de ce tyran étranger, Setnecht monta sur le trône, et avec lui commence la XXe dynastie, dont l'avènement peut être placé à environ l'an 1487, eu égard à la donnée clairement insinuée par le contexte du récit que la révolte des Impurs fit immédiatement suite à l'Exode des Hébreux.

Une fois cette date admise, il s'ensuit que Setnecht a régné pendant vingt-sept ans avant Ramsès III, dont nous plaçons l'avènement à l'an 1460. Manéthon n'attribue à ce dernier que *cinq* ans d'âge au moment où son père se réfugia en Éthiopie. Il laisse entrevoir ainsi clairement que Setnecht lui-même, un homme encore tout jeune à cette époque, car son fils Ramsès, qui lui succéda, aura été sans doute son fils aîné, l'héritier présomptif du trône. Dès lors, le chiffre de vingt-sept ans de règne ne saurait pas faire difficulté.

Selon Manéthon, Ramsès III avait dix-huit ans d'âge à l'avènement de son père. Il aurait eu, par conséquent, quarante-cinq ans au moment où il commença à régner *seul*, ce qui n'exclut pas qu'il ait été associé au gouvernement du pays dès l'avènement même de son père. On attribue à bon droit au moins trente-deux ans à Ramsès III. D'où il résulte qu'il aura atteint l'âge au moins de soixante-dix-sept ans.

Reste maintenant encore à concilier les précédentes données avec la mention, contenue dans une inscription du règne de ce monarque,

Digitized by Google

de longs jours de troubles, qui auraient précédé l'avènement de son père.

Voici comment nous croyons pouvoir faire droit à cette donnée historique. A notre avis, l'époque de troubles en question comprend d'abord les treize ans de la domination tyrannique du Syrien Arsou, puis, en remontant, les trois années de Séti II marquées par les dix plaies ou les dix désastres dont fut frappée l'Égypte sous son règne, et enfin une *douzaine* d'années à attribuer aux règnes des deux usurpateurs Amenmessu et Sa-Ptah, les prédécesseurs immédiats de Séti II. Cela fait un total de vingt-huit ans, qui représentent un gros quart de siècle, par lequel il est, nous semble-t-il, suffisamment fait droit aux longs jours de trouble mentionnés par l'inscription de Ramsès III [1].

Jetons encore maintenant un rapide coup d'œil sur la date biblique de trois cents ans après la conquête de la Terre promise, à laquelle le passage *Juges* XI, 26 place l'invasion Ammonite. Nous assignons l'achèvement de cette conquête à l'an 1453. En défalquant de cette date les trois cents ans en question, nous arrivons à l'an 1153, soit donc au milieu du XIIe siècle. Si nous remontons environ un siècle plus haut « pour atteindre, comme s'exprime M. Robiou, l'invasion des Madianites et des Amalécites, on arrive vers le milieu du XIIIe. Enfin, en remontant jusqu'à l'abaissement de la région occidentale sous les Chananéens, celui auquel mit fin la victoire de Barac, on arrive non pas, comme le dit M. Robiou, au règne de Ramsès III, mais au règne de *Ramsès X*, comme nous croyons l'avoir établi plus haut.

Il nous resterait maintenant encore à examiner ce que notre savant contradicteur énonce concernant les Hyksôs et les Khétas. Mais l'examen de ces diverses questions exigerait un long mémoire à part, tel que le remarquable ouvrage du P. de Cara intitulé *Gli Hyksôs o Re Pastori di Egitto* [2], et l'autre travail non moins remarquable du même auteur intitulé : *Degli Hittim* [3], auxquels nous renvoyons le lecteur.

Nous nous contentons pour le moment d'appeler l'attention de notre savant contradicteur sur la *Note* dans laquelle il affirme que le nom

[1] Ed. Meyer, *Geschichte des alten Aegyptens*, p. 308, admet qu'il peut s'être levé à cette époque encore d'autres usurpateurs éphémères, dont le souvenir se soit perdu, car, comme il en fait la remarque, on s'est acharné à oblitérer également le souvenir d'Amenmessu et de Sa-Ptah, dont on a même dévasté les tombeaux.

[2] Roma, Tipografia dei Lincei, 1889.

[3] Dans la *Civiltà cattolica*, t. VI-XII, 14e série.

Digitized by Google

des Khétas n'est mentionné nulle part dans les textes concernant les guerres de la XVIIIe dynastie. Cette assertion nous semble, en effet, contredite par M. Maspero dans le passage où il dit : « La chancellerie de Séti Ier *conserva l'usage* d'infliger aux rois de Khiti les épithètes méprisantes que leur avait prodiguées la chancellerie de Thoutmos III ; elle l'appela le « renversé de Khiti » et son peuple « l'humble Khiti. »

En ce qui concerne les rapports de confraternité que nous avons admis comme existant entre les Khétas ou les Héthéens, que le P. de Cara [1] a prouvé être les descendants des Hyksôs expulsés de l'Égypte par Ahmès Ier, et les peuplades chananéennes, il nous semble que cette confraternité résulte clairement d'abord de la cohabitation pacifique des Héthéens, établis autour d'Hébron au sud de la Palestine, avec les Chananéens, leurs voisins, de concert avec lesquels ils luttèrent contre les Hébreux à l'époque de la conquête de Josué (*Josué*, IX, 1). Elle résulte également de la tentative faite par les Hyksôs, après leur expulsion de l'Égypte, pour se fixer dans la ville de *Sharuhana* ou *Sherohen*, au sud de la Palestine (*Josué*, XIX, 6), ainsi que de l'existence des deux villes *Beth-hammerchâbôth* (habitation des chars) et *Haçar Sousah* (enclos des chevaux) mentionnées *Josué* XIX, 5, et situées à proximité de *Sherohen*. Quant à ces deux dernières villes, nous admettons avec M. J. Halévy [2] qu'elles auront été redevables de leur création, ou plutôt peut-être de leur érection en places de guerre aux Hyksôs régnant en Égypte, de même *Hébron* qui s'appelait antérieurement *Qiryath arbâ*, et qui, au témoignage du *Livre des Nombres*, XIII, 22, existait, sans doute comme place forte, *sept* ans avant *Zoan* ou *Tanis*, la capitale des rois-pasteurs.

Selon Manéthon [3], les Hyksôs fortifièrent *Avaris* ou Péluse, ville située à l'entrée du delta du Nil, par crainte des Assyriens. A cette époque, les Assyriens étaient encore complètement impuissants. C'est *Élamites* qu'eût dû dire Manéthon, car ce furent les Élamites qui expulsèrent les Hyksôs ou les Khétas de leur habitat en Syrie [4] et les forcèrent à émigrer en Égypte. L'érection par les Hyksôs des

[1] *Ouv. cit.*, p. 273-276.
[2] *Ouv. cit.*, p. 215.
[3] *Recherches bibliques*, 12e fascicule, p. 530 et suiv.
[4] L'identité des Hyksôs avec les Khétas est confirmée par le nom même de *Hyksôs* donné aux premiers par les Egyptiens. En effet, ce nom signifie, selon le P. de Cara, p. 232, *Roi des pasteurs* ou *Roi-pasteur*. Or, ce nom n'est qu'une simple traduction du titre habituel des rois babyloniens *Sharru rèu* « roi-pasteur » (M. Halévy, *ouv. cité*. p. 533), et nous savons par le *Livre des présages* que les Khétas régnèrent dans le pays d'Accad avant l'immigration des Hyksôs en Egypte. Leurs rois auront continué à

Digitized by Google

trois places fortes ou des trois postes avancés, dont il vient d'être question, au sud de la Palestine, aura eu indubitablement le même but. Elle prouve aussi, me semble-t-il, qu'entre les Hyksôs-Khétas et les peuplades chananéennes, il existait une véritable confraternité, voire aussi d'armes. C'est ce que prouve d'ailleurs la ligne de conduite suivie par les Héthéens méridionaux lors de la conquête de Josué.

Nous osons espérer que les réponses que nous venons de donner aux diverses difficultés soulevées contre notre Mémoire sur l'*Histoire primitive d'Israël, d'après les documents égyptiens et héthéens* par notre savant contradicteur, suffisent. Il nous semble que son contenu sort de cette discussion non seulement intact, mais même raffermi, grâce aux éclaircissements supplémentaires que nous avons été amenés à fournir.

En tout cas, la discussion de ces diverses difficultés aura contribué à éclaicir plusieurs points d'histoire des plus intéressants, mais qui sont restés jusqu'ici passablement obscurs. Aussi ne doutons-nous pas que les lecteurs de la *Revue* ne seront pas moins reconnaissants au savant égyptologue que je le suis moi-même, d'avoir soulevé cette discussion, qui n'aura pas été moins profitable pour l'intelligence de l'histoire de l'Égypte que pour celle de l'histoire biblique en ce qui concerne cette époque, encore toujours entourée d'une grande obscurité.

L'abbé Fl. De Moor.

Selzaete-lez-Gand (Belgique).

porter en Egypte le titre royal de *Roi-pasteur*, que les Egyptiens traduisirent en leur propre langue par *Hyk sôs*. — Voir le texte du *Livre des présages* dans Hommel, *Geschichte Babyloniens und Assyriens*, p. 347-348.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

MARIAGES PRINCIERS EN ÉGYPTE QUINZE SIÈCLES AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

D'APRÈS LES LETTRES DE TELL EL-AMARNA

Parmi les documents cunéiformes récemment découverts à Tell el-Amarna, à mi-chemin entre le Caire et les ruines de Thèbes, les plus considérables émanent de Dusratta, roi du pays de Mitanni, dans la Mésopotamie occidentale [1]. Les lettres de ce prince à son beau-frère

[1] Tell el-Amarna marque l'emplacement du Khoutnaton, ville bâtie par Aménophis IV, capitale de l'Égypte sous ce prince et abandonnée par ses successeurs. Un dépôt de textes cuéniformes découvert en cet endroit à la fin de 1887 par de pauvres fellahs, a passé en différentes mains. Sans parler d'un certain nombre de tablettes vendues à des particuliers, le musée de Boulaq, au Caire, en possède quelques-unes, et les musées de Berlin et de Londres en ont acquis des lots considérables, probablement la grande masse. La collection du British Museum reste jusqu'à présent inédite, à part quatre pièces (sur 81) communiquées par M. Budge en 1888, dans les Proceedings de la Société d'Archéologie Biblique ; la collection de Berlin, augmentée de plusieurs pièces du musée de Boulaq, en tout 240 textes, a été éditée dans l'ouvrage intitulé : *Der Thontaleffund von el Amarna, herausgegeben* (plusieurs se demandent le sens de ce mot) *von Hugo Winckler, nach den Originalen autographirt* von Ludwig Abel. Berlin, 1889 et 1890. Beaucoup de pièces de la collection de Berlin consistent en un ou plusieurs petits fragments ; celles du Pritish Museum, autant que j'en puis juger par les renseignements de M. Budge, *loc. cit.*, sont en général mieux conservées. Les fragments de quelques tablettes doivent être tombés en des mains diverses, s'il est vrai que les fellahs, auteurs des fouilles clandestines qui ont amené la découverte, ont brisé plusieurs pièces pour se faciliter le partage du butin commun.

Il faut regretter que cette inintelligence des fellahs, leurs défiances mutuelles et la crainte des poursuites judiciaires aient causé la dispersion et le fractionnement partiel de si curieux monuments. Ces tablettes, en

Digitized by Google

Nimmuriya et à son beau-fils Napkhurriya, dans lesquels les égyptologues ont reconnu des noms d'Aménophis III et de son fils Aménophis IV, rois d'Egypte, peuvent être considérées comme des papiers de famille. Elles se rapportent principalement aux mariages qui unissaient les deux maisons royales, et sont caractérisées par des effusions d'amitié que gâte un peu, il est vrai, le désir qui se trahit sans cesse, chez le petit prince asiatique, d'exploiter au profit de sa cupidité de si glorieuses alliances. Dusratta part de cette idée, intéressante à constater, qu'il mérite toute la reconnaissance des rois d'Egypte pour avoir accordé de bonne grâce à Aménophis III, qui l'avait demandée pour Aménophis IV, sa fille Tadhukhipa, tandis que son père et son aïeul avaient accueilli, malgré eux et à force d'instances, de pareilles propositions [1].

« Le père de Nimmuriya, écrit-il à Aménophis IV, envoya un message à Sitatama mon aïeul, et lui demanda une fille : mon aïeul refusa. Cinq fois, six fois, il lui envoya le même message, et mon aïeul refusa toujours. Au septième message, il se rendit à peine. Plus tard, ton père Nimmuriya s'adressa à Su.... (mon père) ; il demanda à mon père sa fille, ma sœur, en mariage. Malgré quatre messages, mon père refusa. Après un cinquième et un sixième message, il se rendit à peine. Mais quand ton père Nimmuriya se fut adressé à moi et m'eut demandé ma fille (pour toi), j'écoutai favorablement ; je consentis, et je dis à son messager : Je la donne, moi. »

Si Dusratta s'était montré si coulant, c'est sans doute parce qu'il

terre cuite ou séchée au soleil, sont en effet des lettres adressées à Aménophis III et à Aménophis IV par les rois de l'Asie occidentale, y compris ceux de Ninive et de Babylone, et par des chefs syriens, ou des minutes de lettres (en très petit nombre) envoyées d'Égypte à ces chefs. Elles sont, à fort peu d'exceptions près, rédigées en assyrien et toutes écrites en caractères cunéiformes. — Voir, pour plus de renseignements, nos brochures intitulées : *La trouvaille de Tell el-Amarna*, et *Les inscriptions de Tell el-Amarna* (Paris, Leroux).

[1] A part quelques détails, j'emprunte pour ce premier passage la traduction de M. Winckler, mais, dans la suite, je reproduis sans m'attacher avec la même servilité au texte assyrien, les versions que j'ai données, soit dans les brochures citées à la fin de la note précédente, soit dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie Biblique de Londres, en divers articles, de décembre 1890 à juin 1891. Pour une des lettres de Dusratta, j'ai profité d'un travail de M. H. Zimmern. Pour les autres lettres, je reproduis uniquement mes propres traductions, et je regrette de n'avoir pu m'appuyer sur celles qui ont paru naguère dans le Journal Asiatique de Paris, et qui, trop souvent, ou ne disent rien, ou, à mon avis, disent autre chose que les originaux. En parlant ainsi, j'imite la franchise dont l'auteur de ces versions a donné un exemple si frappant dans la *Revue de l'histoire des Religions*, t. IX, 1888, p. 160, 218.

Digitized by Google

prévoyait de grands avantages pour lui dans les propositions du roi d'Egypte. Comme il le rappelle dans une lettre à Aménophis IV, Mani, l'ambassadeur égyptien chargé de négocier l'affaire, arriva avec des présents et une lettre qui contenait les plus belles promesses :

« Ces objets que j'envoie présentement ne sont rien, mais que mon frère (Dusratta) n'ait point d'inquiétude, si je n'envoie (pour ainsi dire) rien. De pareils présents, je les aurais toujours envoyés ; mais quand mon frère m'aura envoyé la femme que je demande, qu'on me l'aura amenée, et que je l'aurai vue, je t'en expédierai dix fois autant. »

Que l'on comprenne bien la portée des derniers mots, et que l'on se garde d'y voir l'expression d'un sentiment romanesque. Entre les rois d'Egypte et de Mitanni, il s'agit toujours de mariages de raison. Au surplus, Aménophis III, marié à Tii, sœur de Dusratta, demandait pour son fils, non pour lui-même, la main de Tadhukhipa. Instruit par l'expérience de son père et la sienne propre, il n'est pas sûr d'aboutir, et, en homme prudent, il veut voir la fille, c'est-à-dire la tenir en sa possession, avant d'en payer le prix.

Après la remise de la princesse, Aménophis III fut fidèle à ses engagements, et Dusratta eut avec lui de meilleures relations que jamais. Il fait l'éloge de ce prince en termes magnifiques, à ce point de vue, dans plusieurs lettres adressées à son fils et successeur. Aux louanges décernées à Aménophis III, il mêle, bien entendu, son propre panégyrique, car il se montre, pour la forme, très soucieux de l'égalité ; il réclame ce que son beau-père lui devait encore et que son beau-fils et neveu paraît peu disposé à lui donner :

« Certainement, dix fois plus que (mes pères avec ses prédécesseurs) j'ai eu avec Nimmuriya des relations d'amitié. Dans toutes les affaires que Nimmuriya, ton père, a traitées avec moi, lui-même en rien ne m'a froissé le cœur. Toute proposition que je lui fis, il y donna suite le jour même. Moi aussi je ne lui ai froissé le cœur en rien. Toute proposition qu'il me fit, je l'exécutai le jour même. »

Vient ensuite le passage cité plus haut, dans lequel Dusratta vante son empressement sans exemple à accorder la main de la fille Tadukhipa à la première requête d'Aménophis III, car c'est là son grand titre à la reconnaissance de ses maîtres. Puis, dans des lignes trop mutilées pour qu'il soit possible d'en donner une traduction suivie, Dusratta parle de la joie qu'éprouva Aménophis III à l'arrivée de la princesse de Mitanni, femme d'Aménophis IV, en Egypte. Il rappelle le bien qu'Aménophis III avait promis de lui faire, à lui Dusratta, et qu'il lui fit avec une fidélité exemplaire : « Dans aucun cas, ton père n'a forfait à sa parole ; dans aucun cas, il ne m'a froissé

Digitized by Google

le cœur. » Aussi, à la mort d'Aménophis III, Dusratta éprouva-t-il la plus vive douleur : « En ce jour, je pleurai, je m'abstins (probable-« ment de boire et de manger), je me livrai à la tristesse. » Il s'écriait : « Puissé-je mourir, moi ! Celui qui m'a aimé puisse-t-il vivre avec la divinité ! »

Cependant, comme Dusratta ne réussit pas à mourir, il réclame, pour sa part d'héritage, des objets promis par le défunt. Il s'agit surtout de tirer des mains d'Aménophis IV certains joyaux ou parures que nous désignerons provisoirement par le mot *gargar*, faute d'une traduction et même d'une lecture certaine. Force nous est également de figurer par les inconnues *x*, *y*, d'autres objets revendiqués par le roi de Mitanni.

Ce passage est fort effacé dans le document que nous venons de citer ; mais nous pouvons le donner d'après une autre lettre, où il est mieux conservé :

« J'avais demandé à ton père Nimmuriya deux *gargar* d'or *de nature x*, un *gargar* pour moi, et un *gargar* pour le *gargar* de Tadukhipa, ma fille. Et ton père me dit : « Sois sans inquiétude en ce « qui concerne le don de cet or ; je te donnerai aussi du cristal de « roche, et d'autre or en quantité, des objets *patala* en sus des *gar-* « *gar.* » Et l'or des *gargar*, mes messagers, autant qu'il s'en est trouvé en Miçri (Égypte), l'ont vu de leurs yeux ; et les *gargar* ton père les a fait *couler* (?) en présence de mes messagers, il les a travaillés et achevés. Lorsqu'ils furent achevés et....., mes messagers les virent de leurs yeux. Il leur montra aussi, en grande quantité, d'autre or, qui était *patala*, et qu'il allait m'envoyer. Et il dit à mes messagers : « Voilà des *gargar* et voilà de l'or en quantité, et des « objets *patala* que je vais envoyer à mon frère (Dusratta). Voyez-les « de vos yeux. » Et mes messagers les virent de leurs yeux.

« Et maintenant, mon frère, les *gargar* de nature *x* que ton père allait m'envoyer, tu ne les envoies pas, et tu m'envoies des *y* ! Les autres objets que ton père me destinait tu ne les envoies pas ? Oui, tu les enverras. »

Dusratta épuise toutes les ressources de sa rhétorique dans les lignes suivantes, où il demande jusqu'au prix de sa bienveillance envers son beau-fils et neveu, ainsi que des bonnes paroles dont il a salué son avènement :

« Il n'y a point eu chose fâcheuse pour mon frère dont je me sois réjoui ; tout jour où j'ai entendu de ses bonnes nouvelles, j'en ai fait un jour heureux. Lorsque Khamassi, l'envoyé de mon frère, fut arrivé chez moi et qu'il m'eut communiqué les messages de mon frère, je parlai ainsi : « De même que j'ai usé d'amitié envers Mim-

Digitized by Google

« muriya (ailleurs Nimmuriya), ton père, ainsi j'en témoignerai dix « fois autant à Napkhurriya, bien certainement. Et maintenant, mon « frère ne m'enverra point les *gargar* d'or ! Et le reste des objets que « ton père, avec tant d'empressement, avait décidé de me faire par- « venir, mon frère ne les expédiera point ! »

Des instances si vives, que Dusratta doit renouveler auprès de son beau-fils, montrent bien que le nouveau roi d'Égypte ne croyait pas que son père eût fait les promesses invoquées, ou qu'il se souciait peu de les tenir. C'est que Dusratta n'était pas seul à réclamer des arriérés au nom du précédent monarque. A côté des lettres du roi de Mitanni, il s'en est trouvé une autre du roi du pays de ...*ti*, peut-être du pays de Khatti, qui traite le même sujet en termes d'une frappante analogie ; il s'agit toujours d'aumônes demandées en retour de présents intéressés :

« Les messages que j'ai envoyés à ton père et les demandes que ton père m'a adressées au cours de nos relations, tu (les sais). Faisons (de même). Je n'ai jamais rien refusé, et tout ce que ton père m'a dit, je l'ai fait. Quant aux choses que j'ai demandées à ton père, il ne m'en a jamais frustré. Il promettait et il donnait. Maintenant que ton père n'est plus, les envois qu'il me faisait parvenir, ô mon frère, pourquoi les refuserais-tu ? Mon frère, maintenant que tu es monté sur le trône de ton père, de même que ton père et moi nous avons fait échange de présents, ainsi toi et moi, entre nous, usons-en toujours avec amitié. Suivant ce que j'avais proposé à ton père et que je propose à mon frère, accordons-nous toujours nos demandes réciproques. Le... que j'avais demandé à ton père, ô mon frère, tu ne le refuseras pas. »

Le ton de ce correspondant est moins pressant : apparemment, il n'avait pas donné de femmes au roi d'Égypte.

Le roi de Mitanni, qui se fait un mérite de la complaisance unique en un point qui tenait si fort à cœur à ses puissants suzerains, semble toutefois avoir mis plus d'empressement à la promesse qu'à l'exécution, et avoir retenu trop longtemps, au gré d'Aménophis III, sa Tadukhipa, par tendresse pour elle, ou pour en faire mieux sentir le prix. Il écrivait à Aménophis III, qui le pressait à ce sujet :

« Mani, le messager de mon frère est venu pour la remise (de Tadukhipa), pour prendre la femme de mon frère, destinée à être la maîtresse du pays de Miçri (Egypte). J'ai vu la tablette qu'il a apportée, et j'ai écouté les communications de mon frère. Je me suis grandement réjoui dans mon cœur. J'ai considéré les messages de mon frère comme ceux d'un frère, et je me suis fort réjoui ce jour-là. Ce jour et cette nuit-là, je me suis livré à la *joie* (?). Tous les mes-

Digitized by Google

sages de mon frère, apportés par Mani, je les exécuterai dans le cours de cette année. Ensuite je remettrai la femme de mon frère, la maitresse du pays de Miçri, et on la mènera à mon frère...

« Je ferai partir sans retard Giliya et Mani, et je ne les retiendrai pas (davantage). (Pour le moment), mon frère, (il n'est pas possible) d'expédier les ouvrages (objets de la dot). Je n'ai pas encore exécuté les ouvrages... pour la femme de mon frère. Je vais les faire incessamment.

« Dans le sixième mois, je ferai partir Giliya, mon messager, et Mani, le messager de mon frère. Ils prendront la femme de mon frère et la mèneront en Egypte. Qu'Istar, la déesse des déesses, ma divinité et Amanu (Ammon), le dieu de mon frère, la rendent heureuse ! »

Ici, en parlant de sa fille, Dusratta dit à Aménophis III, *ta femme, la femme de mon frère*. Mais dans une autre lettre, adressée à Aménophis IV, il dit : *Tadukhipa, ma fille, ta femme*, et en parlant de Tii : *Tii, la grande épouse de Nimmuria* (Aménophis III). Par conséquent, Tadukhipa est une femme d'Aménophis III, en ce sens qu'elle entre dans une famille dont Aménophis III est encore le chef ; elle n'est pas son épouse [1].

Dans la même lettre à Aménophis III, le roi de Mitanni parle d'une tablette portant l'état des objets constituant la dot de Tadukhipa.

« Si la table des présents n'est pas suffisante, j'ajouterai cela et cela, (c'est-à-dire, ce que le roi d'Égypte lui indiquera), et mon frère ne sera point mécontent. »

La table dont il s'agit a été retrouvée, munie de l'indication suivante :

« Tous ces présents, ces eunuques (ou : ces femmes de harem ?), sont ce que Dusratta, roi de Mitanni, a donné à Nimmuriya, roi de Miçri, son frère, son allié, lorsqu'il (envoya) Tadukhipa, sa fille, en Miçri. Il la donnait pour mariage (ou comme bru ?) à Nimmuriya. C'est alors qu'il fit don de ces objets. »

La liste des présents est interminable [2]. Ce sont des esclaves, des

[1] D'une manière analogue, les fils de Jacob (Genèse, XXXIV, 17) disent à Hémor, qui demandait leur sœur Dina pour son fils Sichem : « Si vous ne vous laissez pas circoncire, nous prenons *notre fille* et nous partons. » Notre fille, c'est-à-dire, la fille dont nous disposons.

[2] Le musée de Berlin possède une autre tablette portant une liste d'objets pareils, envoyés par Dusratta au roi d'Égypte. Mais il n'est pas sûr que ces objets, dont la destination particulière n'est point marquée, aient fait partie de la dot de Tadukhipa, car Dusratta, comme on le voit par une pièce citée plus loin, fabriquait des objets de luxe pour le compte d'Aménophis III. Cfr. *La trouvaille de Tell el-Amarna*, p. 33.

Digitized by Google

chevaux, des chars, des meubles, des étoffes ou vêtements précieux : de nombreuses séries de bijoux, joyaux et ornements de toute sorte en argent, mais surtout en or, en pierreries diverses, ou en ces matières combinées ensemble. Le tout est soigneusement compté, pesé, évalué. Du reste, rien de plus obscur qu'un texte si instructif en lui-même, et nous doutons qu'on le comprenne jamais dans la masse des détails.

Les indications précises de la tablette facilitaient le contrôle du destinataire, le roi d'Égypte, de même que le miroitement des chiffres relevait à ses yeux la quantité et l'importance des objets envoyés. Mais la tablette n'assurait pas seule la fidélité des porteurs. Du moins peut-on se représenter, d'après les analogies connues, Dusratta présidant lui-même à l'emballage des objets et faisant apposer sous ses propres yeux son sceau royal sur chaque caisse [1].

Si l'on considère la quantité et la nature des objets envoyés, et par conséquent le grand nombre de conducteurs et de bêtes de somme, chameaux, chevaux, mulets et ânes, nécessaires pour le transport, ainsi que le cortège requis pour la dignité de Tadukhipa, pour la protection de sa personne et des trésors qui l'accompagnaient sur les routes peu sûres [2] qu'elle devait suivre, on se fera une certaine idée du train avec lequel la future reine d'Égypte chemina par les plaines de l'Euphrate, les rives de l'Oronte, du Léontès et du Jourdain, par la Galilée et le littoral de la Méditerranée depuis Acca ou le Carmel jusqu'à la vallée du Nil. Tadukhipa, en admirant les beaux paysages qui se succédaient devant elle, songeait sans doute à sa tante et future belle-mère Tii, qui avait parcouru les mêmes régions, avec un bagage semblable, une vingtaine d'années auparavant, mais pour jouir immédiatement des honneurs de la royauté, tandis qu'elle ne les prévoyait pour elle-même que dans un avenir indéfini. En effet, Tii, femme d'Aménophis III, avait été demandée en mariage par ce prince lui-même, et non par son père, ce qui suppose qu'il régnait déjà lorsqu'il s'unit à elle.

Tant de présents offerts par Dusratta à l'occasion du mariage de sa fille, étaient dans sa pensée un simple prêt à usure, et Aménophis III en avait été dûment averti. En annonçant dans une lettre antérieure qu'il donnait Tadukhipa, le roi de Mitani avait déjà réclamé le bénéfice de sa complaisance. Dans cette lettre, une des premières en date

[1] A propos d'un envoi d'or, que Burraburiyas, roi de Babylone, sollicite d'Aménophis IV, il le prie de vouloir bien prendre une précaution semblable, à cause d'un mécompte essuyé dans une occasion précédente.

[2] Cela ressort de la correspondance du roi de Babylone avec le roi d'Egypte.

Digitized by Google

parmi celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour, Dusratta se laisse aller à l'expression de ses sentiments cupides avec un sans-gêne qui nous étonne, mais que le roi d'Égypte, au fait de son monde et habitué à de pareilles requêtes de la part des autres princes asiatiques, devait trouver fort naturel. Tout dépend des mœurs et des usages. Au fond, dans les situations analogues, les procédés sont toujours les mêmes ; la forme est plus ou moins franche suivant les temps et les pays. C'est ce que savent parfaitement les Orientaux, auquels nous attribuons à bon droit la spécialité des demandes importunes. Certains d'entre eux, plus instruits, qui ont voyagé en Europe, vous démontrent d'une façon très plausible que chez nous aussi, sauf les apparences mieux gardées, le backchich joue le rôle principal dans une foule d'affaires. Par conséquent, la lettre de Dusratta, dont on va lire les extraits, ne révèle pas des choses neuves ou singulières ; elle confirme bien plutôt le viel adage : *Nihil sub sole novum !* Mais cela même a son intérêt.

« A Nimmuriya, grand roi, roi du pays de Miçri, mon frère, mon beau-frère *(khatan)* qui m'aime et que j'aime, pour information, en ces termes : Dusratta, grand roi, ton beau-frère *(imi)* qui t'aime, le roi de Mitanni, ton frère [1]. Je vais bien. A toi, salut ! A ta maison, à ma sœur et à tes autres femmes, à tes fils, à tes chars, à tes chevaux, à tes grands officiers, à ton pays et à tout ce qui t'appartient, salut grandement, grandement !

« Comme tes pères avaient eu des relations pleines d'amitié avec les miens, tu les as imités à ton tour. Tu as usé d'une très grande amitié envers mon père. Puissent les dieux agréer que nous nous aimions de la sorte ! Puisse le dieu Ramman, mon maître, et le dieu Amanu (Ammon, le dieu égyptien) y *aider (aspirare ?)* toujours comme à présent.

« Mon frère m'ayant envoyé son ambassadeur Mani avec ce message : « Mon frère donne-moi ta fille comme bru [2] et comme (future) « maîtresse du pays de Miçri, » sans blesser le cœur de mon frère, j'ai consenti en toute bienveillance. Suivant le désir de mon frère, j'ai

[1] Dusratta appelle Aménophis III, aussi bien qu'Aménophis IV, *khatanu*, et il se nomme lui-même le *imu* de l'un et de l'autre. Or il est relié à Aménophis III par sa sœur Tii, et à Aménophis IV par sa fille Tadukhipa. Il s'ensuit que les mots *khatanu* et *imu* ont un sens plus large que *gendre* et *beau-père*. En hébreu, *khâtan* signifie *gendre*, et *allié* en général.

[2] Ou *pour mariage*. Le mot pour lequel nous hésitons entre le sens de bru et de mariage, est exprimé dans nos documents par trois caractères dont le premier, employé isolément, rend l'idée d'épouse. Je n'ai pas souvenance d'avoir rencontré ailleurs le groupe des trois caractères rendant l'idée simple d'épouse.

Digitized by Google

montré ma fille à Mani, qui fut vivement frappé. Puisse-t-on la voir au sein de la prospérité au pays de mon frère ! Que la déesse Istar et le dieu Amanu, suivant le vœu de mon frère, la rendent heureuse ! »

Ramman et Istar appartenaient au panthéon de Ninive et en même temps, à ce qu'il semble, au panthéon de Mitanni. Dans une lettre à Aménophis III, dont un fragment a été publié, Dusratta parle d'une statue d'Istar de Ninive, qu'il fait transporter en Égypte et qu'il salue au départ. Tadukhipa voulait apparemment retrouver dans sa nouvelle patrie les dieux de la terre natale, ce qui ne l'empêcha pas, comme on le voit par les monuments de son époux, d'avoir de la dévotion pour les puissances vénérées au bord du Nil. Elle a suivi en cela l'exemple de son père qui joint l'invocation de ses dieux, à celle d'Ammon, la plus grande figure du panthéon égyptien.

La princesse destinée à Aménophis IV ne manquait pas d'attraits, si on en juge par l'impression que sa vue produisit sur l'ambassadeur venu pour demander sa main. Mais qui nous dira si Dusratta n'exagère pas en ce point, soit comme père, soit comme marchand ? Car le marchand s'est déjà montré dans les lignes citées, et la préoccupation mercantile s'accuse de plus en plus dans le reste de la lettre.

Les extraits que je vais reproduire se comprendront mieux si j'attire l'attention sur une particularité qui se dégage des lettres de Tell el-Amarna. Les Pharaons et les princes asiatiques, vassaux plus ou moins déguisés de l'Égypte, comme le sultan de Zanzibar l'est de l'Angleterre aux mariages près, entretenaient entre eux des relations suivies à l'époque dont ces curieux documents nous révèlent l'histoire intime. C'était un va-et-vient continuel de messagers diplomatiques des bords de l'Euphrate à la vallée du Nil et vice-versa. Parfois, et peut-être le plus souvent, deux ambassadeurs faisaient route de conserve. Dans le cas présent, Giliya, le courrier du roi Mitani, semble être revenu d'Égypte avec Mani, ambassadeur chargé par Aménophis III de négocier le mariage de son fils avec la fille de Dusratta. Celui-ci a répondu à la proposition apportée par Mani ; il accuse ensuite réception des messages reçus, probablement sous le contrôle de Mani, par le canal de Giliya :

« Giliya, mon envoyé, m'a apporté les communications de mon frère. Lorsque je les entendis, elles me plurent grandement, et je m'en réjouis fort, disant : Puissions-nous lui et moi assurer ce point de nqtre amitié mutuelle ; puissions-nous maintenant, dans ces conditions, perservérer dans notre amitié ! »

Dans les lignes suivantes, Dusratta dit qu'il renvoie Giliya en Égypte, et il demande de l'or avec une insistance incomparable :

« En envoyant Giliya, je dis : « Que mon (frère) et moi nous nous

Digitized by Google

montrions beaucoup d'amitié et que nous nous rendions agréables entre nous. Je dis ceci à mon frère : Que mon frère, à mon tour, m'accorde dix fois plus qu'à mon père. Oui, je demande de l'or à mon frère de cette sorte : Qu'il m'en adjuge et m'en envoie dix fois plus qu'à mon père ! Tu as fait porter à mon père de grandes *barres* (?) et de grandes *plaques* (?) d'or : tu m'en expédieras des briques comme des briques de cuivre.

« En envoyant Giliya à mon frère, je demande de l'or en ces termes : Qu'à moi, mon frère m'accorde, à mon tour, plus qu'à mon père ; qu'il m'envoie en grande quantité de l'or qui ne soit pas à compte, qu'il m'en envoie beaucoup plus qu'à mon père. »

Il semble donc que Dusratta ait des appétits de Crésus ; mais la portée des paroles qu'on vient de lire s'atténue aussitôt. A moins que je ne me trompe, il demande tout cet or comme matière d'objets à fabriquer qui feront retour au roi d'Égypte, ou comme le prix d'autres fournitures. Il se réserve naturellement un gros bénéfice. Il désire qu'on s'en rapporte à lui sur ce point, si toutefois j'ai bien compris l'expression assyrienne rendue par ces mots : *de l'or qui ne soit pas à compte* [1], ce qui voudrait dire : qui ne soit pas à rendre dans une proportion ou en équivalents déterminés. Les lignes qui indiquent l'usage de l'or demandé ne sont pas moins obscures pour le reste, et je ne les comprends qu'imparfaitement :

« Ton matériel de guerre [2] dont mon père *s'était chargé* (?), je le fabriquerai. Oui, moi *je le travaillerai* comme il convient, et je fabriquerai les ustensiles (ou engins). Je dis aussi : l'or que mon frère m'enverra, qu'il l'envoie pour des joyaux. »

Au demeurant, Dusratta se contentera de ce qu'on voudra bien lui accorder, peu ou beaucoup, à n'importe quelles conditions :

« Maintenant, supposé que mon frère m'envoie de l'or, je parle ainsi : Il s'en trouvera beaucoup, ou il ne s'en trouvera pas beaucoup, et il est mis à compte. Mais même s'il est mis à compte, de cela aussi je serai très content, et quelque chose que mon frère m'envoie, j'en serai fort satisfait. »

Dusratta cependant s'attache à la première perspective. Il revient à demander beaucoup d'or et aux meilleures conditions, aussi bien, dit-il, « dans le pays de mon frère, l'or abonde comme la poussière de la terre. »

Il résulte des passages cités que les rois asiatiques se souciaient

[1] Sur l'expression ainsi traduite, voir les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique, juin 1891, p. 553.

[2] *Ton matériel de guerre*, traduction plus ou moins vraisemblable suggérée par M. H. Zimmern.

Digitized by Google

peu de donner leurs filles aux princes égyptiens, fût-ce aux Pharaons eux-mêmes ou à leurs successeurs désignés, et qu'en y consentant, ils croyaient obliger grandement leurs suzerains. Cela étant, on pense bien que de leur côté, les puissants monarques des bords du Nil accordaient encore moins volontiers les princesses de leur sang aux rois étrangers. Un roi de Babylonie, son nom est inconnu, en fit l'expérience. Pressé de consentir au mariage d'une de ses filles avec un prince égyptien, probablement avec un frère d'Aménophis IV, il demanda à son tour la main d'une princesse égyptienne pour lui-même ou pour un membre de sa famille. Il essuya un refus catégorique, s'en plaignit vivement, et déclara, par représailles, ne vouloir se prêter à aucun prix à ce qu'on lui demandait. La lettre qu'il écrivit à cette occasion passera à bon droit pour un des plus curieux monuments de l'antiquité asiatique. La voici, moins quelques passages effacés ou trop mutilés sur la tablette originale :

« En me refusant ta fille, lorsque je t'envoyai mes propositions à son sujet en vue d'un mariage (tu me parlas ainsi) : « De tout temps, on « a refusé de donner fille de roi de Miçri (Égypte) à personne (à l'étran- « ger). » Pourquoi alléguer cette excuse ? Tu es roi, tu agis à ton gré. Si tu la donnes, qui trouvera à redire ?..... Je te mande donc ceci : tu as des filles adultes et propres (au mariage). Envoie-moi une femme. Qui dira : N'est-ce pas la fille du roi ? Ne l'envoies-tu pas et ne la retiens-tu pas à ton gré ? Tu ne te montres ni frère, ni ami. Lorsque, conformément à nos relations mutuelles, tu m'envoies des ouvertures au sujet d'un mariage, et que moi là-dessus, m'autorisant de ces relations, je t'envoie un message du même genre, pourquoi mon frère ne m'envoie-t-il pas une femme ! Pourquoi ne m'envoies-tu pas ton consentement ? Moi donc je te refuse la femme de la même façon que toi. C'est ma fille (fille de roi comme celle d'Aménophis), et je ne te la refuserais pas ! »

Cependant le roi de Babylone n'est pas d'humeur à tout rompre. Orfèvre et joaillier, il travaille pour le roi d'Égypte qui lui fournit sa principale matière ; il tient visiblement, malgré son ton animé, à continuer des relations lucratives :

« En fait d'ouvrages, tout ce que tu désires (sera fourni). Pour l'or au sujet duquel je t'ai dépêché un message..... ton envoyé ne m'en a pas apporté suffisamment. Par conséquent, dans le cours de cette année, soit pour le mois de Douzou (juin), soit pour le mois d'Abou (juillet), aie soin de m'en faire parvenir, et j'exécuterai l'ouvrage dont je me suis chargé. Si au cours de cette année, au mois de Douzou, ou au mois d'Abou, tu me fais parvenir l'or au sujet duquel je t'ai envoyé message, envoie aussi (la femme), afin que je te donne ma fille. Et toi, (note)

Digitized by Google

l'or avec exactitude. Si pour le mois de Douzou, pour le mois d'Abou, tu ne fais pas apporter l'or, je n'exécuterai pas (tous) les travaux que j'ai entrepris. J'exécuterai en juste proportion, suivant la quantité d'or que tu enverras, plus ou moins des travaux que j'ai assumés[1]. Je désire de l'or compté. M'envoies-tu 3,000 talents d'or ? Je n'en déroberai rien, je te les rendrai, mais je ne te donnerai pas de fille pour mariage. »

Je traduis la dernière expression : *pour mariage*, et non, comme je l'ai fait ailleurs : *en mariage*, de peur de trop préciser, car rien n'assure que la princesse babylonienne fût demandée pour le roi d'Égypte ou pour son successeur présomptif. Comme je l'ai insinué, je crois plutôt qu'on la voulait pour un autre prince. C'est qu'Aménophis III et Aménophis IV, les seuls auxquels la lettre puisse s'adresser, avaient pour femme principale, le premier Tii et le second Tadukhipa, de la maison royale de Mitanni, principauté peu considérable, malgré le titre de grand roi que s'arroge Dusratta, et qu'on n'aura point demandé à un prince assez puissant une fille destinée à figurer comme concubine sous une reine d'origine moins noble. Les princesses réduites à cette condition, ne l'étaient que par droit de conquête. En dehors de la contrainte, la chose ressort de nos documents, un roi croyait déjà faire beaucoup en consentant à ce que sa fille allât s'asseoir sur le trône le plus brillant du monde oriental.

Les textes de Tell el-Amarna, je parle de ceux qui ont été publiés, ne disent pas si le roi de Babylone obtint la princesse qu'il convoitait. Mais il est probable qu'il se rendit au vœu du roi d'Égypte, car dans une autre lettre également adressée à un roi d'Égypte par un roi de Babylone, après les salutations d'usage, nous lisons ces simples mots :

« Quant à la jeune personne, ma fille *chérie* (?), que tu m'as fait demander pour mariage, dont le nom est Irtabi, envoie tes gens et prends-la. »

Puis, sans transition, la lettre traite d'autres affaires, comme si celle du mariage intéressait fort peu le correspondant. J'ai exposé ailleurs les motifs probables de la répugnance des princes asiatiques pour les mariages de leurs filles à l'étranger[2].

[1] Le musée de Berlin possède une tablette portant une liste d'objets de toute espèce envoyés au roi d'Egypte par Burrabariyas, roi de Babylone. Ces objets, à en croire un assyriologue, auraient formé la dot d'une princesse babylonienne épouse d'Aménophis IV. Mais le document n'est pas formel à cet égard, et on n'a aucune raison de le qualifier de la sorte; car la lettre que nous traduisons ici démontre que des envois de ce genre ne se rattachaient pas nécessairement à un mariage.

[2] *Les inscriptions de Tell el-Amarna*, p. 22.

Digitized by Google

Connaissant une répugnance qu'ils éprouvaient eux-mêmes au plus haut degré, les plus avisés des Pharaons s'appliquaient sans doute à embellir et à rendre enviable la condition de ces épouses qu'ils obtenaient à si grand'peine. D'après nos lettres Tii, « la grande épouse de Nimmuria, » semble avoir occupé une position éminente en Égypte. C'était déjà le sentiment commun des égyptologues avant la découverte des documents cunéiformes de Tell el-Amarna.

Plusieurs toutefois lui ont attribué un rôle que démentent les faits révélés par nos textes. On a regardé Tii comme l'inspiratrice de la révolution passagère accomplie dans le domaine religieux en Égypte sous le règne d'Aménophis IV. En effet, le changement dont il s'agit, s'opéra en faveur de la prédominance du dieu égyptien Aton et au détriment d'Ammon, le grand dieu national, et dès lors on n'a pas de motif de l'attribuer à l'influence d'une princesse issue d'un peuple qui adorait les divinités assyriennes.

D'autre part, la considération dont jouissait Tii semble ressortir des monuments égyptiens si nombreux sur lesquels son nom figure, seul ou avec celui de son époux, et dont quelques-uns ont conservé ses traits. Mais ici encore, l'exagération n'est-elle pas à craindre? Faut-il attacher grande importance à une foule de petits objets qui portent le nom de Tii. L'adulation, la mode, peut-être la vanité de la princesse et d'autres causes d'un ordre inférieur en expliqueraient-elles au besoin l'existence. De même, les convenances extérieures justifieraient, sans recourir à l'hypothèse d'un crédit particulier, l'association de Tii à Aménophis III sur les monuments officiels. De nos jours, quelle que soit leur influence, les reines et les impératrices reçoivent les mêmes honneurs publics. Enfin, si les groupes, statues, vases, scarabées qui nous rappellent le souvenir de Tii, sont relativement nombreux, il ne faut pas oublier que la conservation et la découverte des monuments antiques tient dans beaucoup de cas à des causes accidentelles.

Cependant, parce que je me trouve ici sur un terrain qui m'est peu familier, je m'en tiens, touchant la situation de la reine Tii d'après les sources égyptiennes, au jugement autorisé de MM. Wiedemann et Maspero, d'autant plus que leur opinion semble confirmée par le témoignage de Dusratta et par le ton général de ses lettres aux rois d'Égypte.

D'après un document inédit cité par M. Wiedemann, une princesse du pays de Naharina qui n'est autre que le Mitanni, fut amenée en Égypte la dixième année du règne d'Aménophis III et de Tii. Elle s'appelait Kirkipa. Elle traînait à sa suite trois cent dix-sept femmes. Mais je ne pense pas que cette princesse puisse s'identifier avec

Digitized by Google

Tadukhipa, car Aménophis IV, qu'elle épousa, avait alors tout au plus neuf ans. Il se peut néanmoins que Tadukhipa ait été amenée en Égypte quelques années avant son mariage pour qu'elle s'habituât de bonne heure à la langue et aux usages de sa nouvelle patrie. Une telle pratique ne serait pas sans pareille dans l'histoire.

Si Tadukhipa et Kirkipa sont une seule et même personne, la fille de Dusratta attendit au moins vingt-cinq ans les honneurs suprêmes qu'elle venait chercher en Égypte, puisque, d'après un monument égyptien signalé par M. Wiedemann, Aménophis III régna trente-cinq ans ou plus.

Tadukhipa, fréquemment représentée sur les monuments d'Aménophis IV, son époux, semble, au jugement de M. Wiedemann, en avoir été très aimée, bien qu'elle ne lui eût donné que des filles. Deux furent successivement reines d'Égypte après elle. On ne sait pas au juste si la reine qui suivit était aussi sa fille. Elle s'appelait Tii, comme la femme d'Aménophis III, d'un nom qui convenait également bien, soit à une princesse de Mitanni, soit à une fille des Pharaons issue de Tii l'ancienne et de Tadukhipa.

Outre les documents cités, d'autres lettres de Tell el-Amarna, savoir, deux lettres de Dusratta à Aménophis III et une lettre de Tii à un destinataire inconnu, toutes les trois inédites, que possède le British Museum, compléteront tôt ou tard ces renseignements positifs et assez curieux sur deux princesses asiatiques, reines d'Égypte, et plus vieilles qu'Hélène et Pénélope, si tant est que ces dernières et leurs semblables aient existé ailleurs que dans l'imagination des Grecs.

A. J. DELATTRE, S. J.

II

LA CHRONIQUE DE TAVERNA ET LES FAUSSES DÉCRÉTALES DE CATANZARO

A PROPOS DU REGISTRE DE CALIXTE II [1]

Le pape Calixte II était à Tarente le 10 novembre 1121 ; et, le 15 janvier 1122, il était encore à Tarente. Parti de Rome, après

[1] On me permettra de rattacher cette dissertation à trois autres de moi : *L'archive du Saint-Sauveur de Messine, d'après un registre inédit*, dans la

Digitized by Google

le 6 juillet, il avait gagné Tarente par Aversa, Salerne et Melfi ; il devait rentrer à Rome par Bitonto et Bénévent [1]. Entre le 10 novembre et le 15 janvier, le pape quitta Tarente pour pousser jusqu'à Nicastro, en Calabre. Ce voyage à Nicastro est attesté par une bulle, datée du 9 décembre et de Nicastro, bulle adressée au roi de France, Louis VII, et dont l'authenticité n'a pas lieu d'être mise en question [2].

A ce voyage du pape Calixte II à Nicastro, on a rattaché une série de cinq bulles, qui présenteraient un vif intérêt pour l'histoire de la Calabre et même du pontificat de Calixte II, si elles étaient authentiques. Et elles ont été tenues pour telles par Jaffé et par M. Ulysse Robert. Malheureusement, je ne crois pas qu'on doive se ranger à une telle opinion, et je voudrais 1° démontrer la fausseté de ces cinq bulles, et 2° déterminer en quelles circonstances elles ont été fabriquées.

En voici d'abord l'analyse, d'après Jaffé.

Jan., 14, 1121, Laterani, 6890. Ecclesiam Trium Tabernarum in Calabria, quondam sedem episcopalem, postea propter Saracenorum impetus cum Scyllacensi ecclesia coniunctam, in statum pristinum restituit. Johannem episcopum consecrat et possessiones ecclesiæ confirmat. — « Et synodalium. »

Dec., 21, Catanzarii, 6937. Petro episcopo Scyllacensi, scribit, se in Trium Tabernarum diœcesi, secundum antiquam consuetudinem, Iohannem episcopum consecravisse ; « unde oportere, quod ipsius parochiæ partes, quæ propter pastoris absentiam fuerint distractæ, in eiusdem episcopi redeant potestatem. Præcipit, ut eidem, quod ad eius parochiam pertineat, castrum Rocca Falluca restituat et quietum dimittat. — « Sicut tu ipse. »

Dec., 21, Catanzarii, 6938. Hugoni Rubeo domino et clero ac populo de Rocca Falluca mandat, ut Iohanni episcopo, diœcesi Trium Tabernarum restituta, obediant, « postposita occasione Petri episcopi Scyllacensis. » — « Dilectionem vestram. »

Dec., 28, Catanzarii, 6940. Testatur, se « reformandæ pacis causa inter Guglielmum ducem Italiæ et Rogerium Siciliæ comitem partes Calabriæ adventasse, et apud Neocastrum præfata causa per quindecim dies moram fecisse et inde per Catanzarium reditum habuisse, ibique ecclesiam dedicasse et caput et dignitatem episcopatus totius

Revue des questions historiques, 1887 ; *Chartes byzantines inédites de Grande-Grèce*, dans les *Mélanges* de l'École française de Rome, 1890 ; *Das Archiv des Griechischen Collegs in Rom*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1888.

[1] Jaffé, n° 6920-6954.

[2] *Id.*, n° 6936.

Digitized by Google

parochiæ et pertinentiæ Trium Tabernarum ipsi ecclesiæ concessisse.» — « Notum sit omnibus. »

Jan., 6, 1122, Russani, 6942. Hugonem Rubeum, dominum de Rocca et Tiriolo, iterum monet, ut omni timore sive Petri, Scyllacensis episcopi, sive Rogerii comitis Siciliæ remoto, Johanni episcopo Trium Tabernarum, ad quem castra illa pertineant, obedientiam præstet. Nisi ad initium proximæ quadragesimæ (8 febr.) fecerit, et eum et loca eius interdictum iri scribit. — « Sæpe dilectionem tuam. »

Ces cinq bulles sont les pièces d'un seul et unique dossier. Elles reviennent à ceci. — Taverna a été anciennement une ville épiscopale. Plus tard, au moment des invasions sarrasines, Taverna, ayant été à peu près ruinée, a été unie au diocèse de Squillace. Le pape Calixte II remet les choses dans l'état ancien : il détache Taverna de Squillace, et consacre Jean évêque de Taverna. Première bulle. — Calixte II notifie à Pierre, évêque de Squillace, que Taverna sera désormais indépendante et qu'il a fait Jean évêque du diocèse ainsi reconstitué, diocèse qui comprendra le castro de Rocca Felluca. Deuxième bulle. — En même temps, il notifie à Hugues Rossi, seigneur de Rocca Felluca, et au clergé, et au peuple du dit castro, qu'ils sont désormais du diocèse de Taverna, et non plus de celui de Squillace. Troisième bulle. — Cinq jours après, le pape consacre l'église de Catanzaro, et attache à cette église la dignité et la juridiction d'évêché de Taverna. Quatrième bulle. — Le 6 janvier, le pape notifie une seconde fois à Hugues Rossi, seigneur de Rocca Felluca, qu'il ait à reconnaître la juridiction de l'évêque de Taverna-Catanzaro, et non plus celle de l'évêque de Squillace. Cinquième bulle.

En résumé, l'évêché de Catanzaro n'est autre que celui de Taverna transféré. Le castro de Rocca Felluca ressortit, non au diocèse de Squillace, mais à celui de Taverna-Catanzaro.

Examinons la pièce maîtresse de ce dossier, la bulle du 28 décembre, la bulle d'érection du siège de Catanzaro.

Le 28 décembre 1121, le pape est à Catanzaro. Il y est venu, nous dit-il lui-même, pour mettre la paix entre Guillaume (de Pouille) et le comte Roger de Sicile. Pourquoi appelle-t-il Guillaume « duc d'Italie », alors qu'il est simplement « duc de Pouille » ? C'est une inadvertance grave pour une pièce officielle, pour un document de chancellerie. Ce qui est plus grave, c'est que ce document de chancellerie rédigé en 1121 s'approprie les termes d'un chroniqueur mort en 1181, Romuald de Salerne. Je lis dans la bulle du 28 décembre 1121 : ... *Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo secundo, indictione quinta decima, reformandæ pacis causa inter Guglielmum*

Digitized by Google

ducem Italiæ et Rogerium Siciliæ comitem, partes Calabriæ adventasse (nos notum sit). Et voici ce qu'écrit Romuald : *Anno MCXXII, ind. XV, mense septembri. Hoc tempore Callistus pervenit usque Calabriam causa componendæ pacis inter ducem Guilelmum et comitem Rogerium Siciliæ, quod minime potuit facere* [1].

Et la preuve que Romuald de Salerne n'a pas copié le texte de la bulle, mais que c'est l'auteur de la bulle qui a copié Romuald de Salerne, c'est 1° que l'auteur de la bulle a malencontreusement écrit : *Guglielmum ducem Italiæ* là où le chroniqueur disait seulement et correctement *ducem Guilelmum*, et 2° que l'auteur de la bulle a suivi la faute commise par Romuald de Salerne, qui place, lui, ce voyage de Calixte II en septembre 1122, l'an IV du pontificat, alors que ce voyage n'a pu avoir lieu qu'entre novembre 1121 et janvier 1122, l'an III du pontificat. En d'autres termes, nous constatons dans cette bulle une très grave erreur de date, erreur propre à Romuald de Salerne.

Cette bulle du 28 décembre 1121, la pièce capitale du dossier, porte des marques sensibles d'inauthenticité. Je viens d'en présenter deux. En voici une troisième. Notre bulle est souscrite par le pape, par des cardinaux, par des évêques, par des abbés. Elle donne comme évêque de Tusculum Aegidius, qui ne fut promu à ce siège suburbicaire qu'au cours de 1122. Comme évêque de Mileto, Rainald, qui, lui aussi, ne fut promu qu'en 1122. Comme évêque d'Agrigente *Vellardus* : l'évêque réel s'appelait Albert. Comme évêque de Potenza saint Gérard, qui était mort le 3 octobre 1119, ainsi que nous l'apprend sa vie par Manfred son successeur [2]. Elle cite enfin un Polychronius évêque de *Genicocastro*, lequel n'est mentionné nulle part ailleurs, ni lui, ni son siège, sinon dans la vie grecque de saint Barthélemy de Simeri, — *ὁ μακάριος Πολυχρόνιος ὁ τότε τῆς Γυναικοπόλεως ἐπίσκοπος* [3], — laquelle est une œuvre grecque de la fin du XIIe siècle [4].

Voici une quatrième preuve de la fausseté de la bulle. J'ai dit qu'elle était souscrite par le pape, par des cardinaux, par des évêques, par des abbés. Or ces souscriptions sont rangées dans l'ordre suivant : d'abord les cardinaux évêques suburbicaires, ensuite quatre archevêques de l'Italie méridionale, puis quinze évêques de la même région, puis quatre abbés de monastères de la même région, et seulement enfin les souscriptions des cardinaux prêtres et cardinaux diacres de

[1] Muratori, *Ss. rerum italic.*, t. VII, p. 183.
[2] Ughelli, VII, 176.
[3] Bolland, *Acta sanctorum septembris*, t. VIII, p. 818.
[4] P. B., *L'abbaye de Rossano*, p. 3.

Digitized by Google

l'Église romaine, au nombre de vingt et un. Cette hiérarchie de préséance choquait à bon droit Ughelli, qui, pour ce fait et bien qu'il eut vu notre bulle transcrite sur une table de marbre dans la cathédrale de Catanzaro, n'hésitait pas à la traiter de *nuperrima et omnino suspectæ fidei* [1].

Ainsi la pièce capitale de ce dossier est une pièce fausse. Les quatre autres bulles qui complètent le dossier sont-elles fausses aussi ? Il y a lieu de le croire.

Qu'y voyons-nous, en effet ? En 1121, *motu proprio*, le pape entreprend de relever le siège de Taverna. Il envoie dans ce dessein un légat, le cardinal Didier, pour juger de l'opportunité de la mesure. Celui-ci vient en Calabre, s'assure des désirs de la population, du vote du clergé, du consentement du comte Roger, et consacre l'évêque nouveau, le pape confirme ce qu'a fait son légat, et attribue au diocèse ainsi restauré les *castra* de Taverna, Catanzaro, Rocca-Felluca, Tiriolo et Sellia... Or, je dis que pareille procédure est en contradiction avec les conditions canoniques du comté de Calabre à cette époque.

Dans le comté de Calabre le droit est que l'évêque, choisi par le clergé, soit investi par le comte. Le comte érige ou relève ou unit les évêchés et délimite leurs juridictions. Le pape n'intervient que pour confirmer. Voyez, en exemple, la charte par laquelle le comte Roger investit Jean de Nicephoro de l'évêché de Squillace, en 1096, et détermine les privilèges et juridictions dudit évêque. Et voyez la bulle par laquelle Urbain II, en 1098, confirme l'investiture de Jean de Nicephoro [2]. Le comte Roger fait fonction de légat *a latere* de par la concession expresse du Saint-Siège : voyez la bulle du pape Pascal II, du 1er octobre 1117, délivrée dans ce sens au comte Roger [3]. Nous dire, dès lors, que le souverain pontife envoie un légat dans le comté de Calabre, nous dire que ce légat dispose de l'évêché de Squillace et le démembre pour former celui de Taverna, c'est appliquer au comté de Calabre un droit canonique qui n'y était pas reçu.

Et de ces diverses observations, je crois pouvoir conclure que les cinq bulles de Calixte II concernant Taverna-Catanzaro sont un dossier de pièces fausses. Dans quelles circonstances ont-elles été fabriquées ? C'est ce qui me reste à rechercher. Mais cette recherche sera facilitée par l'étude rapide de cette chronique latine publiée par Ughelli et intitulée *Chonica Trium Tabernarum* ou Chronique de Taverna [4].

[1] Ughelli, IX, 366.
[2] Ughelli, IX, 425-428.
[3] Jaffé, n° 6562.
[4] Ughelli, IX, 358-365.

Digitized by Google

L'auteur de cette chronique expose que Taverna était, depuis une très ancienne époque, une ville épiscopale. Elle s'appelait anciennement, dit-il, *Tres-Tabernæ* : c'était une ville riche, populeuse, fortifiée, et l'une des principales de la Calabre. Mais, au moment des invasions sarrasines, elle fut ruinée, ruinée comme Gerace, comme Squillace, comme Isola, comme Cotrone, comme Strongoli, comme Rossano... Une seule campagne des Sarrasins suffit à dévaster ces cités florissantes, qui restèrent dès lors pendant un temps très long sans aucun évêque. Grimoald, prince de Bénévent, reconquit le pays sur les Sarrasins, et le pape saint Grégoire le Grand y rétablit la vie ecclésiastique, à moindres frais cependant, car il confia la gestion de l'évêché de Taverna à l'évêque de Squillace. Mais, Grimoald étant mort, l'empereur de Constantinople, Nicéphore, résolut de remettre la main sur ces provinces calabraises, que les Sarrasins d'abord, puis le prince de Bénévent, lui avaient soustraites, et il envoya en Calabre le maître de sa milice, Jordanus, avec une flotte et des troupes. Jordanus n'eut qu'à paraître pour que les Calabrais se remissent joyeusement entre ses mains. La province ainsi reconquise, l'empereur byzantin donna l'ordre de rebâtir toutes les villes, entre autres Taverna. Il fit plus, il rendit à Taverna un évêque. L'évêque nommé par l'empereur s'appelait « Pompée », et fut ordonné par l'archevêque de Reggio. A sa mort, on lui donna pour successeur un prélat du nom de « Nicolas-Maurice. »

Vers cette époque, on était sous le règne de l'empereur « Monomachius [1], » la Calabre avait pour stratège un officier byzantin qui s'appelait « Flagitius. » Celui-ci, frappé de la force du site qui devait s'appeler Catanzaro, résolut d'y construire une ville : « à quoi l'empereur Monomachius souscrivit. » La ville fut bâtie par Flagitius ; par lui, elle fut appelée Catanzaro, et par lui dotée d'une église mise sous le vocable de Saint-Michel. Cette église fut consacrée par l'archevêque de Reggio, qui s'appelait Etienne, et par son suffragant l'évêque de Taverna, qui s'appelait pour lors « Basile Genesius. »

Survint la conquête de la Calabre par les Normands, et Catanzaro tomba aux mains du comte Geoffroy (*Goffredus*), fils du comte Raoul Loritelli, lequel, ayant réuni des barons, leur fit observer combien il convenait peu que Catanzaro fut sans propre évêque, et ensemble ils s'adressèrent au pape Gélase pour lui demander un évêque latin. Gélase était « au delà des monts » (*ultra montanas partes*), si bien que, quand les gens de Catanzaro arrivèrent à la cour pontificale, ils trouvèrent Gélase mort et Calixte II régnant en sa place. Mais

[1] Notre auteur veut-il parler de Constantin IX (1042-1053) ?

Digitized by Google

Calixte II accueillit leur requête et envoya en Calabre un légat, le cardinal Didier du titre de Sainte-Praxède, pour s'assurer des ressources de Catanzaro, des vœux de la population, et de l'opportunité de la mesure qu'on sollicitait du saint-siège. L'enquête eut un heureux succès, et un nommé Jean fut fait évêque de Catanzaro et consacré à Rome par le pape lui-même.

Peu de temps après, le pape Calixte II venait en Calabre pour mettre la paix entre le « roi Roger, qui n'était alors que comte, » et le duc Guillaume. Il aborda à Sainte-Euphémie et arriva à Catanzaro en passant par Nicastro, et, à Catanzaro, il consacra l'église cathédrale en présence des cardinaux et des évêques de sa suite. Il fit plus encore, il voulut déterminer pour l'évêque Jean les frontières de son diocèse, et, pour le faire plus solennellement, convoqua à Cotrone les évêques et les abbés de la Calabre. Là, devant le souverain pontife, l'évêque de Catanzaro produisit douze témoins qui, sous la foi du serment, déclarèrent quelles étaient, de mémoire d'homme, les frontières du diocèse de Taverna-Catanzaro, entre autres le prêtre « Calochius Macantius », de Simeri, prêtre grec, qui s'exprima en ces termes : « Je jure que le territoire de *Tres-Tabernæ* s'étend du fleuve *Crogus* jusqu'au fleuve *Bordus*... Et je suis le fils de l'archiprêtre familier de Basile Génésius qui fut évêque de *Tres-Tabernæ*, du temps duquel le territoire de *Tres-Tabernæ* avait la même étendue. » Et les douze témoins jurèrent de même sur les saints évangiles que le territoire de *Tres-Tabernæ* s'étendait du fleuve *Crogus* au fleuve *Bordus*. En foi de quoi, le pape et le concile déclarèrent que telles étaient bien les limites du territoire de *Tres-Tabernæ*. « Ce que voyant, l'évêque de Squillace comprit quel tort on faisait à son Eglise, et se retira sans vouloir souscrire à la décision. »

Telle est, résumée très brièvement, la Chronique de Taverna, dont l'auteur se donne, en tête, comme étant « diacre et chanoine de l'église de Sainte-Marie » de Catanzaro. Mais, à mon sens, c'est bien improprement que ce document s'intitule chronique : le travail de notre chanoine, — il s'appelait Roger, — est un mémoire, un plaidoyer.

La partie que combat le chanoine est l'évêché de Squillace : c'est contre l'évêque de Squillace, en effet, qu'est rendue la sentence du prétendu concile de Cotrone. Et dans cette sentence, de quoi est-il question ? De la délimitation d'une portion du diocèse de Catanzaro, et que le territoire de cette « paroisse » s'étend du *Crogus* au *Bordus*.

Pour établir cette conclusion, notre chanoine fait état d'une décision rendue par le pape Calixte II dans un concile tenu à Catanzaro. Au concile, dit-il, assistait Grégoire, archevêque de Santa-Severina, — soit ; — « Actius », évêque de Cotrone, — ce prélat est inconnu ; —

Digitized by Google

Jean, évêque de Gerace,— également inconnu. Et ce concile lui-même, que Jaffé fait figurer dans les *Regesta* (janvier 1122), n'est mentionné par aucun autre monument.

Notre chanoine a un second argument pour établir sa conclusion : 1° Catanzaro est le siège de Taverna transféré ; 2° le territoire de Taverna s'est, de temps immémorial, étendu du *Crogus* au *Bordus* ; 3° ce territoire de Taverna n'a jamais été distrait du territoire de Squillace. — Le premier point est établi par le récit de la fondation de Catanzaro sous l'empereur « Monomachius » par le stratège « Flagitius ». Le second point, par le fait que, le siège de Taverna restauré par l'empereur Nicéphore, le stratège Jordanus et l'archevêque Etienne de Reggio, avaient dès cette époque juridiction *a Crogi flumine usque ad flumen Bordum*. Le troisième point, par ce fait que l'existence du siège de Taverna est attestée par une décrétale du pape saint Grégoire, et que c'est ce pape qui a uni pour un temps Taverna à Squillace, en suite des malheurs de l'époque. — Or, *ad tertium*, la décrétale alléguée de saint Grégoire concerne le siège de *Tres-Tabernæ* dans le Latium, et est adressée, non point comme le veut notre chanoine à Jean, alors évêque de Squillace [1], mais à Jean, alors évêque de Velletri [2]. C'est pour se permettre cette identification que notre auteur suppose que Taverna s'appelait indifféremment *Taberna* ou *Tres-Tabernæ*, alors qu'elle est appelée dans les chartes et pièces du temps simplement *Tabernæ* ou Ταβερναί [3]. Donc, c'est gratuitement et indument qu'il suppose le siège de Taverna contemporain de saint Grégoire (a. 592). *Ad secundum*, on ne connait aucun archevêque de Reggio du nom d'Etienne ; Jordanus, dont notre auteur fait un maître de la milice de l'empereur Nicéphore Phocas (963-968), est le prince de Capoue contemporain de Calixte II. *Ad primum*, le récit de la fondation de Catanzaro par le « stratège Flagitius » sous l'empereur « Monomachius » est de tous points une fiction.

Au total, la *Chronica Trium Tabernarum* est un factum composé par un clerc de Catanzaro, pour défendre la juridiction de l'évêque de Catanzaro contre les prétentions qu'avait l'évêque de Squillace sur ce qui s'étendait de territoire entre le *Crogus* et le *Bordus*.

Ce factum n'avait-il point trait au même litige que le dossier des cinq fausses bulles de Calixte II ? Je voudrais pouvoir l'affirmer. Mais, pour cela, il faudrait identifier les deux cours d'eau

[1] Jaffé, n. 1192.
[2] Jaffé, n. 1202.
[3] P. B., *L'abbaye de Rossano*, p. 153 et 161.

Digitized by Google

le *Crogus* et le *Bordus* mentionnés par le chanoine, et montrer que c'est entre ces deux cours d'eau que se trouve Rocca Felluca. Mais si l'on peut identifier le *Crogus* avec le Crocchio actuel et voir dans ce torrent la frontière du diocèse de Catanzaro, ce n'est que la frontière du diocèse de Catanzaro et du diocèse de Belcastro-Isola; et le *Bordus*, qui formerait l'autre frontière, celle du diocèse de Catanzaro et du diocèse de Squillace, n'est plus retrouvable, au moins pour moi. Est-ce un affluent du Corace ? Et Rocca-Felluca elle-même, qui ne figure plus sur les cartes ni dans les dictionnaires géographiques, est-elle à chercher aux environs de Monte-Fallaco, sur un affluent de ce Corace ? Autant de points d'interrogation.

Nous pouvons cependant arriver indirectement à la même conclusion.

Sans doute, l'auteur des cinq bulles apocryphes de Calixte II, qui est un faussaire très érudit et très adroit, ne saurait être le même que ce chanoine Roger, qui s'empêtre si fort dans la chronologie et qui construit si grossièrement sa pauvre chronique. Allons plus loin : notre chanoine n'a point connu les fausses bulles de son confrère. C'est précisément parce qu'il ne les connaissait point qu'il a imaginé ce concile de Cotrone, qui juge ce que la fausse bulle du 28 décembre est censée avoir jugé. Et même, à supposer que ce concile de Cotrone ne fasse pas ainsi double emploi avec la bulle du 28 décembre, sûrement, si le chanoine avait eu sous les yeux les souscriptions de ladite bulle, il aurait donné une tout autre liste de souscriptions à son concile ; il y aurait fait figurer nommément les évêques de Nicastro et d'Aquila, dont il ignore les noms, alors qu'ils figurent dans les souscriptions de la bulle ; il n'aurait pas appelé l'évêque de Gérace *Gerontius*, alors que la bulle l'appelle Jean. Ces mêmes contradictions se valent pour établir que l'auteur des cinq bulles fausses de Calixte II n'a pas eu sous les yeux la *Chronica Trium Tavernarum*.

Disons donc que le faussaire et que le chanoine sont indépendants l'un de l'autre et nullement complices.

Mais entre les deux dossiers, il y a plusieurs points communs d'une sérieuse importance. Ensemble, ils identifient Taverna de Calabre avec *Tres-Tabernæ* en Latium, pour ensemble faire remonter antérieurement à saint Grégoire l'origine du siège de Taverna. Ensemble, ils placent l'intervention de saint Grégoire à l'époque des invasions sarrasines, ce qui est un anachronisme de quelque poids. Ensemble, ils parlent de la mission du légat Didier. Ensemble, ils attribuent le séjour de Calixte II en Calabre au dessein de réconcilier le duc Guillaume et le comte Roger.

Voilà des rencontres qui ne sont point fortuites, et qui ne s'expli-

Digitized by Google

quent, je crois, que par le fait que le faussaire des bulles et l'auteur de la chronique ont travaillé sur les mêmes données et dans une cause où l'on n'avait pas le choix des arguments.

Déterminer l'époque où l'on doit placer ce conflit contre l'évêché de Catanzaro et celui de Squillace au sujet de la délimitation des deux diocèses respectifs, est une recherche où le silence du cartulaire de Squillace et du cartulaire de Catanzaro laisse trop de place aux conjectures. Cependant, je tiens de M. Capasso qu'on ne connaît point de manuscrit de la *Chronica Trium Tabernarum* antérieur au XVIe siècle, et Ughelli nous a appris que la principale des cinq fausses bulles n'a été gravée sur marbre dans la cathédrale de Catanzaro qu'aux environs de l'an 1500. L'étude de la tradition paléographique de ce double dossier donnerait quelque résultat : mais je ne suis pas en situation de l'entreprendre. Tout ce que je saurais dire, c'est que de pareils conflits ont été chose commune dans les Deux Siciles au XIVe et au XVe siècle, et que c'est, à mon avis, l'époque à laquelle j'attribuerais plus volontiers la fabrication tant des fausses bulles que de la fausse chronique qui m'a fourni l'occasion de ces observations.

PIERRE BATIFFOL,
du clergé de Paris.

III

LE LÉGAT PIERRE DE PAVIE

CHANOINE DE CHARTRES

La carrière politique du cardinal Pierre de Pavie a été étudiée ici même [1] avec des développements qui ont pu sembler trop peu proportionnés à l'importance du personnage. Aussi craindrions-nous, en y revenant, d'abuser de l'indulgence du lecteur, si nous avions uniquement à présenter une série de compléments dont un travail de ce genre peut toujours s'enrichir. Un nouvel élément récemment intro-

[1] *Pierre de Pavie, légat du pape Alexandre III en France*, dans le numéro de janvier 1891 de la *Revue des questions historiques*, t. XLIX, p. 5-61.

Digitized by Google

duit dans la discussion, et fournissant une solution satisfaisante à plusieurs questions qu'il avait fallu laisser sans réponse, nous décide à parler une seconde fois du célèbre cardinal-légat. Pierre de Pavie est si mêlé à l'histoire du XIIe siècle, et apparaît si souvent sous des déguisements qui le rendent méconnaissable, que c'est faire œuvre utile de compléter son signalement. On ne trouvera pas mauvais que nous fassions connaître par la même occasion les renseignements complémentaires que le hasard nous a fait trouver.

La première partie de notre travail était consacrée à l'explication des titres donnés à Pierre de Pavie, par son ami Étienne de Tournai : *Amplector scholarem, prosequor archidiaconum, deosculor abbatem, assurgo episcopo, revereor cardinalem* [1]. Les deux derniers n'offrent aucune difficulté. On établit sans peine que Pierre de Pavie fut successivement évêque élu de Meaux, cardinal-prêtre du titre de saint Chrysogone, évêque élu de Bourges et enfin, évêque de Tusculum. Il n'est pas également aisé de justifier la première partie de l'éloge, et surtout de préciser l'église dont il fut archidiacre. Un érudit chartrain, parfaitement au courant de l'histoire de son pays, M. le chanoine Clerval, a signalé un texte important qui lui paraît résoudre toutes les difficultés, et qui mérite d'être discuté à fond [2]. C'est l'obit du cardinal Pierre dans le Nécrologe de Notre-Dame de Chartres, au 1er août : *Obiit Petrus Tusculanus episcopus, canonicus beate Marie et abbas sancti Andree, qui huic ecclesie sancte legavit centum libras Carnotensis monete unde emerentur redditus ad opus canonicorum qui eius anniversario interfuerint ; inde habemus*, etc. [3]. Évidemment Souchet avait sous les yeux ce passage lorsqu'il écrivait la courte notice qu'il consacre au célèbre cardinal : « Pierre surnommé de Pavie, cardinal de Frescati, chanoine de Chartres et abbé séculier de Saint-André dudit Chartres, décéda le premier jour d'aoust 1189, etc. [4]. »

[1] *Stephani Tornacensis. epist.* Migne, P. L., t. CCXI, col. 345. Cfr. *Rev. des questions hist.*, t. cit., p. 9 et suiv.

[2] *Pierre de Pavie, chanoine de Chartres, abbé de Saint-André, cardinal et légat d'Alexandre III*, dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, 1891, 4e supplément de janvier, p. 52-55.

[3] De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 146. Les éditeurs ont adopté comme date de la mort *vers 1198*. — N'ayant pas cet ouvrage à notre disposition, nous avions été obligé d'en citer un passage d'après un extrait fourni par un correspondant qui, malheureusement, n'avait pas remarqué le texte du Nécrologe.

[4] *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, par J.-B. Souchet (publ. par la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir), t. II, p. 522. Inutile de faire remarquer que la date est fausse, et que le reste de la notice contient quelques inexactitudes.

Digitized by Google

Ce précieux obit nous apprend un détail nouveau sur Pierre de Pavie : il fut chanoine de Notre-Dame de Chartres ; et il explique avec la dernière précision le troisième terme de l'énumération d'Étienne, *deosculor abbatem* : il fut abbé de Saint-André de Chartres. Nous n'ajouterons pas avec Souchet,— et M. Clerval partage évidemment son avis, — qu'il fut abbé séculier. Il faudra attendre pour cela que les documents aient prouvé le fait, non établi jusqu'ici, qu'au XIIe siècle Saint-André n'était point un chapitre régulier [1].

Reste à trouver l'explication des deux premiers titres. Le plus important est celui d'archidiacre. Voici ce qu'en pense M. Clerval : « Grâce à ce texte.... nous savons quelle église lui conféra le titre d'*archidiacre*. Ce fut certainement celle de Chartres ; saint Thomas de Cantorbéry, qui l'appelle quatre fois au moins *Petrus Carnotensis archidiaconus*, doit être pris à la lettre, puisqu'on trouve de plus un *Petrus archidiaconus Carnotensis* signant une charte de Guillaume aux Blanches Mains, ancien évêque de Chartres (1171), et que notre obit appelle l'évêque de Tusculum *Canonicus beate Marie* [2]. » Plus loin le savant critique regrette que nous n'ayons pas assez touché le rôle de Pierre de Pavie dans les négociations entamées auprès du roi Henri II en faveur de saint Thomas de Cantorbéry. Cette réserve s'imposait aussi longtemps que nous n'adoptions point l'identification de Pierre de Pavie avec l'archidiacre dont parle le saint martyr dans ses lettres. Maintenant que nous connaissons avec certitude les liens qui attachaient Pierre de Pavie à l'église de Chartres, le doute n'est plus possible. Après avoir attentivement pesé et rapproché tous les témoignages, nous croyons pouvoir établir deux conclusions :

1° L'archidiacre dont la mission auprès du roi d'Angleterre avorta d'une façon si humiliante, n'est autre que Pierre de Pavie, le futur cardinal. Telle est aussi l'opinion de M. Clerval, qui n'insiste pas sur les preuves. Nous allons les donner.

Un des envoyés d'Alexandre III, maître Vivien [3], rendant compte au pape de sa légation, explique les ménagements dont on a usé avant de rompre les négociations avec le roi Henri II. On a voulu faire une dernière tentative, en déléguant maître Pierre pour soumettre au monarque de nouvelles propositions : *Elegimus tandem magistrum Petrum, virum honestum et bene litteratum, Papiensem archidiaconum, quem ad praenominatum regem misimus* [4]. Cet essai

[1] Voir à ce sujet le *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1212.
[2] *Pierre de Pavie chanoine de Chartres*, loc. cit., p. 53.
[3] Ni Vivien ni Gratien n'étaient cardinaux, comme M. Clerval semble le croire, article cité, p. 55.
[4] *Epist. Viviani ad Alexandrum p.* dans J. Craigie Robertson et J. Brigs-

Digitized by Google

de conciliation a complètement échoué. Maître Pierre a été renvoyé honteusement, et traité de la manière la plus indigne. Guillaume de Cantorbéry [1] et le chroniqueur Gervais [2] racontent le même fait en appuyant davantage sur la barbarie des gens du roi. Peu de temps après, le pape Alexandre, dans une lettre aux évêques de Rouen et de Nevers, lance l'excommunication contre les coupables, et il appelle leur victime *Petrum archidiaconum Papiensem* [3]. Un des biographes contemporains de saint Thomas de Cantorbéry, Guillaume, cité plus haut, le nomme *Petrum quendam archidiaconum Papiensem* [4]. Nous avons insisté avec intention sur les circonstances malheureuses de cette mission, afin qu'aucune confusion de personnes ne puisse être soupçonnée. Or, quatre fois au moins dans ses lettres, saint Thomas de Cantorbéry se plaint de ces procédés odieux et barbares, en citant le nom de celui qui en a été l'objet : c'est toujours *Petrus Carnotensis archidiaconus* [5]. Est-il vraisemblable qu'il se soit trouvé à la

tocke Sheppard, *Materials for the history of Thomas Becket*. London, 1875-1885, t. VII, p. 78-82.

[1] *Vita s. Thomae a. Willelmo Cantuariensi*, n. 66. « Spoliatio Papiensis archidiaconi. Cumque infecto negotio a colloquio recederent, *Petrum quendam, archidiaconum Papiensem*, ad regem remiserunt ; qui foede tractatus et rebus suis spoliatus vix sine mutilatione saevas manus evasit. » *Materials*, t. I, p. 73.

[2] « Verum ut adhuc ipsius temptarent animum, miserunt post eum *Petrum Papiensem archidiaconum*, qui dure susceptus et turpiter apprehensus, rebus etiam suis spoliatus est, vix tandem violentas manus sine caede genitalium evasit. » *Gervasii monachi Cantuariensis opp. historica (Rerum Britannicarum SS.)* t. I, p. 212.

[3] Jaffé-L. n. 11710, *Materials*, t. VII, p. 193-202.

M. Clerval dit que le pape ne fait que répéter celui de Vivien. Alexandre III emploie une formule bien plus précise : Voici le texte entier : « Ad haec vobis praecipimus ut saepedictum regem super eo quod dilectum filium nostrum P[etrum] archidiaconum Papiensem, ad eum a dilecto filio nostro G[ratiano] subdiacono et notario et magistro Viviano transmissum, quidam sui, ad nutum illius, ut dicitur, et de mandato eius, ceperunt, et quibusdam rebus suis privatum inhoneste tractaverunt, durius increpetis, et eos quos in eundem P[etrum] et illius socios clericos violentas manus injecisse constiterit appellatione remota excommunicatos publice nuncietis. »

[4] Voir la note 1 de cette page.

[5] « Ipsi vero ab eo non modo exauditi non sunt, sed in venerabili viro magistro Petro Carnotensi archidiacono et aliis nuntiis quos ad eum in verbis pacificis miserant, graves iniurias exceperunt. » *Epist. ad Henricum ep. Wintoniens.*, *Materials*, t. VII, p. 104-107. — « Nunc autem in quo calculo mea, imo Anglicanae ecclesiae causa consistat, ex nuntiis domini papae, domino Gratiano et magistro Viviano et a venerabili Petro Carnotensi archidiacono potestis audire. » *Epist. Ioanni tit. S. Anastasiae pr. cardinali, ibid.*, p. 132-34. — « Poterimus autem, propitiante Deo, qui ecclesiae

Digitized by Google

même époque deux personnages s'appelant Pierre, originaires de Pavie, attachés à l'église de Chartres et revêtus de la dignité d'archidiacre? C'est donc bien notre Pierre de Pavie qui souffrit persécution pour la cause de saint Thomas de Cantorbéry. Mais,

2° Il n'est nullement démontré que Pierre de Pavie ait été archidiacre de Chartres. En ce point, nous nous séparons de M. Clerval.

Écartons d'abord du débat le *Petrus Carnotensis archidiaconus*, signataire d'une charte de Guillaume, archevêque de Sens en 1171 [1]. Sans supposer ce qui est à démontrer, on ne saurait l'identifier avec Pierre de Pavie. D'ailleurs, dans le cartulaire de Notre-Dame de Chartres, je trouve un archidiacre Pierre, qui pourrait fort bien être celui de 1171, mais qui est certainement très différent de notre héros [2]. Ajoutons une troisième mention d'un Pierre, archidiacre de l'église de Chartres, qui ne peut avoir rien de commun avec lui [3].

Restent les textes cités plus haut. Abstraction faite de ceux de saint Thomas de Cantorbéry, ils établissent de la façon la plus expresse que Pierre était archidiacre de Pavie : *Magistrum Petrum virum honestum et bene litteratum Papiensem archidiaconum*(Vivien) *dilectum filium nostrum archidiaconum Papiensem* (Alexandre III), *Petrum quendam archidiaconum Papiensem* (Guillaume de Cantorbéry). Ce n'est qu'en leur faisant violence qu'on parvient à en tirer avec M. Clerval : « nous avons choisi Pierre, homme vertueux et lettré, archidiacre, originaire de Pavie [4]. »

Mais saint Thomas de Cantorbéry ne dit-il pas, très clairement aussi, que maître Pierre était archidiacre de Chartres, *magistro Petro Carnotensi archidiacono ?* Cette formule, nous l'avouons, est

suae iustitiam semper illustrat, et nunc, sicut a venerabili patre domino Senonensi, et magistro Petro Carnotensi archidiacono potestis audire malitiam et duritiam regis Angliae manifestissime denudavit. » *Epist. Stephano Meldensi, ibid.*, p. 182-183.— « Qualiter autem in negotio processum sit ex nuntiis referentibus auctore Deo, plenius audietis, et si placet, magistrum Petrum Carnotensem archidiaconum, virum quidem litteris et honestate conspicuum interrogate. » *Epist. Willelmo Papiensi Cardinali, ibid.*, p. 128-130.

[1] Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 530.

[2] Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. 211; les dates extrêmes 1183-1193 assignées par les éditeurs à cette pièce prouvent assez ce que nous avançons : Pierre de Pavie mourut en 1182.

[3] *Magister Petrus Drocensis archidiaconus*, dans une charte de 1186. Merlet et Moutié, *Cartulaire de Notre-Dame de Vaux de Cernay*, t. I, p. 95-97. Sur l'archidiaconé de Dreux, voir Lépinois et Merlet, *op. cit.*, t. I, p. LXXXIV.

[4] *Loc. cit.*, p. 54.

Digitized by Google

un peu embarrassante : mais elle est loin d'être aussi précise que celles de maître Vivien, d'Alexandre III et de Guillaume. Or, si nous faisons réflexion que les deux premières au moins sont empruntées à des pièces officielles, tandis que saint Thomas écrit des lettres d'amitié [1], nous aurons quelque raison d'appliquer ici le procédé d'interprétation proposé par M. Clerval pour les autres textes, et sans trop de violence nous traduirons : « Maître Pierre de Chartres, l'archidiacre. » Certes, le nom d'archidiacre *sine addito* a quelque chose d'un peu insolite à première vue. Il ne serait pourtant pas difficile d'apporter d'autres exemples. D'ailleurs, le silence du Nécrologe de Chartres justifie suffisamment notre traduction. Pierre de Pavie y est appelé simplement « chanoine » de Notre-Dame. S'il avait exercé les fonctions d'archidiacre, on n'aurait pas manqué de le rappeler dans son obit.

On nous suggérera un moyen bien simple de concilier tous les textes et d'effacer toutes les contradictions. Admettez que le légat « ait possédé successivement ou simultanément deux dignités dans deux églises différentes : le cumul était alors un abus existant partout, et spécialement dans l'église de Chartres. »

Solution bien naturelle en effet, à condition d'être fondée. Mais elle ne l'est nullement. Pierre de Pavie n'a point possédé successivement les deux dignités : les textes parallèles sont de la même époque, et relatifs au même fait. Quant au cumul, nous l'admettrions sans trop de peine s'il s'agissait d'un bénéfice et non d'un office. D'ailleurs, une simple hypothèse ne saurait prescrire contre un fait aussi significatif que le silence de l'obituaire et des autres sources contemporaines.

Nous tenons à prévenir une objection qui pourrait nous être faite. Admettons, dirait un lecteur, que Pierre ait été simplement archidiacre de Pavie ; puisque saint Thomas de Cantorbéry l'appelle *Petrus Carnotensis*, il faut, d'après vos principes [2], le nommer Pierre de Chartres, archidiacre de Pavie ; il était chartrain de naissance, et c'est à l'église de Pavie qu'il doit son titre.

[1] M. Clerval *loc. cit.*, p. 55, parle d'une « lettre de dévouement » que Pierre de Pavie aurait écrite à Thomas de Cantorbéry. Je ne trouve dans la volumineuse correspondance du saint que deux lettres qui puissent, à première vue, être attribuées à l'archidiacre Pierre : en y regardant de près, on verra qu'elles ne sont pas de lui. La première porte dans l'édition de Migne t. CC, col. 1021, le titre suivant : *Petri Papiensis ad Thomam Cantuar.* Dans les *Materials*, t. VI, p. 144, ce titre est rectifié d'après la suscription de la lettre : *Petrus Papiensis episcopus ad Thomam*, etc. Une seconde lettre est intitulée : *Thomae Cantuariensi archiep. Petrus presbyter Cardinalis* (*Materials*, t. VIII, p. 371). Pierre de Pavie ne fut élevé au cardinalat qu'après la mort de saint Thomas.

[2] *Revue des questions hist.*, t. XLIX. p. 9.

Digitized by Google

Nous serions de cet avis si le nom de *Papiensis* ne se lisait que dans les passages où est mentionnée la dignité d'archidiacre. Mais il en est autrement. Maître Pierre est appelé *Papiensis* à toutes les étapes de sa carrière, alors même qu'il était revêtu du cardinalat : on en trouvera les preuves dans notre précédent article. Nous pourrions ajouter que Thomas de Cantorbéry lui-même, dans d'autres circonstances, lui attribue la même origine. Le *magister Petrus Papiensis* sur l'intervention duquel il compte s'appuyer en même temps que sur celle de l'évêque de Chartres [1], doit être le futur légat, comme aussi le *magister Papiensis* qui s'est chargé d'un message auprès du cardinal Otton [2].

Il résulte de tout cela que notre héros doit continuer à s'appeler Pierre de Pavie, et que c'est dans sa ville natale qu'il fut honoré de la dignité d'archidiacre.

Il serait peu intéressant d'insister sur la qualité de *scholaris* mentionnée dans la lettre d'Étienne de Tournai. Nous avions émis la conjecture que les deux amis se rencontrèrent à Bologne : M. Clerval croit que ce fut à Chartres. Les hypothèses se valent. Les relations de Pierre de Pavie avec l'église de Chartres ne suffisent pas à prouver qu'il y soit venu, jeune encore, s'asseoir sur les bancs ; son origine italienne rend toujours vraisemblable son séjour à Bologne. De part et d'autre, les preuves font défaut.

L'itinéraire du légat Pierre a été fixé dans notre première étude par le relevé chronologique des actes de juridiction posés par lui, et la date de ses signatures dans les grands privilèges pontificaux. Voici quelques données qui complètent cette partie de notre travail.

Après son élévation à la dignité de cardinal-prêtre [3], sa présence

[1] « Quam quidem, etsi a multis retro temporibus affectuose affectavimus, nunc pro certo domini Carnotensis et Magistri P(etri) Papiensis interventu effectuosiorem imploramus. » *Epist. ad Willelmum S. Petri ad vincula cardinalem. Materials*, t. V, p. 242-44.

[2] « Sicut autem vobis per magistrum Papiensem significavimus talis hora fuit,» etc. *Epist. Othoni Cardinali. Materials*, t. VI, p. 244-45.

[3] A propos des nominations de cardinaux, nous avions cru que l'idée des promotions aux Quatre-Temps devait avoir sa source dans l'*Ordo Romanus XIV* de Mabillon (Museum italicum, t. II, p. 243), qui n'est que du XIVe siècle. Une récente publication de M. Paul Fabre : *Le polyptique du chanoine Benoît à la Valicellane* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. X, p. 384) permet de remonter beaucoup plus haut. Toute la question mérite d'être examinée à nouveau ; mais le moment n'est pas venu de la trancher.

Digitized by Google

à la cour pontificale n'avait été constatée que jusqu'au 1er mars 1174 [1]. Nous avons retrouvé sa signature au bas d'une bulle donnée à Anagni en faveur de la collégiale des SS. Michel et Gudule de Bruxelles [2]. Cette pièce a été publiée au moins deux fois [3], sans qu'aucun des éditeurs se soit donné la peine de reproduire les noms des cardinaux signataires ; l'intérêt de cet élément essentiel au point de vue diplomatique semble leur avoir échappé. Nous transcrivons ces noms d'après l'original conservé aux archives de Sainte-Gudule [4] :

Ego Alexander, catholice ecclesie episcopus SS.
Ego Hubaldus, Hostiensis episcopus [5].
Ego Bernardus, Portuensis et sancte Rufine episcopus.
Ego Gualterus, Albanensis episcopus.
Ego Iohannes, presbiter cardinalis SS. Iohannis et Pauli tit. Pamachii.
Ego Iohannes, pr. card. tit. sancte Anastasie.
Ego Albertus, pr. card. tit. sancti Laurentii in Lucina.
Ego Guillelmus, pr. card. tit. sancti Petri ad vincula.
Ego Boso, pr. card. sancte Prudentiane tit. Pastoris.
Ego Iohannes, pr. card. tit. sancti Marci.
Ego Petrus, pr. card. tit. sancte Susanne.
Ego Petrus, pr. card. tit. sancti Grisogoni.
Ego Ardicio, diaconus card. sancti Theodori.
Ego Hugo, diac. card. sancti Eustachii iuxta templum Agrippae.
Ego Vitellus, sanctorum Sergii et Bacchi diac. card.
Ego Hugo, diac. card. sancti Angeli.
Ego Laborans, diac. card. sancte Marie in Porticu.

[1] Jaffé-L., nº 12349 ; *Revue des questions hist.*, tom. cit., p. 23.
[2] Jaffé-L., nº 12368.
[3] Miraeus, *Opera diplom.*, t. II, p. 179 ; (Migne, *P. L.* t. CC, col. 1189) ; Wauters, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. VII, p. 359.
[4] *Archives de Sainte-Gudule*, armoire nº 7, case nº 1, nº 2, diplômes. — Puisque nous sommes amené à nous occuper de cette bulle, corrigeons d'après l'original, les leçons fautives de la *réédition* de M. Wauters, *Bulletins*, etc., tom. cit. p. 360 : justis modis *praestante domino* poterit ; in quo ecclesia *vestra* cita est ; in foro *inferiori* ; cum pertinentiis *suis* (trois fois) ; infra parrochiam *illam* habere *noscimini*, ecclesiam de *Meltbruc* ; ipsius *ecclesiae persona* ; perpetuo vobis *concessam* ; incultis *et omnibus* ; episcopatu *rationabiliter* possidetis ; nullus *sepeliatur* ; p. 361 : scripti exinde *facti ; sancimus* quoque *vestram* maioribus ; percipienda *conveniant* ; interdictis *suppressa voce* divina *officia* celebrare ; *decernimus* ergo ; fatigare *sed* omnia ; si *qua* igitur ; caveat *reamque se* divino iudicio *existere* de perpetrato ; Dei *et* domini ; bone *actionis*.
[5] Nous supprimons la croix qui précède le nom, et le *subscripsi* qui le suit.

Digitized by Google

Le 20 avril 1175, nous avons rencontré le cardinal-légat à Arras, présidant une grande solennité religieuse. Le 2 juin de la même année, il date de cette ville la pièce suivante, qui a été conservée dans un Cartulaire de la Bibliothèque nationale [1] :

« Petrus Dei gratia sancte Romane ecclesie presbiter cardinalis [2] apostolice sedis legatus, omnibus ad quos presentes litere perlate fuerint salutem in Domino.

« Ea que rationabiliter statuuntur et in quibus paci ecclesiarum prospicitur et quieti, perpetuis commendare apicibus provida patrum consuevit auctoritas, ut omnis malignandi de medio tollatur occasio, nec ea que circumspecte sopita sunt iterato contingat ob memoriam deperditam suscitari. Inde est quod cum dilecti filii nostri Atrebatensis ecclesie canonici coram nobis essent conquesti quod in ecclesia sua nimis prepropere concessionnes fierent prebendarum, et de receptione hoc modo canonicatorum, eisdemque communitatis sue beneficium conferendi sollicitarentur frequentius, unde apud eos scandala et seditiones varias suboriri contingeret, de communi consensu approbante etiam venerabili fratre nostro F[rumoldo] episcopo suo, pro bono pacis et concordie statuerunt, ut neminem de cetero in prebenda non vacante in canonicum reciperent, nec alieni beneficium sue communitatis concederent. Nos quoque, id ad eorum postulationem auctoritate sedis apostolice duximus confirmandum, et sigilli nostri numimine corroborandum. Salva tamen in omnibus auctoritate sedis Romane.

« Datum Atrebati, anno incarnationis domini millesimo centesimo septuagesimo V°, IIII° nonas iunii. »

Aux bulles qu'il signe en qualité d'évêque de Tusculum, il faut ajouter les trois suivantes. La première est antérieure à sa seconde légation : elle est datée de Latran, 29 mai 1179, et donnée pour l'église des SS. Étienne et Willehad de Brême [3]. La seconde fut donnée en faveur du monastère de Reichenbach [4] à Velletri, peu de mois avant sa mort, le 14 avril 1182. La troisième, du 10 mai de la même année [5], est un privilège accordé au chapitre de Passau [6].

HIPPOLYTE DELEHAYE, S. J.

[1] Ms. latin 9930, Cartulaire de l'Église d'Arras, du XIIIe siècle, fol. 43^r-43^v.

[2] Le copiste a oublié d'ajouter le titre : *Tituli sancti Grisogoni*, qui se trouvait certainement dans l'original.

[3] Jaffé-L., n° 13426, Emk et von Bippen, *Bremisches Urkundenbuch*, t. I (1873), pp. 59-61.

[4] Jaffé-L., n° 14623, *Monumenta Boica*, t. XVII, pp. 28-31.

[5] Jaffé-L., n° 14638, *Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, t. II, p. 374-77.

[6] Qu'on nous permette, en terminant, de relever une critique quelque

Digitized by Google

IV

LE « *CURSUS* » OU RYTHME PROSAÏQUE

DANS LA LITURGIE ET LA LITTÉRATURE DE L'ÉGLISE LATINE DU IIIe SIÈCLE A LA RENAISSANCE [1]

—

Je viens communiquer aux lecteurs de la *Revue* une observation qui ne peut manquer, ce me semble, d'exciter leur intérêt, parce qu'elle comble une lacune dans l'histoire de la littérature liturgique et, en général, de la littérature latine chrétienne depuis le IIIe siècle jusqu'à la Renaissance. Je m'empresse d'ajouter que ma découverte, si découverte il y a, n'a de ma part aucun mérite parce qu'elle n'a offert aucune difficulté. L'honneur doit en revenir tout entier à M. Noël Valois qui, le premier, nous a révélé le *cursus* dans sa thèse latine : *De arte scribendi epistolas apud Gallicos medii aevi scriptores rhetoresve*, de 1880, et mieux encore dans son excellent mémoire publié l'année suivante : *Etude sur le rythme des bulles pontificales* [2]. Je n'ai eu qu'à constater dans les formules liturgiques et dans la littérature ecclésiastique en général, les faits rythmiques étudiés par M. Valois dans l'épistolographie scolaire et dans la diplomatique pontificale.

Je dois rappeler avant tout en peu de mots l'essentiel de la théorie du *cursus* ou rythme prosaïque.

Ce rythme consiste surtout en cadences régulières marquant la fin des périodes, quelquefois même la fin des membres de phrase.

peu étourdie qui nous est adressée par un collaborateur de la *Revue historique* (t. XLV, p. 419. « M. D., dit-il, place Lund en Danemark ! » Nous n'avons touché cette question autrement qu'en appelant Eskill, archevêque de Lund, « le prélat danois. » Même abstraction faite des divisions politiques des pays scandinaves à cette époque, cette qualification convient parfaitement au métropolitain du Danemark. Mais mon critique n'ignore pas seulement les circonscriptions ecclésiastiques de la Scandinavie au XIIe siècle. Il ne sait pas que Lund appartint au royaume de Danemark pendant toute la durée du moyen âge, et ne fut conquise par les Suédois que dans les temps modernes. Il lui eût suffi pourtant de jeter un coup d'œil sur l'atlas historique de Spruner.

[1] Ce travail a été communiqué, au mois d'avril dernier, au Congrès scientifique international des catholiques.

[2] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXII, 161, 257.

Digitized by Google

Il y avait trois cadences, appelées : *cursus planus, cursus tardus, cursus velox.*

Ces trois *cursus*, ces trois cadences finales se trouvent l'une après l'autre dans l'oraison de l'*Angelus :*

1. Gratiam tuam, quaesumus, Domine, mentibus nóstris infúnde,

2. ut qui, Angelo nuntiante, Christi, Filii tui incarnatiónem cognóvimus,

3. per passionem ejus et crucem ad resurrectionis glóriam perducámur.

Nóstris infúnde, c'est le *cursus planus* ; — *incarnatiónem cognóvimus,* c'est le *cursus tardus* ; — *glóriam perducámur,* c'est le *cursus velox.* Expliquons-en les lois.

Le *cursus planus* consistait à placer le repos après un mot de trois syllabes, accentué sur la pénultième, en ayant soin que le mot précédent eût aussi l'accent sur l'avant-dernière : *nóstris infúnde.*

Le *cursus tardus* finissait par un mot de quatre syllabes, avant-dernière brève ; mais il fallait alors que le mot précédent eût l'avant-dernière accentuée : *incarnatiónem cognóvimus.*

Le *cursus velox,* le plus solennel des trois, consistait à finir par un mot de quatre syllabes accentué sur l'avant-dernière, précédé d'un mot de trois syllabes ou davantage, accentué sur l'anté-pénultième : *glóriam perducámur* [1].

M. Noël Valois a fait l'histoire du *cursus* dans les bulles pontificales depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe, où la tradition et les règles

[1] Quelle que soit la vraie genèse de ce rythme, fondé sur l'accent et non sur la quantité, on peut en saisir encore aujourd'hui l'harmonie très sensible en insistant sur les syllabes toniques et en glissant sur les syllabes atones de chacun des *cursus.*

Les personnes qui ont quelque connaissance de la rythmique latine du moyen âge n'auront pas de peine à comprendre — ce que je n'ai pas dit dans le texte de ma communication au Congrès — que les trissyllabes et les quadrisyllabes des finales peuvent être remplacés par des équivalents ; il suffit que les accents toniques restent à la même place dans la série des syllabes qui terminent la phrase. Ainsi : 1° dans le *cursus planus,* au trissyllabe final on peut substituer un monosyllabe suivi d'un dissyllabe : *(reficiámur) in ménte ;* — 2° dans le *c. tardus,* le quadrisyllabe final peut être remplacé par un monosyllabe suivi d'un trissyllabe proparoxyton : *(sacraménta) quæ súmsimus ; (regátur) in córpore ;* ou par un monosyllabe précédé d'un trissyllabe paroxyton : *(vérba) prolàta sunt ;* — 3e dans le *c. velox,* le quadrisyllabe final *perducámur* peut céder la place soit à un monosyllabe suivi d'un dissyllabe paroxyton : *(proficiant) et salúti ;* soit à deux monosyllabes suivis d'un dissyllabe : *(cérnitur) et in térra ;* soit même à deux dissyllabes de suite : *(Spiritus) sáncti Déus ; (propitius) plébi túæ.* Il semble y avoir ici un accent de plus, celui de *sáncti* ou de *plébi ;* mais tout mot quadrisyllabe paroxyton comme *perducámur* a réellement deux accents, l'un secondaire sur la première syllabe, l'autre principal sur la troisième.

Digitized by Google

de ce procédé littéraire finissent par tomber en désuétude et en oubli. « C'est sous le pontificat de Gélase II (1118-1119) qu'il signale les premiers exemples de l'application de cette méthode. C'était une méthode nouvelle ; car le rythme en question, le *cursus*, ne se manifeste pas dans les lettres pontificales des siècles précédents, le XIe siècle compris. Cependant cette nouveauté n'était au fond qu'un retour à l'antiquité. Peu avant le milieu du Ve siècle et pendant deux cents ans environ, le *cursus* semble avoir fait loi à la chancellerie papale, tout comme au XIIe siècle et depuis. »

M. l'abbé Duchesne, qui résume ainsi les données du travail de M. Valois sur l'origine du *cursus*, y a lui-même ajouté des précisions importantes. Gélase II, avant d'arriver au souverain pontificat, avait été chargé par Urbain II de rétablir le style rythmique dans les habitudes de la chancellerie romaine qu'il dirigeait. Il en trouva le modèle sinon les règles dans les lettres de saint Léon Ier ; et même le rythme qu'il remit en honneur fut désigné sous le nom de *cursus leoninus*.

Je me plais à déclarer que cette note de M. Duchesne [1] m'a suggéré, après de vieilles recherches personnelles un peu dispersées, un classement de mes extraits et souvenirs et une classification dernière, qui ne me laissent aucun doute sur les deux faits importants que j'ai voulu mettre en lumière.

I. DANS LA LITURGIE DE L'ÉGLISE LATINE, LE *cursus* A FAIT LOI AU MOINS DEPUIS SAINT LÉON LE GRAND JUSQU'A LA FIN DU MOYEN AGE POUR LA RÉDACTION DES ORAISONS [2].

Il y a plusieurs années que je démontre aux élèves ecclésiastiques de la Faculté libre des lettres de Toulouse les lois du rythme prosaïque d'après les oraisons de leurs bréviaires. J'ai même publié dans le *Bulletin* de notre Institut, dès le 1er septembre 1883, cette observation, mais gâtée par une assertion très fausse : savoir que « le *cursus* s'est introduit assez tard dans les usages liturgiques du moyen âge. »

[1] *Bibliothèque de l'Éc. des ch.*, mai-juin 1889, t. L, p. 161-3.

[2] Il y a des exceptions, mais en quantité pour ainsi dire négligeable. Au reste, une étude attentive des collectes non rythmées, si l'on pouvait en fixer les dates, et tenir compte des corrections parfois récentes, ramènerait peut-être les exceptions à la loi. Il est d'ailleurs inutile de remarquer que les oraisons composées dans les temps modernes sont étrangères au *cursus*, ou s'y conforment uniquement parce qu'elles sont calquées sur des oraisons anciennes.

Je n'ai voulu parler que des oraisons proprement dites, pour offrir à mes auditeurs un moyen de contrôle facile et immédiat. Mais il y a lieu de recommander aux études des médiévistes, parmi les autres textes liturgiques, au moins les préfaces *(praefationes, contestationes, consecrationes, illationes)*.

Digitized by Google

Au contraire, les formulaires liturgiques les plus anciens sont presque absolument rigoureux dans l'observation du rythme prosaïque.

Rien n'est plus facile à vérifier. Prenez le *Sacramentarium R. E. omnium vetustissimum* (*Patr. lat.*, t. LV), dont une grande partie semble remonter au temps de saint Léon Ier ; — les trois missels publiés par Mabillon dans son livre *De liturgia gallicana*, et qu'il appelle *Missale gothicogallicum*, *Missale Francorum*, *Missale gallicanum*, tous antérieurs au IXe siècle (*P. lat.*, t. LXXII) ; — le *Sacramentarium gelasianum*, publié par Muratori (*P.l.*, t. LXXIV); — enfin le *Liber sacramentorum* de saint Grégoire le Grand (*P. l.*, LXXVIII) : presque partout les chutes finales et habituellement les repos intermédiaires des collectes sont gouvernés par les lois du *cursus*. Il en est de même dans le missel mozarabe (*P. l.*, t. LXXXV), et dans les onze messes latines publiées par Mone (*P.l.*, t. CXXXVIII), en exceptant, bien entendu, celle qui, dans ce dernier groupe, est rédigée en hexamètres.

Une fois averti, on est vivement frappé de ce fait à la lecture ou à l'audition des pièces liturgiques. Jusque-là on avait certainement pu constater les coupes nettes et les chutes arrondies qui les distinguent ; mais il faut en venir à scander rigoureusement le rythme qui les caractérise. Rien n'est plus aisé. Je prends pour exemple, dans mon paroissien latin — pour ne pas choisir, — les collectes de la semaine de la Passion, pendant laquelle j'ai rédigé cette note.

Dimanche : Quaesumus, omnipotens Deus, familiam tuam propitius respice : ut, te largiente, *regátur in córpore* t, — et, te servante, *custodiátur in ménte* pl.

Lundi : Sanctifica, quaesumus, Domine, *nóstra jejúnia* t : — et cunctarum nobis indulgentiam propitius *largíre culpárum* pl.

Mardi : Nostra tibi, Domine, quæsumus, sint *accepta jejúnia* t : — quae nos et expiando gratia tua *dignos efficiant* t, — et ad remedia *perdúcant aetérna* pl.

Mercredi : Sanctificato hoc jejunio, Deus, tuorum corda fidelium *miserátor illústra* pl : et quibus devotionis *praéstas afféctum* pl, praebe supplicantibus pium *benígnus audítum* pl.

Jeudi : Praesta, quaesumus, omnipotens Deus : ut dignitas conditionis humanæ per *immoderántiam sauciáta* v, — medicinalis parcimoniæ *stúdio reformétur* v.

Vendredi : Cordibus nostris, quaesumus, Domine, gratiam tuam *benígnus infúnde* pl : — ut peccata nostra castigatione *voluntária cohibéntes* v, — temporaliter *pótius maceremur* v, — quam suppliciis *deputémur aetérnis* pl.

Samedi : Proficiat, quaesumus, Domine, plebs tibi dicata piae *devotiónis afféctu* pl — ut sacris *actiónibus erudita* v, — quanto Majestati *túae fit grátior* t, — tanto donis *potióribus augeátur* v.

Digitized by Google

J'aurais mieux fait peut-être de citer des formules que la plupart des catholiques savent par cœur. J'ai indiqué tout à l'heure l'oraison de la sainte Vierge, *Gratiam tuam*. Celle du Saint Sacrement est des plus remarquables par la symétrie des coupes et la solennité des trois *cursus veloces* de suite qui la distingent :

Deus, qui nobis sub *sacraménto mirábili* [t] — passionis tuae *memóriam reliquísti* [v], — tribue, quaesumus, ita nos corporis et sanguinis tui sacra *mystéria venerári* [v] — ut redemptionis tuae fructum in nobis *júgiter sentiámus* [v].

II. Le *cursus*, déja fréquemment employé par les Pères latins du IIIe et du IVe siècle, devient la loi ordinaire de la prose épistolaire et parénétique, quelquefois même de la prose dicactique, dans la littérature ecclésiastique latine du Ve et du VIe siècle, puis de nouveau, après une sorte d'éclipse, au XIe et aux suivants jusqu'à la fin du moyen age.

M. Noël Valois a remarqué la présence du *cursus* dans quelques écrivains ecclésiastiques latins des premiers siècles ; mais il a cru bien à tort que saint Cyprien n'en avait « tenu aucun compte [1]. » C'est au contraire chez ce Père qu'on en trouve pour la première fois l'emploi régulier. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur sa première lettre, la célèbre épître à Donat. Voici comment se terminent les neuf phrases qui en constituent le premier alinéa dans l'édition de la *Patrologie* [2] :

1. Donáte charíssime [t].
2. indúcias sortitur.
3. amoéna conséntit [pl].
4. péctoris erudire [v].
5. petámus hanc sédem [pl].
6. técta fecérunt [pl].
7. cura sermónis est.
8. óculus túus fixus est.
9. amóre quo-diligis [t].

Deux chutes sur neuf seulement sont ou paraissent être étrangères au rythme. Mais la huitième n'est vraiment pas une fin de phrase, c'est simplement une suspension de sens. Quant à la seconde, la syntaxe et surtout l'autorité des manuscrits permettent ou peut-être imposent une correction : *sortiatur* au lieu de *sortitur*, ce qui donne un *cursus velox* des mieux constitués. — On peut pousser plus loin

[1] *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, t. XLII, 259, note 1.
[2] *Patr. lat.*, t. IV, 193-197.

Digitized by Google

cet examen avec le même succès, soit en étudiant les chutes secondaires de ce premier alinéa, soit en poursuivant jusqu'au bout la lecture de l'épître.

Le *cursus* est fréquent dans Arnobe, *Adversus gentes*, tandis qu'il semble étranger à Minucius Félix et presque autant à Lactance. Il paraît souvent dans saint Hilaire de Poitiers, mais non pas, chose curieuse, dans la lettre à sa fille. — En revanche, les lettres de saint Paulin et de saint Jérôme en sont assez souvent, mais non pas constamment marquées[1]. Il se montre avec les mêmes intermittences dans saint Ambroise ; il est rare dans saint Augustin, et pourtant telle lettre de ce dernier y est rigoureusement assujettie[2].

Pendant cette première période, l'observation constante du *cursus* est exceptionnelle. Plusieurs écrivains paraissent l'ignorer absolument ; ceux-mêmes qui recherchent ces chutes cadencées, semblent craindre de leur sacrifier l'expression nette et brève de la pensée et des sentiments. Déjà pourtant le rythme semble être chez eux la loi des développements, des amplifications oratoires ; aussi revient-il avec insistance dans leurs morceaux étudiés[3].

A l'époque suivante, cette loi se révèle surtout dans le genre parénétique. La plupart des sermons de saint Gaudentius, évêque de Brescia († 420), sont déjà rythmés avec un soin minutieux. Je copie dans le XVIIe le début de la narration du supplice des quarante martyrs[4] :

« Milites erant isti in partibus *Arméniæ constitúti* v, — *floréntes ætátibus* t, — corporum *proceritáte sublímes* pl, — experientia *belligerándi laudábiles* t, — stipendiis militaribus virtutum suarum *mérito honoráti* v, — et, quod hæc omnia *supergréditur*, *Christiáni* v, — atque ad omnem probitatem morum bono venerandæ *religiónis ornáti* pl, — et spiritualibus armis doctrinæ *cæléstis instrúcti* pl. — Statim denique ubi tuba *persecutiónis increpuit* t, — fortissimos Christi milites amor fidei *præcínxit ad béllum* pl... »

[1] Voir par exemple pour saint Paulin, *P. l.*, t. XXII, 477-483.

[2] Voyez la lettre 222e de la IIe classe dans l'édition des Bénédictins (*Aug. opp.* Migne, II, 470-2).

[3] Je n'ai pas voulu toucher à la question de l'origine historique du *cursus*, sur laquelle je n'avais que des conjectures encore trop peu appuyées pour soutenir une discussion au Congrès. Mais qu'il me soit permis d'indiquer, dans une simple note, les discours ou *tractatus* de saint Zénon de Vérone ; on constatera aisément leur parenté, leur presque identité avec les *praefationes* liturgiques. S'il était vrai que le rythme eût été la loi de la prière solennelle, on comprendrait son passage de la liturgie à l'homélie, puis à l'instruction épistolaire et didactique. Mais ce n'est encore là qu'un thème d'études et de recherches.

[4] *Patr. lat.*, t. XX, 966.

Digitized by Google

Le même fait se reproduit à peu près dans tous les discours ecclésiastiques de cette période : les sermons de saint Léon le Grand, les homélies de saint Césaire, de saint Pierre Chrysologue, de saint Valérien, de saint Maxime de Turin. Bien entendu, il faut toujours réserver les citations plus ou moins textuelles et aussi certaines formules expressives qui ne seraient pas pliées sans dommage à la cadence du *cursus*. Qui s'étonnera de trouver, dans une page d'ailleurs bien rythmée d'une homélie de saint Valérien, cet apophthegme dépourvu de rythme : *Omnia sub metu disciplinæ vitia jacent* [1].

Le rythme fut encore souvent appliqué, à la même époque, aux œuvres didactiques. Ainsi le beau traité *De vita contemplativa*, longtemps attribué à saint Prosper, mais qui est de l'Africain Julianus Pomerius, est assujetti d'un bout à l'autre à la loi du *cursus*, qui n'a nui en aucune sorte ni à la solidité du fond, ni même à la clarté et à la pureté du style, signalées par le suffrage de Dübner, un latiniste des plus compétents [2]. Il est curieux d'observer que ce traité, évidemment de forme très étudiée, se termine par une sorte de condamnation contre toute recherche de style :

« Ea mihi visa est compositio *sátis ornáta* pl; — quæ conceptiones animi cum necessaria quadam *perspicuitáte proférret* pl, — non quae illecebris *aúrium deserviret* v. — Ea est enim, ni fallor, *judicáta latinitas* t, — quæ breviter et aperte... *res intelligéndas enúnciat* t. — non quae vernantis eloquii venustate atque *amaenitáte luxúriat* t. — Et prudentibus viris non placent *phaleráta, sed fórtia* t : quando non res pro verbis, sed pro rebus enuntiandis *vérba-sunt institúta* v [3]. »

L'observation du rythme n'est pas moins rigoureuse dans les lettres et dans quelques traités de Cassiodore, en particulier dans ses commentaires sur les saints livres, c'est-à-dire là où l'on s'attendait le moins à rencontrer un tel artifice. C'est même en parcourant les *Complexiones in Epistolas Pauli*, éditées par Maffei, que je fus saisi pour la première fois, il y a six ou sept ans, par le retour du *cursus* à la fin de chaque membre de phrase. Cassiodore n'a pas voulu se soumettre au même esclavage dans son traité philosophique *De anima* ; mais la belle et longue prière placée à la suite est exactement rythmée [4].

A partir de saint Grégoire le Grand, le rythme semble s'exiler pour quatre siècles de la prose littéraire [5]. On en trouverait pourtant

[1] *Patr. lat.*, t. LII, 693.
[2] *Nouveau choix des PP. latins* (Paris, Lecoffre, 1852), t. I, extr. XXII.
[3] *Patr. lat.*, t. LIX, 520.
[4] *Patr. lat.*
[5] En même temps, comme l'a observé M. Noël Valois, le rythme est « mal observé, souvent entièrement méconnu » dans les lettres pontificales elles-mêmes.

Digitized by Google

quelques traces dans tel ou tel auteur du VIIIe ou du IXe siècle, mais ce n'est qu'au XIe qu'il reprend ses droits dans la littérature ecclésiastique, comme au siècle suivant à la chancellerie pontificale. Je dois signaler au moins les traités de Pierre Damien, *De dignitate sacerdotii, De fuga dignitatum eccl., Apologeticus ob dimissum episcopatum, De communi vita canonicorum, Contra clericos aulicos, Contra inscitiam clericorum, De cœlibatu sacerdotum, Contra intemperantes clericos*, insérés par Horstius dans un recueil bien connu (*Septem tubæ sacerdotales*), non loin du livre déjà signalé de Julianus Pomerius, et qui sont rédigés dans un latin beaucoup moins pur, mais avec le même souci du *cursus*.

On a assuré que saint Anselme, Abailard et saint Bernard avaient rejeté cette servitude. C'est vrai ou peu s'en faut des deux premiers; mais à regarder d'un peu près bien des lettres de saint Bernard, parmi les plus importantes, par exemple la 363e, qui est un éloquent appel à la croisade [1], on y constatera l'emploi à peu près constant et très évidemment voulu du rythme prosaïque.

Je signalerai encore l'usage continu du rythme dans les lettres et les *Sermons Synodaux* de Pierre de Blois [2]. Mais il me semble (j'avoue n'avoir pas bien fouillé les auteurs du moyen âge), il me semble que dans le courant du XIIIe siècle et surtout au siècle suivant, le rythme est moins usité dans la littérature, quoique consacré dans la prose des bulles et des règlements ecclésiastiques. Ainsi les *Lettres du B. Jourdain de Saxe*, général des Frères prêcheurs, publiées par le très regretté P. Ceslas Bayonne [3], n'en offrent pas trace, tandis qu'il paraît à chaque phrase des ordonnances capitulaires du même ordre et du même temps, éditées par D. Martène et par mon infatigable collègue de l'Institut catholique de Toulouse, M. l'abbé C. Douais [4].

Je ne pose pas de conclusion. Il est assez clair que le *cursus*, dont les règles ont été révélées par M. Noël Valois, doit devenir, non seulement un élément essentiel de l'histoire de la critique des bulles pontificales, mais encore un détail non négligeable dans l'étude de la liturgie et de la littérature oratoire et didactique de l'Église latine. Il y a donc, dans cette modeste note, au moins l'indication d'une lacune à combler dans des œuvres de premier ordre, par exemple les

[1] *Patr. lat.*, t. CLXXXII, 554-568.
[2] *Patr. lat.*, t. CCVII.
[3] Paris, Bauchu, 1885, in-12.
[4] *Les Frères prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe siècle.* (7e fascicule des *Archives historiques de Gascogne*. Cfr. *Revue de Gascogne*, 1885, p. 461-466.)

Digitized by Google

Origines du culte chrétien, de M. l'abbé Duchesne, et l'*Histoire de la littérature latine chrétienne*, d'Ebert.

LÉONCE COUTURE,
Doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Toulouse.

V

LES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL DE MARBOT [1]

Que de livres ont été écrits sur les guerres de la République et de l'Empire ! Et cependant, sur bien des points, on en est encore à chercher la vérité : et cela, même pour les grands événements ; dans les détails, bien davantage.

Les caractères de tous ces personnages tellement en vue pendant quelques années, qui peut se vanter de les connaître ? Ceux-là seuls qui les ont fréquentés. C'est un des privilèges de notre temps de voir l'édifice dans son ensemble et dans ses détails ; et, l'esprit de parti tendant à disparaître, chacun apportant son témoignage à la vérité, il sera bientôt possible de la connaître.

Parmi les œuvres qui jettent une vive lumière sur une foule de points obscurs de ces événements politiques et de ces guerres, les mémoires du général de Marbot occupent incontestablement une place importante.

Engagé à dix-sept ans dans la division de son père pendant la campagne de 1799, Marcellin de Marbot se forme à la rude école des combats quotidiens, des marches, des veilles et des jeûnes par lesquels notre armée rend immortels les noms de Gênes et de Marengo.

Il voit, au siège de Gênes, mourir son père, le général de division Marbot. Il assiste aux efforts héroïques et prodigieux de Masséna ; seul, avec un officier qui fut tué depuis, il a la bonne fortune de se trouver à la bataille de Marengo quoique faisant partie des troupes de Gênes. C'est ainsi que se trempa son caractère, que se forma ce *mens sana in corpore sano* dont il use si largement pour voir et retenir, agir et servir pendant les grandes guerres, et dont les généraux étaient heureux de trouver l'appui au moment du danger. Le côté élevé des choses lui échappe moins qu'à tout autre, malgré le

[1] *Mémoires du général baron de Marbot : Gênes, Austerlitz, Eylau, Madrid, Essling, Torrès-Vedras, Polotsk, la Bérésina, Leipzig, Waterloo* Paris, Plon, Nourrit et Cie. 1891. 3 volumes in-8° de XII-390, 495 et 446 p.

Digitized by Google

tourbillon où il vit ; il a foi en sa destinée ; sa droiture et sa loyauté le poussent au but à travers les événements, et il y arrive : aussi se déclare-t-il heureux, et « rend-il grâces à la Providence du partage qu'elle lui a fait. » Ce témoin véridique n'est-il pas précieux quand il nous montre, au début de ses *Mémoires*, le souffle de la fin du siècle dernier soulevant les esprits, divisant jusqu'aux familles les plus unies et poussant chacun dans le sens de ses idées ? N'est-il pas intéressant d'entendre par lui, son père s'écrier à la vue d'un convoi de *suspects :* « Ces misérables conventionnels ont gâté la Révolution qui pouvait être si belle ! Voilà encore des innocents que l'on mène en prison parce qu'ils sont nobles ou parents d'émigrés ; c'est affreux ! » Ne gagne-t-il pas les sympathies, cet enfant de onze ans qui donne à ces malheureux tous les vivres que contient la voiture de son père pendant un voyage ?

Les détails sur son éducation pendant la Terreur, chez les Bénédictins de Sorèze, sont également intéressants et instructifs. Peut-être, la reconnaissance pour ses anciens maîtres le pousse-t-elle à dire trop de bien de ces religieux *jureurs*. — Mais le temps passe, et, à travers le tourbillon des événements, il entre dans la vie militaire.

Par un privilège rare, Marbot se trouve sur tous les théâtres de guerre, depuis 1799 jusqu'en 1815. De Gênes à Waterloo, il ne manque pas une campagne et pour ainsi dire pas une bataille ; aussi, comme témoin et acteur de tous ces drames, « constamment envoyé du nord au midi et du midi au nord, partout où l'on se battait, il ne passa pas une seule des dix années de 1805 à 1815 sans aller au feu, et sans arroser de son sang quelque contrée de l'Europe. » Aussi trouve-t-il, en les racontant, l'occasion de rectifier les erreurs et de rendre aux faits leur véritable valeur. Les détails sur la capitulation de Jellachich en 1805, le combat de Dirnstein, l'enlèvement des ponts de Vienne ; le rôle de Bernadotte pendant la bataille d'Iena-Auerstadt, préparant celui qu'il joua plus tard en portant les armes contre la France, sont ainsi mis en lumière. Quant à la bataille d'Eylau, l'erreur du commandant du 7e corps n'est pas mise en évidence ; mais peut-on demander à un aide de camp d'accuser son maréchal ? — Il couvre au contraire la faute de ce chef illustre par le récit d'un de ces faits de guerre personnels prodigieux, comme il en cite plusieurs et qui transportent réellement le lecteur en plein milieu de la bataille décrite.

Marbot, en 1808, passe en Espagne. Les détails sur les intrigues, les scènes, les événements qui accompagnèrent notre action dans la Péninsule, renseignent avec une grande précision sur la triste histoire de tout ce qui s'y passa à cette époque. L'officier de la Grande Armée, habituellement admirateur de Napoléon, se révolte,

Digitized by Google

poussé par une belle indignation contre « la spoliation la plus inique dont l'histoire moderne fasse mention », non sans ajouter que l'Empereur « ne se faisait pas d'illusions sur ce qu'il y avait de répréhensible dans sa conduite, mais, à tort ou à raison, avait la ferme conviction que, pour contenir le Nord, il fallait fonder, sous la protection de la France, un grand empire dans le midi de l'Europe. » N'est-il pas curieux et douloureux de rapprocher cette conception de Napoléon Ier de la triste *Alliance latine* de Napoléon III ?

L'inqualifiable faiblesse de Dupont à Baylen est mise au pilori, et, en opposition, la conduite du « brave chef de bataillon de Sainte-Eglise, » le seul qui, par une noble désobéissance à un chef prisonnier, sauva sa troupe et la ramena à Madrid. La défaillance de Dupont, condamné seulement cinq ans après par le conseil de guerre, mais expiée par son auteur en prison jusque-là, devint le défaut par où le fer de l'ennemi pénétra jusqu'au cœur de la France. « Il est facile de concevoir l'effet que la capitulation de Baylen produisit sur l'esprit d'un peuple orgueilleux et aussi exalté que le peuple espagnol ! L'insurrection prit un immense développement... » Le corps de 25,000 hommes fourni en secours à Napoléon par l'Espagne en 1807, maladroitement placé par Bernadotte près des côtes, fut rapatrié par les Anglais, les places se défendirent avec vigueur, l'Espagne fut perdue jusqu'à l'Ebre; Junot, cerné par son imprudence, dut capituler à Vimeira et nous perdîmes ainsi le Portugal.

Mais Napoléon arrive en personne, avec les vieilles bandes qui avaient conquis l'Allemagne jusqu'à la Vistule. Marbot, attaché au maréchal Lannes, voit l'empereur faire faire aux troupes, par des temps affreux, à travers les montagnes, sans routes, des marches que tout autre que lui aurait jugées absolument impossibles; il atteint le général Moore, qui est battu et tué, mais pour le malheur de nos armes, puisque son remplaçant fut Wellington. Au siège de Saragosse et pendant les horreurs qui en furent la conséquence, Marbot faillit perdre la vie; il eut le corps traversé par une *pièce de monnaie* lancée par un tromblon ! L'acharnement des défenseurs tomba devant la magnanimité de Lannes épargnant dans un couvent pris d'assaut cinq à six cents femmes et religieuses qui y étaient enfermées; les ayant fait manger, car elles mouraient de faim, il les renvoya dans Saragosse, dont la population, du haut des murailles et des maisons, fut témoin de sa grandeur d'âme.

Brusquemment le maréchal Lannes passe en Bavière contre l'Autriche, et avec lui son état-major, dont Marbot. Une part brillante dans les succès de la campagne lui était réservée, celle d'entrer le premier dans Ratisbonne pris d'assaut. Les faits de la prise de cette ville, et de la poursuite des Autrichiens vers les ponts par l'armée

Digitized by Google

ont été fort diversement racontés. Le capitaine de Marbot, témoin oculaire et acteur dans le drame, rétablit la vérité.

Mölk, quelques lieues devant Vienne, vit Marbot tenter, sous l'empire « d'un sentiment que je ne saurais définir, dit-il, et dans lequel l'amour de la gloire et de mon pays se mêlait peut-être à un noble orgueil » une expédition des plus périlleuses. Traverser le Danube débordé par une nuit noire et une tempête affreuse, au milieu des vagues, des arbres arrachés, roulés par les flots, des îles inondées, pour aller faire des prisonniers dans le camp ennemi, était une entreprise à première vue impossible ; il réussit cependant à la mener à bonne fin.

Les causes de la rupture des ponts du Danube pendant la soirée du 22 mai; celles de la victoire de Napoléon à Wagram et de la défaite de l'archiduc Charles; la conduite de ce dernier après la bataille, celle de Napoléon ne poursuivant pas de suite, sont appréciées à leur valeur; Marbot, placé près de ceux qui conduisent les événements, n'hésite pas à les juger et à donner à chacun la part de mérite ou de blâme qui lui revient.

A Wagram, l'esprit égoïste et frondeur de Bernadotte le pousse à critiquer l'empereur lui-même; ce dernier, le lendemain, lui retire le commandement de son corps d'armée ; juste punition, mais qui préparait la trahison de ce maréchal.

Jusqu'alors blessé six fois à l'ennemi, Marbot, par son énergie et sa belle santé, se remet rapidement. En 1810, il retourne en Espagne : avant de dire ce qu'il y fait, il reprend les événements et rend compte des conditions, fort honorables pour le maréchal Soult, dans lesquelles le trône de Portugal lui fut ouvert sans qu'il l'acceptât, puis des circonstances déplorables par lesquelles cette offre, exploitée par les Anglais, amena la retraite de Soult. La campagne de Masséna, pour des causes bien différentes, que Marbot montre avec autant de fermeté que de tact, échoue également d'une façon lamentable. Le parallèle intéressant entre la manière dont les Espagnols et les Portugais se comportèrent contre nous termine le deuxième volume.

Dans le troisième, après son mariage (1811), Marbot est envoyé à Stralsund ; à la tête du 23e régiment de chasseurs à cheval, il fait la campagne de Russie. On trouve ensuite de curieuses révélations sur les efforts, souvent couronnés de succès, faits par les ambassadeurs des différentes puissances pour connaître l'état des armements de l'ennemi ; des détails sur les *licences* qui rompaient de tous côtés le blocus continental ; la pente irrésistible des événements qui poussent l'empereur à la guerre malgré les sages conseils des personnages les plus éclairés sur les hommes et les choses de Russie. Les hauts faits du 23e régiment de chasseurs (qui n'empêchent pas son chef de recon-

Digitized by Google

ter aussi ceux des autres) amènent pour ce régiment une distribution de dix-huit croix de la Légion d'honneur, que Marbot fait en présence de l'ennemi, et sous ses boulets. Si déjà les moins bonnes parties du grand *instrument de victoires* commençaient à s'user, certains maréchaux et quelques troupes étrangères ne se montrant plus ce qu'ils devaient être devant l'ennemi, du moins certains autres prolongeaient-ils brillamment la grande épopée. Le rôle de Napoléon, passant trente-six jours à Wilna et Witebsk, est étudié, et les charges portées contre lui combattues avec autant d'habileté que de vérité. La manière dent le maréchal Davout sut approvisionner son corps d'armée, la vigueur de Gouvion Saint-Cyr, les hésitations d'Oudinot, le moyen peu loyal par lequel Koutousoff obtint sa nomination de feld-maréchal et entretint les illusions de l'empereur au sujet de la paix, la brutalité imprévoyante de Murat, ses imprudences, la dureté de Rostopchine envers les Français qui tombaient entre ses mains, montrent le rôle joué par chacun dans la préparation du grand drame de la retraite. Les régiments de cavaliers devenus fantassins, la capitulation de Baraguay d'Hilliers, s'en exceptant lui seul pour aller rendre compte de sa conduite, les escadrons sacrés où les généraux de division font les fonctions de capitaines, les colonels et les généraux de brigade de maréchaux-de-logis et brigadiers, les désordres et les pillages de Smolensk donnent l'idée de ce que fut la retraite. Dans ce lugubre épisode, la conduite admirable du maréchal Ney, sauvant son corps coupé de l'armée, jette un éclair de gloire.

Le deuxième corps, auquel appartient Marbot, est resté sur la Duna ; grâce à l'industrie et à l'activité de son chef, enfin colonel, le 23e chasseurs à cheval reste en bon état ; bien plus, son colonel trouve moyen de fournir aux corps voisins du pain, de la viande et même de l'eau-de-vie ! Aussi, quand il faut marcher, le 23e chasseurs est prêt.

Les causes de nos désastres sont étudiées avec soin par le général de Marbot ; l'officier supérieur, attentif aux événements tout en les subissant, montre avec quel soin son esprit vigilant et judicieux se préparait au commandement des grandes unités. Faire la guerre en Espagne et dans le Nord, et par suite être obligé de suppléer aux troupes françaises en joignant à leurs bataillons ceux des alliés, c'était « affaiblir un vin généreux en y mêlant de l'eau bourbeuse ; » ce fut la faute principale : le défaut d'organisation des pays conquis, le manque d'interprètes, la maladresse de former les ailes de la grande armée avec les contingents autrichiens et prussiens, et l'erreur de ne pas exiger davantage de ces puissances, l'illusion colossale de l'empereur espérant dicter la paix de Moscou et y séjournant sans préparer la retraite, achevèrent le mal.

Digitized by Google

L'occupation des places par beaucoup d'excellents soldats dispersés dans toute la Prusse et l'Allemagne est montrée de même comme une des causes premières des défaites en 1813 ; mais aussi la persévérance aveugle de Napoléon, quittant le congrès de Prague en s'écriant, dit-on : « Comme nous allons les battre ! » Les battus furent ses lieutenants, même les plus braves. Cependant, malgré l'avis du roi de Wurtemberg, « homme violent, mais plein d'honneur, » Napoléon ne peut se résoudre à défendre la ligne de la Saale, car il fallait se retirer devant l'ennemi. Une seconde lettre du roi de Wurtemberg, avertissant l'empereur de la défection des Bavarois, parut l'émouvoir; mais il était trop tard, et impossible de se retirer sans combattre 154,000 contre 350,000 ! ce fut Leipzig. Ni la supériorité numérique ni les défections des troupes alliées ne donnèrent la victoire à nos ennemis ; mais leurs pertes leur furent bien moins sensibles que les nôtres ; et comment d'ailleurs combattre sans munitions ? Aussi la retraite est-elle commandée, bien que nous n'ayons perdu aucune de nos positions. Vengé à Hanau, l'honneur français le fut encore par la conduite de Davout à Hambourg et de Saint-Cyr à Dresde, tandis que les alliés se couvrirent de honte en violant la capitulation de ce dernier maréchal, et celle du général Rapp à Danzig.

L'année 1814 voit Marbot, commandant du département de Jemmapes, contribuer, sous l'autorité habile et ferme du général Maison, commandant à Bruxelles, à apaiser le mécontentement des Belges qui voulaient se révolter. Pour cela, il fallut montrer la plus grande énergie, les moyens étant insuffisants. Ce danger écarté, Marbot faillit être massacré par des bandits allemands déguisés en Cosaques, dont les Montois, ramenés, l'aidèrent à se débarrasser. Leurs chevaux lui permirent de remonter deux escadrons de son régiment.

Pendant la campagne de 1814, Napoléon se surpasse lui-même ; « jamais général ne fit preuve de tant de talents, ne réalisa d'aussi grandes choses avec d'aussi faibles ressources. Ce fut la centralisation qui perdit la France. » Les défections, le mécontentement sont mis à nu dans les dernières pages des mémoires du général de Marbot, qui se terminent à Waterloo. Il devait recevoir, en Algérie, une treizième blessure, qui ne fut heureusement pas plus longue à guérir que les précédentes.

Désormais dans le cadre de réserve, comblé de biens et d'honneurs, il consacre ses talents à défendre par la plume la gloire à laquelle son épée avait tant contribués. A part certaines erreurs de détail (celui-là seul qui ne fait rien ne se trompe pas), ses *Mémoires* sont bien le couronnement digne et complet de l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie.

JOSEPH D'AUBECOURT.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

DANEMARK ET NORVÈGE, 1889.

Quoiqu'il n'ait pas paru en Danemark de nouveaux recueils de documents, nous en avons pourtant à citer un assez grand nombre, les anciens qui se poursuivent lentement, mais méthodiquement par les soins de divers éditeurs qui, pour n'être pas sortis d'une école des chartes, n'en sont pas moins de sérieux paléographes. Ces recueils sont : *Libri memoriales capituli lundensis*, nouvelle édition par C. Weeke [1] ; *Diplomatarium Islandicum*, édité par la Société de littérature islandaise [2] ; *Regesta diplomatica historiæ danicæ* [3] ; *Corpus constitutionum Daniæ* [4] ; ordonnances, recez et autres documents royaux, relatifs à la législation de 1558 à 1660, édités par V.-A. Secher ; *Lettres autographes du roi Christian IV* [5], publiées par C.-F. Brika et J.-A. Fridericia ; *Correspondance confidentielle de Frederik VI avec la Norvège en 1809* [6], publiée par C.-Th. Sœrensen ; *Magasin danois* [7], qui contient aussi des mémoires par plusieurs érudits.

Outre la continuation de l'*Histoire de Danemark* [8], de L.-C. Müller et la nouvelle édition de celle de A. Fabricius, il a paru une traduction allemande de l'abrégé de H. Weitemeyer [9] ; *Formation et déve-*

[1] Fasc. II. Copenhague, in-8°, p. 161-376, + xx p.

[2] T. II, fasc. II, (ann. 1280-1313) ; Copenh., in-8°, p. 193-384.

[3] 2e série, t. I, fasc. VI, de l'ann. 1522 à 1536. Copenh., in-4°, p. 1273-1746 + xxiii p.

[4] T. II, fasc. I, du 10 janv. 1571 au 11 juin 1580. Cop., in-8°, 160. p.

[5] Fasc. XV et XVI, ann. 1623-1628: Cop., in-8°, 160 p.

[6] Frederik den sjettes fortrolige Brevvexling med Norge. Cop., in-8°, 219 p.

[7] *Danske Magazin*, 5e série, t. I, fasc., IV, p. 289-396, + vi p. ; t. II, fasc. I, p. 1-96. Cop. in-4°.

[8] *Danmarks Historie fortsat*, t. V, fasc. 5-7 : le royaume de Danemark-Norvège sous le régime aristocratique, publié sous la direction de J.-T.-A. Tang. Cop. in-8°, 192 p.

[9] *Dænemark. Geschichte und Beschreibung, Literatur und Kunst*, etc. Cop., in-8°, vii-333 p.

Digitized by Google

loppement du Danemark, par G. H.-C. [1], et *Notices sur l'Islande pour 1889* [2], *Annuaire historique de la Société de littérature islandaise*, publié par Palmé Pálsson ; ainsi que plusieurs monographies : *le roi Christian VI et le comte Christian-Ernest de Stolberg Wernigerode* [3], par H.-L. Mœller ; *Événements de l'automne de 1788 dans le Nord* [4], par C. Blangstrup ; *Histoire du Danemark dans notre siècle* [5], par S.-B. Thrige ; *Règne de Frederik VII* [6] par A. Thorsœe, *Éclaircissements pour l'histoire du jour après la mort de Frederik VII* [7], par P.-A. Schleisner ; l'*Année 1864, illustrations et texte* [8], par F.-C. Schiœtt.

Les luttes politiques et sociales ont donné lieu à la publication d'écrits relatifs à l'histoire des institutions : *Sous la Constitution de juin* [9] ; *Exposé de l'histoire politique du peuple danois de 1848 à 1863*, par N. Neergaard; la *Lutte constitutionnelle en Danemark* [10], par J.-H. Schrœter ; la *Législation danoise de 1241 à 1282* [11], par L. Holberg ; *Capitulations des rois de Danemark* [12], par H. Matzen ; l'*Abolition du servage et les réformes agraires au point de vue de l'économie politique* [13], par V. Falbe-Hansen ; *Contribution à l'histoire de l'agriculture en Danemark : les Communaux et la Commission rurale de 1757* [14], par P.Hansen, et *à l'histoire de la sylviculture en Danemark de 1786 à 1886* [15], par A. Oppermann ; *De la transmission de la propriété immobiliaire jusqu'à la promulgation du Code de*

[1] *Danmarks Tilblivelse og Ophomst samt Kjœbenhavns Historie i kronologisk Orden*. Cop., in-8°, 452 p.

[2] *Frjettir frá Islandi, 1889 ;* Reykjavik, in-8°, 40 p.

[3] *Kong Kristian den Sjette og Grev Kr.-E. af Stolberg-Wernigerode*. Cop., in-8°, 248 p.

[4] *Begivenhederne i Norden i Efteraaret 1788*. Cop., in-8°, 126 p.

[5] *Danmarks Historie i vort Aarhundrede*, fasc. V-XIX. Cop., in-8°.

[6] *Kong Frederik den Syvendes Regering*, fasc. XXXIX et dern. T. II, p. 1057-1100. Cop., in-8°.

[7] *Til Belysning af Dagshistorien efter Frederik den Syvendes Dœd*. Cop., in-8°, 294 p.

[8] *1864, i Billeder og Text*, avec illustr. par K. Hansen Reistrup. Cop., in-4°, 208 p.

[9] *Under Junigrundloven*, fasc. I, II. Cop., in-8°, 128 p. avec 2 portr.

[10] *Den danske Forfatningskamp*. Cop., in-8°, 71 p.

[11] *Dansk Rigslovgivning*. Cop., in-8°, XI-288 p.

[12] *Danske Kongers Haandfæstninger*. Cop., in-4°, XI-174 p.

[13] *Stavnsbaands-Lœsningen og Landboreformerne*, 2e part. Cop., in-4°, 162 p.

[14] *Bidrag til det danske Landbrugs Historie* Cop., in-8°, 175 p.

[15] *Bidrag til den danske Skovbrugs Historie*, dans *Tidsskrift for Skovbrug*, t. X. 356 p.

Digitized by Google

Christian V [1], par C. Kjer ; l'*Association agricole de l'amt de Præstœ de 1839 à 1889* [2] ; la *Vie rurale en Danemark, notamment dans le Jutland occidental* [3], par H.-F. Feilberg.

L'histoire militaire continue à faire l'objet de nombreuses publications : la *Guerre de Kalmar* [4], par A. Larsen ; les *Généraux Friderich et Carl von Arenstorff* [5], éclaircissements et rectifications d'après des sources imprimées et inédites, par C.-J. von Arenstorff ; les *Campagnes de nos premières années de régime constitutionnel* [6], par F. Holst et A. Larsen ; *Luttes pour le Sud-Jutland ou duché de Slesvig : Guerres de 1848-1850 et 1864* [7], par O. Vaupell ; *Défense de la position de Dybbœl en 1864* [8], récits de ceux qui y ont pris part, édités par M. Gjœrup; le *Combat maritime de Helgoland*, décrit dans une *Lettre* [9] de O. Lütken au contre-amiral allemand D.-B. von Werner ; *De l'Eider à l'île d'Als* [10] : *Souvenir du XVIIIe régiment en 1864*, par V. Bokkenheuser ; la *Huitième brigade* [11], par W. Dinesen ; *Souvenirs de la Xe batterie en 1864* [12], par V. Edsberg ; l'*Invasion allemande en 1864* [13], par S. Albrectsen; *Sur le pied de guerre* [14], lettres d'un soldat à sa famille pendant les dernières guerres du Slesvig, par C. Bredsdorff ; *Ma captivité en 1864* [15], par C. Eckardt ; l'*Histoire de l'armée et de la marine de 1660 à 1800 dans la littérature danoise* [16], avec une liste des écrits danois relatifs à ce sujet, par P.-F. Rist ; *Histoire de l'Etat-major général danois* [17], par P.-H.-W. Lange ; *Catalogue de la collection de portraits historiques du XVIIIe batail-*

[1] *Om Overdragelse af Eiendomsret over faste Eiendomme før Tiden indtil Christian Vs Lov*. Aarhus, in-8°, 146 p.

[2] *Præstœ Amts Landboforening*, Faxe, in-8°, 23 p.

[3] *Dansk Bondeliv, saaledes som det i Mands Minde fœrtes, navnlig i Vestjylland*, avec 40 fig. et 1 supplém. Copenh., in-8° x-394 p.

[4] *Kalmarkrigen*. Cop., in-4°, 256 + 7 p.

[5] Generalerne Fr. og C. von Arenstorff. Cop., in-8°, XVI-211 p.

[6] *Feltogene i vore fœrste Frihedsaar, illustreret af Samtiden*. Cop., in-4°, fasc. IV-XXII.

[7] *Kampen før Sœnderjylland*, t. II, p. 289-424-x (conten. la fin de la guerre de 1864). Cop., in-8°.

[8] *Dybbœlstillingens Forsvar 1864*. Cop., in-8°, 187 p.

[9] *Offenes Sendschreiben*, etc. Cop., in-8°, 14 p.

[10] *Fra Ejderen til Als*, avec 2 cartes et dessins de P. Fischer. Cop., in-8°, 150 p.

[11] *Fra ottende Brigade*. Cop., in-8°, 89 p.

[12] *Minder fra X^de Batteri 1864*. Cop., in-8°, 82 p.

[13] *Fra den tyske Invasion i 1864*. Randers, in-8°, 37 p.

[14] *Paa Feltfod*, avec 125 illustrat. de A. Schmidt. Cop., in-4°, 244 p.

[15] *Mit Fangenskab i 1864*, Veile, in-8°, 14 p.

[16] *Hærens og Flaadens Historie fra 1660 til 1800 i den danske Literatur*, formant les p. 1-55 du supplém. de *Militært Tidsskrift*. Cop., in-8°.

[17] *Den danske Generalstabs Historie*, fasc. II, p. 99-165. Cop., in-4°.

Digitized by Google

lon [1] ; le *Roi Christian IV et ses hommes de Bremerholm* [2], par H.-D. Lind ; la *Flotte danoise de 1807 à 1889* [3], par H. Degenkolv. On remarquera que sur ces dix-sept publications, neuf ont trait à la guerre de 1864 qui fit perdre trois duchés au roi de Danemark ; les peuples qui ont fait leur devoir ne craignent pas de se souvenir de leurs défaites, qui d'ailleurs ne donnent pas moins d'utiles leçons que les victoires.

Dans le domaine de l'histoire religieuse qui n'est guère cultivé, nous n'avons à citer que : le *Rapport publié à Malmœ sur les articles de religion et les délibérations de la diète de Copenhague en 1530* [4], réédité par H.-F. Rœrdam ; *Lois ecclésiastiques du Danemark* [5], avec un choix d'autres dispositions concernant l'église, l'école et l'assistance publique, depuis la Réformation jusqu'à la loi danoise de Christian V (1536-1683), publiées par H.-F. Rœrdam ; *Récits de l'histoire religieuse du Danemark de 1517 à 1848* [6], par L. Koch et H.-F. Rœrdam ; *Aperçu de l'histoire de nos traductions danoises de la Bible* [7], par C.-J. Brandt ; *Développement religieux de N.-F-S. Grundtvig* [8], par F. Nielsen ; *Coup d'œil sur l'œuvre de la Société biblique anglaise pendant les trente-trois ans de son activité en Danemark* [9], par J. Plenge.

A la démomathie, aux écoles, aux lettres, aux sciences et aux arts se rattachent plus ou moins étroitement : *Sagas de l'antiquité septentrionale* [10], publiées par Valdimar Asmundarson ; *Saga de Hévard Isfirding* [11], nouvelle édition ; la *Saga de Hâlfdân Barkarson* [12], éditée par Thorleif Jonsson, pasteur de Skinnastads ; *Saga des proscrits* [13], éditée par Bjœrn Arnason ; *Recueil de sagas du journal Thjodolf* [14] ;

[1] *Kataleg til XVIIIde Bataillons historiske Portrætsamling*. Cop., in-4°, 27 p.

[2] *Kong Kristian den fjerde og hans Mænd paa Bremerholm*. Cop., in-8°, 449 p.

[3] *Den danske Flaade 1807-1889*. Cop., in-8°, 126 p.

[4] *Malmæ-Beretningen*. Cop., in-8°, 76 p.

[5] *Danske Kirkelove*. t. III, fasc. III (du 4 nov. 1655 au 23 juin 1683). Cop., in-8°, p. 385-576.

[6] *Fortællinger af Danmarks Kirkehistorie fra 1517 til 1848*. Cop., in-8°, XII-320 p.

[7] *Udsigt over vore danske Bibeloversættelsers Historie*. Cop., in-8°, 75 p.

[8] *N.-F.-S. Grundtvigs religiœse Udvikling*, avec une grav. sur bois d'après le buste de H.-V. Bissen. Cop., in-8°, 338 p.

[9] *Oversigt over det Brittiske Bibelselskabs 33 aarige Virksomhed i Danmark*. Cop., in-8°, 15 p.

[10] *Fornaldar sægur Nordurlanda*. t. III, Reykjavik, in-8°, IV-527 p.

[11] *Saga Hávardar Isfirdings*. Isafjœrd, in-8°, 41 p.

[12] *Sagan af Hâlfdâni Barkarsyni*. Reykjavik, in-8°, IV-18 p.

[13] *Saga Hellismanna*. Isafjœrd, in-8°, 56 p.; aussi sous le titre de *Hellismannasaga* ; Winnipeg (puissance canadienne) ; in-8°, IX-64 p.

[14] *Sægusafn Thjodolfs*, t. I. Reykjavik, in-8°, 210 p.

Digitized by Google

Rimes sur Atlé Otryggsson [1], chantées par Sigurd Jonsson et Simon Bjarnarson (Dâlaskâld) ; *Rimes sur la dernière entrevue de Gretti Asmundarson et de sa mère Asdise* (d'après le ch. 72 de la Saga de Gretti) [2], par Odd Jonsson ; *Anciens chants populaires du Danemark* [3], publiés par A. Olrik, d'après les travaux préparatoires de Svend Grundtvig ; *Cent chansons anciennes du Jutland*, recueillies de la bouche du peuple [4], par E.-T. Kristensen ; *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise* (1300-1700) [5], par O. Kalkar ; *Catalogue de la collection des manuscrits Arnamagnéens* [6] ; *Bibliographie juridique* [7] et catalogue des écrits juridiques d'auteurs danois publiés de 1884 à 1888, avec supplément au catalogue de 1876 à 1883 ; les *Études historiques en Danemark au XIXe siècle* (1801-1863) [8], par J.-C.-H.-R. Steenstrup, publié par la Société historique danoise à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation ; la *Gazette hebdomadaire des médecins de 1839 à 1889* [9] : *Notice sur l'Histoire de la médecine contemporaine en Danemark*, par J. Petersen ; le *Mouvement réformateur au sujet de la médecine civile en Danemark* [10], par J. Lehmann ; *Pierres tumulaires danoises du moyen âge* [11], par J.-B. Lœfler ; *Collections pour un catalogue descriptif des gravures sur cuivre et à l'eau, des illustrations danoises*, etc. [12], par F.-C. Krohn, t. I, publié par P. Krohn, concernant les eaux fortes d'artistes nés avant 1800 ; les feuilles satiriques relatives à Caroline-Mathilde et à la catastrophe du 17 janvier 1772, et celles

[1] *Rimur af Atla Otryggssyni*. Akureyré, in-8°, 36 p.

[2] *Rima um sidasta fund Grettis Asmundarsonar og modur hans Asdisar á Bjargi*. Isafjœrd, in-8°, 4 p.

[3] *Danmarks gamle Folkeviser*, t. V, fasc. III. Cop., in-4°, 192 p.

[4] *100 gamle jyske Folkeviser samlede af Folkemunde*. Cop., in-8°, 388 p.; (formant le t. X de *Jyske Folkeminder*, Viborg, in-8°).

[5] *Ordbog til det ældre danske Sprog*, fasc. XV, XVI, t. II, p. 433-576 (Jade-Kollats). Cop., in-8°.

[6] *Katalog over den Arnamagnæanske Håndskriftsamling*, fasc. II; et dernier du t. I, p. 337-771. Cop., gr. in-8°.

[7] *Fortegnelse over den danske Rets Literatur*, dans *Ugeskrift for Retsvæsen*, 1889, p. 1073-1094.

[8] *Historieskrivningen i Danmark i det XIX^de Aarhundrede*. Cop., in-8°, 438 p.

[9] *Ugeskrift for Læger 1839-1889*, dans le recueil du même titre, série IV, t. XIX, p. 489 534.

[10] *Reformbesvægelsen paa vor civile Medicinal forfatnings Omraade*. Cop., in 8°, 166 p.

[11] *Danske Gravstene fra Middelalderen*, avec 34 pl. en chemitypie. Cop., in-f°, VIII + 40 + VIII + VI p.

[12] *Samlinger til en beskrivende Fortegnelse over danske Kobberstik, Raderinger, Illustrationer*, etc. t. I. Cop., in-8°, V + 351 p.

Digitized by Google

qui ont paru de 1740 à 1840; l'*Académie royale des beaux-arts dans les vingt-cinq dernières années* [1]; la *Scène danoise* [2], par P. Hansen, histoire illustrée du théâtre, qui fera pendant à son histoire de la littérature danoise; l'*Incendie de l'Opéra à Amalienborg, le 19 avril 1689* [3], par L. Bobé; le *Théâtre royal, de 1874-75 à 1888-89* [4], par A. Aumont; la *Chorale des étudiants danois de 1839 à 1889* [5], par A. Sœrensen; *Au vingt-cinquième anniversaire de l'Association commerciale du 5 juin 1864* [6], par F. Arntzen; le *Musée historique d'Aalborg* [7], par L.-T. Hedelund; *Specimens d'ancienne architecture septentrionale* [8], publiés par O.-V. Koch, V.-J. Mœrk-Hansen et E. Schiœdte; l'*Habitation privée en Islande au temps des sagas et en partie dans le reste du nord* [9], par V. Gudmundsson; la *Vie à Copenhague dans les temps anciens et récents* [10], par J. Davidsen; la *Poste danoise, son histoire et son personnel, jusqu'à ce que l'État en prit possession en 1711* [11], par F. Olsen; *Matricule des étudiants de l'Université de Copenhague* [12], publiée par S.-B. Smith; la *Haute école populaire en Danemark* [13], par L. Schrœder; *A l'occasion du second centenaire du Collège de Borch* [14].

A part le *Danemark* [15], esquisses et illustrations d'auteurs et d'artistes danois, publiées par M. Galschiœt, et les histoires et descriptions de *Copenhague* que continuent O. Nielsen [16] et C. Bruun [17], on n'a

[1] *Det K. Kunstakademi i de sidste 25 Aar*, ext. de *Berlingske Tidende*. Cop., in-8°, 18 p.

[2] *Den danske Skueplads*, fasc. I, Cop., in-8°, 50 p.

[3] *Operahusets Brand paa Amalienborg*. Cop, in-8°. 66 p.

[4] *Det Kongelige Theater 1874-75, 1888-89*, Cop., in-8°, 240 p.

[5] *Studenter-Sangforeningen, 1839-1889*, avec 28 illust. Cop., in-8°, 249 p.

[6] *Ved 25 Aars Jubilæet i Handelsforeningen af 5 Juni 1864*. Cop., in-8°, 96 p.

[7] *Historisk Museum i Aalborg, 1889*. Aalborg, in-8°, VII-65 p.

[8] *Tegninger af ældre nordisk Architectur*, 2e collection, 3e série, fasc. IV-V. Cop., in-f°, 6 f.

[9] *Privatbolingen på Island i Sagatiden*. Cop., in-8°, 270 p.

[10] *Kjœbenhavnerliv i ældre og nyere Tid*, avec illustr. de K. Gamborg. Cop., in-8°, IV-387 p.

[11] *Det danske Postvæsen*. Cop., in-8°, 233 p.

[12] *Kjœbenhavns Universitets Matrikel*, t. I, ann. 1611-1667, fasc. I, II. Cop., in-4°, 160 p.

[13] *Den danske Folkehœjskole*. Cop., in-8°, 32 p.

[14] *Festkrift i Anledning af Borchs Kollegiums 200-Aars Jubilæum*. Cop., in-8°, 378 p.

[15] *Danmark i Skildringer og Billeder af danske Forfattere og Kunstnere*; fasc. XXXI-XXXVI, t. II, p. 147-290. Cop., in-f°.

[16] *Kjœbenhavn i Aaarene 1660-1699*, fasc. III et dernier (formant la fin du tome V de *Kjœbenhavns Historie og Beskrivelse*). Cop., in-8°, 196 p.

[17] *Kjœbenhavn*, fasc. XXIII-XXVI, t. II, p. 417-608. Cop., in-8°.

Digitized by Google

à signaler comme histoires de localités que : *Matériaux pour l'histoire du commerce de Aalborg* [1], par D.-H. Wulff, et *Notices sur l'histoire ancienne du château de Lerchenfeldt* [2], par E.-T. Kristensen.

L'histoire personnelle a été, comme d'ordinaire, la branche la plus cultivée des études que nous passons en revue ; outre la périodique qui lui est consacrée [3] et les recueils comme : *Annuaire de la noblesse du Danemark pour 1890* [4], par H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset [5] ; *Essays sur des personnages danois* (L. Holberg, A. Oehlenschæger, J.-L. Heiberg, B.-S. Ingemann, H.-V. Kaalund, H. Brœchner, R. Nielsen, J.-P. Jacobsen, W. Dinesen), par G. Brandes ; les *Fonctionnaires de l'administration civile centrale, de 1660 à 1848* [6]; le *Dictionnaire de biographie danoise* [7], publié par C.-F. Bricka ; les *Notices sur les étudiants de 1839* [8], *1849* [9] *et 1863* [10], ainsi que les *Vies des baillis de l'Islande* [11], par B. Benediktsson de Stadarfell, avec éclaircissements et additions de J. Pjetturson et l'*Histoire de la famille Bille* [12], par F. Meidell, il a paru de nombreuses monographies : *Souvenirs autobiographiques* [13], par Benedicte Arnesen-Kall ; *A la mémoire de Christian Christiansen* [14] ; *Gerhard Heiberg*, pasteur de Sogndal [15], par H. Heiberg; *Table généalogique de la famille Hoskiœr* [16]; *A la mémoire de B.-S. Ingemann* [17], par R. Petersen ; *Table généalogique de la famille Langkilde* [18]; *Elias Olsen Morsing*

[1] *Bidrag til Aalborg Handels Historie.* Aalborg, in-8°, 116 p.
[2] *Nogle Efterretninger om Herregaarden Lerchenfeld's (Bonderup's) ældre Hisotrie.* Veile, in-8°, 104 p.
[3] *Personalhistorisk Tidsskrift.* 2e sér., t. IV. Cop., in-8°, 334 + 46 p.
[4] *Danmarks Adels Aarbog 1890.* 7e ann. Cop., in-16, XXI-526 p.
[5] *Essays-Danske Personligheder.* Cop., in-8°, 306 p.
[6] P. 63-398 de *Meddelelser fra det K. Geheijmearchiv for 1886-88.* Cop., in-8°.
[7] *Dansk biografisk Lexikon*, fasc. XVII-XXIV, formant le t. III (Brandt-Clavus). Cop., in-8°, 642 p.
[8] *Jubelfesten*, etc, Cop., in-8°, 11 p.
[9] *Mindefest for Studenteaaret 1849.* Cop., in-8°, 8 p.
[10] *Fortegnelse over Studenterne fra 1863.* Cop., in-8°, 23 p.
[11] *Syslumannæfir*, t. II, fasc. I. Reykjavik. in-8°, 149 p.
[12] *Bille-Ættens Historie*, t. II, fasc. IX-XIII, Cop., in-8°, 286 p., avec une table généal.
[13] *Livserindringer 1813-1857.* Cop., in-8°, v-383 p.
[14] Cop., in-8°, 36 p.
[15] Ringkjœbing, in-8°, 27 p.
[16] Cop., in-8°, 17 p.
[17] *Mindeskrift om B. S. Ingemann i Hundredeaaret efter hans Fœdsel.* Cop., in-8°, 210 p.
[18] Cop., in-8°, 85 p.

Digitized by Google

et ses observations [1], par F.-R. Friis ; le *Pharmacien Jacob Mœller et sa famille* [2], par H.-J. Mœller ; *Anecdotes de la vie artistique de Phister* [3], par E. Collin ; *Souvenirs de famille* [4], par Mathilde Rheinhardt ; *Carl-Andreas Reitzel* [5], par H.-P. Holst ; *Dix ans dans la librairie de C.-A. Reitzel* [6], par O.-B. Wroblewski ; *Épisodes personnels* [7], par S. Schandorph ; *Marie Schjœrring* [8], par J. Schjœrring ; *Edvard Tesdorph* [9], par A. La Cour ; *Notice sur la famille Westengaard* [10], par O. Westengaard ; *Autobiographie du notaire Rasmus Æreboe* (1685-1744) [11], publiée par G.-L. Grove ; *Aré Frodé* [12], par Bjœrn Magnusson Olsen ; le docent *Gislé Brynjulfsson* [13] ; *Vie de Jon Austmann* [14], pasteur de Stœd ; le peintre *Sigurd Gudmundsson* [15].

En Norvège, le *Diplomatarium Norvegicum* [16], publiée par C.-R. Unger et H.-J. Huitfeld-Kaas, est arrivé à son treizième volume ; O.-A. Œverland poursuit son *Histoire illustrée de la Norvège* [17] ; Vilh. Poulsen ses *Récits de l'histoire de Norvège* [18] ; Yngvar Nielsen son *Histoire de Norvège après 1814* [19], année mémorable que N.-J. Gregersen a pris pour sujet de *Conférences* [20] tenues à Throndhjem en

[1] Cop., in-8°, 28 p., avec 4 pl. de fac-similés.
[2] Cop., in-4°, 167 p.
[3] Dans *Da Capo ! Theaterkalender* 1889-1890, 2e ann. p. 65-95. Cop., in-8°.
[4] *Familie-Erindringer*, 1831-1856. Cop., in-8°, VIII-231 p.
[5] Dans *Fortegnelse over C. A. Reitzels Forlags-og Kommissions-Skrifter*. Cop., in-8°,
[6] *Ti Aar i C. A. Reitzels Boglade*. Cop., in-8°, 59 p.
[7] *Oplevelser*. Cop., in-8°, VII-335 p.
[8] *Pastorinde M. Schjœrring* (1824-1889). Cop., in-8° ; 75 p.
[9] Dans *Tidsskrift for Landœkonomi*, 5e sér., t. VIII, p. 617-663.
[10] Cop., in-8°, 70 p.
[11] Cop., in-8°, VII-260 p.
[12] Dans *Timarit hins Islenzka bokmentafjelags*, ann. X. 1889. Reykjavik, in-8°.
[13] Cop. 1888, in-8°.
[14] *Æfiminning Jons Austmanns*. Reykjavik, in-8°, 63 p.
[15] Extr. de *Thjodolf*. Reykjavik, in-8°, 48 p. — Autre notice sur le même par Pâl Briem, dans *Andvari*, ibid., in-8°.
[16] *Oldbreve til Kundskab om Norges indre og ydre Forhold*, 13e recueil, t. I. Christiania, in-8°, 416 p.
[17] *Illustreret Norges Historie*, fasc. 57-72, t. IV, p. 1-576 avec 29 pl. Christ., in-8°. — Le t. III de l'édition populaire du même ouvrage a également paru. Christ., in-8°, XII-563 p.
[18] *Fortællinger af Norges Historie*, édit. popul. fasc. XV-XVII, t. III, p. 161-384. Christ., in-8°.
[19] *Norges Historie efter* 1814, t. III, fasc. II. Chr., in-8°, p. 161-320.
[20] *Foredrag over Norges Historie i* 1814. Throndhjem, in-8°, 212 p.

Digitized by Google

1888 ; O. Jensen a donné la quatrième édition de son *Histoire de Norvège en récits pour l'école et le foyer* [1], et Olaf Holm un *Essai physiologique sur le peuple Norvégien* [2]. — A côté de ces ouvrages généraux, citons les monographies : *Journaux de Claus Pavels pour les années 1812-1813* [3], publiés par le docteur Ludvig Daae ; *Il y a vingt-cinq ans. Souvenirs de la campagne de 1864* [4] *en Danemark*, par D.-G. Martens ; *Histoire du corps de chasseurs norvégiens, de 1788 à 1888* [5], par V. Œdegaard ; Notice de Ludvig Daae [6] sur *les Études historiques en Danemark au XIXe siècle*, par C.-H.-R. Steenstrup.

De nombreux mémoires d'archéologie ont paru soit dans le *Rapport annuel pour 1888* [7] de la Société pour la conservation des monuments norvégiens, et dans son supplément : *Art et industrie du passé de la Norvège* [8], par N. Nicolaysen, soit à part : *Epées du récent âge de fer au Musée de Bergen* [9], contribution à l'histoire à la technologie de la période des Vikings, par A. Lorange, publié après sa mort, par Ch. Delgobe ; *Anciens ouvrages pourvus de vieilles inscriptions norvégiennes* [10], par Ingvald Undset, qui a également publié en allemand [11] et en anglais [12] des guides au Musée des antiquités septentrionales à l'Université de Christiania ; *Trouvaille de monnaies, faite à Imsland dans le Ryfylke* [13], par L.-B. Stenersen ; les *Pêcheries de perles en Norvège dans les anciens temps* [14], par A. Taranger ; *Objets des corporations de Bergen conservés au Musée de cette ville* [15],

[1] *Norges Historie i Fortællinger*, 4e édit. Chr., in-8°, 95 p. avec 8 dessins.

[2] *Det norske Folk. Et fysiologisk Forsæg.* Chr., in-8°, 191 p.

[3] *Claus Pavels's Dagbøger for Aarene* 1812-1813, fasc. II. Chr., in-8°, p. 161-285.

[4] *For 25 Aars siden. Erindringer fra Feltoget* 1864. Bergen, in-8°, 114 p.

[5] *Norske Jægerkorps's Historie*, fasc. I, II. Chr. in-fasc. I, II, 96 + 32 p.

[6] Extrait de *Vidar* 1889. Chr., in-8°, 15 p.

[7] *Foreningen til norke Fortidsmindesmærkers Bevaring. Aarsberetning for* 1888. Chr., in-8°, 204 + XVIII p., avec 4 pl.

[8] *Kunst og Haandverk fra Norges Fortid*, fasc. IX. Chr., in-f°., p. 25-28, et pl. LXII-LXXI.

[9] *Bergens Museum. Den yngre Jernalders Sværd.* Bergen, in-4°, 80 p. et 8 pl.

[10] *Ældre Arbeider med de gamle norske Indskrifter.* Cop., in-8°, 16 p.

[11] Chr., in-8°, 24 p., avec grav. dans le texte.

[12] Chr., in-8°, 23 p., avec grav. dans le texte.

[13] *Om et Myntfund fra Imsland i Ryfylke.* Chr., in-8°, 13 p. avec 1 pl. (Extrait de *Forhandlinger i Videnskabs-Selkabets i Christiania Aar* 1888.)

[14] *De norske Perlefiskerier i ældre Tid.* Chr., in-8°, 54 p. (Extr. de *Historisk Tidsskrift*, 3e sér., t. I.)

[15] *Bergens Laugsgjenstande i Bergens Museum.* Bergen, in-8°, 16 p. et 12 pl. (Extr. de *Bergens Museums Aarsbereting*, 1888.)

Digitized by Google

par Johann Bœgh ; l'*Église en bois de Gol et les autres bâtiments d'ancienne construction norvégienne, rebâtis en Bygdœ par la munificence de S. M. le roi Oscar II* [1], discours prononcé par L. Dietrichson ; *Anciens tapis norvégiens* [2], texte par H. Grosch ; *Exposé historique, avec données statistiques et cartes graphiques, des ateliers norvégiens pour le polissage du bois jusqu'à la fin de 1887* [3], par A. Johannesen.

A la démomathie se rattachent les profondes *Études sur l'origine des traditions mythiques et héroïques du Nord* [4], par Sophus Bugge ; et les *Traditions norvégiennes tirées de différentes sources* [5] ; à l'histoire du droit : la *Tradition dans les anciennes lois* [6], par E. Hertzberg ; *Table générale des lois, ordonnances, traités, circulaires*, etc., *pour le royaume de Norvège de 1814 à 1886* [7], publiée par Otto Mejlænder ; *Sommaires des principales notes avec réponses, propositions des comités, décisions relatives à la comptabilité publique de 1814 et 1885* [8] ; à l'histoire des écoles et des lettres : *Communications sur l'école municipale et professionnelle de Christiania de 1812 à 1889* [9], par J. Jespersen ; *Coup d'œil rétrospectif sur l'école de Christiansund* [10], par J. Elster Bædtker ; *Spécimens de la littérature norraine* [11], par M. Nygaard.

L'aspect pittoresque de la Norvège qui a commencé d'attirer tant de touristes a donné lieu à la publication de nombreux voyages et de topographies où l'histoire locale tient une bonne place : *Annuaire de la Société des touristes norvégiens pour 1888* [12] ; *Esquisses de*

[1] Chr., in-8°, 14 p. et 1 pl.

[2] *Kunstindustri-Museum. Christiania, Gamle norske Tæpper.* Berlin, in-f°, p. I-IX et 3 p.

[3] *En historisk Fremstilling..... af de norske Træsliberier.* Chr., in-8°, 40 p.

[4] *Studier over de nordiske Gude-og Helltesagns Orprindelse*, 1re sér., fasc. III. Chr., in-8°, p. 289-572.

[5] *Norske Sagn, efter forskjellige Kilder.* Chr., 228 p. avec 8 dessins.

[6] *De gamle Loves Mynding.* Chr., in-8°, 51 p. (Extr. de *Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania*, n° 3.)

[7] *Hovedregister til Love, Anordninger, Traktater*, etc. Chr., in-8°, IV-960 p.

[8] *Oversigt over vigtigere Antegnelser med Besvarelser*, etc. Chr., in-4°, 4-241

[9] Dans *Kristiania Borger-og Realskole i Skoleaaret* 1888-89. Chr., in-8°.

[10] Dans *Indbydelseskrift til Aarsexamen 1889 ved Kristiansunds offentlige Skole.* Christiansund, in-8°.

[11] *Udvalg af den norrœne Literatur*, t. I, II, morceaux de lecture ; t. III, glossaire, résumés de l'histoire de la littérature, de la mythologie métrique. Chr., in-8°, 100 + 108 + 117 p.

[12] *Den norske Turistforenings Aarbog for* 1888. Chr., in-8°, 197 p. avec 9 pl.

Digitized by Google

voyages par une dame de Bergen [1] ; *Esquisses de voyages de la région moyenne de la Scandinavie* [2] ; *En voyage et à la maison* [3], par Didrik Grœnvold ; *Sous le pavillon norvégien* [4], par Jacob Hilditch ; *A bord et à terre* [5], publié par Constantius Flood; *Un presbytère d'autrefois* [6], par Karen Stenersen ; *Parmi les Lapons et les Colons* [7], par Axel Hagemann ; *Souvenirs d'un séjour de sept ans dans une des îles Lofoten* [8], esquisses et traditions, par une femme de pasteur ; *Traditions et histoire du Nordland d'autrefois* [9], par O. Nicolaissen ; la *Norvège illustrée* [10], texte en norvégien, en allemand et en anglais, par divers écrivains, publié par Chr. Tœnsberg ; *Guide du voyageur en Norvège* [11], édité par Omtvedt ; *Itinéraires norvégiens* [12], extrait du Manuel du voyageur de Ingvar Nielsen ; *Histoire de la pharmacie du Cygne à Christiania* [13], par Jœrgen W. Flood ; *Kongsberg* [14], par J.-L. Alver ; *Larvik et ses environs* [15], par Halfdan Cock-Jensen; *Ancienne description de Hamar* et les *Chroniques de Hamar* [16], par Ludvig Daae ; l'*Église de Ringsaker* [17], par Conrad Svendsen ; *Description de Sundalen et d'Œksendalen* [18], par Chr. Glückstad ; *Guide à Stavanger avec excursions dans les environs* [19], par Stavnem, Tœnnes et G.-A. Jonasen ; *Bergen et ses*

[1] *Reiser. Skitser af en Bergenserinde.* Bergen, in-8°, 4 + 77 p.
[2] *Rejse-Skildringer fra Skandinaviens mallemste Landstrœg.* Chr., p. 1-112.
[3] *Fra Akershus til Akropolis*, fasc. III, IV. Chr., in-8°, p. 145-272.
[4] *Paa Reisefod og hjemme.* Bergen, 2-237 p.
[5] *Under norsk Flag.* Chr., in-8°, 224 p.
[6] *Ombord og iland.* Chr., in-8°, 4 + 135 p.
[7] *En gammeldags Prestegaard*, seconde édit. de *Minder fra hjemmet.* Chr., in-8°, 71 p.
[8] *Bland Lapper og Bumænd.* Chr., in-8°, 4 + 124 p.
[9] *Erindringer fra et syvaarigt Opholdt paa en af Lofotœerne.* Chr., in-8°, 4 + 32 p.
[10] *Fra Nordlands Fortid. Sagn og Historie.* Chr., in-8°, 4 + 91 p.
[11] *Norge fremstillet i Tegninger*, 3e édit, considérablement modifiée, fasc. XXV-XXX. Chr., in-f°, obl., p. 49-60 avec pl. 49-60.
[12] *Omtvedts Reisehaandbog over Norge*, 47e édit. Chr., in-8°, 4 + XII + 152 + 5 p. avec une carte de la Norwège méridionale.
[13] *Norske Reiseruter i Uddrag*, 5e édit. Chr., in-8°, 121 p. — Autre extrait en anglais : *The most picturesque routes in Southern Norway*, par Y. Nielsen, Crichton Somerville et Saxlund. Chr., in-8°, 40 p. et 1 carte.
[14] *Kristiania Svaneapotheks Historie.* Chr., in-8°, 4 + 216 p.
[15] Kongsberg, in-8°, 57 + 4 p. avec 1 carte.
[16] Laurvig, in-8°, 56 p.
[17] Extr. de *Historisk Tidsskrift*, 3e sér., t. I, p. 244-269, et 309-334
[18] Hamar, in-8°, 14 p.
[19] Chr., in-8°, 122 p. et 5 pl.
[20] Stavanger, in-8°, 104 p.

Digitized by Google

habitants [1], par Henrik Jæger ; les *Corporations de garçons à Bergen* [2], par Chr. Bing ; *Guide des touristes à Bergen et dans les environs* [3], par Carl Schulze.

Terminons par l'histoire personnelle en citant d'abord les recueils : *Dictionnaire des écrivains norvégiens de 1814 à 1880* [4], par J.-B. Halvorsen, qui a donné un tirage à part de l'article *Ibsen* [5], augmenté de quatre portraits et de quatre vues ; les *Députés à l'assemblée d'Eidsvold* [6], par H.-G. Heggtveit ; les *Médecins norvégiens au XIXe siècle* (1800-1886) [7], par F.-C. Kiær ; les *Pharmaciens de la Norvège pendant trois siècles* (1588-1889) [8], par Jœrgen W. Flood ; *Notices biographiques sur les pasteurs de Strinden après la Réformation* [9], par G. Saxvig ; les *Norvégiens dans les guerres étrangères après 1814* [10], par C.-J. Anker, qui a aussi donné la *Table généalogique de la famille Anker* [11]; *Album et table généalogique* [12], par Chr. Knudsen ; *Notices généalogiques sur la famille Hielm et ses branches cognatiques* [13], par B. Hielm ; les *Familles Storm et Breda*, etc., [14], par O. Storm ; *Table généalogique de la famille Klem avec éclaircissements biographiques* [15]; le *Docteur Budde* [16], par N. Nicolaysen ; *Autobiographie* [17], par H.-L. Haukenæs; le *Docteur E.-F.-B. Horn* [18]: *Une figure contemporaine de l'église norvégienne*, par Joh. Broch-

[1] Bergen in-4°, 112 p. avec 10 photogravures ; — une autre édit. à bon marché a paru à Bergen, in-8°, 264 p.

[2] *Guttekorpsene i Bergen*. Bergen, in-8°, 137 p.

[3] Throndhjem, in-8°, 110 p. avec 1 carte.

[4] *Norsk Forfatter-Lexikon*, fasc. XXII-XXIV (Ibsen-Johansen), t. III, p. 1-160. Chr., in-8°.

[5] Chr., in-8°, 3 + 104 p. avec 8 pl.

[6] *Eidsvoldsmænd*. Chr., in-8°, 104 p. avec 11 portraits et 3 autres dessins.

[7] *Norges Læger i det nittende Aarhundrede*, 2e édit. considérablement augmentée, fasc. XIV-XIX, t. II, p. 185-568. Chr., in-8°.

[8] *Norges Apothekere i 300 Aar*. Chr., in-8°, 4 + 216 p.

[9] *Strindens Præster efter Reformationstiden. Biografiske Optegnelser*. Throndhjem, in-8°, 46 p.

[10] *Nordmænd i udenlandske Krige efter* 1814, 2e sér. Chr., in 8°, 2 + 91 + 2 p.

[11] *Stamtavle over Familien Anker*. Chr., in-8°, 62 p. avec 1 table et 1 portrait.

[12] *Slægt-og Stamtavle-Album*. Chr., in-f°, t. I, branche paternelle, xv-180 p.; t. II, branche paternelle, xv-180 p.

[13] *Genealogiske Optegnelser om Slægten Hielm og dens kognatiske Grene*. Chr., in-8°, 46 p.

[14] *Slægterne Storm og Breda*. Horten, in-8°, 30 p.

[15] 2e édit. Christ., in-8°, 63 p.

[16] Chr., in-8°, 6 p. et port. (Extr. de *Skilling-Magazin* 1889).

[17] Bergen, in-8°, p. 17-328, avec port.

[18] Chr., in-8°, 45 p.

Digitized by Google

mann ; l'*Archéologue L.-D. Klüwer et ses manuscrits* [1], par Ingvald Undset; *Vie et aventures d'Ole Mossin, chef de la police secrète* [2], par S.-S.; le *Poète de Throndhjem, Markus Volquartz* [3], par Henri Mathiesen.

E. Beauvois.

[1] Chr., in-8°, 8 p. (Extr. de *Historisk Tidsskrift.*)
[2] Chr., in-8°. 15 p.
[3] Chr., in-8°, 180 p. (Formant le fasc. I, de *Throndhjemske Smaaskrifter.*)

Nota. — Des indispositions de nos collaborateurs nous privent du *Courrier belge* et du *Courrier espagnol*, qui devraient paraître dans la présente livraison.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : I. Renaissance des études ecclésiastiques en France. — Les études théologiques et la méthode historique. — L'histoire, une des sources de la théologie. — Progrès des études bibliques. — Les nouvelles Facultés de théologie. — Nouveaux devoirs du clergé et des fidèles. — Les Œuvres intellectuelles. — Congrès provincial de la Société bibliographique à Lyon. — II. Séances publiques annuelles de l'Institut de France, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des sciences morales et politiques. — Communications à l'Académie des inscriptions : MM. Hamy, d'Arbois de Jubainville, Th. Reinach, Devéria, Paul Viollet (la légitimité à l'avènement de Hugues Capet), l'abbé Duchesne (M. Mommsen et le concile de Turin), Amélineau, Schlumberger, (une relique de saint Akindynor). — Communications à l'Académie des sciences morales : M. Albert Desjardins (l'ancienne législation commerciale de l'Espagne). — Prix et concours. — Société d'histoire contemporaine. — Sociétés diverses. — Nouveaux recueils périodiques. — Publications récentes ou en préparation.

I

La *Revue* s'honore de compter parmi ses lecteurs un grand nombre de membres du clergé. Il nous paraît donc naturel de donner quelque attention dans cette *chronique* aux sciences et aux études ecclésiastiques, surtout dans les points par où elles touchent à la science et aux études historiques. Il se produit en ce moment dans les études sacrées, en France, un mouvement de renaissance qui était souhaité par tous les bons esprits, et auquel, pour notre part, nous applaudissons du fond du cœur. Les ordres et les congrégations religieuses commencent à se distinguer, comme il convient, dans cette restauration, à laquelle se consacrent et se consacreront aussi, nous l'espérons, chaque jour davantage, parmi les prêtres séculiers, ceux que leur vocation appelle dans cette voie, et auxquels il serait bon, à ce qu'il semble, de s'attacher à procurer pour cet effet tous les moyens nécessaires d'instruction et de travail.

Les études théologiques ont, par elles-mêmes d'abord, et aussi pour la bonne constitution des autres sciences, et en particulier de la philosophie et de l'histoire une importance depuis trop longtemps méconnue chez nous. Il serait inutile de chercher à dissimuler que les travaux techniques en ce genre se renfermaient, hier encore, presque

Digitized by Google

exclusivement dans la poursuite du but pratique et professionnel et revêtaient un caractère plutôt didactique et apologétique que spéculatif et scientifique. On se préoccupait également trop peu du bénéfice à tirer, pour la théologie, du progrès accompli par les autres sciences, ecclésiastiques ou profanes, et notamment de l'incontestable perfectionnement de la méthode qui s'applique aux sciences historiques. L'activité théologique en France consistait surtout depuis cent ans dans la production de manuels à l'usage des séminaires ou de cathéchismes supérieurs pour les fidèles. Mais on n'y voyait guère paraître des recherches et des discussions originales comme celles qui avaient illustré nos grandes écoles du moyen âge, et, au XVIIe siècle, honoré, devant l'Europe chrétienne, la science française dans la personne d'un Petau.

Or, d'heureux signes se manifestent à cet égard et, parmi eux, nous ne croyons pas nous méprendre — malgré notre peu de compétence — en appelant l'attention de nos lecteurs sur le très remarquable ouvrage du Père Th. de Régnon, de la Compagnie de Jésus : *Etudes de théologie positive sur la Sainte Trinité*, dont la première série : *Exposé du dogme*, a récemment vu le jour [1]. Ce n'est pas seulement à cause de sa valeur propre — dont nous serions assez mauvais juge — que cet ouvrage nous paraît significatif, c'est encore et surtout par le rapport que la méthode dont l'auteur déclare suivre et recommander les principes et les habitudes, a manifestement avec celle qui dirige à présent les sciences historiques. Elle est très bien résumée dans cette règle posée par lui-même à la fin de sa préface : « Pour étudier un docteur de l'Église, on doit d'abord se débarrasser de toute opinion préconçue, et assouplir son intelligence jusqu'à ce qu'elle parvienne à concevoir les choses comme les concevait ce docteur. » L'*Introduction*, destinée par le Père de Régnon à préparer chez ses lecteurs cette disposition d'esprit, est une étude *d'idéologie* et de *critériologie* dont, par une réciprocité de services qui est à noter, la méthode applicable à la critique historique nous paraît pouvoir tirer un réel profit, comme le Père de Smedt, dans l'exposé qu'il a fait de cette méthode, a su naguère mettre en usage et en application les recherches philosophiques de M. Ernest Naville. Nous signalerons en particulier à ce point de vue, les paragraphes de cette introduction intitulés : *Influence de l'imagination sur la formalité du concept*. — *Influence du tempérament*. — *Influence du langage*. — *Manière d'étudier un docteur*. — *Des diverses écoles scolastiques*, et les pages relatives à *l'objectivité* et à

[1] Librairie Victor Retaux et fils, in-8°.

Digitized by Google

la *subjectivité* de nos conceptions et aux opinions traditionnelles de corps ou d'écoles. Sur ce dernier point, nous l'avouons, nous souhaitons, peut-être un peu moins que l'éminent méthaphysicien, la réduction de ces opinions différentes à l'unité, quoi qu'il soit bon d'y toujours tendre. A cause de la faiblesse de l'esprit humain, c'est peut-être un bien plutôt qu'un mal, que certaines faces diverses de la vérité religieuse ou scientifique soit traditionnellement et comme héréditairement envisagées et mises en saillie dans telle ou telle école, dans telle ou telle congrégation ou corporation. Pourvu qu'elles ne dégénèrent pas en entêtement de mauvaise foi et en arguments sans valeur probante, les discussions, les luttes, les querelles intellectuelles ont bien leur utilité, sous le contrôle souverain et l'autorité modératrice dont, surtout en matière doctrinale et morale, Dieu a pourvu ses fidèles dans la personne du Vicaire infaillible de Jésus-Christ.

L'utilité des rapports de la science théologique avec la science historique, nettement attestée par la méthode même du P. de Régnon, a été affirmée et soutenue *ex professo*, il y a quelques années, par un autre religieux, d'un esprit également puissant et original, le R. P. Berthier, de l'ordre de Saint-Dominique, aujourd'hui recteur de l'université catholique de Fribourg. Dans un livre remarqué et apprécié des spécialistes : *Tractatus de locis theologicis* [1], l'éminent professeur a rangé formellement l'histoire parmi les sources d'où la théologie contemporaine peut et doit tirer des moyens d'information et de progrès, et il a consacré un chapitre entier à développer et à démontrer, dans toute la rigueur de l'argumentation scolastique, cette thèse si juste, et pourtant étrangère encore à beaucoup d'esprits, qui se complaisent peut-être un peu trop dans des habitudes routinières. Il l'a condensée en termes formels dans la *proposition* suivante : *Historia summæ utilitatis, imo et quandoque necessitatis theologo est*. Or l'histoire, telle que l'entend le P. Berthier, c'est la science historique, dans toute la rigueur et toute l'ampleur de la méthode critique et des recherches d'érudition, comme cela résulte du chapitre même dont nous parlons et de l'*Appendix* consa-

[1] Turin, Marietti, 1888, in-8°. — Si nous ne nous trompons, le P. Berthier prépare une nouvelle édition de cet ouvrage. Il a donné lui-même, d'autre part, un très bel exemple des applications possibles de la théologie aux sciences historiques, par son commentaire de Dante, d'après la doctrine et les écrits de saint Thomas d'Aquin. Ce commentaire, publié d'abord par notre éminent compatriote dans la revue italienne *Il Rosario*, est aujourd'hui un livre classique au delà des Alpes, même dans les écoles officielles.

Digitized by Google

cré à résumer, d'après les travaux antérieurs, notamment le traité du P. de Smedt, les principales règles de cette méthode.

L'Écriture sainte est, après la tradition divine, la principale source des études et de l'enseignement théologiques. Mais l'étude de l'Écriture est intimement liée avec la science historique. L'importance de l'exégèse, de tout temps immense, s'est manifestée plus clairement encore de nos jours, où les questions bibliques sont devenues l'un des champs de bataille de la foi chrétienne contre les sectes incrédules. Longtemps aussi il y a eu, à cet égard, parmi le clergé de France, un retard trop peu contestable. Mais aujourd'hui, Dieu merci ! se produit un réveil auquel la *Revue* s'honorera toujours d'avoir pu contribuer, en aidant à mettre en œuvre et en lumière le talent et le nom de l'éminent Sulpicien, qui en a été, de l'aveu de tous, l'un des principaux instigateurs. Par l'œuvre nouvelle qu'il vient d'entreprendre, le *Dictionnaire de la Bible*, dont il a été rendu compte dans notre dernière livraison, M. l'abbé Vigouroux répandra dans nombre d'esprits, sur cette science capitale, des notions exactes et des germes féconds de travaux futurs. Dans ce même champ d'études, l'ordre de Saint-Dominique a récemment joint un nouveau titre à tous ceux qu'il s'est acquis, depuis sept siècles, dans la culture et la défense de la vérité religieuse et scientifique ; nous voulons parler de la fondation, au couvent de Saint-Étienne de Jérusalem, d'une *École pratique d'études bibliques*, dont les professeurs viennent de créer à Paris, avec le concours de savants français et étrangers, parmi lesquels plusieurs Jésuites du plus haut mérite, un recueil trimestriel sur lequel on trouvera plus loin quelques renseignements techniques, et dont le succès parmi nous serait d'excellent augure.

Les Universités catholiques sont destinées à soutenir, à développer chaque jour davantage la restauration en France de la science chrétienne et, en particulier, des études sacrées. Chassées de la vieille Sorbonne, qui leur devait son lustre antique, ces belles études se sont réfugiées dans les jeunes et vigoureuses Facultés de théologie qui, à défaut des secours et des encouragements de l'État, — aux yeux de qui maintenant la théologie, pour mériter les faveurs du budget, doit être protestante ou libre penseuse,— ont l'inappréciable avantage de l'institution canonique par le saint-siège. Ces Facultés, nées à peine, commencent à donner les plus heureux fruits, soit par leur enseignement, soit par les travaux que suscitent les grades qu'elles confèrent. Nous rappellerons, parce que nous l'avons sous les yeux, à titre d'échantillon des recherches qu'elles provoquent et dont la science historique profitera certainement beaucoup, le livre sur Pierre

Digitized by Google

d'Ailly, l'un des principaux chefs de l'école *nominaliste* et l'un des personnages importants de l'Église de France au XIVe et au XVe siècle, qu'a présenté, il y a quelques années, à la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille, comme thèse latine de doctorat, M. l'abbé Louis Salembier [1]. Combien de travaux de ce genre sont encore à faire qui jetteraient de vives lumières sur l'histoire des idées et des systèmes, l'histoire de l'Église et l'histoire de France !

Les hautes études ecclésiastiques auront une heureuse influence sur l'enseignement des grands et des petits séminaires. Le clergé de notre temps, il n'y a plus guère moyen d'en douter, est appelé à une œuvre plus difficile, mais aussi plus méritoire que celle qu'il a, depuis le Concordat, si bien remplie. Il ne lui suffit plus d'être l'apôtre religieux et moral, le consolateur et l'ami des populations qu'il a mission de conserver ou de reconquérir à l'Évangile. Il faut qu'il soit encore pour elles un guide et un protecteur intellectuel, un maître dévoué, non seulement de catéchisme, mais de philosophie et d'histoire, toujours prêt à dissiper le mensonge et l'erreur, à rétablir en pleine lumière la vérité insultée ou méconnue par la haine ou par l'ignorance. « On veut faire de l'instituteur un curé, nous disait un de nos amis, qui a quelquefois des idées justes; eh bien, faisons du curé un instituteur. »

Les devoirs nouveaux du clergé à cet égard sont aussi, à différents degrés, selon les vocations et les situations diverses, ceux des chrétiens instruits ou qui seraient, s'ils le voulaient bien, en état de se donner une instruction solide. Pour la défense et la propagation de leur foi, ils ont besoin de la science. Ne craignons pas de le dire, les classes élevées ou aisées de la société française sont loin de faire sur ce sujet ce que comporteraient leur honneur et leur intérêt véritable. La torpeur intellectuelle où elles se complaisent est honteuse, malgré quelques exceptions aussi peu nombreuses qu'éclatantes. Ce reproche doit être adressé en particulier aux jeunes gens, même pieux. Nous nous associons hautement aux mercuriales pleines de sens et de courage que ne perd aucune occasion de faire entendre aux familles catholiques, pour secouer cette apathie, le vaillant prélat qui dirige avec tant d'élévation et de largeur d'esprit l'Institut catholique de Paris. Nous nous associons en particulier à ses regrets et à ses désirs par rapport au recrutement des Universités chrétiennes et à l'objet par trop uniquement pratique que les étudiants de nos Facultés — officielles ou libres — poursuivent durant le cours de ces études supérieures, d'où ils devraient sortir non seulement licenciés, agrégés ou

[1] Lille, Lefort, in-8°.

Digitized by Google

docteurs, avocats ou médecins, mais en état de comprendre, de goûter, de faire comprendre et goûter autour d'eux les hautes lumières et les sublimes jouissances acquises et conquises dans la recherche du vrai et du beau.

S'il en était ainsi, du moins parmi les croyants, quel renouvellement en France, quelle restauration et de l'esprit chrétien et de l'esprit français ! Les Œuvres de science catholique et de charité intellectuelle prendraient un essor qui raviraient de joie leurs fondateurs, dont les efforts sont si souvent demeurés stériles, pour qui si souvent les résultats sont demeurés sensiblement en deçà des espérances. Ceux qui ont vu le succès couronner leurs peines, comme les vaillants initiateurs et organisateurs du Congrès scientifique international des catholiques, verraient ce succès redoubler. La Société bibliographique pourrait remplir le vaste programme qu'elle s'était tracé et dont, à cause du malheur des temps et de la mollesse des hommes, plusieurs articles sont demeurés en souffrance. Elle lutte du moins pour maintenir, pour affirmer, pour étendre, en dépit de tous les obstacles, son action au profit de la foi et de la science. Le succès du Congrès provincial tenu par elle à Caen l'an dernier s'est renouvellé, à Lyon, où une seconde assemblée de même nature vient de se tenir sous la présidence d'honneur de Son Em. le cardinal-archevêque. « Sans toucher en rien à la politique, il s'agit, dans ces congrès, de déterminer, d'une façon plus intense et plus pratique, un double courant : 1° dans le sens de l'*étude*, en en facilitant les moyens, en provoquant des travaux sur tel ou tel point d'histoire locale, de statistique, etc., en incitant tous ceux qui ont des loisirs à accomplir cette loi du travail que Dieu impose à toute créature humaine ; 2° dans le sens de la *propagande*, par la vulgarisation de la science, le développement de la saine littérature, la diffusion de bons journaux, la création de bibliothèques populaires fixes ou circulantes, les dons aux bibliothèques chrétiennes, aux œuvres ouvrières, aux écoles libres, enfin la distribution gratuite d'écrits de propagande. » C'est à cette tâche que la Société bibliographique se consacre depuis vingt-quatre ans. Le devoir de tous les hommes de bien est de la seconder, de s'associer à elle, de travailler de concert avec elle, chacun dans sa sphère et dans la mesure de ses forces. Le bien ne triomphera en France que par l'énergie de la volonté chrétienne, soutenue par la foi et par la charité, et éclairée par la science.

Digitized by Google

II

La séance publique annuelle des cinq académies a eu lieu le 26 octobre dernier, et a été signalée notamment par un discours de M. le vicomte Melchior de Vogüé sur les *Mémoires* si intéressants du général de Marbot.

La séance publique de l'Académie des inscriptions et belles lettres, tenue le 6 novembre, a été remplie par un discours de M. Wallon, secrétaire perpétuel, sur Alexandre-Charles Germain, l'éminent érudit dont on regrette la perte récente, et par la lecture du mémoire de M. Le Blant sur les moyens secrets de défier la torture, dont nous avons eu déjà occasion de parler à nos lecteurs.

Dans la séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a eu lieu le 27 novembre, le secrétaire perpétuel, M. Jules Simon, a rendu hommage à notre regretté collaborateur M. Fustel de Coulanges, dont il avait été le maître à l'École normale et dont il a retracé et apprécié la vie et les travaux. M. Fustel de Coulanges, qui professait fort peu d'estime pour les mérites de Michelet, aurait certainement été offensé de la comparaison que l'orateur a faite de lui au brillant écrivain.

A l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 4 septembre, M. Hamy a communiqué, sous le titre de : *Un naufrage en 1332*, des documents pour servir à l'histoire des marques commerciales au XIVe siècle ; la rareté des renseignements sur le commerce maritime du moyen âge, accroît l'intérêt des documents découverts par M. Hamy, relatifs au naufrage d'une nef de Santander sur la côte d'Oye (Pas-de-Calais), et qui nous fournissent plusieurs des marques employées alors pour les marchandises de prix.

Le 18 septembre, M. d'Arbois de Jubainville a attiré l'attention de ses confrères sur un texte irlandais du VIIe siècle donnant la formule du serment de Connor, roi d'Ulster, dans une circonstance solennelle. Il croit y retrouver une formule usitée chez les Grecs dès le IVe siècle avant Jésus-Christ.

Les mimes d'Hérodas, découverts récemment dans un papyrus du Musée britannique, et sur lesquels M. Théodore Reinach appelle l'attention de l'Académie, n'ont point de valeur poétique, mais offrent un certain intérêt pour l'histoire de la langue et des mœurs.

Le 26 septembre, M. Hamy a lu une note de M. Devéria sur des stèles trouvées dans la Mongolie septentrionale et couvertes d'une écriture que l'on n'avait pu déchiffrer et qu'on avait appelée tchou-

Digitized by Google

do-runique ; la découverte d'une inscription bilingue fait penser à M. Devéria que cette écriture était employée par les Turcs Toukiné au début du VIIIe siècle.

La lecture d'un mémoire de M. Paul Viollet sur la *Question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet* a occupé les deux séances du 2 et du 9 octobre. Le savant académicien établit que la couronne était alors tout ensemble héréditaire et élective et que la naissance manquant à Hugues, son élection rencontra quelques résistances, qui persistèrent après même qu'elle fut un fait accompli ; il rappelle que le mariage de Louis VII et de son fils avec des descendantes de Charlemagne fut accueilli comme une légitimation, et remarquée par les chroniqueurs, comme un retour de la couronne à la maison carolingienne (*regnum in ipso redactum ad progeniem Caroli magni*). Enfin, encore au XIIIe siècle, le duc de Basse Lorraine se donnait comme le seul héritier légitime du trône de France, à titre de descendant du grand empereur d'Occident.

Le 16 octobre, M. l'abbé Duchesne a réduit à néant les soupçons émis par M. Mommsen contre l'authenticité du concile de Turin. L'érudit allemand s'étonnait de voir une assemblée italienne se mêler aux querelles de l'épiscopat gallo-romain. Le savant français a montré que vers l'an 400, à l'époque du concile, le clergé de Gaule reconnaissait une grande autorité à l'évêque de Milan et à son concile ; il conclut qu'il n'y a pas lieu d'écarter les témoignages traditionnels relatifs au concile de Turin. — A la même séance, M. Joret a établi, contre l'opinion émise par quelques écrivains, que la rose a été connue et cultivée dans tout le moyen âge.

Le 23 octobre, M. Schlumberger a entretenu l'Académie d'une monnaie inédite de l'empereur iconoclaste Théodore, frappée, croit-il, vers 832 ; et M. Amélineau du texte d'Hérodote relatif aux sept bouches du Nil, texte où il pense qu'il faut lire Tanitique au lieu de Saïtique, et dont il identifie la branche Sebennytique avec la Photmitique de Ptolémée.

Le 30 octobre, M. Schlumberger a mis sous les yeux de ses collègues un fragment du crâne de saint Akindynos, martyrisé sous Dioclétien en même temps que saint Georges. La précieuse relique, conservée d'abord dans l'église des saints Côme et Damien à Constantinople, en fut enlevée au temps des croisades et transportée à l'abbaye de Rosières dans le Jura. Elle avait disparu durant la tourmente révolutionnaire, et c'est tout récemment que des fouilles la firent retrouver à M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin. La plaque d'argent, fixée sur le fragment, et qui représente le saint martyr, donne à la relique un caractère certain d'authenticité. — Nous signalerons en-

Digitized by Google

core, dans la même séance, l'étude où M. Paul Fabre a parlé d'un manuscrit de Ricobaldo de Ferrare, qui permet d'établir la date de naissance de ce chroniqueur et la liste de ses œuvres.

L'Académie des sciences morales et politiques a entendu le 29 août la lecture d'un mémoire où M. Germain Bapst représente le théâtre comme étant au XVIe siècle l'expression de l'opinion publique, comme une sorte de presse militante et active, qui exerça sur les esprits une grande influence.

La séance du 12 septembre a été occupée par la lecture d'une intéressante étude de M. Albert Desjardins sur l'ancienne législation commerciale de l'Espagne. L'éminent académicien a passé tour à tour en revue le *Forum judicum* ou *Fuero juzgo*, les *costumes de Valencia*, rédigées en 1250 par Jacques Ier d'Aragon, le vaste recueil des *Partidas* où Alphonse X le Sage résumait en 1266 les principes des divers droits public, canonique et romain et les usages du commerce, le *Consulat de la mer* du XIVe siècle, la *Nueva recopilacion* de 1567 et tous les recueils locaux, enfin les efforts tentés au XIXe siècle depuis Ferdinand VII jusqu'à la rédaction du code de 1885.

Nous avons signalé à nos lecteurs les prix décernés cette année par les diverses Académies de l'Institut de France à des ouvrages historiques.

Il nous reste à noter deux sujets mis au concours pour 1894 par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Le prix ordinaire sera donné au meilleur ouvrage sur l'Histoire de la domination byzantine en Afrique, l'Egypte exceptée; le prix Bordin sera décerné à une étude sur la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la presqu'île de Sinaï jusqu'à l'époque de la conquête arabe.

La Société scientifique de la Haute Lusace met au concours pour 1893 une étude sur la vie et l'influence littéraire de Barth. Scultetus. (Délai pour la remise des manuscrits : 31 janvier 1893.) La valeur du prix est de 375 francs.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a décerné des prix aux ouvrages suivants : *l'Armée russe dans la guerre de sept ans*, par M. le général Maslovski; *Commencement de la réaction catholique et décadence de la réforme protestante en Pologne*, par M. Lubovitch; *l'Organisation des impôts directs en Moscovie depuis la période des troubles jusqu'à celle des réformes*, par M. Lappo Danilowski; *La Hongrie et le monde slave au XIIe siècle*, par M. Const. Grot; *Les Villes de la Moscovie au XVIe siècle*, par M. Tchermouline; *Les Juifs des provinces sud-ouest pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle*, par Tschistovitch.

L'université de Moscou a mis au concours pour 1893 une *Histoire*

Digitized by Google

de Russie adaptée aux besoins des provinces nord-ouest de l'empire. Le prix sera de mille roubles, et le délai pour la remise des ouvrages est fixé au 7 octobre 1892.

La Société d'histoire contemporaine a sous presse et va prochainement distribuer à ses membres son premier volume. Il comprend une correspondance des marquises de Raigecourt et de Bombelles, entre elles et plusieurs membres de leur famille, correspondance fort intéressante notamment pour l'histoire de l'émigration. L'introduction sera due à la plume savante et habile de M. Maxime de la Rocheterie, dont l'ouvrage sur Marie-Antoinette a obtenu un si légitime succès. Des notes éclairciront le texte, qui sera suivi d'une table alphabétique des noms de lieux et de personnes. Ce volume ne sera pas mis dans le commerce, et les membres de la société auront seuls l'avantage de le posséder.

La Société historique de Vexin vient de mettre sous presse le *Livre des Métiers de Gisors*, dont les notes et l'introduction sont dues à M. Louis Passy.

La commission d'histoire de Munich compte distribuer dans le présent exercice le vingt-deuxième volume des *Chroniques des villes d'Allemagne ;* ce volume renferme la *Chronique augsbourgeoise* d'Hector Mülich (1448-1487), avec les continuations de Demer, Walther et Rem. L'*Histoire des sciences médicales* du docteur Hirsch sera achevée au printemps. Les *Rapports de la nonciature d'Allemagne* sont imprimés avec tant d'activité que l'on espère en mettre en vente les deux premiers volumes avant Pâques. Annonçons aussi que la Commission a décidé d'entreprendre deux nouvelles publications : un recueil d'actes pour servir à l'histoire bavaroise à l'époque de la réforme ; et la correspondance des humanistes allemands des XVe et XVIe siècles.

La commission d'histoire de la province de Saxe a sous presse le premier volume du *Cartulaire de Magdebourg*, préparé par Mgr Hertel ; des *Extraits du journal de voyage du suisse Landolt*, en 1782 ; sans nous arrêter aux autres travaux en préparation, nous noterons seulement le projet d'un cartulaire de l'évêché de Naumbourg et d'un cartulaire de Juterbogk.

A l'occasion du troisième centenaire de Jean Amos Comenius, il s'est fondé une société pour propager la connaissance de la vie et des œuvres du célèbre auteur de la *Janua Linguarum* et de ses coreligionnaires. L'on sait le rôle qu'il joua, parmi les Frères Moraves, dans les discussions religieuses de l'époque et l'influence qu'il exerça dans toute l'Europe par ses méthodes d'instruction. L'objet de la nouvelle société — qui publiera une revue dont les fascicules paraîtront d'abord de trois à six fois par an, selon les ressources dont elle dispo-

Digitized by Google

sera, — sera de rassembler et d'éditer toutes les œuvres et toutes les lettres de Coménius, de ses précurseurs et de ses coreligionnaires; aussi bien que tous les ouvrages et documents relatifs à sa vie, aux objets auxquels il l'a consacrée et aux questions connexes.

Nous regrettions récemment que les Facultés catholiques n'eussent pas toutes un organe scientifique à leur disposition. Nous sommes heureux d'annoncer que celles d'Angers viennent de combler cette lacune en ce qui les concerne. Deux numéros déjà ont paru de la *Revue des facultés catholiques d'Angers*. (Angers, Lachèse et Dolbeau, 8 francs par an ; 10 francs pour l'étranger.) La *Revue*, qui paraîtra tous les deux mois, ne contient encore aucun article historique ; et la place faite à l'histoire ne semble pas devoir être considérable.

La *Revue biblique* intéresse plus directement nos études. Publiée sous la direction de MM. les professeurs de l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, s'étant assuré la collaboration de savants éminents parmi lesquels nous noterons les PP. Didon, Ollivier et Scheil, des Frères-Prêcheurs ; les PP. Corluy, Cornely, Van Kasteren et Knabenbauer, de la Compagnie de Jésus ; MM. les abbés Batiffol, Le Camus, Graffin, Fillion et Vigouroux, la *Revue* a pour objet de tenir au courant des récentes découvertes le public catholique de France. Elle paraîtra tous les trois mois. (Paris, Lethielleux, 12 francs par an, 15 francs pour l'étranger.)

Nous nous féliciterons également de la création d'une *Revue catholique de Normandie*. (Evreux, impr. de l'Eure, 8 francs par an.) C'est à la suite du congrès provincial de la Société bibliographique tenu à Caen l'an dernier que l'initiative en a été prise. L'objet des fondateurs de la *Revue* est « de défendre et de justifier leur foi, sur le terrain historique, par l'exposition sincère des faits et la publication des documents. »

M. Filippo Orlando, bien connu par la publication du *Giornale di erudizione* qui joue en Italie le même rôle qu'en France l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, nous annonce une nouvelle entreprise. Les *Carteggi italiani inediti orari, antichi e moderni* méritent d'être mentionnés ici ; car les correspondances sont parmi les sources qui offrent à l'historien les renseignements les plus abondants. Les *Carteggi* se publieront par séries de six volumes de 160 pages à 2 francs l'un. Chaque série sera terminée par un volume de tables. Des notes abondantes éclairciront les obscurités du texte.

Il se trouve en Allemagne des gens qui appliquent à l'enseignement de l'histoire une méthode assez singulière, qu'ils appellent la méthode régressive. Au lieu de suivre dans cette étude le cours des siècles,

Digitized by Google

ils le remontent ; ils commencent donc par retracer les faits contemporains, puis ceux qui les précèdent jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'antiquité. Nous ne parlerions pas à nos lecteurs de cette étonnante méthode, qui semble une simple plaisanterie, et qui, en France, sombrerait dans le ridicule, si elle n'était pas prise au sérieux par delà la frontière : on l'emploie dans des écoles de cadets, à Berlin ; elle a dirigé la rédaction d'un manuel au moins *(Lehr-und Lesebuch der Geschichte von der Gegenvart bis auf Karl den Grossen für die unteren Classen höherer Lehranstalten)* ; elle a trouvé de chauds partisans à la conférence scolaire de Berlin ; et les revues les plus estimées, comme la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, se donnent la peine de la discuter gravement.

Le Songe véritable, pamphlet politique d'un Parisien du XVe *siècle*, publié par notre collaborateur M.H. Moranvillé (Paris 1891. Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*), est un document sans valeur littéraire, mais d'un intérêt historique très notable pour l'époque à laquelle il se rapporte, c'est-à-dire pour la première moitié du règne de l'infortuné Charles VI. La date en est fixée par l'éditeur à l'année 1406. On y trouve de très curieux jugements, écho de l'opinion parisienne d'alors, sur la Reine, sur les princes et sur un bon nombre de personnages politiques. M. Moranvillé a encore beaucoup accru l'intérêt de ce texte par les notices qu'il y a jointes sur chacune des personnes qui y sont nommées. Ces notices ont été rédigées par lui d'après les pièces originales et contemporaines conservées aux archives nationales. Elles seront de la plus grande utilité aux travailleurs qui s'occupent de cette époque. L'ensemble de cette publication fait beaucoup d'honneur au jeune érudit, qui a déjà rendu à notre histoire des services justement appréciés des hommes compétents.

L'on consultera avec fruit la dissertation doctorale de M. Arthur Richter : *Erasmus-Studien* (Dresde, imp. de J. Pässler, in-8° de 64-XXIV p.) L'auteur y dresse avec soin la chronologie des événements de la vie du célèbre érudit et des lettres qu'il écrivit et reçut jusqu'en 1509. Quelques documents non encore signalés relèvent l'intérêt de cette publication, notamment une importante lettre de Jac. Fabri à Erasme, du 9 juillet 1503, qui contient l'éloge de Rodolphe Agricola. Deux appendices l'un sur la date de naissance d'Erasme, que M. Richter fixe au 28 octobre 1466, le deuxième sur les langues que possédait Erasme, complètent cette importante dissertation.

M. Louis Baragnon prépare une nouvelle édition des *Mémoires* de Jacob de Rossel, baron d'Aigaliers, qui joua un rôle dans les affaires cévenoles en 1704 et qui fut sur le point de réussir dans une tenta-

Digitized by Google

tive de pacification. Une édition en avait déjà été publiée en 1866 par M. Frosterus ; mais la rareté et l'incorrection de ce texte rendaient utile une nouvelle publication de ce document précieux pour l'histoire des camisards. Avant de donner au public les Mémoires, M. Baragnon lui communique l'introduction dont il les fera précéder sous la forme d'une notice sur *le Baron d'Aigaliers, recherches et documents*. (Nîmes, imp. de Gervais Bedot, in-8° de 50 p.)Dans cette notice, M. Baragnon passe légèrement sur les événements racontés au long dans les Mémoires et n'insiste que sur ceux pour lesquels ses recherches dans les archives et les bibliothèques lui ont permis de trouver de nouveaux renseignements.

Un savant russe, M. Georges Afanassiev, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de France au siècle dernier, et qui a notamment publié deux ouvrages, en russe, sur le ministère de Turgot, et un autre, en français, sur le pacte de famine, nous donne aujourd'hui un *Tableau des mesures pour les grains qui étaient en usage en France au* XVIII*e siècle*. (Odessa, imp. du journal *Odessky Wiestnik*, in-8° de 16 p.) Ce petit tableau, dressé avec soin, où l'on trouve dans l'ordre alphabétique la valeur en livres de Paris des diverses mesures employées pour le froment et le seigle dans les différentes provinces, sera d'un utile secours aux érudits.

Dans deux brochures intitulées, l'une : *Un decreto sbagliato, non corrispondendo Colonna di Maremma al sito di Vetulonia* (Massa Marittima, tip. G. Pallini, in-8° de 41 p.) et l'autre : *Vetulonia non fu a Colonna di Maremma* (Roma, tip. cooperativa operaia, in-8° de 80 p.), M. Carlo Dotto De Dauli, ancien député au parlement italien s'efforce, non sans succès, de détruire l'opinion soutenue en dernier lieu par M. Isidore Falchi, et à laquelle un décret a donné l'approbation officielle, d'après laquelle l'antique cité étrusque de Vetulonia serait située sur l'emplacement actuel de Colonna, près de Castiglione della Pescaia. Le fouilles faites en cet endroit, et la découverte notamment de monnaies frappées au coin de Vetulonia, donnaient à cette opinion quelque corps. M. Dotto De Dauli fait assez bien sentir que ce corps est bien léger pour ne pas dire vain. Il montre que ces découvertes n'auraient de valeur que corroborées par l'observation topographique ; et il s'attache à établir que l'étude des lieux donne tort à l'opinion qu'il combat.

Dans un opuscule intitulé : *Une page inédite de la chronique des élections à l'Académie française* (Librairie Techener, in-8° de 10 p.), M. Émile Du Boys a publié le récit par l'abbé Eusèbe Renaudot des incidents relatifs à l'élection d'un académicien en remplacement de l'abbé Paul Tallemant, décédé le 30 juillet 1712.

Toujours attentif à ce qui concerne Jeanne d'Arc et sa famille,

Digitized by Google

M. Boucher de Molandon a publié, d'après des actes notariés qui lui ont été communiqués par M. Doinel, une notice sur *un oncle de Jeanne d'Arc, depuis quatre siècles oublié, Mangin (de Vouthon) frère d'Isabelle, mère de la Pucelle, sa résidence à Saint-Denis-en-Val près d'Orléans* (Orléans, Herluison, broch. in-8° de 19 p.) — Nous signalerons également l'intéressante étude de M. l'abbé Cochard : *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* (Herluison, broch. in-8° de 61 p.)

M. Maurice Prou vient de compléter son très utile *Manuel de paléographie* par un *Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle (manuscrits latins et français) accompagnés de transcriptions*. (Librairie Alphonse Picard, album de 12 planches.)

Dans l'opuscule intitulé : *Une peinture historique de Jean Foucquet. Le roi Louis XI tenant un chapitre de l'ordre de Saint-Michel* (Paris, A. Lévy, in-4° de 22 pages), notre collaborateur M. Paul Durrieu s'est attaché, par des rapprochements ingénieux, à identifier les personnages représentés dans une miniature servant de frontispice au manuscrit 19,819 du fond français à la Bibliothèque nationale, et qui est, selon lui, l'œuvre de Jean Fouquet. Cette curieuse peinture nous offrirait les portraits authentiques du roi Louis XI, de Charles de France, duc de Guyenne, son frère ; d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin ; de Guy Bernard ; de Jean Robertet ; du héraut d'armes Jean Montjoie ; de Jean Bourré ; de Louis de Laval, seigneur de Châtillon ; de Jean II, duc de Bourbon ; de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon ; et aussi, mais M. Durrieu présente cette attribution comme plus douteuse, du connétable de Saint-Pol.

La numismatique est l'une des plus importantes parmi les sciences auxiliaires de l'histoire. Elle est aussi l'une des plus cultivées par les travailleurs et même par les amateurs dans nos provinces. Il est d'autant plus à souhaiter qu'elle le soit selon des renseignements exacts et selon une méthode véritablement scientifique. A ce titre, nous croyons utile de signaler et de recommander à nos lecteurs le *Nouveau manuel de numismatique ancienne* de notre éminent collaborateur M. Anatole de Barthélemy (librairie Roret, in-12), et l'ouvrage qui y fait suite : *Numismatique du moyen âge et moderne* par M. Adrien Blanchet, attaché au département des médailles à la Bibliothèque nationale (2 tomes en 3 vol. in-12). Cet ouvrage remplace, avec l'assentiment de M. de Barthélemy, l'ancien *Manuel de numismatique moderne* publié en 1851. Ces deux manuels sont complétés par deux atlas, comprenant l'un douze, et l'autre quatorze planches. — Par la même occasion, nous signalerons le récent et intéressant mémoire de M. Blanchet, intitulé : *Les Gaulois et les Ger*

Digitized by Google

mains sur les monnaies romaines. (Bruxelles, imprimerie J. Goemare, broch. in-8° de 30 p. et une planche.)

L'histoire littéraire touche de trop près à l'histoire proprement dite, pour que nous ne nous sentions pas autorisés à signaler et à recommander à nos lecteurs dans cette *chronique* la très savante et très intéressante *Histoire de la littérature grecque*, dont MM. Alfred et Maurice Croiset ont déjà publié trois volumes. Le dernier, qui a tout récemment vu le jour (librairie Ernest Thorin, in-8°), est consacré à la *période attique (tragédie — comédie — genres secondaires).* Les deux précédents volumes avaient pour sujet, le premier : *Homère — La poésie cyclique — Hésiode ;* le second : *le Lyrisme — les premiers prosateurs — Hérodote.* — Nous faisons des vœux pour l'achèvement le plus prompt possible de ce bel ouvrage, le seul, à vrai dire, que nous puissions opposer avec une juste fierté aux livres allemands d'Otfried Müller, de Bernhardy, de Th. Bergk ; aux livres anglais de Donaldson, de Mure et de Mahaffy. Son succès nous consolerait un peu de la décadence manifeste, dans l'enseignement secondaire, des humanités grecques et latines, et contribuerait peut-être à soutenir du moins et à fortifier le savoir des maîtres.

Sous ce titre : *Les Poésies d'un Florentin à la cour de France au XVIe siècle (Bartolomeo Delbene)*, M. Camille Couderc a publié une intéressante notice d'après un manuscrit de la bibliothèque du Mans, qui n'avait encore fait l'objet d'aucun examen sérieux. M. Couderc y a reconnu « le manuscrit, en partie original, des œuvres d'un poète qui a vécu à la cour de France et entretenu des relations avec les plus grands personnages de son temps. Plusieurs des pièces qui s'y trouvent sont adressées à Henri III, à Catherine de Médicis, à Diane de France, à Ronsard, à Desportes, à Tasse, à Louise de Lorraine, à Marguerite de France et à Philibert-Emmanuel de Savoie. » La valeur en est d'ailleurs plutôt historique que littéraire. (Turin, librairie Ermanno Loescher, broch. in-8° de 45 p.)

Un ouvrage du Père Schober sur la dernière édition du *Bréviaire romain* a donné occasion à notre savant collaborateur M. le chanoine Ulysse Chevalier d'exposer, dans l'*Université catholique*, l'histoire de ce bréviaire et les corrections qui devraient y être apportées. Cet article fort curieux a été tiré à part sous ce titre : *le Bréviaire romain et sa dernière édition type.* (Lyon, E. Vitte, in-8° de 20 p.) On y verra notamment avec intérêt le relevé d'attributions fausses dans les sermons et homélies des saints Pères. Mais est-il bien exact de dire que dans la rédaction actuelle la préoccupation du style nuise à l'esprit de piété ? Est-il bien sûr que ce soit un vain amour du beau langage qui ait déterminé les éditeurs du *Bréviaire romain* à modifier

Digitized by Google

le texte de certaines hymnes ? Nous n'en sommes pas convaincus. Nous rappellerons, à ce propos, le passage où Adrien de Valois dit qu'il voudrait voir retrancher, « comme renfermant un sens qui n'est pas tout à fait honnête, » une des strophes précisément dont M. le chanoine Chevalier regrette la modification *(Vergente mundi vespere)*.

M. Tamizey de Laroque ajoute un nouveau livre de raison à la liste déjà longue (et si soigneusement dressée par lui) des documents de ce genre mis en lumière de nos jours. Il s'agit ici du *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc*, de 1522 à 1675(Paris, Alph. Picard, gr. in-8° de 47 p.), qui lui a été communiqué par les descendants de cette famille. Il présente une curieuse particularité : à travers les mentions de faits relatifs à l'histoire domestique ou aux annales locales, on trouve une série de chants historiques qui sont reproduits à la suite du livre de raison.

Le tome VI et dernier de l'*Histoire de Charles VII* de M. le marquis de Beaucourt vient d'être publié (librairie Alphonse Picard, in-8°) L'auteur y reprend et y achève, à partir du chapitre III, le livre VI intitulé : *Charles VII pendant ses dernières années*. Voici les sujets qui sont successivement étudiés dans ce volume: Chapitre III. La Cour en 1454 et 1455. L'expédition contre le comte d'Armagnac. IV. La conspiration du duc d'Alençon (1455-1456). V. La fuite du dauphin (1454-1456). VI. Intervention du duc de Bourgogne dans l'affaire du dauphin. VII. Menaces de ruptures avec le duc de Bourgogne. VIII. Relations avec la Castille et avec l'Écosse. Suite des négociations avec le duc de Bourgogne (1454-1457). IX. L'affaire du Luxembourg (1455-1458). X. Le procès du duc d'Alençon (1456-1458). XI. Politique de Charles VII en Allemagne. La grande ambassade du duc de Bourgogne (1458-1459). XII. Politique de Charles VII en Italie. L'occupation de Gênes. Le congrès de Mantoue. XIII. Politique de Charles VII en Angleterre. Suite des démêlés avec le duc de Bourgogne (1458-1459). XIV. Rupture imminente entre Charles VII et Philippe le Bon (1460). XV. Charles VII et Philippe le Bon sous les armes (1461). XVI. L'administration de 1454 à 1461. XVII. Charles VII protecteur des lettres et des arts. XVIII. Derniers moments de Charles VII. — Le texte est suivi de trois notes supplémentaires, dont on remarquera la troisième intitulée : *Causes de la mort de Charles VII* et due à un praticien éminent, le docteur Notta, et de trente et un documents inédits publiés en pièces justificatives. Le volume est terminé par une ample table alphabétique des matières contenues dans l'ouvrage entier.

Digitized by Google

Nous avons reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Alcibiade e la mutilazione delle erme. Contributo alla storia della democrazia ateniese*, par Giovanni Oberziner (Genova, Donatti, gr.in-8°) ; *Saint Pierre, son apostolat, son pontificat, son épiscopat, histoire, traditions et légendes*, par l'abbé Henriot (Desclée, de Brouwer, à Lille, gr. in-8° carré) ; *Die französische Politik Papst Leos IX*, von W. Bröcking (Goschen, à Stuttgart, in-8°) ; *La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires, dans le pays Eduen*, par J.-G. Bulliot et Féliz Thiollier (Autun, Dejussieu ; Paris, A. Picard, gr. in-8°) ; *Les Évêques et les archevêques de France, depuis* 1682 *jusqu'à* 1801, par le P. A. Jean (Picard à Paris, Fleury et Dangin à Mamers, in-8°) ; *Der Augustinermönch Johannes Hoffmeister*, von N. Paulus (Herder, à Freiburg im Breisgau, petit in-8°) ; *Jesuiten-Fabeln, ein Beitrag zur Culturgeschichte*, von B. Duhr (Herder, à Freiburg im Breisgau (2 vol. in-18) ; *Pombal, sein charakter und seine Politik*, von B. Duhr (Herder, à Freiburg im Breisgau, in-8°) ; *Coup d'œil sur les Thaumaturges et les Médiums du XIXe siècle*, par U.-N. Badaud (Dentu à Paris, Trembley à Genève, in-18) ; *Proverbes et Maximes du droit germanique*, par A. Chaisemartin (Larou et Forcel, in-8°) ; *Le Recueil général des inscriptions (Corpus inscriptionum latinarum), et l'Épigraphie latine depuis cinquante ans*, par J.-P. Waltzing (Charles Peeters, à Louvain) ; *Claudia Varenilla*, récit du temps gallo-romain, par L. de la Marsonnière (Lecène et Oudin, in-18) ; *Entretiens sur l'histoire du moyen âge*, par Jules Zeller, deuxième partie (Perrin) in-12) ; *L'Art militaire dans la première moitié du XVe siècle. Jeanne d'Arc tacticien et stratégiste*, t. VI, par P. Marin (Baudouin, in-18) ; *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, par A. de Boilisle (Hachette, in-8°) ; *La France sous Louis XV*, par H. Carré (Librairie des imprimeries réunies, May et Motteroz, in-8°. carré) ; *Les Guerres sous Louis XV*, par le comte Pajol, t. VII (Firmin-Didot, in-8°) ; *Vie de Mirabeau*, par A. Mézières (in-16, Hachette) ; *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, 1789-1802, par E. Allain (Firmin-Didot, in-8°) ; *Le Gouvernement dans la démocratie*, par E. de Laveleye (Alcan, 2 vol. in-8°) ; *L'Avenir de l'Europe envisagé au double point de vue de la politique de sentiment et de la politique d'intérêt*, par C. E. Vigouroux (Félix Alcan, in-18) ; *Juifs et antisémites en Europe*, par Serendat de Belzim (Tobra, in-18) ; *L'Université de Pont-à-Mousson*, 1572-1768, par l'abbé E. Martin (Berger-Levrault, in-8°) ; *L'Ancien Collège d'Harcourt et le Lycée Saint-Louis*, par H.-L. Bouquet (Delalain, in-8°) ; *L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*, par l'abbé C. Urseau (A. Picard, in-18) ; *Les Origines de Notre-Dame-de-Charité, ou son histoire depuis sa fondation jusqu'à*

Digitized by Google

la Révolution, par le P. J.-M. Ory (Delhomme et Briguet, in-8°) ; *Les Monologues de Napoléon Ier* (Baudouin, in-18) ; *Cent ans de représentation bretonne. Galerie de tous les députés envoyés par la Bretagne aux diverses législatures qui se sont succédées depuis 1789 jusqu'à nos jours*, dressée par René Kerviler, 2e série : l'assemblée législative, 1791-1792 (Perrin, in-8°) ; *Portraits du vieux temps*, par E. Fage (Ollendorff, in-18) ; *Que deviendront les colonies françaises dans l'éventualité d'un conflit franco-russe avec la triple alliance ?* par J. Popowski (Baudouin, in-18) ; *Histoire du règne de Marie Stuart*, t. Ier, par M. Phillippson (Bouillon, in-8°) : *Les Deux Révolutions d'Angleterre*, par E. Sayous (May et Motteroz ; Librairie des Imprimeries réunies, in-8° carré) ; *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco, depuis le XVe siècle*, recueillis et publiés par Gustave Saige, t. III (Monaco, in-4°) ; *Réponse au Mémoire de la jeunesse roumaine de Bucharest*, par le Dr G. Meldován, traduite du hongrois par A. de Bertha (Közmüvelödés, Kolozsvar, in-8°) ; *Skice lito-windyjske. II. Theoryja Nazwisk na Awa*, sar E. Boguslawski Krokók, Nakladem, in-8°) ; *La Vie et les Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, par H. Beaudoin (Lamulle et Poisson, 2 vol. in-8°).

Nous avons reçu également les brochures suivantes, que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs : *Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint René, évêque de Reims, apôtre des Francs*, par M. Henri Jadart (Reims, F. Michaud, in-8° de 45 p.) ; *The communes of Lombardy from the VI to the X century ; an investigation of the causes which led to the development of municipal unity among the Lombard Communes*, par William Klapp Williams, Ph. D., Newburry Librâry, Chicago (Baltimore, Johns Hopkins Press, in-8° de 86 p.) ; *Les conseillers pensionnaires de la ville de Saint-Omer, avec la description de leurs sceaux et de leurs armoiries* (1317-1784), par M. Pagart d'Hermansart (Saint-Omer, imp. d'Homont, in-8° de 58 p.) ; *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, liqueur angevin au temps de Henri IV*, par André Joubert (Angers, Germain et Grassin, gr. in-8° de 47 p.) ; *Un conventionnel Choletais ; Michel-Louis Talot, adjudant-général* (1755-1828), par H. Baquenier Desormeaux (Angers, Germain et Grassin, gr. in-8° de 98 p.) ; *Souvenirs et vestiges de l'Ordre de Malte existant encore à Paris*, par Léon de la Brière, chevalier de Malte (Evreux, imprimerie de l'Eure, gr. in-8° de 43 p.) ; *Le village de Saint-Momelin (Artois et Flandre), 640-1789. Notice historique*, par Joseph du Teil (Paris, Alph. Picard, gr. in-8° de 134 p.).

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Avant d'étudier les œuvres poétiques d'Ausone, M. C. Jullian a cru devoir raconter sa vie et faire le tableau de la situation politique et matérielle des Gaules à la fin du IVe siècle [1]. Ausone, né en 310, appartenait à une famille exclusivement gauloise : son père était Aquitain et sa mère descendait d'une noble famille Éduenne. Son grand père maternel, forcé de s'exiler à Bordeaux, s'y livrait à l'astrologie ; son père était médecin. Ausone étudia d'abord à l'université de Bordeaux, puis à Toulouse sous son oncle Arborius, homme remarquable qui fut le précepteur du fils de Constantin et dont l'enseignement eut sur Ausone la plus heureuse influence. Son éducation terminée, le jeune homme revint à Bordeaux où on lui confia une chaire de grammaire d'abord, d'éloquence ensuite. Il y resta plus de trente ans, et sa vie semblait devoir se terminer dans cette médiocrité, lorsque, en 369, Valentinien l'appela pour faire l'éducation de son fils Gratien, qui, sept ans plus tard, lui succéda à l'empire. Celui-ci, imitant Marc-Aurèle, nomma d'abord son vieux maître questeur, puis préfet du prétoire, d'abord en Italie et Afrique, ensuite en Gaule, et enfin consul en 379. Ausone se retira l'année suivante à Bordeaux et y vécut encore dix ans ; c'est pendant ce temps qu'il composa la plus grande partie de ses poésies.

— M. Emile Gebhart, en écrivant son étude sur le chroniqueur Raoul Glaber [2], a-t-il bien compris ce qu'il appelle « l'état d'âme d'un moine de l'an mil ? » Il semble, dit-il, que Raoul Glaber ait vécu « au fond de quelque crypte de cathédrale romane, à la lueur d'une lampe sépulcrale, n'entendant que cris de détresse et que sanglots, l'œil fixé sur un cortège de figures mélancoliques et terribles. » Voilà certes un tableau saisissant, s'il était exact. Malheureusement il est exagéré. Glaber, dans sa chronique, nous a raconté des événements terribles : la peste et la famine semant la mort dans toute l'Europe, des hérésies se levant de toutes parts, la simonie, l'assassinat, les

[1] *Revue historique*, novembre-décembre.
[2] *Revue des Deux-Mondes*; 1er octobre

Digitized by Google

mœurs honteuses de l'Orient rongeant comme une lèpre l'Eglise entière et souillant même le trône de saint Pierre. Mais de ce qu'il raconte ces choses terribles, faut-il dire que son état d'âme habituel a été « l'inquiétude désordonnée du sentiment religieux, » et que sa maladie n'est pas un cas isolé, mais une épidémie qui atteint tous ses contemporains ? C'est aller bien loin, et nous ne croyons pas que les événements aient sur l'esprit des peuples, pris en masse, une influence aussi profonde et aussi durable. En somme, quoique M. Gebhart proclame en commençant que la légende de l'an mil a vécu, il la renouvelle, sans s'en douter peut-être, sous une autre forme, non moins fausse, à notre avis, que celle admise jusqu'à ces derniers temps.

— Jusqu'à présent, en attribuant à Honoré Bonnet, l'auteur de l'*Arbre des batailles*, le titre de prieur de Salon, on avait placé ce prieuré au chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône qui porte ce nom. Cependant, comme il semblait qu'aucun prieuré bénédictin n'avait jamais existé dans cette ville, M. Noël Valois, qui a déjà publié un travail sur un ouvrage d'Honoré Bonnet, soupçonnait une erreur sous cette attribution. Un rôle de suppliques qu'il a retrouvé récemment aux archives du Vatican lui a fourni la solution du problème [1]. Le Salon d'Honoré Bonnet était au diocèse d'Embrun et porte actuellement le nom de Selonnet, par suite d'un fait qui s'est produit assez souvent dans le sud de la France : « la formation d'un diminutif par suite d'une comparaison établie entre deux localités de même nom et d'inégale importance ; » c'est ainsi qu'il y a Avignonet, Barcelonnette, Saint-Paulet.

— Après la révolte des Maillotins, Charles VI, ou plutôt ses oncles, avaient, par l'ordonnance du 27 janvier 1383, supprimé les libertés municipales de Paris et la charge de prévôt des marchands, et attribué ces fonctions au prévôt de Paris. Mais, en 1389, lorsque le gouvernement des Marmousets remplaça celui des ducs, un semblant de satisfaction fut donné aux Parisiens : on ne leur rendit pas leur prévôt des marchands, mais on nomma un garde de la prévôté, fonctionnaire désigné par le roi sans doute, mais qui avait certaines attributions de voirie et d'entretien des monuments qu'on détacha des fonctions confiées en 1383 au prévôt de Paris. M. Mancest-Battiffol a exposé, dans un très bon travail, les fonctions de ce personnage [2], en se servant des ordonnances et des données des historiens ; car la perte des archives de l'hôtel de ville rend fort compliquée l'étude des problèmes que soulève l'histoire municipale de

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e livr. de 1891.
[2] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e livr. de 1891.

Digitized by Google

Paris. Ces fonctions étaient, il est vrai, bien précaires ; le garde de la prévôté était absolument dans la main du roi ; et cependant les Parisiens le regardaient comme leur chef et l'héritier de leurs anciens prévôts des marchands.

— M. A. Spont, dont nous avons déjà fait connaître les travaux sur les finances et les impôts du Languedoc au xve siècle, a continué ses études par un article très travaillé et très précis sur la gabelle du sel au Languedoc à la même époque [1]. Il nous apprend d'abord que le mot gabelle, au xve siècle, n'a pas encore pris le sens d'impôt sur le sel ; c'est un terme vague qui désigne, tantôt les aides ou contributions indirectes, tantôt les péages. Il faut donc dire la gabelle du sel. Les greniers de Languedoc se divisent en greniers de terre, qui fournissent le Languedoc et le Rouergue, et en greniers du Rhône, qui fournissent le Velay, le Vivarais, le Forez, le Beaujolais, le Lyonnais, le Mâconnais, le Comtat-Venaissin, le Dauphiné, la Savoie et la Bresse. L'organisation de ces deux espèces de greniers n'est point très différente, et M. Spont entre à ce sujet dans des détails qu'il serait trop long de rapporter. Quant au rendement des greniers, il est difficile d'apprécier exactement ce qu'ils rapportaient au roi, car ses bénéfices étaient diminués par de nombreux dons, et les documents qui nous restent ne permettent pas d'évaluer le rendement en nature.

— A propos des critiques et rectifications qui avaient été faites par M. Dognon à son travail sur la taille en Languedoc, M. Spont a répondu en en reconnaissant le bien-fondé et en donnant quelques indications complémentaires qui ne sont pas inutiles [2]. Il affirme à nouveau que le Languedoc payait environ le dixième de la taille de tout le royaume, et cette proportion est toujours assez sensiblement la même pour que l'on puisse conclure à l'existence d'une sorte de tableau de répartition de la taille entre les généralités du royaume.

— Après sa tentative d'assassinat sur le connétable de Clisson en 1392, Pierre de Craon s'était réfugié auprès du duc de Bretagne ; mais, voyant que ce prince n'était point disposé à le protéger, il le quitta pour s'en aller en Espagne. Malheureusement, la reine d'Aragon, Yolande de Bar, cousine de Charles VI, le fit arrêter, et il resta plusieurs mois prisonnier à Barcelone, d'où il réussit néamoins à s'échapper après la démence de Charles VI. M. H. Courteault a retrouvé aux archives d'Aragon un certain nombre de documents relatifs à cet épisode de la vie de Pierre de Craon, et il les a utilisés pour éclaircir ce point obscur de sa biographie [3].

[1] *Annales du Midi*, octobre.
[2] *Annales du Midi*, octobre.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e livr. de 1891.

Digitized by Google

— Au milieu du XVIe siècle, lorsque les Pays-Bas se révoltèrent contre le joug de l'Espagne et que les princes d'Orange profitèrent des progrès de la Réforme pour se mettre à la tête des Huguenots, renverser la domination des Espagnols catholiques et se tailler dans ce pays une souveraineté indépendante, une grande part du succès appartint à ces hardis pirates des côtes de Hollande et de Zélande qu'on appela les Gueux de mer. L'amiral Jurien de la Gravière a commencé l'histoire de ces flottilles de corsaires qui portèrent de si rudes coups aux Espagnols et contribuèrent tant à l'indépendance des Provinces-Unies [1]. Mais son travail promet d'être long; car, bien qu'il ait déjà publié deux articles, il n'en est encore qu'aux préliminaires et n'a point abordé l'histoire des gueux de mer. Ces préliminaires, d'ailleurs, ne manquent point d'intérêt : outre celui qui s'attache aux faits eux-mêmes, l'amiral a intercalé dans son récit les passages les plus curieux d'une chronique rimée contemporaine des événements, et de nombreux fragments de chansons populaires peu connues de nos jours et qui eurent à cette époque une vogue extraordinaire.

— Parmi les littérateurs de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, Antoine de Montchrétien tient une place importante. Sa vie fut des plus mouvementées et on en connaît peu les détails, à tel point que, malgré sa participation active aux guerres de religion, on ignore s'il était protestant ou catholique. Au point de vue littéraire, ses tragédies sont plutôt des poèmes que des drames ; l'action scénique y manque, et elles n'étaient faites que pour être lues ou récitées. Montchrétien est surtout un élégiaque ; chez lui, toutes les situations tragiques tournent naturellement en élégies ardentes ou molles. Le lyrisme et la sensibilité s'épanouissent dans ses vers ; mais la force et la grandeur leur manquent. Montchrétien n'était point seulement un poète ; c'était en même temps un prosateur distingué, et son traité d'économie politique est une œuvre charmante qu'on peut lire avec plaisir et où l'on ne trouve point l'aridité habituelle aux ouvrages de ce genre. M. Lanson a fait de ce petit livre un éloge qui semble mérité [2].

— *Une séduction au XVIIIe siècle,* tel est le titre donné par M. Frédéric Delacroix à l'intéressant récit qu'il a fait de l'interminable procès intenté par M. de Monnier, premier président de la chambre (et non cour) des comptes de Dôle à Jacques-Marie Lebœuf de Valadon, jeune mousquetaire de vingt et un ans, qui avait séduit

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre et 1er novembre.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre.

Digitized by Google

sa fille [1]. M. Delacroix, grâce à ses fonctions de conseiller à la cour de Besançon, a pu débrouiller le chaos des procédures à travers lesquelles le premier président promena pendant de longues années l'infortuné mousquetaire. Son récit n'est, bien entendu, qu'un résumé des incidents innombrables de ce procès célèbre, et cependant il est à peu près impossible de donner de ce résumé un aperçu complet sans dépasser les limites d'un bref compte rendu. Contentons-nous de dire que les amateurs des choses judiciaires de l'ancien régime, les curieux qui voudront connaître l'inépuisable arsenal de la procédure au XVIIIe siècle, liront avec intérêt le récit de M. Delacroix.

— Le goût de la comédie de salon fut un des traits distinctifs du XVIIIe siècle. Cette passion, préparée par les ballets où figurait parfois le roi lui-même, envahit bientôt toute la société de Paris et se répandit sur la province. A la fin du règne de Louis XIV, ce fut surtout dans la petite cour de Sceaux que brillèrent les représentations d'amateurs, où figurait la duchesse du Maine en personne. M. Victor Du Bled a esquissé un tableau rapide de ce théâtre princier [2], que tous les grands seigneurs du temps venaient applaudir. Mme de Pompadour, lorsqu'elle devint favorite en titre, ne trouva rien de plus propre que la comédie de salon à amuser son royal amant et la cour devint une succursale des théâtres de Paris. Marie-Antoinette, devenue reine, arracha au faible Louis XVI la permission de monter elle-même sur les planches du théâtre de Trianon. Elle y joua de singuliers rôles, peu faits pour une reine, et les gazetiers et pamphlétaires surent bien en profiter. M. Victor du Bled ne s'est pas contenté de mettre en scène ces trois comédiennes de la cour. Dans une autre étude [3], il a montré ce qu'étaient les théâtres du comte de Clermont et du duc d'Orléans, où les plaisanteries graveleuses et la bouffonnerie ordurière se rencontraient avec la niaiserie du style et la pauvreté des sujets.

— Il n'est plus permis maintenant de traiter de fable la légende des Pygmées, que tous les écrivains de l'antiquité, sauf Strabon, ont admise et qui a été reproduite si fréquemment sur les monuments figurés grecs et romains. Les grands voyageurs contemporains qui ont parcouru l'Afrique ont, en effet, retrouvé dans les régions équatoriales de nombreuses tribus de petits nègres de quatre pieds de haut, qui présentent les signes distinctifs principaux donnés aux pygmées par la légende antique. M. Paul Monceaux vient de publier à cette occasion une curieuse étude sur l'origine et les développements

1 *Nouvelle Revue*, 15 août, 1er et 15 septembre.
2 *Revue des Deux-Mondes*, 15 août.
3 *Ibidem*, 1er septembre.

Digitized by Google

des traditions gréco-romaines sur les pygmées [1]. Les Égyptiens les connaissaient dès une très haute antiquité, puisque Mariette a retrouvé sur un monument funéraire la représentation d'un de ces petits hommes, avec le mot *Akka*, qui est encore le nom d'une nombreuse tribu de nains de la haute vallée du Nil. D'Égypte, la légende est venue en Grèce, en Phénicie, en Italie, et s'est perpétuée, grâce surtout à l'amusant épisode des combats de pygmées contre des grues, épisode qui a un fond de vérité, puisque, encore actuellement, les nains africains ont fort à faire pour défendre les plantations contre les grands oiseaux voyageurs.

— La cour de cassation a rendu, dans le courant de cette année, un arrêt qui déboute de leurs instances les nombreux prétendants à la succession en déshérence de Jean Thierry, mort à Venise en 1657, en laissant une fortune de plus de cinquante millions. Nous n'avons point à nous occuper de cette affaire au point de vue juridique, mais seulement à indiquer un travail curieux, publié par M. Thierry-Mieg dans la *Revue d'Alsace* [2] et contenant l'historique détaillée de cette fameuse succession et les textes in-extenso des pièces qui y sont relatives. M. Thierry-Mieg se propose de donner en outre des tableaux généalogiques qui établiront la descendance jusqu'à nos jours des collatéraux de Jean Thierry.

— M. A. Brette a publié, dans *La Révolution française* [3] un intéressant et consciencieux travail sur la légende et l'histoire du serment du jeu de paume et de ses signataires. Il est incroyable combien d'erreurs de tout genre se sont accumulées autour de cet événement célèbre et avec quel manque de soin les listes gravées récemment sur les murs du Jeu de paume restauré ont été établies. M. Brette signale toutes ces allégations trompeuses et, armé du texte original du serment conservé aux Archives nationales et des documents contemporains, il en montre clairement la fausseté. Son réquisitoire s'applique également au fameux tableau de David. M. Brette critique à juste titre l'attitude de Martin d'Auch, qui seul signa opposant; il prouve que le chartreux et le prêtre, placés par le peintre au premier plan, ne se sont pas trouvés au Jeu de paume le 20 juin. En somme, son article est très instructif et mérite d'être lu attentivement. Dans la même Revue [4], l'épisode du départ de Mesdames Victoire et Adelaïde, tantes de Louis XVI, au commencement de 1791, et de

[1] *Revue historique*, septembre-octobre.
[2] Juillet à septembre.
[3] Livr. de mai et de juin.
[4] Livr. de mai et de juillet.

Digitized by Google

leur arrestation par la municipalité d'Arnay-le-Duc, a été l'objet d'une notice intéressante de M. H. Babled.

— Parmi les membres du clergé français qui, au moment de la Révolution, quittèrent le sol de la patrie pour se réfugier à l'étranger, il y a deux catégories bien distinctes : les émigrés et les expulsés. Aux premiers appartenaient surtout les membres du haut clergé, évêques et abbés, qui, appartenant presque tous à l'aristocratie, suivirent le mouvement qui poussa la noblesse à l'émigration. Les seconds au contraire furent ceux qui furent forcés de quitter la France en vertu du décret du 26 août 1792 ordonnant à tous les ecclésiastiques qui refuseraient de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé de sortir du royaume dans la quinzaine. C'est ce qui explique le nombre considérable de desservants de campagne qui allèrent chercher un refuge à l'étranger. Beaucoup d'entre eux se rendirent en Espagne, et M. Geoffroy de Grandmaison a raconté la triste histoire de leur séjour dans ce pays [1]. Le clergé espagnol, on ne le sait pas assez, fut admirable de charité et de dévouement, et l'on peut dire que grâce à lui aucun des milliers de prêtres qui demandèrent un asile à ce royaume ne tomba dans le dénuement et la misère. S'il n'y avait eu les tracasseries de Godoï et du gouvernement espagnol, leur sort eut été relativement heureux. Le travail de M. de Grandmaison fait connaître beaucoup de détails intéressants et complètement inconnus. Une autre étude sur le même sujet vient d'être publiée par le P. Delbrel dans les *Études religieuses* [2]. Nous en parlerons dans notre prochaine *Revue*.

— M. F.-A. Aulard a continué son étude sur le culte de la Raison [3], en indiquant les principales productions littéraires auxquelles il a donné naissance : hymnes, catéchismes, offices, commandements, prières, maximes, etc. Il constate que l'établissement de cette religion fut l'effet d'un mouvement déiste, et non pas matérialiste, et que, du côté des lettrés, il fut pédant et stérile, tandis que, quand le peuple s'en mêla, il fut joyeux et superficiel. Mais cette étude n'aurait point été complète, si M. Aulard n'avait aussi fait l'histoire du culte de l'Être suprême. Il a consacré quatre articles à cet essai de religion que Robespierre voulut fonder [4]. A son avis, la tentative du dictateur eut un but surtout politique : il voulut se débarrasser des Hébertistes d'abord, et ensuite montrer aux puissances étrangères

[1] *Correspondant*, 10 et 25 septembre.
[2] *Études religieuses*, septembre, octobre, novembre.
[3] *Révolution française*, juin.
[4] *Ibidem*, juillet à octobre.

Digitized by Google

que le gouvernement français n'était point athée. On sait combien peu de temps dura ce nouveau culte et comment il disparut de lui-même presque aussitôt après sa naissance.

— M. Camille Rousset va avoir l'heureuse fortune de publier prochainement les *Souvenirs* du maréchal Macdonald, pieusement conservés depuis cinquante ans par ses descendants; mais auparavant, il a voulu, d'après ces *Souvenirs*, résumer la vie ou plutôt la carrière militaire du maréchal, en les émaillant d'anecdotes tirées de ces Mémoires mêmes [1]. La lecture de ce rapide exposé est fort intéressante et fait connaître comme un loyal soldat, un esprit sincère et un honnête homme, en même temps que comme un habile homme de guerre, ce maréchal de France dont le rôle semble un peu effacé au milieu des grandes figures de l'épopée impériale dans laquelle cependant il joua un rôle important. Les *Souvenirs* de Macdonald tiendront certainement ce qu'ils promettent dans la rapide analyse de M. Rousset ; les trop courts extraits et les curieuses anecdotes qui sont cités en sont le sûr garant.

— M. Ch. Benoît a retrouvé, dans les papiers de famille de M. Journel, un récit du naufrage du Saint-Géran, qui forme le dernier épisode du *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre. Il a pu ainsi établir [2], ainsi que le dit Bernardin dans sa préface, que le roman de *Paul et Virginie* a un fonds historique certain et que l'auteur a seulement brodé des détails charmants sur un canevas réel. Celle que M. Bernardin de Saint-Pierre appelle Virginie se nommait Mlle Caillou (son prénom est inconnu), et sa mère, qui s'était remariée, s'appelait Mme Mallet. Quant à Paul, c'est, dans la réalité, un jeune officier du Saint-Géran qui, pendant les cinq ou six mois de voyage s'était épris de la jeune fille. Pourquoi M. Benoit, dans son article, très intéressant, a-t-il fait cette mauvaise pointe d'esprit de dire, à propos de ce nom de Caillou, qu'il était prédestiné au naufrage.

— Parmi les travaux relatifs à l'archéologie, il faut mentionner au premier rang une importante étude de M. Lechat sur les sculptures en tuf de l'acropole d'Athènes [3], et les leçons professées au collège de France par M. d'Arbois de Jubainville sur les noms d'hommes gaulois se terminant par la syllabe *rix*, et cités par César dans ses commentaires sur la guerre des Gaules [4].— Dans la *Revue de l'art chrétien*[5], M. Gustave Gruyer a donné une bonne notice descriptive de la cathé-

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 octobre.
[2] *Annales de l'Est*, octobre.
[3] *Revue Archéologique*, mai-octobre.
[4] *Ibidem*, juillet-octobre.
[5] Livr. 4 de 1891.

Digitized by Google

drale de Ferrare, bâtie au commencement du XIIe siècle aux frais de Guillaume Adelardi, et M. le docteur Mordtmann a continué son *Esquisse historique de Constantinople* [1], à laquelle il a joint un plan à grande échelle de Constantinople au moyen âge, avec le relevé des constructions encore existantes qui remontent à cette époque.

— L'étymologie, jusqu'à présent admise par tout le monde, du nom de Montereau-fault-Yonne est *Monasteriolum ubi fallit Icona*, où l'Yonne tombe [dans la Seine]. M. Henri Stein a prouvé que cette étymologie était fausse [2]. En effet, tous les textes anciens disent *in furco* ou *fulco Yone*, en *fourc* ou *au foulc d'Yonne*. Ce nom ne veut donc pas dire « où l'Yonne tombe, » mais « en la fourche de l'Yonne. » La forme moderne fault a été inventée par des copistes ignorants et l'étymologie *fallit* n'est venue que bien plus tard.

— La *Revue poitevine et saintongeaise* [3] contient un certain nombre de bons travaux qu'il ne faut point négliger. Ce sont en première ligne les deux notices de M. Bélisaire Ledain sur le séjour de Jeanne d'Arc à Poitiers, en 1429, et sur les châteaux féodaux du Poitou appartenant aux XIe, XIIe et XIIIe siècles ; puis l'étude de l'abbé Duchesne et de M. J. Berthelé sur l'origine des diocèses de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême ; les notes du même M. Berthelé sur quelques croix de cimetière du département des Deux-Sèvres, et enfin, celles de M. A. de la Bouralière sur l'imprimerie à Thouars avant la Révolution.

— Nous devons signaler encore l'étude de M. Charles Godard sur la *Municipalité de Gray du XVe au XVIIIe siècle* [4] ; — les notes de M. Benoît d'Entrevaux sur l'ancienne église de Saint-Thomas de Privas et sur ses curés [5] ; — la description par M. Paul de Fontenilles d'une plaque d'ivoire représentant le crucifiement et diverses scènes de la Passion et appartenant à la cathédrale de Narbonne [6] ; l'auteur l'attribue au Xe siècle ; d'après sa description, elle semblerait plutôt être du XIIe ou XIIIe siècle ; — le travail dans lequel M. l'abbé Morillot étudie la transformation en Bourgogne, aux premiers temps du christianisme, des monuments païens en monuments chrétiens [7] ; — les notes de M. Léonce Couture sur la réédition du bréviaire de Lescar, en 1541, et sur la liturgie de la province ecclé-

[1] *Revue de l'art chrétien*, livr. 3 et 4 de 1891.
[2] *Annales du Gâtinais*, 4e trimestre de 1890.
[3] Livr. de mars, mai, juillet et novembre.
[4] *Annales franc-comtoises*, septembre-octobre.
[5] *Bulletin du diocèse de Valence*, septembre-octobre.
[6] *Bulletin de la Société de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre, 1891.
[7] *Bulletin du diocèse de Dijon*, juillet-octobre.

Digitized by Google

siastique d'Auch à cette époque [1] ; — la description des peintures murales du château de Poncé et une notice historique sur la paroisse du même nom, commencées, par M. l'abbé E. Toublet [2] ; — les intéressants documents sur le transport des cendres de Pie VI de Valence à Rome en 1801, publiés par M. l'abbé Rance-Bourrey [3] ; — les coutumes et franchises de Beaulieu (Corrèze), publiées par M. A. Hugues, archiviste du département [4] ; — la notice historique sur le bourg de Larressingle en Condomois, donnée par M. Joseph Gardère [5] ; — l'étude de M. V. Leblond sur Bossuet et l'abbaye de Rebais [6], dans laquelle on trouve le récit, d'abord des instances de Bossuet pour obtenir l'abbaye de Rebais, et ensuite d'un long procès qu'il fut obligé de soutenir contre les moines (ceux-ci se prétendaient indépendants de l'évêque, d'après les anciens privilèges du monastère ; mais le Parlement donna gain de cause à Bossuet) ; — les arguments péremptoires par lesquels M. J.-F. Bladé démontre la fausseté de la charte d'Alaon, qu'on prétendait conservée aux archives de la Seo d'Urgel et qui n'y existe pas [7] ; — l'histoire succincte du protestantisme à Pontorson, par M. l'abbé Paris-Jallobert [8] (la nouvelle religion avait été introduite dans ce pays par Gabriel de Montgommery, le meurtrier d'Henri II) ; — les notes sur les comptes et la chronique de la ville de Condrieu pour les années comprises entre 1505 et 1649, publiées par M. Joseph Denais [9] ; — la très bonne étude de critique historique que M. Louis Baragnon a consacrée aux sources de l'histoire des Camisards conservées aux archives du ministère de la guerre [10] ; — enfin la notice historique que M. l'abbé Périés a consacrée au collège du Mans, à Paris, fondé en 1519 par le testament de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et de Thérouanne [11].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Gascogne*, novembre.
[2] *Revue du Maine*, 5e livraison.
[3] *Bulletin du diocèse de Valence*, novembre-décembre.
[4] *Bulletin de la Société des lettres de la Corrèze*, 2e livr. de 1891.
[5] *Revue de Gascogne*, juillet-août.
[6] *Revue de Champagne et de Brie*, septembre.
[7] *Revue de l'Agenais*, juillet-août.
[8] *Revue historique de l'Ouest*, septembre.
[9] *Revue du Lyonnais*, mai, juin, septembre, octobre.
[10] *Revue du Midi*, septembre.
[11] *Revue du Maine*, 4e et 5e livraisons de 1891.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Péninsule sinaïtique, par M. Georges BÉNÉDITTE, ancien membre de la Mission archéologique française du Caire, attaché au département des antiquités égyptiennes du Louvre. Paris, Hachette, 1891, in-12 de 58 pages à 2 col. (Extrait du *Guide-Joanne, Syrie-Palestine*), avec une carte.

M. G. Bénéditte a reçu de l'Institut de France la mission de relever toutes les inscriptions antiques du Sinaï. Il s'est acquitté de sa mission avec succès, et, en même temps, il a très bien étudié le pays. Sa description est très exacte et fort intéressante ; les renseignements qu'il donne sont instructifs et complets. Nous devons lui reprocher cependant de nier l'authenticité du Pentateuque, en prétendant, p. 119 *J*, que les données bibliques sur le Sinaï « ne sont pas contemporaines des faits rapportés » dans l'Exode. L'auteur est aussi dans le faux lorsqu'il abandonne la tradition, pour suivre M. Renan, et place la montagne de la Loi au mont Lerbal, au lieu de la placer à la montagne de Moïse, au massif où se trouve le couvent de Sainte-Catherine. Les pèlerins qui vont visiter le Sinaï ne sont pas, en général, des adeptes de M. Renan, et ils seront surpris de lire dans leur *Guide Joanne* des phrases comme celle-ci, p. 719 *N* : « La montagne la plus digne d'être opposée au gebel Mouçah et de perpétuer le désaccord entre la tradition et la critique est, à coup sûr, le Serbâl. Sa masse abrupte de granit, sa crête fulgurante dominant de très haut tous les sommets voisins, s'aperçoivent à plusieurs jours de distance.... Nul doute que cette montagne n'ait été, dans l'imagination des anciennes tribus sémites, peuplée d'Elohim terribles qui se manifestaient par des échos sonores, d'épaisses vapeurs dérobant ses cimes, des orages d'une extrême violence, enfin cette instabilité d'aspects qui en tout pays a donné naissance à tant de mythes. Voir l'admirable chapitre XIV de l'*Histoire d'Israël* de M. Renan. » — De tout cela, on n'a pas d'autres preuves que l'affirmation sans preuves : *nul doute*, et l'*admirable* chapitre de M. Renan. Ce procédé ne saurait s'appeler de la « critique ». — La carte du Sinaï est excellente ; il est seulement regrettable que l'orthographe des noms de lieux ne soit pas toujours d'accord avec celle du texte.

L. M.

—

Annales ecclésiastiques, pour faire suite à *l'Histoire universelle de l'Église catholique*, par dom CHAMARD. Paris, Gonna, 1891, fasc. 1, in-4° de 160 p.

L'*Histoire universelle de l'Église catholique*, l'œuvre si originale de

Digitized by Google

l'abbé Rohrbacher, ne s'étendait, on le sait, que jusqu'en 1846. M. Chantrel la continua sous forme d'annales jusqu'en 1869, mais, depuis lors, bien des événements importants ont eu lieu, qu'il importait de consigner à l'usage des défenseurs de l'Église, et aussi pour l'édification et l'instruction de ses enfants. Dom Chamard, prieur des Bénédictins de Saint-Maur, s'est chargé de poursuivre le travail entrepris par l'historien catholique. Pour les vingt années 1869-1889, cinq volumes in-4°, de cinq fascicules, comptant à peu près 800 pages chacun, paraîtront successivement. C'est du premier fascicule qué nous nous occupons aujourd'hui. Nous y retrouvons la trace des graves préoccupations du prochain concile, et les généreuses revendications en faveur des droits de l'Église qui s'accusèrent tout particulièrement en France. Grands et tristes souvenirs, luttes du libéralisme et du parti catholique, préludes de l'année fatale, voilà ce qui renaît dans ces pages sobrement écrites, mais pleines de profonds enseignements, dont nous avons à faire notre profit.

G. P.

—

Papst Gregor IX, von Dr Joseph Felten, Friburg en Brisgau, Herder, 1886, in-8° de 408 p.

A plusieurs reprises déjà, les protestants d'Allemagne ont rendu hommage à l'activité que leurs compatriotes catholiques déploient depuis plusieurs années dans l'étude de l'histoire. Et certes l'éloge est aussi précieux que mérité. A côté des maîtres qui s'appellent Héfelé, Hergenroether, Janssen, Pastor, nous voyons surgir une quantité remarquable de jeunes talents pleins d'avenir et qui font honneur à la science chrétienne.

Le livre du Dr Felten mérite d'être signalé comme un des fruits de cette louable activité. Son histoire de Grégoire IX nous raconte une des pages les plus remplies de l'histoire du moyen âge. Grégoire IX est ce souverain pontife énergique et austère qui, succédant au doux Honorius III, étonna le monde par la vigueur de sa vieillesse et lui inspira l'allure de son ferme et hardi génie. Pendant un pontificat de quatorze années, il soutint contre Fréderic II une lutte toujours renaissante, il l'excommunia deux fois, il devint son arbitre vis-à-vis des communes lombardes, il créa l'inquisition, il donna une puissante impulsion aux croisades et aux missions étrangères, et il couronna sa carrière par la convocation d'un concile œcuménique que la mort l'empêcha de voir s'ouvrir ; on devine l'intérêt que présente un pareil sujet.

M. Felten n'a pas voulu écrire l'histoire du temps de Grégoire IX, mais seulement celle de son règne. Son livre est conçu à la manière des *Jahrbücher für deutsche Geschichte* : il est avant tout un annaliste consciencieux, qui s'attache à reproduire les faits dans leur succession chronologique, avec une minutieuse exactitude et une extrême précision de détails.

Nous n'avons pas à critiquer ici ce procédé familier à l'érudition germanique, mais à noter que M. Felten l'a appliqué avec toutes les qualités d'érudition, de clarté et d'impartialité qu'il comporte. Son livre, très nourri et touchant à une multitude de faits, constitue une excellente contribu-

Digitized by Google

tion à l'histoire de la première moitié du XIIIe siècle. Il est fâcheux qu'appelé à une chaire de théologie à l'université de Bonn, l'auteur ait fait depuis lors ses adieux à l'histoire du moyen âge pour se consacrer entièrement, si je suis bien informé, à l'exégèse : les médiévistes le verront à regret sortir de leurs rangs. Il semblait d'ailleurs appelé à donner bientôt un complément à son livre, car l'accumulation rapide des matériaux historiques à notre époque est particulièrement sensible ici.

Depuis la publication de M. Felten, en effet, M. Auvroy nous a donné une édition scientifique du registre de Grégoire IX ; M. J. Marx, une étude critique sur le *Vita Gregorii IX* (Berlin, 1889), et M. l'abbé Kirsch dix-neuf bulles inédites du même pontife, qui manquent dans le recueil de M. Auvroy, et qui sont relatives au schisme de Liège en 1208. Il serait à souhaiter que, pour empêcher le livre de vieillir avant l'heure, l'éditeur fît grouper le résultat de tous ses travaux dans un appendice.

GODEFROID KURTH.

—

Histoire de l'Europe, et en particulier de la France, de 395 à 1270, rédigée conformément aux programmes officiels pour la classe de troisième, par C. BÉMONT et G. MONOD. Avec 63 gravures, 6 cartes dans le texte et 5 cartes coloriées hors texte. Paris, F. Alcan, 1891, in-12 de XII-588 p. (*Cours d'histoire publié sous la direction de M. G. Monod.*)

Nous avons enfin un manuel d'histoire rédigé par un jeune érudit, très au courant des derniers travaux historiques et habitué à remonter aux sources. Nous sommes heureux de constater que l'enseignement de l'École des chartes, dont M. Bémont a su tirer le meilleur parti, pourra désormais, grâce à l'un de ses anciens élèves, pénétrer dans nos lycées et dans nos autres établissements d'instruction, afin d'y supplanter à tout jamais ces compilations, le plus souvent remplies d'erreurs chronologiques et de théories fausses, qui occupent la place depuis si longtemps. M. Félix Aubert a fait dans la *Revue*, en 1885, (t. XXXVIII, p. 564-585), le procès de ces cours d'histoire, rédigés d'après des travaux de seconde main et sans valeur ; en se reportant à cet article, nos lecteurs se rendront facilement compte du chemin qui a été parcouru.

L'*Histoire de l'Europe et en particulier de la France, de 395 à 1270*, a été composée sur un plan excellent, dans lequel une large place a été réservée aux anciennes institutions, si peu ou si mal connues jusqu'à ce jour. Elle a été rédigée spécialement pour les élèves de troisième, mais les indications bibliographiques, données dans l'introduction et en tête de chaque chapitre (sources, ouvrages à consulter, ouvrages à lire), en font un manuel auquel on pourra fort utilement recourir, même pour la licence et l'agrégation d'histoire. A vrai dire, il nous semble bien difficile qu'un élève de troisième, qui ne saurait accorder à l'histoire qu'un temps restreint, puisse profiter de toutes ces indications ; le professeur devra donc faire un choix. Comme livre de lecture, nous recommanderons volontiers, outre les *Lectures historiques* de M. Charles-Victor Langlois, l'*Histoire de France* de M. Edmond Demolin, laquelle renferme beaucoup de

Digitized by Google

citations et de traductions de sources originales. La meilleure manière de donner une idée exacte d'une époque consiste à laisser la parole aux contemporains eux-mêmes ; mais ce procédé, excellent dans un cours un peu détaillé, ne saurait être appliqué à un manuel, dans lequel la concision devient une nécessité.

M. Bémont connaît bien les travaux de MM. L. Delisle, Viollet, Fustel de Coulanges, Longnon, Zeller, Monod, J. Loth, L. Duchesne, Lavisse, J. Havet, Luchaire, Molinier, Rambaud, Waitz, Prou, Langlois, Pfister et de tant d'autres, qui ont souvent renouvelé la science historique. La loi salique est maintenant mieux expliquée. M. Bémont n'affirme plus, comme beaucoup de ses prédécesseurs, que Clovis reçut les insignes du consulat et qu'il vainquit les Alamans à Tolbiac ; on a fini par reconnaître que cette victoire avait dû être remportée sur le cours moyen du Rhin, dans l'Alsace ou le pays de Bade actuel.

Les circonstances qui favorisèrent l'élévation au trône de Hugues Capet sont bien indiquées. De prétendus mots historiques, tels que ceux qui avaient été attribués à Hugues Capet et au comte de Périgord (« Qui t'a fait comte ? » — « Qui t'a fait roi ? ») ont enfin disparu. M. Bémont a bien peint la situation lamentable de la France à la fin du xe siècle, tout en réduisant à de justes proportions les fameuses terreurs de l'an mil.

Beaucoup d'autres erreurs trop répandues ont été corrigées. De plus, on voit bien que M. Bémont fait sans cesse de louables efforts pour rester absolument impartial ; il s'abstient parfois de formuler des conclusions sur des questions fort complexes, au sujet desquelles les avis demeurent partagés. Cependant, nous aurions désiré, en pareil cas, une plus grande réserve encore. Ainsi, tous ceux qui ont lu l'ouvrage de D. Pitra n'admettront pas que saint Léger, évêque d'Autun, fut « un pur barbare, avide de pouvoir et sanguinaire » (*Histoire de l'Europe*, p. 102). Aujourd'hui, comme d'ailleurs au xiiie siècle, il y a sur la croisade contre les Albigeois une grande diversité d'opinions, et M. Bémont laisse trop percer son antipathie pour le pape Innocent III et Simon de Montfort. Sans doute, comme l'a écrit C. Schmidt dans son *Histoire et Doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (I, 189), « pour combattre ces doctrines avec succès, et pour exercer en général une influence salutaire sur l'état des esprits dans le Midi, il aurait fallu que le clergé de ces contrées inspirât un respect et une confiance dont malheureusement la plupart de ses membres n'étaient plus dignes... Le pape, ainsi que les synodes provinciaux, ne cessaient de se plaindre de cette décadence [du clergé] ; mais leurs plaintes restaient sans effet. » L'épée et les bûchers sont assurément de mauvais moyens de persuasion, et la bonne foi est toujours respectable. Mais Raymond VI, comte de Toulouse, était-il de bonne foi ? M. Bémont reconnaît lui-même (p. 517) qu'il favorisait l'hérésie cathare « plus par indifférence que par conviction. » On ne saurait révoquer en doute et la duplicité dont il ne cessa de faire preuve en cette affaire, et les ménagements dont le pape usa à son égard. Nous croyons que M. Bémont eût dû au moins citer le pour et le contre et indiquer, à côté des travaux de C. Schmidt et de M. Ch. Molinier, les mémoires, empreints de

Digitized by Google

beaucoup de modération et d'impartialité, de M. l'abbé C. Douais, notamment ses deux articles sur *l'Église et la Croisade contre les Albigeois*, publiés dans *la Controverse* des 16 avril et 1er mai 1882. Il y a donc des réserves à faire sur ces questions ; nous pourrions formuler encore quelques observations de moindre importance, notamment sur le style, qui laisse parfois à désirer ; mais nous croyons en avoir assez dit pour renseigner suffisamment nos lecteurs sur les qualités et les défauts d'un manuel qui marque un progrès incontestable dans l'enseignement de l'histoire du moyen âge.

Ajoutons, en terminant, que l'*Histoire de l'Europe et en particulier de la France, de 395 à 1270*, entièrement écrite par M. Bémont, a été revue, corrigée et augmentée par M. G. Monod.

ACHILLE LE VAVASSEUR.

—

Il Viaggio in Italia di Enrico III, re di Francia, e le feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino, con illustrazioni, per Pier DE NOLHAC e Angelo SOLERTI. Turin, ROUX, 1891, in-8° de VIII-339 p.

Lorsque le duc d'Anjou devint le roi Henri III par la mort de son frère Charles IX, il s'empressa de quitter la Pologne, qu'une élection l'avait appelé à gouverner. Il la quitta secrètement. Divers motifs l'engagèrent à regagner la France en passant par l'Italie. A Venise, il fut magnifiquement reçu ; là on lui donna des fêtes qui se prolongèrent ensuite à Ferrare, à Mantoue, à Turin. La riche et puissante république épuisa pour lui tous les honneurs, tous les divertissements ; le doge, les patriciens, les poètes, les peintres — Tintoret peignit son portrait — entourèrent le prince français d'enthousiastes ovations. Festins, arcs de triomphe, bals, illuminations, représentations des *Gelosi*, ces comédiens qui peu après, au dire de L'Estoile, « eurent un si grand succès à Paris, ce fut une succession, un mélange de splendeurs, de luxe, de réjouissances qui frappa assez vivement les esprits pour qu'une énorme quantité de relations manuscrites, d'imprimés, d'estampes en reproduisissent l'éclatant souvenir. Ces curieux documents, les uns français, les autres italiens, MM. de Nolhac et Solerti les ont consultés dans les bibliothèques, dans les archives de Venise, de Padoue, de Paris, de Turin, et en ont tiré le sujet du volume que nous annonçons. Ils ont pu suivre, jour par jour, presque heure par heure, un roi et d'illustres personnages au milieu des fêtes les plus brillantes de la Renaissance, recueillir une quantité de faits, de détails de mœurs, d'anecdotes, en leur conservant le ton de l'époque. Les deux auteurs pensent que leur travail ne sera pas inutile aux érudits et pourra de plus offrir au grand public une lecture agréable. Sur ces points, nous sommes parfaitement d'accord avec eux, mais nous ne pouvons nous réjouir des conséquences politiques qu'ils font ressortir du voyage d'Henri III. Il rendit, disent-ils, au duc de Savoie, des places fortes que la France retenait encore dans le Piémont. Emmanuel-Philibert, recouvrant par une circonstance soudaine ce qu'il appelait *les clés de sa maison*, put s'adonner, tranquille, à l'œuvre de réparation et de préparations *qui devait avoir de si glorieux résultats de notre temps* (page V.)

Digitized by Google

En se rappelant les travaux dont l'Italie a fourni le sujet à M. de Nolhac, on n'est pas surpris de la facilité avec laquelle il écrit la langue d'un pays qu'il connaît si bien, mais combien de Français seront privés de la lecture d'un livre intéressant !

TH. P.

—

La France pendant la Révolution, par le vicomte de BROC. Paris, Plon et Nourrit, 1891, 2 vol. in-8° de 416 et 448 p.

M. le vicomte de Broc nous avait donné, en deux volumes, *la France sous l'ancien régime,* ouvrage qui lui avait valu, de l'Académie française, le second prix Gobert. Aujourd'hui, continuant ses intéressantes et sagaces études, il nous offre *la France pendant la Révolution.* « Après avoir contemplé, nous dit-il, la grandeur et la décadence d'une époque où l'on voit, parmi des maux réels, resplendir des gloires incontestables, j'ai voulu pénétrer au milieu des jours sinistres dont les crimes ensanglantèrent notre malheureuse patrie. » C'est donc le tableau des désastres, des ruines morales de la France révolutionnaire que le lecteur trouvera dans ces pages, écrites sans parti pris, en recourant aux meilleures sources, en profitant de tous les travaux qui ont mis en pleine lumière ce drame sanglant dont les dates que nous traversons rappellent douloureusement le cruel souvenir. Cent ans se sont écoulés, et la Révolution dure encore, et les ruines qu'elle a faites se sont accumulées sur notre sol. Aussi se dégage-t-il des récits de M. de Broc une grande et instructive leçon, qu'il n'a garde de négliger.

Voici les principales lignes du saisissant tableau tracé par l'auteur : le gouvernement révolutionnaire, envisagé dans ses doctrines, ses actes et ses moyens d'action, soit avant, soit après le 9 thermidor ; les prisons sous la Terreur ; la justice révolutionnaire ; les exécutions ; les massacres ; les victimes populaires ; la Bastille ; Paris pendant la Révolution ; la Révolution en province, dans les villes et dans les campagnes ; le clergé ; la bourgeoisie ; l'instruction publique sous l'ancien régime et pendant la Révolution ; la spoliation et la ruine, œuvre de la Révolution ; tableau de la France à la chute du Directoire.

Bien qu'il n'ait guère fait usage que de documents connus, on trouve çà et là quelques renseignements inédits recueillis par l'auteur, qui donne en appendice, dans son second volume, un récit de la journée du 16 août par un capitaine au régiment des gardes suisses.

G. DE B.

—

Mémoires de Madame la duchesse de Gontaut, *gouvernante des enfants de France pendant la Restauration,* 1773-1836, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, in-8° de 399 p.

Les *Mémoires* de la duchesse de Gontaut n'étaient connus que d'un petit nombre de personnes, ayant été autographiés à très peu d'exemplaires pour une distribution privée. Mais un exemplaire, provenant de la bibliothèque du comte de Bertou, se trouve à la Bibliothèque nationale, et plusieurs auteurs y ont

Digitized by Google

fait récemment de fréquents emprunts. C'est sans doute ce qui a décidé la famille à en autoriser l'impression.

Ils s'ouvrent par le tableau des derniers jours de l'ancien régime : départ de Mlle de Montault pour le château du Lys, près de Nérac, au lendemain des premiers troubles ; retour momentané à Paris, suivi de l'émigration. De l'Allemagne et de la Hollande, la jeune fille passe en Angleterre, où elle épouse le vicomte de Gontaut-Biron. Une mission en France, un long séjour en Angleterre et en Écosse, remplissent l'existence de Mme de Gontaut jusqu'en 1814. Le retour en France, les Cent-Jours, le mariage du duc de Berry, la nomination comme gouvernante des enfants de France occupent les chapitres suivants. Voici Mme de Gontaut dans ses fonctions de gouvernante ; l'intérêt augmente avec la charge importante qu'elle est appelée à remplir, et dont elle s'acquitte avec autant d'intelligence que de dévouement. On lira avec admiration la lettre qu'elle adressa au duc de Rivière, appelé au poste de gouverneur du duc de Bordeaux et qui, enlevé peu après, fut remplacé par le baron de Damas. Puis vient la Révolution de Juillet, le départ pour l'exil et le séjour en Angleterre et en Écosse, jusqu'au départ pour l'Allemagne. Mme de Gontaut n'y resta pas longtemps ; elle prit sa retraite en 1834.

Les récits de Mme la duchesse de Gontaut ont été écrits dans sa vieillesse : on n'y trouve donc pas la fraîcheur de souvenirs et la vivacité d'impressions des *Mémoires* écrits au jour le jour ; mais ils constituent un document intéressant pour l'histoire. On regrette seulement que cette édition se présente à nous sans introduction, sans notes, dépourvue, par conséquent, de bien des éclaircissements indispensables dans un livre de ce genre.

L. C.

—

Histoire diplomatique de l'Europe (1814-1878), par A. Debidour. Paris, Félix Alcan, 1891, 2 vol. in-8°.

M. Debidour nous offre en un millier de pages, d'une lecture agréable et courante, un judicieux tableau des *fluctuations de la paix générale de l'Europe,* depuis le congrès de Vienne jusqu'au récent congrès de Berlin. Comme sa préface l'explique, il a pris le mot « diplomatie » au sens restreint d' « art de prévenir la guerre, » et non pas au sens indéfiniment large d' « art de bien conduire les affaires publiques entre les États, » et il a eu bien raison, car on ne lui demandait pas *un cours de droit des gens*. Ainsi limité, le champ est encore assez vaste, et se prête aux évolutions savantes de l'historien, qui a eu l'excellente idée de ne plus découper des tranches arbitraires dans un passé aussi rapproché de nous, et de recourir à la synthèse plutôt qu'à l'analyse : il a voulu rendre l'enchevêtrement et la complication de la vie réelle, montrer simultanément les divers courants politiques et leurs influences réciproques. Une autre excellente intention a été de ne pas s'en tenir à la description de la vie publique des États, et d'accorder une grande part de son attention à leur vie intime, aux luttes intestines des partis qui seules expliquent les revirements, les contradictions de la diplomatie. Cette remarque s'applique, il est vrai, plus particulièrement aux pays impressionnables comme la France et l'Espagne, où

Digitized by Google

la moindre saute de vent se fait sentir, et moins aux pays plus calmes comme l'Angleterre, où les nouveaux ministres ne répudient jamais d'emblée l'héritage de leurs prédécesseurs ; elle n'en reste pas moins très juste.

La *méthode* de l'ouvrage est donc à louer; peut-on en dire autant de l'*esprit?* L'auteur nous avertit loyalement de l'idée préconçue qui l'a guidé d'un bout à l'autre de son œuvre, et nous serions les derniers à lui en faire un reproche : l'impartialité, la neutralité absolue est un rêve, surtout en matière d'histoire contemporaine, et l'on ne saurait présenter sèchement les faits, à la façon d'un annaliste, sans décourager les plus courageux lecteurs ; il faut bien, par occasion, laisser deviner ses préférences: on déplaît à quelques-uns, mais cela vaut mieux que d'ennuyer tout le monde. Ce que nous reprocherons donc à M. Debidour, ce n'est pas de soutenir une thèse, ne fût-elle pas de notre goût, mais de ne pas le faire assez discrètement, et de s'abandonner parfois à des expressions outrées qui déparent la sévérité de l'ensemble : le comte d'Artois est « un peu *niais* » ; Louis-Philippe est un « ambitieux prudent et *retors*, » qui « *escamote* » la couronne.....; c'est aller un peu au delà du but que de risquer ces familiarités. Mais ce ne sont là que des vétilles : quelle est la thèse soutenue ? Les diplomates de 1815 ont voulu ressusciter les traditions de l'ancien régime et le système de l'équilibre européen ; leur œuvre a été battue en brèche par les idées issues de la Révolution, par la politique des nationalités. *Équilibre européen* et *nationalités*, tels sont les deux termes d'un problème qui n'est pas encore entièrement résolu. M. Debidour est, avec l'immense majorité des historiens et des politiques, un défenseur très chaud des nationalités ; il peut sembler, en effet, bien hardi de plaider aujourd'hui pour la vieille tradition française : c'est suranné, c'est donc mauvais. Il faut s'entendre : discutons-nous la théorie ou la pratiques ? sommes-nous idéologues et cosmopolites ? ou purement et simplement des Français jaloux de la grandeur de leur patrie ? Il est certain que la raison prêche le droit à l'existence et à l'autonomie des nationalités ; mais, d'abord, qu'est-ce qu'une nationalité ? terme bien vague; on n'en voit pas l'élément constitutif : est-ce la langue ? les Genevois et une partie des Belges, les gens d'Asti et du Val Tournanche devraient nous appartenir ; est-ce la race ? la religion ? On parle aussi beaucoup de frontières naturelles : sont-ce les fleuves ou les montagnes ? autant de points d'interrogation. Mais admettons qu'il n'y ait pas lieu de douter ainsi : encore faut-il se demander si la France a récolté quelque profit des idées qu'elle a semées dans le monde; il est permis de regretter la formation de l'unité allemande et de l'unité italienne, et de ne pas en prendre aussi galamment son parti que le fait l'auteur (II, 566-7). La carte politique de l'Europe est loin d'être définitive, et il y a encore bien des conflits à l'horizon : d'ailleurs, toutes les nationalités fussent-elles parvenues au comble de leurs vœux (ce qui est improbable), les chances de guerre disparaîtraient - elles pour cela ? n'y aurait-il pas toujours des nationalités plus ombrageuses et fortes que d'autres ? La diplomatie n'est pas faite, hélas! d'idéal ni de sentiment :

Digitized by Google

Napoléon III a mené la France, Dieu sait où, avec son idéologie, que M. Debidour qualifie « de fort beaux sentiments et fort nobles aspirations » (II, 263) ; Thiers était réaliste et pratique quand il prenait la défense des traités de 1815, quoique les détestant au fond du cœur, quand il dénonçait le danger de l'hégémonie prussienne en Allemagne et réclamait le maintien du pouvoir temporel comme frein aux ambitions de la jeune nation italienne. M. Debidour blâme le grand orateur de cette « faute irréparable » (II, 361) ; il était évidemment trop tard pour endiguer le torrent, mais la « faute irréparable » n'était-elle pas de l'avoir déchaîné ?

Thiers avait mille fois raison de détruire les chimères de l'empereur, et il est à déplorer qu'il ne se soit pas trouvé un Bismarck, brutal et autoritaire, mais ardent patriote, pour imposer des idées plus prosaïques : on comptait sur la reconnaissance, et on se croyait fort ; qu'eût-on fait si on s'était cru faible ? Il y a eu aberration de sens politique : quand on est fort, on ne proteste pas platoniquement, on agit.

Il était sans doute trop tard, en 1866, pour se replacer sur le terrain de 1815 que l'on n'eût jamais dû quitter. Le congrès de Vienne avait cru anéantir la France, mais, en deux ans, la vaincue ressuscita et reprit sa place au soleil ; au lendemain des premiers symptômes d'agitation unitaire et rationaliste en Europe, elle avait une occasion unique de revenir aux saines traditions des Richelieu, des Mazarin et des de Lionne, et de s'entourer d'une clientèle d'états secondaires ; les états Rhénans, par exemple, si fortement imbus d'idées françaises, se fussent attachés à notre fortune... Et l'unité allemande et l'unité italienne ne se seraient pas faites contre nous.

Mais il est inutile de se plaindre : le passé est bien mort. On peut toutefois insinuer que la France n'a pas eu à se louer de son rôle d'initiatrice ; elle a jeté aux quatre vents des grains qui sont tombés en des terrains excellents, mais ils y ont germé sous forme de fusils et de sabres. Elle aurait dû s'occuper de son bonheur et non de celui des autres.

Ces regrets stériles sont très peu philosophiques, et la sympathie de l'opinion sera toujours acquise à ceux qui défendent de « fort beaux sentiments et de fort nobles aspirations, » et qui terminent un bel ouvrage par un appel à la paix générale (II, 570). Les sceptiques n'ont qu'à se taire et à féliciter M. Debidour de leur avoir fourni l'occasion de relire sans fatigue les intrigues diplomatiques de ce siècle si bien rempli.

A. Spont.

—

Mémoires du vicomte Armand de Melun, revus et mis en ordre par le comte Le Camus. Paris, Leday, 1891, 2 vol. petit in-8° de xviii-269 et 376 p.

Le vicomte Armand de Melun a joué un rôle considérable dans notre époque, non comme homme politique, mais comme homme d'œuvres. Il s'est consacré à la classe ouvrière et il a été le fondateur d'une foule d'œuvres qui lui ont survécu et qui, grâce à son impulsion active et féconde, rendent encore les plus grands services. C'était, en outre, un homme du monde, d'une conversation aimable et enjouée, mêlé à la haute so-

Digitized by Google

ciété parisienne et qui, dans les salons, continuait son apostolat. Il ne toucha que passagèrement à la politique, de 1849 à 1851, et son passage à l'assemblée législative, bientôt dissoute par le coup d'État du 2 décembre, fut marqué par la part qu'il prit aux questions religieuses et sociales. Enfin il se fit connaître, comme écrivain, par des travaux remarquables, entre lesquels il faut citer la *Vie de la sœur Rosalie*.

On comprend ce que peuvent être les *Mémoires* d'un homme ayant donné une vie aussi active qu'Armand de Melun. On n'y trouvera pas de révélations piquantes, de renseignements importants pour l'histoire; mais la silhouette de l'homme de bien s'y dessine en traits pleins de charme et qui attirent la sympathie. On lira avec intérêt le récit de cette carrière si bien remplie, écrit dans un style plein de distinction et de grâce, avec cette facilité et cette simplicité qui étaient la marque de son esprit et de son talent. On recueillera avec fruit ces renseignements, qu'on voudrait parfois plus complets, sur les multiples créations de ce grand homme de bien. Le comte Le Camus, qui a mis en ordre ces *Mémoires*, les a fait précéder d'une courte préface où il donne d'intéressants détails sur la famille et sur le caractère de celui dont il fut l'ami dévoué et l'actif auxiliaire. Dans l'appendice, nous trouvons une généalogie de la maison de Melun, aujourd'hui éteinte, et le récit d'un voyage en Suisse, fait en 1834 par Armand de Melun, écrit avec beaucoup d'entrain.

G. DE B.

—

La Politique française en Tunisie (1854-91) par P. H. X. Paris, Plon et Nourrit, 1891, in-8° de XII-490 pages.

Comme le diplomate qui a écrit cet ouvrage désire garder l'anonyme, je ne veux pas dévoiler la personnalité qui se dissimule derrière les initiales P. H. X. Qu'il me suffise de dire que l'auteur de cet ouvrage a collaboré à l'établissement politique de notre Protectorat et de supposer que, pour s'acquitter consciencieusement de ses fonctions, il a été naturellement amené à étudier l'histoire de la Régence et à remonter aux origines de l'influence française en ce pays.

L'histoire de ce demi-siècle se divise d'elle-même en trois périodes. On assiste d'abord à la décadence et à la ruine financière de la Tunisie. Les beys abandonnent peu à peu leurs traditions gouvernementales ; ils veulent adopter les institutions européennes, mais sans les comprendre et sans avoir l'autorité nécessaire pour les imposer. Pour rivaliser de luxe avec les souverains étrangers, ils obèrent leurs finances et la participation malencontreuse à la guerre de Crimée achève de vider leur trésor.

La seconde période comprend l'histoire de l'intervention française. Le jour où la ruine du gouvernement beylical parut un fait accompli, la France, avec l'assentiment tacite ou explicite des puissances, eut seule qualité pour intervenir, et il est juste de constater que si l'influence française, à laquelle la fatale issue de la guerre avec l'Allemagne avait porté un terrible coup, survivait à nos défaites et avait repris une force ascensionnelle, c'est aux efforts combinés du général Chanzy et de M. Roustan qu'en revient le mérite.

Digitized by Google

L'expédition fut entreprise après bien des hésitations, et c'est moins en Tunisie qu'en France, à la Chambre et dans la presse qu'elle trouva des détracteurs. Pour ne pas donner un tremplin à ses adversaires au moment des élections générales, le ministère rappela de Tunisie une partie des troupes.

Cette reculade, après le traité de Kassar-Saïd, ne sauva pas le ministère, mais provoqua une rébellion nouvelle dans la Régence et une insurrection sérieuse dans le Sud Oranais. L'auteur de la *Politique française en Tunisie* trouve à bon droit ce fait significatif et plein d'enseignements et signale « toutes les difficultés qui attendent un gouvernement parlementaire assez hardi pour entreprendre une expédition coloniale ; le risque qu'il court, surtout dans un pays qui a Paris pour capitale, qui se démoralise comme il s'enthousiasme, et dont la population, tout entière armée pour la défense du territoire, suit avec une impatience fébrile les péripéties d'une campagne lointaine dont elle ne comprend pas toujours l'intérêt. »

La troisième période est relative à l'établissement et au fonctionnement du Protectorat ; c'est à coup sûr la plus glorieuse pour la France. En moins de cinq ans, le pays était absolument pacifié et les finances tunisiennes accusaient un excédent de recettes. On eut l'heureuse idée de ne pas faire de la Régence un département algérien, de lui conserver une administration autonome, de lui éviter la plaie du fonctionnarisme, et l'on en revint, sans s'en douter, aux principes de la colonisation de la monarchie française, tels que les comprenait Dupleix.

M. P. H. X. consacre de longs développements à l'exposé des réformes accomplies et s'attache à en départir à qui de droit les mérites. Si l'on compare son ouvrage à un tableau, on peut lui reprocher d'avoir un peu négligé les ombres. Sans doute le résultat général fut satisfaisant, mais combien grandes et nombreuses furent les fautes commises ! Les atermoiements qui marquèrent la conception de l'entreprise sont imputables au régime politique de la France, mais cela ne suffit qu'à les expliquer. L'énorme déploiement de troupes qui fit ressembler la campagne à une démonstration militaire, beaucoup plus qu'à une opération de guerre, avait le grave inconvénient de compromettre notre mobilisation à un moment où des complications graves pourraient surgir en Europe. Enfin, un historien avait le devoir de flétrir certains tripotages administratifs et financiers qui sont présents à toutes les mémoires, mais l'auteur de la *Politique française en Tunisie* n'a peut-être pas vis-à-vis du ministère du quai d'Orsay une entière liberté d'allures, et cela fait comprendre la réserve toute diplomatique qu'il a cru devoir garder.

ROGER LAMBELIN.

—

Spectacles contemporains, par le vicomte E. Melchior DE VOGÜÉ, de l'Académie française. Paris, Armand Colin, *s.d.* (1891), gr. in-18 de XI-367 p.

Hier et aujourd'hui. *Les vices du jour et les vertus d'autrefois*, par Fernand GIRAUDEAU. Paris, Perrin, 1891, gr. in-18 de 295 p.

La *Revue* a reçu les deux ouvrages dont nous venons de transcrire les titres ; bien qu'ils s'écartent un peu de son cadre, elle doit en dire quelques mots.

Digitized by Google

Le vicomte de Vogüé est essentiellement de son temps ; il contemple d'un œil ravi le spectacle varié qu'offre aujourd'hui la scène du monde ; sa vive intelligence aborde les sujets les plus variés. Dans *Spectacles contemporains*, l'habile académicien touche aux plus brûlantes questions de l'heure actuelle. On en jugera par les titres suivants : I. *Affaires de Rome.* — II. *La mort de Guillaume Ier.* — III. *Lettres d'Asie ; l'inauguration du chemin de fer de Samarcande.* — IV. *Le général Loris Melikoff ; les derniers mois du règne d'Alexandre II.* — V. *Les Indes noires ; le partage de l'Afrique.* « En écrivant ces pages, nous dit l'auteur, j'ai regardé le monde extérieur du mieux que j'ai pu, souvent avec admiration, presque toujours avec sympathie ; mais sans me défendre contre ce mouvement réflexe qui ramène toujours les yeux vers la douce France. » Si l'on peut discuter plus d'une appréciation de l'auteur, on le suivra toujours avec un vif intérêt et un grand charme.

M. Fernand Giraudeau, dans les *Vices du jour et les vertus d'autrefois*, s'est donné pour tâche d'opposer le passé au présent et de démontrer que tous ces vices, tous ces défauts qu'on reproche à nos contemporains, nos pères les avaient, et à une dose plus forte : de là un réquisitoire complet contre les Français du XVIe au XVIIIe siècle, composé à l'aide des mémoires de l'époque, et spécialement de Tallemant des Réaux et de Saint-Simon. Nous rappellerions volontiers à l'auteur le proverbe : *Qui veut trop prouver ne prouve rien.* Son livre établit cette vérité banale que le vice, la corruption et la grossièreté sont de tous les temps. Parcourez ces écœurants chapitres intitulés : *Notre dévergondage ; Notre grossièreté ; Notre cupidité ; Notre égoïsme ; Notre scepticisme*, où l'auteur a entassé comme à plaisir les traits les plus tristes et les plus rebutants, vous n'arriverez point à une autre conclusion. M. Giraudeau a voulu nous montrer que « pour dépasser leurs pères, nos neveux n'auraient qu'à imiter leurs arrière-grands-pères. » La vérité est que, sans religion vraie, sans pratique fervente, toute société retourne fatalement à la barbarie. M. Giraudeau ne nous dit-il pas quelque part : « Si la République dure, si elle poursuit sa guerre stupide aux idées religieuses, le niveau de la moralité publique ou privée s'abaissera sans doute encore plus ? » — A quoi bon ce livre ? Écrit sans mauvaise intention, il est appelé à faire du mal et à donner une fausse idée du passé.

EM. D'A.

—

La vie privée d'autrefois. *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XIIe au XVIIIe siècle*, d'après les documents originaux ou inédits, par Alfred FRANKLIN. *Variétés gastronomiques; Les médicaments.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, 2 vol. in-12 de IV-280 et IV-270 p.

Les deux nouveaux volumes de M. Alfred Franklin pourraient avoir pour sous-titres : *l'Art de manger* et *l'Art de guérir*. Le premier est consacré à tout ce qui touche à la table: salle à manger, ses décorations, son mobilier, son luxe ; heure des repas, modifiée suivant les temps et les habitudes ; jeûnes et abstinences, dispenses accordées par l'Église, éloge du maigre ; fête des Rois, son origine, sa célébration ; Louis XIV

Digitized by Google

à table; usage des cure-dents, il y a là une foule de détails curieux sur les mœurs d'autrefois, puisés aux meilleures sources ; mais pourquoi cette tendance continuelle à décrier les habitudes de nos pères ? pourquoi ces railleries sur l'usage du maigre et les prescriptions de l'Église à cet égard ?

Dans le second volume, nous sommes transportés dans la compagnie des apothicaires ; nous visitons leur boutique ; nous passons en revue leurs médicaments. Toute la thérapeutique de nos pères est exposée dans ses moindres détails ; la vertu des pierres précieuses, l'action des eaux minérales, les procédés employés pour les guérisons à distance, rien n'est omis.

Nous signalerons l'absence des tables qui, dans les autres volumes de la collection, terminaient chaque ouvrage et permettaient de retrouver facilement les multiples détails réunis avec érudition par l'auteur : c'est une lacune regrettable.

G. DE B.

—

La Faculté de droit dans l'ancienne Université de Paris (1160-1793), par l'abbé G. PÉRIES, docteur en droit canonique de la Faculté de théologie de Paris. Paris, L. Larose et Forcel, 1890, in-8° de 391 p.

Les universités et les corporations, ces deux revenants d'ancien régime, célèbrent fort bruyamment par le temps qui court le centenaire de la Révolution qui croyait si bien les avoir tuées. Les premières font presque autant de tapage que les secondes : on voit pulluler depuis quelques années des publications de natures très diverses sur leur passé, leur présent et leur avenir, et les projets de lois eux-mêmes ont fini par se mettre de la partie. M. l'abbé Péries a donc fait un livre tout d'actualité en écrivant une monographie, fort développée et composée avec grand soin, de l'ancienne Faculté de droit de Paris.

L'ouvrage est divisé en trois grandes parties, consacrées, l'une au moyen âge, les deux autres aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Ces dernières sont de beaucoup les meilleures : la première se ressent un peu trop d'une inexpérience, malheureusement assez grande, des choses du moyen âge, inexpérience qui se trahit notamment par l'habitude bizarre de reproduire les textes sans résoudre les abréviations, par les fautes de lecture trop nombreuses qui se laissent voir dans plus d'une citation et par les traitements fâcheux que subissent pas mal de noms propres très connus. Cette même partie aurait du reste gagné, croyons-nous, à être sensiblement allégée : une histoire générale du droit canonique et une histoire du droit romain dans le haut moyen âge étaient vraiment bien peu nécessaires dans un travail de ce genre ; on aurait su, par exemple, un véritable gré à l'auteur s'il nous avait épargné une nouvelle réfutation de la légende des Pandectes d'Amalfi, dont on commence à avoir les oreilles passablement rebattues. En revanche, M. l'abbé Péries ne pouvait éviter de traiter la question de la défense d'Honorius, sur laquelle on a beaucoup écrit dans ces derniers temps sans qu'elle soit devenue sensiblement plus claire : il est d'avis que la Faculté de droit de Paris a continué après la bulle *Super specula* à enseigner le droit romain et même à conférer des grades

Digitized by Google

en droit romain, et il apporte en faveur de cette thèse des arguments qu'il reconnaît lui-même n'être pas très probants ; nous lui demanderons d'en supprimer au moins un, celui tiré du fait que beaucoup de régents de la Faculté ont été conseillers ou avocats au Parlement : la conclusion qu'ils devaient forcément être gradués *en droit civil* n'est nullement fondée.

Dans les deux dernières périodes (1534-1656 et 1656-1793), M. Péries est beaucoup plus à son aise, et les documents, devenus fort nombreux, lui ont alors permis d'écrire une longue série de chapitres nourris de faits et fort intéressants. Malheureusement, ce qui n'est pas la faute de l'auteur, la matière était quelque peu ingrate, car l'ancienne Faculté de droit de Paris n'a en somme jamais jeté un bien vif éclat.

P. G.

—

Archives municipales de Bordeaux. *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par CAMILLE JULLIAN. Tome II. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1890, in-4° de 714 p. avec 13 planches et des vignettes dans le texte.

Archives municipales de Bordeaux. *Le Livre des Coutumes, publié avec des variantes et des notes* par H. BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, correspondant de l'Institut. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1890, in-4° de LIII-796 p. avec une planche.

La magnifique collection publiée, *ære publico*, sous les auspices de l'édilité bordelaise s'est enrichie, au cours de l'année 1890, de deux volumes considérables. La tâche de les présenter aux lecteurs de la *Revue* m'est échue, et je le regrette, car je sens fort bien que mon compte rendu sera forcément très insuffisant, puisqu'il s'agit d'objets qui ne sont guère de ma compétence. J'essaierai pourtant de donner une exacte idée de ce qu'y trouveront les savants auxquels ils sont destinés.

Le premier volume des *Inscriptions romaines de Bordeaux* a paru en 1887. Il comprenait les textes plus ou moins importants, appartenant à la période antérieure à l'an 300; 846 inscriptions proprement dites, cachets, marques et graffites y étaient reproduits et discutés. Pour chacun d'eux, M. Jullian avait donné : *a)* une reproduction typographique du monument, en y conservant, autant que possible, les proportions des caractères de l'original ; *b)* l'indication de la source (soit l'original avec l'indication de la collection où il se trouve; soit les auteurs qui ont donné des transcriptions, si l'original est perdu) ; *c)* les variantes ; *d)* la description ; *e)* l'histoire ; *f)* une abondante bibliographie ; *g)* la lecture et le commentaire. On voit que l'éditeur est fidèle aux bonnes méthodes.

Il lui a fallu trois ans de labeur acharné pour mener à terme la composition et l'impression du second volume qui n'intéressera pas seulement les épigraphistes, mais apportera une contribution importante à l'histoire générale et à l'histoire littéraire. Voici le dénombrement de ses principales divisions :

La quatrième partie de l'ouvrage, *Inscriptions chrétiennes* (300-750), donne et commente 192 textes (épitaphes, inscriptions et marques sur objets usuels, légendes de monnaies mérovingiennes), et une inscription juive. — La cinquième a pour objet les *Inscriptions du département de la Gironde*, au nombre de 33 seulement.

Digitized by Google

M. Jullian a trouvé dans leur publication une occasion excellente d'étudier les *civitates* et les *pagi* dont les territoires ont formé la circonscription actuelle de la Gironde et les voies fluviales et terrestres qu'on y pouvait utiliser au temps des Romains. — Dans la sixième partie, on trouvera, d'une part, la reproduction et la critique de 25 inscriptions fausses dont plusieurs ont été fabriquées avec science et talent, à l'époque de la Renaissance ; de l'autre, 47 textes épigraphiques authentiques et deux textes faux, étrangers au département par leur origine, (mais conservés dans ses collections publiques ou privées.

La septième partie est, à mon humble avis, une des plus importantes ; en tout cas elle est de nature à intéresser non plus seulement les spécialistes, mais tous les esprits éclairés et sérieux. M. Jullian y explique fort doctement comment les documents épigraphiques nous on été conservés (la plupart proviennent de la muraille gallo-romaine élevée au plus tard sous le règne de Constantin) et en établit la répartition chronologique et topographique. Il nous dit ensuite comment les monuments ont été retrouvés (historique des découvertes faites à Bordeaux, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours). Puis, il étudie les collections épigraphiques bordelaises, dont les plus anciennes furent celles de Joseph de la Chassaigne, de Florimond de Raymond et de la Ville, et raconte en grand détail l'histoire contemporaine du dépôt d'antiques de Bordeaux. Vient ensuite une dissertation bibliographique très copieuse et très instructive sur les *Publications épigraphiques* dont les inscriptions bordelaises ont été l'objet spécial et celles où elles ont trouvé asile parmi les documents de toute provenance. La première de ces publications est celle d'Apianus et d'Amantius (Ingolstadt, 1531.)

Dans la seconde division de cette septième partie, M. Jullian procède à l'étude paléographique, philologique et littéraire des inscriptions elles-mêmes. Je n'ai aucunement qualité pour apprécier cette savante dissertation; mais personne n'ignore la légitime autorité qui s'attache aux travaux épigraphiques de l'érudit et sagace professeur.

J'ai fort goûté les 120 pages où le *Bordeaux romain* se trouve restitué, *d'après les inscriptions* surtout, mais aussi d'après tous les témoignages des contemporains et les documents archéologiques les plus sûrs. Je doute qu'on puisse ajouter grand'chose à ce travail vraiment remarquable pour le fond et dont la forme ne laisse guère à désirer. Il est difficile de donner à une étude de ce genre plus de vie et d'intérêt. Grâce à M. Jullian, nous avons non seulement un *Corpus* épigraphique, mais un ensemble complet de tout ce qui touche à l'histoire de Bordeaux, dans les premiers siècles, et à ses antiquités.

Un *Supplément* porte à 976 le nombre des inscriptions antiques de la ville et du département ; à 99, celui des inscriptions étrangères, et à 26, celui des inscriptions fausses. Après quelques pages remplies d'additions et de corrections, M. Jullian donne à ses lecteurs deux riches index, épigraphique et bibliographique.

La Ville n'a reculé devant aucun sacrifice pour revêtir son *Corpus* d'une riche et noble parure artistique. Outre un grand nombre de vignettes insérées dans le texte et dont l'exécution est d'ordinaire fort bonne et toujours au moins suffi-

Digitized by Google

sante, le volume est orné de 13 planches, d'une carte et d'un plan en plusieurs couleurs, d'une chromolithographie, de deux gravures sur acier et de huit héliographies de Dujardin. Sa condition typographique est très remarquable.

En rendant compte ici même de la première partie de cet ouvrage, je disais que « sa publication comptera dans les fastes de la science épigraphique ; nulle part en France, sauf à Lyon, Nimes, Narbonne et Vienne, la moisson n'est aussi abondante et c'est de bien loin que les villes les plus favorisées suivent Bordeaux. » J'ai dû me contenter d'en faire connaître le plan, et d'en annoncer l'achèvement. C'est affaire aux recueils spéciaux de l'étudier en détail et de mettre en œuvre les précieux éléments d'étude qu'elle fournit très largement.

— M. Henri Barckhausen est un des plus savants professeurs de la Faculté de droit et un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la Commission des archives municipales de Bordeaux. C'est presque exclusivement à ses soins que le public doit le *Livre des Bouillons* et le *Livre des Privilèges*. Il s'est aussi chargé, avec un zèle infatigable et absolument désintéressé, de la publication du *Livre des Coutumes*, resté jusqu'ici à peu près complètement inédit.

« Si nous nous demandons, dit-il dans sa préface, pour quel usage ce dernier livre a été composé, nous arriverons à conclure qu'il dut être destiné spécialement au service des anciennes juridictions municipales de la ville. Il n'a pas le caractère administratif et même politique du *Livre des Bouillons*, bien qu'on trouve dans les deux cartulaires bon nombre de pièces communes. Mais en compensation des actes qui lui manquent, il contient, en plus, les Coutumes de Bordeaux, une version de celles d'Agen et des fragments de celles de Bazas, sans parler d'une série d'Établissements qui, au temps de la domination anglaise, réprimaient la plupart des délits commis dans la ville ou dans la banlieue. Aussi les juges qui siégaient à la maison communale de Saint-Eloi trouvaient-ils consignés dans le manuscrit que nous publions les règles qu'ils appliquaient constamment : d'abord et surtout le droit local du Bordelais ; puis, les usages en vigueur dans la région du Haut-Pays qui était en rapports constants, sinon toujours pacifiques, avec la capitale de la Guyenne. »

Le *Livre des Coutumes*, conservé aux archives municipales de Bordeaux appartient, selon toute vraisemblance, aux dernières années du XIVe siècle. M. Barckhausen l'a reproduit textuellement dans toute sa teneur et lettre pour lettre. Mais ce manuscrit, dont le texte est fort mauvais au point de vue de la correction grammaticale et de l'orthographe, n'a pas été seul mis à contribution par le savant éditeur. « Le *Livre des Coutumes*, remarque-t-il, n'était pas, au moyen âge et en Guyenne, une œuvre unique dans son genre. Les autorités publiques firent composer des recueils semblables, soit auparavant, soit plus tard, au cours du XVe siècle. Il nous est même parvenu quatre de ces recueils dont trois sont à Bordeaux et dont le dernier forme la seconde partie du *Livre velu*, cartulaire de Libourne. Tous sont rédigés sur un plan analogue. Ils diffèrent cependant plus ou moins entre eux ; quelques-uns, par de simples additions que nécessitaient les vicis-

Digitized by Google

situdes de l'état politique de la Guyenne. » Des trois manuscrits bordelais, deux sont aux archives municipales, et le dernier appartient à une collection particulière. Enfin M. Barckhausen a utilisé le ms. fr. 5361 de la Bibliothèque nationale.

Les uns et les autres lui ont fourni le moyen de corriger, en toute sécurité, le texte fort corrompu du manuscrit principal, de combler les lacunes provenant de la disparition ou de la lacération d'un certain nombre de ses feuillets, enfin, de le compléter par l'addition d'articles nouveaux ou de documents entiers qu'on n'y trouve point.

Voici comment M. Barckhausen a compris son rôle d'éditeur. Il a lui-même transcrit littéralement le manuscrit et l'imprimé, comme je l'ai dit, tout entier et mot à mot, sans corriger même les fautes de copiste les plus évidentes ; mais il donne constamment, au bas des pages de son édition, les variantes des autres manuscrits, presque toujours beaucoup moins complets, mais aussi bien plus corrects que le sien. Il me semble qu'il aurait mieux valu, toutes les fois que la rectification n'offre rien de conjectural, l'introduire dans le texte, sauf à donner en note la leçon fautive du manuscrit publié. Les éditeurs du *Registre de Clément V* ont employé ce procédé infiniment plus commode pour le lecteur.

Cette critique est du reste la seule qui se présente à mon esprit à propos de la publication du savant professeur. Le *Livre des Coutumes* renferme 152 documents d'étendue très diverse (le plus considérable remplit 160 pages de l'édition et certains autres ont seulement quelques lignes) ; chacun d'eux est précédé d'un sommaire analytique très complet et très net ; en outre, les Coutumes et Établissements sont munis d'un index établi dans l'ordre logique des matières. L'annotation est absolument ce qu'elle doit être, toujours sobre, mais toujours exacte et suffisante. En tête du recueil, une table chronologique des documents datés et une table par ordre de matières de ceux qu'il n'est pas possible de dater avec précision ; à la fin, un index alphabétique très considérable et très bien fait (202 colonnes).

A la suite de la préface, on lira un clair et savant *Essai sur le régime législatif de Bordeaux au moyen âge*, où M. Barckhausen se montre à la fois jurisconsulte expert, historien bien informé, critique très sûr. L'analyse de ce beau travail m'entraînerait trop loin et j'aurais d'ailleurs à craindre de donner, en l'entreprenant, la preuve manifeste de l'insuffisance de mes connaissances en la matière. — Enfin, deux appendices fournissent, le premier, des variantes et additions importantes aux textes publiés dans le corps de l'ouvrage ; le second, vingt-cinq pièces qui manquent au manuscrit principal.

La condition typographique du *Livre des Coutumes* est la même que celle des autres volumes de la collection, c'est-à-dire parfaite. Une héliogravure de Dujardin reproduit trois dessins grossiers mais curieux, représentant divers supplices et empruntés à l'un des manuscrits.

Il ne saurait être question ici d'analyser en détail le *Livre des Coutumes* de Bordeaux. Les érudits auxquels il est destiné savent fort bien ce qu'on peut trouver dans les recueils de cette espèce. Le nôtre offre, en abondance, des textes importants relativement aux institutions communales, au droit féodal, au

Digitized by Google

droit pénal (crimes, délits, peines, procédure criminelle), au droit et à la procédure civile (état des personnes, successions, communauté et partages, contrats et obligations, etc.) Dans l'un des manuscrits, le droit coutumier bordelais est constamment conféré avec le droit romain et l'éditeur n'a eu garde d'omettre la reproduction de ces gloses précieuses. — D'autres séries de documents d'un grand intérêt sont celles qui se réfèrent à la police municipale, aux propriétés de la ville, au commerce, notamment au commerce des vins, à la taxation des denrées, aux métiers, etc. Les érudits qui s'occupent de ces questions trouveront ici d'utiles sujets d'études et des éléments de comparaison qui ne sauraient être négligés.

Outre les Coutumes ou Etablissements de Bordeaux, Libourne, Agen, Bazas, on a transcrit dans le cartulaire bordelais beaucoup d'actes émanant du pouvoir souverain, des rois de France et d'Angleterre, de leurs fonctionnaires, du pape Clément V, qui n'oublia pas les années paisibles où il avait gouverné l'église de Bordeaux. Je mentionnerai enfin deux brèves chroniques et une nouvelle version de la fabuleuse *Histoire de Cenebrun.*

J'en ai dit assez pour donner une idée suffisante de ce *Livre des Coutumes* auquel demeurera attaché le nom du docte jurisconsulte bordelais. Des publications de ce genre, lorsqu'elles sont exécutées avec une aussi rare perfection, honorent singulièrement les hommes qui se dévouent, uniquement dans l'intérêt de la science, à ces obscurs et difficiles travaux.

ERNEST ALLAIN.

—

Tableau historique du département des Hautes-Alpes, Deuxième partie : *Inventaire et analyse des documents du moyen âge relatifs au Haut-Dauphiné,* 561-1500, par J. ROMAN. Paris, Alph. Picard ; Grenoble, Allier, 1890, in-4° de x-390 p. à 2 col.

Nous avons signalé à nos lecteurs la première partie de ce *Tableau historique* (voir t. XLIV, p. 625). La seconde partie se distingue par la même conscience dans les recherches et par la même érudition. Elle renferme, par ordre de dates, l'analyse de la plupart des documents relatifs au département des Hautes-Alpes, antérieurement au XVIe siècle, qui existent dans les archives publiques ou privées. M. J. Roman a dressé cet inventaire avec une patience et avec un soin qui ont été appréciés par tous les érudits et lui ont valu de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres une récompense bien méritée. Nous regrettons seulement qu'il n'ait point donné un numéro d'ordre aux nombreux actes analysés dans son précieux recueil. Dans une courte préface, l'auteur indique les sources où il a puisé et donne d'intéressants détails sur la dispersion des documents, qu'il a dû rassembler de tous côtés pour constituer ce cartulaire, véritable modèle offert aux érudits qui s'occupent de recherches locales. Nous ne pouvons que souhaiter à M. Roman de nombreux imitateurs et le féliciter d'avoir su mener à bonne fin un travail qui se distingue par de rares aptitudes ; d'ailleurs il y a longtemps que l'auteur a fait ses preuves.

G. DE B.

—

Digitized by Google

Les Paroisses du diocèse d'Aix ; *leurs souvenirs et leurs monuments*, par l'abbé CONSTANTIN. Tome I. Aix, Makaire, 1890, gr. in-18 de 559 p.

C'est une pensée très louable d'avoir songé à réunir, quand il en est temps encore, les souvenirs historiques et la description des monuments des nombreuses paroisses du diocèse actuel d'Aix, qui comprend aussi tout l'ancien diocèse d'Arles et quelques paroisses des diocèses d'Avignon et de Marseille. Ce premier volume et le suivant font partie d'une collection diocésaine qui, sous divers titres, traite de tout ce qui peut intéresser l'histoire ecclésiastique de cette région du midi. M. Constantin n'a pu, on le comprend fort bien, entrer dans de trop nombreux détails ; mais il dit tout ce qui est nécessaire pour faire connaître l'origine des paroisses de l'archidiocèse d'Aix, les hommes et les faits qui les ont illustrées au point de vue chrétien ; il recueille les récits légendaires existant encore dans la mémoire des fidèles, il décrit la fondation des églises et les souvenirs qui s'y rattachent ; il énumère enfin, avec les explications nécessaires, leurs richesses archéologiques et artistiques, les antiquités chrétiennes, les inscriptions, les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, etc., etc.

On ne sera pas étonné que dans la foule de renseignements très utiles que renferme ce premier volume, il se soit glissé quelques inexactitudes. Nous les relevons uniquement pour que l'auteur puisse les corriger dans une nouvelle édition. A la p. 212 : les pièces du *liber choralis* ont été publiées par D. Potthier et non par D. Legeay ; à la 1re note p. 2 : la vie de sainte Magdeleine attribuée à Rhaban Maur par M. Faillon n'est pas de cet auteur et ne remonte point au delà du XIVe siècle (*Bolland. Acta SS.*, XXV, Maii).

Nous nous permettrons une remarque un peu plus grave à la p. 261. La famille vicomtale de Marseille a eu des alliances avec la maison des Baux, mais n'a point une orgine commune, car les vicomtes de Marseille descendant d'Arlulfe reçurent du roi Conrad le domaine de Trets, au comté d'Aix (*Cartulaire de Saint-Victor*, n° 1041). L'importance de cette donation explique les largesses nombreuses en terres et en bois que firent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, au XIe siècle, différents membres de la famille vicomtale.

En terminant, nous féliciterons M. Constantin d'avoir montré que l'oratorien Marrot, le prétendu saint de la solitude N.-D. des Anges, près d'Aix, est mort appelant et réappelant de la bulle *Unigenitus*.

D. TH. BÉRENGIER.

—

Monographie de la commune de Graulhet. *Histoire, biographie, agriculture, commerce, industrie, statistique, topographie*, etc.; par Maurice BASTIÉ, docteur en médecine. Albi, H. Amalric. 1890, in-8° de 195 p.

Graulhet est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Tarn, arrondissement de Lavaur. Comme pour la plupart des petites villes, on n'a pas de renseignements bien précis sur cette localité avant le XIIIe siècle. L'auteur glisse rapidement sur toute la période antérieure, et n'aborde réellement

Digitized by Google

l'histoire de Graulhet qu'à partir de cette époque. Le premier des seigneurs qu'il nous cite est Sicard d'Alaman, mort en 1275. Après, il donne une notice sur chacun des seigneurs de cette ville, sucessivement jusqu'en 1789. Les autres chapitres sont consacrés à la commune de Graulhet depuis la conquête germaine jusqu'à la même date, au consulat et à l'administration. La Révolution, l'enseignement, l'hospice, les chapelles, ont chacun leur mention. Vient ensuite une description topographique de la ville ; plusieurs chapitres consacrés à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, au mouvement de la population, aux voies de communication; au caractère et aux mœurs des habitants. Le dernier enfin contient les biographies des vice-amiraux Charles et Benjamin Jaurès, enfants du pays. Cette monographie est assez bien présentée ; mais les économistes pourront y trouver plus de renseignements intéressants que les historiens. Tout ce qui se rapporte aux périodes anciennes n'offre rien de bien nouveau. On a là une exposition claire et suffisante de données déjà connues et disséminées dans divers recueils.

JULES VIARD.

—

L'Instruction populaire dans la Mayenne avant 1790, par l'abbé A. ANGOT. Paris, Alphonse Picard, 1890, in-8° de LXXVI-278 p.

M. l'abbé A. Angot a entrepris sur l'instruction dans le Bas-Maine avant la Révolution des recherches analogues à celles poursuivies, depuis vingt ans, sur tant de points, et ses conclusions n'en sont pas moins frappantes que celles de ses devanciers. Il y avait en 1789, sur le territoire du département de la Mayenne, 321 écoles, fondées par l'Église ou par de généreux bienfaiteurs, pourvues de ressources suffisantes et d'un excellent personnel enseignant.

Un des premiers actes de la Révolution fut de mettre en vente les biens scolaires et de chasser les instituteurs et institutrices qui refusèrent de prêter le serment constitutionnel. En 1790, il ne restait plus dans la Mayenne qu'un nombre dérisoire d'écoles primaires ; c'est le citoyen Tellot, commissaire du Directoire à Laval, qui en fait l'aveu : « Les instituteurs républicains n'étant point salariés ne peuvent subsister et plusieurs cantons sont entièrement privés d'instruction. » Cela n'affligeait pas outre mesure cet influent personnage, puisque, constatant que certains instituteurs ne sont pas suffisamment imbus des doctrines républicaines, il déclare : « *Il vaut mieux n'en pas avoir*, s'ils ne sont pas dans les maximes de la loi. »

Il y aurait à extraire du consciencieux ouvrage de M. l'abbé Angot des arguments péremptoires pour convaincre de mauvaise foi ou d'ignorance totale les gens qui prétendent que l'instruction primaire date de l'ère révolutionnaire.

Le R. P. Dom Paul Piolin, dans une magistrale préface, recommande et loue hautement l'*Instruction populaire dans la Mayenne avant 1790*.

R. L.

—

Histoire résumée de l'Allemagne et de l'empire germa-

Digitized by Google

nique. *Leurs institutions au moyen âge*, par Jules ZELLER, de l'Institut. Paris, Perrin et Cie, 1889, in-12 de VI-729 p.

Nous nous reprochons d'avoir laissé passer un temps aussi long sans signaler aux lecteurs de la *Revue* cette histoire résumée de l'Allemagne au moyen âge. Bien qu'il ne nous soit pas possible en effet de souscrire à toutes les conclusions de l'auteur et que nous ne voyions pas trop, par exemple, quelles dispositions de la *constitution catholique* de 1220 peuvent être qualifiées de *sauvages* (p. 606), nous devons néanmoins reconnaître que ce livre est appelé à rendre de grands services.

Peu de personnes, en effet, ont le loisir d'aborder la lecture des cinq gros volumes que M. Zeller a consacrés à cette période de l'histoire d'Allemagne, et, d'autre part, il n'est guère permis aujourd'hui d'ignorer absolument le passé de nos trop puissants voisins. Trouver en un volume plus de treize siècles de cette grande histoire est une bonne fortune, quand ce volume contient la substance de plusieurs autres. M. Zeller, d'ailleurs, a toujours excellé dans ces résumés brillants et rapides. Peut-être cette fois a-t-il quelque peu laissé alourdir et ralentir son récit par la masse même des faits et des documents qu'il a racontés ou analysés ailleurs. Il eût fallu sacrifier davantage.

Quoi qu'il en soit, nul en France n'était plus apte que M. Jules Zeller à retracer en sept cents pages l'histoire d'un pays et d'un temps dont il avait d'abord étudié et présenté avec toute l'étendue nécessaire les changeantes destinées.

Sans entrer dans le détail des critiques qui ont été faites jadis au fur et à mesure de la publication de l'*Histoire d'Allemagne*, critiques que nous sommes loin d'accepter toutes, nous nous bornerons à recommander au public et à la jeunesse ce précis qui a la valeur d'une œuvre originale et personnelle.

A. B.

—

Histoire d'Allemagne. *Les empereurs du XVIe siècle. Habsbourg et Luxembourg ; principautés, seigneurs, villes, ligues ; la Sainte Vehme et la Balle d'or*, par JULES ZELLER, membre de l'Institut. Paris, Perrin, 1890, in-8° de 480 pages.

Quand, il y a deux ans, M. Jules Zeller donna au public son *Histoire résumée de l'Allemagne et de l'empire germanique* jusqu'au grand interrègne, quelques personnes s'en émurent. Elles pensaient que l'auteur, lassé, abandonnait l'exécution du projet qu'il s'était tracé d'une histoire complète de l'Allemagne. L'éminent académicien s'est empressé de donner un démenti à ce mauvais présage, en jetant coup sur coup sous presse deux nouveaux volumes de son œuvre.

C'est du premier d'entre eux qu'il s'agit ici. Il embrasse une période fort intéressante de l'histoire d'Allemagne, puisque c'est celle où ce pays essaie de se constituer fortement, où l'empire essaie de s'affranchir des liens qui l'attachent à la papauté.

Par malheur, M. Zeller, tourmenté sans doute du désir de terminer rapidement son ouvrage, y met une hâte qui en empêche la perfection.

Au premier abord, cette précipitation saute aux yeux du lecteur, et

Digitized by Google

il se sent rebuté par les négligences de l'exécution typographique. Les coquilles se pressent à chaque page, et les coquilles les plus grossières, comme *compagnonage* pour *compagnonnage* (p. 57), *don Scotte* pour *Duns Scot* (p.296), *concorder* pour *concorditer* (p. 315 n. 1), le *Rutli* pour le *Grutli* (p. 255). Est-ce aussi l'imprimeur qui est coupable d'avoir appelé *Aldebert de Pierre* (p. 207) l'évêque *Aldebert de Peyre* et d'avoir affublé du nom de *Saint Bartholomée* l'église de Saint-*Barthélemy* (p. 387) ?

Malheureusement, il y a dans le style et dans la rédaction bien des négligences qui ne sont le fait que de l'écrivain. Ce sont partout des répétitions fatigantes, des infortunes d'expression qui trahissent la pensée de l'auteur, de longues incidentes, des tournures lourdes et embarrassées, des phrases incorrectes et de véritables fautes de langue ou de grammaire.

Ces négligences de forme choqueront le grand public, auquel l'ouvrage est plus particulièrement destiné.

Les hommes d'étude qui le consulteront seront surtout frappés de la défectuosité du fond même. Ce n'est pas que l'érudition fasse défaut à M. Zeller ; les longues études qu'il a faites lui ont assuré des connaissances étendues, et les grands traits de son tableau ne manquent pas d'exactitude. Mais, si l'on entre dans les détails de l'exécution, on se heurte à des négligences, à des oublis, à des erreurs. L'on sera toujours choqué d'un *lapsus calami* qui rejette dans le XIe siècle les Ottons (p. 21) ; l'on s'étonnera d'apprendre qu'en 1378 le roi Charles V « venait de rompre la paix désastreuse faite à Brétigny » p. 421). L'on se demande où l'auteur a pris qu'Ulrich Hoffmaier (et non Hofmeyer) fût auteur du *De translatione imperii* ou du *Defensor pacis* (p. 296), rédigés l'un et l'autre avant 1329, le deuxième même avant 1324, alors que la présence d'Ulrich au service de Louis de Bavière n'est signalée avec certitude qu'après l'expédition d'Italie. On regrettera en même temps que l'historien n'ait pas consacré la moindre mention à un homme qui joua un grand rôle à l'époque, à l'auteur du *De potestate ecclesiastica*, au célèbre Jean de Jandun, que quelques-uns appellent de Gand, et qui, lui, fut réellement le collaborateur pour le *Defensor pacis* de Marsile de Padoue ou di Mainardini. Une erreur plus singulière et plus grave est celle qui fait attribuer par M. Zeller à la diète de Rense les propres expressions qui furent employées à celle de Francfort (p. 315). Enfin, nous terminerons en relevant une bévue tout à fait ridicule : M. Zeller dit gravement (p. 420) que Charles V « avait envoyé à Charles IV un cheval blanc pour entrer dans ses villes justement parce qu'il était d'usage que l'empereur entrât dans les villes de l'empire monté sur un cheval noir ! » C'est exactement le contraire qui est la vérité.

E. G. L.

—

Histoire d'Allemagne. *La Réforme*, par Jules ZELLER, membre de l'Institut. Paris, Perrin, 1891, in-8° de 423 p.

La Réforme est le septième volume de la collection de l'histoire d'Allemagne. Le titre seul dit son puissant intérêt. Quand on a déjà été

Digitized by Google

charmé par le style imagé et les vivantes narrations du fécond écrivain, on songe avec délices, au moment d'ouvrir son livre, à un nouveau régal littéraire; mais, pour peu qu'on aime l'Église, on n'est pas sans éprouver de trop légitimes appréhensions. Cette crainte est malheureusement justifiée et ici encore, comme dans d'autres circonstances déjà, on rencontre presque toujours chez M. Zeller une fâcheuse partialité ou une trop noire sévérité. Rendons cependant hommage en commençant, à la façon magistrale dont l'érudit historien embrasse son sujet et répartit dans un tableau vigoureusement brossé tant de personnages divers et d'événements ordinairement si diffus. Voici les origines de la Réforme et le retour de l'Autriche à l'empereur, puis les éléments païens de la Renaissance mis en face de l'œuvre littéraire d'Érasme; enfin, Luther entre en scène et nous le voyons bouleverser la théologie d'abord, la politique ensuite. Quels vastes aperçus, que de sages observations, mais aussi que d'interprétations faussées par la mésintelligence du rôle réel de l'Église! La grande révolution du XVIe siècle n'est pas exclusivement religieuse, elle est encore littéraire, politique et sociale. Luther, lui, n'est qu'une des manifestations de cette grande crise ; non pas un adversaire résolu de l'autorité, comme on l'a cru, mais un révolté qui la déplace à son profit sans la détruire. Telle est l'idée maîtresse de ce livre, et certes elle est admirablement mise en lumière; malheureusement, au milieu de cette captivante étude d'une époque troublée, les erreurs dogmatiques et les jugements erronés fourmillent. On aimerait ne pas avoir à relever des passages évidemment inspirés par je ne sais quel sentiment sectaire, tels celui relatif à la corruption du clergé (p.9 et 10), où l'auteur déclare que les prêtres concubinaires « n'étaient pas toujours les plus mauvais,» et où de plus injurieuses comparaisons sont encore faites du clergé régulier. L'action des officialités est odieusement dénaturée, pendant que, par ailleurs, le rôle criminel des Hussites, qui profitaient des invasions mahométanes pour exercer d'horribles ravages, brûler des centaines de villages, faire périr de misère des milliers de paysans, n'est pas stigmatisé. L'auteur ne trouve même pas un mot de blâme à adresser à ces ennemis acharnés des prêtres, à ces pamphlétaires hideux qui répètent que « les dépouiller c'est servir le Seigneur ;» mais il parlera avec emphase des exactions de ces derniers (p. 95), de « l'exploitation romaine » (p. 120), « de siècles d'exploitation » (p. 121), de « l'exploitation des papes » (p. 128). Les expressions d'un caractère outrageant ne sont pas ménagées ; c'est (p. 142), « une guerre inexpiable dont la responsabilité remonte au saint-siège ; » c'est (p. 143) « la violence de Paul II, le fanatique et médiocre successeur de Pie II ; » c'est encore « le marmonnement (!) des prières » (p. 244). Ces phrases détonnent, quand on pense qu'elles ont été écrites par un homme de la distinction de M. Zeller. Elles donnent comme une allure débraillée à ce livre, où l'appareil scientifique de la critique moderne ne s'étale pas, sans doute, mais où l'on sent pourtant un travail profond et des recherches sérieusement appuyées par les documents. On rencontre même çà et là certaines négligences de rédaction qui déparent des pages d'ailleurs fort bien écrites. Le portrait de l'empereur Sigismond serait parfait

Digitized by Google

au point de vue littéraire, sans la répétition disgracieuse et trop rapprochée du verbe *mêler* à une ligne d'intervalle : « il aimait à se mêler aux bourgeois... et il mêlait sa bonhomie, etc. » P. 52, en quatre lignes, nous trouvons une avalanche de qui, qu'a, que, un peu déplacée sous une plume aussi élégante. P. 141, la multiplication d'expressions analogues « après tout... qu'après tout... en somme, » dans le même alinéa, n'est pas non plus très heureuse. L'orthographe, si nous ne nous trompons, veut qu'on écrive *lansquenet* en français, ou *landsknecht* en allemand, mais landknecht (p. 171), ou landsquenet (p. 159), ne nous semblent pas réguliers. Ces remarques, dont l'auteur voudra bien ne pas s'offenser, étaient nécessaires pour montrer qu'un homme de talent, même célèbre, peut compromettre, parfois en partie, la valeur de ses travaux par le manque de pondération de ses jugements, et aussi, par une rédaction trop hâtive des résultats de ses lectures et de de ses études. Il s'agissait cependant de l'époque de la Renaissance et de la Réforme, que M. Zeller connaît si bien, et qu'il fait revivre avec tant d'aisance ; mais la modération lui a souvent fait défaut, et, tout en goûtant l'agrément de son style, tout en appréciant son savoir incontestable, nous n'avons pas pu trouver à la lecture de son livre un plaisir sans mélange.

G. Péries.

—

L'Allemagne et la Réforme, Tome II. *L'Allemagne depuis le commencement de la guerre politique et religieuse jusqu'à la fin de la révolution sociale* (1525), par Jean Janssen. Traduit de l'allemand sur la 14e édition, par E. Paris. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889, in-8° de XXI-631 p.

Nous avons longuement rendu compte ici même, il y a quatre ans, du tome premier de la traduction de l'*Histoire du peuple allemand*, de Mgr Janssen, et nous avons assez marqué les quelques réserves qu'il convient de faire sur ce magistral ouvrage pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir aujourd'hui.

Le tome II, que nous nous bornerons à signaler en quelques lignes, contient trois livres : Le parti révolutionnaire et ses actes jusqu'à la diète de Worms (1521) ; la diète de Worms et les progrès de la révolution politique et religieuse jusqu'à l'explosion de la révolution sociale (1521-1524) ; la révolution sociale (1525). L'alliance de l'humanisme allemand et de la réforme religieuse, Luther, la révolution sociale, tels sont les trois grands sujets auxquels on peut le ramener tout entier. Il n'est pas besoin d'insister sur leur importance.

Mgr Janssen les traite avec la compétence, la richesse d'information, l'abondance de vues particulières qui lui sont accoutumées. La révolution sociale surtout lui inspire des pages d'un puissant intérêt. N'oublions pas tant de jugements motivés sur nombre de personnages, humanistes ou réformateurs. La sévérité de l'auteur pour Érasme, notamment, ne connaît pas de limites. Pour lui comme pour le légat Alexander, Érasme est le vrai père du protestantisme.

Peut-être pourrait-on reprocher à Mgr Janssen d'avoir parfois manqué de méthode dans l'exposition des faits et de n'être pas toujours allé jusqu'au bout des problèmes que posent d'aussi grands événements ;

Digitized by Google

quand on l'a lu, le *pourquoi* de bien des choses est encore à trouver. De plus, la passion antifrançaise de l'auteur l'entraîne encore plus que dans le précédent volume à des appréciations violentes et injustes. Il serait difficile de traiter plus mal notre François Ier. L'admiration la plus naïve pour Charles-Quint ne suffit pas à justifier une telle partialité chez un historien aussi éminent.

Mais tant de légendes détruites, tant d'opinions réformées, tant de documents mis au jour, tant d'œuvres utilisées, font de ce nouveau volume la digne suite du premier et méritent à Mgr Janssen la reconnaissance et l'admiration des historiens et des catholiques.

Nous souhaitons que le traducteur ne se fatigue point de sa tâche et la conduise vaillamment jusqu'au bout. Il sert la science et l'Église : n'est-ce point assez pour soutenir ses efforts ?

A. B.

—

Herman et les Hohenzollern, ou les Destinées de la Prusse, par l'abbé Florent Dumas. Lille, Desclée et de Brouwer, 1891, in-12 de 286 p.

Une prophétie sur la destinée des Hohenzollern est attribuée à Hermann, religieux cistercien du monastère de Lehnin, dans le Brandebourg. Elle est écrite en vers léonins, selon la mode littéraire du XIIIe siècle et contient cent hexamètres (p. 7). Religieusement conservée depuis 1240 dans les monastères de l'ordre et même au dehors, elle fut imprimée en 1723 par Schultze dans le recueil allemand intitulé «La Prusse savante », avec ce titre: *Hermanus redivivus* (p. 10). En admettant même qu'on dût contester l'authenticité du manuscrit et en déduire que les prédictions antérieures à la publication de Schultze auraient été arrangées après les événements, cette publication même implique une date incontestable en ce qui concerne les événements postérieurs à l'année 1723. Or, depuis cette époque, la prophétie continue à se réaliser d'année en année jusqu'à nos jours.

« Au point de vue historique, dit M. l'abbé Dumas, la prophétie est un véritable abrégé des annales de la nation prussienne à partir du XIVe siècle. De 1415 à 1880, chaque électeur, chaque roi de la race des Hohenzollern, un seul excepté, s'y montre à son tour nettement désigné par divers traits de sa vie, par ses vices ou ses qualités, ses malheurs ou le succès de ses entreprises (p. 14). » Le 93e hexamètre dit :

Tandem sceptra gerit qui stemmatis ultimus erit.

D'après l'interprétation de notre auteur, « Hermann annonce, pour une époque à laquelle nous touchons peut-être, la translation à une autre dynastie de la couronne des princes de Brandebourg, le rétablissement en Prusse du culte ancien tel qu'il y régnait avant Luther, et la reconstitution d'un empire vraiment germanique (*ibidem*). »

Il est impossible de ne pas applaudir à la publication de M. l'abbé Dumas. Les raisonnements sont justes, le style correct et animé. La modération de l'auteur pour les croyances qui ne sont pas articles de foi, sa soumission au saint-siège, l'érudition et la sagacité de ses rapprochements méritent tout éloge.

A. d'Avril.

—

Digitized by Google

La jeunesse du Grand Frédéric, par Ernest LAVISSE. Paris, Hachette, 1891, in-8° de XIII-451 p.

On ne reprochera plus à notre savant corps universitaire de ne pas s'occuper d'histoire et de littérature étrangères. Rien n'a été négligé depuis quelques années pour donner aux jeunes générations le goût nécessaire des études allemandes : militaires pour la perfection de leur art, professeurs pour l'instruction de leurs élèves n'ont eu garde de les négliger. Il en est résulté quelques œuvres remarquables ; mais personne plus peut-être que M. Lavisse n'a éclairé d'un jour nouveau les origines de la monarchie prussienne: il en est à son quatrième ou cinquième ouvrage sur ce sujet, et celui qu'il publie aujourd'hui ne semble pas le moins piquant. Tout, en effet, était à peu près connu sur le Grand Frédéric, si ce n'est sa jeunesse : dès qu'il atteignit l'âge d'homme, il arrangea sa vie, pour la postérité, avec une habileté dont il faut se méfier souvent, mais aussi avec un éclat qui ne laisse rien dans l'ombre. Ses premières années, si dures et qui font si peu d'honneur à la famille royale de Prusse, ont été au contraire systématiquement dérobées aux yeux des profanes ; et il a fallu une singulière ténacité pour en retrouver la trace. La longue bibliographie, placée en tête du volume, peut donner une idée du travail opiniâtre auquel M. Lavisse s'est livré. Il a fait mieux : il a voulu consulter aussi les lieux qui ont été témoins de tous les incidents pathétiques de la lutte du père et du fils, et il a cru assister au drame dans le palais de Berlin, dans la maison de Wüsterhausen et au pied du rempart de Cüstrin.

C'était une sorte de fou que Frédéric-Guillaume, le fils de ce Frédéric, premier roi de Prusse, si fier de sa nouvelle dignité qu'il ne cessa de la dépenser en fêtes de magnificence et en formules d'orgueil. Il était né avec la monomanie militaire; il voulut donner à une nation de dix-huit cent mille sujets pauvres une armée aussi forte que celle de l'Autriche, qui avait alors une population de vingt millions d'habitants. Ce roi-sergent aimait son armée comme Harpagon son trésor, et, s'il l'entretenait soigneusement, c'était avec la pensée intime de ne jamais s'en servir ; il avait en outre peur de Dieu et du diable, et des scrupules de conduite qui ne l'empêchaient pas de détester prodigieusement son fils. Il est vrai que le jeune Fritz aimait beaucoup sa mère et sa sœur, que le roi abhorrait aussi. Avec cela, quelques précautions qui aient été prises pour son éducation, Frédéric ne goûtait que les idées et les habitudes absolument contraires à celles de son père ; et une telle antipathie s'accusa bientôt entre eux, que le fils forma le hardi projet d'échapper par la fuite à la tyrannie royale. Comment le complot fut déjoué, et comment Frédéric-Guillaume fit exécuter les complices en présence de son fils, qu'il délibéra un instant de mettre à mort, en dépit du jugement moins sévère du conseil de guerre devant lequel il l'avait renvoyé, c'est ce que raconte M. Lavisse avec une abondance de détails et une finesse d'analyse qui font ressembler son étude historique au plus dramatique des romans. Condamné à la prison la plus dure en septembre 1730, le jeune Frédéric n'en sortit qu'après avoir simulé un repentir hypocrite et pour être réduit à occuper la place humiliante d'au-

Digitized by Google

diteur de la Chambre des domaines de Custrin, siégeant à une petite table et signant des pièces « tout en bas » des conseillers. L'année suivante, fatigué de la lutte contre son père, il se laissera imposer un mariage avec une princesse de Bavière, qu'il ne connaissait ni n'aimait, déclarant tranquillement au vieux Schulenbonig scandalisé : « Si le roi veut absolument que je me marie, j'obéirai ; après cela, je planterai là ma femme, et je vivrai à ma manière. » Et comme on lui objecte qu'une pareille conduite est contre la loi de Dieu et contre l'honnêteté vulgaire : « Qu'importe, répond-il, je suis jeune et je veux profiter de la vie. » De ce jour, il semble s'exercer à l'indifférence et au cynisme, ne retenant de ses études littéraires que des plaisanteries obcènes ou des railleries impies, qui lui permettront plus tard de donner la réplique à Voltaire.

On peut juger par ces quelques traits de l'intérêt que présente la fine étude de psychologie princière à laquelle M. Lavisse a évité de donner les allures d'un pamphlet. La conscience s'allie chez l'écrivain à la forme spirituelle et caustique, que le style donne parfois à la pensée. Aussi bien, personne ne s'attendait à un panégyrique. Le second volume que nous annonce l'auteur sera non moins fait pour piquer la curiosité : il dira la vie de Frédéric II depuis son mariage jusqu'à son avènement et la vraie préparation politique du grand règne. Mais « la jeunesse » valait la peine d'être racontée, et elle a trouvé son historien.

G. Baguenault de Puchesse.

—

La formation de la Prusse contemporaine. *Les origines — Le ministère de Stein* (1806-1808), par Godefroy Cavaignac. Paris, Hachette, 1891, in-8° de VIII-510 p.

On trouve dans cet ouvrage considérable deux études d'ordre différent : un exposé de la constitution organique de la Prusse à la fin du XVIIIe siècle et le récit très documenté des événements qui faillirent compromettre en 1806 et 1807 l'existence même de la nation. Il est incontestable que l'organisme primitif du pays et la crise terrible qui allait être la cause de son relèvement, sont deux facteurs essentiels du problème historique dont la solution actuelle devait aboutir à l'hégémonie du royaume des Hohenzollern, et c'est pourquoi M. Godefroy Cavaignac les a réunis dans le même ouvrage.

Rien n'est plus disparate et plus complexe que l'oganisation territoriale de la Prusse à son origine. Au début du XVIIe siècle, les deux parties constitutives du futur État, les Marches et le duché de Prusse n'avaient point encore une vie commune et, quand le Grand Électeur jeta les fondements de la constitution politique du royaume et opéra ce que les historiens allemands appellent *la seconde fondation*, les provinces conservaient leur individualité politique.

Frédéric-Guillaume Ier, par son activité prodigieuse et son énergie brutale, fit une nation de ces petits peuples hétérogènes et hostiles, abattit la puissance de la féodalité, transforma en instrument monarchique l'administration prussienne, organisa l'armée et prépara le règne du grand Frédéric.

Le type de gouvernement personnel, que Frédéric II devait réaliser

Digitized by Google

dans sa plénitude et qui excita l'admiration de tous les philosophes, a été baptisé l'*aufgeklärte Despotismus*. Ce despotisme éclairé est caractérisé par la déclaration de Frédéric-Guillaume Ier : « Je fais ce que je veux, » et par le mot de son successeur : « La meilleure forme de gouvernement, c'est la monarchie, à condition que le prince soit éclairé — tout pour le peuple, rien par le peuple. »

Les vices principaux dont souffrait la Prusse au commencement du siècle étaient le servage des classes agricoles, l'insuffisance de la vie municipale et provinciale, et l'absence de classe moyenne. Ces vices organiques allaient corrompre, affaiblir l'armée et entraîner l'effondrement qui suivit la bataille d'Iéna.

C'est dans la profondeur même de la chute qu'il faut chercher la cause première du salut de la Prusse, et nous croyons avec M. Cavaignac que la date du 21 novembre 1806 est décisive dans l'histoire du royaume. Voulant écraser le peuple qui semblait en proie à une démoralisation générale, Napoléon « avait touché le fonds résistant de la nationalité allemande. »

Quelques hommes de cœur, ayant un peu de talent et beaucoup de caractère, furent les sauveurs de la Prusse, et parmi eux le baron de Stein se détache en un vigoureux relief. Après le traité de Tilsitt, par lequel le Czar livrait la Prusse à Napoléon, Frédéric-Guillaume III, le plus indécis et le plus pusillanime des souverains, se vit obligé d'appeler au pouvoir Stein, qu'il détestait. Et celui-ci, en une année de ministère, put, tout en travaillant avec ardeur à préparer le soulèvement de la Prusse, accomplir la série de réformes politiques et sociales auxquelles est attaché son nom.

Ce qui semble étrange dans l'œuvre de M. Cavaignac, et ce qui diminue un peu sa valeur historique, c'est la préoccupation constante de démontrer que le royaume des Hohenzollern doit sa résurrection aux principes de la Révolution française. Quand Frédéric-Guillaume III, abandonné de la Russie, est obligé de se rendre à discrétion à Napoléon et de congédier le ministre Hardenberg, quand il reconnaît tardivement quels funestes conseils lui donnaient ses confidents les plus affectionnés, il se résoud à faire appeler Stein, le champion de la résistance à outrance. Par une singulière aberration, l'empereur des Francais agrée ce choix, qu'il indique même au roi de Prusse, et ce fait inspire à M. Cavaignac les réflexions suivantes : « N'y a-t-il par là un signe du temps qui commence, d'un temps où les gouvernements, même les plus despotiques, même les plus absolus en apparence, se trouvent contraints par une force supérieure à suivre le courant de l'opinion et ne peuvent se maintenir qu'à condition de compter avec elle ? N'était-ce pas un spectacle digne de remarque, de voir en Prusse, moins de vingt années après la mort du grand Frédéric, des ministres trouver, dans l'appui d'une opinion indistincte et sans interprètes autorisés, la force de résister en face au monarque ! Il est vrai que ces vingt années étaient celles de la Révolution française (p. 276). »

N'en déplaise à l'auteur de *La formation de la Prusse contemporaine*, ce n'est pas la première fois que les rois ont à compter avec la volonté de leurs ministres et l'opinion générale de leurs sujets. Richelieu dominait Louis XIII ; Sully résistait souvent à Henri IV et lui parlait très

Digitized by Google

librement, et la pression de l'opinion publique ne fut pas sans influence sur la conversion du Béarnais au catholicisme.

M. Cavaignac fait preuve d'une véritable puérilité quand il exalte, au détriment de Stein, le rôle de Hardenberg, après l'Edit du 9 octobre 1807, pour l'unique raison qu'il y a une certaine analogie entre les idées qui devaient présider à ce qu'on a appelé « la régénération de l'État prussien » et les principes généraux de la Révolution française.

Il me semble que l'histoire de la Prusse au commencement du siècle tend plutôt à démontrer la force et l'excellence du principe monarchique. Gouvernée par un prince faible et démoralisé, partagée en plusieurs factions rivales dont certaines ne craignaient pas de s'allier aux conquérants; sans armée, sans finances, la Prusse se serait affaissée comme une matière inerte, dont chacun peut ramasser un fragment, si le principe monarchique n'avait émergé de toutes les ruines pour rallier les dernières forces vives de la nation et incarner le patriotisme.

Quoi qu'il en soit, M. Cavaignac a le mérite d'avoir condensé les travaux des nombreux historiens allemands et anglais tels que Treitschke, Ranke, Bornhak, Stadelmann, Philippson, Knapp, Hüffer, Seeley, etc., et d'avoir soulevé des questions peu débattues en France jusqu'à ce jour et qui présentent cependant un puissant intérêt.

ROGER LAMBELIN.

—

Introduction to the Study of federal Government by ALBERT BUSHNELL HART. Boston, Ginn and C°, 1891, in-8° de VI-200 p.

Cet ouvrage forme la deuxième « monographie historique » publiée sous les auspices de l'Université d'Harvard.

Il est certain que depuis la fin du dernier siècle, la forme fédérale s'est développée dans le gouvernement des peuples aussi bien en Europe qu'en Amérique. Aucune nation plus que les États-Unis n'a contribué à expérimenter cet organisme politique et à le mettre en honneur. Et M. Albert Bushnell Hart laisse entendre que c'est par patriotisme, autant que pour remplir sa mission de professeur d'histoire, qu'il a entrepris son livre.

Étudier les fédérations anciennes, c'est reconnaître l'influence qu'elles ont eue sur la Constitution des États-Unis, et la comparaison entre cette Constitution séculaire et celles postérieurement adoptées par les autres Etats facilite l'examen des systèmes et permet d'apprécier les avantages et les inconvénients des diverses formules de gouvernements fédéraux.

Le premier chapitre est consacré à la théorie du gouvernement fédéral, et contient un paragraphe fort bien condensé sur le principe de la souveraineté, mais qui ne tient pas suffisamment compte du droit historique des peuples ; puis l'auteur passe en revue les anciennes confédérations de la Grèce et de l'empire romain, les ligues italiennes (1167-1250), la confédération rhénane (1254-1330), la ligue hanséatique (1367-1669), la confédération suisse (1291-1798), et les Pays-Bas (1576-1746).

Cette étude sert de préliminaire à un tableau comparé des quatre grandes fédérations actuellement existantes : les États-Unis d'Amérique, la Suisse, l'Allemagne et le Canada ; et l'*Introduction to the Study of federal Government* se termine par une série d'appendices un peu

Digitized by Google

arides dans la forme, mais fournissant des renseignements très complets sur les moindres détails des organismes gouvernementaux.

Ce qui donne à la monographie historique de M. Hart une valeur considérable, ce sont les notions bibliographiques et les répertoires de sources qu'il renferme. Je cite au hasard le § 472 : *Canada as a federation*. Sous la rubrique : *Bibliography*, onze ouvrages sont indiqués ; sous celle : *Texts*, neuf encyclopédies, manuels, recueils de procédure sont mentionnés. La *Géographie historique* signale quatre ouvrages ou atlas ; les *Treatises* en comptent onze, les *Historical accounts* vingt-cinq, et les *Brief accounts* douze. L'auteur signale encore les articles publiés sur la question dans les principaux recueils périodiques des États-Unis et de l'étranger.

ROGER LAMBELIN.

—

Cours de littérature celtique, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et J. LOTH. Tome III. *Les Mabinogion*, par J. LOTH, t. Ier. Paris, E. Thorin, 1889, in-8° de 360 p.

Parmi les anciens manuscrits qui ont conservé quelques-uns des poèmes lyriques chantés par les bardes gallois dans les palais royaux, se trouve le *Livre Rouge de Hergest*, déposé aujourd'hui au Jesu Collège d'Oxford ; c'est un texte du XVe siècle. Ces poèmes portent le nom de *mabinogion* ; le mabinog était le disciple du barde qui se destinait à devenir barde lui-même, après avoir réuni les connaissances indispensables pour triompher dans trois concours. Les Mabinogions, par le fait, formaient un recueil de récits bardiques destinés à l'enseignement du mabinog en lui servant de modèle.

Le recueil publié par M. Loth paraît avoir été formé, au XIVe siècle, de récits remontant à une période comprise entre le milieu du XIIe et la fin du XIIIe siècle, d'après des traditions d'une époque très ancienne ; ils sont écrits en dialecte du pays de Galles. Cette traduction peut être considérée comme définitive et servant de complément à la publication du texte gallois donné par MM. John Rhys et J. Gwenogtryn Evans ; elle ne fait pas double emploi avec la traduction donnée en 1838 par lady Charlotte Guest ; celle-ci est très recommandable et n'a pas été inutile à M. Loth, mais elle offre quelques inexactitudes et surtout des lacunes volontaires dues aux scrupules de lady Guest, qui n'a pas cru devoir conserver certaines crudités de langage, certains détails de mœurs qu'elle ne pouvait mettre sous les yeux des enfants auxquels elle destinait son œuvre.

M. Loth a entrepris sa traduction après avoir, au préalable, établi avec soin le texte gallois, à la suite d'une étude critique faite avec un soin scrupuleux ; ce n'était pas chose facile, car il se trouvait en présence de récits rédigés non pas dans un idiome populaire, mais par des lettrés à une époque où la langue n'avait pas encore la vivacité, la précision et la netteté que l'on constate dans des temps plus rapprochés de nous. Le texte est complété par une riche annotation, qui témoigne de la profonde connaissance de l'éditeur pour tout ce qui touche à la littérature et aux traditions galloises.

A. DE B.

—

Digitized by Google

Les prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle. *Étude sur le P. Isla*, par le P. Bernard GAUDEAU, S. J., docteur ès lettres. Paris, Retaux-Bray, 1891, in-8° de XXIII-565 p.

Si le présent ouvrage ne faisait connaître que le célèbre roman *Fray-Gerundio*, qu'on appelle le Don Quichotte de la chaire chrétienne et qui mérite d'être placé, sinon à côté, au moins non loin de l'œuvre immortelle de Cervantès, il trouverait mieux sa place dans quelque revue purement littéraire, et non dans un organe spécialement consacré aux questions historiques. Mais nous y trouvons encore autre chose que l'examen critique de ce chef-d'œuvre ; l'auteur le fait précéder d'une biographie du P. Isla, assez détaillée (elle occupe un tiers du volume), faite d'après des documents imprimés et manuscrits, surtout à l'aide de nombreuses lettres du P. Isla. A ce titre, *Les prêcheurs burlesques* ont ici leur place marquée d'avance ; d'ailleurs, l'histoire d'Espagne au XVIIIe siècle s'y reflète très souvent, de sorte que l'intérêt historique s'y mêle à celui de la critique littéraire.

L'ouvrage se compose de deux parties bien distinctes et se complétant mutuellement. Rien, en effet, n'aide tant à apprécier une œuvre littéraire et à en pénétrer le sens que d'en connaître l'auteur comme homme, ses qualités comme ses défauts, sa manière d'être et de faire, sa vie intime. Le P. Gaudeau a eu, sous ce rapport, le grand avantage d'avoir à sa disposition les lettres du P. Isla, au nombre de plus de trois cents, notamment la correspondance avec sa sœur, plus jeune que lui de trente ans et qu'il aimait avec une tendresse paternelle. Cette correspondance non seulement révèle les grâces inépuisables de son esprit, mais elle nous livre son cœur tout entier, et c'est par le cœur que cet homme d'esprit paraît grand. Le P. Isla est trop peu connu en dehors de l'Espagne, même parmi ses confrères ; aussi, pour la plupart des lecteurs, la présente biographie sera une véritable révélation ; à tous elle procurera une lecture agréable et instructive. Le public français la lira avec d'autant plus d'intérêt, que la France y occupe une place assez marquante, et par l'influence qu'elle a exercée en Espagne sous le règne de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, et par la prédilection que le P. Isla a toujours eue pour la littérature française, ainsi que le témoignent ses traductions de l'*Histoire de Théodose* par Fléchier, de l'*Abrégé de l'histoire d'Espagne* écrit par le P. Duchesne, précepteur des Infants d'Espagne, de l'*Année chrétienne* du P. Croiset, et surtout de *Gil-Blas*, qu'il se flattait d'avoir restitué à sa patrie. Il faut lire le chap. IX tout entier, où cette dernière question est traitée au long, et qu'on peut résumer en disant, avec le P. Gaudeau, qu'Isla a réellement soulevé et jeté dans le public, un peu après Voltaire, la question de *Gil-Blas* ; mais qu'il l'a fait en se jouant et sous la forme d'une *charge* sans prétention critique. Il n'en garde pas moins, avec le mérite d'une traduction dont la substance restera, l'honneur d'avoir provoqué, sur les origines d'un livre à la fois si espagnol et si français, des travaux profitables aux deux littératures (p. 166). Le *Gil-Blas* du P. Isla ne fut imprimé qu'après sa mort, arrivée en 1781, à Bologne, où il avait cherché un refuge après avoir été exilé de sa patrie, quinze ans auparavant, avec

Digitized by Google

tous ses confrères. Dans les chapitres précédents, nous voyons, tour à tour, le jeune homme du monde (1703-1719), le novice, l'étudiant, le professeur, le prédicateur et l'écrivain, jouissant d'abord de la faveur de la cour sous Ferdinand VI, ensuite persécuté et expulsé sous Charles III, et allant se fixer à Bologne (en 1767).

L'œuvre capitale du P. Isla, celle qui l'a rendu célèbre, fait le sujet exclusif de la seconde partie de l'ouvrage. Après un coup d'œil sur l'histoire de la chaire espagnole avant *FrayGerundio*, et un examen des sermons du P. Isla, qui avait été d'abord lui-même atteint de *gérondianisme*, l'auteur raconte l'histoire de *Fray-Gerundio*, sa genèse, son apparition bruyante, qui, en faisant rire aux éclats l'Espagne entière, lui attira aussitôt les menaces de l'Inquisition; il l'analyse en détail, en fait ressortir les mérites et les défauts, les succès éclatants et les résultats réels, obtenus malgré les attaques des adversaires, malgré même la condamnation dont le livre réformateur a été frappé à Madrid et à Rome.

Tel est, en substance, l'ouvrage du P. Gaudeau, écrit *con amore* et avec une certaine admiration pour son héros, si sympathique, en effet, soit comme écrivain, soit comme homme. Le P. Isla occupe dans son siècle une place à part; satirique mordant, critique élevé et solide, peintre amusant des mœurs, écrivain de race, spirituel et populaire entre tous, son mérite est d'avoir employé ses talents et sa science à combattre les écoles de la routine et du mauvais goût, en les ridiculisant, et d'avoir indiqué la voie d'une sage réforme de la prédication et de la littérature. On ne peut qu'aimer et vénérer ce religieux, presque octogénaire, mourant dans l'exil, fidèle à sa vocation, à sa patrie, à ses amis, à sa tâche laborieuse d'écrivain, et à la franche gaîeté de son caractère.

J. Martinov.

—

Madame de la Fayette, par le comte d'Haussonville, de l'Académie française. Paris, Hachette, 1891, in-12 de 219 p. (*Les grands écrivains français*).

Madame de la Fayette méritait certainement de figurer dans la galerie des grands écrivains français, mais c'est justement parce que depuis longtemps sa réputation est faite, parce qu'elle a posé devant La Harpe, Gerusez, Sainte-Beuve et d'autres encore, qu'un nouveau portrait d'elle était d'une difficile exécution. M. le comte d'Haussonville a réussi néanmoins à nous faire plus intimement et mieux connaître celle dont tant de fois déjà on s'était occupé. D'ingénieux aperçus, de fines observations, la recherche patiente de documents inexplorés ont prouvé que tout n'avait pas été dit sur Madame de la Fayette. La période si importante de sa vie à laquelle La Rochefoucauld s'est trouvé mêlé, a été traitée avec bien du tact, bien de la délicatesse. La découverte d'un exemplaire des *Maximes*, rapidement commentées par Madame de la Fayette, donne un intérêt particulier aux détails relatifs à la liaison du duc avec celle qui se plaisait à répéter : « Monsieur de la Rochefoucauld m'a donné de l'esprit, mais j'ai réformé son cœur. » Comme de juste, l'examen de la *Princesse de Clèves* tient une grande place dans ce joli volume. Avant d'en aborder

Digitized by Google

l'analyse, M. d'Haussonville montre ce que le roman avait été antérieurement, à partir de l'*Astrée*, et nous dit ensuite quelle fut l'heureuse influence de l'œuvre de Madame de la Fayette sur notre littérature. En lisant ce charmant livre, on a peine à se figurer qu'il émane d'un homme absorbé par une haute mission politique; une phrase, cependant, nous ramène à notre époque : M. d'Haussonville, après avoir parlé de la respectueuse affection de Madame de la Fayette pour une princesse française, éloignée de sa patrie, pour Jeanne de Nemours, duchesse de Savoie, ajoute d'une manière touchante : « Il faut toute notre morgue démocratique pour ne pas comprendre la force de ces attachements, d'une nature si particulière, qui naissent du dévouement et que resserrent encore l'éloignement ou l'exil » (p. 98).

TH. P.

—

Un armateur Marseillais : Georges Roux ; par Adrien ARTAUD. Paris, Champion 1890, gr. in-8° de 399 p.

Voici une vie très documentée, comme on les aime aujourd'hui, et qui a coûté à son patient auteur dix années de recherches ; mais aussi la biographie de ce puissant armateur de Marseille, qui rappelle le souvenir des succès financiers de Jacques Cœur est, en réalité, l'histoire commerciale de la grande cité du midi au XVIIIe siècle.

Georges Roux commença sa fortune en trafiquant très loyalement et très habilement avec les Antilles françaises. Mais lorsqu'il eut reçu la dignité d'échevin, il renonça momentanément au commerce pour ne s'occuper que des intérêts de sa ville natale. A cette époque les Anglais menaçaient Marseille. Le nouvel échevin sut non seulement la défendre, mais pourvut encore, par ses généreuses avances, à toutes les nécessités du moment. Il fit plus : il arma en guerre ses vaisseaux de commerce et devint, avec l'autorisation royale, corsaire pour mieux combattre nos ennemis. Ses succès furent tels que la légende s'empara de son nom et qu'on lui prêta cette audacieuse déclaration de guerre : Georges Roux de Marseille à Georges III d'Angleterre. Ce qui est certain, c'est que, dans une seule campagne, il prit aux Anglais seize navires de toute grandeur.

Pour récompenser cet intrépide et généreux armateur, Louis XV érigea en marquisat la terre de Brue, dans le Var, où Georges Roux avait créé un village agricole, qui était aussi un bourg industriel où l'on fabriquait la soie très habilement. Il y dépensa trois ou quatre millions de livres et sut se faire aimer comme un père par tout le peuple de la contrée. C'est à cette époque que, arrivé à l'apogée de sa fortune, premier échevin de Marseille et conseiller d'État (1765), il donna sa fille, avec une dot princière, au dernier descendant d'une race très illustre en Provence mais ruinée, le baron de Glandevès, qui reprit alors son rang dans la noblesse du pays.

Toutefois, ce fut de ce moment que datèrent et la décadence de son commerce et les autres malheurs financiers qui l'accablèrent vers la fin de sa vie et lui donnèrent un dernier trait de ressemblance avec *l'Argentier* de Charles VII. La perte de plusieurs navires dans la guerre maritime que nous faisait l'Angleterre ; certaines faillites dont il sentit le contre-coup aux Antilles, et

Digitized by Google

surtout l'opposition déloyale des courtiers de Marseille dont il avait réussi à réprimer la rapacité, l'obligèrent à liquider non seulement sa fortune personnelle, mais aussi sa belle fondation de Brue. Georges Roux, longtemps le roi du commerce Marseillais, mourut presque dans l'indigence en 1792, après quatre-vingt-six années d'une existence toute dévouée à son pays et au bien public.

« Il était juste, dit M. Artand, que ce loyal commerçant, ce véritable patriote s'éteignit en même temps que le XVIIIe siècle dont il avait été la parfaite incarnation ; non du XVIIIe siècle dépravé ou railleur de la cour et de la ville, mais du XVIIIe siècle travailleur énergique et honnête de la province et tout particulièrement de Provence. »

D. TH. BÉRENGIER.

—

Victor Hugo après 1830, par Edmond BIRÉ. Paris, Perrin, 1891, 2 vol., in-12 de II-296 et 255 p.

Entre *Avant* et *Après*, il y a une grande différence. Comme chez tant d'autres, la révolution de Juillet amena chez Victor Hugo une déviation : le poète chrétien des odes devint le fataliste auteur de *Notre-Dame de Paris* ; le royaliste se transforma tantôt en républicain, tantôt en monarchiste rallié, plus tard en démocrate ; le bon sens s'altéra en lui de plus en plus, et l'on vit les folies du *Roi s'amuse*, de *Marie Tudor* et de *Ruy Blas*. L'homme politique se montra sans équilibre et sans mesure, toujours tourné vers le soleil levant et en quête de la popularité la plus vulgaire ; le pair de France joua un triste rôle ; le représentant du peuple de 1849 en joua un pitoyable : aujourd'hui conservateur et candidat au ministère, demain radical ; tantôt briguant la faveur du Prince président, tantôt s'armant contre lui de toute la rancune d'un dédaigné.

C'est de 1830 à 1851 que va ce nouveau livre de M. Edmond Biré. On y trouve particulièrement deux choses. La première, c'est un système suivi et sans discontinuité de rectifications aux assertions de Victor Hugo sur sa vie ; il n'en est presque pas une seule où il n'y ait lieu de le convaincre d'erreur ou de mensonge. M. Biré, armé comme personne de textes, de souvenirs, de dates, contredit partout avec preuves à l'appui. La seconde, c'est un riche écrin de lettres inédites empruntées aux cartons de Mme Mennessier-Nodier, de M. de Saint-Valry, de M. Victor Pavie surtout : devant ce curieux, ces portefeuilles se sont ouverts et lui ont livré leurs trésors. Comme dans son *Victor Hugo avant 1830*, comme dans son *Victor de Laprade*, l'auteur de ce livre a jeté à pleines mains les pièces inédites, qui entrent, sous ses auspices, dans le domaine de la biographie et de la critique littéraire.

Dans *Victor Hugo avant 1830*, M. Biré avait dénoncé la singulière prétention du poète de descendre d'une famille noble de Lorraine ; il avait dressé son arbre généalogique, où, du côté paternel comme du côté maternel, on ne trouvait qu'une honorable roture. Cependant M. Victor Hugo signait : vicomte, comme M. de Chateaubriand. Quel droit avait-il à ce titre ? Aucun ; M. Biré l'établit avec la sûreté et l'abondance de documents qui caractérisent ses démonstrations (t. II, p. 73-80). Le général Hugo n'avait ni ne prenait le titre de comte : comment l'or-

Digitized by Google

donnance du 13 avril 1845 appelle-t-elle le nouveau pair de France le *vicomte* Hugo ? Comment Abel Hugo signait-il *comte ?* Comment, dès 1843, le poète usurpait-il ce titre que son père n'avait pu lui transmettre ? « La démocratie qu'il a insultée, écrivait alors Armand Marrast, peut désormais en rire : la voilà bien vengée ! »

Si M. Biré a suivi pas à pas la carrière littéraire de son héros, il n'a pas fait moins pour sa carrière politique. On sait depuis longtemps que les palinodies les plus effrontées n'ont jamais répugné à Victor Hugo ; mais, dans ce livre, on les voit ramassées et prouvées à plaisir. Plus tard, l'homme politique a voulu établir l'unité de sa vie ; dans ce but, il a antidaté ses paroles ou les a falsifiées, sans songer que le *Moniteur* réservait aux malices de ses adversaires ou des curieux d'implacables revanches. M. Biré exploite cette mine de contradictions officielles ; il date et les opinions et les changements de ce protée politique ; il clôt son ouvrage en citant les hâbleries de celui qui a raconté dans le style et avec la fantaisie d'un romancier les *Crimes du deux décembre*.

Il s'arrête là. Est-ce le vrai terme de son œuvre ? n'est-ce qu'une deuxième étape ? Les raisons que nous donne l'auteur pour ne pas poursuivre sont-elles décisives ? Nous ne les discuterons pas : viennent des documents nouveaux, et il n'en chômera pas, M. Biré se remettra en route, et nous donnera la fin de cette vie jusqu'aux funérailles païennes qui, sous couleur de glorifier le poète, resteront, aux yeux de la postérité, son châtiment.

VICTOR PIERRE.

—

Lamartine inconnu. *Notes, lettres et documents inédits. Souvenirs de famille*, par le baron de CHAMBORANT DE PÉRISSAT, Paris, Plon et Nourrit, 1891, in-8° de XI-388 p., avec deux fac-similés d'autographes.

Il y a des livres écrits avec l'esprit : il en est, de plus rares, écrits avec le cœur : ceux-là ont une saveur particulière, et, alors même qu'on ne s'associe pas entièrement aux élans et aux aspirations de l'auteur, on est toujours ému et charmé. L'ouvrage dont nous parlons réunit, on peut le dire, ces deux qualités ; mais si M. le baron de Chamborant s'y révèle avec un talent littéraire remarquable, c'est surtout l'homme de cœur qui s'y montre à toutes les lignes. Selon un mot à la mode, on peut dire que ce livre est un livre *vécu*. Nous y contemplons une grande figure, trop méconnue, digne toujours de notre respect, souvent de notre admiration, et qui apparaît sous un jour nouveau. Lamartine est vengé de plus d'une basse accusation, et, dans ces lettres intimes, écrites au jour le jour au père de l'auteur, il se peint sous ses véritables traits, avec son noble caractère, son inaltérable délicatesse de sentiments, son amour de la France, sa foi profonde au *Dieu de son berceau* qui fut le *Dieu de sa tombe*.

En remerciant M. de Chamborant d'avoir, avec une chaleur d'âme qui n'enlève rien à la sûreté de son jugement, répandu une vive lumière sur plus d'un point peu connu et mal apprécié de la vie de Lamartine, il faut ajouter que son livre apporte à l'histoire de notre temps plus d'une curieuse information. Nous citerons en particulier les souvenirs de M. de Chamborant père sur la Révolution de 1830, où il joua, très jeune en-

Digitized by Google

core, un rôle plein de courage et de patriotisme ; les visites faites par celui-ci, en 1850, au descendant de nos rois, à Frohsdorf, où il se fit le porte parole de Lamartine (voir aux pages 54-56 la curieuse note rédigée par Lamartine lui-même sur « ses sentiments politiques et personnels envers Henri V ». Tout le livre est animé des convictions religieuses et royalistes les plus vives. Ainsi que le dit l'auteur, il a été « sincère comme fils, comme citoyen, comme chrétien, » en payant sa dette envers une amitié illustre, en faisant connaître la part de vérité qu'il savait sur « un des plus grands hommes » de notre pays, et en montrant la place qu'un des plus hauts génies de l'humanité a fait « au Dieu vivant et personnel de la religion vraie. »

G. DE B.

—

Lamartine, par G. DES GODINS DE SOUHESMES. Ouvrage couronné par l'Académie de Mâcon. Extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1891, gr. in-8° de 102 p.

Parmi les travaux publiés à l'occasion du centenaire de Lamartine, nous signalerons l'*Étude* de M. des Godins de Souhesmes, qui a obtenu de l'Académie de Mâcon, au concours ouvert par elle, une médaille d'argent. Si elle n'apporte aucun élément nouveau à la biographie du grand poète, elle est un hommage rendu à sa mémoire avec équité et avec talent.

—

L'abbé Combalot, missionnaire apostolique. *L'action catholique de 1820 à 1870*, par Mgr RICARD, prélat de la maison de Sa Sainteté. Paris, Gaume, 1891, gr. in-18 de XVI-656 p.

C'est une page fort intéressante de l'histoire de l'Église de France que Mgr Ricard a écrite dans ce livre, qui se présente à nous avec une préface de Mgr de Cabrières, et deux lettres approbatives de Mgr Fava et de Mgr Cotton. La vie de l'abbé Combalot a été une vie de combats incessants pour la Religion, pour la liberté de l'Église, pour la revendication de ses droits. Son ardeur ne se ralentit jamais ; sa fougue indomptable dépassa parfois la mesure ; mais son dévouement et son humilité triomphèrent toujours des entraînements auxquels il put céder. Ce qu'il faut admirer sans réserve, c'est le missionnaire infatigable, le prédicateur éloquent, l'apôtre sachant attirer les âmes à Dieu. Le récit de Mgr Ricard est plein de vie, d'un intérêt toujours soutenu. On y voudrait plus de réserve et de gravité dans certaines appréciations (voir p. 299 et suiv.) Le ton de l'historien ne doit avoir rien de commun avec celui du journaliste.

L. C.

—

Théophile Foisset, 1800-1873, par Henry BOISSARD, ancien procureur général à la Cour de Dijon. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, gr. in-18 de III-321 p.

A côté du livre de Mgr Ricard sur l'abbé Combalot, on peut placer le livre de M. H. Boissard sur M. Foisset. De Dijon, où il passa sa vie, M. Foisset, l'ami du P. Lacordaire, de Montalembert, exerça une action considérable sur le mouvement en faveur de la liberté religieuse. Catholique fervent, légitimiste de tradition, il fut associé à la rédaction du *Correspondant*, du *Catholique*, des *Annales de philosophie chrétienne ;* il entretint

Digitized by Google

une active correspondance avec une foule de personnages considérables. Si l'ouvrage de M. Boissard est plein d'intérêt, il en est un autre qui le serait encore davantage : ce serait le recueil des lettres de M. Foisset. Il achèverait de mettre en lumière cette belle figure de magistrat, fidèle à ses convictions religieuses et politiques, dont le P. Lacordaire a dit : « Étranger à toutes les apostasies de conviction dont on nous a faits les témoins, il a respecté dans sa personne la vérité dont il était l'organe, et la vérité le rencontre aujourd'hui au même poste qu'il occupait il y a trente ans, poste connu de ceux qui aiment la mesure dans la force, la charité dans la verve et une érudition sûre dans une pensée qui s'appartient. » On doit recommander la lecture du beau livre de M. Boissard; elle est instructive pour tous, mais spécialement pour la jeunesse.

L. C.

—

Changarnier, par le comte d'Antioche. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, in-8° de II-487 p.

Ce n'était pas une tâche facile que de raconter la vie du général Changarnier. Il fallait d'abord mettre en lumière la brillante carrière militaire du héros de nos luttes africaines ; il fallait ensuite le suivre sur un autre théâtre, au milieu des conflits et des orages parlementaires ; enfin, il y avait à narrer la vie d'exil du général, brutalement chassé de France au 2 décembre, et raconter la part prise par lui à la guerre de 1870-71.

M. le comte d'Antioche ne s'est point montré inférieur à cette tâche. Son livre est vivant, muni de documents sans en être alourdi ; il est rempli de détails intéressants pour l'histoire militaire et politique de notre temps. On peut y relever seulement un certain penchant à dogmatiser, à discuter le rôle politique du général, qui arrête et fatigue trop souvent le lecteur. La partie politique sera lue peut-être avec plus d'attrait que la partie militaire, car l'auteur s'est entouré de documents confidentiels qui jettent une vive lumière sur certains points. On peut regretter qu'il n'ait point indiqué les sources où il a puisé, mais l'on ne saurait contester leur authenticité. En même temps qu'un hommage dignement rendu à une grande mémoire, c'est un livre qui sera utilement consulté par les historiens de notre époque. On regrette l'absence d'un portrait de Changarnier.

L. C.

—

Le Gérant. A. VILLIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** qui se publie sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, pouvant être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression, et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend: 1° des *Articles d'ensemble*, sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance ; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet ; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde partie (*partie technique*) contient: une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication de prix* ; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères ; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression, et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT : Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . . .	15 fr.;	pour les sociétaires. . . .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50 ; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus*.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1890 forment une collection de 60 volumes grand in-8. Prix : 465 fr.

Un numéro specimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du Polybiblion, 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires corespondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street ; à Fribourg en Brisgau B. Herder ; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz ; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens ; à Rome, le Chevalier Melandri, Directeur-Administrateur de la Librairie de la Propagande ; à Barcelone, Palau et Cie, 30, calle Santa-Anna ; à Madrid, La Verdadera Ciencia Espagnola, 15, calle del Arenal ; à Lisbonne, Manoel-José Ferreire, 132, *rua* Aurea, 134 ; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements	**Un An :**	**20** fr.
Étranger	—	**25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis DE BEAUCOURT, rue de Babylone, 53, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

N° 893 Brux. Imp. A. VROMANT ET Cie, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

MAY 4 1892
LIBRARY.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

102e LIVRAISON

1er AVRIL 1892

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1892

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1892.

Pages.

I. — LE PAGANISME ROMAIN AU QUATRIÈME SIÈCLE, par **M. Paul Allard** 345

II. — LE PAPE MARTIN V ET LES JUIFS, par **M. l'abbé Félix Vernet** 373

III. — LE CONCLAVE DE 1774-1775 ET LA PREMIÈRE ANNÉE DU PONTIFICAT DE PIE VI, par **M. l'abbé Gendry** 424

IV. — LE DIRECTOIRE ET LA RÉPUBLIQUE DE BERNE, 1797-1799, par **M. Ludovic Sciout** 486

V. — MÉLANGES : LE CONCILE DE MACON ET LES FEMMES, par **M. Godefroid Kurth** 556

LA VIE SYRIAQUE DE SAINT-ALEXIS ET L'AUTHENTICITÉ SUBSTANTIELLE DE SA VIE LATINE, par **Dom François Plaine, O. S. B** 560

LES DERNIERS TRAVAUX SUR SAINT BERNARD, par **M. l'abbé E. Vacandard** 576

LA SAINT-BARTHÉLEMY, d'après un ouvrage récent, par **M. Georges Gandy** 592

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, d'après son récent historien, par **M. J. Angot des Rotours** 605

LA PREMIÈRE PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, par **M. Victor Pierre** 608

VI. — COURRIER ITALIEN, par **M. Léon-G. Pélissier** 615

VII. — COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov, S. J.** 627

VIII. — COURRIER ESPAGNOL, par **M. Francisco Pons** 636

IX. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos.** 651

X. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 673

XI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 683

Digitized by Google

MANSFIELD COLLEGE
MAY 4 1892
LIBRARY

LE

PAGANISME ROMAIN

AU IVe SIÈCLE

I

A l'époque où Constantin, en faisant monter le christianisme avec lui sur le trône, changea toute la politique religieuse de l'empire romain, le culte dont, pour la première fois, le souverain se séparait publiquement, n'offrait plus que l'apparence de ce qu'il avait été aux siècles passés. Rome honorait toujours par les mêmes rites ses dieux officiels, et les divinités adorées dans son Capitole recevaient les mêmes sacrifices et le même encens dans les Capitoles provinciaux élevés sur tous les points de l'empire, en signe de la suprématie de la ville éternelle ; mais ce culte officiel ne répondait plus que dans une faible mesure aux sentiments intimes des plus dévôts parmi les païens, et il demeurait plutôt comme le symbole toujours respecté de l'unité romaine, que comme le vrai centre religieux des peuples.

A cet égard, on se tromperait en faisant une distinction très marquée entre l'Orient et l'Occident : dans cette moitié de l'empire, à Rome même, le paganisme issu de la fusion entre les cultes de l'Italie centrale et ceux de la Grèce, et devenu la religion publique des pays soumis à l'empire, avait depuis longtemps perdu presque toute son action sur les âmes : non seulement le peuple, avide de changement, ou les femmes, portées aux superstitions et au mysticisme, mais même la plupart des vieux patriciens qui s'opposèrent le plus fermement, pendant le IVe siècle, aux progrès de la révolution chrétienne, demandaient à des croyances très différentes les moyens de lui résister. On peut dire, en toute vérité, que de l'ancienne constitution

Digitized by Google

religieuse du monde romain l'écorce seule demeurait : une autre sève coulait dans le tronc veilli du paganisme, essayant de lui faire produire de nouvelles branches.

Une renaissance, de ce côté, pouvait sembler possible, car le paganisme gréco-romain se prêtait facilement aux transformations : religion toute rituelle, qui n'avait eu d'autres théologiens que des poètes, d'autres enseignements que des fêtes, il n'offrait pas la fixité, les cadres inflexibles de doctrines arrêtées. Son histoire avait déjà montré l'extrême mobilité et comme la fluidité de ses symboles. C'est ainsi que les dieux abstraits, sans images et sans aventures, de la Sabine et du Latium avaient pu se confondre avec les divinités plus brillantes, mais moins chastes et moins graves, enfantées par le génie de la Grèce, au point que le Jupiter latin prit les traits et la personnalité du Zeus hellénique, que la Minerve italique s'identifia avec Pallas, Junon avec Héra, Mars avec Arès, Vénus avec Aphrodite, que la Diane sabine cesse d'être la parèdre de Janus pour devenir l'Artémis grecque, sœur d'Apollon. C'est ainsi encore que les dieux purent changer de rang, ou même s'effacer et disparaître : comme Janus, le premier et le plus grand de la religion latine, totalement éclipsé ensuite par les divinités de l'hellénisme, et perdant sinon tout culte, au moins toute personnalité distincte pour n'avoir pu se fondre avec aucune de celles-ci [1] ; ou comme une autre vieille divinité italique, la Dea Dia, dont le collège sacerdotal, composé cependant des plus grands personnages de Rome, se dissout au milieu du IIIe siècle de notre ère, laissant son temple tomber en ruines et son bois sacré devenir un repaire de brigands [2]. Si l'on feuillette les recueils épigraphiques qui nous ont conservé, mieux encore que les historiens et les poètes, le tableau de la dévotion populaire à Rome et dans les provinces, on est frappé de voir, à l'exception de Silvain [3] et d'un petit nombre d'autres, les anciens dieux italiques presque partout supplantés par les divinités helléniques ou hellénisées. Aux

Quem tamen esse deum te dicam, Jane biformis ?

Ovide, *Fastes*, I, 89.

De Rossi, dans *Ann. dell' ist. di corresp. archeol.*, 1858, p. 54-79 ; *Bullett. di archeol. crist.*, 1869, p. 14 ; *Roma sotterranea*, t. III, p. 689-690. — Cfr. mon *Histoire des persécutions pendant la première moitié du IIIe siècle*, p. 234-235.

[3] Il est à remarquer que Silvain fut de bonne heure associé au culte phrygien ; statue à Silvain Dendrophore, *Corp. inscript. lat.*, t. VI, 641.

Digitized by Google

vicissitudes du paganisme latin, plus encore qu'à celles de la langue et de la littérature, semblent s'appliquer les vers célèbres d'Horace sur la caducité de ce qui fut florissant, sur la renaissance de ce qui fut caduc, sur la perpétuelle instabilité, qui est moins un progrès qu'un changement. A leur tour les dieux grecs, après avoir absorbé les latins, sont menacés par d'autres : les inscriptions montrent à côté d'eux, et bientôt invoquées plus souvent qu'eux, des divinités de provenance étrangère, aux noms et au culte bizarre ; on entrevoit, d'abord s'annonçant de loin, puis se précipitant, une dernière évolution du paganisme, et comme un grand flot de lumière orientale, qui fait enfin pâlir tous les dieux nés sous le ciel tempéré de la Grèce.

Ce que leur culte, devenu celui de Rome, perdrait au contact des divinités de l'Orient, avait été de bonne heure annoncé par des esprits clairvoyants. Virgile montrait déjà avec dégoût « une foule de divinités monstrueuses, jointes à l'aboyant Anubis, lutter les armes à la main contre Neptune, Vénus et Minerve,... les Pénates et les grands dieux [1]. » Properce regrettait le temps « où une pieuse terreur attachait la foule au culte national [2]. » Le satirique Lucien s'étonnait de voir d'informes divinités partager les honneurs des dieux de l'Olympe, ou même recevoir des honneurs plus grands [3]. Plutarque s'indignait d'entendre « tant de gens souiller leur langue par des mots étrangers et barbares qui offensent la majesté divine et la sainteté de la religion nationale [4]. » Mais ces plaintes de Romains patriotes ou de Grecs éclairés, pas plus que le mécontentement d'Auguste et les rigueurs de Tibère, n'avaient pu arrêter l'invasion depuis longtemps commencée. En devenant la capitale du monde, Rome en était, bon gré mal gré, devenue le Panthéon. Tout y avait contribué, la conquête, le commerce, les relations chaque jour plus faciles et plus suivies entre les peuples, la présence d'esclaves de tous les pays, le recrutement des légions et des divers corps militaires parmi les hommes de toute race, de toute croyance et de toute contrée. L'empire s'était fondé à une époque où le paganisme officiel perdait sa force, malgré les réformes et

[1] Virgile, *Enéide*, VIII, 679-698.
[2] Properce, *Eleg.*, IV, I, 17.
[3] Lucien, *Assemblée des dieux*, 9, 10, 14 ; cfr. *Jupiter tragique*, 8.
[4] Plutarque, *De la superstition*.

Digitized by Google

les encouragements d'Auguste, où de vagues rumeurs, entretenues par l'influence alors très grande des juifs, couraient sur une rénovation religieuse devant venir d'Orient, où les cultes de la phrygienne Cybèle, du persan Mithra, des divinités alexandrines, étaient déjà implantés à Rome. Les vicissitudes du pouvoir impérial contribuèrent à la propagation des religions exotiques. Parmi les successeurs mêmes d'Auguste et de Tibère, plusieurs Césars s'y montrent favorables. Les idées orientales, qu'elles viennent de la Judée ou de l'Égypte, ont une grande puissance sur l'esprit des Flaviens. Loin de défendre les Antonins contre les superstitions du dehors, la philosophie, dès lors amie du merveilleux, les y livre sans défense. Sous les Sèvères, ce n'est plus le Jourdain ou le Nil, c'est l'Oronte qui se dégorge dans le Tibre. Enfin, quand aux dynasties régulières ont succédé, dans la dernière moitié du IIIe siècle, des aventuriers de toute provenance, ordinairement sortis de l'armée, et souvent d'origine barbare, les cultes observés par les soldats, en particulier celui du Soleil sous toutes ses formes, n'ont pas de sectateurs plus ardents que les souverains.

On se tromperait en attribuant aux seules causes extérieures, ou même à la faveur des princes, l'extraordinaire fortune des religions orientales. Il y avait longtemps que le culte officiel ne répondait plus aux besoins des esprits. Un vide existait dans les âmes, qu'il avait contribué à creuser, mais qu'il ne savait remplir. Comme toute religion, il avait posé des questions sans nombre sur l'origine, les fins dernières de l'homme, la justice divine, le péché; mais, ayant des fables et point de doctrines, des cérémonies et pas d'enseignement, des prêtres choisis pour faire ces cérémonies parmi les premiers de l'État ou des cités, mais aucun clergé attaché au culte des dieux, à la conduite où à la consolation des fidèles, au soin des malheureux, il n'offrait de la religion que ce qui peut irriter la faim spirituelle, sans rien de ce qui la peut satisfaire. Tout autres étaient les cultes orientaux. Dans leurs plus dangereuses erreurs, dans leurs rites les plus repoussants, paraissait une pensée, un désir, un vague espoir de purification et de renaissance. Ils semblaient entr'ouvrir sous les yeux ou sous les pas de leurs sectateurs l'abîme du péché, les pousser même aux plus monstrueux débordements des sens égarés, pour les relever brusquement ensuite, et les faire passer de la souillure à l'extase, de toutes les ivresses de

Digitized by Google

l'homme déchu à la souveraine paix de l'initié. Ces violentes secousses arrachaient les âmes à la torpeur, ouvraient aux rêves de l'imagination des champs sans limites, et semblaient donner à ceux qui s'y livraient de bonne foi le sentiment d'un commerce intime avec les dieux. Le surnaturel, dont se dépouillait de plus en plus le paganisme officiel, devenu une vraie religion civile, le culte laïque de l'Etat et du foyer, paraissait au contraire couler à pleins bords dans les religions de l'Orient, où se fondaient en un bizarre mélange la sensualité et la mortification, l'ascétisme et la volupté ; où la pompe des fêtes les plus extravagantes, des plus grotesques cavalcades, s'achevait parfois en des cérémonies simples et grandes ; où le dernier terme était toujours l'initiation, l'attrait du mystère, le sentiment de la confraternité pieuse, la possession en commun de quelque secret, la persuasion d'être élevé à un degré supérieur de vie et de sainteté. Le caractère qu'on y recevait paraissait ineffaçable ; il purifiait pour l'éternité, ou pour un nombre déterminé d'années : on l'inscrivait avec orgueil sur les pierres sépulcrales. On gravait également sur celles-ci le degré d'initiation auquel un défunt était parvenu. Tout cela suivait les adeptes en ce monde et hors de ce monde, marque indélébile attachée à leur âme et parfois à leur chair. Ajoutons qu'aux rites, aux cérémonies, aux purifications, aux mystères, dans la religion d'Isis et d'Osiris comme dans celles de la Grande Mère, de la déesse Syrienne, de la Bellone de Comane, de la Vierge Céleste, de Mithra ou de Baal, présidait un vrai clergé, c'est-à-dire des prêtres voués au culte, séparés du monde par le costume, par l'habitation, par le genre de vie, étrangers aux occupations civiles, au service de l'État ou de la cité, et entourés de confréries qui formaient au dieu où à la déesse comme une garde d'honneur. Dans la société romaine, à laquelle ne suffisaient plus les cérémonies pompeuses et froides du culte national, les rites orientaux entretenaient une atmosphère religieuse, chaude et parfumée, mêlée d'ombres mystérieuses et traversée d'ardents rayons.

Cela explique comment le christianisme trouva en eux ses plus dangereux rivaux. Déjà le judaïsme, si répandu sous les premiers empereurs, avait fait moins de prosélytes à mesure que l'influence du paganisme asiatique s'était accrue aux dépens de l'hellénisme. Les hiérophantes et les Galls, les prêtresses d'Isis

Digitized by Google

et les prêtres de Mithra, s'emparaient maintenant des âmes avides d'émotions religieuses, avec une puissance de séduction à laquelle n'arrivaient plus les mendiantes et les sorcières juives, dont les contemporains de Juvénal avaient écouté si docilement les avis. Désormais, ce n'est pas le sabbat que célèbrent les Romains et les Romaines fatigués des dieux du Capitole ; mais ils suivent processionnellement la barque d'Isis, descendent dans la fosse taurobolique, ou vont affronter les épreuves de l'initiation dans les cavernes mithriaques. Ces dévotions, qui donnaient l'illusion d'une vie pieuse, sans imposer aucune contrainte morale, et en s'alliant même parfois aux égarements les plus étranges, convenaient mieux à beaucoup de païens que les pratiques sévères et minutieuses du judaïsme, et surtout que la complète transformation, la conversion totale exigée par la religion chrétienne. De celle-ci elles imitaient parfois, ainsi que l'ont remarqué plusieurs Pères de l'Église, les rites et les symboles, prétendant attacher à leur parodie la même vertu purificatrice ou la même grandeur idéale : des mœurs païennes elles gardaient ou augmentaient encore la corruption. On se rend compte de ce singulier alliage en étudiant les peintures et les inscriptions d'une célèbre catacombe profane de la voie Appienne (contiguë au cimetière chrétien de Prétextat), où reposèrent ensemble plusieurs initiés des cultes solaires. Sur le tombeau d'un prêtre de Sabazius, une épitaphe de la plus basse et de la plus lourde philosophie épicurienne est gravée à côté de peintures rappelant, tantôt les mythes les plus élevés du paganisme : le jugement de l'âme, Alceste figure du dévouement conjugal ; tantôt les symboles chrétiens : l'âme introduite par son bon ange dans le jardin du paradis, le mystique banquet des élus. En face, des fresques qui décorent la tombe d'un mithriaste le montrent investi du grade de *miles*, dont la possession exaltait jusqu'à l'héroïsme et presque jusqu'au martyre la ferveur des croyants, mais offrent en même temps un des symboles les plus obscènes du culte de l'impudique Cotytto. Un peu plus loin, la sépulture d'un prêtre « du dieu Soleil invaincu Mithra » porte une épitaphe où ce ministre d'un culte purificateur est loué d'avoir donné à ses élèves des leçons de volupté [1].

[1] Garrucci. *Les mystères du syncrétisme phrygien*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 1-54 ; Palmer, *Early christian*

Digitized by Google

Il n'en était pas autrement dans les mystères, si populaires encore à la fin du IVe siècle, où les plus grands personnages, hommes et femmes, se paraient du titre d'hiérophante, de prêtresse d'Hécate, se faisaient initier à Eleusis, à Lerne, à Egine ou à Samothrace [1] : là, de grandioses apparitions, une éblouissante fantasmagorie, dévoilaient, paraît-il, les secrets de la vie future, et faisaient naître dans les âmes l'enthousiasme sacré: mais on en rapportait d'immondes amulettes, à la fois souvenir et symbole [2].

Telles étaient ces religions : le sommet paraissait lumineux, mais la base demeurait plongée dans la fange. On s'étonne que l'antinomie, qui faisait en quelque sorte leur essence, ait été inaperçue non seulement du vulgaire, mais encore des fiers patriciens, des âmes délicates, de tant de personnes honnêtes et bien élevées, qui, dans les derniers temps du paganisme, avaient grossi la clientèle des cultes orientaux et les pratiquaient même avec une singulière ferveur. Il faut se souvenir qu'à ce moment une philosophie nouvelle avait entrepris d'effacer les contradictions et de couvrir les impuretés des mythologies. Pour peu qu'on y apportât quelque complaisance, les explications données par elle mettaient les âmes en repos. Tandis que les anciens philosophes s'étaient montrés plus ou moins ouvertement les ennemis des dieux, et que la libre-pensée romaine en avait même fait l'objet de son dédain et de ses railleries, l'école née au confluent de l'Orient et de l'Occident, dans la cosmopolite Alexandrie, en pleine crise du paganisme, avait tenté entre les mythes et la science, entre la fable et la raison, entre les dieux et Dieu, une conciliation chimérique, mais séduisante. Ce que la Gnose essaya sans succès au sein du christianisme, dont les rigides doctrines repoussaient toute altération, le néoplatonisme le fit aisément dans la sphère vague et flottante des religions païennes, ouverte à toutes les expériences comme à toutes les aventures intellectuelles. De l'absolu divin, séparé du monde par des espaces infinis, la pensée des héritiers plus ou moins dégénérés de Platon descendait jusqu'à l'homme au moyen d'innombrables

symbolism, éd. Northcote et Brownlow, 1884, pl. Y, Z, et p. 59 ; Edmond Le Blant, *Revue archéologique*, juin 1875, p. 358-368 ; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 142.

[1] Voir (entre autres) *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 1779, 1780.

[2] Cf. sur ce sujet les réflexions de Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 433.

Digitized by Google

degrés intermédiaires, d'êtres bienfaisants ou redoutables, dans lesquels le païen reconnaissait aisément les dieux, les demi dieux, les héros, les génies, objets de son culte; puis elle remontait vers l'absolu, non par le raisonnement, mais par l'extase, par la théurgie, par les opérations magiques, où les adeptes des religions orientales retrouvaient les pratiques en usage dans leurs rites mystérieux. Alliée à ces religions pour disputer au christianisme l'empire des âmes et restaurer le polythéisme, la philosophie alexandrine, suivant leur exemple, mêlait à ses conceptions empruntées tour à tour à Platon, aux gnostiques et aux fables de la mythologie, d'autres emprunts faits au christianisme lui-même : dans la hiérarchie des éons intermédiaires, tantôt confondus avec les astres, tantôt identifiés avec les principales divinités de la fable, elle introduisait aussi des anges et des archanges : puis, au sommet, elle plaçait une trinité mystérieuse, dans laquelle il est difficile de ne pas reconnaître, sinon à l'origine avec Plotin, au moins au terme avec Proclus, une imitation à peine déguisée de la Trinité chrétienne. Eclectiques, les Alexandrins prenaient partout les éléments de leur doctrine, mais ils fondaient ces éléments hétérogènes en une vaste synthèse, dans laquelle ils ne craignaient pas de faire entrer, à titre de symboles consacrés par la tradition et susceptibles d'une explication philosophique, les plus vilains détails des rites païens. Porphyre [1], l'empereur Julien [2], commentent avec complaisance le mythe impur de Cybèle et d'Attis et approuvent la mutilation de leurs prêtres ; le néoplatonicien auteur du traité *des Mystères* trouve un sens louable au culte du phallus [3]. L'indulgence de ces grands hommes désarmait d'avance les scrupules des consciences timorées et leur apprenait comment une interprétation ingénieuse peut tout justifier et au besoin tout permettre.

Ce rôle accepté par les philosophes surprendra moins si l'on fait attention que la plupart des néoplatoniciens célèbres, du IIIe au Ve siècle, furent parmi les sectateurs les plus fervents des rites orientaux, et en général de toute la partie occulte des religions antiques. Une atmosphère d'oracles, de divination et de

[1] Cité par Eusèbe, *Praep. evang.*, III, 11 ; saint Augustin, *De civitate Dei*, VII, 25.
[2] Julien, *Oratio* V. in matrem deorum ; VII, adv. Heraclium cynicum.
[3] Περὶ Μυστηρίων, I, 11.

Digitized by Google

sorcellerie les entourait. Ces professeurs de sagesse ressemblaient, par bien des côtés, aux mediums de nos jours : moins attachés à la possession des vérités métaphysiques qu'à celle des formules propres à évoquer les âmes et à faire descendre les dieux sur la terre, ils mettaient jusque dans la poursuite de la science je ne sais quoi de nerveux et de mal équilibré, plus de paroles que de pensées, plus de promesses que de résultats : leurs écoles avaient fini par ressembler à ce que sont maintenant les réunions de spirites. La biographie de tels maîtres, écrite par Eunape, semble en certaines pages un recueil de contes de fées. Le « divin » Jamblique a commerce avec les immortels [1], Sopater est un magicien [2], Edesius reçoit la nuit les oracles des dieux [3], Eustathe et sa femme Sosipatra vivent au milieu de génies et de prodiges [4], Maxime, par ses conjurations, anime des statues [5]. Au rapport de Libanius, Julien connaissait les formes et les traits des dieux aussi familièrement que ceux de ses amis, pour les avoir vus dans toutes les crises de sa vie ; il avait accompli des cérémonies secrètes avec l'hiérophante d'Eleusis, et s'était soumis aux sanglantes purifications du taurobole et du criobole [6], comme pour effacer de son front le sceau du baptême [7] ; les amis désireux de lui plaire devaient se faire initier aux mystères de Mithra [8]. Proclus, le dernier représentant de l'école, se qualifie lui-même de prêtre universel, d'hiérophante de toutes les religions : au moyen d'une sphère constellée, il déchaîne les vents et fait tomber la pluie : il arrête les tremblements de terre [9]. Le nouveau platonisme, qui avait commencé avec Plotin comme un grand mouvement philosophique, mais s'était rempli, dès le temps de Porphyre, d'un violent sentiment de haine contre le christianisme, se continue et s'achève en une tentative de résurrection du polythéisme par la complaisance des doctrines et l'extravagance des pratiques [10].

[1] Eunape, *Vita Jambl.*
[2] Eunape, *Vita Edes.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Vita Maximi.*
[6] *Vita Maximi ;* Ammien Marcellin, XXI, 5, 1 ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, contra Julianum, 52-56.
[7] Julien, *Ep.* 52, ad Bostr.
[8] Himère, *Oratio* VII, 2.
[9] Marinus, *Vita Procli*, 9, 26-28.
[10] Cfr. V. Schultze, *Untergangs des g.-r. Heidenthum*, t. I, p. 161.

Digitized by Google

Une marque très caractéristique de son alliance avec les nouvelles formes religieuses qui dominaient dans le monde romain, c'est le culte rendu au Soleil par les philosophes alexandrins comme par les sectateurs des diverses religions apportées d'Orient. Pour Porphyre aussi bien que pour Jamblique, le soleil et la lune sont des dieux visibles. Mais c'est Julien, le néoplatonicien couronné, qui professe avec le plus de ferveur le culte du Soleil. Il prétendait avoir eu à Vienne une apparition de ce dieu, qui lui prédit sa grandeur future [1]. Écrivant contre les chrétiens au peuple d'Alexandrie, il parle de la folie qu'il y aurait à adorer un homme et à ne pas adorer les astres, surtout le Soleil, le grand Soleil, l'image animée, intelligente et bienfaisante du Père intelligible [2]. Ces expressions permettent peut-être d'entrevoir le rôle que jouera le soleil dans la nébuleuse théologie de Julien, qu'assurément l'astre du jour ne remplit point de sa clarté. Dans son discours en l'honneur du Soleil-Roi [3], dont il se déclare l'assesseur, Julien expose l'obscure théorie de la triple hiérarchie des mondes : le monde intelligible [4], le monde intelligent [5], le monde visible ou des phénomènes [6]. Dans chacun de ces trois mondes, réside un principe central, qui est l'objet du culte et la source de la puissance ; le Soleil-Roi est le centre du monde intermédiaire ou intelligent.

« J'ai voulu, s'écrie Julien, offrir au dieu un hymne d'actions de grâces, en entreprenant de raconter son essence dans la mesure de mes forces ; et peut-être ce discours ne sera-t-il pas tout à fait inutile, car je tiens que ce mot du poète : « Il faut honorer autant qu'on le peut les dieux immortels, » s'applique non seulement aux sacrifices, mais aux louanges. En récompense de ma bonne volonté, j'adresse au Soleil, mon roi, ces trois demandes : qu'il soit pour moi bienveillant et propice ; qu'il me donne une vie pure, une science accomplie ; et, au moment marqué pour la fin de mes jours, une mort paisible. Que je puisse alors m'envoler dans son sein et y demeurer sans retour ! Mais si c'est là une trop haute espérance pour la vie que j'ai menée,

[1] Zosime, III, 9.
[2] Julien, *Ep.* 51, ad Alexander.
[3] *Oratio* IV, in Solem Regem.
[4] Κόσμος νοητός.
[5] Κόσμος νοερός.
[6] Κόσμος αἰσθητός.

Digitized by Google

qu'il me donne de vivre longtemps ici-bas ! » L'enthousiasme dont ces paroles sont animées montre que Julien les adresse, non à un astre insensible ou à un vague symbole, mais à un dieu vivant et personnel, capable d'entendre les prières et de les exaucer. Si l'on regarde de près à la première partie du discours, qui renferme ce qui pourrait en être appelé la théologie, on reconnaîtra facilement dans le Soleil-Roi une sorte de contrefaçon du Verbe divin [1]. S'inspirer des doctrines chrétiennes en se déclarant leur adversaire est la tendance ou la tactique commune au néoplatonisme militant et aux cultes en vogue dans la dernière période du polythéisme. Ce discours doit avoir été prononcé le 25 décembre, jour où le calendrier païen marquait le *natalis invicti*, en connexion avec le solstice d'hiver, et où les sectateurs de Mithra célébraient la fête de leur dieu. Nous avons déjà vu que Mithra fut une des principales dévotions de Julien.

Si vagues qu'elles fussent, ou peut-être à cause de ce caractère même, des explications théologiques dans le genre de celles de Julien réconciliaient beaucoup d'esprits avec la prédominance presque exclusive que le culte du Soleil possédait, au IVe siècle, dans le paganisme renouvelé. Elles leur laissaient le choix entre l'astre matériel et le Soleil des âmes, la lumière intellectuelle. Cela suffisait pour leur faire accepter, sans autre vérification historique, les cultes orientaux, qui avaient tous été plus ou moins, à l'origine, des cultes solaires, et le devinrent davantage encore en se développant dans le monde romain. Comme personnification du Soleil, Sérapis a grandi aux dépens d'Isis, et Attis aux dépens de Cybèle [2]. Tous les Jupiter de l'Orient qui sont venus se combiner avec le Zeus hellénique, comme le Jupiter de Damas, le Jupiter d'Héliopolis, le Jupiter de Doliche (ce dernier si populaire parmi les légions), sont des dieux solaires [3], ainsi que le Bacchus phrygien Sabazius [4], dont on a vu des sectateurs

[1] Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*. Paris et Neuchâtel, 1877, p. 102 et suiv.

[2] J. Réville, *La religion romaine sous les Sévères*, p. 61, 65.

[3] Hettner, *De Jove Dolicheno*. Bonn, 1877, p. 5 ; *Bullettino della comm. arch. com. di Roma*, 1875, p. 204 ; 1886, p. 134-138 et pl. V ; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, p. 412.

[4] *Bull. della comm. arch. com.*, 1889, p. 437. — Statues de Mithra avec les attributs de Bacchus ; Lajard, *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, pl. CIII. — Liber identifié au Soleil par Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum*, 8.

Digitized by Google

enterrés avec ceux de Mithra, que le Baal de Palmyre, qui eut des adorateurs à Rome [1], et le Baal d'Emèse, qui sembla près, sous Elagabale, de devenir le dieu universel [2]. Avec Aurélien, fils d'une prêtresse de Mithra, c'est le Soleil lui-même, sans synonyme et sans épithète, qui prend ce rôle et ce titre : l'empereur bâtit « au plus certain des dieux [3] », « au seigneur de l'empire romain [4] », comme il l'appelle, un temple immense sur le Quirinal, et fonde en son honneur un second collège de grands pontifes [5]. Dans la cella de ce temple, le Soleil est représenté de deux manières, sous sa forme gréco-romaine, en Apollon, sous sa forme sémitique, en Baal. On ne pouvait marquer plus clairement que tous ces dieux solaires n'en font qu'un. Chacun l'adore à sa mode, et c'est ainsi qu'un même enclos, près du Janicule, contenait un groupe d'édifices consacrés à Bel, au Soleil et à Mithra [6]. L'astre divinisé semble fondre tous les dieux au feu de ses rayons, dieux grecs et romains, dieux asiatiques : de tous ces métaux en fusion, se forment des amalgames étranges : on honore le Jupiter-Soleil-Sérapis [7], le Jupiter-Sabazius [8], le Jupiter-Baal ou Beelphegor [9]. Macrobe, le théologien païen du IVe siècle, déclare que les noms des dieux ne sont que l'expression des qualités du Soleil, et que tous s'unissent en lui [10]. La mythologie ainsi simplifiée devient une sorte de monothéisme, mais un monothéisme contradictoire, dont l'objet est à la fois un astre et un Dieu ; en un sens, progrès considérable au sein et aux dépens du polythéisme, en un autre

[1] *Ann. dell' ist. di corresp, arch.*, 1860, p. 428 ; *Bull. della comm. arch. com.*, 1887, p. 91 ; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. 51, 711.

[2] Lampride, *Héliog.*, 8 ; Hérodien, V, 5, 6 ; Cohen, *Monnaies des emp. rom.*, t. III : Elag., 116, 119-122.

[3] Vopiscus, *Aurelianus*, 14.

[4] Eckhel, *Doct. numm. vet.*, t. VII, p. 483.

[5] La liste des *pontifices Solis* donnée par Marquardt, *Röm. Staatsv.*, t. III, p. 236, note 4, doit être complétée par le *Bull. della comm. arch. com.*, 1887, p. 225.

[6] *Bull. della comm. arch. com.*, 1887, p. 90-95.

[7] *Corpus inscr. lat.*, t. III, 3 ; t. VI, 402 ; t. VIII, 1005 ; t. IX, 5824 ; *Bull. della comm. arch. com.*, 1886, p. 174 ; cfr. Julien, *Oratio* IV : Εἷς Ζεὺς, εἷς Ἀΐδης, εἷς Ἥλιός ἐστι Σάραπις.

[8] Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 10 ; *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 429, 430 ; t. XI, 1323 ; t. XIV, 2894 ; *Bull. della comm. arch. com.*, 1886, p. 140.

[9] *Ibid.*, p. 143-146.

[10] Macrobe, *Saturn.*, I, 17-23.

Digitized by Google

sens mouvement de recul vers ses premières et grossières origines, vers le sabéisme et l'adoration des forces de la nature. Tout le paganisme vient ainsi aboutir et se concentrer dans une immense équivoque, où chacun, selon ses goûts et ses tendances, voit ce qu'il veut, l'esprit ou la matière, et qui se concilie à la fois avec les aspirations élevées d'une élite parmi les païens et avec les grossiers instincts de la foule.

II

Aucun culte peut-être, autant que celui de Mithra, ne se prêtait à cette équivoque, et sans doute il faut voir là une des raisons de la vogue prodigieuse que rencontra le mithriacisme à partir surtout du IIIe siècle de notre ère, et qui fit de lui, au IVe siècle, la plus puissante et la plus répandue des religions païennes. M. Renan a écrit que « si le christianisme eût été arrêté dans sa croissance par une maladie mortelle, le monde eût été mithriaste [1]. » Il n'y avait pas, en effet, de conception mythologique plus apte à se poser en rivale de la doctrine chrétienne. Prise à sa source, avant les altérations que lui fit subir l'esprit romain, l'idée de Mithra est d'une grandeur et d'une pureté singulières. Les livres de l'Inde et de la Perse font de lui la personnification de la lumière intelligente, qui éclaire les objets et qui les voit, le type de la vérité et de la justice, le médiateur entre l'homme et le Dieu suprême [2]. Ce n'est pas le Verbe incréé, consubstantiel au Père, de la théologie chrétienne, mais peut-être quelque chose d'analogue à l'idée que se fit Arius de la seconde personne de la Sainte-Trinité. Quand on se rappelle que, au IVe siècle, le monde, selon l'expression de saint Jérôme, fut près de se réveiller arien, on ne trouvera pas tout à fait inadmissible l'hypothèse qu'il eût pu devenir mithriaste. Sans doute, la doctrine mazdéenne s'alourdit et se matérialisa en passant de la Perse aux provinces de l'Asie-Mineure, puis à Rome. Mithra, dans le monde romain, n'est plus

[1] Renan, *Marc-Aurèle*, p. 579.
[2] Voir Alfred Maury, *Mithra*, dans *Croyances et légendes de l'antiquité*, p. 162-170.

Digitized by Google

que le Soleil: *Deo Soli invicto Mithrae*, disent les inscriptions, sans presque jamais ajouter une expression ou une épithète rattachant le dieu persan à ses origines spiritualistes [1]. Mais il n'était pas impossible, sinon à l'érudition de les retrouver, du moins à la philosophie de les deviner : et de fait le Soleil-Roi de Julien ne présente pas une image très différente du Mithra qu'adoraient les disciples de Zoroastre. Déjà, au IIe siècle, Plutarque s'était montré assez bien informé au sujet de Mithra, et donne de cette divinité, dans son traité *sur Isis et Osiris*, une idée qui s'éloigne peu de celle qu'on rencontre dans l'Avesta [2]. Les intelligences délicates trouvaient donc dans son culte, même à l'époque romaine, une satisfaction véritable, tandis que les soldats illettrés qui, sur tous les points de l'empire, élevaient à Mithra des monuments, ne songeaient probablement pas à honorer en lui autre chose que le Soleil matériel, l'astre « invaincu » sur lequel les ténèbres n'ont point de prise.

Mais le moyen peut-être le plus efficace employé par le culte mithriaque pour balancer l'influence du christianisme, fut l'imitation des rites chrétiens. On ne saurait affirmer que toutes les ressemblances signalées entre les cérémonies qui s'accomplissaient dans les cavernes du dieu persan et celles qui avaient lieu dans les églises proviennent d'une imitation directe. La purification par l'eau joue un grand rôle dans la religion de Zoroastre. Elle appartient à d'autres religions orientales. On la trouve dans le culte d'Isis aussi bien que dans celui de Mithra [3]. Mais il est probable que celles mêmes de ces cérémonies qui avaient une origine indépendante furent, dans la suite des temps, volontairement rapprochées des observances chrétiennes, au point de les reproduire servilement. Les Pères de l'Église reconnaissent dans ces similitudes un piège tendu par les démons pour tromper leurs adorateurs [4]. Elles contribuèrent sans doute à retenir dans les liens du paganisme les âmes que la simplicité, la beauté austère, les promesses de pardon attachées aux rites chrétiens, auraient attirées. A ceux qui eussent désiré le bap-

[1] Sauf la belle expression *Juvenis incorruptus*, sur le marbre rappelant la fondation du mithræum d'Ostie ; *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 156 ; *Corpus inscr. lat.*, t. XIV, 66.

[2] Plutarque, *Sur Isis et Osiris*, 46.

[3] Tertullien, *De baptismo*, 5.

[4] Saint Justin, *Apol.*, I, 66. Tertullien. *De præscript.*, 40.

Digitized by Google

tême, le mithriacisme offrait un baptême, par lequel il prétendait remettre les péchés [1]. Une onction, plus ou moins semblable à celle de la confirmation chrétienne, était tracée sur le front de l'initié au grade de *miles*, auquel étaient faites en même temps des promesses de résurrection [2]. Les sectateurs du dieu persan prenaient, comme les chrétiens, le nom de frères et de sœurs [3]; ils s'assemblaient pour un repas commun, peut-être imité des agapes chrétiennes, que nous voyons représenté, absolument sous les mêmes traits que celles-ci, dans la catacombe profane de la voie Appienne [4]. Leurs prêtres faisaient avec solennité l'oblation du pain [5]; saint Justin nous apprend que celle d'une coupe d'eau y était jointe, et que sur ces offrandes étaient prononcées des paroles de prière ou de consécration [6]. Saint Justin affirme même que ces paroles, d'un sens mystérieux, qui recommandaient la pureté de vie et la justice, avaient été empruntées par les prêtres de Mithra à un passage d'Isaïe, qu'il donne tout entier [7]. S'il en est ainsi, la pensée de s'approprier et de reproduire les usages de religions meilleures et les enseignements de leurs livres saints serait, chez les mithriastes, bien antérieure au IVe siècle, et remonterait à l'époque où commença, dans l'empire romain, la popularité du dieu persan. Ses prêtres auraient eu de bonne heure l'intention de l'opposer au Christ et la pensée de la tactique qui conduirait à ce résultat.

Une des ressemblances apparentes dont ils se servirent avec le plus d'art a été signalée par le même saint Justin, rapportant une tradition déjà ancienne, d'après laquelle l'étable où Jésus-Christ naquit à Bethléem était une grotte [8]. De là à lui opposer, à lui substituer le dieu persan, né dans une caverne, le dieu du feu, sorti de la pierre comme l'étincelle sort du silex [9], l'*invictus de petra natus*, selon l'expression d'un poète chrétien du IIIe

[1] Tertullien, *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Corpus inscr. lat.*, t. II, 57; t. III, 3415; t. VI, 377, 727; *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 143.
[4] Garrucci, *Les mystères du syncrétisme phrygien*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 5. Voir aussi Lajard, *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, pl. XCIII.
[5] Tertullien, *De præscr.*, 40; saint Justin. *Apol.*, I, 66.
[6] Saint Justin, *Ibid.*
[7] Isaïe, XXXIII, 13-19; saint Justin. *Dialog. cum Tryph.*, 70.
[8] Saint Justin, *Ibid.*
[9] Monuments PETRÆ GENITRICI; *Corp. inscr. lat.*, t. III, 4424.

Digitized by Google

siècle [1], il n'y avait qu'un pas à faire. Les mithriastes le franchirent habilement : ils essayèrent, en quelque sorte, de confisquer l'étable de Bethléem au profit de la caverne de leur idole ; et, à ceux de leurs sectateurs qu'ils voyaient sur le point de les quitter pour aller vers l'autel de Jésus, ils répondaient impudemment, comme le prêtre païen du ve siècle dont saint Augustin a recueilli le propos sacrilège : « Mithra est vraiment chrétien, » *Mithra christianus est* [2]. Tant d'âmes furent séduites par ces confusions habilement entretenues, que Prudence, à la fin du IVe siècle, célébrant le vrai Dieu, créateur de la lumière, *inventor rutili luminis*, croit utile d'opposer (sans le dire, mais l'allusion est évidente) au symbole de Mithra jaillissant du silex celui du rocher biblique, image, selon saint Paul, de Jésus-Christ lui-même, et source du feu divin qui embrase les âmes [3]. A cette époque, en plein triomphe, le christianisme était obligé de se défendre, à Rome surtout, contre l'immense popularité du culte mithriaque : c'est probablement pour effacer une de ses fêtes que l'Église romaine fixa celle de la Nativité de Notre-Seigneur au 25 décembre, jour où les mithriastes célébraient le *Natalis invicti* [4]. Mais l'*invictus* résistera longtemps : et, au milieu du ve siècle, le pape saint Léon se plaindra encore de ceux qui, le jour de Noël, au lieu du Christ, adoraient le Soleil [5].

[1] Commodien, *Instr.*

[2] Saint Augustin, *In Joannem*, V. — Mithra est souvent représenté tenant deux clefs à la main, comme le médiateur qui ouvre et ferme le royaume des cieux (Lajard, pl. LX-LXIII) ; ses prêtres pouvaient être tentés de parodier à ce propos la promesse évangélique : « Tibi dabo claves regni cœlorum. »

[3]
Inventor rutili, dux bone, luminis,
. . . . . .
Quamvis innumero sidere regiam
Lunarique polum lampade pinxeris,
Incussu silicis lumina nos tamen
Monstras saxigeno semine quærere :
Ne nesciret homo spem sibi luminis
In Christi solido corpore conditam,
Qui dici stabilem se voluit petram,
Nostris igniculis unde genus venit.
Prudence, *Cathemerinon*, V, 1, 5-12.

[4] Voir Mommsen, dans le *Corpus inscr. lat.*, t. I, p. 410 ; Duchesné, *Origines du culte chrétien*, p. 150.

[5] Quibus haec dies non tam de nativitate Christi quam de novi, ut dicunt, Solis ortu honorabilis videtur. Saint Léon, *Sermo* XXI, 6. Cfr. *Bullett. di arch. crist.*, 1890, p. 10-11.

Digitized by Google

Ce n'étaient pas seulement l'imitation des rites chrétiens, la pureté et l'élévation du culte qui avaient ainsi prolongé la vogue de Mithra : ce Soleil qu'il fallait aller chercher sous terre, selon l'expression d'un poète anonyme du IVe siècle [1], possédait un attrait malsain auquel le christianisme, religion de grand jour et de pleine sincérité, ne pouvait prétendre. L'entrée dans l'Église n'exigeait pas de formalités compliquées. Une très simple cérémonie faisait d'un païen un catéchumène. Puis, pendant le carême, une série d'instructions, accompagnées d'exorcismes, ou comme on disait alors, de la « tradition » de l'Évangile, du Symbole des apôtres et de l'Oraison dominicale, le disposaient à être purifié par le baptême, fortifié par la confirmation, nourri par l'eucharistie [2]. Un écrit de la fin du IVe siècle nous apprend que quand, dans une dernière réunion, l'évêque dévoilait tout à fait aux yeux des futurs néophytes les réalités divines, à demi cachées jusque là pour eux, leur enthousiasme était quelquefois si grand, que leurs cris de joie s'entendaient du dehors [3]. Mais rien, ni dans cette préparation, ni dans l'administration solennelle des sacrements qui la suivait, n'était fait pour piquer la curiosité, exalter l'imagination, agiter les sens. Tout restait grand, simple et sérieux. Le secret longtemps observé sur certains points de doctrine vis-à-vis des catéchumènes comme vis-à-vis des païens était dicté par la prudence, par la crainte de voir tourner en ridicule ou profaner les sacrements, non par un puéril amour du mystère. Les esprits avides d'émotion, de merveilleux, n'auraient pas trouvé dans l'Eglise l'aliment qu'ils cherchaient. Par contre, il leur était offert abondamment dans la religion mithriaque. Là, tout semblait calculé pour agir sur leur imagination et les engager dans une voie qui offrait à chaque tournant quelque aspect longtemps différé, et dans laquelle le vertige devait envahir peu à peu l'âme qui, s'étant une fois livrée, avait cessé de s'appartenir. C'est encore M. Renan qui l'a dit, « à beaucoup d'égards, le mithriacisme ressemblait à la franc-maçonnerie [4]. »

[1] Sub terra quærere Solem. Poème anonyme contre Nicomaque Flavien, 47. Cfr. Firmicus Maternus, *De errore prof. relig.*, 19 ; saint Paulin de Nole, *Adv. pag.*, 110-113.

[2] Duchesne, *Origines du culte chrétien*. p. 281 et suiv.

[3] *Peregrinatio Silviæ*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1888, p. 171.

[4] Renan, *Marc-Aurèle*, p. 577.

Digitized by Google

Ses loges étaient des cavernes naturelles ou artificielles (probablement distinctes des temples publics de Dieu) qui, par un symbolisme bizarre, étaient censées représenter le monde [1] : le plafond rocailleux, parfois percé de nombreux luminaires, rappelait probablement la voûte céleste. Au fond de la grotte était placée l'image accoutumée de Mithra Taurochtone [2], quelquefois aussi celle de Mithra sortant de la pierre [3] ou de Mithra léontocéphale, au corps ceint de serpents [4] : devant ces représentations [5] se trouvait un autel. Le long de la caverne s'étendait de chaque côté une estrade ou *podium*, à laquelle on montait par des degrés placés à chaque extrémité ; elle était disposée pour recevoir des sièges ou des gradins, ou construite en plan incliné afin d'y placer les coussins et les tapis qui la transformaient en lits, pour les repas de corps [6]. Les initiations se faisaient soit dans la grotte, soit dans les appartements ou les couloirs qui y attenaient. De la plupart des grades nous ne connaissons guère que les noms bizarres. Il y avait sept ordres d'initiés : le corbeau, le griffon, le soldat, le lion, le perse, le courrier du soleil, le père (*corax, gryphius, miles, leo, persa, heliodromus, pater*) [7]. Chacun de ces ordres semble avoir eu son chef ou père :

[1] M. de Rossi a donné, dans le *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 167, une longue liste des cavernes mithriaques découvertes depuis la publication de Lajard ; après 1870 on en a encore retrouvé, particulièrement à Rome. La plupart sont des IIIe et IVe siècles.

[2] Les bas-reliefs de ce genre sont trop nombreux pour qu'on y puisse renvoyer ; je citerai seulement celui qui provient du *speleum* mithriaque du Capitole, et qui est aujourd'hui conservé au musée du Louvre. Il est commenté et reproduit par Fröhner, *Notice sur les sculptures antiques du musée du Louvre*, p. 495-501. Le Louvre possède trois autres bas-reliefs mithriaques, de provenance romaine.

[3] Lajard, *Recherches*, pl. CIV, 1, 2 ; Visconti, dans *Ann. dell' ist. di corr. arch.*, 1864, p. 160, 161 et pl. K, 3 ; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 126-127 ; Roller, dans *Revue archéologique*, juillet 1872, p. 71.

[4] Lajard, pl. LX-LXIII.

[5] Ce sont probablement là les *portentosa simulacra* dont parle saint Jérôme, *Ep.* 107.

[6] Elle a cette dernière forme dans le *mithræum* construit sous la basilique de Saint-Clément, à Rome ; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 153-168 et pl. X-XI, n° 6 ; Roller, dans la *Revue archéologique*, août 1872, p. 68-73 et pl. XIV, XVI ; cfr. *Rome souterraine*, p. 569-574.

[7] Saint Jérôme, *Ep.* 107. Cfr. Henzen, dans *Bull. dell' ist. di corr. arch.*, 1868, p. 97-98.

Digitized by Google

pater et hierocoryx [1], *pater leonum* [2], *pater patrum* [3]; ce dernier était le chef de toute l'association, le président de la loge. Les divers grades avaient leurs fêtes, célébrées soit aux frais communs, soit à ceux de quelque riche initié : *tradidit* ou *ostendit hierocoracica, leontica, cryphios*, etc., se lit dans les inscriptions. On ignore en quoi consistaient ces fêtes : probablement elles se terminaient par un banquet [4]; on peut supposer aussi que les assistants étaient parés d'ornements symboliques, rappelant plus ou moins exactement le titre qu'ils portaient [5]. Cela paraît certain, tout au moins, pour le *miles*, deux fois représenté en costume de soldat dans la catacombe de la voie Appienne [6]. Nous avons aussi par Tertullien quelques détails sur ce grade : « Quand un soldat de Mithra est initié dans la caverne, dans le camp des ténèbres, on lui présente une couronne à la pointe d'un glaive; mais, comme prêt à subir le martyre, il doit avec la main l'écarter de sa tête et la poser sur son épaule en disant : « Mithra est ma couronne [7]. » Mais on n'arrivait à la scène finale de l'initiation qu'après avoir passé par de véritables épreuves, jeûné pendant tout un carême, souffert les ennuis prolongés de la solitude, affronté le glaive, la flagellation, le feu et l'eau [8] : on sait que, dans une initiation mithriaque, à laquelle assistait Commode, il y eut mort d'homme [9]; et, au temps même

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 500, 504.
[2] Orelli-Henzen, 6042.
[3] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 510, 749-753.
[4] Lajard, pl. XCIII; Garrucci, *Les mystères du syncrétisme phrygien*, dans Cahier et Martin, t. III, p. 5.
[5] « Celui qui célèbre les léontiques est obligé de revêtir les formes de divers animaux. » Porphyre, *De abstin.*, IV, 16. — Lajard reconnaît des masques à têtes d'animaux pour les initiés, sur un cylindre assyrien ; *Recherches*, pl. LIII, n° 1 et p. 163.
[6] Garrucci, *l. c.*, p. 33, 34.
[7] Tertullien, *De corona*, 15.
[8] Saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, 71; XXXIX, 5. Il parle en général des tourments soufferts par les initiés de Mithra, et cite seulement celui du feu, καύσεις. Les détails sur le jeûne de cinquante jours et les autres épreuves sont donnés par ses scoliastes Nonnus (VIe siècle) et Elie de Crète (XIe siècle), ainsi que par l'impératrice Eudoxie (Ve siècle); voir Lajard, *Recherches*, p. 117-120. — Epreuves représentées sur un bas-relief mithriaque de Mauls en Tyrol ; Lajard, pl. XCIII, XCIV ; sur un bas relief de l'Esquilin ; *Bull. della comm. arch. com.*, 1874, p. 254.
[9] Lampride, *Comm.*, 9. — C'est ainsi qu'en France, à une époque où les rites étaient plus cruels qu'aujourd'hui, les cas de mort étaient fréquents aux initiations des Compagnons du Devoir. Voir P. du Maroussem : *Les char-*

Digitized by Google

qui nous occupe, saint Grégoire de Nazianze compare les tortures subies volontairement par les initiés à celles que, sous Julien, les adeptes du même culte infligèrent plus d'une fois aux chrétiens [1]. Tel était cependant l'attrait exercé, durant le IVe siècle, par ces cérémonies à la fois dangereuses et puériles, par les grades conférés, par les liens mystérieux noués entre les adeptes, que tous les païens de marque se faisaient initier : on voit, par les inscriptions, qu'ils se paraient avec orgueil des titres mithriaques ; des familles illustres se les transmettaient de père en fils ; on se hâtait de présenter les enfants mêmes aux grades inférieurs [2]. De toutes parts, à cette époque où le culte public des dieux tombait en désuétude, s'élevaient dans les maisons patriciennes des chapelles domestiques de Mithra [3], petits centres de culte et d'initiation, où se tramaient peut-être les complots contre la politique des empereurs chrétiens.

Le mithriacisme semble avoir servi de lien à toutes les dévotions païennes, dont la tendance, au cours du IVe siècle, était de se concentrer, de se confondre les unes dans les autres, afin de faire du paganisme comme une religion unique, à compartiments à peine séparés, apte à résister à l'unité chrétienne. Eunape se trompe, sans doute, en affirmant que les mithriastes promettaient de ne pas se faire initier à d'autres mystères. De nombreuses inscriptions nous montrent beaucoup de personnages illustres joignant aux plus hauts grades mithriaques ceux d'autres cultes mystérieux [4], par exemple, le titre d'hiérophante de Bacchus, de prêtres ou de prêtresses de la triple Hécate, d'initiés aux mystères d'Eleusis [5]. Il semblait qu'on ne pût revêtir trop d'armures pour donner au christianisme le dernier assaut.

pentiers passants du Devoir, dans la *Réforme sociale*, 1er janvier 1891, p. 61. L'auteur de cette monographie rapproche des mystères antiques ce que ces rites secrets gardent, aujourd'hui encore, d'obscène et de cruel.

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, contra Julianum, 89.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 751.

[3] *Bullett. di arch. crist.*, 1884-1885, p. 139 ; *Bull. della comm. arch. com.*, 1885, p. 36-38 ; 1886, p. 17-26 ; *Revue de l'histoire des religions*, 1887, p. 347-349.

[4] Au commencement du Ve siècle, la race des Eumolpides, chefs héréditaires du culte de Cérès à Eleusis, s'étant éteinte, on choisit pour hiérophante un prêtre de Mithra. Sayous, dans *Revue de l'histoire des religions*, 1887, p. 152.

[5] *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 507, 510, 511, 1778, 1779, etc.

Digitized by Google

De tous les cultes orientaux, le plus répandu dans le monde romain, celui qu'on pratiquait avec le plus de ferveur et d'espérances, et qui, grâce au mythe d'Attis, finit par se confondre presque entièrement avec la religion solaire, était le culte de Cybèle, la Grande mère, la mère Idéenne, la mère des dieux. Malgré l'abjection de ses prêtres eunuques, le fanatisme dégoûtant de ses dévots, le scandale des chants, des danses et des pantomimes dont ses cérémonies étaient accompagnées, il était observé par toute l'aristocratie païenne. Symmaque, un des rares patriciens qui ne voulurent connaître que les dieux du Capitole, reproche cependant à l'un de ses amis d'être absent le jour de la fête de la Grande mère [1]. Il est probable que lui-même n'osait s'abstenir de la solennelle procession où tous les grands de Rome, pieds nus, suivaient le char conduisant au bain sacré la pierre noire enchâssée d'argent, symbole de la déesse [2]. Mais, pour les personnages illustres qui le pratiquaient au IVe siècle, l'attrait puissant du culte de Cybèle était ailleurs que dans ces immondes ou puériles cérémonies. La société où ils vivaient avait la conscience de ses souillures, le besoin d'une purification plus complète que de vaines ablutions : il lui semblait qu'elle l'obtiendrait par le sang, non le sang versé devant un autel, mais le sang coulant sur le pécheur, l'inondant, l'enveloppant comme d'un linceul de pourpre, où il devait mourir pour revivre. Ce que les chrétiens recevaient par l'effusion mystique du sang de l'Agneau divin, l'inquiétude ou le repentir de nombreux païens espérait l'obtenir de celui d'animaux consacrés aux dieux, où ils se plongeraient comme dans un bain [3]. De là ces coûteuses et malpropres cérémonies du taurobole, faites sous la présidence des prêtres de Cybèle, quelquefois sur leur ordre [4], et rappelées ensuite par des autels commémoratifs, des inscriptions, le titre de *criobolié* ou de *taurobolié*, pris par celui ou celle dont les membres avaient été aspergés du sang d'un bélier ou d'un taureau. En usage depuis le milieu du IIe siècle, ce rite étrange, que l'on trouve, au siècle suivant, établi fré-

[1] Symmaque, *Ep.*, II, 34.
[2] Prudence, *Peri Stephanôn*, X, 151-160.
[3] Firmicus Maternus, *De err. prof. rel.*, 27, 8.
[4] Ex vaticinatione. — Ulpien, *De excusationibus ; cfr. Corp. inscr lat.*, t. XIV, 16.

Digitized by Google

quemment en Gaule [1] et en Italie [2], fut surtout répété à Rome, par les plus grands personnages, après la victoire politique du christianisme, depuis Constantin jusqu'aux dernières années du IVe siècle. Prudence, qui vivait à cette époque, a décrit le taurobole en vers énergiques, où l'on sent l'impression d'un témoin :

« Une fosse profonde est creusée sous terre pour celui qui doit être consacré [3]. Il s'y plonge, merveilleusement paré de bandelettes, les tempes entourées de rubans, la tête ceinte d'une couronne d'or, vêtu d'une robe de soie retroussée à la mode gabienne [4]. On a construit une estrade avec des planches, entre lesquelles sont laissés des vides, et dont on a creusé de place en place le bois, afin d'y pratiquer des trous nombreux. Sur l'estrade est amené un taureau énorme, à la tête hérissée et farouche, les épaules ou les cornes enguirlandées de fleurs : l'or brille au front de la victime [5], et l'éclat du métal jette des reflets sur son poil. La bête est placée là pour être immolée ; on tranche son poitrail avec le couteau sacré : d'une large blessure jaillit un flot de sang écumeux, qui, passant à travers les poutres entrelacées de l'échafaud, forme un fleuve chaud qui va bouillonner au loin. Alors, à travers mille trous, une infecte rosée se répand en pluie sur l'initié couché dans la fosse : il expose à toutes les gouttes sa tête honteuse ; ses vêtements et tout son corps en sont souillés. Il tend son visage, il présente ses joues, ses oreilles, ses lèvres, son nez, ses yeux ; il n'épargne pas son palais, il arrose sa langue, jusqu'à ce qu'il ait bu tout ce sang noir. Après que, entièrement exsangue, le cadavre

[1] Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, p. 22-38 ; *corp. inscr. lat.*, t. XII, 1, 1222, 1223, 1311, 1567, 1568, 1569, 1727, 1745, 1782, 1827, 4322, 4323, 4324, 4325, 4326, 4329.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, 1538, 1540, 3045 ; t. X, 1596, 4716, 4720, 6075 ; t. XIV, 39, 40, 42, 43, 2790.

[3] Prudence lui donne ici le nom de *summus sacerdos*, et plus loin de *pontifex*. Peut-être ces mots sont-ils employés par le poète comme synonymes du titre de *Vanrobobliatus*, qui se lit toujours dans les inscriptions ; ou peut-être a-t-il voulu peindre le Taurobole accompli personnellement par un prêtre, ce qui arrivait quelquefois ; voir, par exemple : *Corp. inscr. lat.*, t. IX, 3015 ; t. X, 4726.

[4] Au lieu de se parer de riches habits, l'initié, par un raffinement de dévotion, ou peut-être un calcul d'économie, se couvrait parfois de haillons ; poème anonyme contre Nicomaque Flavien, 60-63.

[5] Cfr. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 504 : aurata fronte bicorna.

Digitized by Google

rigide a été enlevé de l'échafaud par les prêtres, l'initié sort, horrible à voir ; il montre sa tête humide, sa barbe lourde, ses bandelettes ruisselantes, ses vêtements enivrés. Souillé par ce contact, sali par le suintement du sacrifice qui vient de s'accomplir, il est salué, adoré de tous, parce que, dans la ténébreuse fosse, il a été purifié par un sang vil et un bœuf mort [1]. »

Cette douche sanglante [2] avait le pouvoir de conférer une nouvelle vie, de faire renaître et de rendre pur pour vingt ans [3] ou même pour l'éternité [4]. Cependant, on remarquera que de telles espérances, par lesquelles les initiés semblaient rivaliser avec les promesses du christianisme, en lui empruntant même son langage [5], ne sont exprimées sur les marbres qu'à partir du IVe siècle. A cette époque aussi, il n'est plus question de taurobolés offerts dans un but patriotique, pour le salut des empereurs et de leur famille, comme on en rencontre aux siècles précédents : la pensée de purification individuelle, l'espoir du salut personnel, le salut de l'âme, paraissent seuls dans les inscriptions de la dernière période du paganisme. Après avoir accompli [6] un criobole ou un taurobole, un personnage considérable de la seconde moitié du IVe siècle dédie un autel commémoratif « aux dieux gardiens de son âme et de ses pensées [7] ». C'est presque un sentiment chrétien, presque une parole chrétienne. On aperçoit le travail profond qui s'est fait au sein du paganisme, introduisant le souci de la pureté morale, de l'expiation et de la préservation du péché, jusque dans l'un des cultes les plus immoraux du paganisme.

Une question se pose à propos du taurobole. Cette purification par le sang est-elle particulière au culte de Cybèle et d'Attis, ou a-t-elle été pratiquée aussi dans la religion mithriaque ?

[1] Prudence, *Peri Stephanôn*, X, 1011-1055.
[2] Aemobolium, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, 3015.
[3] Vivere cum speras viginti mundus in annos. Poème anonyme contre Nicomaque Flavien. — Après vingt ans, on recommençait parfois le Taurobole : inscriptions de 376 et de 390, *corp. inscr. lat.*, t. VI, 504, 512.
[4] Criobalio Vanrobolioque in aeternum renatus. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 510.
[5] Saint Jean, III, 3, 5-6. Cfr. Edmond de Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 71.
[6] Perfecto.
[7] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 499.

Digitized by Google

Je crois, bien que l'opinion contraire ait été récemment émise[1], que, sinon à l'origine, au moins dans les derniers temps, quand tous les cultes païens se rapprochèrent et s'unirent, le sacrifice taurobolique, convenant si bien à une religion dont le symbole était un Dieu immolant un taureau, fut offert également en l'honneur de Mithra. Entre Attis et le dieu persan, entre le honteux amant de Cybèle et le *juvenis incorruptus* d'une inscription mithriaque, les différences ont presque disparu.

Attis, au IVe siècle, est une personnification du Soleil[2]. On lui donne, comme aux dieux solaires de Syrie, le titre de « maître de la lune, » *menotyrannus*. Il reçoit, comme Mithra, l'épithète d'*invictus*[3]. Les ressemblances, de tout temps fort grandes, entre les initiations phrygiennes et les initiations mithriaques[4], ont sans doute aidé à la fusion des dieux et des rites. Si l'inscription taurobolique de 391, gravée sur verre, est authentique, elle conserve le souvenir d'un initié « ayant obtenu par l'inondation mystérieuse, la renaissance pour l'éternité » au moyen d'un taurobole offert « au grand dieu Mithra[5] ». Un indice du rapprochement opéré entre le culte de Cybèle ou d'Attis et celui de Mithra, peut se tirer de la confusion qui se fit dans les souvenirs des habitants de Rome dès le lendemain de la chute du paganisme. La langue populaire, au VIe siècle, donnait le

[1] Par M. Lebègue, *Revue de l'histoire des religions*, juillet-août 1888. — Voir dans le sens opposé, même revue, M. Sayous, 1887, p. 151. Cfr. Orelli, *Inscr.*, note sur le n° 2351 ; Renan, *Marc-Aurèle*, p. 579 ; Marquardt, *Röm. Staatsvenvaltung*, t. III, p. 87 ; J. Réville. *La religion romaine sous les Sévères*, p. 68.

[2] Macrobe, *Saturn.*, I, 21 ; Firmicus Maternus, 8.

[3] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 499.

[4] Dans une salle de réunion des dendrophores, contemporaine d'Hadrien, et récemment découverte, le pavage en mosaïque offre des nymboles qui ont d'étroites analogies avec quelques-uns de ceux du culte de Mithra, comme la couronne au bout d'une lampe, le corbeau, les lions, rappelant certains grades mithriaques ; le taureau, le serpent, le scorpion, représentés dans les monuments de mithra Taurochtone, la chouette, qui se retrouve sur le passage du mithraeum d'Ostie. Voir *Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1890, p. 18-25 et pl. I-II.

[5] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 736. — Voir la note de Mommsen, qui se demande si le bas relief et l'inscription sur verre ne sont pas une copie plus ou moins exacte d'un original perdu. — Le même savant, décrivant, sous le n° 506, les sculptures qui accompagnent une inscription criobolique et taurobolique découverte sur la voie Appienne, près de Saint-Sébastien, signale « in dextro latere tibiae aliaque instrumenta symphoniaca cultus mithriaci. »

Digitized by Google

nom de temple d'Apollon (Mithra) au principal sanctuaire de Cybèle, au *phrygianum* du Vatican [1], près duquel s'ouvrait la fosse taurobolique si souvent ensanglantée jusqu'en 390 [2].

Auprès de ce paganisme si vivant, si exalté, plein de confiance en ses rites étranges, et, du fond de sa corruption, jetant un avide regard vers un idéal nouveau de paix morale et de pureté, la religion officielle poursuivait son existence froide et décolorée. Les grands personnages qui prenaient dans leurs inscriptions tous les titres des sacerdoces orientaux se disaient en même temps, comme autrefois, pontifes ou augures : mais les charges du culte romain, remplies d'ailleurs avec une grande nonchalance [3], étaient pour eux une nécessité de situation, une tradition de famille, une marque de noblesse, et aussi, jusqu'à une époque avancée du IVe siècle, une source de beaux revenus : les vocables empruntés aux initiations et aux mystères représentaient la partie intime, personnelle, désintéressée de leur vie religieuse. Déjà même, dans l'aristocratie romaine, une tendance nouvelle se montrait, qui eût surpris les vieux patriciens, et qui semble en contradiction avec l'essence de la cité antique. On commence à distinguer les devoirs envers les dieux des devoirs envers l'État, à scinder la vie religieuse et la vie civile. Autrefois on était flamine, pontife, comme on était préteur ou consul : les dignités sacerdotales faisaient partie du mécanisme officiel. Il n'y avait pas besoin d'être plus croyant, plus pieux ou plus pur pour offrir un sacrifice public à Jupiter que pour siéger dans le sénat, administrer une province ou donner son nom à l'année. Le service des dieux se confondait avec celui de la République, sans qu'on eût à y porter d'autres sentiments que ceux d'un magistrat. Il n'en est plus ainsi. Dans les longues nomenclatures de dignités politiques et religieuses, on donne maintenant à ces dernières une sorte de prééminence, résultant d'un sentiment de piété. On sépare même les unes et les autres, comme appartenant à deux ordres d'idées différents. Dans une inscription en l'honneur d'un des plus grands personnages païens du IVe siècle, Vettius Prétextat, une colonne est consa-

[1] Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, t. I, p. 120, 193.
[2] Là ont été trouvées les inscriptions tauroboliques de 305, 350, 374, 376, 383, 390, publiées dans le *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 497-504, 512.
[3] Symmaque, *Ep.*, I, 43, 45 ; II, 7, 53, 59.

Digitized by Google

crée à ses titres religieux, parmi lesquels ceux de taurobolié, de néocore, d'hiérophante, de père, une autre colonne à l'énumération de ses magistratures [1]. La distinction se marque encore mieux dans son épitaphe, où, après avoir rappelé ce qu'il avait été dans la société religieuse, on ajoute : « Et dans la République il fut candidat à la questure, préteur urbain, etc... [2]. » Son éloge funèbre en vers, écrit au nom de sa femme, appuie davantage sur les mêmes idées : elle a dit ce que fut son mari dans la vie politique, puis elle continue : « Mais cela est peu de chose : pieux initié, tu gardais dans le secret de ton cœur les vérités apprises dans les saints mystères, tu adorais selon la science la multiple divinité des immortels, et tu as bien voulu t'associer ton épouse dans la communion des choses divines et humaines. Que dirai-je maintenant des honneurs, de la puissance, des joies du pouvoir si désirées des hommes ? tu les considéras toujours comme viles et caduques, et tu ne te paras avec orgueil que des bandelettes sacrées des divins sacerdoces [3] ! » De telles paroles, écrites sur le monument funéraire d'un ancien proconsul d'Achaïe, d'un ancien préfet de Rome, d'un ancien préfet du prétoire, sont le symptôme d'une profonde révolution morale, menaçant l'idée que les anciens s'étaient formée du patriotisme. Bien rares étaient ceux qui, conformément aux préceptes des vieux Romains et suivant l'exemple encore donné par Symmaque, s'abstenaient avec soin de toutes les dévotions « propres à troubler les âmes [4], » servaient avec un zèle exclusif les dieux officiels [5], et, comme autrefois, subordonnaient à l'État ce qu'il y a de plus libre et de plus personnel au monde, le sentiment religieux.

Tel est l'aspect offert par le paganisme au IVe siècle. Il nous frappe plus peut-être qu'il ne frappait les Romains de ce temps-là. Pour se rendre compte de certaines transformations qui s'opérèrent sur place, par le cours insensible des idées et du temps, sans brusque déchirement ni rupture éclatante, il est bon quelquefois de regarder à distance et d'entrevoir d'un peu loin la perspective. Aussi les ouvrages des contemporains ne lais-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 1778.
[2] *Ibid.*, 1779.
[3] *Ibid.*
[4] Paul, *Sentent.*, V, 2 ; Modestin, au *Dig.*, XLVIII, XIX, 30.
[5] Cfr. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 1698, 1699.

Digitized by Google

sent-ils pas tous apercevoir l'évolution subie par les idées religieuses. Certains écrivains ecclésiastiques combattent l'ancienne idolâtrie, les dieux grecs ou latins encensés au nom de l'État, comme si la vraie citadelle du paganisme était encore au Capitole ; à peu près comme on a vu de modernes apologistes continuer à répondre aux objections des philosophes du siècle dernier, alors que depuis longtemps la libre-pensée avait passé outre et mené le combat sur un autre terrain. Les malentendus de ce genre sont de toutes les époques. Cependant il n'est pas vrai que tous les champions de l'Église aient méconnu le mouvement qui entraînait les esprits. Saint Augustin, avec la souplesse de son génie, fait face tour à tour au passé et au présent : s'il devient contemporain d'Auguste pour réfuter la théologie de Varron, l'homme de son temps reparaît quand il montre l'ignominie des mystères de Cybèle ou discute la mythologie bizarre des néoplatoniciens. De même Prudence, dans ses poèmes, attaque sans distinction tous les dieux du paganisme, mais ne décrit guère que les rites des religions orientales. Un demi-siècle avant le docteur et le poète, un homme d'une intelligence comme d'un talent très inférieur avait plus exactement encore aperçu le changement de front accompli par le paganisme.

On ne cite guère de Firmicus Maternus que les paroles emportées par lesquelles il essaya de pousser les fils de Constantin dans la voie d'une réaction religieuse plus violente que ne permettaient la prudence politique et le respect des engagements [1] ; mais ce ne sont pas une ou deux pages seulement, c'est tout qui est à lire dans son traité *de l'erreur des religions profanes*. Ce livre n'est l'œuvre ni d'un profond penseur ni d'un grand écrivain, mais d'un témoin bien informé et très perspicace. Aristocrate lui-même [2] et connaissant bien les préférences des gens de son monde, le contemporain de Constance néglige ce qui n'a qu'une vie d'emprunt pour aller droit aux cultes en vogue. Il dirige d'abord ses attaques contre les religions d'Isis, de Cybèle, de Virgo Caelestis et de Mithra, en qui il voit des personnifications de l'eau, de la terre, de l'air et du feu [3] ; puis il dénonce l'immoralité des mystères de Bacchus,

[1] Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum*, 28, 6 ; 29.
[2] Il est qualifié de *vir clarissimus* à la fin d'un des manuscrits : voir *Corpus script. eccles. lat.* de Vienne, t. II, p. 130, note.
[3] Firmicus Maternus, 1-6.

Digitized by Google

de Cérès, d'Adonis, de Sabazius, des Cabires de Samothrace, auxquels se faisaient initier tant de païens illustres [1]. A l'occasion il discute brièvement les dieux de la mythologie gréco-romaine, d'après le système d'Evhémère [2] ; mais il revient vite à ceux qui les ont réellement supplantés, et, dans des pages fort curieuses, nous révèle les formules [3], les symboles, les cérémonies des cultes mystérieux [4]. Lui aussi, comme Prudence, oppose au θεὸς εκ πέτρας des mystères mithriaques la pierre angulaire, qui est le Christ. Le livre de Firmicus Maternus donne l'image de ce qu'était devenu le paganisme vers le milieu du IVe siècle, non encore au terme, mais au courant de son évolution : en arrière, s'enfonçant progressivement dans l'oubli, les dieux auxquels s'adressent encore les hommages officiels, mais d'où la foi s'est retirée ; sur le premier plan, les divinités redoutables et mystérieuses, appelées à se mêler de plus en plus, et autour desquelles se concentrent déjà toutes les forces de l'erreur pour livrer la dernière bataille.

PAUL ALLARD.

[1] Firmicus Maternus, 7-11.
[2] *Ibid.*, 12-17.
[3] On remarquera que pas une de ces formules n'est en latin : toutes sont en grec, c'est-à-dire dans la langue de l'Orient romain.
[4] *Ibid.*, 18-27.

Digitized by Google

LE PAPE MARTIN V

ET LES JUIFS [1]

Les bullaires forment, à eux seuls, une bibliothèque importante. Néanmoins elle n'est pas complète. Nous la voyons s'accroître chaque jour, et, grâce à la mesure libérale par laquelle Léon XIII a ouvert les archives vaticanes aux travailleurs, elle est destinée à s'enrichir longtemps de trésors nouveaux.

Un livre, utile entre beaucoup, serait le *Bullarium hebraicum*. « L'histoire des relations des juifs avec la papauté est encore à faire [2]. » Elle demeurera impossible, tant qu'on ne possédera pas le bullaire juif, pour lui servir de base. Ce recueil, il est aisé de le prévoir, sera considérable et d'un intérêt peu commun.

[1] Sources manuscrites : a) Archives secrètes Vaticanes ; 1° Romanorum Pontificum *Registra*, t. CCCXLVII-CCCLIX (de Martin V), CCCLXVII et CCCLXX (d'Eugène IV), DXXIX (de Paul II), LXXII° et dernier de Pierre de Luna (Benoît XIII) dans la série avignonnaise ; 2° *Martini V Brevia*, armoire XXXIX, t. IV-VI ; 3° Diversorum *Cameralia*, armoire XXIX, t. III-XV ; 4° *Introitus et exitus* cameræ apostolicæ, armoire XXXIV, t. CCCLXXIX, CCCLXXX, CCCLXXXIX ; 5° *Introitus et exitus* cameræ Urbis, *ibid.*, t. CCCLXXXI ; 6° *Pauli III Brevium minutæ*, armoire XLI, an. 1540, t. II ; 7° Garampi, *Indice* alfabetico delle principali materie contenute nel registro cronologico delle miscellanee dell'archivio segreto Vaticano, t. VI, verbo *Hebræi ;* 8° fiches de Pistolesi (elles donnent l'analyse de quelques bulles des registres de Martin V qui se trouvent aux archives — que nous n'avons pu consulter — du *Latran*) ; — b) Bibliothèque Vaticane ; 9° *Vaticanus* 9441, pars 4ª (ce volume est intitulé : minute di bolle e brevi ponteficj) ; — c) Archives d'Etat de Rome ; 10° *Diversorum Martini V*, t. I (an. 1418-1421), t. II (1426-1430). — Les mots imprimés en italiques serviront à désigner les sources dont la liste précède.

[2] Is. Loeb, ap. *Revue des études juives*, t. I, 1880, p. 114.

Digitized by Google

Les notes suivantes en donneront quelque idée. Notre but est de définir le rôle du pape Martin V envers la nation juive [1].

Il passe pour l'avoir comblée de faveurs. Le docte Gaetano Marini va jusqu'à dire : « Questo papa Martino, il qual sembra a me sia stato cosi ben disposto in favorire i bisogni degli ebrei, come forse niun de' papi lo fu mai ne prima ne poi [2]. » Et, dans le dernier ouvrage qui ait paru sur les juifs, nous lisons que « Martin V fut pour eux le meilleur des papes [3]. »

Faut-il nous en rapporter à ces jugements ? C'est un point curieux à éclaircir, et sur lequel la lumière abonde.

Nous étudierons d'abord les affaires d'ordre général, celles qui regardent l'ensemble du peuple juif, ou bien les juiveries d'un royaume ou d'une ville. Viendront ensuite les faits particuliers, les actes qui n'atteignent qu'un petit nombre d'individus, et même visent une seule personnalité. Dans une troisième partie, nous nous réservons de grouper les choses qui touchent au domaine de la conscience.

I

AFFAIRES D'ORDRE GÉNÉRAL

A. — *Affaires d'ordre général, celles de la juiverie d'Avignon exceptées.*

Une première fois, Martin V se rencontra avec les juifs, à Constance, le 21 novembre 1417, jour de son couronnement. Le

[1] Son rôle direct, et celui qu'il remplit par ses représentants, surtout par le gouverneur d'Avignon et le camerlingue (en son absence, le vice-camerlingue ; pendant le pontificat de Martin V, le camerlingue, François de Canzié, qui était en même temps gouverneur d'Avignon et du Comtat Venaissin, fut toujours absent de la curie romaine).

[2] Gaetano Marini, *Degli archiatri pontificj*, t. I, Roma, 1784, p. 134-5.

[3] Emmanuel Rodocanachi, *Le saint-siège et les juifs*, Paris, 1891, p. 146. Cfr. Gaetano Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXI, Venezia, 1843, p. 15 : « vuolsi che Martino V sia stato il pontefice, il quale più di ogni altro proteggesse gli ebrei, e li favorisse in diversi modi » ; G. Rezasco, *Giornale ligustico di archeologia, storia e letteratura*, anno XVI, Genova, 1889, p. 253, parlant de Martin V « così pio e clemente pontefice verso gli ebrei » ; I. Bédarride, *Les juifs en France, en Italie et en Espagne*, 2e éd., 1861, Paris : « ces principes vraiment apostoliques, professés par Martin V, adoucirent la position des juifs, non seulement dans

Digitized by Google

pontife se dirigea, en procession solennelle, vers le monastère des Augustins, d'où il retourna à la cathédrale. Pendant le parcours, sur la place, les juifs de la ville se présentèrent à lui, flambeaux en mains et en chantant. Ils lui offrirent un rouleau, couvert de drap, qui renfermait le Décalogue et le Pentateuque Martin V fit un court arrêt, prit le rouleau et le remit aux juifs : « Vous avez la loi, dit-il, mais vous ne la comprenez point ; les vieilles choses ont disparu, voici que toutes choses sont nouvelles [1]. »

Une autre version du même fait porte que, en présentant leur loi, les juifs prièrent le pape de confirmer leurs privilèges. Martin V ne voulut pas recevoir le volume [2]. Mais l'empereur Sigismond le prit, et adressa aux juifs ces paroles de reproche : « Vos lois sont justes et bonnes, aucun de nous ne les rejette ; seulement, vous ne les observez pas comme vous devriez. » Puis il leur rendit le livre, pendant que le pape, tourné vers eux, s'exprimait en ces termes : « Dieu veuille ôter le voile qui est devant leurs yeux, afin qu'ils aperçoivent la lumière de la vie éternelle [3]. »

Quelle est la version exacte ? Peu importe. En cela, rien de très caractéristique. Les mêmes scènes se reproduisaient toujours, avec de légères variantes, dans le *solenne possesso* des pontifes romains [4]. Il n'y faut pas voir un indice de l'état d'esprit du

Rome, mais dans presque toute l'Italie ; » H. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VIII, Leipzig, 1875, p. 129, et *Volksthümliche Geschichte der Juden*, t. III, Leipzig, 1888, p. 30, qui parle du « freundliches Gesicht » que fit Martin V aux juifs espagnols ; J. Perles, *Revue des études juives*, t. XXI, 1890, p. 249 : « ce pontife si juste pour les israélites. »

[1] Actes du concile de Constance, ap. Herm. von der Hardt, *Magnum œcumenicum Constantiense concilium*, t. IV, Francofurti et Lipsiæ, 1699, p. 1491. D'après Walsingham, le pape aurait jeté le volume derrière lui : « cum autem pervenisset papa ad locum fori, illic obviavere sibi omnes judæi civitatis, qui porrexerunt sibi, sicut mos est, cæremonias ac legem suam. Quas acceptas papa projecit post tergum suum, dicens : recedant vetera, nova sunt omnia », Thomæ Walsingham *Historia anglicana*, edited by Henry Thomas Riley, t. II, London, 1864, p. 320-1.

[2] Quant aux privilèges, il dut les confirmer plus tard : cfr. *Append.*, nº 2. Les émoluments dont il y est question ne peuvent être guère autre chose que la taxe d'une bulle.

[3] Dacher, témoin oculaire, ap. H. von der Hardt, *op. et vol. cit.*, p. 1491.

[4] Sur cet usage, voir, entre autres auteurs, Francesco Cancellieri, *Storia de' solenni possessi de' sommi pontefici*, Roma, 1802, passim, et surtout p. 223-6, en note ; Moroni, *op. et vol. cit.*, p. 28-32.

Digitized by Google

nouveau pape vis-à-vis des juifs, mais une pure question de cérémonial. Arrivons aux actes marqués de son empreinte personnelle.

Qu'il nous soit permis d'abord d'élever un doute sur un fait qu'avance l'auteur du *Magnum œcumenicum Constantiense concilium*. A l'en croire, Martin V aurait englobé les juifs avec les schismatiques, les hérétiques et autres, dans les anathèmes de la bulle *in Cœna Domini*, de la première année de son pontificat (24 mars 1418)[1]. N'est-ce pas une erreur ? La bulle est absente des registres ; mais nous y trouvons celles des années suivantes [2], et les juifs n'y apparaissent point, pas plus que dans les bulles *in Cœna Domini* des papes antérieurs. Or, la bulle du Jeudi-Saint revenait chaque année la même, accrue seulement, quand il y avait lieu, de la condamnation des fausses doctrines nouvelles et de leurs adeptes. Les juifs n'entrant pas dans cette catégorie, il est vraisemblable que la bulle du 24 mars 1418 ne les atteignit en rien.

A cette date, les juifs d'Allemagne, de Savoie et de Bresse, venaient d'avoir une preuve significative des bienveillantes dispositions de Martin V. Par égard pour l'empereur Sigismond, qui joignit ses instances aux leurs, il ratifia les privilèges spirituels et les grâces temporelles que les papes d'avant le schisme leur avaient octroyés. De plus, il confirma une série de franchises, des plus précieuses. Au vice-carmerlingue, Louis Alaman, incombait le soin de les promulguer [3].

Alaman ne tarda pas à remplir sa tâche.

Le premier article règle que les juifs ne seront pas tenus à comparaître devant un juge spirituel, en dehors des causes qui intéressent la foi catholique, le saint-siège, le roi Sigismond, le duc de Savoie, les cardinaux, archevêques, évêques et seigneurs spirituels du lieu de leur résidence : le juge, dans les difficultés qui se présenteront, sera leur juge ordinaire et compétent. Il est

[1] H. von der Hardt, *op. et vol. cit.*, p. 1541-2.

[2] Celle de l'année 1419, dat. Florentiæ, II id. april., an. 2°, se trouve dans *Reg.* 352, f. 257-8.

[3] Cfr. *Appendice*, n° 5. — M. Lang, *Regesta boica*, p. 276, cité ap. H. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VIII, p. 128, note 2, donne une analyse de cette bulle, et écrit : « Martinus V privilegia judæis in... *Grecia* (!)... confirmat » ; c'est *Bretia* qu'il faut lire.

Digitized by Google

défendu aux juges spirituels d'inquiéter, en aucune manière, les chrétiens qui loueraient des maisons aux juifs. Le port du signe qui permet de distinguer les juifs des chrétiens demeure invariable : nul ne forcera les juifs à rien qui heurte l'usage du pays où ils séjournent [1].

Plus tard, Martin V confirma de nouveau les immunités des juifs d'Allemagne, et, en même temps, celles des juifs de la Marche Trévisane [2]. Ceux-ci, en effet, comme leurs coreligionnaires allemands, avaient eu à s'applaudir de la conduite du pape.

Raynaldi a publié, en partie, une bulle de Martin V, datée du 31 janvier 1419. Elle ne concernait pas la totalité des juifs répandus dans le monde, ainsi qu'on pourrait le croire à lire l'auteur des *Annales ecclesiastici* [3], mais les israélites de la Lombardie, de la Toscane, de la Romagne, de la Marche d'An-

[1] Cfr. *Append.*, n° 6. Voici tous ces articles. « Et primo ut nullus judæus... a quocumque judice spirituali... infra Alamaniam deputato seu deputando teneatur coram eodem comparere, nisi in causis concernentibus catholicam fidem, sedem apostolicam, dictum dominum regem (Sigismond), dominum ducem Sabaudiæ, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinales, archiepiscopos, episcopos, et alios dominos superiores spirituales in quorum dominiis consistunt : sed, si quis contra eosdem aliquam causam moveret, quod tunc ab eisdem coram judice eorum ordinario et competenti justitiam recipiat.

« Item, si quis judæus aliquam domum ab aliquo christiano conduceret, seu locaret, quod talis christianus propter hoc non possit conveniri aut quovis modo molestari per aliquem judicem spiritualem.

« Item, quod ipsi judæi, in ferendis signis, aliter quam sit consuetum in regione in qua degunt, non arceantur, nec quovis modo impediantur.

« Item quod, in eorum synagogis, festivitatibus, domibus, libris, cœmeteriis, rebus et bonis, seu in aliis quibusvis, propter observantiam eorum legis, a nemine valeant gravari, ita tamen quod, in præmissis, illum observent ordinem ipsis a romanis pontificibus prædictis indultum et concessum.

« Item, quod eorum aliquis ad legem suam dimittendam, minor duodecim annorum, eo et parentibus suis invitis, a quoquam non valeat molestari.

« Item, quod judæi, existentes sub sacro imperio, et in prædicta patria Alamaniæ, debitam obedientiam eidem exhibeant. »

[2] Cfr. *Appendice*, n° 81.

[3] Voici les expressions de Raynaldi : « ut, superiore anno, judæorum Avenionensium nequitiam represserat... ita, hoc anno, *alios* judæos, qui a christianis injuste vexabantur, patrocinio suo texit ». *Annal. eccles.*, ad an. 1419, n° 2, t. VIII, Lucæ, 1752, p. 503. — C'est aussi par erreur que M. H. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VIII, p. 129, voit, dans cette bulle, « gewissermassen ein Protest gegen die Bulle des Gegenpapstes Benedictus » relative aux juifs d'Espagne ; nous parlerons bientôt des mesures prises par Martin V à l'encontre de la bulle de Pierre de Luna.

Digitized by Google

cône, de la Marche Trévisane et de Venise, non compris ceux d'Ancône et de la ville et du comté de Bologne. Martin V leur ouvrait le champ du commerce. Toute innovation vexatoire, relative au port du signe distinctif, était interdite : les juifs, de leur côté, devaient suivre les coutumes existantes [1].

L'année 1421 réserve d'autres bienfaits aux fils d'Israël.

On sait que l'antipape Benoit XIII, l'austère et inflexible Pierre de Luna, ne fut pas tendre pour les juifs. Son pseudo-pontificat a laissé une page douloureuse dans leur histoire [2]. Nous n'avons pas à raconter la conversion de son médecin, l'israélite Josué Lurki, devenu, sous le nom de Jérôme de Sainte-Foi, l'antagoniste des croyances juives, ni les disputes publiques entre théologiens catholiques et rabbins, ni la part de saint Vincent Ferrier aux débats, ni l'adhésion, plus ou moins sincère, de trois mille juifs à la foi chrétienne. Il suffit de rappeler que Benoit XIII publia contre les juifs une bulle, restée fameuse : il y prohibait la lecture du Talmud, et condamnait les juifs à restituer l'argent acquis par l'usure [3].

A peine élu pape, Martin V eut à cœur de faire disparaître les débris du schisme et de ramener Pierre de Luna à l'unité catholique. Dans ce but, il envoya en Espagne, comme légat du saint-

[1] Cfr. *Appendice*, n° 9. « Judæorum supplicationibus nobis oblatis benigniter inclinati...eisdem tam præsentibus quam futuris in Lombardiæ, Tusciæ, Romandiolæ, Marchiæ Anconitanæ provinciis, civitateque Venetiarum, Bononiensi cum ejus comitatu ac Anconitana civitatibus exceptis dumtaxat constitutis, protectionis nostræ clypeum impartientes, tenore præsentium, auctoritate apostolica statuimus... »

[2] « Durch ihn... entstanden so unsägliche Leiden für die spanischen Juden, das mehrere Jahre (1412 1415) zu den traurigsten der leidensreichen jüdischen Geschichte zählen. » H. Graetz, *Volkstümliche Geschichte der Juden*, t. III, p. 17. — Nous disons « l'antipape Benoît XIII », sans prétendre trancher la question si délicate du vrai pape, pendant la période du grand schisme. Sûrement Pierre de Luna est antipape à partir de l'élection de Martin V, au concile de Constance ; pour le temps qui précède, Martin V le désigne toujours, dans son bullaire, par ces mots : « Benedictus XIII in ejus obedientia sic nuncupatus. » Ce sont les mêmes termes dont il se sert à l'égard de Jean XXIII et de Grégoire XII, et, en général, de tous les pontifes postérieurs à Grégoire XI.

[3] Cfr. H. Graetz, *Geschichte der Juden*, t. VIII, p. 114-22 et p. 393-402 ; Antonio Vaini, *Storia di S. Vincenzo Ferrerio*, Roma, 1735, p. 400-2 ; *Bibliotheca magna rabbinica*, auctore D. Julio Bartoloccio de Celleno, pars 3a, Romæ, 1683, p. 776-9a ; ce dernier, p. 731-42, donne la bulle de Pierre de Luna.

Digitized by Google

siège, le cardinal Alamanno Adimari [1]. Le légat partit de Constance le 17 février 1418 [2].

Le roi d'Aragon, Alphonse IV, intercéda auprès de lui en faveur des juifs: déférant aux désirs royaux, le cardinal suspendit l'ordonnance de l'antipape [3].

C'était une demi-satisfaction. Les israélites espagnols ne s'en contentèrent pas. Ils envoyèrent à Martin V une députation, chargée de plaider leur cause, dont faisait partie le juif baptisé Samuel Abravalla [4]. Le pape la reçut-elle à Florence, dans ce joli couvent dominicain de Santa-Maria-Novella qu'il habitait? Fit-il dès lors bon accueil à ses demandes? Les récits des auteurs juifs nous invitent à le croire [5].

Nous n'avons pas de bulle qui appartienne à cette époque. Mais il en est une du 21 septembre 1421, c'est-à-dire un peu plus d'un an après le départ de Martin V de Florence [6], qui est un des joyaux des annales israélites. A l'encontre de Pierre de Luna, « jadis appelé Benoit XIII dans son obédience », le pape permet aux juifs d'Espagne l'exercice de la médecine, et aux chrétiens le recours à l'art médical des juifs. Les juifs pourront être courtiers, sauf en matière de mariage, procureurs, banquiers des catholiques; ils auront le droit de louer leurs revenus et de les percevoir, de former avec eux société de biens, de les accompagner en voyage, de leur vendre des marchandises, de faire leurs travaux [7].

[1] Cfr. *Reg.* 352, f. 62-4ᵃ, la bulle de nomination, et f. 64-87ᵃ, la longue série des pouvoirs qui lui sont accordés. Ces bulles sont datées du 1ᵉʳ janvier 1418.

[2] « Die jovis 17 mensis februarii (1418), reverendissimus in Christo pater dominus A., cardinalis Pisanus, recessit de Constantia legatus in Aragoniam et Navarram. » *Acta consistorialia ab anno 1409 ad 1433* (Archives de la congrégation du Consistoire, armoire x, f. 75ᵃ).

[3] Cfr. *Appendice*, nº 8.

[4] Cfr. Graetz, *Geschichte*, p. 129, et *Volkstümliche Geschichte*, p. 30.

[5] Cfr. apud Bartolocci, *op. et loc. cit.*, et ap. Basnage, *Histoire des juifs*, t. V, La Haye, 1707, p. 1881-2, les renseignements, fautifs dans les détails, mais dont le fond paraît sérieux, fournis par les sources juives.

[6] Arrivé à Florence le 26 février 1419, Martin V en partit le 9 septembre 1420 et entra à Rome le 28 septembre suivant. Cfr. *Acta consistorialia*, fol. 91ᵇ, 109ᵇ.

[7] Cfr. *Appendice*, nº 18. « Statuimus quod judæi, in partibus Hispaniarum habitantes, et successores eorum, mederi possint christianis impune, et volumus quod propterea tam christiani quam judæi præfati pœnas et

Digitized by Google

Soustraits aux rigueurs de Pierre de Luna, les juifs sont protégés sur un autre point fort grave.

Nous avons vu un prédicateur à la parole entraînante, Vincent Ferrier, discuter avec des rabbins : l'histoire de sa vie nous le montre en rapports assidus avec les juifs, soucieux de les convertir, les prêchant, combattant leurs doctrines. Un autre prédicateur, son égal, et contemporain de notre pape, saint Bernardin de Sienne, n'abordait guère moins, dans ses discours, ce qu'on appelle aujourd'hui « la question juive [1]. » Ils eurent des émules.

Des religieux, mendiants et autres, enseignèrent dans leurs prédications que les chrétiens, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, doivent éviter le contact des juifs, n'avoir pas de relations avec eux, ne pas cuire leur pain, ne leur fournir ni feu ni nourriture, ne pas en recevoir d'eux, ne pas allaiter leurs enfants. Aux leçons des prédicateurs, se joignirent les préjugés de beaucoup de chrétiens, la malice de quelques-uns. Les juifs, disait-on, empoisonnent les sources pendant les mortalités et mêlent à leur pain azyme du sang humain. Le peuple, ému de ces bruits, s'indignait, frappait les juifs, les maltraitait ; et, dans la foule, se trouvaient toujours des gens habiles, qui profitaient des circonstances pour soutirer leur argent et accaparer leurs biens.

Telles furent les plaintes que les juifs firent au pape. Mar-

sententias per Petrum de Luna, in ejus obedientia, de qua partes illæ tunc erant, Benedictum XIII nuncupatum, contra hujusmodi judæos medendi arte utentes, prædicta obedientia durante, inflictas et promulgatas nequaquam incurrant, nec non judæis præfatis officio corractoriæ sive proxenetarum uti, excepto super matrimoniis inter christianos tractandis, ac christianorum procuratores, et campsores inter christianos existere, redditus insuper et proventus a christianis arrendare et colligere, ac cum christianis societatem in bonis contrahere, et cum eis in itinere sociari, et, inter eosdem christianos, emptoria et apothecas ac mercantias tenere, et eorum opera facere et laborare valeant, constitutionibus et ordinationibus apostolicis, nec non prohibitionibus ejusdem Petri de Luna, et aliis contrariis non obstantibus quibuscumque, auctoritate præsentium indulgemus. »

[1] Pour saint Vincent Ferrier, cfr. Vaini, *op. cit.*, passim, et surtout p. 394-404 ; pour saint Bernardin, F. Amadio Maria da Venezia, *Vita di s. Bernardino da Siena*, Venezia, 1744, p. 164-5. Voir aussi ap. *Miscellanea francescana*, t. III, Foligno, 1888, p. 160, un décret du conseil de la ville d'Orvieto (16 février 1427) contre les juifs, à la suite des prédications de Bernardin.

Digitized by Google

tin V y répondit (20 février 1422) par une sentence qui dut combler leurs vœux, d'autant qu'elle s'adressait, non pas aux seuls fidèles d'un royaume ou d'une province, mais « universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis, » ou, en d'autres termes, à l'universalité du monde chrétien, car il ne tenait qu'aux juifs de montrer les lettres pontificales, quand le besoin s'en ferait sentir; et, à coup sûr, les juifs n'y manquèrent pas.

« Nous interdisons à vous tous, disait le pape, et, d'une manière spéciale, aux ordinaires des lieux et aux supérieurs des ordres des prédicateurs, de permettre que prêchent de la sorte contre les juifs de l'un et l'autre sexe, établis dans leurs diocèses, villes, terres et localités, les prédicateurs, religieux ou séculiers, quels qu'ils soient. Notre vouloir est que les chrétiens traitent les juifs avec humanité et douceur, et ne les offensent ni dans leurs personnes ni dans leurs biens, que juifs et catholiques puissent communiquer ensemble et faire échange mutuel de services. » En même temps, le pape revalidait les privilèges des juifs, et déterminait que leurs juges spirituels seraient les ordinaires des lieux, leurs juges temporels les curies temporelles des rois ou seigneurs, dont ils habitaient le domaine. Par là, ils échappaient à la juridiction des inquisiteurs de la foi, souvent moins douce, toujours plus redoutée que celle des juges ordinaires [1].

Bientôt survint pour les israélites un brusque retour de fortune. Le 1er février 1423, Martin V révoquait la bulle précédente. Pour quel motif ? Parce que, nous apprend-il, il avait été importuné, circonvenu, et la bulle extorquée, « eas tanquam a nobis per hujusmodi circumventionem et importunitatem extortas merito inefficaces et invalidas reputantes [2]. »

Evidemment il ne dit pas tout. En général, et c'est là ce qui fait leur charme et augmente leur prix, les actes pontificaux abondent en détails; la question traitée s'y déroule, depuis les origines, à travers ses phases successives, et les raisons qui motivent la sentence du pape sont déduites au complet. Cette fois le laconisme des explications déroute notre envie de savoir.

Tout au plus sommes-nous tenté de croire que la bulle du

[1] Cfr. *Appendice*, n° 24.
[2] Cfr. *Appendice*, nos 28 et 29.

Digitized by Google

1er février 1423 vise, les premiers, les juifs de Bohême et d'Allemagne. Elle se présente, en effet, à deux reprises, dans les registres de Martin V. D'abord, elle a pour destinataires « universis locorum ordinariis ad quos præsentes litteræ pervenerint. » Cette forme très générale semble propre à s'adapter aux besoins divers que peut avoir en vue le pontife. Pourtant, il ne s'en contente pas ; un second exemplaire de la même lettre est destiné à Branda Castiglione, cardinal-prêtre de San-Clemente et légat du siège apostolique dans la Bohême et certaines parties de l'Allemagne. Si Martin V précise de la sorte, ce n'est pas sans cause [1].

Du reste, les israélites bohémiens n'éprouvèrent pas uniquement les rigueurs pontificales. Près d'un siècle après la mort de notre pape, en l'année 1540, leurs descendants firent appel, avec les juifs de Hongrie et de Pologne, « à la mansuétude de la piété » de Paul III, le conjurant de renouveler les privilèges dus aux papes, ses prédécesseurs, « ceux-là surtout qu'avait octroyés Martin V [2]. »

Quant aux prédicateurs, triomphèrent-ils à l'excès de la révocation de la bulle qui refrénait leurs invectives ? Abusèrent-ils de la liberté de langage qui leur était rendue ? Ce n'est pas chose facile de bien user de la victoire, et cet art leur manqua sans doute, puisque de nouveau le pape blâma l'intempérance de leur parole et leur défendit (1429) de prêcher contre les juifs [3].

Revenons en arrière.

Le 26 avril 1423, une bulle atteint les juifs d'Espagne. Le pape vient d'apprendre que, loin de produire la paix attendue, les privilèges départis à ces juifs menacent de devenir nuisibles et d'exciter du trouble parmi le peuple espagnol. Il mande à l'archevêque de Tarragone et aux évêques de Valence et de Girone

[1] Le premier exemplaire se trouve *Reg.* 354, f. 183b-4a, le deuxième *Reg.* 354, f. 184. — En 1425, le duc de Bavière châtia sévèrement les juifs de son duché, qui avaient fourni des armes aux hussites en guerre avec les chrétiens, cfr. Bzovio, *Annales eccles. post Baronium*, ad an. 1425, n° 15, t. XV, Coloniæ Agrippinæ, 1622, p. 663. N'y aurait-il pas eu, dès 1423, quelque fait analogue pour motiver la sentence de Martin V ? Peu de choses lui furent à cœur comme l'extinction de l'hérésie hussite, et l'étude de son bullaire montre qu'il supportait avec peine les entraves qui l'empêchaient.

[2] Paul III les renouvela ; cfr. *Appendice*, n° 84.

[3] Cfr. *Appendice*, n° 52.

Digitized by Google

d'examiner, avec le concours de personnes compétentes, les lettres pontificales favorables aux juifs. Si elles leur paraissent contenir un germe de scandales, si, dans l'intime de leur conscience — « super quibus conscientias vestras oneramus, » — l'archevêque et ses coassociés les estiment dangereuses, ils les déclareront nulles et dénuées de force et de vigueur [1].

Le 3 juin 1425, nouvelles sévérités fort légitimes. Disons que les coupables n'étaient pas seulement des juifs, mais aussi des chrétiens [2].

Les Génois avaient fondé, dans la Chersonèse Taurique (la Crimée actuelle), une colonie qui rayonnait autour des villes de Cassa et de Cava. Un commerce déshonorant y fut pratiqué par les juifs qui s'y implantèrent. Ils ne rougirent pas d'acheter, tant qu'ils purent, « quotquot possunt », et de revendre Scythes, Russes et autres habitants, hommes et femmes, du voisinage, qui vivaient dans la foi chrétienne et avaient reçu le baptême selon le rite grec. Les infidèles, et, en particulier, les musulmans, dont ils étaient les fournisseurs, payaient dix fois son prix cette marchandise humaine, destinée Dieu sait à quels usages.

Ces infamies avaient leur origine dans l'amour du lucre ; c'est par là que le pape les punit et tâche de les prévenir : il décrète que les délinquants seront privés de la totalité de leurs biens [3].

[1] Cfr. *Appendice*, n° 32.

[2] La bulle qui ne mentionne que les juifs se trouve *Reg.* 358, f. 213b-4 ; suit, presque dans les mêmes termes, sauf en ce qui regarde le port du signe et les sanctions déterminées par le pape, celle qui vise les chrétiens, f. 215-6a.

[3] M. Rodocanachi, *op. cit.*, parlant du port du signe, dit, p. 164-5, que Martin V appela « l'attention des magistrats romains sur ce point » et, en note, p. 165, note 1, il renvoie à la bulle *Sedes apostolica*, celle précisément qui nous occupe, et ajoute : « la sanction n'était rien moins que la confiscation totale des biens du délinquant. » Il y a, dans ces paroles, une double erreur. Par la bulle *Sedes apostolica*, Martin V n'appela pas sur les juifs « l'attention des magistrats romains, » puisqu'elle concernait les juifs de la Chersonèse Taurique. Puis, « la confiscation totale des biens du délinquant » n'était pas destinée à punir la violation de la loi qui astreignait à porter un signe distinctif, mais la vente des chrétiens aux infidèles. Voici les termes qu'emploie Martin V : « nos vero quemlibet ex ipsis judæis (les juifs de la Chersonèse Taurique) qui hujusmodi signum deferre neglexerit, eo ipso pœnas et sententias contra judæos, in terris Romanæ Ecclesiæ immediate subjectis commorantes, signum eis indictum non deferentes inflictas

Digitized by Google

Et, comme il ne suffit pas de châtier l'injustice, comme le devoir exige qu'on la répare, ces biens seront affectés au rachat des malheureuses victimes de leur cupidité. Il y a plus : tout juif qui trempera dans cet abominable trafic sera expulsé et nulle part on ne tolérera sa présence en terre chrétienne. Enfin, les juifs d'outre-mer porteront un signe ostensible qui les fasse reconnaître. Faute de cette mesure, ils se sont insinués, avec des semblants de christianisme, parmi les chrétiens sans méfiance, et de là beaucoup de crimes [1].

Le port du signe [2] est également prescrit aux juifs de Calabre. L'évêque de Gerace a mission de veiller à ce qu'ils ne le quittent point. La bulle qui l'en charge (25 janvier 1426) l'invite encore à sévir contre les juifs qui s'adonnent à l'usure, et ceux, en général, qui se rendent coupables de délits [3].

Le 15 novembre 1426, nous voici à Rome. La juiverie est en proie aux discordes. Le pape songe aux moyens de ramener le calme et la bonne harmonie. Pour y réussir, il emploie un juif habile, intelligent, expérimenté : il le nomme gouverneur de la communauté juive, et, le munissant des pouvoirs les plus amples, lui confie le soin de travailler au retour de l'union [4].

De Rome nous passons en Orient. Comme les juifs sont éparpillés çà et là à travers le monde, nous avons à les suivre un peu partout, dans des contrées diverses, dans des royaumes lointains. Pour le moment, nous abordons le pays de leurs pères, la Palestine.

Un monastère de Franciscains était établi sur la montagne de Sion. Un jour, les Sarrasins lui prirent les oratoires que les religieuses gardaient avec une vigilance jalouse. Les juifs furent accusés d'être les instigateurs du vol : désireux de posséder ces oratoires vénérables, auxquels se rattachaient tant de souvenirs, leur première démarche avait été de déterminer, à force d'ar-

incurrere decernimus, et quod quicumque ex eis contra hujusmodi constitutionem, *in personarum venditione*, venire præsumpserit, bona ommia sua prorsus amittat... »

[1] Cfr. *Appendice*, n° 39.

[2] Sur le signe des juifs cff. Ulysse Robert, *Les signes d'infamie au moyen âge, juifs, sarrasins, hérétiques, lépreux, cagots et filles publiques*, Paris, 1890; G. Rezasco, *Giornale ligustico*, anno XV, p. 241-66, 321-51, an. XVI, p. 31-61, 259-84 (ne s'occupe que de l'Italie).

[3] Cfr. *Appendice*, n° 42.

[4] Cfr. *Appendice*, n° 45.

Digitized by Google

gent, les officiers du soudan de Babylone à les enlever aux Frères Mineurs. Ceux-ci voulurent les ravoir. Au prix de dépenses considérables, ils y réussirent. Le pape imposa à leur profit, et afin de réduire leurs dommages, « pro aliquali restauro damnorum et expensarum, » un tribut aux juifs de la Marche d'Ancône et du domaine de Venise [1].

L'ordre des temps nous ramène à Rome. Le 18 juin 1430, Martin V confirme les privilèges accordés à la juiverie romaine par le camerlingue de Boniface IX, Conrado, archevêque de Nicosia. En outre, il statue que la contribution levée sur les juifs pour les jeux du Circo Agonale et du Testaccio, à l'occasion des fêtes du carnaval, demeurera la même que par le passé [2].

Une bulle du pape Paul II nous a conservé le souvenir et nous offre une suffisante analyse d'un second document relatif aux jeux publics du carnaval. Les juifs étaient tenus, de longue date, à débourser annuellement onze cent trente florins qui avaient leur emploi dans ces réjouissances, et cent autres florins pour le vicaire du pape à Rome. Or, leurs ressources étaient amoindries. Martin V, désirant alléger leur fardeau, régla que les juifs qui habitaient la Maritime, la Campanie, la Romagne, Farfa, la Sabine, la Toscane, le Patrimoine de saint Pierre, le duché de Spolète et la Marche d'Ancône leur viendraient en aide. Et, comme il fallait à cette mesure une sanction efficace, il

[1] Cfr. *Appendice*, n° 62. — M. I. Bédarride, *op. cit.*, p. 313, raconte ce fait de la sorte : « des Frères Mineurs, ayant fait un voyage en Palestine, pour recouvrer une chapelle qui avait été enlevée à leur ordre, le pape Martin V trouva à propos d'imposer une taxe sur les juifs d'Italie, pour faire face aux frais du voyage. » Ces lignes ne résument pas avec exactitude le diplôme de la reine Jeanne de Naples, qui nous fait connaître l'incident. « Des Frères-Mineurs ayant fait un voyage en Palestine, » ils étaient établis en Palestine, et ils firent un voyage auprès du soudan ; — « pour recouvrer une chapelle ; » il ne s'agit pas seulement d'une chapelle, mais de « capellam David, et aliorum regum, et prophetarum alia oratoria, atque sacella devota et sancta ; » — « le pape Martin V trouva à propos d'imposer une taxe sur les juifs d'Italie : » il l'imposa sur les juifs du domaine de Venise et de la Marche d'Ancône, parce que les Sarrasins avaient enlevé aux Frères-Mineurs ces oratoires « maligna et perfida instigatione judæorum ultramarinorum morantium in pertinentiis dictæ Terræ Sanctæ qui, per admiratos et officiales soldani ab eis pecunia corruptos, fecerunt subtrahi a dicto monasterio capellam... »

[2] Cfr. *Appendice*, n° 68. — Sur ces jeux cfr. M. Ferd. Gregorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, t. VI, Venezia. 1875, p. 812-4.

Digitized by Google

permit à la juiverie romaine de les actionner, eux et leurs biens, tant que leur quote-part ne serait point soldée [1].

Un mot encore. Le 25 juin 1430, notre pape annule les pactes conclus entre les juifs et les villes de Città di Castello et de Borgo San Sepolcro, et défend d'en conclure à l'avenir. Ainsi le veulent les intérêts de la chambre apostolique [2].

B. — *Affaires d'ordre général : Avignon* [3].

Peu de jours après l'élection de Martin V, le 2 décembre 1417, François de Canzié, archevêque de Narbonne, camerlingue du pape et gouverneur du Comtat-Venaissin et d'Avignon, approuve les nouveaux statuts de la juiverie avignonnaise. De vives querelles avaient éclaté parmi les membres de son conseil ; rien ne laissait entrevoir l'entente [4]. Les bailes des juifs prièrent le gouverneur d'intervenir. Comme ils le lui demandaient, l'archevêque ordonna au conseil de prendre, d'un commun accord, des décisions définitives et aptes à terminer les controverses. L'assemblée n'était pas autorisée à se dissoudre, tant que durerait la division. De la sorte, bon gré, mal gré, au prix de concessions mutuelles, sinon par d'autres moyens, l'union s'imposait à brève échéance. Les débats durèrent sept jours. Finalement, ils aboutirent à une laborieuse concorde, dont une longue série d'articles nous conserve la teneur. Presque tous ont pour objectif la levée et l'emploi des taxes qui pesaient sur les particuliers au profit de la communauté juive [5].

L'année 1418 réveille une grave affaire, toujours mal assoupie. Grâce à la multitude et à la précision des détails que ren-

[1] Cfr. *Appendice*, n° 19. — M. Ferd. Gregorovius, *Ricordi storici e pittorici d'Italia*, trad. Cossilla, t. I, Milano, 1872, dit que Martin V « prescrisse dovessero gli ebrei in tutti gli stati della Chiesa andar esenti del tributo per le feste del carnovale ; » on voit l'erreur.

[2] Cfr. *Appendice*, n°s 69 et 70.

[3] Le dixième volume des *Cameralia* (septième de Martin V) est intitulé : « Regestrum diversarum litterarum sive expeditionum Francisci, archiepiscopi Narbonensis, vicarii generalis in civitate Avenionensi et comitatu Venayssini... ; » il embrasse les années 1426-1431. Malheureusement le registre des années précédentes nous manque.

[4] M. de Maulde a publié, *Revue des études juives*, t, X, 1885, p. 164-70, une « consultation sommaire d'un jurisconsulte sur les responsabilités encourues par les bailons de la communauté juive pendant l'exercice écoulé » (1417).

[5] Cfr. *Appendice*, n° 1.

Digitized by Google

ferment les bulles de Martin V, nous pouvons la suivre longuement et avec intérêt.

Jadis les juifs d'Avignon avaient exposé tour à tour à Urbain V, à Grégoire XI, et à Robert de Genève — appelé Clément VII dans son obédience — que, depuis un temps immémorial, ils relevaient, dans les causes tant civiles que criminelles, de la juridiction du viguier et des juges de la curie séculière. En dépit de cet usage et à l'encontre des statuts de la ville, diverses personnes, dépourvues de mandat, avaient osé et osaient encore les inquiéter, les violenter, extorquer d'eux des sommes d'argent. Urbain V, Grégoire XI, et Clément VII, admettant le bien fondé de leurs plaintes, avaient conclu que tels seraient, en effet, leurs juges ordinaires, à l'exclusion de tous autres juges ecclésiastiques ou séculiers.

Etait venu le concile de Pise et, avec lui, le pontificat d'Alexandre V. Ponce Feugeyron, de l'ordre des Frères-Mineurs, maître en théologie, exerça l'office d'inquisiteur de la foi dans les provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, dans les diocèses de Lyon, de Vienne, de Belley, de Saint-Jean de Maurienne, de Valence, de Viviers, de Die, de Tarentaise et d'Aoste, dans le Dauphiné, les comtés de Provence et de Forcalquier, et le Comtat Venaissin, dans la principauté d'Orange, et enfin dans la ville et le diocèse d'Avignon. Il ne demeura pas inactif. Les israélites attirèrent son attention, et il formula contre leur conduite une série de griefs redoutables. Certains juifs, prétendit-il, — et, à l'instar des juifs, des chrétiens — formaient de nouvelles sectes et enseignaient des rites contraires à la religion du Christ. Beaucoup étaient devins, sorciers, conjuraient les démons : ils pratiquaient des arts coupables, qui leur servaient à pervertir le peuple et les simples. Quelques-uns poussaient les juifs convertis à judaïser de nouveau. Ils soutenaient en public des erreurs contenues dans le Talmud, ils se livraient à l'usure, ils affirmaient que prêter de l'argent au taux de dix pour cent n'est pas un péché. Autant de méfaits et de doctrines qu'Alexandre V chargea Ponce Feugeyron de réprimer et de punir.

Nous retrouvons le frère-mineur au concile de Constance, où il fut un des délégués de son ordre. Dès que Martin V eut été nommé pape, il le pria de lui renouveler son office et de confirmer le mandat obtenu d'Alexandre V. Le nouveau pontife

Digitized by Google

accéda à son désir, par une lettre datée du 3 février 1418 [1]. Mais bientôt une plainte dirigée contre lui émut Martin V. Les syndics du conseil de la juiverie avignonnaise, qui la déposèrent, prétendirent que les griefs articulés par l'inquisiteur étaient dépourvus de consistance. « Injustes, affirmèrent-ils, sont les mesures vexatoires dont il nous accable, en se couvrant de l'autorité des lettres pontificales. Impossible d'ailleurs de prévoir la fin de ces maux : n'avons-nous pas à craindre que les inquisiteurs à venir nous traitent comme lui ? » Aussi avaient-ils recours au siège apostolique, et le suppliaient-ils de les protéger.

Martin V déclara, dans un beau langage, que, sous prétexte de travailler à l'accroissement de la foi, nul n'a le droit d'opprimer l'innocence. Le gouverneur d'Avignon reçut de lui l'ordre d'adjoindre à Ponce Feugeyron, et à ses successeurs, quand il l'estimerait utile, un clerc probe et instruit dans le droit ; l'inquisiteur ne pourrait entamer et poursuivre les causes des juifs que de concert avec ce personnage, et leurs sentences communes ne sortiraient pas, sous peine de nullité, des limites des sanctions canoniques. Puis le pape suspendit les pouvoirs que Ponce tenait de la bulle d'Alexandre V et fit prévenir le frère-mineur que, jusqu'à nouvel ordre, il eût garde d'en user [2].

L'incident paraît clos, et les juifs à l'abri de toute menace. Il n'en fut rien.

Le gouverneur, François de Canzié, désigna pour associé de Ponce Feugeyron, maître Pierre Cotin, doyen de Saint-Pierre d'Avignon, docteur ès-lois, et clerc de la chambre apostolique. C'est à la demande de Ponce lui-même qu'il le choisit, et, en cela, il eut tort. Nommé dans ces conditions, Pierre Cotin ne jouissait pas de l'indépendance qui lui était nécessaire vis-à-vis de l'inquisiteur. En fait, ils ne marchèrent que trop à l'unisson. Ils voulurent, au moins quand leur action était combinée, se prévaloir de la lettre d'Alexandre V, comme si elle n'avait pas cessé d'être en vigueur. Sur cette prétention s'en greffa une autre, non moins dangereuse pour les juifs.

La justice réclame que l'accusé connaisse les noms de ses

[1] Cfr. *Appendice*, n° 4.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 7. — Cette bulle contient presque tous les détails qui précèdent.

Digitized by Google

accusateurs et des témoins qui parlent contre lui. Supprimer cette règle, c'est favoriser les basses passions et les haines inavouables du premier venu, c'est lui fournir le moyen de rendre impunément suspectes les vertus qui l'offusquent ou le condamnent. Boniface VIII, Grégoire XI, et Clément VII, pour rappeler les papes que mentionne une bulle de Martin V, avaient reconnu ce droit aux israélites. L'exception admise était unique: elle concernait le cas où l'accusé, possédant une influence notable, éclatante aux yeux de tous, était, par là même, en mesure de nuire aux témoins et aux accusateurs. Dévoiler leurs noms, dans cet état de choses, les aurait exposés à sa colère et à sa vengeance ; nul n'aurait consenti à donner un témoignage, gros de périls. Or, sans aucun égard pour les dispositions pontificales, Pierre Cotin et Ponce Feugeyron, et, comme eux, la plupart des juges de la curie d'Avignon, refusèrent de communiquer les noms aux juifs. Notons encore que, dans plusieurs circonstances, appelés à comparaître devant l'inquisiteur et son associé, les israélites demandèrent copie de l'acte d'accusation, afin de voir si la cause ressortissait au tribunal de l'inquisiteur ou à celui de la curie temporelle ; la copie fut refusée.

Les juifs protestèrent. Deux bulles qui se suivent à peu d'intervalle, puisque l'une est datée du 1er, et la seconde du 23 décembre 1421, reconnurent la légitimité de leurs revendications. Elles contiennent, en substance, que les noms des accusateurs et des témoins leur seront livrés. On leur accordera une copie de l'acte d'accusation. Leurs juges ordinaires seront les juges de la curie séculière ; l'inquisiteur et le clerc qui lui est adjoint s'occuperont exclusivement des causes qui ressortissent à la juridiction inquisitoriale, en vertu du droit commun. Le pape, en homme très positif, s'occupe de prévenir toute velléité de désobéissance, « dans un temps où la malice humaine, dit-il, déborde plus que de coutume, » et il s'arrête à la sanction efficace des peines spirituelles. Si l'inquisiteur et Pierre Cotin contreviennent à ses ordres et persévèrent, pendant six jours, dans leur infraction, ils seront excommuniés *ipso facto* [1].

Décidément, décembre 1421 fut un mois faste pour les juifs d'Avignon. A la date du 27, ils obtinrent une troisième bulle

[1] Cfr. *Appendice*, nos 20 et 21.

Digitized by Google

d'un grand prix. Importante en elle-même, elle a, pour nous, le mérite de nous révéler l'existence d'une série de documents, qui n'ont pas laissé de trace dans les registres de Martin V, ni dans les *Cameralia*. Nous y apprenons qu'à diverses reprises, depuis qu'il est gouverneur et avant, alors qu'il était seulement camerlingue du pape, l'archevêque de Narbonne, François de Canzié, a publié des statuts, règlements et constitutions pour les besoins de la juiverie, et pour faire à ses membres la vie plus commode, dans l'honnêteté des mœurs et sous le régime de la justice. De leur côté, Guy, évêque d'Avignon, et naguère (18 novembre 1421) Louis Alaman, évêque de Maguelonne, et vice-camerlingue, ce dernier sur l'ordre oral du pape, leur ont octroyé des franchises et indults, dont l'utilité n'est pas médiocre pour les israélites. Plusieurs de ces privilèges avaient été accordés d'une façon temporaire ; leur terme avait expiré ou devait expirer bientôt. Le souverain pontife les confirme dans leur plénitude, bien persuadé qu'ils n'établissent rien de contraire à la religion catholique, rien qui ne s'harmonise avec la raison et l'équité [1].

Martin V, « dont la clémence n'allait pas sans quelques accès de rigorisme », [2] se départit une fois de ses indulgents procédés envers les juifs d'Avignon. Il révoqua certaines bulles, qui leur procuraient des avantages. Quelles sont-elles ? Nous ne pouvons le dire, car la bulle révocatoire nous manque ; elle nous est connue seulement par une rapide analyse qu'en donne un bref du pape, du 3 août 1427. Serait-il téméraire de prétendre que les documents du 1er et du 23 décembre 1421 peuvent être les documents annulés ? Et n'aurions-nous pas quelques motifs de soupçonner que Ponce Feugeyron ne fut pas étranger à cette mesure [3] ?

Le bref du 3 août est écrit sous le coup d'une vive indignation. Averti que les israélites continuent à faire usage des bulles révo-

[1] Cfr. *Appendice*, n° 22.
[2] Rodocanachi, *op. cit.*, p. 164.
[3] Ponce Feugeyron ne donna pas des inquiétudes seulement aux juifs avignonnais : le 25 février 1426, il prononça « une sentence définitive touchant certaines conclusions erronées et blasphèmes trouvés dans les livres des dits juifs » (de Savoie). *Revue des études juives*, t. X, 1885, p. 51.

Digitized by Google

quées, Martin V enjoint au gouverneur de recueillir, avec une diligence extrême, les originaux et les copies qui en circulent et de les lui envoyer au plus vite, et aussi de décréter des peines formidables « sub pœnis formidabilibus » contre les israélites qui oseront s'en servir ouvertement ou en cachette [1].

Dès que le bref lui parvient, François de Canzié mande par devers lui les trois bailes et les membres du conseil de la juiverie. Il les informe des volontés du pape, sans omettre les « pœnæ formidabiles » qui en garantiront le respect : elles consistent dans un amende de cinq cents marcs d'argent, infligée à quiconque essaiera de désobéir. Puis le gouverneur interroge maître Henri Fabre, notaire de la curie temporelle d'Avignon, désigné comme ayant vidimé plusieurs copies des bulles. Fabre assure n'avoir vidimé qu'une bulle en faveur des juifs d'Espagne. On lui demande à qui il l'a remise : « A un rabbin juif, répond-il, que je crois espagnol et médecin, et qui s'appelle maître Élie [2]. »

Là s'arrêtent nos renseignements sur cette affaire. Nous n'en savons ni les causes, ni les suites. Peut-être supposerions-nous avec vraisemblance que les bulles pontificales furent viciées : en dehors de cette hypothèse, quel besoin avait le pape de les voir ? Pourquoi réclamer les lettres originales et les copies, sinon pour les comparer entre elles ou même avec le registre, et pourquoi cette comparaison, n'était que le texte primitif avait subi des retouches ? Mais nous sommes loin d'attacher à cette explication une importance extrême ; elle ne repose pas sur des preuves péremptoires.

Passons à l'année 1429. La juiverie avignonnaise a contracté de lourdes dettes : elle doit de quarante mille à cinquante mille florins. Pour l'heure, il n'existe pas de moyens de s'acquitter. Elle a obtenu de la miséricorde du siège apostolique un délai qu'elle a mis à profit pour s'entendre avec les créanciers. L'entente, achevée avec les uns, se poursuivait avec d'autres. Sur ces entrefaites, au nom du gouverneur, Ponce Trenquier, docteur ès lois, citoyen et habitant d'Avignon, a commandé aux juifs de désigner des procureurs, qui aient mission de conclure l'accord.

[1] Cfr. *Appendice*, n° 48.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 50.

Digitized by Google

Les juifs, sauf trois, et parmi eux Abraham de Salon, consentent à les nommer. Rien d'anormal encore. Mais voici que Trenquier affranchit Abraham de l'autorité des procureurs, pourvu qu'il présente des garants sûrs de la part de la dette qui lui incombe. Les bailes attaquent l'exemption. Elle est contraire aux statuts de la juiverie, et, comme probablement le gouverneur n'a pas voulu déroger aux statuts, ils le prient d'intervenir et d'en prescrire le maintien. Le gouverneur signifie, en ce sens, des ordres formels à Ponce Trenquier [1].

En 1431, les juifs sont toujours aux prises avec leurs créanciers. Dette commune, dettes particulières leur attirent de graves embarras. Souvent, chaque jour presque, des juifs sont saisis, traînés devant le vice-auditeur de la curie de la Chambre apostolique d'Avignon, emprisonnés. Quand ils deviennent libres, ils doivent payer des sommes déraisonnables pour le gardien de la prison, les notaires et les employés de la curie. Un règlement du gouverneur avait pour but de réduire ces frais à de justes limites. Par malheur, il s'est glissé, dans la rédaction, un vice de forme, et, sous ce beau prétexte, les abus ont continué. Pareil état de choses ne durera pas davantage. François de Canzié, par un *motu proprio*, en date du 1er février, y remédie : il prend un ensemble de dispositions qui écartent les coutumes abusives et qui sont rédigées, espérons-le, suivant toutes les formes [2].

Entre les deux derniers documents, celui de 1429 (15 juin) et celui de 1431 (1er février) se place une lettre du gouverneur, qu'il suffit d'indiquer. Elle est du 5 décembre 1430. Les juifs voulurent grever plus que de juste leurs coreligionnaires qui élisaient domicile à Avignon. Le gouverneur les rappela à l'exécution des lettres patentes, par lesquelles il avait déterminé la quote-part de chacun dans les taxes que percevait la communauté juive [3].

Une dernière lettre du gouverneur couronne, au mieux des intérêts de la juiverie, cette liste considérable de documents. Elle a pour destinataires Pierre Cotin, l'ancien associé de Ponce Feugeyron, maintenant devenu évêque de Castre et recteur du

[1] Cfr. *Appendice*, n° 59.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 79.
[3] Cfr. *Appendice*, n° 78.

Digitized by Google

Comtat-Venaissin, et Raymond Talon, licencié en droit, prévôt de l'église de Forcalquier, et vice-auditeur de la curie de la chambre apostolique à Avignon. Parmi la multitude d'affaires qui le sollicitent, le gouverneur n'a guère le temps d'urger l'observance des privilèges et des statuts des juifs. Cependant, il importe d'y veiller, car il se trouve des gens qui les transgressent, et ne se font pas scrupule d'importuner les juifs de vexations continuelles. Le gouverneur délègue Pierre Cotin et Raymond Talon pour maintenir statuts et privilèges envers et contre tous. Sa lettre est du 15 février 1431. Martin V mourait le 20 février suivant [1].

II

AFFAIRES PARTICULIÈRES

Cette partie de notre étude sera brève. Ce n'est pas faute de documents; mais, si plusieurs doivent être signalés avec détails, beaucoup méritent à peine une mention rapide.

« Le très renommé canoniste et archidiacre de Bologne, Giovanni d'Anagni, dans ses commentaires sur le titre des décrétales *De judæis*, se demande si un juif peut être médecin du pape ou de l'empereur, et, comme Bartolo, dont il approuve les subtibilités légales, il se croit autorisé à répondre que non ; puis il conclut tout joyeux : ceci est à noter contre maître Elia, qui fut médecin des papes Martin et Eugène [IV]. Mais cet Elia, que Giovanni connut peut-être, se moquera des jurisconsultes, et prouvera le contraire par son fait propre, et par celui de tant d'autres de sa religion, qui furent médecins des papes, des empereurs et des rois. »

Ainsi parle Gaetano Marini dans son livre *Degli archiatri pontificj* [2]. Sa remarque est juste. La médecine « était l'étude

[1] Cfr. *Appendice*, n° 80.

[2] Gaetano Marini, *Degli archiatri pontificj*, t. I, Roma, 1784, p. 134 5. Outre Marini voir, sur les juifs médecins, Carmoly, *Histoire des médecins juifs*, t. I, Bruxelles, 1884, et *De medico hebræo* David de Pomis medico physico hebræo auctore, Venetiis, 1588, surtout, p. 70-2.

Digitized by Google

favorite des rabbins et ils y excellaient [1]. » Leur savoir médical fut en vogue auprès des grands. Les papes, en particulier, eurent bien des fois des médecins juifs : le témoignage de Giovanni d'Anagni prouve que tel fut le cas de Martin V [2].

A vrai dire, ni dans les registres, ni dans les *Cameralia*, ni dans les *Introitus et exitus*, nous n'avons rien découvert qui vienne directement à l'appui de l'affirmation du « très renommé canoniste ». Peut-être faut-il voir le médecin de notre pape et d'Eugène IV dans cet Elia di Sabbato, « judæo, ac medico physico et medicinæ doctori, » qui opère à Rome des cures merveilleuses, et qui obtient, en récompense, les plus enviées faveurs, d'abord (27 janvier 1406) du pape Innocent VII, et, plus tard, d'Eugène IV [3]. L'excellence de la dignité qu'on lui confère — il est nommé citoyen romain — et la pompe des expressions qui exaltent son mérite, témoignent d'une estime non commune de son talent : d'autre part, la similitude des noms autorise à émettre cette conjecture [4].

Un autre juif, son homonyme, et médecin comme lui, maître Elie Alaman, homme distingué, familier et médecin de l'illustre duc de Bourbon, remet au pape des lettres du roi d'Aragon, Alphonse IV, et traite avec lui les affaires de ce monarque. Par égard pour le roi et le duc, le vice-camerlingue lui donne un sauf-conduit, valable pendant une année. Un motif encore qui le détermine, c'est que maître Elie, dont l'habileté fournit aux malades divers remèdes, doit venir souvent à la curie romaine « ob causan plurimorum [5]. » Cette expression ne viserait-elle pas

[1] Rodocanachi, *op. cit.*, p. 171.

[2] Il fut contemporain de Martin V et d'Eugène IV : cfr. Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, Paris, 1877-86, col. 1156.

[3] La bulle d'Eugène IV, contenue dans les registres des archives du Latran, est analysée, dans les fides de Pistolesi, en ces termes : « Elias Sabbati judæus. — Confirmatio civilitatis Almæ Urbis ac assignationis pensionis ob eximiam excellentiam in arte medicinæ, » avec le renvoi suivant : « Eugenii IV (anni) III, (vol.) IV, f. 103, » Quant à la bulle d'Innocent VII, elle se lit *Reg.* 334, f. 15b-7, et ap. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis s. sedis*, t. III, Rome, 1862, p. 147-8.

[4] Un sauf-conduit qui lui est accordé, en 1420, et prorogé, l'année suivante, par le vice-camerlingue, et qui lui garantit la sécurité du voyage de Fermo à Rome et dans les Etats de l'Eglise, ne fait aucune allusion à ses connaissances médicales, cfr. *Appendice*, nos 13 et 16 ; il n'est plus question de lui dans les documents du pontificat de Martin V.

[5] Cfr. *Appendice*, n° 11.

Digitized by Google

le médecin plutôt que l'ambassadeur ? Le pape serait-il en tête de la nombreuse clientèle que maître Elie, médecin — intérimaire, on le voit — du duc de Bourbon, semble avoir à la cour pontificale ? N'est-ce pas Elie Alaman que mentionne Giovanni d'Anagni ? Autant de questions sur lesquelles nous sommes réduits à l'incertitude.

Une dernière fois, nous avons à faire à un médecin juif, du nom d'Elie, qui pourrait bien être le même personnage qu'Elie Alaman. Le gouverneur d'Avignon défendit, on se le rapelle, aux notaires de vidimer les copies de bulles révoquées par Martin V [1] ; l'un d'eux avait délivré à un juif le *vidimus* d'une bulle, et ce juif était un rabbin, espagnol selon toute apparence, nommé Elie, et que le notaire croyait médecin. Quant à la bulle, elle concernait les israélites d'Espagne ; c'était, penserions-nous, celle qui leur permettait l'exercice de la médecine.

Le pouvoir d'exercer la médecine fut accordé en dehors de ce cas. Le juif Vitale di Graziano l'obtint [2]. Un auteur affirme que Vitale a été, comme maître Elie, le médecin de notre pape; nous n'avons pu contrôler son dire [3].

Les cardinaux, à l'instar du souverain pontife, recoururent aux lumières des médecins israélites. Pierre de Fonseca, cardinal de Sant'Angelo in Pescheria, étant malade à Vicovaro, on fit venir de Rome un juif pour le soigner. Ses remèdes, d'ailleurs, ne procurèrent pas la guérison : le cardinal mourut le 21 août 1422 [4].

D'autres médecins juifs sont l'objet de la bienveillance pontificale. Maître Gaiso di Salomone, originaire de Rome, et alors habitant de Fermo, reçoit un sauf conduit, pour toute l'étendue des États de l'Église [5]. Thoros Mossé, de Cavaillon, est élu baile de la juiverie avignonnaise. Il désire jouir d'une liberté qui lui rende faciles la visite et la cure des malades et commode l'exercice de la charge qui lui incombe : à cette fin, il demande au

[1] Cfr. *Appendice*, n° 50.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 51.
[3] Ettore Natali, *Il ghetto di Roma*, t. I. Roma, 1887, p. 186.
[4] La chambre apostolique lui paye trois florins et dix *solidi* pour ce voyage, le 11 septembre 1422, cfr. *Appendice*, n° 25. — C'est par erreur que M. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 172, attribue à ce fait la date de 1442.
[5] Cfr. *Appendice*, n° 65.

Digitized by Google

gouverneur d'Avignon quelque prérogative spéciale. Le gouverneur statue que son «cher» Thoros Mossé ne pourra être saisi et emprisonné, à titre de fidéjusseur ou de payeur principal et responsable, pendant l'espace de trois ans, pour les dettes communes de la juiverie [1]. Un autre médecin, juif avignonnais, Durand Toman, bénéficie d'une concession identique [2].

Les chirurgiens, à leur tour, participent aux bonnes grâces du pape. Boniface IX et Jean XXIII avaient exempté Angelo di Manuele, juif du Transtevere, et ses enfants, du port du signe qui distinguait les juifs, et, de plus, des droits et subsides qui pèseraient sur la juiverie de Rome, en particulier de l'impôt pour les jeux du Testaccio et du Circo Agonale. Telle était la récompense des continuels bienfaits dont les Romains lui étaient redevables. Leutio et Manuele, fils d'Angelo, chirurgiens eux aussi, et chirurgiens habiles, supplièrent notre pape de ratifier ces privilèges. Martin V les ratifia volontiers [3]. Et, plus tard, quand il confirma, par une lettre que nous avons signalée plus haut, les concessions faites à la juiverie romaine du temps de Boniface IX, il spécifia que Leutio continuerait d'être exempt de l'impôt pour les fêtes du carnaval [4]. Leutio paraît un important personnage. C'est lui qu'une bulle du 15 novembre 1426, dont nous nous sommes déjà occupés, désigna pour calmer l'effervescence et assoupir les discordes qui éclatèrent dans la communauté juive de Rome [5].

Il n'existe donc pas de ligne de démarcation qui sépare la papauté des juifs et que, de part et d'autre, on ne puisse ou ne veuille franchir. Les papes usent de leur expérience médicale. Ce n'est pas l'unique point de contact qu'ils aient avec eux.

En 1420, le docte juif Ahron ben Gerson Aboutrabi fait, devant Martin V et les cardinaux, une conférence sur les Keroubim. Et ce n'était pas la première fois que le pape s'entretenait avec des juifs de questions religieuses : demandant au conférencier l'explication d'un texte de l'Écriture, « il avoua qu'il avait déjà interrogé d'autres juifs sur ce passage [6]. »

[1] Cfr. *Appendice*, n° 75.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 76.
[3] Cfr. *Appendice*, n° 15. Voir la bulle de Boniface IX, ap. Gaet. Marini, *op. cit.*, t. II, p. 62-72.
[4] Cfr. *Appendice*, n° 68.
[5] Cfr. *Appendice*, n° 45.
[6] Cfr. J. Perles, ap. *Revue des études juives*, t. XXI, 1890, p. 249-50.

Digitized by Google

L'industrie juive est appréciée. Le trésorier de la chambre apostolique leur achète des armes [1]; celui de la ville de Rome paye deux florins trois heaumes que lui a vendus le juif Bocca Paparo [2].

Les juifs furent toujours d'habiles manieurs d'argent. La chambre apostolique leur en emprunte, et ils prêtent des sommes considérables, l'un 300 florins, un autre 700, un troisième 300 florins encore [3].

Par un bref du 7 avril 1423, notre pape détermine l'emploi de 500 florins, de provenance juive [4].

Vers la même époque, un juif de Barcelone, Maymon, fils de Salomon, qui habite la ville d'Ancône est accusé, d'une manière publique, de crimes énormes. Le bruit en arrive aux oreilles de Martin V. Le pape, qui veut « punir les scélérats et procurer aux gens de bien une vie paisible », mande à Seraphino de' Scattoli, d'Urbin, docteur en droit, de prendre des informations. Si le juif est innocent, il le renverra indemne : sinon, il le châtiera dans sa personne et dans ses biens [5]. Maymon dut être déclaré coupable, car le livre des *Introitus* de la chambre apostolique, de l'année 1423, enregistre une somme de 900 florins, une seconde de 1190, puis une troisième de 500, qui lui ont été confisquées [6]. Deux fois encore, à notre connaissance, la même peine, aggravée de la prison, frappe, pour des motifs légitimes « ex quibusdam causis legitimis », deux juifs, l'un originaire de Bologne, l'autre de Fermo [7].

Inutile d'observer que les chrétiens étaient soumis, quand leur conduite le méritait, à des rigueurs pareilles. Le pape ne faisait point de différence entre eux et les juifs. Il n'en faisait pas davantage dans plus d'un cas où le justicier implacable n'avait pas à paraître, mais plutôt le souverain bienveillant.

Juifs et chrétiens, par exemple, reçoivent du pontife des sauf-conduits, dans les mêmes termes et pour les mêmes causes.

[1] Cfr. *Appendice*, n° 49.
[2] *Intr. et ex.* 381, f. 256v.
[3] Cfr. *Appendice*, n° 23, 63, 64.
[4] Cfr. *Appendice*, n° 31.
[5] Cfr. *Appendice*, n° 26.
[6] Cfr. *Appendice*, n°s 33 et 34.
[7] Cfr. *Appendice*, n°s 44, 72 et 74.

Digitized by Google

Nous en avons recueillis douze, qui sont accordés à des juifs [1]. Citons celui du 13 mai 1429. Vidas Bonet, d'Aix, a fiancé son fils Ferrussol avec Esther, fille de Vital Ferrussol, juif d'Avignon. Le moment est venu de célébrer le mariage. Mais la juiverie d'Aix compte à Avignon plusieurs créanciers soucieux de recouvrer leur argent. N'arrêteront-ils pas l'époux et les personnes de sa suite, et qui sait les embarras qu'ils leur réservent ? Le gouverneur d'Avignon leur garantit la sécurité du voyage : pendant huit jours, les curies qui relèvent du pape ne pourront les poursuivre ni les molester, à cause des dettes de la juiverie aixoise [2].

Vidonet Gassonnet, juif de Carpentras, échappe pour six mois, en vertu d'un semblable indult, à la juridiction des mêmes curies [3].

Au fur et à mesure des circonstances, le pape sauvegarde les intérêts des juifs.

Leguccio di Meluccio, de Viterbe, a-t-il des difficultés avec des Viterbois ? Martin V ordonne de lui appliquer sommairement la justice « jus summarium faciatis », afin que le juif n'ait pas à souffrir de la longueur des procès. Ensuite, il l'autorise à emporter ses biens de Viterbe [4].

Voici un juif, Salomone di Bonaventura, qui se trouvait, avec sa famille, à Città di Castello, à l'époque où cette ville guerroyait contre l'Église. Il n'est pas sans inquiétude, car il court risque d'être accusé des crimes que la révolte a, comme toujours, amenés à sa suite. Le pape pourvoit à sa tranquillité en l'absolvant, lui et les siens, des délits de ce genre qui leur seraient imputables. Le même jour (31 août 1429), il le soustrait à la juridiction des juges ordinaires — pour lui extorquer de l'argent, quelques-uns ne reculaient devant aucune injustice, — et il désigne, comme son juge à l'avenir, l'évêque de Tivoli. L'année suivante, nous retrouvons Salomone, toujours plein de prudence, à l'affût

[1] Cfr. *Appendice*, nos 11, 13, 16, 27, 36, 37, 47, 57, 58, 65, 73, 83.
[2] Cfr. *Appendice*, no 57.
[3] Cfr. *Appendice*, no 77.
[4] Cfr. *Appendice*, nos 55 et 56. Leguccio devait être prêteur d'argent sur gages, car il est autorisé (no 56) à emporter « res quaslibet suas proprias aut penes eos (lui et ses fils) pignori positas » dont la vente serait licite, « secundum formam statutorum et conventionum cum iis qui pignori posuerunt initarum, seu alias de consuetudine sive per lapsum temporum. »

Digitized by Google

des précautions qui peuvent le mettre à couvert des entreprises d'autrui. Son père, Bonaventura, et son oncle, Manuele, ont conclu autrefois des accords avec la ville de Città di Castello. Si le pape les confirme, leur valeur sera plus grande, ils deviennent intangibles. Salomone fait appel à « la munificence de la libéralité » de Martin V, et son appel est entendu : Martin approuve les conventions, pourvu qu'elles ne soient pas préjudiciables à la chambre apostolique. Ce n'est pas fini. Manuele et Bonaventura ont signé avec les habitants de Borgo San Sepolcro des pactes mutuels, dont le terme expire. A la demande de Salomone, Martin V les renouvelle [1].

Enfin, n'oublions pas de dire qu'un juif est viguier de Mornas, dans le Comtat-Venaissin [2].

Ces menus faits ont leur prix. Ils rendent palpables, en quelque sorte, les rapports quotidiens entre le pape et les juifs, et projettent, sur la conduite de la curie romaine, un surcroît de lumière, qui n'est pas négligeable.

III

AFFAIRES RELIGIEUSES

Dans la *Somme théologique*, saint Thomas pose la question suivante : « Utrum pueri judæorum et aliorum infidelium sint, invitis parentibus, baptizandi. » Il répond et prouve que ces enfants ne doivent pas être baptisés contre le gré de leurs parents, et, au cours de sa thèse, il dit : « Hoc autem Ecclesiæ usus nunquam habuit quod judæorum filii, invitis parentibus, baptizarentur [3]. » Ce qui est vrai des enfants ne l'est pas moins des adultes ; l'Église ne confère pas le baptême par force à qui le repousse, nul n'est obligé d'embrasser la foi chrétienne.

Martin V a fortifié l'usage de l'Église du poids de son autorité.

[1] Cfr. *Appendice*, nos 60, 61, 69, 70,
[2] Cfr. *Appendice*, no 66.
[3] *Summa theol.*, 2a 2ae, q. X. art. 12. Cfr. *Decretalium Gregorii IX*, li . V, tit. VI, c. 9.

Digitized by Google

Quand le cardinal Alamanno Adimari arrive en Espagne comme légat du saint-siège, il défend de contraindre les juifs à recevoir le baptême [1]. Suit une défense identique du pape, qui avantage aussi les israélites espagnols [2]. Une bulle, adressée « universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis, » contient la même prohibition [3]. Le pape exhorte le roi de Géorgie, Alexandre, à préserver les juifs de son État des atteintes à la liberté de leur croyance [4]. Et le jour où le vice-camerlingue, Louis Alaman, formule les privilèges que les juifs d'Allemagne et de Savoie viennent d'obtenir de Martin V, il déclare que personne ne doit violenter leur conscience [5].

C'est de l'Allemagne, et du domaine de Venise, qu'arrivent au pape des plaintes relatives à la question qui nous occupe. Des juifs lui dénoncent, avec amertume, des chrétiens qui attirent chez eux des enfants juifs et, tantôt par des caresses, tantôt par la peur, les décident au baptême, ou les baptisent malgré eux. Ce qui doit arriver est facile à prévoir. Dès qu'ils sont libres, les enfants retournent à la maison paternelle, se lamentant de leur christianisme involontaire. Le pape n'hésite pas à flétrir l'abus. Il interdit aux ecclésiastiques, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, de baptiser les enfants israélites, qui n'ont pas atteint l'âge de douze ans, et que leurs parents veulent élever dans la loi hébraïque [6].

[1] Cfr. *Appendice*, n° 8.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 17.
[3] Cfr. *Appendice*, n° 9.
[4] Cfr. *Appendice*. n° 38.
[5] Cfr. *Appendice*, n° 6.
[6] Cfr. *Appendice*, n° 81. « Nonnullorum judæorum in Marchia Trevisina et partibus Alamaniæ consistentium insinuatione percepimus quod nonnunquam contingit plurimos ex eisdem utriusque sexus judæis, præsertim infra annos suæ pueritiæ constitutos, per aliquos christianos variis adulationibus et persuasionibus a suorum parentum laribus et conservatione subtractos, quandoque invitos et coactos, baptizari per catholicæ fidei sacerdotes, qui, sic tandem vel minis vel blanditiis baptizati, postquam se in libertatem propriam vendicarunt, in Christi fide non remanent, sed ad suos redeundo confugiunt, de suscepto per vim baptismate lamentantes.... Auctoritate apostolica statuimus et ordinamus quod nullus ex judæis utriusque sexus, infra duodecimum suæ ætatis annum constitutus, in partibus Alamaniæ, ac omnibus civitatibus, terris, et locis temporali dominio dilectorum filiorum ducis et communitatis Venetorum subjectis consistens, cum ad annos discretionis pervenerit, ipso et parentibus suis invitis, ad lavacrum sacri baptismatis per aliquem catholicum antistitem recipiatur vel admit-

Digitized by Google

Jusque là tout est clair : voici où les difficultés commencent. Le vendredi saint, à Montagnana, dans le diocèse de Padoue, des chrétiens enlèvent un enfant juif, nommé Isaac, âgé de moins de douze ans. A l'insu et contre le vouloir des parents, un prêtre le baptise, et le retient, malgré lui, loin de sa famille. Le père réclame son enfant : il le demande à l'évêque de Vicence, et aux juges, mais en vain. Alors il recourt au pape ; il invoque, à l'appui de son droit, les lettres apostoliques [1]. Le pape, dépourvu de renseignements sûrs, renvoie la cause à l'évêque de Vicence et lui indique la ligne de conduite à suivre. Il interrogera l'enfant, son père, le prêtre qu'on dit l'avoir baptisé, et tous ceux dont le témoignage paraîtra utile : puis, ayant pris conseil de quelques-uns des docteurs de l'université de Padoue, il portera une sentence qui ne soit « ni injuste pour les juifs, ni injurieuse pour la foi catholique et la sainteté du sacrement [2]. » Nous regrettons que la suite de l'affaire soit inconnue.

tatur, aut per aliquem dominum temporalem, sub cujus dominio præfati judæi consisterent, seu aliquam communitatem vel singularem personam, cujuscumque status, gradus, ordinis, dignitatis, præeminentiæ vel conditionis extiterit, ad hujusmodi suscipiendum baptisma compelli, cogi, vel quomodolibet valeat coarctari.... » — La limite de l'âge de douze ans a sa raison d'être dans la constitution de la famille juive : à partir de cet âge, le jeune israélite est traité en homme, il répond lui même de ses actes et sort de tutelle.

[1] Evidemment celles dont nous avons parlé en dernier lieu.

[2] Cfr. *Appendice*, n° 82. « Petro, episcopo Vicentino. Nuper pro parte Abrahæ Salomonis, hebræi, cum gravi querela fuit propositum coram nobis quod, de oppido Montegnani, Paduanæ diocesis, cujus ipse habitator existit, quidam natus ejus, Isaac, minor annis duodecim, subtractus, in die sancta Passionis Domini, de anno præsenti, et traductus ad villam Ronredi, tuæ diocesis, et ibi parentibus dicti Isaac insciis et invitis, baptizatus et retentus invitus fuit per dilectum filium Johannem, presbyterum, in dicta villa commorantem, et licet ipse Abraham, repetens natum suum, conquestus fuisset coram te et officialibus laicis illorum locorum de hujusmodi subtractione violenta, tamen adhuc prædictum Isaac, minorem, ut asserit, rehabere non potuit : quare nobis humiliter supplicabat ut, cum prædictus ejus natus minor esset tali modo subtractus et, invitis parentibus, invitus ipse etiam baptizatus, eum sibi restitui mandaremus, juxta formam juris et litterarum nostrarum quas, inhærentes vestigiis felicis recordationis Urbani IV et Honorii IV, Romanorum Pontificum, prædecessorum nostrorum, judæis concessimus, ut talia scandala vitarentur, et ne sacrum lavacrum polluueretur et in ludibrium duceretur. Nos igitur, de substractione pueri et baptizatione præmissis certam notitiam non habentes, fraternitati tuæ per præsentes committimus et mandamus quatenus, super his diligenti informatione præhabita, et auditis puero prædicto et parentibus ejus, ac ipso presbytero qui eum dicitur baptizasse, et vocatis aliis qui fuerint vocandi, habito

Digitized by Google

Autre affaire à Avignon [1]. Un juif se convertit. Il a un fils, non émancipé de l'autorité paternelle, marié avec une juive, et père de deux enfants, âgés l'un de deux ans, l'autre de quatre mois. Le néophyte veut avoir avec lui ses petits-fils, les élever, les soustraire au judaïsme et les présenter au baptême. Leur père et leur mère s'y opposent, et protestent que les enfants doivent demeurer auprès d'eux. L'affaire vient au tribunal du gouverneur d'Avignon. Grand embarras : des docteurs en droit canonique et civil émettent des opinions contraires, appuyées d'arguments subtils et de textes qui les favorisent. Ne sachant que décider, le gouverneur interroge le pape, à qui il notifie les preuves alléguées de part et d'autre. Le pape soumet la cause à l'examen des cardinaux Guillaume Fillastre, du titre de San-Marco, et Pietro Morosini, cardinal-diacre de Santa-Maria in Dominica. Fillastre et Morosini communiquent les résultats de l'examen en consistoire secret ; les cardinaux délibèrent avec une maturité égale à l'importance du litige, et, finalement, le pape répond au gouverneur que, les droits de l'aïeul ayant paru préférables, c'est à lui qu'il faut livrer les enfants [2].

etiam consilio cum aliquibus ex doctoribus juris et magistris in sacra pagina universitatis Paduanæ de quibus tibi videbitur, super hoc casu taliter provideas et exequaris quod hebræis, quos Ecclesia tolerat in hac conditione servili pro testimonio veritatis et fidei christianæ, injustitia non fiat, nec injuria ipsi catholicæ fidei et sancto baptismatis sacramento... »

[1] Raynaldi mentionne ce fait dans son *index, op.* et *vol. cit.*, p. 600, verbo *Judæi*, et il y renvoie à l'année 1423, n° 22 : or, à l'année 1423, nous passons (p. 574) du n° 21 au n° 24, et nous sommes ainsi privés des renseignements promis par l'*index*.

[2] Cfr. *Appendice.*, n° 30. « Venerabili fratri Francisco, archiepiscopo Narbonensi, camerario nostro ac in civitati Avenionensi et comitatu Venayssini pro nobis et Romana Ecclesia in temporalibus vicario generali. Litteras tuæ fraternitatis accepimus, quibus nobis significasti innostra Avenionensi curia pendere hujusmodi quæstionem. Quidam judæus, filium habens in patria potestate judæum, conjugatum, duos filios habentem ex uxore judæa, unum in duorum annorum, reliquum in quatuor mensium ætate constitutos, judæos, agnito lumine veritatis, ad fidem Christi conversus, præfatos suos nepotes ex filio vendicat, petens illos sibi tradi apud eum educandos, et ut, illos Deo offerens, ab errore judaico retrahat et faciat baptizari, patre et matre prædictis, judæis, contradicentibus et dicentibus præfatos duos filios apud eos debere manere, teque super quæstione hujusmodi cum pluribus doctoribus et utriusque juris divini et humani peritis consultationes plurimas et maturas diligenter habuisse, et super ipsa quæstione opiniones contrarias et cum subtilibus utriusque juris argumentis et allegationibus pro utraque parte reperiens, allegationesque prædictas, una cum dictis

Digitized by Google

De prime abord, la décision est faite pour surprendre, et on a vu qu'à l'époque même du débat, la règle à suivre ne fut pas claire.

Hasarderons-nous une explication qui peut-être a l'avantage d'amoindrir, sinon de résoudre la difficulté ? Les papes toléraient la religion juive, ses rites, ses observances. Par exemple, ils permettaient — nous en aurons un exemple tout à l'heure — le divorce juif, et non seulement le divorce, mais encore la bigamie juive, bien que, sur ce double point, la dissonance entre le judaïsme et la religion chrétienne soit absolue [1]. Ce n'est pas la loi chrétienne, c'est la loi juive que les papes appliquaient aux juifs. Ainsi en est-il dans l'affaire qui nous occupe. « Quidam judæus, *filium habens in patria potestate* judæum, conjugatum : » ces mots, croyons-nous, donnent la clef de la sentence pontificale. La famille juive a son organisation particulière ; l'autorité y repose dans les mains du père, une autorité inaliénable, sans partage, qui s'étend à tous, aux petits-fils comme aux fils. Dès lors, ce n'est pas au père que les enfants seront assignés, mais à l'aïeul. Ce principe que les juifs seront traités d'après leurs usages leur est favorable d'ordinaire. Cette fois, il tourne au profit du juif devenu chrétien, sans que le principe ait varié ni fait place à un autre [2].

Être protégé contre le baptême par contrainte n'était que la partie négative de la liberté religieuse : pour qu'elle fût complète, les juifs devaient ne pas se heurter à des obstacles dans

litteris tuis transmittens, nos de re tam dubia consulere voluisti. Nos igitur, fraternitatis tuæ diligentiam commendantes, rem et allegationes prædictas per dilictos filios nostros Guillermum, tituli S. Marci presbyterum, et Petrum, S. Mariæ in Dominica diaconum, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinales, primo examinari et attendi fecimus diligenter, et demum, per eosdem cardinales facta nobis super hoc, in nostro secreto consistorio, relatione fideli, et habita super hoc cum fratribus nostris deliberatione matura, prout rei gravitas postulabat, consultationi tuæ respondemus, fraternitati tuæ per apostolica scripta mandantes quatenus avo prædicto converso, pro cujus parte jura potiora facere conspeximus, dictos nepotes suos tradi facias et realiter assignari. Dat. Romæ, apud S. Petrum, V non. martii, pontificatus nostri anno sexto. De curia — B. de Montepolitiano — Collationatum per Maurianum — Ja. de Arimino. »

[1] Cfr. *Université catholique*, t. VII, août 1891, p. 638-47.

[2] Cfr. la même solution dans la constitution *Postremo mense*, § 17, de Benoît XIV (28 février 1747), et dans la constitution *Probe te meminisse*, § 9 (15 décembre 1751), du même, ap. *Benedicti papæ XIV Bullarium*, t. II, Romæ, 1754, p. 120; t. III, p. 244.

Digitized by Google

la pratique de leurs lois et de leurs cérémonies. En ce qui tint à lui, notre pape supprima les obstacles.

Citons un fait carastéristique. Un juif de Ferrare, Misolo d'Angelo, avait épousé une juive, également de Ferrare. Au bout d'un certain temps, le mariage fut rompu et le divorce prononcé. Il advint que les inquisiteurs de la foi et d'autres personnages encore s'emparèrent de ce prétexte pour accabler d'ennuis Misolo, qui n'avait d'autre moyen de délivrance que de leur donner de l'argent. Averti par Misolo, le pape déclara ces procédés déraisonnables et iniques, et il défendit d'inquiéter le juif à cause du divorce, vu que la loi juive le lui permettait [1].

La bulle de Martin V est du 1er février 1419. La veille, le 31 janvier, avait été adressée aux israélites du nord et de l'est de l'Italie une autre bulle qui renferme les paroles suivantes : « Nous ordonnons que les juifs ne soient molestés en rien ni par personne dans leurs synagogues, oratoires, sépultures et études, mais plutôt qu'on les laisse jouir sans entraves de leurs lois, de leurs droits, de leurs coutumes, et de leurs institutions, à moins qu'elles ne tendent au préjudice des bonnes mœurs et au mépris de la foi catholique [2]. »

Le troisième article des privilèges des juifs d'Allemagne (22 février 1418) est conçu dans des termes semblables [3].

Ainsi la religion hébraïque est admise à vivre au grand jour, ses adeptes sont libres de lui demeurer fidèles. Quelques-uns, toutefois, se séparèrent d'elle pour se donner au christianisme.

Tel fut un juif, « cuidam magistro olim judæo, » à qui le vice-camerlingue assigne deux florins sur les revenus de la chambre apostolique [4].

Tel encore ce Pierre de Sainte-Foi qui, après avoir séjourné dans la curie pontificale, a reçu le baptême : de peur que le manque de ressources ne le contraigne à revenir à son incrédulité primitive, le pape lui donne cinquante florins d'or pour lui et pour ses enfants, imbus aussi de la foi chrétienne [5].

[1] Cfr. *Appendice*, n° 10.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 9.
[3] Cfr. *Appendice*, n° 6.
[4] Cfr. *Appendice*, n° 3.
[5] Cfr. *Appendice*, n° 12.

Digitized by Google

Un juif de la Marche d'Ancône, Buonsignore, et sa fille, Regina, qui reçoivent le baptême, et y prennent le nom, lui d'Andrea, elle de Maria, désirent faire un pèlerinage aux sanctuaires de Rome. Pareil projet ne s'exécute pas sans dépenses. Le pape leur permet de vendre leurs biens, meubles et immeubles, dans la mesure qui leur plaira, et d'en utiliser le prix comme ils l'entendront [1].

Si Martin V encourage les juifs qui embrassent le christianisme, sa rigueur éclate contre les chrétiens qui judaïsent. Le cas se présente en 1420, dans l'île de Crète. Dès qu'ils le savent, le prêtre Giovanni, de Pise, vicaire-général pour le spirituel de l'archevêque de Candie, et le dominicain Antoine, inquisiteur de la foi, s'emparent de l'apostat, l'emprisonnent, et instruisent un procès canonique. Puis, le fait de son apostasie dûment prouvé, ils le soumettent aux peines déterminées par le droit. Mais, dans l'espoir de son retour au christianisme et voyant en lui des signes de repentir, ils mitigent la punition. La voix populaire blâme l'adoucissement de la peine : les esprits s'agitent, le trouble règne dans l'île. Le pape, à qui parviennent les bruits du désordre, charge le vicaire-général et le prêtre Nicolo, de Bari, trésorier de l'archevêque de Candie, de reprendre le procès contre l'apostat, ses fauteurs, ses complices, et leur prescrit de condamner tous les chrétiens qui judaïsent au *carcere duro* perpétuel : il faut que l'erreur des judaïsants soit extirpée de l'île [2].

Reste à découvrir une autre face des rapports de Martin V avec les juifs baptisés. Le pape accueille volontiers les israélites qui, dans la sincérité de l'âme et le plein usage de leur liberté, adhèrent à la foi de Jésus-Christ. Mais, quand les néophytes se trouveront en présence de leurs anciens coreligionnaires, tout ne leur sera pas permis. Ils ne pourront abuser de leur titre de chrétiens pour opprimer les sectateurs inébranlables de la Thora.

[1] Cfr. *Appendice*, nº 71. — Les juifs convertis avaient parfois à souffrir de l'animosité de leurs anciens coreligionnaires, témoin ce médecin qu' « un juif allemand avait osé, en compagnie d'un juif sicilien, faire assaillir... pour le punir d'avoir abjuré le judaïsme pour le christianisme » ; ces derniers furent punis (1421). Cfr. *Revue des études juives*, t. XXI, 1890, p. 291.

[2] Cfr. *Appendice*, nº 14.

Digitized by Google

En 1429, une supplique arrive au gouverneur d'Avignon et du Comtat-Venaissin. Elle expose les faits qui suivent. Pierre « de Turerio », Jean Cadard, son frère, et François « de Cassaneis », juifs convertis, au lieu de se livrer, après leur baptême, « à d'honnêtes travaux mécaniques », ont brigué et obtenu la sergenterie de la curie temporelle d'Avignon. Ils ont été durs et prompts à sévir, et nombreux sont les ennuis, les vexations, les inquiétudes dont ils accablent ceux d'entre les juifs qui furent mal avec eux, les moyens qu'ils emploient pour extorquer leur argent. De plus — le naturel chassé réapparaît si vite ! — ne vont-ils pas délaisser la foi chrétienne dans leur contact avec les juifs ? Ne judaïseront-ils pas de nouveau ? Pour conclure, les auteurs de la supplique expriment le vœu que les néophytes ne puissent exercer leur emploi de sergents vis-à-vis des juifs, et que l'accès du ghetto d'Avignon leur soit défendu. Le gouverneur se range à cet avis et donne, en conséquence, des ordres au viguier et aux juges de la curie temporelle [1].

Jean Cadard ne se tient pas pour battu. Le gouverneur lui a interdit l'entrée du ghetto et a soustrait les juifs aux rigueurs de son office : il sollicite la faculté, pour un an, d'avoir action sur eux, en dehors du ghetto. Grâce à d'importunes instances qu'il met en jeu, grâce aux habiles raisons dont il colore sa demande, il a gain de cause.

Mais bientôt le gouverneur se ravise. Créer un précédent pareil constitue un danger qui frappe son esprit. C'est légitimer la prétention à la même faveur des autres sergents néophytes, c'est leur fournir le moyen de satisfaire d'anciennes rancunes, c'est exposer les juifs, contre toute justice, à de mauvais traitements. Aussi révoque-t-il l'indult obtenu par Jean Cadard, afin de sauvegarder le repos des juifs, que le siège apostolique lui a donné mission de protéger et de défendre — « nos dictorum judæorum, quorum etiam tuitio et protectio per sedem apostolicam nobis extitit specialiter commissa, quieti super iis providere volentes [2]. »

[1] Cfr. *Appendice*, n° 54.
[2] Cfr. *Appendice*, n° 67.

Digitized by Google

IV

Avant de clore ce travail, indiquons, d'une manière rapide, les considérants des actes pontificaux relatifs aux israélites [1]. En général, ils reproduisent, plus ou moins, les formules qui ont cours, depuis de longues années, dans la chancellerie des papes. Partant, nous n'y saurions trouver la caractéristique d'un pontificat particulier. Ils sont toutefois instructifs : ils accentuent la portée des documents, ils les placent dans leur vrai jour.

L'incipit de la bulle fameuse du 31 janvier 1419 énumère la plupart des considérants qui militent en faveur des juifs :

« Sicut judæis non debet permitti in eorum synagogis præsumere ultra quam permissum est iis lege, ita, in iis quæ concessa sunt ipsis, nullum debent præjudicium sustinere. Unde, quamvis ipsorum nefanda perfidia sit merito reprobanda, cum magis in sua velint duritia permanere quam prophetarum et Sacrarum Scripturarum arcana cognoscere, atque ad christianæ fidei et salutis notitiam pervenire, quia tamen imaginem Dei habent, et reliquiæ eorum salvæ fient, ipsorumque conversatio utilis est christianis, nostramque defensionem et auxilium suppliciter postulant, et christianæ pietatis mansuetudinem misericorditer exposcunt, nos, felicis recordationis Calixti, Eugenii, Alexandri, Clementis, Cœlestini, Innocentii, Honorii, Gregorii, Urbani, Nicolai, Honorii et Clementis, aliorumque Romanorum Pontificum, prædecessorum nostrorum, qui precibus eorum humanissime, ut in multis ipsorum apostolicis litteris vidimus contineri, annuerunt vestigiis inhærentes, eorumdemque judæorum supplicationibus nobis oblatis benigniter inclinati, ipsorum in hac parte petitiones admittentes, ac eisdem tam præsentibus quam futuris... protectionis nostræ clypeum impertientes, tenore præsentium auctoritate apostolica statuimus [2].... »

[1] D'après M. H. Graetz, ce sont les riches présents des juifs qui disposèrent favorablement l'esprit du pontife : cfr. *Geschichte der Juden, vol. cit.*, p. 129, et *Volkstümliche Geschichte der Juden, vol. cit.*, p. 30 : pareilles insinuations demanderaient des preuves, et la boutade citée — « Den hier, am (papstlichen) Hofe, alle Freundschaft endet, so sich der Pfennig wendet » — n'en n'est pas une. « C'est bien à tort que l'on a accusé ce pape d'avarice », dit avec raison M. Eugène Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. I. Paris, 1878, p. 5.

[2] Cfr. *Appendice*, nº 9. Tous ces considérants reviennent, mais, en

Digitized by Google

Ainsi, la perfidie des juifs mérite des reproches : ils s'endurcissent dans leur erreur, au lieu de scruter les arcanes des prophètes et des Écritures et de parvenir à la connaissance de la vraie religion et du salut. Mais ils sont créés à l'image de Dieu, mais encore leurs restes doivent être sauvés à la fin des temps, leur existence est utile aux chrétiens, dont elle confirme la foi [1], et ils implorent le secours du saint-siège, ils font appel à la mansuétude de la piété chrétienne. Autant de motifs de leur venir en aide. S'il convient de ne pas tolérer que les juifs empiètent au delà de leurs privilèges, il ne convient pas moins de maintenir ces privilèges et d'en assurer l'exécution. Les pontifes romains ont donné l'exemple, dans les temps écoulés ; il n'y a qu'à suivre leurs traces.

Voilà une foule de raisons qui plaident la cause juive. Il en existe d'autres, également puissantes, que notre pape précise ailleurs. Les juifs ont droit à la justice, comme les autres ; Martin V le proclame sans ambages : opprimer l'innocence, ajoute-t-il, ne peut que nuire au développement de la vraie piété [2]. Puis, l'Église considère les juifs de ses États comme des sujets, et, à ce titre, elle veut et procure leur bien [3]. Nous aurions garde d'oublier l'arrière-pensée de prosélytisme bien entendu, qui existe dans la protection dont elle couvre les juifs : la douceur et la bienveillance chrétiennes ne sont-elles pas un argument victorieux en faveur de la religion de Jésus-Christ [4] ?

Nous terminons. Un des rédacteurs de la *Revue des élu-*

général, moins complets dans les autres bulles.

[1] Cfr. Pascal, *Pensées*, Paris, 1686, p. 64 : « C'est visiblement un peuple fait exprès pour servir de témoins au Messie. Il porte les livres, et les aime, et ne les entend point. Et tout cela est prédit... »

[2] Cfr. *Appendice*, n° 7 : « Quod in augmentum fidei salubriter est provisum, dum, sub pietatis spe, gravantur innoxii, cedit in fidelium detrimentum » ; — n° 10 « nos igitur attendentes quod, veris existentibus supradictis, irrationabile et iniquum existit ipsum Misolum sic molestari... », etc.

[3] Cfr. *Appendice*, n° 1 : « Romanæ Ecclesiæ subditorum qui nostro commissi sunt regimini petitiones libenter exaudimus, illas signanter per quas exortæ inter eos pacificantur discordiæ et communi utilitati eorumdem debite providetur. Noveritis siquidem quod hodie pro parte baylonorum communitatis judæorum... » etc.

[4] Cfr. *Appendice*, n° 6 : « Mandamus omnibus officialibus et subditis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ et aliis ad quos præsentes pervenerint ut eadem

Digitized by Google

des juives résume de la sorte les rapports de notre pape avec les juifs : « Martin V... ne les maltraitait pas trop... Ce pontife, qui professait, à l'égard d'une race malheureuse et proscrite, des principes vraiment apostoliques, n'hésitait pas à reconnaître que la charité chrétienne lui faisait un devoir de la protéger contre ses oppresseurs ; mais la crainte de paraître favoriser les juifs aux dépens des chrétiens et le désir d'être équitable pour tous, firent qu'il prêta une oreille également complaisante aux plaintes des uns, comme aux réclamations des autres, et qu'il passa tour à tour de la sévérité à la douceur [1]. »

L'enquête que nous avons établie sur le pontificat de Martin V, et que facilite une masse de documents comme nous n'en possédons peut-être, à cette heure, sur aucun autre pape, confirme ce jugement, à condition d'y faire une plus large part à la bienveillance pontificale. Froissart parle des « povres juifs, ars et escacés par tout le monde, excepté en la terre de l'Église, dessous les clefs du pape [2]. » Le pape était alors Clément VI ; mais on peut dire que ces paroles conviennent à la papauté dans son ensemble, surtout à la papauté du moyen âge. Le pouvoir séculier fut dur pour les juifs. « Cette tranquillité, cette sécurité d'âme et de corps, dont il ne leur était permis de jouir nulle part, ils la trouvaient, relativement, du moins, à l'ombre de saint Pierre, sous l'égide de celui qui représentait le Christ sur la terre [3]. » Martin V compte parmi leurs plus décidés protecteurs.

APPENDICE

Sous peine d'allonger démesurément ces pages, nous ne pouvons publier *in extenso* les nombreux documents du pontificat de Martin V qui se rapportent aux juifs. Le catalogue sommaire qui suit comblera, dans une certaine mesure, cette lacune. Nous y adoptons l'ordre chronologique : les pièces qui n'ont pas de date sont rejetées

privilegia debeant observare vosque tractare favorabiliter et benigne, ita quod per christianæ benignitatis dulcedinem vos convertant ad bonæ nostræ fidei documentum, » etc.

[1] L. Bardinet, *Revue des études juives*, t. VI, 1883, p. 5.

[2] Froissart, *Chroniques*, liv. I, part. 2.

[3] Rodocanachi, *op. cit.*, p. 2.

Digitized by Google

à la fin. Il nous a semblé utile de noter, au passage, les documents qui nous manquent, et dont les documents catalogués nous offrent une mention. Notre analyse est suivie de l'*incipit* des documents, de leur date, et de l'indication des sources, manuscrites et imprimées.

1. Franciscus, archiepiscopus Narbonensis, Martini papæ Quinti camerarius, ac pro eodem, in civitate Avenionensi et comitatu Venayssini, ad ipsum Martinum V et Romanam Ecclesiam pertinentibus, vicarius in temporalibus generalis, concordata et ordinata per consilium communitatis judæorum, pro divisionibus de et super ipsius communitatis negotiis sedandis, confirmat et approbat. — « Romanæ Ecclesiæ » — Dat. Avenione, die 2 mensis decemb., anno 1417, indictione 10ª, pontificatus Martini V anno 1°. — *Reg. Benedicti XIII (Petri de Luna)*, série d'Avignon, t. LXXII, fol. 820ᵇ-8ª.

2. Agitur de emolumento per judæos in Constantia solvendo ratione eorum cæremoniarum. — Act. Constantiæ, die martis 7 mensis decemb. 1417. — *Cameral.* 3, f. 42ª.

3. Ludovicus, Francisci, archiepiscopi Narbonensis, papæ camerarii, in camerariatus officio locumtenens, assignat cuidam magistro, olim judæo, pro ejus subventione, 2 florenos. — « Tenore præsentium » — Dat. Constantiæ, 5 januar. 1418. — *Cameral.* 4, f. 223ª.

4. Martinus V Poncium Feugeyronis, ordinis Fratrum Minorum professorem, quem Alexander V, in ejus obedientia ita nominatus, in civitate Avenionensi comitatuque Venayssini et nonnullis aliis partibus, inquisitorem hæreticæ pravitatis, ad extirpandas nonnullorum christianorum et judæorum perfidias, constituerat, inquisitorem hæreticæ pravitatis in terminis supradictis de novo deputat. — « Licet ubilibet » — Dat. Constantiæ, III non. februar, an. 1°. — L. Wading, *Annales Minorum*, t. X, éd. 2ª, Romæ, 1734, p. 2-3.

5. Martinus V universis judæis in partibus Alamaniæ et Germaniæ, ac ducatu Sabaudiæ, et in Bretia commorantibus, privilegia per Romanos Pontifices tempore unionis Ecclesiæ concessa, ac etiam nonnullos articulos per Ludovicum Alamandi vicecamerarium suis litteris declarandos, confirmat. — « Quamvis potius velitis » — Dat. Constantiæ, II id. februar., anno I°. — *Reg.* 352, f. 110ᵇ-1ª.

6. Ludovicus, camerarii locumtenens, prædictos articulos declarat. — « Exhibita nobis » — Dat. Constantiæ, 22 februar. 1418. — *Cameral.* 4, f. 73ᵇ-4.

7. Martinus V statuit et ordinat quod Franciscus, archiepiscopus Narbonensis, camerarius, et in civitate Avenionensi vicarius suus, aliquem clericum jurisperitum, quoties ei utile videbitur, Poncio Feugeyronis, in inquisitionis hæreticæ pravitatis officio contra judæos in civitate prædicta moram trahentes, possit et debeat adjun-

Digitized by Google

gere. — « Sic decet » — Dat. Gebennis, IX kal. augusti, an. 1°. — *Reg.* 348, f. 101-2a.

8. Alamannus, tituli S. Eusebii presbyter cardinalis, in Aragoniæ, Valentiæ et Navarræ regnis insulisque Maioricarum et Minoricarum apostolicæ sedis legatus, requirit christianos quatenus judæos molestare, ut ad baptismum trahantur inviti, desistant. — « Ad notitiam nostram » — Dat. Ilerdæ, Kal. decemb. 1418, pontificatus Martini V an. 2°. — Pierre Vidal, ap. *Revue des études juives*, t. XVI, 1888, p. 16, note 4.

Le même cardinal légat « suspendit, à la même époque, diverses ordonnances préjudiciables aux juifs et données par le ci-devant Pierre de Luna », Vidal, *ibid.*, p. 17.

9. Martinus V, inter alia, statuit quod judæi in suis synagogis per quempiam nullatenus molestentur, sed potius in illarum usu illæse conserventur, et quod observare possint leges, consuetudines, atque ordinamenta ipsorum, ad bene tamen vivendum, et non in vilipendium catholicæ fidei. — « Sicut judæis » — Dat. Mantuæ, II Kal. febr., an. 2°. — *Reg.* 352, f. 234b-5, et (en grande partie) ap. *Annal. eccl.*, auctore Odorico Raynaldo, ad. an. 1419, n° 2, t. VIII, Lucæ, 1752, p. 503. « Cette bulle est rapportée dans un mémoire présenté par les juifs de Rome à Pie VI, imprimé à Rome, 1799 », . Bédarride, *Les juifs en France, en Italie et en Espagne*, 2e édit., 1861, p. 561.

A la suite de cette bulle, nous trouvons, dans le registre, les indications suivantes. « Sciendum est quod prædicta bulla in registro communi litterarum apostolicarum debebat registrari, sed quia jam registratores de Ferraria, ubi fuit expedita, recesserant, de mandato domini nostri papæ fuit in registro isto cameræ registrata. Item est sciendum quod ista bulla non fuit taxata in grossa nisi ad XL grossos, propterea quia novem duplicatæ fuerunt de ea, quarum quælibet ad tantum fuit taxata, et sic in universo fuerunt XL floren. cameræ pro grossa, quos ipsi judæi pro registro, sicut pro grossa etiam, solverunt. Item in bulla fuit taxat. ad LX floren. cameræ, et sic fuerunt, pro bulla et registro, centum floren. cameræ, quos ego Petrus de Trilhia recepi, de mandato domini mei vicecamerarii, cui illos postea tradidi, teste manu sua propria hic apposita. Ita est : Ludovicus, episcopus Magalonensis, locumtenens domini camerarii domini nostri papæ... propria. » D'autre part les *Diversorum Martini V* (Archives d'État de Rome), t. I (1418-1421), f. 42b, mentionnent « floren. auri centum, videlicet LX ratione juris bullæ et XL pro jure registri quarumdam bullarum in favorem judæorum seu ad ipsorum causam in Ferraria expeditarum solutos, 7 februar. (1419). » On voit que ce

Digitized by Google

dernier texte se rapporte à la bulle *Sicut judæis*, donnée à Mantoue le 31 janvier 1419, et non à une seconde bulle différente, comme on serait porté à le croire, sans la note qui enrichit le registre. Observons encore que Garampi, dans son *Indice*, t. VI, catalogue cette bulle parmi les *instrumenta miscellanea* des archives vaticanes : nous n'avons pu trouver cet exemplaire, qui devait être l'original.

10. Martinus V inhibet ne quis Misolum Angeli, hebræum, de Ferraria, occasione vel causa divortii inter ipsum et uxorem suam, secundum legem hebraicam, facti molestare præsumat — « Etsi judæorum » — Dat. Mantuæ, Kal. febr., an. 2°. — *Reg.* 353, f. 315.

11. Ludovicus, vicecamerarius, magistro Eliæ Alamanni, ducis Borboniæ physico, ad romanam curiam veniendi salvum conductum concedit. — « Cum egregio viro» — Dat Florentiæ, 8 septemb. 1420. — *Cameral.* 6, f. 203. En marge : salvus conductus pro quodam judæo.

12. Ludovicus, vicecamerarius, Bernardo, episcopo Civitatiscastelli jurium cameræ apostolicæ in regno Aragoniæ debitorum collectori, mandat quatenus Petro de Sancta Fide, ad fidem Christi converso, de pecuniis collatis det L floren auri de Aragonia. — « Illis non immerito » — Dat. Florentiæ, 9 septemb. 1420. — *Cameral.* 6, f. 204. En marge : mandatur episcopo Civitatiscastelli ut tradat cuidam judæo floren. de auro L.

13. Ludovicus, vicecamerarius, concedit salvum conductum magistro Eliæ Sabbati, judæo de Urbe, præsentialiter habitanti in civitate Firmana, veniendi ad Almam Urbem. — « Ad universitatis » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, 26 novemb. 1420. — *Cameral.* 6, f. 249[b].

14. Martinus V Johanni, archiepiscopi Cretensis in spiritualibus vicario generali, et Nicolao, thesaurario Cretensi, contra quemdam christianum qui in judaicæ perfidiæ damnabilem lapsus est cæcitatem, et quoscumque alios simili morbo laborantes in insula Cretensi, procedendi, inquirendi ipsosque duris carceribus perpetuo detrudendi concedit facultatem. — « Inter præcipuas » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, III Kal. decemb., an. 4° — *Reg.* 353, f. 74-5[a].

15. Martinus V Leucio et Manueli fratribus, judæis, quondam Angeli Emmanuelis, qui in chirurgia periti existunt, confirmat nonnullas libertates et exemptiones prædicto Angelo concessas per Bonifacium IX et successive Baldassarem tunc Johannem XXIII in suis obedientiis nuncupatos. — « Humilibus et honestis » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, III id. decemb., an. 4° — *Reg.* 353, f. 77[b]-83. Dans cette bulle sont insérées les bulles de Boniface IX et de Jean XXIII.

16. Die 6 aprilis 1421, dominus vicecamerarius prorogavit sal-

Digitized by Google

vum conductum Eliæ Sabbati concessum (cfr. supra, n° 13) ad 4 menses. — *Cameral.* 6, f. 249[b].

17. Martinus V statuit ut judæi, in Hispaniarum partibus commorantes, ad baptismum suscipiendum inviti compelli non possint. — « Veram christianorum » — Dat. Romæ ap. S. Mariam Majorem, (XII) Kal. octob., an. 4°. — Pierre Vidal, ap. *Revue des études juives*, t. XVI, 1888, p. 16, note 3.

18. Martinus V statuit quod judæi, in partibus Hispaniarum habitantes, mederi possint christianis et cum eis conversari. — « Licet judæi » — Dat. Romæ ap. S. Petrum (*sic*), XII Kal. octob., an. 4°. — *Reg.* 370, f. 242 [b]-3[a]. C'est par erreur qu'il y a : « dat. ap. S. Petrum » au lieu de « ap. S. Mariam Majorem. » « Die veneris 22 augusti, an. 4°, reversus fuit (Martinus V) et intravit Romam de Tibure, et stetit in S. Maria Majori, et curia fuit translata de Tibure ad Urbem die jovis præcedenti... Die martis 4 novemb. dominus noster transtulit se de S. Maria Majori ad S. Petrum », *Acta consistorialia ab anno 1409 ad 1433* (archives de la Consistoriale), fol. 120[a], 121[b].

19. (Martini V) statutum quod judæi in civitatibus, terris, locis et castris Italiæ commorantes, teneantur solvere ratam contingentem pro celebratione ludorum qui fiunt in locis Agonis et Testacii Urbis. — (Archives du *Latran*), Martini V, (anni) IV, (vol.) 4, f. 25. — Fiches de Pistolesi. Cette bulle est analysée dans la bulle *Cum judæi* du pape Paul II, qui en renouvelle les dispositions : dat. Romæ, anno 1468, pridie id. novemb., pontificatus nostri an. 5°, *Reg.* 529, f. 319 [b]-21[a].

20. Martinus V judæis civitatis Avenionensis concedit quod manifestatio testium et accusatorum, in causa inquisitionis hæreticæ pravitatis, eis inviolabiliter fiat, quodque iidem judæi pro quibusvis causis, etiam usurariis, coram alio quam coram vicario et judicibus curiæ temporalis dictæ civitatis aut vicario generali pro Romana Ecclesia partibus in illis pro tempore existentibus, trahi non valeant, nec ad id a quoquam inviti compelli possint, illis dumtaxat causis exceptis in quibus inquisitor hæreticæ pravitatis ex dispositione juris communis canonici esse potest judex. — « Etsi judæorum » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, Kal. decemb., an. 5° — *Reg.* 353, f. 322[b]-4.

21. Martinus V statuit quod inquisitor hæreticæ pravitatis cognoscat, cum clerico ei adjuncto juxta tenorem litterarum pontificiarum (Cf. supra, n° 7), tantum de causis judæorum civitatis Avenionensis ad suum inquisitionale officium, secundum formam juris communis canonici, pertinentibus, et insuper ordinat quod, nisi prædicti inquisitor ac adjunctus privilegia iisdem judæis concessa super publica-

Digitized by Google

tione et manifestatione testium et accusatorum servaverint, excommunicationis sententiam incurrant ipso facto. — « Etsi judæorum » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, X Kal. januar., an. 5° — *Reg.* 353 f. 320-2[a].

22. Martinus V privilegia judæis civitatis Avenionensis concessa confirmat. — « Licet a fide » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, VI Kal. januar., an. 5° — *Reg.* 353, f. 325-6.

Cette bulle mentionne, outre l'approbation des statuts de la juiverie avignonnaise par le gouverneur d'Avignon, François de Canzié (cf. supra n° 1).

22bis. Une lettre de l'évêque d'Avignon, Guy, en faveur des mêmes juifs.

22ter. Une lettre du vice-camerlingue, aussi en faveur des mêmes juifs, datée du 18 novembre 1421.

23. Thesaurarius cameræ apostolicæ habet quos Milucius hebræus cameræ mutuavit floren. auri de camera CCC. — Die 10 januar. 1422. — *Intr. et ex.* 379, f. 58[a].

24. Martinus V inhibet ne prædicatores christianis jubeant ut fugiant consortia judæorum, volens quod quilibet christianus judæos ipsos humana mansuetudine prosequatur, nec eis in personis aut bonis suis inferat injuriam, quibus etiam judæis summus pontifex indulget ut omnibus privilegiis quacumqueauctoritate concessis libere uti valeant et etiam gaudere. — « Sicut judæis » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, X Kal. mart., an. 5°. — *Reg.* 367, f. 158bis, et (en partie) ap. *Annal. eccles.* auctore Odorico Raynaldo, ad an. 1422, n° 36, t. VIII, Lucæ, p. 560.

25. Solvuntur cuidam hebræo, medico, qui venerat de Urbe Vicovarum, pro cardinali S. Angeli floreni auri de camera III et solidi X monetæ romanæ. — Die 11 septemb. 1422. — *Intr. et ex.* 379, f. 207[b].

26. Martinus V Seraphino de Scattolis, legum doctori, Urbinati, de excessibus de quibus Maymon Salomonis, de Barchinona, judæus, habitator ad præsens civitatis Anconitanæ, publice diffamatus existit, se informandi ipsumque, si culpabilis repertus fuerit, puniendi concedit facultatem. — « Ad illa » — Dat. Romæ, ap. S. Mariam Majorem, X Kal. novemb., an. 5° — *Reg.* 354, f. 133[b] - 4[a].

27. Ludovicus, vicecamerarius, Angelo Salomonis, judæo, de Urbe, habitatori terræ Coræ, Ostiensis diocesis, dat salvum conductum ad Almam Urbem et alia loca Romanæ Ecclesiæ subdita veniendi in eisque negotiandi concedit facultatem. — « Licet judæorum » — Dat. Romæ ap. S. Mariam Majorem, 3 novemb. 1422. — *Cameral.* 7, f. 102.

Digitized by Google

28. Martinus V litteras suas, datas X Kal. mart. an. 5° (cf. supra, n° 24), in quarum concessione fuit circumventus, revocat.— « Nuper siquidem » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, Kal. februar., an. 6° — *Reg.* 354, f. 183b-4a.

29. Martinus V Brandæ, tituli S. Clementis presbytero cardinali, in partibus Bohemiæ apostolicæ sedis legato, idem significat ac in præcedenti (n° 28). — « Nuper siquidem ». — Dat. Romæ ap. S. Petrum, Kal. februar. an. 6° — *Reg.* 354, f. 184.

30. Cum quidam judæus, in civitate Avenionensi, filium habens in patria potestate, conjugatum, habentem duos filios, sit ad fidem Christi conversus, et præfatos suos nepotes petat sibi tradi apud eum educandos et baptizandos, patre et matre contradicentibus, Martinus V mandat Francisco, archiepiscopo Narbonensi, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia in temporalibus vicario generali, quod avo prædicto converso dictos nepotes tradi faciat. — « Litteras tuæ fraternitatis » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, V non. mart., an. 6°. — *Reg.* 354, f. 195b-6a.

30bis. Cette bulle mentionne des lettres du gouverneur d'Avignon à Martin V, pour lui demander la ligne de conduite à suivre en présence des revendications du juif converti.

31. Martinus V mandat Geminiano de Prato, thesaurario suo in provincia Marchiæ Anconitanæ, quod D floren. auri de camera, quos recepit a magistro Elia hebræo, det Petro Navarini, nonnullarum armigerarum gentium conductori. — « Placet nobis » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, 7 aprilis, an. 6°. — *Martini V Brevia,* armoire XXXIX, t. V, f. 4a.

32. Martinus V mandat archiepiscopo Terraconensi, et Valentino ac Gerundensi episcopis, quatenus si, in litteris quas pro quiete judæorum in Hispaniarum partibus moram trahentium dudum duxit concedendas, repererint aliqua moribus Christi fidelium illarum partium obvientia, illas cassent nulliusque roboris esse decernant. — « Licet nos dudum » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, VIII Kal. maii, an. 6° — *Reg.* 354, f. 204a.

33. Thesaurarius cameræ apostolicæ habuit a Seraphino de Urbino de pecuniis Maymonis (cf. supra. n° 26), floren. auri de camera CM, item floren. MCXC. — 30 april. 1423. — *Intr. et ex.* 379, f. 108b.

34. Idem thesaurarius habuit de eisdem pecuniis floren. D. — 25 jun. 1423. — *Intr. et ex.* 380, f. 2b-3a.

35. Ludovicus, vicecamerarius, inhibet ne ii quorum interest quidquam attentare præsumant in causis vertentibus inter Salomonem et magistrum Guillermum, filios quondam Isaiæ, hebræos, cives et habitatores civitatis Urbini, ex una, et ser Angelum Petri, de

Digitized by Google

Gualdo, in provincia Marchiæ Anconitanæ pro camera apostolica collectorem, ex altera partibus, de et super nonnullis pecuniarum summis, quia Dominico de Capranica, apostolicæ cameræ clerico, commissæ sunt audiendæ et terminandæ. — « Pridem de mandato » — Dat. Romæ, ap. S. Mariam Majorem, 18 septemb. 1423. — *Cameral.* 8, f. 11.

36. Idem concedit salvum conductum Moysi Abrahæ, hebræo, accedendi ad Almam Urbem et curiam romanam. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, 1 mart. 1424. — *Cameral.* 8, f. 107[b].

37. Idem concedit Angelo Abrahæ, hebræo, ut in præcedenti. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ ap. S. Petrum, 1 mart. 1424. — *Cameral.* 8, f. 108[a].

38. Hortatoria (Martini V) ad Alexandrum, regem Georgianorum, quod judæi sui regni non cogantur ad fidem catholicam amplectendam. — (Archives du *Latran*), Martini V, (anni) VII, f. 20. Cette note se trouve dans les fiches de Pistolesi : contrairement à son habitude, il n'indique point, cette fois, le volume de l'année, peut-être par oubli, peut-être parce que les archives du Latran ne conservent qu'un volume de la 7e année du pontificat de Martin V.

39. Martinus V statuit quod judæi, in Cassensi et Cavensi ac aliis ultramarinarum partium civitatibus et locis commorantes, aliquod signum deferant, quo in oculis omnium judæi evidenter appareant, nec ipsi christianorum, juxta Græcorum ritum baptizatorum, personas Sarracenis aliisque infidelibus, prout fecisse dicuntur, vendere præsumant, statutis gravissimis pœnis contra eos qui inobedientes fuerint. — « Sedes apostolica » — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, III non. jun., an. 8° — *Reg.* 358, f. 313[b]-4, et *Bullarum Romanorum Pontificum amplissima collectio* opera Caroli Cocquelines, t. III, part. 2, Romæ, 1741, p. 453-4.

40. Benedictus de Guidalottis, Francisci, archiepiscopi Narbonensis, papæ camerarii, in camerariatus officio locumtenens, mandat episcopo Montisflasconis quatenus quamdam causam, quæ futura est, inter nonnullos judæos civitatum Interamnis et Aquilæ cognoscat summarie et decidat. — « De mandato » — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 8 jun. 1425. — *Cameral.* 9, f. 72[a].

41. Idem Jacobo, episcopo Spoletano, causam inter supradictos judæos (cf. supra n° 40) committit cognoscendam et terminandam. — « De mandato » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 16 jun. 1425. — *Cameral.* 9, f. 81.

42. Martinus V episcopo Gyracensi (Hieracensi), in partibus utriusque Ca labriæ commissario suo, contra judæos publice exercentes usu-

Digitized by Google

ras et contra non portantes signum debitum ut discernantur a christianis, nec non de ipsorum judæorum excessibus, inquirendi et procedendi concedit facultatem. — « Cum te ad partes » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, VIII Kal. februar., an. 9°. — *Reg.* 350, f. 183.

43. Benedictus, in camerariatus officio locumtenens, mandat Bonaventuræ Genactani, hebræo, de Corneto (*sic*, cf. n° 44), quatenus debeat se repræsentare in carceribus in terra Corneti, prout erat. — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 7 jun. 1426. — *Cameral.* 3, f. 185^{b}.

44. Idem, supplicationibus dicti Bonaventuræ Genactani (cf. supra, n° 43), hebræi, de Bononia, habitatoris Corneti, inclinatus, nonnulla statuit circa bona ex hæredidate Deodati Manuelis, hebræi, provenientia. — « Exhibita siquidem » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 2 august. 1426. — *Cameral.* 9, f. 261.

45. Idem, cum universitas et singulares personæ judæorum Romæ commorantium magnis inter se discordiis elaborent, magistrum Leucium magistri Angeli, hebræum, Romæ habitantem (cf. supra, n° 15), super iisdem judæis gubernatorem constituit, eique faciendi omnia quæ ad pacem pertinere cognoverit concedit facultatem. — « Cum universitas » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 15 novemb. 1426. — *Cameral.* 11, f. 3^{b}-4^{a}.

46. Idem committit causam Angeli, judæi, de Monteflascone, Ludovico de Garsis, clerico cameræ apostolicæ. — 1 mart. 1427. — *Cameral.* 3, f. 192^{b}.

47. Idem concedit salvum conductum Angelo Salomonis, hebræo, accedendi ad terram Coræ (cf. supra, n° 27) omnesque terras Romanæ Ecclesiæ suppositas. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 13 jun. 1427. — *Cameral.* 11, f. 86^{b}.

48. Martinus V, percipiens quod judæi, in partibus Avenionensibus residentiam facientes, utuntur quibusdam bullis quas revocavit, mandat Francisco, archiepiscopo Narbonensi, ut sub pœnis formidabilibus dictis judæis jubeat ne bullis prædictis utantur. — « Justissima indignatione » — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 3 augusti, an. 10°. — *Cameral.* 10, f. 15.

48bis. Dans ce bref, Martin V nous apprend qu'il a révoqué des bulles accordées aux juifs d'Avignon.

49. Solvuntur cuidam judæo pro armis emptis per Erasmum de Viterbio, familiarem Martini V, floren. IX. — 15 august. 1427. — *Diversorum Martini V*, t. II (1426-1430, Archives d'Etat de Rome), f. 47^{b}.

50. Franciscus, archiepiscopus Narbonensis, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia vicarius in temporalibus generalis, tenorem brevis Martini V (cfr. supra, n° 48) baylonis et consilio universitatis

Digitized by Google

judæorum explicari facit, et deinde eisdem inhibet prout in supradicto brevi fieri mandatur, sub poena D marcharum argenti per inobedientes incurrenda. — « Anno a Nativitate Domini » — Dat. Avenione, 5 septemb. 1427. — *Cameral.* 10, f. 15.

51. (Martini V) pro Vitali Gratiani, judæo, indultum medendi catholicos. — (Archives du *Latran*), Martini V, (anni) X, (vol.) II, f. 264. — Fiches de Pistolesi.

52. Alia (bulla Martini V) ne contra eos (judæos) prædicetur nec molestentur. — Id. februar. 1429. — Cette indication se trouve dans l'*Indice* de Garampi, t. VI; nous n'avons pas réussi à mettre la main sur celui des *instrumenta miscellanea* qu'elle résume. Ce document doit être le même dont un fragment se lit ap. I. Bédarride, *op. cit.*, p. 561 : c'est à peu près une réédition, en faveur des juifs d'Italie, de la bulle du 20 février 1422 (cf. supra, n° 24).

53. « Non seulement il (Martin V) protégea les juifs très efficacement contre la rapacité des chrétiens, la sévérité des souverains, le zèle immodéré des prédicateurs, mais, à Rome, il les déchargea de certaines taxes... », dit M. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 146, et en note (note 3) il renvoie à la « bulle *Quamquam judæi*, 15 février 1429, citée dans le recueil *All' illustrissima.* » Sur ce recueil imprimé, qui a échappé à nos recherches, cf. Rodocanachi, *op. cit.*, bibliographie, p. X.

54. Franciscus, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia vicarius temporalis, prohibet ne Petrus de Turerio, Johannes Cadardi, et Franciscus de Cassanhis (ailleurs, même volume, f. 60^{b}, Cassaneis), de lege hebraica ad fidem christianam conversi, quoad judæos sargentariæ officio fungantur, nec in dictorum judæorum carreriam intrare audeant. — « Romanæ Ecclesiæ » — Datum Avenione, 16 mart. 1429. — *Cameral.* 10, f. 39^{b}-40.

55. Benedictus, in camerariatus officio locumtenens, officialibus in provincia Patrimonii B. Petri in Tuscia per papam constitutis, mandat quatenus Leguccio Meluccii, hebræo, de Viterbio, in causis contra quemcumque habitatorem civitatis Viterbiensis jus summarium faciant. — « De mandato » — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 7 maii 1429. — *Cameral.* 11, f. 261.

56. Idem concedit dicto Leguccio Meluccii (cf. supra. n° 55) licentiam extrahendi de civitate Viterbiensi res quaslibet suas proprias aut penes eum pignori positas quarum eidem, secundum formam conventionum sive per lapsum temporum, licita sit venditio. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 7 maii 1429. — *Cameral.* 11, f. 261b-2$_{R}$.

57. Franciscus, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia vica-

Digitized by Google

rius generalis, nonnullis judæis, habitatoribus civitatis Aquensis, veniendi ad civitatem Avenionensem, causa matrimonii secundum ritus judaicos complendi, salvum conductum concedit. — « Noveritis quod viso » — Dat. Avenione, 13 maii 1429. — *Cameral.* 10, f. 64ᵃ.

58. Conceditur salvus conductus Angelo Salonis (lire *Salomonis*, cf. supra nᵒˢ 26 et 46), habitatori terræ Coræ, veniendi ad Almam Urbem. — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 26 maii 1429. — *Cameral.* 11, f. 263.

59. Franciscus, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia vicarius generalis, mandat Poncio Trenquerii, legum doctori (cui commiserat curam compellendi judæos dictæ civitatis Avenionensis ad constituendos procuratores gavisuros potestate concordandi cum creditoribus communitatis dictorum judæorum), quatenus quandam ordinationem, si eam contra tenorem articulorum dictæ communitatis factam esse repererit, cassare curet. — « Supplicationem recepimus » — Dat. Avenione, 15 juin 1429. — *Cameral.* 10. f. 68.

60. Martinus V Salomoni Bonaventuræ, hebræo, de Civitatecastelli, et familiæ ejus, omnia crimina et excessus, tempore quo civitas Civitatiscastelli Romanæ Ecclesiæ erat rebellis, commissa remittit et condonat. — « Cum tu nuper » — Dat. Ferentini, II Kal. septemb., an. 12°. — *Reg.* 356, f. 34ᵇ.

61. Martinus V eidem Salomoni (cf. supra nᵒ 60) concedit quod Nicolaus, episcopus Tiburtinus, criminales causas in quibus accusabitur audiat et terminet. — « Cum sicut oblata » — Dat. Ferentini, II Kal. septemb., an 12°. — *Reg.* 356, f, 34ᵇ-5ᵃ.

62. Un diplôme de la reine de Naples, Jeanne II, nous apprend que les Sarrasins ayant, à l'instigation des juifs, enlevé divers oratoires aux Franciscains du monastère du mont Sion, et les Franciscains ayant dû subir d'énormes dépenses pour les recouvrer, Martin V « pro aliquali restauro damnorum et expensarum prædictarum », ordonna, en faveur du dit monastère, « quod in tota jurisdictione illustris dominii Venetorum ac etiam in tota provincia Marchiæ Anconitanæ omnes judæi, in dictis partibus commorantes, solvere debeant... certam pecuniæ quantitatem. » Le diplôme de la reine Jeanne (18 octobre 1429) se trouve ap. L. Wading, *Annales Minorum*, t. X, ed. 2ᵃ, Romæ, 1734, p. 568-9.

63. Thesaurarius cameræ apostolicæ habuit a Salomone Ventura, de Musello, hebræo, causa mutui, floren. auri de camera DCC. — 26 novemb. 1429. — *Intr. et ex.* 389, f. 15 ᵇ.

64. Idem habuit a Levocio (*en marge* : a magistro Lewucio), hebræo, floren. auri de camera CCC. — 26 novemb. 1429. — *Intr. et ex.* 389, f. 15 ᵇ.

Digitized by Google

65. Oddo de Varris, in camerariatus officio locumtenens, dat salvum conductum egregio medico magistro Gaiso Salomonis, hebræo, de Urbe, de præsenti habitatori Firmano, veniendi ad Almam Urbem, romanam curiam, et loca Romanæ subjecta Ecclesiæ. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 3 maii 1430. — *Cameral.* 13, f. 61 b.

66. Franciscus, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia vicarius generalis, supplicationibus syndicorum et universitatis incolarum loci de Mornacio, Aurasicensis diocesis, annuere volens, renovat litteras quibus Suffredo de Burgo, judæo, tunc viguerio dicti loci, permiserat ut soquetum vini in dicto loco vendendi ad biennium imponeret, cum finis instet dicti biennii. — « Miserabilibus et oppressis » — Dat. Avenione, 10 maii 1430. — *Cameral.* 10, f. 144b-5a.

66 bis Ces mots « cum finis instet dicti biennii » fixent aux alentours de la fin du mois de mai la lettre du gouverneur à Siffroy.

67. Idem cassat litteras quibus Johanni Cadardi, neophyto, servienti curiæ temporalis civitatis Avenionensis, non obstantibus præcedentibus litteris (cf. supra, n° 54), concesserat ut suum officium contra judæos, extra tamen eorum carreriam, et ad unum annum dumtaxat, posset exercere. — « Dudum per alias » — Dat. Avenione, 14 jun. 1430. — *Cameral.* 10, f. 147b-8a.

67 bis. Cette lettre nous apprend l'existence d'une autre lettre du gouverneur accordant à Jean Cadard le pouvoir qui maintenant lui est enlevé.

68. Martinus V concessiones et capitula quæ olim Conradus, archiepiscopus Nicosiensis, Bonifacii IX in sua obedientia sic nuncupati camerarius, concesserat judæis in Alma Urbe commorantibus, in quorum, ut ipsi judæi asserunt, pacifica possessione existunt, confirmat et scripti patrocinio communit. — « Religioni convenit » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, XIV Kal. jul., an. 13°. — *Vaticanus* 9441, pars 4a, f. 1092-6a. Ce codex ne contient qu'une copie, de date postérieure, de la bulle que nous analysons. Dans les fiches de Pistolesi, nous avons trouvé la note suivante : « Urbis. Pro judæis Urbis, confirmatio privilegiorum et capitulorum per Bonifacium IX eis concessorum »,avec un renvoi aux archives du *Latran* Martini V, (anni) XIII, (vol.) IX , f. 25 ; évidemment c'est de ce volume que dépend la copie du *Vaticanus*, que nous avons signalée. — La bulle de Martin V reproduit, dans son intégrité, la teneur des privilèges accordés aux juifs par le camerlingue de Boniface IX.

69. Oddo, in camerariatus officio locumtenens, nonnulla capitula et scripturas inter universitatem et cives Civitatiscastelli ex una, et

Digitized by Google

Manuelem et Bonaventuram Abrahæ, germanos, ex altera partibus, dudum conclusa, petente Salomone Bonaventuræ, hebræo, de Civitatecastelli (cfr. supra, nos 60 et 61) confirmat, et alia capitula inter dictam universitatem et quoscumque alios judæos firmata annullat. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 25 juin 1430. — *Cameral.* 13, f. 76a.

70. Idem facit similiter (cf. supra n° 69) quoad universitatem Burgi S. Sepulchri. — « Universitati vestræ » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 25 jun. 1430. — *Cameral.* 13, f. 76b-7a.

71. Idem Andreæ et Mariæ, ejus filiæ, judæis ad fidem christianam conversis, qui cupiunt Romæ ad sanctuaria visitanda morari, bona ad eosdem pertinentia de terra S. Severini et Marchia Anconitana extrahendi illaque Romam conducendi concedit facultatem. — « Cum Andreas » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, die ultima jun. 1430. — *Cameral.* 13, f. 78a.

72. Idem mandat quatenus Vitalis, hebræus, de Firmo, carceribus mancipatus, ad carceres Capitolii Almæ Urbis transferatur. — « Vobis » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 20 juil. 1430. — *Cameral.* 13, f. 85a.

73. Idem dat salvum conductum Dattilo Salomonis, hebræo, de Ripa Transonis, habitatori Narniensi, veniendi ad Almam Urbem et ad alia loca Romanæ Ecclesiæ subjecta. — Universitati vestræ » — Dat. Romæ, ap. Sanctos Apostolos, 26 juil. 1430. — *Cameral.* 13, f. 94a.

74. Idem mandat colligi bona pertinentia ad Utilem (*infra* : Vitalem), hebræum, de Firmo, in carceribus senatoris Almæ Urbis mancipatum (cf. supra, n° 72), quæ, justis de causis, in apostolicam camerem devenire sancivit. — « Ex fideli » — Dat. Romæ ap. Sanctos Apostolos, 19 septemb. 1430. — *Cameral.* 13, f. 106.

75. Franciscus, in civitate Avenionensi pro Romana Ecclesia vicarius generalis, magistro Thoros Mosse, de Cavallione, judæo, physico, nec non baylono communitatis judæorum ejusdem civitatis, concedit ut, hinc ad triennium, ipse pro debitis communibus dictæ communitatis incarcerari seu arrestari non possit. — « Ad vestram » — Dat. Avenione, die 26 octob. 1430. — *Cameral.* 10, f. 162.

76. Item similis littera super simili gratia facta fuit sub eadem data pro magistro Durando Toman, judæo, physico Avenionensi (qui tamen non est unus baylonorum). — *Cameral.* 10, f. 162b.

77. Fuerunt expeditæ litteræ induciarum sex mensium Vidoneto Gassonnetti, judæo Carpentoracensi, quæ quidem litteræ non sunt ad longum registratæ propter nimiam festinationem impetrantis. — Avenione, 19 novemb. 1430. — *Cameral.* 10, f. 164a.

Digitized by Google

78. Idem Franciscus statuit quod per universitatem carreriæ judæorum civitatis Avenionensis, in præjudicium judæorum noviter adventitiorum ad habitandum in dicta civitate Avenionensi, nihil innovetur. — « Porrectam nobis » — Dat. Avenione, 5 décemb. 1430. — *Cameral.* 10, f. 144b-5a.

78 bis. Dans cette lettre, le gouverneur d'Avignon déclare que les juifs ne doivent rien faire « contra tenorem et mentem certarum ordinationum dudum per nos super solutionibus et contributionibus fiendis per quoscumque judæos in et pro debitis ac aliis oneribus dictæ carreriæ editarum, quæ in aliis nostris super hoc confectis litteris patentibus datis Avenione, die 8 augusti 1421, descriptæ sunt. »

79. Idem nonnulla statuit ne judæi, pro debitis incarcerati, in ipsorum incarceratorum relaxatione, tam pro jure soldani quam aliorum, excessivas pecuniarum expensas solvere debeant. — « Romanæ Ecclesiæ » — Dat. Avenione, 1a februar. 1431. — *Cameral. 10,* f. 171b-3a.

79 bis. « Licet alias per nos super hujusmodi expensis solvendis certæ factæ fuerint ordinationes, quia tamen non fuerunt, ut dicitur, in debita forma redactæ... », dit le gouverneur dans cette lettre.

80. Idem mandat Petro, episcopo Castrensi, comitatus Venayssini rectori, nec non Raymundo Taloni, viceauditori curiæ cameræ apostolicæ in civitate Avenionensi ordinatæ, quatenus statuta et privilegia per seipsum, et alios in litteris apostolicis nominatos, judæis dictæ civitatis Avenionensis concessa firmiter observari faciant. — « Romanæ Ecclesiæ » — Dat. Avenione, 15 februar. 1431. — *Cameral.* 10, f. 174b-5a. Cette lettre finit ainsi. « Tenor vero litterarum apostolicarum de quibus supra fit mentio sequitur. *Martinus, universis judæis utriusque sexus nostræ civitatis Avenionensis,* ut in registro grosso litterarum apostolicarum, fol. 191-2. » Nous ne connaissons pas le volume auquel il est ici renvoyé; mais la suscription de cette bulle, ce que nous savons de son contenu, la mention qu'elle fait de l'approbation par le gouverneur, et par d'autres, des statuts et des privilèges de la juiverie d'Avignon, nous invitent à croire que c'est la bulle cataloguée plus haut, n° 22.

81. Martinus V statuit quod nullus ex judæis, infra duodecimum suæ ætatis annum constitutus, in partibus Alamaniæ ac omnibus civitatibus et locis temporali dominio Venetorum subjectis consistens, ipso et parentibus suis invitis, ad lavacrum sacri baptismatis admittatur. — « Licet judæorum » — *Reg.* 347, f. 157b-8a. Il n'y a pas de date, et nous ne savons sur quelle donnée se base Pistolesi, qui assigne, à cette bulle, dans ses fiches, la date de 1420. Ce que nous

Digitized by Google

tenons pour certain, c'est que cette bulle est postérieure à la bulle du 12 février 1418 (cf. supra, n° 5, également adressée aux juifs d'Allemagne, car le pape y confirme « privilegia... et indulta *tam per nos* et eosdem prædecessores quam... eisdem judæis concessa. »)

82. Martinus V episcopo Vicentino mandat quatenus de quodam puero hebræo, minore annis duodecim, subtracto, et, parentibus ipsius insciis et invitis, baptizato atque retento, diligentem informationem habeat, et super hoc casu taliter provideat quod hebræis injustitia non fiat, nec injuria ipsi catholicæ fidei. — « Nuper pro parte » — *Martini V Brevia.*, arm. XXXIX, t. IV, f. 254b-5a, et t. VI, f. 140b-1a.

83. Martinus V magistro Eliæ, hebræo, salvum conductum ad nonnullas terras Romanæ Ecclesiæ subjectas, et præcipue ad Almam Urbem, veniendi concedit. — « Cum, sicut audivimus » — *Martini V Brevia*, arm. XXXIX, t. VI, f. 100a.

84. Le pape Paul III, par son bref *Licet judæi*, confirme les privilèges que les juifs de Hongrie, de Bohême et de Pologne ont obtenu des pontifes romains « et præsertim quæ felicis recordationis Martinus papa V, prædecessor noster, ipsis concessit. » Dat. Romæ 12 maii 1540, an. 6o. — *Pauli III Brevium minutæ*, an. 1540, t. II, n° 389.

FÉLIX VERNET.

Digitized by Google

LE CONCLAVE DE 1774-1775

ET LA PREMIÈRE ANNÉE DU PONTIFICAT DE PIE VI [1].

I

Depuis un an et plus, la santé de Clément XIV allait en déclinant, et son entourage s'en inquiétait. Le 25 août (1774), il parut quelques instants à l'église de Saint-Louis des Français, à l'occasion de la fête patronale du roi très chrétien ; le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, fut frappé des symptômes alarmants qu'il remarqua sur son visage.

Le samedi de chaque semaine, le pape avait coutume d'assister au chant des Litanies, à Sainte-Marie de la Victoire. Il y vint encore le 10 septembre ; et, bien qu'il éprouvât des frissons, il resta jusqu'à la fin de la cérémonie. Il partit ensuite pour la villa Patrizi, où il demeura peu de temps, s'entretenant familièrement dans le salon dit *del trucco* [2].

Comme l'indisposition persistait et semblait même augmenter, il se décida à remonter dans son carrosse,et s'en retourna promptement au Quirinal. Arrivé à l'escalier en colimaçon, il eut beaucoup de peine à descendre de voiture, en s'aidant de ses valets. On le porta dans ses appartements en *sedia* [3] ; et, lorsque les médecins arrivèrent, il était en proie à un violent accès de fièvre. « Toutefois, son état n'a encore rien d'inquiétant, écrivait, le soir même, le cardinal-ministre au nonce de Vienne,et la sai-

[1] Parmi les documents qui m'ont servi à rédiger cet article, un des plus importants est le *Diario* des cérémonies pontificales, que Mgr Sinistri a bien voulu me communiquer. Que ce prélat me permette de lui exprimer ici ma vive gratitude.

Les archives des maîtres des cérémonies pontificales comprennent une sorte de journal consignant les événements quotidiens de chaque pontificat. Celui que j'ai eu en main porte la cote A. 182 et l'indication : V. LXXXIX, t. XXVI della 2ª raccolta. Conclave 1775.

[2] Le *trucco* est une sorte de jeu de billes.

[3] La *sedia* est une chaise à porteur.

Digitized by Google

gnée qu'on a pratiquée sur le malade a donné les meilleurs résultats [1]. » Des dépêches du 14 et du 17 septembre constatent une légère amélioration ; cette amélioration ne devait pas être de longue durée.

En ces jours précisément, le cardinal de Bernis songeait à prendre un congé. Déjà ses bagages sont à Marseille, et, au moment où lui-même va se mettre en route, il apprend par son médecin, appelé en consultation par les médecins du pape, que la santé de Ganganelli est très gravement compromise. Alors le cardinal reste à Rome et il écrit à sa cour qu'un conclave est imminent. Le mardi 20 septembre, Marc-Antoine Colonna, cardinal vicaire, prescrivait dans toutes les églises la récitation de la collecte *pro Pontifice infirmo ;* le soir du même jour, à dix heures et demie, le pape reçut le saint Viatique. Le majordome lui lut auparavant la profession de foi à laquelle il adhéra sans la pouvoir signer, tant sa faiblesse était grande [2].

Le lendemain, le Saint-Sacrement fut exposé par ordre de Colonna dans les trois basiliques patriarcales, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican et Sainte-Marie Majeure, ainsi que dans l'église des SS. Vincent et Anastase, la paroisse où est situé le Quirinal. Beaucoup d'autres églises demandèrent l'autorisation d'imiter les basiliques.

Un nouvel accès de fièvre violente étant survenu dans la soirée de ce jour (mercredi), Mgr le sacriste crut prudent d'administrer l'Extrême-Onction, et Sa Sainteté déclara, avec les sentiments de la plus parfaite résignation, qu'elle se conformait entièrement à la volonté de Dieu ; puis les principaux supérieurs des Ordres religieux : Boxadors, général des dominicains, Pascal di Varese, supérieur des Mineurs Observantins réformés, Marzoni, général des Conventuels et Vasquez, prieur général des Augus-

[1] Archiv. Vatic. — Lettere di Segretario di Stato a Monsig. Garampi. T. II, 1774-1775.

[2] *Loc. cit.* Voici le texte de la dépêche que le Secrétaire d'État envoyait, le lendemain, au nonce de Vienne, Mgr Garampi :

« 21 settembre. — Abbiamo il Nostro Signore Padre in uno stato cosi « pericoloso, che non lascia quasi lusinga di risorsa. Ieri sera hà voluto « ricevere il Santissimo Viatico previa la professione di Fede, ed hà ese- « guiti questi atti con una compunzione della parte sua, ed edificazione da « quella degli astanti, che corrisponde al supremo apostolato, che sostiene, « ed a quella massima intima pietà ch'è stata sempre la radice delle sue « operazioni. »

Digitized by Google

tins, furent introduits auprès du pape et lui donnèrent la bénédiction *in extremis*, en l'absence du cardinal Boschi, grand Pénitencier, qu'une indisposition empêchait de remplir cette fonction de sa charge. En prévision d'une mort imminente, Casali, vice-camerlingue, augmenta le nombre des gardes pour assurer la tranquillité de la ville, et fit transférer, dans la nuit du mercredi, tous les détenus des prisons du Capitole et des *Carceri Nuove*, au château Saint-Ange.

Le jeudi 22 septembre, à 7 heures 33 minutes du matin, Clément XIV rendit le dernier soupir, assisté du cardinal Boschi. Il était âgé de soixante-huit ans, dix mois et vingt-deux jours, et comptait cinq ans, quatre mois et trois jours de pontificat [1].

Aussitôt le secrétaire d'État annonça la nouvelle funèbre au doyen du sacré collège, au camerlingue [2] et à la première créature du pape défunt ; ceux-ci envoyèrent leurs gentilshommes prévenir les cardinaux, les ambassadeurs et les autres personnes de distinction. En même temps le premier maître des cérémonies alla chez le cardinal-doyen pour savoir l'heure à laquelle se réunirait la première congrégation des *cardinaux chefs d'ordre*, congrégation formée par les trois cardinaux les plus anciens dans l'ordre des évêques, des prêtres et des diacres [3]. Il se rendit ensuite chez le camerlingue et le pria de venir faire la reconnaissance du cadavre. On étendit le corps du pontife sur un lit, et on lui couvrit le visage d'un voile blanc, jusqu'au moment de la reconnaissance par le camerlingue. Aux pieds du lit, une table avec une nappe blanche, une croix, entre deux cierges, placée en regard du pape ; puis, un bénitier, un livre de prières et des coussins violets à la disposition des cardinaux. Les pénitenciers de Saint-Pierre se présentèrent de bonne heure et commencèrent la récitation de l'office des morts qu'ils doivent poursuivre, à tour de rôle, pendant que le saint-Père séjourne au palais apostolique. Des lits leur furent préparés dans la chambre de la *Loggia*.

[1] On lit au procès de Beatification d'Alphonse de Liguori, que ce saint assista miraculeusement, en vertu de la bilocation, Clément XIV à ses derniers moments.

[2] Le camerlingue est le chef de la chambre apostolique pendant la vacance.

[3] A partir de la mort du pape, jusqu'à la fin du conclave, les cardinaux *chefs d'ordre* se succèdent chaque trois jours, en suivant le rang hiérarchique.

Digitized by Google

Le camerlingue, Charles Rezzonico, arriva au Quirinal, en voiture de gala, à trois heures et demie. Il était escorté, comme c'est l'usage pendant la vacance du siège, par la garde suisse, et les clercs de la chambre apostolique l'accompagnaient. Le maître des cérémonies pontificales le reçut, et le majordome ouvrit devant lui tous les meubles. Dans la chambre du pape, il pria quelques instants, puis découvrant le visage du défunt, il l'aspergea d'eau bénite et fit dresser l'acte authentique de *reconnaissance* par un notaire. Il réclama ensuite l'anneau du Pêcheur que lui remit le maître de chambre, Mgr Potenziani, et signa l'ordre de sonner la grosse cloche du Capitole pour annoncer au peuple le décès du pontife.

Le camerlingue réunit le même jour les trois chefs d'ordre, François et Alexandre Albani et Malvezzi; puis ils arrêtèrent ensemble les dispositions utiles au maintien de la tranquillité publique pendant l'interrègne. On dépêcha ensuite à Florence un courrier au prince Chigi, le maréchal héréditaire du conclave. Les Chigi ont reçu cet emploi honorifique le 6 mars 1711, sous le pontificat de Clément XI, à la mort du dernier des Savelli, dont la famille, jusque là, en avait exercé la charge.

Le sacré collège désirait vivement retrouver le nom des onze cardinaux réservés *in petto* et que le pape n'avait pas voulu dénoncer avant sa mort, malgré les instances réitérées de Malvezzi. Toutes les recherches furent inutiles; il est probable que les papiers concernant le dernier consistoire n'étaient plus au Quirinal : peut-être même avaient-ils été détruits.

Le 23, on procéda à l'embaumement, et les chirurgiens constatèrent que le scorbut avait causé une inflammation et déterminé la mort. Puis, après l'embaumement, les camériers et les Pères Pénitents, en présence du majordome et du maître des cérémonies, le revêtirent du rochet, de la mosette de serge rouge, lui mirent au cou la croix pectorale et sur la tête la clémentine bordée d'hermines [1] ; on l'étendit ensuite sur un lit de velours rouge, dans la chambre dite de la Madone et on ouvrit les portes au peuple qui vint en foule.

Le doyen avait décidé que le transfert du pape au Vatican n'aurait lieu que le samedi, 24 septembre, après l'*Ave Maria*

[1] Camauro.

Digitized by Google

(7 heures du soir). Dans la nuit du vendredi, la décomposition fut telle, que les assistants durent se retirer. Les chirurgiens refirent à grand peine l'embaumement. Ils mirent un masque de cire sur le visage pour raffermir et conserver les chairs qui tombaient littéralement en lambeaux et permettre de transporter le pape, comme de coutume, à visage découvert. Le soir du même jour, les *sediarii* placèrent la dépouille mortelle sur une litière traînée par deux mules blanches et, après l'intonation de l'*Exultabunt Domino*, le cortège précédé de Mgr Amici, un camérier du pape, à cheval, puis des cardinaux vêtus d'habits violets, en signe de deuil, se dirigea vers le Vatican au milieu d'un immense concours de peuple. De chaque côté, sur deux files, les Pénitenciers de Saint-Pierre, un cierge à la main, psalmodiaient l'office des morts.

Comme on arrivait au pont Saint-Ange, raconte le chroniqueur, une des mules s'emporta tout à coup, et peu s'en fallut que le char funèbre ne fut renversé.

Au Vatican, le corps fut déposé dans la chapelle Sixtine et par nécessité on dut le mettre dans un cercueil, afin d'atténuer au moins les exhalaisons méphitiques jusqu'à la fin des obsèques. Marefoschi, la première créature de Clément XIV, devait, aux termes du cérémonial, voiler le visage du pape avant la fermeture de la bière ; le cardinal-doyen le dispensa de cet office, et ce fut le majordome qui s'en acquitta.

Depuis la mort du pontife, une certaine agitation se manifestait dans Rome. Il ne manque pas, en effet, dans la ville, d'esprits inquiets et ambitieux qui, pensant arriver au pouvoir à l'occasion d'un nouveau règne, prennent à tâche de décrier partout l'ancien ; et, afin de donner une apparence de raison à leurs critiques malveillantes, fomentent la discorde dans les esprits et suscitent parfois des désordres.

Tous ceux qui, à tort ou à raison, prétendaient avoir à se plaindre du feu pape, alimentaient la calomnie ; et comme ils ne pouvaient plus s'en prendre à la personne du saint-Père, ils cherchaient à se venger sur son favori, le P. Buontempi ; mais, le religieux, qui n'ignorait pas qu'il avait de nombreux ennemis, les avait prévenus, en prenant lui-même les devants. Après avoir reçu le dernier soupir de son maître, il se mit, lui et ses papiers, à l'abri de leur atteinte et ce fut dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne qu'il chercha un refuge, en attendant qu'il put rega-

Digitized by Google

gner son couvent de la place des Saints-Apôtres. Toutefois, malgré les mesures de précaution dont il s'était entouré, le cordelier n'aurait peut-être pas échappé aux coups qui le menaçaient, sans l'intervention du roi d'Espagne qui, pour le sauver, le prit sous sa protection spéciale et le nomma son théologien, lui faisant à ce titre une rente annuelle de 1500 écus [1].

Fidèle dépositaire des intentions et de la bourse, relativement modeste, du pontife, Buontempi remit au camerlingue 62,500 écus romains, plus cinq cents titres sur le mont-de-piété ; il ne voulut rien garder pour lui de la part que lui reconnaissait le testament. Dans la ville, on prétendit qu'il avait un bref de sécularisation, ou, que s'il préférait rentrer dans son ordre, il devait y demeurer avec le titre de prieur. Pasquin et Marphorio, les deux statues où l'on peut impunément afficher les censures les plus vives contre le gouvernement et ses ministres, ne manquaient pas de placards séditieux sur le compte de Clément XIV et de son confident. Moins de vingt-quatre heures après la mort du pape, Pasquin était revêtu d'un manteau à grand capuchon et couvert d'un ample parapluie ; au-dessous l'inscription : *Buon tempo passato*, allusion à la chute du P. Buontempi.

Bientôt la mesure fut dépassée : on s'oublia jusqu'à insulter, dans Saint-Pierre, à la mémoire du pontife défunt, en essayant d'arracher les inscriptions placées autour du caltafalque pour leur en substituer d'injurieuses. De Bernis indigné intervint. Il mit une garde à ses frais pour empêcher ce scandale et sollicita le gouverneur de Rome, afin qu'il prit des mesures sévères et que l'injuste critique n'essayât plus de ravir le respect qu'on devait à la personne d'un si auguste mort.

Empêché qu'on fut d'afficher la satire calomnieuse, on continua toutefois à la répandre dans des brochures, où l'on prétendait que le pape avait été empoisonné ; on en tirait la preuve de la décomposition rapide et insolite des restes de Clément XIV. Les jésuites, disait-on, lui avaient fait prendre de l'*acquetta* dans des figues. Tout invraisembable et odieuse que paraissait l'accusation, non seulement le peuple, mais de hautes personnalités y crurent, et la relation des chirurgiens ne parvint pas à dessiller tous les yeux sur la cause naturelle de la maladie et de la mort du pape [2].

[1] Le 7 octobre 1774.
[2] La vérité historique est acquise aujourd'hui sur ce point ; et, après les

Digitized by Google

La première congrégation générale eut lieu le dimanche matin, 25 septembre, au Vatican, dans la salle des *paramenti*. Deux bulles y furent lues, l'une par un secrétaire, l'autre par le maître des cérémonies. Et quand le cérémoniaire eut prononcé le *Surgant* et récité la formule du serment, chaque cardinal se découvrit et jura sur le Missel. Puis le camerlingue fit reconnaître par ses collègues les sceaux du palais apostolique et l'anneau du Pêcheur ; on les brisa ensuite en présence de tous. Le cardinal Casali se démit de ses fonctions de pro-gouverneur de Rome, alléguant avec raison l'effervescence des esprits, et partant, la surveillance nécessaire au bon ordre de la ville, surveillance, objectait-il, qu'il exercerait difficilement au sein du conclave. On proposa alors trois candidats : Vincentini, Macedonio et Potenziani, le maître de chambre du pape. Ce dernier fut élu et on lui permit, malgré sa nouvelle charge, de conserver un canonicat qu'il avait à Saint-Pierre. Il remercia le sacré collège, prêta serment entre les mains du camerlingue, reçut de lui, à genoux, le bâton de gouverneur et se rendit, accompagné des gardes, au palais municipal.

Dans cette même congrégation, Buonamici, secrétaire des lettres latines aux princes, fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Clément XIV et l'on désigna Mgr Stay, secrétaire des brefs aux princes, pour le discours aux cardinaux au sujet de l'élection du futur pontife. Le doyen députa ensuite Albani et Orsini pour les travaux de construction et d'ameublement du conclave. Enfin, la séance étant terminée vers dix heures du matin, les cardinaux, escortés des chanoines de Saint-Pierre, se rendirent à la Sixtine où ils procédèrent à la levée solennelle du corps. Aussitôt après, Mgr Archinto, par ordre du sacré collège, scella toutes les portes des chambres du palais apostolique qui doivent rester closes jusqu'à l'entrée en conclave [1].

On descendit le pape et on le déposa au milieu de la basilique vaticane sur un magnifique catafalque entouré d'inscriptions relatives aux principaux événements de sa vie. On y relatait la création d'un musée, l'augmentation de la bibliothèque, la

sérieux travaux du P. Theiner et de M. Fréderic Masson, il n'est plus permis de dire sérieusement que Clément XIV est mort empoisonné. (Conf. *Histoire du Pontificat de Clément XIV* et *Le Cardinal de Bernis.*)

[1] Si le conclave a lieu au palais où est mort le pape.

Digitized by Google

restitution d'Avignon et de Bénévent, la réunion à l'Église catholique des ariens de Pensylvanie, des Eutychiens résidant à Ancyre dans la Galatie et l'abjuration du primat de Perse qui avait embrassé le Nestorianisme. On y mentionnait encore la béatification de François de Caracciolo et de Bonaventure de Potenza, enfin, la conversion de Simon le patriarche nestorien de l'ancienne Assyrie.

Ce fut Mgr Lascaris, patriarche titulaire de Jérusalem qui donna l'absoute ; après quoi le pontife fut déposé dans la chapelle du Saint-Sacrement, dont on ferma les grilles.

Sans perdre de temps, les cardinaux Alexandre Albani et Orsini mettaient tous leurs soins à l'aménagement du lieu du conclave. Il se tient ordinairement au premier étage du palais du Vatican et occupe les salles royales et ducales, s'étendant ainsi de la *loggia* de la bénédiction à la salle des *paramenti* et à celle des congrégations. Toutefois, comme Clément XIV avait converti provisoirement cette partie du palais en greniers de l'Annone et y avait fait déposer de grandes provisions de blé, les médecins jugèrent qu'elles seraient insalubres, à cause de la poussière qui s'en dégageait, et l'on décida que le conclave aurait lieu, pour cette fois, dans la galerie et les appartements Borgia [1]. On y construisit cinquante-cinq cellules, autant qu'il y avait de membres vivants dans le sacré collège. Ces cellules en bois ont dix-huit palmes romaines de longueur, avec une hauteur proportionnée. Elles portent un numéro que les cardinaux tirent au sort et sont distantes, l'une de l'autre, d'un pied environ. Toutes les fenêtres furent murées, et, pour ne pas intercepter entièrement la lumière, on laissa, en haut de chacune, un espace assez étroit qu'on ferma avec un cadre de toile blanche huilée.

Huit tours donnent accès au conclave : deux au bas de l'escalier royal, ou escalier de Constantin, gardés par les conservateurs de Rome et les prélats votants de la signature ; deux à l'horloge du Vatican, sous la surveillance des auditeurs de Rote et du maître du sacré palais ; deux du côté de la Secrétairerie d'État, dont la garde est confiée aux prélats, clercs de la chambre apostolique : deux enfin dans la cour du Belvédère, gardés par

[1] Bibl. Vat. — F. lat. Ms. n° 9718.

Digitized by Google

les patriarches, les archevêques, les évêques et les protonotaires apostoliques. A la porte principale, on réserva une ouverture, au cas où l'on recevrait en conclave un souverain ou des ambassadeurs.

Le lundi, 26 septembre, au matin, commencèrent les *Novendiales*. On appelle ainsi la cérémonie des obsèques du pape qui se continuent pendant neuf jours.

C'est une loi de l'Eglise de ne pas procéder à l'élection d'un pontife avant l'inhumation du prédécesseur. Boniface III, dans un concile tenu au Vatican (607), ordonna, sous peine d'excommunication, qu'on attendit trois jours après la mort d'un pape avant de traiter de l'élection du successeur. Grégoire X, par la constitution *Ubi periculum*, au concile de Lyon (1274), prescrivit un délai de dix jours, afin de donner aux cardinaux absents le temps nécessaire pour se rassembler [1]. Ce dernier décret fut confirmé par Pie IV, dans la bulle *In eligendis*, en date du 9 octobre 1562, laquelle devint la loi de tous les conclaves.

Le premier jour des novendiales de Clément XIV, le cardinal duc d'York, vice-doyen et archi-prêtre de la basilique vaticane, chanta la messe, à l'issue de laquelle le sacré collège se réunit dans la sacristie et confirma, au scrutin secret, les élections de la veille.

Le mardi, 27 septembre, après la messe chantée par Rezzonico, on choisit pour confesseur du conclave le P. Barsanti.

Le mercredi 28, Malvezzi célébra la messe funèbre, pendant laquelle beaucoup de cardinaux sortirent, incommodés par la mauvaise odeur qui s'exhalait de la bière. Aussi décida-t-on de donner la sépulture au pontife, le jour même. On fit préalablement la reconnaissance des premiers sceaux en cire d'Espagne qui avaient été apposés sur le cercueil de cyprès ; on mit celui-ci

[1] Nous lisons dans ce concile que si le conclave dure plus de trois jours, les cardinaux seront astreints à un régime sévère pendant les cinq jours suivants ; passé ce délai, le régime deviendra d'une rigueur monastique. «... *Verum, quod absit, infra tres dies, postquam, ut prædicetur, conclave prædictum iidem cardinales intraverint, non fuerit ipsi ecclesiæ de pastore provisum : per spatium quinque dierum immediate sequentium, singulis diebus, tam in prandio, quam in cœna, uno solo ferculo sint contenti. Quibus provisione non facta decursis, extunc tantummodo panis, vinum, et aqua ministrentur eisdem, donec eadem provisio subsequatur...*» Les prescriptions sévères sur la nourriture des cardinaux ont été depuis lors abrogées.

Digitized by Google

dans une caisse en plomb qui fut soudée avec soin. On ajouta six médailles d'or et six d'argent frappées chaque année du pontificat, pour la fête des SS. Apôtres ; le tout fut renfermé dans un cercueil en ormeau qu'on scella avec de nouveaux cachets, et un notaire donna lecture du procès-verbal d'inhumation, avec mention des circonstances qui obligeaient à déroger aux usages traditionnels. On porta ensuite Clément XIV vers l'arcade, à droite de la chapelle du chapitre et l'on déposa ses restes au-dessus de la porte, dans le cénotaphe où l'on a coutume de mettre provisoirement le corps des papes, et comme Clément XIII, mort cinq années auparavant, s'y trouvait encore, on le transféra dans les grottes vaticanes, sous la Confession. Le *Diario* du maitre des cérémonies rapporte ici qu'on avait fait prévenir les Rezzonico de l'exhumation de Clément XIII et que personne de la famille ne vint, « ce qui fut très blâmable, » ajoute le chroniqueur [1]. Après la cérémonie, on élut les docteurs de Rossi et Maranelli médecins du conclave, et l'on prit Flaviani pour chirurgien.

Le 1er octobre, sixième jour des novendiales, Spinola chanta la messe funèbre ; suivit la congrégation où Fabiani fut nommé pharmacien du conclave. Après quoi, le cardinal Delci tira au sort les cellules [2]. A Braschi échut le numéro 13. Aussitôt les familiers des cardinaux furent admis à les disposer. Ils recouvrent la table, le lit, l'agenouilloir, les sièges, de tapis de soie, violette si le cardinal est une créature du pape défunt, verte s'il a été créé par un pape précédent. Sur chacun de ces

[1] Archives du maître des cérémonies pontificales, A. 182 V. LXXXIX : t. XXVI della 2a raccolta ; conclave 1775.

[2] Le sort disposa des noms des cardinaux dans l'ordre suivant : 1° Spinola, 2° Caraffa, 3° Branciforte, 4° Luynes, 5° Orsini, 6° Colonna, 7° Casali, 8° Negroni, 9° Pamphily, 10° delle Lanze, 11° Pallavicini, 12° Veterani, 13° Braschi, 14° de Rossi, 15° d'York, 16° Buonacorsi, 17° Charles Rezzonico, 18° Migazzi, 19° Serbelloni, 20° Boschi, 21° Borromeo, 22° della Cerda, 23° Acquaviva, 24° Fantuzzi, 25° Alexandre Albani, 26° Buffalini, 27° Saldanha, 28° Borghese, 29° Castelli, 30° Sersale, 31° Delci, 32° Corsini, 33° de Solis, 34° Firmian, 35° Caraccioli, 36° Giraud, 37° Visconti, 38° de la Roche Aymont, 39° Simoni, 40° Possiggiani, 41° de Zelada, 42° J. Bapt. Rezzonico, 43° de Rodt, 44° Stoppani, 45° Conti, 46° de Bernis, 47° François Albani, 48° Malvezzi, 49° de Cunha, 50° Paracciani, 51° de Rohan, 52° Pozzobonelli, 53° Calini, 54° Marefoschi, 55° de Rochechouart. — Serbelloni, de Bernis, Alex. Albani, Orsini et Caraccioli demandèrent d'autres cellules, à cause de leur santé et les obtinrent. — (Bibl. Vat. f. lat. Ms. n° 9718.)

Digitized by Google

objets, aussi bien qu'à la porte de la cellule, on place les armes du cardinal, comme signe distinctif.

Le 2 octobre, Boschi célébra les offices en présence de vingt-quatre de ses collègues, puis on députa Serbelloni et Pallavicini pour l'approbation des conclavistes dont les noms furent soumis à un examen sérieux.

Pamphili chanta la messe le 3 octobre. Dans la congrégation qui suivit, il fut chargé, avec Spinola et Corsini, de veiller à la clôture et à la propreté du conclave. L'ambassadeur de Bologne devait visiter le sacré collège au nom du Sénat ; mais il se trouva indisposé et les cardinaux chefs d'ordre le dispensèrent de son office. Tedeschi vint, député par la ville de Ferrare, et prononça un discours auquel le doyen répondit. La cérémonie des novendiales prit fin le 4 octobre par la lecture de l'oraison funèbre de Clément XIV, à l'issue de la messe chantée par le cardinal Buonacorsi. Dans la congrégation suivante, Rezzonico fut chargé de nommer le menuisier et le maçon du conclave.

Le lendemain, mercredi 5 octobre, vingt-cinq cardinaux se rendirent à Saint Pierre à neuf heures du matin, et assistèrent à la messe votive du Saint-Esprit que célébra Jean-François Albani. Mgr Stay, dans un éloquent discours, harangua en latin le sacré collège sur les devoirs qui incombent à l'assemblée chargée de donner un chef à l'Église. Un cérémoniaire porta en avant la croix papale, en tournant vers les cardinaux l'image du crucifix et l'on se rendit processionnellement, aux chants du *Veni Creator*, à travers le Vatican, jusqu'à la chapelle Pauline. Là, le doyen couvert et assis, prononça quelques paroles sur l'élection ; on donna aussi lecture des bulles relatives au conclave et tous, debout et nu-tête, prêtèrent serment de bien remplir leur office, en étendant la main sur le livre des Évangiles que le maître des cérémonies leur présenta successivement. Après quoi chacun retourna à son palais pour régler ses dernières affaires et recevoir les nombreuses visites qu'on a coutume de leur faire, visites dans lesquelles les clients, les amis et les familiers ne manquent pas de souhaiter à leur cardinal *padrone* le souverain pontificat. Le même jour, à quatre heures du soir, s'ouvrit, à proprement parler, le conclave. Vingt-neuf cardinaux seulement y entrèrent sur cinquante-cinq membres inscrits. Tous les employés prêtèrent le serment

Digitized by Google

d'usage dans la chapelle Sixtine, en présence du sacré collège. Les cardinaux étaient accompagnés d'un grand nombre de personnes de distinction avec lesquelles ils conversèrent jusqu'à huit heures où l'*extra omnes* est prononcé.

A huit heures et demie et à neuf heures, deux autres signaux furent donnés aux retardaires, et les cardinaux chefs d'ordre, en compagnie du camerlingue, firent une visite minutieuse et fermèrent intérieurement les portes du conclave. Le maréchal, prince Sigismond Chigi, ferma les portes extérieures et le camerlingue reçut, par un tour, les clefs des serrures extérieures qu'il échangea avec celles des serrures intérieures. La visite de toutes les parties du conclave et les différentes opérations qui précèdent avaient duré presque trois heures. Il était minuit quand le camerlingue et les cardinaux qui l'avaient accompagné rentrèrent dans leurs cellules pour prendre du repos.

II

Le collège des cardinaux comprend ordinairement trois partis: les *Zelanti*, les *Couronnes* et les *Modérés*. Les *Zelanti* sont ceux qui veulent affranchir le conclave de toute intervention étrangère, et qui n'admettent en aucune façon que les souverains exercent l'exclusive, c'est-à-dire le droit d'exclure formellement de l'élection tel ou tel candidat, comme contraire à l'immunité de l'Église. Et pourtant l'Autriche, la France et l'Espagne prétendent à ce droit, qui n'est certes pas à l'abri de toute contestation, mais dont le saint-siège leur tolère pratiquement l'usage pour éviter de plus grands maux.

Les cardinaux des *Couronnes* sont ceux que le pape a créés à la demande de leurs souverains respectifs. Ils sont envoyés au conclave pour tâcher d'en diriger les opérations dans le sens indiqué par leur cour. Avant le départ, on leur confie le *secret des princes*, à savoir le nom des sujets dont on verrait avec plaisir l'élection, comme aussi celui dont il faut obtenir l'exclusion, avant qu'il ne soit définitivement élu. Ces cardinaux sont donc plus ou moins les hommes liges du gouvernement qui leur a valu la pourpre.

Digitized by Google

Enfin, les *Modérés* essaient de concilier la dignité et l'indépendance du sacré collège avec les égards dus aux princes, défenseurs-nés de l'Église. Ils constituent une sorte de trait d'union entre les deux premiers partis, en même temps qu'un contre-poids modérateur destiné à faire pencher la balance du côté où apparaît clairement la sagesse et le bon droit.

Le conclave qui avait donné Clément XIV à l'Église, avait été long; il avait duré plus de trois mois ; mais ce n'était pas chose étonnante, quand on considère l'état d'hostilité où se trouvaient les cours catholiques vis-à-vis de Rome, et le vœu si explicitement formulé pour la suppression de la Compagnie de Jésus. Celui qui s'ouvrait en 1774 semblait s'annoncer sous des auspices plus favorables. La disposition des esprits était alors toute différente ; rien d'ailleurs ne paraissait plus facile que de trouver un pape qui continuât l'œuvre de son prédécesseur ou du moins qui consentit à ne pas l'entraver. Les lois d'une sage politique, sans parler du respect dû à la mémoire de Ganganelli, seraient pour les cours un sûr garant que son successeur n'infirmerait pas le bref *Dominus ac Redemptor noster*.

A qui cependant observait de près les événements qui s'étaient succédé après la mort du pontife, il paraissait évident qu'une sorte de réaction allait essayer de se faire jour. Bon nombre des membres du sacré collège étaient peu satisfaits de l'ancien gouvernement. Le feu pape avait sacrifié, disait-on, un grand ordre religieux à l'injuste animadversion des cours et cela sans consulter le conseil des cardinaux. On lui reprochait encore d'avoir agi presque toujours par lui seul, ou de n'avoir pris avis que de gens d'un rang inférieur.

Le parti de la réaction était nombreux, d'autant plus nombreux que Clément XIV avait créé peu de cardinaux pendant son pontificat et qu'il était mort sans avoir voulu dénoncer les onze noms qu'il avait réservés *in petto*. Le cardinal de Bernis avait bien prévu les graves conséquences que produirait ce refus, lorsque, le 28 août, écrivant au ministre des affaires étrangères, il lui disait : « ..... Ce qu'il y a de certain, monsieur, c'est que si le pape venait à mourir bientôt et avant d'avoir fait la promotion, (réservée *in petto*) il faudrait s'attendre au conclave le plus orageux et le plus difficile .....» Et après la mort du pape, le cardi-

Digitized by Google

nal-ambassadeur, convaincu de la toute-puissance des *Zelanti*, renonce à l'inclusive, c'est-à-dire à la majorité d'où dépend l'élection pour ne viser qu'à obtenir l'*exclusive ;* en un mot il se contentera de faire partager ses vues à un nombre suffisant de ses collègues, afin d'empêcher que l'élection n'ait lieu par surprise.

Negroni, secrétaire des brefs, serait pour lui un candidat excellent, il est à craindre qu'il ne soit pas agréé ; il est l'ami de Moniño et par conséquent peu sympathique aux Albani et aux Rezzonico, personnages en qui la faction des *Zelanti* est personnifiée. Boschi, le grand pénitencier, pourrait bien être mis en avant ; il est du parti *Zelante*, mais sa sagesse et sa modération sont connues. Toutefois, au cas où son nom ne réunirait pas un assez grand nombre de suffrages, il faudrait nécessairement se tourner vers Braschi, malgré son âge relativement jeune — il n'a que cinquante-sept ans — et bien qu'il soit d'une promotion récente. « Il est suffisamment lettré, écrit Bernis, il a une conduite régulière, et la vie retirée qu'il mène lui a donné une sorte de crédit. » Cependant Moniño ne lui accorde qu'une confiance très limitée sur le point des jésuites, dont il le croit partisan secret.

Pallavicini et Colonna, le premier secrétaire d'État, l'autre cardinal-vicaire, faisaient aussi grande figure dans le sacré collège, mais Bernis n'examine point leur éligibilité, soit qu'il fut prévenu contre eux, soit qu'il ne lui parut pas que le nom de ces candidats dût sortir de l'urne électorale avec quelque chance de succès.

Tout bien considéré, de grandes incertitudes planaient sur le résultat final. Ce qui paraissait probable, c'est que le nouveau pape ne serait point un partisan de la politique de Clément XIV ; mais, serait-ce un modéré qui passerait à la faveur de la discussion qui allait vraisemblablement s'engager entre les *Zelanti* et les Couronnes ? Personne ne le pouvait prévoir. La prudence seule guiderait sans doute les premiers dans leur choix ; il était à souhaiter que les seconds ne s'inspirassent pas des désirs de leurs souverains au détriment de la concorde et du bien de l'Église. Le jeudi au matin, 6 octobre, premier jour du conclave, on nomma cardinaux chefs d'ordre Jean-François Albani, Malvezzi

Digitized by Google

et Alexandre Albani. Le doyen célébra la messe du Saint-Esprit, et tous les cardinaux communièrent de sa main. On se réunit ensuite à la chapelle Sixtine pour le vote. Le sacriste prit sur l'autel un grand calice où l'on devait déposer les bulletins, il récita le *Veni Creator*, les versets et l'oraison, puis il se retira.

Le cardinal de Bernis fait la même motion qu'au précédent conclave ; il demande instamment qu'on attende les cardinaux des couronnes avant de procéder définitivement aux scrutins, mais les Albani, unis aux *Zelanti*, ne sont pas de cet avis. C'est une lutte qui recommence et menace de faire de ce conclave une copie de celui de 1769. Que va-t-il advenir ? Écoutera-t-on toujours les réclamations des ambassadeurs, disent les *Zelanti*, au risque de perpétuer les conclaves, sans parler de l'irrégularité d'une mesure qui finira par étayer une coutume ; ou bien, passera-t-on outre sans s'inquiéter du vœu des rois, dût le pape élu s'arranger avec eux comme il pourra quand il s'agira de leur faire part de son élection ? Tel est l'objet des discussions préalables. Les *Zelanti* l'emportent sur les cardinaux des Couronnes, car au premier tour de scrutin, Boschi obtient dix-sept voix ; cependant on ne peut ignorer qu'au précédent conclave, les rois de la maison de Bourbon lui ont donné l'exclusive pour avoir signé le bref fulminé, par Clément XIII, le 30 janvier 1768, contre l'Infant de Parme, son vassal, parce que celui-ci avait exagéré ses droits, en matière ecclésiastique, au delà des limites à lui fixées par le contrat d'investiture.

Le cardinal-ambassadeur de France le fait observer ; il insiste pour qu'on ne précipite pas l'élection ; toutes les routes qui aboutissent à Rome amènent des membres du sacré collège, il convient d'étudier seulement le terrain du vote en les attendant.

Mais on ne tient pas compte des représentations du cardinal de Bernis ; toutefois, le parti des *Zelanti*, qui craint un conflit avec les puissances catholiques, si Boschi est élu, reporte le 7 octobre sur Colonna les dix-sept voix dont dispose le premier. Marc-Antoine Colonna est cardinal-vicaire, du titre de Sainte-Marie de la Paix. Son âge est de quarante-neuf ans à peine, il est vertueux jusqu'à l'austérité, sa charité est proverbiale ; il est généreux et magnifique sans prodigalité et malgré les sentiments d'affection qu'il a pour la Compagnie de Jésus, on le sait sage, prudent et modéré. Sera-t-il élu ? Tout semble le faire croire ;

Digitized by Google

mais, s'il le faut, Orsini annoncera que l'Espagne lui donne l'exclusive, tant elle a peur qu'il n'annulle le bref *Dominus ac Redemptor noster*, et ce fantôme poursuit Charles III au point qu'il exclut du pontificat douze membres du sacré collège [1]. Décidément l'exclusive devient un abus criant.

Le 13, Colonna est encore proposé et il obtient coup sur coup, neuf, puis dix-sept voix ; et pourtant, il faut l'exclure. Bernis rédige un mémoire, approuvé par Orsini et Moniño, qu'il confie, après l'avoir signé, aux mains du cardinal doyen. Il ne révèle pas l'antipathie de telle ou telle cour contre un membre du sacré collège éligible, mais il prononce, au nom des cours, l'exclusion de l'élu, quel qu'il soit, si l'on n'attend la venue d'un plus grand nombre d'électeurs. C'est l'avis de la France, de l'Espagne et des Deux-Siciles. Pour faire échec à Colonna, Bernis proposa Negroni dans le scrutin du 14, mais sa tentative demeura sans succès.

Pendant que les *Zelanti* discutent à la fois avec les Modérés et avec les Couronnes, plusieurs événements viennent faire diversion. Le 11 entre au conclave delle Lanze, cardinal du titre de Sainte-Praxède, et le Grand-Duc de Toscane envoie une lettre importante dont les chefs d'ordre donnent lecture au sacré collège [2].

Dans ce même temps, arrivent les lettres des rois de Sardaigne et de Naples, et l'ambassadeur de Venise est admis à donner lecture de la lettre ducale [3]. Viennent enfin les cardinaux retardataires un par un, et si lentement que le conclave menace de ne pas finir de sitôt [4].

[1] Les membres du sacré collége exclus formellement par Charles III sont : Castelli, Rossi, Buffalini, Pamphili, Paracciani, Borromei, Spinola, Calini, Torregiani, Buonacorsi, Giraud et delle Lanze. (Cité par M. Frédéric Masson.)

[2] Les chefs d'ordre sont pour les dimanche, lundi et mardi 9, 10 et 11 octobre : d'York, Spinola et Orsini.

[3] On lit ces lettres en conclave : celle du roi de Sardaigne le 14 octobre et celle du roi de Naples le 21. L'ambassadeur de Venise donne, le 14 octobre, lecture de la lettre ducale.

[4] Torregiani entre au conclave le 19 octobre, Buffalini, évêque d'Ancône le 24, Borromeo, légat des Romagnes, le 26, Borghèse, légat de Ferrare et Acquaviva le dimanche 30, Paracciani, archevêque de Fermo et Caracciolo le 31, enfin Branciforte, légat de Bologne et Giraud, archevêque de Ferrare, le 1er novembre.

Digitized by Google

Pendant la vacance du saint-siège, la ville n'était pas tranquille, malgré la sagesse et la fermeté de Potenziani. Après avoir pris à partie le P. Buontempi, sans avoir pu satisfaire son désir de vengeance, l'opposition s'était retournée contre Bischi. Nicolas Bischi, mari d'une parente de Ganganelli et l'ami de Buontempi, avait joui lui aussi de la confiance et des faveurs du feu pape. Il avait reçu de la Chambre apostolique des fonds considérables afin d'acheter les blés nécessaires à l'approvisionnement de Rome. Dans le dessein de faire quelque chose d'agréable à Sa Sainteté, la France et l'Espagne avaient donné à Bischi, celle-ci la croix de Saint-Lazare, celle-là des lettres de naturalité. « L'éminentissime cardinal de Bernis, écrivaient les agents de Lucques, dans une dépêche en date du 21 mars 1772, l'éminentissime cardinal de Bernis, ministre de Sa Majesté très chrétienne, prétend avoir déjà en main une riche croix de l'ordre de Saint-Lazare pour la donner au nom de son souverain et du royal Dauphin, chef du dit ordre, à M. Nicolas Bischi parent, bien qu'éloigné de Sa Sainteté, et dont Sa Sainteté s'est servie pour toutes les affaires de l'annone et auquel il donne les marques d'une affection particulière. Il ne la lui a pas encore mise sur la poitrine, parce que, connaissant le détachement du saint-Père pour les siens, il veut, auparavant d'agir, avoir son approbation [1]. »

Cependant on accusait Bischi d'incompétence et de malversation. Il avait livré trois mille mesures *(rubbie)* de blé de mauvaise qualité aux boulangers ; or, ceux-ci, pris directement à partie, déclinaient toute responsabilité personnelle, et s'en prenaient au fournisseur. Y avait-il réellement abus de confiance, ou seulement négligence plus ou moins coupable ? On ne savait trop qu'en penser. Le 20 et le 25 octobre, l'affaire fut déférée au conseil des cardinaux et on jugea que Bischi retirerait toute la marchandise livrée qui n'avait pas été consommée et rembourserait à l'annone le prix d'achat dont il supporterait la perte. S'il ne pouvait payer comptant, au moins était-il tenu à présenter de sûres garanties.

[1] *Archivio storico italiano*, t. XX. Dispensa 6ª del 1887. Episodi della storia di Roma nel secolo, XVIII. Brami inediti dei dispacci degli agenti Lucchesi presso la corte papale, fol. 384.

Digitized by Google

Les *Zelanti*, voyant que Colonna n'obtiendrait pas un nombre suffisant de suffrages, songèrent, le 21 octobre, à Braschi. Il eut d'abord quatre voix ; puis, le 24, lorsque Buffalini entra au conclave, son nom disparut des scrutins. Une dépêche de Mgr Valenti, le nonce d'Espagne, aux cardinaux chefs d'ordre, en date du 25 octobre, annonce qu'un courrier a été expédié de Paris à Madrid par le comte d'Aranda pour qu'on puisse se concerter au sujet du futur pape. « On parle ici, ajoute le nonce, du cardinal Malvezzi, et peut-être que le cardinal Negroni ne déplairait pas. L'arrivée de l'Éminentissime de Solis n'a, dit-on, pour objet, que d'accroître d'une voix le parti [1].... »

Castelli était tombé malade depuis plusieurs jours. Comme sa santé ne se remettait pas, il obtint l'autorisation de sortir du conclave et en sortit, en effet, le 27 octobre.

Le maître des cérémonies pontificales rapporte, dans son *Diario*, que le mardi 1er novembre, les opérations du conclave furent suspendues, afin de permettre au sacré collège de fêter la Toussaint. On célébra la messe du jour en y ajoutant l'oraison *pro eligendo*. Ensuite les cardinaux chefs d'ordre, Rezzonico, Pallavicini et Orsini donnèrent audience à l'ambassadeur de Malte, Jacques Laure le Tonnelier de Breteuil, qui leur remit une lettre du grand Maître et leur fit un discours approprié aux circonstances. Rezzonico, souffrant, n'assista pas à l'audience, et ce fut Pallavicini qui donna la réponse à la place du cardinal-évêque [2].

Le lendemain, il fut décidé qu'on ne dirait pas la messe commémorative des morts, mais celle *de eligendo*. Une congrégation générale eut lieu dans la matinée, et on y lut les différentes lettres adressées au conclave, en particulier celles de Marie-Thérèse et de Joseph II. Les cardinaux de Rochechouart, Firmian et della Cerda avaient écrit pour s'excuser de ne pouvoir faire le voyage de Rome, empêchés qu'ils en étaient par leur grand âge, leur mauvaise santé et la rigueur de la saison.

Le 12 et le 14, on lut également deux lettres d'Espagne et de Portugal. Le cardinal de Luynes est arrivé à Rome depuis peu.

[1] Le cardinal de Solis n'arriva à Rome que le 12 décembre. Il était souffrant et attendit jusqu'au 21 avant d'entrer au conclave.

[2] V. LXXXIX, t. XXVI della 2a raccolta ; Conclave 1775.

Digitized by Google

Paul-Albert de Luynes, né à Versailles en 1703, a été nommé archevêque de Sens à l'âge de cinquante ans, et depuis 1756 il est cardinal-prêtre. Le 6 novembre, il entre en conclave. Ce même jour, le nom de Colonna avait été de nouveau présenté, malgré les efforts de Bernis, et l'on avait déposé douze bulletins en son nom. D'où vient l'opposition de l'ambassadeur de France contre le cardinal-vicaire? Ne prendrait-elle point sa source dans l'animosité personnelle qu'il a contre ce personnage, censeur un peu trop sévère de sa vie fastueuse et de ses relations, plus encore que dans l'exclusion des couronnes ?

Caracciolo, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, porté au commencement de novembre, avait, lui aussi, obtenu vingt voix, mais on avait vu du premier coup que, quoi qu'il fît, il ne dépasserait pas ce chiffre de votes. L'élection reste donc stationnaire.

La ville est inondée de Pasquinades, et, de toutes, la plus impudente est, sans contredit, la pièce qui a pour titre *Il Conclave* [1]. C'est une parodie des poésies de Métastase, qui court tout Rome et dont l'exemplaire se paie jusqu'à vingt-cinq écus. On y représente l'assemblée des cardinaux divisée en deux factions : Bernis est chef de la première et porte Negroni ; Albani dirige les opérations de la seconde et propose la candidature de Serbelloni. Albani s'indigne d'être contraint d'attendre les cardinaux espagnols, puis Delci se lamente de ce que personne ne songe à lui et Zelada offre sa voix à qui la veut, à la condition qu'on lui donnera la secrétairerie d'État. Negroni conseille à Bernis et Sersale d'exclure Serbelloni au nom de leurs cours. Ces déclarations mettent le feu aux poudres. Les conclavistes en viennent alors aux mains et se jettent à la tête encriers et boîtes à poudre. Dans la mêlée, Veterani, dont la vue est faible, est renversé et s'évanouit. A la onzième scène du troisième acte, Fantuzzi est élu et Zelada lui demande la secrétairerie d'État. Non seulement il ne l'obtient pas, mais il est envoyé en prison, et Fantuzzi défend, sous les peines les plus sévères, qu'aucun cardinal n'intercède en faveur du détenu. Dix-sept cardinaux

[1] *Il conclave dell' anno 1874*. Dramma per musica da recitarsi nel teatro delle Dame, dedicato alle medesime. — In Roma per il Kracas, all' insegna del silenzio, con licenza ed approvazione.

Digitized by Google

étaient ainsi mis en jeu, d'une façon inconvenante, dans cette comédie qui parodiait, en dehors de toute vraisemblance, les actes de l'auguste assemblée.

Le drame comique est déféré aux chefs d'ordre, Bernis, Zelada et Acquaviva, et, le jour même, samedi 19 novembre, par jugement des cardinaux, il est brûlé publiquement, de la main du bourreau, sur la place Colonna. Bernis, qui était fort maltraité dans la pièce à cause de ses fréquentes visites au palais Santa Croce, fait plus encore. Il mande au conclave le juge criminel Gabrielli, exige qu'une perquisition soit opérée d'abord chez tous les conclavistes, puis dans la ville, et promet une récompense de cent écus à qui dévoilera le nom de l'auteur. Peu de temps après, Gaëtan Sartori, prêtre florentin, convaincu d'avoir pris une grande part dans la composition de l'insolente comédie, fut saisi et envoyé au château Saint-Ange.

Au soir de ce jour qui avait été si agité, on annonça la mort du cardinal Stoppani, évêque de Palestrina, décédé dans le palais qu'il occupait près de Saint-André della Valle. Il était venu à Rome dans l'intention de travailler à l'élection dès le soir de son arrivée, il était tombé malade et n'avait pu entrer au Vatican. Les obsèques eurent lieu le 22 novembre ; aucun cardinal n'y assista, pour ne pas enfreindre les règlements du conclave[1].

A ce moment, l'annonce de la prochaine arrivée à Rome de l'Électeur palatin vient faire diversion aux opérations habituelles de l'assemblée. Le maître des cérémonies, Mgr Dini, donne lecture de ce qui se pratique en pareille occurrence et les cardinaux chefs d'ordre prennent toutes les dispositions pour faire au souverain un accueil digne de lui. Les princes Aldobran-

[1] Né sous le pontificat de Clément XII, le 16 septembre 1695, Stoppani avait été, à son début dans la carrière, inquisiteur de Malte, commendataire de la riche abbaye d'Alexandrie *della Paglia*, puis archevêque de Corinthe, enfin nonce successivement à Florence, à Venise et à Munich. Il avait dû quitter la Bavière après la mort de l'empereur Charles VII et, en 1747, on l'avait nommé président d'Urbino.

Le 26 novembre 1753, il fut créé cardinal du titre de St-Martin-des-Monts, reçut en 1754 la légation de la ville dont il avait été président, et, en 1756, celle de Ravenne où il resta jusqu'en 1761.

En 1763, il devint assesseur du Saint-Office et évêque de Palestrina. C'est là qu'il ne cessa, jusqu'à la fin de sa vie, de fouiller le sol de cette région pour exhumer les statues antiques et toutes les richesses archéologiques qui y sont enfouies.

Digitized by Google

dini et Altieri sont désignés pour se mettre au service de l'Électeur pendant toute la durée de son séjour. Le doyen du sacré collège enverra son maître de chambre le saluer de la part du conclave et on lui offrira les cent présents accoutumés, un corps saint, une cassette d'*Agnus Dei*, un tableau en mosaïque et toutes les gravures de Piranesi ; toutefois les courses de *barberi* n'auront pas lieu, à cause de la vacance du siège apostolique et de la proximité de l'année sainte.

Le 28 novembre, l'Électeur palatin arrive en effet à Rome et descend chez son ministre, le marquis Antici. Celui-ci se hâte d'en donner avis au sacré collège, qui l'envoie féliciter le jour même. Le 4 décembre, le maréchal du conclave l'invite à sa table et, des fenêtres du prince Chigi, il peut s'entretenir avec les cardinaux qu'il fait prier de se rendre aux fenêtres de la salle ducale. Le majordome veut avoir lui aussi à dîner le prince Électeur, et il le reçoit le 8 avec les principaux membres de la noblesse.

Les affaires succèdent aux affaires, sans que la principale semble avancer. Il est d'usage immémorial que, le 25 novembre, chaque cardinal gratifie les religieuses de sainte Catherine d'un écu d'or ; c'est le plus clair de leurs revenus, et sans cela elles auront peine à vivre ; mais comment faire pour obtenir ce don ? les cardinaux sont en conclave. Elles prennent alors le parti de leur écrire, et dans la congrégation du même jour on leur donne satisfaction ; on recueille l'aumône traditionnelle et on la leur fait parvenir.

Après cette chose s'en présente une autre. C'est Corsini qui, d'abord le 10, puis le 14, insiste auprès des cardinaux pour avoir deux audiences. Il va au Vatican en train de gala, et le luxe qu'il déploie fait accourir tout Rome sur son passage. Il est reçu le 15 et adresse en langue latine un compliment, auquel Rezzonico répond en italien. Trois jours plus tard il remplira la mission extraordinaire qui lui a été confiée par Marie-Thérèse. C'est la plus importante des deux. Il arrive dans un char traîné par six chevaux ; vingt pages le servent ; son écuyer est à cheval, escorté de quatre estafiers ; deux carrosses contiennent sa suite et viennent après lui. Chigi le reçoit et le conduit en cérémonie à la porte du conclave. Après avoir donné communication des lettres de sa souveraine, Corsini prononce un compliment latin et

Digitized by Google

Bernis, qui ce jour-là est chef d'ordre, lui répond en italien et fait une heureuse allusion au temps où il servait la France près la cour d'Autriche [1].

Cependant l'élection n'avançait pas, faute d'un nom sur lequel tous pussent s'accorder. Braschi avait eu quelques voix en octobre ; ne pourrait-on pas faire en sa faveur une nouvelle tentative? « C'est un homme d'esprit et de mérite. Le cardinal Giraud, qui est son ami, désirerait bien qu'il parvînt à la papauté [2]. »

Jean-Ange Braschi, de Césène, petite ville des Romagnes, est entré assez tard dans la cléricature. Il a été d'abord auditeur du cardinal Ruffo. En 1766, Clément XIII l'a fait trésorier de la chambre apostolique, poste qui conduit à la pourpre, et Clément XIV l'a créé cardinal le 26 avril 1773, le nommant du même coup abbé commendataire et ordinaire de Subiaco. C'est là qu'il vit depuis cette époque, loin de la cour, occupé des soins du ministère pastoral, là que vient le surprendre l'annonce de la mort du pape. Il part pour la cérémonie des novendiales et le conclave. A cette nouvelle, les campagnes restent désertes ; ses diocésains accourent de tous côtés saluer leur cardinal et lui souhaitent la tiare. La voiture n'avance qu'à grand'peine, au milieu de la foule qui occupe le chemin à deux milles en dehors des portes de Subiaco, jusqu'au petit village de Sant'Angelo. Enfin, il prend congé de son vicaire-général, lui recommande le soin de son diocèse, de son abbaye, de toutes ses ouailles, et promet de revenir bientôt vers ses chères montagnes.

Braschi, grâce à sa sagesse, à sa science, et à toutes ses qualités physiques et morales, semblait en effet désigné à l'élection : Bernis en est convaincu, et il fait partager son sentiment à Vergennes ; mais celui-ci veut, avant que le choix ne soit définitivement fixé, qu'on subordonne toute démarche à une entente préalable avec le ministre d'Espagne. Le succès paraît d'ailleurs assuré, car Charles III a conservé un excellent souvenir de l'intelligent auditeur de Ruffo, qui, pendant la guerre si meurtrière de la succession d'Autriche, dans le combat sous les murs de Velletri, lui a sauvé ses archives et sa correspondance.

[1] *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*, par Frédéric Masson. Paris, 1884.
[2] Bernis à Vergennes, 16 novembre. (Aff. étrang.)

Digitized by Google

L'assemblée des cardinaux a été renforcée par l'arrivée de Visconti, Migazzi et Sersale [1]. Elle paraît être au grand complet. Par conséquent l'élection ne peut tarder beaucoup, écrit Bernis, d'autant qu'il n'a pas perdu de temps et qu'il a travaillé activement à assurer la candidature de Braschi. Le 21 novembre, Boschi a repris, il est vrai, une certaine faveur, et on a pu opposer son nom à celui de Braschi; mais il est définitivement tombé en présence d'une déclaration formelle de la France. Tout présageait donc une prompte réussite au candidat du cardinal de Bernis, lorsque le 19 décembre, le Portugal lui donne l'exclusion et Orsini est chargé d'en faire la déclaration officielle. Que s'était-il donc passé et quel motif avait-on d'en agir ainsi ? On prétendait qu'au temps de Clément XIII, un libraire portugais, Pagliavini, impliqué dans une affaire criminelle, avait eu Braschi pour juge et que, malgré de puissantes interventions, celle du roi lui-même, Braschi avait donné un vote de mort. C'était-là, paraît-il, la seule raison qui poussait le Portugal à fermer l'accès du trône pontifical à un sujet si digne par ailleurs d'y arriver. Moniño, qui veut rester en bonne intelligence avec Lisbonne, déclare qu'il appuiera ces prétentions, et propose à l'élection le cardinal Pallavicini, le parent de Grimaldi. Tous les projets de l'ambassadeur de France s'écroulent, et il perd courage en voyant qu'après trois mois on va revenir au point de départ, sans la plus petite perspective d'un terme prochain.

Le 31 décembre, le cardinal duc d'York chante le *Te Deum*, comme c'est la coutume à la fin de chaque année, quoiqu'à vrai dire le sacré collège soit peu disposé à la joie, après avoir subi trois mois de réclusion sans profit appréciable pour le bien de l'Eglise.

Pendant la congrégation qui se tint le 6 janvier 1775, Orsini lut une lettre du roi des Deux-Siciles qui lui annonçait la naissance d'un fils et le priait d'en faire part au sacré collège. On n'illumina point, à cause de la vacance du siège apostolique ; toutefois le cardinal-ambassadeur de Naples ne voulut pas bannir toute réjouissance ; le lendemain il réunit ses collègues et leur fit servir un somptueux *rinfresco*.

Jusqu'au 19 janvier l'élection de Pallavicini prit peu de consis-

[1] Visconti entre au conclave le 19 novembre, Migazzi le 23, Sersale le 26.

Digitized by Google

tance. A Rome, le 21, on célébrait la fête de sainte Agnès, et c'est la coutume de bénir les agneaux dont la laine doit servir à tisser les *Pallium*. Les cardinaux chefs d'ordre commandent au majordome de les recevoir et de les présenter au doyen qui les bénit.

Pendant les huit jours qui suivent, rien ne vint modifier sensiblement la physionomie de l'assemblée. Le vendredi 27 janvier au matin, il se produisit au conclave un fait jusque là inouï. La porte du bûcher avait été arrachée de ses gonds pendant la nuit et, dans le mur extérieur, on avait pratiqué un trou assez grand pour laisser passer un homme. Sur les dalles, des pas prouvaient qu'on était entré et sorti par cette brèche. Grand émoi aussitôt dans tout le Vatican. On donna ordre au majordome de doubler les sentinelles qui veillent autour de l'enceinte et de rechercher activement le coupable. Après la messe, les cardinaux députés pour la clôture tinrent réunion à la Sixtine et chargèrent trois maîtres de cérémonie de faire une minutieuse visite des cellules l'une après l'autre. On ne trouva, bien entendu, personne, et les maçons travaillèrent quelques heures à reboucher la brèche ; mais on ne put empêcher les commentaires les moins bienveillants de circuler dans toute la ville sur le compte de tel ou tel personnage, à l'instigation duquel on supposait que le délit avait été commis.

III

Il y a trois mois et demi que dure le conclave, et cette vie de réclusion incommode plus d'un cardinal. On songe alors à s'adresser plus instamment au ciel par l'intermédiaire du prince des apôtres. Le 18, il est d'usage de célébrer solennellement la Chaire de Saint-Pierre ; le conclave la célébrera et commencera dès le 16 par un triduum préparatoire. Les cardinaux demandent au chapitre de la basilique qu'on leur apporte le reliquaire qui contient des fragments du chef de saint Pierre, et c'est un bénéficier, l'abbé Ubaldi, le maître des cérémonies, qui remplit cet office au nom des chanoines. Non content de ce cérémoniaire inusité, le sacré collège fera encore un nouveau triduum de

Digitized by Google

prière avant la Purification; on exposera le Saint-Sacrement dans la chapelle Pauline,et chaque cardinal viendra à son tour à l'adoration. Le jour de la fête arrivé, on décide que tout se passera comme pendant le conclave de 1670 à la mort de Clément Ier; puis, après la messe de la Sainte-Vierge où l'on dit l'oraison *pro eligendo*, on récite les prières prescrites par Clément XI, à la suite d'un vœu du pontife, lors du fameux tremblement de terre de 1703. Le surlendemain on apporte la nouvelle que le cardinal de Rossi est mort au palais Raggi [1]. Son grand âge et la maladie l'avaient empêché d'entrer au conclave.

Maintenant que la plupart des noms éligibles ont été essayés, il semble évident pour Bernis que, si l'on veut exclure Boschi et Colonna, il n'y a que Braschi sur la personne duquel on peut tomber d'accord. Ne serait-il pas possible de fléchir le Portugal? L'exclusive que le roi lui a donnée est-elle suffisamment justifiée par une mesure dictée après tout par la conscience du juge et par laquelle Braschi n'a pas voulu déplaire à un souverain qu'il ne connaît pas? Ce cardinal avait d'ailleurs pour lui l'Espagne et Naples; cependant quelques personnages mal intentionnés cherchaient à lui nuire. C'est ainsi que Digne, consul de France à Rome, entendant parler de l'élection probable de Braschi, avait écrit au ministre de la Marine le billet suivant, en date du 4 janvier : « Il eût été étonnant, Monseigneur, que dans les circonstances présentes on eût fait choix d'un pareil sujet. Grand partisan des jésuites, il a désapprouvé publiquement la suppression de cet ordre et peu ménagé les cours qui l'ont demandée. Ingrat envers ceux qui ont toujours été les moteurs de sa fortune, il aurait oublié, en un moment, ce qu'on aurait fait pour l'élever au pontificat. Homme violent et plein de projets, il aurait tout bouleversé sans faire aucun bien à cet État. » Dans une conférence qui a lieu le 21 janvier au sein du conclave, on examine

[1] Ferdinand-Marie de Rossi était né à Rome le 4 août 1696. Le 5 janvier 1742, il fut sacré archevêque de Tarse et vice-gérant du cardinal vicaire. Créé patriarche titulaire de Constantinople le 1er février 1751, il reçut le chapeau le 24 septembre 1759 et devint cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile. Clément XIII qui l'honorait d'une particulière amitié, le nomma préfet de la congrégation du Concile et ses grands talents l'auraient peut-être désigné pour la tiare, si les puissances ombrageuses ne l'avaient accusé, comme si c'était un crime, d'être partisan de la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google

sérieusement la situation respective des cardinaux *papables*. Colonna, le candidat des *Zelanti* obtient vingt et une voix, et Negroni, celui des Couronnes, en a seize. De Solis et Bernis retournent à Braschi, « qui est porté par inclination comme par système à respecter les souverains et à ménager leur appui au saint-siège, qui, quoique créature de Rezzonico, est élève de Benoit XIV et plus décidé pour les maximes de son maître que pour celles de son créateur [1]. »

Pendant qu'on agit auprès du Portugal pour lui demander de lever l'exclusive dont il a frappé Braschi, Moniño fait tenter un dernier effort en faveur de Pallavicini. Celui-ci, le 10 février, renonce à la tiare, et quelques jours plus tard Orsini déclare, en séance du conclave, que grâce à l'intervention du grand-duc de Toscane auprès des cours de Versailles, de Lisbonne et de Madrid, le Portugal consent à l'élection de Braschi.

C'était le seul obstacle qui restait. Aussi tous les cardinaux s'accordent-ils sur son nom, et le soir de ce jour, à cinq heures, ils décident entre eux qu'on ira lui baiser la main sans plus tarder. Colonna, qui était sorti malade, voulut rentrer pour cette circonstance. Le doyen remet au maître des cérémonies les billets adressés à Ricci, commandant du fort Saint-Ange, et à Mgr Salviati, commissaire des armes, pour ordonner le tir du canon. Ces billets furent déposés chez le maréchal Chigi. Afin d'éviter le pillage qu'il est d'usage de faire à la fin de chaque conclave, on mit en lieu sûr l'argenterie et l'on décida, en outre, que le seul moyen de prévenir une trop grande affluence et le tumulte qui en résultait, serait d'avancer d'une demi-heure le scrutin du jour suivant et de faire garder toutes les portes murées par des piquets de la garde suisse, dont on prévint le capitaine.

Les créatures de Benoit XIV se réunirent à la salle ducale, dans une cellule voisine de celle de Braschi ; les créatures de Clément XIII, celles de Clément XIV suivirent et vinrent à leur tour baiser la main du nouveau pape. Celui-ci, vêtu encore de ses insignes cardinalices, eut peine à répondre à tous au milieu de ce concours général de félicitations. Dans la nuit qui suivit, on permit aux conclavistes de sortir secrètement pour emporter beaucoup de choses précieuses qui auraient pu disparaître.

[1] Bernis à Vergennes, 8 février (Aff. étr.), cité par Frédéric Masson.

Digitized by Google

Le lendemain matin, les cardinaux se réunirent de nouveau, baisèrent la main de Braschi et l'accompagnèrent à la chapelle, où il se rendit ayant à sa droite le doyen et le vice-doyen à sa gauche. Tous ces événements avaient été si prompts et si imprévus, ajoute le maître des cérémonies [1], qu'on avait oublié d'allumer les cierges et de mettre un coussin sur le marchepied de l'autel. Après une longue prière, Braschi se leva et on procéda au scrutin définitif. Ce scrutin était de pure forme : le cardinal eût toutes les voix, la sienne exceptée.

Alors le doyen proclama le résultat, et, s'avançant vers le nouvel élu, lui dit les paroles accoutumées : *Acceptasne electionem de te canonice factam in Summum Pontificem ?* Braschi se leva alors, et, après s'être découvert, fit un discours en latin au sacré collège ; à la fin, il alla s'agenouiller au milieu de la chapelle et invoqua les saints Apôtres. Puis il baisa humblement la terre, retourna à sa place, les yeux baignés de larmes, au milieu de l'émotion générale, et répondit au doyen en disant : *Accepto. — Quomodo vis vocari*, reprit le doyen ? — *Pium Sextum*, ajouta Braschi, et il fut conduit à la *Sedia gestatoria* où on le fit asseoir. C'est ainsi que se termina l'élection, dans la matinée du 15 février ; quarante-trois cardinaux y avaient pris part. Il y avait quatre mois et vingt-deux jours que le trône pontifical était vacant et le conclave durait depuis quatre mois et neuf jours.

Les cardinaux brûlèrent les bulletins de vote en présence de Mgr Valeriani, maître des cérémonies ; puis on dépouilla l'élu de ses habits cardinalices pour le revêtir des habits pontificaux : les bas blancs, les mules de velours rouge avec croix brodée en or, la soutane blanche, la ceinture à glands d'or, le rochet et la mosette de velours rouge qui, par hasard, écrit le maître des cérémonies, se trouva sans les fourrures d'hermines accoutumées [2]. Braschi rejeta de lui-même la perruque qu'il portait, prit la Clémentine appelée *Camauro*, et le premier cardinal diacre lui mit au cou l'étole rouge richement brodée. S'étant assis sur la *Sedia gestatoria*, il fut porté par des serviteurs sur le marche-

[1] *Loc. cit.*
[2] *Loc. cit.*

Digitized by Google

pied de l'autel, où il reçut la première adoration des cardinaux. Le doyen lui demanda, au nom du sacré collège, une dispense générale pour que chacun de ses collègues put jouir en conscience du fruit des bénéfices qui exigeaient la résidence ; Boschi, grand pénitencier, sollicita l'absolution des censures qu'on avait encourues pendant le conclave ; vint ensuite le camerlingue Rezzonico qui lui passa au doigt l'anneau du Pêcheur. L'élu le rendit au premier maître des cérémonies, pour qu'on y fît graver le nom de Pie VI.

Après cette cérémonie, Alexandre Albani, premier cardinal diacre se rendit à la *loggia*, précédé de la croix papale, et fit savoir l'heureuse nouvelle à la foule immense qui couvrait la place Saint Pierre [1] ; mais c'est à peine si, au milieu des vivats et des cris de joie qui éclatèrent de toute part à l'apparition du héraut du sacré collège, ceux qui avaient envahi le péristyle de Saint-Pierre purent entendre le nom de Braschi. On saluait ainsi la fin d'un long interrègne et le retour de la monarchie pontificale, plutôt que la personne même du souverain.

Aussitôt on tira le canon au château Saint-Ange ; les cloches de Saint-Pierre et du Capitole sonnèrent à toute volée, et le carillon des trois cents églises de Rome annonça à la ville qu'elle avait un pontife-roi.

Pendant ce temps tous les conclavistes, précédés du maréchal du conclave, allèrent baiser le pied du pape, et le prince Chigi lui offrit une étole qu'avait portée saint Pie V ; descendant ensuite avec le camerlingue, Chigi ouvrit les portes au peuple, qui se précipita si nombreux que la garde ne put le contenir [2]. Il fut nécessaire de demander en toute hâte du renfort pour protéger la personne de Pie VI contre les témoignages d'une joie touchante, mais trop vive ; on se serait écrasé dans l'escalier royal !

[1] Albani fit part de la nouvelle au peuple par les paroles suivantes : *Annuntio vobis gaudium magnum : Papam habemus Eminentissimum Reverendissimum Dominum Joannem Angelum tituli S^ti Onuphrii, presbyterum S. R. E. cardinalem Braschi, qui sibi nomen imposuit Pius Sextus.*

[2] Le *Diario* du Maître des cérémonies rapporte que Chigi, prévoyant que la foule envahirait le conclave après l'ouverture des portes, alla d'abord baiser la mule du Saint Père et n'ouvrit qu'à son retour, contrairement au cérémonial qui veut que le maréchal ouvre les portes du conclave avant d'aller rendre ses hommages au nouveau pontife.

Digitized by Google

Au milieu de ces démonstrations, seul Borromeo, infirme, était resté renfermé dans sa cellule par mesure de prudence. Braschi le sut, et l'alla visiter. Quelle ne fut pas sa surprise de trouver le cardinal en tête-à-tête avec le prince Électeur qui, sachant l'élection prochaine, avait voulu, avant de quitter Rome, jouir du spectacle imposant d'une fête comme celle de la proclamation d'un pape!

Pie VI reçut les compliments du prince, et lui répondit avec une simplicité touchante ; il se retira ensuite dans la cellule où se trouvaient les deux Rezzonico, et partagea le repas qu'ils lui offrirent, repas auxquels assistèrent les familiers.

A deux heures du soir, Braschi avait décidé qu'il ferait son entrée solennelle à Saint-Pierre. Il revêtit les ornements pontificaux, et, la mitre d'or en tête, il monta sur la *Sedia gestatoria ;* puis les cardinaux vinrent, un par un, pour la seconde adoration. On descendit la *scala regia*, précédé de la croix papale, portée par Mgr Soderini, le dernier des auditeurs de rote. Il était un peu plus de deux heures et demie lorsque le majestueux défilé franchit le seuil de la basilique, aux chants de l'*Ecce sacerdos magnus*, exécuté par la chapelle Sixtine. Pour la seconde fois depuis le matin, les cloches de Saint-Pierre mêlaient leur son au bruit du canon du fort Saint-Ange, et le peuple romain, qui remplissait l'immense nef, répondit par des *evviva* et des applaudissements sans fin aux premières bénédictions du nouvel élu.

Pie VI a un peu plus de cinquante-sept ans. Ce n'est point un inconnu pour Rome, puisqu'il y a vécu durant trois pontificats, trente-cinq ans environ. Sa taille est grande, sa santé robuste. Il a, sur son visage, remarquablement beau par la régularité des traits, une expression de douceur, de calme et de fermeté qui commande le respect. Si sa physionomie respire la majesté de la puissance, elle porte encore plus profondément empreinte la tendre affection du pontife suprême. Aucun pape n'eut mieux que lui, gravé dans les yeux et sur le front, le double caractère de roi et de père. Il est jeune, plus jeune que bon nombre de ses prédécesseurs, et cette jeunesse éclaterait encore davantage, si trente-cinq années d'un rude labeur n'avaient pas fait blanchir prématurément ses longs cheveux légèrement bouclés. Il rehausse par sa dignité naturelle l'éclat et la majesté des grandes cérémonies de la cour romaine ; il apporte dans l'ac-

Digitized by Google

complissement du rite pontifical la même aisance simple et grandiose tout à la fois qu'il mettait dans ses fonctions cardinalices. En traversant cette foule immense qui envahit Saint-Pierre, que de pensées se pressent dans son âme! Il est vivement ému de l'apothéose que Rome, au nom des catholiques du monde entier, rend au vicaire du Christ, mais son émotion ne laisse percer ni enthousiasme ni inquiétude. Il était un des derniers cardinaux par sa promotion, et pendant ce long conclave, il n'a rien fait pour briguer la dignité que le sacré collège lui a spontanément décernée après quatre mois et demi d'un long et mûr examen.

Quand le défilé de quarante cardinaux et de plus de trois cents évêques ou prélats se fut déroulé dans la grande nef de l'immense basilique, et que le pape fut arrivé à la chapelle du Saint-Sacrement, il descendit de la *Sedia*, se prosterna et fit quelque temps oraison ; puis il se rendit à l'autel papal. Il y monta, s'assit sur la table consacrée qui recouvre les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, comme pour recevoir, par leur vertu, une sorte d'investiture sacrée, et là, les cardinaux vinrent faire la troisième obédience en lui baisant le pied, la main et le visage.

Le cardinal doyen entonne alors le *Te Deum*, que la chapelle Sixtine continue en savant contrepoint *alla Palestrina*, alternant avec l'imposant unisson de la foule innombrable qu'abritait à cette heure la grande coupole de Michel-Ange [1].

Après la bénédiction papale, Pie VI descendit dans la confession et s'agenouilla au tombeau des SS. Apôtres ; il alla ensuite aux grottes vaticanes prier quelques instants devant le chef de saint André, qu'on avait exposé à sa demande ; puis il retourna au Vatican, où il donna audience aux ambassadeurs de Vienne, de Naples, de Venise et de Malte. A la dernière antichambre, le camerlingue lui remit les clefs des palais apostoliques et le complimenta. L'*Ave Maria* du soir sonnait, annonçant ainsi la fin de la journée, et il n'était pas trop tôt, car le nouveau pontife, brisé par les émotions de la veille et les fatigues de la journée, avait besoin de calme et de repos. C'était l'heure où les façades des églises, les hôtels des ambassadeurs, des princes romains, les

[1] On omit selon la rubrique le verset *Te ergo quæsumus* (V. LXXXIX ; t. XXVI della 2a racolta conclave, 1775).

Digitized by Google

édifices publics et les maisons particulières s'illuminaient par toute la ville en signe de la joie universelle.

L'élection du 15 avait été si rapide que la famille Braschi n'avait pas été prévenue. Trois jeunes romains espéraient avoir une forte récompense s'ils apportaient les premiers la bonne nouvelle. Entendant dire le 14 que Braschi serait fort probablement proclamé dans la journée du lendemain, ils se rendirent à des relais indiqués d'avance. Des chevaux préparés attendaient le message. Tout avait été si habilement concerté et fut si promptement exécuté, qu'à Césène on se prit à douter de quelque supercherie et qu'on ne voulut rendre publique la nouvelle que longtemps après, lorsque l'exprès pontifical l'eût confirmé par dépêches authentiques. Toutefois les premiers messagers furent largement récompensés.

Le courrier portait des lettres adressées aux membres survivants de la famille Braschi : Madame Julie, alliée au comte Onesti, Madame Antoine Coppi, d'une famille de Mantoue, veuve de son frère François, lequel était mort sans enfants en 1764. Une dépêche, écrite en double, fut également remise au chapitre de la cathédrale et aux magistrats de Césène.

Pie VI s'exprimait en ces termes :

« Notre exaltation au souverain pontificat est arrivée ce matin. Nous vous en faisons part, en versant les larmes de la plus profonde amertume à la vue du fardeau trop lourd pour notre faiblesse dont nous nous voyons accablé. Aussi voulons-nous des pleurs et des prières au lieu de réjouissances, et nous vous mandons ci-joint une ordonnance écrite de notre propre main, en vous prescrivant de vous y confirmer en tout et pour tout. Soyez sûrs, fils biens aimés, que nous saisirons avec zèle les occasions de servir notre patrie, et que nous ne mettrons de mesure à nos bienfaits que celle-là seulement qu'exige la justice, afin de ne point provoquer quelque rivalité qui en compromettrait le succès et la durée.

« Nous terminons en vous donnant paternellement à vous et à tous nos concitoyens la bénédiction apostolique.

« Donné près Saint-Pierre, le 15 février, premier jour de notre pontificat, en l'année du Salut 1775.

« PIE VI, pape »[1].

[1] « La nostra esaltazione al sommo Pontificato seguita questa matina ci da motivo spedirvi la presente che non lasciamo d'accompagnarla con lagrime della più profonda amarezza, per vederci addosato un peso troppo

Digitized by Google

L'ordonnance, écrite aussi de la main du pape, prescrivait d'annoncer l'élection par le son des cloches seulement, et défendait, « sous peine d'encourir son indignation, » les illuminations, les séances académiques avec discours et poésies à son éloge, les courses de chevaux, enfin toutes les réjouissances qu'on a coutume de faire dans la ville natale d'un pape, dès la première nouvelle de son élection. Mais, par contre, il voulait que pendant cinq jours on célébrât cinq messes solennelles, la première à la cathédrale où il avait reçu le baptême et à l'autel dédié à sainte Marie du peuple, la seconde à la Madone du Mont, dans la belle église du couvent des bénédictins, assise sur les hauteurs qui dominent la ville, la troisième chez les Servites, dont la chapelle garde les restes des ancêtres de Braschi et « où l'on a déposé récemment » les cercueils de son père et de sa mère. Enfin la quatrième et la cinquième devaient être dites à Saint-Sévère et chez les Pères de l'Observance [1]. Il fut prodigue de ses faveurs envers sa ville natale ; il accorda une indulgence plénière à tous ceux qui pendant ces jours assisteraient aux messes par lui demandées. Dix dots furent remises à dix pauvres orphelines. L'évêque de Césène, Mgr Auguselli eut cinq degrés à son trône épiscopal et le chapitre reçut la faculté de porter la mître et d'officier pontificalement.

Il y avait sur le mont Garampa un couvent de capucins qui avait besoin d'une chapelle. Le nouveau pontife souscrit vingt mille écus et confie l'entreprise à Morelli « un bon architecte d'Imola [2]. » Dans cette distribution de présents et de faveurs, il

superiore alla fiaccezza delle nostre forze, e perciò vogliamo, in vece di esultanza, gemiti ed orazioni, e quindi abbiamo stesso di nostro pugno l'ingiunto foglio di regolamento, al quale vogliamo che in tutto e per tutto vi uniformiate. Vi assicuriamo, o figli diletissimi, che tutto ciò, che potremo fare per codesta nostra patria, saremo impegnatissimi ad eseguirlo, in termini però, e misura, che non abbi ad eccitare alcuna odiosità, e con questa una brieve durata. E restiamo con dare a voi et a tutti i nostri concittadini la paterna apostolica benedizione.

« Datum apud S. Petrum die 15 februarii, prima nostri pontificatus, anno salutis 1775.

« Pius PP. VI. »

[1] Dominique Manganoni était abbé de la Madone du Mont, Pulazzini prieur des Servites, Cristoforo Montalti supérieur à San Severo, Baltassare da Verucchio gardien de l'Observance. (*Notizie delle famiglie* illustri *di Cesena*, t. II, B. C.)

[2] L'invasion française en 1797 ruina cet édifice de fond en comble. *Loc. cit.*

Digitized by Google

n'oublie point les siens. Sa sœur Julie était alliée à la noble famille des ducs Onesti de Ravenne, qui compte pour ancêtre saint Romuald. De tous les Braschi, elle seule avait des enfants, mais le nom de la famille allait s'éteindre. Pie VI y songe déjà ; il décide que, quand Louis Onesti Braschi, son neveu, aura atteint l'âge de la majorité, il le fera venir à Rome, et fondant en lui l'espérance de voir son nom se perpétuer, il lui permettra d'écarteler le blason pontifical avec celui des Onesti, à la condition qu'il s'appelle désormais Braschi Onesti. Louis a un frère abbé, nommé Romuald ; Pie VI le prend avec lui au Vatican. Enfin ces deux jeunes gens ont une sœur au monastère de Sainte-Catherine, dona Benedetta. Trop jeune pour être abbesse, elle ne le sera que le 3 mai 1778, et encore avec dispense d'âge; son oncle lui permettra à cette date de porter la croix pectorale, et il étendra ce privilège aux supérieures successives du couvent.

A Césène, tous les ordres du pape furent observés, excepté celui de ne faire aucune réjouissance publique. A preuve, il suffit de lire le récit long et détaillé des fêtes qui eurent lieu, pendant plusieurs jours, à l'occasion de son élection [1].

Si le nouveau pontife donna une large part dans ses souvenirs à Césène et à sa famille, il n'oublia pas la famille d'adoption qu'il avait choisie à Subiaco. Un de ses prédécesseurs, l'abbé commendataire Borgia, ayant été élevé sur le trône pontifical, s'était démis de son abbaye, en considérant que le souci de la souveraineté spirituelle et temporelle absorberait tous ses instants. Pie VI ne crut pas devoir imiter cet exemple. En quittant Subiaco pour se rendre au conclave, il avait promis de ne pas oublier son peuple et de revenir bientôt. C'est là, au milieu de ses chères montagnes de la Sabine, dernières et hautes ramifications des Apennins, qu'il a vécu quatorze mois heureux et tranquille, là qu'il a été initié aux soins de la charge pastorale ; d'ailleurs, de Rome à Subiaco, la distance n'est pas considérable. Son vicaire-général sera le bras, lui sera la tête et le cœur. Dans ces dispositions il lui écrit la lettre suivante :

« A notre cher fils François-Ange-Jacobini, vicaire-général, à Subiaco.

[1] Biblioteca Malatestiana. Cesena, in-8°.

Digitized by Google

« Pie VI, Salut et bénédiction apostolique. Au lieu de vous envoyer aujourd'hui le courrier habituel au sujet des affaires de notre abbaye, nous devrions plutôt gémir de ce poids trop lourd pour nos forces dont on nous a chargé ce matin en nous élevant au souverain pontificat. Dieu veut châtier son Église et nous tout à la fois. Aussi, pour apaiser le courroux divin, nous recommandons-nous aux prières de tous nos diocésains. Nous ne les abandonnerons jamais ; et pour leur donner un gage de notre affection, nous continuerons, à l'exemple de quelques pontifes, nos prédécesseurs, dans de semblables circonstances, à gouverner cette abbaye, pour réaliser tout le bien que nous avons désiré et que nous n'avons pu faire jusqu'alors. Le chanoine Caroni empêchera toute démonstration de joie publique et vous voudrez bien prendre des mesures analogues.

« Attendu qu'en ces jours nous sommes assiégé de toute part, vous pourrez attendre pour venir ici une époque plus commode et où nous serons moins occupé. Continuez à nous communiquer les affaires que vous expédierez dans le petit bulletin accoutumé : nous espérons pouvoir faire face à ces affaires.

« Nous terminons en vous donnant paternellement notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 février, premier jour de notre pontificat, l'année du Salut 1775.

« PIE VI, pape [1]. »

[1] Jannucelli, *Memorie di Subiaco e sua Badia*. Genova in-8°. Cette lettre a été copiée sur l'original par le chanoine Vasselli, grand-oncle de Jannucelli. Elle est rapportée dans les mémoires d'Adeodato Velli.

« Dilecto in Christo filio Francisco Angelo Jacobini Vicario nostro generali sublacensi.

« Pius VI. Salutem et apostolicam benedictionem.

« Invece di occuparci in questo giorno nel solito dispaccio per costà dobbiam cambiare in lagrime la consueta applicazione per trovarci oppressi da un peso troppo superiore alle nostre forze, quale è quello del sommo pontificato, a cui siamo stati innalzati questa matina. Iddio vuole castigare la sua chiesa, e noi insieme ; e perciò a fine di placare l'ira sua ci raccomandiamo alle orazioni di tutti i nostri diocesani, che mai non abbandoneremo, continuando, per pegno di amore e per fargli quel bene che avremmo voluto, e non abbiamo potuto fargli finora, a ritenere cotesta badia, come hanno praticato in altre simili circonstanze alcuni Pontefici nostri antecessori. Il canonico Caroni viene incaricato di avvisar tutti ad astenersi da ogni pubblica mondana dimostrazione : onde ella si uniformera a questa intenzione ; e perchè in questi giorni siamo da ogni parte assediati, potrà differir la sua venuta a tempo piu còmodo, per noi meno occupato. Quanto allo scrivere anche di affari, lo faccia pure al solito col mezzo della consueta bolzetta, che procureremo non mancare

Digitized by Google

Pour s'occuper effectivement, comme il l'avait promis, des intérêts de sa chère abbaye, il députa Coppari, qu'il fit camérier secret participant. Le mercredi de chaque semaine, Coppari venait à Rome et était reçu par le pape en audience très particulière. Les questions se discutaient dans le cabinet du saint-Père, qui dictait lui-même et souvent prenait la plume.

La distribution des charges les plus importantes avait été faite en conclave le jour même de l'élection ; les autres ne tardèrent pas à être publiées. Pallavicini fut confirmé secrétaire d'État; Colonna cardinal-vicaire ; Jean-Baptiste Rezzonico secrétaire des Mémoriaux; Potenziani gouverneur de Rome ; Branciforte, Borroméo et Borghèse conservèrent leurs légations de Bologne, de Romagne et de Ferrare ; Delle Lanze fut préfet du concile ; Negroni prodataire, et l'avocat Ch. Luti sous-dataire; Zelada fut chargé du Saint-Office avec Torregiani pour secrétaire ; Caraffa devint préfet de la congrégation des Évêques et Réguliers et Conti eut la secrétairerie des Brefs. Enfin le saint-Père choisit Giraud pour pro-auditeur, et donna au cardinal Jean-François Albani l'ancienne abbaye de Saint-Grégoire du Mont Cœlius, dont il avait joui en même temps que de celle de Subiaco [1].

alle parti del nostro officio, e restiamo con darle la paterna apostolica benedizione.

« Datum Romæ apud S. Petrum die 15 februarii prima nostri pontificatus, anno vero Salutis 1775.

« PIUS PAPA SEXTUS. »

[1] Le *Cracas* donne encore les indications suivantes sur la distribution des charges. L'abbé Joseph Albani fut clerc de la chambre à la place de feu Mgr Chigi ; Boccapaduli aumônier de S. S. ; Federici, secrétaire du chiffre ; les princes Emile Altieri et Benoît Giustiniani furent confirmés capitaines des deux compagnies de chevau-légers ; J. B. Collicola Montiani devint fourrier-major de S. S. et le marquis Jérôme Serlupi Crescenzi fut confirmé dans la charge de grand écuyer; Stay et Bonamici conservèrent leur place, le premier de secrétaire des Brefs aux princes, l'autre de secrétaire des lettres latines.

Marcel Bonamici devint *coppiere* (gentilhomme) de S. S., Baldassare Avogrado, comte de Cerreta et Quaregna de Verceil furent secrétaires d'ambassade, Ignace de Aguirre reçut le titre de camérier secret, et les abbés Buonfiglioli et Mantica celui de prélat-domestique ; Antoine Palombi fut crucifère ; Jacques Paris caudataire et Etienne Conil chapelain secret de S. S.

Le docteur Noël Saliceti fut nommé médecin du pape et le nonce de Naples, Mgr Guido Calcagnini, archevêque titulaire de Tarse, fut rappelé

Digitized by Google

Le conclave terminé, les ambassadeurs envoyèrent des exprès à leurs cours pour faire savoir le résultat de l'élection. Dès le soir du 15, les cardinaux de Luynes et de Bernis, rentrés au palais de Carolis au Corso, écrivirent à Louis XVI la lettre suivante [1] :

« Sire,

« Après cent trente-sept jours de demeure dans le conclave, le cardinal Braschi vient enfin d'être placé par le vœu unanime du sacré collège sur la chaire de saint Pierre. Le caractère qui sied si bien à la papauté est peint sur son visage. Il est issu d'une famille noble qui était établie à Césenne *(sic)*, ville située dans la Romagne et dont la noblesse est très ancienne. Il est le dernier de son nom ; ainsi, il n'y a point de népotisme à craindre. Il est édifiant dans ses mœurs et dans sa conduite. Il a été à portée d'acquérir les connaissances nécessaires pour bien gouverner. Il a une tête bien faite, de la fermeté dans l'esprit, d'excellentes intentions, et désire beaucoup de mériter la bienveillance et la protection des souverains catholiques. Il joint à ces avantages celui de n'avoir que cinquante-sept ans révolus du 27 décembre dernier. Il n'est point évêque, mais il ne manquera point ici d'évêques et d'archevêques pour le sacrer. »

Le cardinal de Bernis avait rempli son devoir au conclave ; il en avait conscience, son intervention même avait sans doute puissamment contribué à hâter l'élection. On pouvait donc présumer qu'on le confirmerait dans sa charge ; mais il était bon toutefois qu'il sollicitât l'appui de la cour pontificale, d'autant plus qu'à Rome il avait des ennemis qui ne manqueraient pas de critiquer jusqu'à ses mœurs, en stigmatisant les relations trop intimes qu'il avait avec la princesse Santa Croce. Au soir de la première audience qu'il eut du saint-Père, il écrivit de sa main un billet au secrétaire d'État. « Si Votre Éminence, disait-il, croit que j'ay eu une conduite honorable et influente dans le conclave et que Sa Sainteté a quelques bontés pour moi, je lui serai bien

pour prendre le titre de maître de chambre. Enfin Mgr Romuald Guidi de Césène reçut la décoration de commandeur du Saint-Esprit et fut camérier secret surnuméraire.

[1] Luynes et Bernis au roi, 15 février. (Aff. Étr.). Cité par M. F. Masson.

Digitized by Google

obligé d'écrire ces deux choses à M. le Nonce pour qu'il en instruise M. le comte de Vergennes. *J'ay lieu de me flatter que Sa Sainteté ne désapprouvera pas ce bon office*[1].....»

Le cardinal Colonna, interprète fidèle des sentiments de la joie universelle, ordonne que, le dimanche qui suit l'élection, 19 février, un *Te Deum* solennel soit chanté dans toutes les églises de Rome, et que le 22 février, en la fête de la Chaire saint Pierre à Antioche, jour où Pie VI doit être sacré évêque et couronné pape, on s'abstienne de toute œuvre servile. Le 20, le cardinal de Bernis avait donné un dîner de quarante et un couverts en l'honneur de l'heureux choix du conclave. Delle Lanze, De Solis, De Luynes, Corsini, Migazzi, Branciforte, Pallavicini, Giraud, Conti, Caraffa, Zelada, Albani, Rezzonico, Acquaviva et beaucoup de personnages illustres dans la noblesse romaine répondirent à l'invitation du cardinal-ambassadeur de France.

L'ère était tout à la joie[2]; il ne faudrait pas croire cependant que Pasquin fut muet et qu'il eût abdiqué ses droits à la critique. C'est ainsi qu'un matin on vit affiché le distique qui avait été composé en 1498 contre Alexandre VI, l'Espagnol Borgia :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus et Iste,
Sub Sextis semper perdita Roma fuit.

Mais la riposte ne se fit pas attendre, et Mgr Onorati, chanoine de Saint-Pierre, écrivit le lendemain :

Si fuit, ut jactant, sub Sextis perdita Roma,
Roma est sub Sexto reddita, et aucta Pio.

Pie VI devait être couronné, mais auparavant il fallait que le cardinal évêque d'Ostie le sacrât évêque et lui donna le pallium. Le nouveau pape se préparait à ces cérémonies par la prière et le jeûne. Le 21, il fit rassembler plusieurs milliers de pauvres dans la cour du Belvédère, et on leur distribua en son nom un paule par tête. Puis le lendemain, de bonne heure, il descendit du Vatican et fut reçu à la porte de Saint-Pierre par le cardinal

[1] Biglietti del ministo di Francia (en date du 17 février). Arch. Vat. D. 1480.
[2] Poésies en l'honneur de Pie VI. B. Vat. f. lat. 8718.

Digitized by Google

duc d'York, qui lui adressa un éloquent discours. Le cardinal-archiprêtre de la basilique rappela le souvenir du jour où lui-même l'avait inscrit au rang des chanoines et avait présidé à son installation, la veille de la chaire de Saint-Pierre, il y avait vingt ans. C'était en cet anniversaire, en un jour consacré au prince des apôtres, qu'il allait être sacré et couronné ; que de liens le rattachaient à cet illustre ancêtre dans la papauté ! Puis il termina en parlant des ennemis de l'Église, dont l'audace grandissait de toutes parts, et il lui souhaitait, pour les combattre et les vaincre, autant de courage et de succès qu'en avait eus le saint pontife dont il avait pris le nom. Enfin, il fit des vœux pour que ce pontificat fut long, que le pontife fut heureux et glorieux [1].

Pie VI admit le chapitre entier au baisement du pied ; il alla ensuite à l'autel de la confession porté sur la *Sedia gestatoria*.

[1] Voici le texte de ce discours :

« Si in hâc tanta celebritate tuæ ad Apostolicam Sedem assumptionis, Beatissime Pater, lætatur Mater Ecclesia talem sibi datum Moderatorem aspiciens qualem enixis precibus, certissimisque gemitibus expetebat ; si universi gaudent christifideles Pastorem secundum cor Dei factum in te venerantes : si omnes amplissimæ hujus civitatis ordines exsultant Principem illum, Dominumque excipientes, cujus in administranda moderandaque Republica summa laus est, summa sapientia, quinam tandem erunt, vel quis unquam exprimere poterit sanctæ voluptatis sensus, quibus afficior ego, basilica hæc afficitur sacrosancta, spectatissimusque clerus eidem inserviens, dum eum ad Petri cathedram evectum videmus, quem basilica hæc eadem tanquam in Petri Schola sinu suo diù fovit, et enutrivit ? Memini, Beatissime Pater, diei illius, in qua mihi divina largiente bonitate, datum fuit primo cleri hujus ordini te adscribere. Pervigilium erat diei illius ob solemnem memoriam, quæ agebatur erectionis cathedræ romanæ apostolo Petro speciali cultu dicatæ : adeo vero magna, adeo præclara sumpsit inde incrementa tua erga Apostolorum principem pietas et religio, ut eo duce et protegente fausta quæque, sublimia et excellentia bonus quisque optimo jure de te posset auspicari. Quid porro suaviùs, quid jucundiùs mihi accidere poterat, quam præsagia tam felicia, seu potiùs divinæ providentiæ consilia aperta jam, et reserata conspicere, et te nunc Petri successorem venerari et excipere, quem ego ipse adeo faustis ominibus Petro olim devovi et sacravi ? Quid nobilissimo huic clero, quem tibi offero beatius, quam observantiæ, et obedientiæ officia illi deferre, cujus virtutes jamdiù perspectas habuit et admiratus est ? Ingredere igitur, beatissime Pater, ingredere jam basilicam hanc tuam, et Petri cathedram conscende, quod faustum fortunatumque fore dies ipsa declarat, qua episcopatum a divo Petro primitus Antiochiæ susceptum recolimus. Petrum ipsum ore tuo ex tam sublimi loco loquentem populus christianus audire peroptat ; morum integritatem per vigorem ecclesiasticæ disciplinæ a te sperat promovendam : pacem, tranquillitatemque publicam a te reducendam confidit : illud

Digitized by Google

Lorsqu'il eut reçu l'obédience de tous les cardinaux, un maître des cérémonies, brûlant trois fois une étoupe en présence du pape, s'agenouilla trois fois devant lui en chantant ces paroles : *Sancte Pater, sic transit gloria mundi.* Le premier cardinal diacre lui imposa la mître et le pallium, et le consacra. Puis le nouveau pontife célébra solennellement la messe et reçut selon la tradition le *presbiterio*, qui consiste en une bourse de soie avec 25 jules *pro missa bene cantata.* A l'issue de la messe, le pape monta à la *loggia*, et le premier cardinal diacre le couronna de la tiare pendant que les chantres exécutaient en contrepoint l'antienne : *Corona aurea super caput ejus* [1]..... La bénédiction *urbi et orbi* clôtura la cérémonie, qui avait duré plus de cinq heures. Le soir, la façade et le dôme de Saint-Pierre parurent brillamment illuminés, comme aux plus grands jours de fête, et au château Saint-Ange on tira le feu d'artifice connu sous le nom de *girandola*, lequel se termine par un embrasement général formé par une gerbe de plus de cinq mille fusées.

IV

Clément XIV, dans les derniers mois de sa vie, le jour même de l'Ascension (1774) avait annoncé l'année sainte qu'il ne devait pas voir s'ouvrir.

En 1549, Paul III, lui aussi, avait publié le jubilé de 1550, mais il était mort le 18 novembre et cela avait été son successeur, Jules III, qui l'avait ouvert après son élection, arrivée le 2 février.

Le dimanche de la Quinquagésime, Pie VI descendit à Saint-Pierre, y célébra la messe, et fit l'ouverture de la porte jubilaire,

vero omnium maxime expectat, ut superba ingenia, quæ supra omne, quod dicitur Deus, et colitur, sese extollentia religionem funditus evertere tentant, gladio Dei armatus conteras omnino et confringas, sicut alter Pius decessor tuus sanctissimus, precibus magis quam gladio alterius generis hostes vicit olim et debellavit. Hæc sunt, beatissime Pater, plebis christianæ vota, hanc de te nobilissimam spem orbis universus præconcepit; quam ut pro ea, qua polles, scientiâ, pietate et virtute explere possis, Deus, qui te nobis donavit, diù sospitem incolumemque conservet! » (*Diario della Basilica Vaticana 1775.*)

[1] Le cardinal qui couronne le pape de la tiare lui dit ces paroles : *Accipe tiaram tribus coronis ornatam, et scias Patrem te esse Principem et Regem, Rectorem orbis in terra, Vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

Digitized by Google

en la frappant d'un marteau d'or que lui présenta Boschi, le grand pénitentier. On enleva ensuite la croix qui y est scellée, et le pape la donna au cardinal duc d'York, lequel l'envoya à son église cathédrale de Frascati pour qu'elle y fût conservée comme un précieux souvenir [1].

La même cérémonie eut lieu le 4 mars dans les basiliques patriarcales de Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Paul hors les Murs, et fut accomplie par les Éminentissimes Marefoschi et Albani, archiprêtres de ces basiliques [2].

Le soir du même jour, Pie VI se rendit à Sainte-Marie-Majeure pour vénérer les restes de l'illustre pontife dont il avait pris le nom. De là il descendit au Quirinal, où l'attendait le collège des cardinaux pour le mettre en possession du palais ; il y dîna, et fit retour au Vatican, en forme semi-publique, vers l'heure de l'*Ave Maria*.

Je ne sais si, dans l'histoire de l'Eglise, aucun pape vit son règne s'ouvrir sous d'aussi heureux auspices et son avènement salué avec autant d'enthousiasme par tout l'univers catholique. Dès le 22 février, Pie VI avait notifié son élection aux principales cours, et les réponses les plus bienveillantes se continuèrent sans interruption pendant plus de six mois. L'impératrice-reine d'Autriche [3], la république de Lucques, et celle de Coirre,

[1] Dans une circonstance analogue, Benoît XIV avait donné la croix jubilaire au cardinal archiprêtre St Clément ; celui-ci l'avait offerte à son église cathédrale de Magliano.

[2] A Saint-Paul hors les Murs, lit-on dans le *Diario*, la voûte du portique s'écroula, sans faire néanmoins de mal à personne, chose qui parut merveilleuse. (B. Vat. f. lat., 9718.)

[3] Marie-Thérèse écrit à Pie VI :

« È si giusta l'esultazion mia, che provo per l'assonzione della Santità Vostra al Sommo Pontificato, che mi sono creduta in dovere in mezzo all'universale commovimento di presentarmi ai santissimi di Lei piedi a rallegrarmene con ogni più umile e devota maniera.

« Piaccia intanto alla Santità vostra di rendere prezioso questo mio rispetosissimo uffizio col generoso suo accoglimento, e di graziosamente considerare, che se le sublimi di Lei virtù hanno interessato la mano del divino Rimuneratore a collocarla in tanta altezza a universale beneficio, si degni del pari di rendere particolari a me, ed a miei sudditi le Paterne di Lei Benedizioni, le quali vivamente imploro nell'atto d'inchinarmi al baccio de Santissimi piedi.

« Di vostra Santità.

Reggio, 20 febbraio 1775.

« Umilissima, devotissima ed obbedientissima serva, e figlia.

MARIA TERESA. »

(Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S...)

Digitized by Google

n'attendent pas la notification officielle pour lui envoyer leurs félicitations [1]. Lisbonne, qui avait tenu si longtemps Braschi en échec en lui donnant l'exclusive, Lisbonne elle aussi manifeste sa joie. Le 16 mars, le nonce a reçu la lettre du pape à Sa Majesté très fidèle ; le lendemain, le palais royal, la nonciature et même les tribunaux — chose inusitée jusque là, — sont pavoisés aux couleurs pontificales et brillamment illuminés à la tombée du jour [2].

La république de Venise avait autrefois donné à l'Église de graves sujets de plaintes. Sous Clément XIII et Clément XIV, les rapports étaient toutefois devenus plus satisfaisants, mais à la réception de la lettre que Pie VI envoie au doge Louis Mocenico, la glace est définitivement rompue. « Après un pareil témoignage de votre paternelle bienveillance, lui écrit ce dernier, nous nous efforcerons de donner à Votre Sainteté des preuves de la filiale vénération que notre République a toujours professée envers le chef visible de l'Église [3]. » Ferdinand de Naples était un prince sincèrement religieux, et, s'il n'avait été dominé par un ministre comme Tannucci, il aurait sans doute réalisé les espérances qu'il faisait concevoir au pape lorsqu'il lui

[1] L'abbé Gentili et l'abbé Luini, agents de la République de Coirre près le saint-siège ont annoncé l'élection de Pie VI. Le 20 mars les chefs du conseil réunis en congrès envoient leurs compliments au nouveau pape.

Le 25 mars, Constantin, landgrave de Hasse, lui écrit de Rottembourg :

«... Cum vero summa erga Sanctam Sedem apostolicam apud progenitores meas (ut decet) viguerit reverentia, filialisque pietas cum singulari erga eamdem obedientia primum inter pretiosissima loca tenuerint ; sanctissimi etiam patres predecessores vestri specialibus et amicitiæ et benevolentiæ necnon paternæ protectionis tesseris me meamque familiam decorare ac privilegiorum diplomatibus reciproce distinguere non dedignati sunt...» (*loc. cit.*)

[2] Arch. Vat. Nunziat. di Portogallo, n° 121. 14 mars, compliments du nonce d'Espagne au saint-Père au nom du roi.

[3] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI da principi ed altri negl'anni 1775-76 (18 février et 4 mars 1775).

« Aloysius Mocenico Dei gratia Dux venetiarum..... Presi gli animi nostri da un testimonio cosi evidente della sua paterna benevolenza, studiaremo di dare alla Santità vostra le più costanti prove di quella figlial venerazione, che fu in ogni tempo professata dalla Republica Nostra al capo visibile della chiesa, e che pur raffermiamo presentemente, nell'atto, che rivogliendo a Dio Signore li voti nostri più fervidi per la lunga, e prospera vita di vostra Beatitudine, s'inchiniamo al bacio de' suoi santissimi Piedi. — Data in nostro ducali palatio die IV Martii, Indictione VIII. »

Digitized by Google

écrivait [1] : « La très juste et très sage élection de Votre Sainteté m'a rempli de consolation et j'en ai rendu à Dieu les plus grandes actions de grâce.... Soyez persuadé que vous trouverez en moi un fils affectionné et prêt à contribuer au maintien de la tranquillité de vos états pour la gloire et le gouvernement de l'Église... »

Marie-Thérèse [2] et Joseph II ne sont pas moins explicites dans l'expression de leur estime et le témoignage de leur attachement [3]. « Très Saint Père, écrit l'empereur des Romains,

[1] Ferdinand écrit à Pie VI la lettre suivante :

« Beatissimo Padre, la giustissima e saviissima elezione di vostra Santità, mi ha ripieno di consolazione, della quale ho dato a Dio, quante grazie ho potuto ; quante posso ne do a V. S. per la paterna. e amichevole partecipazione che ha voluto farmene con lettera dei 22 febraro. Mentre col più vivo sentimento di congratulazione con V. S., e colla chiesa del Signore applaudisco a si fausto avvenimento, e celebro la divina misericordia per la destinazione di un Pastore si degno, e si proprio per l'apostolato, prego la S. V. a persuadersi, che trovera in me un figlio affettuoso, e riverente e pronto a contribuire alla tranquillità, e alla gloria del suo governo della Chiesa e del suo stato. Spero grata accoglienza che V. S. abbia a fare a questa sincera mia dichiarazione, alla quale aggiungo li più fervidi, e vivi voti per la più lunga prosperità di V. S. mi raccomando alle sue sante orazioni, e benedizioni, che imploro per la mia Famiglia, e per li miei popoli ancora ; Io procurero di meritarle mantenendomi sempre colla maggior cura, e costanza.

« Di vostra Santità. Umilissimo Figlio,

Napoli, 4 marzo 1775. FERDINANDO. »

Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI da principi ed altri negl' anni 1775-76.

[2] L'internonce du saint-siège à Vienne, l'abbé Taruffi, obtint le 5 mars une audience de Marie-Thérèse pour lui remettre une lettre écrite de la main de Pie VI en date du 22 février et dans laquelle il lui notifiait son élection. (Arch. Vat. Nunziat. di Vien.)

[3] Marie-Thérèse répondit le 9 mars à Pie VI, lui annonçant son élection :

« Beatissimo Padre, la compiacenza del mio cuore nel sentire che il sacro collegio de' cardinali ha unanimamente conspirato nella elezione del più degno qual è vostra Santità al Primato apostolico della Chiesa, con eguale applauso de' Ministri delle corone cattoliche, non poteva essere maggiore nè più sincera. Ne sono testimoni i cardinali Migazzi e Alessandro Albani oltre al mio ambasciatore, ai quali ho manifestato questi sensi del mio cuore. Ora che la stessa Santità vostra ha voluto parteciparmi con venerata lettera de' 22 del mese scorso presentatami dall' amministratore di questa nunziatura, la mia esultazione al sommo Pontificato, la prego di accoglire con paterna bontà le mie congratulazioni. Sono queste tanto più cordiali, quanto più erano ardenti miei voti, non ad altro diretti, che a veder eletto a presiedere alla Chiesa sulla cattedra di S. Pietro uno che fosse Padre commune di tutti i popoli della nostra communione : qualitá non meno rispettabile ad essi, che il grado della medesima somma dignitá

Digitized by Google

en m'annonçant son élection, Votre Sainteté m'exprime des sentiments qui me donnent d'autant plus de joie qu'ils sont avec la marque des vertus qui les inspirent, le présage du plus heureux gouvernement pour le bien de la chrétienté. Ce qui augmente encore ma satisfaction, c'est qu'en favorisant votre exaltation, les cardinaux Migazzi et Alexandre Albani avec le prince Corsini notre ambassadeur, se sont entièrement conformés à mes intentions... Soyez persuadé que j'aurai toujours présent à l'esprit que l'intérêt de la religion est inséparable de celui de ma patrie... »

Si plus tard Joseph II perd le souvenir de sa lettre du 4 mars 1775, ce fut sans doute sous la pression de Kaunitz et de Cobenzl, deux ministres qui doivent assumer une grande part de responsabilité dans le revirement d'opinion et le changement de conduite de l'empereur.

Après Louis XVI et Don Carlos roi d'Espagne [1], viennent la

nella chiesa. Si è accresciuta la mia sodisfazione a veder la persuasione in cui è vostra Santità di me e della mia famiglia in rapporto alla Religione per la quale non meno, che per il vantaggio della Santa Sede apostolica dimostrero sempre ereditario e costante l'impegno della mia Reverenza. Con questi sentimenti imploro la divina Bontá perche conceda alla Santità vostra un lungo e felice governo della sua chiesa, e piena di fiducia e figliale rispetto sono.

Vienna, li 9 marzo 1775. « Ossequiosa figlia,
MARIA THERESA. »

Joseph II avait répondu le 8 mars par la lettre suivante, écrite tout entière de sa main :

« Beatissimo Padre, Gli paterni sentimenti con i quali Vostra Santità, mi ha voluto partecipare la felice esaltazione sua al supremo Pontificato, mi sono di tanta più consolazione, che gli medesimi, uniti alle eccelse sue virtù, annunciano il più vantagioso governo, per la cristianità, e per la comune concordia ; accresce la mia sodisfazione, che tanto li SS. cardinali Migazzi e Alessandro Albani che il mio ambasciadore, principe Corsini, abino adempita la mia intenzione in questa effettuata esaltazione, mentre dunque, me ne congratulo cordialmente colla Santità vostra. Ma vorra tenersi persuasa, che mi torno inviolabilmente presente, il bene della Religione, inseparabile di quello della mia Patria, e mi rassegno, con rispetto e osservanza filiale affetuosamente.

« di vostra Santità.

Vienna, al 8 marzo 1775. Ossequientissimo figlio,
GIUSSEPPE. »

[1] Lettre de Louis XVI à Pie VI (Epist. Pii VI ad Princip. Arch. Vat.).

« Très saint Père, J'ai appris avec une satisfaction particulière que votre Sainteté a été élevée sur la chaire de St Pierre par la réunion de tous les suffrages. Cet heureux évènement présage à l'Église un gouvernement

Digitized by Google

république de Gênes et celle de Lucerne, dont le Sénat, la ville et les huit cantons catholiques envoient leurs compliments les plus touchants et les plus sincères [1]; puis arrivent ceux de l'ordre de Malte et des chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Le grand Maître Ximénès de Texada s'excuse de ne pouvoir aller en personne rendre ses devoirs à Pie VI ; il députe vers lui à cet effet le baron de Breteuil, avec une lettre. « Je supplie votre Sainteté, lui disait-il, de disposer de moi et de notre milice religieuse de la manière qu'il lui plaira en toute circonstance où elle voudra nous honorer de ses très vénérés commandements. Elle nous trouvera toujours prêts à sacrifier notre sang et notre vie au service du saint-siège [2]... »

Les princes Électeurs rivalisent avec les rois. Maximilien-Joseph, l'électeur de Munich et son épouse Marie-Anne-Sophie [3], Clément-Venceslas, archevêque et électeur de Trèves [4], Charles-Théodore [5], les archevêques électeurs de Cologne [6] et de

dirigé par l'esprit de justice, de modération et de charité qui caractérise le suprême sacerdoce : c'est par ce moïen que votre Béatitude fera le bien de la religion, qu'elle perpétuera l'honneur du saint Siège et qu'elle assurera la tranquilité (*sic*) des Etats catholiques. La connaissance que j'ai de ses lumières, de sa sagesse et de ses vertus me persuade que ce seront là essentiellement les objets de ses sollicitudes paternelles, et mon attachement inviolable pour la foi, ainsi que mes sentiments particuliers pour la personne de votre sainteté lui sont un sûr garant du zèle avec lequel j'emploierai la puissance que Dieu m'a confiée pour seconder de si pieuses et de si salutaires intentions, et pour contribuer par là au bonheur, au succès et à la prospérité du Pontificat de votre Sainteté. Mais très saint Père, ce concours ne saurait s'établir ni être fructueux, qu'autant qu'il sera fondé sur une confiance réciproque ; je serai très flatté de celle que votre Béatitude voudra bien me marquer ; Elle éprouvera de ma part le parfait retour qu'elle a droit d'attendre du fils aîné de l'Eglise, et je ne serai pas moins empressé à lui donner, en toutes occasions, des preuves de ma sincère amitié et du respect filial avec lequel je suis,

« Très saint Père, Votre très dévot fils

Versailles, le 9 mars 1775. LOUIS. »

La lettre d'Espagne est du 25 avril. Elle porte le cachet : Carolus III D. gratia. Hispaniarum. Rex. et se termine par ces mots : D^n Carlos p^r la gracia de Dios Rey delas Españas delas dos Sicilias, de Jerusalem, q. un S^tos pies y manos besa. EL REY.

[1] Le 22 mars.

[2] Le 1er avril.

[3] Le 25 février 1775.

[4] Le 2 février.

[5] Charles-Théodore écrit le 8 mars.

[6] Maximilien-Ferdinand, archevêque et électeur de Cologne, après ses félicitations ajoute « ... illud habeo præcipuum, ut scilicet obedientiæ meæ

Digitized by Google

Mayence et Charles-Albert, prince de Hohenlohe [1], tous se réunissent dans un concert universel d'éloges à l'occasion de l'élection du nouveau pontife.

Les cardinaux qui n'ont pas pu venir en conclave s'en excusent et envoient leurs félicitations. Ce sont les cardinaux de Rohan, de la Roche Aymon, de Rochechouart [2] et de Firmian. L'évêque de Freyssinge et celui de Salzbourg [3] sont prêts à signer de leur sang les promesses d'obéissance et de fidélité qu'ils ont faites au pape dans la personne de son prédécesseur [4] ; l'évêque de Paderborn [5] lui dit qu'il ne fallait rien moins que la vertu d'un ange pour accepter ce fardeau trop lourd pour des épaules humaines, faisant allusion au prénom du nouveau pontife. « Dès ma première jeunesse, ajoute-t-il, j'ai été accoutumé à voir dans la chaire apostolique une mère et dans le pontife suprême un père auquel je devais un amour filial [6]. » L'évêque d'Olmultz [7],

partes, studium atque operam omnem meam voluntati atque arbitrio subjiciam Sanctitatis Vestræ... » (2 mars 1775).

[1] Frédéric-Charles-Joseph, archevêque et électeur de Mayence, lui écrit le 28 mars ; Charles Albert, prince de Hohenlohe Waldenbourg, lui avait écrit de Schillingsfurst une lettre en date du 2 mars.

[2] Les cardinaux de Rohan le 25 février, de la Roche Aymon le 28 février, de Rochechouart le 3 mars, et de Firmian le 4 mars. Rohan regrette les circonstances qui ne lui ont pas permis de se trouver au conclave et d'unir ses suffrages à ceux de ses Eminentissimes collègues.

[3] Louis-Joseph, évêque de Freyssinge, écrit entre autres choses : « ... Ego enim vero sincerissime coram Deo contestor, me fidelitatem, et obedientiam aliunde jurejurando promissam atque hisce denuo renovatam, etiam propriis, (si opus) sanguinis sigillo promptissime obsignaturum... »

Sa lettre est du 26 février. Celle de l'archevêque de Salzbourg est du 3 mars. (Lettere scritte alla S. di N. S. Pio PP. VI da Principi ed altri negl' anni 1775-76.)

[4] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI da Principi ed altri negl' anni 1775-1776.

[5] Guillaume-Antoine, évêque et prince de Paderborn, écrit le 4 mars : « ..... Onus angelicis etiam formidandum humeris divina Providentia non immerito imposuit Angelo, ad ferendum illud onus immensum, præ reliquis apto, et ad id præsertim electo, ut, quemadmodum sanctitatis vestræ electionis diem in memorabili festo Sanctis Faustino et Jovitæ per Angelos e mari mirabiliter ereptis, sacro esse voluit, ita etiam Ecclesiam suam ultrà quatuor menses lugentem e viduatu per Angelum eripere se velle non obscure declararet... Suscipiat igitur hæc votorum homagia, animi sibi devotissimi indices, et cum a prima juventute mea S. Sedem apostolicam tanquam matrem dulcissimam, summum autem pontificem ut patrem amantissimum filiali cum observantia venerari assuetus sim, eamdem etiam erga Sanctitatem Vestram et sacram et inviolabilem esse jubeo... (*loc. cit.*). »

[6] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI, da Principi ed altri negl' anni 1775-1776.

[7] L'évêque d'Olmultz en Moravie lui écrit le 7 mars.

Digitized by Google

l'archevêque primat d'Espagne [1], et jusqu'au patriarche de Silicie sont aussi touchants dans l'expression de leurs vœux ; mais, je ne puis citer tous les témoignages d'estime et d'affection qu'inspire Jean-Ange Braschi, témoignages qui ont été recueillis et que l'on conserve aux archives vaticanes. L'archevêque de Beriov lui écrit, de Varsovie, une lettre où la joie qu'il éprouve à la vue d'une telle élection est cependant tempérée par le souvenir inoubliable des maux dont souffre la Pologne. « J'ai d'autant plus besoin de conseils, lui dit-il, que la situation où m'a jeté votre prédécesseur devient plus critique, plus épineuse [2]..., » faisant ainsi allusion à la suppression de la Compagnie de Jésus.

« Vous résumez, lui écrivent les dignitaires et les chanoines de Bari, les vertus de vos cinq prédécesseurs. Le premier et le cinquième sont montés sur les autels, le second, le troisième et le quatrième ont acquis une juste réputation de science, de modération et de prudence [3]. »

Étienne Biclet, prieur de la grande Chartreuse, lui annonce que le bruit de sa renommée a franchi les montagnes, et qu'il est arrivé à travers les rochers et les bois jusqu'à la retraite presque inaccessible où résident les fils de Saint-Bruno [4]. L'abbé général de l'ordre de Saint-Antoine, Navarre, se réjouit que les cardinaux aient fait violence à la modestie de Braschi pour lui donner le premier rang.

[1] L'archevêque de Braga lui écrit : « ..... Pii vero nomen, quod præter omnium expectationem tibi adsumpsisti, spem nobis facit minime dubiam, feliciter te Pontifice restitutum iri, quidquid uspiam vel in moribus corruptum, vel in disciplina colapsum extet...

« Bracaræ Augustæ octavo calendas Maias anno MDCCLXXV. D. Gaspare Archiepiscopus Bracaren, Hispaniarum Primas. » (*loc. cit.*)

[2] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI, da Principi ed altri negl' anni 1775-1776, 8 mars.

[3] « Dabamus Barii in confessione divi Nicolai, IV nonas martias 1775..... Pius es : macte virtute : quinque Pios decessores tuos exprimas, quorum primus et quintus aram, templumque meruerunt, secundus tertius et quartus eruditione, moderatione, prudentia mirum quantum hominum memoriæ insederint... » (*loc. cit.*)

[4] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI da Principi ed altri negl' anni 1775-1776. 11 mars. « ... Ad tam optati nuncii rumorem subitò resonarunt voces jucunditatis et exultationis, quæ etiam opacos eremi nostræ, nemorum rupiumque secessus vix licet accessibiles pervaserunt... » Puis ils lui demandent sa protection « maxime turbulentis hisce temporibus quibus Deo dicatorum monasteriorum abolitio, heu ! nimis intentatur... »

L'abbé général des Cisterciens écrivit à son tour le 10 avril.

Digitized by Google

Le marquis de Gramont, duc de Caderousse, proteste de son attachement pour le saint-siège dont il a « l'honneur d'être le premier vassal dans le comté Venaissin, et le prince de Gallerani rappelle au pape que sa famille habite depuis quatre cents ans le territoire d'Avignon, et que c'est à ses prédécesseurs qu'il doit les titres de duc et de prince [1].

Parmi tant de témoignages d'estime et d'admiration, il en est un qui, à titre de curiosité du moins, mérite d'être cité ; c'est celui de l'abbé de Bourbon, le fils de Louis XV et de Mademoiselle de Romans [2]. Mesdames de France s'étaient chargées de sa fortune et elles lui auraient peut-être obtenu les premières dignités ecclésiastiques, s'il n'avait été emporté, à Naples par la petite vérole le 27 février 1787.

A Waterloos, localité voisine de Francfort-sur-le-Mein, Louis-Eugène, duc de Wittemberg, mêle à ses compliments de judicieuses considérations sur l'état de l'Europe. « ...Le mal, à mes yeux, le plus déplorable, c'est cet exemple contagieux d'insubordination et de désobéissance que donnent les puissances de la terre ; c'est cet œil jaloux qu'ils *(sic)* fixent sur les préroga-

[1] *Loc. cit.* Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S. Pio PP. VI da Principi ed altri negl' anni 1775-1776.

« Prærogativa singularis qua mihi possum gratulari me ex subditis Sanctitatis Vestræ esse unum, cujus familia jam quater-centenis circiter abhinc annis in terra Avenionensi residet, et se diffudit in duas lineas, quarum altera uti et mea gratia speciali gloriosissimorum Sanctitatis Vestræ Prædecessorum ad dignitatem Ducalem Principalem que erectæ esse gaudent... » 4 mars.

Le marquis de Gramont, duc de Caderousse, écrit le 12 avril.

[2] « Très saint Père, Animé du zèle de la religion qui fait la principale partie de mon éducation comme elle en est la plus précieuse, j'ai appris avec le plus sensible plaisir votre élévation sur la chaire de St Pierre. Cet évènement qui vient de donner à l'Eglise un chef si vertueux et si éclairé, répand la joie dans le cœur de tous les vrais fidèles. Puisse le ciel, propice à leurs souhaits et aux miens, prolonger les jours prétieux de votre Sainteté. Les vertus éminens (*sic*) qui vous ont rendu digne du thrône (*sic*) le plus sacré et le plus auguste, assurent la gloire et la tranquillité de l'Eglise de J.-C. et le triomphe de sa religion. Pénétré de la plus vive reconnaissance des bontés de votre illustre prédécesseur pour moi, je serai trop heureux si je puis mériter un jour les vôtres.

« Je suis avec le plus profond et le plus soumis respect

« De votre Sainteté

« Le très humble et très obéissant serviteur

L'ABBÉ DE BOURBON. »

On a écrit au bas de cette lettre « La risposta si concertera col S. cardinale de Bernis. »

Digitized by Google

tives et sur les biens de l'Église ; enfin, ce sont ces maximes hétérodoxes d'une espèce de suprématie qui infecte la plupart des cabinets, que la cupidité leur a fait adopter, et qui sont les tristes fruits de l'hérésie anglicane [1]. »

Pie VI accueillit avec une particulière bienveillance la nombreuse délégation partie de Césène pour le féliciter. Il en profita pour exprimer le désir qu'on écrivit une nouvelle histoire de sa patrie, mieux ordonnée et plus véridique que l'ancienne. Il choisit lui-même l'auteur, dans la personne de l'abbé Antonio Serassi, et le recommanda à la municipalité, afin qu'on lui confiât tous les manuscrits utiles à son travail, particulièrement l'intéressante chronique de Buzanelli, moine bénédictin qui avait vécu dans la première moitié du XVIe siècle [2]. Les habitants d'Alexandrie trouvent l'occasion favorable de se recommander à la bienveillance pontificale et ils la saisissent avec empressement. Saint Pie V était leur concitoyen ; il avait longtemps habité le couvent de Bosco, et cette cité portait partout l'empreinte de sa munificence. Ils avaient un autre titre aux largesses du nouveau pape : leurs annales faisaient mention d'un rameau de la famille Braschi qui s'était établi à Alexandrie il y avait environ trois cent ans [3].

L'abbesse, chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevrauld, félicite aussi Pie VI. Elle termine sa lettre en disant :

[1] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità di N. S., 24 mars.

[2] Serassi mourut en 1791, sans avoir exécuté son œuvre et les manuscrits qu'on lui avait confiés furent perdus. (*Sui Codici Libri a stampa della biblioteca Malatestiana di Cesena... Cesena* 1887.)

[3] « Statim atque ad nos fama pervenit, te, Beatissime Pater, ad summum istud terrarum orbis fastigium esse provectum, ac Pii nomen sumpsisse, facile intelleximus, in communi christianæ reipublicæ gaudio peculiarem nostræ civitati, ac propriam lætandi, gratulandique causam exhiberi. Nam cum a te renovatam eo nomine videremus tanto post tempore memoriam Sanctissimi illius Pontifices, qui Boschi in oppido agri nostri natus, se civem Alexandrinum non solum verbis, sed re factisque profitebatur, quique propterea hanc urbem multis maximisque beneficiis ornavit ; inde nobis oborta spes fore, ut cujus virtutes in omni anteacta vita æmulari studuisti, et nomen in Pontificatu ferre voluisti, ejusdem quoque exemplo nos singulari benevolentia esses complexurus. Confirmat porro, augetque hanc spem, quod in Annalibus nostris mentio fit gentis Braschæ, ex eaque ante annos fere tercentum extitisse memorantur viri, non minus genere, quam virtute præstantes, qui honoribus, legationibusque gestis in hac Urbe claruere, ut non ex vano gloriari fortasse possimus, Majores olim tuos hic consedisse ac communem nobiscum Patriam habuisse..... » (*Loc. cit.*)

Digitized by Google

« ...L'avantage prétieux de ne relever immédiatement que du St-Siège dont jouit depuis plusieurs siècles l'ordre de Fontevrauld à la teste duquel j'ay l'honneur de me trouver est pour Luy d'un prix inestimable. Aussi jaloux de conserver ce droit que glorieux de l'avoir pu mériter, il saisira avec empressement toutes les occasions de faire éclater sa juste reconnaissance [1].... »

Les lettres que Pie VI reçut à l'occasion de son élection se continuent dix mois durant, et les dernières se confondent avec les souhaits que les cours ont coutume d'échanger avec Rome à l'occasion du nouvel an, au temps des solennités de Noël.

A peine assis sur la chaire de Saint-Pierre, Pie VI modifia son blason familial ; comme signe caractéristique de sa souveraineté, il mit en abîme de ses armes de famille un écusson portant : en chef à bande d'argent avec trois étoiles d'or, de gueule, au lys au naturel courbé sous le souffle d'argent, d'un borée de carnation issant d'un nimbe d'argent. C'était un curieux blason, qui semblait prophétiser les événements terribles qui allaient ensanglanter les dernières années du XVIIIe siècle.

Le pape voulut commencer son règne par un acte de clémence. L'auteur du fameux drame *Il Conclave* avait subi un dur sequestre au château Saint-Ange. Dans un recours en grâce qu'il adressa à Pie VI, il s'excusait d'être le moins coupable de tous ceux qui avaient travaillé à cette œuvre de compilation.

Ciò che scrissi non seppi, e se peccai
Hebbi nel empietà la minor parte... [2].

Puis, il se plaint éloquemment de la rigueur de la justice et de l'horreur de son cachot, où ne pénétre pas un rayon de soleil.

. . . . . Oh Dio!
Chi può ridir quanto finor penai?
Qual fu in carcere angusto il viver mio
Dove raggio di sol non vidi mai?

[1] Arch. Vat. Lettere scritte alla Santità de N. S. Pio PP. VI da Principi ed altri negl' anni 1775-1776. 4 juillet.
[2] B. Vat. f. lat., n° 9646.

Digitized by Google

Et cependant c'est l'année jubilaire, l'époque de la paix et du pardon. Est-ce trop d'espérer son élargissement, alors que l'année sainte concorde avec l'élection du pontife :

Quando otterò dal vostro augusto trono
Qualche mercede, e lo sperarla, è vano
In quest' anno di pace, e di perdono?
In cui prodigo il cielo a larga mano
Versa sue grazie a ognun, che piange, e prega
Quel, che a tutti è permesso, a me si nega [1]?...

Enfin, plein de résignation et animé de sentiments d'espérance, le pauvre captif termine ainsi son chant de tristesse :

Ecco al fin che fra speme, e fra timore
Da voi la morte, o la mia vita aspetto,
Meco vi piaccia usar Pietà, o Rigore,
Da voi Pietà, da voi Rigore accetto :
Dell' ira vostra, o del paterno amore
D'essere stato un memorando oggetto
Superbo andrò : sara, qualunque sia,
Bella, se vien da Voi la sorte mia [2].

Le pape ne peut demeurer sourd à de si belles plaintes et fait relâcher Sertori. Le cardinal Zelada, le plus cruellement outragé, implore lui-même l'élargissement du coupable, et après l'avoir obtenu, il lui remet quelque argent pour lui permettre de regagner Florence, sa patrie. Sertori ne fut pas seul à éprouver l'effet de la bienveillance pontificale : une vieille servante qui s'était occupée de Braschi jusqu'à l'âge de sept ans, vint à Rome afin de voir le pontife pour lequel elle avait eu autrefois des sollicitudes quasi-maternelles. Pie VI la reçut avec joie, lui donna un logement et lui assura une généreuse pension alimentaire.

Cependant, il ne faudrait pas croire que la bonté naturelle au pape lui fit oublier les droits de la justice ou diminuât en lui, à mesure que les années s'accumulaient sur sa tête, la fermeté dont il avait autrefois donné des preuves non équivoques. Il

[1] Metastas., op. Adriano in-Siria. Atto II, scen. 3.
[2] Demetrio. Atto III, scen. 4.

Digitized by Google

conservait toujours la même vigueur de caractère, poursuivait les projets de réforme qu'il avait conçus alors qu'il était trésorier de la Chambre apostolique et les mettait à exécution quand il croyait arrivé le moment opportun.

Un des abus les plus condamnables était celui des survivances, c'est-à-dire de l'espèce de tribut perçu par les démissionnaires d'une charge ou d'un bénéfice, partie sur le trésor public, partie sur le titulaire successeur. Quantité de gens résignaient ainsi, de bonne heure, leur charge ou leur bénéfice entre les mains d'un tiers qui s'engageait à leur servir une pension viagère, et comme le produit du bénéfice ainsi divisé devenait insuffisant pour faire vivre deux personnes, on avait recours aux largesses de la Chambre apostolique. Malgré les mesures consenties par son prédécesseur, le pape donna six mois pour régulariser toutes ces *survivances*, arrachées souvent à leurs possesseurs par des moyens illégitimes [1].

De ce chef, il économisa une rente annuelle de quarante mille écus. La mesure fut loin d'être populaire, et comme elle atteignait de hauts personnages, entre autres le marquis Camille Massimi, on afficha sur le piedestal de la statue de Pasquin, ces mots :

Si hoc in Maximis, quid in Minimis !

C'était, du même coup, une allusion méchante aux prétendus desseins du pape contre les mineurs conventuels, dans la personne desquels Pie VI voulait, disait-on, se venger de la disgrâce dont l'avait frappé Clément XIV. Mais le pontife ne prenait pas garde à l'esprit romain caustique et de tout temps fécond en pasquinades ; il allait droit son chemin, sans se laisser intimider, et sans ajourner ce qu'il avait résolu, améliorant certaines choses, rapportant des lois ou même de simples mesures administratives qu'il jugeait inutiles et caduques.

Les premiers mois furent remplis par toutes sortes d'occupations auxquelles il fit face en se multipliant. Le premier dimanche de carême, le 5 mars, il va rendre visite au fondateur des

[1] Schedula motûs proprii quâ nonnullæ gratiæ superviventiæ in officiis vacabilibus romanæ curiæ abrogantur. Incip. *Nuper siquidem nobis innotuit*..... 10 martii 1775.

Digitized by Google

Passionnistes, le P. Paul de la Croix, qui s'éteignait lentement dans le couvent des SS. Jean et Paul. Il passe un quart d'heure à converser avec cet homme de Dieu, lui promet de le servir en toutes circonstances et charge Frattini, présent à l'entretien d'être le médiateur entre le pape et le religieux. Au moment où Pie VI va s'éloigner, Paul de la Croix exprime un regret : il aurait souhaité de baiser la mule pontificale, mais il est étendu sur son grabat et ne peut se soulever. Le pape le console et essaie de lui faire comprendre l'impossibilité où il est de lui donner satisfaction. Paul de la Croix ne se tient pas pour battu ; il insiste : c'est sans doute la première et la dernière faveur qu'il lui demande, un refus sera pour lui plus dur que la souffrance. Pie VI est ému ; les yeux à demi éteints de ce vieillard qui va mourir ont encore une expression de foi qui étonne ; sa demande est si humble et si pénétrée de l'espoir d'être exaucée. Le pontife n'y résiste pas; il s'appuie au mur, lève le pied droit à la hauteur de la pauvre couche, et le religieux, en le baisant, ne peut retenir ses larmes de reconnaissance. Paul devait encore vivre sept mois et voir les constitutions de son ordre confirmées par la bulle *Præclara virtutum exempla*, du 15 septembre 1775 [1].

Dans la dernière année du pontificat précédent, beaucoup de chapeaux cardinalices étaient devenus vacants par la mort des titulaires ; et, malgré tous les efforts de plusieurs membres du sacré collège, Clément XIV n'avait jamais voulu dénoncer, avant de mourir, les cardinaux qu'il avait nommés *in petto*. Il était cependant nécessaire de combler ces vides ; aussi dès le commencement de son règne, Pie VI tint-il trois consistoires. Le premier eut lieu le 24 avril et revêtit de la pourpre Bernardin de Vecchis, président de l'Annone et Léonard Antonelli, assesseur du saint Office, dont le nom reparaîtra souvent, après l'occupation française, dans les derniers temps du pontificat de Pie VI [2].

[1] Paul de la Croix ne mourut que le 18 octobre 1775 ; il était âgé de 81 ans, 9 mois et 15 jours. En septembre 1781, Pie VI lui donna le titre de Vénérable. Au mois de mai 1792 fut signé le décret permettant d'instruire la cause de canonisation.

[2] Arch. Vat. Lettere di secret. di Stato a Monsig. Garampi. Tom. II, 1774-1775.

Dans ce consistoire, beaucoup de charges furent distribuées : Carrara fut

Digitized by Google

Le 11 septembre, le pape tint un second consistoire et donna le chapeau à son oncle maternel, Mgr Charles Bandi. C'est Mgr Bandi qui avait commencé sa fortune en lui cédant l'auditorat du cardinal Ruffo. « Il y a déjà vingt-trois ans qu'il est évêque d'Imola et qu'il met un zèle infatigable au service de cette Eglise, » écrit au pape le chapitre de l'église cathédrale, en le remerciant de la distinction méritée qu'il accorde au pasteur, et de l'honneur qu'il fait, dans sa personne, à tout le diocèse.

Enfin le 13 novembre, nouveau consistoire, dans lequel on donne le chapeau à Boncompagni, à l'archevêque de Bénévent, Banditi, de l'ordre des théatins, et enfin, pour être agréable à l'Espagne, à l'un de ses nationaux, le P. Boxadors, général des Dominicains.

En prenant le nom de Pie VI, Braschi avait dit qu'il témoignait ainsi sa grande vénération pour le pontife honoré sous le nom de saint Pie V. Il éleva sa fête d'un degré et, lorsqu'elle arriva, il voulut la célébrer dans un sanctuaire qui lui était spécialement consacré [1]. Le 5 mai il alla donc au palais de l'Inquisition et y dit la messe à l'autel du saint.

Pie VI, à l'exemple d'un grand nombre de ses prédécesseurs, aimait les belles cérémonies où la majesté pontificale se déploie

nommé secrétaire du Concile et Passionei secrétaire de la congrégation des Eaux; Antamori assesseur du St Office; Silva lieutenant du cardinal vicaire (vice-gérant); Marcolini président d'Urbino; Livizzani préfet de l'Annone; Finocchietti clerc de la Chambre; Spinelli commissaire des Armes; Vincent Marie Altieri président du tribunal de Grâces. Merlini fut donné pour coadjuteur à Guarnacci votant de la signature; Serbelloni et Petrucci furent ponents du bon Gouvernement. Enfin Nari, Spreti et Riva reçurent le titre de prélats domestiques.

Furent ensuite nommés gouverneurs :

de Macerata,	Mgr	Bolognini.	de Fabriano,	Mgr	Tornati.
» Pérouse,	»	Savorgnano.	» Collevecchio.	»	Riva.
» Frosinone,	»	Baldassini.	» Narni,	»	Spreti.
» Civitavecchia,	»	Mivelli,	» Città di Castello,	»	Arigoni,
» Ancone,	»	Ange Altieri.	» Bénévent,	»	Zondadari.
» Fermo,	»	Filomarino.	» Fano,	»	Borromeo.
» Montalto,	»	Resta.	» Norcia,	»	de Vecchis.
» Orvieto,	»	Nicolaï.	» Rieti,	»	Rafaeli.
» Camerino,	»	Vinci.			

[1] Decretum Urbi et Orbi. Officium S. Pii papæ V, quod hactenus sub ritu semiduplici recitatum est ab Ecclesia universali, SS Dominus noster Pius PP. VI ob suam erga dictum S. Pontificem peculiarem devotionem imposterum sub ritu duplic. min. ab omnibus utriusque sexus, qui ad horas canonicas tenentur, recitari mandavit. Hâc die 20 aprilis 1775.

Digitized by Google

dans toute sa magnificence, et il était rare qu'il refusât l'invitation de les présider, quand il pouvait concilier les affaires du gouvernement avec la sollicitude du pasteur. Il faisait justement remarquer que, s'il était pape, il était aussi évêque de Rome, et qu'il se devait plus particulièrement à cette partie de son troupeau doublement confiée à sa garde. Le 3 juin, les Carmes sont réunis au couvent de Santa Maria Transpontina pour procéder à l'élection d'un général. Pie VI, sur leur invitation, accepte la présidence et leur adresse une charmante allocution. Dès ses premières années, il a conçu une singulière dévotion pour leur Ordre. A Césène, la maison paternelle était voisine de l'église des Carmes, et souvent il allait converser avec les religieux. Il veut reporter sur le couvent de Santa Maria Transpontina l'affection qu'il avait pour leurs frères de Césène. Il leur rappelle que ce fut au commencement du xve siècle, et pour cause d'utilité publique, que Malesardo, évêque et citoyen de Césène, les fit venir. Le célèbre cardinal Albito, son compatriote et son parent, se démit de son titre cardinalice et se réfugia chez eux afin de pouvoir être inhumé dans la chapelle de Saint-Albert. Enfin, c'est un mercredi, jour consacré à Notre-Dame du Carmel, qu'il a été élu pape... toutes choses qui l'attachent fortement à leur Ordre.

La dévotion que Pie VI avait témoignée autrefois pour les apôtres Pierre et Paul, alors qu'il était simple chanoine de la basilique, loin de se démentir, s'affermissait de plus en plus. Souvent, à la tombée du jour, il descendait sans apparat avec un de ses secrétaires intimes et priait longuement devant la Confession. Le mardi de la Pentecôte, 6 juin, on célébrait les Quarante Heures à Saint-Pierre; il assiste à toute la cérémonie et porte lui-même le Saint-Sacrement à l'autel papal. Le 29 juin, fête patronale de la basilique, voulant rendre au culte extérieur le grand caractère qu'il avait autrefois, et que son prédécesseur avait laissé s'amoindrir, il officie lui-même pontificalement, à la satisfaction de tout Rome qui aime la pompe dans les cérémonies religieuses. Il n'était guère de jours que Pie VI ne descendit dans la basilique. Quitte-t-il le palais du Vatican, au moment de la canicule, pour aller habiter le palais plus salubre du Quirinal[1], il vient

[1] Le 9 juillet 1775.

Digitized by Google

auparavant à la Confession des SS. Apôtres; et, lorsqu'on lui apporte un coussin, il le refuse et reste longtemps agenouillé sur les dalles de marbre; toutefois, il fait remettre dix écus au sacristain qui a montré tant de complaisance pour lui, chaque fois qu'il est venu prier.

Le 1er août, on lui offre l'hommage traditionnel du roi de Sardaigne à tout nouveau pontife, lequel consiste en un magnifique calice d'or massif. Il le porte aux cryptes vaticanes et s'en sert pour célébrer à l'occasion de la fête de Saint-Pierre aux Liens, puis il dépose ce calice sur le tombeau du prince des apôtres, et, à son tour, lui en fait hommage. Mgr Varese, le grand sacriste, le renferme dans le trésor de la basilique. Ce calice, écrit-il dans son *Diario*, pèse sept livres et demie, et, sous le pied, on a gravé l'inscription suivante : *Principi Apostolorum, Pius VI Devotus Servus. Anno Jubilei MDCCLXXV. Anno Primo.*

Le misérable état où se trouvait la Pologne préoccupait justement le pape. Le 15 mars, Stanislas-Auguste lui en avait fait une peinture saisissante, et il ajoutait que les désastres financiers, survenus après le dernier partage, avaient déterminé les évêques à renoncer au tribut qu'ils percevaient sur le peuple. Déjà Clément XIV en avait écrit aux souverains d'Autriche, et le 15 mai 1775, Pie VI était revenu à la charge en faisant appel à leurs sentiments religieux. Marie-Thérèse répondit à huit jours d'intervalle et promit de « rendre à l'Église de Pologne ses antiques prérogatives [1] ». Joseph II écrivit dans le même sens, le 2 juin, une lettre qu'il envoya de Parme où il se trouvait. Il a pris antérieurement des mesures en faveur de la religion et des ordres précis ont été donnés par lui au baron Revisky. Il a reçu la nouvelle qu'on a éloigné les maux qui menaçaient le catholicisme dans ce royaume et qu'on remédie aux désastres du traité de 1768. Quant à lui, il connaît trop les sentiments de son auguste mère pour ne pas s'unir à elle et prendre à cœur les intérêts des catholiques de Pologne [2]. D'ailleurs, tant que vécut Marie-Thérèse, il est à remarquer que les relations entre Rome et Vienne ne cessèrent d'être des plus cordiales. Soit que l'impératrice fut jalouse

[1] Arch. Vat. *Epist. Pii VI ad Princip.*
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

de régner seule, soit qu'elle se défiât de la fermeté de caractère et de la droiture de jugement de son fils, elle ne lui céda point le sceptre et ne lui abandonna pas la plus petite partie du gouvernement de ses vastes états ; et Joseph II, partagé entre le respect que lui inspirait sa mère et l'ambition du trône, trompait son impatience en voyageant incessamment dans toutes les contrées de l'Europe.

Sans s'inquiéter de cette situation, Pie VI était plein de déférences pour l'un et pour l'autre. Marie-Thérèse demande, le 8 mars, le rappel de son ambassadeur extraordinaire, le cardinal Corsini, conseiller intime de la couronne et chevalier de la Toison d'Or ; dans le consistoire du 29 mars, le pape lui donne congé après l'avoir comblé publiquement d'éloges. Non content de cela, il écrit à Joseph, « l'empereur élu des romains, » pour lui dire qu'il agrée qu'Albani soit nommé protecteur de l'empire germanique, au lieu et place de Corsini. Il a déjà rempli cette fonction sous ses prédécesseurs ; sa longue expérience, son zèle pour le siège apostolique et pour la maison d'Autriche, le rendent digne de leur mutuelle confiance.

Les relations entre le pape et Marie-Thérèse deviennent plus fréquentes et plus cordiales. Le 13 mai, il est né à Milan un petit-fils à l'impératrice-reine ; il est issu du mariage de son fils l'archiduc Ferdinand avec une princesse d'Este ; le 20, elle en fait part à Pie VI. Quelques mois plus tard le pape, informé que, dans les deux dernières vacances du siège apostolique, le sacré collège, par une résolution prise en congrégation générale, a donné à Son Altesse royale le grand-duc de Toscane, le titre de *Prince royal de Hongrie et de Bohême et archiduc d'Autriche*, décide qu'on devra désormais adopter cette dénomination dans tous les actes officiels échangés entre la Secrétairerie d'État et le nonce de Toscane, Mgr Crivelli (6 décembre 1775) [1].

Le 9 mars, Marie-Thérèse demande au saint-Père la diminution des fêtes pour les églises de son royaume qui observent le rit grec. Le 8 avril, sa demande est accordée, et l'on donne d'amples pouvoirs aux trois évêques de ce rit, en conservant toutefois les grandes fêtes, qui s'imposent naturellement à leur religion [2].

[1] Arch. Vat. *Epist. Pii VI ad Princip.*
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Mais, s'il accorde des faveurs, le pape en demande aussi. Lorsqu'il apprend qu'on est sur le point de détruire, en Lombardie, le tribunal de l'Inquisition qui compte tant d'années d'existence, il écrit à Marie-Thérèse pour réclamer sa conservation. Il n'agit en cela qu'en vue du salut des âmes. « L'exercice de l'autorité apostolique, ajoute-t-il, ne peut être en opposition avec l'autorité publique ni suspect aux rois dans un office qui n'a pour but que de maintenir l'intégrité de la foi parmi les peuples... Le pouvoir spirituel s'accorde ici avec le pouvoir séculier et ils doivent se prêter l'un à l'autre un mutuel concours.... Si l'on supprime ce tribunal, rempart des lois et de la religion, on détruit la principale barrière opposée jusqu'ici aux flots grandissants de l'impiété [1]... »

Et pour mettre en pratique cette maxime : que la force civile doit prêter son concours à l'autorité ecclésiastique, Pie VI dénonce à l'impératrice un évêque de la Lombardie qui s'est révolté contre lui.

L'évêque de Mantoue a publié, le 14 février, une lettre pastorale où il dispense par lui-même ses diocésains du jeûne quadragésimal. Or, cette dispense dépasse le pouvoir épiscopal. Le jeûne quadragésimal est de coutume immémoriale dans l'Église ; il a toujours été respecté comme ayant été prescrit dans la Loi et les Prophètes et consacré par l'exemple du Christ. Les apôtres en firent l'objet de leur enseignement et le tinrent à l'égal d'une disposition législative. De bonne heure elle fut inscrite dans les saints canons et dans les constitutions des pontifes. S'il y a des causes qui motivent une dispense générale, il faut les faire valoir au tribunal du souverain pontife. L'évêque de Mantoue n'a pas tenu compte de ces principes. Bien plus, il a confondu dans sa pastorale le jeûne avec l'abstinence, prétendant faussement que, jusqu'à l'âge de vingt-un ans, les fidèles ne sont tenus ni à l'un ni à l'autre. Invité à se rétracter, il n'en a encore rien fait. Pour réparer le scandale, le pape demande que l'impératrice intervienne auprès de l'évêque, et le 30 août il la remercie des démarches qu'elle a faites ; mais sa plus grande satisfaction, c'est de savoir que le coupable s'est soumis spontanément et est venu librement à résipiscence [2].

[1] Arch. Vat. *Epist. Pii VI ad Princip.*, 30 août 1775.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Mgr Bellisomi avait été préconisé archevêque titulaire de Thyane pour succéder à Mgr Caprara, qui échangeait la nonciature de Cologne pour celle de Lucerne, avec juridiction sur le cercle de Souabe [1]. Le 24 septembre, 16e dimanche après la Pentecôte, Pie VI le sacre lui-même à Saint-Pierre et fait, à l'issue de la cérémonie, un discours de circonstance. « Nous ne pouvons, disait-il, nous rappeler, sans une profonde amertume, l'origine de cette légation. » Elle fut instituée, en effet, par Grégoire XIII, après le mariage sacrilège de l'archevêque Truschès avec la religieuse Agnès Mansfeld. Et depuis lors on a maintenu cette nonciature qui autrefois n'existait qu'extraordinairement, pour répondre à des besoins momentanés.

Le nouveau pontife avait pu travailler avec ardeur à des œuvres de toutes sortes, se lancer dans la voie des réformes utiles et nécessaires, jeter les plans de conceptions gigantesques qu'il avait hâte de mettre à exécution, gouverner enfin avec activité et sagesse les États de l'Église sans négliger les intérêts spirituels du monde entier. Il avait pu, le 21 juin, confirmer le décret qui approuvait les vertus héroïques de la bienheureuse Jeanne de Valois, en étendant son culte à toute la France, et, le 26 novembre, publier le bref de béatification du Frère Bonaventure de Potenza, petite localité de la dépendance de Subiaco ; toutefois en qualité d'évêque de Rome, il n'avait pas encore rempli une des premières obligations du caractère épiscopal : il n'avait pas pris possession de son église cathédrale, la basilique de saint Jean de Latran, *mère et maîtresse de toutes les Églises*. Pie VI en avait fixé la solennité au 5 mai, fête de saint Pie V ; quelques différends survenus avec le roi de Naples la firent ajourner.

[1] Arch. Vat. Vienna-Dispacci di Monsig. Garampi arcivo di Berito, vexeo di Monte Fiascone e nunzio apostolico in Vienna al Sig. Card. Pallavicini Segrlo di Stato di N. S. papa Pio VI. — Beaucoup d'autres provisions avaient eu lieu à la date du 20 juillet : Archetti avait été nommé nonce en Pologne et succédait à Garampi qui passait à la cour de Vienne ; Vincentini allait à Naples ; Ranuzzi à Venise ; Busca à Bruxelles, et Charles Crivelli à Florence. — Serra et Cacciapiatti avaient été faits vice-légats de Ferrare et de Romagne. — Costanzo, della Porta et Caccherano di Bricherasio devenaient gouverneurs de Spolète, San Severino et Jesi ; Manciforte était nommé clerc de la chambre et gouverneur des eaux ; Airoldi assesseur du gouvernement ; Dentici, Saluzzo, Scotti et Vincenti ponents de la Consulte. Enfin Onorati et Ghilini secrétaires, le premier de la congrégation des Evêques et Réguliers, le second de la Consulte.

Digitized by Google

Afin de reconnaître la suzeraineté du pape sur ses États, le roi des Deux Siciles payait chaque année le tribut connu sous le nom de *Haquenée,* consistant en un cheval blanc richement harnaché et caparaçonné avec douze mille écus romains. De plus, lorsqu'un nouveau pontife prenait possession de Saint-Jean de Latran, le roi faisait élever, à ses frais, de magnifiques arcs de triomphe sur le *Campo Vaccino.* Pie VI attendait donc un arrangement à l'amiable avec Ferdinand avant de fixer le jour de la fameuse cavalcade. Il serait ainsi plus sûr que Naples, rentré avec lui en bonne intelligence, ne s'affranchirait pas du tribut qu'elle lui devait de temps immémorial.

Pour cette raison, la cérémonie fut remise au 19 novembre. Vingt et un princes ou ducs avaient été convoqués pour y prendre part ; quatre étaient absents de Rome, cinq s'excusèrent, les autres promirent de se trouver à l'heure dite dans les antichambres pontificales ; mais une pluie torrentielle et continue empêcha de sortir, et l'on renvoya les invités en les convoquant de nouveau pour le 30[1].

Le peuple attribuait le mauvais temps au courroux du Ciel, qui manifestait ainsi, prétendait-il, son mécontentement à l'occasion d'un impôt dont Braschi, trésorier de la chambre apostolique, avait frappé les denrées étrangères. On trouva en effet affichées sur le piédestal de la statue de Constantin, sous le portique de Saint-Pierre, les paroles suivantes en forme d'admonestation :

Santo Padre non v'ha affligete
Se il sole non vedete
Se la gabella non levate
Il possesso non pigliarete
E se la gabella levate
Il possesso pigliarete.

[1] On invita les princes Borghèse, Aldobrandini, Corsini, Gabrielli, Lante, Doria, Barberini, Albani, Chigi, Pallavicini, Ruspoli.

Et les ducs : Salviati, Altems, Sforza, Sermoneta, del Grillo, Bonelli, Bodaville, Bracciano, Caffarelli, di Fiano.

Les princes Aldobrandini et Chigi étaient à Naples, Ruspoli et del Grillo étaient également hors de Rome. Barberini, Pallavicini, Borghèse, Corsini et le duc de Bodaville s'excusèrent. Tous les autres acceptèrent l'invitation et prirent part à la cérémonie. (Bibl. Vat. F. lat. 9020.)

Digitized by Google

Le 30 au matin le ciel fut sans nuages. On organisa la cavalcade sur la place Saint-Pierre, qui avait été sablée, ainsi que toutes les rues par où devait passer le cortège. Les officiers palatins, les ambassadeurs, beaucoup de princes romains, dont quatre étaient capitaines des gardes, treize cardinaux, un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de prélats, tous escortés de leurs serviteurs en grande livrée, précédaient le pape, les uns traînés dans de superbes carrosses, d'autres montés sur des chevaux ou des mules richement caparaçonnés. Le pape, entouré de toute sa cour, fermait la marche, monté, selon la coutume, sur une haquenée blanche. Il ne paraissait pas craindre qu'il lui arrivât le même accident qu'à son prédécesseur.

Clément XIV, en effet, en gravissant le Capitole, avait été désarçonné et était tombé à terre fort durement. Quand on lui demanda s'il n'était point blessé : « Non, répondit-il vivement : Vi è un poco di confusione, ma non c'è contusione. » Je n'ai point de contusion, mais seulement de la confusion.

Plusieurs princes de Germanie étaient à Rome et furent spectateurs de cette pompe ; entre autres Alexandre-Frédéric, le margrave d'Anspach, deux princes de Hesse-Darmstadt, Maximilien de Brunswick et le prince évêque de Freyssinge.

Le cortège prit la rue du Borgo, passa le pont Saint-Ange et suivit la route papale ; puis, après avoir tourné devant l'Église du Gesûs, monta au Capitole. Le sénateur Rezzonico fit un discours, à genoux, devant le pape, et lui remit les clefs de la ville. De là, on descendit au Campo Vaccino, on longea le Colysée et bientôt on arriva à Saint-Jean de Latran, où le chapitre et le clergé de la basilique attendaient Pie VI pour l'introduire dans le vénérable sanctuaire qui rappelle le nom de Constantin le Grand.

L'année sainte touchait à sa fin. Pie VI avait donné l'exemple en visitant solennellement les sanctuaires. Cent-quarante mille pèlerins étaient venus à Rome, autant pour gagner le jubilé que pour voir le nouveau pontife. Ils avaient été accueillis avec une grande bonté et on en avait logé cent-trente mille aux frais du pape. Plus de trois cent mille portions avaient été distribuées gratuitement par le trésor pontifical ; l'hospitalité, en un mot, avait été royalement exercée dans Rome.

Le 8 des Calendes de juin, pour satisfaire à la demande des évêques, le jubilé fut étendu à tout l'univers catholique.

Digitized by Google

On a coutume, à Rome, de fermer la porte sainte le jour où finit l'année ecclésiastique. Le 24 décembre, Pie VI chanta solennellement les premières vêpres de la Nativité à l'autel papal et présida ensuite à la clôture de la porte jubilaire. Le lendemain parut sa première encyclique. Elle annonçait officiellement à l'Univers catholique son exaltation et jetait le premier cri d'alarme pour avertir la société du péril croissant de l'irreligion.

« Qui ne serait effrayé, écrit le pontife, de l'état présent du peuple chrétien, dans lequel la charité qui nous unit à Dieu est si refroidie, tandis que les iniquités et les crimes s'accroissent de jour en jour ! Quel cœur ne serait pas comme accablé, à la vue des embûches qu'on tend de toutes parts à la foi, du mépris qu'on fait des saints canons qui sont impudemment foulés aux pieds, de cette passion de la nouveauté qui emporte des hommes turbulents et leur inspire l'odieux dessein d'ébranler les fondements mêmes de la nature !... On en est arrivé jusqu'à nier l'existence de Dieu ou à ne reconnaître qu'une divinité indifférente aux choses humaines. On traite de misérable invention tout ce qu'il y a de divin ; et, une si profonde perversité est cachée par un tel artifice de paroles séduisantes que les âmes faibles, qui sont en si grand nombre, enlacées d'une manière étonnante, perdent entièrement la foi ou la laissent notablement diminuer en aspirant après cette fausse lumière, pire que les ténèbres. » De là « quelle corruption dans les mœurs, quelle licence dans le langage, quelle témérité dans les actes ! Toute religion étant déracinée des cœurs, ces philosophes malheureux cherchent à relâcher les liens qui unissent les hommes entre eux. Ils répètent à satiété que l'homme naît libre et qu'il ne doit se soumettre à l'empire de personne ; que la société est un composé d'hommes ineptes qui se prosternent stupidement devant des prêtres qui les trompent et des rois qui les oppriment ; de sorte que, selon eux, l'accord entre le sacerdoce et l'empire, n'est qu'une conspiration contre la société humaine. Qui ne voit que ces délires sont d'autant plus propres à troubler la paix publique, que l'impiété est réprimée avec plus de lenteur et que, comme un cancer dévorant, elle s'étend davantage, pénétrant dans les académies publiques, dans les palais des grands,

Digitized by Google

dans les cours des rois, et, ce qu'on ne peut dire sans horreur, jusque dans le sanctuaire [1].... »?

Or ces graves paroles tombées de la bouche du pontife, semblaient la réponse à la lettre que le clergé de France réuni en assemblée générale lui avait adressée le 1er décembre et qui portait la signature du cardinal de la Roche-Aymon.

J. GENDRY,
Ancien chapelain de Saint-Louis des Français.

[1] *Bullarium Romanum Pii VI.*, n° LXXII. Encycl. *Inscrutabile divinæ Sapientiæ consilium*..... 8° calend. Jan.

Digitized by Google

LE DIRECTOIRE

ET LA RÉPUBLIQUE DE BERNE

(1797-1799)

I

La Révolution française s'est acharnée à détruire toutes les républiques anciennes. En Suisse, gouvernants et gouvernés partagèrent l'erreur de tant d'autres états, et ne se rendirent point compte de son véritable caractère. Comme ils n'avaient ni roi, ni princes, comme leur ligue était formée uniquement de républiques très anciennes dont quelques-unes étaient ultra-démocratiques, ils ne pouvaient s'imaginer que ces républicains zélés, ces admirateurs emphatiques de Guillaume Tell, viendraient en armes détruire leur antique liberté; et malgré les avertissements nombreux que la Providence ne cessa de leur envoyer, ils s'obstinèrent dans cette illusion. Ils se trompaient du tout au tout : ces faiseurs de phrases sur Guillaume Tell devaient être pour eux des Gessler !

Les Suisses reconnurent, trop tard, qu'ils avaient été bien imprévoyants. L'esprit révolutionnaire est essentiellement destructeur et oppressif; il s'attaque aux rois et aux princes sous prétexte d'établir la république, et il renverse les républiques sous les prétextes les plus opposés: celles-ci, comme Venise, Gênes, Berne, Fribourg etc., parce qu'elles sont oligrachiques et non démocratiques; les autres, comme les petits cantons, parce que leur démocratie, bien plus sérieuse que la démocratie française, n'est pas *représentative*. L'amour du pillage est pour l'esprit révolutionnaire un stimulant très puissant, mais ceux qu'il anime, tiennent essentiellement à détruire tout ce qui a un passé glorieux. La révolution dépouille le riche, et

Digitized by Google

l'opprime ; mais il lui est impossible de laisser le pauvre en paix, s'il ne se fait pas son valet et l'exécuteur de ses basses œuvres. La pauvreté tranquille, fière, honnête, l'exaspère ; elle ressent autant de colère et d'envie contre les pauvres bergers de Schwytz et d'Unterwalden qui veulent vivre libres sur leurs montagnes, avec leurs vieilles institutions vraiment démocratiques, et sans s'inquiéter du 14 juillet, que contre les riches patriciens de Gênes ou de Venise ; elle ne reculera devant aucune extrémité odieuse pour troubler la paix de ces pauvres gens, pour les forcer à s'incliner devant Barras, Rewbell et la Réveillère, si dignement représentés par Rapinat !

On a mitraillé les gens des villes pour les rendre plus démocrates ; on a également mitraillé les gens des montagnes au nom de la démocratie, mais pour les rendre moins démocrates Car leur antique démocratie ne reposant point sur la constitution de l'an III fructidorisée, ne peut être de bon aloi, et la République française les écrase pour le leur prouver : catholiques et protestants, riches et pauvres, subissent en Suisse le même joug et les mêmes spoliations [1].

L'asservissement de la Suisse au Directoire a été singulièrement facilité par certains novateurs, les uns trop naïfs, les autres trop ambitieux ; des gens habitués à déclamer en l'honneur de la liberté et de l'indépendance ont livré leur patrie à l'étranger, et ont subi son despotisme avec une résignation imprévue. Ils ont cru diriger adroitement les passions révolutionnaires à leur profit, et ont joué tout à fait le rôle de dupes : l'exemple des constituants français avait été complètement perdu pour eux.

Dès 1789, les révolutionnaires français avaient essayé de fomenter des séditions en Suisse ; et ils avaient réussi à pousser en avant quelques individus turbulents qui se firent bannir. Réfugiés en France, ces soi-disant patriotes ne cessaient d'exci-

[1] Certains protestants espèrent, au début, que les prêtrophobes français les ménageront, et tourneront leur rage contre les seuls catholiques : mais plusieurs cantons protestants sont riches, on parle beaucoup du trésor de Berne ; d'ailleurs, les révolutionnaires ne sont pas seulement anticatholiques, mais essentiellement antichrétiens, ils méprisent tout protestant qui garde quelque chose du christianisme. Les riches et calvinistes républiques de Berne et de Zurich seront spoliées, sous prétexte d'oligarchie ; les agents du Directoire ne dissimuleront point leur mépris pour les « corbeaux calvinistes » et les pasteurs seront privés des droits politiques, aussi bien que les prêtres !

Digitized by Google

ter les révolutionnaires violents à renverser les vieux gouvernements de la Suisse. César Laharpe était leur chef [1]. Les cantons Suisses étaient bien décidés à se renfermer dans la plus stricte neutralité. L'ambassadeur français Barthélemy, par son habileté, son esprit de conciliation, et sa loyauté personnelle, sut les déterminer à persévérer dans cette ligne de conduite. « On le conserva, dit très justement, Mallet-du-Pan, tant qu'on voulut endormir la Suisse sur sa neutralité... A force de regarder ce ministre passager et sans crédit réel, comme leur ange tutélaire, les Suisses se crurent dispensés de se protéger eux-mêmes [2]. »

L'invasion de la Savoie et de l'évêché de Bâle par les armées révolutionnaires, les menaces très sérieuses adressées à Genève en 1792, ne firent point renoncer les Suisses à leur neutralité. Les esprits clairvoyants redoutaient une invasion ; mais la majorité se laissa prendre aux assurances de l'honnête Barthélemy, et persévéra dans cette neutralité, fondée sur un optimisme béat, que Mallet-du-Pan a fort bien qualifié de *léthargique*. Les cantons Suisses ne prêtèrent point une attention suffisante aux manœuvres des révolutionnaires français, et accueillirent avec une déférence excessive, et leurs impérieuses réclamations et leurs immixtions continuelles dans le régime intérieur de l'Helvétie à l'occasion des émigrés et des prêtres réfugiés [3]. Par mollesse plutôt que par peur, la Suisse se laissait entraîner à se départir de la stricte neutralité en faveur des révolutionnaires français.

Cette stricte neutralité leur était pourtant assez utile, pour que la Suisse put s'y renfermer avec dignité. Ils reconnaissaient

[1] Laharpe était cousin du général Amédée Laharpe, banni comme lui, et tué en Italie au service de la France. Il avait été professeur de français des enfants de l'empereur Paul de Russie.

[2] *Mercure Britannique*, t. I, p. 67.

[3] Des Français des frontières, persécutés dans leur foi, venaient entendre la messe et se confesser en Suisse à leurs prêtres, au risque d'être pris en rentrant, et fusillés aussitôt comme émigrés ; aussi les persécuteurs voulaient contraindre les Suisses à écarter les prêtres français des frontières : ils exigeaient aussi qu'il fût interdit par leurs gouvernements, aux prêtres suisses de les passer, parce que des catholiques auraient pu recourir à leur ministère : et ils les chassaient de France. Les Suisses montrèrent beaucoup de faiblesse. La légation française par des insinuations mêlées de menaces, obtint d'eux des listes nominatives d'émigrés, réfugiés en Suisse, et l'on s'en servit pour persécuter leurs familles restées en France et s'emparer de leurs biens.

Digitized by Google

qu'elle leur était nécessaire. « La neutralité de la Suisse, écrivait Noël, ministre de France à Venise, à son ami Danton, équivaut à une alliance véritable et active, puisqu'elle nous défend soixante-dix lieues, et nous épargne dix forteresses et trois armées [1]. » Mais bientôt cette neutralité si utile, parfois même trop complaisante, ne suffit plus aux révolutionnaires, qui voulaient la changer en une étroite vassalité. Ainsi, en thermidor an III, le comité de salut public tenta de violer ouvertement la neutralité, en faisant traverser par ses troupes le territoire Bâlois ; mais l'État de Bâle montra tant d'énergie, qu'il dut renoncer à son projet [2]. Si les Suisses avaient toujours montré cet esprit de décision, ils auraient évité de grands désastres.

Le Directoire continua à les tourmenter au sujet des émigrés et des prêtres [3] et à s'immiscer dans leurs affaires intérieures. Bonaparte l'encouragea vivement à faire de la ligue helvétique une république vassale. Le Directoire désirait s'emparer de l'argent des Suisses : Bonaparte convoitait aussi cet argent, pour préparer l'expédition d'Angleterre, et il tenait à s'emparer de la Suisse pour occuper militairement les grands passages des Alpes [4]. Aussi cherchaient-ils constamment aux cantons de mauvaises querelles au sujet des émigrés et des prêtres ; mais les cantons cédaient toujours avec peu de dignité et de prévoyance [5]. Et plus ils cédaient, plus le Directoire redoublait de hauteur et d'insolence. La Suisse avait pourtant violé un peu la neutralité en sa faveur. En vendémiaire an V, elle avait laissé

[1] Arch. nat. AF³, 81.

[2] Le 20 thermidor an III, le comité fit part de son projet à Barthélemy.

[3] Ces plaintes étaient d'autant plus ridicules, que la République jetait constamment en Suisse des déportés ; un magistrat de ce pays écrivait à Barthélemy : « On espère que le gouvernement français ne déportera plus de prêtres, ni autres français sur nos frontières, et qu'il ne chargera pas notre pays d'une classe d'hommes qu'il ne peut garder lui-même pour que nous soyons *leurs bourreaux* ; encore en dernier lieu Marchena déporté a été jeté sur notre territoire. » (Arch. AF³, 82.) Beaucoup de constituants étaient réfugiés en Suisse ; le Conseil de Berne fut un moment divisé sur l'expulsion de Théodore Lameth.

[4] Il essaya en mai 1797 d'obtenir par surprise et intimidation qu'on laissât passer ses troupes à travers le Valais.

[5] En novembre 1796, l'avoyer de Berne, Steiger, déclarait que sur sept cents émigrés qui se trouvaient dans le canton au mois de juillet, il en restait cent cinquante à peine, y compris les femmes et les enfants. Mallet du Pan a eu raison de dire « la Suisse dégénérait en tribunal inquisitorial de la France ». (*Mercure britannique*, t. I, p. 108.)

Digitized by Google

passer sur son territoire les Français de l'armée de Souabe, qui se réfugiaient chez elle pour n'être pas pris par les Autrichiens : elle leur permit de défiler pendant douze jours avec leur butin, au risque de se brouiller avec l'Autriche. Pour la récompenser de son excessive complaisance, l'armée française violait systématiquement son territoire du côté du Tessin.

Après le coup d'état du 18 fructidor, il ne fut plus permis aux Suisses de se faire la moindre illusion sur le sort que le Directoire réservait à tous les petits états restés neutres. Depuis quelque temps déjà, il exploitait les prétendues républiques Batave et Cisalpine. Mais il venait, en bravant un Corps législatif où les modérés étaient alors en majorité, de renverser la république de Gênes par les moyens les plus déloyaux, et de l'asservir complètement, sous prétexte de lui donner un gouvernement démocratique. Quant à Venise, après une suite indigne de perfidies et de trahisons, il s'en était emparé également, sous prétexte d'y établir un gouvernement démocratique, et, très peu de temps après Fructidor, il l'avait vendue à l'Autriche après l'avoir complètement dépouillée. Depuis que le parti de la propagande révolutionnaire par les armées avait violemment conquis la dictature le 18 fructidor, en chassant les modérés du Corps législatif, et proscrivant leurs chefs et Carnot lui-même avec eux, la situation des petits états était devenue cent fois plus précaire : il fallait s'attendre aux actes de brigandage les plus audacieux, et, comme Gênes et Venise étaient déjà asservies, la Suisse était toute désignée pour être bientôt victime des fructidoriens. De tout temps, cette catégorie de révolutionnaires avait voulu entourer la France d'une ceinture de républiques vassales ; ils ne pouvaient manquer de jeter cette fois leur dévolu sur la Suisse, car elle touchait au nord à l'Allemagne, et sa possession leur était très utile pour la guerre ; en outre, il rêvaient d'établir une république Cisrhénane dans la Souabe et le Brisgau : la Suisse, placée entre ce nouvel état vassal et la Cisalpine, aurait complété la ceinture de républiques. La possession de la Suisse et des passages des Alpes importait singulièrement au Directoire pour dominer et exploiter l'Italie : Bonaparte n'avait jamais cessé de le lui redire, et de sa propre autorité il avait déjà enlevé la Valteline à la Suisse [1], pour l'annexer à sa répu-

[1] La Valteline, pays sujet des ligues grises, alliées des Suisses, voulait

Digitized by Google

blique Cisalpine et porter ainsi le premier coup à l'indépendance helvétique.

Tant que le Directoire fut en guerre avec l'Autriche, il eut soin de ne pas exaspérer les Suisses, de peur de les contraindre à livrer leur territoire aux armées de l'Empereur, qui se seraient bien vite portées sur la Franche-Comté. Aussitôt après la paix de Campo-Formio (17 octobre 1797, 26 vendémiaire an VI), il travailla systématiquement à pousser à bout les cantons, et Berne surtout, dans l'intention de s'emparer de leur territoire par une attaque subite.

Immédiatement après Fructidor, il demanda, avec beaucoup d'insolence, aux cantons helvétiques de faire pour lui la chasse aux émigrés, et de renvoyer l'ambassadeur anglais Wickham. Cette dernière exigence terrifia les Suisses : ils sollicitèrent humblement Pitt de leur venir en aide, et le ministre anglais consentit à rappeler son ambassadeur, pour retarder l'invasion de leur pays. Le Directoire, depuis le 18 fructidor, reprenait et aggravait ses exigences quant aux émigrés et aux déportés : il avait, par son coup d'État, créé une nouvelle classe de proscrits et de déportés, qui s'étaient presque tous réfugiés en Suisse, et il réclamait impérieusement leur extradition, afin de les livrer à la guillotine sèche. La persécution religieuse avait fait aussi refluer en Suisse une multitude de proscrits : Carnot qui avait demandé, en qualité de Directeur, leur prompte expulsion, était alors confondu dans la foule des émigrés laïques ou ecclésiastiques qui cherchaient un refuge dans cette contrée. Ils affluaient surtout dans le pays de Vaud [1]. Le 3 frimaire an VI (23 novembre 1797),

former une nouvelle ligue avec des droits égaux aux anciennes. Bonaparte qui s'était fait nommer arbitre, obligea le 10 octobre 1797, la Valteline à se réunir à la Cisalpine.

[1] L'agent du Directoire à Genève écrit le 14 brumaire an VI, que des députés proscrits le 19 fructidor, Dapluntier entre autres, se sont réfugiés dans ce pays. Les prêtres déportés célèbrent publiquement leurs offices à Lausanne, à Nyon et dans le voisinage, et « nos concitoyens des campagnes accourent dans le pays de Vaud, et font consacrer par ces prêtres, leurs mariages, et la naissance de leurs enfants ; dans les jours de fête, la foule ne peut contenir dans les lieux où se célèbrent leurs mystères. » On voit qu'il est furieux de ne pas avoir assez de sbires à sa disposition pour faire fusiller tous ces gens là, lors de leur rentrée en France. Il s'en prend aux autorités suisses : avant la révolution, dit-il, « la liberté des cultes

Digitized by Google

le secrétaire de légation Bacher remit au *louable corps helvétique* une note, dans laquelle il se plaignait amèrement de la tolérance des Suisses envers les émigrés. « De pareilles complaisances ne peuvent être envisagées par tout républicain attaché aux principes de Guillaume Tell. » Le gouvernement était sommé d'expulser bien vite tous les émigrés et prêtres français, et les *bannis* pour délits qualifiés. « Que les ci-devant membres du Corps législatif, et autres condamnés à la déportation à la suite de la mémorable journée du 18 fructidor, qui sont plus que des bannis, et dans toute l'étendue du mot *des criminels d'état jugés pour forfaiture*[1], et soustraits par la fuite à la sentence prononcée contre eux, soient arrêtés et livrés pour être conduits en France. »

Et surtout qu'on fasse vite ! En outre, on se plaint vivement que les prêtres aient célébré leurs offices dans les chapelles des anciennes abbayes du pays de Vaud, « ce qui n'a pu être pour eux qu'un moyen d'entretenir le fanatisme dans les départements limitrophes. » En effet, marier les gens, baptiser des enfants, et jouer par conséquent la police directoriale, c'est entretenir le fanatisme ! On compte que cet abus va cesser, que la Suisse sera promptement débarrassée de « cette horde dangereuse ; » autrement, elle serait « entre les deux états, l'occasion des plus fréquentes et des plus dangereuses altercations. »

Déjà, sur la demande du Directoire, l'état de Bâle avait livré, le 8 brumaire, le journaliste Richer Serisy, proscrit après le 18 fructidor comme « auteur incendiaire du journal l'*Accusateur public*. » Bacher a représenté longtemps le véritable révolutionarisme à côté de Barthélemy, qui avait été conservé à la légation de Bâle pour en imposer aux naïfs ; mais il est maintenant dépassé. Le gouvernement fructidorien s'empresse de le

n'étaient pas introduite dans le pays de Vaud, et *un tel scandale* y aurait été sévèrement réprimé. » (Arch. nat. AF^3, 68.) La vieille intolérance calviniste semble fléchir ! Quelle trahison envers la France révolutionnaire ! Le trait est délicieux ! Cependant le 27 fructidor, Genève effrayée, avait interdit aux émigrés et aux prêtres de séjourner sur son territoire.

[1] Par quel jugement ? le décret de proscription est donc un jugement ! (*Journal des Débats et Décrets*, frimaire an VI, p. 293.) On voit que les directeurs désirent vivement expédier leur ancien collègue Carnot à la guillotine sèche.

Digitized by Google

remplacer par Mengaud, jacobin grossier, débauché, qui va travailler ouvertement à renverser le gouvernement auprès duquel il est accrédité. La ligue helvétique avait pu un moment s'obstiner dans ses illusions en voyant son cher Barthélemy porté au Directoire par la majorité modérée ; mais, bien peu de temps après, il était expédié à Rochefort dans une cage de fer, pour être de là conduit à la guillotine sèche : et le Directoire donnait sa place à un Mengaud [1] ! Il n'était plus possible de se faire la moindre illusion ; il fallait résister avec dignité, et s'apprêter froidement à une lutte désespérée. Le corps helvétique éluda la réclamation du 3 frimaire, en demandant que, par réciprocité, le Directoire lui livrât certains conspirateurs suisses réfugiés en France : ils étaient alors très choyés par les fructidoriens, qui comptaient se servir d'eux pour bouleverser la Suisse.

Ces mêmes révolutionnaires qui avaient envahi traîtreusement la Suisse pour la piller et l'opprimer, soutinrent impudemment, avant et après l'invasion, qu'elle était régie par une constitution détestable, et qu'ils venaient lui apporter le double bienfait de la liberté et de l'égalité. La république de Berne, qui était le centre de la résistance, et qu'ils devaient attaquer en premier, a été systématiquement calomniée par eux. Il est certain que la ligue helvétique, formée d'éléments disparates, ne ressemblait en rien à la France fructidorisée. C'était, en effet, un grand crime ! Elle s'était agrandie successivement par l'accession volontaire, et aussi par la conquête de plusieurs territoires. Elle était alors composée de treize cantons, auxquels étaient unis onze territoires, les uns avec le titre d'associés, comme la ville de Saint-Gall, les autres simplement alliés à diverses conditions, comme les Grisons, Neufchatel, Genève, Mulhouse, l'évêque de Bâle ; ce prélat et l'abbé de Saint-Gall étaient, en même temps, princes de l'empire. Il aurait été bien plus difficile à la ligue helvétique de faire accepter si longtemps sa neutralité par toute l'Europe, si elle n'avait pas été composée d'états, de

[1] Mengaud fut chargé, immédiatement après le coup d'Etat, de saisir à Bâle les papiers laissés par Barthélemy ; mais il reconnaît n'avoir rien trouvé d'important. Le fameux Ochs et les autorités de Bâle le secondèrent dans cette mission. Il était chargé également de demander le renvoi de Wickham. (Arch. nat. AF³, 85.)

Digitized by Google

constitutions, de mœurs, de religions différentes, et unis par un lien très lâche.

Certains pays avaient été conquis, parfois même achetés à leurs souverains, soit par la ligue, soit par un ou plusieurs cantons : ils jouissaient de libertés municipales très étendues, payaient peu, mais ils n'avaient pas l'égalité de rang avec les cantons ; ils étaient gouvernés par des baillis, fonctionnaires des cantons supérieurs. Certains territoires appartenaient à douze cantons, d'autres à huit, d'autres à deux ou trois, ou à un seul [1]. Ces pays, réunis depuis si longtemps, désiraient jouir des mêmes droits utiles et honorifiques que les anciens cantons, mais cette infériorité blessait encore plus leur amour-propre local que leurs intérêts matériels. Ils désiraient l'assimilation complète aux cantons supérieurs, tout en gardant les avantages dont ils jouissaient, et n'étaient nullement disposés à faire une révolution violente [2]. Ils se laissèrent persuader que l'intervention du Directoire leur procurerait gratuitement le genre d'égalité qu'ils réclamaient : ils furent bientôt cruellement détrompés.

A côté des cantons primitifs, pauvres et ultra démocratiques, des républiques relativement riches, telles que Berne, Zurich, Fribourg, Soleure, étaient dirigées par une aristocratie bourgeoise qui accaparait les meilleures places (médiocrement lucratives du reste) ; mais les autres classes n'étaient nullement opprimées : elles jouissaient de droits étendus, et, grâce à une organisation qui nous paraît très compliquée, elles participaient aussi au gouvernement. Cette aristocratie s'était engourdie dans une longue paix ; et celle de Berne, dont les autres cantons attendaient l'impulsion au moment du danger, montra la même mollesse, la même imprévoyance que le patriciat vénitien. A la Diète helvétique, Zurich occupait la première place ; mais Berne était de beaucoup le plus puissant de tous les cantons et son

[1] Ainsi le comté de Baden conquis sur l'Autriche appartenait à Zurich, Berne et Glaris qui lui envoyaient successivement des baillis : Uri, Scwhyt et Unterwalden avaient des possessions communes : Grason, Orbe, Morat, appartenaient à Berne et à Fribourg: Lugano appartenait à douze cantons, etc. etc.

[2] Un agent français en Suisse écrivait à son gouvernement : « C'était la bonté de l'administration qui soutenait des gouvernements chancelants, et empêchait qu'ils ne fussent attaqués par la réunion des mécontents dont ils blessaient l'amour-propre. »

Digitized by Google

trésor excitait de nombreuses convoitises. Il avait alors plus de 400,000 habitants, pouvait armer 60,000 hommes, et comprenait à lui tout seul près du tiers de la confédération. Au XVIIIe siècle, la république aristocratique de Berne pouvait être comparée à celle de Gênes et de Venise : elle ne comprit pas qu'elle était destinée au même sort par ceux-là mêmes qui venaient d'égorger ces deux illustres républiques, et qui s'étaient empressés d'employer contre elle les mêmes manœuvres.

Les révolutionnaires, après Fructidor, virent bien que la Suisse leur céderait toujours au sujet des émigrés et des prêtres, et qu'il leur fallait, comme à Gênes et à Venise, susciter des troubles au nom de la démocratie pour l'envahir sous prétexte de protéger les démocrates, et lui imposer une unité dont elle ne voulait pas, mais qu'ils exploiteraient. S'ils avaient avoué leur projet de la réduire à l'état de la Ligurie et de la Cisalpine, ils n'auraient trouvé qu'un nombre infime d'auxiliaires. Les plus centralistes en Suisse trouvaient seulement que les cantons étaient un peu trop souverains, un peu trop isolés, que la Diète devait avoir des attributions mieux déterminées et plus étendues; les affaires générales en souffraient, disaient-ils, et la ligue montrait ainsi beaucoup d'hésitation dans ses rapports avec les autres états : mais c'était, comme tout le reste, une affaire à régler entre les Suisses, et le Directoire avait profité, plus que tout autre, des défectuosités de cette constitution. Il eut soin d'exploiter toutes les passions, toutes les ambitions qui existaient alors en Suisse, avec la ferme intention de mener beaucoup plus loin qu'ils ne le pensaient, les turbulents et les ambitieux sur lesquels il s'appuyait ; il y réussit parfaitement.

Le plan du Directoire était d'insulter et de provoquer les cantons. Le 17 novembre 1797, Bonaparte quitta Milan pour se rendre au Congrès de Rastadt en traversant la Suisse.

A Genève, où la population, qui venait de subir une terreur véritable, redoutait, non sans raison, la perte de son indépendance, il reçut un accueil très froid. Il déclara aux révolutionnaires locaux qu'il démocratiserait l'Angleterre dans trois mois. Le pays de Vaud, qui était sous la dépendance de Berne, avait applaudi vivement sa fameuse déclaration, au sujet de la Valteline, qu'un peuple ne doit pas être soumis à un autre : il lui fit, en conséquence, la réception la plus enthousiaste. Bonaparte

Digitized by Google

encouragea ouvertement les tendances séparatistes des Vaudois, et voulant faire parade de son aversion pour Berne, refusa avec un certain scandale tous les honneurs que les autorités voulurent lui rendre, et se dirigea sur Bâle, où les chefs du parti démocratique lui firent beaucoup de courbettes. Les vieux gouvernements essayèrent inutilement de le flatter : il rejeta avec dédain leurs avances, et prouva publiquement que les partisans du bouleversement de la Suisse et de son asservissement au Directoire pouvaient compter sur lui.

Mais Bonaparte ne resta à Rastadt que quelques jours, et revint bien vite à Paris. Il détermina, sans aucune peine, le Directoire à se jeter sur la Suisse pour en faire une autre Cisalpine. Ce Directoire banqueroutier, qui avait nombre de complices et de faméliques à gorger, cherchait alors un prétexte pour se jeter sur Rome et la piller ; mais dans sa situation, aucun profit n'était à dédaigner : le trésor de Berne le tentait depuis longtemps; il existait aussi en Suisse quelques abbayes bonnes à exploiter ; et il comptait, au moyen de fortes contributions, s'emparer des épargnes d'un peuple laborieux et économe. Ne fallait-il pas beaucoup d'argent pour payer les armements contre l'Angleterre? Le prétexte d'invasion fut bientôt trouvé.

Le Directoire résolut de mettre en insurrection contre la ligue helvétique les démocrates locaux, et de s'immiscer dans cette querelle purement intérieure, afin de s'emparer de toutes les richesses du pays et de le réduire en servitude, sous prétexte de le délivrer de l'oppression oligarchique [1].

II

Le 8 décembre 1797, Bonaparte dînait chez Rewbell avec le tribun de Bâle Ochs, qui avait été appelé à Paris par le Directoire, pour négocier la cession du Frickthal. Cet ambitieux démocrate déclama violemment contre les aristocrates des cantons.

[1] Mallet-du-Pan a parfaitement caractérisé le système du Directoire, « formant des révolutions de proche en proche, comme on met le feu à une maison pour en chasser les propriétaires, et les dépouiller. » (*Correspondance avec la cour de Vienne*, t. II. p. 412.)

Digitized by Google

Après le dîner, Rewbell, qui avait aussi ses vues particulières sur la Suisse, lui ménagea un entretien avec Bonaparte, et il fut décidé entre eux qu'on s'occuperait immédiatement de soulever les démocrates en Suisse, en exigeant la revision des Constitutions cantonales. Ochs devait immédiatement mettre Bâle en insurrection. Le Directoire se chargeait de soulever, et la Suisse italienne (où Bonaparte avait déjà excité les esprits), et le pays de Vaud, dont l'insurrection devait lui servir de prétexte pour écraser Berne, prendre son trésor, et renverser ensuite la vieille confédération.

Un Suisse ambitieux se chargea de fournir au Directoire une quantité d'odieux prétextes pour violer le territoire helvétique, et lui traça la marche à suivre pour opprimer et spolier ce malheureux pays : il espérait avec juste raison que, en récompense de ses services, ceux dont il avait mendié l'intervention armée, lui conféreraient le gouvernement de l'Helvétie prétendue régénérée. Ochs livrait au Directoire le nord de la Suisse; César Laharpe lui indiqua les moyens de l'envahir par le midi, de pénétrer rapidement au cœur même de la Confédération, et de détruire son unique soutien. Immédiatement après le coup d'état de Fructidor, il avait remis au Directoire un mémoire dans lequel il lui demandait de faire du pays de Vaud un état indépendant. Il expose que ce pays a été conquis en 1536 par les Bernois sur le duc de Savoie et qu'en 1564, le duc, pour s'assurer la conservation du pays de Gex et du Chablais, l'a définitivement cédé aux Bernois par le traité de Lausanne. Il céda aussi Monthey aux Valaisans en 1569, et le comté de Romont à Fribourg en 1578. Mais en abandonnant le pays de Vaud, il avait réservé les droits et privilèges des habitants, et en 1565 la France avait ajouté sa garantie à ce traité : par conséquent, d'après Laharpe, la France, maintenant maîtresse de la Savoie, et jouissant des droits de ses ducs, peut et doit même exiger de Berne et de Fribourg qu'ils laissent jouir les pays à eux cédés par les ducs de Savoie, de leurs anciens droits et privilèges, et qu'ils convoquent leurs états. Ces états une fois réunis, verront si cette violation continuelle des anciens traités ne les autorise pas à se déclarer indépendants sous la protection de la France, et à exiger de leurs anciens maîtres la restitution de leurs revenus dilapidés depuis 1536.

Digitized by Google

Ensuite Laharpe invite le Directoire à révolutionner la Suisse. Il reconnaît que le gouvernement français pourrait trouver plus simple d'annexer directement à la France le pays de Vaud. Mais dans ce moment où l'on prête aux Français des projets de conquête, il serait imprudent à eux de s'étendre au delà du Jura. Il vaut mieux, du reste, qu'il existe un État neutre entre la France et les États héréditaires autrichiens. Si, plus tard, les Vaudois émettaient un vœu pour l'annexion, la France n'aurait plus qu'à l'accepter. Pour l'instant, la création d'une république Vaudoise aurait le double avantage de plaire aux démocrates, et d'humilier les patriciens.

Il conseille au Directoire de procéder de la manière suivante : Il pourrait, comme *garant* et *autorisé*, exiger satisfaction des oligarchies de Berne et de Fribourg[1], et demander spontanément la réunion libre des états. Il pourrait attendre que les habitants l'y invitassent formellement ; mais probablement ils n'oseraient pas, à cause de *l'inquisition d'État* [2]. Il se fera le champion des Vaudois, menacera ouvertement ceux qui voudraient entraver cette révolution, et fera avancer des troupes sur certains points que Laharpe lui désigne. La solde de ces troupes lui sera remboursée par Berne et Fribourg, sur les immenses revenus qu'ils ont usurpés depuis 1536 ; « et, pour sûreté de ce remboursement, les propriétés des patriciens, qui sont situées dans le pays de Vaud, seront séquestrées pour être vendues trois mois après, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire. » C'est un Suisse qui propose cette confiscation générale; mais il est tout à fait francisé au point de vue jacobin. Faute de biens d'église, dans ce pays calviniste, on prendra les biens des prétendus aristocrates, car les révolutionnaires ne peuvent pas ne pas prendre !

[1] Mais on soutenait aussi que les renonciations des ducs de Savoie aux territoires cédés par eux à Fribourg et à Berne, n'étaient pas valables, car ils avaient porté les titres de comte de Romont, et de baron de Vaud, jusqu'en 1796, époque de la cession de la Savoie au Directoire. Il en résultait que la France pouvait revendiquer et Romont et Vaud, ce qui effrayait non seulement les *patriciens* suisses, mais aussi la majorité des démocrates.

[2] « L'adresse ou pétition énumérera les griefs etc.,... *les trahisons commises contre la France par les patriciens* s'y trouveront dénoncées avec force, en même temps qu'on remerciera le gouvernement français de n'avoir pas rendu le peuple responsable *des crimes* de ses magistrats. » (Arch. nat. AF[3], 81.)

Digitized by Google

Laharpe connaît bien les Directeurs et leur entourage : il se plaît à leur vanter les richesses de Berne [1]. Pour opérer la révolution dans le pays de Vaud, il faut, suivant lui, que la France y envoie un agent chargé de faire respecter sa garantie : l'assemblée du pays lui communiquera tous les projets, toutes les manœuvres des révolutionnaires ; il se méfie des ultra démocrates et demande que cet agent les maintienne sévèrement. Il fournit au Directoire toutes sortes de mauvais prétextes à l'appui de son invasion armée en Suisse ; il accuse les patriciens de ce pays d'être mêlés au prétendu complot écrasé le 18 fructidor, et soutient que, le Directoire doit en tirer vengeance, et qu'il n'aura jamais de sécurité avec les oligarchies. Il sait mieux que personne que, le 18 fructidor, il n'y a pas eu d'autre complot que celui des trois Directeurs, et que les Bernois et tous les Suisses, bien loin de conspirer contre le Directoire, se sont toujours aplatis devant lui : mais qu'importe ! avant de les envahir, ne faut-il pas que le Directoire, comme le loup de la fable, les accuse d'avoir troublé son breuvage ?

D'après Laharpe, le Bas Valais, détaché jadis avec violence de la Savoie, doit être réuni au département du Mont-Blanc, tant en vertu des droits que la République française tient des ducs de Savoie, que pour punir la prétendue trahison commise en 1793 par les patriciens du Haut Valais. La France deviendrait ainsi maîtresse du grand Saint-Bernard. Elle pourrait aussi s'emparer du territoire de la Neuville, et des belles vallées de Motiers-Granval et de l'Erguel, dépendances de l'évêché de Bâle que, suivant Laharpe, la ligue helvétique prétend à tort lui appartenir. Le Directoire pourrait aussi faire de ces pays une république qu'il protégerait comme celle de Vaud.

On voit aisément, en étudiant ce mémoire [2], que le Vaudois Laharpe n'est nullement égaré par un étroit patriotisme local. L'établissement d'une république vaudoise, indépendante de celle de Berne, n'est pas le but véritable qu'il poursuit ; c'est simplement pour lui le prétexte d'une invasion de la Suisse, du

[1] « Berne, dit-il en note, a un trésor considérable, déposé en partie dans les souterrains de l'hôtel de ville, en partie dans le château d'Arbourg. » Et elle a en outre de grandes richesses.

[2] Il est daté de Passy, 25 fructidor an V. (Arch. nat. AF³, 81.)

Digitized by Google

renversement des anciens gouvernements et de leur remplacement, comme à Gênes, comme à Milan, par un Directoire dont il doit naturellement faire partie. Pour arriver à ce résultat, il fait appel à toutes les convoitises ; il tente le Directoire français en l'excitant à prendre le trésor de Berne et les biens des proscrits, et en l'invitant à s'annexer certaines parties de la Suisse très importantes au point de vue stratégique. Ce mélange d'hypocrisie et d'impudence devait entraîner le Directoire ; néanmoins, Talleyrand, à qui ce mémoire fut naturellement communiqué, lui proposa de n'en tenir aucun compte. Les assertions historiques de Laharpe étaient, en effet, insoutenables.

Les Bernois avaient à répondre : 1° qu'en droit, le duc de Savoie ne pouvait être représenté par la France, mais par son descendant, le roi de Sardaigne ; 2° que la France n'aurait pu, en tout cas, remonter à 1564 pour protester contre un état de choses qui, depuis ce temps, subsistait sans réclamation de sa part [1], mais qu'elle avait renoncé formellement à la fameuse clause de garantie par un traité conclu en 1579 avec les Bernois, car ce traité leur garantissait le pays de Vaud aux mêmes qualités et conditions que les autres pays qu'ils avaient toujours possédés ; 3° quand bien même il aurait été possible de parler de cette clause, la convocation des États n'aurait pu être exigée, car leur rôle était de se prononcer sur les impôts directs exigés par le gouvernement, et Berne ne prélevant jamais d'impôts directs sur Vaud, n'avait pas eu besoin de les convoquer. Il ne faut pas oublier, du reste, que, dans ces États, les anciens ordres étaient représentés, et qu'ils avaient un caractère absolument féodal, opposé aux institutions créées par la Révolution, et que la France les aurait certainement supprimés.

Ces arguments, fondés sur les traités et sur le bon sens, n'étaient pas faits pour convaincre les fructidoriens; mais Talleyrand insista habilement sur le danger de violer la neutralité suisse, et le Directoire n'accueillit point immédiatement les propositions de Laharpe. Quelques semaines après, il se ravisait et mettait son plan à exécution.

[1] Il fallait toute l'impudence révolutionnaire pour invoquer ces traités du XVIe siècle, après avoir déclaré avec tant d'emphase qu'on ne tiendrait aucun compte des stipulations de traités bien moins anciens concernant l'Alsace.

Digitized by Google

L'évêque de Bâle avait des droits de suzeraineté sur les vallées de Munster et de Saint-Imier, et sur la petite république de Bienne. Ces pays ne dépendaient point de l'Empire et étaient protégés par Berne. Le Directoire prétendit qu'il avait succédé aux droits de suzeraineté de l'évêque de Bâle, puisqu'il avait détruit sa principauté pour en faire le département du Mont-Terrible, et qu'il pouvait les exercer aussi bien que ceux du duc de Savoie sur le pays de Vaud [1] ; il décida, en conséquence, le 29 brumaire an VI (19 novembre 1797)[2], qu'il s'emparerait de cette contrée ; et, le 15 décembre, plusieurs bataillons occupèrent Munster et Saint-Imier. Quelques jours auparavant, il avait fait pour le *Rédacteur* et le *Conservateur*, ses journaux officieux, une note qui devait préparer les esprits à l'invasion du pays de Vaud. Il prétendait, dans cette note, que les Bernois violaient la neutralité en faveur des Autrichiens et avaient ourdi contre la France un noir complot, en l'accusant sous main de vouloir faire la guerre à la Suisse afin de s'emparer du pays de Vaud. C'est le système de Fructidor, qui, du reste, a toujours été pratiqué par les révolutionnaires : il consiste à accuser impudemment d'une conspiration ceux qu'on veut proscrire, et d'un projet d'invasion ceux que l'on s'apprête à enva-

[1] Quand bien même ce système eût été admissible, la République française n'aurait pu hériter des droits de l'évêque, que par suite de la cession formelle de sa principauté, et cette cession ne pouvait avoir lieu que lorsque la paix serait faite avec l'Empire dont l'évêché de Bâle dépendait. Mais elle n'aurait pu acquérir que les droits de l'évêque, et ils n'allaient pas jusqu'à l'autoriser à occuper militairement ces territoires.

[2] Ordre fut donné à Augereau, d'occuper l'Erguel, Moutiers, Granval, Bellely. Le chargé d'affaires devait notifier au corps helvétique, que la République ne portait aucune atteinte à la neutralité... « ne faisant autre chose que se mettre au lieu et place *du soi-disant prince*, et prendre possession d'une partie intégrante et dépendante du Mont-Terrible. *Il réservera en outre l'indemnité due à la République*, pour les torts que lui ont causé les obstacles mis jusqu'à présent à la prise de possession dont s'agit. » Ce trait est charmant ! Augereau ne prendra pas encore possession de Bienne, seulement il expulsera le maire qui administre cette ville au nom du soi-disant prince, et le remplacera par un homme sûr qui exercera la même autorité au nom du Directoire. Mais le 2 frimaire, en faisant part de cet arrangement à Mengaud on ajoute : « Vous pourrez cependant, *insinuer indirectement* aux habitants de cette ville que, s'ils désirent la réunion à la République française et veulent appeler les français, *on n'y formera aucun obstacle*, et qu'on leur donnera même des secours. » (Arch. nat. AF[3], v. 18.)

Digitized by Google

hir. Après beaucoup d'injures, la note démasque complètement le plan du Directoire, qui est tout à fait celui de Laharpe ; elle déclare que les Bernois ont peur de voir la France exécuter des « traités qui sont en force, » mais que les Vaudois peuvent se reposer sur la loyauté française et sur le gouvernement de la grande nation [1]. Rien n'est plus clair !

L'occupation militaire des vallées du Jura produisit la plus vive émotion en Suisse, surtout à Berne et à Soleure : ces deux cantons s'armèrent ; mais dans la Ligne, on n'était d'accord ni sur l'imminence du danger, ni sur les moyens de se défendre. Les démocrates criaient qu'il fallait s'aplatir devant le Directoire, et pour lui complaire, bouleverser toutes leurs anciennes institutions. Ochs allait révolutionner Bâle, et le nord de la Suisse, Mengaud le pays de Vaud, avec l'aide de Mangourit, le résident français du Valais, un fort triste personnage comme Mengaud, mais comme lui actif, remuant, impudent, menteur, sans l'ombre de scrupule.

Ochs et Mengaud avaient, depuis longtemps, tout préparé à Bâle : les novateurs étaient sûrs de l'appui du Directoire. L'état de Bâle se divisait en deux parties distinctes, à peu près égales en population, la ville et la campagne ; mais la ville avait une grande supériorité politique sur sa banlieue. Les artisans y formaient des corporations fermées, qui ne permettaient pas aux gens de la campagne de venir exercer à Bâle leur commerce ou leur métier : ils étaient les partisans les plus zélés de l'ancienne constitution, qui les faisait participer au pouvoir ; les banquiers et les négociants étaient beaucoup moins opposés aux innovations, parce que l'ancienne constitution ne leur assurait point des avantages réels. La révolution fut décidée pendant un banquet civique, donné aux campagnards pour célébrer l'installation définitive de Mengaud, comme chargé d'affaires [2]. Le 19 nivôse (8 janvier 1798), la campagne se souleva; le grand Conseil de Bâle, et les *tribus* fléchirent, et il fut décidé qu'une com-

[1] Il est dit aussi dans cette note, que les émigrés et un prêtre réfractaire, avaient parlé de poignarder Bonaparte lors de son passage en Suisse, et qu'on avait dû veiller avec soin sur ses jours.

[2] Le général de division Dufour, qui commandait à Huningue, vint à ce banquet et annonça ouvertement que Mengaud allait écraser les oligarques.

Digitized by Google

mission mixte de trente membres établirait un nouveau gouvernement. Cependant les paysans détruisirent le château de Wallembourg, appartenant au gouvernement, mais ils n'exercèrent aucune violence contre les personnes ; et le 30, six cents hommes armés entrèrent sans résistance dans Bâle. Ils ne commirent point d'excès ; le grand Conseil proclama l'admission des campagnards à tous les droits de la ville ; les anciens magistrats restèrent provisoirement en fonctions, et la commission de trente membres se mit à élaborer la nouvelle constitution avec calme et méthode [1].

III

La révolution provoquée dans le pays de Vaud devait avoir de plus graves conséquences. Ce pays n'était nullement opprimé par Berne, qui, depuis la conquête sur les ducs de Savoie, avait laissé la liberté la plus complète à ses habitants pour tout ce qui concernait l'administration et les affaires des communes. Mais la police, les finances, la justice étaient confiées exclusivement à des baillis Bernois, tirés du grand Conseil, dont l'administration était tout à fait paternelle, et très ménagère des finances du pays [2]. On ne pouvait lui reprocher que de manquer d'énergie. La majorité des habitants se contentait du *statu quo*. Une partie des bourgeois des villes et des patriciens désirait un changement. Ces novateurs, qui tenaient fièrement à distance le reste des Vaudois, jalousaient beaucoup leurs égaux de Berne qui prenaient les places pour eux. Mais il n'existait dans ce pays qu'un

[1] Bignon, secrétaire de la légation française, envoya le 9 pluviôse au Directoire un rapport, dans lequel il s'étonne beaucoup du calme avec lequel cette révolution a été faite, et trouve que ce sang froid « semblerait faire supposer de la part des patriotes eux-mêmes, *un sentiment bien peu vif de la liberté* » il est stupéfait, presque scandalisé, qu'il n'y ait pas eu de violences ni de sang versé, ni de têtes promenées au bout des piques comme au 14 juillet. (Arch. nat. AF³, 68.)

L'égalité entre les droits des deux parties du canton n'a point ramené la concorde. Bâle ville, et Bâle campagne, quoique démocratisés, n'ont jamais pu s'entendre, et forment maintenant deux administrations séparées, et l'unité du canton n'est que nominale.

[2] Néanmoins les villes de Lausanne, Nyon, Moudon, Payerne, Yverdun avaient leurs administrations propres, et leurs privilèges.

Digitized by Google

petit nombre de gens animés du véritable esprit révolutionnaire français ; les mécontents, pour la plupart, ne désiraient que l'égalité politique avec les Bernois pour obtenir l'accès des bonnes places. Quelques-uns préféraient former un canton indépendant. Comme toujours, on les poussa en avant et on leur fit tirer les marrons du feu pour les révolutionnaires et surtout pour le Directoire. Sûrs d'être appuyés par l'armée française, les démocrates Vaudois excitent les esprits contre Berne, et inondent le pays de pamplets. On commence, comme c'était convenu, par une requête adressée au Conseil des deux cents de Berne par les bourgeois et habitants de Lausanne, demandant la convocation des états pour redresser les griefs du pays. On déclame hautement contre Berne, on crie partout qu'il lui faut refuser le serment. Pendant ce temps là, une division française, commandée par le général Ménard, se rapprochait des frontières ; le 8 nivose (28 décembre), le Directoire intervenait sans vergogne et déclarait audacieusement à Berne et à Fribourg que les membres de leurs gouvernements répondaient personnellement de la sécurité et des propriétés des habitants du pays de Vaud, qui avaient réclamé sa médiation pour l'exécution des anciens traités. Quelques démocrates avaient été arrêtés pour avoir essayé de susciter des troubles dans le canton de Berne. Le 13 nivôse (2 janvier 1798), Mengaud adressa au petit Conseil de Berne une longue lettre, qui est un véritable modèle de basse insolence révolutionnaire, pour le sommer de remettre ces individus en liberté ; il eut soin de le menacer de l'intervention du Directoire [1]. Le 16, le Conseil lui envoya une réponse très digne et très ferme. Sans vouloir rendre compte de ses actes, il déclare que personne n'a été poursuivi pour de simples opinions, comme Mengaud le soutient d'après des récits calomnieux. « Nous ne sommes comptables de nos actions qu'envers notre conscience, nos lois, notre constitution, et Dieu. » Mengaud, qui avait cru terrifier les Bernois, fut pour le moment un peu déconcerté par cette ferme réponse ; mais il avait reçu de Paris des ordres formels : il continua ses odieuses manœuvres.

[1] C'est toujours le même système employé pour chercher querelle aux petits états. Il a déjà été suivi contre Gênes et Venise ; il le sera bientôt contre Rome. Les gens qui s'insurgent ouvertement sont des amis de la France, uniquement persécutés pour ce motif, et si l'on ose leur résister, le Directoire va se proclamer insulté, et déclarer la guerre.

Digitized by Google

Maintenant, après l'acte solennel d'intervention du 8 nivôse, c'est le Directoire qui accuse Berne de vouloir attaquer les Français ! Mengaud, le 17 nivôse, envoie une note dans ce sens ; elle se termine ainsi : « Je vous requiers donc de m'affirmer expressément s'il est vrai que votre gouvernement a ordonné des rassemblements de troupes contre les Français, et qu'il a fait arrêter des députés des communes qui manifestaient leur refus de prendre les armes contre la République [1] ; » et il somme le gouvernement de Berne de donner cette réponse, claire et catégorique, par le retour du courrier.

Les Suisses, au lieu d'agir, avaient convoqué, à Arau, une Diète, où les traîtres, les poltrons, les naïfs devaient forcément les empêcher de prendre aucune résolution virile, et jouer le jeu des envahisseurs. Mengaud se rendit à cette Diète, avec l'équipage d'un marchand d'orvietan [2]. Les Suisses étaient fort inquiets. Suivant Mengaud, sauf quelques exceptions, « la masse ne vaut pas le diable : ce sont tous des ennemis de la

[1] Arch. nat. AF³, 85.

[2] Lettre de Mengaud, Arau (21 nivôse.) « J'ai mis, dans ma route de Bâle ici, un appareil qui a produit son effet. Une superbe voiture, attelée de quatre chevaux, portait d'abord un petit pavillon tricolore au-dessus de l'impériale, et au dedans un diminutif assez grand de celui que j'ai hissé à Bâle, et que j'ai arboré à mon logement, ici, à l'instant de mon arrivée. Dans la voiture était votre très humble serviteur, moi, accompagné d'un secrétaire du général Dufour et de son aide de camp. *Dehors une escorte de six hussards*, ce que l'ambassadeur Barthélemy n'aurait jamais permis, par respect pour la souveraineté des magnifiques. » Il est ravi de s'être pavané dans un pareil équipage, et voit tout en rose : « nous culbuterons l'infâme oligarchie suisse quand nous voudrons. » Il engage le Directoire à faire lui-même une véritable révolution à Bâle : « qu'*attendez-vous donc pour prendre possession de la ville de Bâle ?* que je les provoque à la nécessité de me renvoyer ? S'ils osaient le faire, cela serait fait dès l'origine de ma mission au sujet de Wickham. »

En ce moment Ochs est à Paris, où il prépare avec le Directoire l'invasion de la Suisse : il envoie à Mengaud et à ses amis de Bâle des plans de révolution. « Quand il faudra en venir au fait, lui écrit Ochs le 19 nivôse, vous aurez le signal nécessaire, et le point de ralliement indispensable. » Ochs voudrait opérer la révolution dans un canton avec l'approbation du Directoire ; ce canton lui enverrait ensuite une adresse et les autres seraient invités à l'imiter dès qu'il aurait reçu une réponse favorable. Ochs et Mengaud voulaient révolutionner Bâle avec l'aide de la garnison d'Huningue, qui ferait des démonstrations significatives, et en cas de résistance, Mengaud ferait « entrer les soldats français dans Bâle. Mais suivant lui, les Bâlois ne sont que des hommes sans énergie qui ne sentent pas l'avantage d'être près de la France... » (Arch. nat. AF³, 85.)

Digitized by Google

France, » c'est-à-dire du Directoire fructidorien ! Mais ils sont mous et irrésolus, et Mengaud le prendra de haut avec eux. Pour mieux les intimider, il établit un système d'ordonnances d'Arau à Bâle, en affectant de se méfier des postes suisses.

La Diète expulsa les émigrés et les prêtres réfractaires, mais déclara, en réponse à la note remise le 5 Frimaire précédent par Bacher, qu'elle ne livrerait les proscrits de Fructidor que si le Directoire lui livrait certains Suisses condamnés, et réfugiés en France. Elle protesta le 5 janvier 1798 (16 nivôse) contre l'occupation des pays dépendants de l'évêché de Bâle. Le Directoire n'en tint aucun compte. Mais certains cantons, effrayés, hésitaient à renouveler l'ancien serment d'alliance, en déclarant qu'il était suranné dans ses termes et pourrait blesser le Directoire; et Mengaud, tout triomphant de la révolution qui venait de s'accomplir à Bâle, écrivait le 26 nivôse au Directoire : « Je pense que je n'aurais besoin que de faire une course dans tous les cantons, en traînant le drapeau fatal au-dessus du chignon des oligarques, comme j'ai fait dans ma promenade de Bâle pour faire la révolution [1]. »

Pendant que Mengaud intimidait la Diète d'Arau, ses agents soulevaient le pays de Vaud contre Berne. Cette république, dans sa partie allemande, disposait de forces nombreuses et bien disciplinées. Si quelques cantons paraissaient faiblir, d'autres, dont les populations voulaient défendre résolument l'indépendance helvétique, étaient prêts à soutenir les Bernois. Devant une résistance énergique et bien combinée, l'armée du Directoire, alors peu nombreuse et mal équipée, pouvait être obligée de battre en retraite ; et peut-être, à la suite de cet échec, les fructidoriens auraient-ils été obligés de lutter contre des insurrections en Franche-Comté ! Mais les Suisses firent trop d'efforts pour prévenir une rupture voulue par le Directoire. Ils adressaient naïvement des réponses sérieuses aux prétentions qu'il émettait dans la seule intention de les pousser à bout, le faisaient ainsi rire à leurs dépens, et le confirmaient dans l'idée qu'il ne lui serait opposé aucune résistance.

Le 5 janvier, Berne décida que le pays de Vaud, en armes, lui

[1] Arch. nat. AF³, 85.

Digitized by Google

renouvellerait le serment de fidélité. Sur vingt-quatre bataillons de milice, dix-huit prêtèrent serment avec enthousiasme : les autres hésitaient ; mais les commissaires de Berne, au lieu de peser sur eux, les dispensèrent du serment. De peur de fournir au Directoire des prétextes d'intervention, ils ne prenaient aucune précaution militaire : aussi une bande d'insurgés s'empara par surprise du château de Chillon [1]. Il y eut d'autres soulèvements, qui ne furent point réprimés ; le colonel Weiss, demi-révolutionnaire, personnage à la fois présomptueux et naïf, était chargé du commandement des troupes bernoises. Il resta complètement inactif devant le comité révolutionnaire Vaudois qui s'était établi, et crut qu'il ramènerait les insurgés en leur débitant des phrases.

Le 12 janvier, Berne adressait des remerciements à ceux qui lui avaient prêté serment, et promettait des réformes en termes vagues. Au point où en étaient les choses, c'était trop ou trop peu. Le 15 (26 nivôse), Wyss, grand tribun de Zurich, et Reding, ancien landamman de Schwytz, envoyés comme conciliateurs par la Diète d'Arau, invitèrent inutilement les Vaudois à présenter d'une manière légale leurs vœux pour une réforme. Mais les membres du comité de réunion siégeant à Lausanne, et qui se qualifiaient alors de *réclamants*, s'adressaient à Mengaud en louant l'*immortel 18 Fructidor :* partout les baillis de Berne furent chassés, ses armoiries arrachées. Le colonel Weiss se replia sur Yverdun sans rien tenter. Ses illusions étaient complètement dissipées ; d'Yverdun, il envoya aux Vaudois une proclamation éloquente, dans laquelle il protestait contre l'intervention du Directoire et l'introduction en Suisse du système fructidorien.

« Vos plus vrais amis, à la tête desquels j'ose me nommer, veulent la réforme des abus ; mais ils ne veulent pas votre mort, votre ruine, et ils pensent que, pour nous arranger entre

[1] Mangourit, résident français dans le Valais, dirigeait l'insurrection. Le 13 janvier (23 nivôse), il écrit qu'il s'est entendu avec les patriotes de Vevey et de Lausanne. Les communes nommeront des députés qui se réuniront à Lausanne le 2 plaviôse, jour de l'arrivée de toutes les troupes françaises à Versoy ; elles formèrent l'assemblée *Lémanique*. Le 17 janvier le général Français Pouget promit son concours aux délégués des révoltés. (Arch. nat. AF³, 83.)

Digitized by Google

nous, *nous n'avons pas besoin de médiateurs militaires étrangers qui, au nom de la liberté, vous asserviraient, au nom de l'égalité vous dépouilleraient*, et ne vous laisseraient à la fin que des yeux pour pleurer, des remords dans le cœur, et de beaux cadres de constitution (que j'admire plus que personne), mais qu'eux mêmes n'ont encore su remplir. Enfin, mes amis, il s'agit d'empêcher qu'on ne nous pille et nous égorge sous prétexte de nous rendre plus heureux [1]. »

Cette terrible prophétie devait être bien vite réalisée ! Il eut beau faire appel aux bons citoyens, leur demander « qu'ils prient le Directoire français de nous laisser arranger nos difficultés nous-mêmes. » Le 23 janvier, le général Ménard déclara aux révolutionnaires qu'il avait reçu l'ordre d'empêcher par force l'entrée des troupes bernoises dans le pays de Vaud. « L'armée d'Italie protège les patriotes, et vos ennemis sont les mêmes que les nôtres. » Voyant qu'une intervention française était nettement annoncée, les mécontents constituèrent, le 25 janvier, à Lausanne, une assemblée lémanique, et la révolution fut consommée. Laharpe et Perdonnet de Veney avaient tracé d'avance à cette assemblée, dans une curieuse instruction, la marche qu'elle devait suivre [2]. Glaire, depuis directeur, fut nommé président le 25 janvier. L'Assemblée, comme Laharpe le lui avait recommandé, s'empressa d'envoyer une députation au Directoire.

La division Ménard était entrée en Suisse. Le 25 janvier, le général envoie au colonel Weiss à Yverdun un aide de camp avec deux hussards, pour lui signifier qu'aucune troupe bernoise ne doit entrer dans le pays de Vaud. A leur retour ils traversent, pendant la nuit, le village de Thiérens, dont les habitants, menacés d'incendie par les révolutionnaires, font des patrouilles; les hussards répondent au « Qui vive ! » des sentinelles, en se jetant sur elles et en leur portant des coups de sabre ; les Suisses

[1] Arch. AF³. 86.

[2] Pour éviter de devenir une cohue, il lui fallait d'abord réduire le nombre des députés en conservant les exclus comme suppléants. Elle devait aussi garder les agents de Berne comme otages, et adopter le calendrier révolutionnaire : c'était une sotte flatterie à l'adresse du Directoire ! Elle devait aussi décréter une fête le 14 juillet.

Digitized by Google

se défendent ; l'un des hussards est tué, l'autre désarmé, et l'aide de camp s'enfuit. Suivant l'habitude révolutionnaire, on cria à la trahison et le pays de Vaud fut complètement occupé.

Le 31 janvier, l'Assemblée intercéda auprès du général français en faveur des soldats de son armée qui avaient commis des excès à Morges. Le même jour, elle envoya au Directoire trois députés chargés de lui demander : 1° d'agréer Laharpe comme chargé d'affaires ; 2° de nommer dans le pays de Vaud un agent qui serait *régulateur de l'opinion publique ;* 3° de faire payer aux Bernois et aux oligarques les frais de l'expédition dirigée par Ménard, car ce général, à son grand désenchantement, imposait une contribution de sept cent mille livres au pays qu'il venait d'affranchir. Bientôt les plus turbulents voulurent dominer, et les révolutionnaires naïfs s'effrayèrent; on leur rappela que, d'après la volonté formelle du Directoire, la révolution de Vaud devait être une révolution *de sages*. C'était, de sa part, une bien étrange prétention !

Pendant ce temps là, Mengaud, à la Diète d'Arau, travaillait à intimider les cantons, et à rompre le faisceau de l'alliance helvétique pour écraser plus aisément la république de Berne. Le 26 nivôse (15 janvier), il recevait l'ordre de notifier à la Suisse, et en particulier aux cantons de Soleure et de Neufchâtel, que des Français avaient été insultés parce qu'ils portaient la cocarde tricolore. Le Directoire avait l'habitude d'invoquer ce prétexte lorsqu'il voulait chercher querelle à un petit état et l'envahir.

La Diète, très effrayée, avait ordonné le renouvellement du serment fédératif. Bâle le refusa, mais les autres cantons le prêtèrent. Mengaud n'avait jamais cessé de répéter à tous les cantons que le Directoire voulait rester en paix avec eux, et qu'il était seulement hostile à l'oligarchie bernoise, parce qu'elle était l'ennemie acharnée de la République française, la protectrice des émigrés et l'instrument soudoyé de l'Angleterre. Dès que les cantons aristocratiques auraient remis le pouvoir entre les mains du peuple, le Directoire deviendrait leur protecteur zélé. Plusieurs cantons donnèrent dans ce piège grossier. Ils s'imaginèrent qu'une réforme complète était devenue indispensable, et qu'il fallait prendre l'avance sur le Directoire et écarter ses soldats en adoptant ses doctrines. C'était montrer la plus

Digitized by Google

complète inintelligence de l'esprit révolutionnaire ! Après le renversement des républiques de Gênes et de Venise, par des procédés absolument semblables à ceux que le Directoire employait contre Berne et les cantons aristocratiques, il n'était plus permis de se faire la moindre illusion. Mais les gens qui ne voulaient pas voir clair, les partisans du repos à tout prix, se rattachaient obstinément à cette idée que le Directoire se contenterait de ce qu'on a si bien appelé une moitié de révolution. Il faisait un prosélytisme bruyant en faveur de certaines doctrines, mais on se trompait grossièrement en croyant qu'il suffirait de les adopter solennellement et de les appliquer soi-même. Les doctrines politiques n'étaient pour lui qu'un prétexte d'invasion et de pillage : il fallait qu'il les appliquât lui-même, parce que cette opération lui était lucrative. Il était vraiment naïf après le coup d'état, après la banqueroute, de penser que ce Directoire, obéré, écrasé, ayant à satisfaire les convoitises de ses agents et de ses armées, se contenterait d'entendre proclamer ces mêmes doctrines qu'il venait de violer si audacieusement le 18 Fructidor !

La Diète d'Arau n'aboutit donc à aucun résultat. Mengaud avait, sous ses yeux, arboré un drapeau tricolore et excité publiquement à l'insurrection les habitants de l'Argovie, sujets de Berne, comme les Vaudois. Le gouvernement de Zurich, de tout temps jaloux de celui de Berne, avait exercé activement son influence au profit du Directoire, et contribué puissamment à empêcher toute résistance ; mais il devait être *régénéré* comme Berne. Le 7 pluviôse (26 janvier), Mengaud lui adressa une lettre insolente au dernier point : il lui intimait l'ordre d'amnistier des patriotes soi-disant opprimés, qui avaient troublé le pays en 1790. Ce gouvernement allait être bien payé de ses complaisances !

Mengaud invitait les Vaudois à retenir les baillis de Berne en otages, et faisait occuper Bienne par les troupes françaises. Le 11 pluviôse, il écrit à Paris que les événements s'accumulent.

« Pour dire en peu de mots, *je me suis mis à la tête de l'insurrection dans la partie allemande du canton de Berne*, et tout m'apprend qu'elle est complète : je reçois à l'instant la nouvelle de la prise de la forteresse d'Arbourg. Je sais qu'il se prépare

Digitized by Google

de grandes choses à Berne où le gouvernement actuel doit être cassé ce soir [1]. »

Bienne et le pays de Vaud sont déjà occupés par les Français. Bâle a fait pacifiquement sa révolution sans les attendre, et ils en sont assez mécontents. Mengaud est en train de soulever l'Argovie, et menace sérieusement Berne, Soleure, Lucerne, Fribourg, Neufchâtel et Zurich; dans tous ces pays, quelques intrigants, comptant sur la terreur qu'inspire l'armée du Directoire, s'apprêtent à renverser, sans péril, les anciens gouvernements au milieu de l'inertie générale. Mengaud distribue à ses affiliés des *sauvegardes* ainsi conçues :

« Il est notoire à tous et à chacun que la République française prend sous sa spéciale et puissante protection tous ceux des citoyens suisses, ainsi que leurs familles, qui refuseraient de prendre les armes contre la France, ou qui manifesteraient des opinions et des dispositions favorables aux principes de son gouvernement.

« En conséquence, et en vertu des pleins pouvoirs et des actes transmis par le Directoire, nous déclarons formellement et particulièrement pour ce qui concerne la ville municipale de... que les personnes, leurs propriétés et les familles spécifiées, ainsi que dessus, sont placées sous la garantie personnelle et directe de chacun des membres composant les gouvernements des différents États de la Confédération helvétique, qui en demeurent responsables vis-à-vis de la France, du Directoire et des armées françaises.

« Fait et donné à Arau, sous le sceau de la légation française en Suisse, le 11 pluviôse de l'an VI de la République française une et indivisible. MENGAUD. Pour copie conforme, BIGNON [2]. »

Le 12 pluviôse (31 janvier), Mengaud eut l'impudence de notifier ces sauvegardes à la Diète helvétique.

« J'ai cru, magnifiques et puissants seigneurs, devoir vous communiquer cette pièce, afin que tous les cantons helvétiques en aient connaissance, et puissent se convaincre de la résolution du Directoire exécutif, de ne point souffrir tranquillement les persé-

[1] Arch. AF[3] 85.
[2] Arch. AF[3] 83.

Digitized by Google

cutions que pourront éprouver ceux que la République française aura ainsi assurés de sa puissance protection [1]. »

La Diète, sur la nouvelle que la guerre allait éclater entre le Directoire et Berne, se sépara le 31 janvier (12 pluviôse), sans prendre aucune décision. C'est à sa dernière séance que Mengaud lui notifia ses fameuses sauvegardes ; elle protesta, mais elle venait de voter qu'elle allait se séparer, et le temps lui manquait pour répondre par écrit à Mengaud, qui, sans doute, avait intentionnellement choisi ce moment pour lui faire cette notification ; elle chargea simplement son chancelier de lui accuser réception, et se dispensa ainsi de lui faire une réponse courageuse. Le lendemain, Mengaud planta solennellement un arbre de liberté à Arau, avec musique et coups de canon, et s'érigea plus que jamais en protecteur de l'Argovie contre Berne.

Le 12 pluviôse, il envoyait à Berne deux arrêtés du Directoire, l'un exigeant la mise en liberté des révolutionnaires qui venaient d'être arrêtés par Berne, l'autre accusant ce gouvernement d'embaucher des réquisitionnaires et déserteurs français. L'accusation d'embauchage figure nécessairement, on peut presque dire qu'elle est de style dans tous les réquisitoires des révolutionnaires. Mengaud répète encore que le gouvernement bernois est poussé par l'Angleterre.

Le Directoire et ses agents veulent absolument une intervention armée, et l'occupation de la Suisse entière. Aussi leur mécontentement est grand contre la nouvelle république de Bâle. Bignan a fait demander à ses gouvernants de laisser entrer deux compagnies de cavaliers, mais ils ont flairé le piège et différé leur réponse ; aussi Mengaud est dans une grande colère contre eux [2]. Il espérait que les Bernois seraient épouvantés en apprenant l'entrée de ces soldats à Bâle, et qu'ils les prendraient pour

[1] Il existe aux Archives une liste de communes qui reçurent ces sauvegardes. Il suffisait que la révolution eût dans une commune quelques adhérents pour que Mengaud la considérât comme révolutionnée tout entière.

[2] « Le machiavélisme des Bâlois vaut bien celui des Bernois et des Zurichois, eux qui ont fait cette révolution, après cependant, que je les y ai eu poussés (*sic*) pendant trois mois *comme un laboureur sa charrue*, n'ont cherché qu'à déplacer pour s'y mettre en place où s'y conserver sous une autre dénomination. — L'ancien esprit de haine et de méfiance contre la France se montre aussi fort que jamais... » (Arch. nat. AF[3], 85.)

Digitized by Google

l'avant-garde de l'armée; aussi invite-t-il le Directoire à punir les Bâlois de leur refus déguisé :

« Il est certain que la révolution ne sera *totale et bien faite en Suisse que par la présence de nos troupes ;* que Berne soit serré de près en déclarant qu'on n'en veut qu'au magistrat actuel; que Soleure ait des cantonnements, que la ville d'Arau ait une garnison française et que l'on ait entrée et passage sur Bâle, alors tout est fait... Une preuve que la présence des troupes françaises suffit pour opérer mieux que toute autre chose, c'est qu'à Fribourg l'ancien ordre des choses s'est écroulé de lui-même... »

Personne ne sait mieux que la peur des baïonnettes françaises a fait cette petite révolution, trop anodine, et surtout trop respectueuse de la religion pour que le Directoire daigne en tenir aucun compte [1]. Quelques jours après, Soleure (28 janvier) et Lucerne (31 janvier) changeaient leurs constitutions, sous l'empire des mêmes illusions. Berne, le 3 février, promettait de céder. Zurich, le 5 février, décrétait aussi l'égalité des droits entre la ville et la campagne et une constitution nouvelle, mais il ne la bâclait pas immédiatement, et en attendant qu'elle fut terminée, le gouvernement restait en place pour le maintien de la religion (calviniste), des lois et de la sûreté, etc. Et les habitants de la campagne, en réclamant l'égalité des droits, avaient décrété, avant tout, le maintien de la religion de leurs pères : car les protestants, aussi bien que les catholiques, redoutaient l'intolérance du Directoire, et tenaient avec raison la révolution française pour essentiellement antichrétienne. Tout le monde savait que des ministres protestants avaient été contraints en France à l'apostasie, aussi bien que les prêtres catholiques, et que dans ce moment même le Directoire, avec ses lois sur le décadi, persécutait aussi les protestants qui ne vou-

[1] Le 16 pluviôse (4 février), Fribourg communiquait à Mengaud les décisions qu'il venait de prendre ; la première était ainsi conçue : Art. 1er. « Nous jurons, promettons solennellement de vivre et de mourir dans notre sainte religion, de la conserver telle que nos pères nous l'ont transmise, et que nous la professons, *voulant qu'elle serve de base à notre future constitution.* » L'égalité des droits était proclamée et devait être la base de la nouvelle constitution qui serait terminée dans quatre mois. Le gouvernement restait provisoirement en fonctions ; cette déclaration était terminée par une pieuse invocation à Dieu. (Arch. nat. AF3, 85.) Mengaud dut faire une singulière mine en lisant cela ! Soleure fit les mêmes réserves.

Digitized by Google

laient pas travailler le dimanche. Cette prompte soumission des cantons ne devait leur attirer que des outrages. Mengaud, qui avait ordre de ne pas accepter une moitié de révolution, envoya aussitôt aux Zurichois et aux Soleurois un projet de constitution déjà préparé à Paris, avec de prétendus écrits patriotiques.

Le canton de Soleure avait nommé, pour reviser sa constitution, une commission composée d'un nombre égal d'habitants de la ville et de la campagne ; mais les paysans, qu'on disait opprimés, se soulevèrent contre la révolution, en réclamant leurs anciennes institutions, et plusieurs révolutionnaires furent arrêtés. Mengaud, furieux, écrivit à ce sujet une lettre qui le caractérise parfaitement :

« Si je ne craignais votre censure, comme je vous mangerais cette canaille ; dans ce canton il y a de belles rivières, *et mon plaisir serait d'y engraisser les poissons avec de la viande fraîche de prêtres, d'oligarques, à peu près comme nous mangeons des huîtres.* Pardonnez ces expressions par trop délirantes, citoyens directeurs ; mon sang *s'extravase par tous les pores*, à la vue, au récit de l'audace inconcevable des Bernois et des Soleurois, et des horreurs exercées par eux sur les pauvres patriotes [1]. »

Le 31 janvier, l'avoyer, le grand et le petit Conseil de Lucerne avaient aboli le gouvernement aristocratique. Mais pour le Directoire ce n'était rien. Il voulait que la Suisse devint une république unitaire, centralisée, sans aucune indépendance locale, pour qu'elle lui fût complètement asservie. Ainsi, le 22 pluviôse (10 février 1798), Mengaud envoie à Lucerne et aux autres cantons une insolente sommation de se démocratiser réellement, suivant la formule fructidorienne. Il déclare effrontément qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de l'entrée des troupes françaises, car elles doivent seulement s'opposer aux projets du canton de Berne, et affranchir le pays de Vaud. Qu'une constitution conservatrice de la souveraineté du peuple remplace les oligarchies soumises à l'Angleterre. « Un petit nombre de magistrats pervers, *salarié par son or corrupteur*, domine encore dans les États de Soleure et de Berne ; » ils excitent les esprits contre le Direc-

[1] Arch. nat. AF³ 85.

Digitized by Google

toire, mais « je ne crains pas de répondre en son nom *qu'il fera retirer les troupes arrivées sur les frontières de la Suisse*, du moment où les divers cantons m'offriront l'assurance de l'établissement d'une constitution démocratique et représentative... » Impossible d'être plus impudent !

Il demande la démocratie fructidorienne à la Suisse avec une armée derrière lui, comme au 31 mai les jacobins, bloquant la Convention par de nombreux bataillons, lui demandaient de leur livrer les vingt et un, et offraient de se retirer ensuite.

Le canton de Schaffouse s'était démocratisé. Les Bernois avaient envoyé des troupes occuper Arau, et Mengaud était entré dans une colère épouvantable. Bâle venait de nommer une convention de soixante membres, mais Mengaud en était toujours très mécontent, car cet État s'obstinait à refuser le passage aux troupes françaises, prévoyant bien qu'elles s'installeraient chez lui en garnison définitive [1]. L'assemblée nationale de Bâle encourut aussitôt la colère de Mengaud, en interdisant le 7 février un imprimé intitulé *Pater et Credo d'un Suisse libre* et le qualifiant ainsi : « production fade et blasphématoire, qu'elle croit devoir interdire *d'après le serment qu'elle a prêté de respecter la religion et la vertu.* » Les parodies sacrilèges avaient été très nombreuses en France [2], et Mengaud s'ima-

[1] Les Bâlois intimidés, sur la demande de Mengaud, arrêtèrent comme otage, la femme d'un colonel bernois. Mengaud eut l'infamie de prévenir cet officier qu'il livrerait sa femme en otage aux Vaudois, si ses troupes marchaient sur Arau. Mais les Bâlois furent pris de honte, et mirent leur prisonnière en liberté. Mengaud, furieux, les accusa d'intelligence avec les Bernois. (Arch. nat. AF³, 85.)

[2] Voici d'abord le Pater : « Guillaume Tell qui est le fondateur de notre liberté, ton nom soit sanctifié en Suisse, ta volonté soit faite chez nous, à présent comme du temps où tu terrassas les tyrans ; donne nous aujourd'hui ton courage et ta valeur, et pardonne-nous la couardise avec laquelle nous nous sommes laissés dépouiller de nos droits, comme nous pardonnons à tous les baillifs et préposés qui ont été la cause de la perte de notre liberté. Ne permets point que nous soyons opprimés à l'avenir, et délivre nous à tout jamais de tout genre d'esclavage. Alors t'appartiendra la gloire et l'honneur, et à tous les Suisses la liberté et l'égalité. Amen. »

Voici maintenant le Credo : « Je crois à la constitution une qui sera la meilleure pour la vraie liberté de la Suisse, et à un gouvernement uniforme, le seul qui puisse rendre également heureux tous les helvétiens, qui sera reçu avec transport par tous les patriotes bien pensants, qui est né de la liberté, laquelle a souffert sous les gouvernements oligarchiques, a été crucifiée par eux, est morte et a été enterrée, est descendue dans les diver-

Digitized by Google

ginait qu'après leur changement de gouvernement, les Bâlois protestants imiteraient le grossier fanatisme antichrétien du Directoire, ou tout au moins s'aplatiraient devant lui. Cet acte de dignité l'irrita encore plus contre les Bâlois ; aussi écrivait-il le 28 pluviôse (16 février) :

« Une chétive caricature allemande en forme de credo et de pater, *que je me suis amusé à traduire en français*, a paru aux Lycurgues de Bâle un blasphème abominable contre la religion. »

Il avoue seulement avoir traduit en français ces infâmes parodies, mais tout porte à croire qu'il en est le véritable auteur.

Divers cantons Suisses venaient donc d'opérer de grandes réformes dans le sens de la démocratie. Si les directeurs parisiens, qui s'étaient érigés en convertisseurs armés des vieux gouvernements à la sainte égalité, avaient eu quelque sincérité, ils se seraient déclarés satisfaits. Mais ils commençaient déjà à se démasquer.

IV

Le pays de Vaud avait été émancipé, mais d'après leur principe que la liberté, ce bien si précieux, ne saurait être payé trop cher à ceux qui l'apportent, les agents du Directoire le surchargeaient de grandes réquisitions et d'impôts, et le Vaudois constatait, avec stupéfaction, que les démocrates fructidoriens saignaient bien plus sa bourse que ces oligarques Bernois tant maudits. Mengaud lui-même s'en inquiétait et écrivait au Directoire : « Ne serait-il pas convenable que les emprunts fussent remboursés le plus tôt possible, *sauf ensuite à revenir dans le*

ses capitales de la Suisse, est ressuscitée après un espace de trois cents ans dans les cœurs des Suisses opprimés, d'où elle viendra demander compte à ceux qui ont tyrannisé leurs concitoyens. Je crois aussi avec confiance à une assemblée générale patriotique en Suisse, qui est une réunion des citoyens amis de la liberté, choisis parmi les treize cantons et pays alliés. *Je crois à la rémission des impôts onéreux !!!* à la résurrection des droits naturels de l'homme, et à l'établissement durable de la liberté et de l'égalité. Amen.» (Arch. nat. AF³,83.) Cette réclame pour une constitution unitaire dans le genre de celle de la Cisalpine, est bien l'œuvre d'un agent du Directoire ! Le reste est de l'impiété bête.

Digitized by Google

temps contre cette mesure ? Ne perdons pas de vue que les Suisses ne seront jamais dévoués à une révolution qu'autant que leurs bourses seront épargnées. » (22 pluviôse.)

C'était très exact, et sur ce point les Français auraient eu lieu de prendre les Suisses pour modèles.

Dans le canton de Berne, les populations étaient très surexcitées ; le vieux landamman Steiger, qui était à la tête du parti de la résistance, avait ordonné la levée en masse, et réprimé des troubles en Argovie, et Mengaud, le 14 pluviôse (2 février), avait envoyé au gouvernement bernois une note lui déclarant « que si votre force armée s'approche d'Arau, ou que les habitants de cette ville soient inquiétés d'une manière quelconque pour professer des opinions différentes des vôtres, » Berne sera aussitôt attaqué par les Français de plusieurs côtés, et son magistrat responsable de ses « actes arbitraires ainsi que de la prolongation de son orgueilleuse et ridicule tyrannie. » Steiger fit afficher cet insolent écrit dans tous les cabarets, dans toutes les auberges du canton, et cet appel aux sentiments patriotiques eut un plein succès ; les paysans se levèrent partout avec le plus grand enthousiasme, et Berne eut tout de suite plus de trente mille hommes sous les drapeaux. Steiger voulait profiter de cet élan pour faire une attaque vigoureuse contre le pays de Vaud et Saint-Imier. Mais le parti de la paix à tout prix croyait sottement que le Directoire se conduirait en apôtre désintéressé de la démocratie. D'ailleurs, les membres de ce parti comptaient arriver au pouvoir par un changement de constitution. Ils étaient dirigés par l'avocat Bay, qui fut depuis l'un des directeurs de la république suisse, vassale du Directoire parisien. Ils avaient déjà fait décider que cinquante-deux députés nommés par les petits bourgeois des villes et des campagnes seraient adjoints au Grand Conseil (31 janvier). Cette assemblée nomma le 3 février une commission qui devait, dans le délai d'un an, faire une nouvelle constitution égalitaire et consacrant l'accession de tous les citoyens à tous les emplois. On eut soin de proclamer que c'est « librement et sans qu'il nous ait été fait à cet égard aucune demande, ni instance » qu'on avait pris cette grave décision. Peine perdue ! Au lieu de remettre la concorde entre les citoyens, elle ne servit qu'à jeter le trouble : le gouvernement, en effet, ne pouvait plus être considéré que comme provi-

Digitized by Google

soire, et le Directoire allait, comme c'était facile à prévoir, exiger sa disparition immédiate, et se créer ainsi un nouveau prétexte d'intervention armée, à la place de celui qu'on venait de lui enlever.

Les accusations portées contre l'oligarchie Bernoise étaient bien exagérées [1]. Les aristocraties marchandes de certains autres cantons étaient plus exclusives. Cette constitution était particulière à la ville, car elle était antérieure à l'adjonction du territoire, et Berne avait conservé les droits des pays annexés, et parfois même les avait étendus. Chaque ville, ou village, administrait ses intérêts avec la plus grande liberté ; l'indépendance municipale était très étendue, les impôts légers ; il n'y avait pas d'impôt territorial à l'exception de la dîme [2]. Les finances étaient parfaitement administrées.

Les familles prétendues patriciennes n'étaient pas très riches ; les principales places de l'État leur étaient attribuées, ce qui excitait bien plus la jalousie des classes intermédiaires, que des paysans. Le Directoire de Paris dans son zèle ardent pour la sainte égalité, en était arrivé à faire un *casus belli* de la continuation de cet abus qui pourtant intéressait les seuls Bernois ! Quand il fut supprimé, le Directoire trouva immédiatement un autre *casus belli*.

Du reste, dès le 27 janvier (8 pluviôse), son plan de campagne avait été arrêté : Bonaparte lui avait démontré qu'il fallait attaquer Berne, non pas par Lausanne et Fribourg, mais par la vallée de Munster et Bienne : il envoya donc de ce côté une division complète de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Schauenbourg. Le commandement supérieur de cette expédition, dirigée en apparence contre le gouvernement de Berne, en réalité contre l'indépendance de la Suisse, fut confié au général Brune. Sorti des bas-fonds de la révolution, Brune passait pour un septembriseur ; il avait, du reste, fait son chemin dans l'armée révolutionnaire. C'était un général

[1] Il ne restait plus que très peu d'anciennes familles nobles sur les cent cinquante à qui la loi fondamentale donnait entrée au grand Conseil ; presque toutes étaient des familles nouvelles, entrées par l'extinction des anciennes, et des familles de paysans étaient arrivées à cette espèce de patriciat.

[2] Les dîmes avaient été conservées en Suisse et étaient une grande ressource pour son budget.

Digitized by Google

médiocre, mais un clubiste émérite, un révolutionnaire à la fois audacieux et fourbe, et tout bien considéré, un personnage très propre à remplir un pareille mission. Il trouva l'armée française de Suisse en mauvais état, manquant de chevaux et d'artillerie ; en outre, le pays de Vaud était déjà très mécontent. Les réquisitions et les emprunts l'exaspéraient, et la grande majorité de ceux qui avaient accédé à la révolution se montrait fort inquiète de l'avenir. Les Vaudois, pas plus que les cantons Suisses récemment démocratisés, ne voulaient de cette constitution unitaire, centralisée, et calquée sur la constitution de l'an III, que Ochs et Laharpe offraient à leurs compatriotes. Bien des gens qui avaient réclamé la destruction des anciennes constitutions, étaient résolument hostiles à cette prétendue réorganisation de la Suisse, qui devait la rendre aussi vassale du Directoire que la Cisalpine.

Brune, qui ne manquait pas d'habilité comme politicien, se mit immédiatement à endormir les appréhensions des Suisses. Le Directoire, en dépit de toutes ses phrases, comptait pour rien une demi révolution dont l'unique résultat aurait été de donner des places à certains bourgeois qui en étaient exclus jusqu'alors. Il voulait exploiter l'ambition et la crédulité de ces bourgeois pour faire en Suisse une révolution radicale, occuper complètement ce pays, le mettre sous sa dépendance la plus étroite, et enlever aux cantons riches les économies qu'ils avaient depuis longtemps amassées. Le Directoire, dans ses instructions du 8 pluviôse (27 janvier) à Brune, a tout prévu : si les Bernois attaquent l'armée française (et l'on dira toujours qu'ils ont été les agresseurs), Berne sera occupée par les troupes de Brune et par celles qui viendront du Mont-Terrible. Avant d'entrer dans Berne, Brune adressera aux gouvernants une lettre qu'on lui remet par avance et « il publiera *à l'instant même, avant la réception de la réponse qui pourrait être faite*, le projet de proclamation ci-jointe sous le n° 2, » et il occupera Berne *si au jour et à l'heure qu'il indiquera, les membres du gouvernement de Berne ne l'ont pas officiellement averti de leur abdication.* Ainsi le sort de Berne est décidé par avance : toute négociation ne sera qu'une indigne comédie [1].

[1] Arch. nat. AF³, registre 18. Déjà le 17 pluviôse (5 février), Brune annon-

Digitized by Google

Les Bernois envoyèrent le 10 février (22 pluviôse) une députation à Mengaud : les décisions prises le 3 février auraient dû le satisfaire, mais cette fois il ne se donna même pas la peine de cacher son jeu. Il leur répondit par une note remplie de déclamations injurieuses contre les membres du gouvernement de Berne, leurs intrigues, leurs perfidies : « cette lutte indécente doit enfin avoir son terme. » Leur révolution n'est pas assez complète pour satisfaire le Directoire, et maintenant il exige formellement en son nom : 1° démission de tous les gouvernants actuels, avec la suppression du conseil secret et du conseil de guerre ; 2° constitution immédiate d'un gouvernement provisoire démocratique d'où seront exclus les membres de l'ancien gouvernement connus pour leur attachement à l'oligarchie (c'est-à-dire tous ceux qui déplairont à Mengaud); 3° liberté de la presse; 4° dédommagements aux Suisses ou autres qui ont été persécutés, ainsi qu'à la ville d'Arau [1]. « L'État de Berne s'empressera sans doute, de me faire une réponse prompte et décisive. »

La députation de Berne, sans se troubler, demande aussitôt à Mengaud si elle peut transmettre immédiatement cette note à Berne comme *ultimatum*. Si le gouvernement l'accepte, en réservant toutefois la question des dédommagements qu'il faudrait préalablement constater et régler, et, si les troupes bernoises se replient, les troupes françaises se replieront-elles?

Mengaud, mis au pied du mur, répond aux députés qu'ils doivent, avant tout, communiquer cette note à leurs commettants, dont la réponse le déterminera à prendre un parti ; en atten-

çait à Mengaud qu'il était arrivé la veille à Lausanne pour détruire une oligarchie perfide. Schauenbourg doit être à Bienne le 25. Il lui écrit encore le 24 que tout sera prêt seulement pour le 25, et lui insinue que ses proclamations énergiques ont été lancées un peu tôt. En effet, si les Suisses avaient été plus clairvoyants, ils auraient très bien pu prévenir l'attaque du Directoire.

[1] Mengaud est furieux qu'on n'ait pas tenu compte de l'impudente sauvegarde qu'il lui avait donnée : il prétend que des agents de Berne ont incendié une maison à Arau, afin de profiter du désordre causé par l'incendie, pour envahir la ville, et l'égorger lui, Mengaud, avec les patriotes d'Arau. Or, le même Mengaud écrit le 10 pluviôse qu'il faut une insurrection à Arau ; les révolutionnaires, à son instigation, y ont planté un arbre de liberté et fait une émeute contre les autorités ; Berne a dû intervenir, au grand contentement de Mengaud, et le Directoire s'en prévaut pour lui déclarer la guerre. (Arch. nat. AF^{3}, 83-85.)

Digitized by Google

dant, il se refuse à toute communication verbale. Évidemment il veut gagner du temps pour frapper un coup, si c'est possible, avant que Berne ait répondu.

Mais Brune et ses subordonnés négocient de leur côté, sans s'inquiéter de Mengaud. Aussi les députés bernois parlent au chargé d'affaires d'intrigues nouées par le général Ménard, et lui demandent, avec une naïveté feinte, qui cache mal l'ironie, si ses instructions s'accordent avec celles de Brune et de Ménard. Le 25 pluviôse, Mengaud écrit à Brune pour l'inviter à suspendre les hostilités à cause de la négociation qu'il a engagée ; mais le général ne lui répond pas, et Mengaud apprend que Brune négocie de son côté à Payerne, sans daigner l'en prévenir. Vexé, humilié, il s'en plaint au Directoire : « et je suis votre agent diplomatique [1] ! »

Le 30 pluviôse (18 février), Berne repousse l'*ultimatum* de Mengaud, et s'en réfère à sa déclaration du 3 février, par laquelle son gouvernement s'engage formellement à établir dans l'année une nouvelle constitution représentative, sans aucune intervention étrangère. L'abdication immédiate exigée par Mengaud est refusée ; le gouvernement Bernois déclare avoir envoyé a Payerne des délégués qui négocient en ce moment avec Brune. Le ton de cette note est digne et ferme.

Mengaud est donc mis de côté pour le moment, et obligé, à son grand dépit, de s'effacer devant Brune. Il répond impertinemment, le 2 ventôse (20 février), qu'il souhaite que la négociation entamée à Payerne ait un résultat avantageux, « non pas à l'intérêt des membres du gouvernement de Berne, formellement contraire à celui de ses habitants, mais à l'intérêt véritable du peuple de ce canton. » Il se plaint au Directoire de la négociation conduite par Brune, en dehors de lui, et demande que sa situation soit nette avec ce général. Il a aussi un autre motif de dépit. Einsiedeln et les abbayes ont mis leurs trésors en sûreté et « commis un brigandage connu de tout le monde, » en remplaçant par du faux leurs pierreries et objets précieux, que les bons révolutionnaires comptaient enlever. Ce trait d'indignation est tout à fait amusant.

[1] (Arch. nat. AF³, 85.) Soleure et Berne avaient commis le crime d'interdire sévèrement le plan de constitution centralisée mis en circulation par le Directoire.

Digitized by Google

Mais Brune écrivait au Directoire, le 6 février (18 pluviôse), que l'arrogance et les menaces de Mengaud avaient produit de fâcheux résultats. Les Bernois exaspérés ont levé des troupes ; on aurait pu en finir avec eux par un coup de main, « et l'on va être obligé d'envoyer contre eux des forces considérables, et de faire une guerre véritable. » Car le plan primitif du Directoire était de s'emparer de Berne par un coup de main ; voilà pourquoi Brune avait reçu de lui, rédigées par avance, des sommations au gouvernement bernois de se retirer immédiatement, et de céder la place à un comité démocratique. Comme il était à peu près certain que les Bernois résisteraient, une déclaration de guerre avait été également rédigée par avance, et Brune devait, à l'instant même, se précipiter sur Berne. Mais Mengaud l'avait devancé par ses injonctions menaçantes, lorsque l'armée n'était pas encore prête; et les Bernois étaient avertis ! Brune prit donc le parti de temporiser pour les duper. Le commissaire civil Mengaud avait fait le capitan Fracasse avec beaucoup de scandale : le général révolutionnaire, le traîneur de sabre, se mit au contraire à jouer Tartufe, et il le joua si bien, que les Orgons bernois du parti de la paix furent ses dupes jusqu'au dernier moment !

Le 9 février, il envoie à Berne un propriétaire de Moudon, nommé Herrenschwand, chargé de faire étalage de ses dispositions pacifiques : les Bernois mordent à l'hameçon, et lui envoient le trésorier Frisching, chef du parti de la paix, avec le colonel Tscharner. Brune sut habilement les enguirlander. Il lui fallait des renforts pour attaquer, car les Bernois, effrayés par Mengaud, avaient déjà réuni des forces assez considérables; le général Erlach invitait le gouvernement bernois à prendre l'offensive ; si son conseil avait été suivi, les Français, peu nombreux et manquant d'artillerie, auraient pu être contraints d'évacuer le pays de Vaud. Mais il ne fut pas écouté. Les envoyés bernois, exaspérés par la grossièreté de Mengaud, furent agréablement surpris de trouver des formes très polies et un langage conciliant chez un général sorti du club des jacobins, et qui arrivait en Suisse précédé d'une réputation infâme. Ils furent assez naïfs pour en conclure qu'il serait beaucoup moins exigeant que Mengaud. Il demanda pourtant que Berne acceptât une constitution basée sur l'unité de la Suisse. Ils protestèrent aussitôt : la majorité des cantons disaient-ils, s'opposerait à cette unité, et Berne, état

Digitized by Google

indépendant, ne pouvait se résigner à devenir un simple chef-lieu de département. Ils se laissèrent pourtant entraîner à de grandes concessions : ils acceptèrent, contrairement à leur mandat, l'indépendance du pays de Vaud, pourvu que Berne conservât l'Argovie [1]. Brune écrivait, le 29 pluviôse (17 février), au Directoire qu'on était tombé d'accord sur un assez grand nombre de sujets pour traiter, mais qu'il existait des divergences assez graves pour lui permettre de rompre si le Directoire le voulait.

En effet, le Directoire avait obtenu sans combat tout ce qu'il réclamait officiellement : l'indépendance du pays de Vaud, et la démocratisation de Berne. Il fallait maintenant qu'il déclarât si l'acceptation par Berne de la constitution unitaire était la condition essentielle de la paix. Faute de réponse, Brune comptait attaquer le 8 ventôse (26 février). Il annonça qu'il demanderait à Paris si l'on acceptait les cantons pour base de la nouvelle constitution. La réponse pourrait arriver le 8 ventôse (26 février) : il pourrait attendre jusque-là. Il conclut donc, le 16 février, avec les envoyés bernois, une trève jusqu'au 12 mars. Le grand Conseil crut sur leur parole que cette trève n'expirait qu'à cette date ; il l'a déclaré dans ses actes publics, dans ses délibérations [2] ; et pourtant Brune, dans sa correspondance, parle d'attaquer le 26 février, et ne fait aucune mention de l'armistice. Malheureusement pour eux, les Bernois, séduits par ses formes mielleuses, avaient négligé de faire avec lui une convention écrite sur cette trève, qu'ils observèrent scrupuleusement jusqu'au 12 mars, bien qu'elle leur fut très désavantageuse. Brune joua sans doute sur les mots, et s'arrangea de manière à leur persuader qu'il consentait à cet armistice : s'ils avaient prudemment demandé à le régler par écrit, il aurait été contraint de s'expliquer nettement.

Cette trève avait pour Brune le double avantage de le renforcer, et de désorganiser ses adversaires. Il se fit envoyer des munitions en quantité, l'artillerie dont il manquait, et deux régi-

[1] D'après Mengaud (lettre du 8 ventôse), ils auraient été chargés de proposer une transaction, Vaud aurait été uni à la république de Berne avec une représentation proportionnelle.

[2] Huffer, *Congrès de Rastadt*, t. I, p. 164 et suiv.

Digitized by Google

ments de dragons. Les Bernois étaient arrivés pleins d'ardeur, et décidés à faire les plus grands efforts pour défendre leur indépendance ; mais ces nouvelles levées n'avaient pas l'expérience de la guerre : il leur était très pénible de rester immobiles devant l'ennemi, dans leurs cantonnements, au milieu de l'hiver, et subissant de nombreuses privations. En outre ce délai permettait aux agents des démocrates de jeter le trouble parmi les soldats de Berne. Ils cherchaient à séduire les uns en leur promettant des merveilles de la nouvelle constitution démocratique, et à démoraliser ceux qui tenaient aux vieilles coutumes, en leur répétant qu'ils étaient trahis par leurs officiers. Il n'arrivait aux Bernois que de tristes nouvelles. Les autres cantons paraissaient les abandonner. L'agent français Mangourit avait réussi à révolutionner le Bas-Valais. Dans les bailliages qui forment maintenant le Tessin, et qui étaient des pays soumis, on s'insurgeait contre l'ancien système de gouvernement, avec l'appui secret du Directoire, et la Cisalpine soutenait ouvertement les insurgés, dans l'intention de s'emparer de ce pays ; mais le Directoire était bien décidé à ne pas le lui laisser [1].

Pendant que Brune trompe les Bernois, Mengaud cherche déjà à porter atteinte à l'indépendance des cantons démocratisés, et à violer le territoire Bâlois [2]. Il continue à flatter la population de Berne par de menteuses promesses : la France retirera ses troupes dès que son gouvernement, vendu à l'Angleterre, aura été remplacé par un gouvernement démocratique. Il ordonne toujours aux gouvernants actuels de se retirer bien vite ; mais les Bernois étaient habitués à ses menaces ; ils savaient d'ailleurs que

[1] Le 18 pluviôse (6 février), le Directoire de Paris ordonnait au Directoire Cisalpin de propager l'insurrection dans ces bailliages et d'y répandre des exemplaires de son projet de constitution. Les troupes françaises devaient y entrer bientôt. Des bandes de Cisalpins envahirent ce pays et proclamèrent l'annexion à la Cisalpine, mais le Directoire français qui voulut le donner à la nouvelle République suisse y mit bon ordre.

[2] Le 14 pluviôse, le Directoire déclara à Mengaud que les troupes françaises ne devraient point occuper Bâle, à moins toutefois qu'il fût nécessaire de prévenir l'entrée des Autrichiens. (Arch. nat. AF³, 18.) Néanmoins un régiment de hussards, avec des caissons, traversa le territoire de Bâle, et les gouvernants s'en plaignirent vivement. Mengaud prétendit que c'était l effet d'un malentendu ; mais le 2 ventôse il écrivit au Directoire une lettre furieuse, en les traitant de canailles et exprimant son regret de ne pas pouvoir faire « de la marmelade de ces vilains bâlois. » (Arch. nat. AF³, 85.)

Digitized by Google

Brune était alors le vrai représentant du Directoire, et comptaient naïvement sur lui [1].

Le 29 pluviôse (17 février), le Directoire ordonne à Brune de faire accepter bien vite sa constitution helvétique unitaire par le Valais, Bâle, Lucerne, Thurgovie, etc. Dès que cinq ou six cantons auront accepté, qu'ils se réunissent et envoient des députés à Paris pour demander à être reconnus comme république helvétique, et conclure un traité d'alliance. Il lui recommande de se tenir vis-à-vis des oligarques bernois, « dans l'attitude la plus ferme. Il ne peut être question avec eux d'aucune espèce de négociation, à moins qu'ils n'adoptent, pour bases fondamentales, l'abdication de leurs places, et l'adoption ainsi que la *mise en activité* du projet de constitution qui vous a été adressé [2]. »

Voilà qui est clair : Le Directoire exige d'abord des gouvernants bernois l'abdication de leur autorité, l'abandon de tous les droits particuliers appartenant depuis des siècles à leur classe, et déclare que le refus de cette demande sera considéré comme un *casus belli*.

L'abdication est consentie. Nouvelle exigence, bien plus exorbitante encore. Le Directoire ne se contente plus des sacrifices acceptés par la classe dirigeante, ni du changement de la constitution intérieure du pays ; il veut que Berne proclame sa propre déchéance, abandonne son autonomie et accepte la transformation de la Suisse tout entière en une république vassale comme la Cisalpine, et dont Berne ne sera plus qu'une simple subdivision, et il déclare qu'un refus entraînera nécessairement une invasion armée.

Mais Brune attendait encore des renforts, et il lui fallait concerter ses opérations avec Schauenbourg. D'ailleurs, il eut un moment d'hésitation, et crut (probablement par suite des intrigues de Mengaud) qu'il était suspecté par son gouvernement ; il le lui écrivit. Mais le 4 ventôse (22 février), le Directoire lui répondit qu'il avait toute sa confiance, et lui enjoignit de marcher sur Berne, en ajoutant à sa sommation, déjà préparée, que si une seule goutte de sang français était versée, les membres

[1] Brune instruit Mengaud de sa négociation, mais la conduit sans s'inquiéter de lui.
[2] Arch. nat. AF³, 18.

Digitized by Google

du gouvernement bernois en répondraient sur leurs têtes et sur leurs biens, et qu'il en tirerait une vengeance inexorable ; il lui ordonnait de nouveau de faire adopter bien vite son projet de constitution par les cantons voisins de la France, et lui intimait l'ordre de ne jamais permettre que Berne devint le chef-lieu de la nouvelle république suisse [1].

Les paroles mielleuses de Brune, les proclamations réitérées de Mengaud, affirmant que le Directoire rappellerait ses troupes aussitôt après la retraite du gouvernement actuel de Berne, avaient séduit une foule d'honnêtes Suisses [2]. Ils auraient dû pourtant se souvenir de Gênes et de Venise! Les gouvernements démocratiques encourageaient les Bernois à céder [2]. Le général Erlach fit un effort suprême pour triompher de cet optimisme insensé [3]. Le 26 février, il se rendit au grand Conseil avec soixante-douze officiers, tous membres de cette assemblée, et déclara que, si l'on persistait dans cette indécision et ces fausses

[1] Arch. nat. AF³, 18.

[2] Le Directoire, sous prétexte de réformer l'aristocratie, avait toujours eu l'intention d'imposer l'acceptation de la constitution unitaire nouvelle. Mais elle ne devait être réclamée qu'après l'abdication du gouvernement. Mengaud dit formellement dans une note, qu'il n'a pas proposé immédiatement l'acceptation de la constitution, « mais tous mes écrits, toute ma conduite, prouvent que je ne pouvais avoir une autre idée, et au défaut d'instruction à cet égard de la part du Directoire, j'ai stipulé la liberté de la presse ». (Arch. nat. AF³, 85.) Mengaud craint qu'on lui reproche d'avoir trop tardé. Brune fut chargé de lever le masque.

Le 30 pluviôse, dans une proclamation intitulée : *Avis aux Suisses*, Mengaud répétait que la France n'était hostile qu'aux sénateurs opposés à l'affranchissement de la Suisse « surtout à ceux de l'état de Berne vendus à l'or de l'Angleterre,» et qu'elle ne se mêlerait plus des affaires de la Suisse dès que son gouvernement serait réformé et débarrassé de ces magistrats cupides, prêts à se vendre à ses ennemis. » Il déclarait ridicule l'accusation portée contre le Directoire, de vouloir renverser la religion, et faire marcher les Suisses contre ses ennemis (ce que devait faire la république nouvelle). D'après lui, il ne s'agit que de renverser un gouvernement vicieux et corrompu pour lui en substituer un plus *conforme aux Républiques Française et Cisalpine.* » Ici Mengaud laisse passer le bout de l'oreille : il était du reste devenu nécessaire, depuis l'abdication du gouvernement, d'aborder la question de constitution, mais les Bernois ne comprirent pas immédiatement l'importance de cette déclaration, et crurent que le Directoire se contenterait d'un changement d'institutions effectué par eux-mêmes.

[3] Le colonel Tillier, député auprès de Mengaud, avait écrit à Berne, « dix heures du matin, 20 février, » que le Directoire vient d'envoyer l'ordre de marcher sur Berne si son gouvernement ne se retire pas. Mengaud l'avait déclaré hautement. (Huffer, *Congrès de Rastadt*, t. I, p. 170.) Brune qui savait les Bernois prévenus, voulait leur faire prendre le change.

Digitized by Google

mesures, il valait bien mieux licencier l'armée. Dans ce cas, il était décidé à donner sa démission de son commandement; mais, si l'on voulait se défendre, il fallait l'autoriser à prendre des mesures énergiques. Après une délibération très agitée, le Conseil lui donna tout pouvoir pour défendre Berne à l'expiration de la trêve [1], et même avant si les Français violaient son territoire. Il prit immédiatement les mesures nécessaires, et l'armée bernoise, qui commençait à perdre confiance, accueillit cette décision du Conseil avec beaucoup d'enthousiasme.

Mais le parti de la paix, qui ne voulait pas pourtant que la vieille république de Berne se suicidât, trouva moyen de faire tomber cet enthousiasme et de répandre dans l'armée le découragement le plus complet. Le mauvais temps n'avait pas permis à Brune d'attaquer à l'improviste, aussitôt après la réponse du Directoire, ces candides Bernois qui comptaient sur une trève de quatorze jours. Il résolut d'endormir encore leur vigilance. Pendant qu'il expédiait à Schauenbourg l'ordre de marcher, il envoyait, le 25 février, un aide de camp à Berne pour inviter Frisching et Tscharner à venir négocier avec lui le 27, à Payerne. Il annonça qu'il venait de recevoir de pleins pouvoirs pour traiter. On vient de voir que, bien au contraire, il venait de recevoir des instructions qui lui liaient les mains. Mais il avait besoin de gagner trois jours. L'officier est reçu le 26 par le grand Conseil, quelques heures après la décision patriotique qu'Erlach lui avait fait prendre. Les partisans de la paix donnent dans le piège, croient que le Directoire, sur la demande de Brune, a diminué ses exigences. Ils profitent de l'absence de près de cent membres du Conseil qui sont partis pour l'armée avec Erlach, et le 28 cette minorité imprévoyante et coupable décide que les pouvoirs donnés à Erlach, l'avant-veille, lui sont retirés dans l'intérêt des négociations. Les colonnes bernoises étaient déjà en mouvement lorsqu'elles reçurent contre-ordre; l'armée en fut complètement démoralisée et exaspérée : dans tous les bataillons on criait à la trahison et quelques-uns se dispersèrent immédiatement.

Les envoyés de Berne vinrent au rendez-vous assigné par

[1] Huffer, *ibid.*, p. 171, donne la délibération du grand Conseil où l'armistice de quatorze jours, expirant le 2 mars, est mentionné formellement.

Digitized by Google

Brune; le 10 ventôse (28 février), il leur présenta comme *ultimatum* les demandes qui leur avaient été faites précédemment par Mengaud, mais en les aggravant. Berne devait établir à l'instant un gouvernement provisoire, « autre par sa forme et sa composition que le gouvernement actuel » ; adopter le principe de la liberté politique et l'égalité des droits comme base de la constitution à établir; adopter le principe de l'unité pour la constitution helvétique; élargir les citoyens détenus pour cause d'opinions politiques; rappeler les troupes qu'elle avait envoyées dans d'autres cantons, et licencier ses milices. « Aussitôt que l'état de Berne aurait donné connaissance de la retraite et du licenciement de ses troupes, les troupes françaises cesseront d'avancer; elles ne conserveront dans les pays où elles se trouvent que des *postes d'observation;* elles se retireront entièrement du territoire de la Suisse, *dès que la constitution nouvelle sera en activité.* » Les assemblées primaires seront convoquées dans un mois. Les mêmes conditions sont présentées aux cantons de Soleure et de Fribourg.

Ainsi donc, l'on avouait que les demandes de démocratisation n'avaient été qu'une simple entrée en matière : le Directoire réformateur, devenu encore plus impudent depuis l'humble acceptation de ses demandes, exigeait que Berne et ses voisins, toujours sous peine d'invasion, se réunissent en un seul état vassal, avec l'obligation, sous entendue, de lui payer une très grosse somme, sous prétexte de lui rembourser les frais de l'armée qu'il avait mise en mouvement pour leur prétendue délivrance. La liberté de détenus était réclamée, l'épée sur la gorge, par des gens qui venaient de décréter l'envoi sans jugement, en Guyane, de deux directeurs et de nombreux députés, et tenaient une foule de prêtres en prison, par ce seul motif qu'ils étaient prêtres. Ces mêmes gens imposaient la liberté de de la presse, qu'ils foulaient aux pieds tous les jours, après avoir déporté, en Fructidor, de nombreux journalistes. Ils voulaient, disaient-ils, détruire l'oligarchie ; et ils formaient en France l'oligarchie la plus cupide, la plus tyrannique que l'on put rêver; et cette oligarchie donnait au reste des citoyens l'égalité dans l'oppression et dans la ruine. Par quelle aberration, des hommes d'un caractère froid et circonspect, tous fort attachés à leur indépendance vis-à-vis de l'étranger, malgré leurs dissentiments

Digitized by Google

politiques, ont-ils pu croire que des Rewbell, des Barras, des La Réveillère, se contenteraient de les voir rendre hommage à des principes politiques qu'ils ne cessaient de fouler aux pieds, et n'exigeraient ni leur vassalité, ni leur argent ?

Maintenant le Tartufe empanaché qui les a si bien dupés change de ton, et parle en maître :

La maison m'appartient, je le ferai connaître.

Et il faut que la maison soit immédiatement bouleversée suivant son caprice ; il ne s'agit plus seulement de Berne, mais de toute la Suisse !

Les envoyés de Berne déclarent qu'ils ne sont pas autorisés à conclure un pareil traité. Pour leur donner le temps d'aller chercher des pouvoirs à Berne, Brune déclare leur accorder un armistice de trente heures jusqu'au 1er mars, à dix heures du soir. C'était encore un piège, car, immédiatement après leur départ, il publie la déclaration de guerre qui était préparée depuis longtemps. Les envoyés reviennent à Berne fort émus, mais gardant encore une lueur d'espoir, parce que Brune leur a accordé ce court délai. Les prétendus politiques de Berne sont dans le plus complet désarroi. Les pays nouvellement démocratisés, leur conseillent de céder ; ils se refusent à croire que le Directoire veuille aller jusqu'au bout de ses menaces. Les Bernois n'ont plus qu'à se soumettre complètement ou à sauver leur honneur par une résistance désespérée ; mais ils ne prennent aucun de ces deux partis. Leur gouvernement décide, le 1er mars au matin, qu'il ne restera au pouvoir que provisoirement, jusqu'à ce qu'une assemblée représentative soit réunie ; les assemblées électorales seront convoquées dans le mois, dès que les troupes se seront retirées des deux côtés ; les détenus sont mis en liberté. Berne accepte en principe une constitution basée sur l'union, mais les cantons la détermineront sans intervention étrangère. Le gouvernement bernois ordonna pour la seconde fois à ses troupes, déjà démoralisées, de ne point combattre immédiatement.

Mais le 1er mars au matin, Schauenbourg commence les hostilités et s'empare du château de Dornach ; on a prétendu que la

Digitized by Google

nouvelle de la suspension d'armes lui était arrivée trop tard ! Après tout, ceci a peu d'importance. Cette expédition n'était pas un acte de guerre véritable, mais un brigandage politique, dans le genre du 18 Fructidor, et il fallait faire vite, par tous les moyens. Le malheureux Erlach fut, à la fin de la journée du 1er mars, invité à rester encore l'arme au bras. Les envoyés de Berne n'arrivèrent auprès de Brune que le 1er mars à minuit, deux heures après l'expiration du nouvel armistice. Brune leur déclare d'abord qu'il est trop tard ; mais comme il veut mettre et les politiques et l'armée de Berne dans un désarroi encore plus complet, il les garde pendant la nuit pour leur ressasser ce qu'il leur a déjà débité, et le lendemain matin, il les renvoie en déclarant que Berne doit accepter son *ultimatum*, mais qu'il arrêtera la marche de ses troupes, lorsqu'il apprendra la retraite de l'armée bernoise. Encore un délai à exploiter !

Pendant cette négociation simulée, les troupes du Directoire marchaient sur Soleure et sur Fribourg, et ne rencontraient que des adversaires démoralisés, ne sachant jamais s'ils devaient ou non compter sur une trêve. Le 1er mars (11 ventôse), Mengaud répandait partout une longue proclamation intitulée : *Encore un mot au peuple Suisse*, dans laquelle il répétait impudemment aux Bernois qu'ils ne devaient pas combattre, que la France venait les délivrer [1].

Brune, tout en faisant attaquer les Bernois par Schauenbourg, et marchant lui-même sur eux, se déclara impudemment attaqué par Berne dans trois proclamations [2] adressées à ses soldats et aux Suisses ; et en outre, ce nouveau Gessler eut l'impudence de déclamer contre le tyran qu'il prenait pour modèle, et de parler de Guillaume Tell avec enthousiasme.

[1] Il proteste qu'on exclura seulement du gouvernement nouveau les membres de l'ancien, connus pour leur attachement à l'oligarchie. Il y a sans doute à Berne des patriotes, mais suivant lui, ce parti n'est pas assez énergique « pour lutter contre le parti de l'Angleterre et du crime ».

[2] Toutes trois sont datées du quartier général de Payerne, 11 ventôse. « Enfin une aggression éclatante vient de mettre le comble à l'insolence de l'oligarchie... » — Il s'adresse aux suisses, « Guillaume Tell sort de sa tombe vénérée, » il vous crie : « Enfants brisez vos chaînes, vos sénateurs sont des Guessler, les français sont vos frères. » Si Guillaume Tell était sorti de sa tombe vénérée, sa première flèche aurait été pour Brune, mais c'était l'invariable habitude des révolutionnaires, d'exalter la liberté lorsqu'ils l'opprimaient. (v. *Journal des Débats et Décrets*, p. 378-379-442.)

Digitized by Google

Pendant la nuit du 2 mars, les troupes de Schauenbourg marchent sur Berne; un bataillon de huit cent cinquante hommes est surpris et écrasé près de Langnau. Schauenbourg arrive devant Soleure, et adresse cette odieuse sommation au général-commandant :

« Monsieur le général, le Directoire exécutif m'ordonne d'occuper la ville de Soleure, en ajoutant que, si j'éprouve la moindre résistance et qu'une seule goutte de sang français soit versée, les membres du gouvernement Soleurien en répondront sur leur tête ainsi que sur leurs biens, et j'en ferai la justice la plus éclatante et la plus inexorable.

« Notifiez la volonté du Directoire aux membres de votre gouvernement, qu'il ouvre les portes de la ville de Soleure aux troupes républicaines.

« Je vous accorde une demi heure pour vous déterminer. Passé ce temps, *je brûle votre ville et je passe la garnison au fil de l'épée...*

SCHAUENBOURG. »

Tout doit s'incliner devant les Jacobins : ils sont au-dessus des lois de la guerre! On croit lire une épître de Rossignol, enjoignant à des Vendéens de se rendre. C'est la sommation d'un chef de pirates! Devant un acte aussi contraire au droit des gens, il est inutile de rechercher si Schauenbourg a réellement violé la trève.

Les Soleurois, craignant avec raison de n'être pas secourus, capitulèrent; et les soldats de Schauenbourg se livrèrent à des excès [1].

Pendant ce temps là, Fribourg était attaqué et enlevé par le général Pijon [2]. La prise de Soleure découvrait complètement l'aile droite de l'armée bernoise ; celle de Fribourg découvrait également son aile gauche. Il lui fallut des deux côtés se replier sur Berne. Le gouvernement envoyait à chaque instant des ordres

[1] Mengaud invita Schauenbourg à empêcher ces excès, qui devaient, disait-il, faire regretter l'oligarchie. (Arch. nat. AF³, 85.)

[2] Fribourg avait été pris d'assaut : pour récompenser ses soldats de n'avoir point pillé ; Pijon fit peser sur les oligarques une contribution de cinq cent mille francs. Brune écrivit le 8 germinal, qu'il l'avait réduite à trois cent mille, et que les gratifications avaient été réellement faites. (Arch. nat. AF³, 81.)

Digitized by Google

qui bouleversaient tous les plans d'Erlach et démoralisaient encore plus les soldats. Aussi, le 4 mars, les confédérés des autres cantons déclarèrent que tout était perdu, et se retirèrent pour défendre leurs foyers. L'armée bernoise était en pleine décomposition ; beaucoup de miliciens, croyant à la trahison de leurs officiers, se retirèrent comme les confédérés. Le 4 mars, le grand Conseil bernois tint sa dernière séance : il s'aplatit complètement devant Brune, résigna ses pouvoirs et établit un gouvernement provisoire de cent et cinq membres, composé des cinquante-deux députés adjoints au grand Conseil, le 31 janvier, qui choisiraient les cinquante-trois autres membres parmi les anciens gouvernants. Le vieil avoyer Steiger, qui avait protesté énergiquement contre tout acte de soumission, quitta alors la salle en déclarant qu'il ne voulait pas être compris dans cette honteuse capitulation, et alla rejoindre l'armée. Quatre-vingt seize de ses collègues l'avaient toujours soutenu. Le Conseil envoya aussitôt une députation à Brune, qui, pour le récompenser de sa soumission, aggrava immédiatement ses prétentions. Il exigea le licenciement des troupes bernoises, et déclara, en outre, qu'il voulait entrer dans la ville pour fraterniser démocratiquement avec ses habitants. Il consentait généreusement à n'amener avec lui que deux compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie. Il annonça cependant qu'il attendrait la réponse du nouveau gouvernement jusqu'au lendemain matin.

Mais pendant la nuit du 4 au 5, il attaqua les Bernois. Leur armée s'élevait encore à seize mille hommes environ ; mais il leur fallait lutter à droite contre quinze mille Français venant de Soleure, et à gauche contre treize mille autres venant de Fribourg. Néanmoins les Bernois firent une résistance déterminée. Ils avaient été attaqués pendant la nuit à Laupen et à Neuenegg ; à Laupen, ils repoussèrent la brigade Rampon, après un combat acharné. A Neuenegg, la lutte fut très longue et très sanglante ; les femmes et les enfants combattaient avec une ardeur incroyable. A la fin les troupes du Directoire furent repoussées. Mais à Fraubrunnen, les Bernois, assaillis par des forces supérieures et écrasés par l'artillerie, durent lâcher pied en laissant sur le champ de bataille environ deux mille morts et blessés. Berne était découverte ; elle se rendit immédiatement à Schauenbourg avant que le combat fût fini, et sous la seule condition de res-

Digitized by Google

pecter les personnes et les propriétés. Les soldats du Directoire n'en commirent pas moins d'odieux excès [1].

Dès qu'elles apprirent cette capitulation, les nouvelles levées bernoises, qui étaient, depuis plusieurs jours, dans l'état d'exaspération le plus violent, crièrent plus fort que jamais à la trahison. Ces contre-ordres continuels, ces armistices successifs, toujours compris différemment, et pendant lesquels les troupes du Directoire n'avaient cessé d'avancer, les démarches incohérentes du parti de la paix, et sa déplorable capitulation, avaient jeté la rage et le désespoir dans le cœur de ces malheureux soldats. Un véritable patriotisme les enflammait, et ils se croyaient livrés, vendus, avec leurs vieilles institutions, par des ambitieux qui voulaient faire une révolution au nom du peuple dans le seul but d'accaparer les places qu'une catégorie supérieure de bourgeois s'était réservées jusqu'alors. Ces hommes réfléchis et économes se rendaient très bien compte que les belles places ne seraient jamais pour eux ; mais ils tenaient énormément à leurs libertés locales, et se disaient qu'elles allaient être sacrifiées, comme des débris ridicules du passé, par des politiciens. Et ces soi-disant libérateurs, tous fiers de leurs prétendues lumières, le prendraient de plus haut avec eux que les anciens oligarques, et les accableraient d'emprunts et d'impôts pour payer les frais de l'intervention étrangère, et créer de nouvelles places à leur profit. Etre réduits à la situation politique des paysans français leur semblait, avec raison, une triste déchéance, au point de vue de leur dignité et de leurs intérêts matériels. Dans leur désespoir, ils prirent les absurdes tergiversations des partisans de la paix pour des preuves d'une infâme connivence avec l'ennemi.

Déjà, deux colonels avaient été massacrés par leurs troupes au cri de trahison. Le brave Erlach, qui s'était conduit en héros,

[1] Dans la suite le fameux commissaire Rapinat donna au Directoire sur ces excès, de curieuses explications : « Quant *aux excès et aux viols commis lors de la prise de Berne*, c'est un malheur irréparable de la guerre : on a fait des exemples terribles ; on vous en a rendu compte ; vous avez mis des bornes à une sévérité légale qui devait avoir son terme, parce que vous avez été convaincus comme nous, *que ces exemples repaissaient trop agréablement les yeux de tous ces oligarques qui voyaient avec plaisir couler le sang français*. Les désordres ont cessé, *ils ne peuvent se reproduire...* » Ils se sont reproduits ! En réalité le nombre des coupables fut grand et l'on fit très peu d'exemples. (Arch. nat. AF³, 81.)

Digitized by Google

fut égorgé par des furieux, avec son aide de camp [1]. Le vieux Steiger avait voulu lutter une dernière fois pour sa patrie. L'avoyer en exercice devait commander l'armée bernoise, mais bien qu'il ne fût plus avoyer depuis la démission du Conseil, il revendiqua ce privilège, et malgré son grand âge se mit résolument à la tête des troupes. Il faillit néanmoins, après la capitulation, être assassiné par ses soldats affolés : il parvint à se réfugier en Autriche, après avoir couru les plus grands dangers.

Le 6 mars (16 ventôse), Brune fit son entrée dans Berne, qui depuis la veille était au pouvoir des troupes du Directoire.

Il assura le gouvernement provisoire de l'amitié du Directoire, annonça que le canton aurait une nouvelle constitution dans un mois, et qu'une constitution commune réunirait bientôt tous les états de l'Helvétie. On planta un arbre de la liberté, et on se livra à des déclamations patriotiques. Le général s'occupa immédiatement du trésor Bernois, qui était le but non avoué de cette expédition. Les Bernois avaient pris soin, un peu tard, d'expédier en Oberland une bonne partie de l'argent comptant et des créances de leur état sur des maisons anglaises ; les caisses étaient déjà en route : on prétend que Brune, moyennant un cadeau de deux cent mille francs, avait promis de ne pas les poursuivre sérieusement. Mais les chemins étaient couverts de soldats débandés ; et l'essayeur de monnaies Jenner, qui était chargé d'escorter les caisses, prit peur et les ramena à Berne. Le Directoire put ainsi réaliser le butin sur lequel il comptait ; Brune garda, paraît-il, ses deux-cent mille francs, et sut en quelques jours se faire d'autres bénéfices [2].

Les Suisses durent immédiatement payer à l'armée du Directoire la liberté qu'elle était censée leur avoir apportée. A partir du 16 ventôse, on demanda au canton de Berne douze mille rations pour l'infanterie, et douze cents pour la cavalerie. Le can-

[1] Ces crimes furent commis par des malheureux affolés de la perte de leur indépendance, mais il est certain que les révolutionnaires ont tout fait pour persuader aux paysans qu'ils étaient trahis. Les assassins d'Erlach ont prétendu que des agents français leur avaient montré des lettres dans lesquelles leur général promettait de les trahir et de les faire battre. Mallet-du-Pan affirme que plus de deux mille soldats bernois avaient reçu des écrits semblables. (*Mercure britannique*, t. I, p. 223.)

[2] Sybel, *L'Europe pendant la révolution française*, t. V. p. 213. — Huffer, *Congrès de Rastadt*, t. I, p. 184.

Digitized by Google

ton de Soleure eut à nourrir onze mille fantassins et douze cents cavaliers [1].

Brune commande en maître à Berne ; cependant Mengaud prétend agir toujours en proconsul bien plus qu'en chargé d'affaires, et le nouveau gouvernement de Berne s'empresse de lui annoncer qu'il vient de se constituer. L'ordonnateur Rouhière veut tout de suite imposer une forte contribution à Berne et à Soleure. Mais Mengaud, par extraordinaire, lui recommande la prudence (16 ventôse) [2]. Le 19 ventôse (9 mars), il écrit à Brune de presser la confection de la constitution helvétique : il faut la faire accepter sans retard, en laissant entendre, au besoin, que toute restriction, ou même toute modification, ne sera pas interdite sur quelques articles. C'est une manœuvre pour escamoter le vote : on dira tout bas que des réserves seront admises en faveur de la religion, en faveur de certains intérêts locaux ; et la constitution une fois votée, on déclarera que toutes ces restrictions sont nulles, et à ceux qui se plaindront d'avoir été trompés ont répondra fièrement : « Regardez nos baïonnettes, regardez nos canons bourrés de mitraille. »

Brune agissait en dictateur, adressant des proclamations à la ville et à la campagne. Néanmoins, le 18 Ventôse (8 mars), le gouvernement provisoire crut opportun de rappeler aux Bernois son existence, et de déclarer que, malgré l'entrée des troupes étrangères, il était leur véritable gouvernement. Il invita les Suisses à ne pas ajouter foi aux accusations de trahison qui avaient été répandues contre lui. Cette proclamation porte le visa et l'approbation de Brune. Le même jour Brune, au grand scandale des purs révolutionnaires, interdit formellement les clubs. Mais la vieille et illustre république de Berne devait être à la fois rançonnée et démembrée.

Les partisans de la paix, en renonçant au pays de Vaud, avaient cru sauver les autres possessions de la république. Brune leur avait promis de leur laisser l'Argovie ; ils furent cruellement

[1] La ration de pain est de vingt-quatre onces, celle de viande fraîche de huit onces ; les généraux se plaignent beaucoup et des fournisseurs et des *vautours* qui suivent l'armée. (Arch. nat. AF^3, 86.)

[2] Mengaud voulut encore profiter de la marche des français sur Berne, pour faire entrer les troupes du Directoire dans Bâle, et déclara au nouveau gouvernement que le passage serait pris de force. Mais on lui résista si énergiquement qu'il n'osa point insister.

Digitized by Google

désillusionnés. Le 20 ventôse, Mengaud, qui avait déjà organisé le parti révolutionnaire dans ce pays, invitait les citoyens de l'Argonie à s'affranchir « du colosse monstrueux connu sous le nom de canton de Berne, » à accepter la constitution nouvelle, et à former un canton séparé. Cette séparation humiliait et exaspérait les Bernois, même les plus révolutionnaires. Aussi le nouveau gouvernement réclama contre elle, le 25, auprès de Brune, avec toute l'énergie dont il était capable [1]. Peine perdue ! Le 26, Mengaud écrivait à la ville d'Arau qu'elle ne dépendait plus de Berne, et Brune sépara encore de Berne le Nidau et l'Oberland. L'ancienne république était donc littéralement dépecée par ses prétendus libérateurs !

Mais la prise de Berne avait mis la Suisse entière à la discrétion du Directoire. Déjà Mengaud avait pratiqué toute sorte des manœuvres pour préparer les esprits à l'acceptation de la constitution unitaire, calquée sur celle de l'an III, et arrangée de concert avec les agents du Directoire, par Ochs et Laharpe elle ne laissait subsister les cantons que de nom, abolissait presque complètement l'autonomie cantonale, et mettait trop ouvertement les Suisses sous la dépendance du Directoire ; aussi était-elle repoussée, non seulement par les vrais patriotes et les esprits religieux des deux cultes, mais encore par la majorité des révolutionnaires locaux. Même dans le pays de Vaud, il fallut l'intervention de l'armée française, et les lettres très pressantes, presque menaçantes, que Laharpe envoyait de Paris, pour la faire accepter le 9 février (21 pluviôse) à Lausanne, et le 15 dans le pays de Vaud. Le Directoire félicita Brune de ce succès : il paraissait alors tout à fait décidé à imposer une constitution unitaire. Mais il fallut reconnaître que le Valais et les petits cantons étaient résolument hostiles à ce projet [2]. Le 9 ventôse (27 février), le Directoire écrivait à Brune qu'il ne fallait user de contrainte ni envers Vaud ni envers le Valais, et qu'il rencontrerait peut-être moins d'obstacles en établissant deux ou trois républiques sur les mêmes principes démocratiques. Brune communiqua cette lettre à Mengaud.

[1] Arch. nat. AF³, 86. — Il n'en était point de l'Argovie, pays tout allemand, comme de Vaud, pays de langue française.

[2] Ils déclaraient ne pas vouloir de ces *petits livrets* qui leur sont envoyés de Paris.

Digitized by Google

V

Aussitôt après la prise de Berne, le Directoire prescrivit à Brune de constituer une république avec les pays du midi de la Suisse [1]. Brune avait constaté que le système de l'unité de la Suisse excitait les plus vives répugnances ; il répondit au Directoire le 21 ventôse (11 mars) qu'il valait beaucoup mieux faire de l'Helvétie trois républiques qu'une seule.

Le Directoire avait donné à Brune, aussitôt après la prise de Berne, le commandement de l'armée d'Italie. Le général s'empressa d'organiser, ou plutôt de désorganiser la Suisse, avant son départ.

Le 26 ventôse (16 mars), il décréta l'établissement d'une république du midi, dite *Rhodanique*, comprenant cinq cantons : 1° Léman (Vaud); 2° Sariné et Broye (Fribourg), Morat, Nidau, Payerne (chef-lieu) ; 3° Oberland démembré de Berne, chef-lieu Thun ; 4° Valais ; 5° Tessin, formé des bailliages italiens avec Locarno pour chef-lieu. Cette république devait avoir un sénat de vingt-quatre membres, un grand Conseil de quarante-huit, et un Directoire de cinq membres, qui devaient siéger à Lausanne. Le Directoire Rhodanique devaient être en activité le 10 germinal. On suivrait le projet de constitution adopté déjà par le pays de Vaud : Le Directoire de Paris avait de nouveau refusé le 22 ventôse [2] à la république Cisalpine, l'annexion des bailliages italiens.

A Berne même, Brune établit une municipalité de quinze membres qui devait, le 4 germinal, remplacer le gouvernement provisoire.

Le 29 ventôse, il établit une seconde république, dite *Helvétique*, formée de douze cantons, savoir : 1° Bâle; 2° Argovie chef-lieu Arau ; 3° Baden comprenant Baden et les bailliages libres [3]; 4° Schaffouse ; 5° Zurich ; 6° Thurgovie ; 7° Saint-Gall (le prince abbé avait dû abdiquer le mois précédent), et le Toggenbourg; 8° Appenzell ; 9° Sargans, comprenant le Rheinthal, Rappers-

[1] Il leur ordonna le 18 ventôse, d'exclure *quant à présent* de toutes places, les membres actuels du gouvernement oligarchique. (Arch, nat. AF³, 18.)

[2] Arch. nat. AF³, 18.

[3] Ces pays font maintenant partie de l'Argovie.

Digitized by Google

chwyl, et d'autres pays qui font maintenant partie du canton de Saint-Gall; 10° Lucerne; 11° Berne (la ville et une petite partie de l'ancien canton); 12° Soleure.

On laissait de côté les cantons primitifs, Schwyz, Uri, Unterwalden, ainsi que Zug et Glaris, en leur permettant de se liguer, si cela leur convenait, pour former une troisième république le « Tellgau ». Brune avait écrit le 20 ventôse à Unterwalden que la France n'avait aucune intention hostile à ce canton, et qu'elle désirait conserver avec lui ses anciennes relations. Le 16 mars (26 ventôse), les petits cantons démocratiques lui envoyèrent une adresse très digne et très courageuse, pour le mettre en demeure d'appliquer les intentions du Directoire à leur égard. Brune leur déclara que l'armée française avait été attirée en Suisse par les provocations des oligarques, mais « que les cantons démocratiques n'ont pas cessé de conserver l'amitié de la république française, et qu'il n'est pas entré dans ses desseins de porter ses armes sur leur territoire. »

Les Grisons, alliés des Suisses, étaient provisoirement laissés de côté.

Les assemblées primaires devaient être réunies à Berne, le 2 germinal (22 mars), le 3 dans les autres cantons, et nommer leurs électeurs comme en France. Deux jours après, les électeurs de chaque canton nommeraient douze députés. Le 10, ces députés réunis à Arau, capitale provisoire, proclameraient la république helvétique, et le Directoire de cette république serait installé le 13 (2 avril).

Les membres des conseils oligarchiques et aristocratiques de Berne, Fribourg, Soleure et Zurich, étaient exclus des fonctions publiques pendant un an. Il ne faut pas oublier que les Grands Conseils de Berne et de Zurich étaient de deux cents membres. Les fructidoriens aimaient à créer partout des catégories de proscrits et d'inéligibles. Cette constitution avait déjà été adoptée par Bâle le 25 ventôse, mais Ochs n'avait réussi à la faire voter qu'avec certaines réserves. Brune, dans une lettre du 30 ventôse à l'assemblée nationale de Bâle, déclare qu'il aurait mieux aimé proclamer l'unité de la Suisse, mais il espère que cette division, décrétée dans son intérêt, pour de puissants motifs [1], et « qui

[1] Arch, nat. AF³, 86.

Digitized by Google

assure à la Suisse sa liberté, pourra disparaître quand cette liberté sera affirmée ; » et ce sera peut-être bientôt !

Cette division en trois parties mécontenta la plupart des Suisses, car elle déplaisait vivement aux partisans de l'unité, et tout autant que la constitution unitaire elle enlevait aux cantons leur indépendance. Ochs, au nom des unitaires, réclama vivement auprès de Brune.

Le 24 ventôse [1] (14 mars), le Directoire ordonnait à son général en chef de ne point partir pour Milan avant d'avoir pris certains arrangements, et lui envoyait ses instructions sur la manière de républicaniser la Suisse à sa façon : il est tout préoccupé du butin; il lui recommande d'abord de s'emparer de toutes les armes [2] et de tous les fonds. Brune obligera les membres des gouvernements de Zurich et de Lucerne à se démettre et les remplacera par des gouvernements provisoires. « Il requerra le gouvernement provisoire (de Berne) de faire juger les principaux chefs de l'oligarchie comme responsables du sang français et suisse qui a été versé, et en exécution des arrêtés du Directoire exécutif des 8 nivôse et 6 pluviôse dernier. » Le Directoire traite Berne comme Venise. Brune pressera Berne, Zurich, Soleure, Fribourg, Lucerne, Schaffouse et Bâle de se fondre en une seule république d'après le projet de constitution. Mais si cette réunion ne leur plaît pas ? « En cas de résistance, il leur *insinuera adroitement et sans annonce officielle* qu'il est chargé *de la faire exécuter d'autorité*, et de nommer provisoirement les membres qui devront composer les différents pouvoirs et les différentes magistratures. » Pour prévenir cette résistance, il annoncera *dès maintenant* et publiquement à ces sept cantons que les troupes françaises resteront chez eux, tant que le projet de constitution ne sera pas adopté « et en pleine activité [3] ». Voilà bien un peuple libre !

Mais le lendemain, 25 ventôse, le vent a tourné : le Directoire est revenu à son premier système de l'unité obligatoire ; il écrit à son général qu'on l'accuse d'avoir l'arrière pensée, en faisant

[1] Brune ne dut recevoir cette lettre que le 27.

[2] On conduira en France les armes dont on n'aura pas besoin, et le Directoire a soin de dire qu'on y gardera les chevaux employés à ce transport.

[3] Arch. nat. AF^{3}, 18.

Digitized by Google

une république dans le midi de la Suisse, de s'annexer Vaud et le Valais: sans doute Vaud, poussé par cette crainte, rétracterait son assentiment à la constitution nouvelle. Le Directoire maintenant le charge de proclamer qu'il veut une seule république Suisse, et il lui faut hâter l'acceptation et la mise en activité de cette constitution unitaire. Brune devra en outre signifier au gouvernement provisoire de Berne qu'il ne doit pas compter sur le délai d'un mois qu'il s'est donné à lui-même pour son projet de constitution. Il appliquera tout de suite la constitution nouvelle à sept ou huit cantons; les autres se soumettront d'eux-mêmes. Il devra déclarer nettement que les troupes ne seront retirées que lorsque la constitution aura été mise en activité. La veille on lui ordonnait de faire cette menace pour imposer à la Suisse de se diviser en deux républiques; aujourd'hui il doit la faire, toujours au nom de la liberté, pour lui imposer l'unité. Il reçoit l'injonction de ne pas admettre d'anciens oligarques dans le gouvernement ni dans les fonctions publiques, et de prendre Lucerne pour chef-lieu [1].

Brune, pour ne pas défaire immédiatement ce qu'il venait de décréter, voulait faire proclamer l'union de toute la Suisse par les assemblées de Lausanne et d'Arau, et paraître ensuite céder au vœu national. Mais les partisans de l'unité s'empressèrent, aussitôt la nouvelle reçue, de publier partout leur triomphe, et sommèrent le général d'exécuter immédiatement les nouveaux ordres du Directoire le 2 germinal (22 mars). Brune fit semblant de céder aux prières des Suisses en faveur de l'unité, et décida que les députés qui devaient se réunir à Lausanne, se joindraient à ceux qui étaient convoqués à Arau, pour « former le corps de la république helvétique une et indivisible. » Non seulement les républiques helvétique et rhodanique, toutes deux au pouvoir du Directoire, étaient réunies, mais on entendait imposer la constitution unitaire à toute l'ancienne ligue helvétique, sans excepter les cantons démocratiques, et au besoin contraindre, un peu plus tard, ces derniers « par le fer et la flamme, » à accepter cette démocratie frelatée.

[1] Arch. nat. AF^{3}, 18. — Le 28, le Directoire lui indique trois destitutions à faire dans le gouvernement provisoire de Berne, lui ordonne d'interdire son projet de constitution, et déclare que l'Argovie fera un canton séparé.

Digitized by Google

Mais le Directoire ne veut pas confier à Mengaud une pareille tâche. Il ne le trouve bon qu'à faire la cuisine révolutionnaire avec son digne compère Mangourit, et il envoie en Suisse le régicide Lecarlier avec de grands pouvoirs pour imposer la constitution unitaire [1]. Ce commissaire arrive à Berne le 7 germinal, veille du départ de Brune, et prend aussitôt la direction des affaires.

Déjà Bâle, Soleure, Fribourg, Zurich, Schaffouse, Berne, Vaud, Argovie et Thurgovie ont accepté la constitution : c'est bien ; mais on est dans une grotesque incertitude sur un point très important; qu'ont-ils donc accepté ?

« Mais quelle est cette constitution? écrit Lecarlier. C'est la première question qui se présente, c'est la première que je devrais faire d'après mes instructions, et c'est la première que j'ai faite. C'est, m'a-t-on dit, le projet de constitution helvétique, et *ce sera celui que vous voudrez...* » Il trouve l'expédient ingénieux ; il serait facile de faire publier tel projet qu'on veut, en déclarant que c'est lui qui a été accepté ; mais si les acceptants ont fait comme les Bâlois, imprimer prudemment l'acte qu'ils avaient accepté, ce procédé devient scabreux.

Il fallait également décider si l'on tiendrait compte des réserves que certains cantons avaient mises à leur acceptation. Le lendemain, 8 germinal, Lecarlier trancha ces questions en vrai fructidorien dans une proclamation solennelle : Art. 1er. « L'acceptation de la constitution helvétique ne doit s'entendre que du premier projet imprimé en français et en allemand et publié dans toute la Suisse. » Art. 2. « Toutes modifications apportées à ce projet seront regardées comme non avenues [2], » sauf une

[1] Lecarlier fut nommé le 28 ventôse. Mengaud et Mangourit lui étaient subordonnés. Il lui était alloué sept mille francs par mois, y compris mille francs pour le logement et la nourriture de son adjoint, qui recevrait en outre mille francs par mois. On leur accordait à chacun vingt-quatre francs par poste pour leur voyage. Les frais de bureaux, sauf les dépenses extraordinaires étaient à la charge du commissaire.

Pour le moment, il ne doit pas s'inquiéter des cantons démocratiques ; il contraindra toutefois celui d'Appenzell à accepter la constitution, il fera, disent ses instructions, accepter l'unité « par la manifestation, précise, formelle et constante de la volonté ferme et invariable qu'en a le Directoire. » (Arch. nat. AF³, 18.)

[2] Le Directoire (1er germinal) avait déjà ordonné à Lecarlier de ne pas accepter des amendements que l'assemblée nationale de Bâle avait fait à son projet. (Arch. nat. AF³, 18.)

Digitized by Google

modification introduite par les Français, la création du canton d'Oberland décrétée dans le but d'amoindrir encore Berne [1]. On était venu dire aux cantons: acceptez toujours, on tiendra compte de vos réserves et de vos modifications; maintenant on les déclare nulles, et gare les baïonnettes républicaines si l'on se plaint! c'est un tour habituel aux révolutionnaires! Les députés se réuniront le 10 à Arau; ils pourront délibérer à la *moitié plus un des membres déjà élus* (et non à la majorité réelle); ils proclameront l'indépendance de la nation helvétique et sa constitution en république une, indivisible, démocratique et représentative. Puis l'acte constitutionnel sera lu solennellement. Les députés des cantons qui adhéreront après la réunion de l'assemblée seront admis, s'ils ont été élus d'après la constitution nouvelle. L'assemblée pourra se transférer à Lucerne aussitôt que ce canton aura accepté la constitution. Du reste, le 9 germinal, Lucerne céda aux menaces qui lui étaient faites [2].

Le 8 germinal, Brune fit ses adieux aux Suisses avant de partir pour l'Italie. Sa situation à Berne était déjà devenue intenable, à cause des mesures contradictoires qu'il avait dû décréter dans l'espace de quelques jours. Les Suisses lui imputaient ces tergiversations si humiliantes déjà pour leur amour-propre national, et le Directoire se méfiait beaucoup de lui. Brune partit donc sans regret pour Milan, où il devait avoir une existence bien plus facile et bien plus fastueuse qu'à Berne; mais il eut soin de ne pas s'en aller les mains vides. Le 8 germinal, au moment de partir, il annonce à Lecarlier qu'il lui faut quatre cent mille francs pour ses dépenses particulières; il n'en a que cent quatre-vingt-seize mille six cents entre les mains, mais il a donné l'ordre à l'ordonnateur en chef de lui envoyer le reste à son quartier général à Milan et cet ordre sera ponctuellement exécuté; c'est un supplément qu'il s'attribue lui-même d'après le principe si hautement proclamé et pratiqué par son gouvernement que les peuples doivent payer généreusement leur liberté à ceux qui prétendent les avoir affranchis [3]. Aussi le général et ses offi-

[1] Brune le déclare positivement dans une lettre à Lecarlier du 8 germinal.

[2] Le 30 ventôse, Mengaud l'avait menacé du sort de Berne et de Soleure. (Arch. nat. AF³, 85.) Après la prise de Berne, Mengaud, malgré tous ses services, tomba en disgrâce.

[3] Rapinat déclara qu'on avait trouvé, dans le trésor de Berne, six mil-

Digitized by Google

ciers avaient fait en quelques jours d'excellentes affaires ! Lorsque Brune partit de Berne, sa voiture aurait été tellement chargée d'or qu'elle se serait brisée à peu de distance de la porte de la ville [1].

Il prévint Lecarlier qu'il avait envoyé à Paris les créances de Berne sur divers états de l'Europe, avec les monnaies inventoriées (plus au moins sérieusement). Il a dépensé 950,000 livres pour l'arriéré et le courant de la solde de la colonne venue de l'armée d'Italie, plus 200,000 données à l'ordonnateur pour les subsistances de l'armée, et même somme délivrée au gouvernement de Berne pour le même emploi ; cet argent sera remboursé par les contributions qu'on va lever. Il exige en outre ses quatre cent mille francs.

Aussi, le même jour, Lecarlier annonce solennellement aux Suisses qu'ils doivent donner beaucoup d'argent à leurs libérateurs, « fournir à l'armée française, aux dépens des anciens gouvernants, tous les objets de consommation dont elle pourra avoir besoin ». Lecarlier promet de punir les dilapidateurs. Cette proclamation dut enlever aux Suisses leurs dernières illusions. On va vider les caisses des anciens gouvernements, enlever ainsi tout l'argent qui existe dans le pays, et, sous prétexte de taxer les anciens privilégiés, commettre mille exactions qui rejailliront sur la masse des citoyens.

Il faut que les Suisses acceptent la constitution unitaire préparée à Paris : ils comprennent trop tard qu'ils vont être vassaux du Directoire français. Ochs écrit le 10 germinal au général Schauenbourg, successeur de Brune, que la Suisse orientale est tout à fait troublée. Les anciens sujets de l'abbé de Saint-Gall se sont soulevés en sa faveur. Appenzell se divise en trois, Schaf-

lions quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt et une livres dix sous, plus une somme assez forte en vieilles espèces qu'on n'a pas encore évaluées (on fit en Suisse beaucoup de trafics sur les vieilles monnaies), les cent quatre-vingt-seize mille livres emportées immédiatement par Brune, lui ont été délivrées en lingots d'or. Trois millions ont été envoyés à Bonaparte pour l'armée d'Angleterre. Schauenbourg, le successeur de Brune, se fit comme lui donner quatre cent mille livres, sous prétexte de dépenses secrètes. Plus tard Rapinat déclara qu'il fallait ajouter à la recette un million trois cent quatre-vingt-huit mille cent deux livres de matières d'or et d'argent trouvées à la monnaie de Berne. (Arch. nat. AF[IV], 84.)

[1] Huffer, t. I, p. 189.

Digitized by Google

fhouse est pour la république fédérative ; l'Argovie est partagée en deux partis sur la question du chef-lieu ; on prêche une coalition de petites républiques démocratiques qui invoquerait la protection de l'Autriche. Mais les agents du Directoire sont les maîtres, et le 19 germinal (8 avril) Lecarlier taxe solennellement les Suisses à quinze millions sur Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne, Zurich, plus un million sur le chapitre de Lucerne, les abbayes de Saint-Urbain et de Notre-Dame des Ermites.

Berne paiera là-dessus six millions, Zurich trois, les cantons de Fribourg, Soleure et Lucerne chacun deux. Cette somme sera payée par cinquièmes : le premier doit être acquitté dans les trois jours de la demande; le second dans les vingt-cinq jours suivants ; le tout devra être payé en trois mois, par les anciens gouvernants et leurs familles, c'est-à-dire par tous ceux qui avaient droit de suffrage ou de juridiction dans aucune des autorités qui existaient alors, les membres des Conseils, les baillifs, etc., et les Conseils comprenaient dans certains cantons deux cents personnes ; les individus qui ont été membres des gouvernements et qui s'en seraient retiré avant l'époque de la guerre sont frappés par cette taxe. Les Chambres administratives feront la répartition : aucune non-valeur ne diminuera le montant de la contribution ; tous les taxés paieront donc pour les insolvables. Les Chambres se serviront aussi de la contribution pour exercer des vengeances. Voyez l'article 10 :

« Elles pourront aussi taxer, *jusqu'à concurrence de la totalité de leurs biens,* les individus qui seront connus pour avoir pris une part plus active à *la provocation de la guerre,* mais toujours sous la garantie des contribuables, en cas de non-paiement aux époques indiquées. »

C'est la confiscation pure et simple contre les suspects. En France, il fallait, pour arriver à ce résultat, les inscrire sur une liste d'émigrés et les contraindre à se cacher. On voit que ce procédé si commode a été encore perfectionné [1].

[1] Le Directoire prétend qu'il veut faire payer les frais de la guerre à ceux qui l'ont provoquée, mais il se donne à lui-même le plus éclatant démenti, en faisant aussi contribuer (peu importe que ce soit pour moitié), ceux des gouvernants qui n'étaient pas en place au moment de la guerre ; ainsi que leurs familles. Il montre seulement qu'il veut plumer tous les

Digitized by Google

Mais la classe des anciens gouvernants est assez restreinte [1] ; il existe en dehors d'elle des gens aisés, de vrais patriotes, des chrétiens zélés. L'article 14 les atteint : ces individus non compris dans les anciens gouvernants peuvent être taxés comme complices; seulement on ajoute hypocritement qu'aucun habitant des campagnes ni habitant des villes, vivant du travail de ses mains, ne pourra être taxé, même sous prétexte « qu'égaré par l'oligarchie, » il aurait pris les armes pour l'ancien gouvernement. C'est bien l'habitude des révolutionnaires : ils affectent toujours de ménager les petites gens, lorsqu'ils ne peuvent rien leur prendre et qu'ils en ont peur. A quoi bon taxer ceux qui n'ont rien? ce serait provoquer des insurrections, et on a déjà vu que les paysans suisses sont de rudes gaillards.

Les fournitures faites « d'après les réquisitions légales et dûment constatées » sont imputées sur les trois derniers cinquièmes, qui, problablement, seront irrécouvrables.

Art. 16. « *Il ne sera fait aucune déduction pour les sommes trouvées dans les caisses des anciens gouvernements,* ni pour aucune espèce de fourniture faite des magasins publics, *ni pour les créances connues sous le nom de fonds publics.* »

Ainsi le Directoire fait rafle complète de tout ce qui existe dans les caisses des gouvernements suisses et dans leurs magasins, et de leurs titres de créances, et la contribution de seize millions vient s'ajouter à cette confiscation ! Le nouveau gouvernement helvétique va être installé sans argent, sans arsenaux et contraint, au début, de demander beaucoup d'argent à ce peuple déjà si obéré par la guerre, la contribution et le séjour des troupes étrangères; mais il faut bien payer la suppression de l'oligarchie. Cette réponse est la « tarte à la crême » des agents fructidoriens !

Suisses qui ont quelque fortune. Les anciens gouvernants qui pouvaient prouver avoir servi la cause de la liberté, seraient exemptés. Cette disposition devait procurer des pots-de-vin à des patriotes influents ; car l'on pouvait, sous ce prétexte, se faire décharger de sa contribution en leur payant secrètement le tiers ou la moitié de sa valeur.

[1] Rapinat écrivait au Directoire : « Je sais aussi que, sur cent oligarques, *il y en a à peine dix* qui sont ce qu'on appelle très aisés. »

Digitized by Google

Tous les biens des contribuables (art. 17) sont déclarés inaliénables jusqu'à parfait paiement ; on pourra seulement les hypothéquer : voilà une mesure utile au crédit public ! Dès à présent (art. 18), douze otages seront pris pour le canton de Berne, huit pour celui de Soleure. Leurs noms sont donnés dans l'article 19.

On devine aisément l'effet produit par cette proclamation sur un peuple aussi économe et aussi prévoyant que le peuple suisse. Ceux-là mêmes que la contribution ne frappait pas nommément savaient bien qu'elle les atteindrait indirectement, car tous les gens aisés allaient exiger rigoureusement le paiement de leurs créances et s'ingénier à réduire leurs dépenses. Les prétendus habiles, après avoir cru que le Directoire se contenterait de la destruction de leurs anciennes institutions, n'avaient plus qu'à organiser piteusement à Arau une misérable copie du Directoire et des Conseils de Paris, à payer et à taxer.

Berne, démembrée de la plus grande partie de son territoire, écrasée de contributions, volée de son trésor, n'a même plus l'ombre d'indépendance locale; par la constitution nouvelle, elle n'est que le chef-lieu d'une subdivision administrative.

Le Directoire leva la contribution du 8 avril avec une extrême rigueur et prit des otages. Le 11 floréal (30 avril), on tenait à Berne une assemblée électorale de canton pour nommer le tribunal de district. Un officier français, sur l'ordre de Rouhière, ordonnateur en chef, avait arrêté Bay, membre de la Chambre administrative, pendant qu'il présidait cette réunion, en lui signifiant qu'il serait gardé prisonnier dans sa maison jusqu'au paiement du premier cinquième de la fameuse contribution. Cette arrestation causa un immense scandale. Cependant, le 20 floréal, Lecarlier, en rendant compte des résultats de sa mission, annonce au Directoire que sur les seize millions de la contribution, il en est à peine rentré quatre. On a fait main basse sur toutes les caisses des gouvernements, mais, par compassion, on a abandonné 200,000 livres au nouveau Directoire helvétique pour ne pas le laisser littéralement sans le sou. Ensuite, Rapinat établit qu'au 26 brumaire an VII (16 novembre 1798), la contribution réduite à quatorze millions a donné seulement 3,744,000 livres en espèces ; les cantons prétendaient avoir fait des four-

Digitized by Google

nitures pour 5,486,000 livres; si ce compte était admis, ils devraient encore 4,762,919.

VI

La nouvelle constitution, copiée dans presque toutes ses dispositions sur celle de l'an III, comme les constitutions des républiques ligurienne, cisalpine et romaine, ne pouvait satisfaire en Suisse que les aspirants Directeurs et les aspirants fonctionnaires. Non seulement elle détruisait l'ancienne organisation fédérative de la Suisse et supprimait tout ce qui, dans les cantons, sentait l'oligarchie ou l'inégalité politique et assurait quelque peu la représentation, soit des intérêts, soit des minorités; mais elle anéantissait complètement toute autonomie cantonale, toute indépendance locale, au grand déplaisir de la plupart des novateurs, qui voulaient des changements plus ou moins importants dans les constitutions locales, mais n'avaient pas voulu faire table rase. Protestants et catholiques, partisans d'une bourgeoisie fermée et démocrates, riches et pauvres, tous les Suisses qui n'ambitionnaient pas les grosses places, étaient sur ce point du même avis; mais Schauenbourg, avec ses canons et ses baïonnettes, était là pour les traiter comme les sectionnaires de Paris en vendémiaire an IV, s'ils manifestaient leur mécontentement.

Cette nouvelle constitution fut imposée à la majorité des cantons par ruse et intimidation, et au reste de la Suisse par la force des armes, la dévastation et l'incendie. Le Valais voulait rester indépendant : l'agent français Mangourit écrivait au Directoire que le Haut Valais tenait énergiquement à sa démocratie, et que le Bas Valais, plus envahi par les idées nouvelles, avait ses voisins les Vaudois en horreur, et aimerait mieux encore être réuni à la France qu'à l'Helvétie. Il conseillait au Directoire de laisser le Valais indépendant. Mais il reçut l'ordre formel d'exiger sa réunion à la nouvelle république helvétique. Menacés d'occupation militaire comme les Bernois, n'ayant aucun secours à attendre, les Valaisans se soumirent d'abord,

Digitized by Google

« sous la garantie de leur religion. » Mais cette réserve ne servit qu'à exciter la risée des fructidoriens.

Les petits cantons montagnards, rassurés un moment par les déclarations de Brune, protestèrent immédiatement contre leur incorporation forcée à la nouvelle république. Mais, le 22 germinal, Lecarlier les somma, avec les plus terribles menaces, ainsi que les cantons de Saint-Gall, d'Appenzell et de Toggenbourg, d'accepter la constitution : ce traqueur de prêtres, pour calmer leurs inquiétudes, déclara que la constitution garantissant d'une manière positive la liberté des cultes, il serait superflu de rien ajouter. Mais les Suisses savaient très bien que la Constitution de l'an III garantissait aussi, d'une manière positive, la liberté des cultes, et que le parti au pouvoir, dont Lecarlier était un membre influent, faisait une singulière application de cette liberté : et c'étaient ces bourreaux, ces pourvoyeurs de la guillotine sèche, qui leur présentaient ainsi cette constitution nouvelle : Le même jour, Schauenbourg, sur la réquisition de Lecarlier, déclara que si dans douze jours les cantons récalcitrants n'avaient pas accepté la constitution, il en ferait retomber la responsabilité sur les prêtres, ainsi que sur les autorités civiles. Cette proclamation, venant quatre jours après celle qui imposait une contribution de seize millions, découragea complètement les plus optimistes.

Le 12 avril (22 germinal), la nouvelle constitution fut proclamée à Arau devant les baïonnettes étrangères, et avec toute sorte de parades révolutionnaires, par une assemblée incomplète et élue avec fort peu de liberté. Les députés suisses, très mécontents au fond de la conduite du Directoire, écartèrent les chefs de ses partisans, Ochs et Laharpe, et nommèrent cinq Directeurs relativement modérés et indépendants ; mais ces choix devaient être bientôt réformés violemment. Le 26 germinal, Lecarlier leur déclare, avec une ironie amère, « que les descendants de Guillaume Tell ont ressaisi leurs droits, » et il leur fait des recommandations significatives, entre autres celle-ci : « Craignez le sort des Vendéens ! »

Les Suisses des petits cantons, vrais descendants de Guillaume Tell, imitèrent les Vendéens : leur résistance fut héroïque, mais ils succombèrent sous le nombre de leurs assail-

Digitized by Google

lants, après leur avoir fait subir des pertes cruelles, et, le 4 mai (15 floréal), ils furent réduits à signer un traité par lequel ils acceptaient la nouvelle constitution, et le Directoire s'engageait à respecter leur religion et à ne pas les occuper militairement [1]. Les Valaisans, qui avaient voulu se joindre aux petits cantons, furent écrasés comme eux. Les Français et les Vaudois firent à Sion un horrible carnage, et Mangourit [2] s'empressa de lever une contribution de 1,800,000 livres sur la ville de Sion ; mais il fallut bien la réduire. L'accession plus complète du Valais à la Confédération suisse ne compensait nullement la perte de deux vieilles républiques alliées, Mulhausen et Genève, que le Directoire réunit à la France.

C'est ainsi que les cantons acceptèrent *librement* la nouvelle constitution. Il faudrait un volume pour raconter en détail les affronts, les avanies, les exactions qu'ils eurent à subir, des généraux, du fameux Rapinat et de tous les agents des fructidoriens. Le parti qui, sous prétexte d'établir la liberté et la démocratie, avait appelé l'étranger en Suisse et s'était fait installer par lui au pouvoir, fut cruellement humilié par ses protecteurs. Comme dans les républiques cisalpine, ligurienne, romaine, batave, il eut à subir, aux yeux de toute l'Europe, le joug le plus avilissant, et le Directoire français fructidorien renversait bientôt avec mépris ceux qu'il avait mis en place [3].

[1] Cette expédition fut absolument honteuse pour le Directoire, qui faisait tuer ces malheureux bergers, et avec eux près de trois mille excellents soldats de son armée, dont il semblait se soucier aussi peu que des Suisses, pour imposer à ces derniers une ridicule contrefaçon de cette constitution de l'an III, qu'il violait à chaque instant, et les faire gouverner par les créatures d'un Lecarlier et d'un Rapinat !

On leur imposa l'acceptation de la constitution, mais on la modifia contre eux. Les huit cantons démocratiques furent réunis en trois le 15 floréal, et ne nommèrent plus que trente-six députés au lieu de quatre-vingt-seize. Ainsi les quatre cantons primitifs réunis en un seul ne nommaient ensemble que douze députés au lieu de quarante-huit.

[2] Il se plaint vivement, dans sa correspondance, des excès des troupes, et accuse surtout les Vaudois : « l'affreux pillage, le viol, l'assassinat commis par les bataillons Vaudois en Valais, depuis Sion jusqu'à Saint-Maurice, ne sont pas propres à exciter les Valaisans à la fraternité. » (Arch. nat. AF^{3}, 83).

[3] Le 30 prairial an VI (18 juin 1797), Rapinat met à la porte de la manière la plus insultante, deux Directeurs suisses, Bay et Pfyffer, et les remplace par Ochs et Dolder. Le Directoire de Paris accepte son coup

Digitized by Google

Nous nous bornerons à constater simplement combien ces mêmes Suisses, qui avaient d'abord si bien accueilli l'intervention du Directoire, étaient déjà déçus quelques semaines seulement après la proclamation de la constitution.

A la fin de floréal an VI, Zeltner, ministre de la Suisse régénérée auprès du Directoire de Paris, adressa aux prétendus libérateurs de sa patrie des plaintes très vives sur les agissements des généraux, commissaires civils et militaires, depuis l'entrée de l'armée française en Suisse. « Si les républicains de l'Helvétie, disait Zeltner, avaient pu recouvrer d'imprescriptibles droits sans perdre *tout moyen d'en profiter*, leur reconnaissance serait sans égale. » Mais leur liberté politique doit-elle être payée par de vives souffrances, par la ruine de leur pays [1] ? La Suisse, qui ne devait son apparence de prospérité qu'au travail, à l'économie et à la frugalité de ses habitants, a subi des pertes énormes depuis cette révolution [2] ; l'armée française l'écrase complètement : ses agents ruinent les Suisses et les traitent de la manière la plus outrageante ; il est dangereux d'agir de la sorte avec ce peuple « *comme s'il était doué de*

d'État en substituant à Dolder l'ambitieux Laharpe. Du reste il fit des petits fructidors dans toutes les autres républiques vassales, deux dans la Batave, trois dans la Cisalpine, un dans la Ligurienne, un dans la Romaine, contre des républicains émérites et triés par lui sur le volet.

[1] Les Bernois s'étaient empressés d'envoyer trois délégués à Paris, pour obtenir des conditions moins dures. Talleyrand leur refusa nettement la restitution de l'Oberland et de l'Argovie, mais il adoucit l'arrêté de Lecarlier et conclut avec eux le 27 avril (8 floréal), un traité par lequel les titres d'une valeur de près de dix-huit millions qui avaient été enlevés à Berne, devaient lui être restitués moyennant le paiement d'une contribution de quatre millions au lieu de six. Après le paiement de deux millions, les otages devaient être rendus, et l'armée française ne pourrait plus rien exiger, mais cette dernière condition ne fut pas exécutée. On dit que Jenner, chargé de cette négociation, fut obligé de donner d'énormes pots-de-vin. Rapinat, qui poursuivait les Bernois de sa haine, déclama avec fureur contre ce traité et s'appliqua à entraver son exécution.

[2] « Les fonds publics sont saisis, bien plus, ils sont soustraits : des contributions sans mesure avec les facultés des contribuables imposés : le numéraire enlevé, les créances sur l'étranger sequestrées ou sans rapport, les biens-fonds avilis et sans acquéreurs, les fabriques s'arrêtent, l'agriculture languit, les semailles manquent..., la plus profonde misère succède à l'aisance... On ajoute à sa ruine (du peuple), des mortifications et des outrages qui soulèvent sa fierté naturelle... » Vient ensuite une énumération de faits abusifs et odieux. (Arch. nat. AF³, 81.)

Digitized by Google

l'heureuse facilité des Français à saisir le nouveau, ou de l'apathie batave, ou de la souplesse italienne. Ce peuple irritable et courageux tient énergiquement à sa religion, à sa démocratie pure, à ses mœurs antiques. » Exaspéré par des vexations, il devient capable des plus grands excès, et il pourrait bien surpasser la Vendée.

Le ministre suisse demande d'abord la restitution des fonds de tout genre enlevés ou mis en séquestre, pour que le nouveau gouvernement puisse payer les frais de la révolution et entretenir une armée digne de l'alliance française. *Ces fonds appartiennent à la nation et non aux ci-devant gouvernants* [1]. Il rappelle naïvement que Brune a dit, dans une proclamation solennelle : « La grande nation veut vous donner la liberté et non vous la vendre. »

Il demande encore que l'Helvétie soit allégée de la contribution, qu'on lui rende son artillerie et ses armes, qu'on réduise l'armée française, qu'on la caserne et qu'on la rappelle, dès que la Suisse aura organisé une force armée suffisante. « Le caractère et les mœurs du soldat français cadrent mal avec le caractère et les mœurs de l'helvétien ; de là, des chocs journaliers et si fâcheux, *cette progressive et menaçante irritation.* »

Il a aussi la naïveté de demander que les agents du Directoire traitent le nouveau gouvernement helvétique avec les égards qui lui sont dus, et n'empiètent pas constamment sur ses attributions ; on lui répondit, un mois après, en fructidorisant, le 30 prairial, ce nouveau gouvernement de la manière la plus ignominieuse par l'expulsion de deux directeurs.

Désormais, aucun révolutionnaire suisse ne pourra réclamer, dans les termes les plus mesurés, contre les procédés vexatoires des agents du Directoire de Paris, et contre leur immixtion continuelle dans les plus petits détails de l'administration de cette république prétendue affranchie, sans être accablé d'injures, et accusé d'être un partisan des oligarques, un agent des Anglais, un *chouan*. C'est Laharpe lui-même qui le déclare ! Il faut que les Suisses, comme les Français, apprennent à tout

[1] C'était incontestable : les fonds publics n'appartiennent nullement aux gouvernants qui n'en sont que les dépositaires passagers, mais le Directoire français voulait de l'argent, et toujours de l'argent !

Digitized by Google

souffrir des agents fructidoriens sans proférer la moindre plainte, et qu'ils se déclarent, en outre, heureux et libres !

La situation alla toujours en s'aggravant : le 2 fructidor an VI (19 août 1798), la Suisse, fructidorisée, fut contrainte de compléter la constitution nouvelle, en concluant avec le Directoire un traité par lequel elle renonçait complètement à son antique neutralité, se faisait officiellement sa vassale, en s'engageant à lui fournir un contingent. En revanche, le Directoire de Paris promettait à ces révolutionnaires, qu'il traitait en laquais, de les maintenir au pouvoir. Ce traité servit encore de prétexte à de nombreuses extorsions, et les Suisses furent littéralement écrasés par de continuels passages de troupes se rendant en Italie.

Ce peuple payait cher la prétendue liberté que le Directoire lui avoir apportée. Au moins la majorité du pays était-elle satisfaite d'avoir à ce prix une constitution unitaire, calquée sur celle de l'an III, et comme cette dernière modifiée de temps en temps par un coup d'État? Deux témoins, nullement suspects, et fort intéressés au contraire à trouver que tout marche admirablement, vont nous éclairer complètement sur ce point : ce sont Florent Guyot, régicide, résident français chez les Grisons, et le fameux Rapinat lui-même [1]. Ces deux agents du Directoire, révolutionnaires ardents et dépourvus de tout scrupule, sont tombés admirablement d'accord, dans les mémoires confidentiels très détaillés qu'ils lui adressaient, pour constater la banqueroute de la révolution fructidorienne en Suisse. Ils avouent que citadins, paysans et montagnards, protestants et catholiques, moines et prédicants, tous les Suisses enfin sont mécontents du gouvernement qu'on leur a imposé. Les révolutionnaires eux-mêmes, à l'exception de ceux-là seuls qu'on traite en France de *ventrus*, de *pourris*, n'ont accepté que par intimidation et surprise, une

[1] Le peuple catholique, dit Rapinat, excité par les prêtres est le plus hostile. Le peuple protestant « plus fin, plus instruit et, je puis le dire, imbu d'une politique qui approche de la ruse, sait mieux se contenir, quoiqu'il y ait parmi ses ministres autant de fanatiques que parmi ceux des autres. » Les ministres protestants exclus des assemblées primaires ont protesté auprès de Rapinat, qui se vante de les avoir fort mal reçus et de leur avoir répondu « que des prêtres étaient des prêtres dans tous les cultes » et ne cherchaient qu'à asservir les citoyens.

Digitized by Google

constitution antipathique à toutes les traditions nationales, et sont honteux, humiliés d'avoir été ainsi joués, et de voir leurs compatriotes spoliés par les agents du Directoire.

Rapinat, après avoir rendu compte des sentiments qui animent et les anciennes familles, et le peuple des villes, et celui des campagnes et les montagnards, et les prêtres catholiques et les ministres calvinistes, et le peuple catholique et le peuple calviniste, fait cet aveu significatif : *les patriotes vrais, probes et prononcés, sont en très petit nombre dans la Suisse.* Il n'en reconnaît que deux sur les cinq Directeurs, qu'un petit nombre dans les deux conseils, et bien peu parmi les fonctionnaires. Les révolutionnaires qui ont obtenu des places sont seuls satisfaits ; les autres se plaignent, et vantent le système fédératif [1].

Florent Guyot fait aussi des aveux très graves. Le peuple Suisse est mécontent. La révolution lui a fait éprouver des pertes très sensibles. Auparavant, il était très libre, exempt de toutes contributions et charges publiques et jouissait d'un véritable bien-être. Maintenant tout est changé ; il subit de lourdes charges et, comme la constitution lui donne *un mode de liberté plus abstrait*, il est tenté de se croire en servitude. L'obligation de loger les troupes françaises l'exaspère, et ce n'est pas étonnant, car trente mille Français sont répartis en Suisse, et trente mille autres l'ont traversée sur tous les points dans les deux derniers mois [2]. Il déclare ensuite très nettement que les Suisses ont encore d'autres motifs très sérieux de mécontentement contre les Français.

« Je mets en première ligne la dureté, le despotisme, le mépris que la nation suisse a éprouvés dans les premiers mois de sa révolution ; elle a été traitée, il faut le dire, comme un peuple conquis et vil qui change seulement de maître, au lieu de l'être comme un peuple libre qui est forcé par de puissantes considérations politiques à changer la forme de son gouvernement. Il

[1] Le mémoire de Rapinat est du 24 brumaire, an VII (15 novembre 1798) (Arch. nat. AF³, 84) ; celui de Florent Guyot est du 28 brumaire de la même année. (Arch. nat. AF³, 83.)

[2] Et le Directoire recevait les plaintes les plus graves sur l'indiscipline et les excès des soldats.

Digitized by Google

serait trop long de rapporter les actes d'oppression et de mépris qui ont été commis à son égard...

« Si le gouvernement veut prendre une idée du despotisme et du dédain avec lequel les Suisses ont été traités, qu'il se fasse rendre compte et des actes publics et de la correspondance insultante d'une foule de ses agents avec les autorités supérieures et secondaires : il sera indigné du ton dur et méprisant de ces actes, et de cette correspondance que l'*orgueilleux et despote Louis XIV n'aurait pas eu l'impudeur de prendre à l'égard des syndics des plus petits villages.* »

Les Suisses ont beaucoup de fierté et d'énergie; ils sont encore plus irrités de ces insolences que de toutes leurs pertes d'argent. Florent Guyot se plaint vivement des gaspillages et des vexations des agents français.

Rapinat, de son côté, s'élève avec vigueur contre « les dilapidations qui se commettent par cette nuée d'agents et d'employés, de fournisseurs, ou d'entreprises qui suivent ordinairement les armées, semblables à des *vautours affamés...* » et écrasent le peuple par des contraintes et des réquisitions.

Et ce déplorable état de choses durera tant que le régime directorial subsistera à Paris ; les Suisses seront à la fois humiliés et écrasés. La situation devint telle que, le 7 thermidor an VII (25 juillet 1799), le Directoire helvétique, fatigué de répéter inutilement que l'Helvétie est entièrement ruinée, écrivait au Directoire de Paris : « Nous vous déclarons qu'il n'est aucune extrémité à laquelle nous ne soyons prêts à nous porter, plutôt que d'être davantage les *instruments de la ruine et de la désolation de nos concitoyens...* » Et le Directoire français, dans sa colère, envoyait le 14 thermidor au général Moreau l'ordre d'arrêter les Directeurs helvétiques, comme complices des Autrichiens, et de les expédier comme otages dans l'intérieur de la France, s'ils s'avisaient de donner leur démission [1]. Le Directoire de Paris s'obstine à continuer une ignoble comédie qui ne trompe plus personne. Les révolutionnaires suisses soi-disant habiles et modérés avaient appelé l'étranger pour qu'il les portât au pouvoir ; il avait brisé leurs adversaires et satisfait leur

[1] Arch. nat. AF^{8}, 68.

Digitized by Google

ambition, mais à la condition de le servir très humblement et de pressurer à son profit leurs compatriotes ; maintenant il leur déclare qu'ils sont rivés à ces places, jadis tant convoitées par eux, et que leurs cris de désespoir sont inutiles. Le bâton sur lequel ils s'appuyaient s'est, comme dit le livre saint, changé tout à coup en javelot pour les percer.

On voit par les plaintes mêmes des révolutionnaires que Mallet-du-Pan a caractérisé admirablement la situation de la Suisse à la fin du Directoire [1]. « Elle renouvelle, a-t-il dit, la peinture qu'un écrivain du moyen âge nous a laissé d'Athènes, après l'invasion d'Alaric ; « c'est la peau vide et sanglante d'une victime offerte en sacrifice. » Il ne lui reste que des rochers, des décombres et des rhéteurs. »

LUDOVIC SCIOUT.

[1] *Mercure britannique*, t. I. Introduction, p. v.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LE CONCILE DE MACON ET LES FEMMES

Tout le monde connaît le célèbre débat qui aurait été soulevé au deuxième concile de Mâcon, en 585, sur la question de savoir si la femme pouvait être appelée *homo*. Grégoire de Tours nous raconte cet épisode dans les termes suivants :

« Il y eut dans ce synode un évêque qui disait que la femme ne pouvait pas être appelée homme. Cependant il se tint tranquille lorsque les évêques lui eurent rendu raison, en alléguant le passage du Vieux Testament qui dit qu'au commencement, quand Dieu créa l'homme, *il les créa mâle et femelle, et leur donna le nom d'Adam* (Genes. V, 2.), ce qui veut dire homme de terre, appelant ainsi du même nom d'*homo* la femme et l'homme. D'ailleurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ est aussi appelé le Fils de l'homme, parce qu'il est né de la sainte Vierge, qui est une femme. Lorsqu'il changea l'eau en vin, il lui dit : Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi ? etc. Élucidée par beaucoup d'autres témoignages, cette question fut ainsi assoupie [1]. »

Cette historiette a toujours eu quelque chose d'obscur. Grégoire ne dit pas pourquoi cet évêque se formalise du nom de *homo* appliqué à la femme : cela aurait équivalu à se révolter, on ne sait pourquoi, contre l'usage universel de la langue, et se plaindre qu'elle fût trop riche. En effet, tandis que le français, comme les autres idiomes néo-latins, ne possède pas de terme générique pour désigner tous les individus humains sans exception de sexe, et se voit obligé de reprendre celui des deux termes spécifiques qui désigne l'individu mâle *(homme)*, le latin, comme le grec et comme l'allemand, possède, outre les deux termes spécifiques (*vir* ἀνήρ *mann-femina* γυνή *weib*), un terme générique désignant, d'une manière abstraite, tout individu

[1] Grég. de Tours, *Hist. Franç.*, VIII, 20.

Digitized by Google

appartenant à l'espèce humaine (*homo* ἄνθρωπος, *mensch*). L'existence de ce terme générique est un avantage pour les langues qui le possèdent : il en augmente la clarté, il empêche toute confusion, il facilite la discussion philosophique et théologique. On ne voit donc pas en quoi il pouvait donner lieu aux critiques de l'évêque dont parle Grégoire de Tours.

Tout devient clair si l'on tient compte des circonstances suivantes. De même que dans les trois langues mentionnées ci-dessus, le terme générique est souvent employé pour désigner un individu déterminé de sexe masculin, de même il arrivait en latin qu'on l'employât pour désigner un individu du sexe féminin. Les exemples suivants que j'emprunte à Forcellini (s. v. *homo*) attestent que cette acception spéciale du mot était en vigueur depuis l'époque la plus classique.

Cicero *Cluent.* 70 :

« Mater cujus ea stultitia est ut nemo eam hominem, ea vis ut nemo feminam, ea crudelitas ut nemo matrem appellare possit. »

Sulpic. ad Cicer. *Fam.* IV, 5, *med.*

« Quæ si hoc tempore non diem suum oblisset, paucis post annis tamen ei moriendum fuit, quoniam homo nata fuerat. »

Ovid. *Fast.* V, 620 :

Quæ bos ex homine est, ex bove facta Dea.

Plin. *Hist. Nat.* XXVIII, 9, 33 :

Dulcissimum ad hominis camelinum lac.

Juven. VI, 282 (une femme dit :)

Clames licet et mare cœlo
Confundas, homo sum.

Cette acception du mot a survécu chez les écrivains du moyen âge, comme on peut le voir par les exemples suivants que j'ai notés au cours de mes lectures :

Greg. Tur. *Mirac. Mart.* II, 30 : « Mulier quædam, cujus os patulum humor nimius cum febre ligaverat, ut nec linguam regere possit, sed tantum mugitum ut animal, non vocem ut homo poterat emittebat. »

Vita Gertrudis III, 12, dans *Acta Sanct.* mars. (Après la mort de la sainte, ses religieuses portèrent son lit dans l'église), « ut in ipso lecto ubi S. Gertrudis... solebat fatigata membra componere, nullus *hominum* ulterius requiescere fuisset ausus. » (*Acta Sanct.*, 17 mars, p. 597, n° 12.)

Vita Landradæ. Lorsqu'en 1277, on ouvrit la châsse de cette

Digitized by Google

sainte, on y trouva un sceau de l'évêque Florbert (VIIIe siècle), avec une inscription ainsi conçue :

« Jacet in hoc scrinio sancta Dei virgo Landrada quæ Belisiæ facta est abbatissa, ubi etiam *hominem deponens*, spiritum Deo reddens, a sanctimonialis terræ commendata divinitus est. »

Une translation de la même sainte (*Analecta bollandiana*, t. IV, p. 192), commence par ces mots : « Operæ pretium duximus huic inserere opusculo qualites sacratissima virgo Landrada spiritu ætherea transvolans *humo commendavit hominem*, » etc.

Toutefois, en tolérant l'usage, les grammairiens latins n'entendaient pas que l'on pût faire varier le genre grammatical du mot selon le sexe auquel il était appliqué. *Homo*, de même que *heres* et *parens*, dit Charisius, doivent toujours être du genre masculin, même quand ils sont employés pour désigner des individus du sexe féminin. Ainsi, en parlant d'une femme, on ne pourra pas l'appeler, par exemple, *mala homo*, on devra dire *malus homo* [1].

Il ne semble pas que les écrivains du haut moyen âge aient respecté cette interdiction formulée par les grammairiens. L'exemple suivant emprunté à Grégoire de Tours, atteste au contraire qu'ils avaient fait de *homo* un mot de deux genres. Racontant une visite qu'il fit à Ingoberge, veuve du roi Charibert, il écrit :

« Accessi fateor, vidi *hominem* timentem Deum, *quæ*, cum me benigne excepisset, » etc.

Plus tard, à l'époque féodale, cet usage incorrect semble s'être généralisé dans la langue politique, puisqu'il existe des chartes où des seigneurs appellent des femmes qui sont leurs vassales, *homo mea*, *homo nostra* [2].

On voit maintenant sur quoi portait l'observation de l'évêque dont parle Grégoire de Tours. Il n'admettait pas que *homo* pût être traité

[1] Charisius *Instit. Gramm.* I, dans Keil *Grammatici Latini*, t. I, p. 102 : « Heres, parens, homo, etsi in communi sexu intelligantur, tamen masculino genere semper dicuntur. Nemo enim aut *secundam heredem* dicit aut *bonam parentem* aut *malam hominem*, sed masculine, tametsi de femina habeatur, » etc. La suite du passage a souffert.

[2] Charte de Pierre de Viry en 1225, signalée par M. Melleville dans le *Bulletin de la Société Académique de Laon*, t. IV. (Je n'ai pas vu cette publication.) Charte du cartulaire de l'abbaye de Mont Saint-Martin, en 1241, signalée par Du Cange s. v. *homo*, éd. Didot, t. III p. 688, col. I, *infra*.

Je constate qu'en allemand le mot *mensch*, qui est l'équivalent de *homo*, est l'objet d'un phénomène analogue. Jusqu'au XVIIe siècle dans la langue littéraire, et encore aujourd'hui dans le patois luxembourgeois, il est employé au neutre pour désigner une jeune fille ; actuellement, il n'a plus, à ce genre, qu'un sens péjoratif en bon allemand. Cfr. Fr. Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache* s. v. *Mensch*.

Digitized by Google

comme un mot épicène, et désigner indifféremment des individus de l'un ou de l'autre sexe. Encore moins devait-il tolérer l'abus de langage qui consistait à dire *illa homo*. On lui fit observer que l'usage des livres saints lui donnerait tort, puisque l'on y voit employer le mot *homo* dans le sens qu'il critiquait, et, dit Grégoire, il se tint pour satisfait.

Cela prouve qu'il était de bonne composition, et qu'il n'attachait pas à son observation plus de valeur qu'elle n'en méritait, car, en réalité, la réponse qu'on lui fit ne rencontrait qu'une partie de son objection, ainsi qu'on vient de le voir. Dans tous les cas, c'est se tromper que de soutenir, comme l'a fait récemment l'auteur d'un article d'ailleurs recommandable sur l'*Ame des femmes* [1], que cet évêque, *peu théologien et peu lettré*, confondait *homo* avec *vir*. Son objection n'était nullement celle d'un barbare ignorant, elle sent plutôt son Byzantin subtil et qui aime à disséquer les mots. Au surplus, il semble s'être soucié de la propriété du terme à raison de son importance philosophique plutôt que de sa correction grammaticale; c'est pourquoi il ne crut pas devoir insister sur le côté purement grammatical de la question et déclara l'incident clos.

Il ne l'était pas, hélas ! puisque c'est de ses paroles que des générations entières de savants de contrebande ont prétendu tirer la preuve que le concile de Mâcon avait discuté la question de savoir si les femmes ont une âme. Il n'a jamais été nécessaire de réfuter les plaisants qui se sont amusés à redire cette bourde, et je n'écris pas pour les convaincre ; mais il est utile de montrer aux lecteurs sérieux l'origine de ce qui a pu n'être, dans le début, que l'erreur involontaire de quelques érudits. Cette origine se trouve peut-être exclusivement dans la vicieuse traduction du texte de Grégoire exposant le scrupule de l'évêque : *Extetit etiam in hoc sinodo quidam ex episcopis, qui dicebat mulierem hominem non posse vocitari.* Voici comment ce passage est rendu par Guizot: « Il y eut dans ce synode un des évêques qui disait *qu'on ne devait pas comprendre les femmes sous le nom d'hommes* [2]. » Il est inévitable qu'avec un peu de mauvaise volonté un lecteur qui ne peut pas retourner à l'original se persuade que, d'après cet évêque, les femmes ne participaient pas de la nature humaine, partant qu'elles n'avaient pas d'âme. Et une fois en si beau chemin, rien n'empêche d'aller jusqu'au bout et de soutenir que le concile avait formellement déclaré qu'elles n'en avaient point. On n'y a pas manqué.

[1] Dr J. D., dans Jaugey, *Dictionnaire apologétique de la foi chrétienne*, article Ame des femmes.

[2] *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. I, p. 449.

Digitized by Google

Pour finir, je ferai encore remarquer qu'il n'est nullement prouvé que la question du genre grammatical de *homo* ait été débattue par le concile. Les conciles du VIe siècle avaient autre chose à faire qu'à perdre leur temps en discussions byzantines: ils légiféraient sur tous les besoins sociaux, et ils élaboraient le code de la civilisation au lieu d'en disséquer la langue. Nous avons conservé les actes de ce concile : ils se composent de vingt canons, se rapportant aux plus importants devoirs des fidèles et du clergé : il n'y est pas question du sens de *homo*. Grégoire ne nous dit pas non plus que ce soit le concile qui a discuté la question ; son texte permet de croire que c'est en dehors des séances qu'elle aura été traitée dans des conversations privées. Au surplus, Grégoire n'a pas assisté au concile, qui était une réunion plénière des évêques du royaume de Gontran : en sa qualité de sujet de Sigebert, il n'y a pas été convoqué, et il n'a pu connaître que par autrui ce qui s'y est passé [1].

Voilà donc à quoi se réduit la fameuse histoire qui a tant de fois défrayé la polémique. Une causerie familière entre des évêques réunis à l'occasion du concile de Mâcon, et dont l'un trouvait que c'était un abus de mots que de dire au féminin *illa homo*. Que de flots d'encre le bon Grégoire de Tours aurait fait rester dans l'encrier, si ce petit débat ne lui avait point paru assez piquant pour être rapporté !

GODEFROID KURTH.

II

LA VIE SYRIAQUE DE SAINT ALEXIS

ET L'AUTHENTICITÉ SUBSTANTIELLE DE SA VIE LATINE [2].

Le nom de saint Alexis est l'un des plus populaires de toute la littérature comme de l'hagiographie à la fois orientale et occidentale.

[1] Il n'était pas nécessaire, pour ramener l'historiette à sa juste valeur, de dire, avec l'auteur de l'article cité plus haut, que Grégoire de Tours était *un historien crédule et confus*. Crédule il ne l'était pas plus que tous les hommes de son temps ; confus, il ne l'est pas du tout, et le plan de son livre, pour n'être pas du goût de tous les modernes, est parfaitement justifié par son but.

[2] *La légende syriaque de saint Alexis, l'Homme de Dieu*, par Arthur AMIAUD, directeur adjoint à l'École des Hautes Études. Paris, Boullion, 1889, in-8° de LXXVI-80 p.

Digitized by Google

Les historiens et les érudits, les lettrés et tous ceux qui aiment à rechercher les traditions historiques ou littéraires des siècles passés, se sont beaucoup occupés de ce personnage ; ils en ont maintes fois fait l'objet de leurs études et de leurs publications [1].

On devine dès lors que la *vie de saint Alexis* a du être écrite de fort bonne heure et passer ensuite, au moyen d'une traduction, dans toutes les langues et toutes les littératures. De fait, en outre des vies syriaque et latine, qui l'une et l'autre ont un certain droit de passer pour originale, on en connaît des versions grecques, françaises, italiennes, espagnoles, anglaises, allemandes, russes, etc. Mais néanmoins il règne jusqu'à présent beaucoup d'incertitude sur la nature et la valeur des renseignements de divers genres qui nous ont été transmis sur un personnage si digne de mémoire. Et la chose se concevra sans peine, si l'on vient à réfléchir que, jusqu'à ces dernières années, aucun des textes et des documents, qu'on pouvait alléguer à cet égard pour ou contre, n'avait l'apparence d'un texte authentique, aucun n'était capable d'inspirer confiance ou digne de faire autorité.

Mais heureusement il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Un jeune érudit, trop tôt depuis enlevé par la mort à la science, vient en effet de mettre au jour une double vie syriaque de saint Alexis, qui nous paraissent l'une et l'autre de nature à dirimer la question et à faire cesser une bonne partie de nos incertitudes, en ce qui touche le héros dont elles racontent les actions. La première est un écrit original, contemporain, pleinement authentique qui nous fait connaître avec autorité tous les traits caractéristiques de la physionomie du saint. La seconde n'est qu'une traduction mais comme traduction elle est antérieure au IXe siècle, et, ce qui vaut mieux encore, le document dont elle est une traduction, avait quelque droit de passer pour nous donner, quant à la substance des faits, l'autobiographie latine de saint Alexis. Il y a plus enfin, ce document lui-même n'est peut-être pas entièrement perdu. Seulement, il n'est pas impossible que M. Amiaud et les savants qui ont eu à juger sa publication n'aient aperçu que confusément l'importance de ce côté de la question. Il n'est pas impossible que moins familiarisés, ce semble, que celui qui écrit ces lignes, avec certains documents liturgiques et hagiographiques qui ont trait au personnage de saint Alexis, ils ne se soient pas rendu un compte exact des relations et des analogies sur lesquelles je crois à propos d'appeler en ce moment l'attention. Par suite, ils ne se sont

[1] Pinius, S. J., *Acta Sanctor.*, t. III julii. — Gaston Paris : *Le poème de saint Alexis*. Paris, 1872 ; Mossmann : *Sanctus Alexius*. Leipzig, 1843, etc., etc.

Digitized by Google

nullement attachés à établir l'authenticité substantielle de l'*ancienne vie latine* de saint Alexis. Pour moi, il m'a semblé qu'un travail de ce genre méritait qu'on y consacrât son labeur et ses veilles, et j'y ai employé de grand cœur le peu que j'ai de forces, trop heureux si je puis par là réussir en quelque chose à rendre l'opinion des critiques modernes moins défavorable à la légende liturgique de saint Alexis, si je puis contribuer à faire progresser au moins sur un point la science de l'histoire littéraire et de l'hagiographie.

Mon premier soin sera naturellement de commencer par montrer de quelle autorité a droit de jouir la première vie syriaque du saint Homme de Dieu. Or, heureusement ici, je n'aurai qu'à faire écho au jugement des critiques, et mon rôle va se borner à reproduire les arguments, aussi solides que judicieux, que M. Amiaud a réunis pour établir sa thèse, qui est aussi la mienne.

§ 1. AUTHENTICITÉ ET AUTORITÉ DE LA PREMIÈRE VIE SYRIAQUE DE SAINT ALEXIS.

La première vie syriaque de saint Alexis n'est pas un écrit étendu; il se réduit à quelques pages. A l'exemple de tous les biographes des âges reculés, l'auteur se contente de raconter trois ou quatre des principales circonstances de la vie de son héros. On peut, ce me semble, ramener tout ce qu'il dit aux renseignements suivants :

« Il y eut dans la première moitié du ve siècle un Homme de Dieu, « qui, originaire de Rome, et issu d'une famille noble et opulente, « abandonna secrètement tous les siens et son épouse, le jour même « des noces, pour aller vivre à Edesse, inconnu, au milieu des pau- « vres. Il y mourut, ou du moins il disparut subitement. »

J'aurai à revenir, avant de terminer ce travail, sur ce résumé de la vie du saint personnage ; mais, aujourd'hui, c'est de l'authenticité du document syriaque que je dois m'occuper. L'antiquité et l'identité des manuscrits, la contemporanéité de l'auteur, sa bonne foi, la gravité et la simplicité du récit, tels sont les principaux arguments sur lesquels on peut s'appuyer pour prouver que l'ancienne vie syriaque de saint Alexis mérite à tous égards de faire autorité.

En premier lieu, M. Amiaud en a découvert jusqu'à huit manuscrits, dont trois au moins sont du vi^e^ siècle, et un autre encore plus ancien paraît être de la fin du ve [1].

Or ces manuscrits sont substantiellement identiques. Donc, il n'y avait primitivement qu'une rédaction.

[1] *La légende syriaque de saint Alexis.* Préf., p. XLII, et ailleurs.

Digitized by Google

De plus, l'auteur était contemporain, et il tenait ses récits du portier de l'église d'Édesse, auprès de laquelle avait vécu Alexis, s'il n'était pas ce portier lui-même, auquel cas il aurait appris tout ce qu'il rapporte de la bouche du saint en personne [1].

En outre, il était d'une parfaite bonne foi et n'avait d'autre intérêt en vue que celui de la vérité. Quel autre mobile, en effet, aurait pu le pousser à affirmer que son héros était né à Rome, puisqu'il devait finir par prétendre qu'il était mort à Édesse [2], contrairement à l'opinion romaine ?

Si vous joignez à cela que le récit lui-même en impose par sa noble simplicité, sans mélange aucun de feinte et de fard, il faudra bien convenir avec M. Amiaud que la légende syriaque de saint Alexis a tous les caractères d'un document original, authentique, capable de faire autorité [3].

Pour que le lecteur puisse en juger en connaissance de cause, je crois à propos d'en mettre sous ses yeux quelques citations textuelles. Voici d'abord le début : « Nous allons dire l'histoire d'un homme « admirable, si c'est encore du nom d'homme qu'il faut appeler un « homme pareil, et si l'on ne doit pas plutôt nommer ANGE, celui qui « méprise toutes les voluptés du monde. Voici son histoire. Cet « homme était très riche, mais il choisit pour sa part la haine des « richesses [4]. »

Et plus bas : « Voici le commencement de notre récit : Ses parents « étaient de la ville de Rome. Ils étaient riches et renommés pour « leur famille et leur noblesse. Mais ils étaient privés d'enfants, et à « mesure que leur fortune croissait et s'augmentait, leur tristesse « croissait aussi avec leur fortune, parce qu'ils ne voyaient pas « d'héritier de leurs trésors [5]. »

L'arrivée et le séjour à Edesse sont racontés avec la même simplicité.

« Le saint, dit le narrateur, sortit de Seleucie, traversa le pays en « mendiant et s'en vint jusqu'à la ville des Parthes, qu'on appelle « Edesse, où il demeura dans la mendicité jusqu'à sa mort *(sic)*. Or, « voici quelle était la vie de ce bienheureux à Edesse. Le jour il se « tenait constamment dans l'église et dans le martyrium sans accep- « ter rien de personne. Car il voulait se passer de nourriture pendant « le jour, et s'astreignait à garder le jeune jusqu'au soir. Le soir

[1] *La légende syriaque. Vie*, p. 4. 8, 9.
[2] *Ibid.*, p. 9 et 10.
[3] *Ibid.*, préface, p. XXVIII, XXIX, etc.
[4] *Ibid.*, *Vie*, p. 1.
[5] *Ibid.*, p. 2.

Digitized by Google

« venu, il se plaçait debout à la porte de l'église la main tendue, et « recevait l'aumône de ceux qui entraient dans l'église. Mais dès « qu'il avait reçu ce qui suffisait à son besoin, il fermait la main pour « ne plus rien prendre..... Il ne séparait pas non plus sa demeure de « celle des pauvres... Mais sitôt que, la nuit venue, dormaient les « pauvres, près desquels il était, il se levait, se plaçait les bras en « croix contre un mur ou une colonne et priait. Telle était sa vie de « tous les jours. De sa condition première et de sa grandeur, il ne fit « rien savoir à personne. Il ne voulut même pas révéler son nom, « pour qu'on ne pût par là connaître ou découvrir sa condition [1]. »

Le lecteur me pardonnera ces longues citations. J'ai voulu permettre à ceux qui n'auraient pas le livre sous la main, de savourer quelque chose du doux parfum d'antiquité qui s'en dégage.

Ce ton, cette gravité, cette simplicité, venant se joindre aux autres caractères de contemporanéité et d'authenticité, que peut revendiquer en sa faveur la première vie syriaque de saint Alexis, nous sont un sûr garant que M. Amiaud et les savants qui ont eu à porter un jugement sur sa publication étaient pleinement fondés à regarder ce document comme tout à fait digne d'inspirer confiance.

Voyons maintenant ce qu'il faut penser de la seconde vie syriaque du même saint personnage.

§ 2. LA SECONDE VIE SYRIAQUE DE SAINT ALEXIS, LA MORT DU SAINT A ROME, ET SON AUTOBIOGRAPHIE.

Le biographe contemporain de saint Alexis, je viens de le montrer, avait raconté, avec autant de bonne foi que d'autorité, la naissance et l'ensemble des actions de son héros. Un point cependant pouvait offrir du louche, c'est celui de la mort et de la sépulture de l'Homme de Dieu. Voici, en effet, en quels termes les faits sont exposés : « Le jour où Alexis devait quitter ce monde, il advint un « empêchement au portier de l'église, qui ne put comme d'habitude « visiter le saint. Or, sitôt que le bienheureux eut rendu l'esprit, les « gens de l'hôpital, selon leur coutume, l'emportèrent vite sur un « brancard, simplement au lieu de sépulture des étrangers... Le « portier, averti trop tard, alla trouver l'évêque Rabula et le pria « d'ordonner qu'on rendît des honneurs à ce corps pur et sans souil- « lure... Mais quand l'évêque et sa suite arrivèrent auprès du tom- « beau et ordonnèrent de l'ouvrir... Ils regardèrent et virent que le

[1] *Légende syriaque*, etc., *Vie*, p. 4 et 5.

Digitized by Google

« corps n'y était plus, qu'il n'y avait à la place que les haillons où le « saint était enveloppé [1]. »

Est-ce ainsi que les choses se passent d'habitude? La mort est-elle si prompte à faire son œuvre qu'un ami, qui est en quelque sorte journellement à vos côtés, ne puisse ni vous fermer les yeux, ni même assister à votre sépulture ? Les corps des saints, de ceux spécialement que Dieu veut honorer après leur mort, disparaissent-ils ainsi d'ordinaire comme par enchantement ? A tout cela on ne peut répondre que négativement, car la vie des saints n'offre pas un seul exemple analogue. Il y a donc là un aveu implicite d'ignorance, ou du moins un mystère, dont le second biographe de saint Alexis va nous donner la clef, si je ne me fais illusion. Mais il nous faut commencer par faire connaissance avec ce nouvel anonyme. Celui-ci, à la vérité, ne peut passer comme le premier pour un écrivain original : c'est un simple traducteur. Au moins témoigne-t il lui aussi de la plus austère bonne foi : car s'il avait eu d'autre mobile que celui de la vérité, on ne concevrait pas pourquoi il se plaît à déclarer « dignes de créance « ceux qui ont écrit à Rome l'histoire de l'Homme de Dieu [2]. » Car tenir ce langage équivaut à donner un démenti au premier biographe du saint, ou plutôt cela équivaut à s'en donner un à soi-même, car lui aussi, à l'exemple de son devancier, il soutient qu'Alexis était mort à Édesse. Seulement, pour atténuer l'effet de la contradiction, il émet l'idée que le même personnage a pu ressusciter ensuite, et mourir une seconde fois à Rome. Ici encore, je crois à propos de citer textuellement quelques phrases de ce nouveau narrateur, afin qu'on puisse juger de sa candeur et de sa simplicité. Voici son début : Il s'y annonce ouvertement comme le continuateur du premier biographe.

« Donc, nous dit-il, l'histoire de l'Homme de Dieu, que nous « venons de raconter, a été publiée par ce portier, qui fut l'ami du « saint... et qui l'a racontée d'après ce qu'il avait appris directement « du bienheureux. Quant aux auteurs *dignes de foi* qui ont écrit à « Rome son histoire, ils l'ont fait sans rien *savoir de sa mort* à « Édesse. Et cela vint de ce que peut-être le saint lui-même n'eut « pas connaissance des circonstances de sa mort à Édesse (quelle « naïveté!) et de ce qu'eux (les auteurs) n'en reçurent pas d'Édesse « le récit. Ils n'en ont donc rien dit, parce qu'ils n'avaient rien « appris que par le papier qu'on trouva dans la main du bienheureux « lors de sa mort à Rome [3]. »

Je m'arrête ici, non sans faire remarquer comment se trouve main-

[1] Légende citée, *Vie*, p. 8.
[2] *Légende syriaque*, etc., p. 10.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

tenant expliqué et dévoilé le mystère dont je parlais plus haut. Saint Alexis, après un long séjour à Édesse, en avait disparu si soudainement et si secrètement que personne n'en fut instruit. Son ami le plus intime, au lieu d'avouer son ignorance, aura mieux aimé répandre le bruit qu'il était mort sur ces entrefaites, mais que son corps avait disparu : ce qui dispensait de faire une enquête. Plus tard, pour concilier les traditions d'Édesse et de Rome, on imagina de prétendre que le saint était bien mort une première fois à Édesse, mais qu'ensuite il était revenu à la vie pour aller mourir une seconde fois à Rome.

Ce nouveau subterfuge ne me paraît pas plus habile que le premier et ne me semble pas de nature à être accepté par la critique moderne. Mais voici bien autre chose. Il ressort du passage que je viens de produire que, bien antérieurement au IXe siècle, on possédait une *Vie latine de saint Alexis*, savoir celle dont le second anonyme édessénien nous offre une traduction [1]. Il y a plus : cette vie était, à certains égards, *une autobiographie*. L'auteur vient de nous le déclarer en toutes lettres, et cet auteur vivait au moins au IXe siècle, s'il n'est pas beaucoup plus ancien, puisque M. Amiaud publie son écrit d'après des manuscrits qui remontent à cette date [2]. Que reste-t-il, après cela, pour pouvoir tirer de pareilles prémisses les conclusions les plus favorables à l'authenticité des faits et gestes du saint Pénitent, sinon de comparer entre elles les données que nous fournit l'anonyme édessénien et celles qui nous viennent des plus anciennes vies latines de saint Alexis ? Car, s'il y a accord de part et d'autre seulement quant à la substance des faits (aller au delà serait se montrer par trop exigeant), on pourra affirmer que la vie latine de saint Alexis mérite de faire autorité et qu'elle a pour base l'autobiographie rédigée par le saint en personne.

Quelques rapprochements et quelques citations textuelles ne seront pas inutiles ici, pour rendre mon affirmation plus certaine et moins facile à révoquer en doute.

§ 3. — LA SECONDE VIE SYRIAQUE DE SAINT ALEXIS ET L'ANCIENNE VIE LATINE DU MÊME SAINT.

Le second anonyme commence son récit de la manière suivante :

« Voici comment ceux de Rome ont écrit l'histoire de ce qui ad-
« vint à l'Homme de Dieu, après *sa sortie* du tombeau à Édesse (il
« tient à son invention) et après son arrivée chez eux :

[1] *Légende syriaque et Vie*, p. II.
[2] *Ibid.*, préface, p. VI.

Digitized by Google

« Quand l'Homme de Dieu vit qu'il commençait à être connu des « gens d'Édesse, il s'enfuit de cette ville et vint à Laodicée, et trou- « vant un vaisseau qui allait à Tarse, il y monta, en disant : « Allons « à Tarse, au temple de saint Paul. Là, je ne serai pas connu du « peuple de la ville.» Mais, dès qu'il fut entré dans le vaisseau, « celui-ci fut emporté par un vent violent et amené dans la patrie du « bienheureux, à la ville de Rome [1]. » Quelques lignes plus bas, on « lit encore : « Il rencontra son père, qui revenait du palais avec sa « suite, et il le salua en lui disant : « Serviteur de Dieu, fais-moi « cette grâce, à moi pauvre et étranger, de me laisser demeurer « dans ta maison [2]. »

Si je confronte maintenant le texte latin, je suis tenté d'affirmer qu'il est, à peu de chose près, identique au syriaque, dont celui-ci ne serait, par conséquent, qu'une traduction. Le voici intégralement :

« Cum homo Dei ab hominibus venerari coepisset humnam fugiens « gloriam, occultè exiit de civitate Edessa, et venit Laodiciam, ibi- « que navem ascendens volebat in Tharsum Ciliciæ ire, ut in templo « S. Pauli, quod ibidem est, maneret incognitus. Deo itaque dispen- « sante rapta est navis vento, et ducta est ad Romanum portum..... « Obviavit patri suo redeunti a palatio, circumdato obsequentium « multitudine, et cœpit clamare, dicens : « Serve Dei, respice in me, « et fac meum misericordiam, qui pauper sum et peregrinus, et jube « me suscipi in domo tua [3]. »

La charité avec laquelle Euphémianus (c'est le nom qui est donné au père dans l'un et l'autre document) accueillit son fils, les recommandations qu'il fit à son égard à ses serviteurs, et les humiliations dont ceux-ci abreuvèrent le saint, tout cela se trouve également exposé d'une manière analogue. Il en est de même du récit des derniers moments et de la mort, puis des honneurs funèbres dont fut entouré celui qui avait vécu ici-bas pauvre et inconnu. Je crois inutile d'insister et de trop multiplier les citations. Mais, cependant, la circonstance de l'autobiographie se rattache trop intimement au présent travail, pour que je ne me fasse pas un devoir de reproduire, dans son double texte, ce qui en est dit.

Voici d'abord le texte de l'anonyme d'Édesse :

« L'Homme de Dieu, nous dit cet auteur, vécut dix-sept années « chez ses parents, sans en être reconnu, dans une entière humilité « et une complète indigence. Et quand le temps fut venu de sa mort

[1] *Légende syriaque et Vie*, p. II.
[2] *Ibid.*
[3] *Acta SS.*, t. III julii, p. 252 : *Vita S. Alexii*, no 5.

Digitized by Google

« corporelle et de sa sortie de ce monde, l'Homme de Dieu dit à « l'esclave qui le servait : « Mon frère, va me chercher du papier « et de l'encre. » Et l'esclave alla lui chercher du papier et de « l'encre. Puis le bienheureux s'assit et écrivit toute l'histoire de sa « vie, depuis le jour où il était sorti de la maison de ses parents jus- « qu'à ce jour. Il dit les secrets qu'il y avait eus entre son père, sa « mère et lui, les discours qu'il avait tenus à sa fiancée, ce qui se « passa quand elle était assise dans la chambre nuptiale, et quand il « lui donna son anneau et son pallium enveloppés dans un voile de « soie pourpre, et tous les événements postérieurs de sa vie, de « façon qu'après sa sortie de ce monde, ses parents reconnussent à « ces signes qu'il était leur fils [1]. »

L'anonyme latin, de son côté, s'exprime en ces termes :

« Sicque (omnia sustinens pro amore Dei) fecit in domo patris sui « incognitus alios decem et septem annos. Cum autem completum « sibi tempus vitæ suæ cognovisset, postulavit a deputato sibi minis- « tro tomum chartæ et calamarem, et scripsit per ordinem omnum « vitam suam, qualiter respuerit nuptias, et qualiter conversatus « fuerit in peregrinatione, qualiter que contra voluntatem redierit « Romam, et in domo patris sui opprobria multa sustinuerit [2]. »

En y regardant de près, on peut affirmer que le texte latin est plus concis que le texte syriaque. Celui-ci ressemble parfois à de l'amplification, ce qui s'explique puisqu'il s'agit d'une traduction faite en Orient. Mais, d'ailleurs, il y a partout identité au moins substantielle. Or, une telle identité peut-elle être l'effet du hasard ? Ne donne-t-elle pas à penser que le document d'après lequel l'anonyme édessénien a fait sa traduction syriaque était réellement identique, quant à la substance des faits, à la vie latine de saint Alexis, dont je viens de citer des fragments ? Cette vie latine aurait donc pour point de départ, à l'instar de celle qui fut portée à Édesse, l'autobiographie écrite de la main même de saint Alexis [3]. C'est ma conviction intime, et j'espère que mes lecteurs voudront bien la partager ; mais, préalablement, il faut répondre aux objections que la critique a récemment élevées contre cette conclusion.

[1] *Légende syriaque et Vie*, p. 12.
[2] *Acta SS.*, liv. cité. n. 6.
[3] Les auteurs dignes de foi qui ont écrit à Rome l'histoire de saint Alexis, n'en savaient que ce qu'ils avaient appris par le papier qu'on trouva dans la main du saint, après sa mort à Rome. » Ainsi parle le second anonyme (*Lég. syriaque*, p. 10). Si notre vie latine ne renferme plus cet aveu, c'est probablement parce que le prologue en est perdu.

Digitized by Google

§ 3. — LA CRITIQUE EN FACE DE LA VIE LATINE DE SAINT ALEXIS.

La critique historique ou hagiographique a assurément ses droits, qu'on ne saurait lui ravir sans injustice ; mais elle a semblablement ses règles et ses limites, dont elle ne saurait elle-même se départir sans manquer à son devoir et sans s'exposer à tomber dans l'erreur.

Ici, par exemple, après avoir constaté la contemporanéité et l'authenticité de la première vie syriaque de saint Alexis, il eût été à propos, ce semble, de rechercher quels liens étroits pouvait avoir ce document, quant à la substance des faits, avec les plus anciennes vies latines de saint Alexis. On y était amené par le fait seul que la seconde vie syriaque était une simple traduction d'un document antérieur au IXe siècle et rédigé à Rome. Mais quoi ! il s'agissait de prendre en main la cause d'une vie de saint, qui passe pour *légendaire*. En conséquence, l'absence du nom d'Alexis de la première vie syriaque, quelques divergences de détail entre cette première vie et les vies latines, certaine analogie entre les faits et gestes de saint Alexis d'un côté, les faits et gestes de saint Jean Calybite de l'autre, enfin surtout cette circonstance que le culte de saint Alexis n'a paru avec éclat en Occident que vers la fin du Xe siècle, ont suffi pour faire prendre le change et amener à révoquer en doute l'authenticité de tout ce qu'on rapporte du personnage en question [1].

Il y a plus : comme la fin du Xe siècle coïncide avec l'établissement à Rome d'une colonie de moines grecs, qui vinrent se fixer auprès de la basilique des saints Boniface et Alexis, vite on en a conjecturé que ce sont ces moines syriens qui auront introduit dans la ville des papes le culte de saint Alexis. Je reviendrai plus loin sur les diverses objections que je viens de signaler. Aujourd'hui, je veux aborder de front celle que la critique se plaît à regarder comme capitale, celle qui, reposant sur la diffusion tardive du culte de saint Alexis, a donné lieu de vouloir faire intervenir dans la circonstance Sergius de Damas et les moines grecs. Rien de moins logique peut-être que les conclusions qu'on cherche à tirer de pareille prémisse.

Le culte de saint Alexis, je l'avoue sans peine, n'a pris d'extension en Occident que depuis les dernières années du Xe siècle, mais de là à conjecturer qu'antérieurement il n'existait pas comme culte local, il y a bien loin; de là à affirmer qu'antérieurement le nom et les actions

[1] *La légende syriaque*, préface, p. 49, 50, 66. *Bulletin critique*, n° de juillet 1889. — *Science catholique*, sept. 1890.

Digitized by Google

d'Alexis étaient entièrement inconnus à Rome, il y a un abîme, car l'existence d'un culte local et restreint, et l'extension de ce même culte à plusieurs royaumes, sont deux choses fort distinctes. J'incline à croire qu'un contemporain, comme saint Pierre Damien, qui avait fait une étude particulière de la vie de saint Alexis [1], a quelque droit d'être écouté ici. Or, il nous dit en toutes lettres qu'au moment où Sergius de Damas fut mis en possession de la basilique, qu'il devait transformer en monastère, elle s'appelait déjà l'*Église des SS. Boniface et Alexis*. Voici ses paroles: « Sergius, metropolita Damascenus Romam peregrinus advenit, reperiensque Beatorum *Bonifacii et Alexii* basilicam, sacerdotalibus pene officiis destitutam, Benedictum Romanæ sedis antistitem adit atque ut se monasterialem ibi permitteret regulam constituere, precibus impetravit [2]. »

On sait d'ailleurs que le culte, aujourd'hui fort populaire de beaucoup d'autres saints, à commencer par saint Joseph, a eu ses débuts aussi modestes que celui de saint Alexis. La Providence de Dieu a ses heures et ses moments pour cela, comme pour tout ce qui touche au gouvernement du monde et de l'Église.

Ce qui prouve également que la connaissance du nom et des actions de saint Alexis n'est nullement le résultat de l'arrivée à Rome, en 975, de Sergius de Damas et de quelques moines grecs, c'est qu'aucun auteur n'en avait soufflé mot avant ces dernières années, c'est que Damas et Édesse sont deux villes fort distinctes, et qu'on peut être archevêque de Damas sans porter pour cela un intérêt capital aux patrons d'Édesse, c'est que saint Pierre Damien, dont je viens de parler, qui s'intéressait à la fois à saint Alexis et à Sergius de Damas, n'a cependant connu d'autre vie de saint Alexis que l'ancienne vie latine [3], c'est que Sigebert de Gemblours, qui a écrit l'histoire littéraire de son temps, n'aurait pas manqué de consacrer une notice à ce Sergius de Damas si la vie de saint Alexis avait été son œuvre, puisque cet écrivain connaissait ce document et en a donné une analyse succincte dans sa chronique [4].

Puis y a-t-on bien réfléchi? Comment s'imaginer que des étrangers, des Syriens tout récemment débarqués à Rome, aient pu conquérir assez d'influence, en quelques années, pour devenir les docteurs de la ville des papes, et lui imposer les traditions de leur propre pays? S'ima-

[1] Il nous le dit dans un sermon, pour la fête du saint. Sermo XVIII de S. Alexis : « in præclara ejus historia legitur. »

[2] *Opuscul.* XIX, 10.

[3] Pour en avoir la preuve, il suffit de parcourir son panégyrique de saint Alexis. déjà cité plus haut.

[4] *Chronica Sigeberti*, ann. 410.

Digitized by Google

gine-t-on que le peuple romain, habitué de longue date à donner des lois au monde dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre moral et politique, soit devenu tout à coup un peuple d'esclaves et se laisse endoctriner par le premier étranger qui se présente à lui? Car c'est là qu'on en viendrait avec cette manière d'argumenter. On en viendrait à prétendre que ce sont les Grecs de Damas qui ont enseigné aux Romains, en dépit de leurs propres traditions d'Édesse, que saint Alexis était venu mourir à Rome dans la maison de ses parents; ce sont eux qui leur ont appris, toujours en contradiction avec leurs propres traditions, que le jour natal du saint était le 17 juillet; ce sont eux qui ont su persuader aux Romains que de temps immémorial saint Alexis était l'un des gardiens célestes de Rome.

Cette triple assertion, sur laquelle je me plais à appeler l'attention afin de faire toucher du doigt à quelles invraisemblances, pour me servir d'un euphémisme, peut entraîner le parti pris ou le préjugé du critique, cette triple assertion, dis-je, était de notoriété publique au lendemain de l'arrivée de Sergius de Damas à Rome, témoin le panégyrique que saint Adalbert, précédemment évêque de Prague, et alors moine de saint Alexis, prononça le 17 juillet 996 ou environ, devant un nombreux concours de Romains réunis pour la solennité du jour natal de ce saint [1].

Quelques extraits de ce panégyrique suffiront à prouver que ce que je dis est conforme à l'exacte vérité.

« Nous célébrons en ce jour, disait l'orateur, l'assomption au ciel « de *notre Père Alexis*... Oui, nous sommes les *fils d'Alexis*, puisque « pieux avocat auprès de Dieu, il nous a réunis dans cette maison, « qui est *la sienne*, pour y pratiquer la vie monastique [2]. »

Ailleurs, il disait semblablement : « Il nous sied, mes frères, de « savoir combien Alexis s'est rendu puissant auprès de Dieu, par sa « patience, puisqu'un oracle céleste lui a conféré le titre d'*Homme « de Dieu* et a déclaré que les prières qu'il ferait monter vers le « trône de Dieu, en faveur du peuple romain, seraient toujours exau- « cées [3]. » Quel dommage que l'orateur sacré n'ait pas ajouté avant

[1] Le manuscrit porte uniquement « Homilia venerabilis Adalberti episcopi in *Natale S. Alexii* confessoris, » mais il n'est pas douteux que ce jour natal tombait le 17 juillet, comme M. Amiaud l'a constaté (préface, p. XLI), et comme saint Pierre Damien le déclare implicitement.

[2] « Beatæ memoriæ patris nostri Alexii hodie venerandam assumptionis diem debita solemnitate racolimus. — Alexii filii sumus, quia nos in hanc suam domum sub monasticâ professione pius apud Deum intercessor congregavit. » *Patr. lat.* t. 137, p. 897 et 898.

[3] « Nosse etenim convenit fraternitatem vestram quantam gloriam per patientiam apud Deum promeruisset ut divina voce HOMO DEI sit appellatus,

Digitized by Google

de terminer : « Cet avantage, dont nous jouissons aujourd'hui, d'avoir « un tel patron, vos pères n'en ont jamais joui. Le nom et la mémoire « d'Alexis étaient entièrement oubliés ici, il y a seulement vingt « années. C'est au vénérable Sergius de Damas et à ses compagnons « que vous devez ce bonheur, et pour vous le procurer au nom du « ciel, ils n'ont pas craint de recourir à l'imposture et au men- « songe ! [1] » Mais trêve à de pareils discours. On devine sans peine que si je me les permets, c'est uniquement pour montrer comme plus haut à quelles impossibilités peut conduire la critique qui prend pour règles de conduite le préjugé ou le parti pris.

J'en viens maintenant à expliquer les divergences de détail qu'on remarque entre les divers textes de la *Vie de saint Alexis*, et aussi à rendre compte de l'absence du nom sur les vies syriaques, comme de l'analogie qui existe entre saint Alexis et saint Jean Calybite.

§ 4. — ABSENCE DU NOM. — ANALOGIE AVEC SAINT JEAN CALYBITE. — LES DIVERGENCES DE DÉTAIL DANS LA VIE DE SAINT ALEXIS.

L'absence du nom de saint Alexis sur les deux anciennes vies syriaques de ce saint personnage n'a pas lieu de surprendre, bien que, d'après la tradition romaine, cet homme de Dieu eut quitté Édesse, précisément parce que son nom venait d'y être divulgué [2]. Les auteurs de ces vies auront voulu sans doute respecter jusque dans la mort l'humilité d'Alexis, et continuer à l'appeler de ce nom vague d'*Homme de Dieu*. Le ciel le lui avait donné, et c'est sous ce nom qu'il était devenu à Édesse l'objet d'une universelle vénération [3].

De même l'analogie, qu'on a maintes fois signalée, entre les faits et gestes de saint Alexis d'un côté, les faits et gestes de saint Jean Calybite de l'autre, ne saurait manifestement porter préjudice qu'à ce dernier. Car tant qu'on n'aura pas nettement déterminé l'époque où il a vécu, tant qu'on n'aura pas produit en sa faveur une vie originale, je ne vois nulle difficulté à admettre qu'on lui a forgé une légende au moyen d'emprunts faits aux actes de son devancier, qui appartient, lui, sans doute possible, à la première moitié du ve siècle, et en faveur duquel, grâce à M. Amiaud, nous pouvons invoquer une

et ejus oratio pro scelere totius romani populi semper accepta esse diceretur. » *Ibid.*

[1] Les Syriens gardèrent toujours leur vieux récit avec la mort à Édesse. Amiaud, préface, p. XLXIII et XLIX.

[2] *Acta SS.*, lieu cité, n° 5. J'ai donné plus haut le texte même de ce passage.

[3] Il y a lieu de remarquer aussi que la vie latine donne vingt fois au saint le titre d'*Homo Dei* comme un de ses titres caractéristiques.

Digitized by Google

vie originale. Ainsi se trouve résolue l'objection. Bien que les divergences de détail que l'on remarque entre les divers textes de la vie de saint Alexis, forment une objection plus sérieuse que les précédentes, je ne désespère pas cependant d'arriver encore à la résoudre, et à montrer que, somme toute, ces divergences ne sauraient rendre douteuse l'authenticité substantielle du document.

« Il était inévitable, dirai-je avec M. Amiaud, que dans sa large « diffusion, l'histoire de saint Alexis subît des modifications diverses « et successives. S'il est vrai de dire qu'un fait historique livré à « l'imagination du peuple devient infailliblement légendaire, cela « est particulièrement vrai pour les vies de saints. Pour la vie « d'Alexis, cette transition de l'histoire à la légende dut s'opérer de « très bonne heure [1]. »

Je souscris de grand cœur à des paroles aussi exactes et aussi judicieuses, et je me plais à féliciter l'éditeur de la vie originale de saint Alexis d'en avoir recherché avec tant de soin et tant de succès au point de vue littéraire les manuscrits, les traductions et amplifications diverses. Pour moi, je poursuis un autre but. Mon but à moi, c'est de séparer l'histoire de la fable en ce qui concerne saint Alexis, afin d'arriver à établir que l'*ancienne vie latine* est un document authentique pour la substance des faits. Par conséquent, je n'ai pas à m'occuper des poèmes et des autres compositions purement littéraires, dont saint Alexis a été l'objet. Je n'ai qu'à rechercher les documents originaux, ou ceux qui ont quelque droit de passer pour en être une reproduction digne d'inspirer confiance. Or, ces documents se ramènent à quatre ou cinq. Ce sont les deux vies syriaques, que M. Amiaud a données au public, l'ancienne vie latine, qui a pour base, on l'a vu, l'autobiographie de saint Alexis, et le double sermon-panégyrique de saint Adalbert de Prague et de saint Pierre Damien, précédemment allégués. Or, si on étudie ces documents, si on les confronte pour y découvrir des divergences, je crois que ces divergences se réduisent somme toute à trois.

Elle ont trait :

1° Au lieu de la mort, Rome ou Édesse ?

2° A la date précise de cette mort, 417-440 ?

3° A la présence des empereurs lors de la sépulture du saint.

Cette dernière circonstance paraît avoir été imaginée à plaisir et après coup pour donner plus de relief à la pompe des obsèques, car l'empereur d'Occident avait laissé Rome au pape à cette date et tenait sa cour à Ravenne ; mais d'ailleurs, comme cette mention des empereurs fait entièrement défaut dans les plus anciens documents

[1] *Légende syriaque.* Préface, p. XXVIII.

Digitized by Google

latins, comme elle n'est mentionnée que par le second anonyme syriaque, j'admets sans difficulté que c'est à cet anonyme et à son goût oriental pour la pompe et la majesté extérieure qu'est due cette addition arbitraire; seulement, on me permettra d'ajouter qu'une circonstance si petite en soi ne saurait être d'aucune conséquence pour l'authenticité ou la non-authenticité d'un document.

En ce qui concerne la date précise de la mort, elle ne saurait non plus tirer à conséquence : en pareille matière, les anciens historiens n'y regardaient pas de si près que nous. Ils se contentaient souvent d'une simple approximation. Par conséquent, la premier biographe latin de saint Alexis, celui qui a composé d'après la courte notice écrite de la main même du saint, a pu mentionner vaguement le pontificat de saint Innocent Ier (401-417) pour indiquer la première moitié du Ve siècle : mais il paraît certain que la mort de l'Homme de Dieu est réellement postérieure de vingt ou trente années, car le premier biographe syriaque du saint atteste qu'au moment où Alexis quitta Édesse dans le plus grand secret, cette ville avait déjà pour évêque Mar Rabula, dont l'épiscopat n'avait commencé qu'en 412 pour finir en 435. Mais qu'ai-je fait en affirmant que d'après le premier biographe, saint Alexis était venu mourir à Rome. C'est ici que les contradicteurs vont me prendre à partie, et m'accuser d'attribuer au premier anonyme syriaque le contraire de ce qu'il a dit. De fait, cet auteur ne parle pas du départ d'Alexis, mais bien de sa mort à Édesse, en quoi il donne un démenti formel à la tradition romaine ; seulement le lecteur doit se le rappeler : l'affirmation de l'anonyme n'offre pas, dans la circonstance, le caractère de franchise auquel il nous avait habitués. La manière dont il raconte la mort soudaine de l'Homme de Dieu, sa sépulture précipitée et la disparition du corps, équivaut, ce me semble, à un aveu indirect d'ignorance. C'est comme si le biographe disait qu'il ne savait pas comment Alexis avait quitté Édesse. Pour le biographe romain, il déclare semblablement que son héros quitta Édesse sans que personne en sût rien. Il y a donc accord implicite entre les deux écrits, et l'objection disparaît comme une ombre.

Telle est ma réponse aux objections qui ont pour objet les divergences de détail qu'on a signalées entre les divers textes de la vie de saint Alexis.

§ 5. — RÉCAPITULATION. — IMPORTANCE DE LA PREMIÈRE VIE SYRIAQUE. — CONCLUSION.

De tout ce qui précède, il résulte que les objections qu'on a élevées contre l'autorité de l'ancienne vie latine de saint Alexis sont sans

Digitized by Google

force et sans valeur. On a vu en particulier que celle qui reposait sur la diffusion tardive du culte de saint Alexis en Occident, n'avait d'autre base qu'une assertion purement gratuite, ou plutôt tout un ensemble d'assertions arbitraires, souvent plus invraisemblables les unes que les autres. On a vu, d'autre part, qu'il y avait identité substantielle entre les renseignements fournis par les deux vies syriaques et ceux qui nous viennent des plus anciennes vies latines : ce qui m'a permis d'affirmer que celles-ci devaient avoir pour base l'*autobiographie* même du saint personnage. J'arrive donc de déduction en déduction à cette conclusion : saint Alexis est un personnage pleinement historique, dont la Syrie nous a conservé à la fois une vie contemporaine dans son texte original et une sorte d'autobiographie dans une traduction. Que peut-on désirer de mieux pour la thèse que je soutiens ?

Mais mettons les choses au pis. Supposons que l'Aréopage de la science critique se réunisse pour examiner l'opinion que je soumets en ce moment à son jugement, et ne croie pas devoir lui donner son assentiment, la cause de saint Alexis, je le disais implicitement au début, je le répète en finissant en toute assurance, la cause de saint Alexis n'est pas perdue pour cela. Car la première vie syriaque de l'Homme de Dieu, celle dont la contemporanéité et l'autorité ont été si bien établies par M. Amiaud, suffit à elle seule pour prouver que saint Alexis est un personnage tout aussi historique que Socrate ou Plotin.

Le nom d'Alexis nous fera alors défaut, il est vrai, et le lieu de la mort ne sera plus Rome, mais Édesse. Qu'importe, après tout, si la mort est sainte, et si aucun des traits essentiels de la physionomie ne manque à notre biographie ? Or le lieu de la naissance est nettement désigné, c'est Rome. De même Édesse est la ville où s'est écoulée la meilleure partie de la vie. L'époque (ve siècle), d'autre part, ne reste point non plus indécise : et quant au genre extraordinaire de vie, il est décrit également sous des traits qui ne laissent place à aucune confusion. L'anonyme édessénien n'a eu garde enfin d'oublier le fait capital et sans exemple dans toute l'histoire et dans toute la vie des saints, celui qui a rendu à jamais digne de mémoire au ciel et sur la terre le nom d'Alexis. L'auteur contemporain ne s'extasie pas sans doute sur l'héroïsme du courage surnaturel que déploya le jeune Romain, qui, sous l'inspiration du ciel, sacrifia tout pour Dieu au moment même où le monde le conviait à jouir, à savourer le bonheur ; les anciens ne s'amusaient pas à pareille bagatelle. Mais ce qui vaut cent fois mieux, il raconte la chose avec un charme et une simplicité qui laissent loin derrière eux tout ce qu'on a pu en dire depuis. Concluons donc : avec la première vie syriaque de saint

Digitized by Google

Alexis, celle-ci pleinement authentique, au jugement de tous les critiques, nous avons absolument tous les traits essentiels de la *personnalité historique de saint Alexis*. C'est ce que je voulais principalement prouver. Mon but est donc atteint.

DOM FRANÇOIS PLAINE, O. S. B.

III

LES DERNIERS TRAVAUX SUR SAINT BERNARD

L'année 1891, en s'enfuyant, a laissé après elle quelques souvenirs du huitième centenaire de la naissance de saint Bernard. Outre les articles de Revues consacrés à la mémoire du grand réformateur du XIIe siècle, et le recueil des discours prononcés aux fêtes de Dijon du 14 au 18 juin [1], plusieurs travaux, dus à des plumes érudites, marqueront cette date et la rendront chère aux critiques de l'avenir. Pendant qu'en Autriche le savant cistercien, M. Léopold Janauschek, préparait une bibliographie complète des ouvrages qui regardent l'illustre abbé de Clairvaux, de consciencieux chercheurs bourguignons, M. l'abbé Chomton, chanoine honoraire de Dijon, et M. l'abbé Jobin, chanoine honoraire de Népi, faisaient la lumière sur les points obscurs qui ont trait au château de Fontaines-les-Dijon [2] et à la famille de saint Bernard [3]. C'est le résultat de ces dernières recherches que nous voulons présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue*.

Le travail de M. l'abbé Chomton se compose de trois articles qui ont pour titres : 1° *Le lieu de naissance de saint Bernard ;* 2° *La chambre natale de saint Bernard ;* 3° *L'enfance et la jeunesse de saint Bernard*. Publiés d'abord séparément dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon* (livraisons de septembre-octobre 1890, janvier-février et mars-avril 1891), ces articles ont paru ensuite en un volume de XIV-200 pages, y compris quelques notes additionnelles ou rectificatives.

[1] *Le huitième centenaire de saint Bernard*. Discours prononcés à l'occasion des fêtes des 14-18 juin 1891. Dijon, Darantière, in-8° de 260 p.

[2] *Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon, étude historique et archéologique*, par l'abbé Chomton. Dijon, 1891, in-8° de XIV-200 p.

[3] *Saint Bernard et sa famille*, par M. l'abbé Jobin, docteur en théologie et en droit canon. Poitiers, Oudin, 1891, in-8° de XLVIII-692.

Digitized by Google

Pour fixer « le lieu de naissance de saint Bernard », l'auteur aurait pu s'en tenir aux travaux de ses devanciers ; il a mieux aimé reprendre la question en sous-œuvre et corroborer l'opinion reçue par quelques documents nouveaux tirés de la tradition. Nous devons à cette méthode la publication de plusieurs pièces curieuses qui feront les délices des érudits. On savait sans doute que les Feuillants, au commencement du XVIIe siècle, en voulant « édifier une église et monastère au lieu de Fontaines-les-Dijon, » entendaient honorer « le lieu de la naissance de saint Bernard [1] ». On savait pareillement que dès le XVe siècle les habitants de Fontaines vénéraient « la grosse tour quarrée du Chastel, en laquelle tour, commo l'on dit, fut nez saint Bernart [2].» Mais on n'apprend pas sans intérêt qu'une charte de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, en date du « mois d'août, l'an de grace mil quatre cens et dix [3], » confirme ce témoignage. La charte fut octroyée à la requête des membres de la Confrérie de saint Bernard. Le marché suivant, conclu le 17 décembre 1383 avec un peintre verrier, n'est pas moins curieux : « Jehan le Bourcez, verrey, demorant à Dijon, » s'engage à « faire en l'église de Fontaines la grant fenêtre dairrière le grant autel, de verre dotté bon et fin, ymaiges des ymaiges de Notre Dame tenant son enfant au mylieu, à la destre saint Ambroisyan, à la senestre saint *Bernard nez de Fontaines* [4]. » Avec Étienne de Bourbon, qui prêcha en Bourgogne vers 1240 et crut voir à Fontaines, lieu de naissance de saint Bernard, *in loco nativitatis suæ, Fontanis dicto* [5], le théâtre de la conversion miraculeuse du vieux Tescelin, nous touchons au XIIe siècle. Étienne s'appuie lui-même sur le témoignage de Calon, seigneur de Fontaines et arrière-neveu de saint Bernard. La parole est maintenant aux contemporains de l'abbé de Clairvaux. Chose étonnante, ce sont des écrivains du XIIe siècle qui, par distraction ou par erreur, ont donné lieu au doute sur le véritable lieu de naissance de l'illustre moine. Le chroniqueur d'Ourscamp, qui rédigeait son appendice à Sigebert entre 1155 et 1200, assigne pour ville natale au fils de Tescelin, Châtillon-sur-Seine : *Bernardus, Castellione Castro Burgundiæ oriundus* [6], et

[1] Archiv. de la Côte-d'Or, H 996, layette F. n. 2. Cfr. Migne, *Patrologie latine*, t. 185, col. 1641.

[2] Archives de la Côte-d'Or, E 304. Titres de la seigneurie de Fontaines, IIe fascicule. Cfr. Migne, col. 1495.

[3] Archives de la Côte-d'Or, *Confréries* E 6, carton 6, n° 52.

[4] Archives de la Côte-d'Or, B. 11292, fol. 64. Registre d'Aubertin Jehan de Sauxurettes, de 1382 à 1384.

[5] *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon*, par A. Lecoy de la Marche. Paris, 1887, p. VII et 28-29.

[6] *Auctarium Ursicampinum*, ap. *Mon. Germ.*, VI, 471.

Digitized by Google

ce chroniqueur était un Cistercien ; chose plus grave, son indication était empruntée au premier biographe officiel de saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry, qui s'exprime ainsi : *Bernardus Castellione, Burgundiæ oppido, oriundus fuit* [1]. A ce point d'arrivée, la question paraît donc s'embrouiller au lieu de s'éclaircir.

Heureusement, la solution de la difficulté s'offre d'elle-même au critique. Nous savons que Guillaume de Saint-Thierry travaillait sur des notes rédigées par le secrétaire de saint Bernard [2], et ce sont ces notes qui ont trompé l'historien. Geoffroy avait dit que Tescelin, père de l'abbé de Clairvaux, était *indigena Castellionis* [3], et Guillaume de Saint-Thierry en avait sans doute conclu que la qualification, juste pour le père, pouvait, avec une égale rigueur, s'appliquer au fils. C'était une induction erronée. Nous aurons encore l'occasion de prouver qu'en d'autres circonstances Guillaume a dénaturé d'une façon analogue, et au grand dommage de la clarté, sinon de la vérité historique, les notes qui lui avaient été fournies par Geoffroy. Pour le cas qui nous occupe, il est heureux que le secrétaire de saint Bernard ait été appelé à contrôler l'œuvre de Guillaume. Dans la seconde recension de la *Vita prima Bernardi*, qui est due à Geoffroy, l'erreur signalée a disparu, et nous lisons : *Bernardus Burgundiæ partibus, Fontanis, oppido patris sui oriundus fuit* [4]. C'est la leçon adoptée par les historiens postérieurs de saint Bernard, par Alain (*vita 2ª*) [5] et par Jean l'Ermite (*vita 4ª*) [6], qui étaient en mesure d'être bien informés. Le doute à cet égard n'est donc pas possible.

Ce premier point établi, M. l'abbé Chomton cherche à déterminer l'emplacement exact de la *chambre natale de saint Bernard*. Ce travail forme le point central de son étude ; il y déploie toute la richesse de son érudition et toute la finesse de sa critique. Il part de cette idée que les Feuillants durent comprendre dans l'enceinte de l'église, qu'ils entreprenaient de construire en 1619, la chambre même où naquit le plus illustre des fils d'Aleth. Les dessins du Jésuite Étienne Martellange, qui contiennent plusieurs vues de Fontaines en 1611, l'aidèrent à préciser cette idée [7]. Il est visible qu'à

[1] Ap. *Mon. Germ.* XXVI, 96.
[2] Voir sur ce point, *Revue des questions historiques*, livrais. du 1er avril 1886, p. 353-355. 360-361.
[3] Migne, col. 524.
[4] Migne, col. 227.
[5] Migne, col. 470.
[6] *Ibid.*, col. 535.
[7] Le recueil des dessins d'Étienne Martellange, précédemment attribué à François Stella, porte sur les rayons de la Biblioth. nation., départ. des Estampes, les numéros $\frac{Ub}{9}$ et $\frac{Ub}{9a}$

Digitized by Google

cette époque, le château se composait d'une grosse tour centrale, appuyée au nord-est sur une tour plus élevée, et au sud sur deux édifices qu'un terrier du xve siècle appelle « la petite maison et la tour de la Porte [1]. » Ce fut dans la grosse tour centrale que les Feuillants érigèrent ou décorèrent avec le concours de Louis XIII et d'Anne d'Autriche deux chapelles, dédiées l'une, celle du nord, à saint Bernard, et l'autre à Notre-Dame de Toutes-Grâces. Plus tard, c'est-à-dire vers 1750, ils transformèrent en chapelle ce que le terrier du xve siècle nomme « la petite maison, » qui devint de la sorte le sanctuaire de leur église agrandie [2].

Lorsque, après la Révolution, M. Girault prit possession des ruines du monastère des Feuillants, sa première pensée fut d'essayer de fixer dans une notice *sur la maison natale de saint Bernard*, la tradition qui concernait la chambre natale. Faute de documents, il s'avisa d'écrire que cette chambre même avait été « choisie pour y placer le sanctuaire de la chapelle du monastère, bâti en son honneur à Fontaines [3]. » Son opinion fit loi, et jusqu'à ces derniers temps, personne ne songeait à la discuter. M. l'abbé Chomton, lui-même, dans une brochure destinée à propager le culte des souvenirs qui sont attachés à Fontaines, la suivit sans réserve [4]. Mais, « après avoir rédigé cette courte notice à la prière de quelques amis, il s'imposa, nous dit-il, spontanément, la tâche d'en vérifier l'exactitude [5]. » Et au cours de ses recherches, il fut obligé de reconnaître que tout le monde se trompait gravement. A ses yeux désormais la lumière est faite : saint Bernard est né non pas dans la petite maison, remplacée par le sanctuaire de l'église des Feuillants, mais dans la grosse tour, au lieu même où se dressa la chapelle dont l'ornementation est due à la générosité de Louis XIII, en un mot, dans la chapelle saint Bernard. On sait en effet qu'une chapelle consacrée au glorieux enfant de Fontaine existait déjà dès la fin du xve siècle dans la grosse tour du château. Or, n'est-il pas naturel de penser que les Feuillants ont adopté ce sanctuaire, de préférence à tout autre édifice, pour lui donner le vocable de saint Bernard ? La seule difficulté était de fournir la preuve que la chapelle primitive n'était autre que la chambre natale transformée.

Cette preuve, M. l'abbé Chomton est parvenu à la fournir. Chifflet

[1] Archives de la Côte-d'Or, E 129, fol. 10.
[2] Chomton, *ouv. cit.*, p. 51-87.
[3] *Maison natale de saint Bernard.* Dijon, Gaulard-Marin, 1824, in-12, p. 23.
[4] *Le sanctuaire de saint Bernard à Fontaines-lez-Dijon*, Dijon. Mersch et Cie, in-8°, 23 pages.
[5] *Saint Bernard et le château de Fontaines-lez-Dijon*, p. 92.

Digitized by Google

avait déjà indiqué une charte, de février 1429, où « il est faict mention de la Grosse tour de Fontaines, vulgairement dicte La tour Monsieur Saint-Bernard, et du cellier ou chambre de la mesme tour dans laquelle fut né mondit sieur Sainct Bernard [1] ». On pourrait citer plusieurs autres documents du xve siècle qui rapportent la même tradition [2]. Mais comme la Grosse tour renfermait deux chambres basses, il restait à déterminer avec précision laquelle des deux fut le théâtre de la naissance de saint Bernard. Était-ce la chambre qui, dans la construction des Feuillants, correspond à la chapelle de Notre-Dame de Toutes-Grâces, ou bien la chambre qui porte dès lors le vocable de saint Bernard ? Un « Terrier ou Rentier des droits de seignorie et justice de la terre et seignorie de Fontaines les Dijon, » exécuté en vertu de mandements datés de mars et d'avril 1499, va répondre à cette question. Au nombre des bâtiments qui, d'après cette pièce, forment le domaine du château, on trouve cités « les prisons et seps (entraves), estans audit chastel au fonds de la Tour au près de la Chappelle estans dessous la Grosse Tour [3]. » De ce texte et de l'ensemble du document, M. l'abbé Chomton tire les conclusions suivantes :

1° L'oratoire primitif ou chapelle Monsieur Saint-Bernard, déjà connu en 1499, fut érigé dans le cellier septentrional de la Grosse Tour. En effet, le Terrier atteste que la chapelle était *dessoubs la Grosse Tour*. C'est dire clairement quelle était formée d'un cellier. Le Terrier ajoute que la chapelle était avoisinée d'une tour renfermant la prison. Or, il est évident, d'après le contexte (M. Chomton le prouve à l'aide d'un plan figuré), « qu'il s'agit de la Tour » située à l'angle nord-ouest de la Grosse Tour. C'est donc le cellier septentrional et non le cellier méridional de la Grosse Tour qui constitua l'oratoire primitif ;

2° « Cet oratoire fut formé du cellier ou chambre natale mentionné en 1429. C'est un corollaire de ce fait que ledit oratoire occupait un cellier de la Grosse Tour. Comment, en effet, redirons-nous ici, comment eût-on érigé une chapelle à saint Bernard dans l'un des deux celliers de la Grosse Tour, sans choisir celui que l'on vénérait comme le lieu précis de sa naissance ? Comment élever un doute à cet égard, puisque la chapelle fut établie à la fin du xve siècle, alors que le cellier natal était l'objet de l'attention publique ? »

3° « La chambre natale est donc dans le lieu que nous avons désigné.

[1] Migne, *loc. cit.*, col. 1495.
[2] *Saint Bernard et le château de Fontaines-lez-Dijon*, p. 94-96.
[3] Archives de la Côte-d'Or, E 129, fol. 10.

Digitized by Google

C'est la coupole septentrionale, la chapelle décorée du chiffre et des armes de Louis XIII, et ornée de colonnes de marbre noir [1]. »

Cette conclusion s'impose. Elle résulte avec évidence de l'argumentation de M. l'abbé Chomton. Son travail est un peu touffu et diffus — je ne dis pas confus — ; mais il a pris soin de le rendre intéressant par les documents figurés qui viennent, à point nommé, éclairer la démonstration. Neuf planches et douze figures, en défilant sous les yeux du lecteur, aident à comprendre les états successifs de la chambre natale de saint Bernard. On ne pouvait mieux illustrer le sujet.

Un point, cependant, appelle encore quelque explication. Plusieurs se demanderont peut-être comment saint Bernard a pu naître dans le cellier d'une grosse tour. M. l'abbé Chomton fait remarquer que cette expression « Grosse Tour » signifie autre chose que ce qu'on entend par une simple tour. Ce nom désigne le donjon, le logis seigneurial. « Les plus anciens donjons, dit Viollet-le-Duc, ne sont guère que de « *grosses tours* voisines de l'un des fronts du château féodal ». Le savant architecte revient plusieurs fois sur cette observation, toujours pour la confirmer, et il déclare que, jusqu'au XIIIe siècle, les donjons consistaient généralement « en un *gros logis quadrangulaire*, divisé à chaque étage en deux salles [2]. » Or, au XVe siècle, il y avait, parmi les divers bâtiments du château de Fontaines, un de ces antiques logis ou « grosses tours » en forme de parallélogramme qui devait remonter au temps de saint Bernard, comme on en peut juger par certains documents, chartes, dessins, etc., et même par quelques vestiges visibles encore en 1881. Du moment que saint Bernard naquit en ce château, ce fut dans le logis quadrangulaire qui renfermait les chambres destinées à la famille seigneuriale [3]. Dans un petit castel comme Fontaines, chez des seigneurs austères comme Tescelin et Aleth, à une époque telle que la leur, les celliers ou chambres du sous-sol qui appartenaient au donjon, devaient être habités, au moins par occasion. C'étaient, dit M. Léon Gautier, des chambres réservées pour les hôtes, et qui, peu éclairées, convenaient aussi au traitement des malades. Il n'y a donc rien d'invraisemblable, loin de là, à ce que saint Bernard soit né dans un « cellier » de la Grosse Tour » [4], comme le veut la tradition.

M. l'abbé Chomton consacre le troisième chapitre de son étude à « l'enfance et la jeunesse de saint Bernard ». On retrouve là toutes les

[1] *Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon*, p. 129-131.
[2] *Ibid.*, p. 101.
[3] *Ibid.*, p. 44-45.
[4] *Ibid.*, p. 47.

Digitized by Google

qualités de l'auteur : profondeur de recherches et sévérité de critique. Il suit son héros de Fontaines à Châtillon-sur-Seine, de Châtillon-sur-Seine à Fontaines, jusqu'au départ pour Cîteaux, en indiquant avec soin les dates qui peuvent servir de repère dans cette partie obscure de la vie du futur abbé de Clairvaux. Les dates de la naissance de saint Bernard, de sa conversion définitive et de la mort de sa mère [1], sont bien déterminées. Nous ne ferons à l'auteur qu'une petite chicane au sujet de lieu exact de la fameuse vision de Noël. Et si nous insistons sur ce point, c'est qu'une question générale de critique s'y trouve engagée.

M. l'abbé Chomton place la vision dans l'église même de Saint-Vorles, voisine de la maison paternelle de saint Bernard à Châtillon. Et, à l'appui de son opinion, il apporte le témoignage de Guillaume de Saint-Thierry et d'Alain, dont l'autorité, s'il faut l'en croire, est supérieure à celle de Geoffroy, secrétaire de saint Bernard. « Où Bernard s'était-il endormi, se demande-t-il ? Est-ce *in domo patris*, comme on lit dans la *Vita 3a ? Les textes plus autorisés* des *Vitæ 1a* et *2a* rattachent le fait à une église, car ils parlent d'un retard du commencement de l'office et représentent Bernard *sedentem expectantemque cum cœteris* [2]. » Nous ferons remarquer d'abord que les textes des *Vitæ 1a et 2a* ne rattachent pas plus le fait à une église qu'à la maison paternelle. Guillaume, dont Alain ne fait que répéter la leçon, s'exprime ainsi : « Aderat... nox Nativitatis et *ad solemnes vigilias omnes, ut moris est, parabantur*. Cumque celebrandi nocturni officii hora aliquantisper protelaretur, contigit sedentem expectantemque Bernardum cum cateris inclinato capite paululum soporari [3]. » Les mots : *ad solemnes vigilias omnes parabantur* n'indiquent-ils pas, au contraire, que Bernard et ses parents se préparaient à se rendre à l'église ? C'est ce que dit expressément le secrétaire de saint Bernard : « Vigilia ergo Dominicæ Nativitatis, dum adhuc puerulus dormiret in domo patris, videbatur sibi videre virginem parientem, et verbum infans nascens ex ea. Protinus autem pulsatum est ad vigilias : et excitans eum mater, induit accurate vestibus canonicalibus (la copie de Bouhier, Biblioth. nationale, 17639,

[1] Jusqu'à présent les auteurs avaient placé la mort d'Aleth soit en 1105, soit en 1110. M. l'abbé Chomton (p. 157) a eu l'heureuse idée d'invoquer, pour déterminer la date de cet événement, le texte de Jean l'Ermite (Migne, col. 539) qui mentionne les apparitions de la B. Aleth se produisant pendant cinq années avant l'entrée de ses fils en religion. Il en conclut qu'Aleth mourut « vers 1107 » ; on pourrait proposer avec une égale vraisemblance le 1er septembre 1108.

[2] *Ouv. cit.*, p. 154.

[3] Migne, col. 229 et 471.

Digitized by Google

latin, porte : « *dominicalibus)* et secum pariter ad ecclesiam duxit, ut solebat [1]. » En bonne critique, si le texte de Guillaume de Saint-Thierry offrait quelque difficulté d'interprétation, il faudrait la lever par le passage parallèle de Geoffroy. Mais il y a plus ici : à notre sens, le témoignage de la *Vita 1a* n'a de valeur que celle qu'elle emprunte à la *Vita 3a* ou *Fragmenta Gaufridi*. Il ne faut pas oublier que presque tous les renseignements qui composent la substance du récit de Guillaume de Saint-Thierry sont dus à Geoffroy. Et nous l'avons déjà fait observer, quand Guillaume utilise les documents qui lui ont été fournis par le secrétaire de saint Bernard, ce n'est pas toujours pour ajouter à leur clarté historique. M. l'abbé Chomton en a eu la preuve et en a fait lui-même l'observation, au sujet des péripéties du siège de Grancey [2]. Là encore, sous couleur d'abréger, Guillaume de Saint-Thierry a embrouillé, au lieu de les éclaircir, les faits dont il tenait les détails de Geoffroy dans les *Fragmenta* [3]. En résumé, la scène de la vision de Noël a eu lieu, non dans l'église Saint-Vorles, mais *in domo patris*.

M. l'abbé Chomton nous pardonnera de lui avoir signalé, en la soulignant, cette erreur d'appréciation. Cela fait à peine tache dans un livre de si fine et si sûre érudition. Son ouvrage donne le dernier mot sur les choses de Fontaines-les-Dijon. Il sera désormais le manuel de tous ceux qui ont un culte pour ce lieu béni.

Le volume de M. l'abbé Jobin sur *saint Bernard et sa famille* se prête peu à une analyse. Nous réduirons notre compte rendu, ou, pour mieux dire, nos remarques, à trois chefs : les documents, les faits et la chronologie.

Les documents sont d'une extrême abondance : c'est par là surtout que vaut l'ouvrage. Outre les imprimés que l'auteur a soigneusement consultés, les cartulaires manuscrits de Molème, de Clairvaux, de Longuay, de Châtillon-sur-Seine, de la Ferté, etc., ont été largement mis à contribution. De la sorte, il n'est guère probable qu'une pièce importante lui ait échappé. La seule lacune que nous ayons à signaler, parmi les ouvrages à consulter, sont les *Regesta romanorum pontificum*, de Jaffé-Loevenfeld, les *Origines cisterciences*, de Léopold Janauschek, et la *Vie* manuscrite de sainte Asceline, inscrite à la Bibliothèque Laurentienne de Florence sous le numéro 1809 [4].

[1] Migne, col. 525.
[2] *Saint Bernard et le château de Fontaines-lez-Dijon*, p. 178, note 4.
[3] Biblioth. nation., fonds latin 17639, fol. 3-6.
[4] Cette *Vie* se trouve dans un manuscrit du *Chronicon Claravallense*, catalogué autrefois Ashburnam, fonds Libri, 1906, maintenant 1809, p. 45-52.

Digitized by Google

Mais si le travail de M. l'abbé Jobin pèche par quelque endroit, c'est plutôt par excès de documentation que par défaut. Je m'explique : l'auteur a imprimé à la fin de son ouvrage un nombre considérable de pièces justificatives. Tous les critiques lui sauront gré de ce soin. Seulement, parmi ces documents, il en est quelques-uns dont la valeur et l'authenticité sont fort contestables, témoin la lettre de Gérard, blessé au siège de Grancey, à son frère Bernard (p. 562). Un peu plus de sévérité dans l'examen des sources n'eut fait qu'ajouter du prix à la valeur de l'ouvrage. La valeur de la pièce côtée n° XXIII, par exemple, n'est pas suffisamment déterminée par M. l'abbé Jobin [1]. Naturellement, son récit se ressent de ce manque de décision.

L'ouvrage n'en est pas moins attachant, non seulement pour un érudit, mais encore pour quiconque a le culte de la famille de saint Bernard. On retrouve là l'histoire, ou, du moins tous les traits qu'on peut connaître de l'histoire de chaque membre de cette famille. Tescelin le Saure (*Tescelinus li Sors* [2], comme disent les chartes), Aleth ou Aalays ; leurs enfants, Guy, André, Gérard, Barthélemy, Nivard, Humbeline défilent sous nos yeux. M. l'abbé Jobin y a joint une notice sur Élisabeth, épouse de Guy, sur Adeline, leur fille, sur Milon, Gaudry et André, frères d'Aleth, sur Godefroid, évêque de Langres, et Agnès, sa sœur, tous deux parents de saint Bernard, sur Robert et sainte Asceline, que les historiens nomment, l'un, *nepos sancti Bernardi*, l'autre, *Bernardi consanguinea*. Chemin faisant, il rencontre Hugues de Mâcon et trois ou quatre autres personnages, auxquels il consacre plusieurs chapitres. L'étude se clôt par des *Notes sur quelques lieux habités par saint Bernard et sa famille*.

La première question qui se pose au sujet de cette famille regarde son origine. Quels sont les ancêtres de Tescelin et d'Aleth ? Chose surprenante, on ne connaît même pas de nom les parents de Tescelin [3]. On sait seulement que sa mère lui a donné, après un court veuvage, des frères utérins. S'appelait-elle Eve de Grancey ? M. Jobin le croit comme Chifflet [4]. Mais les documents sur lesquels ils s'appuient tous deux paraissent suspects à M. l'abbé Chomton, qui les rejette expressément [5], par un scrupule peut-être exagéré. De fait, la question

[1] P. 583. M. l'abbé Jobin a accordé aussi trop de crédit aux documents recueillis par l'abbé Merle, pour déterminer « les possessions de Tescelin, » p. 4.

[2] *Li Sorus* (Jobin, p. 6 et Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, I, 416) est une faute de lecture. Cfr. Archives de la Côte-d'Or, Cartulaire de Molème, pp. 7, 10, 66.

[3] Peut-être son père s'appelait-il Tescelin (Jobin, p. XI), mais cela est bien conjectural.

[4] Jobin, p. XI-XII ; Chifflet, *Genus illustre*, ap. Migne, col. 1488.

[5] *Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon*, p. 135, note 6.

Digitized by Google

ne peut recevoir de réponse absolument certaine. Cependant, l'opinion de M. l'abbé Jobin ne nous paraît pas tout à fait invraisemblable [1].

Du côté d'Aleth, la parenté immédiate est plus facile à établir. On sait qu'elle descendait des seigneurs de Montbard et se rattachait même, fort probablement, aux ducs bénéficiaires de Bourgogne, par les comtes de Tonnerre [2]. Mais il s'élève aussi une difficulté au sujet du nom de sa sœur, la mère du jeune Robert, que M. Jobin appelle Diane, après Chifflet [3]. M. Chomton conteste encore l'authenticité de ce nom[4]. On voit par là combien sont différents les principes qui dirigent les deux auteurs en matière de critique historique.

M. l'abbé Jobin attire, avec raison, l'attention de ses lecteurs sur quelques parents peu connus de saint Bernard, sur un oncle anonyme[5] et sur Guillaume d'Épiry, que les chroniqueurs appellent *sancti Bernardi nepos* [6], sans qu'on puisse savoir exactement quel est le sens de cette qualification. Dans le même ordre d'idées, il soulève une question, pleine d'intérêt, au sujet d'un abbé de la Ferté, contemporain de saint Bernard, qui porte le nom de Barthélemy [7]. Celui-ci avait un neveu appelé Joceran de Charolles [8]. Barthélemy et Joceran seraient-ils le frère et le neveu de l'abbé de Clairvaux? M. l'abbé Jobin n'ose se prononcer. Il y aurait cependant peu de témérité, ce nous semble, à répondre négativement. Il n'est pas vraisemblable qu'un frère de saint Bernard ait occupé, durant de longues années [9], un poste aussi important que celui d'abbé de la Ferté, sans que ni les chartes, ni les chroniqueurs, ni les lettres du saint, fassent la moindre allusion à son origine et à sa famille.

[1] Quoique l'inventaire des titres de la maison de Cléron, dressé par F. de la Place (Migne, *loc. cit.*, col. 1485) soit parfois inexact, il n'est pas sûr que son inexactitude porte sur le point qui nous occupe. La tradition du château de Grancey, ainsi rappelée par Chifflet (*Opuscula quatuor*, p. 171). « In castro Granceiano superest antiquæ structuræ cubiculum sancti Bernardi vulgo dictum, quia in eo ipse excipiebatur quoties ad cognatos suos Granceyanos dynastas divertebat, » n'est peut-être pas non plus à dédaigner. Tout cela, il est vrai, ne donne pas de certitude.

[2] Jobin, p. XLI-XLIII. Cfr. Chomton, *ouv. cit.*, p. 147; Chifflet, ap. Migne, *loc. cit*, col. 1392.

[3] Jobin, p. XXII-XXIII, et XII; Chifflet, *Genus illustre*, ap. Migne, col. 1488.

[4] *Ouv. cit.*, p. 161, note 2.

[5] « A quodam monacho Cluniacensi, avunculo suo ». *Bern. Vita*, lib. III, cap. 2.

[6] Chifflet, *Genus illustre*, loc. cit., col. 1463; Herbert, *de Miraculis*, ap. Migne, col. 1347. Cfr. Jobin, p. 355-361.

[7] Jobin, p. 103-109.

[8] « Jocerannus de Charello, nepos abbatis Bartholomei de Firmitate. » ap. Jobin, p. 603.

[9] De 1134 à 1158, sinon plus tard. Jobin, p. 102, 105, 108.

Digitized by Google

M. l'abbé Jobin éprouve aussi quelque peine à déterminer les liens de parenté qui rattachaient Godefroid de la Roche, l'illustre évêque de Langres, à la famille de l'abbé de Clairvaux. Il établit fort bien que cette famille de la Roche était originaire de Châtillon [1]; mais, malgré le texte formel des chroniqueurs, *propinquus sanguine*, il n'aperçoit guère, entre Bernard et Godefroid, d'autre lien de parenté qu'une simple affinité. Encore cette affinité ne proviendrait-elle que d'une alliance de la famille de la Roche avec la famille de Montbard [2]. M. l'abbé Chomton nous paraît avoir deviné juste en essayant de montrer que l'abbé de Clairvaux se rattachait à la souche châtillonnaise de la Roche par Tescelin de Châtillon plutôt que par Aleth de Montbard. « Que l'on parcoure, dit-il, les cartulaires de Notre-Dame de Châtillon, de Molesme, de Clairvaux, de Longuay, de Fontenay, d'Auberive, il sera facile d'entrevoir, dans les environs de Châtillon, mais principalement dans les vallées de la Seine, de l'Aube et de l'Ource, une nombreuse parenté commune à saint Bernard, à l'évêque Godefroid, à Jobert de la Ferté et à Renier, son frère. Cela dénote qu'il y avait là différents rameaux d'une même souche [3]. »

Il n'est pas sans intérêt de savoir si la famille de saint Bernard, si glorieuse au XIIe siècle, a encore, de nos jours, une postérité. M. l'abbé Jobin nous offre deux tableaux généalogiques de la descendance de Guy, où se lisent les noms bien connus de M. le baron Auguste d'Avout, de M. Othenin de Cléron, comte d'Haussonville et de M. le comte de Mérode [4].

Nous ne pousserons pas plus loin nos remarques sur l'ouvrage de M. l'abbé Jobin. Un mot seulement, pour finir, sur la chronologie. Elle est généralement sûre et bien appuyée sur les documents. Nous ferons seulement une réserve sur quelques points de peu d'importance. Il n'est pas exact, par exemple, de dire [5] que l'assemblée de Saint-Denis, où fut réglée la paix entre Louis le Jeune et le comte de Champagne, se tint le 9 octobre 1143 [6]. On discute sur la date de la mort de Josbert de la Ferté, à laquelle assista saint Bernard [7]. M. l'abbé Chomton, après M. d'Arbois de Jubainville, la fixe vers 1125 [8], M. l'abbé Jobin en 1121 [9]. Il ne serait pas indifférent de

[1] *Jobin*, p. XLIV, notes 1 et 3.
[2] *Ibid.*, notes 4 et 5 ; p. 181-182
[3] *Ouv. cit.*, p. 136.
[4] *La famille de saint Bernard*, p. 670-671.
[5] *Ibid.* p. 331.
[6] Voir notre étude sur *saint Bernard et la royauté française*, dans la *Revue*, livraison d'avril 1891, p. 402, note 8.
[7] *Bernardi Vita*, lib. I, cap. 9.
[8] *Saint Bernard et le château de Fontaines-lez-Dijon*, p. 140.
[9] *Saint Bernard et sa famille*, p. 392.

Digitized by Google

savoir pour quel motif M. Jobin déclare cette dernière date « beaucoup plus sûre. » On parviendrait ainsi à éclaircir la chronologie si embrouillée des premières années de la vie monastique de l'abbé de Clairvaux.

Entre les dates qui ont attiré l'attention de M. l'abbé Jobin et de M. l'abbé Chomton, citons encore la date de la mort d'André et celle de la mort de Guy, tous deux frères de saint Bernard. Après avoir adopté pour André l'année 1136 [1], M. l'abbé Chomton croit, avec le docteur Hüffer et M. l'abbé Jobin, que l'*on peut* mettre sa mort à l'époque où l'abbé de Clairvaux réconciliait Louis VII et Thibaut de Champagne (1143-1144) [2]. La chose n'est pas douteuse. « Eodem tempore, quo pacis quærendæ negotiis occupabatur, » dit Geoffroy, secrétaire de saint Bernard. Et la paix dont il s'agit est sûrement la réconciliation de Thibaut et de Louis le Jeune, comme le prouve le contexte. « Dum venerabilis Pater pacis quærendæ negotiis occuparetur in Francia [3]. » — « Pace jam reformata, cum suis redditus esset, cogebat eum legatus contra hæreticos secum proficisci, eumque jam Tolosanium pararetur iter, » etc [4].

C'est encore au moyen des *Fragmenta Gaufridi* que nous arriverons à déterminer la date de la mort de Guy, qui embarrasse M. l'abbé Chomton et M. l'abbé Jobin. Guy paraît comme témoin dans une charte datée de 1141 [5]. D'autre part, on sait qu'il mourut à

[1] *Ouv. cit.*, p. 191.

[2] *Ibid.*, p. 199. A ce sujet, M. l'abbé Chomton a eu plusieurs distractions qu'il nous permettra de relever : 1° MM. Hüffer et Jobin ne fixent pas la mort d'André en 1143-1144, mais le premier vers 1142 (*Der heilige Bernard*, p. 44, note 1) et le second vers 1144 (*saint Bernard et sa famille*, p. 100). 2° M. l'abbé Chomton ne nous paraît pas avoir compris le texte de Geoffroy quand il écrit : « André mourut, tandis que saint Bernard était retenu hors de Clairvaux par une de ces missions pacificatrices qu'il eut plusieurs fois l'occasion de remplir. Le saint abbé, dit le biographe, eut alors un songe où *il crut, étant accompagné de Gérard*, faire ses adieux à André. Ceci pouvait convenir au temps où saint Bernard voyageait avec Gérard en Italie. » Geoffroy ne dit nullement que Bernard crut « étant accompagné de Gérard, faire ses adieux à André ; » il dit, au contraire, que « André lui apparut en songe, assisté de Gérard, et lui donna le baiser de paix. » Is (Andreas) quoque, priusquam aliquid de infirmitate ipsius Pater sanctus audisset, per nocturnum soporem assistens ei una cum Gerardo fratre suo, dedit ei osculum pacis. » (Migne, col. 530.) Et c'est précisément parce que Gérard avait déjà quitté cette vie que Bernard conclut de l'apparition simultanée de ses deux frères trépassés que la mort d'André était prochaine.

[3] *Fragmenta Gaufridi*. Biblioth. nation., 17639, fol. 14, verso.

[4] *Ibid.*, fol. 15.

[5] Chifflet, *Genus illustre*, ap. Migne, col. 1419.

Digitized by Google

Pontigny vers la Toussaint, au retour d'un voyage en Berry pour la fondation d'un monastère [1]. La Prée, quarante-cinquième fille de Clairvaux, au diocèse de Bourges, fut en effet établie après 1140 et à la date du 28 octobre [2]. Janauschek, faute de documents précis, fixe cette fondation en 1145. Mais Geoffroy nous apprend que Guy mourut peu de temps avant que la discorde n'éclatât entre Louis le Jeune et le comte de Champagne. « Eodem anno, senior frater ejus Guido, etc... Nec multo post orta est inter regem Francorum Ludovicum juniorem et comitem Theobaudum fidelissimum principem et piissimum religionis cultorem gravis valde simultas, pro qua, » etc. [3]. La fondation de la Prée et la mort de Guy doivent donc être rapportées au mois d'octobre-novembre 1141 ou au plus tard 1142. M. l'abbé Chomton et M. l'abbé Jobin nous saurons gré de cette indication.

Les légères critiques dont nous avons semé notre compte rendu ne vont pas à déprécier le très consciencieux travail de M. l'abbé Jobin. Grâce à cet ouvrage, la famille de saint Bernard sera désormais connue. Les découvertes de l'avenir n'ajouteront vraisemblablement aucun élément important à cette histoire. C'est un livre que nous voudrions voir dans toutes les mains.

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, la *Bibliographia Bernardina*, du Dr Janauschek, que nous annonçions au début de notre article. C'est un volume de XXXVIII - 558 pages in-8° [4], faisant partie d'une série d'ouvrages que les évêques et les Cisterciens de l'Autriche-Hongrie ont publiés en 1891, par manière de cadeaux ou d'hommages à saint Bernard, *Xenia Bernardina* [5], à l'occasion du

[1] *Fragm. Gauf.*, ap. Migne, col. 528; Biblioth. nation., cod. lat. 17639, fol. 13, verso.

[2] Janauschek, *Origin. cisterciens*, p. 86.

[3] *Fragmenta*, Biblioth. nation., 17639, fol. 13, verso.

[4] *Bibliographia Bernardina*, quæ S. Bernardi primi abbatis Claravallensis, operum cum omnium tum singulorum editiones ac versiones, vitas et tractatus de eo scriptos, quotquot usque ad finem anni 1890 reperire potuit et adnotavit P. LEOPOLDUS JANAUSCHEK. Moravus Brunensis, Monasterio B. M. V. DE CLARAVALLE AUSTRIAE (vulgo ZWETTL.) ordinis Cisterciensis, presbyter, etc., etc ; Vindobonæ, ap. Alfred. Hölder, 1891.

[5] *Xenia Bernardina*: 1. *S. Bernardi Sermones de Tempore, de Sanctis, de Diversis*, ad tertiam editionem Mabillonianam cum codicibus Austriacis, Bohemicis, Styriacis collatam excusi. (Tres fasciculi, XXXIV-478, 481-734, 737-1040 pp.) — 2. *Die Handschiften-Verzeichnisse der Cistercienser-Stifte*, Reun in Steiermark, Heiligenkreuz-Neukloster, Zwettl, Lilienfeld in Nrieder, — Wilhering, und Schlierbach in Ober-Oesterreich, Ossegg und Hohenfurt in Böhmen, Stams in Tirol, (2 vol. VIII-561, 511 pp.) — 3. *Beiträge zur Geschichte der Cistercienser-Stifte*, Reun in Steiermark, Heili-

Digitized by Google

huitième centenaire de sa naissance. Le docteur Léopold Janauschek n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue*. Son premier volume sur les Origines cisterciennes [1], qui a pour but principal de mettre en lumière la date de la fondation des monastères d'hommes issus de Cîteaux, l'a placé, d'emblée, au premier rang parmi les érudits. Il n'est pas de moine qui fasse aujourd'hui plus d'honneur à l'ordre cistercien. Et nous croirons avoir assez fait pour l'éloge de son nouveau travail, la *Bibliographia Bernardina*, en disant qu'elle est digne de l'auteur.

La *Bibliographia* contient une indication très précise de tous les ouvrages qui ont trait, soit aux *Œuvres* de saint Bernard, soit à sa personne depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à l'année 1890 inclusivement. Si l'on songe que l'abbé de Clairvaux est l'un des Pères qui ont le plus attiré l'attention du monde savant, on concevra que la liste de ces travaux doit être fort longue ; elle s'élève à deux mille sept cent soixante et un numéros. L'auteur, qui tient à être complet, l'a fait précéder d'une liste d'ouvrages manuscrits qui comprend encore cent vingt-neuf numéros ; soit au total deux mille huit cent quatre-vingt-dix numéros. Quelle mine pour les historiens futurs de saint Bernard !

Le Dr Janauschek s'est intéressé spécialement aux éditions des *Œuvres* de l'abbé de Clairvaux. Quoiqu'il mentionne indistinctement et avec un égal souci de l'exactitude les œuvres authentiques et les œuvres apocryphes ou supposées, il a pris soin, dans son *Introduction*, de les classer avec rigueur. Il nous donne les œuvres authentiques dans l'ordre suivant : les sermons, les lettres et les traités ou opuscules, en y joignant des indications chronologiques — dont quelques-unes sont peut-être contestables [2]. — Puis viennent, par ordre alphabétique, les œuvres supposées, comprenant cent et vingt numéros,

genkreuz-Neukloster, Zwettl, Lilienfeld in Nieder, — Wilhering und Schlierbach in Ober-Oesterreich, Ossegg und Hohenfurt in Böhmen, Mogila bei Krakau, Szczyrzic in Galizien, Stams in Tirol und der Cistercienserinnen-Abteien Marienthal und Marienstern in der kön. — sächsischen Lausitz. (VIII-428.) — 4. *Bibliographia Bernardina*, etc. Vindobonæ, 1891, Hölder.

[1] *Originum Cisterciensium*, t. I, in quo, præmissis congregationum domiciliis adjectisque tabulis chronologico-genealogicis, veterum abbatiarum a monachis habitatarum fundationes ad fidem antiquissimorum fontium primus descripsit P. Leopoldus Janauschek, etc. Vindobonæ, ap. Alf. Hölder, 1877.

[2] Par exemple, nous ne saurions admettre que le sermon *de Conversione ad Clericos* fut composé en 1128 ou peu après, ni que le *Liber de Vita et rebus gestis S. Malachiæ*, commencé en 1148, fut achevé dès le commencement de l'année 1149.

Digitized by Google

et les poèmes latins attribués à saint Bernard : cinquante-sept numéros.

Ce classement fait, il s'occupe de l'édition de ces ouvrages, du XVe siècle au XIXe. Croira-t-on que, parmi les deux mille sept cent soixante et un numéros des publications qui regardent l'abbé de Clairvaux, deux cent quatre-vingt-onze sont des « Incunables » ? Malheureusement, les dix-sept premiers ne portent aucune indication de date ni de lieu. Le plus ancien paraît remonter à 1464. Il faut redescendre jusqu'à l'année 1475 pour trouver une importante édition des *Œuvres* de saint Bernard qui soit pourvue de toutes les indications typographiques; cette édition est due à Pierre Schœffer, imprimeur à Mayence. Quelle magie pour un bibliophile dans ce simple nom d'un « typographe » du XVe siècle ! Aussi M. Janauschek a-t-il eu l'excellente idée de publier la liste de tous les imprimeurs de cet âge d'or qui ont édité quelque ouvrage soit authentique, soit supposé de l'abbé de Clairvaux.

A chaque siècle sa part de peine et de gloire. Le XVe n'avait édité que par morceaux détachés les *Œuvres* du saint ; le XVIe en donnera des éditions complètes. Dès 1508 paraît, à Paris chez Jean le Petit et à ses frais, par les soins d'André Bocard, un volume qui renferme tous les *Sermons* de saint Bernard alors connus, ses *Lettres*, au nombre de trois cent-cinquante, tous ses *Opuscules* et quelques autres ouvrages dont les titres sont indiqués tout au long. Le Dr Janauschek, qui en a vu un exemplaire, le qualifie de *editio speciosissima*. Les éditions de Lyon de 1515, de Paris, 1517 (*au Lys d'or*, chez Jean le Petit — nous en possédons un exemplaire), de Lyon, 1520, 1538, 1546, n'en sont guère que la reproduction avec des additions légères. Mabillon a jugé très favorablement l'édition que les moines cisterciens *Lambertus Campestris* et *Laurentius Dantiscenus*, d'origine allemande, ont publiée à Lyon en 1520; il l'appelle *editio omnium emendatissima*. Notons encore en ce siècle l'édition de Jean Gillot (Paris, 1586, deux volumes, *a la Grande Nef*, « Magna Navis »), qui, au sentiment du Dr Janauschek, est *omnium editionum illius sæculi elegantissima*.

Mais c'est le XVIIe siècle qui mérite proprement le titre de « siècle ou ère des éditions » de saint Bernard, non pour le nombre, mais pour la valeur critique de ses publications. Sans parler des éditions de Lancelot Tiraqueau, Paris, 1601, et de Jean-Baptiste Carminati, Venise, 1606, il faut placer au premier rang l'édition de Horstius de 1641, neuf fois reproduite en moins de cinquante ans et que Mabillon estime « optimam omnium et accuratissimam. » Mabillon seul devait la surpasser par son édition de 1690, qui est restée

Digitized by Google

jusqu'à nos jours l'édition classique. Il ne faudrait pas conclure de ce fait que la publication de l'éminent bénédictin fut parfaite et définitive. Martene et Durand ont montré qu'on pouvait la perfectionner encore (édition de 1724 reproduite à Venise en 1726, 1750, 1760, 1765, 1781). Mais le travail de Mabillon reste la base assurée de tout monument que la critique voudra élever à la gloire de l'abbé de Clairvaux. Les manuscrits anglais, allemands et italiens peuvent seuls fournir quelques variantes importantes au texte aujourd'hui reçu. Notre siècle, si amoureux d'érudition, n'a pas encore osé entreprendre cette œuvre de simple collation. L'édition de Gaume (Paris, 1839) ne mérite une mention que pour sa beauté typographique ; et ce qui recommande l'édition de Migne (Paris, 1854, 1860, 1879), ce n'est ni le papier, ni les caractères, ni la correction, mais l'importance du quatrième volume qui contient de précieuses additions et contributions à l'histoire de saint Bernard.

Dans cet aperçu rapide nous n'avons fait qu'indiquer une vingtaine de numéros de la *Bibliographia Bernardina*. A quoi bon ajouter que les nombreuses *Vies* de l'abbé de Clairvaux écrites en toutes les langues de l'Occident sont fidèlement enregistrées à leur date par le Dr Janauschek ? Il nous suffira de noter, en passant, pour le XVIIe siècle, les travaux de Joseph de Almonazid, de Pierre Chicheré, de Gonzalès de Perales, d'Antoine le Maistre, de Jean-François Mainard, de Philippe Malabaila, d'Ange Manrique (dans les *Annales de l'Ordre cistercien*), et pour le XVIIIe siècle, François Bourgoing de Villefore, Eugène de Corral, Pierre Magagnotti et surtout dom Clémencet qui a surpassé tous ses rivaux par son *Histoire Littéraire de saint Bernard et de Pierre le Vénérable*.

Le Dr Janauschek a étendu ses recherches jusqu'aux moindres études qui regardent l'abbé de Clairvaux. Outre les travaux de critique dogmatique, philosophique et littéraire, les panégyriques, images, statues, poésies, consacrés à saint Bernard, les indications sur les reliques du saint, tout rentre dans son cadre, tout est à sa place dans sa *Bibliographia*.

Mais ce qui fait la valeur principale d'un livre de ce genre, c'est une table aussi complète que possible. Aussi le patient érudit a-t-il mis tous ses soins à la bien dresser. C'est un chef-d'œuvre du genre. Elle se divise en deux parties, dont la première comprend les *Matières* par lettre alphabétique et la seconde les *Noms propres* d'auteurs, de pays, de monastères, etc., cités dans le cours de l'ouvrage. Nous avons déjà dit que les noms des « typographes » du XVe siècle y figurent avec les noms des villes qu'ils ont illustrées. L'avantage de tables si minutieusement détaillées est manifeste. Désiré-je connaître

Digitized by Google

par exemple les *Vies* de saint Bernard ? En suivant l'ordre alphabétique de la table des *Matières*, je rencontre les mots *Vitæ Bernardi* : L'article est divisé en quatre sections : 1. *majores*, 2. *minores*, 3. *breves*, 4. *metricæ*. D'un coup d'œil, j'apprends que quatre *Vies métriques* ont paru en français, trois en allemand, deux en espagnol, sept en latin ; et ainsi du reste. Les numéros me renvoient au volume, où je trouverai les renseignements bibliographiques désirés. Est-ce simple et facile ? Autre exemple : il me plaît de savoir si le fameux imprimeur Rouennais, Martin Morin, a édité quelque ouvrage de l'abbé de Clairvaux ; j'ouvre la table des noms propres au mot *Morin*, je vois ce nom suivi de *Martin* et du numéro 139. Il me suffit de recourir au numéro 139 pour être pleinement édifié.

Inutile de pousser plus loin l'examen de la *Bibliographia Bernardina*. Un tel ouvrage n'est pas de ceux qu'on analyse.

Il n'est pas davantage de ceux que l'on critique. Non qu'il soit absolument complet, — l'auteur prend soin de nous avertir que plusieurs des demandes qu'il a adressées à des bibliothécaires, capables de lui fournir des renseignements supplémentaires, sont restées sans réponse, — mais, à coup sûr, le peu qui lui manque, s'il lui manque quelque chose, est une quantité négligeable. Nous possédons une vraie *Bibliographie Bernardine*. C'est le « manuel » indispensable de quiconque prétend connaître ou désire étudier saint Bernard.

L'abbé E. VACANDARD,
1er aumônier du lycée de Rouen.

IV

LA SAINT-BARTHÉLEMY

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT [1]

Après tous les ouvrages publiés sur la Saint-Barthélemy, M. le comte de la Ferrière a voulu faire un nouveau livre qui fût un livre nouveau. Pour ce travail considérable, il a compulsé de nom-

[1] La *Saint-Barthélemy. La veille. — Le jour. — Le lendemain*, par M. Hector DE LA FERRIÈRE. Paris, Calmann-Lévy, 1892, in-8° de IX-289 pages.

Digitized by Google

breuses archives en France et à l'étranger, la Bibliothèque nationale et d'autres bibliothèques, les correspondances des principaux personnages qui ont figuré dans les événements, les papiers d'État de Londres, les *Mémoires* de l'époque et des ouvrages contemporains, etc. Je regrette qu'il n'ait pas assez consulté les archives du Vatican, où sans doute il aurait cueilli des informations précieuses. En revanche, je m'empresse de dire qu'il manie avec dextérité les documents, qu'il introduit presque à chaque page un courant épistolaire qui anime singulièrement le récit. Il a divisé son volume en paragraphes sans sommaires; à la fin, on désirerait une table des matières pour la commodité des lecteurs ; l'appendice contient des pièces intéressantes.

Une courte préface expose l'ensemble du sujet. Si je ne me trompe, ce qui constitue surtout la nouveauté du livre, c'est que, selon l'auteur, Catherine envisagea froidement et constamment l'éventualité de l'assassinat de Coligny et des principaux chefs protestants. Il semblerait en résulter sa préméditation, longtemps élaborée, de la Saint-Barthélemy ; par suite, elle serait seule responsable de la sanglante journée, et toutefois une part de responsabilité reviendrait à l'Angleterre. Sous l'influence souveraine de Catherine, un conseil aurait décidé le massacre général des protestants, massacre auquel la religion fut complètement étrangère; enfin, la plus lamentable conséquence de l'horrible attentat, c'est que le protestantisme, de « dogmatique » qu'il avait été jusque là, devint politique et s'engagea dans des luttes que le génie de Henri IV put seul apaiser. J'examinerai, au cours de la narration, ces affirmations importantes.

L'historien résume son étude dans cette trilogie : la veille, le jour, le lendemain.

Tout d'abord, il me paraît qu'un coup d'œil sur la France et l'Europe n'eût pas été inutile. En France; une reine dévorée d'ambition, artificieuse et dissimulée, avec un esprit supérieur, entreprend de neutraliser les uns par les autres protestants et catholiques, et d'asseoir son empire sur leur commun abaissement; un monarque jeune et sans expérience, ardent, faible et mobile, ne sait pas être roi et subit, tour à tour, le joug de sa mère et celui de Coligny. De là des édits successifs de vaine pacification, qui sont pour les huguenots comme des étapes les rapprochant de la suprématie, but de leurs efforts, alors que leurs excès dans les trois guerres civiles poussent aux représailles les catholiques, déjà froissés dans leur foi par les édits. « Le peuple, a écrit un historien moderne peu suspect, M. Théophile Lavallée, regardait les protestants comme des sacrilèges, des infidèles, des sauvages, qui voulaient détruire toute la société... Pour lui, ce n'étaient pas des novateurs qui différaient de sa croyance, seu-

Digitized by Google

lement par quelques dogmes, c'étaient des ennemis, des étrangers qui l'insultaient par leur mépris pour tous les objets de sa vénération, et quand il les vit détruire églises, croix, tombeaux ; quand il les vit s'attaquer à ce qui était pour lui civilisation et bonheur..., il les prit pour des barbares semblables aux Sarrasins, et il les traita comme tels. »

L'Europe était pleine de divisions et de convoitises. L'Angleterre, gouvernée par l'astucieuse Élisabeth, cherchait dans les troubles de notre pays, par une politique sans pudeur, son agrandissement. Les cours d'Espagne et de France, qui auraient dû s'unir contre l'ennemi commun, se jalousaient et se défiaient l'une de l'autre. Les princes luthériens de l'Allemagne excitaient et secouraient nos sectaires ; Guillaume d'Orange, sous couleur de restituer aux Pays-Bas les libertés que la politique ombrageuse et despotique de Philippe II leur avait ravies, faisait appel à nos hommes d'État et à nos armes pour le triomphe de sa domination. Seule, parmi tant de cabales et d'intrigues, la papauté faisait grande figure. Saint Pie V, et après lui Grégoire XIII, travaillaient à rallier les princes chrétiens dans une croisade contre le turc toujours menaçant. Leur devise était : douceur, clémence et justice. Si saint Pie V jugeait indispensable de combattre les novateurs qui s'armaient pour leur cause, si à ce titre il s'affligeait profondément de la paix de 1570, il n'avait en vue que le salut et le bonheur de la société chrétienne.

J'arrive maintenant à la première partie de la trilogie : *la Veille*. Ici, ce mot signifie : origines de la Saint-Barthélemy, et événements qui l'ont précédée. Dans cet ordre de faits, la question capitale, autour de laquelle se groupent les antagonismes, les cupidités et les haines, les hypocrisies de l'ambition et de la peur, a le premier rang.

Après le dernier édit de paix (1570), Charles IX et Catherine unissaient leurs sympathies pour le chef des huguenots. Coligny fut comblé de faveurs exceptionnelles. Les Guises furent éloignés de la cour ; l'irréconciliable ennemi de l'amiral, l'espagnol Francès de Alava, dut prochainement s'éloigner ; Cavaigues, l'un des chefs protestants, entra au Parlement de Paris comme maître des requêtes ; Schomberg alla rechercher en Allemagne, d'après l'initiative de Catherine, l'amitié et l'alliance des princes protestants ; de plus, en venant à Blois, où était la cour, Coligny cédait aux vifs désirs de ses coreligionnaires [1]. Catherine partageait ses vues ; elle admettait une campagne dans les Flandres, à la condition toutefois d'avoir le concours de l'Angleterre, car dans l'espoir toujours déçu de conclure

[1]. P. 21, 22, 34 et 35.

Digitized by Google

le mariage du duc d'Anjou, son fils, et à son défaut, celui du duc d'Alençon avec Élisabeth, elle voulait rester en bons termes avec l'Angleterre. Mais elle avait fort à faire avec la plus dissimulée des souveraines.

Élisabeth, à propos des mariages, tergiversait toujours, et voulait à tout prix la prépondérance anglaise dans les Flandres ; elle se tournera vers Philippe II, quand elle se sentira menacée par la France. De son côté, l'Espagne se défiait de nous, malgré ses démonstrations d'amitié prodiguées à Charles IX. C'est qu'en effet, le roi de France désirait la guerre. Ses griefs contre Philippe II étaient-ils assez graves pour nous entraîner sur de nouveaux champs de bataille ? L'auteur les énumère, et il est vivement sympathique à une expédition qu'il juge nationale et glorieuse.

Je ne puis souscrire à cette opinion. La guerre contre l'Espagne était redoutable : il ne s'agissait pas seulement d'avoir raison de certaines offenses ; on voulait une conquête qui pouvait embraser l'Europe : chaque puissance eût réclamé sa part du butin et, chose plus triste encore, les huguenots auraient fait valoir leurs services militaires, et obtenu de l'intérieur un surcroît de puissance, au grand dommage des intérêts de la France catholique. Déjà ces intérêts étaient gravement compromis par la prédominance toujours grandissante de Coligny. Il était allé, dans son audace, jusqu'à faire enlever avec l'autorisation du roi (fin de 1571), une croix qui surmontait la maison des frères Gastines, et avait ainsi suscité une violente émeute. Il n'est donc pas surprenant que, sentant sa force, il ait pressé le roi de faire envahir les Flandres ; il le trouvait d'ailleurs tout disposé à tenter l'aventure. Charles IX avait des instincts belliqueux et il aimait la gloire. Aussi eut-il une entrevue avec Ludovic de Nassau, bras droit de Guillaume le Taciturne, entrevue que Catherine, franchement ou non, essaya d'interpréter, pour calmer l'Espagne, dans un sens favorable à la paix. On avait eu l'intention, écrivait-elle, de détourner Ludovic de son mauvais dessein. Cependant Coligny persiste : il est inébranlable dans son projet de campagne, écrit à son gouvernement l'ambassadeur anglais Walsingham. De là les expéditions téméraires de Ludovic de Genlis : l'une sans l'assentiment du roi, l'autre ordonnée par lui à la requête de l'intime ami de Guillaume. Toutes deux furent malheureuses ; elles étaient si impopulaires qu'après la défaite de Genlis il y eut à Paris de joyeux banquets, peut-être même des processions.

Que va-t-on faire après ces mécomptes ? Coligny demande avec une intrépide obstination la suite de la guerre ; mais le Conseil du roi et Catherine s'y opposent. Loin de se décourager, l'amiral ose dire à son souverain : « Le meilleur moyen d'éviter la *guerre à l'intérieur*,

Digitized by Google

c'est de la porter au dehors. » Et s'adressant à la reine, il dit : « Le roi, Madame, refuse d'entreprendre la guerre ; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne pas *une autre dont il ne sera pas en son pouvoir de se retirer!* » « Etait-ce une menace ? demande l'auteur, l'ambassadeur vénitien Michieli ne le pense pas. » Peu importe le sentiment vénitien ; l'allusion à une nouvelle guerre civile est transparente, cela suffit. Et pourquoi cette insistance des huguenots ? L'ambassadeur vénitien Correro en donnait ainsi d'avance le motif, à l'heure où une fausse pacification allait se conclure : « Le roi de France, en cas de paix, sera forcé de se servir des huguenots, de les appeler sous les armes et de leur fournir de nouveaux moyens pour tout renverser dans son royaume et dans les autres pays chrétiens [1]. » Pour le moment, l'entreprise tant souhaitée par les protestants était empêchée, mais le roi en gardait l'espoir, malgré son Conseil et Catherine.

Maintenant, nous abordons l'origine de la Saint-Barthélemy. L'habile historien la voit, à juste titre, dans l'opposition de la guerre des Flandres, et à cette occasion, il attribue à la reine Élisabeth une part dans la responsabilité de la catastrophe : Coligny a été victime de son dévouement à l'Angleterre, parce que cette reine a refusé son concours à la campagne de Flandre et a retiré ses troupes de ce pays. Cette imputation, en dépit de tout ce qu'on peut dire contre la perfidie et l'égoïsme britanniques, me paraît difficile à démontrer. Dans une lettre à Leicester, Walsingham dit : « Vous pouvez juger de la perplexité de l'amiral, qui prévoit les malheurs qui arriveront, à moins qu'il ne tombe un secours du ciel [2]. Cette prévision de malheurs non spécifiés est bien vague, et peut s'appliquer à d'autres choses qu'à la Saint-Barthélemy.

Quoi qu'il en soit de cette question, Charles IX, pour dédommager Coligny de ses déceptions belliqueuses, lui accorde une confiance de plus en plus absolue. Son autorité grandit toujours ; celle de Catherine est près de s'éclipser. Supportera-t-elle cet outrage ? Va-t-elle rentrer dans l'ombre, exilée de la cour et délaissée ? A cette pensée, son ambition se révolte ; elle tentera de faire tuer l'insolent qui veut la supplanter. Mais son ennemi n'est que blessé. Ce crime exaspère les huguenots, très nombreux à Paris. Ils passent en groupes armés sous les fenêtres du Louvre, ils déclarent que si justice n'est pas faite de cet attentat ils seront eux-mêmes leurs justiciers. Était-ce un complot contre la vie du roi et celle de la reine, contre la sûreté de l'État ? M. de la Ferrière ne le croit pas, et il a

[1] P. 79.
[2] P. 105 et 106.

Digitized by Google

raison. Toutefois, il signale judicieusement une dangereuse éventualité : si l'amiral avait été transporté hors de la ville, ce qui pouvait arriver un jour ou l'autre, une guerre civile eût été possible.

Cependant, dominée par la peur, Catherine se décide à frapper un grand coup. Un Conseil dont l'auteur nomme les membres est convoqué. Elle y affirme et essaie de prouver le complot protestant. Le roi, affolé par ses sollicitations, demande la tuerie universelle des huguenots, et le Conseil, assure l'historien, se rallie à cet ordre. Je ne puis croire à cette décision, que n'appuie d'ailleurs aucun document. Catherine l'aurait sans doute combattue. Autant elle était résolue à se défaire des chefs huguenots, autant elle était loin de vouloir un massacre général : d'une part, c'était rendre impossible cet équilibre des forces catholiques et protestantes, si cher à sa politique ; d'autre part, elle avait trop d'intelligence et de prudence pour ignorer qu'une telle effusion de sang lui vaudrait la haine implacable et les vengeances d'un parti dont elle aurait besoin peut-être pour ses combinaisons futures. Assurer qu'en vertu d'une conspiration subite elle avait dû prendre contre les chefs des mesures de salut public, c'était possible à sa duplicité ; mais proclamer qu'elle n'avait pu sauver l'État, sa personne et le roi, qu'en faisant mourir tous les huguenots, ce devait être à ses yeux une évidente folie. Quant à Charles IX, il s'était laissé emporter par la colère, mais, naturellement mobile et prompt à s'apaiser, il se calma probablement avant la matinée du lendemain. Ce qui appuie cette présomption, c'est que des mesures de défense contre un soulèvement éventuel furent prises. Tel n'est pas l'avis de l'auteur ; il croit aux ordres et aux préparatifs sanguinaires de Charles IX. En ce cas, Catherine, *seule responsable de l'affreuse tragédie* du 24 août, aurait laissé agir son fils, sans lui suggérer ou prendre elle-même les dispositions nécessaires pour le massacre limité qu'elle voulait. Cette inaction, dans un tel moment, me semble inadmissible.

Enfin le *jour* terrible est venu. M. de la Ferrière raconte avec coloris et vigueur les détails de l'attentat. Les Guise avaient saisi l'occasion de venger sur Coligny le meurtre de leur père, dont il avait été le silencieux complice ; ils se chargèrent de l'*exécuter*, en même temps que d'autres chefs huguenots furent assassinés ; puis les ressentiments du peuple éclatèrent sans mesure en d'abominables représailles ; il y eut aussi des vengeances privées, des scélératesses de gens sans aveu. A ce grand crime politique la religion fut étrangère, l'historien l'affirme et le prouve ; il aurait pu ajouter que le clergé, dans cette journée sanglante, comme plus tard en province, sauva bien des victimes.

Ici se présente la question de savoir si la Saint-Barthélemy fut

Digitized by Google

préméditée. L'auteur ne me paraît pas, sur ce point capital, toujours clair et net. Suivant lui, la pensée du meurtre de l'amiral et des principaux protestants hanta toujours l'esprit soupçonneux et vindicatif de Catherine ; et à cet égard, il fait une enquête qui embrasse d'assez longues années. Bien qu'elle soit loyalement faite, je la juge discutable. Examinons.

En 1562, époque des plus grands excès sectaires, le secrétaire de Catherine indique, dans une lettre, qu'on s'attend à voir couler le sang dans les rues de Paris. Ce n'est là qu'un pressentiment de guerre civile. En 1563, dans le courant du mois d'août, où fut signée la première paix avec les huguenots, les *principaux chefs* reçoivent l'avis secret de prochaines vêpres Siciliennes. Qui a donné cet avis, quelle est la valeur de cette communication ? Et ces *prochaines* vêpres Siciliennes auront lieu neuf ans plus tard. En 1564, Catherine s'ouvre au duc de Ferrare sur l'*éventualité* du meurtre de l'amiral ; une simple *éventualité* n'est pas une certitude ; en outre, Coligny seul est nommé. En 1565, rien de décisif dans la conférence de Bayonne. Un mémoire aurait été remis au duc d'Albe par le confesseur du duc de Montpensier ; on y donnait le *conseil* de se débarrasser de cinq ou six chefs protestants ; le duc d'Albe *dut* s'en emparer et le conseiller à Catherine. En réalité, nul pacte de proscription générale ou partielle des huguenots n'a été conclu dans cette conférence. La secte est qualifiée de séditieuse dans les lettres du duc d'Albe ; néanmoins le duc et la cour d'Espagne conseillent, non pas un massacre, mais l'unité catholique du royaume par des mesures légales, le respect de l'autorité, l'ordre et la paix. Au reste, Charles IX et sa mère étaient alors avec l'Hôpital, avec le tiers parti ; ils avaient confiance dans un prochain édit de pacification ; loin de s'entendre avec l'Espagne, ils s'en défiaient, et les interlocuteurs échangèrent des paroles aigre-douces. Comment, d'ailleurs, cette convention sanguinaire n'aurait-elle été exécutée qu'après un retard de sept ans ? Durant cette période, de nouveaux édits de paix furent publiés, et ils témoignent des condescendances de la reine et du roi pour les réformés.

Poursuivons. Le 10 mai 1567, le pape Pie V aurait dit en très grand secret à Don Juan de Cuniga : « Les *maîtres* de la France, chose que je ne puis ni conseiller ni approuver, veulent faire périr par pratique le prince de Condé et l'amiral. » Le pape tenait-il d'une source bien sûre un tel secret ? Et puis, ce dessein si tant est qu'il fût réel, était si peu arrêté, qu'après une insurrection des réformés de nouveau vaincus, il y eut encore une pacification. Au mois de juin 1568 Catherine, apprenant le supplice des comtes d'Egmont et de Hornes dans les Pays-Bas, aurait dit à l'ambassadeur espagnol Francès de Alava : « J'espère qu'il en sera bientôt de la même qualité en France. »

Digitized by Google

Qu'est-ce à dire ? Les deux comtes avaient été jugés et non assassinés. Catherine songeait-elle à suivre cet exemple ? Ce n'est là, du reste, qu'une vague espérance, ce n'est pas une décision.

En 1569, après la mort de Condé à Jarnac, Catherine ayant demandé à Francès de Alava par quels moyens elle pourrait se défaire de Coligny, (d'autres ne sont pas nommés), celui-ci lui aurait conseillé la *Sonoria* italienne contre l'amiral, La Rochefoucauld et Gramont ; la reine aurait répondu. « Il y a trois jours, j'ai offert cinquante mille écus à celui qui tuerait l'amiral et vingt ou trente mille à ceux qui tueraient La Rochefoucauld. » Singulière interrogation ! Catherine veut apprendre des moyens qu'elle a déjà employés, est-ce bien sérieux ? et elle ajoute : « Il y a *sept ans*, on l'avait décidé, et ceux qui l'ont empêché alors s'en sont repentis depuis. » Or, à la suite de l'insurrection huguenote de 1568, un édit de paix était survenu. Le roi, certainement d'accord avec sa mère, promettait alors le pardon aux repentis ; mais il exceptait « quatre ou cinq des chefs et principaux auteurs de troubles et séditions auxquels (il n'était pas) raisonnable de pardonner, ayant été cause de tous maux. » Refuser le pardon, est-ce vouloir assassiner ? En 1571, observe l'auteur, « la sinistre préméditation du meurtre de Coligny (et non d'autres chefs) reparaît. » « Le pape croit, écrit un agent Florentin (lequel ?) que la paix de Saint-Germain (1570) a été conclue et l'amiral invité à Blois avec la secrète intention de le tuer. » Si le pape eut cette persuasion, ce qui est fort douteux, il était mal informé. Il est indubitable qu'en ce moment Catherine, pas plus que le roi, n'était hostile à Coligny [1]. Plus tard, seulement, quand elle désespérait de conserver son autorité despotique, elle REVINT, dans un accès de furie dont elle n'était pas maîtresse, au dessein qu'elle avait eue TOUJOURS, de tuer l'amiral [2].

L'historien s'autorise encore d'une lettre où Salviati (27 août 1572) aurait fait allusion à la conformité de l'événement du 24 août avec les entretiens qu'il avait eus à Blois avec la reine-mère, relativement au mariage de sa fille. Mais, selon la juste remarque du protestant Soldan, vigoureux défenseur de la non préméditation, le prétendu sens de la phrase du nonce dépend du placement arbitraire d'une virgule.

Au reste, il est absolument faux que la célébration du « simulacre de mariage » du roi de Navarre et de Marguerite fut un piège tendu aux protestants pour les massacrer. Elle s'était empressée d'accomplir cette cérémonie, sans attendre la dispense consciencieusement

[1] P. 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33.
[2] P. 86.

Digitized by Google

et non « obstinément » refusée par Grégoire XIII. Henri de Navarre avait hâte également d'accélérer ses noces en vue d'une guerre que les huguenots espéraient toujours, appuyés sur Charles II dont ils connaissaient ou croyaient connaître les secrètes dispositions. Loin d'organiser un guet-apens, Catherine, préoccupée de ses projets de mariage [1], tenait à ne pas mécontenter Élisabeth, à ne point irriter les princes luthériens d'Allemagne. C'était donc avec une réelle sincérité qu'elle écrivait au duc de Florence : « Nous sommes à espérer plus de repos en ce pays que nous n'en avions jusqu'ici. »

C'est avec satisfaction que je loue M. de la Ferrière d'avoir combattu, en certains endroits de son livre, la préméditation de la Saint-Barthélemy, par des témoignages péremptoires. Suivant un pamphlet protestant la reine est bien aise de « prêter l'oreille à l'entreprise des Flandres » soutenue par Coligny. Tavannes expose les causes de sa suprême résolution : « Si elle (Catherine) se fût parée de l'arquebusade, mal aisément elle eût achevé ce à quoi l'événement l'a contrainte [2]. » L'ambassadeur Cavalli, qui était sur les lieux, est très affirmatif dans sa relation. « L'on commit tant d'erreurs, l'on prit tant de décisions contraires qu'il fut facile de reconnaître que cette exécution (le massacre de chefs et non général, ainsi que l'assure l'ambassadeur Walsingham), avait été résolu à l'improviste et non pas préparée de longue main, comme je l'ai toujours cru [3]. » La dépêche du légat Salviati « exclut toute idée de préméditation du massacre en grand (et en petit) des huguenots. » — « Si l'amiral était mort du coup d'arquebuse, je ne puis croire que tant de personnes eussent été tuées. » Enfin une lettre de Cuniga (31 août) remet les choses à leur vrai point de vue [4] : « Le massacre n'a pas été prémédité, mandait-il, l'amiral n'ayant pas été tué et sachant d'où le coup partait, en crainte de sa vengeance, ils (la reine-mère et le roi) se sont décidés à ce qu'ils ont fait [5]. » C'est assez : la non préméditation, que ces témoignages et tant d'autres attestent, est prouvée jusqu'à l'évidence.

Nous sommes au *lendemain*. On connaît les stupeurs de la cour, ses embarras sinon ses remords, la rétractation des premiers décrets dictés au roi par ses ressentiments, les ordres de paix et de sécurité publique envoyés aux gouverneurs des provinces, les versions contradictoires sur l'animosité réciproque des maisons de Guise et de

[1] P. 88.
[2] P. 98.
[3] P. 124.
[4] P. 145.
[5] P. 155.

Digitized by Google

Châtillon, puis sur le complot protestant, les vengeances du peuple ou de la populace contre les réformés à Lyon, à Toulouse, à Rouen, à Bordeaux et ailleurs. Le récit de M. de la Ferrière est dramatique et parfaitement exact. Je suis heureux de lui adresser les mêmes éloges en ce qui concerne les explications variables de la cour adressées, sous l'impression de l'ambition et de la peur, aux puissances étrangères. Presque partout, catholiques et protestants, refusèrent d'accepter ces honteux moyens de défense ; partout leur attitude fut hostile. L'Espagne même, bien qu'elle approuvât hautement le coup de force auquel toutefois elle n'avait pas participé, garda les rancunes que lui avaient inspirées les projets de la France sur les Pays-Bas [1]. Seulement, j'ai à faire quelques remarques sur ce qui regarde le pape.

A Rome, comme de tous côtés, on s'attendait à recevoir de fâcheuses nouvelles ; « il y avait dans l'air des bruits sinistres. » La mésintelligence passionnée de Catherine et de Coligny faisait pressentir une bourrasque d'événements. Mais Grégoire XIII restait étranger à toutes les intrigues : lord Acton, après avoir compulsé toutes les archives de l'Europe, déclare « qu'il n'a trouvé aucune preuve de la complicité de Rome [2]. » On dirait pourtant que l'auteur, dans les premières pages où il expose comment la Saint-Barthélemy fut appréciée, est défavorable au saint-père. A l'annonce de la grande nouvelle, « Grégoire XIII ne put maîtriser un premier mouvement de joie : il fit remettre cent écus au porteur de la lettre et voulut même que l'on allumât des feux de joie. Férals (notre ambassadeur à Rome) lui objecta qu'avant tout il fallait attendre une lettre officielle du roi et celle de Salviati son propre légat [1]. » Il faut aller jusqu'à la page 151, pour y lire que le pape, « à la fin de septembre, croyait encore à la réalité de la conjuration des huguenots. » C'est en alléguant cette conjuration que les lettres de Charles IX et de Salviati, remises au pape par Férals, lui apprirent la catastrophe : il avait fallu, disait-on, rapidement sévir, sans observer les formes ordinaires de la justice [2]. Dès lors tout s'explique : *Te Deum*, messe d'actions de grâce, inscription au-dessus du porche de la chapelle Saint-Louis. Grégoire XIII bénissait Dieu d'avoir préservé le roi et sa famille de l'explosion imminente d'un complot. Pourquoi, à cette occasion, ne pas rappeler le mot de Brantôme : « Le pape déplora tant d'infortunes, disant : « Je pleure tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables. »

[1] P. 156.
[2] P. 151.

Digitized by Google

Revenons aux angoisses de la cour. La succession au trône de Pologne venait de s'ouvrir. Charles IX désirait éloigner son frère, le duc d'Anjou ; Catherine rêvait pour ce fils, tendrement chéri, de hautes destinées : ils résolurent donc de poser sa candidature. Mais que d'obstacles à surmonter ! L'empereur Maximilien présentait la candidature rivale de l'archiduc Ernest, son fils, et l'Allemagne étant encore toute frémissante de l'attentat du 24 août, il avait grand espoir de réussir. Les délégués de Catherine, Schomberg, Monluc, évêque de Valence, et Ludovic de Nassau, n'étaient pas pour déplaire aux princes luthériens [1]. A l'aide d'un mensonge sur l'innocence du duc d'Anjou dans l'exécrable exécution, de négociations habilement menées et, finalement, d'un pompeux discours de Monluc, les princes opposants furent « retournés comme un gant, » et le duc d'Anjou fut élu L'historien applaudit à cette « grande œuvre » de Catherine ; c'était effectivement le triomphe de sa diplomatie déliée. Mais il y avait le revers de la médaille. En premier lieu, la santé de Charles IX, s'affaiblissant à vue d'œil, le prochain rappel de son frère était inévitable à bref délai. Ensuite, à quel prix cette victoire fut-elle obtenue ? que d'humiliations et de déchéances ! Il fallut en finir avec le siège de la Rochelle, quartier général des huguenots, qui la détenaient au mépris des traités et de leurs engagements. Les conditions d'une uspension d'armes furent navrantes : plein exercice de la *religion* réformée, exemption d'une garnison, interdiction de réédifier une citadelle..., liberté de célébrer les mariages et les baptêmes à la manière huguenote. Nîmes et Montauban, depuis longtemps étroitement confédérées avec la Rochelle, profitaient des mêmes avantages. Bientôt, les résolutions prises dans deux assemblées, à Montauban et à Milhau, concédées par le roi, dépassèrent énormément les concessions de l'édit. L'auteur les résume : il était impossible à Charles IX de capituler davantage.

Enhardis et fiers d'un tel abandon de la dignité royale, les huguenots ne tardèrent pas à envelopper la France d'une confédération armée ; elle se compliqua de la félonie du duc d'Alençon et des *politiques* ; le duc tenta de s'évader pour se placer à la tête de la révolte.

M. de la Ferrière dépeint, d'un style vivant et mouvementé, avec loyauté et vérité, cette insurrection qui mit la France à deux doigts de sa ruine. De dogmatique qu'elle avait été jusqu'à cette époque, la réforme devenait politique, et il faut imputer à la Saint-Barthé-

[1] P. 143.
[2] P. 144.
[3] P. 225.

Digitized by Google

lemy ce changement d'attitude. Telle est la thèse de l'auteur. J'ai le regret de ne pouvoir m'y associer. Dès les premiers temps, les calvinistes aspiraient, non pas simplement à la liberté extérieure de leur culte, mais à la suppression du culte catholique dont ils interdisaient l'exercice partout où ils dominaient, et, par suite, à la conquête du souverain pouvoir. Dans ce but ils se liguaient, ils occupaient des places fortes, ils s'organisaient militairement, ils suscitaient des guerres civiles. « Depuis 1560, ils formaient un état dans l'Etat, dit un protestant de nos jours [1];» ils faisaient des levées d'hommes et d'argent.. ; ils avaient leurs capitaines, leurs lieutenants, leurs gouverneurs et leurs percepteurs d'impôts, leurs drapeaux, leurs villes de guerre, leurs munitions, leurs arsenaux, leurs troupes soldées. Qui ne connaît la tyrannie impitoyable de Calvin à Genève ? Les disciples tendaient à marcher sur les traces du maître. Leurs soulèvements s'aggravaient d'alliances avec l'étranger, et l'Allemagne leur fournissait des reîtres qui laissaient des traces lamentables de leur passage à travers la France. L'édit de 1570 leur céda plusieurs places, notamment La Rochelle, qu'ils gardèrent obstinément jusqu'au jour où le génie de Richelieu brisa leur puissance politique, prête encore une fois à « couper la France en deux, » par une immense confédération [2]. Il leur fut permis de lever des subsides ; on retira les garnisons des villes du Midi ; les armes furent enlevées aux milices bourgeoises.

Et ce n'est pas tout. En même temps que la guerre à coups de canons, guerre durant laquelle les révoltés de La Rochelle imploraient, observe l'auteur, les secours d'Élisabeth, en lui offrant, comme légitimement acquise, la possession de la Guienne, il y avait la lutte à coups de pamphlets, qui désormais « ne cessera plus. »

Or, il en est un qui montre que la politique, une politique révolutionnaire, était un principe constitutif dans le parti de la réforme. Hotman, dans un livre qu'il qualifie d'historique, entreprit de justifier par la tradition les doctrines démocratiques. Sous prétexte d'opposer aux malheurs présents *le retour aux lois fondamentales de la monarchie*, aux grandes assemblées, il déclare qu'au « peuple seul appartient le droit d'élire et de *déposer les rois*.» « Le pamphlet s'est donc fait anti-dynastique. » Dans la *Gaule franque*, Hotman s'attaque à la royauté elle-même [3]. Et, ce n'était pas une œuvre uniquement personnelle; elle exprimait la doctrine commune des huguenots. Aussi

[1] J. J. Fauriel : *Essai sur les événements qui ont précédé et suivi la Saint-Barthélemy*. Strasbourg, 1838, p. 50.

[2] Voir *le siège de la Rochelle* (passim), par l'amiral Jurien de La Gravière.

[3] P. 215.

Digitized by Google

Palma-Cayet, dans sa *Chronologie novennaire*, a reconnu, en ces termes, l'influence que ce livre exerça : « Il fut agréable aux réformés et à quelques catholiques qui aspiraient à la nouveauté. »

Je signale, avant de terminer, deux atténuations de torts, présentées par l'historien : l'une concerne Coligny, l'autre, la félonie des Rochellois. Il reproche loyalement à l'amiral d'avoir livré Le Havre aux Anglais ; mais, d'après lui, son sincère désaveu et sa mort tragique ont expié son erreur. Ce désaveu l'honore ; mais il est insuffisant. Coligny avait encore le devoir de condamner son passé séditieux et de reprendre la place d'honneur qu'il avait, comme homme d'épée, quand il mettait son patriotisme, sa vaillance et ses talents militaires au service de son pays et de son roi. J'ai parlé du patriotisme. L'auteur a dans tout son livre le sentiment français ; néanmoins il estime, pour excuser un peu la trahison des huguenots Rochellois, qu'au XVIe siècle l'idée de patrie n'était pas encore vivace. Notre histoire nationale ne confirme pas cette assertion. Est-ce qu'à Bouvines où Philippe Auguste combattait une coalition d'étrangers ; est-ce que pendant la guerre de cent ans, qui disputa aux Anglais la couronne de France, et sous Charles VII qui releva par sa généreuse activité et le concours de son peuple, en dépit des oppositions du dedans et du dehors, notre pays presque entièrement asservi par l'Angleterre ; est-ce que, pour ne citer que ces exemples, l'amour de la patrie n'était pas ardent au cœur de nos pères ?

Dans un dernier paragraphe, ayant pour titre ce passage de nos livres saints : « Quiconque se servira de l'épée, périra par l'épée, » M. de la Ferrière dresse l'inventaire de la fin lugubre des massacreurs le plus en vue, de Catherine et du roi qui furent les promoteurs de l'attentat. Je ne conteste pas ces châtiments providentiels, mais je me demande si ceux qui mirent si souvent à feu et à sang leur patrie commune ne furent pas aussi, en grand nombre, victimes de leurs tristes œuvres. Coligny, Condé, et tant d'autres, s'étaient servis de l'épée pour le triomphe de leurs passions sectaires; ils périrent par l'épée.

GEORGES GANDY.

Digitized by Google

V

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

D'APRÈS SON RÉCENT HISTORIEN [1].

Si l'on s'intéressait à des études de psychologie historique, qui mieux que toute autre chose aideraient à comprendre les évolutions de l'humanité, parce que des mouvements d'âme résument ou préparent chacune de ses grandes démarches, il faudrait faire une place à part, entre l'ancien régime et la France contemporaine, à Jean-Jacques Rousseau.

Aucun travail complet, un peu approfondi, n'avait encore été consacré, en France, à l'ensemble de sa vie ; M. Henri Beaudouin vient de combler cette lacune. Son œuvre n'est pas improvisée, on le sent ; c'est un livre mûri, résumant de patientes recherches, sans passion et sans faiblesse, écrit d'une âme honnête et vraiment chrétienne. Il permettra de mieux comprendre comment l'histoire de Rousseau se rattache à l'histoire générale.

On n'ignore pas combien fut profonde l'action exercée par Rousseau, et elle dure encore. Elle donne de ses ouvrages un commentaire instructif, une interprétation dont il faut tenir compte. M. Beaudouin n'en a usé que sobrement, craignant, dit-il [2], de se trouver « entraîné à refaire, en quelque sorte, l'histoire de notre pays depuis un siècle. » Et ce n'est pas la France seulement qui a subi cette influence. Elle a été très sensible aussi en Allemagne et en Angleterre. Il faudrait citer par exemple le curieux ouvrage consacré à l'auteur du *Contrat social* par l'un des chefs les plus éclairés du radicalisme britannique, M. John Morley, le livre récent de M. Borgeaud, *J.-J. Rousseau's Religions-philosophie* (Genève-Leipzig 1883). La postérité intellectuelle de Jean-Jacques est innombrable. M. Beaudouin indique justement Georges Sand : ici la filiation est évidente, ouvertement avouée. Mais on pourrait y joindre tout le romantisme, et, parmi les contemporains, M. Alexandre Dumas, qui prétend prêcher la morale au théâtre; M. Renan, avec son scepticisme métaphysique, sa

[1] *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, par Henri BEAUDOUIN. Paris, Lamulle et Poisson, 1891, 2 vol. in-8° de 585 et 627 p.
[2] T. I, p. VI.

Digitized by Google

négation *a priori* du surnaturel, son idéalisme sentimental ; le comte L. Tolstoï, qui maudit les complications et la corruption de la vie sociale, qui s'attache à la religion du cœur.

Si les idées politiques de Jean-Jacques sont de jour en jour plus discréditées parmi les esprits qui comptent, ce n'est pas une raison pour qu'elles n'aient plus d'action sur notre vie publique. En tout cas, il est certain qu'elles ont laissé une trace profonde dans la révolution d'où est sortie la France contemporaine. Cet apôtre de la sensibilité est-il responsable des excès commis sous prétexte d'appliquer ses principes ? Il eut, sans aucun doute, renié avec horreur ses sanguinaires disciples, lui qui, toute sa vie, avait déclaré « qu'il ne voudrait pour rien au monde avoir trempé dans la conspiration la plus légitime, parce qu'enfin ces sortes d'entreprises ne peuvent s'exécuter sans troubles, sans désordres, sans violences, quelquefois sans effusion de sang ; et qu'à son avis le sang d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain[1]. » Pourtant, il avait formulé des maximes si peu libérales sur la souveraineté absolue de la volonté générale, l'éducation publique et la religion civile[2], qu'il méritait bien l'apothéose que lui fit la Convention, en vendémiaire an III. Son corps fut amené en grande pompe d'Ermenonville au Panthéon. Thérèse Levasseur, sa triste compagne, qui ne devait mourir qu'en juillet 1801, « avait sa place marquée au cortège ; elle jugea à propos de se dispenser d'y venir ; en passant par Saint-Denis, on la remarqua avec indignation à la fenêtre d'un cabaret, avec son amant[3]. »

Mais le livre de M. Beaudouin sert surtout à montrer, avec une grande abondance et une grande sûreté d'informations, comment l'œuvre de Rousseau se rattache à sa vie et au milieu qui l'a produit. On connaît ses origines troubles et limoneuses, son existence désordonnée, les nombreux métiers qu'il a tentés, ses succès littéraires tardifs, les enthousiasmes passionnés qu'il souleva, ses persécutions, son orgueil maladif tournant en véritable folie, son âme malheureuse, travaillée de beaux sentiments, mais inconsistante, impressionnable et faible. Il appartenait, paraît-il[4], à la France par ses ancêtres paternels, libraires à Paris, qui se seraient expatriés au moment des guerres de religion ; mais il lui appartenait surtout par l'esprit et par le cœur. Malgré ses incohérences et ses défaillances, il demeurera l'une des manifestations les plus caractéristiques de notre

[1] T. II, p. 319 et 588.
[2] T. I, p. 330 ; t. II, p. 584 et chap. XVIII.
[3] T. II, p. 596.
[4] T. I, p. 2.

Digitized by Google

génie national, poursuivant un idéal de douceur, de bonté, d'égalité, logicien et sensible, raisonneur et poète, aimant les émotions religieuses et l'indépendance de la pensée.

Aussi, Rousseau n'a-t-il trouvé nulle part autant d'amitiés indulgentes et dévouées que dans notre pays. Mme d'Epinay l'avait comblé de bontés, installé à l'Ermitage, avant d'être rebutée par son ingratitude et de le traiter de nain moral monté sur des échasses. Mme d'Houdetot, qui ne mourut qu'en 1813, à quatre-vingt-trois ans, se laissa adorer par l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, avec un mélange de pitié affectueuse et de curiosité, tout en prétendant rester fidèle à Saint-Lambert. La tendre Mme de Verdelin, la religieuse Mme de Créqui, Mme Latour de Franqueville restèrent toujours attachées au pauvre Jean-Jacques. La maréchale de Luxembourg lui écrivait des billets comme ceux-ci : « Vous me dites que vous avez moins de réserve avec M. de Luxembourg qu'avec moi. Eh! Monsieur, à mon âge, on n'a plus de sexe. Il ne me reste qu'un cœur qui ne vieillit point pour vous et que vous trouverez toujours bien tendre. Adieu, tout ce qu'il y a de plus parfait et de plus aimable ; je vous aime du plus tendre de mon cœur. Je vous embrasse mille fois du plus tendre de mon cœur. Né connaîtrez-vous jamais les sentiments que j'ai pour vous ?... J'embrasse Mlle Le Vasseur. »

La doctrine de Rousseau répondait si bien aux aspirations confuses de son temps qu'elle séduisait même les ministres du roi. Si Voltaire le haïssait, parce qu'il lui semblait garder trop de christianisme, Turgot était grand admirateur de l'auteur du *Contrat social*, et lui reprochait seulement certains paradoxes où il voyait plus de charlatanisme et d'habileté littéraire que de sérieux et de sincérité. Malesherbes fut moins un censeur qu'un ami pour Jean-Jacques. On sait d'ailleurs avec quelle bonne grâce cet aimable directeur de la librairie traitait les écrivains que sa charge l'obligeait d'inquiéter. Quand l'*Encyclopédie* fut arrêtée, il fit prévenir Diderot que le lendemain il donnerait ordre d'enlever ses papiers et ses cartons. Le saisi se plaignit. « Ce que vous m'annoncez là, dit-il, me chagrine horriblement. Jamais je n'aurai le temps de déménager tous mes manuscrits, et d'ailleurs, il n'est pas facile de trouver en vingt-quatre heures des gens qui veuillent s'en charger et chez qui ils soient en sûreté. — Envoyez-les tous chez moi, lui répondit M. de Malesherbes, l'on ne viendra pas les y chercher [1]. » Quand parut l'*Emile* (mai 1762) et qu'un mois après l'auteur fut décrété de prise de corps, on eut toutes les peines du monde à le décider à quitter Montmorency. Enfin,

[1] T. I, p. 576.

Digitized by Google

il partit « dans un cabriolet ouvert. A une petite distance, il aperçut, dans un carrosse, quatre hommes en noir, qui le saluèrent en souriant ; c'étaient les huissiers qui venaient pour l'arrêter [1]. » Qui avait provoqué ces poursuites ? Rousseau s'en prit à la fois à Choiseul et aux jésuites. Il est possible que ceux-ci aient été la cause indirecte, quoique bien innocente, de cette mésaventure. « Le Parlement venait de les frapper et de les expulser. Cette mesure, qui avait réjoui les incrédules et avait été le triomphe des jansénistes, appelait un correctif. On jugea donc à propos, pour donner aux catholiques une sorte de compensation, de sévir également contre quelques livres antireligieux. Rousseau fut choisi, et paya pour lui et pour d'autres [2]. »

Ne peut-on se demander, en terminant, si, dans les malédictions adressées aujourd'hui en certains milieux à l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, de l'*Emile*, du *Contrat social* et des *Confessions*, Rousseau ne paie pas encore pour lui et pour d'autres ? Nous devons à son œuvre plusieurs de nos défauts et peut-être aussi quelques-unes de nos bonnes qualités. Mais son œuvre n'est pas à lui seul. Elle est dans une large mesure la résultante du milieu dans lequel il a vécu. Après avoir lu le livre très complet et très impartial de M. Beaudouin, on est guéri de toute idolâtrie pour Jean-Jacques ; on lui garde un peu d'indulgence et de pitié. On aime ce qu'il a senti de généreux, et on le plaint des tristes défaillances dont il a souffert le premier. On se dit enfin que, s'il n'est pas permis de nier la responsabilité individuelle, il est injuste aussi de ne pas tenir compte des responsabilités collectives.

J. Angot des Rotours.

VI

LA PREMIÈRE PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

La Société d'histoire contemporaine a été fondée, comme le savent nos lecteurs, au lendemain du Centenaire, sous les auspices

[1] T. I, p. 574.
[2] T. II, p. 157.

Digitized by Google

de la Société Bibliographique. Il lui a fallu recruter des membres, rechercher les publications à faire, choisir parmi celles qui lui étaient offertes. La première à laquelle elle s'est arrêtée est la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles pendant l'émigration* [1].

M. le marquis de Raigecourt, que nous avons tous connu si curieux des choses de l'esprit et si dévoué aux œuvres catholiques, possédait un grand nombre de lettres écrites à sa mère par Madame Élisabeth. Il les gardait en homme qui en savait le prix ; il les gardait, mais ne les cachait pas. Il en avait naguère permis la publication ; il admettait les érudits à en consulter les originaux ; il surveillait les ventes où apparaissaient de loin en loin des autographes de la princesse. C'est lui qui, un jour, en présence de ces autographes trop nombreux, trop signés, fit malicieusement observer que le caractère de tous les siens, c'était de ne porter aucune signature.

Longtemps avant sa mort, il avait confié à M. le marquis de Beaucourt la correspondance dont nous allons parler ; son fils, héritier de sa bienveillance, en a autorisé la publication. M. Maxime de la Rocheterie a consenti à en être l'éditeur ; il a écrit une élégante introduction, où l'on reconnaît la compétence de l'historien de Marie-Antoinette. Les précieuses études de M. le marquis de Beaucourt sur les autographes de la famille royale et sur les lettres de Madame Élisabeth, le désignaient tout naturellement pour commissaire responsable. On peut affirmer qu'en présence de ces textes si soigneusement collationnés sur les originaux, le lecteur doit avoir toute sécurité : le nom de celui qui en est propriétaire en garantit l'authenticité ; les noms de l'éditeur et du commissaire responsable en garantissent l'exacte et scientifique reproduction.

La marquise de Bombelles, née de Mackau, et la marquise de Raigecourt, née de Causans, avaient été toutes deux dames d'honneur de Madame Élisabeth. On sait les circonstances dans lesquelles elles se marièrent l'une et l'autre. Mlle de Mackau, compagne d'enfance de la sœur du Roi, sur le désir de celle-ci, reçut une dot de cent mille livres, une pension de mille écus et une place de dame pour accompagner Madame Élisabeth. « Enfin, tu es à moi, lui disait celle-ci ; c'est un lien de plus entre nous, et rien ne pourra le rompre. » Pour Mlle de

[1] *Correspondance*, etc. 1790-1800, publiée d'après les originaux, pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime DE LA ROCHETERIE. Paris, au siège de la Société, 5, rue Saint-Simon, 1892, in-8° de XXXII-445 p. Le volume n'est pas mis en vente ; mais les nouveaux membres de la Société d'histoire contemporaine (payant une cotisation de 20 fr.) peuvent l'acquérir au prix de 6 fr.

Digitized by Google

Causans, Madame Élisabeth avait dit à la Reine : « Le Roi me donne tous les ans trente mille livres d'étrennes ; obtenez qu'il m'en avance cinq années. » C'est ce qui eut lieu. Mlle de Causans se maria, et, chaque année, Madame Élisabeth, qui n'avait rien à recevoir, s'écriait : « Moi, je n'ai rien, mais j'ai ma Raigecourt. » Cependant, lorsqu'éclata la Révolution, Madame Élisabeth, qui ne voulut pas, elle, quitter son frère, exigea que ses deux amies sortissent de France et se missent en sûreté. L'une et l'autre tentèrent de revenir ; elles le tentèrent plusieurs fois ; toujours leur royale amie s'y opposa.

En présence de cette amitié si tendre et si dévouée, il ne faut donc pas s'étonner que, dans la correspondance qu'échangent les Bombelles et les Raigecourt, le nom de Madame Élisabeth reparaisse sans cesse. Dès la première lettre (8 octobre 1790), la marquise de Bombelles écrit : « Et notre pauvre petite princesse ! Mon Dieu, j'ai des moments d'illusion, dont le retour est bien amer ; lorsque je sors le soir à neuf heures pour aller chez Mme de Polignac, il me semble que je vais souper chez notre princesse : que de souvenirs, que de regrets cela me cause ! » (p. 2.) Et plus loin (p. 4) : « Que notre princesse n'est-elle particulière ! Elle viendrait avec nous. » Presque à chaque page, il est question d'elle, ou des lettres qu'elle écrivait aux émigrés ou qu'elle faisait passer par leur canal au comte d'Artois. Lorsque Mme de Bombelles apprend le départ de Mesdames, elle comprend que la princesse ne les ait pas accompagnées : « Elle a un courage, elle inspire une estime, une vénération qui peuvent être de quelque ressource à son malheureux frère.... De plus, je suis convaincue que sa religion, le courage, le caractère avec lequel elle le soutient, est capable d'en imposer à beaucoup des tièdes du clergé et à les conserver dans de bons principes. D'après ces réflexions, il me semble heureux qu'elle soit restée aux Tuileries et qu'elle ait cédé aux instances que lui en ont fait le Roi et la Reine » (p. 76).

En avril 1791, la princesse a appelé près d'elle le comte d'Albignac, officier des gardes du Corps ; il donne des nouvelles à Mme de Raigecourt : « N'en soyez point inquiète ; je vous jure qu'elle n'est point changée, et j'ose dire qu'elle ne changera pas : le calme d'une bonne conscience, un esprit droit et constant, une âme pure, franche et loyale, lui ont conservé et lui conserveront tout l'éclat et toute la fraîcheur de la jeunesse et d'une bonne santé.... Tous les cœurs vraiment affligés, tous ceux qui ne sont pas corrompus, tous ceux qui ont conservé quelque espoir, se rallient autour d'elle ; elle les console, elle les maintient, elle les fortifie par son accueil. » (p. 114). N'est-ce pas là un précieux témoignage ? En regard, il montre la Reine « prodigieusement changée, point maigrie, mais pis que cela, flétrie, vieil-

Digitized by Google

lie, cette vieillesse anticipée, accidentelle, qui n'a point l'empreinte des années, mais celle de l'infortune et de l'adversité. » (*Ibid.*)

Toute cette lettre est des plus curieuses. Mirabeau venait de mourir : « Dois-je vous le dire ? écrit encore le comte d'Albignac ; on me force quelquefois de regretter Mirabeau ; c'est un problème si c'est un bien ou un mal que sa mort, s'il faut s'en réjouir ou s'en affliger....; si la mort d'un scélérat, pris au pied de la potence en 88, déifié en 91, n'est point une calamité ! » (p. 116) Tout en rendant justice à ses talents et à ses bonnes intentions, Madame Élisabeth était moins hésitante : « Je ne crois pas que ce soit par des gens sans principes et sans mœurs que Dieu veuille nous sauver. » La marquise de Raigecourt écrivait à Mme de Bombelles : « J'espère que vous n'avez pas eu la bonté de regretter Mirabeau » (p. 120), et la sage Mme de Bombelles répondait : « Que vous dirai-je de la mort de Mirabeau ? J'en suis ravie, et je n'entends pas comment le côté droit et nos maîtres peuvent regretter un tel monstre » (p. 125). En quelques pages, nous avons la gamme des sentiments divers que provoqua à la cour la mort du tribun.

Mais revenons à Madame Élisabeth. L'échec de la fuite de Varennes (M. de Bombelles avait été admis à ce secret), le désaccord de M. de Bombelles avec le comte d'Artois, les négociations auprès des souverains, les rivalités d'influence, le serment du Roi à la Constitution, des espérances de concours promptement éteintes pour se rallumer plus tard, des plaintes et même des termes violents sur l'attitude soumise du Roi (« Notre malheureux Roi qui s'avilit tous les jours davantage, car il en fait trop, même s'il a encore l'intention de leur échapper ») (p.224); le flot toujours croissant de l'émigration(p.229); des portraits du comte d'Artois et de la Reine, des récriminations sur le rôle de l'Empereur, etc., nous conduisent à la journée du 20 juin 1792, à propos de laquelle Madame Élisabeth se félicitait de « n'avoir trouvé personne qui l'arrachât d'auprès du Roi. »

On lira en souriant une lettre de la marquise de Raigecourt à son mari (15 juillet 1792), où elle lui demande la permission de se rendre avec sa sœur à Mayence pour la revue que doit passer le roi de Prusse : « J'ai beau répéter à Françoise que ce n'est pas raisonnable, qu'il faut garder notre argent ; elle dit que nous en aurons assez pour trois mois qu'il nous reste à passer hors de France....» (p. 350). Dans trois mois ! ce devait être en septembre, et la bataille de Valmy allait dérouter ces rêves ! Une circonstance imprévue vint d'ailleurs y mettre ordre : quelques jours après cette lettre, la tante de M. de Raigecourt fut volée par ses domestiques, et il fallut lui réserver les ressources disponibles.

Madame Élisabeth elle-même se rendait-elle bien compte de l'état

Digitized by Google

des choses ? Le 8 août, elle écrivait à son amie (c'est, je crois, la dernière lettre d'elle qui ait été conservée) : « On dit qu'il y aura un mouvement très fort dans Paris. Y crois-tu ? Pour moi, je n'en crois rien ; je crois à du bruit, mais sans résultat. Voilà ma profession de foi. » Le 10 août passe comme inaperçu dans la correspondance de Mme de Raigecourt : elle est tout entière à l'invasion de la Champagne. Mme de Bombelles est mieux informée ; elle sait que le Roi est au secret : elle parle du « courage et de la résignation » de la princesse. Mais les lettres de ses amies ne lui parviennent plus. — « Songe, écrit Mme de Raigecourt (24 septembre), qu'il faut que je me retrouve auprès de ma princesse le plus tôt possible. Quel beau jour que celui où je la verrai ! Mais hélas ! échappera-t-elle à la main des barbares ? Résistera-t-elle à la prison affreuse dans laquelle elle est détenue ? On ne vit pas, on ne respire plus, lorsqu'on songe à tout cela, et l'on ne peut songer à autre chose. » (p. 373). Cependant, les émigrés se croyaient déjà à Paris ; ils avaient dressé la liste du nouveau ministère ; Mme de Raigecourt envoyait à son mari une lettre qu'elle le chargeait de remettre en mains propres à Madame Élisabeth. Le 28 septembre, elle écrivait encore : « D'après tous les calculs qu'on nous fait, tu seras peut-être dans Paris quand cette lettre t'arrivera. Dieu veuille que tu y arrives à temps pour sauver les jours de la Reine !.... Dans ma dernière lettre, je t'en envoyais une pour ma princesse ; tu es peut-être assez heureux pour être maintenant avec elle » (p. 375). Le 1er octobre, elle avait encore les mêmes illusions.

La correspondance, qui compte dix-neuf lettres pour 1790, quatre-vingt-dix pour 1791, soixante-quatre pour 1792, commence à s'éclaircir. D'octobre 1792 à janvier 1793, deux lettres pleines d'alarmes sur le sort du Roi ; une seule lettre en janvier 1793, du 2 : « Je sais, écrit Mme de Bombelles, par des lettres particulières, que notre princesse est un modèle de patience et de vertu. Si le plus grand des crimes se commettait et qu'elle sortît du royaume, nous irions sans doute l'une et l'autre bientôt la rejoindre. Aucun raisonnement humain ne peut nous donner des espérances consolantes ; j'en conserve cependant d'après ma confiance en la Providence..... Qui pourrait assurer que le Roi ne remontera pas un jour sur le trône ? »

Dans les correspondances ou dans les mémoires qui nous restent de l'émigration, il est rare qu'il soit fait mention de la mort du Roi et de celle de la Reine, soit que les lettres qui se rapportent à ces événements n'aient pas été conservées, soit que la divergence de vues entre l'émigration et le Roi ait eu quelque influence sur les sentiments mêmes de ses amis. Il en est tout autrement dans la corres-

Digitized by Google

pondance que nous analysons ; quelques lettres doivent manquer, mais celles qui restent témoignent assez de l'immense douleur qu'ont éprouvée ces incomparables amies. Mme de Bombelles admire « l'héroïsme, la douceur, la piété » du Roi ; « mais, ajoute-t-elle, ce qui me déchire l'âme d'une manière plus douloureuse cent fois, c'est la situation de notre malheureuse princesse et de la Reine. Elles sont retenues prisonnières dans le Temple, surveillées jour et nuit, abreuvées sans doute d'insultes et d'amertumes.... Comment se fait-il que la France entière soit muette à de semblables forfaits ? » (p. 385). Plus loin (22 avril) : « J'ai eu, comme vous, les mêmes informations sur notre malheureuse princesse ; sa maigreur est, dit-on, effrayante; mais la religion la soutient ; elle est l'ange consolateur de la Reine, de ses enfants.... » (p. 389). Cependant, la Reine meurt : « J'en ai été d'autant plus atterrée que le baron de Breteuil croyait être sûr qu'elle serait sauvée, nous mandait sans cesse de ne pas nous effrayer des apparences ; il comptait apparemment sur le crédit de Danton, qui était gagné..... » Toutes ses craintes sont maintenant pour la princesse : « Je suis sans repos : cette abominable Révolution ne craindra pas de commettre un nouveau crime.... J'attends en frémissant chaque courrier.... » (p. 402-3).

Cette lettre est du 7 novembre 1793 ; la suivante est du 28 mai 1794. On devine qu'elle est relative à la mort de Madame Élisabeth. — « Je me dis qu'elle est heureuse et bienheureuse, je l'invoque sans cesse... Quelle conduite sublime ! quel excellent cœur ! Enfin, c'est pourtant une grande douceur de n'avoir que ces souvenirs touchants, édifiants de toute la vie de l'amie qu'on pleure, et de ne pouvoir douter, sans manquer à tout ce que la foi nous prescrit, du bonheur dont elle jouit dans le Ciel » (p. 404-5). De son côté, la princesse avait, dans ses derniers moments, songé à ses amies et leur avait laissé des souvenirs ; il semble qu'on a pu les leur faire parvenir.

C'est sur cette dernière lettre, qui rappelle le tragique dénouement d'une longue et sainte amitié, que se terminent les correspondances qui nous sont données. Les deux seules lettres qui suivent sont datées, l'une du 13 novembre 1797, l'autre du 22 mars 1800. Celle-ci, du marquis de Raigecourt à la marquise de Bombelles, traite de son projet de se rendre en France, de s'y faire rayer des listes d'émigration et de reconquérir, s'il est possible, son patrimoine. Les illusions ont bien passé : « Vous craignez que, si la contrerévolution s'effectuait, on ne me sût mauvais gré de ma rentrée prématurée, mais ce ne seront ni les Autrichiens, ni les Russes, ni les Anglais qui feront la contrerévolution. Depuis longtemps, vous devez être désabusée de la chimère de croire que la France pourra être

Digitized by Google

subjuguée par les armées étrangères. » (p. 409). On ne dira pas de M. de Raigecourt comme de tant d'autres qu'il n'avait rien appris.

Sur les cent quatre-vingt cinq articles qui composent cette correspondance, la plus forte contribution est celle des dames : on compte soixante-quinze lettres de Mme de Raigecourt à son mari, soixante-cinq de Mme de Bombelles au marquis ou à la marquise de Raigecourt, plus souvent à cette dernière ; puis, viennent sept lettres très judicieuses, très distinguées de sentiment et de style, de M. de Bombelles, la plupart sur ses différends avec le comte d'Artois ; seize lettres de M. de Raigecourt au marquis ou à la marquise de Bombelles et cinq autres du même à Madame Élisabeth ; enfin, quelques-unes de MM. de Gain-Montagnac, de Mackau, d'Albignac, de la Reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette.

Les lettres de Mme de Bombelles se font remarquer par l'autorité des conseils, le dévoûment raisonné au Roi, l'étendue des informations ; celles de Mme de Raigecourt par la grâce du style et des qualités toutes de cœur. Dans toutes, on relèvera les hauts sentiments de piété dont ces dames étaient animées et qui établissaient entre elles et Madame Élisabeth une intimité supérieure à celle qu'aurait pu entretenir une affection purement humaine [1]. Enfin, l'intérêt des communications politiques qui s'échangent dans cette correspondance, vient s'ajouter à celui qui ressortait déjà des lettres du comte d'Artois et du comte de Vaudreuil. Ces deux publications se complètent l'une l'autre, et la vraie manière de se rendre un compte sérieux de la politique du comte d'Artois, de celle du Roi, et de celle des émigrés pendant les années 1789-1793, serait de lire concurremment ces deux séries de correspondance. A tous ces titres, en éditant celle-ci, la *Société d'histoire contemporaine* a inauguré de la façon la plus heureuse la série des publications qu'elle nous promet.

VICTOR PIERRE.

[1] Mme de Bombelles mourut à Brünn en septembre 1800 ; M. de Bombelles devint en 1819 évêque d'Amiens ; il mourut en 1823 ; un de ses fils fut le troisième mari de Marie-Louise (1834). Mme de Raigecourt mourut en 1832, et son mari en décembre 1833 : leur fils, le marquis de Raigecourt, dont nous avons parlé au début de cet article, fut emporté par un cruel accident en 1889. Il était né en 1804.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Quelques professeurs d'histoire ont eu la malencontreuse idée de fonder une nouvelle société historique. Le raisonnement qui sert de point de départ à l'entreprise de MM. Belgrano, Bertolini, Casagrandi, Gentile, Rolando, n'est que spécieux. Ces messieurs prétendent que l'*Istituto storico* et les *Deputazioni* sont consacrés spécialement à l'histoire nationale et plus spécialement encore à la publication des textes la concernant. Leur société aurait au contraire pour but d'exploiter ces publications et de mettre en œuvre les textes en des monographies historico-critiques ; pour cela, ils veulent organiser et discipliner le travail, et encourager l'activité des jeunes historiens en leur fournissant les moyens de faire imprimer leurs travaux. Le journal de M. Bonghi, *La Cultura*, devient provisoirement l'organe de cette société : un numéro mensuel est mis à la disposition de ses fondateurs et de leurs adhérents.

Ce projet est tout simplement absurde. D'abord, il est inexact que l'*Istituto* et les *Deputazioni* ne publient que des textes : les *Archivi* des unes et le *Bollettino* de l'autre sont là pour prouver le contraire. C'est ainsi que les *Atti e Memorie* de la députation pour les Romagnes (vol. VIII, fasc. III-VI, mai-décembre 1890), contiennent un mémoire de Rubbiani, sur les travaux de restauration des tombes d'Accursio, Ottofredo et Rolandino de' Romanzi, à Bologne ; un mémoire de Giorgi, sur le séjour de Roderigo Borgia (Alexandre VI) à l'Université de Bologne ; la suite des recherches de Malagola, sur les archives de Saint-Marin, et celle des études de bibliographie historique Romagnole de G. G. Bagli. D'autre part la direction des études historiques est déjà constituée. La *Scuola di magistero* de Turin, la vaillante école florentine des hautes études, sous la direction de l'infatigable M. Paoli, ont formé déjà de sérieux élèves. A côté de l'*Archivio Storico Italiano*, la *Rivista Storica Italiana*, fondée en 1884, avec un programme textuellement analogue à celui de la nouvelle société, a aujourd'hui une autorité aussi incontestée, sur les études historiques que le *Giornale Storico di Letteratura Italiana* sur les travaux de l'histoire littéraire, et MM. Villari, Rinaudo, Di Leva travaillent avec le même succès que MM. Renier et Graf à débarrasser la science italienne du charlatanisme, de l'amphigouri, des préjugés de clocher et

Digitized by Google

des rivalités de personnes qui n'en ont pas encore (le nouveau projet en est la preuve) absolument disparu. La nouvelle société fera donc double emploi avec des institutions sérieuses solidement établies déjà, et, sans pouvoir prétendre à les remplacer jamais, pourra parfois les gêner. Si donc ses promoteurs sont mûs par un zèle vraiment scientifique et désintéressé et non pas par un particularisme égoïste et inintelligent, qu'ils apportent à la *Rivista Storica* leur argent et leur concours. La *Rivista* pourra augmenter le nombre de ses fascicules, créer au besoin une bibliothèque annexe de mémoires historiques ; les efforts des historiens seront mieux concentrés, et il y aura un périodique inutile ou médiocre de moins.

— Le second volume de l'édition nationale des œuvres de Galilée, d'après les autographes de la Bibliothèque Nationale Centrale de Florence, a été publié. Il contient :

1) Breve instruzione all'architettura militare ; 2) Trattato di fortificazione ; 3) Le mecaniche ; 4) Lettera a Jacopo Mazzoni [30 maggio 1597] ; 5) Trattato della sfera, ovvero cosmografia, 6) De motu accelerato ; 7) Frammenti di lezioni et di studî sulla nuova stella dell'ottobre 1604 ; 8) Consideratione astronomica circa la stella nova dell'anno 1604, di Baldesar Capra, con postille di Galileo ; 9) Dialogo de Cecco di Ronchitti da Bruzene [Girolamo Spinelli], in perpuosito de la stella nuova ; 10) Del compasso geometrico e militare : saggio delle scritture antecedente alla stampa ; 11) Le operazioni del compasso geometrico e militare ; 12) Usus et fabrica circini cuiusdam proportionis, opera et studio Balthesaris Caprae, con postille di Galileo ; 13) Difesa contro alle calunnie ed imposture di Baldessar Capra ; 14) Le matematiche nell'arte militare. Citons, à propos de Galilée et entre diverses publications très intéressantes de M. Favaro, son ouvrage sur *Galileo Galilei e Suor Maria Celeste* [1], qui est très curieux et bien documenté.

Les œuvres de Giordano Bruno ont obtenu aussi l'honneur, qu'elles ne méritent guère, d'une édition nationale sous le titre : *Jordani Bruni Nolani opera latine conscripta publicis sumptibus edita*, curantibus F. Fiorentino, Felice Tocco, H. Vitelli, V. Imbriani, C. M. Tallarigo. L'ouvrage complet forme 3 volumes et coûte 50 francs (Le tome Ier compte quatre fascicules ; le tome II, trois fascicules.) Le tome III contient les œuvres inédites qui ont été commentées par Felice Tocco dans un volume intitulé : *Le opere inedite di Giordano Bruno* [2].

Une entreprise d'intérêt national, non moins considérable, mais

[1] Florence, Barberà, 1891, in-16 de 440 p.
[2] Florence, Lœscher et Seeber, in-8° de VIII-270 p.

Digitized by Google

due, celle-ci, à l'initiative privée, vient d'être commencée pour Muratori. Dans les derniers mois de son directorat de la *Biblioteca Estense* à Modène, M. Francesco Carta a fait un appel aux archivistes, amateurs, bibliothécaires, etc., pour constituer à Modène un *archivio Muratoriano*, comprenant toute la bibliographie imprimée de l'illustre historien, ses manuscrits, ses lettres, en originaux ou en copies, tous les matériaux propres à reconstituer son histoire et celle de ses œuvres. La collection sera divisée en cinq sections : I. Bibliographie de Muratori. II. Lettres de et à Muratori. III. Bibliographie de ses œuvres dans l'ordre chronologique. IV. Critique de Muratori ou bibliographie des écrits concernant ses œuvres et ses études. (Ceci aurait besoin d'être mieux déterminé, car les *études* de Muratori offrent un bien vaste champ.) V. Catalogue des donateurs et correspondance relative à la constitution de l'Archivio (cette dernière série nous semble moins utile). — Nombre de lettres inédites de Muratori ont été envoyées déjà à l'Archivio ; parmi les plus intéressantes, il faut citer cinquante-cinq lettres à Tagliazucchi (1724-1725), provenant de l'Archivio di Stato de Turin, quatre-vingt-cinq lettres à Scalabrini, de la bibliothèque de Ferrare, cent douze lettres à Contarelli, possédées par la Congregazione de Carità de Corregio et dont on négocie la concession à l'Archivio, plus de cent lettres conservées à Paris, à la Bibliothèque Nationale, et enfin, un des joyaux de cette collection, la correspondance de Muratori avec Leibnitz, dans la bibliothèque de Hanovre, que le marquis Matteo Campori publiera incessamment. — La collection de portraits et la série bibliografique se sont aussi enrichies de documents intéressants.

Un travail d'une utilité plus immédiate, relatif à Muratori, est aussi en train : je veux dire les index à ses collections publiés par d'anciens élèves de la *Scuola di magistero* de Turin, sous la direction de MM. Cipola et Manno, conformément au vœu émis par le Congrès historique de Milan en 1880. Un premier essai d'index systématique fut appliqué aux *Cronache Astesi* et à l'*Historia rerum in Italia gestarum* de Ferreto dei Ferreti, par MM. G. Canti, G. Filippi, Carlo Merkel, Occoferri, Roberti, Valmaggi, et publié dans le tome XXIII (série II, 8) de la *Miscellanea di Storia* de Turin. Mais les directeurs de l'œuvre furent effrayés de sa difficulté, du temps et des frais qu'elle demanderait pour être continuée et étendue à toute la collection. On y renonça. L'année suivante (1885), MM. Calligaris, Filippi, et Merkel publièrent dans le tome XXIV de la *Miscellanea* des index chronologiques beaucoup plus faciles à établir et plus pratiques. *(Indices chronologici ad scriptores Rerum Italicarum quos Lud. Ant. Muratorius collegit)*. Cette publication complétait l'index du XXVe volume des R. I. SS., par des tables chronologiques des chro-

Digitized by Google

niques classées selon les époques qu'elles racontent et selon les dates de la vie de leurs auteurs, distinction fort importante et fort utile. Pour compléter les index muratoriens, il restait à classer chronologiquement les autres documents (lois barbares, franques, germaines, lombardes; épitres pontificales, etc., etc.) recueillis par Muratori et ses continuateurs Joseph Tartini, Mittarelli, Michele Amari (*Bibliotheca arabo-sicula*). C'est ce travail que terminent actuellement MM. Battaglino et Calligaris, sous le titre de *Indices chronologici ad antiquitates Italicas Medii aevi et ad opera minora L. Ant. Muratorii :* il doit comprendre sept fascicules in-4° de 60 pp. chacun ; quatre sont parus. Les index sont divisés en quatre grandes catégories : scriptores (*Chroniçœ* et *Notulæ historicæ*) ; leges ; diplomata (*Præcepta imperatorum, acta varia diplomatica)* ; instrumenta varia. Ces index seront d'une évidente utilité pour tous les historiens qui ont à manier les volumes de Muratori, dont ils leur présenteront le contenu, dit M. Calligaris « comme dans un clair miroir [1] ».

La collection des *Indici e cataloghi* du ministère de l'Instruction publique s'est enrichie de divers fascicules importants: 1° le quatrième fascicule du tome II du catalogue des *Codices Palatini* de Florence (cod. 683 à 791 : 109 mss.) publié par M. L. Gentile, sous la direction de Bartoli. Nous noterons parmi les manuscrits ici décrits, un texte inconnu (du XVIe siècle) des *Istorie Pistoiesi*; une traduction en toscan de l'Image du monde (du XIVe siècle); une traduction de Valère Maxime, par *Ser Andrea Lancia;* le traité du siennois Ser Mariano di Giacomo Taccola, sur l'art de l'ingénieur qui est peut-être le seul autographe connu de lui, et qui permettra de déterminer les emprunts faits à cet ouvrage par Paolo Santini; 2° *Catalogo dei Codici Corali e Libri a stampa miniati della biblioteca nazionale di Milano*, publié par F. Carta [2], donnant la description de cinquante-neuf manuscrits avec des documents, d'abondants index et un atlas de vingt-cinq planches en photographie ; 3° Fumagalli et Belli ont publié le premier fascicule du *Catalogo delle edizioni romane di Ant. Blado asolano ed eredi* (1516-1593), conservé à la bibliothèque nationale de Florence [3] ; 4° Paoli continue, trop lentement, le catalogue si désiré des *Codici Ashburnhamiani:* le fascicule III du tome Ier a paru [4]. On a commencé à la bibliothèque Laurentienne un classement alphabétique des papiers et de la correspondance de Huet, que l'on a exhumés des vieux cartons où ils gisaient dans un effroyable désor-

[1] Turin, Bocca, 1889, 1890 (2 fasc.), 1891.
[2] Florence, Bencini, in-8° de 187 pages.
[3] Roma, Ministero della publica instruzione, in-8° de 80 p.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

dre ; mais ce travail se fait assez lentement [1] ; 5° S. Bongi a publié trois fascicules de son catalogue de Giolito : *Annali di Gabriel Giolito de' Ferrari da Trino di Monferrato, stampatore in Venezia* [2]. — D'autre part M. Mazzatinti a fini de publier le premier volume de l'inventaire général que nous avons précédemment annoncé. Il comprend les inventaires des bibliothèques de Forli Savignano, Gubbio, Serra Sanquirico, Subiaco, Fabriano, Pignerol, Pistoie, Bevagna [3].

Le commandant P.-F. Zanotti-Bianco, bibliothécaire du duc de Gênes, a publié une bibliographie historique militaire : *Elenco degli scritti relativi alla storia delle guerre e battaglie, degli assedi e combattimenti di terra e di mare*, d'après la bibliothèque militaire du duc. L'ouvrage est divisé en deux parties *Storia generale* (guerres terrestres, guerres maritimes ; pour chaque subdivision, il y a un catalogue alphabétique par noms d'auteurs) *Storia parziale* (catalogue par ordre chronologique, du XVIIe siècle av. J.-C. à 1890 ap.). Malheureusement l'ouvrage a été autographié et seulement à cent-cinquante exemplaires.

Divers travaux spéciaux de bibliographie historique ont paru en 1891. Il faut signaler entre autres : Seb. Rumor, *Bibliografia Vicentina*, tome Ier, où sont indiqués plus de trois mille ouvrages italiens ou étrangers sur Vicence et sa province, d'après les bibliothèques Bertoliana, Rumor, Schio, Lampertico, de l'Archivio Capitolare et du Club alpin de Vicence, et qui pèche par trop d'abondance ;— Giovanni Pansa : *Terzo supplemento alla Biblioteca storico-topografica degli Abruzzi;* à l'ouvrage bien connu de Minieri Riccio paru en 1862 avaient déjà été donnés deux suppléments, l'un en 1876 par Parascandolo, l'autre par Bindi en 1884. Le troisième, rédigé d'après la même méthode que les deux précédents, contient mille trois cent quarante-quatre articles, parmi lesquels plus de cent indications de manuscrits [4] ; — Manno (baron A.) *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia*, tomes II et III) qui forment les volumes VIII et IX de la *Biblioteca storica Italiana* de la *Deputazione* de Turin [5] ; — Vismara, *Materiali per una bibliografia del gen. Garibaldi* [6] et *Bibliografia di Francesco Ambrosoli* [7] ; — Gonetta, *Bibliografia statutaria delle corporazioni d'arti e mestieri d'Italia con saggro di*

[1] On me permettra d'annoncer ici la prochaine publication d'un inventaire sommaire de la collection de Huet.
[2] Lucca. Giusti, t. I, p. 1-370.
[3] Forli. Bordandini.
[4] Lanciano, Carabba, in-8° de 404 p. Notons du même une étude intéressante sur l'histoire de l'imprimerie dans les Abruzzes : *La tipografia in Abruzzo dal sec. XV al XVIII*, in-8° de 102 p.
[5] Turin, Bocca, 2 vol. gr. in-8° de 476 p. chacun.
[6] Como, Franchi (di Vismara), in-8° de 104 p.
[7] *Ibid.*, *Corriere della Libreria* (n°s 17-19).

Digitized by Google

bibliografia estera, utile complément du travail aujourd'hui vieilli de Manzoni [1]. Ces travaux si utiles qu'ils soient ne peuvent empêcher qu'on déplore le manque d'une bibliographie générale élémentaire, qui serait pour l'histoire d'Italie ce que le « *Monod* » est pour la nôtre. On n'a jusqu'aujourd'hui pour en tenir lieu que les catalogues généraux de Bocca, de Lœscher ou d'Hœpli, qui sont insuffisants. On consultera cependant utilement le catalogue 68 d'Hœpli, in-8° de 380 pages contenant sept mille cent et un numéros, et divisé en *Storia generale* et *Storia municipale e regionale*. — M Bruno a consacré une intéressante brochure aux anciennes archives de la commune de Savone [2] assez peu connues encore.

L'histoire de l'imprimerie se rattache trop naturellement à la bibliographie pour que je ne cite pas ici un nouvel opuscule rarissime de Rodolfo Renier, consacré à l'histoire des origines de la typographie à Mantoue. Sous le titre *Il primo tipografo Mantovano* [3], Renier publie cinq documents tirés de l'*Archivio Gonzaga*, d'où il appert que Pietro Adamo dé Micheli, noble Mantouan, vivait dans la seconde moitié du xve siècle, qu'il fut étudiant en droit à Ferrare, mena une jeunesse plutôt orageuse, et qu'en 1471, sous la protection du marquis Ludovico, il conduisit à Mantoue (peut-être de Ferrare) « certi maestri per far stampare principalmente libri de lege ». Ces maestri furent les frères Putzbach, Tommaso Settecastrense et Johann Wurster. Le premier volume sorti des presses de De Michelis fut *le Décaméron*. On retrouve dans cette brève dissertation toutes les qualités de précision ingénieuse et de clarté auxquelles nous a habitués le jeune maître de Turin [4].

La *Bibliografia Generale della Scherma* (Bibliographie de l'escrime) de Jacopo Gelli [5], mérite d'être particulièrement signalée, parce qu'elle a servi de *modèle*, trop scrupuleusement imité, à l'ouvrage anglais de sir Ch.-A. Thimm, paru à Londres cette année même sous le titre de *A complete bibliography of the art of fence*, et

[1] Rome, Bocca, in-8° de 99 p. (tiré à 250 ex.)
[2] Savone, Bertolotto, in-8° de 87 p.
[3] *Torino. typ. Bona* (n'est pas dans le commerce).
[4] Aux publications *Per nozze* va peut-être s'ajouter une nouvelle série analogue de publications *Per dispensa di visite*, c'est-à-dire pour la dispense des visites du jour de l'an. Le premier exemple que j'en connaisse est celui de M. J. Bernardi qui a publié à Venise (Typ. *Mutuo soccorso fra tipografi*), une plaquette de 45 p. in-8° contenant des testaments conservés aux archives de la Congrégation de la Charité. C'est la neuvième série de cette collection de testaments. Elle contient ceux de l'archevêque-légat Michiel (1348), de Paolo Barbo, le *procurator* ennemi de la France (1508), son inventaire, et le testament d'Élisabeth Sanudo (1369).
[5] Luigi Nicolai, gr. in-8°, 30 fr., avec des zincotypies.

Digitized by Google

qui n'y a presque rien ajouté. — Le *Giornale della libreria*, d'après qui nous croyons utile de signaler cette ... traduction, en mentionne une autre du même genre : celle du *Manuale di Bibliografia* de G. Ottino [1], par W.-Th. Rogers, *Manual of bibliography* (London, H. Grevel 1891), qui d'ailleurs ne cite pas son devancier.

La *Biblioteca di Bibliografia e Paleografia* s'est enrichie d'un nouveau volume du savant bibliothécaire de la *Braidense* de Milan : *Della collocazione dei libri nelle biblioteche pubbliche*, l'auteur décrit minutieusement la technique du placement matériel des livres, indique sommairement les méthodes suivies dans diverses grandes bibliothèques italiennes, et critique vivement l'opinion généralement reçue que le classement rationnel des livres dans les bibliothèques est indispensable à leur maintien en ordre. Ce mémoire est la quatrième partie d'un traité général de bibliothéconomie que l'auteur prépare depuis longtemps. La partie III est représentée par son mémoire précédent sur les catalogues de bibliothèque et les index bibliographiques. Les parties I et II seront consacrées à la construction et à l'aménagement des bibliothèques, à l'acquisition des livres et à l'enrichissement des collections, la partie V et dernière à l'usage public des bibliothèques. Aucun traité analogue n'a encore été conçu sur un plan aussi vaste.

On doit au même M. Fumagalli une étude sur Panfilo Castaldi et un petit manuel de paléographie, imité de l'anglais de Thompson, dans la collection Hoepli. C'est un des meilleurs de cette collection.

Le *Dizionario bibliografico* de M. Arlia, et la seconde édition de la *Bibliografia* de M. Ottino, dans la même collection, rendront service, mais sont inférieurs au précédent manuel.

L'histoire de la papauté et de l'Église a été relativement négligée cette année. La réimpression de la *Storia della Badia di Monte-Cassino* [2] de Dom Tosti a été terminée par la publication des tomes III et IV (XVI-XVII de l'édition des œuvres complètes). L'ouvrage a vieilli sur quelques points, les idées néo-guelfes de l'auteur ne sont plus de mise aujourd'hui, mais le livre sera longtemps encore utilement consulté. — M. Pinton dans un travail synthétique sur les *Donazioni barbariche ai Papi* [3], prétend ruiner l'autorité des privilèges et actes de donation non seulement de Constantin, mais de Pépin et des autres carolingiens. Les éléments sérieux de cette dissertation presque tous empruntés à Sickel, à Martins, à Lamprecht. Pour le reste la partialité de l'auteur est trop visible.— *La Roma dei Papi* [4]

[1] Milan, Hoepli, 1885, in-18; 2e éd. 1891.
[2] Rome, Pasqualucci, 1889-1890.
[3] Rome, Civelli, in-4° de 233 p.
[4] Rome, Perino, 1891, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

est un ouvrage de vulgarisation de M. Pianciani, destinée « à servir de levier pour démolir la puissance politique de la papauté et jeter un faisceau de lumière électrique sur les ténébreux mystères du Vatican » (!!!).

La librairie Ferraris continue la publication des *Acta ecclesiæ Mediolanensis ab ejus initiis ad nostram ætatem* [1], qui est parvenue au quinzième fascicule, et M. Forcella a donné les tomes VI et VII de son recueil des inscriptions des églises et autres édifices de Milan ; ces volumes sont consacrés à l'épigraphie des cimetières [2]. — MM. Danna et Chiechio ont publié un important volume, orné de planches, sur le sanctuaire historique de Mondovi près Vicoforte [3], et Mgr Deschamps du Manoir une plaquette intéressante sur celui de Mugnano del Cardinale [4]. La Vita di San Giovanni della Croce, réformateur de l'ordre du Carmel est un bon essai de M. O. Pugi [5]. La vie du P. Gabriel Perboyre de M. Rosa-Fornelli un intéressant travail de vulgarisation [6].

Pour l'histoire ecclésiatique contemporaine de l'Italie, je dois me borner à signaler un livre de M. Bonetti sur l'histoire de la congrégation salésienne de Dom Bosco, qui présente un tableau très informé de son origine et de ses progrès depuis vingt-cinq ans [7], et une utile publication de la collection Marietti, le recueil des lettres pontificales de Léon XIII, « Leonis XIII Epistolæ Encyclicæ, constitutiones et apostolicæ litteræ » qui rendra plus accessible, par la modicité du prix et la commodité du format, ces documents d'un intérêt historique si considérable [8].

Deux manuscrits du musée Correr ont fourni à M. Moschetti un mémoire très curieux sur l'élection de Clément XIII en 1758 et la reprise des relations cordiales entre le saint-siège et Venise interrompues depuis le décret de 1754. L'auteur cite le plus grand nombre de *pasquinate* et de satires publiées pendant le conclave sur le pontife défunt et sur les cardinaux [9].

[1] Milan, Ferraris, in-8°, à suivre.

[2] Milan, Bortolotti, in-8° de 352 et 541 p. (*Soc. Storica Lombarda*), in-8° de 531 p.

[3] *Storia illustrata del sanctuario di Mondovi presso Vicoforte* 1595-1891. Turin, Derossi, in 8° de 531 p.

[4] *S. Filomena ed il sanctuario de M. del C.* (diocèse de Nola). Avellino, Pergola, in-16 de 32 p.

[5] Florence, Campolmi, in 16 de 286 p.

[6] Turin, lib. Salésienne, in-16 de 232 p.

[7] Bonetti (G.). *Cinque lustri di Storia dell'Oratorio Salesiano, fandato dal Sac. D. G. Bosco.* Turin, libr. Salésienne, gr. in-16 de 711 p.

[8] Turin, Marietti (collec. Marietti n° 53), in-16.

[9] Moschetti : *Venezia e la elezione di Clemente XIII. (Atti della deputazione di storia patria per la Venezia*, 37 p.

Digitized by Google

Le conclave de Clément XII (du 21 février au 12 juillet 1730) qui se termina par une élection du card. Corsini a été l'objet d'un mémoire (important surtout pour l'histoire diplomatique) de M. Ag. Zanelli, suivi de documents inédits et surtout de lettres tirées de la bibliothèque Quirini [1].

Le savant professeur Rossi a donné une excellente édition des *Pasquinate d'Aretino per il conclave e l'elezione di Adriano VI* [2], et M. Costantini a éclairci un point très intéressant de l'histoire de l'État pontifical au XVIe siècle dans le volume important qu'il a consacré au cardinal de Ravenne [3], gouverneur d'Ancone, et à son procès sous Paul III.

M. Carlo Malagola a consacré un volume très considérable, trop peut-être, à l'histoire de l'occupation de Saint-Marin par le cardinal Alberoni qui est certainement le fait le plus saillant de l'histoire de la petite république. Cette occupation attira l'attention des grandes puissances sur Saint-Marin qui, depuis 1627, vivait tranquille sous la protection du saint-siège et eut un écho prolongé dans la dispute à laquelle elle donna lieu entre Alberoni et ses collègues Ferrao et Corsini (le cardinal neveu). L'auteur explique les motifs politiques sérieux de l'entreprise d'Alberoni dont il rappelle les grandes qualités d'homme d'État. Il a publié en appendice un grand nombre de documents inédits ou rarissimes, et complète les travaux antérieurs de Romagnosi, de Bersani, de Broccoli, de Muccioli, d'une façon que l'on peut croire définitive [4].

Les publications de documents ont, comme d'habitude, été nombreuses cette année en Italie. Malheureusement les sages instructions de l'*Istituto Storico* et les bonnes habitudes de l'école de Turin n'ont pas encore pénétré partout. Il nous arrive encore de Naples et de Sicile des publications, utiles sans doute, mais bien insuffisantes. Telle est celle de M. F. Lionti, le *Codice diplomatico di Alfonso il Magnanimo* [5]. Le premier volume (1416-1417) contient une longue introduction sur l'état politique général de l'Italie au début du XVe siècle, qui est un pur remplissage, et l'indication de 544 documents, les uns publiés *in extenso*, les autres sommairement mentionnés, du 20 avril 1416 au 31 août 1417. Mais on cherche en vain des indications sur la valeur des manuscrits, les règles de

[1] RAMELLI : *Il conclave per l'elezione di Clement XII*, Rome, Soc. Romana di Storia Patria, 1890.

[2] Palerme, Clausen, (in-16 de 232 p.)

[3] *Il c. di Ravenna al governo d'Ancona ed il suo processo sotto Paolo III*, racconto storico. Pesaro, Federici, in-8° de 417 p.

[4] MALAGOLA : *Il cardinale Alberoni e la reppublica de San Marino studi: e ricerche*. Bologne, Zanichelli. in-8° de XIII-752 p.

[5] Palerme, tip. Statuto, 1891.

Digitized by Google

publication adoptées par l'auteur, les motifs de ses choix de documents, et les éclaircissements et identifications des personnages, lieux, institutions et faits mentionnés par les documents. Cela est insuffisant.

C'est d'autres principes que s'inspire M. Zdekauer, le savant professeur de droit de Sienne, dans la publication des statuts de Pistoie. Le second volume de ses *Statuti Pistoiesi dei secc. XII et XIII*, consacré à la constitution pistorienne de 1293, *Breve et ordinamenta populi Pistorii anni MCCLXXXXIII*, est aussi bon que le précédent [1].

Parmi les autres publications de documents, il faut signaler la publication du fascicule XVII des *Consulte della Republica fiorentina*, éditées si soigneusement par M. Alessandro Gherardi, et la continuation des précieux *Diarii* de Marino Sanuto, parvenue le 6 mars 1892 au fascicule 147, en souhaitant d'abord la prompte fin de cette monumentale entreprise, et aussi son complèment par des index méthodiques et des éclaircissements qui permettent au lecteur de s'y orienter. Ces colonnes compactes, dont l'impression n'est pas toujours à l'abri de toute critique, sont un peu un labyrinthe. Il y aurait eu lieu de distinguer par des différences typographiques les comptes rendus des séances des *Pregadi*, les résumés de lettres, les faits divers recueillis de vive voix par l'auteur, les documents variés qu'il a réunis et transcrits. Il aurait même fallu, quand cela était possible, substituer aux résumés de dépêches diplomatiques de Sanuto les textes des originaux conservés à l'Archivio de' Frari, et il sera nécessaire au moins, quand on publiera des tables chronologiques pour les diverses séries de lettres, d'y indiquer celles dont les originaux existent encore et pour lesquelles il serait insuffisant de s'en tenir aux indications parfois erronées des résumés de Sanuto.

La société napolitaine d'histoire a publié un volume dans la série des *Cronache (Monumenti Storici*. I), les *Diurnali* de Scipione Guerra. C'est M. J. de Montemayor qui a été chargé de ce travail que je ne borne à indiquer. Nous aurons à revenir aussi sur un document d'un intérêt plus général, l'*Epistolario di Coluccio Salutati* publié par le savant M. Novati. Le tome premier seul en a été imprimé [2]. Le dixième bulletin de l'*Istituto storico Italiano* [3] contient aussi diverses publications ou descriptions de documents dont voici les titres : Monticolo : *Il più antico registro ufficiale degli statuti delle arti veneziane*. Balzani : *De pace veneta relatio*. Brandi : *Nuovi manoscritti*

[1] Milan, Hœpli, in-4° de LXXX-272 p.
[2] *Fonts per la storia d'Italia*. Rome, Lœscher, in-8° de 352 p.
[3] Rome, Lœscher, in-8° de 368 p.

Digitized by Google

delle « Constitutiones Aegidianæ. » Calligaris : *Di un nuovo manoscritto della « Historia Langobardorum » di Paolo Diacono.* Ferraï : *Le cronache di Galvano Fiamma e le fonti della « Galvagnana. »* MM. Manno et Ferrero ont publié le troisième volume de leurs *Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia della prima alla seconda restaurazione* (1559-1814). Francia, période III. Il s'étend de 1717 à 1719. Nous reviendrons sur cette importante collection, publiée par la *Deputazione di storia* de Turin [1].

Le premier volume du *Spicilegio Vaticano*, dont nous annoncions l'apparition dans le précédent courrier, vient d'être terminé par la publication du quatrième fascicule et de l'index. Ses rédacteurs, Mgr Carini et le R. P. Gregorio Palmieri, y ont rassemblé une grande quantité de documents précieux, mais la forme typographique est toujours peu séduisante et c'est là un défaut plus grave qu'il ne semble [2].

J'hésite à ranger parmi les publications de documents, le nouveau volume où l'infatigable M. Angelo Solerti a réédité *I discorsi di Annibale Romei, gentiluomo ferrarese* [3]. Si curieux que soient ces discours que le jeune érudit bolonais compare justement au plus célèbre ouvrage de Castiglione, le principal intérêt de son livre résidera toujours dans l'introduction de cent trente pages qu'il a consacrée à la description de la vie sociale, privée et politique de Ferrare pendant les derniers beaux jours de la Renaissance. Il y étudie successivement la ville et les palais des Este, les souverains, Alphonse II, Lucrèce de Médicis, Barbe d'Autriche, Marguerite Gonzague, la noblesse ferraraise, le gouvernement, puis la vie universitaire et académique, le théâtre, les plaisirs de société, la musique, la danse, les festins, les fêtes carnavalesques. Des chapitres complémentaires racontent divers incidents de la vie ferraraise de ce temps, le tremblement de terre de 1570, les visites princières de Ferdinand de Bavière (1566), de l'archiduc Charles (1569), du prince de Clèves (1575), le séjour des comtesses de Sala et de Scandiano en 1576-1577. D'autres pages plus curieuses peut-être (pp. LXVI-LXXIV) font revivre quelques aimables femmes, « belles, élégantes, savantes et spirituelles », Tarquinia Molza, Lucrezia Bendidio, Laura Peperara,

Celesti Dee, Ninfe leggiadre e belle,

qui tinrent le premier rang dans le « concerto delle dame » dont

[1] *Biblioteca storica Italiana*, t. VII. Bocca, Turin, in-4° de 402 p.
[2] Rome, Lœscher, in-8° de 660 p.
[3] Solerti, *Ferrara e la corte estense nella seconda metà del secolo XVIto.* Un vol. in-8° de 131-288 pp. Lapi, Città di Castello.

Digitized by Google

parle Giustiniani. Sur ces divers personnages, M. Solerti est merveilleusement informé, et il faut lui savoir gré de l'être aussi discrètement : il ne cite que l'essentiel des innombrables documents inédits qu'il a rassemblés à Mantoue, à Modène, à Venise et ailleurs. Un dernier chapitre remet en lumière la curieuse personnalité de Romei et montre l'importance de ses discours. Quant à ces discours, écrits sous forme d'Heptaméron et consacrés à : la Beauté, l'Amour humain, l'Honneur, le Duel et l'Arbitrage d'honneur, la Noblesse, la Richesse, la Précellence des armes ou des lettres, ils montrent fidèlement les préoccupations, les idées morales et les opinions sociales de l'Italie cultivée à la fin extrême de la Renaissance. Leur valeur documentaire est même plus grande que leur intérêt littéraire, à ce qu'il me semble, et bien que l'éditeur loue le style étudié et correct du gentilhomme ferrarais. Cette érudite et spirituelle étude fera désirer avec plus d'impatience encore la *Vie de Tasse* que M. Solerti prépare depuis longtemps, et dont un volume de pièces justificatives, pour la plupart inédites, est déjà imprimé. Ferrare et le Tasse appartiennent désormais à M. Solerti comme Pétrarque à M. de Nolhac.

Une place à part parmi les publications de documents mérite aussi d'être faite à la reproduction en héliotypie que M. Beltrami à donnée du manuscrit de Léonard de Vinci, conservé à la Trivulziana, avec une abondante et savante annotation [1]. Ce travail vient à son heure pour compléter les publications analogues de M. Ravaisson.

C'est aussi une sorte de collection de documents, au moins pour ceux qui ne croient pas que la *suffisance livresque* doive suffire à l'historien, que le recueil de photogravures publié pour les étrennes de 1892 par la maison Ongania. Mais, malgré le texte dont les ont illustrées Molmenti et ses collaborateurs, c'est surtout un charmant album. On pourrait souhaiter parfois l'emploi de procédés plus parfait, un choix plus artistique de sites à reproduire, mais l'ensemble est très convenablement réussi. C'est bien le charme mélancolique de Venise qui revit dans ces perspectives de *fundamenta* désertes, dans ces enfilades de palazzi noircis et à demi ruinés, dans ces coins morts de canaux perdus. Je recommande les *Calli e canali di Venezia* à tous les lecteurs de John Ruskin [2].

LÉON-G. PÉLISSIER.

[1] *Il codice di L. d. V. nella biblioteca del principe Trivulzio in Milano*, trascritto ed annotato da L. Beltrami, riprodotto in 94 tav, eliografiche da Angelo della Croce. Milan, Dumolard, in-4° de 310 p.

[2] Venise, Ongania. Un vol. in-folio, tiré à 300 exemplaires.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

L'abondance des matières nous oblige cette fois-ci d'être plus court que d'ordinaire dans l'exposé des détails, sans toutefois condamner le lecteur à l'ennui d'un simple catalogue bibliographique. Il aura ainsi l'avantage de connaître une plus grande somme des données nouvelles et d'avoir une notion plus juste du progrès des études historiques. Il convient de placer ici en premier lieu l'ouvrage du célèbre prédicateur que tout le monde aura lu : *Jésus-Christ*, du R. P. Didon; il a été traduit en russe [1], où il fera bonne figure en face de l'œuvre analogue de Farrar, auteur protestant.

Le procureur général du synode a fait imprimer, sous ce titre quelque peu singulier, une *Histoire de l'Église orthodoxe avant le commencement de la séparation des Églises* [2]. Il s'agit de l'Église universelle ou catholique avant la révolte de Photius. La séparation définitive n'eut lieu, d'après M. Pobédonostsev, que vers le milieu du XIe siècle. Son livre, destiné à l'édification de la jeunesse, se compose de récits et de tableaux, tracés avec art et grand soin, il est vrai, mais qui donnent aux jeunes esprits une idée fausse de la véritable Église, en leur enseignant que l'Église catholique se serait séparée de l'Église orientale (!) et que celle-ci conserverait depuis lors le dépôt de la foi, pur et intact (!). Le second volume contiendra l'histoire abrégée de l'Église russe, soit disant principale gardienne de ce dépôt divin.

A l'occasion du millénaire de Photius, ont paru quelques écrits faisant chorus avec l'ouvrage de feu Platonov, dont il a été parlé ici en son temps. C'est d'abord un discours prononcé par le professeur Palmov dans l'assemblée solennelle de la Société slave de bienfaisance, et imprimé à part avec beaucoup d'additions, sous ce titre : *Photius, patriarche de Constantinople, et ses relations avec les slaves contemporains* [3]. Sous le même titre, sauf la seconde partie, parurent

[1] Saint-Pétersbourg, 1891, en 3 vol.
[2] *Ibid.*, 1891, in-8° de XXIV, 222 et II p.
[3] Pétersbourg, 1891, in-8° de 51 p.

Digitized by Google

les écrits de Préobrajenski [1], de Stoukov [2], et de Ponomarev. Un auteur anonyme (N. K.) a publié une étude sur l'*État de l'Église orientale depuis la mort de Photius jusqu'à la séparation définitive des Églises* [3].

D'après une légende, fort goûtée par les Russes, mais rejetée par la science historique, l'apôtre saint André serait venu, en remontant le Dnieper, à l'endroit où est maintenant la ville de Kiev, première métropole, et il aurait béni les hauteurs où elle est sise, en y plantant une croix. M. Léopardov en fit l'objet d'un travail à part [4]. Plus intéressantes sont les *questions Cyrillo-Méthodiennes*, par Barats, qu'on lit dans les travaux de l'Académie ecclésiastique de Kief; il s'agit de deux saints apôtres des peuples slaves [5], dont la bibliographie continue, comme on voit, de se compléter.

Dans le *Triomphe du principe théocratique dans l'Occident* (au XIIe siècle) [6], M. Guerrier retrace la puissance de la papauté à son apogée, dans la personne d'Innocent III. Il a tort de confondre trop dans le pape le chef de l'Église universelle, institué par le divin fondateur lui-même, dans la personne de saint Pierre, avec le souverain temporel, dont l'autorité était nécessairement limitée, et n'a jamais absorbé, comme il prétend, celle du pasteur œcuménique des âmes, autorité toute spirituelle et venant d'en haut. *Existait-il en Russie une Inquisition?* se demande M. Barsov, professeur à l'Académie ecclésiastique de Pétersbourg, et il y répond négativement [7], d'accord en cela avec M. Gortchakov, qui occupe la chaire du droit canon à l'Université de la même ville, et qui avait déjà traité le même sujet [8]. Les deux réponses ont été provoquées par l'assertion du célèbre publiciste, Vladimir Soloviev, disant que l'*Inquisition* existait dans l'Église orientale et qu'elle y était sanctionnée par la loi civile, sans avoir cependant la forme d'une institution organisée à l'instar de celle d'Occident.

On lira avec un vif intérêt l'esquisse historique de M. Sapojnikov sur *L'autocrémation dans le rascol russe* [9], faite d'après des documents des archives, et se rapportant à la seconde moitié du XVIIe siècle. Parmi les nombreuses sectes qui se sont formées vers

[1] Antiquité Kievienne, n° 6-7, et à part, Pétersbourg, 1892.
[2] *Entretiens orthodoxes*, 1891, mois d'avril.
[3] *Foi et raison*, n° 12.
[4] Kief, in-8° de 91 p.
[5] Travaux de l'Acad. ecclés. de Kief, n° 6 et 8.
[6] *Messager de l'Europe*, 1892, janv.-février, et à part.
[7] *Messager historique*, 1892, février.
[8] *Gazette de Moscou*, n° 307.
[9] Moscou, 1891, in-8° de 170 p.

Digitized by Google

cette époque, celle qui plaçait son salut éternel dans la mort par le feu est la plus fanatique et la plus sauvage. Il ne faut pas oublier cependant que l'une des causes de cet affreux suicide était la crainte des persécutions auxquelles les sectaires étaient alors en but de la part des autorités civiles.

Le saint Synode a mis au jour le septième volume [1] des documents au nombre de 744, extraits de ses archives et datant de l'année 1728. Il contient des données historiques sur 300 couvents et 150 églises, sur les diverses institutions publiques, ainsi que sur plusieurs personnages célèbres, tels que la tsarine Eudoxie, Menchikov, Osterman, Théophane Procopovitch, Lopatinski, etc.

A propos du Synode ayant son oberprocureur, cette création de Pierre Ier, nous appelons l'attention des lecteurs sur l'article d'un auteur anonyme, consacré à la réforme de la haute administration de l'Église russe, accomplie par ce souverain [2]. Il la déclare contraire à l'esprit de l'Église, aux traditions historiques, ainsi qu'aux vues du peuple et à plus forte raison de ses pasteurs. Il condamne Théophane Procopovitch, rédacteur du fameux *Règlement ecclésiastique*, imprégné de l'esprit protestant, comme l'était d'ailleurs Théophane lui-même, puisque le métropolitain Yavorski l'avait pour cela jugé indigne d'être promu à l'épiscopat.

Cette notice sert de réplique à un article imprimé dans la même revue [3] et également anonyme.

Sous ce titre : *Mouvement philosophique et dogmatique au* XIVe *siècle*, M. Ouspenski a mis fin à son importante étude sur le *Synodicon*, dont il a été question dans le courrier précédent. Il nous y montre sous un jour plus abondant le célèbre moine calabrais Barlaam, adversaire de Palamas: ses doctrines philosophiques et dogmatiques, son penchant vers l'Occident, le rôle qu'il avait joué dans l'union projetée des Églises et la croisade contre les mahométans, la part qu'il eut dans la propagation des études helléniques en Occident, auxquelles il a initié Pétrarque, Peugino (savant bibliothécaire de Naples) et Boccace (celui-ci par l'intermédiaire de Léonce Pilate, son disciple) [4]. M. Ouspenski expose au long la polémique entre Barlaam et Palamas, et il voit dans la secte russe des *strigolniks* une ramification des bogomiles ou *messaliens* dont Palamas aurait, au dire de Barlaam, partagé les erreurs.

[1] 1891, in-8° de VII-704, CLXIV et 114 p.
[2] *Messager russe*, livraison de novembre.
[3] *Ibid.* livraison d'avril.
[4] *Journal du minist. de l'inst. publ.* 1892, janv.-février.

Digitized by Google

Il faut lire ce que M. Vessélovski dit de celui-ci dans son nouvel ouvrage sur *Decameron* [1], au chapitre intitulé : « maîtres de Boccace. »

Les antiquités byzantines font le sujet du volume publié par M. Beliaëv et intitulé *Byzantina* [2] ; ce sont des esquisses, des matériaux et des notes relatives à l'histoire des rangs et des offices. Dans le premier volume, le seul qui ait paru, le savant professeur décrit, d'après l'ouvrage connu de Jules Labarte, les principales parties du grand palais impérial de Constantinople, dont il donne le plan, ainsi que ceux de l'Hippodrome et de l'Église de Sainte-Sophie.

A propos de Byzance, nous devons à M. Loparev, secrétaire de la Société impériale des bibliophiles russes, une notice très intéressante sur le poète byzantin Manuel Philes (XIIIe-XIVe siècles), notamment sur son poème historique [3], où il chante les exploits militaires de Michel Glava et que feu E. Miller, éditeur des poésies de Philes, recommandait instamment à l'attention du public, comme un document de la plus haute importance pour la géographie transbalcanique. M. Loparev le fait valoir de plus comme une source d'histoire bulgare, et il le soumet à une analyse détaillée, en donnant à la fin le texte grec original.

Le bel ouvrage de MM. Jean Tolstoï et Kondakov : *Antiquités russes dans les monuments d'art*, forment déjà quatre volumes. Le dernier contient les antiquités chrétiennes de la Crimée, du Caucase et de Kiev [4], et il mérite un accueil favorable, non moins que les volumes précédents. Les antiquités georgiennes y sont exposées avec un soin tout particulier, grâce, sans doute, à la nouveauté du sujet ainsi qu'à leur âge profondément vénérable. Je ne sais si l'ouvrage sera continué; toujours est-il qu'il n'en existe pas d'autre en Russie, qui résume les travaux analogues dans une savante synthèse, et qui soit en même temps aussi accessible aux fortunes modestes qu'il est élégant quant à la forme extérieure.

Avec le quatrième volume récemment paru de l'*Histoire d'ethnographie russe* [5], s'achève le travail de l'inépuisable M. Pypine. Il est consacré à la Russie Blanche et à la Sibérie; la Petite Russie faisait l'objet du volume précédent, et les deux premiers traitaient de la Grande Russie et de notions générales sur les nationalités. L'abondance des matériaux mis au jour dans les dernières vingt-cinq ou trente années, rendait la tâche de l'auteur bien pénible. Les spécia-

[1] Pétersbourg, 1891, in-8° de 200 p.
[2] 1891-1892, 2 vol. in-8°.
[3] Pétersbourg, 1891, in-8° de 54 p.
[4] Pétersbourg, 1891, in-4°.
[5] *Ibid.*, 1892, in-8° de 438 p.

Digitized by Google

listes y trouveront, peut-être, des lacunes, des inexactitudes ; mais les amateurs d'ethnographie et la masse des lecteurs, que l'auteur avait en vue, lui sauront grand gré de les avoir introduit dans une région encore si peu cultivée et de les y guider. La Société géographique a décerné à l'auteur une grande médaille d'or.

La même Société a publié un *Recueil ethnographique de Smolensk* [1], rédigé par Dobrowolski ; ce n'est que la première partie. Quand les autres auront paru, ce sera un digne pendant du recueil dont feu Hilferding a trouvé les éléments dans la province d'Olonetz, et un nouveau stimulant pour en faire autant ailleurs. Nommons ici, pour mémoire, le recueil historico-archéologique, intitulé : *Antiquité de Vologda*, et fait par Stépanovski [2], qui eut soin d'y donner, entre autres, un index systématique de toutes les publications locales, devant servir aux futurs travailleurs.

La commission archéologique a fait paraître une étude de M. Koulakovski sur une catacombe chrétienne à Kertch, de l'an 491 [3] ; ce travail fait partie de la série comprenant les antiquités du midi de la Russie.

Parmi les diverses publications ayant pour but de faire mieux connaître le passé historique de la Russie kievienne, et dues pour la plupart aux élèves de l'Université de Kiev, le livre de M. Grouchevski sur la région kievienne, depuis la mort de Yaroslav le Sage jusqu'à la fin du XIVe siècle [4], a sa place marquée d'avance. Après avoir déterminé les frontières de la région, il expose son histoire et l'état de la société avant l'invasion mongole, puis l'histoire du pays après l'invasion jusqu'au XVe siècle, quand il était sous la domination des Lithuaniens. L'auteur s'appuie avec raison sur les sources, plutôt que sur les travaux déjà connus; toutefois, quant à la question si débattue, à savoir si la Kiovie a conservé son ancienne population, malgré l'invasion tartare, reste encore ouverte, quoique l'auteur se prononce pour l'affirmative.

Ajoutons ici un travail analogue : *Dernières 20 années du règne de Vitovt, prince de Lithuanie* (1410-1430), appartenant à M. Barbachev [5] et qui lui a valu le diplôme de docteur.

M. Schmourlo, professeur à l'Université de Dorpat, a fait paraître une brochure de peu d'étendue [6], mais d'une vraie valeur. Il y essaie

[1] *Pétersbourg*, tome XXe des *Mémoires*, section d'ethnographie, 1891, in-8° de 700 p.
[2] 1890, in-8° de IX et 591 p.
[3] Pétersbourg, 1891, in-4° de 30 p. avec 8 planches.
[4] Kiev, 1891, in-8° de 520 p.
[5] Pétersbourg, 1891.
[6] Pétersbourg, 1891, in-8° de 30 p.

Digitized by Google

de prouver que le XVIe siècle joue dans l'histoire russe un rôle de premier ordre, que la ligne de démarcation qui sépare l'ancienne Russie de la nouvelle doit être placée là et non à la fin du XVIIe siècle, à l'époque des réformes de Pierre Ier, comme on le fait ordinairement. L'idée est hardie et paraît paradoxale ; les preuves apportées à l'appui ne portent pas la conviction dans l'âme ; mais si la thèse que soutient l'auteur pèche par exagération, elle n'en est pas moins présentée d'une manière qui donne à réfléchir. Elle a pour titre : *Le seizième siècle et sa portée dans l'histoire russe.*

L'ouvrage de Giles Fletcher : « Of the russe common wealth, » *comme source historique* [1], tel est le titre de l'excellente étude de M. Sérédonine sur ce livre fameux, interdit depuis 1848, et qui aujourd'hui encore ne jouit point d'une libre circulation, mais dont pas un seul historien russe, parlant de la fin du XVIe siècle, n'a manqué d'invoquer le témoignage. M. Sérédonine le soumet à une analyse critique ; il partage les données de l'auteur anglais en trois groupes, et en négligeant celles qu'il trouve sans valeur ou de peu d'intérêt, il approfondit surtout les données vraiment importantes. Il ne manque plus maintenant qu'une édition du texte en son entier, auquel le travail dont il s'agit servirait de digne commentaire.

Fletcher visita la Moscovie sous le règne de Fédor Ivanovitch (1584-1598), second fils de Jean IV, mort sans enfant et n'ayant qu'un frère cadet, nommé Demetrius, dont on connaît la fin tragique, arrivée en 1591, à l'âge de neuf ans.

A qui la mort du tsarevitch Demetrius était-elle nécessaire ? A cette question un auteur anonyme répond, en nommant Basile Schouïski, qui convoitait le trône, autant que Boris Godounov, généralement considéré comme auteur du régicide [2]. La même thèse est reprise en sous-œuvre par un autre écrivain qui ne se nomme pas, et qui l'appuie sur des documents contemporains [3].

Signalons la notice de Markievitch sur l'élection du premier Romanof [4], faite d'après des documents conservés aux archives de Moscou, et où il établit que l'élection de Michel Fédorovitch a été l'œuvre des boyars désireux d'avoir un tsar qui fût à leur gré et aussi au gré du peuple, qu'on lui posa des conditions en vue de restreindre l'arbitraire du pouvoir absolu.

Le splendide ouvrage : *La famille des Chéréméiev* [5] est arrivé à

[1] Pétersbourg, 1891, in-8° de 3, VI et 399 p.
[2] *Messager historique*, 1891, mai.
[3] *Lecture chrétienne*, novembre-décembre.
[4] *Journal du Ministère de l'instruction publique*, 1891, septembre-octobre.
[5] Pétersbourg, 1892, in-4°.

Digitized by Google

son sixième volume, où l'on remarquera surtout le récit de l'emprisonnement de Basile Chérémétev par les tartares de la Crimée (en 1667), qui le tinrent renfermé pendant sept ans, ainsi que sa correspondance secrète avec le tsar Alexis, pleine de curieux détails jusque-là inédits. Cette importante publication, rédigée par M. Barsoukof (Alexandre), gagne en intérêt à mesure qu'elle approche de l'époque de Pierre le Grand.

Nous avons parlé des archives du prince Kourakine, lors de l'apparition du premier volume du recueil qui en révèle les richesses. Le nouveau volume [1] contient plus de cent lettres adressées au prince Boris Kourakine ou à d'autres personnages, une partie des mémoires écrits pendant ses ambassades à Rome, à Paris et ailleurs, enfin sa correspondance. On ne saurait nier l'importance de ce recueil (dirigé par M. Sémevski) pour l'histoire de Pierre Ier et en général pour celle de la Russie.

M. Bezobrazov nous entretient, dans une longue série d'articles, des relations diplomatiques de la Russie avec la France [2], sujet magistralement traité par M. Rambaud et dont il a été parlé ici même à deux reprises.

La vie d'autrefois [3] ou esquisses et récits touchant les anciens rites, us et coutumes de la vie publique et privée, est une des publications si intéressantes et si goûtées de M. Pylaiev, à qui on doit déjà : *L'ancienne Moscou*, *L'ancien Pétersbourg*, *Le passé oublié de Pétersbourg* et *Les pierres précieuses*. Toutes ces publications, habilement illustrées, offrent, grâce à leur caractère anecdotique, une lecture à la fois agréable et instructive. Remarquons, dans la *Vie d'autrefois*, les chapitres : *La journée du généralissime Souvorov ; le père de Souvorov ; Notre théâtre pendant la guerre de 1812 ; Les cloches historiques*. Parmi ces dernières figure naturellement la fameuse cloche de Moscou, la plus grande qui existe au monde et qui pèse plus de 500,000 livres, tandis que celle de Rouen, réputée la plus grande de l'Europe occidentale, ne pèse que 36,000 livres. Les modes, les spectacles et les divertissements publiques font le sujet des autres chapitres.

Notre commerce et notre industrie autrefois et aujourd'hui, par M. Botchagov [4], dont il n'y a encore paru que le premier fascicule où il est question des objets de consommation, se compose de vingt esquisses, commençant chacune par l'historique du sujet traité. Malgré son caractère compilatif et des lacunes, cet ouvrage sera

[1] *Pétersbourg*, 1891 ; in-8° de XXVIII et 451 p.
[2] *Archives russes*, 1891.
[3] *Pétersbourg*, 1892 in-8° de 318 p.
[4] *Ibid.* 1891, in-8° de IV et 193 p.

Digitized by Google

consulté avec profit, d'autant qu'il existe fort peu de travaux traitant le même sujet. Il y aura en tout cinq livraisons.

M. Afanassief, dont le nom est connu du public français, vient de publier un travail assez considérable sur les *conditions du commerce du blé en France au* XVIIIe *siècle* [1], fruit de longues et laborieuses études. Les cinq derniers chapitres (XV-XIX) sont consacrés aux réformes de Turgot (sur lequel M. Afanassief avait déjà publié deux ouvrages à part), à Calonne et aux deux ministères de Necker. Au commencement du livre est placée la bibliographie raisonnée du sujet et l'indication des sources inédites.

Parmi les biographies un peu considérables, il faut nommer celle d'*Arsène Souhanov* [2], moine, auteur du *Proskinitarion*, envoyé deux fois en Orient, notamment au Mont-Athos, d'où il rapporta une grande quantité de manuscrits grecs et slavons, formant le fond de la bibliothèque synodale de Moscou. Le travail de M. Bélocourov, à qui nous devons déjà de nombreuses publications relatives à l'histoire, est fait d'une manière très consciencieuse, peut-être même trop détaillée, mais qui témoigne de grandes recherches. Souhanov vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Nous devons à M. Chimko de nouveaux matériaux pour servir à la vie du prince Antioche Kantémir [3], écrivain satirique qui fut, de 1731 à 1738, ambassadeur à Paris et à Londres.

A l'occasion du 100e anniversaire de la mort de Potemkine, M. Bruckner, fécond et estimable historien, a consacré à la mémoire du *prince splendide de la Tauride* [4] un ouvrage, écrit d'après des documents fort variés, où il passe en revue les jugements portés sur le célèbre favori par ses contemporains, y compris Catherine II. Son propre jugement sur Potemkine n'est guère flatteur. Le même auteur a donné un nouveau volume de *Matériaux pour servir à la vie du comte Nikita Panine* (1770-1837) [5].

L'académicien Léonide Maïkov publie une nouvelle édition de Nartov [6], auteur des récits sur Pierre le Grand, si connus et si considérés comme étant l'œuvre d'un témoin oculaire. Or, dans l'étude préliminaire, M. Maïkov prouve que ces récits, pris en leur entier, ne méritent point cette haute considération, ayant été interpolés par le neveu de Nartov, ce dont il donne des preuves palpables.

C'est avec plaisir que nous voyons paraître une traduction com-

[1] Odessa, 1892, in-8° de XX et 519 p.
[2] Pétersbourg, 1892, in-8° de IV, 440, CLX et V p.
[3] *Ibid.* in-8° de 155 p.
[4] *Ibid.* 1891, in-8° de 276 p. avec 2 portraits.
[5] *Ibib.* 1891, vol. V^e, in-8° de XXI et 674 p.
[6] *Ibid.* 1891, in-8° de XX et 138 p.

Digitized by Google

plète de l'ouvrage de La Neuville, qui visita la Russie sous le règne de Sophie, sœur de Pierre Ier ; elle est due à M. Braudo et s'imprime dans l'excellente revue de M. Sémevski. De son côté, M. Bartenef réimprime les intéressants mémoires du spirituel et mordant Viguel, d'après le texte original et sans les omissions de la première édition.

M. Bouslaïevr, éminent écrivain, et autrefois chargé d'enseigner la littérature russe au grand duc héritier Nicolas Alexandrovitch, enlevé à la fleur de l'âge, a publié les souvenirs concernant ce cours et son auguste élèle, et qui se lisent avec le plus vif intérêt [1].

Pavlenkov continue sa bibliothèque biographique, qui forme déjà une longue série de *vies des hommes remarquables*, parmi lesquelles nous nommerons, comme les plus récentes, celles consacrées à Pascal, Proudhon, Franklin, Garrick, Dostoïevski, Lermontov, Prjevalski, Béranger, Byron, Heine, Mirabeau, etc. Ces biographies abrégées sont écrites par divers auteurs.

Dans la *Revue slave* [2] qui, depuis cette année, remplace les *Bulletins* du Comité slave de bienfaisance, et que dirige le professeur Boudilovitch, slaviste de renom, on lit une notice sur l'historien Pogodine (1805-1875), écrite par M. Bestoujèv-Rumine, académicien. En quelques pages substantielles, il retrace la physionomie originale de ce type éminemment russe, issu du peuple, ardent patriote, infatigable ouvrier, toujours en action, s'intéressant à tout ce qui est slave, plein de lyrisme. Il les termine en disant que la mémoire de Pogodine ne périra pas, grâce au solide monument que lui érige M. Nicolas Barsoukov, dans son vaste ouvrage intitulé : *Vie et travaux de Michel Pogodine*. C'en est un, en effet, car il n'y a guère de personnage, si célèbre fut-il, qui ait eu l'honneur d'une biographie aussi volumineuse et aussi circonstanciée. Il est vrai, les données biographiques sur le héros s'y mêlent perpétuellement à une masse des renseignements sur toutes les personnes avec qui Pogodine était en relation, de sorte que c'est en même temps une chronique contemporaine qui, grâce à sa continuelle variété, ne laisse pas que de plaire et d'intéresser. Le cinquième volume, qui vient de paraître [3], n'embrasse que quatre années (1837-1840) ; une vingtaine de chapitres, contiennent le récit du voyage de Pogodine dans les pays slaves et dans le reste de l'Occident. Ses jugements sur la France offrent un intérêt tout particulier.

J. MARTINOV.

[1] *Messager de l'Europe*, 1892, février et mars.
[2] 1892, janvier.
[3] Pétersbourg, 1892, in-8° de XIII et 520 pages.

Digitized by Google

COURRIER ESPAGNOL

Un partie très considérable du mouvement historique actuel se rattachant à l'histoire hispano-américaine, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, il me sera permis de commencer ce « courrier » par quelques mots sur les démarches et les préparatifs qui ont été faits, pour célébrer d'une façon exceptionnelle le centenaire de cet événement.

Personne n'ignore le rôle principal que nous autres espagnols avons joué dans la réalisation de ce fait culminant dans l'histoire de l'humanité. Rien n'est donc plus naturel que l'enthousiasme avec lequel l'Espagne s'apprête à rappeler cette grandiose conquête de la civilisation. L'industrie, le commerce, les arts, toutes les forces vivantes de la nation, se disposent à prendre une part active à la célébration des fêtes centenaires, qui auront lieu pendant l'automne prochain. L'éminent homme d'État, M. Canovas del Castillo, qui est aujourd'hui à la tête du gouvernement, tout occupé qu'il soit, ne cesse pas d'appliquer à cette œuvre d'organisation les lumières de sa puissante intelligence. C'est sous les auspices du gouvernement et d'après son invitation qu'aura lieu, à Huelva et Palos, le quatrième congrès des Américanistes.

L'Espagne savante ne pouvait rester indifférente à ce mouvement. Les sociétés savantes et les érudits de tout genre ont prêté leur coopération, de façon à ce que le centenaire qui s'approche marquât un grand pas pour le progrès de la science, surtout en ce qui concerne l'histoire hispano-américaine. L'*Athénée de Madrid*, cette savante société qui suit soigneusement le progrès scientifique et littéraire de l'Europe entière, porte vraiment l'étendard dans cette campagne de recherche et de vulgarisation historiques. Dans l'année académique qui vient de s'écouler, son illustre président, M. Canovas del Castillo, a inauguré une série de conférences de la plus haute importance sur le continent américain. Dans ces conférences, qui ont été comme le prélude de celles qui se continuent encore aujourd'hui, des hommes très connus dans le monde littéraire ont disserté sur les ides des anciens et du moyen âge relativement à un nouveau monde; ils ont exposé les études faites jusqu'à présent sur la géologie améri-

Digitized by Google

caine, sur l'archéologie, l'ethnographie, la philologie... etc., de beaucoup de peuples qui habitent ces vastes contrées. M. Fernandez Duro a commencé la seconde série des conférences en parlant de l'expédition qui aboutit à la découverte du nouveau monde. Son discours n'a été qu'un extrait des nombreux travaux qu'il a donnés à la presse sur le même sujet, et dont nous ferons mention tout à l'heure. Toutes ces conférences hebdomadaires seront collectionées et livrées au public en un ou plusieurs volumes, et seront, nous l'espérons, un très sérieux et très appréciable monument érigé à la mémoire des premiers explorateurs du nouveau monde, en même temps qu'un excellent souvenir des solennités dont l'Espagne va devenir le théâtre.

Dans le précédent « courrier [1] » on a fait mention d'une publication de documents entreprise par MM. Torres de Mendoza, Pacheco et Cardenas, et continuée, depuis 1885, par l'Académie de l'histoire, qui en a publié une seconde série, dont les quatre premiers volumes avaient paru alors. Nous avons à signaler aujourd'hui l'apparition des tomes V et VI [2]. Le tome V est le premier de la collection des documents législatifs, et contient d'abord une étude de M. Fabié, où il s'agit des premières dispositions des Rois catholiques, des premières lois du XVIe siècle, du gouvernement du Commandeur de Lares (Jean-Nicolas de Obando), des affaires des Indes après la mort de la reine catholique, des dispositions législatives postérieures à la mort de Philippe le Beau, du gouvernement du second amiral D. Diego Colon, des dispositions de caractère organique dans l'île de Saint-Jean, et enfin des dispositions législatives de Ferdinand le catholique. Les documents qu'embrasse ce volume vont de 1493, date d'une des bulles d'Alexandre VI concédant aux rois catholiques des grâces et privilèges sur les terrains récemment découverts, jusqu'à 1511, lorsqu'on donna à Jean d'Ampies des instructions pour la provision de certains emplois de l'Ile espagnole. On peut déjà voir ce que l'éditeur a dit au commencement de son *introduction*, savoir que « les lois données par l'Espagne à ses possessions d'outre-mer sont un des monuments les plus glorieux de son histoire nationale. » — Le tome VI qui vient de paraître, est le troisième consacré à l'île de Cuba, et les documents qui y sont contenus s'étendent de 1509 à 1556. Des instructions données à l'amiral D. Diego Colon, en lui recommandant de bons traitements envers

[1] V. t. XLVII, (1er avril 1890).

[2] *Coleccion de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y organización de las antiguas posesiones españolas de Ultramar. Segunda serie publicada por la Real Academia de la Historia.* Tomos V y VI. Madrid, Est. tipográfico « Sucesores de Rivadeneyra, » 1890-1891, 2 vol. in-4o de CXXIX-359 et VIII-174 p.

Digitized by Google

les esclaves; des instructions données à Diego Velasquez touchant la distribution *(repartimiento)* des Indiens de l'île de Cuba; plusieurs *memoriaux* de Fr. Bartolomé de las Casas, à propos des cruautés dont, selon lui, les esclaves étaient victimes; des plaintes répétées sur la conduite de l'évêque Fr. Diego Sarmiento; enfin, des pièces sur les dommages produits par des corsaires français, voilà l'indication sommaire des matières contenues dans ce volume.

A l'approche du grand centenaire, l'Académie de l'histoire a préparé aussi un important ouvrage de bibliographie colombine, dont l'impression va être commencée.

En outre, des sociétés et des lettrés qui partagent l'enthousiasme universel éveillé par l'année 1892, s'occupent maintenant de l'impression de beaucoup d'ouvrages, dont une énumération détaillée n'est pas encore possible. Cependant nous en signalerons quelques-uns.

La *Société des bibliophiles andaloux* a entrepris la publication de l'*Histoire du nouveau monde*, due au P. Bernabé Cobo, S. J. Deux tomes de cet ouvrage ont été publiés jusqu'à présent [1]. La savante société a voulu par là « réparer un oubli très injuste, en mettant au jour la partie jusqu'à présent inconnue et inédite de l'*Histoire du nouveau monde* du P. Bernabé Cobo....., louée sans succès par l'érudit cosmographe des Indes, D. Jean-Baptiste Muñoz et par l'insigne botaniste D. Joseph Cavanilles. » L'œuvre contiendra aussi un *Essai critique* de M. Jimenez de la Espada, et un *Catalogue* synonimique des espèces minérales, végétales et animales qui y sont décrites ou simplement mentionnées.

Un de ceux qui cultivent avec le plus de distinction l'histoire hispano-américaine, c'est sans doute l'académicien déjà cité, M. Fernandez Duro, qui a pris à charge de dissiper beaucoup des nuages qui entouraient la figure de Colomb. Sans rien enlever à la juste gloire qu'on doit lui accorder, il voudrait le dépouiller de ce caractère « tout à fait incomparable, exceptionnel et parfait » que lui ont attribué nombre d'écrivains, plus amateurs des légendes flatteuses que des sévères jugements d'une critique calme et sereine. M. Fernandez Duro a tiré des Archives de l'État quantité de documents inédits ; il les a collationnés et classés ; et de leur ensemble, à l'aide d'une sagace critique, est sorti le vrai portrait de l'auteur de la découverte du nouveau monde. *Colomb et l'histoire posthume*, c'est

[1] *Historia del Nuevo Mundo*, por el P. Bernabé Cobo, de la Compañia de Jésus, publicada por primera vez con notas y otras ilustraciones de D. Marcos Jimenez de la Espada. 1 serie : tomos I (Sevilla, 1890) ; II (Sevilla, 1891). 2 vol. in-8° de 530 et 468 p.

Digitized by Google

le titre d'un de ses ouvrages entrepris dans ce but[1]. *Nébuleuse de Colomb*[2] en est un autre, qui a été l'occasion de très vives polémiques.

Le savant auteur n'est pas le seul à partager ce point de vue sur Colomb. L'un des plus illustres membres de la famille de Loyola, le R. P. Richard Cappa, qui figura jadis dans notre armée maritime, et a séjourné longtemps dans les contrées de l'Amérique, anciennement espagnoles, a pu écrire *de visu*, sur plusieurs matières controversées. Ses *Etudes critiques sur la domination espagnole en Amérique*[3] ont eu les honneurs d'une troisième édition, ce qui n'est que trop rare chez nous lorsqu'il s'agit de travaux historiques. Jusqu'à présent, l'illustre jésuite a fait paraître sept volumes de ses *Etudes critiques*, divisées en trois parties. Dans la première, qui embrasse un seul volume, il traite de la découverte et des circonstances qui l'ont accompagnée; dans la deuxième partie, comprenant les volumes II, III et IV, il s'occupe du droit de l'Espagne à entreprendre la conquête de l'Amérique, de la domination du Pérou, des luttes civiles et de l'anarchie que l'on eut à subir dans ces régions. Dans la troisième et dernière partie, embrassant les volumes V, VI et VII, l'auteur traite des industries importées au nouveau monde par les Espagnols et des résultats qui en sont survenus.

Je ne puis me dispenser de dire quelques mots de l'ouvrage du P. Coll, concernant Colomb et la Rabida[4]. L'auteur s'est proposé seule-

[1] *Colón y la Historia póstuma. Examen de la que escribió el Conde Roselly de Lorgues*, leido ante la Real Academia de la Historia, en junta extraordinaria celebrada el dia 10 de Mayo por el capitán de navío Cesáreo Fernandez Duro, académico de número. Madrid, Imp. y fundación de M. Tello, 1885, in-8° de 304 p.

[2] *Nebulosa de Colón, segun observaciones hechas en ambos mundos. — Indicaciones de algunos errores que se comprueban con documentos inéditos*, por Cesáreo Fernandez Duro, de la Real Academia de la Historia. Madrid, Est. tipográfico « Sucesores de Rivadeneyra », 1890, in-8° de 284 p.

[3] *Estudios criticos acerca de la dominación española en America :* Parte I. Vol. I. — *Colón y los Españoles.* 3ª édicion, Madrid, Gregorio del Amo 1889. in-8°, 439 p.; Parte II. — Vol. II. *Hubo derecho à conquistar la América.* Análisis politico del imperio incásico. 3ª éd. Madrid, 1888, de 262 p.; vol. III. *La conquista del Perú.* 4ª éd. Madrid, 1890, in-8° de 407 p.; vol. IV. *Las guerras civiles y la anarquia.* 3ª éd. Madrid, 1890, in-8° de 321 p. Parte III. — Vol. V. *Industria agricola pecuaria llevada à América par los Españoles.* Madrid, 1890, in-8° de 454 p.; vol. VI. *Continúa la misma materia y se coteja el estado agricola de las colonias con el de la métropoli.* Madrid, 1890, in-8° de 401 p.; vol. VII. *Industria fabril que los Españoles fomentaron y arruinaron en América.* Madrid, 1891, in-8° de 403 p.

[4] *Colón y la Rabida, con un estudio acerca de los Franciscanos en el Nuevo Mundo*, por el M. R. P. Fr. José Coll, Definidor general de la Orden de S. Francisco. Madrid, Libreria católica de Gregorio del Amo 1891, in-8° de 366 p.

Digitized by Google

ment de raconter la coopération de l'Ordre séraphique, auquel il appartient, à la découverte du nouveau monde, en même temps que de faire connaître la participation de ses frères en religion, à l'évangélisation de ces vastes contrées. La description et l'histoire du monastère de la Rabida, les renseignements peu nombreux que nous possédons sur les frères Jean Perez et Antoine de Marchena, la visite de Colomb à la Rabida et la chronologie de son séjour en Espagne, enfin les travaux des franciscains dans les Indes, voilà la substance de ce beau livre, dont une seconde édition va paraître.

Nous ne finirons pas cette notice bibliographique sur l'histoire hispano-américaine sans signaler aux bibliophiles américanistes l'apparition de quelques livres rares et curieux, dont la reproduction vient d'être entreprise à Madrid, chez J.-C. Garcia. Quelques volumes de cette bibliothèque ont déjà vu le jour; quelques autres ne se feront pas attendre. Jusqu'à présent ont été publiés : 1° *Le vrai récit de la conquête du Pérou par François Xerez, qui en fut un des premiers conquérants*, d'après l'édition donnée à Séville, en 1534 [1]; 2° *Nouvelle découverte du grand fleuve des Amazones*, récits de Christophe de Acuña, d'après la première édition de 1641 [2]; 3° *Origine des Indiens du Pérou, Méjico, Santa-Fé et Chile*, par le Dr Diego André de Rocha [3]. En voie de publication : tome V. *Histoire de l'Amiral des Indes D. Christophe Colón*, écrite en espagnol par D. Ferdinand Colón, son fils. — T. VI. *Conversion du Piritú, des Indiens Cumanagotos et Palenques*, par Ruiz Blanco. — T. VII. *Art grammatical de la langue yunga, parlée par les Indiens des vallées de Trujillo, dans le Pérou*, par D. Bernard de la Carrera. On le reproduit d'après l'édition de Lima de 1644.

Enfin, parmi les publications sur l'histoire hispano-américaine, il ne faut pas oublier celle du voyage du capitaine Pierre Texeira, faite par M. Jimenez de la Espada [4], non plus que celle de la rébellion de Pizarro et de la vie de Pierre Gasca, entreprise par M. Paz et Melia [5].

[1] Colección de libros que tratan de América, raros ó curiosos :
Vol. I. — *Verdadera relación de la conquista del Perú por Francisco Xerez, uno de los primeros conquistadores*, según la edición impresa en Sevilla en 1534. Madrid establecimiento tipografico de Juan Cayetano Garcia, 1891, in-8° de 174 p.

[2] *Cristobal de Acuña. Nuevo descubrimiento del Gran Rio de las Amazonas*, reproducido según la 1a edición de 1641. — *Ibidem*, in-8° de 234 p.

[3] *Diego Andres Rocha. — Origen de los Indios del Perú, Méjico, Sta-Fé, y. Chile. — Ibidem*, 2 vol. in-8° de 222 et 218 p. Ces deux volumes forment les tomes III et IV de la *Collection*.

[4] *Viaje del capitán Pedro Texeira aguas arriba del rio de las Amazonas* (1638-1639), publicado por M. Jimenez de la Espada. Madrid, Imprenta de Fortanet, 1889, gr. in-4°.

[5] *Calvete de Estrella. — Rebelión de Pizarro en el Perú y vida de*

Digitized by Google

Ces travaux, consacrés presque tous à la mémoire du grand navigateur et du grand événement, sont, comme l'a dit M. Fernandez Duro, « des hirondelles pronostiquant les beaux jours. » Il en est ainsi en effet, car tout porte à croire que l'année 1892 fournira, en Espagne comme ailleurs, une abondante récolte aux amateurs de l'histoire hispano-américaine.

Si nous laissons de côté le vaste domaine de celle-ci pour nous transporter dans celui, plus vaste encore, de notre histoire générale, nous devons signaler un monument historique dont la publication a été entreprise. Je veux parler de l'*Histoire générale d'Espagne*, composée par une partie des membres de l'Académie. A vrai dire, l'histoire intérieure de l'Espagne et une grande partie de son histoire extérieure sont encore à faire. Si appréciables qu'elles aient été pour leur temps, les tentatives faites jusqu'ici ne sauraient satisfaire les exigences de la critique moderne. D'ailleurs, une œuvre capitale comme celle-là doit être une œuvre collective, où des spécialistes apportent leur contingent pour chaque partie de l'histoire espagnole. Nos académiciens ont divisé l'histoire en périodes, et chacun d'eux a choisi celle pour laquelle il avait fait des études préalables. C'est pour cette raison que ce travail sera plutôt un recueil de monographies, contenant le dernier mot des recherches sur l'histoire espagnole. Une cinquantaine de livraisons, appartenant à différentes périodes, ont déjà été publiées [1]. Elles sont consacrées aux sujets suivants :

I. *Géologie et préhistoire ibériques*, par MM. Vilanova et Rada. — II. *Premiers habitants historiques de la Péninsule ibérique*, par MM. Fernandez et Gonzalez. — III. *Histoire d'Espagne depuis l'invasion des peuples germaniques jusqu'à la ruine de la monarchie visigothique*, par MM. Fernandez-Guerra et Hinojosa. — IV. *L'Espagne chrétienne pendant la période du fractionnement de l'empire musulman dans la Péninsule*, par MM. Rada et Delgado. — V. *Rois chrétiens depuis Alphonse VI jusqu'à Alphonse XI en Castille, Aragon, Navarre et Portugal*, par M. Colmeiro. — VI. *Règne de Charles IV*, par M. Gomez d'Artèche.

On a signalé, dans le courrier, il y a deux ans, la *Collection de documents inédits pour l'Histoire d'Espagne*, publiée par MM. le marquis de la Fuensanta del Valle, Sancho Rayón et Zabálburu. Cette im-

D. Pedro Gasca, publicadas por A. Pazy Melia. — T. I, Madrid, imprenta y fundición de M. Tello, 1889.

[1] *Historia general de España*, escrita por individuos de número de la Real Academia de la Historia, Bajo la direction del Exmo. Sr. D. Antonio Cánovas del Castillo, Director de la misma Académia. — Madrid, El Porgreso editorial, 1890-1891, en 4°.

Digitized by Google

portante collection, qui comptait alors quatre-vingt-quatorze volumes, s'est augmentée de sept autres [1], formant jusqu'à l'heure présente un total de cent un volumes. — Le tome LXXXXV contient des Mémoires sur la guerre des Pays-Bas pendant le gouvernement du duc de Villahermosa ; un récit de la prise de quelques villages du Palatinat, par le marquis d'Espínola, des documents émanant du Conseil et de la Chambre de Castille, pendant les années 1643-1647 ; campagnes de Catalogne et d'Estremadure, etc. — Le tome LXXXXVI nous offre des lettres (1616-1618) du marquis de Villafranca au roi Philippe III, puisées dans les archives de Simancas, et commence la série des lettres (1644 et 1647) de Philippe IV relatives à la guerre de Catalogne. — Le tome LXXXXVII poursuit la publication de ces lettres, tirées de la Bibliothèque nationale. — Dans le tome LXXXXVIII, on a mis au jour la première partie de la correspondance des princes d'Allemagne avec Philippe II et des ambassadeurs de celui-ci auprès de la cour de Vienne (1556 à 1563). — Le tome XCIX a été consacré à la publication d'une relation de la campagne de Flandre en 1637, adressée à Philippe IV par son secrétaire J. A. Vincart, et au texte de la *Chronique de D. Jean II*, écrite par Alvar Garcia de Santa Maria, frère, et non fils, comme il a été dit, du célèbre Alphonse de Cartagène. — Dans le tome C, on donne la fin de cette *Chronique*, suivie d'une *Relation* des guerres de Barbarie et de la mort du roi D. Sébastian, écrite par Fr. Louis Nieto, et d'une *Relation* statistique, faite par la provence de Mechoacam, en 1603, par ordre du comte de Lemos. — Dans le tome CI, on continue la publication de la correspondance des princes d'Allemagne avec Philippe II et celle des ambassadeurs de ce prince près de la Cour de Vienne (1563-1568). Nous n'avons pas à répéter ce qu'on a dit à ce sujet dans le dernier courrier : c'est que l'importance, la variété et le nombre des documents publiés sont tels qu'on peut affirmer que ce recueil constitue une mine précieuse, non seulement pour les historiens nationaux, mais aussi pour les historiens des autres peuples.

La bibliothèque portant pour titre : *Curiosités sur l'histoire d'Espagne*, rédigée par M. Rodriguez Villa, s'est enrichie d'un troisième volume, consacré à la campagne de Flandre, d'après une *Relation* de Vincart, et contient aussi quelques renseignements biographiques tout à fait nouveaux et fort intéressants sur le célèbre gouverneur de Frisie, le colonel François Vergugo [2].

[1] *Colección de documentos inéditos para la Historia de España.* — Madrid, 1890-1891, t. XCV, XCVI, XCVII, XCVIII, XCIX, C et CI.

[2] *Curiosidades de la Historia de España, t. III. — El colonel Francisco Verdugo* (1537-1595), *nuevos datos biográficos y Relación de la campaña*

Digitized by Google

La publication connue sous le titre de : *Mémorial historique*, dont il a été parlé aussi dans le dernier courrier, s'est enrichie de nouveaux volumes : les tomes XXII et XXIII de la collection, III et IV de la chronique de Miguel Parets sur la guerre de Catalogne sous Philippe IV [1]. L'intérêt de cette chronique s'est accru par les notes et appendices que le jeune et regretté académicien M. Pujol, y avait joints. Le tome XXIII contient la narration des événements accomplis lors de l'entrée de l'armée royale en Catalogne, sous le commandement du marquis de los Velez, jusqu'à la déroute de Monjuich. Le texte de la chronique s'étend jusqu'à la page 84 ; le reste du volume (p. 85-469) est consacré à la publication de textes inédits, relatifs à l'organisation et au gouvernement des armées catalanes, à la retraite en France de M. Espernan, à la capture de la duchesse de Cardone et de ses fils, à la prise de Martorelle et la cession de Catalogne à la France, aux rapports de la Catalogne avec le Portugal, etc. Le volume XXIII commence avec l'entrée en Catalogne des armées françaises commandées par le général La Motte, et il s'occupe en grande partie du célèbre blocus de Tarragone, de la guerre dans la contrée leridense, dans l'Ampurdau, etc. Le nombre des documents, concernant ce sujet, publiés et classés par le regretté M. Pujol, qui a succombé peut-être accablé par le poids d'un travail excessif, s'élève à huit cent et onze.

L'histoire ne progresse pas seulement par des affirmations ; elle exige aussi, de temps à autre, quelques travaux d'un caractère négatif qui la purifient de certaines légendes. C'est la raison d'être du livre de M. Fernandez Duro, intitulé : *Traditions sans fondements* [2]. M. Fernandez Duro a voulu purger l'histoire espagnole d'une foule de traditions qui n'ont d'autre appui que la légende, bien qu'elles aient été souvent acceptées comme des vérités incontestables par des historiens nationaux et étrangers. A l'aide d'une érudition vaste

de Flandres, de 1641 por Vincart, publicado con notas é ilustraciones por Antonio Rodriguez Villa. — Madrid, establecimiento tipográfico sucesores de Rivadeneyra, 1890, en-8° de 312 p. — Les deux premiers volumes, parus il y a quelque temps, sont intitulés : *L'Italie dès la bataille de Pavie jusqu'au sac de Rome* (t. I) ; *La Cour et la monarchie d'Espagne pendant les années 1636 et 1637* (t. II).

[1] *Memorial histórico español. Coleccion de documentos, opúsculos y antiguidades que publica la Real Academia de la Historia*, t. XXII. — Madrid, imprenta y fundición de Manuel Tello, 1890.

[2] *Tradiciones infundades. Examen de las que se refieren al pendon morado de Castilla, las joyas de Isabel la Catolica, la Virgen de Lepanto, las naves de Cortes, el salto de Alvarado, el estandarte de D. Juan de Austria y otras*, por el capitán de navío Cesáreo Fernandez Duro, de la Real Academia de la Historia. — Madrid, 1888.— Establecimiento tipografico « Sucesores de Rivadeneyra, » in-4°, de 686 p.

Digitized by Google

et d'une critique consciencieuse, l'illustre académicien examine leur origine, et fait connaître les vrais motifs qui ont pu produire ces récits fabuleux, soutenus seulement parce qu'ils flattaient le sentiment patriotique.

C'est la même raison, dans un autre ordre d'idées, qui a donné lieu à la publication d'un savant travail du P. Garzon, S. J., concernant la personne et les idées de notre historien par excellence, l'immortel Mariana [1]. Dans ce beau livre, le docte jésuite, cherche à venger la mémoire de Mariana, faussement incriminée par quelques-uns de ces soi-disant savants modernes qui, pour couvrir leurs idées d'un nom respectable, n'ont pas hésité à faire du célèbre écrivain un champion indomptable de toute sorte de libertés, en lui donnant des éloges qu'il aurait repoussé avec indignation.

Signalons, dans la même bibliothèque où a été publié le volume du P. Garzon, une excellente traduction de l'*histoire de l'Église* par le cardinal Hergenröther, achevée en 1889 [2].

Un problème historique fort intéressant pour les catholiques, et sur lequel les Français et les Espagnols ne s'accordent pas, c'est la question de la patrie de saint Vincent de Paul. Était-il français ? Etait-il espagnol ? Malgré les fondements sérieux de la tradition espagnole prétendant à cette gloire pour l'Espagne, aucun des écrivains espagnols ne s'était occupé de cette question avec le soin et l'extension qu'elle mérite. Il a fallu que M. Arthur Loth, dans son livre intitulé : *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, ait émi quelques jugements assez défavorables sur les anciennes études de théologie à l'Université de Saragosse (où le saint fit ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique), pour que les Espagnols sortissent de leur incompréhensible apathie. Celui qui a pris en main cette tâche est M. Hernandez Jajarnes, l'un des philosophes les plus connus de l'Espagne, par ses savantes productions. Dans son travail intitulé : *Saint Vincent de Paul, sa patrie, ses études à l'Université de Saragosse* [3], il revendique pour l'Espagne l'honneur d'avoir été le berceau du saint de la charité, quoiqu'il se garde bien de donner la question comme définitivement résolue ; et, en même temps, il prend la défense du bon renom de sa chère université.

Nous devons signaler aussi l'apparition d'une collection de lettres

[1] *El Padre Juan de Mariana y las Escuelas liberales, estudio comparativo*, por el P. Francisco de Paula Garzon, S. J. Madrid, biblioteca de la Ciencia Cristiana, 1882, in-8° de 658 p.

[2] *Historia de la Iglesia*, par S. E. el Cardinal Hergenrother. Bibl. de la *Ciencia Cristiana*, 1883-1889, 6 vol. in 4°.

[3] *San Vicente de Paul, su patria, sus estudios en la Universidad de Zaragoza*, por el Dr D. Antonio Hernandez y Jajarnès. — Zaragoza, Establecimiento tipografico de la Derecha, 1888, in-8°, de 349 p.

Digitized by Google

(*Epistolario*) du cardinal, évêque de Barcelone, Fr. Benoit de Sala et Caramany [1], qui jouit d'une influence assez considérable lors de la fameuse guerre de Succession. De l'ensemble de cette correspondance (qui va de 1707 à 1714), jaillit beaucoup de lumière sur certains faits et sur nombre de détails plus ou moins controversés par les historiens. Les personnages les plus saillants des Cours de Vienne, de Paris, de Rome, etc., occupent leur place dans la correspondance, où l'on voit surtout la haute estime que les partisans de la dynastie d'Autriche avaient pour le cardinal, aussi bien que l'influence et les mérites personnels que ses adversaires même politiques, les adhérents de la maison de Bourbon, ne pouvaient lui refuser.

Il nous semble inutile d'insister sur l'importance du volume publié par M. Coroleu [2]. La Généralité (*Generalidad*) de Catalogne n'était autre chose qu'une Corporation, où les trois ordres, la noblesse, le clergé et le peuple étaient représentés, ayant la charge de veiller à l'observance des statuts et des libertés du Principat, pour la défense du territoire et pour la conservation de l'ordre public. Dès le règne de Ferdinand d'Antequera, on avait l'habitude de noter journellement ce qui se passait de plus intéressant, en Catalogne et ailleurs aussi, lorsque c'était de quelque importance pour la région. Ces notes constituent une mine précieuse qui ne devait pas être oubliée par nos historiens.

Le jeune auteur de l'*Histoire des Hétérodoxes*, M. Ménendez-Pelayo, a entrepris dernièrement une publication d'un autre ordre, mais qui, par son caractère historique, doit aussi entrer dans cette revue bibliographique. Il s'est proposé d'esquisser la marche des idées esthétiques en Espagne, et tout fait croire que ce dernier fruit de sa prodigieuse intelligence sera aussi bien reçu que ses travaux précédents. Cinq volumes ont déjà paru de cet admirable ouvrage, où l'auteur parcourt le cycle historique en exposant tout ce qui a trait à la conception et à la réalisation de la beauté artistique. Dans le tome IV [3], il a commencé l'exposition des idées esthétiques du présent siècle, et la continuera dans les volumes suivants.

[1] *Epistolario del Cardenal gerundense D. Fr. Benito de Sala y Caramany, Obispo de Barcelona, publicado y anotado por D. Enrique Claudio Girbal, Cronista de Gerona*, — Gerona, tipografía del Hospicio Provincial 1889, in-4°, 484 p. avec le portrait du Cardinal.

[2] *Dietarios de la Generalidad de Cataluña*, por José Coroleu. — Barcelona, 1889, in-8°, de 336 p.

[3] *Menendez Pelayo, de la Real Academia Española, Obras completas Historia de las Ideas estéticas en España*, t. IV (siglo XIX) vol. I. — Madrid, Perez Dubrull, 1888, in-8°.

Digitized by Google

L'histoire régionale des provinces et des localités espagnoles nous offre encore un bon nombre d'ouvrages à signaler. En tête de cette section doit figurer, par son importance, l'œuvre intitulée : *L'Espagne, ses monuments et ses arts, sa nature et son histoire*, publication grandiose, entreprise par la librairie Cortezo, et où d'éminents littérateurs de notre patrie ont mis à contribution les données d'une vaste érudition, en même temps que les attraits du style. Cette publication, qui se fait à Barcelone chez l'éditeur, M. Cortezo, compte déjà plus de vingt volumes. Je ne puis que signaler quelques-uns des plus récents.

En 1884, on faisait paraître le volume concernant les monuments et les arts, la nature et l'histoire des provinces de Salamanca, Avila et Segovia. M. Quadrado était l'auteur du texte de cet admirable volume, illustré avec des clichés de Laurent, des gravures de Meisenbach, des héliographies de Bruckmann et des dessins à la plume de Brugada et Pasco. En cette même année ont été publiés les deux volumes relatifs à la Catalogne, écrits par MM. Piferrer et Pi Margall, et celui qui concerne Cordoue, dû à la plume de M. Madrazo, membre de l'Académie.

L'année 1885 a vu paraître un volume de M. La Fuente, consacré à Madrid et à sa province, aussi bien qu'un autre de M. Pi Margall, concernant les provinces de Grenade, Jaen, Malague et Almerie.

Deux autres volumes furent mis au jour en 1886, l'un qui s'occupait des provinces de Guadalajare et de Cuenca, et l'autre qui était le premier de la section *Navavre Logroño* ; MM. Cuadrado et Madrazo en étaient les auteurs. Enfin je ferai une mention spéciale des volumes, plus récents, qui embrassent la description des provinces de Soria et de Valence. La description de Valence a été confiée à M. Théodore Llorente, un de ses plus illustres fils, qui, en vrai amateur de tout ce qui concerne sa patrie, a produit un chef-d'œuvre. Rien qui concerne l'histoire de cette région privilégiée n'y a été négligé.

La capitale de l'Espagne a été, depuis longtemps, l'objet des investigations historiques. M. Peñasco de la Puente est venu tout récemment augmenter la bibliothèque historico-madrilène par un volume que nous devons signaler[1] : *Recueil bibliographique-biographique de notices concernant la province de Zamora*[2]. Les nombreux et très

[1] *Páginas de la historia de Madrid*, par D. Hilario *Peñasco de la Puente*, con una carta del Exmo. Sr. D. Manuel Mª. José de Galdo. Madrid, libreria de Fernando Fe, 1891, en 8°.

[2] *Colección bibliográfica-biográfica de noticias referentes á la provincia de Zamora, ó materiales para su historia, reunidos par Cesáreo Fernandez Duro, de las Reales Academias de la Historia y de Bellas Artès* — Obra premiada par la Biblioteca Nacional — Madrid, imprenta y fundición de Manuel Tello. 1891, in-4° de pag. 579.

Digitized by Google

estimables ouvrages par lesquels M. Fernandez Duro s'attache à illustrer l'histoire générale de la nation, ne l'empêchent pas de diriger aussi son attention sur l'histoire régionale de sa province natale, car « tout homme, dit-il, s'engage à un devoir sacré envers le sol de son berceau, celui d'employer à son service la meilleure portion de son intelligence. » C'est pourquoi il a déjà livré au public, en 1882-83, quatre volumes, sous ce titre : *Mémoires historiques de la ville de Zamora*. Le volume dont nous rendons compte aujourd'hui est divisé en cinq parties, dont voici le contenu : I. Papiers imprimés ou manuscrits, d'auteur ignoré, touchant des affaires générales de la province ; II. Id., concernant les affaires locales ; III. Id., d'auteurs connus ; IV. L'imprimerie à Zamora ; V. Fils de la province qui se sont distingués et qui ont figuré dans l'histoire.

C'est sur la même province que M. Alvarez Martinez a publié aussi un notable travail historique [1].

La ville de Sagonte a été, dans ces dernières années, l'objet d'importantes investigations. Un des chercheurs les plus passionnés, c'est sans doute M. Chabret, dont l'*Histoire de Sagonte* [2] a été très bien accueillie.

La ville de Brihuega, *Brioca des Romains*, a été pareillement, de la part de M. Catalina Garcia, l'objet d'un précis historique qui doit être regardé comme l'introduction à la publication de son statut (*fuero*) faite par le même M. Catalina [3]. L'exemplaire du *fuero* mis au jour par ce docte investigateur est l'original même que cette ville reçut des mains de son seigneur, D. Rodrigue Ximenez de Rada, l'archevêque et l'historien très connu, dont la signature autographe apparaît à la fin de cet important document ; on y voit aussi celles du doyen et de quelques chanoines de l'Église tolétaine.

Les monographies bio-blibliographiques qui s'offrent à nos regards sont nombreuses ; nous croyons devoir mentionner celles qui suivent : *Études historiques et bibliographiques sur saint Raimond*

[1] *Historia General civil y ecclesiástica de la provincia de Zamora*, por Ursicino Alvarez Martinez, Correspondiente de la Real Academia de la Historia. Zamora, 1889.

[2] *Sagunto. Su historia y sus monumentos. — Obra premiada en los juegos florales de lo Rat-Penat, celebrados en Valencia en 16 Marzo de 1885. Por D. Antonio* Chabret, individuo Correspondiente de la Roal Academia de la Historia. Barcelone, 1888, deux vol. in-4°.

[3] *El Fuero de Brihuega*. Publicalo precedido de algunos apuntamientos historicos acerca de dicha villa D. Juan Catalina Garcia, Catedrático de Arqueologia y Ordenacion superior de Museos en la Escuela superior de Diplomática, etc. Madrid, imp. de Manuel Ginés Hermandez, 1888, in-4° de 196 p.

Digitized by Google

de Penyafort [1]. Ce volume contient huit mémoires pleins d'érudition où l'auteur éclaircit, avec nombre de documents, plusieurs questions, non encore résolues, touchant la patrie, le nom, la famille, les emplois publics et les ouvrages de saint Raymond de Penyafort, compagnon de saint Pierre Nolasque dans la fondation de l'Ordre de la Merci, et une des lumières de l'Église au XIIIe siècle. — Le héros de Lépante et des îles *Terceras*, D. Alvaro de Bazán, auquel on vient d'ériger un monument à Madrid, a été aussi l'objet d'une biographie [2] à l'occasion de son dernier centenaire; ce qu'on avait fait auparavant à l'égard du marquis de Marcenado, l'immortel auteur *des Réflexions militaires* [3]. *Le Dictionnaire bio-bliographique des écrivains et des artistes catalans du XIXe siècle* est en cours de publication à Barcelone.

Par leurs rapports intimes avec l'histoire littéraire et avec l'histoire de l'imprimerie, nous devons mentionner quelques ouvrages qui ont mérité des prix décernés par la Bibliothèque nationale. Nous citerons une production de M. Picatoste sur le mouvement scientifique de l'Espagne au XVIe siècle [4] : ce travail n'a d'autre but que de contribuer à la défense du bon renom scientifique de l'Espagne à une époque où les partisans de certaines idées ne voient chez nous que les flammes brûlantes de l'Inquisition étouffant tout germe scientifique et arrêtant partout le progrès du savoir humain. — *Essai d'un dictionnaire biographique et bibliographique des auteurs de la province de Burgos*, par M. Martinez Anibarro [5] ; — *Bibliographie espagnole de Sardaigne* [6], curieuse monographie qui s'attache au

[1] *Etudios históricos y bibliográficos sobre S. Ramón, de Penyafort.* — Memorias leidas en la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, por el M. J. Sr. Dr. D. Buenaventura RIVAS Y QUINTANA. Barcelona. Imprenta Barcelonesa, 1890, in-4o, de 340 p.

[2] *D. Alvaro de Bazan, Marqués de Sta Cruz*, por D. Eduardo DE NAVASCUÉS. Madrid, 1888, establecimiento tipográfico de Fortanet, in-4o de 446 p.

[3] *Juan de Madariaga — Comentarios à la vida y escritos del General Marqués de Santa Cruz de Marcenado* — Primer premio por unanimidad en el Certamen Hispano-Portugués de 1885. Madrid, imprenta de Enrique Rubinos, 1886, in-4o de 717 p.

[4] *Apuntes para una bibliotheca científica-española del siglo* XVI. *Estudios biograficos y bibliográficos de ciencas exactas, físicas y naturales y sus inmediates aplicaciones en dicho siglo*, por D. Felipe PICATOSTE Y RODRIGUEZ. — Obra premiada por la Biblioteca Nacional. — Madrid, imprenta y fundición de M. Tello. — 1891, in-4o, de VIII-416 p.

[5] *Intento de un Diccionario biográfico de Autores de la provinciade Burgos*, escrito por D. Manuel MARTINEZ AÑIBARRO Y RIVES : Obra premiada por la Biblioteca Nacional. — Madrid, imprenta y fundición de Manuel Tello, 1890, in-4o, de 570 p.

[6] *Bibliografía española de Cerdeña*, por D. Eduardo TODA Y GÜELL. — Obra premiada por la Biblioteca Nacional. — Madrid, tipografía de los Huérfanos, 1890, in-4o de 326 p.

Digitized by Google

mouvement scientifique dans cette île, autrefois possession espagnole. L'auteur a divisé son travail en quatre parties : *a)* Sources de la bibliographie espagnole en Sardaigne ; *b)* Livres hispano-sardes imprimés en Sardaigne de 1493 à 1720, époque où finit notre domination dans cette île, et livres imprimés en espagnol après cette date ; *c)* Manuscrits et *codices* existant aujourd'hui en Sardaigne ; *d)* L'imprimerie en Sardaigne ; — *Bibliographie madrilaine, ou description des ouvrages imprimés à Madrid* (XVIe siècle), par M. Perez Pastor [1] ; — *Essai d'une typographie compluteuse* [2], par M. Catalina Garcia.

Il me reste à signaler le travail de MM. Rico et Montero, qui, sans aucune aide officielle, se sont efforcé de recueillir et de livrer à la publicité tout ce qui concerne la province d'Alicante [3]. Les auteurs de cette inappréciable monographie se sont livrés à cette tâche avec une constance et une ardeur qui méritent les remerciements des bibliophiles. Ils ont ajouté plus de sept cents biographies d'écrivains alicantains à celles qui avaient été déjà collectionnées par Nicolas Antonio, Ximeno, Fuster... etc.

Aux ouvrages de la *Bibliothèque arabico-hispana* déjà signalés dans cette *Revue*, nous devons ajouter aujourd'hui la publication d'Aben Alfaradhi, dont un volume a paru [4] ; le second est attendu sans retard. L'impulsion donnée aux études arabiques par MM. Gayangos et Codera, offre déjà d'abondants fruits qu'on voit s'accroître de jour en jour. M. Codera, en vrai apôtre de la science arabique, s'est entouré de quelques-uns des élèves de prédilection qui travaillent sous sa savante direction. C'est ainsi que nous pouvons annoncer dès à présent que, dans le prochain congrès des Orientalistes, ces jeunes gens se feront connaître par des travaux dont

[1] *Bibliografía madrileña, ò descripción de las obras impresas en Madrid* (siglo XVI), por el Pbro D. Cristobal PEREZ PASTOR, Doctor en ciencias. — Obra premiada por la Biblioteca Nacional. Madrid, tipografía de los Huérfanos, 1891, in-4° de XLVII-434 p.

[2] *Ensayo de una tipografía compluteuse*, por D. Juan CATALINA GARCÍA, catedrático de Arqueología y ordenación de Museos en la Escuela superior de Diplomática, Oficial de primer grado en el Cuerpo facultativo de Archiveros, Bibliotecarios y Anticuarios. Obra premiada por la Biblioteca Nacional. Madrid, imprenta y fundición de Manuel Tello, 1889, in-4° de XII-673 p.

[3] *Ensayo biográfico-bibliográfico de escritores de Alicante y su provincia*, por Manuel Rico Garcia y Aldamiro Montero y Perez. Alicante. Vol I. Establecimiento tipográfico de Antonio Reus., 1888, in-fol. de 527 p. Le vol. II n'est pas encore paru.

[4] *Bibliotheca arabico-hispana, tomus VII. — Historia virorum doctorum Andalusiæ (Dictionarium biographicum) ab Aben Alfaradhi scripta, ad fidem codicis tunicensis arabice, nunc primum edidit, indicibus additis* Franciscus CODERA, t. I. Matriti, in typ. La Guirnalda, 1891.

Digitized by Google

une partie aura trait à l'histoire hispano-arabique. Cela dit, nous nous hâtons d'ajouter que le projet du Congrès a échoué, malgré les bonnes dispositions du gouvernement et des Orientalistes espagnols. *Cuique suum.*

Dans le mouvement historique actuel de l'Espagne, une partie importante est due au clergé, qui a entrepris avec ardeur et fortement encouragé ces études. C'est ainsi que plusieurs évêques leur ont donné une grande extension, soit par la création de chaires d'archéologie sacrée, soit par l'institution de musées diocésains, soit enfin par la publication des *Cartulaires* des églises cathédrales et des monastères, où tant de richesses historiques sont renfermées. Il faut ajouter aussi que des bénéfices ecclésiastiques ont été dernièrement institués pour que leurs titulaires se livrent à l'étude et à la conservation des archives et des bibliothèques de quelques églises cathédrales. Le Congrès catholique tenu à Madrid en 1889, s'en est aussi occupé, et a décidé la création de musées dans chaque diocèse de la péninsule.

Le 7 juillet dernier, Mgr Morgades, évêque de Vich, inaugurait le Musée archéologique et artistique, et en même temps annonçait l'intention d'entreprendre la publication du cartulaire de son église. L'évêque de Barcelone, Mgr Catalá, a mis aussi sur le métier la publication du cartulaire de son église, qui contient environ quatre mille actes du IXe au XIIIe siècle. On commencera peut-être dans un bref délai la publication de celui du monastère de Silos, et le jour n'est pas éloigné où nous pourrons profiter des trésors historiques de nos établissements ecclésiastiques. On doit regarder comme des fruits de ce mouvement les *Leçons d'archéologie sacrée* de M. Lopez Ferreiro[1], qui est presque le premier livre de ce genre composé en espagnol ; le *Manuel d'archéologie préhistorique*, par M. de la Peña et Fernandez [2]; les très appréciables travaux de la *Cité de Dieu*, revue redigée par les Pères Augustins, auxquels on doit aussi d'excellents traités d'*Histoire ecclésiastique ;* ceux non moins estimables de la *Revue calasancienne*, dirigée par les Pères des écoles pies de Madrid, de *la Controverse*, sous la direction de l'abbé Salamero; enfin ceux de la revue historique intitulée *L'Archive*, qui se publie à Valence sous les auspices de M. Chabas, chanoine de cette église métropolitaine.

FRANCISCO PONS.

[1] *Lecciones de Arqueologia Sagrada*, por el M. J. Sr. Lic. D. Antonio LOPEZ FERREIRO, Académico correspondiente de la Historia y Catedrático en el Seminario de Santiago. Obra ilustrada con 400 grabados en madera. Santiago, 1890, in-4°.

[2] *Manual de Arqueologia prehistórica precedido de nociones preliminares de Arqueologia general, Geologia y Paleontologia, y seguido de cinco cuadros sinópticos de Arquitectura cristiana y de dos vocabularios para la debida inteligencia de las voces técnicas*, por el Dr. D. Manuel de la PENA Y FERNANDEZ. Sevilla, 1890, in-4° de XX-964 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : I. La loi sur les Universités. — L'enseignement supérieur officiel et l'enseignement supérieur libre. — Nécessité de l'accord et de la bonne volonté de tous et danger de l'esprit sectaire dans les questions d'intérêt moral, social et national. — Le cours de M. Gardair à la Sorbonne. — Récents ouvrages de philosophie chrétienne. — Mgr d'Hulst à la Chambre des députés. — Les établissements intermédiaires d'enseignement supérieur. — Les membres du clergé et les grades universitaires. — Récentes thèses pour le doctorat ès-lettres — L'étude de M. l'abbé Samouillan sur Olivier Maillard et la prédication au XVe siècle. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Perrot, Dieulafoy, Maspéro, Siméon Luce (Du Guesclin au siège de Rennes). — Le supplice de Nicolas Behuchet. — Documents nouveaux relatifs à Jeanne d'Arc), de la Blanchère, Schlumberger, Salomon Reinach (La religion des Gaulois), de Lasteyrie (L'origine des basiliques chrétiennes), Le Blant, Casati, Foucart, Abel Lefranc, Alexandre Bertrand, Flamand, Germain Bapst (Etudes sur l'histoire de l'art dramatique), Henri Weil, Halévy (Jérusalem au temps d'Aménophis IV), le docteur Verneau, de Maulde la Clavière. — Académie des sciences morales et politiques. Communication de M. Ravaisson sur les mystères antiques. — Élection. — Prix et concours. — Thèses soutenues à l'École des chartes. — Sociétés savantes et revues provinciales. — Sociétés étrangères. — Revues nouvelles. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : Mgr Freppel. — Mgr Janssen. — M. Alfred Maury.

I

Le projet de loi sur la constitution des Universités, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, est, à l'heure où nous écrivons, sur le point de venir en discussion devant le Sénat. Notre intention n'est pas d'examiner aujourd'hui les modifications que la commission nommée par la haute assemblée et qui a pour président M. Jules Simon, propose au projet primitif [1]. Nous souhaitons que le texte nouveau puisse servir de point de départ à une organisation vraiment libérale (au meilleur sens du mot) de l'enseignement supérieur dans notre pays. Nos lecteurs savent que, selon nous, le meilleur système pour

[1] Ce projet a été examiné et discuté, au point de vue technique, par M. Daniel de Folleville, ancien doyen de la Faculté de droit de Douai, dans une brochure intitulée : *La Question des Universités régionales et les réformes proposées par M. Liard.* (Librairie Chevalier-Marescq, in 8o.) C'est d'ailleurs à titre de simple information et sans nous prononcer sur les vues qu'elle renferme, que nous signalons ici cette intéressante étude.

Digitized by Google

cette bonne organisation, dans l'état actuel des choses, serait le principe d'émulation pacifique et de loyal accord entre les établissements officiels, c'est-à-dire créés ou entretenus par l'État, et les établissements d'enseignement supérieur libre, tels qu'ils existent, par exemple, grâce aux généreux sacrifices des catholiques, à Paris, à Lille, à Lyon, à Toulouse et à Angers. Il n'est pas admissible et nous ne ferons à personne l'injure de supposer qu'il admette que la vie et la vigueur nouvelles dont les Universités d'État doivent être dotées par la loi en préparation, soient destinées à servir d'instrument de guerre contre la religion, qui, depuis Clovis, est la première force morale et sociale de notre pays, et à laquelle les libres-penseurs de bonne foi avouent eux-mêmes qu'ils ne sont pas en état de rien substituer. Mais ce serait, d'autre part, se rendre coupable d'une véritable insulte envers les chefs de l'enseignement supérieur chrétien, que de les supposer capables de ne tenir aucun compte, parce qu'ils sont les serviteurs zélés de l'orthodoxie religieuse, des intérêts intellectuels et temporels de la nation et de ceux mêmes de l'État sainement entendus.

La bonne volonté de tous pour le relèvement et pour la grandeur de la France, voilà l'idée qui doit être notre guide et notre point de ralliement. Pour que cette bonne volonté s'exerce d'une façon réellement efficace, il est nécessaire qu'elle règle son action sur la connaissance lucide et précise des hommes et des choses sur lesquels elle doit agir et des circonstances au milieu desquelles elle doit opérer. Cette notion, une fois acquise, lui évitera les écarts auxquels un zèle mal entendu se laisse parfois emporter et dont les défenseurs du vrai et du bien ne sont pas eux-mêmes toujours exempts. On se gardera de certaines formules plus éclatantes que pratiques, et qui ne correspondent souvent pas à une idée bien claire. On se rappellera qu'il ne s'agit pas d'influer sur les esprits d'il y a cent ans ou d'il y a six cents ans, sur les Français de 1788 ou sur les sujets de saint Louis, mais sur nos contemporains et sur les Français de 1892, et que pour les améliorer il faut commencer par les prendre tels qu'ils sont, avec leurs défauts comme avec leurs qualités, avec leurs aspirations bonnes ou mauvaises, afin de purifier peu à peu le fonds d'où partent celles-ci en donnant à celles-là une satisfaction légitime. On suivra, en un mot, dans leur sens providentiel, les enseignements et les exemples du grand théologien, du grand philosophe que Dieu a placé sur la chaire de saint Pierre, et qui, tout en maintenant intacts les droits incommutables de la vérité divine, et toutes les bonnes traditions humaines, ouvre si largement ses bras paternels à la civilisation moderne, sous quelque forme contingente qu'elle s'offre à ses regards, pour la consacrer et la sauver en l'embrassant.

Digitized by Google

Pour que la bonne volonté de tous pût agir avec force et avec ampleur dans des questions aussi importantes que celles qui concernent l'organisation de l'enseignement supérieur en France, combien il importerait qu'on prît l'habitude, hélas ! encore bien peu générale, de s'abstenir de mêler des considérations mesquines de politique quotidienne, des passions serviles de secte ou de parti, dans des problèmes techniques, touchant à des intérêts moraux, sociaux et nationaux, aussi graves que ceux de l'instruction comme de la défense publique ! Dès qu'on se place vraiment sur le terrain solide de l'intérêt commun, en dehors des haines antireligieuses et des compétitions électorales, combien on voit aussitôt les choses se simplifier et l'entente s'établir, du moins entre honnêtes gens et entre vrais Français !

Toutes les marques de loyal accord qui se montreront à l'horizon seront à nos yeux comme des signes célestes et des astres de salut pour notre pays. Nous avons déjà signalé comme un indice de bon vouloir, d'autant plus remarquable et d'autant plus louable que certains faits antécédents n'étaient pas de nature à nous le faire espérer, l'ouverture à la Sorbonne, sous les auspices de la Faculté officielle des lettres, du cours libre de M. Gardair, consacré à l'exposé de la doctrine de saint Thomas d'Aquin, cours dont les prémices avaient été données antérieurement par le savant professeur en des conférences faites à l'Institut catholique. Ce cours s'est poursuivi depuis lors avec un succès croissant, d'excellent augure. Le programme du premier semestre de cette année avait pour titre général : *Les passions et la volonté*. Le professeur a traité ce beau sujet en onze leçons dans lesquelles il a successivement étudié : I. L'inclination dans tous les êtres ; II. Les passions ; III. L'amour et la haine ; le désir et l'aversion ; IV. Le plaisir et la douleur ; V. L'espérance et le désespoir ; VI. La crainte et l'audace ; VII. La colère ; VIII. La volonté et le libre-arbitre ; IX. Réfutation du déterminisme ; X. L'empire de la volonté ; XI. Le bonheur.

S'il est vrai, comme cela n'est pas douteux, que l'historien ne peut guère se dispenser d'être psychologue, de savoir connaître et mesurer la nature et la portée des passions humaines, nous n'avons pas besoin de montrer le rapport des leçons de M. Gardair à nos études. Le problème de la volonté et du libre-arbitre, la question du déterminisme touchent, pour ainsi parler, aux fondements mêmes de la philosophie de l'histoire, et les jugements de l'historien dépendent de la solution qu'il a adoptée sur ces points capitaux de l'anthropologie. Au reste, d'une façon générale, l'histoire, pas plus que les autres sciences, ne saurait se passer d'une philosophie exacte et saine. C'est pourquoi nous ne regrettons pas d'avoir signalé et nous nous proposons de signaler encore à nos lecteurs quelques-uns des travaux

Digitized by Google

de philosophie chrétienne qui ont répondu à l'appel du Souverain Pontife. Nous leur recommanderons aujourd'hui, en premier lieu, le livre de M. Gardair, qui est comme une esquisse générale de son cours à la Sorbonne : *Corps et âme, essais sur la philosophie de saint Thomas* [1], en insistant sur ce point qu'une notion suffisamment claire et exacte de cette grande philosophie est indispensable à quiconque étudie historiquement le moyen âge, qui a vécu et respiré dans cette atmosphère intellectuelle. Nous leur signalerons et nous leur recommanderons le récent ouvrage de M. l'abbé P. Vallet, prêtre de Saint-Sulpice : *La Vie et l'hérédité* [2], et à ce propos, les livres précédents du même auteur : *L'Idée du beau dans la philosophie de saint Thomas* [3]. — *La Tête et le cœur, étude physiologique, psychologique et morale* [4]. — *Le Kantisme et le positivisme, études sur les fondements de la connaissance humaine* [5]. Nous leur signalerons enfin et nous leur recommanderons le livre de Mgr d'Hulst : *Mélanges philosophiques. Recueil d'essais consacrés à la défense du spiritualisme par le retour à la tradition des écoles catholiques* [6], où l'auteur a déployé ses éminentes qualités de penseur et d'écrivain. Nous ne perdrons pas cette occasion, bien que nous évitions en général de toucher à la politique, de dire, tant au nom de la *Revue* qu'au nôtre propre, combien nous avons été heureux de l'entrée du docte et vaillant prélat à la Chambre des députés. Il voudra bien, nous l'espérons, se considérer comme le représentant, non seulement des électeurs de la troisième circonscription de Brest, qui se sont singulièrement honorés par un tel choix, mais de tous les hommes d'intelligence et de cœur, qui ont foi dans l'efficacité patriotique et dans l'avenir de la science chrétienne.

Parmi les établissements d'enseignement supérieur officiel ou libre, il en est dont le caractère, à la fois plus spécial et plus autonome que celui des Facultés universitaires, offre comme un terrain neutre, ou demi-neutre, où se sont déjà rencontrés et où pourront, dans l'avenir, se rencontrer davantage encore, pour le plus grand bien de la haute culture intellectuelle, et au profit des sentiments de conciliation et d'union, que nous désirons de voir prévaloir, les maîtres et les étudiants des Universités de l'État et des Universités chrétiennes. Tels sont par exemple, le Collège de France, l'École des chartes, l'École

[1] Librairie Lethielleux, in-12.
[2] Librairie Victor Retaux et fils, in-12.
[3-4-5] Librairie Roger et Chernoviz, in-12. Nous recommandons spécialement ces divers livres de M. l'abbé Vallet comme très utiles à mettre entre les mains des jeunes gens à partir de leur année de philosophie.
[6] Librairie Ch. Poussielgue, in-8°.

Digitized by Google

pratique des hautes études, l'École libre des sciences politiques. Les bonnes dispositions des catholiques à cet égard sont attestées par les faits. Nous applaudissons aussi, tout en persistant à regretter et à réclamer l'excellente institution des jurys mixtes, à l'empressement que montrent depuis plusieurs années les jeunes membres du clergé de France, séculier ou régulier, à conquérir devant les juges des Facultés officielles les grades universitaires, et nous rendons hommage, malgré quelques incidents sur lesquels nous préférons ne pas insister, à l'équité de ces juges. Parmi les thèses soutenues dans ces derniers temps pour le doctorat ès-lettres, un assez grand nombre étaient l'œuvre d'ecclésiastiques et même de religieux.

Ainsi nous avons sous les yeux les travaux présentés avec succès l'an dernier à la Faculté de Paris par un des membres les plus distingués de la rédaction des *Études* des PP. Jésuites, le P. V. Delaporte, dont la renommée comme poète est solidement établie dans le monde des lettres, et qui a fait cette fois œuvre d'érudit : *Du merveilleux dans la littérature française sous le règne de Louis XIV.* — *De historia Galliæ publica, privata, litteraria, regnante Ludovico XIV latinis versibus a Jesuitis Gallis scripta* [1]. — Nous avons lu aussi avec grand plaisir et grand profit et nous signalons ici à nos lecteurs, n'ayant pas le loisir d'en donner le compte rendu dont nous étions chargé pour notre *bulletin bibliographique*, l'intéressante étude présentée à la Faculté de Toulouse par M. l'abbé Alexandre Samouillan, directeur au petit séminaire de cette ville : *Étude sur la chaire et la société françaises au* XVe *siècle. Olivier Maillard, sa prédication et son temps* [2]. Cette étude est divisée en trois parties, la première consacrée à la biographie du célèbre prédicateur, la seconde aux caractères spéciaux et distinctifs de sa prédication, la troisième à la *peinture de la société* d'après ses sermons. (*Les grands et le gouvernement.* — *L'Église.* — *Revue des principaux États* : gens de justice, avocats et notaires ; gens de finances ; gens d'armes ; écoliers, régents et imprimeurs; médecins et apothicaires; ouvriers et marchands ; usuriers. — *Divertissements et superstitions.* — *La femme et le bourgeois.*) Dans sa conclusion, l'auteur se sépare de l'opinion de Mgr Janssen, selon lequel, à la fin du XVe siècle, l'état de la société chrétienne n'était pas tel qu'il réclamât une réforme. Selon M. l'abbé Samouillan, cette réforme était indispensable, mais l'Église avait en elle tous les éléments nécessaires pour l'accomplir, comme elle le fit au Concile de Trente. Nous

[1] Librairie Victor Retaux et fils, 2 vol. in-8°.
[2] Toulouse, librairie Edouard Privat ; Paris, librairie Ernest Thorin, in-8°.

Digitized by Google

sommes, quant à nous, porté à croire que cette vue est plus conforme à la réalité des choses, au moins pour la France, mais en l'exposant, l'auteur de l'ouvrage dont nous parlons, a peut-être, lui aussi, un peu abondé dans son sens et exagéré l'expression de sa pensée. Quoi qu'il en soit, le livre de M. l'abbé Samouillan vient très utilement s'ajouter aux excellentes études de M. Lecoy de la Marche et de M. l'abbé Bourgain sur la prédication au moyen âge.

C'est avec une joie cordiale que nous voyons les membres du clergé prendre de plus en plus goût et part active à la grande enquête ouverte par l'érudition sur tous les points, sur tous les siècles de notre histoire. Nous ne craignons pas pour l'honneur de notre pays le résultat de cette enquête. Sans doute les annales de la vieille France, pas plus que celles des autres peuples, ne sont exemptes de tristesses et même de souillures. Mais n'est-il pas vrai, de l'avis de tous les bons juges, qu'elles constituent dans leur ensemble, dans la régularité magnifique de leur développement de Clovis à Louis XVI, l'une des plus belles pages de l'histoire de l'humanité ? Respectons donc le glorieux passé de la patrie et les traditions qui en résultent ; ne maudissons pas, mais plutôt travaillons loyalement, chacun selon notre vocation et la mesure de nos forces, à améliorer son état présent, et, avec l'aide de Dieu, ayons foi dans son avenir.

II

Le 4 décembre, M. Perrot a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un diplôme militaire, retrouvé à Cherchell par M. Waille, professeur à l'École supérieure de lettres d'Alger, le premier document de ce genre qui ait été découvert en Algérie ; daté de 107, il nous fait connaître pour les derniers mois de cette année deux nouveaux consuls : C. Julius Longinus et C. Valerius Paulinus, et un nouveau gouverneur de la Maurétanie césarienne, M. Cœsernius Macedo ; il donne aussi l'effectif des troupes réunies dans ce pays à l'époque de Trajan. M. Dieulafoy a ensuite achevé la lecture, commencée dans la séance précédente, d'un mémoire sur les monuments religieux de la Perse, dans lequel il établit que les Perses ont eu pour le culte du feu des monuments absolument clos, et que le mazdéisme a traversé trois phases : 1° la phase achéménide, caractérisée par les sacrifices sanglants en plein air et l'oratoire du feu absolument clos ; 2° la phase parthe, dans laquelle un temple succède au « sacellum » achéménide ; 3° la phase sassanide, qui voit s'opérer la juxtaposition dans une même enceinte de l'âgadanâ (ou oratoire)

Digitized by Google

et du temple parthe et la substitution des sacrifices symboliques aux sacrifices sanglants.

A la séance du 11 décembre, M. Maspero a communiqué deux bas-reliefs cunéiformes, découverts par M. Morgan dans sa mission en Perse, et qui présentent cet intérêt qu'ils sont les monuments les plus anciens que nous possédions de l'art chaldéen.

Un document découvert au Musée britannique par M. Lemoine et communiqué à l'Académie, dans la séance du 18 décembre par M. Siméon Luce, atteste la part considérable prise par Bertrand du Guesclin à la défense de Rennes en 1357. La vérité du fait, qui n'avait jusqu'ici d'autre garant que le trouvère Cuvelier, se trouve aujourd'hui établi par un acte de donation par le dauphin régent de 200 l. t. de rente annuelle et viagère au futur connétable, « par les grans constance, sens et loyauté duquel la ville de Rennes a été sauvée et défendue. »

A la même séance, M. de la Blanchère a montré comment, dans la province d'Afrique, les Romains avaient su aménager les eaux courantes de manière à donner au pays une fertilité qui fut proverbiale et à y développer une agriculture prospère. Un mémoire de M. le commandant Aymonier fixe à l'année 425 de notre ère la fondation du Cambodge indien.

Le 23 décembre, M. Siméon Luce a donné lecture d'une note sur le supplice de la pendaison infligé par Edouard III à Nicolas Behuchet, l'un des deux amiraux français, qui se firent battre à L'Ecluse, en 1340. D'après un passage de Pierre Cochon, ce supplice aurait été infligé à l'amiral par Edouard III pour le punir de l'avoir frappé. M. Schlumberger a présenté la photographie d'une plaque d'ivoire byzantine du IXe siècle, pièce curieuse parce qu'elle nous donne le portrait de l'empereur Léon VI, père de Porphyrogénète.

Dans un mémoire, lu le 15 janvier, M. Salomon Reinach s'est efforcé de prouver que jusqu'à l'époque romaine, les Gaulois n'avaient pas connu les statues; et il attribue cette absence de statues à l'influence des druides, auteurs des monuments mégalithiques; cette aversion du druidisme, M. Reinach le reconnaît, n'est attestée par aucun texte formel; mais elle ressort pour lui des traditions légendaires qui font de Pythagore l'élève des druides, et du texte de Plutarque, qui prétend que Numa, élève de ce philosophe, défendit aux Romains d'élever des statues.

Dans la même séance du 15 janvier, M. de Lasteyrie a communiqué un important travail sur l'origine des basiliques chrétiennes, dont la lecture a encore occupé la séance du 22 janvier. Après avoir étudié les basiliques romaines, dont il a dressé la liste, il examine les hypothèses émises sur les origines des basiliques chrétiennes; montre

Digitized by Google

qu'elles n'ont pu copier les basiliques civiles des Romains, dont le plan n'était pas uniforme. Pour lui, plusieurs facteurs ont contribué à la formation du type de la basilique chrétienne : c'est ainsi qu'elles auraient emprunté leur forme oblongue aux basiliques civiles, ainsi que leurs colonnades intérieures et la forme de leurs toitures ; leur atrium aux maisons romaines; leur transept aux exèdres et autres salles de réunion communes chez les Romains.

Le 29 janvier, M. Gustave Schlumberger a parlé de trois bulles d'or de Léon II, roi de la Petite Arménie, appendues à des lettres qu'il adressa au pape Innocent III. Ces sceaux d'or, les seuls probablement qui existent de ce prince, le représentent en grand costume royal; sur le revers du sceau se trouve le lion d'Arménie. Un autre sceau arménien, qui fait partie de la collection Clairambault et sur lequel M. Schlumberger a appelé l'attention de l'Académie, montre que c'est Léon V et non Léon VI qu'il faut appeler le dernier prince d'Arménie.

Les fragments communiqués dans la même séance par M. Le Blant de son *Nouveau Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle* confirment les résultats auxquels l'avaient amené ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Il remarque que le Rhône est chez nous la voie naturelle de la diffusion de la foi. Il montre comment le libellé des légendes permet de retrouver par qui, grecs ou latins, telle ou telle province a été convertie. M. Casati a ensuite entretenu l'Académie de la découverte récente, près du lac Trasimène, d'une nécropole étrusque, et il a donné l'interprétation des inscriptions qui se trouvent sur les urnes funéraires trouvées dans ces tombeaux.

A la séance du 5 février, après la lecture par M. Foucart d'un rapport sur les inscriptions découvertes par M. Séon, qui fixent l'emplacement de Sébastopolis et fournissent de précieux renseignements sur la constitution de cette cité, l'Académie a entendu une communication de M. Siméon Luce sur deux documents trouvés à la Bibliothèque de Vienne par M. Bougenot. L'un de ces documents, assez court, concerne Frère Richard, qui a joué, en 1429, un rôle dans l'entourage de la Pucelle. L'autre pièce est une longue lettre du comte de La Marche à l'évêque de Laon, qui contient le récit des campagnes de Jeanne d'Arc. Nous noterons encore, dans la même séance, l'étude consacrée à Guillaume Postel par M. Abel Lefranc. Deux arrêts du parlement lui ont permis notamment d'établir que le séjour de Postel à Saint-Martin-des-Champs pendant près de vingt ans (1562-1581) fut un véritable emprisonnement, dont la principale cause était la publication d'un livre singulier : les *Merveilleuses victoires des femmes*, où il annonçait la venue d'un messie féminin.

Une statuette découverte à Klitchevac en Serbie, avait été attri-

Digitized by Google

buée par M. Moriz Hörner à l'art illyrien. Dans la séance du 19 février, M. Alexandre Bertrand a combattu l'opinion du savant autrichien et essayé d'établir que la statuette appartenait à l'art celtique. Après deux autres communications de M. Perrot sur une chambre voûtée découverte dans un tumulus, près d'Andrinople, et de M. Flamand, sur les pierres écrites du Sud-Oranais, M. Germain Bapst a parlé du théâtre italien au xve siècle; étudiant l'influence de la Renaissance sur l'art dramatique, faisant ressortir le goût du théâtre qui dominait dans toutes les classes de la société, montrant qu'au lieu qu'en France on utilisa les salles de jeu de paume comme salles de spectacles, en Italie, on construisit à cet effet des bâtiments spéciaux; entrant enfin dans tous détails de la mise en scène.

Le 26 février, M. Henri Weil a présenté de savantes observations sur un fragment d'Hypéride publié par M. Kenyon à la suite des Mimiambes d'Herodas. Il s'agirait d'un réquisitoire contre un certain Philippides qui aurait proposé de donner des couronnes aux présidents de l'assemblée du peuple qui avaient fait voter des honneurs extraordinaires à Philippe de Macédoine. M. Halévy a achevé ensuite la biographie, commencée dans la séance précédente, du gouverneur de Jérusalem sous Aménophis IV, Arad-Hiba. Il résulterait de cette communication qu'à cette époque (quarante ans avant l'Exode), Jérusalem était déjà une ville sainte, consacrée au dieu Adar ; la langue et la civilisation babylonienne étaient répandues dans l'Asie Mineure; et la diffusion de l'instruction semble avoir été assez grande, puisque les archives royales de Jérusalem étaient sous la direction d'une femme. — Dans la même séance, M. Bapst a présenté un aperçu des origines du théâtre en Europe.

Le 4 mars, M. le docteur Verneau a entretenu l'Académie de la découverte de trois squelettes troglodytes faite à Baoussé, près de Menton. Les caractères physiques de ces squelettes offrent une étroite parenté avec ceux de Cro-Magnon. — M. Schlumberger a lu un mémoire sur des amulettes byzantines servant comme phylactères contre la maladie; et représentant Salomon à cheval et nimbé s'élançant au galop contre un démon femelle. M. de Maulde La Clavière a ensuite exposé les règles de fond et de forme qui présidaient au xve siècle à la rédaction des instructions diplomatiques. — M. Halévy s'est efforcé de démontrer — ce qui lui avait été contesté par M. Oppert — que les Cosséens étaient une population du Zagros (le Kourdistan actuel); que Burnaburiyash, le roi de Babylone, contemporain d'Aménophis IV, appartenait à une dynastie cosséenne; et les Cosséens sont distincts des Cissiens, peuples de la Susiane. — M. Oppert n'admet pas ces explications de M. Halévy ; pour lui la langue cissienne est

Digitized by Google

nommée *kassu* pour les Assyriens, tandis que l'idiome touranien de la Susiane est appelé la langue d'Elam.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous notons la lecture faite le 23 janvier par M. Ravaisson, d'un mémoire sur les mystères. Il y rappelle la croyance des anciens à une région souterraine, séjour des dieux et des âmes, terme assigné à la destinée humaine, mais où l'on ne pouvait arriver que par une expiation des fautes commises, par une rénovation de l'être humain ; c'est là l'objet et la raison d'être des mystères chez les Grecs, de l'initiation chez les Romains : les pratiques religieuses qui opéraient la transformation de l'individu étaient la purification et le sacrifice, suivi d'un repas qui unissait l'homme à la divinité.

Cette même Académie a donné le fauteuil de M. Chéruel à M. Félix Rocquain, chef de section aux Archives nationales, dont les travaux historiques, notamment sur le XVIIIe siècle et les débuts de la période contemporaine, sont connus de nos lecteurs.

L'Académie des inscriptions et belles lettres a décerné le prix Duchalais pour 1892 à M. Adrien Blanchet pour son traité de *Numismatique du moyen âge*.

Nous relevons les sujets suivants mis au concours par la société d'histoire rhénane : pour 1894, développement des institutions et de l'administration communale de Cologne jusqu'à la fin du XIVe siècle ; pour 1895, étude, dans leur origine et leurs développements, des circonscriptions administratives d'un territoire de la province Rhénane jusqu'au XVIIe siècle ; pour 1897, description de Cologne au commencement du XVIe siècle. Le prix pour les deux premiers concours est de deux mille cinq cents francs; pour le troisième, de cinq mille. Le délai pour la remise des mémoires est fixé au 31 janvier de l'année du concours.

L'Université de Greifswald décernera en 1896 des prix de deux mille cinq cents francs aux auteurs des meilleurs travaux sur les questions suivantes : l'opinion publique en Prusse de 1795 à 1806 ; l'évolution du droit dans les états ecclésiastiques allemands au XVIe siècle; — examen critique de la chronique de Thomas Kantzow. Un prix de douze cent cinquante francs est réservé à la meilleure étude sur l'organisation agraire en Prusse après l'émancipation des paysans.

Nous notons, selon notre usage, dans l'ordre de mérite, les noms des archivistes paléographes de la promotion de 1892 et les titres des thèses qu'ils ont soutenues pour obtenir le diplôme : MM. de la Roncière, *la Marine française sous Louis XI ;* — Courteault, *Gaston IV, comte de Foix ;* — Deloye, *les Institutions charitables*

Digitized by Google

d'Avignon depuis le XIIe *siècle ;* — de Vaissière, *Charles de Marillac, ambassadeur en Angleterre au* XVIe *siècle* ; — de Croy, *la Chambre des comptes de Blois ;* — Le Brethon, *la Formation du département du Calvados ;* — d'Apchier, *Biographie de Charles de Melun* ; — Forgeot, *Vie du cardinal Balue ;* — Henry, *Guillaume de Plaisians, ministre de Philippe le Bel ;* — Frédéric Passy, *le langage des Ossalois.* On a beaucoup remarqué l'initiative prise par M. Le Brethon, qui, présentant une thèse sur l'époque révolutionnaire, a répondu par le fait à certaines critiques dirigées il y a quelque temps contre l'enseignement et les habitudes de l'École des Chartes.

Du *Rapport présenté à l'assemblée générale des membres fondateurs et titulaires de la société historique et archéologique du Maine le 7 octobre 1891,* par M. Robert Triger, vice-président de la société (Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8° de 15 p.), nous retenons les renseignements suivants sur les publications qu'entreprend la vaillante société : le dernier fascicule du *Cartulaire de l'abbaye de saint Vincent*, dont l'impression a été retardée par la mort de M. l'abbé Charles, va paraître enfin ; MM. l'abbé Esnault et Alexandre Celier préparent un *recueil,* qui promet d'être intéressant, *de testaments manceaux ;* enfin, l'on travaille à éditer le *Cartulaire de l'ancien prieuré de Vivoin.*

Nous rappellerons aussi que la société a pour organe la *Revue historique et archéologique du Maine*, où l'on trouvera cette année, entre autres articles, une étude de M. le vicomte Menjot d'Elbenne sur *la villa gallo-romaine de Neuville ;* une notice de M. l'abbé Froger sur les *établissements de charité de Sillé-le-Guillaume* ; un *essai de toponymie mancelle* dû à M. l'abbé Coutard ; des recherches de notre collaborateur M. Tamizey de Larroque sur *la vie et les lettres du P. Mersenne*, l'oratorien ami de Descartes. — Nous sommes heureux, à ce propos, vu l'intérêt que nous portons aux recueils d'histoire et d'érudition provinciale, de constater que la *Revue poitevine et saintongeaise* a pu survivre au départ de son savant fondateur, notre excellent ami M. Joseph Berthelé, qui a quitté les archives du département des Deux-Sèvres pour celles du département de l'Hérault — avancement bien mérité. La *Revue poitevine* a maintenant pour directeur M. Louis Lévesque, de Saint-Maixent, assisté d'un comité d'érudits de la région. Nous avons remarqué dans sa livraison du 15 janvier une intéressante étude de M. Bélisaire Ledain, intitulée : *La maison de Jeanne d'Arc à Poitiers.* — Nous constatons aussi avec plaisir le succès croissant de la *Revue du Bas-Poitou* sous l'intelligente direction de M. René Vallette. Entre autres travaux intéressants, nous avons noté dans sa quatrième livraison

Digitized by Google

de 1891, une curieuse étude de M. L. Lacroix, intitulée : *Un mensonge de Richelieu.*

La dernière distribution de la société de l'histoire de Normandie comprend : le tome I des œuvres de l'historien Blondel (xve siècle) ; le *cahier des Etats de Normandie sous le règne de Charles IX* et les *cahiers des Etats de Normandie de février 1655.* Ces deux derniers volumes ont pour éditeur M. de Robillard de Beaurepaire, et le premier M. A. Héron.

La commission d'Histoire de l'Académie des sciences de Munich se propose de publier en 1894, dans les *Jahrbücher des deutschen Reichs*, le deuxième volume des *Annales des règnes de Henri IV et Henri V.* Ce volume, rédigé par M. Meyer von Knonau, comprendra les années 1070-1080. *L'Histoire des sciences en Allemagne* va également s'enrichir cette année d'un nouveau volume : l'*Histoire de la médecine*, par M. Hirsch ; et en 1894 de l'*Histoire de la géologie* par M. von Zittel. La même commission espère aussi pouvoir donner cette année le deuxième volume des *Rapports de la nonciature d'Allemagne ;* et elle a décidé d'entreprendre deux publications nouvelles : 1° une collection d'actes relatifs à l'histoire de la réforme en Bavière, sous la direction de M. von Druffel ; et 2° la correspondance des humanistes allemands des xve et xvie siècles sous la direction de M. von Bezold.

La commission d'histoire pour la province de Saxe publiera à l'occasion du centenaire de l'Université de Halle en 1894, la collection des brochures de Thomasius. Pour l'exercice 1892, elle distribuera les extraits relatifs à la Saxe du *Journal de voyage en Allemagne* du suisse Landolt (1782 et années suivantes); la onzième livraison des *Antiquités préhistoriques*, due à M. Zschiesche ; le deuxième volume du *Cartulaire d'Erfurt* et la première partie de celui de Goslar.

Il y a peu de revues nouvelles qui méritent ce trimestre-ci d'être signalées à nos lecteurs. La *Revue d'exégèse mythologique* (18, rue saint Fuscien, à Amiens), ne semble avoir d'autre objet que de soutenir *per omne fas et nefas*, les idées originales, que M. l'abbé Fourrière, curé d'Oresmaux (Somme), a émises sur les prétendus emprunts d'Homère et des écrivains mythologiques à la Sainte Écriture. Ces opinions n'ont pas reçu jusqu'ici un accueil très favorable, et nous craignons pour M. Fourrière que sa *Revue* ne parvienne pas à triompher de ces objections. La librairie E. S. Mittler et fils de Berlin a entrepris la publication de documents intéressant l'histoire militaire conservés dans les archives du ministère de la guerre de Prusse. L'histoire des guerres et celle de l'administration militaire trouveront donc à puiser dans les *Mittheilungen aus dem Archiv des Königlichen*

Digitized by Google

Kriegsministeriums. L'histoire du pays d'Hohenzollern aura désormais un organe spécial, les *Hohenzollerische Forschungen*, que dirige M. Christian Meyer (Berlin, Hans Düstenöder).

Nous signalerons encore la fondation par MM. Marcel Dubois et Vidal de la Blache des *Annales de Géographie* (Paris Armand Colin). On y trouvera, à côté des articles de géographie scientifique, des travaux qui intéressent plus directement nos études propres ; tels que celui de M. Henri Froidevaux, publié dans le deuxième fascicule, sur *une mission géographique et militaire à la Guyanne en 1762*.

Le R. P. Delattre auquel ses excellents travaux d'assyriologie ont acquis une juste renommée, avait présenté au Congrès bibliographique international de 1888 un rapport sur les derniers progrès de cette science depuis 1878. Ce rapport développé et mis à jour a paru dans la *Revue des questions scientifiques* d'octobre 1889 à avril 1891, et vient d'être tiré à part. (*L'Assyriologie depuis onze ans*. Paris, Leroux, in-8° de 121 p.) Cette étude, considérable à tous les points de vue et qui pourra guider utilement ceux qui s'occupent de ces recherches difficiles, se divise en deux parties. Dans la première, le savant jésuite retrace tour à tour l'histoire des découvertes et des publications de textes et les travaux auxquels ils ont donné naissance, puis les études lexicographiques et grammaticales. La deuxième partie est consacrée à la controverse accadienne et à l'exposition du système de M. Halévy.

Les découvertes assyriologiques ont amené quelques érudits à contester les dates et les faits rapportés dans la sainte Écriture. Un bénédictin de Vallombreuse, dom Atto Paganelli, qui a déjà publié quelques travaux de chronologie, s'efforce d'établir la sûreté des indications chronologiques de la Vulgate, et de montrer que les prétendues contraditions relevées dans les textes bibliques n'existent pas en réalité. (*Cronologia biblica e i fatti dei due Tobia*. Prato, topografia Giachetti, in-8° de 52 p.) Ce travail, un peu ardu à suivre, nous semble devoir être pris en sérieuse considération.

M. Giovanni Oberziner revient sur un personnage et sur une époque, qui ont souvent fixé l'attention des érudits : *Alcibiade e la mutilazione delle Erme ; contributo alla storia della democrazia Ateniese* (Genova, A. Donath, 1891, in-8° de 125 p.); mais il espère fixer certains points mieux qu'on ne l'avait fait avant lui. Les conclusions auxquelles il arrive sont que la mutilation des Hermès est le fait des ennemis d'Alcibiade, tant des démocrates que des hommes du parti oligarchique, qui tous voulaient se défaire de lui, les uns parce qu'il les offusquait personnellement, les autres parce qu'il gênait leurs projets contre le gouvernement populaire.

Digitized by Google

Nous avons signalé précédemment deux brochures de M. Carlo Dotto de Dauli pour prouver, contre M. Isidoro Falchi, que Vetulonia ne se trouvait pas sur l'emplacement actuel de Colonna di Maremma. Voici du même auteur un travail plus considérable sur le même sujet : *Vetulonia e i nuovi errori del dott. cav. Isidoro Falchi.* (Roma, tip. Romana, 1891, in-8° de 156 p.) Cette nouvelle dissertation est une réplique à une brochure dans laquelle M. Falchi avait essayé de défendre son sentiment *(A difesa di un giudiccato sulla ubicazione di Vetulonia.)* Les arguments de M. Dotto de' Dauli nous semblent fort sérieux et donnent à son opinion une base solide. Après la lecture de ses diverses brochures, il nous semble assez difficile de ne pas admettre que la situation de la Vetulonia étrusque est occupée aujourd'hui par Poggio Castiglione et non par Colonna di Maremma.

M. Franz Stolle consacre au martyre de la légion thébaine une étude importante, qui mérite d'attirer l'attention : *das Martyrium der thebaischen Legion.* (Breslau, Müller et Seiffert, 1891, in-8° de 112 p.) Il s'attache à démontrer que la plus courte des deux *Passio* est l'œuvre d'Eucher, évêque de Lyon ; que le second texte n'est qu'une amplification sans valeur du premier; que les témoignages antérieurs à Eucher sont ou dénués de valeur ou appliqués à tort au massacre d'Agaunum; que les récits de prétendus martyres de soldats appartenant à une légion thébaine, exécutés hors d'Agaunum — sauf peut-être en ce qui concerne les martyrs de Solothurn, — ne sont que des transformations de la légende primitive. Quant à cett dernière, il en discute la valeur; refuse de croire au massacre en bloc d'une légion, et ne retient guère du récit d'Eucher que les noms de Maurice, d'Exupère et de Candido. Il ne nous est pas possible de souscrire sans réserve aux conclusions de M. Stolle, dont tous les arguments ne nous semblent pas avoir une égale force.

Nous signalions dans notre dernière *chronique* la renaissance des études théologiques en France. Nous sommes heureux d'ajouter aux signes que nous en avons rapportés la série de travaux entrepris par Dom Fernand Cabrol, bénédictin de la Congrégation de France, prieur de Solesmes, sous ce titre : *Etudes de théologie historique et critique.* Le dernier mémoire publié par le docte religieux a pour objet d'examiner et de réfuter un travail de M. V. Courdaveaux sur Tertullien, et, à cette occasion, de mettre en lumière le vrai caractère du célèbre apologiste. Il est intitulé : *Tertullien selon M. Courdaveaux.* (Librairie Delhomme et Briguet, in-8° de 57 p. Extrait de la *Science catholique.*)

La thèse de doctorat que M. Alexander Cartellieri vient de consacrer à l'enfance de Philippe-Auguste (*Philipp II August von Fran-*

Digitized by Google

kreich bis zum Tode seines Vaters, 1165-1180. Ein Beitrag zu seiner Biographie, Berlin, Mayer et Müller, 1891, in-8° de 32 p.) n'apporte pas beaucoup de renseignements nouveaux à l'histoire de ce prince.

La *summa cancellariæ* de l'empereur Charles IV a fourni à M. Jean Lulvès la matière d'une dissertation solide et intéressante : *Die summa cancellariæ des Johann von Neumarkt. Eine Handschriftenuntersuchung über die Formularbücher aus der Kanzlei Kaiser Karls IV.* (Berlin, Mayer et Müller, 1891, in-8° de VI-127 p.) M. Lulvès établit que la *summa cancellariæ* est bien l'œuvre du chancelier Johann von Neumarkt qui l'a rédigée vers 1375, il dressa la liste des manuscrits et des éditions ; il en distingue quatre rédactions successives dont les deux premières seraient l'œuvre du chancelier ; la troisième serait due à un employé de la chancellerie ; et la quatrième à un secrétaire de Johann von Neumarkt, dont le nom reste inconnu, mais qui n'est certainement pas Johann von Gelnhausen. En appendice à cet excellent travail, on trouvera la liste des manuscrits se rapportant à chaque rédaction, et une table de concordance des lettres qui y sont contenues.

Le mémoire de M. Jules Doinel, archiviste du département du Loiret : *Jeanne d'Arc telle qu'elle est* (Orléans, Herluison, in-8° de 83 p. Premier prix du concours de 1890 de la Société archéologique et historique de l'Orléanais) est une sérieuse et solide étude qui sera vivement appréciée par tous les admirateurs de l'héroïque vierge de France. L'auteur s'est attaché à mettre en relief, en s'appuyant sur les textes interprétés par le raisonnement, sans déclamation, les caractères surnaturels de la mission et de la carrière de Jeanne. « Mon but, dit-il, en écrivant ces pages, est de démontrer scientifiquement que Jeanne d'Arc n'est pas une hallucinée, une malade, une folle sublime, mais une véritable inspirée ; que ses voix sont réelles, indéniables ; que son prestige vient de son inspiration, et que sa conduite morale, dirigée par cette inspiration, en fait une sainte incomparable, comme sa conduite politique et militaire, soumise à la même influence d'en haut, en fait une merveilleuse héroïne. » Sur la question de la « soumission à l'Eglise », M. Doinel conclut à la complète orthodoxie de Jeanne d'Arc et repousse l'opinion qui voudrait faire d'elle « une indépendante, une réformatrice » en même temps qu'une adepte du faux mysticisme « une sorte d'illuminée. »

M. Carlo Milanesi, dans un recueil des récits contemporains sur le sac de Rome de 1527 (Florence, 1867), avait publié la lettre d'un officier impérial à Charles V. Une courte dissertation de M. Alfonso Corradi établit que l'auteur en est Gian Bartolommeo Gattinara : *Gian Bartolomeo Gattinara ed il sacco di Roma del 1527* (Torino, Carlo Clausen, 1892, in-8° de 21 p.)

Digitized by Google

L'ouvrage de M. Ferdinand Buisson : *Sébastien Castellion ; sa vie et son œuvre* (1515-1563), *Étude sur les origines du protestantisme libéral français*.(Librairie Hachette, 2 vol. in-8°) s'inspire d'opinions religieuses et philosophiques très différentes des nôtres. Mais ce livre est le fruit de longues et sérieuses recherches et il apporte à notre histoire religieuse des informations dont la science catholique aura à tirer profit. Nous nous bornons aujourd'hui à le signaler à nos lecteurs en attendant le compte rendu spécial dont il sera l'objet dans la *Revue*. — C'est également en attendant un examen particulier que nous leur signalons, comme tout à fait digne de leur attention, l'ouvrage de M. Alfred Rébelliau intitulé : *Bossuet historien du protestantisme. Étude sur l'Histoire des variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au* XVIIe *siècle*. (Librairie Hachette, in-8°). M. Rébelliau conclut à la haute valeur critique et scientifique du grand travail de Bossuet. Comme celui de M. Buisson, son livre a été soumis d'abord à la Faculté des lettres de Paris, sous forme de thèse pour le doctorat.

Notre savant collaborateur, M. Victor Fournel vient de mettre en relief deux curieuses figures révolutionnaires, dans un de ces livres d'histoire anecdotique où son érudition et sa verve excellent : *Le Patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille*. — *L'orateur du peuple Gonchon* (Librairie Champion, in-8°).

Un jeune archiviste-paléographe, M. L. Batiffol, vient de publier sous ce titre : *Les Journées des 5 et 6 octobre 1789* (Versailles, imprimerie Aubert, in-8° de 78 pages, avec plans par M. Paul Favier; extrait des *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine et Oise)*, un nouveau récit de ces journées fameuses, qui ont été naguère l'objet d'un remarquable travail de notre savant collaborateur, M. Maxime de la Rocheterie, publié dans la *Revue* (t. XIV, p. 544). Le récit de M. Batiffol montre de belles aptitudes d'érudit et de narrateur et sera d'un très utile secours pour les historiens de la Révolution. Toutefois, il prête à contestation sur certains points. Nous ne saurions surtout adhérer à la conclusion générale de l'auteur, qui repousse toute idée de complot prémédité et ne voit dans les journées d'octobre qu'un « enchaînement extraordinaire de circonstances fortuites. » La conclusion contraire nous paraît ressortir des faits, tels même que les a exposés avec beaucoup de talent M. Batiffol.

M. A.-G. Tononi vient de retracer, d'après des documents inédits, la douloureuse histoire des prêtres romains que le despotisme de Napoléon Ier relégua à Plaisance et à Parme, pour avoir refusé de lui prêter serment. La surveillance mesquine auquel furent soumis ces prêtres fidèles à leur devoir et dévoués au souverain Pontife, les

Digitized by Google

persécutions qu'on leur fit subir et qui aboutirent à l'emprisonnement sont rappelés brièvement dans l'opuscule de M. Tononi, qui nous promet d'ailleurs un ouvrage plus considérable sur le même sujet. *I Preti romani relegati a Piacenzu e a Parma 1810-1812*, tel est le titre de la brochure que nous signalons à nos lecteurs (Piacenza, tip. F. Solari di Gregorio Tononi, 1891, in-18 de 35 p.)

M. H. Grotefend va publier cette année le second volume de son Manuel de chronologie du moyen âge et des temps modernes, *Zeitrechnung des deutschen Mittelalter und der Neuzeit*. Le premier volume, publié l'an dernier (Hanovre, Hahn), contenait le glossaire et les tables ; le deuxième est consacré aux calendriers diocésains et monastiques et au catalogue des saints.

Nous sommes heureux d'apprendre que dans le courant de l'année, M. Arthur Giry, professeur à l'École des Chartes et maître de conférences à l'École des Hautes Études, fera paraître à la librairie Hachette un *Manuel de diplomatique*. Il n'y a pas en France d'ouvrage récent traitant de la matière, et le soin que met M. Giry a préparer le cours de diplomatique dont il est chargé à l'École des Chartes, nous est une garantie de la manière dont sera fait le Manuel et des services qu'il pourra rendre. D'ailleurs, un chapitre du livre, résumant l'histoire de la science paraît dans le numéro de mars-avril de la *Revue historique* et nous offre un spécimen de l'excellent travail que nous annonçons.

Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* publié par le Ministère de l'instruction publique vient de s'accroître d'un volume fort important, formant le tome IX du catalogue de la *Bibliothèque de l'Arsenal* (librairie Plon, in-8°). Ce volume, consacré aux *Archives de la Bastille*, est dû à un jeune érudit dont plusieurs travaux ont été déjà remarqués et appréciés : M. Frantz Funck-Brentano. La constitution, la composition et l'histoire de ces archives, qui sont aujourd'hui l'une des richesses de l'Arsenal, sont retracées par l'auteur dans une intéressante introduction. Ce précieux dépôt est aujourd'hui divisé en trois sections : I. Administration du lieutenant-général de police. II. Dossiers individuels et documents biographiques. III. Administration de la Bastille, de la prison de Vincennes et de quelques autres prisons. — Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance et l'intérêt historique de ces documents, et par conséquent de l'inventaire que nous signalons à nos lecteurs, et qui sera complété par un second fascicule contenant les *tables des Archives de la Bastille*.

Les *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* dont M. Hauréau, membre de l'Institut, a déjà publié trois volumes (Librairie Klincksieck, in-8°) éclaircissent beaucoup

Digitized by Google

de points obscurs de l'histoire littéraire du moyen âge. On y trouve aussi, çà et là, des renseignements intéressants pour l'histoire proprement dite, au moins pour l'histoire des mœurs. M. Léopold Delisle, rendant récemment compte du tome III dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. (t. LII, pp. 627-8) y a relevé un curieux témoignage de l'émotion que causaient au XIIIe siècle les chansons de geste débitées par les jongleurs sur les places publiques, et notamment à Paris sur le Petit-Pont : « Cum voce jocularis, in plateis (in Parvo Ponte) sedentis, quomodo illi strenui milites antiqui, scilicet Rolandus et Oliverius et ceteri, in bello occubuere recitatur, populus circumstans pietate movetur et interdum lacrymatur. » (p. 317).

L'*Inventaire alphabétique des manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, publié par M. Léopold Delisle (Librairie H. Champion, in-8°) est naturellement destiné à rendre les plus utiles services aux travailleurs qui fréquentent le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Peut-être aussi ne jugeront-ils pas absolument inutile l'inventaire manuscrit qui est aujourd'hui à leur disposition sous ce titre : *Catalogue sommaire des ouvrages et documents relatifs à la période contemporaine conservés au département des manuscrits* et qui a été rédigé par un vieux bibliothécaire, qui est aussi l'un des auteurs de cette *Chronique*.

L'intéressant mémoire de M. Pierre de Nolhac : *Le « De Viris illustribus » de Pétrarque. Notice sur les manuscrits originaux suivie de fragments inédits* (Imprimerie nationale, in-4°. Extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, première partie) aboutit aux conclusions suivantes : 1° Les manuscrits à suivre pour une édition définitive du *De Viris* sont les *Paris*. 5784 (Vie de César) 6069 F (texte entier). — 2° Les huit biographies qui vont, dans les manuscrits, de Flamininus à Pompée, traduites par Donato degli Albanzani et publiées souvent sous le nom de Pétrarque, lui ont été faussement attribuées ; elles sont l'œuvre de son élève Lombardo della Seta. — 3° Il y a eu deux rédactions de la vie de Scipion, la plus importante du recueil après la vie de César ; la deuxième rédaction fournie par le *Paris*. 6069 F, contient d'abondants morceaux inédits. — 4° Le plan primitif du *De Viris* comprenait un certain nombre de biographies étrangères à l'histoire romaine et dont le texte, resté ignoré, se trouve dans le *Paris*. 6069 F. Cette série, tout à fait distincte de celle que nous connaissons, forme en réalité un livre nouveau à ajouter aux œuvres de Pétrarque.

Dans un opuscule intitulé : *Un quarante-quatrième fragment des Heures de maître Étienne Chevalier retrouvé au Musée du Louvre* (Librairie Léopold Cerf, in-8° de 11 p.—Extrait du *Bulletin des Musées*)

Digitized by Google

notre collaborateur M. Paul Durrieu a très ingénieusement et très sûrement restitué l'origine exacte d'une miniature de Jean Fouquet, conservée au Musée du Louvre sur un feuillet détaché dont la provenance était inconnue. Le sujet de cette peinture n'est pas, comme on le croyait, *Sainte Geneviève patronne de Paris* mais bien *Sainte Marguerite gardant les brebis et rencontrée par Olybrius*. Dans le manuscrit pour lequel elle avait été exécutée, le célèbre livre d'heures d'Étienne Chevalier, elle était placée immédiatement après une autre peinture représentant *le martyre de sainte Catherine*, « sainte Catherine et sainte Marguerite ! dit très bien M. Durrieu, les deux vierges-martyres si révérées par la France entière, les deux saintes de Jeanne d'Arc ! Il serait facile d'alléguer d'innombrables exemples, pour montrer combien nos aïeux du xve siècle aimaient à voir leurs images insérées dans les livres de dévotion et très rapprochées l'une de l'autre. ».

Nous avons dit un mot en passant dans notre dernière *chronique* du commentaire si remarquable et si remarqué au delà des Alpes, que le R. P. J. Berthier, de l'ordre de Saint-Dominique, a publié en partie dans une revue religieuse de Ferrare : *Il Rosario*, sur l'immortel poème de Dante, d'après la doctrine théologique et philosophique de saint Thomas d'Aquin. Mais la publication séparée et intégrale de ce beau travail, publication souhaitée en Italie de tous les côtés, n'était pas encore faite, comme nous l'avions cru. Cette publication vient d'être seulement entreprise par l'auteur, aujourd'hui recteur de l'Université catholique de Fribourg, sous la forme d'une grande édition de luxe in-fol., accompagnée d'une abondante illustration archéologique et documentaire. L'ouvrage entier comprendra trois volumes en cinquante fascicules, pour lesquels une souscription est ouverte, qui réunira, nous l'espérons, de nombreux adhérents chez nous comme chez nos voisins d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Nous avons sous les yeux le premier fascicule. (*La Divina Comedia con commenti secondo la scolastica*, Fribourg, librairie de l'Université ; Paris, Lethielleux, in-fol. de xvi et 32 pages.)

L'Académie de Sainte-Croix d'Orléans a publié récemment le tome VI de ses *Leclures et mémoires*. (Orléans, H. Herluison, 1891, in-8° de 559 p.). Nous y notons plusieurs articles qui intéressent nos études : *Les Chartreux d'Orléans*, par M. l'abbé Cochard ; *les Confréries des communautés d'arts et métiers de la ville d'Orléans*, par le même ; *les Prédicateurs orléanais au XIIIe siècle*, par M. le vicomte Charles de Gastines ; *les Du Tillet, seigneurs de la Bussière*, par M. G. de Rubercy.

Les *Souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne* dont M. le chanoine Ulysse Chevalier a fait part d'abord aux lecteurs de

Digitized by Google

l'*Université catholique* (tirage à part, Lyon, E. Vitte, in-8° de 56 p.) contiennent une moisson de notes recueillies par le docte chanoine dans les manuscrits incunables et livres rares où il a pu fouiller, avec son érudition toujours en éveil, dans les bibliothèques des villes qu'il a traversées. Deux tables, des liturgies et des imprimeurs, terminent cet excellent opuscule où l'on trouvera surtout à puiser des renseignements sur les bréviaires et les missels.

Nous nous associons de grand cœur au vœu qui termine la note du même érudit sur *les bibliographies locales* (Lyon, imp. E. Vitte, in-8° de 11 p.), présentée au congrès de la Société bibliographique à Lyon : à savoir qu'on réédite en la complétant, en la mettant au courant des travaux parus pendant notre siècle, en la continuant jusqu'à la fin du moyen âge, la *Table chronologique* des diplômes, commencée par Bréquigny ; ou que du moins, l'on fasse pour chacune de nos provinces un travail analogue.

Le comte Edouard Frémy a publié, dans le *Correspondant*, une série d'articles sur *Lamartine diplomate*, qui se distinguaient à la fois par la vivacité du récit et par le charme du style. L'auteur a eu la bonne pensée de réunir ces articles en une élégante plaquette, tirée sur papier vélin, en vue d'une distribution privée (Paris, De Soye et fils, gr. in-8° de 80 p.)

Nous avons reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Du prétendu polythéisme des Hébreux*, 2e partie, par M. Vernes, (Leroux, in-8°) ; *Études d'histoire ecclésiastique*, par le P. A. Largent (Retaux, in-8°) ; *Un Giudizio di lesa romanità sotto Leone X*, di (C. Mellini e C. Longolio (Tip. della Camera dei deputati, Roma, in-8°) ; *Les Fêtes chrétiennes*, par l'abbé Pradier, (in-4°, Desclée et de Brouwer, Société de Saint-Augustin) ; *Jesuiten fabeln* (von B. Duhr (Herder, à Fribourg en Brisgau, in-8°) ; *Guerre des Gaules*, de C.-J. César, trad. par J. Bellanger (Thorin, in-8°) ; *Entretiens sur l'histoire du moyen âge*, t. II, par J. Zeller Perrin, in-18) ; *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, par Fustel de Coulanges, revu et augmenté, par C. Jullian (Hachette, in-8°) ; *Tadmer*, par le P. Ragey (Delhomme et Briguet, in-8°) ; *Jeanne d'Arc en Angleterre*, par Félx Rabbe (Albert Saorne, in-12) ; *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais* (1499-1513), recueillis et publiés, par Léon-G. Pélissier (gr. in-8°, Privat, à Toulouse) ; *La Minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Sully* (1610-1612), étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens, par B. Zeller (Hachette, in-8) ; *Mémoires de saint Simon*, publiés par M. de Boislisle, t. VIII

Digitized by Google

(Hachette, in-8°) ; *Le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence* par A. Babeau (Firmin Didot, in-8°) ; *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris*, par E. Daubigny (in-8°, Hachette) ; *La Reine Marie Antoinette*, par P. de Nolhac (Lemerre, in-18, 309 p.) ; *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la convention nationale*, publiés et annotés par M. J. Guillaume, t. Ier, 15 octobre 1792, 2 juillet 1793 (Hachette, gr. in-8°) ; *Études documentaires sur la Révolution française. La Préparation de la guerre de Vendée* 1789-1793, par C.-L, Chassin, t. I (Dupont, in-8°) ; *L'Europe et la Révolution française*, 4e partie. *Les Limites naturelles* (1794-1795), par A. Sorel (Plon et Nourrit, in-8°) ; *Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente*, avec une introduction par M. Camille Rousset (Plon, in-8°) ; *Le présent et l'avenir du catholicisme en France*, par M. l'abbé de Broglie (Plon, in-12) ; *Le Socialisme allemand et le nihilisme russe*, par J. Bourdeau (Alcan, in-18); *L'avenir de l'Europe, envisagé au double point de vue de la politique de sentiment et de la politique d'intérêt*, par C. E. Vigouroux (Alcan, in-12); *Les Grandes Légendes de France* par E. Schuré (Perrin, in-18) ; *Histoire de la principauté d'Orange, suivie de Lettres inédites des princes d'Orange, des rois de France, du comte de Grignan, etc.*, par le comte A. de Pontbrian (Seguin à Avignon, Picard à Paris, in-8°) ; *Traditions populaires du Doubs*, par C. Thuriet (Lechevalier, in-8° carré) ; *Essai d'étymologie historique et géographique*, par C. Toubin (Picard, in-18); *Villainage in england*, by P. Vinogradoff (Oxford, Clarendon press, in-8°) ; *La Tunisie française*, par Eugène Porré (Plon, in-12) ; *Souvenirs de la côte d'Afrique Madagascar, Saint-Barnabé*, par le baron E. de Mandat-Grancey (Plon et Nourrit, in-18) ; *Du Pacifique à l'Atlantique par les Andes péruviennes et l'amazone*, par Olivier Ordinaire (Plon, in-12) ; *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des capucins* (1631-1637), recueillie et publiée, par le P. A. de Valence, avec préface de P. Tamizey de Larroque (Picard, in-8°) ; *Les grands Évêques de l'Église de France au XIXe siècle*, 2e série, par Mgr Ricard (Desclée, de Brouwer, à Lille, in-8°). *La enseñanza de la historia*, por Rafael Altamira (Madrid, Fortanet, in-8° ; ne se vend pas) ; *Les exilés de Bourges*, 1753-54, par M. Grellet-Dumazeau (Plon et Nourrit, in-8°).

Mentionnons enfin les brochures suivantes, que le manque d'espace ne nous permet que d'indiquer : *Chartes du prieuré de Saint-Nicolas de Royan*, publiées par M. A. Dupré (gr. in-8° de 19 p.); *Relation inédite d'excès commis dans le Bas-Médoc par les Huguenots*, publiée par M. A. Dupré (Bordeaux, A. Bellier, gr. in-8° de 12 p.) ; *Instructions sur la peste par le cardinal d'Armagnac*, publiées par Ph. Tamizey de de Larroque (Toulouse, Privat, gr. in-8° de 16 p.) ; *Une fête borde-*

Digitized by Google

laise en 1615. Relation contemporaine publiée avec un avertissement et des notes par le même (Bordeaux, A. Bellier, gr. in-8° de VII-8 p.); *Un document nouveau sur la succession de Concini*, par R. de Crevecœur (Paris, H. Champion, gr. in-8° de 67 p., avec table des noms cités); *Albéroni, madame des Ursins et la reine Elisabeth Farnèse*, d'après des documents inédits, par Emile Bourgeois, professeur à la Faculté des lettres de Lyon (Paris, Alph. Picard, in-8° de 46 p.); *Etude critique sur les origines de la question d'Andorre*, par Jean-Auguste Brutails (Toulouse, Privat, gr. in-8° de 39 p.); *Un académicien, curé d'Andouillé au XVIIe siècle. Messire Daniel Hay du Châtelet*, par l'abbé Aug.-Fr. Anis (Laval, Goupil, gr. in-8° de 27 p.); *La démocratie moderne*. Etude, précédée d'une lettre de M. Emile Boutmy, par Maximiliano Ibañez, docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques (Paris, Giard, in-8° de 88 p.)

Depuis notre dernière *chronique* deux grandes pertes ont affligé la science catholique. Mgr Freppel, en effet, n'était pas seulement l'évêque, le patriote, le vaillant lutteur mort sur la brêche, dont tous les partis ont salué la tombe, c'était aussi un savant qui, par son cours à la Sorbonne et par ses écrits, a marqué fortement sa trace dans les études ecclésiastiques et apologétiques de notre temps. C'est donc à un double titre que la *Revue* s'incline pieusement devant cette grande mémoire, universellement respectée.

Mgr Janssen n'appartenait pas seulement à l'Allemagne, sa patrie; la science catholique de tous les pays se faisait honneur de son mérite éminent et du beau résultat de son labeur constant et infatigable. Si cet illustre érudit a quelquefois, chose inévitable! un peu exagéré son point de vue, il n'en a pas moins laissé dans son *Histoire du peuple allemand* un monument d'histoire et d'apologétique positive qui assure la gloire à son nom et qui aura été, dans notre siècle, une des victoires de l'Église.

M. Alfred Maury, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, ancien garde général des Archives nationales, a laissé le renom d'un érudit aux connaissances étendues et variées, aux aptitudes multiples, à la plume infatigable. Parmi ses nombreux écrits, il en est plusieurs qui laissent à désirer au point de vue de la saine doctrine. Mais du moins cet honnête homme est-il demeuré noblement fidèle aux principes du spiritualisme, et ce n'est pas un mérite à dédaigner en un temps où il semble que ce soit un titre de gloire de nier Dieu et l'âme immortelle.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

La seconde partie du travail de M. Camille Jullian sur Ausone et son temps [1] présente le tableau de la vie dans une cité gallo-romaine à la veille des grandes invasions. La ville de cette époque ne ressemble plus à la ville du IIIe siècle ; l'invasion barbare l'a forcée à s'entourer de hautes et épaisses murailles, et par conséquent à restreindre beaucoup son territoire. Cela a eu pour conséquence que tous les riches ont quitté la ville et sont allés demeurer dans leurs maisons de campagne qui, elles aussi, ressemblent à des forteresses. A la crainte des barbares se joint la crainte de la famine ; car les campagnes, infestées de brigands et accablées d'impôts, sont peu cultivées. Si les villes sont changées, les hommes le sont encore plus profondément. Le christianisme a marché à pas de géant ; il a commencé par convertir le peuple et la contagion a gagné bien vite la haute classe. M. Jullian semble le regretter ; il ne regarde point le christianisme comme un progrès, et il n'est pas tendre pour la nouvelle doctrine ; cependant il rend pleine justice à l'apostolat de saint Martin et à l'immense influence qu'il conquit dans les Gaules.

— Lorsque les Burgondes vinrent s'établir dans l'Est des Gaules, ils prirent pour eux une partie des terres, dépouillant ainsi les propriétaires fonciers, non pas de la totalité, mais seulement d'une portion de leurs biens. Comment se fit ce partage ? fût-ce un partage de possession ou un partage de jouissance ? C'est cette question que M. Raymond Saleilles a traité dans un travail très substantiel dont nous allons donner les conclusions [2]. Pour lui, les Burgondes eurent dès le début un droit de possession, d'abord sur la terre seule, puis ensuite sur une fraction des esclaves du possesseur romain primitif ; ce fut bien un démembrement des domaines gallo-romains au profit des barbares. Mais ce démembrement fut-il regardé par les Romains comme une spoliation ? M. Saleilles ne le croit pas. Ne voit-on pas partout, dit-il, des gens qui délaissent leurs terres pour ne pas avoir

[1] *Revue historique*, janvier-février 1892.
[2] *Revue bourguignonne*, livr. 1 et 2 de 1891.

Digitized by Google

à payer l'impôt foncier ? Or, les propriétaires n'ont plus d'impôt à payer pour la part de leurs domaines attribuée aux barbares. Il y a donc lieu de croire qu'ils ne furent point trop mécontents de l'arrivée de ces nouveaux venus qui allaient fournir des cultivateurs aux terres à demi désertes. D'ailleurs, au début, ils pouvaient se flatter que ce ne serait que des hôtes provisoires.

— M. Henri Stein a commencé, dans les *Annales du Gâtinais*, une série d'études qui promet d'être fort intéressante et qu'il intitule, *Grands seigneurs et petits fiefs du Gâtinais*. La première de ces études[1] est consacrée à Henri de Courances, qu'on a appelé jusqu'à présent Henri de Cousances ou de Cusances, qui devint maréchal de France et sur lequel on n'avait que des données vagues et pour la plupart erronées. La première mention qu'on trouve de lui est en 1255 dans le cartulaire du Jard, à propos de la succession d'un de ses parents. On sait aussi que, de 1255 à 1264, il fut bailli royal à Mâcon, et de là passa en Périgord et Limousin comme sénéchal pour y gérer les intérêts du suzerain, le roi de France, à côté d'un sénéchal nommé par le roi d'Angleterre. La position était délicate, mais Henri s'acquitta de la fonction au contentement de tout le monde, puisqu'on le trouve vers 1264 chargé temporairement de l'administration de la Gascogne pour le compte de l'Angleterre. C'est en 1266 qu'il fut élevé à la dignité de maréchal et envoyé par saint Louis vers Clément V pour des négociations relatives au projet de croisade. Emmené par Charles d'Anjou dans le royaume de Naples, il fut tué le 22 août 1268 à la bataille de Tagliacozzo. On voit que M. Stein a su réunir sur ce personnage de précieux renseignements ; il faut espérer qu'il sera aussi heureux sur le compte des Clément, cette dynastie de maréchaux de France qui occupèrent cette dignité de père en fils pendant près d'un siècle.

— La dernière livraison de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[2] contient plusieurs documents inédits. Il y a d'abord le *vidimus* d'un acte de 1357 par lequel Charles, Dauphin de France, donne à Bertrand du Guesclin une rente de deux cents livres tournois en récompense de la part importante prise par lui à la défense de la ville de Rennes. On supposait bien que du Guesclin était le guerrier qui avait défendu avec succès Rennes assiégée par le duc de Lancastre après le désastre de Poitiers ; mais on n'avait point de preuve certaine de ce fait. Le document publié par M. Siméon Luce et retrouvé par M. Lemoine au British Museum, l'établit d'une manière péremptoire. — A côté de ce *vidimus*, M. H. Omont a donné le testament, déjà publié ailleurs,

[1] *Annales du Gâtinais*, 4e livr. de 1891.
[2] Livr. 5 et 6 de 1891.

Digitized by Google

d'Erkanfrida, comtesse de Trèves au IXe siècle, qui fournit d'utiles renseignements sur l'histoire et la topographie des provinces rhénanes. — Enfin, M. A. Leroux a publié le texte de franchises et d'exemptions accordées par Charles V aux habitants d'Aix-la-Chapelle en considération de ce que l'empereur Charlemagne était enseveli dans leur ville.

— Nous venons de mentionner un document relatif à du Guesclin et retrouvé par M. Lemoine que M. Siméon Luce a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Le même érudit a donné dans la *Revue bleue* [1] une autre pièce, se rapportant à Jeanne d'Arc, que M. Bougenot a découvert aux Archives de Vienne. C'est une lettre de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et époux de la reine Jeanne de Naples, adressée à l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, sans doute alors en mission en Languedoc. Dans cette lettre, il fait part à l'évêque de tout ce qui s'est passé depuis la levée du siège d'Orléans par Jeanne jusqu'après le sacre de Charles VII à Reims, et cette missive, assez longue, ne manque point de renseignements inconnus jusqu'alors. Le texte qui en existe à Vienne n'est point l'original lui-même, ni même une copie de cet original ; ce n'en est qu'une traduction latine grossièrement faite. Tel qu'il est, ce texte est néanmoins intéressant.

— Tous les historiens disent que, dans le grand schisme d'Occident, le royaume de Portugal resta invariablement fidèle au pape de Rome. C'est une erreur, comme M. Noël Valois l'a péremptoirement établi en publiant, d'après un manuscrit du Vatican, le discours prononcé le 14 juillet 1380 devant Charles V, roi de France, par l'évêque de Lisbonne, ambassadeur extraordinaire du roi de Portugal, Ferdinand [2]. Ce document contient le récit des événements qui amenèrent Ferdinand à quitter le parti d'Urbain VI pour reconnaître Clément VII. Il montre comment le roi, qui d'abord s'était déclaré pour le pape de Rome, ne tarda pas à être ébranlé dans ses convictions par les conditions irrégulières de l'élection d'Urbain, la retraite des cardinaux et l'élection qu'ils avaient faite de Clément. Son conseil et l'exemple des rois de France, de Sicile et d'Écosse le poussaient d'ailleurs à abandonner Urbain. Il s'y décida enfin et envoya à cette occasion l'évêque de Lisbonne en ambassade vers Clément VII et vers le roi de France. C'est le discours adressé à Charles V par l'envoyé portugais qui a permis à M. Valois de rectifier l'erreur accréditée jusqu'à présent.

— Sous le titre *Jacques Galéot et la République de Venise* [3], M. P.-M.

[1] Livr. du 13 février 1892.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e et 6e livr. de 1891.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e et 6e livr. de 1891.

Digitized by Google

Perret a donné en somme une biographie assez complète du célèbre capitaine, du moins pour la dernière partie de sa vie, car on ignore la date de naissance et l'on ne connait rien sur son compte avant la guerre du Bien public. A cette époque, il était au service de la maison d'Anjou ; en 1471, il passa à celui de Charles-le-Téméraire et assista à la bataille de Morat et à la déroute de Nancy. Après la mort du duc, il resta d'abord fidèle à sa fille et à Maximilien ; mais, battu par Dammartin sous les murs du Quesnoy (1478), il se laissa gagner et passa au service de Louis XI et, plus tard, de Charles VIII. Sa renommée comme habile capitaine et vaillant soldat s'était répandue jusqu'en Italie, et c'est ce qui décida, en 1487, la Seigneurie de Venise à lui faire offrir le titre de capitaine-général et le commandement de toutes ses troupes. Galéot accepta ; la Seigneurie lui faisait d'ailleurs de fort belles conditions ; mais il stipula qu'il ne se rendrait à Venise qu'après la fin de la guerre que Charles VIII soutenait alors contre la Bretagne. Malheureusement, Galéot, dans une charge brillante qui décida de la victoire de Saint-Aubin du Cormier, fut blessé grièvement et mourut peu de jours après, sans avoir pu jouir de la brillante situation que Venise lui avait offerte.

— En 1498, à l'époque où Ludovic Sforza allait se trouver en lutte avec Louis XII, il y avait autour de lui un groupe de femmes illustres et puissantes qui semblaient lui être unies par une étroite amitié ; et cependant, il ne retira aucun avantage de cette intimité pendant cette période critique. Ces femmes sont Blanche-Marie Sforza Visconti, reine des Romains, Catherine Sforza Riario, comtesse d'Imola, toutes deux nièces de Ludovic, Claire de Gonzague, comtesse de Montpensier, et Isabelle d'Este, marquise de Mantoue. Comment ces amitiés ne lui servirent-elles à rien, c'est ce que M. L.-G. Pélissier a essayé d'expliquer d'après les correspondances conservées aux archives de Milan [1]. C'est qu'au fonds ces relations n'étaient que des rapports de société ou de bon voisinage et que Ludovic n'était guère capable d'inspirer de profondes amitiés. Cependant il faut reconnaître que Blanche-Marie s'efforça de décider son mari Maximilien à secourir Ludovic ; quant à la marquise de Mantoue, elle fut l'alliée du duc de Milan tant qu'elle le crut le plus fort ; mais, dès qu'elle vit les Français victorieux, elle se tourna de leur côté.

— M. l'abbé C. Douais a raconté, d'après les papiers du baron de Fourquevaux, ce qui s'est passé en Languedoc pendant les guerres de religion dans les années 1572 à 1574 [2]. Ces documents inédits, con-

[1] *Revue historique*, janvier-février 1892.
[2] *Annales du Midi*, janvier 1892.

Digitized by Google

servés au château de Fourquevaux (Haute-Garonne), fournissent de très nombreux renseignements nouveaux sur cette époque troublée. Le baron, gouverneur de Narbonne et commandant des troupes royales dans l'Albigeois et le Toulousain, est un personnage très important; il avait été ambassadeur en Espagne, et la cour et le maréchal de Montmorency, gouverneur de Languedoc, avaient pour lui une estime singulière et une confiance absolue. Ces documents consistent surtout en lettres adressées à Fourquevaux par le maréchal, par Joyeuse, par la cour, par les capitouls de villes; il s'y trouve aussi beaucoup de minutes de réponses du baron.

— Après son internement à Custrin en 1730, le prince royal de Prusse, qui devait être plus tard Frédéric II, était rentré en grâce auprès de son père en acceptant d'épouser une princesse autrichienne. Le roi l'avait nommé alors colonel d'un régiment en garnison à Neu-Ruppin, et il occupa ces fonctions jusqu'à son avènement au trône. M. Ernest Lavisse a continué ses études sur la vie du grand Frédéric en racontant son existence pendant ces quelques années [1]. C'est d'abord la vie de garnison, monotone et ennuyeuse, où les distractions sont rares; il jouit de sa liberté, il lit beaucoup, il se donne quelques divertissements. Puis, dans l'été de 1734, à sa grande joie, le roi l'envoie avec son régiment sur le Rhin, à l'armée du prince Eugène, pour combattre les Français; malheureusement la campagne fut peu mouvementée. A la fin de l'année, il faillit perdre son père. Ses lettres à sa sœur, la margrave de Bayreuth, montrent qu'il n'était pas très affligé de cette perspective et qu'il faisait déjà des plans pour quand il serait roi. Mais Frédéric-Guillaume se rétablit et envoya son fils dans la province de Prusse pour étudier les résultats de la repopulation entreprise et examiner ce qu'il convenait de faire encore pour cette province ravagée par les épidémies.

— Combien de travaux et d'écrits n'a-t-il pas été fait sur la fameuse séance du 23 juin 1789, illustrée par la réponse, célèbre mais apocryphe, de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé; et cependant tous ces récits se basent sur des documents de très mince valeur : le *Moniteur*, rédigé quatre ans plus tard, les *Mémoires* de Bailly, qui ne sont probablement pas de lui, les procès-verbaux des séances des trois ordres, qui sont d'une sécheresse désespérante, etc. M. Brettes a eu la bonne fortune de découvrir aux Archives nationales deux documents de premier ordre, en ce sens que, rédigés au jour le jour par des témoins des événements, ils contiennent une foule de détails d'une vérité incontestable. C'est d'abord 89 bulletins ou lettres

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1891.

Digitized by Google

écrits à Louis XVI par le garde des sceaux de Barentin à la suite de chaque séance des États généraux. C'est ensuite le journal inédit de l'abbé Coster, député de Verdun, écrit par son auteur au courant même des événements. C'est d'après ces deux documents de si réelle valeur que M. Brettes a entrepris de refaire l'histoire de la séance royale du 23 juin, de ses préliminaires et de ses suites [1].

— C'est un curieux sujet à traiter que celui d'exposer ce que devinrent les trois cent soixante et un députés de la Convention qui votèrent la mort de Louis XVI. M. Bourlotton, que sa collaboration au *Dictionnaire des parlementaires* a bien préparé à traité ce sujet, l'a exposé rapidement dans un intéressant travail [2] Le premier qui mourut est Lepelletier de Saint-Fargeau, tué trois jours après le vote, et le dernier, Thibeaudeau, mort en 1854 seulement, à 91 ans. Au moment du 18 brumaire, il n'en restait plus que trois cent sept sur lesquels une centaine s'étaient retirés ou étaient exclus de la politique. Sur les deux cent sept restants, Bonaparte en employa beaucoup comme préfets, magistrats, lieutenants de police, receveurs des contributions, etc. Quand la loi d'exil de 1816 parut, elle frappa seulement cent cinquante et un régicides; presque tous allèrent mourir à l'étranger, sauf quelques-uns qui, vivant encore en 1830, purent rentrer en France, comme Sieyès. En résumé, sur les trois cent soixante et un, trente-deux montèrent sur l'échafaud, vingt-trois se suicidèrent ou périrent de mort violente, soixante-sept moururent en exil, et l'existence du plus grand nombre s'acheva dans les souffrances physiques et dans la gêne.

— L'histoire des membres du clergé français qui se réfugièrent en Espagne pendant la révolution, déjà traitée par M. Geffroy de Grandmaison, comme nous l'avons dit dans notre précédente revue, a été l'objet d'une étude plus complète, plus détaillée et plus approfondie de la part du P. Delbrel [3]. L'auteur a pu consulter de nombreux documents inédits qui lui ont permis de retracer l'existence de ces milliers de prêtres qui, sous la conduite de deux archevêques et treize évêques, vinrent demander asile à l'Espagne. Bien accueillis en général par le clergé espagnol et par les populations, ces exilés furent parfois en butte aux vexations du gouvernement. Ils furent répartis par petits groupes entre les villes et les couvents, et beaucoup ne durent l'existence qu'à la charité des prêtres d'Espagne. Dès qu'il leur fut possible de rentrer en France, ils s'empressèrent de regagner leurs anciens

[1] *Révolution française*, janvier et février 1892.
[2] *Le Correspondant*, 25 janvier et 10 février 1892.
[3] *Études religieuses*, septembre, octobre et novembre 1891.

Digitized by Google

postes et commencèrent l'œuvre de régénération avant même que le Concordat eût rouvert les portes des églises.

— *La Révolution française* a encore publié : une courte notice dans laquelle M. Germain Bapst a donné la composition de la bibliothèque de Louis XVI au Temple et de celles de Robespierre, Saint-Just et Couthon [1]; un rapport de Masséna sur l'insurrection romaine de 1798, par M. Etienne Charavay [2]; un extrait de la séance du directoire du département de Seine-et-Oise, du 14 frimaire an II, dans lequel est transcrit un ordre trouvé dans les papiers du comte de Guiche et daté du 25 juin 1789, par lequel Louis XVI lui ordonnait, comme capitaine des gardes du corps, de repousser la force par la force, si cela était nécessaire dans Versailles [3]; et une lettre de Bernardin de Saint-Pierre à Grégoire, par laquelle il refuse, à cause de sa santé, le poste de député à la Convention nationale, où l'avait élu le département de Loir-et-Cher [4].

— M. Jules Devaux s'est livré, sur la famille d'Alfred de Vigny, à des recherches très approfondies, qui mettent à néant tout ce que les biographes en ont dit jusqu'à présent [5]. Quoique né à Loches, Alfred de Vigny appartient en réalité au Gâtinais. Le premier de sa famille que l'on connaisse est François de Vigny, anobli en 1570 par Charles IX. Son fils se fixa à Pithiviers et acquit dans le voisinage la terre d'Emerville ; et fut receveur-général du clergé et de la ville de Paris. Etienne de Vigny, qui vint ensuite, fut grand maître des eaux et forêts d'Orléanais ; il augmenta la fortune de la famille et embellit le château de l'Ardoise à Pithiviers, qui lui était venu de sa grand'mère maternelle. Ses descendants Jean, Gui et Henri, prirent la carrière des armes, mais sans occuper d'emplois importants. Henri eut douze enfants. Un d'eux, Léon, se maria à Loches et fut père du poète. De tous ces Vigny, aucun ne porte d'autre titre que celui de chevalier ; il est donc difficile d'admettre la légitimité du titre de comte dont se parait Alfred de Vigny.

— La diplomatique, c'est-à-dire, la critique des actes et l'étude de leurs caractères d'authenticité, est une science relativement récente. M. A. Giry en a exposé l'historique dans une *Étude de critique historique*, qui pourrait être la première d'une série [6]. Jusqu'au XVIIe siècle, on ne peut citer que quelques érudits qui aient fait preuve de quelques

[1] *Révolution française*, décembre 1891.
[2] *Ibidem*, idem.
[3] *Ibidem*, idem.
[4] *Ibidem*, février 1892.
[5] *Annales du Gâtinais*, troisième livraison de 1891.
[6] *Revue historique*, mars-avril.

Digitized by Google

idées sur la critique des actes. Ce fut le P. Papebroek, l'un des premiers Bollandistes, qui le premier entreprit d'écrire un traité de diplomatique; mais, mal préparé et animé d'opinions préconçues, il ne vit partout que chartes fausses et diplômes fabriqués, et attaqua surtout les actes conservés dans les archives des abbayes bénédictines. Ce fut pour lui répondre que Dom Mabillon composa son célèbre traité *De re diplomatica*, qui a été depuis complété par d'autres œuvres, mais qui établissait des règles sûres et qu'on n'a point trouvées en défaut. Au livre de Mabillon succéda le *Nouveau traité de diplomatique* de Dom Toustain et Dom Tassin, et un précis de ce dernier ouvrage que M. Natalis de Wailly fit paraître sous le titre d'*Éléments de paléographie*.

— La *Gallia christiana* ne donne sur l'abbaye de Neauphle-le-Vieux, au diocèse de Chartres, que des renseignements fort incomplets et souvent erronés. M. René Merlet a pu rectifier et compléter ces données [1], grâce aux anciennes archives de l'abbaye, actuellement conservées aux archives d'Eure-et-Loir. Cette abbaye fut fondée en 1078 par Hugues, fils d'Haganon, seigneur du village de Neauphle, et un diplôme de Philippe Ier confirma la fondation et accorda divers avantages à la nouvelle abbaye. Le premier abbé s'appelait Gautier; il mourut avant 1113 et eut pour successeurs Robert, puis Bernard. Avant de mourir, Hugues avait cédé au chapitre de Chartres son droit de suzeraineté sur l'abbaye et ce chapitre en resta seigneur jusqu'à la suppression du monastère en 1738.

— L'église Saint-Martin d'Étampes a été l'objet d'une notice historique et descriptive de M. Maxime Legrand dans les *Annales du Gâtinais* [2], accompagnée d'une eau-forte représentant l'intérieur de l'église. Nous ne dirons rien de ce qui regarde la description; mais on ne peut être entièrement de l'avis de M. Legrand pour la partie historique. Ainsi dire que Saint-Martin d'Étampes fut érigée en collégiale sous la première race, c'est vieillir outre mesure l'institution des chanoines, qui n'est pas à beaucoup près si ancienne. Ensuite, malgré les raisons données par M. Legrand, il semble impossible d'attribuer l'église actuelle au commencement du XIIe siècle; elle ne doit pas être antérieure aux dernières années de ce siècle; l'acte de 1213 prouve seulement qu'à cette époque la nef n'était pas voûtée; mais cela ne veut pas dire que le chœur eût alors près d'un siècle d'existence. La description des pierres tombales retrouvées lors des réparations récentes de l'édifice est intéressante, surtout celle de la belle pierre tombale qui sert de table d'autel.

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e et 6e livraisons de 1891.
[2] 3e livraison de 1891.

Digitized by Google

— La *Revue de l'art chrétien* contient plusieurs travaux qu'il convient de mentionner. C'est d'abord celui de Mgr Barbier de Montault sur le culte des docteurs de l'Église, les représentations qu'on en connaît et les attributs qui les distinguent [1]. On sait que l'Église ne reconnaît que vingt docteurs. Malheureusement l'auteur s'est borné à étudier les monuments de Rome; son travail aurait eu une bien plus grande portée s'il l'avait étendu, même d'une manière sommaire, aux divers pays catholiques.— M. J. Helbig a donné une intéressante notice sur des peintures murales qui ornent les voûtes du château de Ponthoz, sur les bords de la Meuse [2]. Ces peintures sont du XVe siècle; la plus remarquable d'entre elles représente une Annonciation, qui se recommande par une grande sobriété de couleur et par un dessin très gracieux.— Le même archéologue a fait l'historique et la description d'une belle vierge de Hans Holbein, conservée au palais grand-ducal de Darmstadt [3]. — Il faut encore ajouter à ces travaux celui de M. Cuypers sur la fondation de l'abbaye de Rolduc dans le Tournaisis [4]. L'église possède une belle crypte en forme de trèfle, qui appartient au XIIe siècle.

— Nous pouvons signaler dans les revues de province la notice que M. J.-M. Suchet a consacrée à l'emprisonnement et à la mort de Toussaint-Louverture au fort de Joux [5]: le malheureux nègre, enfermé dans une chambre humide et froide et transporté dans un climat rigoureux, ne vécut que huit mois dans sa prison; — l'histoire des premiers siècles de l'église de Gap d'après Vallon-Corse, publiée dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* [6]; — la lettre de Salluste du Bartas à Dupuy, publiée par M. Tamizey de Larroque [7]; — le précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon (Ardennes), que M. N. Goffart a commencé dans la *Revue de Champagne de Brie* [8]; — la notice de M. Léon Galle sur une curieuse maison du XVIe siècle à Écully [9], avec la reproduction d'une peinture sur bois formant frise; — l'étude de M. le docteur Broussolles sur les médecins et chirurgiens dijonnais du XVIIIe siècle [10], dans lequel il donne d'utiles notions biographiques et l'indication d'importants travaux laissés par

[1] *Revue de l'art chrétien*, livr. 4 et 6 de 1891.
[2] *Ibidem*, livr. 1 de 1892.
[3] *Ibidem*, idem.
[4] *Ibidem*, idem.
[5] *Annales franc-comtoises*, novembre-décembre 1891.
[6] 4e livr. de 1891.
[7] *Revue de Gascogne*, février.
[8] Novembre et décembre 1891 et janvier 1892.
[9] *Revue du Lyonnais*, décembre.
[10] *Revue bourguignonne*, 1891, n° 2.

Digitized by Google

ces médecins et chirurgiens, dont plusieurs étaient des hommes de valeur; — l'étude de M. Ch. Roy sur l'usage du calendrier républicain et sur les fêtes décadaires et révolutionnaires dans le pays de Montbéliard [1]; — la notice historique de M. E. Gascon sur la paroisse de Saint-Maurice-sur-Vingeanne [2]; — l'important travail consacré par M. le capitaine Espérandieu sur les inscriptions des Lactorates (en style vulgaire : du pays de Lectoure) [3]; — la très intéressante notice, ornée de vues, de plans et de coupes, que M. G. Tholin a donné du village fortifié de Larressingle [4]; on se rappelle que M. Gardève avait déjà, dans la même revue, inséré sur cette même localité, un travail que nous avons signalé en son temps ; — les lettres relatives aux événements qui se passèrent à Angers et dans le département de Maine-et-Loire pendant les Cent jours, que le regretté André Joubert avait publiées peu de temps avant sa mort [5]; — les notes historiques de M. A. Lacordaire sur le bourg et le prieuré de Voisey (Haute-Marne) [6]; — le coup d'œil sur l'histoire de l'imprimerie à Lyon aux XVe et XVIe siècles par le docteur Humbert Mollière [7]; — la notice de M. l'abbé Chambeyron sur une épine de la Sainte-Couronne, conservée à Saint-Étienne en Forez et provenant de la cathédrale du Puy [8] : une lettre originale de saint Louis jointe à la relique, en atteste l'authencité ; — enfin, dans la *Revue du Maine* [9], il faut citer l'histoire de Renée de Vendômois, accusée d'avoir fait assassiner son mari par son amant et qui, condamnée à mort par le Châtelet de Paris, fut graciée par Charles VIII et termina sa vie comme recluse au cimetière des Saint-Innocents. Ce sujet avait déjà fait l'objet de plusieurs études ; mais M. l'abbé Ambroise Ledru a utilisé pour son travail un grand nombre de documents nouveaux qui lui ont permis de compléter et de rectifier bien des points restés obscurs. — Dans la même revue [10], M. l'abbé Angot a fait paraître un travail très substantiel sur les droits de sépulture dans le Maine, l'Anjou et la Touraine aux XIVe et XVe siècles.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Annales franc-comtoises*, novembre-décembre 1891.
[2] *Bulletin du diocèse de Dijon*, janvier-février 1892.
[3] *Revue de Gascogne*, janvier, février, mars.
[4] *Ibidem*, mars.
[5] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, novembre 1891.
[6] *Revue de Champagne et de Brie*, novembre et décembre 1891.
[7] *Revue du Lyonnais*, décembre 1891.
[8] *Revue du Lyonnais*, janvier 1892.
[9] Livr. 1 et 2 de 1892.
[10] Livr. 2 de 1892.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Relation des missions scientifiques de MM. H. Hyvernat et P. Müller-Simonis. *Du Caucase au Golfe Persique à travers l'Arménie et la Kurdistan et la Mésopotamie*, par P. MULLER-SIMONIS, *suivi de notices sur la géographie et l'histoire ancienne de l'Arménie et les Inscriptions cunéiformes du bassin de Van*, par HYVERNAT. Orné de 130 illustrations dont 30 hors texte et de deux cartes. Paris, Delhomme et Briguet, 1892, in-4° de 628 p.

Les deux voyageurs ont parcouru le haut plateau d'Arménie pour y faire des recherches topographiques et historiques. M. l'abbé Hyvernat avait spécialement pour but l'étude et le relevé des inscriptions cunéiformes vanniques.

L'ouvrage se compose de deux parties distinctes. La première, qui, ainsi que les appendices, est l'œuvre de M. Müller-Simonis, contient la relation du voyage et les observations sur la topographie et les conditions particulières des pays parcourus, qui sont rarement visités, surtout par des Français, et par conséquent peu connus parmi nous. Les deux jeunes et intrépides voyageurs se sont heurtés souvent à des obstacles qui rendaient l'accomplissement de leur mission très difficile ; ils ont été en butte aux plus étranges tracasseries; le récit des péripéties diverses de leur expédition offre ainsi un intérêt toujours soutenu, et jette un jour très vif sur les mœurs et les habitudes des contrées qu'ils ont explorées.

Presque toutes les illustrations sont la reproduction de photographies prises par M. Müller-Simonis ou de croquis faits par lui. Les deux cartes, dont l'une est en quatre couleurs, sont à l'échelle de $\frac{1}{1,500,000}$ et ont été également dressées par l'auteur de la relation.

La seconde partie de l'ouvrage est due à M. l'abbé Hyvernat. Elle comprend une notice sur l'histoire ancienne de l'Arménie, qui a une grande valeur, car elle faite surtout d'après des documents peu ou point connus jusqu'ici, c'est-à-dire d'après les inscriptions cunéiformes assyriennes et d'après les inscriptions arméniaques que l'auteur est allé copier et étudier sur place. Le savant orientaliste, aujourd'hui professeur à l'université catholique de Washington, aux États-Unis, y a joint un résumé de l'histoire ancienne d'Arménie, d'après Moïse de Khorène. Il y a ajouté aussi un catalogue des inscriptions cunéiformes vanniques. Si cette dernière partie est moins complète, la faute en est au mauvais vouloir des Turcs et au peu d'appui que les deux voyageurs ont trouvé auprès de l'ambassade de France à Constantinople. Livrés sans défense aux chicanes turques, leur mission a été constamment entravée, et il leur a

Digitized by Google

fallu un courage indomptable pour la mener à bonne fin. Une riche bibliographie et une table alphabétique des matières terminent le volume.

L. M.

—

Du prétendu polythéisme des Hébreux, essai critique sur la religion du peuple d'Israël, par MAURICE VERNES, 1re et 2de parties. Paris, E. Leroux, 2 vol. in-8° de 415 et de 416 p.

M. Vernes continue, dans ces deux volumes, à exposer sa conception personnelle de l'histoire d'Israël. Nous ne nous apesantirons pas sur ses théories, dont nous avons déjà relevé précédemment le caractère absolument fantaisiste, puisque l'auteur fait reposer tout son argumentation, sur la date post-exilienne de la composition de la Bible. Or, cette date si importante n'est pas appuyée par des arguments sérieux. Il serait cependant injuste de ne pas reconnaître que M. Vernes a su, d'une façon originale, attirer l'attention sur plusieurs sujets d'étude quelquefois laissés dans l'ombre et qui méritent plus de considération qu'on ne leur en avait jusque là accordé. Les articles de M. Piepenbring dans la *Revue de l'Histoire des Religions ;* du professeur de Lagarde dans les *Götingische Gelehrte Anzeigen ;* de M. l'abbé de Broglie dans la *Revue des Religions*, et de bien d'autres critiques d'allures et de sentiments très divers, prouvent la réalité du mouvement qu'il a su imprimer dans le sens de spécialités assez oubliées, mais dont la mise en œuvre prend entre ses mains une extrême importance. Il ne nous appartient pas de discuter en détail les différentes questions traitées ici, nous nous bornerons à en donner une brève nomenclature. Il s'agit dans le 1er volume des sanctuaires, de leur disposition : simulacres et emblêmes divers ; des fêtes et sacrifices ; du contrat sinaïtique ; du clergé : prêtres, lévites, et du prophétisme. Le second ensivage les idées sur la divinité : mythologie, angélologie, etc. ; les espérancas messianiques : eschatologie, ciel et enfer; et enfin le polythéisme étranger. Toutes ces divisions sont rendues plus nettes encore par la répartition rigoureusement observée de la doctrine recueillie par l'auteur, d'après les livres historiques, législatifs, prophétiques, et d'après les Hagiographes. L'ouvrage se termine par un chapitre résumant dans une vue d'ensemble les conclusions principales, et par un examen des écrits prophétiques occupant plus de cent pages. M. Vernes se défend des idées préconçues que nous lui avons quelquefois reprochées et il déclare franchement quel rôle il aspire à jouer. Comme Strauss s'est efforcé de montrer les conceptions messianiques compensées et réunies sur la tête *d'un personnage presque inconnu*, mais qu'il admet avoir réalisé le type si longtemps attendu, ainsi, de son propre aveu, notre auteur veut voir dans l'histoire juive un ensemble de faits supposés ou arrangés dans un but doctrinal, à une époque relativement récente : « ... Il n'y a point, dit-il, de souvenirs historiques anciens, point de traditions antiques dans des récits tels que celui de la conclusion de l'alliance du Sinaï, tels que l'institution du Sacerdoce et du culte par Moïse ou par David, que l'institution du prophétisme par Samuel, mais simplement un procédé, par lequel des doctrines qui appartiennent aux temps de la Restauration ont été projetées dans un

Digitized by Google

passé reculé sous forme d'événements réels. » (T. II, p. 263). Ces lignes sont la véritable critique du livre : aucune condamnation ne saurait être plus sévère que l'aveu même d'une si prodigieuse aberration.

G. PÉRIES.

—

Διδαχὴ τῶν δώδεκα Αποστόλων. **La doctrine des douze apôtres et ses enseignements.** *Thèse de doctorat en théologie présentée à la Faculté catholique de Lyon*, par l'abbé E. JACQUIER. Paris, Lethielleux, 1891, in-8° de 271. p.

La Διδαχὴ est assurément un des documents récents qui ont excité le plus légitime intérêt et occasionné les travaux à la fois les plus érudits et les plus divers. La littérature si fournie à laquelle elle a donné naissance vient de s'enrichir d'un nouveau livre, dû à la plume déjà exercée de M. l'abbé Jacquier, rédacteur de l'*Université catholique*, et élève distingué de la Faculté de théologie de Lyon. Parmi tant d'opinions savantes, audacieuses, étranges, absurdes souvent, sur le caractère, l'origine, l'authenticité de la *Doctrine des Apôtres*, M. Jacquier, s'inspirant des règles d'une saine critique et préparé par une connaissance aussi parfaite de la théologie que de l'antiquité ecclésiastique, s'est efforcé de faire un choix consciencieux des opinions les plus saines. » On comprendra, dit-il dans sa préface, qu'il soit difficile d'arriver à établir la vérité sur des preuves nombreuses, solides et forçant, pour ainsi dire, l'adhésion de l'esprit. Il faudra quelquefois nous résigner à ingnorer, ou encore à ne pas nous étonner de la faiblesse de certaines preuves, de leur caractère de subtilité. En résumé, toute la force de l'argumentation résultera de la vraisemblance de l'hypothèse adoptée et son adaptation aux conditions historiques. » (p. 3.) L'auteur est demeuré fidèle à ses engagements. La première partie de son travail renferme une étude historique et critique sur la *Didachè* : on y rencontre d'abord l'histoire du document, l'examen de son authenticité et de son intégrité, ses caractéristiques et ses sources. Une discussion sérieuse est ensuite consacrée à réfuter l'hypothèse de MM. Sabatier, Harris et Harnack, qui voient dans la *Didachè* un écrit juif interpolé par les chrétiens. L'auteur agit sagement en abandonnant les versets 3, 4, 5, 6 du chap. Ier et en consentant à voir en eux des interpolations. Pour le reste, il maintient la composition chrétienne, et son argumentation serrée répond à toutes les objections : « Où retrouvera-t-on, dit-il, dans notre opuscule, l'étroitesse d'esprit des pharisiens et des docteurs juifs, leurs préjugés formalistes, leur attachement à la lettre de la loi jusque dans les prescriptions les plus minutieuses ?... Ce serait en outre mal connaître les dispositions et l'état d'esprit des premiers fidèles persécutés par les Juifs, ajoute-t-il plus loin, que de supposer l'un d'entre eux capable de transformer une instruction juive en catéchèse chrétienne. » (p. 68, 69.) Il se range enfin à l'opinion de M. München pour reconnaitre comme fondement premier de la *Didachè* la prédication orale des apôtres. Elle est le type de leur enseignement moral comme les synoptiques représentent leur enseignement dogmatique. Cet enseignement est en quelque sorte sté-

Digitized by Google

réotypé par suite de l'usage répété des mêmes expressions simples, mais spéciales, à une doctrine nouvelle. M. Jacquier relève ensuite les indices qui peuvent aider à soupçonner le lieu d'origine et l'époque de la rédaction; elle a été composée « vers 50-70 après Jésus-Christ, ou tout au moins avant l'an 80 ; » quant à l'auteur présumé, il serait imprudent d'entreprendre de le désigner. — La seconde partie est entièrement remplie par la transcription du texte grec, sa traduction et le commentaire; la troisième est consacrée aux enseignements dogmatiques, moraux et sociaux contenus dans la Διδαχή, au culte, aux sacrements et au ministère chrétien qu'elle nous fait connaître. Une liste bibliographique de 181 ouvrages ou périodiques relatifs à la *Doctrine des Apôtres* termine ce livre, dont nous n'avons à faire que des éloges.

G. Péries.

Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande bis zum Beginne des XI Jahrhunderts, von Adolf Ebert. Erster Band. Zweite verbesserte und vermehrte Auflage. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1889, in-8° de xiv-667 p.

L'histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident, par M. Ebert, est une œuvre importante. Elle se compose en allemand de trois gros volumes, dont le premier a paru en 1874, le second en 1880 et le troisième en 1887. Elle a eu l'honneur bien mérité d'une traduction française par MM. Aymeric et Condamin. (Paris, 1883-1889.) Mais à peine la traduction française était-elle achevée, que paraissait une nouvelle édition du tome Ier de l'original. L'auteur avait bien transmis aux traducteurs quelques-unes des améliorations qu'il devait introduire dans son travail ; cependant, depuis la publication du premier volume de l'édition française, il a paru de nouveaux travaux qu'il a mis à profit, et qui ont augmenté assez notablement le nombre de ses pages. Il a dû surtout tenir compte de l'édition du *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum*, publié par l'Académie de Vienne et des *Monumenta Germaniæ historica*.

M. Ebert fait parfaitement ressortir dans son ouvrage l'importance de la littérature du moyen âge par rapport à la littérature actuelle : la littérature latine du moyen âge est la mère de toutes nos littératures modernes ; le latin du moyen âge n'était pas une langue morte, comme on l'a dit trop souvent ; il vivait dans les livres, dans la théologie, dans la philosophie et la liturgie ; mieux encore il vivait sur les lèvres d'un grand nombre d'hommes qui le parlaient non seulement dans les écoles, dans les chaires des églises, mais aussi dans les festins et les réjouissances publiques, etc.

La littérature chrétienne tient naturellement la plus large place dans les productions de cette époque. La sève chrétienne alimentait alors presque toutes les sociétés nouvelles qui allaient renaître au milieu des ruines de la société antique. Aussi le premier volume de M. Ebert n'a guère à étudier que des auteurs chrétiens. Il comprend trois périodes : la première va de Minucius Félix jusqu'au temps de Constantin ; la seconde depuis Constantin jusqu'à la mort de saint Augustin ; la troisième depuis saint Augustin jusqu'à Charlemagne. L'auteur, dans son

Digitized by Google

histoire, laisse de côté les écrits purement dogmatiques et polémiques, mais il s'occupe des écrits apologétiques, moraux et ascétiques, en tant qu'ils appartiennent à la littérature. Il analyse toutes les œuvres qui ont un intérêt littéraire, après nous avoir fait connaître la biographie des auteurs qui les ont composées. Ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est de se borner trop souvent à résumer les divers ouvrages qu'il passe en revue, sans les apprécier, et sans mettre le lecteur en état d'en juger la valeur et l'importance ; ainsi, p. 345-347, il nous donne un abrégé excellent du contenu de la *Peregrinatio ad loca Sancta*, récemment découverte et publiée. Ce *Pèlerinage* intéresse particulièrement les Français, puisqu'il est de la plume d'une de nos compatriotes, Sylvie, la sœur du préfet Rufin, au IVe siècle ; il est aussi intéressant pour tous les chrétiens, en général, puisqu'il est le plus ancien ouvrage de ce genre qui soit parvenu jusqu'à nous. M. Ebert signale, dans son langage simple et sans prétention, quelques traits du latin populaire, qui, dit-il, « sont intéressants. » On aimerait qu'il en citât quelques exemples ; il n'en rapporte aucun. On voudrait aussi une critique de cette œuvre ; l'historien ne la donne point. Nous devons d'ailleurs ajouter que les jugements ne font pas toujours défaut dans la *Geschichte der Literatur*, et que plus d'une fois ils sont exprimés d'une manière remarquable et saisissante, comme lorsqu'il nous montre dans saint Ambroise le caractère, dans saint Jérôme le talent, et dans saint Augustin le génie. Le grand mérite de cet ouvrage, c'est sa largeur de vue.

N. O.

—

Histoire de Charles VII, tome VI. *La fin du règne*, par G. du Fresne de Beaucourt. Ouvrage honoré du grand prix Gobert par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Paris, Alphonse Picard, 1891, grand in-8° de 595 pages.

Le tome VI et dernier de l'ouvrage auquel M. de Beaucourt a consacré presque toute sa vie, comprend seize chapitres intitulés : *La cour en 1454 et 1455. L'expédition contre le comte d'Armagnac. — La conspiration du duc d'Alençon.* 1455-1456. — *La fuite du Dauphin.* 1454-1456. — *Intervention du duc de Bourgogne dans l'affaire du Dauphin.* 1456. — *Menaces de rupture avec le duc de Bourgogne.* 1457. — *Relations avec la Castille et avec l'Ecosse. Suite des négociations avec le duc de Bourgogne.* 1454-1457. — *L'affaire du Luxembourg.* 1455-1458. — *Le procès du duc d'Alençon.* 1456-1458. — *Politique de Charles VII en Allemagne. La grande ambassade du duc de Bourgogne.* 1458-1459. — *Politique de Charles VII en Italie. L'occupation de Gênes. Le congrès de Mantoue.* 1454-1459. — *Politique de Charles VII en Angleterre. Suite des démêlés avec le duc de Bourgogne.* 1458-1459. — *Rupture imminente entre Charles VII et Philippe le-Bon.* 1460. — *Charles VII et Philippe le Bon sous les armes.* 1461. — *L'administration de 1454 à 1461. Royauté, administration centrale, parlement, états généraux, clergé, noblesse, tiers état, finances, armée, commerce, industrie.* — *Charles VII protecteur des lettres et des arts.* — *Derniers moments de Charles VII.*

Ces seize chapitres, tous excellents, la plupart remplis de choses nouvelles, sont suivis de trois *Notes*

Digitized by Google

supplémentaires (le procès d'Otto Castellain; — Date d'une lettre du Dauphin au roi : l'auteur prouve, contre M. Étienne Charavay, l'éditeur des *Lettres de Louis XI*, que ce document est du 22 décembre 1458 et non du 22 décembre 1456 ; — *Causes de la mort de Charles VII:* consultation d'un éminent médecin, le docteur Notta, d'après laquelle la mort du roi ne serait pas due à l'empoisonnement, mais aurait été naturelle.

Après les *notes* viennent trente *pièces justificatives*, presque toutes inédites, vingt-neuf lettres de Charles VII, de 1455 à 1461, une adressée par la reine Marie d'Anjou au Dauphin, le 22 juillet 1461. Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes ces pièces sont de grande importance et surtout qu'elles sont reproduites aussi fidèlement que l'ont été peu diverses pièces insérées dans des ouvrages qui n'appartiennent pas tous au XVIIIe siècle, comme Duclos, dont les documents sont souvent cités avec accompagnement de cette fâcheuse formule *édité incorrectement* (voir pp. 101, 200, 284).

Le volume, terminé par deux tables dressées avec infiniment de soin, une *Table analytique des matières* et une *Table alphabétique* des noms de lieux et de personnes, est complété par un *Album* contenant : un portrait de Charles VII qui appartient au cabinet de l'auteur, le fac-similé de la première lettre missive portant la signature de Charles VII (28 novembre 1415) ; le fac-similé de la lettre missive adressée par Charles, dauphin, régent du royaume, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, après le meurtre de son père sur le pont de Montereau (15 septembre 1419) ; une carte du royaume de France et des grands fiefs en dépendant, très nette et très détaillée, et où, par d'ingénieuses combinaisons de signes et de couleurs, sont indiquées les portions du territoire occupées par les Français et les Anglais, les limites des fiefs, les étapes de l'itinéraire de Jeanne d'Arc, etc.) ; un fragment du tableau de l'ancienne grande chambre du parlement où Charles VII est représenté sous les traits de saint Louis ; un fac-similé de la lettre missive de Charles VII écrite pendant que Jeanne d'Arc était à Chinon (5 avril 1429) ; le portrait de Charles VII conservé au Musée du Louvre ; un fac-similé de l'annotation autographe du dauphin Louis à la suite des lettres patentes du 28 janvier 1457 ; le fac-similé d'une lettre autographe de Marie d'Anjou (22 juillet 1461) ; enfin le fac-similé de la dernière lettre missive de Charles VII (15 mai 1461).

Tout est intéressant dans ce précieux album comme dans le volume même. Il semble que l'auteur ait voulu se surpasser en retraçant l'histoire des dernières années de son héros. Quand nous disons son héros, nous ne devons pas oublier d'ajouter qu'autant M. de Beaucourt admire les grandes qualités de celui qui, « tout mis en balance, était un Roi, » autant il condamne et flétrit les égarements de l'homme durant la dernière période de son existence. Appliquant au sénile amant d'Antoinette de Maignelais une saisissante citation du *Traité de la concupiscence* de Bossuet, il décrit avec la plus louable impartialité « le honteux spectacle que donnait alors le prince qui avait eu l'honneur de préserver l'Église d'un schisme et qui venait d'affranchir glorieusement le territoire. » Détournons-nous de ces attristantes peintures pour rendre hommage au souverain

Digitized by Google

qui, malgré tout, continue à s'occuper sérieusement des affaires et dont M. de Beaucourt a pu dire en toute vérité : « La politique et l'administration portent, dans les dernières années du règne, la marque d'une main ferme et vigilante, d'une intelligence élevée et active, d'une pensée qui marche à son but à travers tous les obstacles. » Le récit tout entier de la fin du règne de Charles VII est le développement et la justification de cette assertion, récit lumineux, animé, qui fait également honneur à l'écrivain et à l'historien. Un des chapitres les plus curieux du volume est celui qui nous montre dans Charles VII un digne devancier de François Ier en ce qui regarde la généreuse protection accordée aux lettrés et aux artistes. M. de Beaucourt a réuni là tous les témoignages des contemporains relatifs aux « sages clercs » dont le roi aimait à s'entourer, aux livres qu'il fit acheter ou composer et dont plusieurs lui furent dédiés, aux architectes, sculpteurs, peintres, musiciens, orfèvres, dont il encouragea et récompensa le talent. C'est pour la première fois que cet aspect si attrayant de Charles VII a été mis en parfait relief. A côté de ce chapitre, que savoureront tous les amis de l'histoire littéraire et artistique, on remarquera l'éloquent récit des derniers moments de Charles VII où l'auteur oppose à la mort si calme et si douce de ce roi, la fin si tourmentée et si désespérée de Louis XI. (Qui donc nous donnera du successeur de Charles VII une histoire digne d'être rapprochée de celle de son père ?)

Nous n'insisterons pas sur le haut mérite d'un volume qui couronne à merveille un des plus beaux ouvrages historiques de notre temps, mais il nous sera permis, en finissant, d'exprimer un vœu que forment avec nous certainement presque tous les lecteurs : celui de voir l'auteur arriver à un siège académique qu'il a si bien mérité !

T. DE L.

—

Les théories politiques et le droit international de France jusqu'au XVIIIe siècle, par Ernest Nys. Bruxelles, Weissenbruck ; Paris, Alcan, 1891, in-8° de 208 p.

Ce livre est une bibliographie raisonnée de l'histoire du droit public en France, avec de nombreuses et opportunes citations. Il témoigne d'une étude très complète du sujet, et apprendra beaucoup, même aux personnes instruites. Il était bon de montrer que les Français ont eu des idées politiques avant 1789 et que le système représentatif n'y était pas inconnu. « Le souverain, écrivait Christine de Pisan, assemblera à conseil les quatre Estats de son pays. C'est assavoir les nobles anchiens... item les clercs légistes..., item les bourgeois..., item aulcuns gens des *mestiers*, pour plus honorer le dit peuple et plus soyent enclins à voulentiers lui aidier du leur, de laquelle chose les doit doucement prier (p. 24). » Ces dernières paroles sont à noter. Aussi bien Cl. de Seyssel écrivait-il au XVe siècle : « En France, le peuple menu a ses libertés bien entretenues par la justice, et il est capable de plusieurs offices et charges (p. 52). » Les trois états ne sont point fermés : « La facilité est-elle que l'on void tous les jours aulcuns de l'estat populaire monter par dégrez jusques à celui de noblesse et au moyen estat sans nombre (p. 53). » La division par ordres était alors parfaitement correcte.

Digitized by Google

La représentation, pour ne pas être factice, doit refléter les conditions sociales existantes, et non celles qui pourront se produire quelques siècles plus tard. *Estat* signifie « manière d'être fixe et durable (Littré). » Les *ordres* étaient, au moyen âge, cette représentation professionnelle que les esprits avisés voudraient substituer à notre *capitation*, brutale et chaotique, ce que Languet appelait « cette beste qui porte un million de testes (p. 95). »

Nous avons eu de nombreuses réunions des états généraux. Si le régime représentatif ne s'est pas alors acclimaté en France, c'est qu'il s'aheurta aux empiétements du pouvoir royal, que les légistes ont favorisé par haine de la noblesse et du clergé. « Très rares sont ceux qui voient un adversaire en la royauté (p. 44). » M. Nyss condamne nettement l'absolutisme ; mais il croit que « l'esprit protestant aurait été utile à la France (p. 68). » Du reste, tout le livre est écrit dans l'esprit qu'on appelle « libéral » en Belgique et « quatre-vingt neuviste » en France.

Les questions internationales y sont subordonnées à la politique. J'indiquerai, comme présentant de l'intérêt sous ce rapport, les pages 56, 88, 122, 126 et 190.

A. D'AVRIL.

—

La grande nation, 1870-1874, par E. HORN. Préface de Jules Simon. Paris, Plon et Nourrit, 1891 in-12 de XIII-340 p.

M. Horn n'est ni un anarchiste, ni un communiste, ni un socialiste d'État (p. 308), ni un militariste. C'est un zélateur, je dirais presque un sectaire de la forme républicaine, à laquelle il ramène et subordonne tout et qui le console de tout. On aurait dû appeler ce livre : « La grande idée. » M. Horn est aussi partisan, avec même chaleur, de l'unité allemande jusqu'à la suppression des souverainetés particulières. M. Horn est incontestablement sympathique à la France, mais à la France parce qu'elle a suscité le mouvement censément libéral qui aurait consolidé chez nous la république, et qui permet d'en espérer l'extension « plus loin encore » ; c'est le dernier mot du livre et qui en détermine le caractère essentiellement doctrinal et cosmopolite. *La grande nation* aurait pu être écrite par un Espagnol ou un Belge, voire même par un Français, en supprimant quelques pages où il est incidemment fait mention de la Hongrie, dont feu Horn était originaire.

L'absorbante préoccupation d'une doctrine fait que le livre n'a pas une grande portée dans le domaine de l'histoire, si ce n'est comme réflétant avec quelque relief et quelque chaleur une certaine tournure d'esprit qui fait plus de bruit que de bonne besogne sur la scène du monde.

A. D'AVRIL.

—

Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801, par le P. Armand JEAN, de la Compagnie de Jésus. Paris, A. Picard ; Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1891, in-8° de XXV-544 p.

Quiconque étudie l'histoire de l'Église de France pendant le XVIIIe siècle, est souvent arrêté par la difficulté qu'il éprouve de ne pouvoir trouver les renseignements nécessaires sur tel ou tel prélat. Pour les

Digitized by Google

périodes antérieures on a la *Gallia christiana*, mais les premiers volumes ne vont pas au delà du premier quart du XVIIIe siècle, et les autres s'arrêtent aussi pendant le deuxième ou le troisième quart de ce siècle : seuls, ceux qui sont relatifs aux provinces de Tours, de Besançon et de Vienne, faits par M. Hauréau, vont jusqu'en 1790. Le P. Jean a voulu combler ces lacunes, et prenant pour point de départ l'assemblée du clergé de 1682, il nous donne la liste des évêques et des archevêques depuis cette date jusqu'en 1801, époque du Concordat. Dans son ouvrage, il suit le même ordre que dans la *Gallia christiana*, et pour bien montrer qu'il en est la suite et le complément, chaque évêque ou archevêque a un numéro d'ordre continuant celui de la *Gallia*. Il n'a pas cependant complété l'œuvre des Bénédictins de tous points, car se bornant seulement aux évêques et aux archevêques, il a omis les doyens ou prévôts, les abbés et les abbesses.

Dans l'introduction, il esquisse d'une façon succincte l'histoire de l'Église de France pendant le XVIIIe siècle. En tête de chaque province est une notice abrégée faisant connaître son étendue et les particularités qui la signalent. A chaque évêque sont consacrées quelques lignes qui retracent les faits principaux accomplis sous son épiscopat, et suffisent pour le juger et se rendre compte du rôle qu'il joua dans l'église. A la fin de chaque diocèse, le P. Jean donne la liste des abbayes qui s'y trouvaient. En appendice sont les évêchés de Québec et de la Corse et la liste des abbés commandataires en 1788. Une table des noms de lieux et de personnes placée à la fin de l'ouvrage, permet de s'en servir facilement. C'est donc un réel service que rend le P. Jean aux personnes qui s'intéressent à l'histoire du XVIIIe siècle, en publiant cet instrument de travail.

JULES VIARD.

—

Dictionnaire topographique de la Drôme, *comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, par J. BRUN-DURAND, vice-président de cette société, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Paris, imprimerie nationale, 1891, in-4° de LXXVIII-502 p.

M. Brun-Durand est depuis longtemps connu comme un des meilleurs travailleurs du Dauphiné, et nous avons eu souvent l'occasion de louer ici ses savantes publications, notamment son édition des *mémoires d'Eustache Piémont*. Le *Dictionnaire topographique de la Drôme* mettra le sceau à la réputation du consciencieux érudit. Soit que l'on examine l'*Introduction*, soit que l'on examine le *Dictionnaire* même, on est également satisfait de la méthode et de l'érudition de l'auteur. Dans l'Introduction, M. Brun-Durand a écrit des pages excellentes sur la géographie historique de la Drôme à l'époque celtique, romaine, carlovingienne, etc. S'occupant ensuite de l'organisation ecclésiastique, il décrit à grands traits le diocèse de Vienne, celui de Valence et celui de Die, avec tous leurs archiprêtrés, et, en ce qui regarde le culte protestant, il nous fait connaître les quatre colloques qui se partageaient les églises de la région. Puis il étudie l'or-

Digitized by Google

ganisation judiciaire (parlement de Grenoble, présidial et sénéchaussée de Valence, vi-sénéchaussée de Montélimar et de Crest, bailliages de Saint-Marcellin, du Buis, de Die, de Saint-Paul-Trois-Châteaux), avec les subdivisions en judicatures et paroisses. Passant à l'organisation administrative, il nous montre le groupement des communautés de la généralité de Grenoble entrées après 1789, dans la composition du département de la Drôme (subdélégations de Romans, de Valence, de Crest, de Montélimar, de Saint-Paul-Trois-Châteaux. du Buis, etc.) Le tableau est complété par un exposé de l'organisation financière et de l'organisation militaire.

Le *Dictionnaire*, qui ne renferme pas moins de quinze mille articles, est, comme le constate très justement l'auteur (p. LXVIII), plus qu'un recueil de noms et de dates, car, indépendamment des différentes formes des noms de lieu, empruntées aux documents les plus authentiques, on y trouve quantité de renseignements, tout à la fois concis et précis, sur l'état ecclésiastique, administratif, judiciaire et politique de chaque localité, à différentes époques. Il indique aussi, plus d'une fois, la date à laquelle telle ou telle commune obtint des franchises municipales, et, souvent, le chiffre de sa population, en différents temps. Enfin, il donne la longueur, la largeur, la pente et le débit de tous les cours d'eau de quelque importance et la hauteur de la plupart des montagnes de la Drôme. Tant de renseignements minutieusement exacts ont demandé des années entières de patientes et laborieuses recherches. Aussi tous ceux qui auront à s'occuper de la partie du Dauphiné représentée par le département de la Drôme, devront-ils une vive reconnaissance à l'habile travailleur qui a pris tant de peine pour épargner la leur et dont le Dictionnaire passera toujours pour un des meilleurs de la collection publiée sous les auspices du comité des travaux historiques et sous la direction particulière de notre admirable géographe, M. Auguste Longnon.

T. DE L.

—

Chroniques ecclésiastiques du Limousin, publiées et annotées par l'abbé A. LECLER, curé-doyen de Compreignac. Tulle, Mazeyrie, 1890, in-8° de 493 p. (*Archives historiques de la Marche et du Limousin*, t. II.)

Les mémoires, notes, documents qu'on publie de nos jours, ont d'autant plus d'intérêt pour l'histoire, qu'ils proviennent de personnes dont l'unique préoccupation était de conserver le souvenir de certains faits pour eux-mêmes ou pour leurs familles sans penser qu'un jour leur récit trouverait une publicité plus étendue. Et lorsqu'aujourd'hui on retrouve ces pages du passé, il semble qu'on vive dans les temps où elles ont été écrites. L'existence journalière de cette époque se saisit mieux sur le vif. Sans doute bien des faits peuvent paraître sans intérêt pour nous, si on les sort du cadre où ils se trouvent, n'ayant en effet aucune importance directe au point de vue de l'histoire générale et publique ; mais ils font pénétrer dans la vie de chaque jour et par là même contribuent à faire connaître les mœurs d'une époque.

Entre tous, les communautés religieuses ne manquaient pas de conserver à part elles de semblables mémoriaux. Dressés pour l'usage et

Digitized by Google

la conduite personnelle de chaque maison, ils fourmillent d'indications utiles. En rapport d'affaires temporelles et spirituelles, soit entre elles, soit avec les autorités, soit avec les habitants des villes où elles étaient établies, elles faisaient avec les uns et les autres des contrats et des conventions, elles avaient avec eux des discussions qui intéressaient l'existence matérielle. Prix de main-d'œuvre et de denrées, ressources ou difficultés de la vie, faveurs des uns, inimitiés des autres, tout se presse dans ces relations qui présentent des renseignements précieux. C'est ce qui ressort des principales chroniques réunies dans le volume de l'abbé Lecler. Il les a empruntées aux communautés religieuses de l'ancien diocèse de Limoges.

Elle se classent en deux catégories. Les plus récentes, comme aussi les plus développées, forment des documents complets écrits avec suite. C'est d'abord un mémoire du P. Ferière, jésuite Limousin, destiné à la duchesse d'Aiguillon dont les sœurs et les plus proches parents avaient fondé à Limoges l'Hôpital général, la Mission, le Séminaire et un couvent de Clarisses. Trois autres chroniques sont relatives aux Ursulines de la même ville de Tulle et d'Eymoutiers. Mille renseignements s'y trouvent sur l'œuvre d'éducation à laquelle ces saintes filles se livraient, et une fois de plus l'historien aura sous les yeux la preuve que, bien avant 1789, les couvents se dévouaient à la mission de répandre l'instruction dans les différentes classes de la Société. Dans la seconde catégorie de documents, il faut mentionner tout d'abord un extrait de la Chronique des Frères prêcheurs de Limoges, qui complète ce qu'avait déjà mentionné dans son histoire de Saint Martial le P. Bonaventure de Saint Amable. Elle remonte à l'an 1200. Une petite chronique du chapître de saint Léonard, deux pages seulement, relate quelques faits locaux du xve siècle. Le journal de deux curés termine le volume et relève ce qui a intéressé leur paroisse dès 1750 à 1792. Mais le document le plus important de cette partie est un tableau ecclésiastique et religieux de la ville de Limoges. Il est dû à François Bullat, qui, au moment de la Révolution, était vicaire de l'une des paroisses de cette ville, et après avoir occupé divers postes dans ce diocèse, passa dans celui de Poitiers où il mourut en 1836.

Dans un court avant-propos sont réunis la plupart des souvenirs historiques du Limousin qui a donné à l'église nombre de personnages célèbres; suit une petite dissertation sur l'apostolat de Saint Martial et enfin est tracé le tableau de tout ce que la ville même de Limoges comptait à la fin du siècle dernier, de monuments religieux et d'institutions ecclésiastiques. On rencontre dans ces pages beaucoup de détails et de faits concernant l'état du clergé pendant la période révolutionnaire. Au demeurant les chroniques ecclésiastiques seront utiles à consulter pour tous ceux qu'intéresse l'histoire provinciale et qui ne se contentent pas des faits généraux de la vie extérieure et publique.

G. DE S.

—

Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco, *depuis le* xve *siècle*, recueillis et publiés par Gustave SAIGE. Tome III. Imprimerie de

Digitized by Google

Monaco, 1891, in-4° de CCXV-721 p.

Le tome III de la magnifique publication dont je me suis déjà deux fois occupé ici, renferme : un *avant-propos*, la suite de l'*Introduction* sur *les Grimaldi* et *Monaco depuis le* XVIe *siècle* (chapitres X, XI, XII, XIII et XIV), 340 *documents* relatifs à Honoré Ier Grimaldi, seigneur de Monaco, à Charles II, à Hercule Ier, à Honoré II, une *Table analytique des noms et des matières*, un *Errata*, plusieurs *planches* exécutées par M. l'architecte Copello, qui a dressé sur d'anciens documents le plan de Monaco et restitué celui de l'église Saint-Nicolas ainsi que les coupes de cet édifice d'après les relevés opérés lors de sa démolition, un plan du palais de Monaco dont les différentes teintes, indiquant la succession des constructions de l'édifice, permettront de suivre l'historique de ces constructions, enfin un *fac-similé* du plan en perspective dressé en 1602, pour le règlement du conflit de territoire entre Monaco et la Turbie, pièce d'un grand intérêt pour la topographie de la région et l'état du palais à cette époque.

Tout est intéressant, tout est à louer dans ce volume où M. Saige, soit comme historien, soit comme paléographe, est resté égal à lui-même. Je ne redirai pas combien l'*Introduction* est remarquable, mais je signalerai l'importance des documents qui embrassent un siècle tout entier (1540-1641). La série débute par l'acte en vertu duquel Etienne Grimaldi, après avoir soustrait la seigneurie à l'ingérence intérieure des agents de Charles-Quint, arrache à son pupille l'abandon viager du pouvoir sous la forme la plus singulière qu'un tuteur ait imaginée pour maintenir sa domination, et se termine par une lettre de Louis XIII, félicitant son *cousin* Honoré II de la « valeur et générosité » avec laquelle il avait délivré la principauté « de la domination injuste des Espagnols », et le remerciant de la confiance avec laquelle il avait mis cette principauté sous la protection de la France. Parmi les pièces comprises entre les dates 1540 et 1641, toutes si magistralement analysées dans l'introduction, on distingue les statuts et réglement de police de la commune de Monaco (20 mai 1543), des lettres du marquis del Vasto à Honoré Ier et à Etienne Grimaldi (juillet, avril et septembre 1543), la relation par Etienne Grimaldi à Jean Baptiste, son frère, de la tentative de Gaspard Grimaldi, seigneur d'Antibes, pour parlementer sur le retour de Monaco à l'alliance française (4 septembre 1543), des lettres de Charles-Quint à Etienne Grimaldi, à Gomez Suarez de Figueroa, au marquis del Vasto (1544-1548), un rescrit de cet empereur sur le privilège accordé au seigneur de Monaco de retirer annuellement des blés de Sicile (1544), un mandement du même empereur autorisant Honoré Ier à aliéner sa terre de Campagna (1546) une requête d'Henri Ier au lieutenant-général en Provence pour la restitution d'esclaves qui lui avaient été enlevés par le seigneur de Vallauril (1547), une lettre de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur d'Espagne en France, à Charles-Quint (12 décembre 1547), une lettre d'André Doria à Charles-Quint (23 novembre 1554) une lettre de Philippe II, roi d'Espagne, à Honoré Ier au sujet de la signature du traité de Cateau-Cambresis (4 avril 1559), une lettre de Marguerite de France, duchesse de

Digitized by Google

Savoie, à Honoré et Etienne Grimaldi (31 janvier 1560), et deux lettres de la même princesse à Honoré Ier (17 juin et 1er septembre 1567), un mandement de Philippe II au vice-roi de Sicile au sujet des sommes dues à Honoré Ier pour la solde des galères de Monaco (26 juin 1561), un autre mandement du même prince accordant 500 écus de rente à Charles Grimaldi (5 août 1562), une lettre de Charles IX, roi de France, à Honoré Ier (11 octobre 1567), plusieurs lettres d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie à Honoré Ier (1569 et années suivantes), une lettre de don Juan d'Autriche à Honoré Ier (31 mars 1575), une supplique de Charles II Grimaldi à Philippe II au sujet du conflit avec la Savoie pour la vassalité de Menton et de Roquebrune (22 juin 1583), diverses lettres de Philippe II (1605 et années suivantes), de Philippe IV (1621 et années suivantes), de M. de Sabran, ambassadeur de France à Gênes (1630-1631 etc.), et, pour la même période, de Louis XIII, du maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, du bailli du Forbin, du cardinal de Richelieu, etc.

T. DE L.

—

Fin de l'Indépendance de Bohême. I. *Georges de Podiébrad, les Jagellons.* — II. *Les premiers Habsbourgs, la Défénestration de Prague*, par Ernest DENIS, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Paris, Armand Colin, 1890, 2 vol. in-8° de VI-433 et 563 p.

M. Denis a publié naguère une thèse sur Jean Hus, et il se propose de parler un jour de la Bohême contemporaine. C'est l'époque intermédiaire qui forme le sujet du livre dont le titre a été indiqué plus haut.

L'auteur nous donne d'abord une description de la Bohême au XVe siècle. Il raconte ensuite les faits et gestes de Georges de Podiébrad, le passage éphémère des Jagellons sur le trône de Bohême, l'élection des Habsbourg, enfin les débuts de la réaction catholique et l'insurrection qui se résume dans la célèbre défénestration de Prague. Le récit s'arrête aux premières années de Ferdinand II et à la bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620).

Le sujet, on le voit, est très vaste. Ajoutons qu'il est plus difficile à traiter qu'on ne pourrait le croire. Malgré le zèle intelligent des Tchèques pour faire revivre leur passé, bien des archives n'ont pas encore été interrogées, bien des points obscurs n'ont pas été suffisamment éclairés. M. Denis a voulu faire d'ores et déjà un travail d'ensemble. On ne s'aperçoit pas qu'il ait multiplié ses recherches personnelles, mais il a tiré parti des ouvrages tchèques, allemands, italiens, latins, qui se rapportent à son sujet, et s'il n'a pas comblé de lacunes, ni ouvert des horizons nouveaux, il a exposé les faits avec méthode et clarté, quoique avec une abondance de réflexions qui devient parfois obsédante. L'auteur s'est livré évidemment à une étude approfondie, le talent de narrateur ne lui manque pas, et il est animé de sympathie envers les Tchèques.

Quant aux principes et aux tendances de M. Denis, à ses appréciations des hommes et des événements, nous avons à faire les plus expresses réserves. Il avoue loyalement lui-même que les erreurs « sont sans

Digitized by Google

doute nombreuses » dans son livre (t. I, p. IV), à cause des difficultés spéciales du sujet. Nous admettons volontiers ici les circonstances atténuantes, mais nos divergences remontent bien plus haut, jusqu'à la conception générale de l'histoire. « L'histoire, prise dans son sens le plus élevé, dit M. Denis, reste un art ; le document doit être interprété et animé. Il n'est que le moyen d'arriver à la vérité, et la vérité elle-même nous ne l'obtenons que par l'intuition, je dirai presque la divination..... L'érudition est la condition de l'histoire, mais elle en est aussi la négation. Une hypothèse est souvent plus utile qu'un fait. Si M. Renan est un grand historien, ce n'est pas surtout parce qu'il est un chercheur très appliqué (t. I, p. IV). » La critique moderne ne saurait admettre, ce nous semble, ces affirmations risquées. Ailleurs (t. I p. 22), M. Denis nous apprend que « l'idée même de foi est contradictoire à celle de raison, j'entends, ajoute-t-il, la foi véritable, complète, celle qui brave le bûcher et court au martyr. » Ce principe une fois posé, on comprend quels funestes malentendus en doivent être la conséquence dans une histoire où l'élément religieux joue un rôle prépondérant.

X.

—

Les deux révolutions d'Angleterre (1603-1689) *et la nation anglaise au XVIIe siècle*, par Edouard Sayous. Paris, Maison Quantin, 1892, in-18 jésus de 256 p

M. Édouard Sayous apporte dans ses études historiques une scrupuleuse conscience, et fait preuve d'une impartialité à laquelle il est d'autant plus équitable de rendre hommage, qu'il est fort difficile, quand on étudie une période troublée et traversée de luttes religieuses comme celle qui caractérise l'Angleterre du XVIe siècle, de faire abstraction de ses préférences et de ses convictions personnelles.

Trois historiens anglais : Hallam, Macaulay et Green ; un Français : François Guizot, et plusieurs philosophes, légistes français et allemands, ont particulièrement étudié les deux révolutions d'Angleterre. M. Sayous a mis à contribution leurs travaux, avec la sagacité d'un érudit et l'esprit d'un lettré et d'un penseur. Il a contrôlé leurs sources d'information, rectifié certaines erreurs, supprimé ce qui pouvait sembler téméraire dans leurs jugements, et il a condensé dans un ouvrage de proportions modestes des aperçus historiques qui resteront.

Il a merveilleusement mis en relief l'idée que, pour comprendre les deux révolutions et particulièrement la seconde, il est nécessaire de tenir grand compte de ce que Buckle appelle les progrès de l'intellect anglais, en matière expérimentale.

Des chapitres fort intéressants sont consacrés à la littérature anglaise, au développement de la culture scientifique, aux relations extérieures de la couronne.

L'ouvrage, qui appartient à la « Bibliothèque d'histoire illustrée » récemment créée par la maison Quantin, est édité d'une façon très artistique. Sans exclure les compositions des maîtres modernes, on a reproduit de préférence les documents contemporains : sceaux officiels, croquis de monuments, dessins populaires, portraits gravés par les meilleurs artistes de l'époque. Je signalerai spécialement la reproduction du portrait de Henriette de

Digitized by Google

France par Van Dyck, la scène qui montre Cromwell proclamant la dissolution du Long Parlement et l'énergique portrait de Charles II d'après Cooper.

—

Bulgares et Russes vis-à-vis la triple alliance, par M. Paul Marin, capitaine d'artillerie. Paris, Baudoin, 1891, in-8° de 347 p.

Ce livre, intéressant sous plusieurs rapports, porte comme second titre : *Autour des dépouilles de l'empire ottoman*. C'est à proprement parler la genèse du traité de Berlin et de ses conséquences jusqu'en 1891. Dans une *Revue* purement historique, nous n'avons pas à discuter les conclusions de M. Marin sur le domaine pratique; mais je puis citer, en m'y associant, cette réflexion morale que « le Bulgare n'est pas une pierre à broyer sous le rouleau de la politique (p. 340). »

Comme présentant un intérêt historique, mentionnons le récit des événements accomplis en Bulgarie et en Tunisie. La compétence du capitaine donne aussi une incontestable autorité à ce qu'il expose en détail sur l'armée ottomane.

Si M. Marin publie une nouvelle édition de ce livre, ce qui ne m'étonnerait pas, il pourrait en supprimer, sans inconvénient, les dissertations sur certaines boutades académiques et sur les appréciations de son dernier livre par des journalistes. J'estime également que M. Marin aurait pu se dispenser de citer *in extenso* les opinions consignées dans des ouvrages de seconde main qui n'ont pas d'autorité. Je préfère qu'il nous expose ses propres idées, dussions-nous en contester plusieurs. Je ferai, cependant, exception pour les extraits empruntés au livre du président Drandar (pages 146 à 180), lequel est particulièrement net et instructif.

Je terminerai par quelques observations. Il ne faut pas dire « barbarie slave » ; les Polonais, les Tchèques, etc., au moins aussi Slaves que les Russes, ne sont pas plus barbares que nous. — Il n'existe pas de « rites de Saint-Pétersbourg. » — Le Vardar est-il un fleuve grec ? — En quoi la Roumanie a-t-elle montré une « ambition remuante » ? Dans les *Négociations relatives au traité de Berlin*, j'ai prouvé que l'Europe a lâché honteusement les Roumains. Leur titre à revendiquer la Bessarabie est fondé sur ce que le suzerain turc n'avait pas le droit de la céder en 1812. — Il ne faudrait pas laisser passer sans protestation les raisons tirées du principe matériel de « l'équilibre », si malheureusement inauguré en 1648 et qui est la négation du droit. — J'aime à croire que le mot « salutaire » appliqué à la théorie de Malthus (p. 314), a été employé ironiquement.

A. d'Avril.

—

Choses d'Amérique. — *Les crises économique et religieuse aux Etats-Unis*, par Max Leclerc. Paris, Plon et Nourrit, 1891, in-12 de vii-282 p.

Le travail de M. Leclerc contient, comme on devait s'y attendre, des détails intéressants et précis sur les affaires de l'Amérique du Nord en l'année 1890. Pour les questions économiques, il fournit des renseignements détaillés qui témoignent de connaissances sérieuses tant sur les affaires que sur les personnes.

Les jugements de M. Leclerc sur les mœurs, sur la vie de famille, sur

Digitized by Google

l'égoïsme des pères et des maris sont bien sévères. Il a vu certainement tout ce qu'il décrit ; mais il serait téméraire de généraliser. Les descriptions des auteurs américains sont beaucoup plus adoucies (Chap. III). Le récit de la fondation d'une ville, les caractères dépeints au cours de la narration sont vivants et donnent bien l'idée d'un peuple énergique et aventureux.

Dans l'étude sur le catholicisme aux Etats-Unis, M. Leclerc se montre respectueux de l'Église et de ses ministres. Il rend toute justice au grand caractère, aux éminentes qualités des prélats avec lesquels il s'est entretenu, ainsi qu'à la valeur des œuvres qu'ils ont accomplies avec le concours de leurs dévoués collaborateurs. En comparant le clergé américain à celui de France, M. Leclerc a-t-il tenu compte suffisamment de la différence des situations? En Amérique, l'action religieuse se trouve en présence d'une liberté vraie. En France, elle se heurte à chaque pas contre l'hostilité sournoise ou déclarée de l'État, qui devrait être « le ministre de Dieu pour le bien, » et non le grand *impedimentum* à toute action religieuse.

En résumé, le livre de M. Leclerc est d'une lecture instructive et agréable.

A. D'AVRIL.

—

Histoire de l'art pendant la Renaissance. Italie : l'âge d'or, par Eugène MÜNTZ. Paris, Hachette, 1891, gr. in-8°.

L'ouvrage de M. Müntz est de ceux qu'on peut louer de bon cœur ; c'est plus qu'un ouvrage, c'est un acte. Dans un temps où l'anecdote, la curiosité, le genre, la décoration tiennent une place majeure, et où la perfection du dessin, la science du modelé, la grandeur du style passent pour des qualités secondaires, c'est faire un acte de véritable courage que de relever si haut le drapeau des principes *vieux-jeu*, et de restituer à l'art son caractère, qui est d'exprimer des idées et non pas seulement des impressions.

M. Müntz n'est certes pas mystique. Il se sépare très énergiquement de l'école mystique, qu'il excuse à peine par les sublimes conceptions d'Angelico. Il ne se rapproche de M. Rio qu'en saluant la grande tradition mystique lorsqu'elle illumine les œuvres des amis de Savonarole, ou lorsqu'il en trouve le reflet dans les figures exquises de Pérugin ou du jeune Raphael ; il est plus voisin des Florentins, qui ont traduit avec tant de relief et de cachet, surtout avec un goût si inimitable les sentiments extérieurs de l'humanité. Mais quelle que soit la largeur de ses vues et la finesse de perception qui le rend sensible au beau sous toutes les formes, là ne se trouvent pas encore évidemment ses préférences. M. Müntz est platonicien, un platonicien-chrétien, bien placé pour écrire l'histoire de la Renaissance, car il est lui-même jusqu'à la moelle un homme de la Renaissance. C'est un fils de Phidias et de Praxitèle, qui a goûté à la grandeur de Rome ; spiritualiste et idéaliste, il se retrouve volontiers dans la compagnie des grands penseurs de tous les temps, et, comme tant de philosophes-artistes de son époque, il ne goûte pas plus Luther ni Calvin que Savonarole. Cependant, il ne s'illusionne pas sur les causes irrémédiables de décadence qui se produisent alors en Italie : dégoût du travail et des choses sé-

Digitized by Google

rieuses, amour exclusif du luxe et de la jouissance, déification de la richesse, décadence des mœurs. Il dénonce même, avec beaucoup de bon sens, l'excès de la production artistique, et la trop grande place prise par le sentiment du beau. Malgré ces ombres, il se réjouit pourtant, il est dans son élément, dans l'âge d'or : il appréciera avec enthousiasme le parfum d'art antique qui se mêle d'une manière originale et neuve avec les influences flamandes sous le pinceau des premiers vénitiens : il applaudira Mantegna ; mais, enfin et surtout, il est Raphaéliste, Raphaéliste de la troisième manière, de l'école Romaine. Il monte au capitole... Hélas, la roche Tarpéienne se trouve bien près : n'étant plus soutenu suffisamment par le souffle spiritualiste, l'art italien va brusquement tomber bas, dans le style, dans la manière, le poncif, le convenu.... Mais pour le moment, nous n'en sommes pas là ! M. Müntz nous laisse en face de la *Transfiguration*.

Ce n'est pas une mince entreprise que de réunir en un volume la substance de toute la production artistique de l'*Age d'or* de la Renaissance italienne. En condensant son exposé avec une extrême précision, M. Müntz a le très grand mérite de ne pas perdre son fil conducteur, qui est l'art. La science, dans ses mains, reste ce qu'elle doit être en matière d'histoire artistique, la servante de l'art : car l'histoire documentaire des artistes et de leurs œuvres, d'ailleurs bien ardue, ne présente qu'un faible intérêt à côté de l'histoire écrite dans ces œuvres elles-mêmes et qu'un œil exercé sait y lire. Sa parfaite connaissance de l'époque dont il parle lui permet seulement de communiquer au lecteur un don précieux et véritablement rare : celui de mettre les choses dans leur bon jour, à bonne distance, avec leur cadre naturel, dans un air ambiant harmonique. Qu'il est difficile de les voir ainsi, c'est-à-dire de les goûter complètement ! Quelle satisfaction on devait éprouver jadis, de retrouver, de découvrir un chef-d'œuvre à la place même pour laquelle il avait été créé, avec l'entourage qui lui convenait, dans les conditions d'optique prévues par son auteur ! Mais point : la manie des Musées a sévi. Il faut se résigner à tout voir entassé pêle-mêle dans une galerie, tableaux d'autels, par exemple, et tableaux de chevalet, plafonds et miniatures, nymphes et crucifiements, tout cela crûment, nûment, et se nuisant l'un à l'autre, perdant une grande partie de ses avantages, fatiguant les yeux et l'esprit. Il est vrai que si l'on ne voit plus bien, on voit beaucoup : on peut faire le tour de l'art en une heure dans un fauteuil à roulettes. Mais il reste des dévôts, pour aimer encore mieux se livrer à un pèlerinage dans un endroit perdu, où un seul objet, bien savouré, leur laissera dans l'âme une traînée lumineuse, que de prendre un ticket pour voir des toiles de toute qualité à la douzaine. A ces amateurs, bien rares, de l'air ambiant, nous n'hésitons pas à recommander le livre de M. Müntz : il leur donnera la satisfaction qu'ils demandent. Quant à ceux qui préfèrent le ticket, nous le leur recommandons encore bien plus, car ils en ont besoin.

Il faut louer les illustrations du livre. Elles sont très nombreuses, et l'on peut s'étonner que M. Hachette ait pu les multiplier ainsi dans un livre d'un prix si modique. On a élevé quelques critiques sur l'exé-

Digitized by Google

cution matérielle de plusieurs ; le tirage pourtant nous a paru bon, et surtout ces illustrations nous semblent en elles-mêmes de qualité supérieure. Habilement espacées dans l'ouvrage, elles témoignent du choix le plus judicieux. Point de ces grandes reproductions banales, comme on pouvait en trouver tant. L'auteur les a choisies typiques : elles rendent à merveille le faire spécial de chaque artiste. Sans doute, il ne faut pas leur demander l'impossible ; elles ne dispensent pas d'aller à Florence ou à Rome : ce n'est pas sur des reproductions de ce genre, si bonnes qu'elles soient, qu'on peut exactement étudier, par exemple, la touche d'un peintre, et naturellement encore son coloris. Les fonds légers, certaines transparences, certaines parties fatiguées peuvent ne plus se trouver à leur valeur... On ne remplace pas l'original ; mais elles répondent à l'état actuel de ce qu'on peut obtenir, et elles ne laissent pas à désirer comme échantillon, comme souvenir, comme point d'attache. M. Müntz a eu le bon esprit de donner, ça et là, des détails tirés des grands ensembles, qu'il a choisis avec beaucoup d'art et qui présentent un vif intérêt. Si, après avoir rendu un juste hommage à l'abondance de ces documents, nous osions pourtant glisser un léger regret, ce serait de voir ces illustrations ne pas s'étendre jusqu'à des hommes encore de bonne envergure, tels que Baldassare Peruzzi. Mais comment exprimer un regret de ce genre, dans un volume où les illustrations se comptent par centaines ?

M. Müntz, qui a poussé si loin ses propres investigations sur la Renaissance italienne, a mis aussi à contribution la plupart des bons travaux publiés dans ces dernières années, notamment les détails si neufs apportés par M. Yriarte. Au point de vue didactique, il se rapproche de M. Taine, qu'il aime à citer et qui, en effet, a caractérisé de main de maître bien des hommes et des choses de l'art.

Son plan est large et simple. Après une introduction sur les conditions de la société italienne, il a divisé son volume en six livres. Les deux premiers livres forment une sorte d'introduction générale et développée. Le premier a pour objet : « Les éléments constitutifs de la Renaissance à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècles ; la tradition, le réalisme, l'esthétique et les méthodes d'enseignement. » Le second : « Les Mécènes... Groupement régional des écoles. »

Cet ensemble, qui représente à peu près le tiers du volume, en est aussi la partie la plus personnelle et à certains égards la plus intéressante. Elle plaira aux amateurs d'air ambiant. Elle contient la genèse de la Renaissance : toutes les petites cours italiennes passent là, rapidement, devant nos yeux : le personnage le plus sacrifié est César Borgia, auquel M. Müntz dénie les goûts artistiques que M. Alvisi a voulu lui attribuer. M. Müntz nous montre à merveille le fonctionnement du protectorat des princes sur les artistes, protectorat un peu personnel, grâce auquel les palais prennent le pas sur les églises, mais qui n'enlève à l'art rien de son entière liberté. L'art vit dans les sphères pures du beau, et ne connaît point la « peinture officielle, » bien qu'il semble n'exister que pour elle.

Les livres suivants se définissent naturellement : III *L'Architecture*, IV *La Sculpture*, V *La Peinture*, VI *La Gravure et les Arts décoratifs*.

Digitized by Google

Si l'on songe que M. Müntz va de Verocchio à Michel-Ange, de Mantegna à Raphael, que Bramante et San Gallo, Civitale, Sansovino et Pollaiulo, Botticelli, Domenico Ghirlandajo et Lippi, Pérugin et Pinturicchio, Crivelli, Antonio de Messine et les Bellini, Léonard de Vinci et Raphael, jalonnent son œuvre, on comprendra l'éclat et l'intérêt du récit, et quel tour de force représente l'étude exacte, en 600 pages, non seulement de ces grands hommes, mais de tant d'artistes de premier ordre qui gravitent autour d'eux dans tous les genres. Nous n'entreprendrons pas de suivre M. Müntz dans un si vaste tableau, où la glyptique, l'orfèvrerie, la mosaïque trouvent aussi leur place. Disons seulement qu'un tel livre doit devenir le bréviaire des amateurs et des artistes. Outre qu'ils éprouveront à fouiller cette mine féconde un plaisir toujours renaissant, ils y trouveront aussi des points de repaire qu'on ne devrait jamais perdre de vue pour apprécier à sa juste valeur les caractères nécessaires de l'art et sa véritable mission.

R. M.

—

Une famille de peintres. *Horace Vernet et ses ancêtres*, par Félix DE BONA. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1891, in-8° de VII-291 p.

Dans ce recueil, je n'ai pas à parler d'Horace Vernet au point de vue de l'art, mais à celui de l'histoire, dont il relève par sa personnalité sans doute, mais beaucoup plus par son œuvre, qui est un monument historique d'une véritable valeur. Nul ne contesterait aujourd'hui que notre connaissance du passé ne fût beaucoup plus courte, si les documents figurés ne venaient vivifier, on peut le dire, les récits des chroniqueurs les plus circonstanciés et les plus véridiques. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici l'apophtégme du poète latin :

Segnius irritant animum demissa [per aurem.
Quam quæ sunt oculis subjecta fi- [delibus.

L'œuvre d'Horace Vernet nous montre l'histoire militaire de la France, où plutôt des Français, pendant cinquante années d'une époque féconde autant que nulle autre en faits de cet ordre. Ce n'est pas dans les compositions officielles de grandeur naturelle qui ont été *commandées* pour Versailles, mais dans les petits tableaux qui ont été *inspirés* à l'artiste par le sentiment patriotique, et où l'attention du connaisseur est moins détournée du sujet par certaines faiblesses de style ou de couleur. Ainsi, aucune figuration ne m'a produit plus d'émotion et ne m'a laissé plus clairement la vision du militaire français que *Le chien du régiment*, qu'on a vu dans la galerie de Madame la duchesse de Berry, et que la gravure a popularisé. La sérénité de l'officier placé au milieu du peloton qui reçoit et lance la mitraille, n'a jamais été rendue d'une manière plus saisissante. Cette petite toile est d'une vérité et d'une grandeur incomparables ; c'est de l'histoire. Il n'y a rien là de la crispation qu'on pourrait reprocher à quelques peintres de nos jours. Sur bien des compositions d'Horace Vernet, le Polonais figure à côté du soldat français, notamment dans la *Barrière de Clichy*, où le jeune lancier est si bien rendu. C'est encore de l'histoire ; on placera maintenant un cosaque à la place. H. Vernet a commencé : une

Digitized by Google

anecdote de la page 214, montre que le peintre de la *Mort de Poniatowski*, une œuvre très touchante, avait conservé la dignité du cœur.

Aucun récit ne fera mieux connaitre l'Algérie que l'œuvre de H. Vernet par le *Siège de Constantine*, la *Bataille d'Isly*, en ce qui concerne l'action française. Le pays et ses habitants apparaissent clairement dans une foule de compositions, parmi lesquelles je signalerai avant tout *la Poste*, *la Prière au désert* et *la Retraite de l'Arabe*.

Le livre de M. de Bona donne un catalogue qui aurait grand besoin d'être complété. Il contient beaucoup de gravures d'inégale valeur, mais dont quelques-unes sont très bien sorties au tirage typographique, notamment *le Frère Philippe*, *la Poste au désert*.

La biographie du personnage, comme toutes celles qu'on écrit de nos jours, contient des détails encombrants ; mais cette observation ne s'applique nullement au récit de la conversion du grand peintre dans le couvent de Staouëli (pages 256 et suivantes). Le retour à Dieu a inspiré la magnifique composition qu'on appelle *la Messe en Kabylie*. Cette page de piété et d'histoire a été écrite visiblement par un Français qui avait communié.

A. D'AVRIL.

—

Le Recueil général des inscriptions latines *(Corpus Inscriptionum latinarum)* **et l'épigraphie latine depuis cent cinquante ans**, par M. J. P. WALTZING, professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal de Liège, Louvain, Charles Peeters, 1892, in-8° de 155 p.

La savante monographie dont le titre précède se compose de quatre chapitres. Dans le premier, M. Waltzing s'attache à démontrer la nécessité d'un *Corpus inscriptionum latinarum*. La démonstration est aisée. Outre que les jurisconsultes, les historiens et les archéologues trouvent plus facilement un texte dans un recueil unique, qu'ils n'arriveraient à le découvrir s'ils se voyaient obligés de glaner dans toute une bibliothèque, et qu'ils économisent ainsi une dépense inutile de travail, ils y gagnent de posséder des documents authentiques, que trop souvent ne leur livrent par les épigraphistes anciens. On lira avec autant d'intérêt que de curiosité les pages que consacre l'auteur aux faussaires et aux motifs qui l'ont portée à fabriquer les textes.

Le second chapitre analyse les projets antérieure au *Corpus* de Berlin et contient l'énumération de diverses tentatives qui ont été faites depuis Gruter et Maffei, jusqu'au projet malheureusement avorté de la Commission française nommée par M. Villemain en 1843. Cette commission ne publie que son programme, qui semble si bien fait, du reste, à l'Académie Berlinoise, qu'elle se l'approprie en l'adoptant.

Quant au troisième chapitre, il nous retrace l'histoire du *Corpus*. Il commence par nous faire assister aux labeurs de la préparation, et nous fait ensuite connaître le principal artisan de cette merveilleuse entreprise scientifique, l'une des plus grandiose, sans contredit, du XIXe siècle, l'illustre Théodore Mommsen, puis ses collaborateurs, G. Hanzen, le commandeur de Rossi et Léon Renier, qui devait publier les inscriptions de l'Algérie et de la Gaule, mais dont la collaboration fut arrêtée par les douloureux événements de l'année terrible. Il con-

Digitized by Google

tient ensuite l'exposé de l'économie générale du *Corpus*, les règles suivies pour admettre ou rejeter les inscriptions pour la critique et la constitution du texte, pour le classement et pour les notices. Le § 3 du chapitre, intitulé *Économie générale du Corpus* (pp. 77-103) et le chapitre IV, qui porte pour rubrique : *Histoire et analyse des différents volume du corpus, Etat de la publication*, seront tout particulièrement utiles à ceux qui désirent s'initier à la science de l'épigraphie. Ils y apprendront à se servir du *Corpus* et sauront quels sont les textes les plus importants à connaître pour le juriste et pour l'historien.

Ce mémoire est, suivant nous, appelé à rendre des services signalés, grâce à l'étude des connaissances bibliographiques de l'auteur, grâce aussi à ses notes érudites qui abondent en renseignements précieux d'autant plus faciles à trouver qu'une liste des auteurs termine l'excellent travail. Si riche néanmoins que soit la bibliographie, on y relève quelques fâcheuses missions. M. Waltzing a oublié de signaler les articles d'épigraphie publiés dans le *Bulletin critique* et dus soit au R. P. Thédenat, soit à M. A. de Barthélemy, soit à M. Héron de Villefosse, soit à M. Mispoulet. D'autre part, le *Bulletin épigraphique* de M. Mouret a cessé de paraître depuis 1889, au plus grand regret de tous. Enfin M. Babelon a refondu le recueil de Cohen (*Description générale des monnaies de la Republique romaine*, Paris 1885-1886,) et une seconde édition de la *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain* est actuellement en cours de publication, dont sept volumes ont paru (Paris, 1880-1888). Mais ces légères omissions ou incorrections ne compromettent en rien la valeur de cette belle étude, et il faut savoir gré à M. Waltzing d'avoir pris la peine de rassembler, pour le plus réel profit des amis de l'épigraphie, les sources d'informations plus importantes qui étaient jusqu'alors éparses dans de nombreux volumes.

P. Louis Lucas.

—

Nouvel armorial du bibliophile. *Guide de l'amateur de livres anciens*, par Joannis Guigard. Paris, Emile Rondeau, 1890, 2 vol. gr. in-8° de xvii-391 et 494 p.

M. Joannis Guigard avait donné en 1873 un *Armorial du bibliophile*, permettant à l'amateur de livres « aux armes » de reconnaître les anciens possesseurs. Aujourd'hui il reprend son œuvre sur une base plus large, et nous offre un « guide de l'amateur de livres armoriés. » Son travail comprend l'explication et l'attribution de tous les symboles qu'il a rencontrés ; il renferme aussi des notices sur les amateurs et sur les bibliothèques. Les bibliophiles sont divisés en quatre groupes : *Maisons souveraines ; Femmes bibliophiles ; Amateurs ecclésiastiques; Amateurs particuliers*. Un court traité du blason et un vocabulaire des principaux termes héraldiques servent d'introduction au livre. Des spécimens de reliures et de blasons ornent toutes les pages. Cet important ouvrage forme un immense répertoire, où les renseignements biographiques abondent ; aussi regrette-t-on vivement qu'il ne soit point accompagné d'une table alphabétique des noms des personnes. L'exécution typographique est des plus soignées, et contribuera à faire

Digitized by Google

rechercher l'ouvrage par tous les amateurs de beaux livres.

L. C.

—

Un secrétaire de Louis XIV. *Toussaint Rose, marquis de Coye, président en la Chambre des comptes, membre de l'Académie française*, par le baron Marc DE VILLIERS DU TERRAGE. Paris, librairies-imprimeries réunies, 1891, gr. in-18 de 144 p., avec portrait.

C'est une figure peu connue que celle de Toussaint Rose, attaché d'abord à la personne de Richelieu, puis secrétaire de Mazarin, et ensuite secrétaire de Louis XIV. Des biographes mentionnent à peine ce personnage, qui joua pourtant un rôle important à la cour du Grand roi, devint conseiller ordinaire de S. M. en ses conseils d'Etat et privé, président en la Chambre des comptes et membre de l'Académie française. M. de Villiers du Terrage a mis en lumière, à l'aide de nombreux documents inédits, et de tous les renseignements qu'il a pu recueillir dans les auteurs du temps, la vie de Toussaint Rose, vie toute de travail, de labeur obscur, mais aussi de relations mondaines avec tous ceux qui, sachant qu'il avait à la fois l'*oreille* et la *main* de Louis XIV, l'entouraient de leurs prévenances. Rose eut auprès de son maître une large influence ; il n'en abusa jamais et sut se montrer d'une fidélité et d'une discrétion à toute épreuve. Mais, après avoir vécu honorablement, il lui manqua de bien mourir. Nous avons été surpris que son biographe n'ait point flétri, comme il méritait de l'être, ce scepticisme d'une autre époque dont Rose fit tristement preuve sur son lit de mort. Dans l'appendice, l'auteur nous donne un extrait d'inventaire concernant la bibliothèque de Rose.

G. DE B.

—

Le cardinal de Franckenberg, *archevêque de Malines* (1726-1804), par Arthur VERHAEGEN, docteur en philosophie et lettres, *honoris causa*, de l'Université catholique de Louvain. — Bruges-Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, in-8° de 429 p.

De caractère affable, de mœurs douces et polies, simple, régulier, savant, modeste, le cardinal de Franckenberg ne paraissait pas destiné à mener une vie fort agitée, au milieu des honneurs très mérités que son talent et sa naissance réunirent de bonne heure sur sa tête. Mais il vécut en un siècle de transition, aux idées troublées, pendant les dernières heures de la domination autrichienne en Belgique et au moment des téméraires entreprises du maniaque et sceptique Joseph II. Il ne fut pas inférieur au rôle de sa position de primat des Pays-Bas, c'est tout dire. Sa fermeté fait songer à son contemporain Christophe de Beaumont, et c'est un bel éloge. Les difficultés avec le gouvernement impérial, les tribulations causées par la révolution française marquent douloureusement son existence.

Nous assistons aux innovations odieuses et révoltantes du « Joséphisme » : maigre de carême, droit d'asile, messes votives, l'index, la dot des religieuses, l'âge des vœux, les mariages mixtes, le chant des chanoines, que sais-je, voilà les puériles et désastreuses matières à chi-

Digitized by Google

cane de la cour de Vienne contre l'archevêque de Malines. Lui, demeure sur la brèche et maintient les droits de son siège avec une apostolique fermeté. Un des épisodes les plus tristement instructifs, c'est la fondation — d'ailleurs mort-née, — d'un séminaire général où tous les étudiants ecclésiastiques, casernés de force, auraient puisé les saines doctrines du régalisme !

Hardis contre Dieu seul, ces aveugles souverains s'arrêtent tout à coup, mais trop tard, quand le peuple belge revendique ses privilèges violés et ses libertés méconnues. Le cardinal semble l'intermédiaire désigné entre le peuple et le prince, il joue ce beau rôle jusqu'au moment où la Révolution apporte la ruine et la tyrannie. Après mille vexations, mille dangers, en exil, au milieu de la pauvreté, des fatigues d'un grand âge, ayant fait au Saint-Père, lors du concordat de 1801, le sacrifice généreux de son siège archiépiscopal, le cardinal quitte une vie où les mauvais jours avaient de beaucoup dépassé les heures tranquilles.

L'époque, les événements, le caractère de son héros, ont justement attiré et inspiré l'auteur ; c'est en catholique qu'il parle et qu'il écrit, avec une impartialité qui ne se dément jamais et une orthodoxie qui s'affirme toujours. Ces mérites, le soin des recherches, l'étude attentive des sources m'enhardissent à signaler les lacunes ; M. Verhaegen est de ceux dont on peut critiquer les rares défauts. Je fais donc des réserves sur les côtés extérieurs de son travail. La forme ne répond pas au fond. Le style est lent, compassé ; les chapitres manquent d'air et s'attardent en des phrases pesantes. Il y a aussi un défaut de composition qui saute aux yeux parce qu'il est très fréquent : le manque d'ordre chronologique ; sans cesse nous sommes reportés en arrière ; ces parenthèses, ces retours brisent le récit, découragent l'attention, énervent l'intérêt. Un seul exemple fera saisir mes regrets : de la page 388 à la page 394, les faits rapportés suivent l'ordre suivant : janvier et juillet 1802, — novembre 1797, — mars 1799, — février, avril 1800, — décembre 1799, — septembre 1801, — mars 1800, — mai 1798, — janvier 1801, — février 1802, — janvier 1801. Comment le fil conducteur ne serait-il pas rompu au milieu de ces digressions ?

Ayant ajouté que le zélé et savant abbé de Feller ne méritait pas les sévérités dont il est fréquemment l'objet, je m'empresse de dire que ces taches n'empêchent pas ce livre d'être très instructif et que, intéressant à la fois l'histoire de la Belgique et de la France, il est digne de l'attention et du suffrage des lecteurs sérieux des deux pays.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Le Gérant : A. VILLIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

CINQUANTE-UNIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1892.

LE CULTE RENDU AUX SOUVERAINS DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET ROMAINE, par **M. l'abbé E. Beurlier**. 5

LA CROISADE DE MAJORQUE EN 1229, par **M. A. Lecoy de la Marche**. 57

LOUIS Ier, DUC D'ANJOU ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1378-1380) par **M. Noël Valois** 115

L'ÉPISCOPAT CONSTITUTIONNEL (1791-1801) par **M. Emmanuel de Beaufond** 159

CORRESPONDANCE. — L'HISTOIRE PRIMITIVE DU PEUPLE D'ISRAËL. — Lettre de **M. Félix Robiou**. — Réponse de **M. l'abbé De Moor** 208

MÉLANGES : MARIAGES PRINCIERS EN ÉGYPTE, QUINZE SIÈCLES AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE, d'après les lettres de Tel el-Amarna, par le **R. P. Delattre, S. J.** 222

LA CHRONIQUE DE TAVERNA ET LES FAUSSES DÉCRÉTALES DE CATANZARO, à propos du registre de Calixte II, par **M. l'abbé Pierre Batiffol** 235

LE LÉGAT PIERRE DE PAVIE, CHANOINE DE CHARTRES, par le **R. P. Hippolyte Delahaye, S. J.** 241

LE « CURSUS » OU RYTHME PROSAIQUE DANS LA LITURGIE ET LA LITTÉRATURE DE L'ÉGLISE LATINE DU IIIe SIÈCLE A LA RENAISSANCE, par **M. Léonce Couture** 253

LES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL DE MARBOT, par **M. Joseph d'Aubecourt**. 261

COURRIER DU NORD. Danemark et Norwège, 1889. par **M. E. Beauvois** 267

CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos**. . 280

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 298

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 308

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1892.

Le Paganisme romain au IVe siècle, par **M. Paul Allard**. 345
Le Pape Martin V et les Juifs, par **M. l'abbé Félix Vernet** 373
Le Conclave de 1774-1775 et la première année du Pontificat de Pie VI, par **M. l'abbé Gendry** 424
Le Directoire et la République de Berne, 1797-1799, par **M. Ludovic Sciout** 486
Mélanges : Le Concile de Macon et les Femmes, par **M. Godefroid Kurth** 555
La vie syriaque de saint-Alexis et l'authenticité substantielle de sa vie latine, par **Dom François Plaine, O. S. B.** . . . 560
Les derniers travaux sur saint Bernard, par **M. l'abbé E. Vacandard** 576
La Saint-Barthélemy, d'après un ouvrage récent, par **M. Georges Gandy** 592
Jean-Jacques Rousseau, d'après son récent historien, par **M. J. Angot des Rotours** 605
La première publication de la Société d'Histoire contemporaine, par **M. Victor Pierre** 608
Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier**. . . . 615
Courrier russe, par le **R. P. Martinov, S. J.** . . . 620
Courrier espagnol, par **Francisco Pons** 636
Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos**. 651
Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 673
Bulletin bibliographique 683

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Péninsule sinaïtique, par M. Georges Bénéditte, ancien membre de la Mission archéologique française du Caire . 308
Relation des missions scientifiques de MM. H. Hyvernat et P. Müller-Simonis. Du Caucase au Golfe Persique à travers l'Arménie et la Kurdistan et la Mésopotamie, par Muller-Simonis, suivi de notices sur la géographie et l'histoire ancienne de l'Arménie et les Inscriptions cunéiformes du bassin de Van, par H. Hyvernat 683
Du prétendu polythéisme des Hébreux, essai critique sur la religion du peuple d'Israël, par Maurice Vernes, 1re et 2e parties 684
Διδαχὴ τῶν δώδεκα Ἀποστόλων. La doctrine des douze apôtres et ses enseignements. Thèse de doctorat en théologie, présentée à la Faculté catholique de Lyon, par l'abbé E. Jacquier 685
Annales ecclésiastiques, pour faire suite à l'Histoire universelle de l'Église catholique, par dom Chamart 308
Papst Gregor IX, von Dr Joseph Felten 309
Histoire de l'Europe, et en particulier de la France, de 395 à 1270, rédigée conformément aux programmes officiels pour la classe de troisième, par C. Bémont et G. Monod . . . 310
Allgemeine Geschicte der Literatur des Mittelalters im Abendlande bis zum Beginne des XI Jahrhunderdts, von Adolf Ebert. Nouvelle édition, tome I. 686
Histoire de Charles VII. Tome VI. La fin du règne, par G. du Fresne de Beaucourt 687
Il Viaggio in Italia di Enrico III, re di Francia, e le feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino, con illustrazioni, per Pier de Nolhac e Angelo Solerti 312
Les théories politiques et le droit international de France jusqu'au XVIIIe siècle, par Ernest Nys. 689
La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc. . 313
Mémoires de Madame la duchesse de Gontaut, gouvernante des enfants de France pendant la Restauration, 1773-1836. 313
Histoire diplomatique de l'Europe (1814-1878), par A. Debidour 314
Mémoires du vicomte Armand de Melun, revus et mis en ordre par le comte Le Camus. 316

Digitized by Google

La Politique française en Tunisie (1854-1891), par P. H. X. . 317
La grande nation, 1870-1874, par E. Horn. Préface de Jules Simon. 690
Spectacles contemporains, par le vicomte E. Melchior de Vogué. 318
Hier et aujourd'hui. Les vices du jour et les vertus d'autrefois, par Fernand Giraudeau. 318
La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens, du XIIe siècle au XVIIIe siècle, d'après les documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. Variétés gastronomiques ; Les médicaments 319
La Faculté de droit dans l'ancienne université de Paris, par l'abbé G. Péries. 320
Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801, par le P. Armand Jean, de la Compagnie de Jésus. 690
Archives municipales de Bordeaux. Inscriptions romaines de Bordeaux, par Camille Jullian. Tome II. 321
Archives municipales de Bordeaux. Le Livre des Coutumes, publié avec des variantes et des notes par H. Barckhausen 321
Dictionnaire topographique du département de la Drôme, comprenant les noms de lieu anciens et modernes rédigé sous les auspices de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, par J. Brun-Durand 691
Tableau historique du département des Hautes-Alpes, 2e partie : Inventaire et analyse des documents du moyen âge relatifs au Haut-Dauphiné, 561-1500, par J. Roman. . . 325
Les Paroisses du diocèse d'Aix ; leurs souvenirs et leurs monuments, par l'abbé Constantin. Tome I 326
Archives historiques de la Marche et du Limousin. Tome II. Chroniques ecclésiastiques du Limousin, publiées et annotées par l'abbé A. Lecler 692
Monographie de la commune de Graulhet. Histoire, biographie, agriculture, commerce, industrie, statistique, topographie, etc., par Maurice Bastié, docteur en médecine. Albi, H. Amalric. 1890, in-8° de 195 pages 326
L'Instruction populaire dans la Mayenne avant 1790, par l'abbé A. Angot. Paris, Alphonse Picard, 1890, in-8° de LXXVI-278 pages 327
Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco, depuis le XVe s., recueillis et pub. par Gustave Saige. T. III 693

Digitized by Google

Histoire résumée de l'Allemagne et de l'empire germanique. Leurs institutions au moyen âge, par Jules Zeller. . . . 327
Histoire d'Allemagne. Les empereurs du XVIe siècle. Habsbourg et Luxembourg ; principautés, seigneurs, villes, ligues ; la Sainte Vehme et la Balle d'or, par Jules Zeller. . 328
Histoire d'Allemagne. La Réforme, par Jules Zeller . . . 329
L'Allemagne et la Réforme, Tome II. L'Allemagne depuis le commencement de la guerre politique et religieuse jusqu'à la fin de la révolution sociale (1525), par Jean Janssen, Traduit de l'allemand sur la quatorzième édition, par E. Paris 331
Fin de l'Indépendance de Bohême. I. Georges de Podiébrad, les Jagellons. — II. Les premiers Habsbourgs, la Défenestration de Prague, par Ernest Denis. 695
Herman et les Hohenzollern, ou les Destinées de la Prusse, par l'abbé Florent Dumas. 332
La jeunesse du Grand Frédéric, par Ernest Lavisse. . . . 333
La formation de la Prusse contemporaine. Les origines — Le ministère de Stein (1806-1808), par Godefroid Cavaignac. 334
Introduction to the Study of federal Government by Albert Bushnell Hart 336
Les deux révolutions d'Angleterre (1603-1689) et la nation anglaise au XVIIe siècle, par Edouard Sayous. 696
Bulgares et Russes vis-à-vis la triple alliance, par M. Paul Marin, capitaine d'artillerie. 697
Choses d'Amérique. Les crises économique et religieuse aux États-Unis, par Max Leclerc 697
Histoire de l'art pendant la Renaissance : Italie, l'âge d'or, par Eugène Müntz 698
Une famille de peintres. — Horace Vernet et ses ancêtres, par Félix de Bona 701
Le Recueil général des inscriptions latines (Corpus Inscriptionum latinarum) et l'épigraphie latine depuis cent-cinquante ans, par M. J. P. Waltzing, professeur de rhétorique latine à l'Athénée royale de Liège 702
Nouvel armorial du bibliophile. Guide de l'amateur de livres anciens, par Joannis Guigard. 703
Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville et J. Loth. Tome III. Les Mabinogion, par J. Loth, t. Ier . 337
Les prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle. Étude

Digitized by Google

sur le P. Isla, par le P. Bernard Gaudeau, S, J. docteur ès lettres. 338
Madame de la Fayette, par le comte d'Haussonville . . . 339
Un secrétaire de Louis XIV. Toussaint Rose, marquis de Coye, président en la Chambre des Comptes, par le baron Marc de Villiers du Terrage. 704
Un armateur Marseillais : Georges Roux, par Adrien Artaud . 340
Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines (1726-1804), par Arthur Verhaegen 705
Victor Hugo après 1830, par Edmond Biré 341
Lamartine inconnu. Notes, lettres et documents inédits. Souvenirs de famille, par le baron de Chamborant de Périssat. 342
Lamartine, par G. des Godins de Souhesmes. Ouvrage couronné par l'Académie de Mâcon 343
L'abbé Combalot, missionnaire apostolique. L'action catholique de 1820 à 1870, par Mgr Ricard 343
Théophile Foisset, par Henry Boissard. 344
Changarnier, par le comte d'Antioche 344

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ANGOT (l'abbé A.), 327.
ANTIOCHE (le comte d'), 344.
ARBOIS DE JUBAINVILLE (M. d'), 337.
ARTAUD (M. Adrien), 340.
BARCKHAUSEN (M. H.), 321.
BASTIÉ (M. Maurice), 326.
BEAUCOURT (M. G. du Fresne de), 687.
BÉMONT (M. C.), 3, 10.
BÉNÉDITTE (M. Georges), 308.
BIRÉ (M. Edmond), 341.
BOISSARD (M. Henry), 343.
BONA (M. Félix de), 701.
BROC (le vicomte de), 313.
BRUN-DURAND (M. J.), 691.
BASHNELL HART (M. Albert), 336.
CAVAIGNAC (M. Godefroy), 334.
CHAMBORANT DE PÉRISSAT (le baron de), 342.
CONSTANTIN (l'abbé), 326.
DEBIDOUR (M. A.), 314.
DENIS (M. Ernest), 695.
DUMAS (l'abbé Florent), 332.
EBERT (M. Adolphe), 686.
FELTEN (le Dr Joseph), 309.
FRANKLIN (E. Alfred), 319.
GAUDEAU (le P. B.), S. J., 338.
GIRANDEAU (M. Fernand),
GODINS DE SOUHESMER (M. G. des), 343.
GONTAUD (la duchesse de), 313.
GUIGARD (M. Joannis),
HAUSSONVILLE (le comte d'), 339.
HORN (M. E.), 690.
HYVERNAT (l'abbé H.), 683.
JACQUIER (M. l'abbé E.), 685.
JANSSEN (Mgr J.), 331.
JEAN (le P. Arm.), S. J. 690.
JULLIAN (M. Camille), 321.
LAVISSE (M. Ernest), 333.
LE CAMUS (le comte), 316.
LECLER (l'abbé A.), 692.
LECLERC (M. Max), 697.
MARIN (M. Paul), 697.
MELUN (le vicomte de), 316.
MONOD (M. Gabriel), 310.
MULLER-SIMONIS (M. P.), 683.
MUNTZ (M. Eugène), 698.
NOLHAC (M. Prene de), 312.
NYS (M. Ernest), 689.
PARÈS (Mlle E.), 331.
PÉRIES (l'abbé G.), 820.
RICARD (Mgr), 343.
ROMAN (M. J.), 325.
SAIGE (M. Gustave), 693.
SOYOUS (M. Edouard), 696.
SOLERTI (M. Angelo), 313.
VERHAEGEN (M. Arthur), 705.
VERNES (M. Maurice), 684.
VILLIERS DU TERRAGE (le baron de), 704.
VOGUÉ (le vicomte Eug. Melchior de), 318.
WALTZING (M. J. L.), 702.
ZELLER (M. Jules), 327-29.

N°. 937. — Bruxelles. Imp. A. Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion**, qui se publie sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, pouvant être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression, et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend: 1° des *Articles d'ensemble*, sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance ; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet ; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde partie (*partie technique*) contient: une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication de prix* ; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères ; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression, et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT : Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . . .	15 fr.;	pour les sociétaires. . . .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50 ; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus*.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1890 forment une collection de 60 volumes grand in-8. Prix : 465 fr.

Un numéro specimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion**, 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires corespondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street ; à Fribourg en Brisgau B. Herder ; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz ; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens ; à Rome, le Chevalier Melandri, Directeur-Administrateur de la Librairie de la Propagande ; à Barcelone, Palau et Cie, 30, calle Santa-Anna ; à Madrid, La Verdadera Ciencia Espagnola, 15, calle del Arenal ; à Lisbonne, Manoel-José Ferreire, 132, rua Aurea, 134 ; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements	**Un An** :	**20** fr.
Étranger	—	**25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis DE BEAUCOURT, rue de Babylone, 53, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

N° 936. Brux. Imp. A. VROMANT ET Cie, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 010 549 244

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

SEP 10 1990

CANCELLED

MAY 07 1990

MAY 15 1990

Digitized by Google

Digitized by Google